HANDBOUND
AT THE
UNIVERSITY OF
TORONTO PRESS

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/selections05npnp

eût beaucoup d'éclat, et fût prononcée sur l'avis des hommes les plus en position de commander l'assentiment général. Il envoya aux sections du Conseil d'État l'ordre d'examiner, chacune en particulier, la conduite du préfet de la Seine, et de délibérer sur le parti qu'il convenait de prendre à son égard. Pour éclairer cette délibération, il leur fit remettre les pièces relatives à la sédition du 23 octobre, une déclaration du comte Frochot sur les faits qui le concernaient dans cette journée, et une lettre qu'il avait écrite sur le même sujet au ministre de la police. Cet examen et cette délibération furent extrêmement pénibles pour la plus grande partie des membres du Conseil d'État, dont M. Frochot était généralement aimé, et qui tous étaient convaincus de l'innocence de ses intentions.

Toutes les sections, excepté celle des finances, gardèrent les plus grands ménagemens; dans celle-là, M. Defermon procéda avec le zèle le plus rigoureux, posa les questions de manière à obtenir des réponses extrêmement dures. Après avoir énoncé tout au long les questions et les réponses, l'avis de cette section se terminait par la déclaration que, « d'après les faits constatés et reconnus, il y avait lieu de faire rendre par le Conseil d'État, conformément à l'article 75 des constitutions de l'empire, une décision pour autoriser la mise en jugement du comte Frochot, préfet de la Seine; mais qu'attendu la surprise qu'il avait éprouvée, l'égarement d'esprit dans lequel il avait été plongé, enfin les inconvéniens et les difficultés qu'entraînerait une nouvelle procédure, le parti le plus convenable, dans cette circonstance, était de le destituer de sa place. »

M. Bérenger, seul entre tous les membres de cette section, refusa de signer l'avis qui concluait à la destitution; il en rédigea un pour son compte, conçu dans le même esprit que celui de la section de l'intérieur. Cet acte d'indépendance lui fit beaucoup d'honneur.

Le 25 décembre, tous ces avis furent imprimés dans le *Moniteur*, qui contint en même temps un décret par lequel M. Frochot fut destitué de ses fonctions de conseiller d'État et de préfet de la Seine. Il fut remplacé par M. de Chabrol.

LE

ZEND-AVESTA [1]

L'admirable mouvement scientifique qui a marqué la première moitié de ce siècle a ouvert tout un monde nouveau aux recherches des historiens et des philologues. A côté de l'antiquité classique, que l'on connaissait seule jusqu'alors, l'Orient s'est révélé avec la richesse et la variété infinie de ses langues et de ses civilisations. Couronnant l'expédition d'Égypte, les travaux de Champollion vinrent jeter un jour inattendu sur l'ancien empire des Pharaons, dont les monumens nous font remonter jusqu'à plus de quatre mille ans avant notre ère. Quelques années plus tard, les découvertes de Botta et de Layard dans les ruines de Ninive ouvraient des horizons non moins étendus du côté de l'antiquité assyrienne et chaldéenne. Mais c'est l'Inde, surtout, qui parut une véritable révélation aux hommes du commencement de notre siècle. Avec les *Védas* et la civilisation hindoue, ils croyaient toucher aux origines mêmes de l'humanité. La contrée vers laquelle les reportaient ces textes antiques n'était-elle pas ce plateau de l'Asie centrale, que l'on doit sans doute consi-

(1) Le *Zend-Avesta*, traduction nouvelle avec commentaires historique et philologique, par M. James Darmesteter, professeur au Collège de France, forme les tomes XXI, XXII et XXIV des *Annales du musée Guimet*), 3 vol. in-4°. Paris, 1892-1893; Leroux.

dérer comme le berceau des races qui ont peuplé le monde civilisé? Et, de ce point idéal, la civilisation hindoue avait lancé des ramifications dans toutes les directions: c'était d'abord tout le grand développement brahmanique qui est sorti de la religion des *Védas*, et est, encore aujourd'hui, maître de la plus grande partie de l'Hindoustan; puis, plus au sud, le bouddhisme, dont le centre principal a longtemps été l'île de Ceylan, d'où il s'est répandu jusqu'en Chine; enfin, au nord, la Perse et l'ancienne civilisation iranienne, sœur de celle de l'Inde.

Le mirage était d'autant plus fort, que la philologie comparée, née de ces découvertes, ne tarda pas à saisir le lien qui rattachait les langues de l'Inde et de la Perse à celles de l'Europe. On crut avoir découvert la langue mère d'où étaient sorties les langues germaniques, slaves et celtiques, aussi bien que le grec et le latin. La science a dû revenir sur ce point. Il s'est passé pour l'Inde, depuis cinquante ans, un phénomène inverse de celui qui s'est passé pour l'Égypte et pour la Chaldée. Tandis que les recherches poursuivies dans le domaine de l'égyptologie et de l'assyriologie ont eu pour effet de reculer de plus en plus les limites du passé des grands empires orientaux, les travaux faits sur l'Inde n'ont cessé de rajeunir la littérature hindoue, et nous ont montré que les *Védas* eux-mêmes, qui en forment la partie la plus ancienne, sont loin d'avoir la haute antiquité qu'on leur prêtait tout d'abord. Néanmoins, un grand fait restait acquis : la parenté des langues de l'Inde et de la Perse avec celles de l'Europe, et ce fait a servi de base aux merveilleux développemens de la philologie en notre siècle, et nous a livré l'intelligence, fermée jusqu'alors, des langues et des civilisations de l'Inde ancienne.

Une armée de savans de tous pays se lança dans cette voie. Tandis que Bopp posait, du premier coup, les fondemens inébranlables de la philologie comparée, Frédéric Schlegel, Wilson, Prinsep, Hodgson, Pott, Rosen, Weber, Lassen, s'attaquaient aux manuscrits que la société de Calcutta et celle de Bombay ne cessaient de déverser sur l'Europe, et ils entreprenaient de traduire la collection sans cesse croissante des œuvres de cette littérature hindoue, dont le nom est légion. Dans cette société d'hommes, unis par une étroite communauté de recherches, nul n'a exercé, sur la direction de ces études, une action plus profonde qu'Eugène Burnouf. Par la sûreté de sa méthode, la clarté admirable de ses déductions, par cette grande patience qui n'a jamais consenti à devancer les faits scientifiquement acquis, et par l'étendue des études qu'il a embrassées, il a conquis une suprématie incontestée sur les orientalistes de son temps. Le sanscrit, la grammaire com-

parée, le bouddhisme et le pali, le zend, étaient également de son domaine. On a apprécié ailleurs son œuvre.

Parmi les études auxquelles son génie a ouvert des voies nouvelles, le zend, la langue sacrée des écrits de Zoroastre, est sans doute celle où il a laissé la trace la plus profonde et la plus personnelle. On peut dire que la clé du zend nous a été livrée par deux hommes, dont cette découverte restera la gloire impérissable : Anquetil-Duperron, qui nous a rapporté de l'Inde des manuscrits authentiques de l'*Avesta*, et Eugène Burnouf, dont le génie a su les interpréter et mettre en œuvre ces matériaux. Pour arriver à déchiffrer ces textes inconnus, écrits dans un alphabet inconnu lui-même, Eugène Burnouf eut recours aux anciennes traductions pehlvies, elles-mêmes encore en grande partie inexpliquées, de l'*Avesta*. C'est en les rapprochant mot pour mot du texte original qu'il parvint à déterminer les lois de l'interprétation de la langue zende. Il se l'est si bien appropriée, que ceux qui ont poursuivi ses recherches, dans des directions parfois assez différentes, sont tous restés ses tributaires.

La traduction d'un pareil ensemble de textes ne peut, en effet, être l'œuvre ni d'un homme, ni d'une génération. A côté de l'école traditionnelle, fondée par Eugène Burnouf et dont M. Spiegel a été de notre temps le plus illustre défenseur, il s'est formé une école étymologique, qui a pour chefs MM. Roth et Geldner, et qui cherche à résoudre les difficultés encore très considérables que présente l'intelligence de l'*Avesta*, par la grammaire comparée, c'est à-dire en expliquant directement les mots zends, dont la lecture est aujourd'hui parfaitement déterminée, par les formes correspondantes que fournit la comparaison, soit du sanscrit, soit des autres langues de la même famille.

C'est au milieu de ce débat qu'est venu prendre place M. Darmesteter. Après Burnouf, Westergaard, de Harlez, Spiegel, Roth, Geldner, il n'a pas craint de s'attaquer à l'*Avesta*. L'Académie des inscriptions et belles-lettres a donné sa consécration à ses travaux, en le désignant pour le prix de 20,000 francs, que l'Institut décerne, tous les deux ans alternativement, « à l'œuvre ou à la découverte la plus propre à honorer ou à servir le pays, qui s'est produite, pendant les dix dernières années, dans l'ordre des travaux que représente chacune des cinq académies. »

I.

Il est difficile de parler des travaux de M. James Darmesteter sans parler de sa personne, tant l'homme et le savant sont étroite-

ment unis en lui et se pénètrent l'un l'autre, tant il se livre tout entier dans tout ce qu'il écrit. Il l'a prouvé dans les pages touchantes qu'il a placées en tête de la publication des œuvres posthumes de son frère Arsène, cet homme d'une science aussi profonde que discrète, que la mort nous a prématurément enlevé. M. Darmesteter s'est lancé dans la bataille de la vie avec toute son âme, toutes ses convictions, toutes ses aspirations et toutes ses affections. Doué d'un esprit singulièrement clair et pénétrant, maître dans les études ardues où il s'est depuis longtemps fait un nom, il appartient à cette famille d'esprits généreux qui cherchent un lien entre le passé et l'avenir, et, s'il a des partisans et des admirateurs, il provoque aussi la contradiction.

On n'a pas oublié ce *Coup d'œil sur l'histoire du peuple juif*, une brochure de vingt pages, pleines de pensées hardies, dans laquelle il revendiquait pour le judaïsme tout ce qu'il y a de plus grand dans le christianisme, et proclamait l'éternité des postulats de la conscience juive. M. Darmesteter a repris les mêmes idées et les a développées dans un volume sur les *Prophètes d'Israël*, qui a soulevé de vives polémiques. Il tient, en effet, du philosophe autant que du savant. C'est aussi un observateur, qui a l'œil ouvert sur tout ce qui touche son âme impressionnable. Ses *Mélanges de littérature anglaise* nous l'ont révélé sous un jour assez nouveau. Il y a en lui un côté par où la fantaisie s'allie à la recherche scientifique la plus austère.

Sa traduction du *Zend-Avesta* ne paraît pas devoir prêter à des discussions passionnées. C'est une œuvre de science pure, fruit de longues années de travail. Il y a plus de vingt ans que M. Darmesteter a entrepris l'étude de l'*Avesta*. Un travail sur *Haurvatât et Ameretât*, ces deux personnifications mythologiques qui symbolisent la santé et l'immortalité, paru en 1875, marqua sa place parmi les interprètes de l'*Avesta*. Deux ans plus tard, il s'attaquait au problème central de la religion de Zoroastre, Ormazd et Ahriman, le principe du bien et celui du mal. Puis, en 1880, on vit paraître dans la collection des *Sacred books of the East*, publiée sous la direction de M. Max Muller, le premier volume d'une traduction anglaise de l'*Avesta*, qui fut bientôt suivi d'un second en 1883. En même temps, il nous donnait ses *Études iraniennes*, qui furent considérées comme faisant époque. Depuis longtemps, on n'avait plus entendu parler du *Zend-Avesta*, et les amis de M. Darmesteter pouvaient craindre qu'il ne se laissât détourner de son œuvre par d'autres travaux, lorsqu'ont paru, presque coup sur coup, dans les Annales du musée Guimet, les trois gros volumes qui forment la traduction complète de l'*Avesta*.

L'homme qui poursuit un but a parfois besoin, pour l'aider à surmonter les difficultés, d'une légère impulsion. Chacun de nous a son génie, qui lui fait reprendre la tâche au moment où il était prêt à l'abandonner. Comment cette traduction, qui avait commencé à voir le jour en Angleterre, nous est-elle revenue? Deux mots mis par M. Darmesteter en tête du premier volume nous le laissent entrevoir : — « A Mary Darmesteter, cette traduction française de l'*Avesta,* commencée en 1877, reprise sur sa prière en 1888, est dédiée par son mari reconnaissant, le 27 février 1892. » — Ainsi, la cause qui avait éloigné de nous momentanément M. Darmesteter nous a rendu son œuvre achevée. Grâce à lui, nous possédons enfin en français une traduction complète des livres sacrés de l'Iran.

Il est peu d'études plus ardues, pour la forme comme pour le fond des idées, que ces vieux livres qui renferment tout ce qui nous reste de la religion de Zoroastre et qu'on désigne sous le nom de *Zend-Avesta.* Les difficultés de toute sorte que présentent l'étude de la langue et l'intelligence de ces textes sacrés sont encore augmentées par l'état fragmentaire dans lequel ils nous sont parvenus.

On se figure volontiers l'*Avesta* comme un recueil de traités philosophiques, de maximes religieuses et de lois, entremêlés d'histoire et de légendes. Peut-être, à l'origine, présentait-il quelque chose de ce mélange qu'on retrouve dans presque tous les livres sacrés de l'antiquité. Actuellement, il s'offre à nous sous un aspect bien différent. Dans les révolutions successives dont la Perse a été le théâtre, la plus grande partie des livres qui le composaient se sont perdus, et il n'en est resté que ceux qui servaient au culte, et qu'un usage quotidien a préservés de la destruction. Il est arrivé pour l'*Avesta*, suivant l'expression de M. Darmesteter, ce qui serait arrivé pour la Bible, si de toute la Bible il ne restait que les livres qui ont été incorporés dans le *Paroissien.*

Il faut faire une exception pour l'un des livres les plus importans de l'*Avesta*, le *Vendidad*, sorte de Thora, que l'on récitait d'un bout à l'autre à l'office principal, et que cette circonstance a préservé de la destruction. Nous possédons en entier les vingt-deux chapitres ou Fargards dont il se compose. Le *Vendidad* s'ouvre par une énumération des contrées iraniennes créées par Ahura-Mazda, et des fléaux qu'Ahriman oppose à la création de chacune d'elles. La première de ces contrées fut l'Airyanem-Vaèjô, le berceau des Iraniens et de l'Humanité, ce « paradis noir, » qui est gâté par deux ennemis : le serpent et l'hiver, créations d'Ahriman. — « A l'acte créateur d'Ormazd, nous dit l'*Avesta*, Angra-Mainyu, plein de mort, répondit en créant ce fléau : le serpent de rivière, et l'hiver, créé des Daêvas. »

Après la création, nous passons au déluge. Dans le second Fargard, Ahura-Mazda raconte à Zarathushtra comment il offrit à Yima Khshaêta (Jamshîd), au beau Yima, au bon pasteur, de porter sa religion aux hommes. Yima refusa, disant : — « Je ne suis pas fait à étudier et à porter ta loi. » — Mais il accepta de multiplier les créatures, de les entretenir, de les gouverner, de veiller sur elles et de bannir du monde la maladie et la mort. Ahura prédit alors à Yima les hivers de malheur qui viendront fondre sur la terre, ainsi que le déluge de neige qui s'étendra, à l'épaisseur d'un *ardevi*, sur les montagnes les plus hautes; et il lui ordonne de construire un *var*, long d'une course de cheval sur chacun des quatre côtés, avec balcon, salles extérieures et cloître, et d'y porter des germes du petit bétail et du gros bétail, des hommes et des plantes, pour les faire échapper à la destruction. Puis, après un chapitre consacré à l'éloge de l'agriculture et à la sainteté de la terre, s'ouvre une sorte de code sacré, plus ou moins théorique, qui forme le corps même du *Vendidad*. La plus grande partie de ce code est occupée par des prescriptions, relatives aux diverses impuretés, qui ne sont pas sans analogie avec celles du *Lévitique*. Le *Vendidad* se termine par le célèbre Fargard de la tentation et de la mission de Zoroastre. Les mauvais esprits se précipitent sur le prophète, du fond des régions du Nord, pour le séduire ou le tuer; mais il les terrasse en invoquant Ormazd qui lui découvre les fondemens de la vraie religion.

Voilà un bel ouvrage, qui, malgré les développemens fastidieux, mais très voulus, de ce long défilé d'impuretés légales, présente une certaine unité. En dehors du *Vendidad*, tous les livres de l'*Avesta* qui nous sont parvenus sont des livres liturgiques.

Le plus important est le rituel du sacrifice, le *Yasna*, auquel il faut joindre le *Vispered*, qui en est une sorte d'abrégé. Dans ce rituel, chaque acte sacré, chaque mouvement du prêtre, chaque nouveau moment du sacrifice est accompagné de formules liturgiques ou d'invocations. Toute une série de recueils de prières, en l'honneur des diverses divinités, pour les jours, les mois, les fêtes des saisons, les *Gâhs*, les *Sirozas*, les *Yashts*, les *Nyayshs*, forment le complément du *Yasna* et viennent en éclairer, par momens, les obscurités. Ces prières n'ont pas toujours le même caractère. Tantôt ce sont de simples élévations; tantôt, comme les Gâthas, comme certains Yashts, ce sont de grands morceaux poétiques qui revêtent la forme d'un dialogue entre le prêtre et le fidèle, ou bien entre Ahura-Mazda et son prophète Zarathushtra. Ces entretiens dialogués servent de prétexte à l'exposition des grandes légendes héroïques de la mythologie persane, ou bien de

ces dogmes du dualisme, de la vérité et de l'erreur, de l'immortalité, qui forment le fondement de la religion de Zoroastre.

« — J'ai une chose à te demander : dis-moi la vérité, Ahura !

« — Quelle est la première des choses dans le monde du bien? Le bien qui comble les désirs de celui qui le poursuit? . . . .

« — Qui fut le procréateur, le père premier de l'Asha? Qui a frayé un chemin au soleil et aux étoiles? Qui fait que la lune croît et décroît? Voilà les choses et d'autres encore que je veux savoir, ô Mazda! . . . . . .

« — Qui a créé l'aspiration de la piété parfaite? Qui a mis l'amour au cœur du père quand il obtient un fils? — Avec les créatures, je veux énergiquement t'aider, ô Mazda! ô bienfaisant Esprit, créateur de toutes choses.

« — Dis moi par cinq fois ta doctrine, ô Mazda! et les paroles que révèle dans ses entretiens Vohu-Manô; et comment on sait parfaitement dans le monde ce qui est bien; et comment mon âme pourra aller et trouver la joie dans les deux mondes?

« — Dis moi la Religion, qui est la plus excellente des choses, et qui, par la sainteté, fera prospérer les mondes qui la suivent...

« — Quand verrai-je l'heure, ô Mazda! où sera accomplie ton œuvre, où les hommes rechercheront ma parole, où je serai maître de Haurvatât et Ameretât, récompense de la sainteté promise par ta loi? »

Et le prophète, après avoir reçu la révélation d'Ahura, la transmet au monde dans une proclamation, éclatante comme la trompette et douce comme une parole de bonne nouvelle, que terminent l'éloge des vertus zoroastriennes et l'hymne universel qui, à l'heure de la défaite finale du démon, s'élèvera du monde vers Ahura.

On sent, dans ces developpemens, certaines correspondances avec le *Vendidad;* mais elles viennent de ce que les deux livres se répondent l'un à l'autre, comme certains psaumes liturgiques devaient répondre à la lecture des *paraschas* du *Deutéronome* et comme la prière du fidèle répond à la parole du prêtre.

Une des plus grandes difficultés que présente l'interprétation de l'*Avesta*, principalement du *Yasna*, vient de ce que le détail des actes sacrés qu'accompagnait cette liturgie nous est inconnu. Renouvelant le procedé qui avait si bien réussi à Anquetil-Duperron, M. Darmesteter n'a pas craint d'aller chercher les renseignemens qui nous faisaient defaut jusque chez les Parsis de l'Inde, parmi lesquels vit encore la religion de Zoroastre. Il ne faut pas songer à demander aux prêtres l'explication des obscurités de l'*Avesta*. L'intelligence exacte de ces vieux textes s'est perdue chez les Parsis, qui les récitent machinalement, comme certains membres du bas clergé

lisent les offices en latin, ou certains Juifs leurs prières en hébreu, sans les comprendre. Mais on peut espérer obtenir des Parsis l'explication des cérémonies qui se pratiquent, encore aujourd'hui, à peu de choses près, comme au temps des princes sassanides.

M. Darmesteter s'était même flatté de l'espoir qu'il obtiendrait peut-être d'être initié aux mystères du culte. S'il ne fut pas admis à la célébration du sacrifice, il nous apprend qu'il fut traité comme un Dastûr, c'est-à-dire comme un docteur de la loi ; grâce à ce titre, il put entrer en relations avec de savans Parsis, dont la conversation lui a fourni bien des renseignemens précieux sur le culte et sur la liturgie, ainsi que ce sentiment vivant de la réalité présente et passée que des textes morts ne peuvent donner. Il a pu enfin se procurer, par leur intermédiaire, d'anciens manuscrits pehlvis, inconnus même de nom en Europe, et, surtout, une édition du *Yasna* donnant, en gujarati, la description des cérémonies qui accompagnent la récitation du texte. L'œuvre de M. Darmesteter se présente ainsi comme une tentative pour concilier l'école traditionnelle et l'école étymologique. En combinant les deux méthodes, il nous a donné une traduction, qui n'est peut-être pas définitive sur tous les points, mais dans laquelle, au jugement d'un des hommes les plus autorisés en ces matières, M. Auguste Barth, il n'est pas une page, pas une ligne, pour ainsi dire, qui ne marque un progrès sur les traductions antérieures. Il a enfin accompagné sa traduction d'introductions et de commentaires qui nous permettent de nous faire une idée d'ensemble de la religion de l'*Avesta*.

II.

L'objet de l'adoration des Mazdéens est le feu sacré, que l'on appelle, suivant sa préparation et son mode d'alimentation, *âtash Bahrâm*, « feu Bahrâm, » ou *âtash âdarân*, « le feu des feux. » La préparation du Bahrâm dure un an : il est formé de seize espèces de feu et concentre en lui l'âme de tous les feux. La préparation et la purification de ces feux demandent des cérémonies compliquées que l'on trouve dans le *Vendidad*. L'Adarân est formé des feux domestiques qui ont servi trois fois.

Le temple du feu ou *Dari-Mihr*, « porte de Mithra, » se compose, qu'il soit consacré à l'âtash Bahrâm ou à l'Adarân, de deux pièces : la chambre des cérémonies, divisée en plusieurs compartimens, et le sanctuaire, la chambre du feu. Celle-ci est bâtie en forme de dôme, rappelant le dôme du ciel. Le feu sacré est placé dans un vase, reposant sur une plate-forme de pierre qui est son

trône. Au-dessus du feu, suspendu au dôme, un vase de métal forme sa couronne. C'est là que, cinq fois par jour, un mobed entre pour accomplir le sacrifice. Il a la partie intérieure du visage couverte d'un voile qui empêche son haleine de souiller le feu sacré, et des gants aux mains. Le sacrifice toutefois ne s'accomplit pas sur le feu sacré, mais sur un autre brasier, placé à côté, qui en est le représentant, non l'égal, et qui est allumé exprès pour la cérémonie et entretenu avec du bois de santal.

Le centre du culte est le sacrifice de Haoma, sorte de gui sacré, doué de vertus mystiques, comme son frère le Soma de la religion védique. Le Haoma terrestre est le représentant d'un Haoma céleste, qui donne l'immortalité. Tous deux se confondent, dans les invocations des prêtres, et se personnifient en un être idéalement beau :

— A l'heure où préside Hâvani, Haoma s'en vint auprès de Zarathushtra qui était à laver l'autel de feu et à chanter les Gâthas.

Zarathushtra lui demanda :

— Qui es-tu, ô homme? toi qui, de tout le monde des corps, es la plus belle créature que j'aie jamais vue, avec ton bel être d'immortel?

Et le saint Haoma, qui éloigne la mort, répondit :

— Je suis, ô Zarathushtra, le saint Haoma qui éloigne la mort. Prends-moi, ô Spitâma; prépare-moi pour me boire; chante en mon honneur des chants de louange que chanteront les Saoshyants de l'avenir.

Et Zarathushtra dit : « Prière à Haoma! »

Le but de toutes ces cérémonies est la consommation du Parâhôm, liqueur enivrante que les prêtres fabriquent en pilant le Haoma et l'Urvarâm, et en les mêlant avec le lait consacré et le zôhr, l'eau bénite. Le Parâhôm concentre ainsi en lui toutes les vertus des eaux, des plantes et de la vie animale. Le prêtre, avec un rituel où chaque geste, chaque mouvement est strictement déterminé, prend les différens élémens du sacrifice, les apprête, les broie ensemble et boit le breuvage sacré. Il termine cet acte saint en avalant le *darûn*, petit pain rond, sans levain, dont la forme et les dimensions rappellent assez une hostie.

Après avoir consommé l'eau et le pain, le prêtre asperge du liquide sacré le Barsom, symbole de la nature végétale, et en verse le reste dans le puits qui est toujours attenant au temple, faisant ainsi participer la nature extérieure tout entière aux vertus du sacrifice.

Chacun des actes de ce sacrifice est préparé par des invocations à toutes les divinités, et scandé en quelque sorte par une série de

chants ou de prières, qui se terminent toutes par l'*Ashem vohû*, sorte d'hymne en l'honneur de la sainteté suprême :

« La sainteté est le bien suprême, et c'est aussi le bonheur. Bonheur à celui qui est saint de la Sainteté suprême! »

Le mot de sainteté, qui revient à chaque page dans le *Yasna*, résume toutes les aspirations de la piété mazdéenne, de même que la pureté est au fond de toutes les prescriptions du *Vendidad*, ce code sacré qui rappelle par tant de côtés les lois mosaïques; les deux idées sont étroitement liées, et la pureté n'est qu'une forme de la sainteté. En réalité, c'est la propreté qu'il faudrait dire, plutôt encore que la pureté. La propreté a été une des grandes préoccupations des religions orientales. L'impureté légale a toujours une cause physiologique; chez les Juifs, presque toutes les lois ont une raison d'hygiène : le porc est immonde, parce qu'il est le véhicule de toutes les maladies. Dans l'*Avesta*, l'objet impur par excellence, c'est le cadavre, parce qu'il engendre la corruption et la peste. La purification a pour objet de chasser cette contagion, qui passe du mort au vivant. M. Darmesteter a éclairé d'une vive lumière les causes profondes de toutes les cérémonies dont les Persans entourent la mort. Elles se résument en deux mots : isoler le centre d'infection, détruire ce centre. Tandis que nous nous en remettons à la terre du soin de détruire les germes de corruption, dans le zoroastrisme, c'est souiller la terre et l'empoisonner. « Quand on enterre un cadavre, le génie de la terre, Spênta Armaiti, frissonne. » De là tous les soins pris pour isoler le corps, non-seulement des hommes, mais de la terre même; de là ces fumigations qui détruisent le démon dans toutes les directions où le vent les porte. De là le transfert des corps sur des hauteurs isolées ou sur des tours spécialement construites. Les bêtes fauves et les oiseaux ont vite fait de dépouiller le corps des parties grasses, qui sont le siège principal de la corruption et de l'infection.

De là vient aussi la prohibition de jeter les cadavres à l'eau, crime puni de mort. L'élément fluide, en effet, est le siège et le conducteur principal de l'impureté. C'est par l'eau, diraient les modernes, que les microbes se communiquent : « le sec ne se mêle pas au sec, » dit le *Vendidad*. Le grand purificateur, c'est le feu. Seulement, par l'exagération d'un sentiment mystique, au lieu de l'employer à détruire le foyer de corruption, le Persan ne songe qu'à l'en écarter, et, perdu dans la contemplation de la flamme du feu sacré, il veille avec angoisse à sa pureté.

Toute la religion de l'*Avesta* est faite de ce mélange de préoccupations hygiéniques et de mysticisme; derrière les phénomènes

naturels, le Mazdéen voit partout des êtres surnaturels, et il érige nos microbes en daêvas. « Quand la vie quitte le corps, un démon s'en empare; c'est la Druj du cadavre, *Druj Nasu;* elle fond de la région de l'enfer sous la forme d'une mouche horrible — la mouche des cadavres. Pour la chasser, on approche du mort un chien blanc aux oreilles jaunes. Au moment où le museau du chien touche le mort, la Druj s'enfuit. C'est ce qu'on appelle le *Sag-did*, le « regard du chien. »

On s'est étonné de voir le chien, qui est considéré par la plupart des peuples orientaux comme un animal immonde, jouir chez les Mazdéens, épris à un si haut degré de la pureté, d'une telle estime. La raison n'en serait-elle pas que le chien est l'ami et le protecteur de l'homme, l'adversaire toujours en éveil de ses ennemis, peut-être aussi le gardien des troupeaux, qui sont une des principales préoccupations du législateur perse. Tout un chapitre du *Vendidad* est consacré aux lois destinées à le protéger :

« Mal nourrir un chien de chasse, 50 coups; un chien errant, 70; un chien de garde, 90; un chien de berger, 200. Tuer un chien, de 500 à 800. Tuer un hérisson, 1,000 coups. »

La protection accordée au hérisson, qui est un grand destructeur de bêtes nuisibles, nous explique la cause de celle dont jouit le chien. Elle s'étend, d'ailleurs, à tous les animaux domestiques. Sans prêcher, comme le bouddhisme, la charité universelle envers les êtres, qui oblige l'homme à considérer tous les êtres vivans comme ses frères, le mazdéisme a proclamé les devoirs de l'homme envers l'animal, en particulier envers le bœuf, qui l'assiste dans son travail, le nourrit de sa chair et l'habille de sa peau. L'avènement du zoroastrisme est représenté comme l'avènement de la justice pour les animaux et, suivant l'expression de M. Darmesteter, comme une sorte de 1789 de l'espèce bovine.

Le Hâ 29, qui contient cette proclamation des droits des animaux, s'ouvre par les doléances du bœuf. « L'âme du bœuf pleurait vers les Amshaspands : Pourquoi m'avez-vous créée et qui m'a formée? Me voici en proie au violent, au bandit, au brutal, à qui me déchire, à qui me dérobe. Je n'ai de protecteurs que vous : « Assurez-moi donc une bonne pâture. » Et cette plainte se répercute jusque dans le Bundehesh, qui lui a donné les proportions d'un véritable drame mythologique.

« Lorsque mourut le taureau Evak-dât, le taureau unique, au moment où l'âme du taureau sortait du corps, Gôshûrûn, l'âme du taureau, se tint devant lui, et poussa vers Auhrmazd une plainte aussi retentissante que si 1,000 hommes criaient à la fois : « A qui as-tu laissé le gouvernement des créatures, maintenant que la

destruction est lâchée dans le monde, que les plantes sont desséchées, les eaux empoisonnées? Où est l'homme dont tu disais : « Je le créerai pour qu'il prêche la sollicitude pour les êtres? »

Auhrmazd répondit : « Tu es malade, Gôshûrûn, de la maladie d'Ahriman et de la méchanceté que les démons ont déployée sur toi. Si j'avais pu créer cet homme en ce moment, Ahriman ne se serait pas livré à cette violence.

« Gôshûrûn s'avança jusqu'à la sphère des étoiles et répéta sa plainte ; jusqu'à la sphère de la lune et répéta sa plainte ; jusqu'à la sphère du soleil et répéta sa plainte. Alors on lui montra le Frôhar de Zoroastre, et Auhrmazd dit : « Je le créerai dans le monde pour prêcher la sollicitude pour les êtres. Gôshûrûn, satisfaite, accepta alors de nourrir les êtres et consentit à une nouvelle création des animaux dans le monde. »

Le dualisme persan se présente ainsi à nous sous la forme d'une lutte constante du bien contre le mal, qui se poursuit dans le monde des esprits, dans les hommes, dans les animaux, dans les êtres inanimés. Il trouve son expression la plus absolue, mais aussi la plus élevée, dans un passage du *Yasna*, dans lequel Ormazd révèle à Zoroastre les vingt et une paroles qu'il a prononcées dès avant la création du monde.

« Aussitôt que parut le mauvais, Ahura-Mazda dit : Non, au démon, en ces paroles de négation :

« — Non, ni nos pensées, nos enseignemens, nos intelligences ; ni nos vœux, nos paroles et nos actes ; ni nos religions, ni nos âmes ne sont d'accord. »

La même opposition se continue jusqu'au-delà de la tombe. Un des plus beaux passages de l'*Avesta* nous décrit les joies et les souffrances de l'âme, vertueuse ou coupable, dans les trois jours qui suivent la mort, les parfums délicieux et les odeurs infectes qui viennent à elle du midi et du nord, enfin sa rencontre avec une figure féminine, adorablement belle ou d'une laideur repoussante, qui n'est autre que sa propre Daêna.

« Quand un juste meurt, son âme repose pendant trois jours et trois nuits auprès de sa tête, aspirant autant de joie que tout ce qu'en peut contenir tout le monde des vivans. Et, à la fin de la troisième nuit, à l'aube, l'âme du juste se croit portée parmi les plantes et les parfums, et il lui semble que, de la région du Midi, souffle un vent parfumé. Et il lui semble comme s'il aspirait ce vent de ses narines. Et dans cette brise, il croit voir s'avancer une belle jeune fille, brillante, aux bras blancs, haute de taille et droite, aux seins relevés, au beau corps, noble et d'un sang illustre, dans sa taille de quinze ans et belle à l'égal des plus belles créa-

tures. Et l'âme du juste lui demande : « Qui es-tu, vierge, la plus belle vierge que j'aie jamais vue? » Et elle lui répond : « Jeune homme aux bonnes paroles, aux bonnes actions, à la bonne religion, je suis ta propre religion. »

Il y a, dans cette idée de l'homme, jugé par sa propre conduite, par la situation qu'il a prise vis-à-vis de la divinité, c'est-à-dire du bien ou du mal, un sentiment religieux très élevé et empreint du plus pur spiritualisme. Le châtiment du méchant consiste dans le spectacle de sa laideur morale, qui lui apparaît une fois qu'il est mort, voilà comment il faudrait traduire en langage moderne les images de la religion de l'*Avesta*. Ce n'est pas que les supplices soient absens de son enfer; peu de religions ont eu un sentiment plus profond du mal qui pénètre la nature et l'ont accablé de plus de malédictions; et pourtant, la note dominante de toute cette littérature sacrée est une grande douceur. C'est par la prière et par la sainteté que Zoroastre triomphe du génie du mal. Il y a, dans bien des pages de l'*Avesta*, un sentiment de la force de l'esprit et des réalités intangibles, qui exhale comme un parfum évangélique. « Les hymnes à vous chantés sans relâche procurent nourriture et vêtemens. » N'est-ce pas, en quelque mesure, la parole de Jésus : « L'homme ne vivra pas de pain seulement, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu. »

III.

A quelle époque nous reporte tout cet ensemble de conceptions et d'idées, qui, par certains côtés, paraissent tenir à la plus ancienne mythologie indo-européenne, par d'autres, se rapprochent de systèmes religieux ou philosophiques beaucoup plus récens? Autrefois, on n'hésitait pas à considérer l'*Avesta* comme l'œuvre de Zoroastre, dont la révolution religieuse aurait amené la séparation des tribus de l'Iran et de celles de l'Inde. Il a fallu beaucoup en rabattre. A mesure qu'on étudiait l'*Avesta*, on y trouvait des traces plus profondes d'influence grecque. Il s'est passé pour l'Iran un fait analogue à celui qui s'est passé pour la littérature védique. Après avoir considéré les *Védas* comme le plus ancien des livres, on est arrivé à y reconnaître une œuvre savante et réfléchie, d'où la rhétorique n'est pas absente, et qui n'est sans doute guère antérieure au temps d'Alexandre. M. Darmesteter va encore plus loin pour l'*Avesta*. Il saute par-dessus Alexandre, et en place la composition, soit après les événemens qui ont amené la chute de la domination grecque en Iran, aux environs de l'an 140

avant Jésus-Christ, soit même sous Vologèse, le prince arsacide contemporain de Néron et de Vespasien, qui paraît avoir inauguré, vers l'an 50 de notre ère, la renaissance zoroastrienne.

Quand on a lu M. Darmesteter, il paraît bien probable que l'usurpateur Keresâni, contre lequel s'élève le *Hôm-Yasht*, n'est autre qu'Alexandre le Grand. Dans ce yasht célèbre, consacré à la louange de Haoma, le saint Haoma, faisant à Zarathushtra l'histoire de ceux qui ont propagé son culte sur la terre et des ennemis dont il a triomphé, raconte qu'il a renversé du trône ce Keresâni qui s'était levé dans l'ambition du pouvoir, et qui disait : « Désormais le prêtre du feu n'ira plus à son gré par le pays enseigner la loi ! » On a souvent rapproché, dit M. Darmesteter, ce Keresâni, renversé par Haoma, du Kriçânou des *Védas*, le gardien jaloux du Soma céleste, l'archer qui lance sa flèche contre le faucon divin qui a enlevé Soma pour l'apporter aux hommes. Le rapprochement est frappant et peut-être exact; peut-être y a-t-il eu un temps où les Iraniens connaissaient un Keresâni mythique qui retient le Haoma dans le ciel et l'envie aux hommes. Mais, une chose certaine, c'est que ce nom de Keresâni, quelle qu'ait été sa valeur ancienne, est appliqué par l'auteur de ces lignes à un personnage purement humain, qui doit trouver sa place dans l'histoire de la Perse. Sans doute, on pourrait songer au grand ennemi des mages, Darius fils d'Hystaspe, l'auteur de la magophonie. Telle était autrefois l'opinion de M. Darmesteter. Mais, quelque liberté que la tradition prenne avec l'histoire, elle ne pouvait aller jusqu'à faire de Darius un maître passager, renversé par le magisme.

La grande usurpation, la seule qui ait failli détruire le zoroastrisme, celle à laquelle la tradition parsie, aussi haut qu'on peut la suivre, c'est-à-dire dès l'époque sassanide, attribue la décadence de la religion et la perte de la plus grande partie des livres sacrés, c'est celle d'Alexandre le Roumi, qui, dit-elle, brûla l'exemplaire complet de l'*Avesta* contenu dans la bibliothèque royale de Persépolis, et massacra les sages de l'Iran, avant d'être précipité dans l'enfer. Alexandre est le troisième membre de cette trinité de tyrans exécrés, qu'Ahriman avait voulu rendre immortels, pour la ruine plus complète du monde : Zohâk, Afrâsyâb, Alexandre. Mais les deux premiers sont antérieurs à l'apparition de Zoroastre; de sorte qu'Alexandre reste seul pour assumer le rôle de persécuteur du zoroastrisme.

La tradition pehlvie s'accorde bien avec cette manière de voir. Un texte pehlvi du haut moyen âge, le *Bahman Yasht*, appelle Alexandre le *Kilisyak*, « le brigand; » or, ce terme est précisément celui qui, dans la traduction pehlvie du *Hôm-Yasht*, rend Kere-

sâni. Il a servi par la suite à désigner les infidèles du pays de Roum, c'est-à-dire les chrétiens byzantins. Qui sait même si, dans l'adaptation de ce terme aux chrétiens, il n'y a pas eu un jeu de mots plus ou moins inconscient sur le nom des chrétiens, Christiani, Keresâni, Kilisyak? Quoi qu'il en soit, la traduction de Keresâni par Kilisyak nous prouve que, d'après la plus ancienne tradition pehlvie, le Keresâni désignait Alexandre.

Ainsi s'expliquerait ce fait, étrange au premier abord, que l'organisation politique de l'*Avesta* ne connaît pas un empire iranien, ayant à sa tête un roi des rois. Le titre qui désigne l'autorité suprême est celui qui, dans les inscriptions de Darius, désigne les satrapies. C'est que, à l'époque où fut rédigé l'*Avesta*, le titre de roi des rois avait passé des souverains perses à Alexandre et à ses successeurs, les Séleucides et les Ptolémées. Les inscriptions phéniciennes et grecques nous en ont apporté la preuve. En plusieurs endroits, d'ailleurs, l'*Avesta* paraît combattre le bouddhisme, dont l'apparition et les migrations en dehors de l'Inde peuvent être datées avec une très grande approximation et nous ramènent à peu près à la même époque.

Aux argumens tirés de l'histoire viennent se joindre d'autres preuves qui tiennent au fond même des idées de l'*Avesta*. Immédiatement au-dessous d'Ahura-Mazda, la mythologie avestéenne place un génie, nommé Vohu-Manô, « la Bonne pensée, » le premier des Amshaspands, qui est, suivant le Bundehesh, cette amplification persane des parties cosmogoniques de l'*Avesta*, « la première création spirituelle d'Ormazd, le principe moteur du monde créé par lui. » Or, cette bonne pensée présente, sinon pour la forme, du moins pour l'idée dont elle est l'expression, une analogie qu'il est difficile de méconnaître, avec la Parole, le Logos, qui joue un si grand rôle dans la philosophie judéo-alexandrine. Comme le Logos, comme la Sapience, Vohu-Manô est le premier né de tous les êtres, et c'est avec lui qu'Ahura se consultait, lorsqu'il procédait à ses créations successives. Peut-être l'idée morale tient-elle une plus large place dans la conception persane, mais, au fond, Vohu-Manô se confond avec la pensée d'Ahura-Mazda : « C'est par ta pensée, dit un des Gâthas, qu'à l'origine, ô Mazda, tu as formé et nous, et le monde, et la religion, et les intelligences ; que tu as mis la vie dans le corps (comme Dieu, dans la *Genèse*, donne la vie à l'homme en soufflant dans ses narines un souffle de vie) ; que tu as créé les œuvres et la doctrine, et que tu inspires leur désir à ceux qui y aspirent. »

Le prologue des Proverbes qui porte, presque à chaque ligne, l'empreinte profonde de cette philosophie, dont s'est pénétré l'esprit juif

dans les deux derniers siècles avant l'ère chrétienne, exprime la même idée, presque sous la même forme :

L'Éternel m'a possédée au commencement de toutes choses,
Avant aucune de ses œuvres, dès l'origine.
Dès l'éternité j'ai été formée,
Dès le principe, avant la naissance de la terre.
Je fus conçue avant que l'abîme n'existât,
Ni les sources, réservoirs des eaux.
Quand il dressa les cieux, j'y étais.
Quand il posa les fondemens de la terre
J'étais son ouvrière à ses côtés
Et je faisais ses délices toujours,
Me jouant sans cesse en sa présence,
Me jouant sur la face de sa terre,
Et trouvant mes délices parmi les Benê-Adam.

Le zoroastrisme a-t-il pris cette notion à la philosophie néo-platonicienne? L'a-t-il puisée directement dans la littérature juive, ou bien dans le fonds commun des idées qui régnaient un peu partout à cette époque? On pourra discuter sur ce point. En tout cas, cette doctrine sent son temps, et ne saurait, sous cette forme, remonter bien haut.

Il est encore beaucoup d'autres points de contact entre l'*Avesta* et les anciens récits des livres mosaïques : la création du monde en six jours, le déluge, le partage de la terre entre les trois fils de Thraêtaona, et le cadre même de la révélation d'Ormazd à Zoroastre, qui nous rappelle le dialogue entre Jéhovah et Moïse, d'où sort la loi. Voici dès lors la question qui se pose : Sont-ce les Juifs qui ont emprunté ces idées à la Perse, ou bien est-ce l'*Avesta* qui s'est inspiré de la Bible? En général, on n'hésitait pas à répondre que l'emprunt venait du côté des Juifs. Que de fois n'avons-nous pas entendu citer la ressemblance de la création biblique avec celle de l'*Avesta* comme une preuve de la date récente de la composition de la *Genèse!* C'était le grand cheval de bataille de M. d'Eichthal. Or, voici M. Darmesteter qui vient nous déclarer, après une étude approfondie, que c'est l'*Avesta* qui a copié la Bible. Je suis porté à croire que M. Darmesteter a raison, d'une façon générale, sans pourtant qu'il soit possible de l'affirmer pour tous les points. Il y a tout un fond d'idées cosmogoniques sur lequel a vécu l'ancien Orient, et qui a fait l'objet d'échanges multiples, dans lesquels il est parfois très difficile de dire de quel côté vient l'emprunt, ni même s'il y a eu emprunt direct.

Le récit du déluge peut nous en fournir un exemple. Nous avons parlé de ce déluge de neige, annoncé par Ahura-Mazda au fidèle Yima, et des instructions qu'il lui donna pour y échapper et pour

sauver, non-seulement l'humanité, mais l'ensemble des créatures. La ressemblance avec le déluge biblique est frappante et va dans les moindres détails. C'est la même indication des dimensions que doit avoir l'asile réservé au genre humain, la même manière d'y faire entrer les bêtes deux à deux, la même préoccupation d'en exclure les animaux impurs et difformes, ou du moins d'en restreindre autant que possible le nombre ; il n'y a pas jusqu'à l'oiseau Karshiptan, qui doit porter la religion de Mazda dans le Var fait par Yima, qui ne rappelle la colombe de l'arché de Noé. Et pourtant, je ne crois pas que le déluge de l'*Avesta* soit imité de celui de la *Genèse*. Depuis la découverte du récit chaldéen du déluge, il n'est plus permis de douter que le récit de la *Genèse* n'en ait été pris. La démonstration a été faite d'une façon complète. Le récit biblique est une réduction du récit chaldéen, dans laquelle on a supprimé la plupart des élémens mythologiques, diminué toutes les proportions, de façon à ne laisser qu'un récit passablement théorique, mais qui ne fait que mieux ressortir la grandeur de l'idée religieuse que le vieux narrateur jehoviste a introduite dans ce cadre. Ainsi, le récit du déluge biblique vient de la Chaldée, il ne vient pas de la Perse; mais cela ne veut pas dire que le récit du *Vendidad* soit pris à la *Genèse*. Sans doute, certains traits que nous avons relevés pourraient y faire croire. Mais, à côté de ceux-là, il en est d'autres qui reproduisent presque mot pour mot le récit chaldéen du déluge et qui ne se trouvent pas dans la Bible. C'est ainsi qu'Ahura-Mazda ordonne à Yima de réunir dans l'arche « des germes d'homme et de femme, les plus grands, les plus beaux, les meilleurs qui soient sur toute la terre, des germes de toutes les espèces d'animaux et de toutes les plantes. » Voici maintenant le passage correspondant de la genèse chaldéenne :

« Tout ce que possédais, je le réunis ; tout ce que je possédais d'argent, je le réunis ; — tout ce que je possédais d'or, je le réunis ; — *tout ce que je possédais de semences de vie de toute nature, je le réunis.* — Je fis tout monter dans le vaisseau ; mes serviteurs mâles et femelles, — le bétail des champs, les animaux sauvages des campagnes et les fils du peuple, je les fis tous monter. »

La façon même dont est introduit le récit du déluge dans l'*Avesta*, où il est présenté comme une révélation d'Ormazd, qui raconte à Zoroastre l'histoire d'Yima, est plus éloignée du récit biblique que du récit chaldéen, dans lequel aussi c'est Hasisatra, le Xisuthrus de Bérose, le Noé chaldéen, qui révèle à Izdubar l'histoire de sa conservation et les délibérations des dieux. Nous croyons donc que le déluge de neige de l'*Avesta* est une forme très altérée de l'ancien récit chaldéen, enluminée de certaines touches bibliques peut-être, qui existait en Perse d'une façon indépendante, et avait longtemps

flotté dans la tradition orale, avant que ne pût s'opérer cette infusion des idées juives dans la religion de l'*Avesta*.

On ne saurait nier d'ailleurs que la religion de l'*Avesta* ne contienne des élémens antérieurs à l'époque des rois parthes arsacides, et dont quelques-uns appartiennent au fonds commun des religions indo-européennes, remontant ainsi jusqu'à l'époque où les Hindous et les Iraniens ne s'étaient pas encore séparés et vivaient en commun sur les pentes de l'Airyanem Vaêjô. Les inscriptions cunéiformes achéménides nous ont appris à connaître le dieu suprême de Zoroastre et de l'*Avesta*, Ahura-Mazda, comme le grand dieu des anciens rois de Perse ; c'est déjà lui que Cyrus, Xerxès, Darius invoquent dans tous leurs discours, et c'est sa figure, coiffée d'une tiare et encadrée dans deux grandes ailes éployées, qui surmonte tous leurs bas-reliefs. Mais ses origines sont encore plus anciennes. Ce Dieu suprême de l'*Avesta*, « le Seigneur omniscient, » ancien dieu du ciel, analogue à Zeus et à Jupiter, trouve son parallèle dans le dieu suprême des Védas, dans Varuna, l'*Asura Viçvavedas*, « l'Asura qui sait toutes choses. » Ahura et Asura sont un même mot et un même dieu. De même, Mithra, l'Apollon iranien, est identique au Mithra védique. La parenté des deux religions se poursuit dans les mythes qui mettent aux prises, des deux côtés, la lumière et les ténèbres, ainsi que dans les histoires des héros de la première humanité. On la retrouve enfin dans le feu sacré du foyer, Agni en Inde, Atar en Perse, et dans la liqueur sacrée du Haoma, identique, ainsi que nous l'avons dit, au Soma védique. On pourrait songer à expliquer cette ressemblance par des emprunts faits à une époque historique, par un échange d'idées, résultat de la propagande religieuse ; mais une religion aussi importante que celle des Perses n'adopte pas tout d'un bloc les principes qui en forment les élémens constitutifs. On conçoit que le culte de la déesse Anaïtis ait pu pénétrer à une certaine époque en Perse, nous pouvons même préciser la date de son introduction ; on comprendrait moins qu'Ahura-Mazda, Mithra, le feu sacré et le Haoma fussent étrangers au fond même de la religion iranienne.

Ainsi donc, des élémens anciens englobés dans un cadre récent qui est l'*Avesta* des Sassanides, voilà la conclusion à laquelle on arrive de plus en plus. C'est aussi, en faisant la part des différences de temps et de milieux, la conclusion à laquelle conduit l'étude critique des livres qui composent l'Ancien-Testament. Seulement, dans la Bible, on peut encore discerner les élémens dont s'est formé le livre actuel, et remonter dans plus d'un cas à la source. Pour l'*Avesta*, tel que nous le possédons, ce travail n'est pas possible, suivant M. Darmesteter. Il n'est pas un des morceaux dont se compose ce

vaste ensemble, si mutilé, dont on puisse dire qu'il est plus ancien que les autres et qu'il remonte au-delà de l'époque arsacide. Peut-être tout le monde ne partagera-t-il pas cet avis. M. Darmesteter lui-même a modifié bien des choses dans sa manière de voir, depuis le jour où il a abordé l'étude de l'*Avesta*, mais sans cesser d'être conséquent avec lui-même, et ses variations ne sont que le résultat de l'application des mêmes principes. L'aboutissant n'est plus le même, la ligne n'a pas changé. C'est là le point essentiel. Dans les matières scientifiques, on ne peut prétendre à la vérité absolue, il faut y tendre. Ce qui importe, c'est que la direction soit bonne. Il est facile de plaisanter les variations de la science et d'invoquer contre la méthode critique l'incertitude de ses résultats. Mais les variations sont la condition du progrès et la marque de la vie. Et quelle science est plus vivante que celle de ces anciennes civilisations orientales? Au lieu de contes, échafaudés sur quelques paroles mal comprises des historiens anciens qui n'étaient eux-mêmes pas toujours bien renseignés, nous nous trouvons en présence de la réalité, prise en pleine vie dans les livres antiques que la science philologique nous a rendus.

Sans doute, on éprouve quelque déception à voir rabaisser de centaines, quelquefois de milliers d'années, des écrits auxquels l'imagination se plaisait à prêter une antiquité fabuleuse ; mais n'est-ce pas quelque chose de replacer les faits dans leur véritable milieu, où ils se comprennent et où ils s'expliquent les uns les autres, et de les faire rentrer dans les lois de l'esprit humain, au lieu de les reléguer dans des temps préhistoriques où ils nous apparaissaient comme des prodiges inexplicables. Si l'imagination y laisse quelques-unes des brillantes couleurs de sa robe ondoyante, l'esprit éprouve à ces déductions la satisfaction profonde que donne la conquête de la vérité; et, au-dessus du soubassement solide formé par l'histoire, il voit se dresser la véritable antiquité, dont la tête se perd dans les nues. Nous n'en distinguons pas encore tous les traits ; mais ce que nous en entrevoyons suffit pour nous permettre d'en saisir les proportions et les lignes générales, et d'en mesurer la grandeur. D'autres s'élèveront plus haut que nous. L'essentiel est d'avoir une base solide et de ne procéder que sûrement et pas à pas, en partant du certain pour expliquer l'incertain ; c'est le travail de l'histoire ; et à un point de vue plus général, c'est celui que poursuit dans tous les domaines l'esprit humain au travers de ses efforts pour arracher au passé le secret des origines de l'humanité.

PHILIPPE BERGER.

A RAVENNE

Journées de mai passé.

... La mer meurt doucement, sur des terres basses, au bord de la route, d'Ancône à Pesaro, de Pesaro à Rimini. La vie se fait rare; des petits havres de pêcheurs, où quelques familles nettoient leurs filets sur la grève. Des hommes, plongés à mi-corps dans la vague, vont rejeter ces filets au large. Devant eux, les voiles rouges, brûlées par les soleils, se hissent le long des mâts, s'envolent dans l'éveil du matin. Les premières levées fuient déjà là-bas, au fond bleu de l'Adriatique, vers la Grèce qui les appelle sous l'horizon. La pensée fuit de conserve, allègre aux jeunes lumières de l'aube, oublieuse des lourdes ancres engagées ailleurs; et je continue de les suivre, les barques disparues, dans les profondeurs de la mémoire où se prolonge cette mer, sur ces eaux grecques où j'ai perdu tant d'anciens jours.

A Cesenatico, la ligne s'écarte de la plage. Les terres riveraines de l'Adriatique ne porteraient pas plus loin une voie ferrée. Au-delà, le limon charrié des vallées lombardes et romagnoles a gagné sur les flots une vaste maremme, jusqu'aux embouchures des grands fleuves, du Pô et de l'Adige. Francesca dépeint dans une belle et forte image ce sol aventuré parmi les eaux; elle montre à Dante « sa terre natale assise sur la *marine*, là où le Pô descend avec ses tributaires pour trouver enfin la paix dans la mer (1). »

(1) Siede la terra, dove nata fui,
Su la marina dove 'l Po discende
Per aver pace co' seguaci sui. (*Inferno*, v.)

La voie coupe des canaux, entre des rizières et de grasses moissons, à travers un pays plat, une sorte de Flandre verte, humide. Au loin, les hautes cimes de quelques pins parasols, échappés à la destruction de la Pineta, rappellent seules l'Italie. Le train s'arrête, on descend sur une place deserte. Roulée dans ce linceul de verdure, une petite ville aux tons rouillés, vide, silencieuse, émerge comme un objet antique et hors d'usage, avec l'air d'une vieille de l'autre temps qu'on oublia d'ensevelir. C'est Ravenne, la douce morte, la Byzance occidentale.

Ici vinrent expirer, s'anéantir et reposer enfin les plus grandes âmes que l'humanité ait connues, l'âme de Rome, l'âme de Dante; ici elles ont trouvé la paix, comme le fleuve voisin dans la mer. Par un caprice inattendu de l'histoire, la vie civilisée s'est concentrée un instant sur ce point, avant sa longue éclipse en Europe. C'était au moment de la confusion barbare, du déchirement entre l'Occident et l'Orient, pendant la carence d'un pouvoir universel; la Rome impériale agonisait, la Rome chrétienne élaborait lentement ses destinées futures. Les formes vaines de l'ancien empire se maintinrent dans ce dernier refuge; Ravenne fut capitale de l'univers, la préfecture délaissée au bord du Tibre lui obéit. Les aigles se posèrent un jour sur ce rivage, comme de lourds oiseaux émigrans qui battent de l'aile et tournoient, avant de prendre leur vol par-dessus la mer. Ce qu'on voit ici, est-ce un débris latin ou un promontoire avancé de l'Orient? On ne sait, on se demande de quel côté du golfe il faudrait situer historiquement cette ville hybride. Je l'appelais plus haut, on l'a appelée mille fois : la Byzance occidentale. Ce nom implique un choix arbitraire entre les deux mondes qui se mêlèrent dans le creuset. Tout y raconte des transformations d'élémens : l'art païen devenant chrétien, l'Auguste italiote devenant Grec, les rois barbares s'essayant au rôle de Césars, ébauchant le saint-empire de Charlemagne et de Barberousse. De quelque nom qu'on la nomme, Ravenne demeure aujourd'hui ce qu'elle était à cette heure indéfinissable ; on y revit le VIe siècle de notre ère.

Tout s'est retiré d'elle, la vie et la mer. L'Adriatique est à 10 kilomètres du faubourg que ses flots baignaient sous Justinien. L'histoire a quitté de même l'abandonnée. Les siècles ont monté sur elle avec ces terres d'apport étranger, où il faut chercher à deux mètres de profondeur l'ancien sol et les socles des colonnes. Enlisée par ce double travail de la nature et du temps, la ville des exarques s'est conservée presque intacte, pareille aux cités pharaoniques dans les boues du Nil. Gardienne de mausolées fameux, Ravenne est la tombe des tombes. Néanmoins, je ne comprends

pas de quels yeux l'ont vue tous les voyageurs qui écrivent : Ravenne est lugubre, désolée... Ravenne n'est pas lugubre. C'est la douce morte. Il n'y a pas d'horreur autour d'elle, parce qu'il n'y a point lutte de la vie contre la dissolution normale; parce qu'il n'y a presque rien de réel, dans ce fantôme d'un moment historique très lointain, et si étrange. Il n'y a que de la paix, avec un charme infini, sur ces cendres si peu troublées.

Dix-huit mille âmes, me dit-on, en comptant l'agglomération rurale. Sur le cailloutis des rues étroites, on entend pousser l'herbe. Entre dix heures du matin et cinq heures du soir, à peine si vous croisez quelques passans; ils frôlent les murs roussis des églises, des cloîtres, des palais aux fenêtres aveuglées. Ces demeures seigneuriales, hautes et vastes comme les aimait l'Italie de la Renaissance, sont veuves d'habitans. Mais quelles ombres y reviennent! Voici le palais de Guido da Polenta, où fut recueilli Dante; le palais Guiccioli, où fut recueilli Byron. Un voile de poésie recouvre ce qu'il y a de farouche dans la mine de ces forteresses; comme le grand pied de vigne vierge qui tapisse de haut en bas l'une d'entre elles, mettant à ce coin de rue un sourire de grâce sur la face pâle de Ravenne. Par les porches béans, le regard plonge dans les cours; au fond, quelque triton de marbre s'ennuie sous les pariétaires, il ne pleure plus l'eau de sa fontaine. Chétives sont les autres maisons; de pauvres boutiques sous les arcades du marché, — les Ravennates doivent se fournir à Bologne pour tout ce qui n'est pas article de consommation populaire, — un port où trois ou quatre caboteurs dorment allèges sur le canal maritime, une station de deux fiacres, sans plus, créée l'autre semaine par un arrêté du syndic. Des capucins, des mendians, seuls maîtres de la rue durant les heures chaudes du jour; ils s'attroupent comme un essaim de mouches dès qu'un pas retentit sur le pavé; ils font un cortège imposant au promeneur, riant de bon cœur avec lui de leur nombre et de leur importunité; on en voit des grappes pendues le matin aux grilles des quelques familles aisées, à la façon des cliens dans l'ancienne Rome; quand la dame du logis sort, ils l'accompagnent processionnellement à l'église. Dès que l'on s'éloigne du marché et des deux cafés où se brasse la politique locale, solitude, silence, sensation d'être dans un lit de pierre où le torrent humain a coulé, et qui demeure à sec, avec de minces filets d'eau stagnante.

Pour retrouver la vie, une vie chimérique, à la vérité, mais d'une extraordinaire puissance d'illusion, il faut la rechercher aux siècles où elle s'arrêta dans Ravenne; il faut entrer dans les basiliques, les baptistères, les mausolées. Là, sur les murs revêtus de

mosaïques, se relève un peuple nombreux, avec ses princes, ses prêtres, avec les particularités de son existence. J'avais vu en Orient le peu qui reste du premier âge byzantin : des ruines, quelques figures échappées au crépi de chaux du Turc ; mais l'Orient, trop bouleversé, a mal gardé les souvenirs de cette époque, la plus mal connue, la plus radicalement effacée de l'histoire. A Ravenne seulement, on revoit au complet cette société de transition, encore maîtresse de la ville qui fut son berceau; dans le vide et le silence ambians, elle tire l'esprit hors du présent, elle le reporte d'un saut brusque à l'heure qu'elle marque. Nulle part, sauf en Égypte, on ne ressent au même degré cette impression fantastique : la résurrection d'un morceau lointain d'humanité.

Chacun connaît au moins de nom les édifices fameux de Ravenne : San Vitale, Sant'Apollinare Nuovo, et l'autre temple du même vocable, Sant'Apollinare in Classe. Ce dernier, perdu dans les champs à cinq kilomètres de la ville actuelle, était jadis l'église du port et du faubourg maritime de Classis. Le faubourg a disparu, la mer a fui ; la basilique, épave désemparée, est échouée dans une prairie au milieu des blés. Les restes de l'ancien hospice des pèlerins lui tiennent compagnie. Cet hospice reçut au moyen âge un hôte singulier, d'après l'inscription que je relève dans la nef sur une plaque commémorative. L'empereur Otton III, le plus romantique des Césars allemands avant ceux de notre temps, y vint de Rome pieds nus et y jeûna quarante jours sous le cilice. Attiré à Ravenne par son maître Gerbert, alors archevêque de la ville, et par les préférences de sa mère, la Grecque Théophanie, Otton y conçut peut-être, devant les représentations de la splendeur byzantine, il y caressa certainement son cher projet, la reconstitution de l'empire romain d'Occident avec les lois et les usages de la cour de Justinien. En lisant sur le marbre l'inscription où Otton raconte son voyage, il me semblait reconnaître, dans chacun de ces mots ardens et mystiques, le son d'une haute parole d'aujourd'hui, familière à nos oreilles.

Les deux Sant'Apollinare offrent les dispositions classiques de la première basilique chrétienne. A San Vitale, ébauche de la sainte Sophie de Constantinople, un type nouveau apparaît sous l'influence orientale; partout la forme circulaire, coupole sur une rotonde, arcatures qui s'engendrent et se supportent. Entre la symétrie harmonieuse du rectangle païen et l'aspiration désespérée qui va tendre vers le ciel l'arceau et la flèche gothiques, Byzance intervient avec ses courbes trapues, avec le cercle où sa pensée maniaque et subtile tourne perpétuellement sur elle-même. L'âme antique se po-

sait paisiblement à terre; la nôtre fuyait à tire d'aile dans l'espace; l'âme byzantine ne monte un instant que pour se recourber et s'enchevêtrer dans ses replis.

D'autres monumens des ve et vi^e^ siècles arrêtent le visiteur, à chaque pas qu'il fait dans Ravenne : les deux baptistères, celui des orthodoxes et celui des ariens, si bien conservés que l'on s'attend à voir les sectes ennemies sortir des portes pour en venir aux mains; la chapelle archiépiscopale; le mausolée de Galla Placidia, qui repose avec son frère Honorius et son époux Constance dans ce bijou funéraire; les ténèbres y sont réchauffées et illuminées par le rayonnement de la mosaïque : sous cette voûte, le sombre azur constellé d'or reflète la douceur d'une vraie nuit d'Italie. Les architectes de Théodoric ont travaillé pour lui dans le même style. Le palais du grand roi goth montre encore quelques colonnes sur sa façade; Charlemagne transporta les autres à Aix-la-Chapelle. Le tombeau de Théodoric se cache à quelque distance de la ville, dans un joli nid de verdure; la lourde rotonde ressemble à une énorme carapace de tortue, tombée là sur le sol, à demi envasée dans le limon qui cède sous le poids de cette masse. La chapelle est vide; l'inquisition se souvint au xvie siècle du monarque arien et fit jeter aux quatre vents les cendres de l'hérétique. Un vieux gardien cultive des œillets et des roses devant le sépulcre profané; nous lui demandons à voir la tombe du roi; il nous reçoit avec cette phrase, dite d'un ton solennel et navré : *Fu tomba, ma non è più tomba.* C'est un bon révolutionnaire romagnol; il enrage, comme si son trésor eût été volé d'hier, contre l'inquisiteur qui lui déroba, trois cents ans d'avance, un cadavre aussi illustre que fructueux.

Le *Dôme* moderne suffit à la population ravennate; elle a déserté les basiliques, on y rencontre rarement quelque femme en prière. Pourquoi de nouveaux fidèles? La foule des anciens est là au complet, incrustée dans la mosaïque; elle se déroule partout, au cintre des voûtes, dans la corbeille des absides, sur les longues frises des nefs. Sous des noms de saintes et de confesseurs, chacune de ces figures est un portrait de l'époque; les plus reculés en date gardent un indiscutable accent de vie. On voit ici comment ce bel art atteignit son apogée et commença de décliner, durant une période de cent ans, de 450 à 550 environ. Au début, la chaude harmonie des tons et la vérité individuelle des personnages ne laissent rien à désirer; bientôt, la différenciation des visages apparaît moins prononcée, les corps se raidissent et s'ankylosent; on sent approcher le temps où ils ne seront plus que des cadavres pétrifiés, reproduits pendant une longue suite de siècles, jusqu'aux transcriptions machinales que j'ai vu faire encore dans les monastères du Mont-Athos.

Les plus anciennes compositions nous montrent franchement des modèles antiques revêtus d'attributs chrétiens; au tombeau de Galla Placidia, le Bon Pasteur gardant ses brebis a la tête classique de l'Apollon Musagète. Aux deux baptistères, où le sujet central représente l'immersion de Jésus dans le Jourdain, le dieu du fleuve assiste à la scène; il faut bien nommer ainsi ce vieillard mythologique, avec son urne dans une main, son sceptre de roseaux dans l'autre. Peu à peu, le Christ vainqueur se débarrasse de cette gangue païenne. La semaine dernière, je regardais dans les catacombes de Rome les symboles timides sous lesquels le Dieu persécuté se dérobe aux yeux de l'orante: Jonas, Melchisédech, le sacrifice d'Abraham. Une pieuse habitude maintient dans les mosaïques de Ravenne ces figurations; mais, au-dessus d'elles, le Dieu triomphant prend aux clés de voûte sa place d'honneur et la figure rituelle que l'Orient lui conservera. Cependant, le roi du ciel doit partager l'empire avec le roi de la terre, l'héritier du divin Auguste; le personnage du Cosmocrator, trônant au milieu de ses cubiculaires, a presque autant d'importance que celui du Sauveur. La pensée de Constantin, l'équitable répartition de l'univers entre les deux divinités, inspire la main respectueuse du mosaïste.

Dans cet art qui n'a pas encore d'individualité bien acquise, tout parle d'élémens en fusion; idée païenne, idée impériale, idée chrétienne; beauté classique et goût barbare de l'Asie. Le dessinateur se ressouvient parfois de la Grèce, quand il trace un profil humain; il recueille des motifs d'ornementation et des couleurs dans tout l'empire de son maître, de Pompéi à la Perse. La décoration qu'il met au fond de ses coupoles, avec ce fouillis d'arabesques d'or entre les paons bleus et les palmiers verts, ressemble déjà à un tapis de Chiraz plus qu'à une draperie classique; follement somptueuse toujours, et admirable de coloris.

Nous avons deux portraits de Justinien, d'époques différentes; l'un à San Vitale, l'autre dans une chapelle de Sant'Apollinare Nuovo. Le premier est d'un homme en pleine force, alerte, aux traits durs et accusés; dans le second, le Basileus aux joues pesantes, au regard éteint, est devenu un vieux légiste, un bureaucrate avachi sur ses dossiers. On pense aux deux types si connus que nous ont laissés les peintres de Bonaparte, le maigre consul, l'empereur alourdi. Vis-à-vis de son époux, Théodora se dirige vers un temple, entourée de ses femmes; les patriciennes portent leurs costumes de cour, des étoffes précieuses très variées de nuances, de tissu et d'ajustement. Les trois rois mages sont brodés sur un lé de la tunique de Théodora. On les voit représentés partout, dans les mosaïques de Ravenne, en tête des processions achemi-

nées avec des offrandes vers le trône de la Vierge. Les rois Gaspar et Balthazar, majestueux, bien drapés, munis de nobles barbes et de hauts diadèmes, ont la suffisance tranquille de personnages qui apportent l'or et l'encens, deux présens toujours bien reçus. Le roi Melchior, imberbe, chétif sous son petit manteau vert, est de mine plus naïve et un peu déconfite; comme il sied à un Arabe qui n'a trouvé dans son désert que ce maigre cadeau, la myrrhe, le parfum amer.

Ces tableaux nous rendent les usages et le mobilier de l'époque byzantine, dans les scènes bibliques figurées avec les accessoires de la réalité contemporaine. Nous pouvons étudier à Sant'Apollinare Nuovo un plan détaillé du palais impérial; et, en face, une vue du port de Classis; des bateaux s'y balancent; ils ne diffèrent ni par la coupe, ni par la mâture, des barques qui attendent à cette heure leur chargement de riz sur le canal Naviglio. Pour le mobilier, les indications des mosaïques se vérifient sur les reliques conservées dans les sacristies : chaires de marbre et d'ivoire sculpté où s'assirent les premiers évêques de Ravenne, croix d'argent émaillé que l'on portait devant eux.—On peut sonner l'office, dans la tour isolée qui servait de clocher; les saints évêques Apollinaire et Maximien peuvent redescendre dans leurs basiliques et monter aux autels ; l'empereur est prêt ; rien ne manquera à la cérémonie. Le peuple est là pour remplir les nefs; soit qu'il se précipite de ces frises où on le voit en effigie, soit qu'il ressorte de ces sarcophages rangés le long des murs, disséminés partout, dans les chapelles, au musée, à la Bibliothèque, et jusque sur la voie publique. Il y a autant de sarcophages que de maisons à Ravenne, tous du même type : le grand coffre byzantin, au toit de pierre massive, avec les premiers symboles chrétiens sculptés sur les quatre faces : la vigne, les brebis, les colombes buvant dans le calice. On lit sur le couvercle des inscriptions emphatiques ou touchantes; celle-ci, par exemple, répétée en grec et en latin sur le tombeau de l'exarque Isaac : « Suzanne, la compagne de sa vie, privée désormais de l'époux, soupire fréquemment à la façon d'une chaste tourterelle. »

Quittons les basiliques; je me suis promis d'être sobre sur l'archéologie. Ravenne a été mainte fois décrite et commentée dans les publications des savans, mon bref rappel n'apprendra rien aux gens instruits en cette matière. Je voudrais retenir et rendre ce que les savans n'ont pas toujours aperçu, l'âme de la douce morte; ils l'ont étudiée comme un fossile, sans se laisser gagner au charme de la calme enchanteresse. Ah! que les poètes l'ont mieux regardée, Dante, Byron, et les autres; eux qui ne peuvent parler d'elle sans que le mot de douceur revienne à chaque instant dans

leurs vers. Je voudrais fixer l'impression dominante qui demeure dans le regard, au sortir des basiliques. Il revoit passer ces interminables théories, comparées souvent aux Panathénées, de saintes, de vierges, de docteurs, de martyrs; personnes réelles d'autrefois, cheminant à la file sous les palmiers d'où pendent les fruits mystiques. Les blanches saintes, surtout, uniformément drapées dans leurs tuniques de lin aux plis raides, portant leurs couronnes dans les mains tendues d'un même geste, marchant de côté, le col penché, regardant de face le visiteur avec ces grands yeux dilatés... Ces femmes blanches qui se meuvent du même rythme, ces yeux immobiles qui convergent de là-haut sur les nôtres, leurs prestiges créent une obsession que l'on ne peut plus dissiper. Elles me poursuivaient partout, dans la solitude des rues muettes, dans l'atmosphère moite et vaporeuse qui baigne l'horizon des plates campagnes. La perpétuité du même rêve s'établit d'autant mieux que rien ne la trouble à Ravenne. Pendant les quelques jours que j'y ai passés, un journal ne m'est pas tombé sous la main; le monde turbulent, actuel, avait reculé très loin, son bruit n'arrivait plus; rien ne détonnait sur le murmure affaibli de ce passé. Une fois seulement, à San Vitale, le sacristain, après qu'il eut débité son boniment sur Justinien et Théodora, crut être agréable en ajoutant: « Et Mme Sarah Bernhardt est venue ici, pour copier la robe; mais je ne l'ai pas vue, malheureusement je ne la connaissais pas... » L'information « bien parisienne » de ce curieux de gloire rendit une fausse note sous ces voûtes; comme si la grille du chœur eût grincé, en s'ouvrant, contre le marbre du bas-relief antique où un Neptune supporte le grand arc peuplé d'apôtres.

... L'autre soir, on m'a mené au théâtre de Ravenne. Une de ces jolies salles italiennes, claire, toute en loges du parterre au cintre. La troupe, nombreuse et fort convenable, donnait dans un décor de quatre sous *I Pagliacci*, l'opéra à la mode qui fait son tour d'Europe; comme M. Mascagni, M. Léocavallo relève contre Wagner le drapeau de la musique nationale, simple, bonne enfant, tantôt bouffe et tantôt sentimentale. Le théâtre était plein, les loges garnies de femmes parées, les petites places bourrées de peuple; un public *appassionato*, amusé, applaudissant à tout rompre. Théâtre, troupe et public, nous ne voyons pas mieux dans une de nos grandes villes, à Marseille ou à Bordeaux. Décidément, on ne changera pas cette race, amoureuse de plaisir et de musique; elle peut se priver de tout dans un pauvre endroit, suspendre toutes les fonctions de la vie; il lui faut sa joie favorite, elle se l'arrangera avec rien et en fera quelque chose. — Mais d'où sortait tout ce monde? Quel miracle avait fait jaillir du désert ce flot bouillonnant?

La petite morte, que j'avais vue dans le jour dépeuplée, indigente, taciturne, comment avait-elle tiré de ses retraites tant d'élégances et d'êtres vivans? Mystère. Hallucination peut-être, cette Ravenne réveillée, et si invraisemblable, qu'il ne l'était guère plus d'y substituer la hantise accoutumée. Le peuple des mosaïques descend le soir dans cette salle; le cortège des femmes blanches s'est égrené dans ces loges. Elles reviennent là se remémorer les jeux du cirque; elles applaudissent le mime de leurs mains tendues; le plaisir ranime leurs prunelles immobiles, les fleurs d'offrande refleurissent à leur corsage. — Cependant, on me présente à des personnages qui semblent réels, M. le sénateur, M. le préfet, M. le syndic; ils tiennent des propos contemporains, ils parlent de la sécheresse inquiétante, des affaires locales et des générales, ils raisonnent les intérêts des princes. — Illusion. C'est le logothète, les curopalates, les compagnes de Galla Placidia; spectres échappés des sarcophages, larves attirées aux lueurs de la rampe pour jouir d'une fable, vaines et sensibles un instant, comme le son qui fuit du creux des violons. Nul autre moyen d'expliquer cette apparition; puisque je n'ai pas retrouvé trace de ces êtres nocturnes, le lendemain, dans la ville aux maisons closes...

Elle ne distrait même pas l'attention, comme toutes les autres cités d'Italie, avec ces chefs-d'œuvre enfouis dans la moindre bourgade par plusieurs siècles de peinture. Le seul peintre de la région, Luca Longhi, a laissé dans les églises des redites banales sur les thèmes de la décadence. Quelques autres ouvriers du temps ennuyeux passèrent ici, le Guerchin, Daniel da Volterra; des choses vues d'avance, partout. Je n'ai découvert au musée qu'un trésor, l'effigie tombale de Guidarello Guidarelli, guerrier ravennate. Je doute qu'après Donatello la première Renaissance ait rien produit de plus beau. L'homme de marbre est couché sur son suaire, le corps emprisonné dans la cuirasse et la cotte de mailles, la tête dans le heaume à la visière relevée. Il a trop combattu; indicible est l'expression de lassitude dans le sommeil, sur cette face monacale autant que militaire; elle dort, les paupières lourdes, la bouche entr'ouverte. La visière, les arcades des yeux et la puissante ossature des joues portent de tristes ombres sur les dépressions du visage. La tête penche de côté; par un artifice naïf du sculpteur, le gorgerin obéit à la flexion du col, son fer se plisse avec la chair qu'il maintenait; comme si le métal de la cuirasse, lui aussi, était las de son dur service. Sur la poitrine, les fortes mains de soldat étreignent la croix de l'épée; la lame nue se glisse entre les jambes, serrée au corps, fidèle. Cette figure, admirable de naturel et d'austérité

pensive, n'est ni connue ni reproduite, que je sache. Qui l'a faite? On l'ignore. A peine soupçonne-t-on qui était ce Guidarello Guidarelli; les chroniques ravennates signalent rapidement plusieurs partisans de cette famille, au xve siècle.

Ce fut l'époque où Ravenne parut se ranimer; la vie italienne, si farouche alors, lui mit au cœur quelques battemens violens. Ils sont attestés par des inscriptions qui racontent sur les murailles les anciennes mœurs. Je lis sur une plaque, au coin d'une rue : « Ici François de la Rovère, duc d'Urbin, férit mortellement, dans un accès de colère, le cardinal Alidosio. » François était général des troupes de Jules II, et Alidosio légat de ce pape. Au sommet de cette société, le sang impulsif de l'Italie agissait alors comme il agit encore chez les *popolani*, quand ils s'entr'égorgent au sortir de la taverne, pour un mot. Et l'Italie tenait en ce temps la première place dans la politique, dans les lettres, dans les arts. Mauvaise leçon de morale. Il faut prêcher quand même la tolérance et le respect de la légalité, mais convenir que ces vertus ne laissent pas de lustre. A la Bibliothèque, tandis que je regardais la précieuse copie d'Aristote qui est la gloire de cette collection, le bibliothécaire m'apporta le crâne d'Alidosio, échoué là; il me fit remarquer la belle profondeur des deux entailles de l'épée dans la paroi de l'occiput; et ses mains jouaient gaîment avec le crâne du cardinal assassiné, sur le vénérable manuscrit du sage grec. — De nos grandes batailles sous Ravenne, il reste peu d'indices. Dans la campagne, au bord du « merveilleux fossé » dont parle *le Loyal serviteur*, une colonne entre des cyprès désigne la place où tomba Gaston de Foix. Dans la ville, nul souvenir de notre passage. Si, un seul; une signature française, très belle. En entrant au baptistère de San-Giovanni, je remarquai, sur la porte du monument de Justinien, une brève sentence gravée dans la pierre qui fait linteau : *En espoir Dieu.* Personne ne put m'expliquer l'origine de cette devise française, ni me dire par quelle singularité elle avait subsisté là. Mais le tour vieilli du langage et la forme des caractères ne permettent qu'une supposition : c'est la signature de quelque compagnon de Bayard, au temps où les nôtres furent maîtres de la ville. Il me plaît que nos exploits aient laissé cette trace unique sur le front de la morte : trois mots, entre les milliers d'inscriptions pompeuses qui couvrent en d'autres langues les pierres de Ravenne; le cri de notre race, vibrant et chantant clair sur toutes ces ruines : *En espoir Dieu.*

Une seule ombre lutte ici de pair avec la grande ombre de l'empire romano-byzantin, un seul nom contre-pèse tant de noms illustres; l'ombre et le nom d'un homme; mais cet homme fut Dante.

Le petit édifice où il repose, assez banal d'architecture et de décoration, s'élève à l'angle du cloître des Franciscains, près de la maison hospitalière de Guido da Polenta. Le poète qui se comparait, lui et son maître Virgile, à deux frères mineurs marchant l'un derrière l'autre sur le chemin, voulut être enseveli dans ce cloître, sous l'habit de saint François ; ce cœur si fier éprouva l'humble et ardent désir des religieux mendians : être foulé aux pieds dans sa couche par les frères survivans. Ses os furent trouvés par hasard dans une excavation, en 1865, l'année même du jubilé dantesque. On montre au musée la petite caisse de bois qui les contenait, avec cette mention du XVIe siècle : *Ossa Dantis*. J'ai parcouru un gros volume où sont racontées par le menu les tribulations de ces pauvres os. Pourchassés d'abord par la haine, ensuite par l'admiration, perdus, découverts, reperdus, retrouvés, déménagés sans pitié, il semble que le bien des morts, la paix, leur soit à jamais refusé, et qu'un décret unique les condamne à poursuivre éternellement les voyages souterrains entrepris lorsqu'ils vivaient. Florence, la marâtre, a vainement revendiqué la dépouille du fils qu'elle avait voulu brûler vif. Ravenne l'a gardée, elle a bien fait. Nul lit d'oubli n'est plus sûr et plus profond. C'est ici que le grand lutteur a enfin détendu ses ressorts ; poète, soldat, politique, diplomate, il les avait fatigués à toutes les peines. Lui qui les comparait si bien, ces ressorts de l'âme, à la cime des forêts, quand elle se relève par sa vertu propre après le passage des vents (1), il renonça, chez la douce morte, à les bander de nouveau ; il n'y trouva que la force de bien finir. Ici lui apparurent les visions sereines ; il composa dans Ravenne *le Paradis*, plein d'allusions aux particularités locales ; il y vécut parmi les bienheureux, avec sa Dame. Ici, dit-on, sa fille fut élevée dans un couvent de la ville ; la rue qui mène à cette maison s'appelle encore *via Beatrice Alighieri*.

Comme j'étais dans la chapelle du poète, une jeune femme y entra ; une personne de condition très modeste, à juger par l'apparence, étrangère à la ville où l'appelait quelque affaire, et qui en profitait pour accomplir ce pèlerinage. Elle m'interpella avec son rire sonore d'Italienne, mais en mettant dans ses paroles toute la conviction sérieuse que pouvait comporter sa nature : « *Signor inglese*, — tout voyageur est un Anglais, — savez-vous où vous êtes ? Au centre de l'Italie ! » Je répondis, comme je le pensais,

(1) Come la fronda, che flette la cima
Nel transito del vento, e poi si leva
Per la propria virtù che la sublima... (*Paradiso*, XXVI.)

qu'elle se trompait, et que nous étions au centre de l'humanité. Car je crois bien qu'ici plane l'âme la plus forte et la plus tendre (1) qui ait jamais parlé un langage humain. Rien n'est touchant comme la dévotion de ce peuple pour cette mémoire ; rien n'est raisonnable comme l'instinct avec lequel il discerne, entre toutes ses gloires, la plus efficace pour la patrie. Son origine, son vrai lien national, la légitimité de ses droits à l'existence, il rapporte justement tout cela aux écrits de l'homme qui a créé l'idiome, l'esprit, l'idéal politique de la race. Les plus pauvres gens le sentent confusément, ils viennent à cet autel comme ils vont à celui de la Madone. Un registre de souscription pour le monument de Dante est ouvert sur une table ; il se couvre de petits noms, suivis de petites sommes, les oboles du cœur.

Car Ravenne est un peu honteuse du médiocre abri qu'elle offre à son grand mort. Elle voudrait y substituer un mausolée digne de lui. Tout récemment, en 1888, la ville lança un appel au monde entier, en commençant par les souverains. Un seul répondit aussitôt, le plus pauvre, le prince dépouillé : Léon XIII envoya 10,000 francs pour Dante. Les autres monarques ne répondirent pas. Cela se conçoit, ils ont des soucis plus pressans. Les particuliers ne répondirent pas davantage. Je suppose que l'idée n'a point été présentée d'une façon très pratique ; autrement l'indifférence du monde serait incompréhensible. Il y a des Anglais originaux et des Américains richissimes qui servent de tous leurs moyens des gloires bizarres. Il y a des financiers opulens qui se servent d'elles, au prix d'un sacrifice. Il y a des testateurs qui imaginent des legs importans pour les fondations les plus inattendues. Il y a des célibataires épris de littérature qui multiplient les prix aux Académies ; lesquelles, je le dis en cachette, sont quelquefois plus embarrassées qu'heureuses de certains dons mal affectés. Et il ne se trouverait point, parmi les affligés de richesse que Dante a consolés, des bienfaiteurs reconnaissans au suprême bienfaiteur des esprits? Si ces lignes pouvaient passer sous les yeux d'un donateur perplexe, en quête d'un bon placement sur une gloire sûre, si elles avaient le bonheur de l'intéresser au vœu de Ravenne, je n'en aurais jamais écrit de moins inutiles. — Faute de mieux, je me suis demandé pourquoi la ville ne consacre pas à l'Alighieri le tombeau vide de Théodoric. Le monument est antique, illustre, imposant ; la paix et la poésie y tombent des massifs d'arbres environnans ; le parfum des œillets

(1) ... Io mi son un che quando
Amore spira, noto ; ed a quel modo
Ch'ei detta dentro, vo significando. (*Purgatorio*, XXIV.)

et des roses y monte du jardin qui en ouvre l'accès. Et s'il était permis d'inscrire sur la tombe de Dante d'autres vers que les siens, on pourrait graver au bas d'un pilier le vers que ces mêmes lieux suggéraient à Byron : « Les tombeaux héritent des tombeaux. »

Celui-là aussi vint s'abattre à Ravenne, au bout de son vol,

Pâle, et déjà tourné du côté de la Grèce.

Pendant les derniers temps de son séjour, nous disent les biographes, « Byron n'attendait plus rien de sa destinée... Tout en lui portait l'empreinte de la résignation de caractère, de ce muet découragement de l'homme qui finit par s'abandonner à son sort. » Il ne tenta plus de frivoles aventures; il ne passa l'Adriatique que pour aller chercher en Morée une occasion et une raison de mourir, avec l'illusion d'être utile à de nobles idées. Il avait respiré cet air qui sollicite l'homme à se détacher du monde. Après une retraite dans ces limbes, où tout parle de la dissolution lente des plus fortes créations humaines, un Dante se persuade qu'il est bon de s'y coucher, pour s'endormir dans un bienheureux rêve ; un Byron ne s'accorde un sursis, il ne rentre une dernière fois dans la vie, que pour aller se sacrifier à quelque grande cause désespérée.

J'ai parcouru la campagne aux portes de Ravenne. Elle complète ce qu'on peut appeler l'atmosphère morale de la ville. Elle a peu de caractère ; on ne reconnaît plus l'Italie, avec ses paysages accidentés et individuels, avec la lumière nette qui les précise ; on ne sait pas où l'on est, sous quelle latitude. Un ciel souvent opaque, une terre grasse, aqueuse, qui produit et dévore, des marais tièdes, semblables à la Hollande et au delta du Nil ; partout des canaux où croupissent les herbes et les fleurs d'eau, des nymphées, comme ils disent, des bouquets d'iris et de nénufars jaunes. En terre ferme, quelques riches métairies bien cultivées. Je visite une grande exploitation ; on y a installé un atelier de dentelles pour les petites filles. Ces enfans brodent leur point de Venise en chantant de concert le refrain traînant d'une chanson romagnole. Savent-elles l'origine de leur travail délicat? Une Vénitienne avait reçu de son amant, matelot qui partait sur la mer, une algue marine qu'elle devait garder en souvenir de lui. Le navigateur ne revenait pas, la frêle plante séchait et s'émiettait ; pour en conserver au moins quelques vestiges, la Vénitienne imagina de fixer sur une étoffe les fibrilles de l'algue avec le fil de son aiguille. Son cœur avait inventé la dentelle.

La couronne forestière dont Ravenne s'enorgueillissait, la célèbre Pineta, s'étendait naguère encore de la ville à la mer, couvrant de

ses masses sombres dix lieues de côtes. Là aussi une grandeur historique s'évanouit : la forêt s'est dépeuplée comme la cité. Les vieux pins parasols ont succombé à quelques hivers trop durs. Il en reste de beaux rideaux déchirés, çà et là, sur les dunes ; des fûts isolés se dressent à l'horizon, pareils aux colonnes épargnées dans la ruine d'un temple antique. Un sous-bois d'essences plus humbles a grandi à l'ombre des géans disparus. Pendant ces journées de mai, le hallier de chênes-verts et d'arbustes épineux n'est qu'une immense corbeille de fleurs : aubépines, églantines, romarins, chèvrefeuilles emmêlés aux branches ; genêts d'or rampant sur le sable, orchidées tapies dans l'herbe, nymphées flottans sur les mares obcures où les sources s'égouttent dans les fraîches retraites du fourré. L'odeur d'Italie, ce fort parfum des buis en sève qui domine tous les autres, se mêle aux senteurs marines et aux salubres effluves des pins. L'enchantement de la Pineta ravagée suffit encore à justifier le choix de Dante ; c'est là qu'il a placé l'entrée du Paradis terrestre; c'est elle qu'il dépeint, « l'antique, la divine forêt épaisse et vivante, où le sol embaumait de toute part, où l'air doux, sans changement, touchait le front comme les coups légers d'un vent suave... Les oiseaux pleins de joie recevaient entre les feuilles les premiers souffles du jour, qui faisaient la basse de leurs chansons; tel ce murmure court de branche en branche dans la Pineta, sur le rivage de Chiassi, quand Éole lâche au dehors le siroco. » C'est le lieu que le poète assigne à sa première rencontre avec Béatrice; la Dame marchait sur l'autre bord d'un de ces longs fossés qui coupent en droite ligne la futaie, « où l'eau coule sombre, sombre, sous l'ombrage perpétuel (1). »

Quand le promeneur perdu dans ce labyrinthe regagne la lisière et s'élève sur les dunes d'où l'on découvre l'horizon, un spectacle magique l'y enchaîne. Entre les arcades des grands pins, immobiles et noires sur l'étendue lumineuse qu'elles encadrent, une plaine indéfinissable, steppe, tourbière, marécage, déroule sa nappe vide jusqu'aux lignes incertaines de la mer; nul accident, nul mouvement sur ce désert, sauf une apparition fantastique : de larges voiles, aux tons vifs d'orange et de safran, se déplacent

(1) Voir toute la première partie du chant XXVIII, *Purgatorio :*

Vago già di cercar dentro et dintorno
La divina foresta spessa e viva...
. . . . . .
Tal, qual di ramo in ramo si raccoglie
Per la Pineta in sul lito di Chiassi,
Quand' Eölo Scirocco fuor discioglie.

lentement à ras de terre, sans que l'on aperçoive les barques qui les portent dans les tranchées des canaux; mirage de plus, entre ceux que le rayonnement d'un air brûlant fait trembler sur les plans lointains de cette solitude.

Elle n'est habitée que par des mirages, la forêt où l'on peut errer des jours entiers sans rencontrer un être vivant; elle appartient aux créatures chimériques des poètes. Complices de cette nature favorable aux illusions, ils se sont emparés d'un lieu réservé aux seuls personnages de rêve. On ne s'étonnerait guère de rencontrer dans la Pineta la compagnie que Boccace y assemble, durant la cinquième journée du *Décaméron*, autour de Messer Nastagio degli Onesti; ce jeune homme avait amené ici sa hautaine maîtresse et d'autres inhumaines, pour leur faire voir la chasse de la dame trop cruelle. Un cavalier désespéré par cette dame s'était tué pour elle; en punition de l'inhumanité qui avait causé un si grand péché, la coupable était condamnée à fuir éternellement dans la forêt devant son amant, qui la chassait comme une bête fauve, avec une meute de chiens. Chaque vendredi, le chasseur atteignait sa proie dans le même lieu, les chiens enfonçaient leurs crocs dans les chairs de la victime et la déchiraient en lambeaux; elle ressuscitait ensuite pour fuir à nouveau devant son persécuteur, nue, pantelante, telle que Nastagio l'avait rencontrée, un jour qu'il songeait tristement dans le bois. Aussi s'empressa-t-il de convier toutes ses connaissances au spectacle de cette torture instructive; elle inspira une terreur salutaire aux dames de Ravenne, et, par la suite, à toutes les lectrices de Boccace qui manquaient de condescendance, défaut dont on avait d'ailleurs rarement à se plaindre en ce temps-là.

Byron est le dernier qui ait suscité des fantômes sous ces arbres, durant les longues chevauchées où il se plaisait dans la Pineta. Il y a trouvé quelques-uns de ses accens les plus émus; les vers, entre autres, où il dépeint la beauté des soirs de Ravenne, telle qu'il put l'admirer souvent; telle qu'elle m'apparut aux dernières heures de mon séjour, à la place où le Naviglio côtoie la forêt. Sur la gauche, l'orbe rouge du soleil tombait dans les crêtes des pins; à droite, la lune s'allumait, errante sur ce plateau de terres désertes où toute la paix de l'univers semble s'être doucement posée. Devant, à la perte de la route, on devinait le voisinage de la mer, invisible, endormie; l'air immobile, saturé de clarté, tardait à s'obscurcir; le silence des choses descendait jusqu'au fond de l'âme. Durant l'instant de lumière blanche et froide où il fait encore jour, où rien ne fait plus d'ombre, la douce morte se profilait là-bas, sur la campagne, comme un Campo-Santo très ancien; avec

le poids de sommeil amoncelé sur elle par les siècles, avec son peuple de spectres, les femmes blanches, libres à cette heure dans l'espace, plus présentes sur ce paysage, plus obsédantes que jamais. Tout était conforme à la peinture du poète, elle me revenait à la mémoire :

Heure si douce du soir! Dans la solitude des forêts, sur le rivage silencieux qui borne le bois mémorable de Ravenne, dont les racines s'entre-croisent où jadis flottaient les ondes de l'Adriatique, jusqu'à la dernière forteresse de César; forêt verdoyante que les contes de Boccace et les vers de Dryden rendaient pour moi un séjour consacré; combien j'aimais et le crépuscule et tes ombrages!.. *Ave Maria*, bénie soit cette heure charmante, bénis soient le temps, le climat, les lieux chéris où j'ai si souvent senti l'influence de ce moment se répandre sur la terre avec tant de charme et de douceur! *Ave Maria*, c'est l'heure de la prière. Ave Maria, c'est l'heure de l'amour (1).

Quelques tours de roue de la locomotive, et la douce morte, ses forêts, ses basiliques, ses femmes blanches, tout s'efface derrière un voile de verdure. Les reliefs arrêtés des montagnes d'Imola rappellent aux réalités. Évanouissement soudain d'une improbable vision! D'ordinaire, si lointaine que soit la ville où le hasard nous a poussés, fût-ce aux confins de l'Asie ou de l'Afrique, le voyageur se dit, avec cet instinct humain qui lutte contre l'irrévocable : J'y reviendrai peut-être. — Au sortir de Ravenne, ces mots paraîtraient insensés. On ne la quitte pas, elle vous quitte; c'est elle qui s'enfuit dans son passé; la vision légère n'aurait pas le pouvoir de se renouveler. Pour réagir contre ce doute du réel, contre ce sentiment d'évanescence et de fluidité qu'elle insinue dans l'esprit, il faut emporter dans le dernier regard la seule pierre qui parle de vie parmi ces tombeaux : la pierre française du baptistère, avec sa devise de réconfort: *En espoir Dieu!*

EUGÈNE-MELCHIOR DE VOGÜÉ.

(1) *Don Juan*, ch. III.

ÉTUDES D'HYGIÈNE

ÉPIDÉMIES ANCIENNES ET ÉPIDÉMIES MODERNES
LES NOUVELLES ROUTES DES GRANDES ÉPIDÉMIES

La mode nuit plus à la science qu'elle ne la sert. Elle donne à la foule des gens incompétens l'envie et l'occasion de traiter des questions qu'elle met en lumière sans les rendre plus claires, et ne favorise que le développement de l'erreur. Les incertitudes de l'opinion en matière d'hygiène et de prophylaxie suffiraient à le prouver s'il en était besoin.

Bien que le rôle des communications humaines dans le transport des germes morbides soit aujourd'hui scientifiquement démontré, il est régulièrement contesté, chaque fois qu'une épidémie vient à éclater. Il serait peut-être temps, — et c'est ce que nous avons voulu faire, puissamment aidé en cela par les enquêtes de nos savans collaborateurs les médecins sanitaires français de Constantinople, d'Alexandrie, de Beyrouth et de Suez; — il serait peut-être temps de mettre au point tant d'opinions, qui flottent des jeunes paradoxes aux vieux préjugés, en prenant successivement comme exemples la grippe, les fièvres éruptives, les maladies typhiques, la peste, la fièvre jaune; plus longuement et surtout (car c'est pour lui que la démonstration a été la plus complète, parce que l'observation a été plus minutieuse) le choléra.

I. — LA MARCHE ET LA PROPAGATION DES GRANDES ÉPIDÉMIES.

Les grandes épidémies, dites aussi maladies populaires, auxquelles les anciens et même quelques auteurs modernes, frappés de leur allure en apparence si étrange, avaient attribué un caractère spécial de mystère et d'obscurité, *aliquid obscurum et divi-*

mum, obéissent cependant aux lois ordinaires qui régissent la transmission des maladies.

Il n'y a pas longtemps qu'Anglada affirmait encore la profonde séparation à établir entre les grandes et les petites épidémies.

« Les grandes épidémies, disait-il, naissent par les seules forces de la nature. Aucune puissance humaine ne peut en préparer ni en conjurer l'explosion. Comme les anges exterminateurs des Livres Saints, elles s'abattent, quand l'heure a sonné, sur les réunions d'hommes et couchent dans la tombe des générations entières. Apparitions intermittentes à long terme, invasions soudaines, étiologie ignorée et sans rapport appréciable avec les causes communes, domination universelle, léthalité rebelle à tous les efforts de l'art, spécificité profonde, aspect d'une étrangeté sans analogue parmi les maladies connues : tels sont les caractères des grandes épidémies. »

Littré, peu suspect de mysticisme, s'exprimait ainsi :

« Les maladies pestilentielles n'ont pas leur origine dans des circonstances que l'homme puisse provoquer. Là tout est invisible, mystérieux, tout est produit par des puissances dont les effets seuls se révèlent. »

Les idées qui vont être développées dans les pages qui suivent sont contraires aux opinions d'Anglada et de Littré.

Si nos connaissances, en effet, ne sont pas encore absolument complètes sur l'étiologie et la marche des épidémies, cependant la science moderne, grâce surtout au génie de Pasteur, en les dépouillant du voile mystérieux qui les entourait, a établi certaines lois qui nous permettent d'en prévoir les routes et d'en arrêter le développement.

Toutes les fois que l'industrie humaine perfectionne ou abrège les voies de communication, les épidémies en bénéficient, délaissent les routes trop lentes, et prennent avec l'homme les voies les plus rapides. C'est là une doctrine dont les effets dépassent le domaine de la théorie. L'opinion que l'on doit se faire de la marche des épidémies entraîne des conséquences pratiques. Avec Anglada, l'autorité sanitaire n'a qu'à suivre passivement l'évolution des maladies pestilentielles en se croisant pour ainsi dire les bras. En tenant compte de l'opinion que nous soutenons, l'hygiéniste peut intervenir. Rien n'établit mieux d'ailleurs l'action directe et énergique qu'exercent sur le développement des maladies infectieuses et contagieuses l'hygiène et tous les auxiliaires dont elle dispose, que l'histoire même de ces maladies, de celles surtout qui après avoir affligé l'humanité ont finalement cédé devant les progrès du bien-être et de la civilisation.

La peste, la grande maladie populaire de l'antiquité et du

moyen âge, a quitté l'Europe ainsi que son ancien foyer classique, l'Égypte. La suette anglaise, qui, née en Angleterre à la suite de la guerre des deux Roses, a, vers le milieu du XVIe siècle, décimé tout le nord-est de l'Europe, n'existe presque plus ; et, si la vaccination se pratiquait avec toute l'exactitude que la science réclame, il ne serait plus question de la variole.

En réalité, si les maladies infectieuses et contagieuses sont un des plus cruels fléaux qui désolent l'humanité, ce sont aussi les maux sur lesquels nous avons le plus de prise, soit pour arrêter leurs progrès, soit même pour empêcher qu'ils ne se produisent. Les maladies infectieuses sont les vraies maladies évitables. Il est donc d'un grand intérêt pratique et public d'être fixé sur la route que suivent les épidémies, afin de pouvoir mettre obstacle à leur marche et les supprimer dans leur germe.

II. — L'INFLUENZA.

Un premier point doit être établi : les épidémies qui, pour quelques auteurs, sont d'origine exclusivement météorique, comme la grippe, offrent cependant une marche et un développement qui sont modifiés par les courans humains.

La grippe, — que les Français appellent *influenza*, et les Italiens *influence*, — qui a régné en Europe en 1889 et en 1890 et dont le point de départ semble avoir été Saint-Pétersbourg et Moscou, a gagné rapidement Odessa, Varsovie, Stockholm, toutes villes en communication directe avec Saint-Pétersbourg et Moscou, soit par voie de terre, soit par voie de mer.

On la voit en moins d'une semaine atteindre Berlin et Paris alors qu'elle met plus d'un mois pour aller de Stockholm à Christiania. Cela tient à ce que, d'un côté, il y a des communications plus rapides entre les premières villes et que, de l'autre, Stockholm et Christiania sont séparées par des chaînes de montagnes. Ce fait est déjà démonstratif, mais il y a plus : une fois la grippe installée à Berlin, à Paris, à Vienne, on la voit bientôt régulièrement rayonner autour de ces différens foyers.

De Paris elle s'étend vers le nord-est à la rencontre des cas propagés de Berlin et de Kiel, et à l'est, vers ceux qui se répandent de Vienne vers l'occident ; de telle sorte que dans tout le triangle déterminé par ces villes : Paris, Kiel, Vienne, la semaine dont la mortalité est la plus élevée est celle qui se termine le 4 janvier 1890. Une semaine plus tard, cette grande mortalité apparaît au nord-ouest de ce triangle : Amsterdam, Londres, Dublin, Édimbourg, et au midi : Lyon, Pesth, Trieste. Ce développement en rayons a été nettement prouvé pour les garnisons

allemandes. J'ajouterai que Berlin a présenté son maximum 8 jours avant Kœnigsberg, et Posen 15 jours avant Elbing. Kœnigsberg est plus rapproché de la Russie que Berlin, et Elbing que Posen; mais Berlin et Posen sont de plus grandes villes, et les communications avec elles sont plus fréquentes et plus promptes.

Le transport par l'air semblait d'abord seul assez rapide pour expliquer l'apparition de la maladie en si peu de temps, à de telles distances; mais, à regarder de près la manière dont les choses se sont passées sous nos yeux, fait remarquer le professeur Bouchard, on est amené à reconnaître que la marche de la grippe, dans l'épidémie dernière, n'a jamais excédé la rapidité des moyens de communication en usage de nos jours entre les humains. Quand la grippe s'est transportée d'un pays dans un autre, elle a sauté d'emblée de la capitale primitivement frappée au point le plus éloigné de la ligne de communication, de Saint-Pétersbourg à une autre capitale, Paris ou Berlin, pour n'attaquer que plus tard les points intermédiaires. Ces mouvemens de recul, ces sauts rétrogrades, ne trouvent pas leur explication en dehors de la contagion d'homme à homme. En France, où l'épidémie n'a pas paru affecter une marche aussi régulière, deux faits cependant paraissent indéniables : 1° la maladie a commencé à Paris; 2° dans tous les départemens, elle est apparue d'abord dans les villes avant de gagner les campagnes.

Autour de chaque foyer primitif de grippe, la maladie paraît bien en général s'être répandue, par diffusion, aux villes moins importantes, puis aux villages et aux derniers hameaux d'autant plus lentement qu'ils étaient plus éloignés et plus isolés du foyer primitif. Tous les observateurs s'accordent également à déclarer qu'aucune ville et qu'aucun village n'a été atteint avant l'arrivée d'un voyageur provenant d'une ville où sévissait la maladie.

Aucun cas ne s'était produit à Frontignan, dit M. Grasset, jusqu'au jour où arrive de Paris une personne grippée. Celle-ci dîne avec dix autres personnes, parmi lesquelles cinq contractent la maladie. Une de ces personnes porta ensuite la grippe dans un village voisin indemne jusque-là.

J'ai moi-même rapporté à l'Académie de médecine que le paquebot *Saint-Germain*, parti le 2 décembre 1889, de Saint-Nazaire, indemne à ce moment, embarqua à Santander un passager venant de Madrid où régnait la grippe. Dès le lendemain de son arrivée à bord, ce passager fut pris de l'affection, et le mal se généralisa à tel point que 150 passagers sur 336 furent atteints.

L'un des grands paquebots de la Compagnie générale transatlantique, parti au commencement du mois de décembre, et n'ayant eu aucun cas de grippe pendant son voyage du Havre à New-

York, en a présenté de nombreux pendant son voyage de retour de New-York au Havre. La grippe, apportée par les steamers venant de Brême et de Hambourg, avait en effet envahi New-York avant d'être parvenue au Havre.

Parsons, dans son rapport au *Local Government Board* sur cette même épidémie, cite l'exemple des gardiens de phare, qui sont exposés à toutes les intempéries, mais dans un état d'isolement presque absolu. Sur les 400 gardiens qui habitent les 51 bateaux-phares et les 16 phares fixes répartis sur les côtes de la Grande-Bretagne, 8 seulement ont été atteints par l'influenza, et dans les 8 cas le sujet a été exposé à la contagion.

Il eût été intéressant de comparer la marche des épidémies de grippe qui ont sévi durant les siècles derniers et au commencement du nôtre avec celle de l'épidémie de 1889-1890, de rechercher l'influence du plus ou moins de rapidité des communications sur la rapidité de l'expansion et de la dissémination de la maladie Malheureusement, nous n'avons pu nous procurer à cet égard que des documens qui ne sont ni très précis, ni très concluans.

Les grandes épidémies de grippe qui ont présenté une marche analogue à celle de 1889-1890 ont été observées en 1729, 1732, 1782, 1831, 1833, 1837. En 1729, la grippe ne se montra à Paris que neuf mois après Moscou. En 1782, il y eut entre l'apparition de la maladie à Saint-Pétersbourg et son invasion à Paris un intervalle de cinq mois. En 1831, l'intervalle fut de quatre mois; en 1833, de trois mois et demi. Cet intervalle, comme il est facile de le remarquer, fut beaucoup plus considérable qu'en 1889. Cependant, dans les épidémies de 1732 et 1837, il n'a été que de deux à trois mois. Comme on le voit, la diffusion de la grippe a pu être assez prompte alors même que les moyens de communication étaient moins rapides qu'aujourd'hui.

III. — LES FIÈVRES ÉRUPTIVES.

Les fièvres éruptives ne donnent plus lieu de nos jours à de grandes épidémies. On remarquera toutefois qu'à certaines époques et dans des circonstances particulières, la variole a dépassé en gravité la peste; que la rougeole a produit l'épidémie sévère des îles Feroë; et que la scarlatine, qui est souvent d'une bénignité rare, et à laquelle Sydenham contestait même le nom de maladie, présente quelquefois une gravité telle, que les médecins écossais de la fin du siècle dernier, en France Bretonneau et Trousseau, nous ont appris « à la redouter à l'égal du typhus et de la peste ».

L'influence de la rapidité et de la facilité des moyens de communication sur la rapidité et la facilité de la transmission des di-

verses fièvres éruptives est réelle ; et s'il est souvent impossible, faute de documens précis, d'en donner une démonstration tout à fait positive en comparant les épidémies anciennes aux modernes, cette influence ressort de leur étude générale.

La *variole* ne paraît avoir régné ni chez les Grecs ni chez les Romains ; ceux qui ont cru en trouver la description dans quelques passages d'Hippocrate ou de Galien se sont laissé tromper par de fausses analogies. En revanche, elle semble avoir existé de temps immémorial en Chine et dans les Indes ; d'après Moore, les annales de ces pays en feraient mention 1200 ans déjà avant J.-C. Ce fut au VIe siècle de notre ère qu'elle fit son apparition en Europe, importée par les Sarrasins, qui la tenaient sans doute eux-mêmes de source égyptienne ou abyssine.

La première description où elle soit nettement reconnaissable est due à Grégoire de Tours, qui l'observa dans les Gaules et la désigne sous les noms de *lues cum vesicis*, *pustula*, *pustulæ* : il n'a garde de la confondre avec sa contemporaine la peste ou *morbus inguinarius*.

La variole, à partir de ce moment, prit pied définitivement en Europe. Les croisades contribuèrent beaucoup à la propager ; les médecins arabes, Rhazès entre autres, en donnèrent d'excellentes descriptions et la firent entrer définitivement dans le cadre nosologique.

« Une fois implantée à la surface du globe, la variole, dit J. Franck, a causé de plus grands ravages que la peste. »

Au XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe, elle avait pris les proportions d'une véritable calamité publique. Toute la descendance directe de Louis XIV (un enfant de cinq ans qui fut plus tard Louis XV excepté, qui devait ensuite y succomber lui-même) disparut dans un court espace de temps, et il faut lire les mémoires contemporains, ceux de Saint-Simon par exemple, pour se rendre compte de la terreur qu'inspirait cette maladie.

Dans les pays où elle faisait apparition pour la première fois, et qui étaient vierges jusque-là d'infection variolique, les ravages étaient plus grands encore. Lorsque la variole fut importée au Mexique par les compagnons de Narvaës, il mourut 3 millions et demi d'habitans, et il en périt encore 800 000 dans une autre éruption qui eut lieu quelque temps après. Plus que les cruautés des Espagnols et de l'Inquisition, plus que l'eau-de-vie et l'invasion anglo-saxonne, la variole a contribué à la destruction des populations indigènes des deux Amériques.

Jamais, dans les conditions actuelles, la variole n'apparaît spontanément. Quand elle a été importée, sa marche a été en rapport avec le plus ou moins de rapidité des voies de communication

Quelques régions de l'Australie semblent ne pas avoir encore été atteintes par la variole.

La *rougeole* paraît avoir fait son apparition en Europe à peu près à la même époque que la variole; elle était bien connue et elle est bien décrite par les Arabes et notamment par Rhazès sous le nom de *Hasbah:* elle n'a cessé d'être endémique dans nos pays. C'est une maladie franchement contagieuse, et son origine spontanée n'a jamais pu être rigoureusement démontrée. Aussi est-il des pays où son existence n'a pas encore été constatée, témoin l'Australie. Dans d'autres contrées elle n'a donné lieu qu'à quelques épidémies, puis s'est éteinte pour ne reparaître qu'à la suite d'une nouvelle importation. C'est ce qui a eu lieu pour des îles éloignées, telles que l'Islande, les îles Feroë, qui, en raison de leur distance même, n'ont que des relations restreintes avec le continent. A cet égard, l'épidémie qui a régné en 1847 dans ces îles et qui a été décrite par un médecin danois, le distingué et regretté Panum, est particulièrement instructive.

Depuis 65 ans, la rougeole n'y avait pas été observée. Aussi fit-elle de grands ravages quand, par un cas provenant du continent, et ayant été importée, elle se répandit sur une population vierge de la maladie. Tous les individus âgés de moins de 65 ans et qui n'avaient pas acquis l'immunité par une atteinte antérieure furent frappés, et sur 7 782 habitans, 6 000 tombèrent malades. L'épidémie des îles Feroë a très nettement établi qu'aucun âge ne fait cesser l'aptitude à contracter la rougeole, et si, parmi nous, c'est surtout une maladie de l'enfance et de la jeunesse, cela tient uniquement à ce que des sujets plus âgés ont déjà payé leur tribut à la maladie et ont ainsi gagné l'immunité.

La relation de Panum donne des détails précis au point de vue de la transmission. Les Feroë forment un groupe de 17 îles, séparées les unes des autres par des courans marins souvent dangereux. Il était facile d'y suivre pas à pas le contage. Aucun cas ne se manifeste sans que l'individu atteint ait été en contact très proche avec un malade. C'est la cohabitation, la visite dans la chambre d'un malade, qui causent la contamination; l'isolement de quelques maisons a suffi à préserver leurs habitans.

Tandis que la variole et la rougeole ont en Orient leur origine première, la scarlatine semble être une affection européenne. Elle est particulièrement une maladie anglaise. Elle sévit cruellement à Londres, où elle a, dans les causes de la mortalité générale, une part très importante. Les décès provenant de la scarlatine y varient entre 2 000 et 6 000, tandis qu'on n'en compte qu'une centaine, année moyenne, à Paris.

A Philadelphie, la mortalité par la scarlatine est 20 fois plus

forte qu'à Paris. Plus au nord, au Canada, la maladie est aussi meurtrière qu'à Londres et à Édimbourg. En Allemagne et en Russie, elle n'est pas plus fréquente qu'en France. Jamais la scarlatine ne naît spontanément. On a pu s'en rendre compte par l'exemple des contrées reculées, des îles lointaines, peu en communication avec le continent. Ce n'est que depuis 1827 que la scarlatine a été observée en Islande. En 1848, elle fut importée au Groënland; en 1829, dans l'Amérique du Sud. Actuellement, elle a gagné les Indes et l'Australie.

Tous ces faits, tous ces exemples démontrent la transmission des fièvres éruptives, mais leur endémicité dans nos régions rend difficile la démonstration de l'influence des progrès des voies de communication sur la facilité de la transmission. Ce n'est guère que pour les pays vierges jusqu'ici de ces maladies, et où elles sont importées, que cette influence pourrait être démontrée; mais les relations précises manquent.

IV. — TYPHUS ET MALADIES TYPHIQUES.

L'histoire du typhus est intéressante. Il semble que ce soit une maladie relativement récente. Toujours est-il que la première description en est due à Fracastor, et la première épidémie considérable est celle qui ravagea l'armée de Lautrec devant Naples.

Le typhus, à partir de ce moment, domine la pyrétologie du XVIIe et du XVIIIe siècle, et pendant les grandes guerres du premier Empire, il régna sur presque toute l'Europe.

A partir de 1814, il disparaît de France, au point que la plupart de nos médecins nièrent son existence malgré quelques épidémies locales observées dans les bagnes et les prisons. Cette année 1893, lorsqu'il a été observé dans un certain nombre de départemens du nord et à Paris, le diagnostic resta incertain; le typhus ne fut affirmé que plusieurs semaines après son apparition. D'ailleurs, dans des pays où le typhus est moins exceptionnel, le début de certaines épidémies a été signalé par les mêmes phases d'incertitude; et c'est ainsi que l'épidémie de Silésie ne fut officiellement reconnue qu'en décembre 1876, alors que les premiers cas remontaient manifestement au mois d'août.

Ce qui a frappé dans l'histoire de l'épidémie typhique de 1893 en France, c'est l'influence du vagabondage sur sa propagation.

Le vagabond marche lentement; dans cette épidémie nous voyons le vagabond contaminant le vagabond dans les logis insalubres où il habite, puis allant à l'hôpital infecter ceux qui le soignent, médecins, étudians, infirmières laïques ou religieuses, victimes du devoir professionnel. La prison, le garni de bas

étage, le refuge communal, l'asile de nuit, voient successivement passer ces hôtes errants, mais avec lenteur.

Partout dans cette épidémie nous trouvons d'abord le vagabond : à Lille, dans les garnis de la rue des Etaques; à Amiens, à l'asile de l'abbé Clabot; à Paris, au dépôt de la Préfecture de police. Il faut assainir l'asile temporaire du vagabond au cours de route et prendre vis-à-vis de l'hôte les précautions nécessaires.

M. le docteur Napias a donné de certaines prisons et des asiles de douloureuses et pittoresques esquisses, malheureusement d'une très grande vérité.

« Quelques prisons sont exiguës, mal outillées au point de vue de la balnéation et de la désinfection. L'encombrement y est souvent considérable, surtout dans la mauvaise saison. C'est là que les vagabonds viennent prendre leurs quartiers d'hiver. Ils s'arrangent avec une véritable habileté qui fait le plus grand honneur à la connaissance qu'ils ont du code pour se faire adjuger les quelques mois de réclusion dont ils ont besoin.

« Avant ou après le séjour à la prison, le vagabond a le choix entre l'auberge de la belle étoile, qui n'est pas toujours la plus mauvaise, et, s'il a quelque argent, le garni de bas étage avec la literie, ornée de draps, très régulièrement lavés chaque quinzaine ou chaque huitaine. Ces draps ne sont pas toujours donnés à l'occupant, mais au lit pour une période déterminée : y couche qui voudra ! »

Il y a pourtant des garnis de cet ordre infime où les draps sont changés chaque jour, mais réemployés après qu'un lavage sommaire a effacé quelques taches trop visibles. Ce genre d'hôtels meublés n'est pas spécial à notre pays. MM. Napias et du Mesnil ont vu en Angleterre des *common lodging* où la promiscuité était complète.

M. Napias a visité, à Anvers, une après-minuit, un garni qui avait au rez-de-chaussée un cabaret, et en haut, sous les tuiles du toit formant plafond incliné, un dortoir où les lits de toute matière étaient dressés çà et là dans toutes les orientations. Dans l'un de ces lits, deux ivrognes ronflaient, une jeune fille dormait dans un autre, dans un troisième une femme était avec l'enfant qu'elle nourrissait; elle avait lavé les seuls langes dont elle l'enveloppait et qui séchaient au-dessus du lit, pendus à une ficelle. Pour que l'enfant n'eût pas froid, elle l'avait entouré de sa chemise et elle restait toute nue sous les draps à demi rejetés à cause de la chaleur. Un jeune couple d'amans reposait un peu plus loin; dans le lit voisin un vieux vagabond ouvrait un œil inquiet à la lumière de la bougie qui éclairait le visiteur.

Dans les communes où le passage des vagabonds est considé-

rable, l'asile a une sorte d'organisation. Ce n'est pas une pièce nue avec de la paille sur la terre battue : le sol est carrelé et le local est meublé d'un lit de camp en bois. On couche dessus, et dessous dans les momens de grand passage; une cruche d'eau, un baquet d'aisance, complètent l'ameublement. La paille du couchage est changée quand elle est usée. Au-dessus de la porte d'un de ces logis un vagabond avait écrit : HOTEL FIN-DE-SIÈCLE.

Le docteur A.-J. Martin et moi avons visité un certain nombre de logemens qui n'étaient guère supérieurs à ceux que nous venons de décrire.

En Europe, le typhus reconnaît deux foyers principaux : l'Irlande et la Silésie.

Il n'a jamais cessé de régner en Irlande, et partout où l'émigration irlandaise a porté ses pas, le typhus a suivi. C'est ainsi qu'il pénètre et qu'il se montre dans les grands ports de l'Angleterre et dans l'Amérique du Nord.

De son deuxième foyer européen, la Silésie, le typhus rayonne vers les côtes russes de la Baltique, la Prusse orientale, la Suède et le Danemark.

Pendant la guerre de Crimée, les armées russes et alliées furent décimées par le typhus, qui fut importé jusqu'au Val-de-Grâce par nos soldats, mais ne prit pas pied en France.

En 1869, à la suite de la famine, l'Algérie fut ravagée par une épouvantable épidémie typhique.

Pendant la guerre franco-allemande, le typhus ne s'est montré ni à Paris, ni à Metz, non plus chez les assiégés que chez les assiégeans.

Pendant les derniers mois de 1892 jusque vers la fin de mai 1893 une épidémie formidable de typhus a sévi dans le mutessariflik de Benghazi (Tripolitaine), l'ancienne Cyrénaïque. Elle a fait des milliers de victimes dont on ne sait et dont on ne saura jamais le nombre. Comme il arrive presque toujours dans ces épidémies orientales, la nature et la grandeur du mal n'ont été révélées que quand il touchait à sa fin.

Autant la contagion de la fièvre typhoïde est faible, autant celle du typhus est éclatante. Dans les hôpitaux et dans les armées en campagne, la maladie éprouve cruellement les médecins et les infirmiers. En Crimée, sur 450 médecins, 58 sont morts du typhus; en Irlande, dans une période de vingt-cinq années, sur 1220 médecins attachés aux établissemens publics, 560 ont été frappés du typhus, 132 sont morts (Murchison).

C'est bien à propos du typhus qu'il est permis de dire que l'histoire des maladies des peuples ne peut plus être séparée

de l'histoire de la civilisation. C'est en attaquant l'ignorance, l'intempérance et l'imprévoyance, que l'on évitera ces grandes épidémies de famine dont le typhus est l'inséparable cortège. Le typhus, a dit Virchow, est un châtiment qu'un peuple s'inflige à lui-même par son ignorance et son indifférence. Sous ce rapport, de grands progrès ont déjà été réalisés, et il y aurait injustice à les méconnaître. Cependant l'Irlande et la Prusse orientale sont toujours sous l'imminence des mêmes désastres, et il suffit d'une mauvaise récolte pour placer ces populations sous le coup de la disette et du typhus.

Hors de l'Europe, les conditions sont plus déplorables encore. En Algérie, l'incurie et le fatalisme des Arabes les exposent perpétuellement à la disette et à ses tristes conséquences. Le typhus algérien de 1869 en est un lamentable exemple.

Des conditions analogues, mais sur une échelle bien plus vaste, se retrouvent dans les Indes-Orientales, où la vie de plus de 200 millions d'individus dépend du hasard d'une récolte de riz. Il y va de l'honneur de la France ainsi que de la Grande-Bretagne de chercher dans la mesure du possible à prévenir ces grandes catastrophes qui placent sous la menace constante de la famine et du typhus une portion notable de l'humanité.

V. — LA PESTE.

6 août 1720
Gaz. de Holl., Vendredi 9 août (1).

« La peste est à Marseille et y a été apportée par des vaisseaux dont on a fait une fausse déclaration pour éviter la quarantaine. Elle n'aura point de suite par le bon ordre qu'y a apporté M. Moustier, consul. Les pestiférés ont été portés aux infirmeries; après leur mort, leurs parens et ceux qui demeuraient dans leurs maisons y ont été conduits aussi, et leurs maisons murées. Les équipages des trois bâtimens pestiférés ont été envoyés à une île déserte à 2 lieues de Marseille (Hyères) avec les marchandises. »

15 août.

« La peste continue à Marseille et ils ont aussi la famine, car ils n'ont ni vivres ni argent; les bourgeois n'ont pu aller à leurs bastides. Ils ont négocié leurs piastres à 14 fr. 10 sous; il ne leur reste que du papier. Le parlement d'Aix a défendu la communication sous peine de la vie. Tous les voisins sont sur leurs gardes; c'est un vrai enfer que d'être ainsi sans secours et sans espérance. On dit que l'évêque y fait merveille. »

1. *Journal et Mémoires* de Mathieu Marais, 1715-1737; — de Lescure, 1863, tome I.

25 août.

« La peste de Marseille a gagné les terres. On commence à craindre pour la Provence; 6000 paysans gardent la Durance pour les Français, le duc de Savoie fait garder le Var. A Barcelone on a défendu toute correspondance avec Marseille, et ainsi de tous les pays étrangers, ce qui va ruiner le commerce de cette ville. »

2 septembre.

« La peste de Marseille est plus forte que jamais. On y a envoyé M. Chicoyneau, médecin de Montpellier, chancelier de l'Université, gendre de Chirac, médecin du Régent, avec un M. Loutré, habile chirurgien. Ils ont écrit de là à M. de Roquelaure, commandant en Languedoc, qu'ils venaient de voir le plus affreux spectacle que la nature puisse présenter à des hommes : une infirmerie où il y a plus de 500 malades mourans, abandonnés sans aucun secours et qui n'ont pas même d'eau pour boire; un amas de cadavres que l'on n'emporte point, qui sont entre les salles de cette infirmerie; une ville désolée et gémissante, des familles entières détruites, les médecins et les chirurgiens presque tous morts, les religieux de la Mercy de 80 réduits à 4, dont 3 se sont enfuis; les environs de la ville remplis de pillards et de voleurs qui pillent les bastides des bourgeois, et qui eux-mêmes ne savent comment ils pourront s'échapper ou de la peste ou des voleurs.

« Les Génois, par pitié, leur viennent d'envoyer 8000 quintaux de blé et on fait la garde à Montpellier. Tous les corps, à commencer par le clergé, font cette garde, et personne n'y entre.

« A Aix, il est mort un homme de la peste dans le faubourg; on a *muré sa maison*, et à la porte de la ville *on a tué trois hommes de Marseille* qui y voulaient entrer. Le Parlement, par arrêt, a jugé cet homicide nécessaire et a ordonné une garde exacte. A Lyon, on commence aussi à faire la garde aux portes. M. l'archevêque l'a commencée lui-même, et quelque personne que ce soit n'entre plus sans un billet de santé. »

25 septembre.

« La peste est plus forte que jamais à Marseille. M. de Langeron, commandant sur les galères, est entré dans la ville avec des troupes et des galériens, et ils l'ont nettoyée en trois jours de tous les corps morts et immondices; mais, trois jours après, elle s'est trouvée en aussi mauvais état. Il y a eu un arrêt du conseil du 14 septembre, en 26 articles, qui est un très beau règlement sur la peste et les précautions.

« L'évêque, qui a fait merveille jusqu'à présent, voyant qu'il n'y

a plus de remède, s'est enfermé avec des vivres dans sa maison qu'il a fait murer. Le peuple (qui n'a jamais guère de raison et qui en a encore moins dans cet état de douleur, car la douleur est injuste) s'est fâché contre l'évêque ; ils ont entouré sa maison de corps morts pour le faire périr; ils en ont jeté par-dessus les murs, et c'est un siège d'un nouveau genre qu'il est obligé de soutenir. Le mal gagne la Provence et a détruit plusieurs gros villages.

« On débite dans Paris un écrit intitulé : Parfums et remèdes contre la peste, dont s'est servi le P. Léon, augustin déchaussé de France, par ordre du Roi, en 1666-1667-68 et 69.

« J'ai entendu dire à M. de Chirac, médecin du Régent, que la déclaration de la peste est pire que la peste même, parce qu'il n'y a plus de communication de ville à ville ni de village à village, et que l'on manque de vivres et de secours, ce qui cause les maux du corps et de l'esprit, la faim et les délires. »

11 décembre.

« On a vu des lettres de Marseille du 27 novembre, qui disent que la peste y est déclarée plus que jamais; que quarante personnes saines ont été attaquées, en un même jour, de cette maladie, avec tous les signes de peste les plus caractérisés, et tels que l'on n'en avait point vu de pareils; qu'elles sont mortes en deux jours; que l'on attribue ce nouveau malheur aux jours chauds que l'on a eus depuis peu, et qu'on n'a d'espérance qu'à la gelée, mais qu'on craint qu'au printemps cela ne *reverdisse*, c'est le terme de la lettre. Brune, fameux négociant de Marseille, écrit qu'on ne soit point étonné de ne plus recevoir de ses lettres parce qu'il est à sa dernière feuille de papier. »

21 mai 1721.

« Le premier médecin a invité les médecins de la Faculté et des maisons royales à se trouver chez lui pour leur communiquer quelque chose d'important de la part du Régent. Ils se sont assemblés le mercredi 21 mai, l'après-dînée, chez lui. Ils étaient vingt médecins de la Faculté et cinq des maisons royales : Chirac, premier médecin du Régent; Terray, médecin de Madame; Falconet, médecin ordinaire du Roi; Dumoulin, aussi médecin du Roi, et Sidobre, du régiment des gardes. Il a été question de la police de la peste et non de la guérison.

« On a proposé lequel était le meilleur, dès que la peste est dans une maison, de la murer, et d'empêcher toute communication dans la ville, ou de prendre le malade et de le mettre, de quelque condition qu'il soit, dans une infirmerie ou hôpital destiné aux

pestiférés. Ces deux manières ont été rejetées unanimement, comme contraires à l'humanité et à la charité. Par les lettres qui ont été lues on a vu qu'à Marseille, dès que M. de Langeron a eu fait ouvrir les maisons et les boutiques, la peste a beaucoup diminué, et a enfin cessé, et qu'à Toulon, au contraire, où l'on a muré les maisons, on y meurt partout de désespoir et de misère. Il a donc été résolu que les pestiférés devaient être traités dans leurs maisons comme on traite des malades de fièvre maligne et de petite vérole; qu'on ne conduirait aux hôpitaux que ceux qui le désireraient ou qui ne pourraient pas être en état d'être traités chez eux, et que les personnes non attaquées de peste, mais demeurant dans les maisons où il y en aurait, pourraient communiquer avec les autres sans quarantaine, en se faisant seulement parfumer. Au surplus, le commerce ne sera point interrompu. Les boutiques et églises seront ouvertes, et cela a paru le seul moyen de conserver la santé avec la charité et l'amitié entre les hommes. Le résultat a été dressé et refait à cinq ou six fois, et on a été depuis 3 heures jusqu'à 8 heures à cette assemblée, digne des soins d'un Roi. M. Burette, médecin de la Faculté, professeur royal et de l'Académie des sciences, qui en était, m'a rapporté tout ce détail et m'a dit qu'il était mort beaucoup plus de gens de misère et de faim que de la peste. Sur ce résultat il y a eu un conseil du Régent, du Chancelier, de M. Amelot, chef du commerce, du premier médecin et de Chirac, et les ordres ont été envoyés en conformité en Provence. »

Ces détails sur la peste qui désola Marseille en 1720 expliquent, sans les justifier, toutes les mesures prises à cette époque et presque jusqu'à nos jours. Il était interdit, sous peine de mort, de porter secours à des naufragés partis de lieux mis à l'index par l'intendance sanitaire. Dans la relation d'un fait observé en 1784 au lazaret de Marseille, nous lisons que le malade ne peut se rendre de sa chambre à la grille intérieure de l'enclos Saint-Roch pour être *vu de loin* par les hommes de l'art. Dans une autre relation de 1786, il est dit que le malade est trop faible pour venir à la barrière de fer. Le bubon fait des progrès, le délire persiste; le malade paraît avoir pris les boissons déposées auprès de lui.

M. Michel Laroche, médecin, ne voyant pas le malade, mais étant renseigné par le garde de santé, dit, dans le certificat qu'il adresse à l'intendance, que, les secours ne pouvant être administrés aux pestiférés que par les fenêtres et à l'aide de machines, celui-ci n'a ni assez de connaissance ni assez de forces pour se suffire dans sa chambre. « Nous prions, ajoute-t-il, l'intendance

de vouloir bien examiner avec son attention ordinaire si l'on doit abandonner un malade dans un tel état de délire et de prostration, ou placer auprès de lui quelqu'un de bonne volonté. » Cette dernière demande est refusée.

Au Caire, des moines du presbytère italien ont poussé la frayeur, en 1841, jusqu'à saisir avec de petites pincettes l'hostie qu'ils donnaient à des communians. En Égypte encore, l'habit des médecins et autres personnes visitant les pestiférés était de maroquin du Levant, le masque avait les yeux de cristal, et on avait adapté un long nez rempli de parfums.

A Marseille, de malheureux pestiférés mouraient sans avoir vu un médecin ni un chirurgien. A ceux-là on jette un bistouri pour qu'ils ouvrent eux-mêmes leurs bubons.

Dans un cas, un malade, après être resté trois jours sur le carreau, est tiré sur un matelas à l'aide de crochets. Ailleurs, des malheureux accusés d'avoir empesté une ville en frottant des rampes d'escaliers avec des emplâtres chargés de pus de bubons pestilentiels ont été livrés au dernier supplice.

A une époque plus rapprochée de nous, un pestiféré n'était vu qu'au sixième jour avec des lunettes d'approche. Et vers la fin de notre siècle, en 1878, la peste a donné lieu, sur les bords du Volga, à des scènes qui rappellent le moyen âge :

Par un froid de 8°-10° Réaumur, les malades restèrent abandonnés sans soins, sans alimens, sans vêtemens, dans des maisons dont les vitres avaient été brisées par quelques fanatiques. Des enfans déguenillés, amaigris, couraient les rues en pleurant, chassés partout et mourant de froid et de faim.

Une femme entrée au lazaret y reste sans connaissance un jour ou deux, et, revenant à elle, se trouve entourée d'une vingtaine de cadavres, et constate qu'elle a les pieds gelés. Elle crie inutilement pendant plusieurs heures, et le *mortuus* (infirmier spécial des pestiférés), en arrivant, tombe ivre devant elle. Les cadavres restent une douzaine de jours sans être ensevelis.

Un pope meurt, et comme personne ne veut l'enterrer, sa sœur et sa femme enceinte creusent un fossé dans la terre gelée ; elles succombent toutes deux trois jours après.

Le choléra de Naples en 1884 et tout récemment ceux d'Espagne et de Russie ont donné lieu à des scènes aussi sauvages.

Le premier règlement général sanitaire qu'ait eu la France est du 25 août 1683. Il prescrit les précautions à prendre pour empêcher que la peste ne s'introduise dans le royaume. Ce règlement, publié à Fontainebleau, porte la signature de Louis XIV et de Colbert. En 1721, la ville de Marseille fit une application curieuse de ce règlement : elle s'en est servie pour refuser l'entrée

du port à une galère du Roi qui venait de Toulon où la peste était dans toute sa force, alors qu'elle était dans son déclin à Marseille.

La peste, que l'on considérait comme une maladie éteinte, s'est rallumée en ces dernières années dans la Mésopotamie, dans les montagnes de l'Assyr, sur les bords du Volga (épidémie de Vetlianka), à Benghazi, dans la Tripolitaine, dans l'Hindoustan et en Chine.

Depuis 15 ans la maladie s'est deux fois au moins propagée à de très grandes distances, de la province de Bagdad en Perse, et de ce dernier pays jusque sur le cours du bas Volga.

La conclusion à en tirer, c'est qu'il ne faut point se départir d'une active surveillance à l'égard de la peste, d'autant plus que dans la Tripolitaine et au sud de la Chine la peste est limitrophe de nos possessions coloniales. Il est inutile de faire remarquer que les moyens que nous conseillons sont beaucoup plus humains et aussi plus efficaces que ceux dont on vient de lire le récit.

Pour nous en tenir à la Chine, la peste a été constatée dans la province du Yunnan de 1850 à 1878. Elle serait aussi endémique à Pakhoï sur la côte nord du golfe du Tonkin et à Lien-Chu. Elle a été observée également dans l'Hindoustan de 1815 à 1821. En 1836 à Pali : de là le nom de Peste de Pali; et de 1846 à 1880 dans les districts sud de l'Himalaya près des sources du Gange. Les épidémies de l'Hindoustan ont été observées par des médecins. Il n'en a pas été de même pour celles du Yunnan et de la Chine méridionale qui n'ont été vues que par des voyageurs.

VI. — FIÈVRE JAUNE.

On assignait autrefois à la fièvre jaune comme limite le 43e degré de latitude nord, c'est-à-dire une latitude correspondant à l'Espagne et à l'Italie. Or nous avons eu en France, en 1861, une épidémie de fièvre jaune à Saint-Nazaire, qui est à plus de 47°. Enfin la maladie a été importée jusqu'à Brest (48° 1/2), jusqu'au Havre et jusqu'en Angleterre (51°).

Sans donc vouloir nier que certaines latitudes ne favorisent la dissémination de la maladie, on peut voir qu'elles ne sauraient opposer aux effets de l'importation un obstacle infranchissable. Il est à remarquer également que le champ des grandes épidémies de fièvre jaune s'est étendu en même temps que les communications sont devenues plus rapides et plus fréquentes.

Cette observation est applicable à l'Amérique comme à l'Europe. La fièvre jaune, originaire du golfe du Mexique, et qui y restait en quelque sorte confinée comme maladie endémique, tend à prendre de plus en plus, dans le Nouveau-Monde, une extension

considérable. Non seulement elle est en progrès et a de la tendance à se propager et à s'acclimater sur les côtes de la région chaude de l'Amérique où autrefois elle ne faisait que de rares et courtes apparitions, mais elle ne limite plus comme auparavant ses ravages à la zone maritime et peut pénétrer très loin à l'intérieur des terres.

Cette extension considérable du domaine de la fièvre jaune coïncidant avec l'extension et la rapidité des relations commerciales est une menace incessante pour l'Europe et exige de sérieuses précautions. Toutefois, parmi les contrées envahies, toutes n'offrent pas pour nous le même péril. Il est inutile de rappeler que les saisons jouent un rôle important dans l'apparition de la fièvre jaune et dans le danger de son importation. Le froid fait cesser les épidémies. Or les hivers et les étés dans l'hémisphère austral de l'Amérique sont opposés aux nôtres. Au Brésil et à la Plata la fièvre jaune se montre donc vers la fin de l'année et se prolonge jusqu'au mois de juin. C'est l'époque où, pour nous, l'importation de la maladie est le moins à redouter. Au contraire, les influences saisonnières se manifestent à une époque opposée pour la partie de l'hémisphère nord située au delà de la zone torride. Aussi avons-nous beaucoup plus à craindre à ce point de vue les provenances du golfe du Mexique, de Cuba et de la côte atlantique des États-Unis.

Heureusement nous n'avons plus en Europe de grandes épidémies depuis 1857, bien que la fièvre jaune se soit montrée à Saint-Nazaire en 1861 et à Barcelone en 1870.

En Europe, le pays qui a été le plus éprouvé par la fièvre jaune est l'Espagne. Quelques-unes de ses villes ont perdu dans certaines épidémies le cinquième de leur population. En 1800 et en 1801, l'importation de la maladie à Cadix a causé 279560 cas et 79500 décès. En 1803, à Malaga, sur une population de 48000 habitans, il y en a eu 26000 cas et 6884 décès. L'année suivante, à Malaga, 18000 cas, et 7000 décès. En 1821, à Barcelone, 70000 cas et 20000 décès. Cette épidémie meurtrière de Barcelone produisit en France une émotion considérable et eut pour résultat le vote de la loi du 3 mars 1822.

VII. — LE CHOLÉRA. ROUTE SUIVIE PAR LES PREMIÈRES ÉPIDÉMIES : VOIE DE TERRE, LENTEUR DE LEUR MARCHE.

Les affections dont nous nous sommes occupé jusqu'ici ne nous ont pas permis de démontrer d'une façon précise le rôle des transformations des voies de communication dans les modifications des routes suivies par les épidémies; mais cette influence

va devenir au contraire évidente, maintenant que nous allons étudier la marche des épidémies de choléra.

L'épidémie formidable qui envahit Bakou en 1892 et qui a pris le chemin de fer transcaspien a eu une marche extrêmement rapide, tandis que les épidémies de 1830 et de 1846, qui ont également suivi la route de terre, ont eu une marche très lente. Nous parlerons d'abord des épidémies de 1830 et 1846, qui sont venues jusqu'à Paris en 1832 et 1849, et ont causé à la France, la première, plus de 100000, et la seconde 250000 victimes.

Déjà, en 1823, il y avait eu à Astrakan une petite épidémie de choléra, importante pour nous parce qu'elle a tracé la route que devaient suivre les deux invasions qui lui ont succédé.

Originaire des Indes Orientales, le choléra régnait en Perse en 1822; il envahit le Ghilan et le Mazanderan, provinces septentrionales de la Perse qui forment le littoral sud de la mer Caspienne. Après quelques ravages il s'assoupit pendant l'hiver de 1822 pour reparaître en 1823 à Recht. De cette ville, suivant le littoral occidental de la mer Caspienne, il franchit la frontière russe par la petite ville d'Astara en juin. D'Astara il gagne Lenkoran, situé à quelques verstes d'Astara, le 29 juin. De Lenkoran il envahit Salian, et rayonne dans le voisinage de cette ville. Le 11 septembre on l'observait à Bakou, et le 22 à Astrakan où il s'éteignit bientôt.

L'épidémie de 1830 eut le même début. Le Ghilan et le Mazandéran furent envahis en 1829. La maladie s'assoupit encore pendant l'hiver, reparut au printemps dans le Ghilan et dans le petit port d'Enseli situé à quelques heures de Recht. Comme en 1822 le choléra longe le littoral occidental de la mer Caspienne et se montre vers le milieu de juin 1830 à Salian. Prenant alors deux directions différentes, d'un côté suivant toute la vallée de la Koura, il se dirige vers Tiflis, et se répand dans tout le Caucase; de l'autre côté il se montre à Bakou, Derbent, et envahit Astrakan; il gagne ensuite les régions voisines et remonte le Volga. Il s'étend en Russie et gagne les autres États de l'Europe.

Nous ne suivrons pas sa marche dans ses détails; nous rappellerons seulement certaines observations plus particulièrement intéressantes et qui sont surtout curieuses en raison de l'époque à laquelle elles ont été faites. Déjà ces cas démontrent la transmission. Le choléra, après s'être montré à Kief le 26 décembre 1830, s'y éteint pendant les plus grands froids. Il apparaît de nouveau, s'étendant à travers les provinces occidentales de la Russie qu'il franchit avec l'armée russe dirigée contre Varsovie.

Le 14 avril il éclate dans cette ville, où les Polonais avaient

amené un grand nombre de prisonniers après la bataille d'Igani. La Moldavie, la Galicie, furent bientôt envahies.

C'est du littoral de la Baltique que part le choléra pour infecter l'Angleterre. Il se montre le 4 novembre 1831 dans le port de Sunderland. Le 27 janvier 1832, à Edimbourg, et le 10 février à Londres. De l'Angleterre il gagne l'Irlande, la France et la Hollande. Graves remarque que Dublin, Cork, Belfast furent frappés près de quatre mois avant Waterford et Wexford. Or, un steamer faisait deux fois par semaine un voyage entre Dublin et Belfast, tandis qu'il n'y avait pas de communication directe entre Dublin et Waterford, pas plus qu'entre Dublin et Wexford; d'autre part, Waterford et Wexford n'avaient avec l'Angleterre que des rapports très limités. Le 15 mars 1832 le choléra, venant d'Angleterre, éclatait à Calais, et 11 jours plus tard, le 26 mars, à Paris.

On a vu alors l'épidémie rayonner en tous sens autour de ce nouveau centre de propagation. L'extension se fait d'abord circulairement dans les départemens qui entourent celui de la Seine, puis le choléra se porte à la fois dans toutes les directions.

En 1846, après avoir gagné Salian par une marche identique aux deux précédentes, le choléra fut observé le 8 novembre dans la ville de Chemaka à peu de distance de Salian. On le voit à Bakou et à Derbent en décembre; oublié pendant l'hiver, il se montre en avril 1847 dans le district de Derbent, de Kouba, et il se propage à Témir-Khan-Choury.

De là il fut transporté par des soldats malades envoyés aux eaux minérales de Kisliar. La maladie se dissémina parmi les Kalmouks dispersés dans les steppes jusqu'au Volga. Le 16 juillet il était à Astrakan; il se dirigeait en même temps vers Tiflis. De Tiflis il gagna Koutaïs, il fut bientôt importé à Trébizonde. Au nord de Tiflis le choléra suivit la grande voie militaire qui traverse la chaîne du Caucase à une hauteur de 7 000 pieds et, à la fin de juillet, il existait à Stavropol sur l'autre versant. D'un côté il franchit la mer Noire et envahit ses ports; de l'autre, il traverse la Russie, l'Allemagne, la France, l'Italie. Nous ne suivrons pas le choléra à travers l'Europe.

Ce qui ressort pour nous de l'étude de ces épidémies, c'est cette progression par étapes successives et toujours répétées, cette marche toujours identique du choléra, trait commun des premières épidémies qui ont suivi la route de terre. Il y a là un fait des plus importans pour l'hygiène internationale et qui montre dans quels points doivent être établis les postes sanitaires destinés à nous protéger à l'avenir.

Il est intéressant de comparer à ces épidémies qui ont mis plusieurs années pour venir de l'Inde à Bakou en 1823, 1830 et

1846, au moment où les communications avec le Turkestan n'existaient pas, avec l'épidémie de 1892, après l'ouverture du chemin de fer transcaspien.

VIII. — L'ÉPIDÉMIE DE BAKOU DE 1892. RAPIDITÉ DE SA MARCHE. LE CHEMIN DE FER TRANSCASPIEN.

Le choléra qui s'est montré le 4 juin 1892 à Bakou existait déjà depuis quelques mois dans le Turkestan. Bien que la marche de cette épidémie rappelle celle de 1823, de 1830 et 1846, il y a cependant quelques différences, différences qui s'expliquent en songeant que la route des caravanes, suivie à ces différentes époques, n'était pas la même que le tracé du chemin de fer transcaspien.

Comme je le disais dans mon traité de *La défense de l'Europe contre le choléra :* la conquête russe va imprimer à ces contrées (le Turkestan) une transformation absolue. Le gouvernement russe devra alors instituer des mesures sanitaires sérieuses pour protéger l'Europe contre cette voie nouvelle et rapide ouverte à l'invasion épidémique.

Déjà à la fin de 1891, au mois de décembre, on parlait de quelques cas de choléra dans la petite ville de Djellahabad, située près de Caboul à moitié chemin entre cette ville et Peschawer. La maladie s'étendit et elle gagna la célèbre ville de Hérat le 22 février 1892. Les habitans s'enfuirent et disséminèrent le choléra. Le 27 mai il était signalé à Mesched, capitale du Khoraçan ; il prit alors deux directions différentes : la première du côté de la Perse, et l'autre du côté du Turkestan russe. Nous ne nous occuperons que de cette dernière, la première répétant les épidémies antérieures, les moyens de communication étant restés les mêmes en Perse. La maladie suivit alors avec rapidité la direction du chemin de fer transcaspien, se montrant d'abord à Askabad, station du chemin de fer transcaspien, et bientôt à Ouzoum Ada, tête de ligne sur la côte orientale de la mer Caspienne. Elle n'avait plus qu'à franchir cette mer. Ce fut l'affaire de quelques heures. Le 4 juin le choléra était à Bakou.

Mais d'où venait elle-même cette épidémie de l'Afghanistan? Cette région est voisine de l'Inde anglaise avec laquelle elle a des communications incessantes. Le pays de Kachmir avait été ravagé peu de temps auparavant par le choléra : sa capitale, Serinagar, présentait une mortalité considérable. Il semble donc probable que l'Inde a été le point de départ de l'épidémie de l'Afghanistan, qui a ensuite gagné la Russie.

Quoi qu'il en soit, l'épidémie de l'Afghanistan de 1891-1892 a mis près de six mois pour, des bords de l'Indus, gagner la mer

Caspienne; cette marche a présenté deux étapes bien distinctes, la première naturellement très lente, les moyens de communication étant très lents, la seconde très rapide, puisque le choléra a eu pour véhicule le chemin de fer transcaspien et les bateaux à vapeur de la mer Caspienne.

C'est là ce qui distingue l'épidémie de 1892 de celle de 1823, 1830 et 1846. Il a fallu à ces dernières plusieurs années pour aller de l'Inde à la mer Caspienne. L'épidémie de 1892 n'a mis que quelques mois, et sa dernière et décisive étape n'a été que de quelques semaines. Les premières épidémies ne pouvaient pas franchir directement la mer Caspienne, aucun moyen de communication n'existant entre le littoral oriental de cette mer, occupé par les Turcomans, et son littoral occidental; elles étaient obligées de contourner son littoral méridional par les caravanes, qui, après avoir traversé le Khoraçan, le Mazandéran et le Ghilan, longent la route unique qui borde le littoral occidental de cette mer, littoral que j'ai moi-même exploré en 1869. En 1892, au contraire, la maladie gagne Bakou en chemin de fer et en bateau à vapeur par le littoral oriental, s'embarquant sur cette côte que les Turcomans fermaient autrefois.

Depuis 1846, le choléra semblait avoir abandonné la route de terre, qui était délaissée par les voyageurs à cause de sa lenteur. Aujourd'hui le nouveau chemin de fer transcaspien, la navigation à vapeur de la Caspienne, la rendant plus rapide, le choléra l'a reprise aussitôt. J'ajouterai que la maladie ne semble pas avoir perdu, depuis l'Inde jusque dans ces régions, son caractère de violence ni son caractère d'expansibilité.

Le choléra s'est déclaré à Bakou le 4 juin à la suite du débarquement de malades venant de la Transcaucasie. Dès le début, la panique a été générale, l'ascension de la courbe de la mortalité très rapide; l'aspect de la ville était désolé, les magasins fermés, les affaires suspendues, et, dans les rues presque désertes, on ne voyait guère que des voitures transportant des malades et des morts. Les malheureux étaient chargés sur des *arabas*, le plus souvent à découvert.

Comparez ce tableau avec celui de Paris à la même époque; Paris était contaminé par le choléra de la banlieue, et une grande partie de la population ignorait même qu'il y eût du choléra. La ressemblance était plus grande avec Hambourg, qui avait été infecté par des importations venues de Russie, et qui a présenté, en 1892, une épidémie aussi redoutable que celle qui a sévi à Paris en 1832.

En Afghanistan, les mesures de prophylaxie ont été nulles. Au moment où le choléra sévissait à Hérat, le gouvernement

persan prescrivit la surveillance de la frontière afghane du Khoraçan par des cordons militaires. On dit que cela ne fut pas fait ou ne le fut que pour la forme.

D'un autre côté, dès l'apparition du choléra en Afghanistan, le gouvernement russe, se rappelant les événemens de 1823, 1830, 1846 et comprenant le danger auquel il était exposé, décida une inspection sanitaire sur toute la ligne du chemin de fer transcaspien et fit installer des lazarets dans les principales stations. Si ces mesures avaient été rapidement et exactement exécutées, et si, surtout, au port d'embarquement sur la mer Caspienne, on avait fait une visite médicale sérieuse et une désinfection réelle du linge sale et des objets contaminés, il est permis de penser que la maladie aurait pu être arrêtée.

Mais la soudaineté de l'invasion a paralysé toutes les bonnes volontés et empêché l'exécution des mesures prescrites. Le foyer de la Transcaucasie orientale a été des plus intenses; il y avait là des difficultés considérables à vaincre, tant à cause de la violence de l'épidémie que de sa marche rapidement envahissante. On avait affaire, dans ces régions orientales, à des populations misérables qui n'offraient aucune résistance à l'épidémie, buvaient l'eau de leurs puits infectés, et qui aggravaient encore la situation en enterrant les morts dans leurs habitations, leurs cours, leurs jardins, les recouvrant seulement de quelques centimètres de terre. Plus tard, le gouvernement russe a fait beaucoup, surtout après les premières paniques et les premières émeutes, et il est arrivé à limiter les désastres dans les grandes villes comme Tiflis, Moscou et Saint-Pétersbourg.

IX. — L'ÉPIDÉMIE DE 1865 INAUGURE LA VOIE MARITIME.

La grande épidémie de 1865 vient inaugurer la voie maritime. Elle a montré que le danger n'est pas localisé à la mer Caspienne, mais qu'il réside aussi du côté de la mer Rouge. Là ne se borne pas le rôle important de l'invasion de 1865; au point de vue de la transmission elle a bouleversé les doctrines jusque-là en vigueur. La panique qu'elle produisit en Europe provoqua la réunion de la *Conférence de Constantinople*, convoquée sur l'initiative du gouvernement français, et où Fauvel représenta la France avec éclat.

Il est intéressant de suivre dans quelques-unes de ses phases cette épidémie, dont l'influence sur les doctrines régnantes a été si considérable.

C'est à la Mecque que l'épidémie a eu son point de départ. Elle avait été importée dans le Hedjaz par des navires provenant

des Indes et chargés de pèlerins. Vers la fin d'avril, le choléra sévissait à la Mecque et à Médine. La mortalité déjà si considérable s'accrut encore à l'Arafat et à Minah pendant les jours de fête. Les médecins envoyés d'Égypte trouvèrent des cadavres dans les rues et dans les mosquées. Plus d'un tiers des pèlerins, c'est-à-dire 30000, succombèrent au choléra. La marche de la maladie montre que partout elle a accompagné les pèlerins. L'Égypte fut, en raison de sa proximité avec la Mecque, le premier pays attaqué. Du 19 mai au 10 juin, c'est-à-dire en 23 jours, 10 bateaux à vapeur ont débarqué à Suez de 12000 à 15000 pèlerins.

Sur de fausses déclarations des capitaines, la libre pratique fut accordée aux bateaux à Suez. Or, le *Sidney*, vapeur anglais, avait perdu plusieurs cholériques pendant la traversée. Le premier bateau débarqué le 19 mai à Suez avait jeté des morts à la mer. Le 21, quelques cas de choléra se déclarèrent dans cette ville; dans le nombre, le capitaine du bateau et sa femme.

Les 12000 ou 15000 pèlerins que nous avons vus passer la Mer-Rouge pour aller à Suez, (à ce moment, le canal n'existait pas encore,) traversèrent l'Égypte en chemin de fer et allèrent camper près du canal Mahmoudié, à Alexandrie. Fêtés selon l'usage par les Arabes du voisinage, les Hadjis leur communiquent la maladie. Le 2 juin éclate un premier cas à Alexandrie; deux autres le 5. En deux mois, le choléra fit 4000 victimes à Alexandrie et 60000 en Égypte en moins de trois mois.

La population étrangère surtout, terrifiée, émigra en masse et alla porter dans le monde entier les germes de la maladie. Comme nous l'avons vu depuis, en 1883, elle s'enfuit par toutes les voies qui s'ouvraient devant elle. Européens, Levantins, au nombre de 30000 à 35000, se dirigent vers tous les ports de la Méditerranée. Le choléra va se développer à Constantinople, à Smyrne, à Beyrouth, en Mésopotamie, sur la mer Noire, Kustendjé, à Odessa, porté jusqu'à New-York et à la Guadeloupe par des bateaux à vapeur et apparaissant dans le port après que le navire y a débarqué. Tous les ports qui, comme Beyrouth, Marseille, Constantinople, reçoivent des arrivages d'Alexandrie deviennent le point de départ de nouvelles émissions. Une malade quittera Marseille et apportera en quelques heures le choléra à Paris.

Je me suis attaché, dans l'étude de l'épidémie de 1865, comme dans les relations précédentes, à montrer surtout la route de l'épidémie à son début et à établir nettement la filiation des premiers cas. C'est alors seulement que la marche de la maladie peut être d'un enseignement utile. Mais lorsque l'épidémie est parvenue au centre de l'Europe, l'enchaînement des faits devient plus diffi-

cile à démêler. Leur étude n'a souvent conduit qu'à la confusion et à l'erreur. C'est ainsi que s'expliquent les fausses doctrines répandues sur la contagion à la suite de l'épidémie de 1832. La marche si évidente de l'épidémie de 1865 a détruit ces conclusions erronées.

X. — LES ÉPIDÉMIES NAVALES. LEURS CONSÉQUENCES.

En dehors de la grande épidémie de 1865, il y a eu un certain nombre de petites épidémies navales qui offrent un grand intérêt au point de vue de la route suivie par le choléra.

En 1881, le navire à vapeur anglais *Columbian* quittait Bombay le 19 juillet avec 660 passagers ou pèlerins (650 seulement sur la patente). Le choléra sévissait avec intensité à Bombay, où l'on compta 118 décès cholériques pendant le mois de juillet. Le *Columbian* perdit du choléra plusieurs de ses passagers dans la traversée de Bombay à Aden. Il importa la maladie à Aden, où le déchargement eut lieu le 1er août de grand matin. Le soir, on constatait un des premiers cas mortels sur l'un des déchargeurs. Il y eut 187 attaques et 151 morts. Les docteurs Lewis et Cunningham ont prétendu nier cette importation, qui a été au contraire nettement établie par les autorités anglaises d'Aden. « Et on s'étonne, dit M. Mahé, notre médecin sanitaire à Constantinople, qui a donné de tous ces faits une critique très judicieuse, de les voir combattre et rejeter les conclusions si précises des médecins militaires d'Aden, leurs collègues, et cela non seulement près d'un an après les événemens, mais encore fort loin du théâtre où ils ont été vérifiés avec une scrupuleuse attention par des observateurs consciencieux. »

En juillet 1882, partait également de Bombay le navire anglais *Hesperia*, qui contenait 24 pèlerins de plus que ceux portés sur la patente délivrée *nette*, bien que le choléra sévît à Bombay. Cette fraude d'inscription, qui rend impossible la vérification exacte du nombre des passagers morts pendant la traversée, ôte toute sa valeur à la patente, ainsi d'ailleurs que la déclaration de *patente nette* qui est presque toujours donnée dans les ports anglo-indiens alors même que le choléra y règne à l'état endémique.

L'*Hesperia* eut des cas de choléra avant d'arriver à Aden. Il en eut également dans ce port et fut envoyé à l'île de Camaran, qui sert de lieu de quarantaine dans la Mer-Rouge. Les trois quarts des passagers de l'*Hesperia* venaient de Boukara. Après trois mois de voyage, ils avaient pris le chemin de fer à Peschawer sur la frontière de l'Inde et s'étaient rendus, par Lahore et le nord-ouest de l'Inde, à Bombay. Plusieurs d'entre eux étaient allés jusqu'à

Calcutta pour affaires, car ces pèlerins sont aussi des marchands. Ils étaient revenus par le chemin de fer à Bombay, d'où ils s'étaient embarqués pour Djeddah.

En 1884, un certain nombre de navires partirent de l'Extrême-Orient et eurent des cas de choléra pendant leur traversée. L'histoire du *Crocodil* est surtout intéressante. Bien que les faits n'aient pas été exactement connus du public, il est certain que le *Crocodil* avait présenté des cas de choléra de Bombay à Suez, où la déclaration du capitaine fut inexacte, ce qui eut pour résultat de faire donner libre pratique au navire. Mais on fut bien obligé d'avouer le cas qui se déclara dans le canal.

De Suez jusqu'au delà de Malte, où il fut repoussé, le *Crocodil* eut 5 cas de choléra dont 3 mortels. Ainsi donc, le *Crocodil* eut du choléra à bord jusque dans la Méditerranée occidentale. On sait qu'il fut soumis à un nettoyage, à une désinfection et à des soins d'assainissement exceptionnels durant le reste du voyage et lors de son arrivée sur la rade de Portsmouth. L'Égypte et l'Europe échappèrent au danger, mais ces incidens révélaient l'importance du péril dont ne tenait pas suffisamment compte l'administration sanitaire d'Égypte, depuis l'occupation du pays par les Anglais.

Le professeur Robert Koch, de Berlin, a également insisté sur le danger de l'importation du choléra par les navires, et surtout par ceux qui sont chargés de pèlerins, d'émigrans et de coolies.

Les épidémies navales sont pleines d'enseignement. Le cas du *Crocodil*, je pourrais ajouter celui de la *Corrèze*, offrent des exemples frappans de l'importation du choléra par des navires provenant de l'Extrême-Orient.

Mais aucune démonstration n'égale celle qui a été fournie par les épidémies d'Aden et de Camaran, importées par les vapeurs à marche rapide, le *Columbian*, et l'*Hesperia*, provenant de Bombay, des Indes, dans la Mer-Rouge et en Égypte. Le dernier surtout est le fait d'importation le plus évident que l'on connaisse depuis longtemps; et il n'est inférieur en certitude à aucune des expériences positives exécutées avec précision dans nos laboratoires. Aussi s'étonne-t-on de voir, après ces faits, les médecins conseillers du gouvernement anglo-indien avancer qu'il n'y a point d'exemple d'importation directe du choléra. « *Omnis cholera ex cholera*, tel est l'axiome, dit M. Mahé, dont la vérité s'impose de nos jours et sous nos yeux plus que jamais. »

J'ajouterai que les navires anglais *Hesperia* et *Crocodil*, partis de Bombay où il n'y avait que quelques rares cas de choléra, 4 à 7 au plus par semaine, ne furent pas moins les importateurs de

la maladie; ce qui juge une fois de plus la façon dont le gouvernement anglais de l'Inde établit ses patentes.

En septembre 1891, deux autres navires anglais, le *Marathon* et le *Redbreast*, virent éclater le choléra à bord en rade de Bombay. En quelques jours il y eut 16 décès, et Bombay n'ayant le choléra qu'à l'état endémique délivrait patente nette.

Bombay est donc toujours fort suspect. Il le devient surtout quelques mois avant le pèlerinage du Hedjaz; il est l'aboutissant à l'ouest du vaste réseau de chemins de fer qui y déversent les voyageurs de toutes sortes, pèlerins, commerçans, militaires, provenant de toutes les parties de la péninsule, du centre et des extrémités; de l'Himalaya, de l'Asie centrale, de l'Afghanistan et de quelques points beaucoup plus rapprochés, comme Madras, Calcutta, Lahore, Peschawer. C'est à Bombay que les attendent et d'où vont partir les grands steamers à marche rapide, dont le nombre augmente tous les jours, et qui vont les amener en dix, onze et douze jours dans la Mer-Rouge, à Suez et dans la Méditerranée.

Depuis une quarantaine d'années, la route du choléra venant de l'Asie vers l'Europe a changé, au moins en partie. Avant cette époque, l'itinéraire suivi était, nous l'avons vu, les plateaux de l'Iran, le sud de la mer Caspienne, l'Europe. Mais, comme l'homme abandonnait cette voie trop lente pour la voie de mer, le choléra, continuant à suivre les courans humains, franchit avec eux, en quelques semaines, les mers qui nous séparent des Indes. De ce côté, donc, la surveillance est nécessaire.

D'un autre côté, les événemens qui se sont passés en 1889, en 1890 et cette année même 1893, du côté du golfe Persique, montrent qu'il faudra aussi se préoccuper de défendre l'Europe dans cette direction; surtout, comme nous le verrons dans une autre partie de cet article, lorsqu'un chemin de fer amènera en quelques jours les voyageurs du golfe Persique sur la Méditerranée. Actuellement, le choléra qui sévit le long des rives du Tigre, dans le vilayet de Bagdad, va probablement suivre la route qu'il a déjà parcourue en 1889 et 1890 vers les vilayets de Mossoul, de Diarbekir et vers la Syrie.

Désormais donc, plus encore que par le passé, l'attention de l'Europe doit être appelée sur le danger permanent de ces deux grands prolongemens de l'océan Indien qui, à l'orient (golfe Persique) et à l'occident (Mer-Rouge) s'avancent comme deux grands bras jusqu'aux portes de la Méditerranée, où ils permettent aux steamers d'apporter de Bombay et de tout l'empire anglo-indien, avec une entière vitesse, des marchandises précieuses, mais aussi des germes morbides. En ce moment, seule la Turquie est chargée

de ces deux passes périlleuses; il lui est bien difficile de les garder efficacement; elle ne possède ni tout le matériel, ni tout le personnel indispensables, et les moyens de police maritime lui font défaut. Mais elle pourrait, avec l'aide des puissances intéressées, améliorer ses mesures et ses dispositifs de prophylaxie. On a déjà essayé d'obtenir un premier résultat pour la protection de la Mer-Rouge à la *conférence de Venise*. Une autre conférence qui doit se réunir à Paris indiquera les mesures à établir au golfe Persique.

XI. — LE PÈLERINAGE DE LA MECQUE DE 1893.

La conférence de Venise régla la question des mesures sanitaires applicables aux navires provenant de l'Extrême-Orient et pénétrant dans la Méditerranée par la Mer-Rouge et le canal de Suez; mais elle ne s'occupa qu'incidemment des moyens à prescrire à l'égard des pèlerins se rendant à la Mecque et des précautions à prendre contre leur retour. Aussi, sans vouloir tracer ici une histoire du pèlerinage de la Mecque, ce qui dépasserait beaucoup les limites de cet article, je dirai quelques mots de celui de 1893, qui était particulièrement sacré, les cérémonies commençant un vendredi, jour de fête des musulmans. Ce coup d'œil sur le dernier pèlerinage montrera le péril que court l'Europe chaque année et la nécessité de nouvelles mesures sanitaires.

On n'avait jamais eu au Hedjaz une semblable affluence de pèlerins. On a parlé de 260 000 à 280 000; 45 000 sont venus par le nord de la Mer-Rouge, à peu près autant par le sud. La statistique nous apprend en effet que le nombre de ceux qui sont débarqués à Djeddah s'est élevé à 92 625. C'est le chiffre de beaucoup le plus élevé qui ait été enregistré dans un espace de 25 ans (depuis 1868). Durant cette période, le plus grand nombre des pèlerins passés à Djeddah a été de 59 659 en 1880; le plus faible, 23 393 en 1868. Sur les 92 625 pèlerins passés à Djeddah en 1893, les Égyptiens figurent pour 16 325. Le reste est arrivé par caravanes de pays lointains ou voisins. Les conditions du voyage des pèlerins sont devenues de plus en plus faciles; beaucoup n'ont payé pour aller au Hedjaz que 12 fr. 50, 5 fr. 20, et même 4 fr. 20 (demi-guinée, talaris ou medjidié).

D'Alexandrie, puis du Caire, les trains amenèrent avant le pèlerinage un nombre énorme de voyageurs à Suez. Les rues et les places furent bientôt encombrées de pèlerins et de bagages, tassés le long des murs, là où ils pouvaient trouver un filet d'ombre. Dans un règlement futur, il sera très utile de leur assigner un lieu de campement en dehors de la ville. Le même règlement de-

vra interdire la voie du canal d'eau douce (le seul qui alimente Suez d'eau potable) à des centaines de pèlerins égyptiens, mendians pour la plupart, qui arrivent ainsi à petites journées de la basse Égypte et campent plus ou moins longtemps sur les bords du canal. Que ne déversent-ils pas dans l'eau que boivent les habitans de Suez? Aussi la fièvre typhoïde, qui ne régnait plus à Suez depuis une année, y a-t-elle reparu, dans un intervalle de quinze jours à un mois, après que les eaux du canal d'eau douce avaient été souillées par eux. C'est précisément la limite correspondant à la durée d'incubation de la maladie.

Il faut cependant remarquer qu'en Égypte, depuis le mois de juin, on avait réellement fait quelque chose pour combattre l'invasion éventuelle du choléra. Les marchés, les rues avaient été nettoyés avec soin. Les écheches, taudis sordides, où s'accumulent les misérables, le bas des murailles, avaient été nettoyés à la chaux. On avait même attribué à la ville de Suez 25 000 francs pour combler les *birthets* ou mares et construire un égout; mais le choléra est éteint depuis plusieurs mois, et on n'a pas encore commencé les travaux.

Jamais on n'avait vu une épidémie aussi meurtrière. Au dire de tous, la mortalité causée par le choléra a été énorme; les uns estiment que le quart des Hadjis a succombé, les autres parlent du tiers. Le choléra a éclaté à la Mecque un mois avant les fêtes, ce qui ne s'était jamais vu; 2000 ou 3000 pèlerins qui attendaient à Suez n'en sont pas moins partis, et il paraît que, si on les en eût empêchés, on eût commis une sorte de sacrilège. Le zèle n'était donc pas refroidi; quelques-uns seulement murmuraient contre les Européens instigateurs des quarantaines et des droits sanitaires. L'état moral des sédentaires était cependant moins bon que les années précédentes: ils avaient peur du choléra.

On a parlé de 40 000 décès, chiffre bien difficile à vérifier; des témoins oculaires ont parlé « de collines de cadavres restant trois ou quatre jours sans sépulture, en juillet, sous le tropique! de fosses de 25 mètres de long sur 15 de large et 5 de profondeur comblées en une demi-journée. » Une femme de Suez a dit au docteur Legrand « qu'à la Mecque l'horreur était si grande que, passant dans les rues, il fallait regarder en l'air devant soi pour ne pas voir les morts et les mourans entassés de chaque côté. Malheur à qui tombait en route! on le prenait par les pieds pour le traîner au monceau. » Les indigènes et les soldats de police n'avaient pas le temps, comme les années précédentes, de vendre à la criée les dépouilles des morts et même de ceux qui ne l'étaient pas encore tout à fait.

Après le pèlerinage, lorsqu'une épidémie éclate au Hedjaz,

les Hadjis fuient dans toutes les directions. Ils se précipitent surtout en foule vers les voies d'échappement que leur offrent les ports de la Mer-Rouge. C'est principalement à Djeddah et dans les criques qui avoisinent son port que les fuyards espèrent trouver le moyen de se soustraire à la quarantaine. Aussi à Djeddah, où l'épouvante avait fait refluer la masse des pèlerins, le spectacle était le même qu'à la Mecque.

On sait comment s'effectue la rentrée des pèlerins à Djeddah.

A l'une des portes dites de la Mecque et à quelque distance des murs, un café est transformé en lazaret, et, suivant les besoins, les cafés voisins servent d'annexe. Quelques médecins relevant de l'administration sanitaire ottomane font, au fur et à mesure du passage des chameaux, le contrôle des morts et des moribonds. Les morts sont étendus le long des murs du café, par nationalité, et les drogmans des consulats s'efforcent de recueillir leur argent, passeports, billets de retour, etc. Le plus souvent, les cadavres ont été dépouillés avant leur arrivée au lazaret. Les malades sont portés dans les salles intérieures et jetés pêle-mêle sur des matelas ou sur des nattes. Il n'est d'ailleurs fait aucun examen particulier de chaque malade : tous sont considérés comme cholériques. Quelques-uns cependant pouvant n'être qu'épuisés par l'âge et les fatigues d'une longue série de fêtes, par les longueurs de la route, les conditions défectueuses d'alimentation, sont entassés pêle-mêle avec les cholériques et sont exposés à mourir de soif, de faim, de terreur et d'abandon. Il est d'usage que les consuls se rendent à l'arrivée de la première caravane pour organiser le service de reconnaissance de leurs morts et étudier le fonctionnement du lazaret. Les malades sont souvent sans eau, sans nourriture. M. Guiot, notre consul à Djeddah, dont la conduite pendant le pèlerinage a été au-dessus de tout éloge, venait visiter chaque jour ces malheureux.

Un matin, accompagné de M. le docteur Jousseaulme, il avait apporté quelques bouteilles de cognac qu'il avait fait boire, coupé d'eau et additionné de laudanum, à nos Algériens, puis à tous les malades indistinctement. Toutes les mains se tendaient vers eux. Ils ont réussi à ranimer quelques malades et ont fait sortir du lazaret des malheureux qui n'avaient aucun des symptômes du choléra et qui, installés au grand air, loin du spectacle de voisins agonisans, se sont remis peu à peu et ont pu, aidés de leurs compagnons, rentrer en ville.

C'est là une esquisse à grands traits d'une situation devant laquelle on est, il faut bien l'avouer, à peu près impuissant. Il était impossible, en partant de Djeddah, de prendre passage à bord d'un bateau indemne : tous les navires étaient contaminés. Le *Pic-*

tavia, parti le premier, est arrivé à Yambo, qui est l'échelle de Médine, comme Djeddah est l'échelle de la Mecque, avec 15 morts pour une cargaison de 1 200 passagers; l'*Auvergne*, 13 décès pour 1 000 pèlerins. Le *Gergovia*, que montaient 1 200 passagers, a présenté avant de lever l'ancre 3 décès, et après 22 heures de traversée et 12 heures consacrées au débarquement, il y avait 30 morts. Je ne parle que pour mémoire des nombreux pèlerins qui ont été débarqués à Yambo agonisans.

Il est d'ailleurs presque impossible de se rendre compte d'une façon précise du nombre total des décès. Au lendemain des fêtes, la dislocation rendait encore l'appréciation plus difficile, puisque, pour avoir la mortalité du pèlerinage, il eût fallu tenir compte de trois données essentiellement variables : la fraction des pèlerins encore à la Mecque, des pèlerins en caravanes, la fraction arrivée à Djeddah ou déjà embarquée et leurs mortalités respectives. Sur tous ces élémens, l'administration ottomane ne paraît avoir aucun renseignement précis. J'ajouterai que beaucoup de morts sont cachés par leurs parens ou leurs amis et enterrés sans qu'il y ait possibilité d'intervenir et de constater.

La situation dans les entreponts des navires était lamentable. L'encombrement qui y régnait était tel qu'on ne pouvait, sans la plus grande peine, arriver à s'ouvrir un passage jusqu'aux angles des entreponts où s'éteignaient les moribonds. La température y était de 38°.

Le comble de l'encombrement a été réalisé par l'*Etna*, battant pavillon anglais, navire de 826 tonnes, portant, lors de son passage à Suez, 981 pèlerins. Dans un voyage accessoire de Djeddah à Hodeïdah, il en avait embarqué 1 400. L'aspect de ce navire était repoussant, l'odeur intolérable. Il y avait des matières même sur la rampe de l'échelle; un grand nombre de pèlerins étaient malades, l'un d'eux est mort en rade de Suez, trois ou quatre autres pendant la traversée du canal. Au lieu de placer ces derniers, revêtus du sac goudronné réglementaire, dans une barque recouverte d'un *prélart*, on avait trouvé plus simple de les suspendre à l'arrière, se balançant dans le vide.

Cependant l'*Etna* avait trouvé moyen de ne faire à Djeb-el-Tor que ses quinze jours de quarantaine; le Maltais affréteur de ce navire, vieil écumeur de pèlerinage, connaissait sans doute les grands et les petits moyens à employer en pareille conjoncture. L'*Etna*, dont l'odyssée a été complète, rapatriait des pèlerins marocains. Le conseil sanitaire de Tanger ne put les recevoir, et S. M. Chérifienne fit demander par notre consul que Matifou, notre lazaret situé près d'Alger, voulût bien admettre le navire, dont la malpropreté dépassait toute description, et qui n'avait à

bord ni médicamens ni désinfectans. Presque tout l'équipage avait été décimé par le choléra; il ne restait que les mécaniciens et quelques matelots, les autres avaient été remplacés par des Marocains que l'on rapatriait gratis. Après une série d'opérations qui durèrent plusieurs jours, l'*Etna* fut renvoyé à Tanger, ayant subi à Matifou un assainissement complet.

L'aspect des bateaux français était très supérieur à celui des autres navires à pèlerins. Il y a là un réel progrès qui a été reconnu par tous.

Le choléra a été importé dans le lazaret de Tor. Il a gagné le personnel du camp, la ville de Tor et ses environs; il a même été importé au camp de Rasmallap, station sanitaire supplémentaire pour les pèlerins égyptiens, et un cas a été constaté en rade de Suez. Les pèlerins ont même porté le choléra jusque dans la Méditerranée, aux lazarets de Beyrouth, de Smyrne, de Tripoli d'Afrique, et jusqu'au Maroc.

L'histoire du vapeur ottoman *Abd-el-Kader* est remarquable. Il avait embarqué à Djeddah, le 4 juillet 1873, 1370 pèlerins : il en perdit 20 jusqu'à Tor, 167 au lazaret de Tor, 6 entre Suez et Port-Saïd, 30 entre Port-Saïd et Beyrouth, 4 au lazaret de Clazomène près de Smyrne; au total, 334 morts entre Djeddah et Smyrne sur 1370 pèlerins, soit le quart des passagers; et cela, après une mortalité effroyable subie à la Mecque. Le bateau qui ramenait les Bosniaques était déjà réduit à Suez de 104 à 57.

La conférence qui doit se réunir à Paris aura à résoudre plusieurs questions. Elle devra indiquer les moyens nécessaires pour empêcher les pèlerins indiens d'importer le choléra à la Mecque, et, dans le cas où il s'y déclarerait, prévenir son importation en Europe. Déjà, dans le dessein de réaliser la première partie de ce programme, le gouvernement ottoman arrête au sud de la mer Rouge pendant un certain nombre de jours les pèlerins indiens et javanais qui se rendent à la Mecque. Il a choisi comme lieu de quarantaine l'île de Camaran, placée dans la Mer-Rouge au nord d'Aden, vers la côte arabique, à petite distance de Hodeïdah; cette île réunit de grands avantages au point de vue des ressources, mais elle a l'inconvénient, comme toute île de la Mer-Rouge, de pouvoir être évitée par les navires à surveiller. On a adressé au lazaret de Camaran d'autres critiques : sa mauvaise organisation, l'isolement insuffisant des quarantenaires de diverses provenances. En outre les ariches offrent un abri insuffisant, l'eau n'est pas de bonne qualité; ce lazaret n'a d'ailleurs pas rempli son rôle, puisque le choléra s'est montré à la Mecque pendant ces dernières années, bien que les pèlerins aient été amenés à Camaran.

Il serait injuste toutefois de ne pas tenir compte des difficultés particulières inhérentes au grand pèlerinage du Hedjaz. S'assurer de l'état sanitaire de plus de 20000 pèlerins, cette année plus de 30000, qui arrivent parfois au nombre de 2000 à 3000, et passent le détroit dans un intervalle de trois à quatre mois avant les fêtes de la Mecque; pourvoir aux moyens de *sanitation*, de désinfection de ces pèlerins, qui sont dans l'état le plus misérable, des navires qui les amènent, est une tâche difficile pour le gouvernement ottoman. Elle pourrait être réalisée par l'entente des principales puissances de l'Europe, qui devraient y consacrer les sommes nécessaires pour créer des établissemens modèles, dirigés par un personnel surtout européen, dévoué et compétent, mais que la rigueur du climat fatiguerait vite, et qui devrait être fréquemment renouvelé.

La prophylaxie maritime telle qu'elle existe aujourd'hui, telle qu'elle a existé pendant les derniers pèlerinages dans la Mer-Rouge, telle qu'elle est dans le golfe Persique, où les vapeurs venant de Bombay pénètrent jusque dans l'Irak-Arabi sans être soumis à une surveillance quelconque, nous donne peu de sécurité. J'ajouterai que le gouvernement turc, étant tenu d'après les conventions internationales de faire les frais nécessaires à l'outillage des établissemens quarantenaires des deux golfes Persique et Arabique, excipera de la situation difficile de son budget, et les choses en resteront là. Il conviendrait de créer des ressources à l'aide de taxes sur la navigation de la Mer-Rouge ou le golfe Persique, ou sur le pèlerinage, afin de porter remède à la situation.

Les mesures dont nous venons de parler visent les pèlerins se rendant à la Mecque; mais ce n'est pas tout. Malgré les précautions prises, le choléra peut y éclater : il faut alors protéger l'Égypte et les puissances qui bordent la Méditerranée contre les pèlerins qui rentrent par le canal de Suez au Maroc, en Algérie, en Tunisie, en Tripolitaine, en Syrie, en Bosnie, en Turquie. Le gouvernement égyptien a institué dans ce dessein, comme nous l'avons déjà indiqué, une station sanitaire à Djeb-el-Tor, localité située sur la côte arabique de la Mer-Rouge, au pied du mont Sinaï.

A Djeb-el-Tor, il y a eu en 1893 un encombrement considérable : le nombre des pèlerins qui y font quarantaine (31000) laisse bien loin derrière lui les chiffres constatés pendant les années précédentes. C'est aussi la première fois qu'une flotte de vingt-trois navires a mouillé devant cette station quarantenaire. Tout est presque à faire et à organiser à Tor, qui, admirablement disposé par la nature, est tout à fait insuffisant comme organi-

sation et comme matériel. Et cependant on pourrait réaliser un Tor idéal à très peu de frais. C'est là que tous les efforts doivent se concentrer, car le gros danger pour l'Europe est le pèlerinage. Il y a d'autant plus nécessité d'organiser complètement la station quarantenaire de Tor en vue du pèlerinage, que maintenant l'Yémen est devenu un foyer à peu près permanent du choléra. En s'y prenant seulement quinze jours à l'avance, comme cette année, avec un matériel insuffisant ou hors d'état de service, les résultats obtenus seront toujours insuffisans, et peut-être n'aura-t-on pas toujours, en Égypte du moins, la même chance que cette année.

On a signalé des cas de fraude au campement de Djeb-el-Tor. Des pèlerins riches, accompagnés de leurs serviteurs, arrivés la veille par un convoi infecté, et craignant de subir de longs jours de quarantaine, se substituaient à des pèlerins malheureux qui avaient déjà satisfait à toutes les prescriptions sanitaires, et prenaient leur place sur le bateau qui allait partir. Les pèlerins accompagnés de serviteurs peuvent être encore une cause de danger d'une autre façon : moyennant bakchich, ils gagnent un port du sud, Aden principalement, d'où ils s'embarquent sur les paquebots des grandes compagnies et rentrent ainsi à titre de passagers ordinaires soit en Égypte, soit en Turquie, soit en Afrique.

Enfin, depuis une dizaine d'années, les transformations politiques survenues dans l'aire de la mer Rouge ont développé la contrebande entre la côte arabique et la côte africaine dans des proportions inquiétantes. Grâce aux échanges, aux trafics, à la vente des esclaves, les ports des deux rives de cette mer sont mis en communication journalière. Cette situation nouvelle favorise les évasions et les débarquemens clandestins. Cependant il sera toujours possible, surtout après la réorganisation du lazaret de Djeb-el-Tor, et en faisant rigoureusement exécuter des mesures sanitaires rationnelles, de préserver l'Égypte et l'Europe de l'importation du choléra si cette maladie venait à se montrer parmi les pèlerins de la Mecque. Nous avons même, à cet égard, des expériences décisives, en 1872, 1877, 1881, 1882, 1883, 1890, 1891, et, nous l'espérons, celle de 1893.

XII. — LES TRANSFORMATIONS DES VOIES DE COMMUNICATION DE L'AFRIQUE.

La politique nouvelle suivie en Afrique va créer au point de vue de la prophylaxie sanitaire des conditions entièrement différentes de celles qui ont existé jusqu'ici. Il y a une soixantaine d'années, le choléra était encore confiné dans le delta du Gange, comme la fièvre jaune dans le golfe du Mexique ; mais son domaine s'étendit bientôt et donna lieu à des poussées épidémiques dans

différentes directions. L'Inde fut d'abord envahie dans toute son étendue, puis la Perse, puis l'Europe. Au début, c'est par la voie de terre exclusivement, comme nous l'avons déjà indiqué, que se firent les premières invasions cholériques. Mais à mesure que les communications maritimes se développèrent, toutes les côtes de l'Extrême-Orient furent successivement envahies.

Les expéditions militaires, les tentatives de colonisation, l'ouverture, par la création de débouchés au commerce, de pays jusqu'ici absolument fermés, furent le point de départ d'épidémies multiples.

Il est permis de dire que l'extension du fléau cholérique a suivi exactement le progrès commercial; si bien qu'aujourd'hui l'immense étendue de côtes, de Wladivostok à l'équateur, de la presqu'île de Malacca au golfe Persique, partage à des degrés divers avec la presqu'île indienne le dangereux privilège d'être le siège de foyers cholériques. La Corée à peine ouverte fut décimée par une épidémie meurtrière en 1886; et depuis cette époque chaque année les côtes de la Sibérie orientale, les îles du Japon, sont visitées par le fléau. Quant à la Chine, bien que quelques villes seules du littoral soient ouvertes au commerce européen, on peut déjà constater dans les documens publiés par l'administration des douanes chinoises que tous les ports à traités aussi bien que les centres populeux situés sur les grands fleuves, sont périodiquement atteints par des épidémies qui ne semblent être que le réveil de foyers endémiques. Formose, les Philippines, le Tonkin, l'Annam, la Cochinchine, Java et Sumatra, le Siam, la Birmanie, sont dans la même situation. Ainsi donc l'endémie cholérique autrefois limitée aux rives du Gange et de l'Indus s'est implantée sur toutes les côtes de l'Asie orientale. Or, je le répète, cette transformation de la géographie médicale de l'Extrême-Orient s'est effectuée parallèlement avec le développement et les progrès du trafic maritime.

Mais ce qui nous importe surtout, c'est que cette modification s'est accomplie dans une période de temps relativement très courte. Il est même à craindre que cette extension ne s'accentue encore, et que l'endémie cholérique ne se fixe dans d'autres contrées. Toutefois, jusqu'ici, le danger créé par cette situation n'a pas beaucoup aggravé les craintes que doivent toujours inspirer les provenances de l'Inde et le pèlerinage de la Mecque. C'est qu'en effet tous les navires qui proviennent de ces régions aboutissent fatalement à Suez et à l'étroit canal qui débouche dans la Méditerranée. Ici la défense est organisée, elle ne réclame qu'un service de surveillance perfectionné à la conférence de Venise; il faut que cette surveillance soit sérieuse.

Mais une situation nouvelle, qui, dans un avenir prochain, va jouer un rôle capital au point de vue de la prophylaxie sanitaire de l'Égypte et de l'Europe, compliquera le problème et exigera un complément de mesures vers le sud du territoire égyptien et sur le littoral de la Mer-Rouge. Cette situation, provenant de conditions économiques sur le point de se réaliser tant dans la haute Égypte que sur le rivage africain de la Mer-Rouge, deviendra, en effet, une source de nouveaux périls sur lesquels M. le docteur Catelan, médecin sanitaire de France à Alexandrie, a eu le mérite d'appeler l'attention. L'Afrique, dit M. Catelan, absorbe aujourd'hui presque entièrement l'activité coloniale de la plupart des nations européennes. Du côté oriental, l'effort est considérable : chacun veut établir à son profit les grands courans commerciaux vers l'intérieur du continent. Sans doute la vaste région du Soudan est encore fermée depuis la chute de Kartoum; mais le moment approche où elle va être ouverte par l'Angleterre agissant au nom de l'Égypte. Il lui importe, en effet, de ne pas se laisser devancer par l'Allemagne, qui gagne chaque jour du terrain vers la région des Grands-Lacs et des sources du Nil; par l'Italie, qui tient, avec Massaouah, une des meilleures routes aboutissant de la Mer-Rouge en plein cœur du Soudan.

Souakim et Kosseïr sont donc, dès lors, les deux ports appelés à devenir les têtes de ligne des voies de communication de la mer vers les immenses contrées de la Nubie et du Soudan. Les conditions nouvelles créées par la concurrence commerciale et politique vont avoir une influence très grande sur l'état sanitaire de l'Égypte et de l'Europe. Il ne faut pas oublier, en effet, que sous Méhémet-Ali et avant la révolte mahdiste, plus de 50000 pèlerins provenant du Soudan, de la Nubie et des provinces de la haute Égypte prenaient les routes de Massaouah, Souakim, Berenice et surtout de Kosseïr, pour s'embarquer de là à destination des lieux saints de l'Islam. Rassemblés dans ces ports après une longue route à travers le désert, ils étaient transportés par des navires à voile sur la côte arabique. Les fêtes du pèlerinage terminées, les Hadjis abordaient sur la côte d'Afrique dans les ports mêmes où ils s'étaient embarqués. Là, ils s'organisaient en caravane pour regagner l'intérieur. Si, comme cela est arrivé en 1890 pour Massaouah, ils apportaient le choléra avec eux, il n'y avait qu'une explosion locale, violente, mais de courte durée, et qui n'avait pas d'intérêt sanitaire au point de vue de l'Égypte et de l'Europe. Grâce, en effet, à l'éloignement, grâce à la lenteur et aux difficultés des communications par la voie du Nil avec la moyenne et la basse Égypte, le danger d'importation du fléau dans le delta était à peu près nul.

Il ne va plus en être de même. Aujourd'hui, une navigation très active pendant six mois de l'année relie déjà par des communications rapides les régions de la haute et de la basse Égypte. Mais, de plus, un ingénieur français, M. Prompt, a soumis au gouvernement égyptien un programme de travail qui aura pour résultat d'assurer non seulement la reprise pacifique du Soudan et des provinces équatoriales bloquées, mais encore la culture d'énormes étendues de terrain et le monopole de débouchés commerciaux dans ces immenses territoires.

Ce projet comprend trois parties :

1° Établissement d'une ligne ferrée continue de la Méditerranée à la Mer-Rouge, en prolongeant la voie qui existe déjà à Assiout jusqu'à Keneh, et de là par un tronçon de 120 kilomètres, en suivant l'antique voie romaine, jusqu'au port de Kosseïr ;

2° Construction, au moyen d'une série de barrages échelonnés depuis Assouan jusqu'au delà de Berber, d'immenses réservoirs où les eaux de crue seront emmagasinées de façon à pouvoir assurer en tout temps l'irrigation des terres de toute la vallée du Nil (1) ;

3° Établissement d'un canal parallèle au fleuve avec construction d'écluses permettant d'organiser des services de navigation à vapeur réguliers et aboutissant aux Grands-Lacs. Il y aurait donc ainsi une communication directe et rapide du delta avec les régions des Grands-Lacs.

Une partie du projet qui a trait à la prolongation de la voie ferrée est, en ce moment, en voie d'exécution. La ligne est déjà ouverte jusqu'à Girghah ; on travaille à la pousser jusqu'à Keneh, Louqsor et ensuite à Assouan. Ces transformations qui vont s'accomplir dans cette partie de l'Afrique produiront au point de vue sanitaire des résultats considérables. La circulation sera d'abord accrue des voyageurs qui prendront la voie du haut Nil pour aboutir à la Mer-Rouge. Puis les échanges entre l'Extrême-Orient et l'Inde d'un côté, et de l'autre les villes situées sur les côtes africaines de la mer Rouge, vont aller en se développant et créer ainsi un courant continu, entre l'Égypte du delta et les régions asiatiques où règne en permanence le choléra. Des villes populeuses naîtront sur la côte égyptienne de la Mer-Rouge, offrant les conditions d'insalubrité qui accompagnent toujours les prises de possession hâtives. Pour mettre en valeur ces contrées, où le blanc ne peut que diriger, on sera forcé au début de faire appel à des émigrés indiens ou chinois. La race jaune déborde déjà dans l'Océan-Indien.

(1) Il est à espérer que l'on ne mettra jamais à exécution le projet d'un ingénieur anglais qui consisterait à barrer le Nil à Assouan, en noyant le temple de Philæ !

En dehors du trafic avec les régions de l'Extrême-Orient, où l'endémie cholérique est partout installée, il se formera un courant d'émigration qui donnera lieu à un renouvellement incessant du personnel. Or, ces nouveaux venus sont habituellement l'aliment qui entretient les foyers épidémiques. Cette situation complexe ne peut-elle faire craindre que le choléra ne vienne à s'établir à l'état d'endémie sur les côtes africaines de la Mer-Rouge? Avec un centre de reviviscence périodique comme la Mecque, placé en face de la côte africaine à quelques lieues de distance, une pareille éventualité n'a rien de chimérique.

Les mouvemens de population qui vont se produire dans la vallée du Nil vers ces régions appelées à devenir des centres très actifs de transaction auront également pour résultat de favoriser l'expansion de l'islamisme et par suite l'accroissement du pèlerinage de la Mecque. Déjà en moins de trente ans, depuis que les Hadjis ont pu utiliser les bateaux à vapeur pour aborder à Djeddah ou à Yambo, le nombre des pèlerins a sensiblement augmenté. Nous avons vu que cette année a été considérable. Il faut bien avouer d'ailleurs que la spéculation prête ici un puissant appui à la foi.

Quoi qu'il en soit, l'Afrique n'entre encore que pour bien peu dans cet accroissement; mais lorsque des services rapides, à bon marché, par la navigation à vapeur ou par la voie ferrée, mettront l'intérieur du Soudan et l'Égypte en communication directe avec les ports de la Mer-Rouge, on ne peut prévoir à quel chiffre s'élèvera le nombre des Hadjis. Le danger ira successivement en se précisant. Kosseïr (1) à ce point de vue est surtout dangereux; Berenice est moins fréquenté; Massaouah et Souakim offrent à peu près le même péril.

Ainsi que je l'ai indiqué précédemment, l'Europe a pu se désintéresser de l'introduction du choléra au Soudan par les pèlerins revenant de la Mecque. L'Égypte en effet était absolument préservée, du côté du sud de la vallée du Nil, par la nature des lieux, la distance, le désert, l'absence de moyens de communication. Mais déjà aujourd'hui il n'en est plus de même. Une fois le chemin de fer terminé jusqu'à Kosseïr, des pèlerins s'embarquant à Djeddah pour rentrer au Maroc, en Algérie, en Tunisie ou en Turquie par exemple, pourront trois jours après prendre le paquebot à Alexandrie.

Je ne crois pas nécessaire d'insister davantage pour montrer la gravité du danger qui menace l'Europe à la suite des transformations multiples qui s'accomplissent dans cette partie de l'Afri-

(1) En 1893 sept sambouks ont transporté directement des lieux saints à Kosseïr 675 pèlerins.

que. Déjà à plusieurs reprises, en 1872, 1877, 1881, 1882, 1885, 1890 et en 1891, grâce aux mesures prescrites et à leur bonne exécution, le conseil international d'Alexandrie a pu préserver l'Égypte et l'Europe contre le choléra qui s'était développé à la Mecque. Mais la situation acquise par l'Angleterre en Égypte a créé des difficultés qu'il ne faut pas méconnaître. Les doctrines sanitaires de l'Angleterre sont connues. Jusqu'ici le Conseil international d'Alexandrie a résisté aux tentatives de désorganisation et d'absorption. Toutes les puissances européennes ont le plus grand intérêt à se défendre contre l'importation des maladies exotiques d'origine orientale. Quelles garanties nous resterait-il si l'administration sanitaire internationale d'Égypte devenait une administration anglaise? Telle est la question qui pouvait se poser d'un jour à l'autre. Elle a été réglée, espérons que ce sera définitif, à Venise. Le conseil d'Alexandrie est devenu plus international par la diminution du nombre des membres égyptiens ou anglais, qui de neuf sont tombés à quatre. Il s'agit maintenant de faire fonctionner ce qui a été voté à Venise et ce que l'unanimité des puissances a ratifié.

XIII. — LES NOUVEAUX CHEMINS DE FER DE SYRIE.

La construction bientôt achevée du chemin de fer de Beyrouth à Damas et de Damas à Mzérib; la concession d'une nouvelle ligne de 700 kilomètres qui doit relier Beyrouth à l'Euphrate et s'avancer jusqu'à Telek, en passant par Homs, Hama et Alep, sont aussi des faits d'une grande importance et dont les conséquences aux points de vue politique, économique et sanitaire peuvent être considérables. Les deux lignes doivent être étudiées séparément.

1° *Ligne Beyrouth-Damas-Mzérib, 250 kilomètres.* — Cette ligne est destinée non seulement à transporter à Beyrouth la farine nécessaire à son alimentation et à Damas les produits manufacturés qui viennent d'Europe; mais sa construction aura encore pour résultat de lancer sur Beyrouth toutes les récoltes des immenses plaines du Hauran, qui jusqu'à présent étaient transportées à dos de chameau à Saint-Jean-d'Acre et à Caïffa. Ces deux localités, qui vivaient de l'exportation des céréales du Hauran, vont probablement disparaître à brève échéance, les efforts d'une compagnie anglaise n'ayant pu aboutir à construire la ligne rivale de Saint-Jean-d'Acre à Damas dont la concession avait été accordée.

Au point de vue sanitaire, cette ligne Beyrouth-Damas-Mzérib n'a qu'une importance de second ordre. Il ne faut pas oublier cependant que c'est à Mzérib que les pèlerins, à leur retour de la

Mecque par voie de terre, purgent leur quarantaine. C'est là une circonstance importante, car on sait avec quelle facilité les musulmans savent échapper aux cordons sanitaires.

2° *Ligne Beyrouth-Alep-Beredjik (l'Euphrate)-Telek (600 kilomètres)*. Cette ligne est destinée à un grand avenir. Il suffit de jeter les yeux sur la carte pour comprendre son importance. Elle relie Alep (15000 habitans) à Beyrouth (120000 habitans); elle traverse des localités de 40000 à 60000 habitans, telles que Homs et Hama, et des plaines immenses d'une fertilité admirable. Elle paraît donc assurée d'un transit considérable; mais ce qui fait surtout sa valeur, c'est qu'elle établit une communication rapide entre l'Euphrate et le littoral de la Méditerranée et relie ainsi à Beyrouth Bassorah, Bagdad et Mossoul. Dès lors toutes les provenances de la Mésopotamie, du golfe Persique, d'une partie de la Perse trouveront là un débouché naturel, et la force même des choses créera un immense courant de voyageurs et de marchandises se dirigeant sur Telek ou Beredjik.

Alep, que traversaient autrefois les interminables caravanes venant de l'Inde et de la Perse, Alep, déchu depuis le percement du canal de Suez, va probablement retrouver une partie de son ancienne splendeur et de ses richesses d'autrefois.

Malheureusement, ce courant humain venant de la Perse et de la Mésopotamie qui va se jeter sur Beredjik ne sera pas sans danger au point de vue de la propagation des épidémies. Avec quelle facilité le choléra sera-t-il transporté de Bombay à Bassorah, de Bassorah à Alep, et d'Alep à Beyrouth! Et la peste, dont les foyers sont encore vivans en Mésopotamie et en Perse, la peste, dont l'éloignement et l'isolement ont peut-être été jusqu'ici notre meilleure sauvegarde, ne deviendra-t-elle pas menaçante le jour où la rapidité des communications drainera les productions et les habitans des localités où elle est endémique?

Ces diverses éventualités doivent être prises en sérieuse considération, et nous devons dès maintenant songer aux moyens de protéger le littoral syrien. Sans doute, l'administration turque ferait, le cas échéant, les plus sérieux efforts pour localiser l'épidémie. Nerveuse comme toujours, et plus encore que d'habitude, car la ligne Beyrouth-Beredjik doit dans un avenir plus ou moins rapproché être reliée à Constantinople par une autre ligne, elle appliquerait avec une sévérité plus rigoureuse qu'avisée le système des quarantaines à outrance qui constitue son programme sanitaire. Or ce système est absolument jugé, et s'il nous fallait de nouvelles preuves pour démontrer son insuffisance, je rappellerais que, au printemps de 1889, le choléra a fait son apparition à Bassorah venant de Bombay. De là, remontant le Tigre, il s'est

propagé à Bagdad et à Mossoul ainsi qu'aux territoires dépendant de ces deux localités. L'hiver enraya la marche de l'épidémie, que l'on put même considérer un instant comme éteinte; mais, au printemps de 1890, le choléra éclata de nouveau à Mossoul, et, se dirigeant rapidement vers le nord-ouest, atteignit Diarbékir, puis Orfa, Alep, Hama, Homs et Tripoli, décrivant ainsi un immense arc de cercle et contaminant avec une très grande rapidité une étendue considérable de pays, malgré les plus impitoyables quarantaines que chaque ville, chaque village, chaque hameau, avec une incroyable sauvagerie, établissait pour se protéger.

Au contraire, l'année suivante, au moment des fortes chaleurs, l'épidémie, qui avait disparu pendant plusieurs mois, se réveil leà Alep, et de là se propage à Damas, où elle s'éteint sans gagner Beyrouth, bien que, à l'instigation du docteur de Brun, les quarantaines entre Beyrouth et Damas aient été supprimées et remplacées par des mesures plus libérales et plus judicieuses (désinfection). En somme, cette longue épidémie, qui a évolué malgré les mesures quarantenaires les plus rigoureuses et parfois les plus barbares, montre d'une façon péremptoire l'insuffisance absolue, même dans ces régions orientales, des quarantaines de terre, puisque le seul point qui n'a pas été touché est en réalité celui qui n'y était pas soumis.

En présence de pareils résultats, j'estime qu'il y aurait grand intérêt à substituer aux principes sanitaires ottomans des règlemens plus en harmonie avec les notions de prophylaxie internationale et publique admises aujourd'hui. La protection des côtes syriennes est une des questions qui devront être prise en considération dans les prochaines conférences sanitaires; plus peut-être que les autres nations, la France a intérêt à ce que cette question soit résolue conformément à ses principes et à ses doctrines sanitaires. Il y aura donc lieu d'établir sur ces nouvelles lignes ferrées quelques postes sanitaires bien choisis et de les munir d'un outillage perfectionné; afin que les appareils puissent être utilisés, il sera nécessaire que la nouvelle administration possède un personnel ferme, compétent et bien exercé.

A. Proust.

vaguement qu'il ne suffit pas à une bobine électrique d'être le nœud du progrès moderne pour devenir un agréable sujet de contemplation, et que, si la locomotive porte un monde nouveau dans ses flancs et éveille pour le moins autant de suggestions que le cheval de Phidias, cependant une frise de locomotives courrait risque de plaire infiniment moins que la cavalcade des Panathénées. On comprend enfin que, si le Christ en redingote n'est ni moins religieux, ni moins rationnel que le Christ en pallium ou en simarre, il y a beaucoup de chances pour que l'on fasse du premier une figure moins esthétiquement belle que du second.

Au lieu de tant philosopher, dirions-nous volontiers aux artistes, regardez avec vos yeux et jugez selon votre goût de ce qui est beau et de ce qui est laid, de « ce qui fait bien » et de « ce qui fait mal ». Ne vous préoccupez pas de faire un Christ pour les socialistes, ni un Christ pour les néo-chrétiens, ni un Christ pour les analystes de l'âme moderne. Faites un Christ pour les amoureux de la Beauté : c'est le seul qui soit sûr d'être adoré. Ne songez pas trop à ce qu'ont pu penser les Primitifs au fond de leurs cloîtres, ou les Renaissans dans leurs *cortile;* ne cherchez pas à ressusciter les « états d'âme » de Masaccio ou de Lippi, ni à hausser vos figures à la psychologie des leurs. Tous ces grands mots cachent des pièges. Songez à faire une œuvre plastiquement belle. Et alors sur la question qui vient de nous occuper, votre verdict n'est pas douteux. Qui que vous soyez, étant artistes, vous jugerez que la tunique et le pallium du Christ, c'est le beau, que le vêtement moderne c'est le laid, et votre bon sens aura triomphé, sans phrases, d'une gageure ou d'un malentendu.

Le centurion de l'Évangile ne voulait pas que le Christ entrât dans sa maison. « Dites seulement une parole, et mon serviteur sera guéri! » Hélas! nous ne savons trop le mot miraculeux et divin qui guérirait la maison moderne du mauvais goût pharisien qui l'envahit, ni le vêtement des préoccupations utilitaires qui l'enlaidissent. Mais, du moins, n'y faisons pas entrer le Christ ni aucune des grandes figures qui ont laissé parmi les hommes un souvenir de beauté. Attendons d'avoir une architecture sobre et grande, un vêtement esthétique, une vie calme et noble. Avant de figurer l'Homme-Dieu comme un contemporain et un compatriote, attendons que les hommes soient redevenus semblables à des dieux.

ROBERT DE LA SIZERANNE.

L'AVENIR

DES

MÉTAUX PRÉCIEUX

Le 28 octobre 1893, j'étais à Cripple Creek, dans le Colorado (États-Unis d'Amérique), à trois mille et quelques cents mètres au-dessus du niveau de la mer. J'avais passé ma journée à parcourir en compagnie de quelques ingénieurs ce nouveau district minier, ouvert seulement depuis deux ans à l'activité des « prospecteurs (1) » et déjà peuplé de plus de douze mille personnes. Pour un *baby camp*, un campement dans l'enfance — comme les Américains l'appellent dans leur langue pittoresque — c'est un assez joli chiffre; aussi ne parlent-ils de leur nouveau-né qu'avec amour et dévotion. De tous les côtés des États-Unis, ils accourent visiter le domaine de Cripple Creek, les 108 mines baptisées des noms les plus variés et dont les travaux font ressembler les hauteurs environnantes à une immense fourmilière. Partout une activité intense : des bâtimens élevés comme par enchantement en une semaine; des charrois incessans sur toutes les routes d'alentour; des mineurs expérimentés affluant des autres parties du Colorado ou des États voisins. Le soir, assis dans le hall du Palace hôtel, éclairé à la lumière électrique tout comme les rues de la ville âgée de dix-huit mois, je lisais le journal du cru, le *Broyeur* (*Crusher's Gazette*), qui n'est point le seul de Cripple Creek. Nous avons aussi une gazette du matin, et bientôt nous

1 Gens qui font métier de rechercher les gisemens miniers.

aurons une troisième feuille quotidienne, plus considérable que les deux premières. Soudain une grande rumeur s'élève, la foule s'amasse autour de l'hôtel et se porte à la rencontre d'un vieillard encore vert, qu'elle salue de ses hourras : il s'arrête sur le balcon et se met en devoir de haranguer la foule. C'est le gouverneur du Colorado, l'honorable D. J. Waite, l'un des chefs du nouveau parti populiste, qui se sépare à la fois des républicains et des démocrates. Je ne prêtai d'abord, je l'avoue, qu'une attention distraite à son discours. J'y trouvais beaucoup de lieux communs sur la tyrannie du capital, le despotisme des banquiers, l'égoïsme de la perfide Albion, dont j'avais trop souvent été fatigué en Europe, et je m'étonnais qu'ils eussent franchi l'Atlantique et trouvé un écho dans ce pays vigoureux, où la masse est non seulement intelligente, mais instruite.

Je regardais le ciel où les étoiles brillaient d'une incomparable splendeur; j'admirais les pics neigeux des Montagnes Rocheuses qui nous entouraient et je savourais la pureté d'un air délicieux. Malgré la saison avancée, la réunion avait lieu en plein air. Des centaines de mineurs aux costumes et aux figures pittoresques se tenaient debout dans la rue et écoutaient respectueusement les tirades de leur gouverneur.

Ce cadre merveilleux, cette sérénité et cette beauté de la nature prêtaient à cette banale réunion électorale une grandeur dont bien peu d'assistans, à coup sûr, étaient frappés, mais qui contribuait peut-être, sans qu'ils en eussent conscience, à les maintenir dans ce religieux silence au milieu duquel parlait l'orateur. Tout à coup je fus frappé par une sortie véhémente dans laquelle l'honorable D. J. Waite comparait le président Grover Cleveland, demandant au Congrès de suspendre les achats d'argent de la Trésorerie, au roi Louis XIV révoquant l'édit de Nantes et forçant des centaines de mille de huguenots à s'expatrier! Je souriais à ce parallèle, difficile à expliquer, mais de nature à émouvoir la foule, lorsque le gouverneur ajouta : « D'innombrables ouvriers qui étaient occupés à ce légitime labeur des mines d'argent ont été réduits à quitter leurs villages et à chercher ailleurs à gagner leur vie. » Puis vint une péroraison brillante, qui n'avait plus aucun rapport avec la question du métal argent, mais qui fit sur l'auditoire un effet profond : elle se termina par la citation d'un poème de Longfellow, que le vieillard récita d'une voix large et émue. Ces vers sonores soulevèrent des tonnerres d'applaudissemens et des coups de sifflet, lesquels aux États-Unis sont la plus haute marque de l'enthousiasme populaire.

Après avoir eu l'honneur d'une audience de dix minutes, que

le très affable gouverneur me donna avec une simplicité yankee, dans le hall de l'hôtel, au milieu de la foule de ses électeurs qui venaient lui serrer la main, je sortis et me promenai fort avant dans la nuit.

Certes, les argumens de l'orateur ne m'avaient nullement ébranlé. L'endroit même où j'étais me gardait de toute sensibilité anti-économique à l'égard des mineurs; j'étais au milieu d'un champ d'or : Cripple Creek produit déjà près de 1500000 francs par mois et promet d'augmenter régulièrement la moisson annuelle du monde en métal jaune. Beaucoup des victimes du Louis XIV qui réside à la Maison-Blanche ont trouvé dans ce nouveau district un salaire aussi élevé que celui qu'ils recevaient et une vie aussi facile que celle qu'ils menaient dans les régions argentifères. Néanmoins le problème monétaire se dressait devant moi pour la millième fois de ma vie : il s'imposait à mes méditations avec une force singulière. Je ne saurais dire que les raisonnemens que j'avais faits et acceptés jusque-là me parussent le moins du monde ébranlés; mais il me semblait que, malgré tout, je n'avais pas encore épuisé la question; que certaines parties en étaient restées dans l'ombre; et que je me devais à moi-même de tenter un nouvel effort pour soulever un autre coin du voile et tâcher d'ajouter une parcelle de vérité à celles que j'avais déjà pu entrevoir.

Pourquoi l'or seul et non plus l'argent? Les statistiques suffisent-elles à expliquer le bouleversement contemporain dans la valeur relative des deux métaux? Beaucoup des argumens avec lesquels on combat l'argent ne s'appliquent-ils pas à l'or? S'il est incontestable qu'on ne peut pas assigner un rapport légal à deux marchandises, doit-on nécessairement pour cela exclure de la fonction monétaire l'un des deux métaux? Chacun de nous se souvient de cette admirable page du philosophe Jouffroy, sans cesse citée comme un modèle de sincérité et d'émotion sublimes. Par une nuit silencieuse, en face des vieux arbres du préau de l'École normale, Jouffroy se sent saisi d'un doute qui atteint toutes les croyances avec lesquelles il a vécu jusque-là. Il descend dans son âme avec un courage qui lui coûte, mais qui ne se dément pas une seule minute. Il reconnaît qu'il a besoin de « repenser » à nouveau une foule d'idées qu'il a crues jusque-là ancrées en lui. Il voit s'ouvrir devant lui une nouvelle vie de recherches et d'angoisses. Il n'hésite cependant pas. La vérité avant tout. Il travaillera toute sa vie, s'il le faut, à se refaire une foi.

Sans me permettre de comparer les vérités et les croyances économiques aux vérités et aux croyances religieuses, j'ose dire

que cette nuit du Colorado, au cœur des Montagnes Rocheuses fut pour moi ce que celle de l'École normale avait été pour Jouffroy. Non, nous ne saurions nous contenter de ce que nous avons admis jusqu'à ce jour : si le raisonnement mathématique est impuissant à détruire certaines doctrines, elles n'en sont pas moins insuffisantes, elles n'assurent pas à elles seules, à l'heure actuelle, la marche des sociétés humaines. Il faut donc, sans les renier, chercher à les compléter. Il faut creuser plus profondément le puits d'où la vérité doit sortir. A l'image de ces hardis mineurs qui descendent sous terre et fouillent la roche pour y découvrir le précieux filon, il nous faut sonder l'abîme et lui arracher encore quelques-uns de ses mystères.

« Ce livre est un livre de bonne foi, » disait le grand Montaigne, qui ne pensait pouvoir le mieux recommander. Les pages qui suivent ont été écrites avec la plus entière sincérité, elles sont le fruit de méditations intenses. Je sens fort bien que nous sommes encore loin du but. Peut-être, cependant, mes lecteurs trouveront-ils ici quelques idées nouvelles qui pourront les aider dans leurs recherches et provoquer chez eux des réflexions dans une direction vers laquelle ils n'étaient pas encore orientés.

I

Le grand problème monétaire devient chaque jour plus grave. La violence des évolutions du monde amène une succession tellement rapide des événemens que l'homme le plus attentif, le plus préoccupé du sujet, peut à peine observer d'une façon un peu approfondie les phénomènes essentiels. A plus forte raison lui est-il malaisé de formuler en cette matière les conclusions de la science économique, cette science essentiellement contingente et dont la plus grande difficulté résulte de ce qu'elle dépend de faits sans cesse modifiés et renouvelés. Nous ne songeons ni à en diminuer le mérite ni à en méconnaître la portée. Mais l'absolu n'est point son domaine, et la tâche première consiste à distinguer d'un côté ce qui constitue la partie en quelque sorte mathématique de l'économie politique, c'est-à-dire celle qui peut se formuler en lois presque aussi rigoureuses et certaines que les lois mêmes de l'inflexible géométrie, et de l'autre, celle qui doit jusqu'à nouvel ordre se contenter de généraliser le plus possible les événemens quotidiens de l'histoire de l'humanité.

Si certaines règles de l'échange, de la distribution des richesses, peuvent être considérées comme définitives, il nous

semble que le problème monétaire est loin d'avoir reçu une solution théorique, bien que les difficultés pratiques puissent paraître momentanément écartées dans un petit nombre de pays. Aussi, malgré la quantité énorme d'ouvrages publiés sur la matière, sans parler des considérations émises par d'éminens philosophes à diverses époques, est-il plus nécessaire que jamais d'en reprendre l'étude au point de vue doctrinaire. Il résulte, d'une façon évidente, de la condition présente de l'humanité, qu'il serait absurde de vouloir essayer de mettre l'univers entier au même régime monométalliste, que ce soit l'étalon d'or ou l'étalon d'argent. Or, si une vérité n'est pas susceptible d'application immédiate, nous devons être singulièrement circonspects à son égard et rechercher avec d'autant plus d'énergie et de sincérité les autres élémens de la question.

La théorie, à cette heure, doit se borner à affirmer une sorte de vérité élémentaire, à savoir qu'il n'est pas possible d'appeler du même nom un certain poids d'or ou un certain poids d'argent. Ici peut-être, comme en bien des choses humaines, l'imperfection de notre langage a contribué à obscurcir nos idées. Beaucoup d'ardentes controverses monétaires s'arrêteraient, ne seraient peut-être jamais nées, si nous nous étions mis au préalable d'accord sur la définition des mots et si nous n'avions pas désigné, dans la plupart des langues modernes, deux choses différentes par le même vocable. C'est là un point qui, croyons-nous, n'a guère été observé jusqu'ici, qui en tout cas n'a pas été mis en lumière ni placé, comme nous le jugeons nécessaire, à la base même des études monétaires.

Tout le monde a plus ou moins approfondi la question de la monnaie elle-même, énuméré les matières qui, en dehors des métaux précieux, ont servi successivement et servent encore aujourd'hui dans certaines parties du monde de mesure aux échanges. Les coquillages, les poignards, les paquets de tabac, les grains de verroterie, les bons de maïs des haciendas mexicaines, dans le passé ou dans le présent, ont joué et jouent ce rôle, en attendant la monnaie future qui — Edison l'affirmait ces jours-ci à un reporter américain — sera constituée par des cubes de farine séchée, comprimée et estampillée au coin du gouvernement. Si même nous nous bornons à ce qu'on est convenu d'appeler les métaux précieux, nous rappellerons que l'or et l'argent n'ont pas eu seuls ce privilège. La Russie a frappé à un certain moment des pièces de platine qui n'étaient point des monnaies divisionnaires. Mais, sans vouloir multiplier les difficultés d'un sujet déjà terriblement ardu par lui-même, qu'il nous suffise de

considérer l'or et l'argent, c'est-à-dire les deux métaux qui ont joué un rôle essentiel au point de vue monétaire dans l'histoire de notre civilisation et de celles qui ont précédé la nôtre. Les quelques milliers d'années qu'embrassent nos connaissances à cet égard peuvent sembler au premier abord un espace de temps considérable; elles sont probablement bien peu de chose dans le développement de l'humanité. Cette première réflexion servira à refroidir l'intempérance de certains apôtres de l'une ou de l'autre solution, en les invitant à essayer de se représenter d'une part ce que fut la monnaie dans les temps préhistoriques et d'autre part ce qu'elle pourra être dans l'avenir.

En nous contentant d'aborder la question telle qu'elle se présente à la fin du XIXe siècle, nous nous trouvons en présence des faits suivans : Les principales nations du globe effectuent leurs échanges et calculent leur richesse au moyen de pièces d'or et d'argent; nous laissons à dessein de côté le billet de banque ou d'État, qui, pour ne pas être réduit à la condition d'assignat, doit être un engagement formel ou tout au moins une promesse éventuelle de fournir au porteur de l'or ou de l'argent en paiement de ce papier. Nous négligeons encore davantage les monnaies divisionnaires, qui ne sont en réalité, elles aussi, qu'une promesse de payer. Car, bien que contenant en elles-mêmes une certaine fraction de leur valeur nominale, elles doivent, dans toute bonne organisation monétaire, pouvoir être échangées contre des monnaies de pleine valeur. C'est ce qu'exprime par exemple formellement la loi allemande.

Mais qu'il s'agisse de disques d'or, d'argent, de cuivre, de nickel ou de billets de banque les représentant, la langue désigne d'un seul et même nom l'unité qui les constitue. Nous appelons franc un poids de 0.3225 grammes d'or à neuf dixièmes de fin; nous appelons franc un poids de cinq grammes d'argent à neuf dixièmes de fin.

Il est probable que, si deux noms différens avaient été réservés à ces deux objets, l'humanité serait aujourd'hui plus avancée dans l'étude du problème. Les conférences monétaires internationales elles-mêmes auraient peut-être été moins stériles. Il ne faut pas s'imaginer que, parce que dans le cerveau de chaque Français l'idée de quatre pièces de cinq francs en argent est parfaitement adéquate à celle d'une pièce de vingt francs en or, cette identification soit une de ces œuvres élémentaires de la pensée humaine que nous nous figurons volontiers avoir été accomplie même par les intelligences primitives. Le contraire est vraisemblable si nous essayons de faire abstraction de l'état présent de nos con-

naissances. Nous sommes ainsi pourvus, s'il est permis d'employer cette expression, d'un certain nombre d'idées qui nous paraissent simples parce qu'elles ont été celles de la génération qui nous a précédés, et que nous en avons été imprégnés dès notre enfance. Mais, si nous voulons remonter à la source, nous jugerons que cette équivalence entre l'or et l'argent n'a pas dû être établie un seul instant par les premiers hommes qui se servirent des deux métaux, jaune et blanc, comme monnaies. De même qu'ils durent admettre la variation du poids d'or ou d'argent par rapport à une même quantité d'autres marchandises, un certain poids de fer par exemple, de même ils durent comprendre et bientôt constater que, suivant les temps et les lieux, une même quantité d'argent s'échangeait contre une moindre ou plus grandequantité d'or, et inversement qu'en échange d'un certain lingot d'or ils obtenaient, suivant les temps et les lieux, un lingot d'argent de poids variable.

Après tous les travaux de nos hellénistes, nos sinologues et nos égyptologues, après le bel ouvrage de Lenormant sur *la Monnaie dans l'antiquité*, il n'est pas démontré que chez tous les peuples anciens employant les métaux précieux un même mot servît à désigner indistinctement une certaine quantité, toujours invariable, d'or ou d'argent. Les Grecs comptaient par mines ou talens *d'argent*. C'est du moins ce qui fut longtemps le cas dans les républiques grecques avant l'arrivée en grandes quantités des monnaies d'or perses. M. Théodore Reinach, dans le très intéressant mémoire qu'il vient de publier sur les *Origines du bimétallisme*, fait observer que le rapport de valeur des métaux précieux chez les Grecs, loin d'avoir eu la fixité que la légende lui attribue, a varié dans le courant de leur histoire dans des proportions très notables. Il y a bien eu une période d'environ 150 ans, pendant laquelle une sorte de bimétallisme au sens moderne a existé ; mais, en général, lors qu'un Grec énonçait une monnaie, sans désigner le métal dont elle était formée, c'est que le nom seul, par lui-même, indiquait déjà ce métal. Rappelons à cette occasion que les anciens Grecs employaient un troisième métal monétaire, non le cuivre, — qui n'obtint le rang de monnaie libératoire qu'en Égypte, où sa valeur était fixée au soixantième de celle de l'argent, et à Rome, dans les premiers siècles de son histoire, — mais l'électrum, l'or blanc, alliage d'or et d'argent que l'on recueillait dans le Tmolus et le Sipyle ainsi que dans les sables du Pactole. A l'époque où la Lydie frappait des monnaies de ce métal, qui, d'après les hypothèses les plus vraisemblables, se trouvait à l'état natif et n'était pas le résultat d'un alliage artificiel, elle eut un trimétallisme légal : électrum,

or et argent. La valeur du statère d'or était fixée aux quatre tiers de celle du statère d'électrum de même poids. Il est bien certain alors qu'il ne suffisait pas de dire « un statère » pour éveiller dans le cerveau d'un Lydien une idée complète : il fallait spécifier statère d'or ou statère d'électrum.

Le rapport entre l'or et l'argent a été de 1 à 14 au temps de Périclès, de 1 à 12 au temps de Platon et de 1 à 10 au temps de Ménandre. Cette dernière proportion avait été adoptée par Alexandre le Grand, qui, frappant des monnaies d'or et d'argent à l'exemple des rois de Perse, établit un bimétallisme qui subsistait encore dans le monde hellénique au moment de la conquête romaine. Mais cette période ne représente que la moindre partie de l'histoire de la civilisation grecque. Pendant tout le reste de cette époque mémorable dans le développement de l'humanité, divers métaux précieux ont servi de monnaies; une équivalence a été établie entre eux *à des taux variables :* ils ont circulé tantôt concurremment, tantôt à des momens différens. Mais, dans tous les cas, l'esprit public admettait l'instabilité des proportions.

Au moyen âge, la loi salique, en fixant le *wehrgeld* à payer pour racheter le meurtre de telle ou telle catégorie d'hommes, les estimait à un plus ou moins grand nombre de sous *d'or*. Après la période mérovingienne se passe un fait monétaire des plus curieux : l'or, qui constituait à peu près la seule monnaie libératoire sous la première dynastie, disparaît soudainement pour faire place à l'argent, qui forme exclusivement, tout d'un coup, la monnaie carlovingienne. Les numismates font de vains efforts pour expliquer cette brusque transition, qui résulte de la façon la plus claire de tous les indices que l'on peut recueillir, mais qui est absolument inexpliquée jusqu'à ce jour.

Aujourd'hui même, l'idée de cette identification est loin d'être absolue, puisque dans certains contrats il est stipulé que le paiement se fera en tant de pièces de l'un des deux métaux spécialement désigné. En Amérique, par exemple, le créancier et le débiteur se mettent d'accord pour ne pas admettre le mot dollar comme une désignation suffisamment claire, suffisamment individualisée : mainte obligation de chemin de fer y est stipulée payable, tant en intérêt qu'en principal, « en dollars d'or du poids et de la finesse établis par les lois existantes au jour du contrat ». Il existe dans le même pays, à Boston en particulier, des sociétés immobilières propriétaires de terrains considérables situés souvent dans les États de l'Ouest, qu'elles louent pour 99 ans. Les locataires y élèvent des constructions dont la jouissance leur est acquise jusqu'à l'expiration de ce bail emphy-

téotique, et paient jusque-là au propriétaire une rente, qui est fréquemment stipulée « en un certain nombre de grains d'or ».

C'est là la démonstration la plus saisissante de ce que c'est, en réalité, que la monnaie, à savoir : un certain poids d'un métal donné. S'engager à payer un certain chiffre de dollars dans ces conditions, c'est tout simplement s'engager à livrer au jour de l'échéance un certain nombre d'onces ou de grammes d'or. L'engagement des compagnies de chemin de fer est identique, bien qu'exprimé d'une façon différente, à celui des locataires de terrains. Que la monnaie des États-Unis d'Amérique vienne à changer, que le Congrès démonétise l'or, débaptise l'unité monétaire, établisse le cours forcé des billets de banque, l'engagement ci-dessus n'en demeurera pas moins irrévocable et incommutable : le créancier aura le droit d'exiger exactement ce que son débiteur s'est engagé à lui payer, « un certain nombre de dollars d'or du poids et de la finesse établis par les lois existantes au jour du contrat », ou, en d'autres termes, un certain poids d'or pur.

L'humanité dans son évolution ne simplifie pas toujours les questions. Les dénominations monétaires usitées chez les différens peuples ont obscurci le problème, dont les élémens apparaîtraient beaucoup mieux si, au lieu de parler par exemple de mille francs, nous disions 322 grammes d'or. La comparaison entre les monnaies des divers pays deviendrait alors aisée, et il suffirait que les diverses nations aient adopté la même unité de poids (sur laquelle elles seront moins longues à se mettre d'accord que sur l'unité monétaire) pour que l'un des côtés les plus ardus du problème ait disparu. Que l'on aille en Chine, c'est-à-dire chez l'un des peuples qui ont le mieux compris que la monnaie est un certain poids d'un métal précieux ; que l'on demande à un Chinois si l'obligation contractée par lui de livrer un certain nombre de taels, c'est-à-dire un certain poids d'argent, peut être liquidée en livrant un certain poids d'or, nous serions bien étonné s'il ne répondait pas que ce poids d'or sera variable selon les époques.

Il pourrait sembler étrange à une génération qui a appris à compter en francs d'entendre dire qu'un homme possède 32 kilogrammes d'or au lieu de cent mille francs. Mais si nous voulons réfléchir à ce que signifie l'expression de cent mille francs, que représente-t-elle à notre esprit? Un pouvoir d'acquérir un certain nombre d'objets qui seraient payés au moyen de cinq mille pièces de vingt francs, ou, pour parler plus simplement, 5000 pièces de vingt francs. Or ces 5 000 pièces de vingt francs ont été mon-

nayées au moyen d'une barre d'or pesant 32 kilogrammes (1). L'expression est donc équivalente : mais elle cesse de l'être si on veut l'appliquer à notre état présent, car cent mille francs en France, à l'heure actuelle, ne veut pas seulement dire 32 kilogrammes d'or; cela veut dire aussi 500 kilogrammes d'argent. Or l'immense avantage de l'autre manière de compter, en un certain poids d'un certain métal précieux, serait précisément d'ouvrir les yeux de l'humanité sur l'impossibilité pratique du double étalon; nous ne disons pas du bimétallisme! Nous distinguons absolument ces deux états! Sous le régime du double étalon (l'expression propre serait l'étalon alternatif), l'autorité souveraine a décrété qu'un gramme d'or équivaut à 15 grammes et demi d'argent dans l'Union latine, ou à 16 grammes d'argent (15,99) aux États-Unis, ou à 15 grammes 7/8 en Hollande. Le bimétallisme serait l'état dans lequel on se servirait des deux métaux, mais sans que le gouvernement prétendît leur imposer un rapport fixe. Pour en revenir à notre exemple, les esprits les plus simples ne pourraient-ils pas comprendre qu'un homme possesseur de 500 kilogrammes d'argent et qu'un autre possesseur de 32 kilogrammes d'or n'ont pas nécessairement la même fortune?

L'idée du métal précieux comme représentant la richesse est difficile à analyser d'une façon complète : elle est encore plus difficile à justifier par le raisonnement. L'or ni l'argent ne nous rendent par eux-mêmes de services essentiels. Le fer, le plomb, le cuivre, nous sont infiniment plus utiles et même nécessaires. Il n'en est pas moins constant que l'humanité dans son ensemble a admis l'or et l'argent à la fonction monétaire. Une partie de la production annuelle de chacun de ces métaux est employée par l'industrie, ce qui, soit dit en passant, garantit l'argent tout aussi bien que l'or contre une dépréciation absolue. Le reste fait fonction de monnaie en vertu d'un accord tacite, mais à peu près universel; nous en exceptons certaines peuplades sauvages, qui d'ailleurs, dès qu'elles sont en contact avec les nations plus avancées, ne tardent pas à se civiliser sous ce rapport plus vite que sous d'autres et s'empressent de rechercher les métaux précieux aussitôt qu'elles ont appris ce qu'ils peuvent leur procurer.

Il n'est pas aisé d'expliquer pourquoi l'or et l'argent remplissent cette fonction de préférence à tant d'autres substances. Certaines de leurs qualités : rareté, dureté, fusibilité, homogénéité, ductilité, éclat, sonorité, inoxydabilité, les y rendent aptes à coup sûr et les désignent d'une façon spéciale. Le prix du temps et de l'ef-

(1) Nous négligeons les fractions.

fort employés à les extraire des entrailles de la terre se traduit également dans leur valeur. Mais ceci n'est pas une explication suffisante; car ce même travail appliqué à d'autres matières ne réussirait pas à leur assurer cette fonction dans l'organisation sociale.

Sans croire, comme certains théologiens, à une institution divine, en vertu de laquelle l'or et l'argent auraient de toute éternité été désignés pour servir de monnaie, et sans prétendre accuser de sacrilège celui qui démonétise l'un ou l'autre, nous devons reconnaître qu'un certain consensus de l'humanité paraît jouer ici son rôle. Certes, les lois du travail d'un côté, de l'offre et de la demande de l'autre, entrent pour une part considérable dans la valeur des métaux précieux, mais elles n'en constituent pas à elles seules tous les élémens. Ce qui le prouve, c'est que de 1850 à 1855 la production annuelle de l'or avait doublé dans le monde sans faire varier la cote de ce métal d'une façon appréciable, tandis que l'argent a baissé récemment de 40 p. 100 dans la période où sa production annuelle a quadruplé. A un quart de siècle de distance, des variations énormes dans la production de chacun des deux métaux ont eu des effets tout différens.

On ne saurait donc méconnaître l'importance de l'autre élément, c'est à dire de l'aptitude à remplir la fonction monétaire, et nier que la législation des différens pays ait son influence sur la valeur de l'or et de l'argent.

II

Les partisans de l'étalon unique ont parfaitement raison de soutenir qu'on ne peut appeler franc à la fois une certaine quantité d'or et une autre quantité d'argent : mais ils ne démontrent pas qu'on ne puisse pas avoir simultanément deux monnaies portant, si elles ne sont pas désignées par leur poids, des noms différens, ou au besoin le même nom, mais suivi de la désignation du métal. Pourquoi n'aurions-nous pas le franc d'or et le franc d'argent? ou pourquoi ne nous servirions-nous pas parallèlement du gramme d'or et du gramme d'argent?

Je suis également frappé par la faiblesse des argumens des deux côtés. D'une part, quand les *monoristes* nous disent que le public ne veut plus de la monnaie d'argent parce qu'elle est trop pesante, ils oublient que la monnaie d'or, elle non plus, ne saurait être sans inconvénient employée à des paiemens dépassant certaines sommes. On l'a bien vu en décembre 1892, alors que la

Banque de France, ne pouvant plus émettre de billets, payait en métal jaune à guichets ouverts : c'était à qui réclamerait des billets. Or, des billets peuvent tout aussi bien représenter de l'argent que de l'or : les États-Unis ont les *silver certificates* qui sont la représentation directe, la photographie en quelque sorte des dollars d'argent monnayés reposant dans les caisses de la Trésorerie; ils ont également les billets du Trésor, *Treasury notes*, qui sont, eux aussi, garantis par de l'argent et sur la nature particulière desquels nous allons revenir dans un instant. Du moment où le public accepte volontiers le papier en représentation des espèces, peu importe le poids de celles-ci. Il ne s'agit que d'en apprécier la valeur.

D'autre part, quand les *silveristes* (je voudrais acclimater en France un mot spécial pour désigner le métal-argent afin de le distinguer de l'argent-monnaie au sens général) nous disent que gonfler la masse métallique monétaire c'est augmenter la fortune publique dans la même proportion, ils attribuent aux métaux précieux, que ce soit l'or ou l'argent, un rôle qui n'est pas le leur. Qu'est-ce que cette masse métallique en comparaison de la richesse réelle d'un pays? On évalue à des centaines de milliards la fortune tant mobilière qu'immobilière de la France. Fussions-nous détenteurs, comme certains auteurs le croient, de six milliards de numéraire, qu'est-ce que cela, en comparaison du premier chiffre?

Il est certain que démonétiser un métal dans un pays, c'est en appauvrir les habitans, puisqu'ils ont reçu ce métal et l'ont payé en marchandises ou en travail à sa pleine valeur. Mais autre chose est enlever à des monnaies existantes leur force libératoire, autre chose cesser de frapper des monnaies libératoires avec ce métal; dans ce dernier cas on ralentit ou peut-être même on arrête l'extraction du minerai dans les pays producteurs, on les prive d'un profit éventuel, mais c'est tout. Et encore ne faut-il pas oublier que l'industrie minière dans son ensemble est une des plus aléatoires et des moins rémunératrices qui soient. Dans cette Amérique qui est pourtant le pays minier par excellence, l'ensemble du capital placé et dépensé réellement dans les mines d'or et d'argent ne rapporte pas 1 p. 100. Atteindre cette industrie n'est pas frapper une de celles qui enrichissent le plus la contrée. C'est encore un côté de la question qu'il convient de mettre en lumière si on veut être parfaitement équitable.

Du reste, le bimétallisme ne doit pas être envisagé au point de vue de l'intérêt des propriétaires de mines d'or et argent, ni de leurs ouvriers. Les uns et les autres se livrent à une industrie

qui doit courir les risques inhérens à toute entreprise humaine et n'ont pas droit à plus de protection que les mineurs occupés à l'extraction de la houille, du fer ou du cuivre. Tout au plus pourront-ils, dans un pays protectionniste, réclamer un traitement égal à celui des autres industriels, c'est-à-dire des tarifs protecteurs contre le minerai étranger; mais c'est tout. Il s'agit de savoir s'il est de l'intérêt de l'humanité en général d'employer aux usages monétaires deux métaux précieux ou un seul, et, plus spécialement, si l'Europe et l'Amérique du Nord doivent ne plus frapper aucune pièce de métal argent à force libératoire. Pour répondre, il convient de tenir compte de l'état monétaire du monde, tel que nous le décrivions plus haut, d'en analyser les divers élémens, et d'essayer de deviner quels seront les grands courans commerciaux de l'avenir.

III

Quand nous disions que l'Europe et l'Amérique du Nord se servent de l'étalon d'or, nous énoncions une vérité qui ne s'applique qu'à un certain nombre de contrées, les plus riches et les plus puissantes, il est vrai, mais dont la situation diffère totalement de celle des autres. L'Angleterre, la France, l'Allemagne, la Hollande, la Belgique, la Suisse, les États Scandinaves, la Roumanie et la Turquie en Europe, les États-Unis et le Canada dans l'Amérique du Nord, ont assez d'or pour régler leurs transactions internationales au moyen de ce métal. Mais la Russie vit sous le régime du cours forcé, l'Autriche de même, bien qu'elle essaie depuis deux ans de reprendre les paiemens en or, sans y avoir réussi encore et en paraissant même plus éloignée du but qu'à la première heure; l'Italie, pour n'y être pas nominalement réduite, n'en est pas moins en plein papier-monnaie; l'Espagne est au même point, ainsi que la Serbie. Au Portugal, le papier règne en maître, avec une couverture métallique inférieure peut-être à ce qu'elle est partout ailleurs. Quant au Mexique, sa constitution monétaire est celle du monométallisme argent pur; ce métal y est frappé librement en piastres pour compte de tous ceux qui apportent des lingots à la Monnaie. C'est le seul pays important parmi ceux de l'Europe et de l'Amérique du Nord qui soit sous ce régime. Le reste du monde, sauf l'Australie, la Tunisie, le Cap et le Transvaal, qui vivent sous le régime de l'étalon d'or, règle ses transactions en papier ou en argent. Ce dernier métal constitue en particulier la circulation de l'Inde, bien que la libre

frappe y soit interdite depuis 1893, de l'Indo-Chine, de la Chine et partiellement aussi celle du Japon, qui possède en outre une circulation de monnaies d'or. Voilà donc six ou sept cent millions d'hommes qui ne connaissent pour ainsi dire pas d'autre monnaie, de grandes nations qui depuis des siècles ont été habituées à n'évaluer la richesse qu'en argent. Nous ne pouvons les ignorer. Ce ne sont pas des sauvages africains ou polynésiens. Leur commerce intérieur est immense, leurs relations avec nous sont nombreuses et grandissent chaque jour. Un des traits caractéristiques de l'Exposition universelle de Chicago en 1893 était énorme progrès réalisé par le Japon. De 1889 à 1893, c'est-à-dire dans le court intervalle qui avait séparé la célébration à Paris du centenaire de la Révolution française de celle du quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique, aux bords du lac Michigan, des observateurs attentifs ont pu constater les pas rapides faits par ce pays asiatique, dont la population égale celle de la France et dont l'industrie rivalise parfois avec la nôtre. N'avons-nous pas un intérêt considérable à nous préoccuper de son système monétaire, c'est-à-dire de l'un de ses moyens d'échange avec l'Europe?

Lorsqu'un Mexicain parle d'une fortune de cent mille piastres, il se représente la contre-valeur en terres, en maisons, en marchandises, en bétail, de cent mille pièces d'argent à l'effigie de la République mexicaine, pesant chacune vingt-sept grammes. De même lorsqu'un Anglais parle de cent mille livres sterling, il se figure l'équivalent de cent mille pièces d'or appelées souverains ou de mille billets de la Banque d'Angleterre de cent livres sterling chacun, ce qui est la même chose, puisqu'il sait fort bien que ces billets sont convertibles en or. En France nous avons déjà essayé d'analyser l'idée du franc, et nous avons trouvé que, grâce à notre éducation première, nous établissions une assimilation parfaite entre un certain poids d'or et 15 fois et demie le même poids d'argent. Mais cette confusion est due uniquement à la loi et à la tradition des deux ou trois générations qui nous ont précédés. Au Japon, le petit commerce lui-même fait la distinction entre les yens d'or et les yens d'argent. Aux États-Unis, où les changemens de régime monétaire depuis la fondation de la République, il y a un siècle, ont été plus fréquens que chez nous durant la même période, on a pris l'habitude de parler de dollars d'or et de dollars d'argent, après avoir, durant la guerre de Sécession et les années qui la suivirent, compté en dollars papier, dont personne n'ignorait la différence avec les dollars métalliques. Aujourd'hui la langue courante des États-Unis distingue les dollars

d'or et les dollars d'argent, bien que tous deux soient également monnaie à force libératoire (*legal tender*). Dans l'encaisse des banques, dans les publications de la situation de la Trésorerie, figurent les divisions suivantes : espèces monnayées or et argent, billets du gouvernement (ancienne émission dite vulgairement *greenbacks*, remboursables exclusivement en or), certificats d'or, certificats d'argent, ces deux derniers papiers émis en représentation d'espèces monnayées de l'un ou l'autre métal, et enfin billets de la Trésorerie (*Treasury notes*) émis en représentation de lingots d'argent achetés de 1890 à 1893 par la Trésorerie en vertu du *Sherman Bill*.

Ces *Treasury notes* présentent un caractère étrange, à peu près unique, croyons-nous, dans l'histoire monétaire du monde, et méritent d'être étudiées de très près. En vertu du *Sherman Bill*, le secrétaire d'État à la Trésorerie a, pendant trois ans, acheté tous les mois 4 millions et demi d'onces d'argent au cours du marché et a émis, en représentation de ces lingots, des billets de banque dits *Treasury notes*. Mais le montant de dollars qu'il a émis n'est point, comme on pourrait le croire de prime abord, le chiffre correspondant à la quantité de pièces d'argent qu'il eût pu monnayer au moyen de ces lingots, au titre et au poids du dollar d'argent américain; c'est un montant identique à celui des dollars d'or qu'il a déboursés pour acquérir ces lingots. Si par exemple avec 3 dollars d'or il achetait une quantité de métal blanc égale à celle contenue dans 4 dollars d'argent, ce n'est pas 4 dollars de *Treasury notes* qu'il émettait, mais 3 seulement. Il en résulte que la quantité d'argent contenue dans une *Treasury note*, c'est-à-dire représentée par elle, est plus forte que la quantité d'argent contenue dans une pièce d'un dollar en argent. C'est une situation extrêmement curieuse et digne de fixer notre attention. On propose, il est vrai, de la faire cesser en autorisant le secrétaire de la Trésorerie à frapper des dollars au moyen de tous ces lingots, ce qui procurerait au Gouvernement un bénéfice énorme de plus de 250 millions de francs, et en faisant simultanément rentrer dans ses caisses, afin de les détruire, les *Treasury notes*. Le public n'y ferait point d'objection, à condition bien entendu qu'il puisse toujours obtenir des dollars d'or en échange des dollars d'argent. Autrement il protesterait à juste titre contre cette diminution de valeur infligée à une partie de la circulation. En tout cas il résulte clairement de la coexistence des *Treasury notes* et des dollars d'argent que les États-Unis ont à la fois deux dollars d'argent de valeur intrinsèque différente, lesquels ne sont assimilés qu'en vertu d'une décision du pouvoir souverain. Mais il convient d'in-

sister sur le fait que cette assimilation n'a pu s'opérer que parce que ces deux dollars d'argent sont chacun également convertibles en un dollar d'or : sinon le législateur américain eût été impuissant à les rendre égaux l'un à l'autre.

Malgré cela, et bien que toutes ces pièces et tous ces billets aient de par la loi une valeur égale, les publications officielles, les bilans des banques les distinguent soigneusement. Il y a plus. Les Chambres de compensation de certaines grandes cités américaines rejettent le dollar d'argent et ses signes représentatifs, *quoiqu'ils soient monnaie légale*. C'est là une des démonstrations les plus frappantes qu'il soit possible de donner de l'impuissance de la loi à constituer une monnaie avec autre chose qu'un poids certain d'un métal certain. Voilà des nationaux qui n'ont pas trouvé une garantie suffisante dans le fait que les dollars d'argent étaient déclarés par le Gouvernement du pays absolument identiques aux dollars d'or! Cette déclaration a eu beau être renouvelée dans la loi rapportant la clause d'achat mensuel d'argent du bill Sherman; ils ont cru nécessaire de donner une base unique à toutes leurs transactions; et cette base a été le dollar d'or, c'est-à-dire 1 gramme, 6 716 à neuf dixièmes de fin.

Si la clause du bill Sherman qui ordonnait l'achat mensuel de 4 millions et demi d'onces d'argent n'eût pas été rapportée par la Chambre des députés en août, puis par le Sénat des États-Unis en octobre 1893, et que la circulation américaine eût continué à se saturer d'argent, — ou, ce qui revient exactement au même, de papier émis en représentation d'argent, — la conduite des Chambres de compensation eût sans doute trouvé un grand nombre d'imitateurs. La crainte que le Gouvernement, malgré ses promesses, malgré sa bonne volonté, ne demeurât pas indéfiniment capable de payer tous ses engagemens, de rembourser tous ses billets en argent ou en or au choix des créanciers, c'est-à-dire pratiquement en or, se serait répandue de plus en plus : les particuliers, les corporations auraient de plus en plus éprouvé le besoin de stipuler la monnaie, c'est-à-dire le métal faisant l'objet de leurs conventions; malgré la similitude du nom, chacun eût vite appris à distinguer un dollar d'or d'un dollar d'argent. N'y a-t-il pas là une sorte de démonstration pratique qu'un pays peut compter simultanément en deux monnaies différentes?

Les États-Unis sont un des champs d'expérience les plus intéressans où il convienne d'étudier les différentes évolutions monétaires que les nations modernes sont susceptibles de traverser. Un certain nombre d'Américains ont même songé à adopter l'étalon d'argent pour se mettre en communication directe avec la

Chine, le Japon, le Mexique et l'Amérique du Sud, avec lesquels, disent-ils, ce serait établir une communauté d'étalon. Ce n'est pas exact en ce qui concerne ce dernier continent, puisque ce n'est pas l'argent plus que l'or qui forme la base des transactions monétaires de la plupart de ces contrées, mais le papier. En tout cas cette préoccupation nous montre qu'il est nécessaire de considérer ces deux tiers du monde, moins riches et moins civilisés que le tiers vivant sur l'étalon d'or, mais dont l'importance croît de jour en jour et avec lesquels il est de notre plus haut intérêt d'avoir une monnaie commune. Nos fabricans de soies de Lyon se plaignent à juste titre de l'impossibilité où ils sont de continuer leurs affaires avec la Chine et le Japon, en présence des variations de prix du métal argent, dont la baisse constante depuis vingt ans n'a cessé de leur faire subir des pertes d'inventaire. Aux Indes anglaises, où l'expérience de la suppression de la libre frappe de l'argent a été commencée depuis l'été de 1893, il est difficile de juger l'effet que produira cette mesure; elle peut être le prodrome d'une révolution monétaire dans cet immense empire. Mais l'Asie centrale ne compte qu'en argent; dans toutes les possessions françaises, Cochinchine, Annam, Tonkin, on ne connaît que la piastre argent. La hausse de ce métal, si elle se produisait aujourd'hui, pourrait avoir des inconvéniens aussi sérieux que la baisse des dernières années. Il ne s'agit point de chercher à relever la valeur de l'argent, mais de savoir s'il est de notre intérêt ou non de continuer à nous en servir dans une partie de nos transactions monétaires. Or comment nous en servir? Nous n'admettons pas la possibilité d'établir un rapport fixe. Il ne reste plus qu'à permettre aux deux métaux de circuler librement, en laissant à la loi de l'offre et de la demande le soin d'en régler la production dans le monde.

IV

Le problème une fois amené à ce point se réduit aux deux questions suivantes : une de fond :

Y a-t-il intérêt à laisser subsister dans un pays deux monnaies libératoires, or et argent?

L'autre de forme :

Si on reconnaît utile de garder aux deux métaux leur fonction monétaire, faut-il conserver les anciennes dénominations de franc, dollar, livre sterling, etc., et continuer à frapper des monnaies dans un rapport déterminé, 15 1/2 ou 16 à 1, ou bien ne vaut-il

pas mieux frapper seulement des pièces d'un certain poids 5, 10, 15, 20, etc. grammes d'or, 5, 10, 15, 20, etc. grammes d'argent? Le Gouvernement n'interviendra que pour certifier le poids et le titre de chaque disque, que son effigie garantira. Il laissera aux particuliers, à l'usage, au commerce, le soin d'établir la valeur relative de ces disques. Les Monnaies par tous les pays du monde seront ouvertes à la libre frappe des deux métaux.

Dans les deux cas, chaque nation devra apprendre à compter séparément en monnaie d'or et en monnaie d'argent.

L'objection à faire à ce système est que la transition entre l'état de choses actuel et celui que créerait cette nouvelle législation semble difficile à trouver. Il faudrait par exemple en France décider si tous les engagemens actuellement contractés en francs devront être réglés à raison de 5 grammes d'argent ou 0,3225 grammes d'or par franc, ou bien encore dans une certaine proportion par les deux métaux.

S'il s'agissait d'organiser une société sur des bases entièrement neuves, rien ne serait plus facile que de préciser dans chaque engagement, dans chaque vente, la quantité de métal promise, soit en or, soit en argent. Les parlemens en votant les impôts spécifieraient le métal dans lequel ils sont dus.

Une dernière observation doit trouver ici sa place : il est peu probable que nous marchions vers une dépréciation indéfinie de l'argent, les emplois industriels d'une partie de sa production (25 à 30 millions d'onces) lui assurant déjà un débouché et une certaine valeur. D'ailleurs le remède à la baisse est fourni par la baisse elle-même, qui, comme la lance d'Achille, blesse et guérit. A mesure que le prix du métal s'avilit, la production en diminue. La réduction du stock ne sera pas encore sensible en 1893, mais le deviendra en 1894. Beaucoup de mines américaines dans le Colorado, le Montana, le Névada, l'Arizona, sont fermées; les paquebots transatlantiques sont remplis d'ouvriers italiens et autres renvoyés de ces districts, lesquels, ne trouvant plus de travail aux États-Unis, reviennent en Europe. Que si quelqu'un était tenté de croire à un avilissement indéterminé de l'argent correspondant à un renchérissement constant de l'or, nous l'engagerions à se reporter à l'histoire monétaire des premières années de la seconde moitié de notre siècle. En 1857 la Belgique, effrayée de l'énorme production d'or de la Californie et de l'Australie, jugea une dépréciation du métal jaune inévitable et le démonétisa. La France faillit, à l'instigation de Michel Chevalier, entrer dans la même voie. Nos voisins vécurent quelque temps sous le régime de l'étalon d'argent. Des pièces d'or françaises traversaient alors la frontière

et servaient à un certain nombre de paiemens en Belgique. Un député interpella le gouvernement à ce sujet et dénonça à la tribune de Bruxelles le danger effroyable que cette invasion de l'or français faisait courir au malheureux ouvrier belge, rémunéré de son légitime labeur dans cette monnaie dépréciée !

La harangue du gouverneur du Colorado en 1893 n'est-elle pas une réplique piquante, quoique lointaine, à cette philippique brabançonne d'il y a 36 ans? N'y a-t-il pas là de quoi nous rendre rêveurs et, si cela était permis en matière monétaire, quelque peu sceptiques?

Nous ne prétendons en aucune façon avoir formulé dans les pages qui précèdent un projet actuellement pratique; nous espérons néanmoins que le lecteur voudra bien reconnaître avec nous que cette méditation n'était pas entièrement inutile, destinée qu'elle est surtout à nous rendre plus familiers avec l'idée mère, le caractère fondamental de la monnaie métallique, dont si peu d'hommes se préoccupent et qu'un nombre moindre encore arrive à dégager. L'esquisse de ce qui se passerait si on transformait nos monnaies actuelles, avec leurs dénominations variées, en disques d'or et d'argent dont le poids seul serait indiqué, a pour but d'attirer les réflexions de nos contemporains sur l'essence même de ces francs, de ces dollars, de ces livres sterling, bien plus que de pousser les gouvernemens à entrer dès maintenant dans cette voie.

Il n'en est pas moins vrai que c'est peut-être là que se trouvera quelque jour le remède aux difficultés monétaires au milieu desquelles se débat la plus grande partie du genre humain. Ce n'est donc pas faire œuvre stérile que d'engager les économistes et les hommes d'État à prêter quelque attention à ce côté du problème, que leurs travaux ultérieurs et leurs persévérantes recherches devront éclairer au point de le rendre intelligible aux masses, et susceptible alors de recevoir une solution définitive.

RAPHAEL-GEORGES LÉVY.

moi, je suis sous le charme, je l'avoue, et ne crains qu'une chose, c'est que le charme se brise. Ne travaille donc pas contre moi, petite sœur. Laisse-moi être jeune enfin, et me livrer sans calcul à l'illusion de la jeunesse; je ne suis pas amoureux, mais, quand je le serais, où serait le mal? Elle est veuve, indépendante; je suis libre, ma passion n'offenserait personne. Elle serait sans espoir, je le sais, ta clairvoyance sur ce point n'est pas plus grande que la mienne, qu'importe? J'aurais connu des joies que beaucoup ignorent et, plus tard, quand le cercle de la vie aride et obscure se serait refermé sur moi, je me retournerais vers ces beaux jours passés pour en respirer le parfum inoubliable de printemps et d'amour. Y a-t-il là de quoi s'épouvanter? Me prends-tu pour un héros de tragédie? Je ne crois pas, sache-le bien, à ces grandes tourmentes du cœur célébrées par les romans et les poèmes... Mais, je te le répète, il ne s'agit pas d'amour entre nous; au fait, je ne sais pas trop de quoi il s'agit et ne me soucie pas de le savoir. Je subis le charme, et le charme est doux; il y a une magie dans son regard qui fait qu'on n'en peut détacher le sien; il y a une grâce ensorcelante dans ses rares sourires, si rares qu'on les compte comme des joyaux de prix et qu'ils font date dans l'existence. Il y a un vertige qui vous entraîne dans ces belles envolées d'âme vers des hauteurs inaccessibles, dans cette fierté immaculée qui semble planer au-dessus des faiblesses humaines et qui rend plus piquante une sorte de coquetterie enjôleuse et inconsciente, — je la crois inconsciente, — qui vous prend par le côté faible et peu à peu vous réduit en servitude... Le côté faible, chez la plupart des hommes, il faut bien l'avouer, c'est la vanité... Eh bien! oui, ma vanité est flattée, doucement, habilement caressée, non point par de fades louanges ni un enthousiasme démesuré, c'est par la confiance qu'elle me témoigne, par le plaisir qu'elle prend à s'entretenir avec moi... Si tu réfléchis au peu que je suis et à ce qu'elle est, à sa beauté, à son intelligence, tu avoueras qu'il y a, dans la partialité qu'elle me témoigne, de quoi tourner un peu la tête au plus modeste. Mais, la vanité! c'est, si j'ose dire, une passion maigre, de complexion plutôt anémique... Ainsi, ne t'inquiète pas... la chaîne est fragile et peut rompre au premier choc...

P. Caro.

(*La deuxième partie au prochain numéro.*)

LE CARACTÈRE

ET L'INTELLIGENCE

Nous avons un caractère inné et un caractère acquis. Le premier, qui tient à notre tempérament et à notre constitution, n'est guère que notre organisme vu par le dedans. Pourquoi tel homme est-il naturellement actif, l'autre indolent? l'un irritable, l'autre inerte? Pourquoi la pensée du pouvoir, qui enivre un Cromwell, laisse-t-elle froid un Newton? La dernière raison de nos sentimens naturels est la conformation générale de notre corps, jointe à la constitution particulière de ses divers organes, surtout du cerveau. *Mens agitat molem*, a dit le poète; on lui a répondu qu'il est encore plus vrai de dire : *Mens agitatur mole*.

Le fond natif de notre caractère, se trouvant ainsi au delà de notre conscience, ne peut être connu de nous directement. C'est pour cette raison, non pour les raisons mystiques invoquées par Schopenhauer et M. de Hartmann, que notre naturel est inconscient, qu'il est presque impossible de le déterminer, sinon par l'expérience, en se voyant agir comme on verrait agir une autre personne. Il y a des momens où, muets et immobiles, nous le regardons faire, cet autre, cet inconnu, qui est nous cependant, notre moi organique et primitif : c'est d'abord dans la surprise des émotions vives, où le temps de la réflexion ne nous est pas laissé, où la réaction est produite avant même que nous n'en soyons informés; c'est encore dans certains momens de crise où la stupeur morale succède à des émotions trop fortes, où la volonté est comme

anéantie, l'intelligence indifférente, où enfin, n'ayant plus aucun désir, nous sommes tout étonnés de nous voir agir encore : cette fois, on se regarde comme un étranger et, qui plus est, un étranger insoupçonné. Nous finissons cependant, à force de vivre, par nous faire une idée de nous-même; mais le moi ainsi connu n'est encore, le plus souvent, qu'un moi imaginé et construit au moyen de nos souvenirs : c'est un fantôme de notre vie passée. Notre *réflexion* sur nous-même est alors, en réalité, une imagination à la recherche de nous-même. Et cette imagination, à son tour, n'est qu'une renaissance de sensations confuses et d'impressions confuses où vient se résumer notre vie passée, comme en un rêve de nous-même. Le précepte socratique : — Connais-toi, — c'est pour chacun de nous ce qu'il y a de plus difficile à réaliser. La source ne peut jamais se voir elle-même tout entière aux rayons du soleil, qui seuls cependant la rendent visible; elle ne peut apercevoir que le flot du moment qui s'écoule et ne l'épuise pas.

Les fatalistes de toutes sortes, qu'ils fussent métaphysiciens, psychologues ou physiologistes, n'ont vu que ce côté inné et obscur de notre nature, legs de nos ancêtres; ils se sont figuré le caractère tout entier comme quelque chose de donné avec la naissance, qui n'aurait plus ensuite qu'à se développer. Pour Spinoza, le caractère est un théorème dont le milieu extérieur fait sortir les conséquences avec une nécessité mathématique. Schopenhauer, lui aussi, admet un « caractère intelligible », qu'aucune leçon de la morale ou de l'expérience ne peut modifier. Taine attribue à nos facultés maîtresses une action aussi inéluctable que les conséquences logiques d'une définition. Selon M. Ribot aussi, tout vrai caractère étant inné, les Vincent de Paul comme les Bonaparte ne font que développer dans la vie l'espèce de prédestination physiologique apportée en naissant : « Les caractères vrais ne changent pas. »

Sans méconnaître tout ce que ces théories peuvent renfermer d'exact, nous croyons qu'elles ont un tort commun : elles assimilent l'évolution des êtres intelligens à celle des mécanismes régis par l'aveugle géométrie, des organismes régis par l'aveugle physiologie. Or il y a dans le caractère humain un élément d'ordre supérieur, nouveau et original : la conscience. Dans l'étude qu'on va lire, c'est le pouvoir de réaction inhérent à l'intelligence que nous voulons surtout opposer au fatalisme décourageant de Spinoza, de Schopenhauer, de Taine et de leurs successeurs. Nous montrerons d'abord que l'intelligence ne doit pas être exclue des facteurs primordiaux du caractère; qu'elle est au contraire un des élémens qui le distinguent le mieux du tempérament; qu'elle doit, par conséquent, entrer en ligne de compte dans la classifi-

cation des divers types. Nous rechercherons ensuite son influence sur chacun des trois principaux types de caractères : les sensitifs, les intellectuels et les volontaires.

I

Toutes les fatalités héréditaires de constitution et de tempérament, qu'on nous représente comme notre caractère propre, le sont-elles réellement? — Elles constituent bien plutôt en nous la part d'autrui, car elles représentent le caractère de notre famille, de notre nation, de notre race et de notre sexe, la marque reçue par nous du dehors, non celle que nous nous imprimons à nous-mêmes. « Le caractère, a-t-on dit, c'est le moi en tant qu'il réagit. » Sans doute, mais le vrai moi c'est celui qui se connaît et connaît son action : notre vrai caractère est donc dans la prise de conscience et de direction de nos tendances naturelles. Quelque difficile que soit cette conquête de soi, elle n'est pas impossible. Rachel de Varnhagen, par exemple, le docteur Johnson, Henriette Martineau, étaient nés avec un tempérament mélancolique; ils étaient de ces attristés qui voudraient fuir le battement incessant de la vie et dire à leur cœur : Endors-toi! Mais, par leur intelligence et leur volonté, ils firent une noble tentative pour triompher de leur tendance organique au découragement, et ils arrivèrent à vaincre cet ennemi caché de la paix intérieure. A la mélancolie de tempérament ils ont opposé la sérénité de caractère.

Aussi n'est-ce pas à la vie inconsciente que se réfèrent nos jugemens et s'adressent nos affections. Aimons-nous une personne parce qu'elle est vive ou lente, molle ou active, forte ou faible? Non : ce sont là des diversités de tempérament qui ne constituent pas sa vraie individualité. Les aptitudes mêmes apportées en naissant ne font que prédisposer notre affection. Ce qui l'entraîne (quand elle est de nature morale, non une simple inclination physique), c'est le véritable caractère de la personne, sa vie consciente et volontaire, la manière dont elle réagit sur sa nature par son intelligence et sa volonté. Ce n'est pas le mécanisme ou l'organisme inconsciens que nous pouvons aimer, c'est l'être conscient qui pense, sent et veut, en un mot qui aime. Le vrai fond du caractère, pourrait-on dire, c'est surtout notre manière d'aimer.

On objectera qu'il est des intellectuels qui n'aiment pas grand'chose, mais qui comprennent si bien! Ce ne seront pas des poètes, assurément, mais des penseurs parfois, ou des savans.

Ceux-là, nous qui passons à côté d'eux en les regardant et en les écoutant, leur donnerons-nous si peu que ce soit de notre cœur, dont ils n'ont cure? Nous nous contenterons d'admirer leur force intellectuelle, la puissance de leur esprit tourné tout entier vers la tâche, scientifique ou autre, qu'ils ont seule comprise; il y a une sorte d'estime froide, une déférence indifférente qui tient sa place, à côté des sentimens de sympathie et d'affection, dans les rapports des caractères les uns avec les autres, ou, si on aime mieux, des passans et promeneurs qui se coudoient en ce monde.

A cette objection nous répondrons qu'elle nous apporte une preuve nouvelle. Pourquoi n'aimons-nous pas les intelligences froides, tout absorbées dans la vision ou la recherche des vérités purement scientifiques? C'est que nous n'aimons pas leur manière d'aimer. Ce qu'elles aiment — les abstractions de la science ou les faits du monde extérieur — ne saurait nous toucher autant que tout ce qui appartient au monde moral et social. Encore avons-nous tort de ne pas aimer un savant pour son amour de la science, fût-ce la plus abstraite géométrie ou mécanique, et pour son ardeur à chercher la vérité. Dis-moi ce que tu aimes, et je te dirai ce que j'aime en toi. Au fond, l'intellectuel qui semble le plus indifférent ne l'est pas : si rien ne l'intéressait, il ne comprendrait rien.

Dans une étude sur les caractères qui a paru des plus approfondies (1), M. Ribot nous dit que ce qui est fondamental en nous, ce sont les tendances, impulsions, désirs, sentimens, « tout cela et rien que cela. » — Soit, mais les tendances, impulsions, désirs et sentimens supposent des objets auxquels ils s'appliquent et qui ne peuvent être connus que par l'intelligence. Nos impulsions aveugles et nos goûts instinctifs tiennent à notre tempérament; nos amours, à notre caractère.

— Mais, objecte encore le savant et pénétrant psychologue, le caractère exprime l'individu dans ce qu'il a de plus intime : il ne peut donc se composer que d'élémens essentiellement subjectifs; et ce n'est pas dans l'intelligence qu'il faut les chercher, puisque son évolution ascendante des sensations aux perceptions, aux images, aux concepts, tend de plus en plus vers l'impersonnel. — Qu'importe que l'intelligence se représente de plus en plus à elle-même l'impersonnel, si cette représentation est toujours un acte personnel, si même elle est une élévation à un degré toujours plus haut d'une force éminemment personnelle? L'homme est, par nature, un être fait pour monter : sa perfectibilité intellectuelle, avec le pouvoir qu'il a de s'universaliser et

(1) *Revue philosophique*, 1893.

d'aimer l'universel, est précisément un de ses traits les plus caractéristiques. Un Laplace cesse-t-il d'être Laplace parce qu'il se représente dans leur ensemble les mouvemens du monde entier?

En outre, on oublie trop que l'intelligence n'est pas seulement une faculté tout extérieure : ce qui en fait le fond, c'est la conscience, et la conscience est tournée vers le dedans, non plus vers le dehors. Prendre conscience de sa constitution et de son tempérament, c'est déjà les transformer en « caractère », puisque cette conscience est une réduction à l'unité du *moi* de toutes les tendances et impulsions éparses dans l'organisme. Concevoir son moi, c'est déjà le poser et l'affirmer en face du dehors, c'est, du même coup, se « caractériser » soi-même. Enfin, on raisonne toujours dans la vieille hypothèse de la conscience-éclairage, des idées-reflets, et on s'imagine que la réflexion sur soi n'est qu'une lumière surajoutée, sans efficace et sans conséquence pratique. — Auparavant, dit-on, l'organisme ne se voyait pas fonctionner; maintenant il se voit, et c'est tout. — Théorie inexacte, fondée sur une comparaison contestable. Pour l'être qui dit moi, la conscience devient aussitôt un facteur de sa propre évolution : dire *moi*, ce n'est pas simplement « constater », c'est commencer à réagir, c'est se faire centre d'attraction, c'est imprimer une unité de direction à ce qui était d'abord épars et sans lien intime; c'est poser sa personnalité et, dans une inévitable antithèse, poser la personnalité des autres; c'est, mystère inexplicable, par un seul et même acte, entrer en soi et sortir de soi, puisque la pensée ne peut se connaître sans connaître autre chose, ni connaître autre chose sans se connaître elle-même. Si donc vous faites abstraction de la pensée et de la conscience quand il s'agit de l'homme, vous mettez de côté la marque propre de l'homme et du caractère humain.

Selon M. Ribot, du nombre des vrais caractères il faut exclure les naturels sans forme fixe, les hommes « amorphes » et « instables » : leur « plasticité » indique l'absence même de caractère. — Il y a, répondrons-nous, au-dessus des naturels passifs qui prennent indifféremment toutes formes, des naturels actifs dont la perfectibilité n'indique nullement une « absence de caractère ». C'est que, chez eux, la plasticité vient surtout de l'intelligence, qui est faite pour se perfectionner sans cesse. On n'est point amorphe et sans forme propre parce qu'on a le pouvoir de se donner à soi-même des formes toujours supérieures. On n'est point « instable » parce qu'on a assez d'énergie et de vitalité intellectuelle pour s'élever sans cesse à de nouveaux horizons : celui qui gravit les plus hautes montagnes ne prouve pas par là qu'il n'ait ni bon pied ni bon œil. S'il est vrai qu'il existe des intelligences passives

qui ne sont que des miroirs, il en existe aussi d'actives, qui sont des foyers de lumière.

En vain donc on nous répétera que le vrai caractère est tout inné; si précisément, parmi ce qui est inné, se trouve la force intellectuelle nécessaire pour s'élever toujours au-dessus de soi, pour arriver à vivre de la vie des autres et à les faire vivre de sa vie, il en résultera que le caractère acquis, quand il l'a été par l'individu même, quand il est le produit de sa propre conscience, mérite excellemment de s'appeler son caractère. Notre vraie nature n'est pas « invariable et tout d'une pièce ». Le psychologue n'a point affaire à des animaux esclaves de leur immuable instinct, mais à des hommes pourvus d'une conscience toujours en mouvement et en progrès.

Pour opposer l'intelligence au caractère, on a invoqué encore ce fait que le développement de l'une entraîne souvent l'atrophie de l'autre, ce qui, dit M. Ribot, établit clairement « leur indépendance ». Mais ne nous laissons pas abuser par ce mot de caractère, qui tantôt désigne l'énergie particulière de la volonté, tantôt la marque générale de l'individu, quelle qu'elle soit. Un homme intelligent, ou encore un homme sensitif, qui n'a pas de caractère, n'en a pas moins un caractère. Une volonté faible, jointe à une intelligence puissante ou à une sensibilité intense, est typique comme une volonté forte. M. Ribot cite Kant, Newton, Gauss, qui, confinés dans la spéculation pure, réduisaient leur vie à une routine monotone, d'où l'émotion, la passion, l'imprévu dans l'action, étaient exclus autant que possible; mais en quoi est-il indispensable, pour avoir un caractère, d'être agité, passionné, d'agir contre toute prévision? Parce que Kant faisait chaque jour à la même heure sa promenade sous les arbres de Kœnigsberg, manquait-il de sensibilité, lui qui, en apprenant la Révolution française, s'écriait, les larmes aux yeux : « Je puis dire maintenant comme Siméon : *Nunc dimittis servum tuum, Domine?* » Manquait-il de volonté, lui qui passa sa vie à chercher les fondemens de la plus haute morale et qui jamais, ni dans les grandes choses, ni dans les petites, ne s'écarta des règles qu'il s'était imposées? Lui qui, par exemple, unissant au plus profond sens religieux le mépris de toute superstition étroite, et estimant que chaque homme doit être à lui-même son législateur, son juge, son prêtre, ne franchit jamais une seule fois, dans les cérémonies solennelles, la porte du temple où entraient processionnellement ses collègues de l'Université.

Il y a sans doute une direction de l'intelligence qui, sous certaines conditions, peut atrophier en partie le caractère; c'est celle qui nous absorbe dans les objets extérieurs et nous distrait pour

ainsi dire de nous-mêmes; mais il y a aussi une direction de l'intelligence (et c'est la vraie) qui fortifie, qui même produit le caractère : c'est la réflexion de la conscience, c'est l'intelligence intérieure, première condition de toute moralité.

Pour pénétrer plus avant dans cette importante question des élémens primordiaux du caractère, il faut examiner s'il est vrai que l'intelligence ne soit qu'une faculté adventice et surajoutée. A la physiologie et à la psychologie de répondre. Or, au point de vue de ces deux sciences, la théorie de Schopenhauer et de M. Ribot nous semble inexacte. Pour la physiologie, les « fonctions de relation » sont caractéristiques et même dominatrices : on ne peut donc exclure des facteurs primitifs du caractère la fonction intellectuelle, qui nous met en relation avec le monde extérieur et même intérieur. Quand il s'agit de l'homme surtout, la physiologie ne saurait faire abstraction de ce qui constitue avant tout l'homme même, à savoir la supériorité du cerveau; or, si le tempérament est surtout lié à la structure et au fonctionnement général du système nerveux, le caractère proprement dit est lié surtout à la structure et au fonctionnement du cerveau, organe de l'intelligence.

Passons maintenant au point de vue psychologique; nous reconnaîtrons que, même à son état le plus élémentaire, la fonction mentale enveloppe déjà un élément intellectuel, — à savoir la sensation proprement dite, abstraction faite du « ton » agréable ou pénible qui en est inséparable. Dans toute sensation, en effet, il n'y a pas seulement plaisir ou peine, il y a le *discernement* spontané d'un changement intérieur ayant sa qualité propre, sa nuance particulière; voir n'est pas entendre ni toucher, et cela, indépendamment du plaisir ou de la peine que peuvent causer les sensations du tact, de l'ouïe ou de la vue. Même dans le domaine de la jouissance ou de la souffrance, encore faut-il que l'être discerne l'une de l'autre pour pouvoir *préférer* l'une à l'autre. Toute préférence enveloppe donc un discernement, de même que tout discernement aboutit à une préférence; et si la préférence est le germe de la volonté, le discernement est le germe de l'intelligence. Il est très vrai qu'à l'origine c'est le côté affectif, plaisir ou peine, qui l'emporte dans la sensation. Si une amibe éprouve un changement de température, il est probable qu'elle en jouit ou souffre; de même si elle subit une pression extérieure; de même encore si ses fluides internes lui apportent une nourriture suffisante ou insuffisante. Mais les psychologues se sont demandé avec raison si l'amibe elle-même ne discernait pas la pression extérieure de la nutrition intérieure, ou encore le chaud du froid. En tous cas, elle a des préférences visibles pour telle température, tel fluide nutritif, telle

pression; et ces préférences ne vont pas sans un discernement de différences qualitatives. Or ce discernement est déjà de la *sensation*, non pas seulement une affection agréable ou pénible. Ainsi, chez l'amibe elle-même, il y a un élément d'intelligence fondamental et non surajouté.

Outre le discernement des qualités, on trouve encore, même chez les êtres très primitifs, le discernement de cette relation essentielle qui est l'opposition entre l'intérieur et l'extérieur. Rappelons que le rhizopode ne retire pas son pseudopode si c'est un autre pseudopode de la même colonie qui le touche, mais il le retire aussitôt si c'est un pseudopode étranger. Voilà déjà la distinction vague du dehors et du dedans. Placez une actinie au milieu du jet bouillonnant qui alimente le bec d'un aquarium : elle s'accoutumera vite à être rudement frappée par le courant et y déploiera en paix ses tentacules; mais si vous la touchez, même délicatement, avec une baguette, elle les retirera aussitôt : elle distingue donc parfaitement le contact du liquide et le contact léger d'un solide, surtout d'un solide étranger à son milieu. M. Romanes (1) a eu raison de dire que c'est là le premier et obscur rudiment de l'intelligence, que le raisonnement le plus élevé est encore un discernement, accompagné d'un choix parallèle, entre des excitations devenues très délicates.

L'intelligence a donc été présente aussitôt qu'il y a eu des rapports vitaux plus ou moins consciens, et elle s'est compliquée dans une proportion exactement correspondante à la complexité de ces rapports vitaux révélés par la sensation. A mesure qu'on monte les degrés de l'échelle, la vie de relation augmente, et avec elle l'intelligence, qui devient de plus en plus consciente de soi. Au reste, comment n'en serait-il pas ainsi? Point d'animal qui puisse vivre ailleurs que dans un milieu qu'il s'efforce d'adapter à ses besoins, et parmi d'autres animaux qui lui sont utiles ou nuisibles. De là, pour lui, l'absolue nécessité de sensations *instructives* et non pas seulement *affectives;* de là aussi la nécessité d'inductions plus ou moins rudimentaires, en un mot d'un discernement qui, peu à peu, deviendra raisonnement. La théorie des psychologues qui considèrent l'intelligence comme superficielle est donc superficielle elle-même. Que Schopenhauer nous répète : « C'est la volonté qui fait le fond de l'être; l'intelligence en est la partie tournée vers le dehors, vers les objets, et non pas vers le sujet », il aura raison jusque-là; mais qu'il est difficile d'exprimer une vérité sans faire un tort apparent à quelque autre vérité! Nous en avons un exemple dans les diatribes de Scho-

(1) *L'Évolution mentale chez les animaux*, Alcan, 1890.

penhauer contre l'intelligence. Que serait la volonté même sans la « représentation »? qu'aurait-elle à vouloir de déterminé si elle était toute renfermée en soi au lieu de s'appliquer à tel ou tel objet? On ne peut vouloir à vide; on ne peut agir sans discerner plus ou moins nettement le terme de son action, sans prendre un point d'appui dans ce monde des objets qui est proprement le monde de l'intelligence.

Le darwinisme nous en apporte une dernière preuve. Dans la « lutte pour la vie », l'intelligence est apparue comme une condition de supériorité : aussi la voyons-nous se développer de plus en plus. Inutile, elle fût restée embryonnaire. Comment donc négliger, parmi les caractéristiques d'un être, le degré, la forme, la direction dominante de son intelligence, c'est-à-dire du pouvoir qu'il a de s'adapter sciemment au milieu ou de l'adapter à lui-même? M. Ribot reproche aux philosophes (et plusieurs l'ont mérité) leurs incurables « préjugés intellectualistes », c'est-à-dire « leur effort à tout ramener à l'intelligence, à tout expliquer par elle, à la poser comme le type irréductible de la vie mentale ». Certes, il ne faut pas tout réduire à l'intelligence, même le plaisir et la douleur, même le besoin et l'appétit; mais, d'autre part, ne réduisons pas l'intelligence elle-même à ce qui n'est point elle; ne la supprimons pas, comme dérivée et secondaire, parmi les facteurs du caractère humain, alors qu'elle est le ressort essentiel de l'évolution humaine. M. Ribot a beau dire que la vie végétative précède la vie animale, « qui s'appuie sur elle »; que la vie affective précède la vie intellectuelle, « qui s'appuie sur elle, » le physiologiste définira-t-il pour cela l'animal par ses fonctions uniquement végétatives? et le psychologue doit-il caractériser les individus par leurs fonctions uniquement affectives? Dans l'arbre, c'est la fleur qui s'épanouit en dernier lieu aux extrémités et aux sommets; elle n'en condense pas moins en elle-même la puissance de la vie. De même, la conscience est la fleur où toute la sève intérieure vient se concentrer, où l'être humain est en raccourci, et cependant en sa plénitude.

II

Ce sont, à notre avis, les manifestations les plus fondamentales de la vie consciente, avec leurs rapports de dépendance et de subordination, avec leurs lois essentielles d'harmonie et leurs lois secondaires d'opposition, qui doivent servir de base à une classification naturelle des caractères. M. Ribot, lui, n'admettant que deux fonctions psychiques essentielles, sentir et agir, n'admet que des *sensitifs* et des *actifs*, auxquels il ajoute les *apathiques*,

c'est-à-dire ceux dont la sensibilité et l'activité sont au-dessous du niveau moyen. Comme on le voit, les grands « genres » de caractère sont constitués, pour M. Ribot, indépendamment de l'intelligence. Sa division n'est admissible que pour les tempéramens, non pour les caractères. Puisque nous avons rétabli la primordialité de l'intelligence, nous arrivons logiquement à distinguer trois grands genres : le sensitif, l'intellectuel et le volontaire. Chacun de nous, dit Platon, est composé d'une hydre, d'un lion et d'un homme : l'hydre aux cent têtes, c'est la passion ; le lion, c'est la volonté ; l'homme, c'est l'intelligence. On peut ajouter que notre forme morale change selon que l'un de ces trois élémens prédomine. Occupons-nous d'abord des sensitifs, qui sont plus près de la nature et de la vie animale. Nous montrerons la part considérable des facultés intellectuelles dans le caractère sensitif lui-même.

Au point de vue physiologique, les sensitifs sont ceux dont le système nerveux, et surtout cérébral, est primitivement constitué de manière à vibrer, à « jouer » presque tout seul, avec une intensité souvent disproportionnée aux excitations extérieures. De même qu'il y a des répugnances pour certains alimens qui ne peuvent s'expliquer par l'état général de l'organisme, de même qu'il y a des douleurs nerveuses sans proportion avec le désordre de l'organe même qui y correspond (1), ainsi il y a des systèmes nerveux et des cerveaux qui s'émeuvent pour la moindre cause, et dont les retentissemens dépassent la mesure ordinaire.

M. Ribot regarde comme incontestable que « les sensations internes, organiques, de la vie végétative, sont la source principale du développement affectif », par conséquent la vraie base du caractère sensible. Par là, il nous semble encore faire trop bon marché du cerveau, organe dominateur, de son autonomie, et du pouvoir qu'il a de vibrer indépendamment des viscères. C'est la réaction *cérébrale*, et non viscérale, qui constitue précisément la plus haute sensibilité ; et celle-ci ne se développe qu'avec l'intelligence. Chez l'enfant, dont les idées sont encore si peu nombreuses et si peu larges, plaisirs et peines sont accompagnés de véritables tempêtes intérieures ; d'un organe à l'autre, tout fait avalanche : de là les cris, les pleurs, les gestes, les mouvemens de la physionomie, le visible envahissement de tout l'organisme ; son chant de triomphe dans la joie, son cri de détresse dans la peine. Mais l'orage viscéral et même nerveux n'est pas l'unique mesure du sentiment ; les douleurs qui font le plus de fracas ne sont pas les plus profondes. C'est dans le cerveau que celles-ci

(1) Voir à ce sujet les remarques de M. Rauh dans la *Revue de métaphysique et de morale*, 1893.

exercent surtout leur action destructive, qui finit par user sympathiquement l'organisme entier.

Aussi importe-t-il de considérer la sensibilité dans ses rapports avec l'intelligence. Ce ne sont pas les sensations brutes, mais les sentimens qui dirigent l'homme, et tout sentiment enveloppe une représentation intellectuelle, image ou idée. L'imagination d'une part, cette première forme de l'intelligence encore voisine de la sensation, et la pensée réfléchie, d'autre part, exercent une influence considérable sur la sensibilité. L'imagination est une des principales conditions du caractère vraiment sensitif. Supposez une vive impressionnabilité nerveuse et viscérale, mais une imagination obtuse, conséquemment une mémoire lente et faible; la sensibilité ne pourra plus s'exercer qu'en présence des objets : une fois ceux-ci disparus du champ de la représentation intellectuelle, tout retombera dans l'ombre et l'indifférence. Un historien de Burke a dit de lui : « Ses passions étaient vives, ce qu'il faut attribuer en grande partie à l'intensité de son imagination. » Bain, là-dessus, se récrie : il soutient que « l'imagination est le résultat des sentimens, non les sentimens celui de l'imagination. » Selon nous, il y a ici effet réciproque, mais l'imagination est absolument nécessaire, comme on l'a vu, pour changer la sensibilité purement nerveuse en sensibilité cérébrale. Les passions n'ont de durée que si on continue de s'en représenter vivement les objets, ce qui suppose une certaine ténacité de la mémoire imaginative. Dugald-Stewart, en ce sens, est allé jusqu'à dire, parlant de la lâcheté : « C'est une maladie de l'imagination. » Au moins peut-on soutenir qu'une vive imagination est nécessaire pour se représenter avec force et soudaineté toutes sortes de maux comme s'ils étaient présens; si, de plus, la volonté est faible, on aura pour résultante la lâcheté.

On sait que l'étude des aphasies, au lieu de s'en tenir à des lois générales sur les troubles du langage, a déterminé certains types particuliers d'imagination, tels que le type auditif, le type visuel, le type moteur, qui emploient pour le langage intérieur des images différentes. M. Pierre Janet a même fait un ingénieux emploi de cette découverte pour l'explication des mémoires alternantes dans le somnambulisme : il a supposé que les sujets passaient d'un type à l'autre et perdaient ainsi ou retrouvaient des systèmes entiers d'images ou souvenirs. Ce qui est certain, c'est que la prédominance de tel mode d'imagination aboutit, par elle-même, à des traits typiques non seulement d'intelligence, mais de sensibilité et, plus généralement, de caractère.

Un malade de Charcot, qui avait une excellente mémoire visuelle, la perdit tout d'un coup, et pour les formes et pour les

couleurs. Il dut y suppléer par d'autres images, principalement auditives : il entendait les mots résonner comme un écho. Du même coup, sa sensibilité, son caractère tout entier changea. « J'étais auparavant impressionnable, facile à l'enthousiasme, je possédais une riche imagination; maintenant je suis tranquille et froid, mon imagination n'emporte plus mes pensées. Je suis bien moins susceptible de joie ou de tristesse. » Quand il perdit sa mère, qu'il aimait beaucoup, il n'éprouva pas le chagrin qu'il eût jadis éprouvé, parce qu'il ne pouvait plus voir, par les yeux de l'esprit, ni la physionomie de sa mère, ni les diverses phases de ses souffrances; de plus, il ne pouvait assister en imagination aux douloureux effets de cette mort prématurée sur les autres membres de la famille. Ainsi la perte d'une très notable partie de l'imagination, de la plus vivante et de la plus intellectuelle, celle qui fait entrer le monde réel par nos yeux dans notre pensée, avait entraîné la perte d'une notable partie de la sensibilité.

Jusque dans ses régions devenues inconscientes, l'intelligence, avec ses idées et souvenirs, ne cesse pas d'agir encore sur la sensibilité. Toutes les personnes, tous les objets, avec lesquels nous avons été mis en relation par cette faculté qui nous fait sortir de nous-même, laissent en nous des traces : pour échapper à notre regard intérieur, elles n'en subsistent pas moins. Nous avons une mémoire inconsciente qui renferme à l'état latent tout un monde et qui, alors même que nous n'y pensons pas, exerce son action sur nos sentimens, sur nos volontés. Les grands chagrins projettent leur ombre sur la vie entière. On ne songe pas sans cesse aux êtres chers qu'on a perdus, et cependant ces absens sont toujours présens au fond de nos cœurs. Un vide immense s'est fait en nous comme autour de nous, une sorte de crépuscule a remplacé la pleine lumière; dans le concert de notre cœur des voix se sont tues, des voix que nous étions habitués à entendre; et dans ce grand silence, comme en un rêve, elles nous parlent encore : nous les entendons sans le savoir, et parfois nous leur obéissons sans nous en douter.

« Ce n'est pas l'art de la mémoire, disait Thémistocle, c'est l'art de l'oubli qui me serait précieux. » Certes, pour goûter un bonheur égoïste, sans regrets comme sans craintes, il faudrait faire disparaître, faire mourir tout notre passé. Mais les souvenirs qui s'amassent en nous sont la condition même et de nos pensées et de nos sentimens; en perdant le souvenir, nous perdrions, avec l'intelligence, cette sensibilité plus élevée et plus délicate qui fait notre supériorité sur l'animal. Mieux vaut se proposer un idéal contraire : ne rien oublier, ou du moins n'oublier personne, ne rien laisser s'effacer ni dans sa pensée ni dans son cœur; et souf-

frir, s'il le faut, en se disant que c'est la condition de notre rang, de notre dignité parmi les êtres.

D'après ce qui précède, le grand « genre » des sensitifs doit se subdiviser en trois « espèces ». Une fois mis à part, au nombre des « équilibrés », les sensitifs doués de beaucoup d'intelligence et de beaucoup de volonté, il nous restera trois groupes : 1° les sensitifs ayant peu d'intelligence et peu de volonté ; 2° les sensitifs ayant de l'énergie volontaire, mais peu d'intelligence ; 3° les sensitifs ayant peu de volonté, mais beaucoup d'intelligence. Dans le premier groupe, la sensibilité nerveuse est presque seule en évidence ; elle prédomine aux dépens de tout le reste. Nous nous rapprochons du type de l'enfant et même du type de l'animal. Le cerveau étant peu développé, les émotions restent plus viscérales que cérébrales. C'est ce qui fait que ces caractères méritent par excellence le nom d' « émotifs », car l'émotion est, selon la remarque de Bichat, en grande partie produite par les contre-coups du plaisir ou de la douleur dans les viscères. Le « trouble de l'âme », *perturbatio animi*, est ici le reflet du trouble organique.

Chez ces caractères dont la sensibilité n'est pas développée par l'intelligence, les souvenirs demeurent simples, peu nombreux, voisins des sensations et des émotions organiques. De là dérivent d'importantes conséquences. En effet, les sentimens simples, qui résultent de l'excitation du cerveau en un seul endroit très limité, tendent à produire aussitôt tous leurs effets sans exciter d'autres sentimens : ils agissent donc comme isolés, sans le contre-poids d'idées et de sentimens simultanément excités par voie d'association. Il en résulte le genre de caractère qu'on nomme impulsif et qui appartient aux émotionnels peu intellectuels. Chez eux, la passion du moment est tout : elle se manifeste exclusivement, avec soudaineté et avec violence, sans opposition de la part des autres sentimens, ni des idées auxquelles ils sont liés. C'est une décharge qui se rapproche de l'action réflexe, ou, comme dit Spencer, une conclusion soudaine exécutée sans retour possible. En outre, la décharge nerveuse étant ainsi immédiate et complète, il en résulte un épuisement rapide. Si donc une nouvelle passion vient à naître chez les hommes de ce genre, elle agira à son tour comme si elle était seule. De là l'inconstance et l'imprévu des démarches chez les émotifs sans intelligence ni volonté. La seule manière dont ils puissent acquérir quelque unité dans le caractère, c'est la prédominance exclusive d'une passion déterminée. Ils sont donc tantôt mobiles et incohérens, tantôt immobilisés et unifiés artificiellement par une sorte d'absorption inté-

rieure, de suggestion constante et maladive, qui rapproche leur passion dominante de la monomanie.

Quant au second groupe de sensitifs, — ceux qui, tout en ayant encore peu d'intelligence, ont assez d'énergie volontaire, — ils vaudront ce que vaudront le petit nombre de sentimens simples et peu réfléchis qui mettront en jeu leur volonté. Ces caractères peuvent être fort dangereux, s'ils ont à la fois la brutalité des émotions et la brutalité de l'énergie à leur service. Beaucoup de criminels rentrent dans ce type, qui a pour dominante la violence.

Au contraire, joignez à la sensibilité l'intelligence, même avec une volonté médiocrement énergique, et vous verrez déjà le tempérament se rapprocher du caractère. A mesure que, sous l'influence des idées, la sensibilité se développera et s'enrichira, les sentimens deviendront de plus en plus complexes et mieux associés à d'autres sentimens. Qu'est-ce, par exemple, qu'une émotion esthétique ou morale? Une savante combinaison de sentimens plus simples, tout un monde de perceptions en raccourci, où viennent se résumer des souvenirs et des inductions sans nombre. Par cela même, les points de contact restent multiples dans le cerveau avec d'autres sentimens plus ou moins voisins. De là des liaisons possibles qui, de proche en proche, s'étendent à des masses entières d'idées. La vibration communiquée se propageant ainsi dans tout le cerveau, le surplus passe seul dans les viscères. Il y aura donc ici beaucoup moins de place à ce que Spencer appelle fort bien « les conflagrations soudaines de l'émotion ». Le réveil spontané d'une ou de plusieurs idées contraires à la passion présente retardera, dans la plupart des cas, ou en corrigera les manifestations extérieures. Au lieu d'émotionnels impulsifs, nous aurons des sensitifs réfléchis et intellectuels.

Il est vrai que le type impulsif peut se trouver aussi chez des hommes de grande intelligence, comme Benvenuto Cellini ou Berlioz. C'est que, chez eux, une grande émotivité viscérale et cérébrale s'allie à une intelligence également développée, surtout à une vive imagination. Sous l'empire de la passion du moment, ils retombent au rang des sensitifs incapables de se contraindre. Amoureux de miss Smithson, « je ne composais plus, écrit Berlioz, mon intelligence semblait diminuer autant que ma sensibilité s'accroître. Je ne faisais absolument rien... que souffrir. » La passion artistique avait chez Berlioz une telle violence, qu'elle envahissait non seulement tout le cerveau, mais le corps entier. Conduisant l'orchestre pour l'exécution de son tableau du Jugement dernier, le terrible *clangor tubarum* lui communiqua un tremblement convulsif, qui le contraignit de s'asseoir et de laisser repo-

ser son orchestre pendant quelques minutes : « Je ne pouvais me tenir debout, et je craignais que le bâton ne s'échappât de mes mains... »

Sous le nom de types où prédomine « l'association par contraste », M. Paulhan décrit, non sans finesse, les caractères chez qui la lutte des tendances n'aboutit pas à l'harmonie, ces hommes toujours « occupés à défaire ce qu'ils ont fait ou ce qu'ont fait les autres, et à vouloir essayer autre chose que ce qu'ils font » (1). Il est des gens chez qui une idée ne peut naître, chez qui un désir ne peut surgir sans qu'une idée opposée, sans qu'un désir contraire viennent arrêter leur développement. Ce n'est plus de la réflexion et de l'examen, « c'est une lutte continuelle avec prépondérance alternative de deux tendances ou de deux groupes de tendances (2) ». L'observation est juste, mais nous ne saurions voir là une « association par contraste ». Il semble que la vraie raison des caractères inquiets, capricieux, mobiles, contrarians, protéiformes (si fréquens parmi les sensitifs, même intelligens), c'est que leur système cérébral et nerveux, toujours en agitation, mais épuisé sur un point par la passion du moment, se met à vibrer sur un autre point non épuisé encore ; si bien qu'ils sont ballottés d'un contraire à l'autre. M. Paulhan a marqué lui-même chez Flaubert la disposition au contraste et même à « l'inversion psychique », chose fréquente chez les nerveux et les sensibles, en qui un sentiment est assez vite remplacé par un sentiment contraire, et qui, alors même qu'ils résistent à ce dernier, ne peuvent s'empêcher d'en être obsédés. De là, chez Flaubert, la fascination de ce qu'il haït le plus, la bêtise et la laideur morale ; de là le goût du bas, du vicieux et même de l'horrible. « Je suis né avec un tas de vices qui n'ont jamais mis le nez à la fenêtre. J'aime le vin, je ne bois pas. Je suis joueur et n'ai jamais touché une carte. La débauche me plaît et je vis comme un moine. » Bouilhet lui disait souvent : « Il n'y a pas d'homme plus moral, ni qui aime l'immoralité plus que toi. Une sottise te réjouit. »

Chez Musset, nature moins forte que Flaubert, les contrastes et les métamorphoses de la passion deviennent chroniques. « Un quart d'heure après l'avoir insultée, dit Musset, j'étais à ses genoux ; dès que je n'accusais plus, je demandais pardon ; dès que je ne raillais plus, je pleurais. » — « Il obéissait, dit George Sand, à cet inexorable besoin que certains adolescens éprouvent de tuer ou

1. F. Paulhan, *Les Caractères*. Alcan, 1894.

2. En général, les « lois de l'association », sur lesquelles M. Paulhan fonde sa classification des caractères, nous paraissent extérieures et superficielles.

de détruire ce qui leur plaît jusqu'à la passion... L'on eût dit que deux âmes, s'étant disputé le soin d'animer son corps, se livraient une lutte acharnée pour se chasser l'une l'autre. Au milieu de ces souffles contraires, l'infortuné perdait son libre arbitre et tombait épuisé chaque jour par la victoire de l'ange et du démon qui se l'arrachaient. » Il s'endormait le cœur plein de tendresse, il s'éveillait l'esprit avide de combat et de meurtre ; et réciproquement, s'il était parti la veille en maudissant, il accourait le lendemain pour bénir. « Comment se fait-il, dit Musset, qu'il y ait ainsi en nous je ne sais quoi qui aime le malheur? »

On le voit, quand le sensitif intellectuel n'a point assez d'énergie volontaire, et que de plus son intelligence est surtout imaginative, il peut offrir, selon la nature de ses idées et de ses sentimens, des variétés nombreuses; mais, quoique vivant d'une vie plus complète et plus raffinée que le sensitif inintellectuel, il reste encore ou mobile au gré d'idées et de passions changeantes, ou dominé par une passion unique. Encore celle-ci est-elle obligée de se manifester elle-même par des alternatives, pour ne pas user d'un coup tout le système nerveux.

III

L'intelligence peut être considérée en elle-même ou dans ses objets. Dans sa nature intrinsèque et dans son fonctionnement, elle est prompte ou lente, forte ou faible, tenace ou fugitive. Mais ces qualités ou défauts tiennent surtout au tempérament et à la constitution cérébrale, qui comporte plus ou moins de rapidité, d'intensité et de durée dans les impressions et les réactions. Par l'exercice, l'intelligence peut acquérir un fonctionnement plus rapide, plus énergique et plus durable, mais seulement entre certaines limites, qui tiennent encore à la constitution même du cerveau. Du côté des objets, au contraire, l'intelligence offre une perfectibilité que n'ont point, par elles-mêmes, les autres fonctions de l'esprit et qu'elles sont obligées de lui emprunter. Ce grand fait, — le trait humain par excellence, — tient à ce que l'évolution intellectuelle consiste surtout en un établissement de relations nouvelles entre les objets, toute idée n'étant qu'un ensemble de relations aperçues d'un seul regard. Celles-ci, à leur tour, supposent que des communications nouvelles ont été frayées entre les cellules cérébrales, que des trajets nouveaux ont mis en rapport des parties autrefois séparées. Les cellules cérébrales atteignent environ, d'après Meynert, le chiffre de six cents millions, et les fibres plusieurs milliards; d'après Beale et d'autres, il faut

admettre des nombres bien plus grands encore. Selon les uns, chaque cellule est capable de plusieurs impressions coexistantes; selon d'autres, d'une seule polarisation, qui sert de base à l'habitude et au souvenir. Ce qui est certain, c'est que chacune peut entrer avec les autres dans les combinaisons les plus nombreuses et les plus variées, comme les lettres de l'alphabet ou les notes d'un piano. S'il y a cent touches et qu'elles soient frappées deux par deux, vous avez déjà quatre mille neuf cent cinquante combinaisons possibles; frappez trois touches à la fois, les combinaisons atteindront le nombre de cent soixante et un mille sept cents; cinq touches ensemble donneront 75287520 combinaisons. Si on va jusqu'aux ensembles de 50 notes, le total demanderait 30 chiffres, c'est-à-dire des milliards de milliards. Il faut remarquer en outre que le piano, après qu'on en a joué, reste le même, tandis que le cerveau a été modifié. On voit par là ce que l'expérience et le raisonnement peuvent produire, dans quelles combinaisons nouvelles ils peuvent faire entrer les élémens de l'esprit et du caractère même.

L'exercice de l'intelligence constitue, pour ceux dont le cerveau y est prédisposé, une satisfaction telle que la tendance à penser devient en eux prédominante. Le désir de connaître, lui aussi, devient une passion. Notre activité n'est pas tout entière extérieure : comme il y a des gens avides d'exercices physiques, il y en a d'autres avides d'exercices intellectuels. « J'aimais à aimer, » disait saint Augustin; d'autres aiment à agir, d'autres aiment à penser. Ce sont les intellectuels.

Pour exclure les intellectuels du nombre des caractères primordiaux, on a fait observer que l'intelligence n'a qu'un développement tardif. Mais, outre qu'elle est présente dès le début de l'évolution humaine, qu'importe que sa domination exige du temps pour s'établir? Cette domination est préparée en tout cerveau fait pour comprendre et pour trouver son plaisir à comprendre. Un Victor Hugo a beau ne pas faire des vers dès le berceau, il n'en est pas moins né poète. Il y a des tendances essentielles à la perpétuité de l'espèce qui ne se manifestent pas immédiatement et qui n'en sont pas moins « caractéristiques ». A vrai dire, chez les intellectuels, l'intelligence montre dès le début sa vitalité et sa force. Elle concourt avec la sensibilité même pour former peu à peu le caractère et pour l'orienter finalement vers l'intellection. S'il y a des esprits chez qui les idées n'ont presque pas de prise, il y en a d'autres qui trouvent tout d'abord dans les idées une suprême jouissance. Un Descartes, un Pascal se montrera, dès l'enfance et l'adolescence, amoureux de toutes les choses de la pensée; chez

ceux-là, on peut bien dire que l'intelligence est une faculté maîtresse. « A quoi sert le monde? » disait Ampère. « A donner des pensées aux esprits. » Voilà l'intellectuel et sa vision de l'univers. Ce même Ampère, peu de temps avant sa mort, discutait philosophie avec un de ses amis, et comme ce dernier lui conseillait de ménager ses forces et sa santé : « Ma santé! s'écria-t-il, il s'agit bien de ma santé! Il ne doit être question entre nous que de ce qui est éternel. »

Les intellectuels exclusifs, d'ailleurs rares, qui naissent avec un cerveau extraordinairement développé dans les centres affectés à l'intelligence, réalisent ces *monstra per excessum* dont parle Schopenhauer. L'excès même du développement cérébral en un sens s'accompagne chez eux d'une sorte d'atrophie dans les autres sens. Il peut aussi coïncider avec un tempérament lymphatique et apathique, comme chez Cuvier ou Gibbon. Mais cette apathie n'est pas toujours, comme semble le croire M. Ribot, la condition du vrai type intellectuel. En d'autres termes, un intellectuel n'est pas nécessairement un insensible : nombreux sont les exemples de grandes intelligences unies à de grands cœurs. Et c'est pourquoi nous admettons comme second groupe l'union d'une intelligence développée avec une sensibilité vive. Chez ceux-là, les idées ne restent pas froides et uniquement lumineuses : elles ont toutes chaleur et vie interne. « La lumière qui éclaire les autres hommes me brûle, » disait Proudhon. Pascal eût pu en dire autant. N'était-il pas à la fois un raisonneur et un passionné? Ne portait-il pas sa flamme et sa fougue jusque dans la géométrie? M. Paulhan cite comme type intellectuel Bordas-Demoulin, qui, ayant donné le peu qu'il avait, dénué de tout, mourant de faim, dépensait dans un cabinet de lecture les quelques sous qui lui restaient; après avoir passé sa vie à faire de la métaphysique dans une mansarde de Paris, il mourut sans avoir trouvé le temps d'aimer. Ce n'était pas pour cela un apathique, mais un passionné exclusif pour les choses de l'esprit. De même Leibniz, qui ne dormait souvent qu'assis sur une chaise, étudiait de suite des mois entiers et pouvait rester tout ce temps-là, dit Fontenelle, « sans quitter le siège. »

Ce qui est vrai, c'est que le grand développement de l'intelligence peut, à la longue, ou émousser ou calmer la sensibilité. Il est clair qu'un Spinosa, par exemple, après que de longues méditations l'ont convaincu du déterminisme des actions humaines, de la nécessité interne qui fait, selon lui, que les uns sont vertueux et les autres vicieux, ne pourra plus éprouver des transports d'indignation ou de colère à la vue du mal. Ce mouvement passionné sera

bientôt réprimé par cette réflexion : il est aussi déraisonnable de haïr un homme parce qu'il vous fait du mal que de haïr le feu parce qu'il vous brûle. La sérénité de Spinoza était-elle une sorte d'apathie native, ou acquise? Là est la question. Ce qui est sûr, c'est que l'élargissement de l'horizon intellectuel produit à la fin sur les passions le même effet calmant que le prolongement de l'expérience chez celui qui a beaucoup vécu. Qui ignore l'influence de la vie sur le caractère? S'il en est qu'elle trouble et qu'elle abaisse, il en est qu'elle élève et auxquels elle donne la sérénité des choses éternelles :

> Orages, passions, taisez-vous dans mon âme!
> Jamais si près de Dieu mon cœur n'a pénétré.
> Le couchant me regarde avec ses yeux de flamme,
> La vaste mer me parle, et je me sens sacré.

Parmi les intellectuels, les uns sont plus aptes à sentir et à imaginer des objets concrets, d'autres à réfléchir et à raisonner sur des relations abstraites. On connaît l'enquête de M. Galton, en 1880, sur les diverses formes que prend l'intelligence selon la puissance variable de l'imagination. Par imagination, entendez le pouvoir de se représenter les objets sous une forme sensible, de les voir, de les entendre, de les toucher alors même qu'ils sont absens. Chez le commun des hommes et surtout des femmes, toute pensée prend une forme concrète, sensorielle et imaginative. C'est le contraire chez les esprits plus portés aux abstractions scientifiques. Je trouvai, non sans étonnement, dit M. Galton, que la grande majorité des hommes de science, auxquels je m'adressai, prétendirent que « l'imagerie mentale » leur était inconnue. C'est seulement, disait l'un d'eux, par une figure de langage que je compare mon souvenir d'un fait à une scène, à une image mentale, visible pour l'œil de mon esprit, etc. En réalité, je ne vois rien. Les membres de l'Institut de France montrèrent, en général, la même absence de représentations imagées dans leur pensée.

Un métaphysicien distingué disait à M. Galton qu'il était très prompt à reconnaître un visage déjà vu autrefois, et que cependant il ne pouvait évoquer avec clarté l'image mentale d'aucun visage. Le pouvoir de reconnaître n'est donc pas identique au pouvoir de « visualiser », comme disent les Anglais. « La conclusion, ajoute M. Galton, c'est qu'une trop prompte perception de peintures mentales est en antagonisme avec l'acquisition de pensées hautement généralisées et abstraites, surtout lorsque les pas successifs du raisonnement sont marqués par les mots comme symboles; et si la faculté de voir des tableaux intérieurs a été jamais possédée par

des hommes de pensée forte, elle est très apte à se perdre par manque d'usage. Les esprits les plus élevés sont probablement ceux chez qui elle n'est pas perdue, mais subordonnée et prête pour les occasions favorables. » Au reste, le pouvoir de représentation visuelle est remplacé et suppléé par d'autres modes de représentation, auditifs ou moteurs; si bien que, selon M. Galton, des hommes qui déclaraient ne rien *voir* avec les yeux de l'esprit, peuvent cependant faire des descriptions bien vivantes de ce qu'ils ont vu. « Ils peuvent même devenir peintres du rang des peintres de l'Académie royale. » — « Je suis bon dessinateur, dit le philosophe W. James, et je prends un vif intérêt aux peintures, statues, etc. Mais je suis un très pauvre visuel, et je me trouve souvent incapable de reproduire devant les yeux de mon esprit des tableaux que j'ai examinés avec un soin extrême. »

Chez l'intellectuel abstrait, les idées s'associent uniquement selon leurs rapports mutuels et leurs affinités logiques; chez la plupart des esprits, elles s'associent encore selon leur rapport à la sensibilité et à la volonté, selon leur affinité avec le caractère tout entier et aussi avec la disposition du moment. Dans les seules qualités intellectuelles de Bacon, dit Bain, il n'y avait rien qui pût faire de lui un misanthrope; mais, étant donné l'état particulier de ses sentimens, son intelligence devait être retenue et absorbée par la misanthropie. M. Paulhan a remarqué que Darwin, qui cependant fut malade toute sa vie, tira une conception optimiste de ses théories sur la concurrence vitale et la sélection naturelle : cet univers où l'on s'entre-dévore lui paraissait organisé pour le mieux. C'est que l'optimisme et le pessimisme sont des croyances invérifiables sur l'ensemble des choses. Mais, plus les vérités sont abstraites et objectives, comme celles des mathématiques, moins elles diffèrent d'un esprit à l'autre. Les esprits, au moment où ils pensent la coïncidence des triangles égaux, coïncident eux-mêmes entre eux.

Gœthe est un des rares exemples de la réunion d'une intelligence abstraite avec une puissante intelligence imaginative. Il avait beau être d'un tempérament trop placide et trop peu affectueux, le développement considérable de son imagination, joint à celui de sa pensée philosophique, en fit cependant un grand poète. C'est qu'en lui l'imagination se passionnait et la passion devenait imaginative. Durant sa vie entière, raconte-t-il, il fut porté « à transformer en figure, en poème, tout ce qui lui causait de la joie ou du tourment, tout ce qui l'occupait à un autre titre. » A l'en croire, « la mission du poète est la représentation. » Cette représentation est parfaite lorsqu'elle rivalise avec la réalité. « La

poésie, à son plus haut degré d'élévation, est tout extérieure. Lorsqu'elle se retire au dedans de l'âme, elle est en voie de déclin. » C'est faire un peu trop bon marché du cœur, qui ne fait pas seulement l'homme éloquent, mais encore le vrai poète. Si Gœthe eût été d'une insensibilité aussi olympienne qu'on l'imagine, il n'eût pas écrit *Faust* ni *Wilhelm Meister*.

Un critique allemand, M. Scherer, persuadé que l'œuvre, c'est l'homme, a voulu retrouver dans le caractère de Gœthe la synthèse harmonieuse de tous les grands types qu'il a dépeints : le « sensitif » et le rêveur exalté, tel que Werther, qui vibrent au souffle de toutes choses, n'écoutent que la voix de leur passion et finissent par rendre les autres comme eux victimes de leur propre cœur; les « actifs », comme le comte d'Egmont, les magnanimes qui se vouent à quelque grande cause, à l'amitié, à la patrie, au genre humain; les « négateurs » comme Méphistophélès, dont l'ironie raille tout idéal et, par là, oblige l'idéal à se transformer sans cesse ; enfin les sensitifs devenus actifs, comme Faust et Wilhelm Meister, passant de la science ou du rêve au doute et à la faute, des épreuves de la pensée et du sentiment à l'action, seule capable de raffermir la pensée et de purifier la volonté. Que Gœthe ait tout réuni en lui, parce qu'il a tout dépeint comme Shakspeare ou Balzac, c'est ce qui ne serait certain que si le caractère personnel du poète était adéquat à son imagination créatrice.

Dans certains cas, le développement considérable de l'intelligence peut paralyser la volonté. Cet effet s'explique par diverses causes. L'action de l'intelligence est tout intérieure, concentrée au cerveau : la vie peut donc finir par se retirer en quelque sorte dans la tête, sans éprouver le besoin de se répandre au dehors. De là les méditatifs et contemplatifs, qui ont leur univers en eux-mêmes, n'agissent qu'avec leur pensée, ne voyagent que d'idée en idée et vivent absorbés dans ce panorama intérieur. Ils dépensent trop d'énergie au dedans pour qu'il en reste à déverser au dehors. Une seconde raison fait que le développement de l'intelligence peut produire un effet d'arrêt et « d'inhibition » sur la volonté : c'est que l'intelligence aboutit à trop voir en toute chose le pour et le contre. Agir, se lancer, se risquer, c'est être possédé par une seule idée, et fermer les yeux au reste. Mais il est des intellectuels dont les yeux sont grands ouverts à toutes choses. A force de voir des raisons d'agir, des raisons de ne pas agir, ils s'en tiennent à la vieille maxime : Abstiens-toi. Sous ses diverses formes, le doute objectif comme le doute sur soi peut paralyser tout mouvement et toute activité. Au contraire, la certitude est une des plus grandes forces, et la foi, cette certitude fondée sur

des raisons de sentiment, « transporte les montagnes ». Mais le doute paralysant n'est pas un signe de vraie et définitive supériorité intellectuelle. Si un peu de science éloigne de l'action, beaucoup de science y ramène. Une intelligence supérieure deviendra, il est vrai, indifférente à une foule de petites questions qui passionnent les esprits vulgaires, mais ce sera pour reporter sa passion sur des objets plus dignes. Un grand esprit ne saurait aboutir à voir toutes les idées et toutes les actions sur le même plan : il en saisit nécessairement la valeur relative et la hiérarchie. Il finira donc toujours par voir ce qu'il importe de faire. Les intellectuels ne sont indécis que quand ils ne sont pas encore assez intelligens et que les problèmes pratiques demeurent pour eux sans solution déterminée. En fait, tout problème a une solution ; si vous ne la voyez point, ce n'est pas par excès, mais par manque de science. Là où votre intelligence hésite et s'arrête, une intelligence plus puissante passera outre et prendra parti. Les esprits dilettantes, si fiers de leur supériorité prétendue, sont en réalité des esprits à courte vue et sans pénétration. Ils croient avoir beaucoup d'idées parce qu'ils ont des idées superficielles sur un grand nombre d'objets, dont pas un seul n'a été approfondi. Ils sont riches en idées pauvres.

L'analyse, une des opérations fondamentales de l'intelligence, peut, elle aussi, avoir une action dissolvante et paralysante. Stuart Mill l'avait remarqué sur lui-même. Et aussi Maine de Biran. Ce dernier, si habitué à s'analyser, en vint même un jour à se demander « si la coutume de s'occuper *spéculativement* de ce qui se passe en soi-même, en mal comme en bien, ne serait pas *immorale* », tandis que l'examen de conscience pratique serait au contraire moral. Il compare la scène changeante du théâtre intérieur à celle de l'histoire : le spectacle est si attachant qu'on oublie de juger et qu'on serait bien fâché d'y rien changer. C'est ce que plus tard Renan mettra à la mode. Une curiosité toujours en éveil tourne à l'indulgence du scepticisme, qui finit par tout comprendre et tout absoudre : « L'instruction *spéculative* tirée du vice même, conclut Biran, familiarise avec sa laideur. Il ne faut pas croire que tout soit dit quand l'amour-propre est satisfait d'une observation fine ou d'une découverte profonde dans son intérieur. » La dissection du moi est devenue, de nos jours, le passe-temps malsain des impuissans. Trop de retour sur soi peut produire la stérilité : il n'y a de féconds que ceux qui s'oublient eux-mêmes pour se donner à autrui.

L'impuissance de l'intelligence à mouvoir la volonté n'a pas toujours des raisons purement intellectuelles, tirées de l'opposi-

tion et de la lutte des idées; elle peut provenir aussi d'un défaut natif, soit de la sensibilité, soit de l'énergie volontaire. Les plus hautes idées, si le cœur est froid par nature, perdent leur efficace et demeurent des formules sans fécondité. Que servait à un Fontenelle de pouvoir s'élever à de grandes conceptions du monde et de l'humanité? il était incapable d'aimer ce qu'il concevait. Parfois aussi, c'est l'énergie nécessaire à la réalisation qui manque : on voit le mieux, mais on n'a pas le courage de soutenir l'effort nécessaire pour lui faire prendre vie. On tombe, comme dit Pascal, en regardant le ciel.

IV

La volonté, considérée en elle-même et indépendamment de l'intelligence, peut être énergique, prompte et durable. Mais ces qualités ne sont encore que des effets de la constitution et du tempérament, du bon état des nerfs et des muscles, ainsi que du bon état de la nutrition. Ce qui importe au caractère proprement dit, c'est la direction de la volonté, et ce qui détermine cette direction, ce sont les sentimens. Chez un être intelligent comme l'homme, qui n'agit plus par simple réponse immédiate et réflexe à des sensations brutes, tout sentiment enveloppe quelque idée : il est toujours un état de l'intelligence en même temps que de la sensibilité. Réciproquement, toute idée enveloppe du sentiment à quelque degré, et elle est d'autant plus portée à sa propre réalisation qu'elle en enveloppe davantage. Une idée pure n'entraînera jamais un acte et, comme disait Malebranche, ne soulèvera pas un fétu. Mais, d'autre part, le sentiment peut-il exister sans l'idée? Aurez-vous le patriotisme si vous n'avez pas l'idée de patrie? l'amour de l'honneur ou du devoir, si vous n'avez l'idée ni de l'honneur ni du devoir? Autant de pensées, autant de sentimens possibles et même, pour la plupart, actuels. Dans une forteresse, plus il y a de meurtrières, plus on peut tirer de coups dans les diverses directions. Si on n'a point d'ouvertures sur le dehors, on ne peut apercevoir ni l'adversaire ni l'auxiliaire. Un cerveau sans idées est un cerveau sans fenêtres et sans défenses; toute idée nouvelle est une nouvelle ouverture pour l'action comme pour la pensée. On ne peut donc, en caractérisant la volonté, négliger ni ses moyens d'action sur le dehors, ni ses moyens de recevoir l'influence du dehors, c'est-à-dire la valeur et l'étendue de l'intelligence.

Toutes nos idées, grâce à ces sentimens qu'elles enveloppent,

aspirent à prendre vie ; mais, quand c'est seulement quelque idée-force isolée qui nous pousse à agir par une sorte de fascination ou de suggestion interne, nous n'avons pas encore la volonté digne de ce nom ; c'est plutôt un entraînement qu'une réaction du moi. Au contraire, quand c'est l'idée même de notre moi et de sa puissance qui se subordonne toutes les autres et leur imprime une unité, quand c'est l'idée de notre liberté qui tend à se réaliser ainsi elle-même, nous disons qu'il y a volonté réfléchie et vraiment personnelle. De plus, outre l'idée de notre puissance, nous avons alors celle de l'objet auquel elle s'applique : c'est cette sorte de système astronomique d'idées et d'impulsions corrélatives, gravitant autour d'un centre, qui constitue la volonté vraie, la volonté intelligente.

La volonté a deux fonctions, l'une d'impulsion, l'autre d'arrêt, qui se retrouvent chez les divers individus dans des proportions inégales et qui dépendent encore en grande partie du développement de l'intelligence. L'action « inhibitoire », si essentielle à toute volonté maîtresse de soi, n'est le plus souvent que le résultat d'idées multiples, accompagnées de sentimens multiples, qui produisent des impulsions en sens opposés, par cela même des arrêts. C'est quelque chose d'analogue à l'interférence des rayons lumineux, se neutralisant pour aboutir à l'obscurité. Ceux qui possèdent, soit par nature, soit grâce à l'instruction et à l'éducation, un système cérébral complexe et riche, ont ce pouvoir d'arrêt : ils sont, comme Descartes et Spinosa, aptes à la réflexion, à la suspension du jugement. Ils n'agissent qu'après avoir hésité entre plusieurs motifs, que la complexité de leur organisation cérébrale fait apparaître devant leur conscience. Ce n'est pas tout. Cette facilité à concevoir plusieurs voies possibles d'action, résultant de ce qu'en effet le cerveau offre un grand nombre de voies différentes à l'onde moléculaire, subsiste après que le jugement a été formé et la résolution accomplie : de là un pouvoir persistant de corriger ses jugemens et de rectifier ses manières d'agir.

Au contraire, un cerveau simple, comme le sont nécessairement ceux qui n'ont point été développés par l'expérience ou par la science, réalisera le type de la volonté *explosive*. Il sera tout ensemble irréfléchi avant de juger ou d'agir, et obstiné à garder ensuite, malgré les meilleures raisons, ses opinions ou lignes de conduite. On a souvent opposé le sauvage impulsif, précipité dans ses inductions et entêté dans ses actions, à l'homme civilisé, retenu, qui s'arrête avant de conclure et peut toujours rectifier ses jugemens par des réflexions nouvelles. Et pourquoi

l'esprit simpliste adopte-t-il si vite des croyances et des lignes de conduite? C'est que, dans ce cerveau neuf et vierge, aucune voie n'est encore tracée; rien ne résiste donc à l'impression qui arrive et s'ouvre une voie. Pourquoi encore un esprit simpliste abandonne-t-il si difficilement les croyances une fois adoptées? C'est que, peu riche d'idées, il n'a rien ou presque rien qu'il puisse opposer à ces croyances. Il sera donc routinier; il raisonnera toujours sur des cas particuliers; il concevra peu de vérités générales, il aura peine à détacher les abstractions des cas concrets. On a souvent aussi opposé, sous ce rapport, l'enfant à l'homme, et même la masse des femmes, encore peu éclairée, à la masse des hommes, qui l'est davantage. Si les femmes sont, en général, plus promptes à tirer des conclusions et plus obstinées à garder leurs croyances, c'est que de longs siècles d'une culture inférieure ont laissé, en moyenne et dans l'ensemble, le cerveau féminin à un degré inférieur de complexité et de plasticité. Même contraste entre l'élite des hommes instruits et la foule ignorante, qui généralise précipitamment, puis s'obstine dans les conclusions tirées d'expériences incomplètes.

La constance dans le vouloir, quand elle est fondée sur des raisons, n'est plus entêtement, mais fermeté. C'est que, dans ce cas, la décision est la résultante non plus d'une passion ou idée isolée, mais de la synthèse des sentimens qui sont en rapport plus ou moins éloigné avec la décision à prendre. Dès lors, celle-ci ne peut plus trouver d'obstacle intérieur; son effet se poursuit donc tant que l'expérience ou le raisonnement n'est pas venu apporter dans la question des élémens nouveaux.

On voit que, le degré de complexité cérébrale et le degré d'intelligence étant proportionnels, l'intelligence joue un rôle capital dans l'activité volontaire : ici encore, elle ne peut être reléguée parmi les facteurs de second ordre. Notre volonté et, par là même, notre caractère tient surtout aux rapports réciproques de nos inclinations, qui font que les unes sont plus intenses ou plus durables, les autres moins, et, en conséquence, que le système des forces intérieures aboutit à telle résultante générale; or, l'intelligence modifie nos inclinations, leurs rapports, leur intensité et leur durée relatives : elle contribue ainsi, pour une large part, à l'évolution du caractère.

Ce qui fait ici illusion, c'est qu'on raisonne des inclinations de l'homme d'après celles des animaux, qui sont toutes innées, relativement invariables, et qui enfin demeurent aveugles en grande partie. La vie de l'animal apparaît ainsi comme un simple développement des instincts natifs, par conséquent du caractère con-

génital, et on croit qu'une fatalité analogue règle le caractère humain. Mais d'abord, même chez l'animal, l'instinct n'a ni l'invariabilité ni l'infaillibilité qu'on imagine. Nous n'en sommes plus à ce qu'on a justement appelé la conception mystique de l'instinct, celle de Fénelon par exemple, dans son traité de l'*Existence de Dieu*. Depuis Darwin, on s'est mis à étudier de plus près et dans les menus détails ces fameux instincts implantés chez les animaux dès les premiers âges par le créateur même. Or, plus on poursuit ces études, plus on voit les instincts varier, se former et se déformer, se tromper et se redresser par l'expérience, se plier aux circonstances et au milieu, etc. L'instinct n'est aveugle qu'au début, lorsque ses résultats échappent encore aux animaux qu'il fait agir. Ainsi, l'insecte qui pond ses œufs en un endroit où il ne les verra jamais éclore est condamné, dit M. William James, à agir toujours aveuglément de génération en génération; mais la poule qui a déjà élevé une couvée ne doit pas, la seconde fois, se mettre sur son nid avec la même ignorance : l'idée des poussins se joint à la vue des œufs pour déterminer l'acte. Les fermiers de l'Adirondack ont raconté à M. W. James que, si une vache vêle dans les bois et que l'on mette quelque temps à la trouver, le veau devient aussi sauvage qu'un daim; au contraire, des veaux nés à l'étable ne montrent aucune sauvagerie à l'égard des gens qu'ils ont aperçus dès les premiers jours de leur existence. On voit qu'ici l'hérédité n'impose rien de certain et que tout dépend des impressions premières, qui développent ou l'instinct de sauvagerie ou l'instinct de sociabilité. Ces impressions ont souvent une influence décisive. Après avoir fait son nid sur une branche, l'oiseau retourne à cette même branche, la crevette revient au même creux de rocher; le bœuf revient au même pâturage. L'aire de l'instinct est rétrécie par la première impression et se change ainsi en habitude. Souvent aussi des instincts héréditaires s'atténuent et s'effacent faute d'excitans appropriés qui les mettent en œuvre. D'autres, au contraire, qui auraient sommeillé, s'éveillent par le fait d'une occasion qui les excite. C'est une des raisons qui condamnent l'indulgence des gouvernemens pour toutes les excitations à la débauche et au crime, par quelque voie qu'elles se produisent.

On croit l'homme presque entièrement dépourvu d'instincts. Avec M. W. James, nous pensons qu'il a, au contraire, des instincts beaucoup plus nombreux et plus variés qu'aucun autre animal; il a même, à vrai dire, tous les instincts, bons et mauvais. Et par instincts nous entendons des impulsions d'abord aveugles et irrésistibles, suscitées par les excitans appropriés. M. W. James

a dressé une longue liste des inclinations naturelles à l'homme : depuis les actes réflexes les plus simples, sucer, mordre un objet placé dans la bouche, crier, secouer la tête en guise de négation, etc., jusqu'aux impulsions plus compliquées, imitation, émulation, combativité, résistance, contradiction, ressentiment, antipathie, sympathie, crainte instinctive, instinct d'acquisition et d'appropriation, jeu, sociabilité, honte, pudeur, amours de toute sorte, etc. C'est précisément l'extrême complexité des instincts humains qui les fait méconnaître, parce que l'un apporte obstacle à l'autre. Un cerveau compliqué, se trouvant excité à réagir dans une multitude de directions à la fois, ne répond plus aux excitations, comme l'animal, par des réactions simples, uniformes, faciles à prévoir. De plus, l'homme a la mémoire, la réflexion et le raisonnement. La mémoire fait qu'il se souvient et de l'acte passé et de ses conséquences ; la réflexion fait qu'il se voit agir dans le présent ; le raisonnement lui fait prévoir les conséquences de son acte. Si ces conséquences lui plaisent en vertu de telle tendance, elles lui déplaisent en vertu des tendances opposées, dont elles empêchent la satisfaction. L'idée des conséquences éveillera donc toujours chez lui des images de plaisirs et de déplaisirs, qui elles-mêmes éveilleront des impulsions corrélatives. A mesure que le nombre des idées s'accroît, le nombre des impulsions s'accroît aussi et, en outre, chacune d'elles devient moins aveugle, moins irrésistible, moins voisine de cet état des hypnotisés qu'on appelle le monoïdéisme et qui les met sous la suggestion fatale d'une idée exclusive. Mais aussi, tout dépendra du groupe d'idées qu'on aura fait prédominer et dont chacune sera une porte ouverte à un des innombrables instincts latens dans l'âme humaine. L'idée définit, détermine ce qui, sans elle, serait resté obscur et inactif. Il suffit parfois d'une phrase lue, d'un mot prononcé, pour faire monter à la lumière telle impulsion dangereuse qui dormait dans l'ombre. Toute idée est une suggestion, par cela même qu'elle est une définition.

Ceux en qui la puissance de vouloir domine doivent se subdiviser en trois espèces : 1° volontaires ayant peu de sensibilité et peu d'intelligence : les obstinés, les têtus ; 2° volontaires ayant beaucoup de sensibilité et peu d'intelligence : les emportés, les violens ; 3° volontaires ayant beaucoup d'intelligence et peu de sensibilité : les calculateurs froids et énergiques que rien n'arrête dans l'exécution de leur plan, les Turenne et les de Moltke. Mais c'est surtout d'après les fins poursuivies, conséquemment d'après les objets intellectuels, que les volontés doivent être classées. L'intelligence, en effet, est essentiellement polarisée,

et ses deux pôles sont *moi*, *autrui*; or cette polarisation se retrouve nécessairement dans la volonté. Mais elle n'aboutit pas, chez tous, à un même équilibre, à une même aimantation de la boussole intérieure. Il y a des volontés orientées surtout dans le sens du moi, d'autres dans le sens du non-moi. Ici encore reparaît l'empire de l'intelligence. Par cela même qu'un être est doué de cette faculté, il sort toujours plus ou moins de son moi, tout au moins en pensée, pour concevoir d'autres êtres et, qui plus est, l'ensemble de tous les êtres. L'impersonnalité ou, comme disent les philosophes, l'objectivité est la caractéristique même de l'intelligence. Dès que nous pensons, nous sommes ouverts au dehors, nous ne sommes plus une monade sans fenêtres : la société et l'univers entrent en nous de toutes parts. Or, à ces idées plus ou moins impersonnelles sont nécessairement attachés des sentimens, à ces sentimens sont attachées des impulsions qui, dans une certaine mesure, nous enlèvent à nous-mêmes. Un être inintelligent ne pourrait être vraiment désintéressé.

De là la grande division, à la fois psychologique et morale, des volontés égoïstes et des volontés « altruistes ». Au reste, ce n'est qu'une question de mesure : de purs égoïstes, comme de purs altruistes, il n'en saurait exister. Un caractère vaut par le degré d'universalité qu'il enveloppe. Napoléon disait un jour à Rœderer : « Moi, je n'ai pas d'ambition, » puis se reprenant, et avec sa lucidité ordinaire : « Ou, si j'en ai, elle m'est si bien naturelle, elle m'est tellement innée, elle est si bien attachée à mon existence qu'elle est comme le sang qui coule dans mes veines, comme l'air que je respire (1). » Ce que Napoléon disait de son ambition, il faudrait que nos âmes, éprises de la vérité et du bien, pussent encore mieux le dire de leur amour désintéressé. Le plus haut développement de la nature humaine est celui où le cœur, s'ouvrant avec la pensée, s'égale à l'infini.

L'intelligence ne met pas seulement la volonté en relation avec le monde des idées, mais encore avec le monde des hommes. Il en résulte un ensemble d'actions et de réactions sociales qui, par l'intermédiaire des pensées, s'étendent aux volontés mêmes. Les grands modificateurs de notre caractère, ce sont les caractères des autres. L'influence du milieu social est plus forte encore que celle du milieu matériel : il y a un air ambiant que l'homme respire parmi ses semblables et en dehors duquel il ne peut pas plus vivre qu'en dehors de l'atmosphère. La société

(1) M. Paulhan, *les Caractères*, p. 152.

étant un organisme dont nous sommes les membres, si le grand corps est plus ou moins vicié ou, au contraire, plus ou moins sain, nous sommes comme les cellules nourries par un sang plus ou moins riche, qui prospèrent ou déclinent avec le corps entier. Il y a cependant, entre la cellule soumise au réflexe et l'homme capable de réflexion, cette capitale différence que la cellule ne peut réagir avec conscience contre les influences délétères, tandis que la volonté intelligente juge autrui, se juge elle-même, et agit en conséquence de ses jugemens.

Dans son intéressante étude sur le caractère de Darwin (1), M. Paulhan a essayé de montrer sur le vif comment se développent ou s'atrophient certaines parties du caractère par l'effet du milieu social, du milieu matériel, de la santé, de l'âge, etc. Il y a là, en effet, un ensemble d' « associations systématiques » et d'« inhibitions systématiques » qui aboutit à fixer enfin chez l'individu tel type d'esprit, non tel autre. Darwin n'est d'abord qu'un écolier ordinaire, qui apprend beaucoup plus lentement que sa sœur. Il manifeste seulement un goût inné des collections, coquilles, timbres-poste, médailles, minéraux : il range tout par ordre. Son imagination, qui était grande, le porte à inventer des mensonges de propos délibéré et toujours pour le plaisir de faire sensation : il se vante à un de ses camarades de produire des primevères de teintes diverses en les arrosant avec des liquides colorés. « Fable monstrueuse, dit-il : je n'avais jamais expérimenté la chose! » Plus tard, cependant, la pensée scientifique ayant maîtrisé l'imagination, il deviendra tellement sincère et scrupuleux qu'il passera vingt-deux ans de sa vie à développer, à critiquer, à rédiger l'*Origine des espèces*. Son imagination n'en subsistera pas moins, mais, au lieu d'inventer des fables, il inventera des expériences ou des doctrines. Au collège, il apprend difficilement les langues, ne peut arriver à faire des vers latins, s'éprend pourtant d'Horace, éprouve une satisfaction intense aux démonstrations d'Euclide. Amoureux des promenades solitaires, si propices aux réflexions profondes, il se laisse un jour tomber d'une hauteur de sept à huit pieds de long d'un chemin sans parapets. Il continue de collectionner les minéraux, mais sans but scientifique. A dix ans, il s'intéresse beaucoup aux insectes et se décide presque à former une collection de ceux qu'il trouvait morts, car, dit-il, « après avoir consulté ma sœur, j'arrivai à la conclusion qu'il n'était pas bien de tuer des insectes pour l'amour d'une collection. » Il commence des études de médecine : l'anato-

(1) *L'Activité mentale et les élémens de l'esprit*, Alcan, 1887.

mie le dégoûte, deux opérations auxquelles il assiste l'impressionnent au point de le faire renoncer à suivre le service de l'hôpital. Les cours de géologie et de zoologie lui paraissent si « incroyablement ennuyeux » qu'il jure de ne jamais lire un livre de géologie. Beau serment, qu'il devait si peu tenir! Son père lui propose d'entrer dans l'Église. Il ne demande pas mieux, et le voilà qui étudie trois années à Cambridge, mais sans enthousiasme. Ses amis de collège le trouvaient affectueux, généreux, compatissant, ayant la haine de tout ce qui est faux, vil, cruel. Enfin on lui propose un grand voyage à bord du *Beagle* en société de naturalistes non rémunérés : ce voyage décide de sa vocation. Au retour, il se retire à la campagne. Sa santé déplorable l'y obligeait presque : « Pendant quarante ans, dit-il, je n'eus jamais un jour de bonne santé, comme les autres hommes. » La science occupe désormais sa vie entière. Ses seules grandes distractions sont la musique et les romans. « Je les aime tous, dit-il, même s'ils ne sont bons qu'à demi et surtout s'ils finissent bien; une loi devrait les empêcher de mal finir. »

On peut conclure avec M. Paulhan que le milieu social, l'éducation, le développement progressif de l'intelligence, les circonstances même de la vie ont joué un rôle capital chez Darwin, malgré la force native de ses aptitudes individuelles. Mais il convient d'ajouter que ce qui eut une influence décisive, ce fut, comme Darwin l'avoue lui-même, l'énergie et la persévérance de sa volonté.

V

En résumé, l'idée que nous voudrions voir s'introduire dans la science des caractères, c'est celle de l'évolution. Notre caractère est toujours en train de se changer partiellement; la conscience même que nous prenons de notre naturel peut y introduire du changement en mieux ou en pire, selon que nous nous apparaissons plus ou moins laids à nos propres yeux. Le visage moral n'est pas fixé comme le visage physique, que modifie seule la lente accumulation des années. L'idée du mieux est pour nous le moyen de réaliser le mieux. En tant que modifiables, nous sommes libres, au sens rationnel du mot, qui n'implique aucun indéterminisme, mais un déterminisme indéfiniment souple et progressif. Notre caractère présent ne nous épuise pas tout entiers, pas plus que notre volition présente et notre action présente. Nous sommes, en quelque sorte, un « devenir » qui se change lui-même sans cesse par l'idée qu'il a et de soi, et de son point de départ, et de son

but. L'homme n'est pas fait d'avance, il se fait : c'est le propre de sa nature que de pouvoir toujours ajouter à sa nature.

C'est ce qui explique, quoi qu'en disent les fanatiques de l'hérédité, la puissance de l'éducation. Non qu'elle puisse changer le tempérament physique ou même psychique, mais elle peut en tirer, s'il est d'ailleurs normal, tout le bien qu'il est capable de fournir selon sa nature. La goutte d'eau a beau agir faiblement et superficiellement, elle use l'obstacle. L'action de l'intelligence est toujours répétée ; quand elle n'a pas du premier coup l'intensité, elle y supplée par la durée. Les particularités du tempérament et de la constitution ne servent que de matière à la réaction « informatrice » de l'intelligence, qui finit par tout orienter en vue de certaines fins. Et comme la plupart de ces fins, au lieu d'être indifférentes, ont une valeur morale, le caractère apparaît, à ce point de vue supérieur, comme un ordre de finalité, ou, selon le mot d'Emerson, « un ordre moral », introduit dans la nature d'un individu par la réaction de sa volonté intelligente.

La morale n'exige pas que chaque personne soit semblable à toute autre et agisse précisément de la même manière; elle demande que chacun cultive son caractère propre et l'améliore dans la mesure de ses capacités. Il y a en nous un thème donné, qui est notre constitution physique et mentale; mais que de variations sur ce thème, les unes harmonieuses, les autres discordantes! Et nous pouvons modifier le thème lui-même, bien plus, l'instrument. Le violon d'un grand maître acquiert du prix entre ses mains et se façonne à son image : à nous, de faire vibrer notre nature selon les plus hautes harmonies et de la rendre elle-même harmonieuse.

La théorie de Schopenhauer et de ceux qui l'ont suivi n'irait à rien moins qu'à déclarer l'inutilité de la morale, excepté pour les gens médiocres; ceux qui sont fortement trempés n'en auraient pas besoin : elle ne serait bonne que pour les « amorphes » et les « instables ». Nous pensons, au contraire, qu'elle est nécessaire pour tous et qu'une intelligence des choses morales et sociales très développée, en permettant l'évolution continue du caractère, permet un progrès croissant de la moralité même.

Les partisans de Schopenhauer, niant l'influence des idées sur le monde, rappellent que bien des hommes mettent en désaccord leur activité et leur intelligence. « On pense d'une manière et on agit d'une autre; on écrit de beaux traités de morale que l'on ne pratique pas. » Certes, ces choses-là se sont vues; mais, de ce que l'intelligence n'est pas à elle seule omnipotente, de ce que la passion peut contre-balancer son action, il n'en résulte nulle-

ment que ces deux « facteurs », caractère et intelligence, soient « en désaccord ». Une intelligence qui ne trouve pas dans le sentiment et dans la volonté une aide suffisante pour se traduire en action, c'est précisément là une des formes possibles du caractère. Le docteur Le Bon, que Platon eût pu ranger parmi ceux qu'il appelait les « misologues », ne tarit pas quand il s'agit de rabaisser l'intelligence, cette prétendue maîtresse de la vie. Il faut l'entendre commenter l'exemple fameux du chevalier Bacon, ambitieux, égoïste, cupide et lâche, applaudissant dans un écrit public à la décapitation de son bienfaiteur, afin d'obtenir le poste de chancelier; puis condamné pour concussion et essayant d'attendrir ses juges par l'humble aveu de sa culpabilité. Et d'Alembert, plein de bienfaisance, celui-là, de bonté et de désintéressement, mais se faisant l'esclave de Mlle de Lespinasse, allant chercher pour elle à la poste les lettres des amans qu'elle lui donnait ouvertement pour rivaux! — Tout cela peut être vrai, mais qui soutint jamais ou que la connaissance approfondie des règles logiques de l'expérimentation, de l'induction, de l'énumération, rend vertueux, ou que la plus subtile géométrie peut empêcher un savant de tomber amoureux d'une coquette? Bien plus rares sont les vrais moralistes qui n'ont point conformé leur vie à leurs principes. L'exemple de Sénèque, un prédicateur sans vraie originalité, n'est guère probant; les grands innovateurs en morale, eux, ont vécu leurs idées. Pour ne point parler des fondateurs de religion, Socrate n'a-t-il pas conformé sa vie comme sa mort à ses principes, et cela, selon son propre témoignage, malgré certains penchans de son tempérament? N'avoue-t-il pas qu'il était porté à l'excès vers les passions de l'amour, lui qui vécut chaste? Ne reconnaissait-il pas que le physionomiste Zopyre avait raison de lui attribuer bien des inclinations grossières, qu'il avait réprimées par sa volonté? Et Kant, dont nous parlions tout à l'heure, n'a-t-il pas réalisé dans sa vie entière l'impératif catégorique? « Je dormais, dit-il, et je rêvais que la vie est beauté : je me réveillai et je vis qu'elle est devoir. » Comment s'est-il réveillé, sinon par l'action de l'idée? Les exemples abondent de l'empire souverain exercé par les convictions morales et religieuses. Un Augustin, entraîné lui aussi par son tempérament vers tous les plaisirs, n'en devient pas moins, sous l'influence de l'idéal conçu et aimé, un des types de la sainteté.

On croit rabaisser l'action de l'idée en n'y voyant qu'un éclairage, lueur ou lumière. Mais éclairer, c'est rendre possible un mouvement dans telle direction et non dans telle autre; voir, c'est savoir; savoir, c'est pouvoir; pouvoir, c'est le commencement de

faire. Dans la nuit, on va où il y a une lumière ; si j'en fais briller une de loin aux yeux du voyageur égaré dans la montagne, je puis ou le sauver en l'appelant vers la vraie route, où le perdre en l'attirant vers le précipice. L'idéal, dit-on, n'est qu'un rayon qui illumine ; non, c'est un rayon qui attire, comme celui qui faisait monter Dante vers Béatrice.

D'où vient donc le désaccord qui subsiste parfois entre l'idée morale et l'acte ? Il vient le plus souvent de ce que l'idée n'est pas complète ni absolument démonstrative. Vous ne verrez jamais un géomètre enseigner que deux et deux font quatre et régler ses actes comme s'ils faisaient cinq ; vous ne verrez jamais un physicien enseigner que les corps sont pesans et se jeter par la fenêtre avec l'espoir de ne pas tomber. C'est qu'ici les idées sont des certitudes. Si un moraliste, au contraire, n'est pas nécessairement moral, c'est que son intelligence, si développée qu'elle soit, ne peut jamais saisir avec certitude l'harmonie du bien universel avec son bien personnel : il peut donc se laisser entraîner à choisir le second. « L'espérance éteinte étouffe le désir, dit Rousseau, mais elle n'anéantit pas le devoir ; » par là il montre bien la vitalité d'une idée qui est la plus haute de toutes, et qui, une fois entrée dans l'esprit, n'en peut plus disparaître. Et cependant, pour son compte, il ne conforma guère sa vie à cette idée du devoir. C'est que, sans parler du tempérament maladif de Rousseau, l'étude de la morale aboutit à un doute suprême, que la science positive à elle seule ne peut lever. La science humaine se demandera toujours avec anxiété, comme faisait Ernest Renan, si l'idéal est en accord final avec le réel, si nous ne sommes point dupés par la suprême ironie de la nature, qui sacrifie l'individu aux fins de la société et de l'univers. C'est pourquoi la connaissance abstraite est insuffisante sans l'amour du bien idéal. Mais, d'autre part, comment aimer un idéal que l'intelligence ne se serait pas d'abord efforcée de concevoir et de réaliser d'avance en elle-même ? Si donc le fond de notre caractère est surtout, comme nous l'avons montré, notre manière d'aimer, nous n'avons, en définitive, qu'un moyen d'élever toujours plus haut nos amours : c'est d'élever toujours plus haut nos pensées.

ALFRED FOUILLÉE.

phera. Quiconque la propose actuellement encourt de terribles excommunications. On les supporte en compagnie de Renan et de Taine ; ils furent les implacables adversaires des théories régnantes en matière d'instruction. — Si l'opinion est trop injuste, Taine m'a laissé une sauvegarde contre elle : ce petit volume grec emporté de l'École normale, les *Pensées de Marc-Aurèle*, qui fut le pain quotidien de son esprit. Je relis sur la page usée cette ligne où ses yeux calmes se posèrent tant de fois : « Βάλε ἔξω τὴν ὑπόληψιν, σέσωσαι... Rejette l'opinion, tu seras sauvé. — Qui donc empêche de la rejeter? » ajoute le sage empereur.

Je me persuade que le loyal écrivain m'eût pardonné la liberté respectueuse de mes contradictions. Ce chercheur de vérité savait qu'elle a des faces multiples et qu'on peut l'apercevoir sous des angles opposés. Sa puissante intelligence s'attachait à certains aspects; elle en négligeait d'autres qu'une complexion différente nous fait préférer. Néanmoins on hésite à rectifier les vues de Taine; s'il ne leur donna pas toujours en largeur ce qu'elles avaient en profondeur, c'était chez lui scrupule de savant, et surtout candeur d'une âme désintéressée, qui ne comprenait point qu'on assumât les angoissantes responsabilités de l'action. Je devais ce dernier témoignage à l'homme que je m'honorerai toujours d'appeler mon maître, alors même que l'étude et les enseignemens de la vie engageraient ma pensée dans les voies intellectuelles les plus éloignées des siennes. Le vrai maître n'est pas celui qui nous inculque des doctrines ou des méthodes auxquelles notre esprit se refuse; c'est celui qui nous instruit à aimer la vérité, et qui nous donne la plus haute, la plus rare leçon : l'exemple d'une vie parfaitement noble. Cette leçon, nul ne l'a donnée mieux que Taine. De lui aussi, on peut dire que son plus beau livre fut sa vie.

EUGÈNE-MELCHIOR DE VOGÜÉ.

LA

GUERRE ET LA PAIX PERPÉTUELLE

L'idée que l'homme se fait de la guerre dépend de l'idée qu'il se fait de lui-même, de la façon dont il entend ses droits et de la valeur qu'il attache à sa propre vie. Dans les monarchies antiques de l'Orient, cette valeur était presque nulle : les Assyriens, les Égyptiens, qu'une volonté souveraine et sacrée, qui ne daignait pas s'expliquer, envoyait mourir par milliers sur les champs de carnage, pouvaient bien chercher à se dérober à leur triste sort, ils ne songeaient pas à reprocher son injustice à leur maître : discute-t-on les volonté du Ciel ? Les Romains et les Grecs n'avaient d'autre souverain que la loi ; mais on leur avait appris dès leur enfance que l'individu est tenu de se sacrifier en tout et partout aux intérêts de la cité, et Rome, seul juge de ses intérêts, avait décidé que dans l'espace de sept siècles le temple de Janus ne serait fermé qu'une fois. Les sociétés chrétiennes ont souvent maudit les horreurs de la guerre, elles ne l'ont jamais considérée comme une iniquité. Le christianisme est une religion de paix, mais il enseigne que la vie d'ici-bas n'est qu'une préparation à la vie éternelle, et qu'elle n'a par elle-même que le prix qu'on peut attacher à un bien vil et périssable. C'est sous l'influence de la philosophie du XVIIIe siècle que la personne humaine acquit une valeur qu'on ne lui avait jamais reconnue, et que le législateur commença d'attribuer aux derniers des mortels des droits imprescriptibles, sur lesquels l'État ne saurait entreprendre. Dès lors on dit leur fait aux conquérans, on instruisit leur procès, on leur demanda compte du sang versé. Cela n'empêcha pas la France révolutionnaire et l'Europe monarchique de se battre avec fureur durant plus de vingt ans. On s'était tant battu qu'on n'en pouvait plus : le repos semblait désormais le premier des biens, et les philanthropes

eurent leur revanche. Ils profitèrent de la lassitude universelle pour créer les Sociétés de la paix, et si ces Sociétés n'ont pas réussi jusqu'aujourd'hui à supprimer la guerre, elles n'ont pas laissé d'exercer à la longue quelque action sur les esprits. Un ministre de la justice l'avait définie « une manière d'être de l'humanité ». On ne la regarde plus que comme un accident terrible, dont le retour trop fréquent serait pour la civilisation moderne un désastre et une honte.

Les souverains sont obligés de compter avec l'opinion, et il est des points sur lesquels aujourd'hui tout le monde s'entend. Tout le monde s'accorde à réprouver les guerres entreprises trop facilement, et pour de minces intérêts. Un prince qui tirerait l'épée sans motif sérieux assumerait une redoutable responsabilité, et les gouvernemens qui recourent aux bons offices et à la médiation d'un tiers pour régler sans effusion de sang leurs querelles avec leur voisin, s'attirent l'estime publique. L'arbitrage tend à passer dans les mœurs politiques de l'Europe. C'est un tribunal de conciliation qui a résolu pacifiquement la question de l'Alabama, celle de la baie de Delagoa et le différend de l'Empire allemand et de l'Espagne touchant les îles Carolines. On peut dire qu'il ne fut jamais si dangereux d'être trop conquérant. A la vérité, la haute cour arbitrale, à laquelle les philanthropes voudraient confier le jugement de tous les procès internationaux, n'a pas été encore instituée ; mais si une puissance trop remuante prenait les armes par point d'honneur ou pour des raisons frivoles, elle risquerait d'avoir affaire à une coalition des neutres, qui défendraient contre elle le repos de l'Europe.

Non seulement on n'a jamais senti si vivement qu'aujourd'hui le prix et la douceur des longues paix, tout le monde s'accorde aussi à désirer que les grands et les petits États s'occupent de plus en plus d'adoucir la guerre. Quand les chroniqueurs du moyen âge nous racontent que Richard Cœur de Lion fit un jour crever les yeux à quinze de ses prisonniers, nous nous demandons si ce miroir de chevalerie appartenait à la même espèce humaine que nous, et quand nous découvrons, en lisant Grotius, que ce jurisconsulte, si humain qu'il fût, ne laissait pas de reconnaître à tout État belligérant le droit de traiter en ennemis les enfans, les vieillards, les femmes, les malades, et de réduire ses prisonniers en servitude, nous nous prenons à douter que Grotius eût le cerveau fait comme le nôtre. On disait jadis : « Fais à ton ennemi autant de mal qu'il te sera possible. » La civilisation moderne dit au contraire : « Ne fais à ton ennemi que le mal qu'il faut lui faire pour le contraindre à demander la paix. » Telle est notre maxime, et nous tenons pour un barbare tout chef d'armée qui en pratique une autre.

Voilà les points sur lesquels tout le monde s'entend ; il en est d'autres sur lesquels on ne s'entend plus. Les philanthropes prétendent que l'arbitrage est un moyen assuré de prévenir tous les conflits sanglans, qu'il s'agit seulement de le rendre obligatoire. Les politiques

se demandent comment on s'y prendra pour imposer les décisions d'un tribunal de paix à un plaideur rebelle et armé jusqu'aux dents. Que des arbitres interposent leurs bons offices pour terminer un petit procès, pour résoudre une question litigieuse de médiocre importance, cela s'est vu, cela se verra souvent. Mais dans tous les cas graves, où il y va de son honneur ou de sa sûreté, une nation fière et puissante acceptera-t-elle un autre juge qu'elle-même?

Les Sociétés de la paix affirment qu'il est possible d'abolir la guerre; n'a-t-on pas aboli l'esclavage? Les sceptiques leur répondent qu'il est des fatalités impossibles à conjurer, et ils allèguent que de l'an 1500 avant Jésus-Christ jusqu'à l'an 1860 de l'ère chrétienne, il a été conclu plus de 8000 traités de paix qui devaient subsister éternellement, que leur durée moyenne a été de deux ans. Comme Leibniz, les sceptiques estiment que les cimetières sont le seul endroit du monde où règne la paix perpétuelle, « que les morts ne se battent point, que les vivans sont d'une autre humeur, et que les plus puissans ne respectent guère les tribunaux. » Comme le grand Frédéric, ils sont disposés à croire que l'impraticable paix de l'abbé de Saint-Pierre est une vaine utopie, que certains projets ne se réaliseront « que dans un monde idéal où il n'y aura plus ni tien ni mien et où personne n'aura des passions. » Comme David Strauss, ces sceptiques diraient volontiers aux Sociétés de la paix : « Vous vous agitez beaucoup pour abolir la guerre; que ne vous agitez-vous pour abolir les vents et les orages? Vous prétendez que le jour viendra où les hommes videront toutes leurs querelles par des conférences pacifiques. Eh! oui, ce sera le jour où ils auront trouvé le moyen de propager leur espèce par des entretiens raisonnables. » L'auteur de la *Vie de Jésus*, qui était un grand polémiste, entendait dire par là que comme l'amour, la haine est une passion nécessaire à notre existence, que le jour où l'humanité n'aimera et ne haïra plus, elle sera bien près de mourir.

Parmi les sceptiques dont je parle, les uns regrettent que la paix perpétuelle ne soit qu'une chimère, ils la regardent comme un beau rêve. D'autres, au contraire, sont fermement persuadés que, si les philanthropes réussissaient à supprimer la guerre, ils rendraient avec les meilleures intentions du monde un fâcheux service au genre humain et qu'ils ne travaillent point à l'ennoblissement de notre espèce, qu'une paix qui ne finirait pas plongerait les peuples dans une dangereuse léthargie, que les grands orages, qui dévastent les champs, ont leur utilité, qu'ils assainissent l'atmosphère et qu'après avoir détruit, ils fécondent.

Personne n'a soutenu cette thèse avec plus de chaleur et de conviction qu'un Allemand, M. Max Jähns, qui vient de publier un livre intitulé : *La guerre, la paix et la civilisation* (1). « Froid est le tombeau,

(1) *Über Krieg, Frieden und Kultur*, eine Umschau von Max Jahns, Berlin, 1893.

disent les Bambaras, pour les pères qui ont des fils lâches ; le courage du fils fait pénétrer une douce chaleur dans la fosse où reposent les ancêtres, et réjouit leurs ossemens. » Selon M. Jähns, la guerre ne sert pas seulement à réchauffer les tombeaux ; elle régénère les peuples corrompus, elle réveille les nations endormies, elle tire de leur mortelle langueur les races qui s'oublient et s'abandonnent. Il établit, il démontre que la guerre a été dans tous les temps l'un des facteurs essentiels de la civilisation, qu'elle a exercé une heureuse influence sur les mœurs comme sur les arts et les sciences. Il termine son livre en conjurant ses compatriotes de conserver à jamais leurs vertus guerrières, de ne point écouter les humanitaires qui leur prêchent l'arbitrage et l'esprit de conciliation. Il les exhorte « à tenir leur poudre sèche, à ne pas la laisser mouiller par les larmes inféconds des utopistes sentimentaux. »

Cependant M. Jähns fait aux pacifiques une concession ; il reconnaît que toutes les guerres ne sont pas également respectables. Il réprouve les guerres de brigandage, *Raubkriege*. Ce sont là de tristes exploits qu'il faut laisser à ces peuples barbares dont la seule passion est l'amour désordonné du pillage et du butin, ou qui par orgueil ou par paresse répugnent à cultiver leurs champs et se procurent la main-d'œuvre en réduisant en esclavage leurs ennemis et quelquefois leurs amis. Sévère pour les brigands, M. Jähns ne trouve rien à redire à ce qu'il appelle « les guerres de croissance ou d'expansion, les guerres d'honneur, les guerres de jalousie, les guerres de cabinet ; » mais celles qu'il préfère à toutes les autres sont les guerres vraiment défensives ; ce sont les plus nobles, les plus glorieuses.

Malheureusement sa définition des guerres vraiment défensives laisse beaucoup à désirer. Il est arrivé plus d'une fois qu'un peuple qui désirait s'arrondir se déclarât lésé par ses voisins, inventât de spécieux prétextes pour leur chercher chicane, ou les contraignît par ses artifices à lui déclarer la guerre. C'est à cela que sert la savante politique des hommes d'État ; quand ils ont du génie, ils excellent dans cet art particulier qu'on a appelé « la préparation diplomatique de la guerre ». Nous en avons vu récemment de très illustres exemples. En pareil cas, quel est le véritable agresseur ? C'est une question que M. Jähns n'a pas de peine à résoudre. Il faut lire son livre entre les lignes, et on découvre facilement le fond de sa pensée. Lorsqu'il parle de l'Assyrie, de Rome, de la Grèce ou des croisades, il raisonne en philosophe ; s'agit-il de l'Allemagne, le philosophe fait place à un chauvin, dont rien n'embarrasse l'audacieuse candeur. Selon lui, toute guerre entreprise par l'Allemagne est une guerre vraiment défensive ; quiconque attaque l'Allemagne viole le droit des gens, et Louis XIV, la Convention, Napoléon Ier se sont déshonorés par des guerres de brigandage.

Il confesse toutefois que les Allemands furent dans tous les temps une race fort belliqueuse, que les principaux dieux des Germains, Odin,

Thor et Tyr, étaient des divinités guerroyantes et terribles, et qu'en ce qui concerne le métier des armes, leur vocabulaire était si riche, si expressif, que les autres peuples lui ont fait plus d'un emprunt. Le mot *werra*, d'où vient notre mot guerre, et qui signifiait « trouble, confusion », a passé dans toutes les langues romanes. Les Allemands l'ont remplacé plus tard par le mot *krieg*, dérivé d'un verbe qui signifiait proprement : prendre de force, acquérir par la violence. La guerre était pour eux un moyen de s'enrichir, mais ils la tenaient aussi pour un jugement de Dieu, ainsi que l'indique le mot *urlag*. Il s'ensuit, la langue en fait foi, qu'ils la considéraient comme une bonne affaire, comme une opération commerciale qu'on ne saurait mener à bonne fin qu'à la condition d'être en de bons termes avec les dieux.

M. Jähns nous l'assure, ce peuple commerçant avait l'âme trop religieuse pour avoir le goût des guerres injustes et illégitimes, et ses souverains, soit qu'ils conquissent la Silésie ou qu'ils partageassent la Pologne, n'ont fait « qu'exercer un droit et accomplir un devoir ». A la vérité, ils ont eu quelquefois l'air d'attaquer : ne vous laissez pas prendre aux apparences, ils ne faisaient que se défendre : car il faut ranger parmi les guerres défensives, c'est M. Jähns qui nous l'apprend, « les guerres de précaution », qui consistent à prévenir un ennemi dont on n'a pas à se plaindre, mais auquel on prête l'intention de vous nuire. M. Jähns déclare expressément que, si en 1875 les sages conseils de M. de Moltke avaient été suivis, et si l'Allemagne, sans aucun prétexte avouable, avait profité de notre impuissance pour en finir avec nous, l'Allemagne n'eût fait une fois encore que pourvoir à sa défense. Comme on le voit, il est pour certaines races privilégiées des principes de conduite qui ne sont pas faits pour les autres peuples. Êtes-vous Allemand, vous pouvez tout vous permettre en sûreté de conscience ; êtes-vous Russe ou Français, vous ne sauriez avoir trop de scrupules, ou M. Jähns vous traitera de brigand. Avais-je raison d'admirer son audacieuse candeur?

Laissons là les vaines distinctions : renonçons à déterminer les signes auxquels on reconnaît les guerres justes et les guerres injustes. N'interrogeons à ce sujet ni les soldats, ni les diplomates, ni les chauvins : leur jugement peut sembler suspect. La vérité est qu'il y a des guerres heureuses et des guerres malheureuses, et que c'est l'événement qui décide de la justice d'une cause. Comme les absens, les vaincus ont toujours tort : on découvre après coup d'excellentes raisons pour démontrer qu'ils ont mérité leur malheur. Si la France avait été victorieuse en 1870, personne n'eût songé à nous considérer comme les agresseurs, et M. de Bismarck n'aurait eu garde de révéler au monde les manœuvres subreptices par lesquelles il avait, comme il s'en vante, rendu la guerre inévitable. Un philosophe du XVIIIe siècle déclarait que dans toutes les entreprises à main armée, il ne s'agit que

de mentir et de voler, et les humanitaires en disent autant. Mais ils sont obligés d'avouer que le conquérant, qui prend une province à son voisin, fait une autre figure dans le monde que les larrons de grands chemins ou qu'un pick-pocket, qui dérobe la montre d'un passant. Quant à savoir si la paix perpétuelle est un beau rêve ou si l'abolition de la guerre serait plus nuisible qu'utile au genre humain, c'est une question que chacun résout selon son caractère ou l'idée qu'il se fait de la société et du vrai bonheur : dis-moi ce que tu penses de la guerre, et je te dirai qui tu es.

L'économiste la considère surtout comme une cause d'appauvrissement, il déplore les monstrueuses saignées qu'elle fait dans la richesse des nations. Il s'indigne à la pensée que la guerre de Crimée a coûté à l'Europe plus de six milliards ; que la guerre de 1870 en a coûté quinze à la France ; que la Russie a dépensé près d'un milliard de roubles dans sa dernière campagne contre la Turquie ; quel gaspillage ! Et quelle disproportion entre la dépense et le gain ! Aux pertes d'argent ajoutez les pertes d'hommes, et pour l'économiste l'homme est avant tout un instrument de travail, un outil intelligent, un producteur. On avait calculé en 1856 que depuis la paix de Westphalie la guerre avait dévoré huit millions de ces producteurs, et M. Passy affirme que, dans les seules guerres de la révolution et du premier empire, plus de trois millions de Français sont restés sur les champs de bataille. Quels holocaustes ! quelle destruction de forces vives inutilement employées ! Ajoutez encore que la préparation de la guerre est devenue, ou peu s'en faut, aussi coûteuse que la guerre elle-même. Supposez, a-t-on dit, que les trois millions et demi de soldats répandus aujourd'hui dans toutes les casernes de l'Europe fussent rendus à la vie civile, et que chacun d'eux gagnât par son travail deux francs chaque jour, et voyez un peu ce que coûtent à l'Europe les armées permanentes. Quel sujet de douloureuses réflexions pour quiconque a la sainte horreur des dépenses improductives ! Tenez compte aussi de quatre cent mille chevaux qui ne labourent plus la terre, et vous pourrez dire que dès maintenant la guerre future, qui éclatera Dieu sait quand, cause chaque année à l'Europe une perte sèche d'au moins trois milliards. Voilà des chiffres consternans, et pour les vrais économistes, la civilisation et le bonheur sont des choses qui se chiffrent. On ne saurait vraiment leur en vouloir de regarder la guerre comme un fléau légué par les âges barbares à la civilisation moderne. Quand donc se décidera-t-elle à renoncer à ce fatal héritage ?

Le moraliste est prêt à accorder tout cela, et cependant, quel que soit son respect pour les chiffres, il réserve son jugement. La question lui paraît complexe ; est-il prouvé que certains fléaux n'aient pas des effets bienfaisans ? S'il ne tenait qu'à lui de supprimer la guerre, il hésiterait peut-être. Il y a en elle un mystère qui l'étonne, et il ne peut

oublier que la lance d'Achille guérissait les blessures qu'elle avait faites. Il pense qu'un peuple très riche, très industrieux, serait un peuple déchu s'il n'était plus capable de produire de grands caractères, si une paix perpétuelle engourdissait son courage, si, délivré de toute inquiétude, sa vie croupissait comme une eau dormante ou s'il ne cherchait plus son bonheur que dans les enivremens et les corruptions d'un matérialisme raffiné.

Le moraliste reconnaît que la guerre a sur les âmes faibles une pernicieuse influence, qu'elle développe leurs mauvais instincts, qu'elle met leurs passions à l'aise, qu'elle les accoutume à la vie d'aventure et à trouver leur bonheur dans le malheur d'autrui, qu'elle brouille les notions du tien et du mien. On a dit qu'elle fait plus de coquins qu'elle n'en tue, on a dit aussi qu'elle fait les voleurs, que c'est la paix qui les pend. Mais il est de grandes vertus qu'elle seule peut inspirer, qui nous élèvent au-dessus de nous-mêmes, et qui sans elle ne trouveraient plus l'occasion de s'exercer. Dans la paix, l'homme s'appartient, il ne connaît plus d'autre règle que son intérêt personnel, il n'a plus d'autre occupation que de chercher son bien. La plus grande des vertus est l'abnégation, l'esprit de sacrifice, et c'est dans les armées en campagne que cette vertu se pratique. Ce ne sont pas seulement les individus que la guerre ennoblit; elle donne aux sociétés de salutaires enseignemens. Un grand moraliste allemand l'a définie « une cure par le fer, qui fortifie l'humanité, » et par une générosité du sort, cette cure est plus bienfaisante pour les vaincus que pour les vainqueurs, qui, infatués de leur gloire, s'imaginent facilement que tout leur est permis et que tout leur est possible. Le malheur fait au contraire rentrer les vaincus en eux-mêmes, il les oblige à se juger, à se voir tels qu'ils sont, à se reprocher leurs erreurs, leurs espérances présomptueuses; il leur arrache « cet aveu d'avoir failli qui coûte tant à notre orgueil. » Tel est le fruit amer des entreprises malencontreuses, *vexatio dat intellectum*. Supprimez la guerre et ses douleurs, vous supprimerez ces grands examens de conscience, qui préparent les pénitences utiles et les grands relèvemens.

La guerre inspire aux peuples comme aux moralistes des sentimens contradictoires. Quand elle se prolonge, elle leur inflige des souffrances qui leur font prendre la vie en dégoût, et ils maudissent ses dévastations et ses carnages. Et cependant ils la désirent quelquefois, ils la préfèrent aux embarras et aux inquiétudes qui accompagnent les mauvaises paix. Un instinct secret les avertit qu'aux grands maux il faut de grands remèdes, et aux grandes crises des solutions violentes, que la parole ne fait pas toujours des miracles, que la force a son rôle à jouer dans les affaires humaines, qu'à la longue certains malaises deviennent intolérables, qu'il faut en finir à tout prix, et on n'en finit qu'en se battant. Ceux qui s'imaginent que la guerre n'est jamais

désirée que par les rois, que les peuples sont des troupeaux qu'ils conduisent à la boucherie, ont mal lu l'histoire, et lorsque Barnave essaya de persuader à l'Assemblée nationale que pour abolir la guerre il suffisait d'ôter au pouvoir exécutif le droit de la déclarer, Mirabeau lui répondit avec raison que dans certains cas les peuples n'étaient pas moins belliqueux que les rois. Quelquefois même ils le sont davantage, et ils contraignent leurs souverains à tirer l'épée.

Quand ils n'ont pas de raisons de la désirer, la guerre leur fait peur; mais le plus souvent ils l'acceptent sans se plaindre, comme une dure nécessité, comme une loi terrible et inexorable de la nature. Se fâche-t-on contre la grêle ? Ils ont pour les conquérans plus d'indulgence que les économistes. Les princes qui ont fait parler la poudre sont les seuls dont ils sachent le nom. Ils les regardent comme des êtres miraculeux qui n'avaient pas de comptes à leur rendre. Les peuples ont une étonnante facilité à admirer l'homme qui les a fait souffrir; ils oublient bien vite leurs épreuves et leurs griefs, et ils lui savent gré d'avoir donné au monde de grands spectacles, de grandes émotions et communiqué un peu de sa gloire aux plus humbles destinées.

« Le paysan, a dit George Sand, est tout imagination sous son matérialisme apparent. Sa maison, son champ, son arbre, son mur, deviennent pour lui des êtres, des dieux, qui sait ?... Il gratte le sol avec une vieille pioche ébréchée. Peut-être que ce vieil outil est un dieu aussi. Il rêve, et il croit travailler. » Mais si les hasards de sa vie ont voulu que jadis il risquât sa peau sur un champ de bataille, c'est à son aventure qu'il rêve. Il l'a cent fois, mille fois contée, il la contera jusqu'à son dernier jour. Il se souvient qu'autrefois, là-bas, dans un pays qu'il aurait peine à retrouver sur la carte, il a ressenti des émotions qu'il n'avait jamais éprouvées, il a eu des vertus qu'il n'avait jamais pratiquées, qu'il a vu la mort face à face sans pâlir, qu'il s'est senti supérieur à lui-même et tout près d'être un héros, et qu'il y a dans son passé une page qui ressemble à une légende. Les philanthropes reprochent à la guerre ses horreurs, les économistes la traitent de ruineuse folie; ni les uns ni les autres ne peuvent nier qu'elle ne soit la seule poésie que comprennent les peuples, et que, si elle venait à disparaître, il se ferait un grand vide dans les imaginations. N'est-ce pas la guerre qui a créé l'épopée ? N'est-ce pas l'épopée qui fut pour les hommes la première école d'idéalisme, qui, leur révélant le sentiment de la gloire, d'animaux rampans les transforma en animaux rêveurs et leur apprit à agrandir leur vie par le souvenir et l'espérance?

Comme les moralistes et comme les peuples, la religion a, tour à tour, maudit et glorifié les champs de bataille. « Bienheureux les pacifiques! enseignait le Christ. Qu'ils sont beaux, sur la montagne, les pieds des messagers qui annoncent la paix ! » Mais il a dit aussi : « Ce n'est pas la paix que je vous apporte, c'est la guerre. » Moïse a con-

damné l'homicide, mais on lit dans le Deutéronome et ailleurs : « Tu dois dévorer les peuples que ton Dieu a livrés dans tes mains ; ton œil ne les épargnera point. Dans les villes que ton Seigneur t'a données, tu feras main basse sur tout ce qui respire. Massacre les hommes et les femmes qui ont connu l'homme, ne fais grâce qu'aux vierges, c'est la part qui t'est réservée. »

M. Jahns a résumé, dans un chapitre de son livre, les jugemens divers que, dans le cours des âges, l'Église chrétienne a portés sur la guerre, envisagée par elle comme un crime ou comme une loi divine. Au second siècle, Tertullien faisait aux fidèles un devoir de ne porter jamais d'autres armes que celles qu'avait portées leur divin maître, de ne prêter serment à aucun autre drapeau que le sien, de se refuser à tout service militaire et de ne jamais oublier que celui qui frappe avec l'épée périra par l'épée. Origène posait en principe que le chrétien ne devait à l'empereur d'autre assistance que celle de ses prières. Les mennonites, les quakers iront plus loin : ils enseigneront que le métier des armes est impie, que le soldat est un meurtrier, qu'il n'est permis ni d'attaquer ni de se défendre.

Saint Ambroise, au contraire, estimait que l'homme qui prend les armes pour défendre son pays fait une œuvre méritoire, et saint Augustin déclarait que la guerre est conciliable avec la piété, qu'en exécutant les ordres de son général, le soldat chrétien obéit à une autorité instituée par Dieu, qui est seule responsable du sang versé. Au moyen âge, l'Église n'a jamais condamné la guerre, elle n'en a réprouvé que l'abus, et, dans les temps modernes, on n'a pas vu qu'elle se refusât à bénir des drapeaux et à solenniser des victoires. Il est un genre d'entreprises guerrières qui lui a toujours agréé : elle a pris sous sa protection les guerres de propagande et celles qui sont destinées à venger les injures du ciel. Elle a institué la Trêve de Dieu, elle a prêché les croisades.

Les conquérans lui apparaissent comme des mandataires inconscients de la Providence, qui font ce qu'ils doivent faire sans savoir toujours ce qu'ils font, et elle craindrait, en condamnant la guerre, de s'insurger contre un décret divin. Joseph de Maistre la tenait pour un sacrifice expiatoire, auquel est attachée la mystérieuse vertu de laver les souillures de la terre. Ce n'est pas le sang des animaux, disait-il, ni celui des criminels exécutés par le glaive de la loi qui peut purifier le monde, c'est le sang des innocens, et il pensait que cet amour insensé de la gloire, qui pousse les peuples à s'entre-déchirer comme des bêtes, a été mis dans leur cœur par un grand juge, que ce juge souverain se sert de leurs passions pour obtenir de leur folie les oblations que réclame sa justice. « Au surplus, disait-il encore, que trouvez-vous à blâmer dans la guerre ? Est-ce la mort des hommes destinés à mourir tôt ou tard ? La déplorer serait d'un esprit faible et peu religieux. » Bien

des siècles avant lui, un dieu de l'Inde, le terrible Krishna, était descendu du ciel pour combattre les scrupules d'un roi trop humain, qui hésitait à verser le sang. — « Combats et tue, lui disait-il ; l'armée de ton ennemi est ma proie, et tu es l'instrument du Destin. Personne n'est jamais né et personne ne mourra jamais ; ne sois pas dupe des mots ; mourir, c'est changer le vêtement de l'âme. »

Ainsi raisonnait le dieu Krishna, et son éloquence persuada sans peine le bon roi Ardschuna, qui, désormais délivré de ses scrupules, pourfendit joyeusement ses ennemis. Je doute qu'elle produisît une aussi vive impression sur un homme de bon sens, qui n'aurait aucune propension au mysticisme. Supposons que cet homme sensé ne se piquât pas d'être un grand philosophe, qu'il s'en tînt à cette sagesse pratique qu'enseignent la vie et l'expérience, et qu'il ne fût d'ailleurs ni économiste, ni poète, ni moraliste de profession.

Que pensera-t-il de la guerre? Accordera-t-il à M. Jähns qu'elle est l'exercice d'un droit? Il commencera par lui demander ce qu'il faut entendre par un droit ; à quoi M. Jähns répondra que le premier de tous et le plus évident est le droit de vivre, et qu'à cet égard il n'y a pas de distinction à faire entre les individus et les États, qui sont des individus collectifs, des personnes morales, et qui, partant, ont, eux aussi, le droit de vivre. Telle nation a considérablement accru ses richesses et sa puissance, et elle se sent à l'étroit dans ses vieilles frontières ; l'air lui manque, elle étouffe. Telle autre dont le territoire est mal fait aspire à l'arrondir, à lui donner une forme plus régulière, plus agréable et plus commode. Telle autre encore ne saurait développer son commerce sans s'étendre jusqu'à l'Océan et s'emparer d'un port à sa convenance. Il pourrait arriver aussi qu'elle fût en proie à des dissensions intestines, qui troublent profondément son existence et compromettent ses plus chers intérêts, et qu'une entreprise au dehors fût le seul moyen de lui rendre la paix intérieure. Chacune de ces nations est autorisée à prendre à ses voisins ce qui lui manque, pourvu toutefois qu'elle leur explique courtoisement que ses annexions sont justifiées par le droit naturel, que les guerres d'expansion ou de croissance sont aussi légitimes qu'utiles, qu'elles ont rendu de grands services à la civilisation. La plante se fait-elle scrupule de pomper partout les sucs nécessaires à sa vie? Le lion éprouve-t-il des embarras de conscience quand il mange un mouton pour assouvir sa faim? Le seul devoir qui incombe au conquérant est de ne prendre que ce dont il a rigoureusement besoin, et de ne pas imiter Louis XIV et ses hordes sanguinaires, Napoléon Ier et les brigands qu'il traînait à sa suite.

M. Jähns invoque l'autorité de Spinoza, qui a dit que le droit de tout être vivant commence et finit où commence et finit sa force. N'en déplaise à M. Jähns, Spinoza entendait dire par là qu'il n'y a pas de droit naturel, que le droit est un fait social, qu'il repose sur une con-

vention. S'il y a un droit international, c'est que les peuples civilisés sont liés entre eux par des stipulations écrites ou tacites, que la guerre annule et remplace par une loi de fer, qui n'est pas une loi. Le vrai droit est une liberté octroyée à laquelle correspond une obligation consentie. Les sociétés ayant consacré le principe de la propriété individuelle, je suis autorisé à posséder mon champ parce que je reconnais à mon voisin le droit de posséder le sien. « Ne fais pas à autrui ce que tu ne veux pas qu'on te fasse, » telle est la formule générale du droit. La formule de la guerre est celle-ci : « Ce que tu ne voudrais pas qu'on te fît, fais-le à ton prochain. » Ajoutons que le vrai droit suppose un juge impartial qui le définit et qui apprécie les cas. L'État belligérant est son propre juge, il apprécie lui-même son cas, et sa justice ne reconnaît pas d'autre règle que son intérêt personnel. Au surplus, il est puéril de demander au conquérant de justifier sa conquête en ne prenant que ce qui lui est vraiment nécessaire ; il a seul qualité pour connaître ses besoins, comme il est seul à savoir où commence et où finit sa force. S'il s'est fait de présomptueuses illusions, s'il s'est attiré des ennuis, il ne pourra s'en prendre qu'à lui-même, mais il n'est pas question de droit dans cette affaire. Le lion qui a mangé plus de moutons qu'il ne lui en fallait pour ne pas mourir de faim expiera son imprudence par une indigestion; mais, n'en mangeât-il qu'un seul, il n'a pas été un justicier, il vit dans un monde où le droit n'existe pas, et un peuple civilisé qui se tire de ses embarras en s'arrondissant aux dépens de ses voisins y trouvera sûrement son compte : mais tout ce qu'il peut alléguer à la décharge de sa conscience, c'est qu'il y a des cas où l'injustice est une sorte de nécessité naturelle.

Aux yeux d'un sage qui n'a de goût ni pour les rêveries mystiques ni pour les sophismes des faux philosophes, la guerre est un scandale ; car elle ramène brusquement les peuples à l'état de nature, elle est la suspension du droit et partant un désordre. Y a-t-il lieu de croire que les hommes, devenus un jour plus raisonnables, s'en dégoûteront à jamais? Le sage en doute. Il sait que certaines maladies ont des retours périodiques, que nous appartenons à la nature plus encore qu'elle ne nous appartient, et que dans tout civilisé il y a un sauvage enchaîné qui aspire à sa délivrance. C'est à ce sauvage que la guerre procure les jouissances les plus vives qu'il puisse éprouver; elle le rend à la vie d'aventures dont il avait perdu l'habitude et dont le souvenir le hante. J'ai connu un vieux bonhomme, d'un caractère très doux et fort liant, qui aimait passionnément la chasse au canard; c'était sa folie, ses délices et sa fureur. Les jours où il se livrait à son délassement favori, il avait l'humeur très solitaire; on lui aurait gâté son plaisir en lui offrant de l'accompagner. Quand il revenait le soir de ses marais, recru de fatigue, mais content, et qu'on lui demandait combien de canards il avait tués, il répondait : « Qu'importe! j'ai passé

huit heures consécutives à tuer en moi l'homme social. » On le tue à la chasse, on le tue plus sûrement encore sur les champs de bataille.

Mais, chose étonnante, la guerre est un désordre, et il faut le reconnaître à son honneur, c'est la guerre qui a révélé aux hommes ce que c'est que l'ordre, tout ce qu'il vaut et les miracles qu'il opère. C'est par là qu'elle rachète ses misères et ses horreurs. Une armée est en effet l'image accomplie d'une société rigoureusement ordonnée, où personne ne discute son devoir, où personne n'entreprend sur le droit d'autrui, où tous agissent de concert; où des milliers de volontés n'en sont qu'une. Aussi le sage ne se joint-il point aux philanthropes qui demandent la suppression des armées permanentes, il a peine à admettre que les dépenses militaires soient, comme on le prétend, des dépenses improductives. Est-ce ne rien produire que de créer des hommes qui possèdent quelques-unes des vertus du soldat, et dont le moi n'est plus un moi, mais un *nous*? L'armée est une école, la seule où on se forme à la vraie discipline, et il est permis de douter qu'il soit plus utile d'apprendre à lire que d'apprendre à obéir, que l'éducation de la volonté soit moins précieuse que la culture de l'intelligence.

Le sage pense aussi que les sociétés sont intéressées à réagir contre l'exagération de leurs tendances naturelles, que dans toute démocratie une liberté sans contrepoids et sans frein dégénère bientôt en tyrannie ou en licence, qu'une bonne armée est la seule garantie sérieuse que puisse avoir contre ses propres entraînemens un peuple fier d'être son maître. Supprimez-la, quelle cause aurez-vous servie? Celle des hommes de désordre, des bêtes fauves et de ces doctrinaires de l'assassinat qui font, comme ils s'en vantent, « de la propagande par le fait ». Il y eut jadis un vieux capitaine, nommé Melchior Gasqui, ancien gentilhomme de Manosque, devenu seigneur de la terre de Bréganson, lequel avait eu le malheur de commettre un meurtre, qu'il ne pouvait se pardonner. Il résolut d'expier son péché par des débauches de bienfaisance, et un jour, s'étant emparé de la galiote de Toulon, il rompit la chaîne des forçats, que, selon l'expression du chroniqueur, « il remit d'une très franche courtoisie dans leur première et tant désirée liberté. » Les gens de Toulon, paraît-il, trouvèrent sa courtoisie trop franche. Les humanitaires sont-ils bien sûrs que, lorsqu'ils travaillent à supprimer les armées permanentes, ils ne travaillent pas du même coup à rompre la chaîne des forçats?

G. VALBERT.

REVUE MUSICALE

Théâtre de l'Opéra : *Thaïs*, opéra en trois actes et sept tableaux, tiré du roman de M. Anatole France par M. Louis Gallet ; musique de M. Massenet.

Après l'année heureuse, la mauvaise année : *Thaïs* après *Werther ;* après l'une des meilleures partitions, l'une des moins bonnes, la moins bonne peut-être de M. Massenet. « Thaïs, tu vieilliras, » criait une voix secrète à la courtisane troublée. La voix menaçait l'œuvre autant que l'héroïne. *Thaïs* vieillira ; *Thaïs,* hélas ! est déjà vieille.

Dans le conte irréligieux et décevant de M. Anatole France, sous la forme exquise et le dédain raffiné, se cachait un admirable sujet d'opéra et le sujet d'un opéra admirable. Si cet opéra n'a point été fait, la faute n'en est pas au librettiste, lequel a tiré du livre toute la matière musicale, ou, passez-nous ce barbarisme, musicable, qui y était contenue. M. Gallet n'a pas naturellement prétendu porter sur la scène, sur une scène lyrique surtout, l'immorale et tranquille philosophie du roman. Il ne s'est point fait, en rassemblant des contradictions, en signalant des antinomies, conseiller d'incertitude et de doute. M. France avait voulu, dit-il lui-même, que Paphnuce (l'Athanaël de l'opéra) perdît son âme en sauvant celle de Thaïs, pour marquer que la justice divine n'est pas la justice humaine. » Voilà l'intention, et la prétention impie, la pointe de sarcasme et le mauvais sourire. Mais de cette histoire, moins risible que tragique, de cette compensation, d'ailleurs arbitraire, d'une âme sauvée par une âme perdue, si le romancier, non sans impertinence, avait souligné l'ironie, il appartenait au librettiste, et surtout au musicien, d'en dégager la gravité morale et la pathétique grandeur.

nos yeux n'en contemplent que mieux l'œuvre de l'artiste et l'harmonieux enchaînement qui la relie à l'œuvre de ses prédécesseurs.

Les idées hydrodynamiques d'Huygens ont vieilli; mais à l'optique mathématique elles ont donné la notion de surface d'onde, la forme de cette surface pour les milieux isotropes et pour les milieux uniaxes. Les corpuscules lumineux de Newton ont disparu, avec leurs accès de facile réflexion et de facile transmission; mais l'optique a continué à représenter le phénomène lumineux par une grandeur qui varie périodiquement avec le temps et dont la période, très courte, caractérise la couleur. Young assimilait l'éther d'un rayon de lumière à une colonne d'air en vibration; cette assimilation n'est plus admise, mais elle a conduit à attribuer une direction à la grandeur qui représente le phénomène lumineux et à composer ces grandeurs entre elles comme des forces ou des vitesses. L'éther de Fresnel et ses mouvemens semblent prêts à disparaître; mais, grâce à eux, l'optique sait que la grandeur représentative du phénomène lumineux est régie par les mêmes équations que les mouvemens transversaux des solides élastiques. Ainsi, sous les théories qui ne s'élèvent que pour être abattues, sous les hypothèses qu'un siècle contemple comme le mécanisme secret et le ressort caché de l'Univers, et que le siècle suivant brise comme des jouets d'enfant, se poursuit le progrès lent, mais incessant, de la physique mathématique.

A l'heure où le flot monte à l'assaut d'une grève, une lame se forme, ondule, déferle et couvre le sol sec jusque-là; mais, aussitôt, il lui faut abandonner sa conquête, laisser assécher le sable qu'elle avait couvert, et se perdre dans la lame qui se forme derrière elle; ce fracas des lames, qui ne surgissent que pour s'écrouler, semble un vain effort de la mer, donnant un peu d'écume et beaucoup de bruit; cependant, deux heures plus tard, la grève où vous aviez marqué vos pas dort sous la profondeur des eaux; par l'incessant va-et-vient des lames qui se dressent et qui se brisent, qui avancent et qui reculent, sans relâche, l'Océan a monté.

P. Duhem.

SUR L'ALEXANDRINISME

M. Georges Lafaye : *Catulle et ses modèles.* — M. Auguste Couat : *Essai sur Catulle.* — Le même : *La Poésie alexandrine sous les trois premiers Ptolémées.* — M. Franz Susemihl : *Geschichte der Griechischen Litteratur in der Alexandrinerzeit.*

M. Georges Lafaye, par son excellent livre sur *Catulle et ses modèles* — si précis, si bien informé et d'un tact littéraire si juste et si prudent — a ramené l'attention sur cette question de l'alexandrinisme, qui, pour être purement littéraire, n'en est pas moins intéressante à tous ceux qui pensent, avec quelque raison, que les études littéraires sont des enquêtes psychologiques, et qu'un état d'esprit littéraire révèle une tournure de caractère et un ensemble de penchans, d'inclinations morales.

Non point du tout que nous soyons sur le point de tomber dans le lieu commun trop complaisamment accepté naguère qui assurait que « la littérature est l'expression de la société », sorte de préjugé qui a fait son temps, ce qui ne serait pas une suffisante raison de le rejeter, mais qui, surtout, à un peu de vérité, mêle une part si considérable d'hypothèse qu'il doit être laissé à l'écart avec un soin extrême. Non, quoiqu'il soit bien certain que la littérature n'est pas, ne peut pas être séparée de la « société », c'est-à-dire du monde où elle vit, par un abîme naturel ou artificiellement creusé, il est bien vrai aussi et plus vrai encore qu'elle vit surtout de sa propre vie, comme aussi bien la philosophie, comme aussi bien, sinon la morale dans l'acception générale de ce mot, du moins l'*éthique*, comme aussi bien l'art, comme aussi bien tous les grands rêves de beauté ou de vérité que l'on dit que l'humanité poursuit éternellement, quand on devrait dire qu'au sein de l'humanité une petite élite poursuit et partiellement réalise chacune le sien.

La littérature, pour nous en tenir à celle-ci, est un petit monde

qui n'est pas fermé, sans doute, et qui perdrait à l'être, mais qui perdrait beaucoup plus encore, à ce point qu'il cesserait d'exister, s'il se bornait à être l'expression de la société, c'est à savoir, probablement, l'écho de toutes les banalités qu'échangent les hommes assemblés, et le reflet des pauvres pensées que les hommes dans leurs rapports entre eux laissent s'échapper de leurs cerveaux. La littérature n'est l'expression de la société qu'en ses parties, si je ne dis pas les plus basses, du moins je dirai les plus communes et qui sont celles auxquelles elle tient le moins, et seulement par cette raison que, bon gré mal gré que nous en ayons, nous tenons toujours quelque chose de l'air du temps, de nos entours, de notre habitat et de notre berceau. Mais les parties élevées de la littérature d'un temps sont bien plutôt le résultat de l'effort qu'elle fait pour se démêler et se développer de ce temps même, que l'effet d'une soumission servile, aussi peu artistique que possible, qu'elle garderait soigneusement à l'égard de ce qui l'entoure.

Et donc, de quoi vit surtout la littérature? De la pensée personnelle de chaque auteur, d'abord, et de la pensée collective des différens auteurs d'un même temps, et de la pensée collective d'un certain nombre d'auteurs de différens temps. D'où il suit qu'elle vit d'elle-même, actuellement et successivement, à chaque moment de la durée et aussi dans le prolongement plus ou moins grand qu'elle sait établir et soutenir à son profit à travers les siècles écoulés. Elle vit comme une petite société au milieu de la grande, avec ses forces propres et avec ses traditions, comme une corporation très ouverte et très libre, mais qui n'emprunte ni ses inventions, ni ses procédés, ni même toute sa matière, et il s'en faut, à la société qui l'entoure, et qui se suffit presque, aidée de ses dotations et héritages, et qui, certainement, donne plus au monde qu'elle ne reçoit de lui.

Si donc nous parlons d'études morales à propos d'alexandrinisme, ce n'est point qu'*alexandrinisme*, ou même *humanisme*, ou même *classicisme* révèle au moment où il apparaît dans un peuple un état national particulier, et cela nous ne le croyons pas, et regrettons de ne le croire point, tant il serait agréable à démontrer, relativement facile à développer, et amusant à mettre en lumière. Mais, s'il ne donne pas, à notre avis, de clartés sur l'histoire générale, l'alexandrinisme en donne de grandes et précieuses sur l'état d'esprit, à un moment donné, de cette petite société qui s'appelle la « Littérature », dont les citoyens sont toujours fort intéressans à bien connaître, ne fût-ce que parce que c'est eux qui sont nos premiers maîtres et nous donnent ces premières leçons dont la vie ne réussit pas toujours à nous détacher.

Étudions donc un peu l'alexandrinisme, c'est-à-dire une des tournures d'esprit dont sont coutumiers les naturels de ce pays-là.

L'alexandrinisme n'est pas un genre, c'est un état d'esprit, c'est, à ce qu'il me semble, la tendance à un repos relatif après une période d'agitation. On pourrait appeler les périodes littéraires où l'alexandrinisme règne les momens de repos de la littérature personnelle, en prenant littérature personnelle dans un sens un peu plus large que celui où nous l'employons habituellement. Homère, Eschyle, Sophocle, Aristophane, Euripide, Pindare écrivent ou chantent leurs admirables poèmes. Certes, ils ne sont point *personnels* dans le sens que nous donnons à ce mot. Rien n'est plus étranger même à la littérature antique, surtout grecque, que le goût d'être très apparemment soi-même, de se distinguer formellement par une invention ou une nouveauté dans l'allure et la démarche. Tout au contraire, ces artistes semblent avoir aimé à suivre la voie tracée, à se conformer aux habitudes prises par l'art qu'ils cultivaient, et rien n'est plus traditionnel et lentement évolutif que l'art littéraire grec. Cependant, ceux que j'ai nommés sont personnels en ce sens qu'ils suivent, mais n'imitent point, n'étudient pas des « modèles » pour s'en inspirer. Ils sont traditionnels, mais ne sont pas scolaires. Ils prennent l'art au point où l'a laissé le prédécesseur, mais ne semblent pas compulser le prédécesseur immédiat où éloigné pour lui dérober ses secrets. Ils acceptent docilement les lois générales, et même assez particulières de l'art, mais non point le patronage et la discipline des artistes qui les ont précédés, et, d'un mot, ils sont héritiers, non imitateurs. Voilà dans quel sens j'entendais littérature personnelle tout à l'heure.

Cette littérature finit par se fatiguer, sinon s'épuiser. Alors, et ceci se place trois cents ans au moins environ avant Jésus-Christ, viennent des gens, qui certes, et M. Lafaye l'a très bien remarqué et non moins bien dit, se piquent très précisément d'être « modernes » et de créer une littérature toute nouvelle : mais en procédant par l'étude scrupuleuse, diligente, cette fois, et détaillée et minutieuse des grands poètes des siècles passés, de sorte qu'ils sont, relativement à ceux dont nous parlions tout à l'heure, moins traditionnels et plus imitateurs. Moins traditionnels, car ils ne prennent point l'art au point où il se trouve chez leurs prédécesseurs immédiats; mais ils interrogent l'art ancien tout entier, d'où il suit que ce qu'ils feront pourra être extrêmement différent de ce qui les précède immédiatement, et c'est en effet ce qui est arrivé : — plus imitateurs; car ce soin minutieux, que n'avaient pas les classiques, d'étudier savamment les grandes

œuvres *autorisées* amènera certainement notre nouvelle école à vivre pour ainsi parler de reflets, de réverbérations, d'airs empruntés et de physionomies apprises. Les hommes dont nous parlons, ce sont les alexandrins.

Ce sont gens infiniment lettrés et très artistes; mais qui sont avant tout des savans. Ils ne croient pas qu'il soit très nécessaire de penser par soi-même quand tant d'hommes de génie ont si bien pensé, et, depuis si longtemps qu'il y a des hommes et qui pensent, ils estiment qu'il suffit de penser à nouveau, par une sorte de méditation sur les textes, ce qui a été si bien pensé autrefois. C'est le relâche de la littérature personnelle. C'est une halte, qui, sans doute, est utile, où la littérature fait le compte de ses richesses et ne met son soin et son art qu'à les placer dans un plus bel ordre, ou simplement dans un ordre nouveau. Cet ordre nouveau est exception encore, étant choix d'abord, disposition ensuite, expression enfin. L'application qu'on met à le réaliser est même un merveilleux exercice pour l'esprit humain et infiniment salutaire. Mais enfin c'est un relâche. L'originalité, si l'on veut, se déplace pour se délasser. Elle était au fond, elle se réduit à se jouer à la surface: elle créait, elle arrange; elle produisait, elle perfectionne, ou croit perfectionner. Art très amusant du reste, et j'irai jusqu'à dire plus instructif que l'autre, formant matière plus riche d'enseignement littéraire. Car en présence d'un auteur alexandrin, il faut étudier d'abord lui, et puis tous ceux, autant qu'on le peut, qu'il a étudiés lui-même, et enfin les rapports et les différences entre eux et lui, et les poètes de ce genre obligent, pour être connus, à connaître tous ceux qu'ils ont eux-mêmes connus et pratiqués. Et c'est ainsi que les auteurs originaux se placent tout naturellement dans ce que nous appelons l'enseignement secondaire, à commencer par Homère, et les auteurs alexandrins tout naturellement aussi dans l'enseignement supérieur.

A un autre égard aussi ils sont essentiels. Non seulement les récapitulations sont utiles en choses d'art pour que le trésor ancien ne tombe pas en oubli et en une sorte de mépris nonchalant, mais les retours, les régressions le sont aussi pour que le sens du primitif ne se perde point. Il est utile qu'il existe des préraphaélites pour mieux comprendre Raphaël. Les alexandrins sont les préraphaélites de la littérature. Il est assez probable, quoique je n'en sache rien, mais je le gagerais, qu'à l'époque alexandrine Euripide, dont on sait que la gloire fut immense et le prestige universellement victorieux, avait un peu fait perdre de vue Eschyle, Hésiode et peut-être Homère lui-même. Il était très bon que les alexandrins revinssent en arrière pour remettre en

honneur, et ce ne serait rien, pour remettre, pour ainsi parler, en actualité et en *activité* littéraire, en influence à son tour fécondante et rénovatrice les premiers maîtres de l'art.

Pour leur donner leur vrai nom, les alexandrins de tous les temps sont des critiques qui ont un peu de génie créateur et des historiens littéraires qui sont en même temps des artistes. Ils sont excellens, à ce titre, pour faire revivre le passé et y ramener les esprits, non en simples curieux, et c'est une chose froide et assez stérile que la curiosité, mais en admirateurs passionnés et dévoués, ce qui est tout autre chose et infiniment précieuse. Quand Victor Hugo écrit ses *Eviradnus* et ses *Aymerillot*, il fait œuvre d'alexandrin; il est un homme, peu savant par lui-même à la vérité, mais séduit et excité par les travaux scientifiques qui ont été faits récemment sur le moyen âge, et y ajoutant son génie, renouvelant l'art des anciens trouvères, faisant leur œuvre dans l'esprit où ils l'ont faite, et avec la perfection de forme qu'ils auraient dû y mettre; il rend d'un seul coup un plus grand service aux études d'art médiéval que tous les experts et savans professionnels qui en ont écrit. — Et voyez comme, dans cet exemple récent, partant plus clair et plus facile à saisir, l'art et la science concourent sans se concerter, et se donnent mutuellement appui et secours. Une partie considérable de l'art romantique, nonobstant le caractère de littérature éminemment personnelle que le romantisme a eu et gardé longtemps, une partie considérable de l'art romantique a eu la marque alexandrine. Les romantiques se sont dès l'abord épris du moyen âge, sous l'influence, extraordinaire à cette époque, de Walter Scott et de Macpherson. Mais leur moyen âge était un moyen âge très conventionnel, très vague, très superficiel et très frivole, un moyen âge de romance. Seulement ils en ont donné le goût; c'est d'eux qu'est parti le mouvement scientifique si considérable qui a eu le moyen âge pour objet, et, en retour, les études sur le moyen âge une fois faites et poussées assez loin, voilà, vers 1850, que ces travaux et investigations ramènent Victor Hugo et quelques autres au moyen âge encore, mais à un moyen âge mieux connu, vu plus précisément et plus près des textes. Ceci est exactement de l'alexandrinisme : le concours et le concert de savans et d'artistes, tantôt savans et artistes se donnant la main et se passant leurs notes, tantôt savans et artistes se confondant dans le même homme, le tout en vue de reconstituer, de faire revivre et d'*illustrer* une partie importante, oubliée ou méconnue ou négligée ou qui menace de l'être, de l'histoire de l'art.

Voilà, en ses traits généraux, ce qu'est l'alexandrinisme. Cet

état d'esprit, ce repos de la littérature personnelle, il reparaît en différens temps, toutes les fois ou que la littérature personnelle est un peu lasse d'un certain surmenage et d'une certaine surproduction, ou que la littérature personnelle n'a pas encore la force de naître. Les Romains ont commencé et ont fini par être alexandrins. Ils l'ont été, d'une façon élémentaire, pour ainsi parler, en commençant; ils se sont à peu près bornés à reproduire les chefs-d'œuvre grecs qu'ils admiraient, ou à les imiter de très près avec une prudence timide, qu'ils n'avaient qu'en littérature et qui ne sentait point du tout le conquérant. Et de même, à la fin de leur histoire littéraire, et aussi de leur histoire politique, ils sont revenus à la littérature d'imitation, mais à la littérature d'imitation s'appliquant aux œuvres romaines elles-mêmes, alexandrins en ceci comme l'avaient été les alexandrins d'Alexandrie, faisant porter leur effort d'imitation et de rénovation sur les œuvres de leur nation même et de leur race. Entre ces deux époques, entre ce commencement et cette fin analogues, se place le beau temps de la littérature romaine, qui n'a jamais été complètement originale, mais qui a été imitatrice d'une certaine façon toute particulière, raison pour quoi c'est dans cette autre partie de cette étude que nous aurons à la considérer.

Alexandrins encore ces cicéroniens de la Renaissance qui non seulement n'admettent que l'art antique, mais croient encore que c'est sous la forme même sous laquelle il s'est manifesté autrefois, et dans la langue qu'il a parlée, qu'il convient de le présenter à nouveau au monde. Prose latine et de la meilleure époque, vers latins et du meilleur coin, voilà ce qu'il faut retrouver, et voilà ce qu'il faut élaborer avec une curiosité diligente pour enchanter et pour fortifier les esprits.

Pour ce qui est de la prose latine, ils avaient, à la vérité, une autre raison, et, alléguant cette raison, ils avaient raison. Parler latin et maintenir cette coutume, c'était tout simplement maintenir la langue universelle, au lieu d'en chercher une. Qui parlait ou écrivait en latin était entendu de toute l'Europe. C'est quelque chose que cela, et il est plus court d'apprendre une langue ancienne, utile du reste par elle-même, et qui permet de lire des chefs-d'œuvre, que d'apprendre huit langues modernes pour pouvoir être au courant du mouvement scientifique, historique et philosophique d'un pays grand comme la main qui s'appelle l'Europe. Sachons bien qu'à cet égard nous avons fait un pas en arrière. Les ouvrages d'art ne doivent être écrits que dans la langue maternelle de l'artiste qui les écrit; c'est dans cette langue seule que son génie est à l'aise et reste personnel; mais tous les

ouvrages scientifiques et même les ouvrages qui ne contiennent que des idées devraient toujours être écrits en une langue universelle, et cette langue universelle, il est inutile de la chercher, de la créer : nous l'avons, et c'est le latin. Il est excellent, et pour cause, que l'Histoire de Michelet soit écrite en français ; mais quel avantage y a-t-il à ce que l'Histoire d'Henri Martin soit écrite en notre langue? et quel avantage n'y aurait-il pas au contraire à ce qu'elle fût écrite en une langue commune qui permettrait qu'on la lût sans peine, aussitôt qu'elle aurait paru, dans toutes les écoles du monde? Écrire en sa langue maternelle devrait être le signe qu'on prétend faire œuvre d'art, ne devrait être accordé qu'à ceux qui font œuvre d'art en effet, et devrait être tourné à la confusion de ceux qui, écrivant ainsi, auraient affiché l'ambition d'être tenus pour artistes, alors qu'ils ne le seraient point.

Mais ce n'était pas de cette manière que l'entendaient nos cicéroniens. C'était précisément l'ouvrage d'art qu'ils prétendaient qui devait être écrit en latin, c'était le discours sur des points de morale, c'était la lettre méditée et laborieuse sur un sujet littéraire ou philosophique, c'était la matière poétique industrieusement disposée en vers latins. Voilà qui était proprement l'alexandrinisme et poussé à un degré de raffinement que n'avaient guère connu les anciens ; car ce n'est que par caprice et assez rarement que les Romains se sont avisés de faire des vers grecs. On peut dire, et c'est une chose en effet que Renan a dite souvent sous une autre forme, que l'enseignement littéraire dans les collèges du XVIIe et du XVIIIe siècle a été une application assez curieuse de l'alexandrinisme. Discours latins et vers latins étaient des exercices éminemment alexandrins, surtout par ce tour ingénieux et bien significatif qui consistait à mettre en discours latin et en vers latins de préférence des choses contemporaines. C'est là le point, et le trait caractéristique. Ainsi faisaient très souvent les alexandrins d'Alexandrie, appelant à leur aide toutes les ressources de l'art antique et de la mythologie, à laquelle ils ne croyaient pas, pour placer dans le ciel la chevelure d'une reine d'Égypte leur contemporaine. C'étaient donc de vrais alexandrins que nos bons professeurs, jésuites ou autres, du XVIIe siècle. Seulement, remarquez-le bien, c'était à des enfans qu'ils s'adressaient, c'étaient des enfans qu'ils conviaient à cet art très artificiel, et, réduit à cet emploi, l'alexandrinisme est une chose excellente, et ne l'employant qu'à cet effet les maîtres d'école du XVIIe siècle avaient pleinement raison. C'est précisément parce qu'écrire une œuvre d'art en sa langue maternelle suppose du talent et n'est excusable que si l'on en a, qu'il est naturel et qu'il est salutaire de n'exercer les en-

fans aux choses du style que dans une langue qui n'est pas la leur. Quelque paradoxal que cela paraisse, cela est vrai. Une classe où l'on ferait faire aux enfans des vers français serait parfaitement ridicule et parfaitement dangereuse, parce qu'elle semblerait être et serait en effet une préparation à la vie littéraire, un conservatoire de poètes français, et ce n'est pas sans doute le but pour lequel est institué l'enseignement secondaire national; tandis que discours latins, vers latins, narrations anglaises ou vers italiens ne sont évidemment que des exercices, ne sont pris que pour cela par les jeunes gens que l'on appelle à les faire, ne leur donnent aucune tentation périlleuse, ne les font pas croire à une vocation précoce, et ne les entretiennent pas dans des illusions souvent funestes. L'alexandrinisme scolaire du XVIIe, du XVIIIe siècle et de la première moitié du XIXe était la chose la plus innocente et même la plus judicieuse du monde. Je serais tenté de dire qu'il est la forme sous laquelle l'alexandrinisme doit se conserver parmi les nations. Le musée d'Alexandrie a été dispersé : il doit y en avoir, il faut qu'il y en ait une pierre à la base de tous les établissemens scolaires du monde moderne.

L'alexandrinisme c'est comme le premier degré de l'humanisme. L'humanisme est déjà autre chose. Tout humaniste est alexandrin, plus certaines tendances et penchans propres; c'est un alexandrin développé et complété. Le propre de l'humaniste, c'est non seulement la passion de l'art antique, la curiosité d'antiquaire et d'érudit, mais encore une faculté de se faire ancien soi-même, de vivre réellement avec les sentimens, les préjugés, les tendances, les passions même des temps que l'on a étudiés jusqu'à s'en pénétrer et imprégner jusqu'au fond. C'est une sorte d'atavisme artificiel. Il n'est jamais complet, dira-t-on. Complet? Non sans doute; mais il va très loin. Mettons ensemble, comme nous le pouvons légitimement, car les choses se sont assez souvent disposées ainsi, l'hérédité, l'éducation et les habitudes de toute une vie : de telles forces continues peuvent très bien transporter un homme, et plusieurs, d'un temps dans un autre, et faire que, Français du XVIe siècle, ils vivent beaucoup plus de vie grecque ou latine que de la vie de leur temps. C'est après tout l'histoire de tous les gens qui lisent passionnément, et de don Quichotte dans son grenier, et de la grisette romanesque habituée des cabinets de lecture. Ainsi l'humaniste vit de la vie antique, et promène parmi les hommes des temps modernes un contemporain de Périclès.

On voit bien ici la différence, qu'il ne faudrait pas exagérer du reste, réelle pourtant, entre celui-ci et l'alexandrin. L'alexan-

drin, je le faisais remarquer tout à l'heure, et M. Lafaye, à propos des alexandrins d'Alexandrie, l'a noté avec beaucoup de finesse et y a insisté, l'alexandrin tient essentiellement à être moderne; il étudie l'art antique pour le faire servir à l'expression d'idées nouvelles, ou du moins de sujets nouveaux. « Sur des pensers nouveaux faisons des vers antiques », formule inventée du reste par un véritable alexandrin moderne, est tout à fait une maxime alexandrine et pourrait servir de devise commune à tous les alexandrins. L'humaniste, lui, ne tient pas du tout à être moderne; il vit dans l'antique, y séjourne, y demeure et s'y plaît, ne se plaît que là. Sa devise à lui serait plutôt : « Art et guides, tout est dans les Champs-Élysées », ce qui a été dit du reste par un homme qui n'y croyait qu'à moitié, et Dieu merci. L'humaniste est essentiellement misonéiste, comme on dit de nos jours, et l'innovation n'est point du tout son fait; elle lui semble un acte d'irrévérence et d'audace très singulier, et inutile, et, au sens propre du mot, elle le dépayse.

Cela ne va point sans grandes conséquences, même en dehors et très loin du domaine littéraire. Julien l'Apostat est le plus grand humaniste de l'antiquité. Son horreur du christianisme lui venait de ce qu'il savait trop bien le grec et peut-être même trop bien le latin. Il est le modèle même de tous ceux, et ils sont plus nombreux qu'on ne croit, que l'amour de la forme entraîne à l'amour du fond dont cette forme a été l'expression. Julien l'Apostat aimait les dieux homériques à cause d'Homère, et du reste était le meilleur républicain de son empire à cause d'Ennius et de Catulle. On se rappelle bien l'aventure de Michelet. Michelet, dans les premiers livres de son Histoire, par grande admiration de l'architecture gothique, s'était montré très favorable au moyen âge. Tout à coup il frémit; il s'aperçut qu'il avait fait acte de réactionnaire. Comment avait-il pu tomber dans une si horrible erreur? Et de se rétracter, et d'expliquer, et de se perdre un peu dans ses explications, et de se mettre en colère comme il arrive quand on s'embrouille, et de devenir très éloquent comme il arrive quand on est en colère; ce qui tendrait à prouver qu'un certain trouble dans les idées est une des sources de l'éloquence. Mais comment avait-il pu donner dans une si affreuse hérésie? Comment? Humanisme, ce sont de tes pièges! Par humanisme, par admiration de l'art d'un certain temps, il s'était laissé aller à être admirateur, et presque partisan, et quasi fauteur de ce temps lui-même.

Humanistes, ils l'étaient encore ces beaux esprits de la fin du XVIIe siècle qui de très bonne foi ont cru quelque temps qu'on

pouvait et qu'on devait donner à la France les mœurs de Sparte ou plutôt, ce qui est très significatif de l'état d'esprit en question, les mœurs à la fois de Sparte, d'Athènes et de Rome; en un mot, — qui est juste quoique ridicule, — des mœurs classiques. Cette conception, un peu divertissante, était née d'une passion, innocente en son principe, pour le *Conciones*. — Qu'on ne fasse pas cette objection : « Les humanistes sont donc à la fois misonéistes et révolutionnaires? » Il n'y a pas incompatibilité ni antinomie en cela. Les révolutionnaires ne sont pas conservateurs, mais ils sont presque toujours réactionnaires. La confusion entre conservateur et réactionnaire est un des préjugés de la langue. Le conservateur est l'homme qui est à peu près content du présent, le réactionnaire est l'homme qui en est mécontent et qui veut retourner en arrière ; et, quand il veut retourner très loin en arrière, il est un révolutionnaire radical. Et réciproquement le révolutionnaire, très souvent, est un homme qui, rêvant une société totalement différente de celle où il vit, en trouve le modèle dans une société qui a existé très anciennement et dont il caresse amoureusement le souvenir, mêlé, du reste, d'une foule d'imaginations qui l'embellissent encore. Et tels étaient, pour une bonne part de leurs conceptions, de leurs rêves et de leurs espérances, les révolutionnaires parfaitement rétrogrades de 1788. Songez que nos socialistes, même ceux d'aujourd'hui, ne sont pas sans entretenir leur pensée de la République de Platon, voilà pour la théorie, et des mesures constitutionnelles de Cléomène, voilà pour les faits.

Pour en revenir au point de vue purement littéraire, l'humaniste est donc un archéologue devenu un archéonome. Il a l'esprit antique en lui. Et cette disposition s'accuse à mesure que l'antiquité fuit davantage derrière nous, le respect étant plus grand de loin, et aussi l'amour, du moins en choses littéraires. L'alexandrin d'Alexandrie est alexandrin dans le sens que j'ai donné à ce mot, il est peu humaniste au sens où je viens de prendre ce terme; il est, je l'ai dit, et il veut être très moderne. Le Latin amoureux des Grecs est déjà beaucoup plus humaniste. Catulle, quoique trop large, trop complexe, et trop grand pour être ramené à ces étroites limites, est humaniste beaucoup plus que Callimaque, et Properce est presque humaniste exclusivement; c'est un Grec qui se promène dans Rome, que du reste il admire, mais la patrie de son cœur est de l'autre côté de l'Adriatique. Et quand nous arrivons à la Renaissance, l'humanisme est tellement une passion qu'il en devient inquiétant. Sait-on bien que Ronsard, le bon catholique Ronsard, en vient quelque part à regretter de n'être point païen?

Certes, si je n'avais une certaine foi,
Que Dieu par son esprit de grâce a mis en moi,
Voyant la chrétienté n'être plus que risée,
J'aurais honte d'avoir la tête baptisée.
Je me repentirais d'avoir été chrétien...

Voilà Julien l'Apostat qui renaît sous une forme très inattendue..

Et comme les premiers je deviendrais payen.
La nuit, j'adorerais les rayons de la lune,
Au matin, le soleil, la lumière commune,
L'œil du monde ; et si Dieu au chef porte des yeux,
Les rayons du soleil sont ses yeux radieux
Qui donnent vie à tous, nous conservent et gardent,
Et les faits des humains en ce monde regardent.
. . . . . .
J'adorerais Cérès qui les blés nous apporte
Et Bacchus qui le cœur des hommes réconforte,
Neptune le séjour des vents et des vaisseaux,
Les Faunes et les Pans et les nymphes des eaux,
Et la terre hôpital de toute créature,
Et ces dieux que l'on fait ministres de nature.

C'est proprement ici le rêve de l'humaniste, et il est assez curieux de le rapprocher de quelques fantaisies tout du même genre chez nos poètes modernes, par exemple de la *Vie harmonieuse* de notre aimable, quelquefois puissant poète Emmanuel des Essarts :

Jadis, j'aurais vécu dans les cités antiques
Svelte comme un héros, libre comme un vainqueur,
Et tous mes jours, pareils aux Visions plastiques,
Se seraient déroulés noblement, comme un chœur.
. . . . . .
Là j'aurais contemplé l'avenir et la vie
Sur le blanc piédestal de la sérénité,
Sans effort surhumain, sans excessive envie,
Heureux d'un idéal visible et limité.

Et j'aurais promené sur la nature entière
Les regards assurés et calmes d'un payen,
Qui sent des âmes sœurs frémir dans la matière,
Ne se sent jamais seul et sait que tout est bien ;

Et qui, dans les frissons mystérieux du monde
Dans toutes les clartés du ciel mélodieux,
Dans les tressaillemens de la terre et de l'onde
Adore autour de lui tout un peuple de dieux.

Oh ! la vie élégante, amoureuse et facile
. . . . . .

Mais l'homme qui a sans doute le plus entièrement réalisé le

rêve de l'humaniste, c'est Joachim du Bellay. Il fut amoureux à Rome d'une Romaine qui s'appelait Colomba, et il la chanta en vers latins, en distiques élégiaques et en hendécasyllabes. Voilà qui est complet. « L'histoire romaine à Rome, » disait J.-J. Ampère. L'amour romain, à Rome, en vers latins, c'est l'humanisme vécu, c'est l'atavisme amené par les circonstances à son plein effet, c'est l'illusion chère à l'humanisme portée à son dernier point de perfection, jusqu'à une manière d'hallucination charmante. Joachim dut se prendre lui-même pour Catulle. Il est vrai qu'au même temps la Rome moderne ne lui plaisait guère et lui faisait regretter son Paris et son Anjou. L'humanisme est toujours troublé par quelque chose, à savoir par la réalité qu'on aime et par la réalité qu'on n'aime point. Le réel reprend toujours ses droits et sa revanche. On ne le supprime jamais tout à fait, quelque désir qu'on en puisse avoir. Du Bellay, en son humanisme presque réalisé, n'en dut pas moins avoir « quelques minutes supérieures ».

L'humanisme a en quelque sorte trois phases successives par lesquelles passent à peu près tous ceux qui entrent une fois dans son domaine, et c'est l'admiration, puis l'imitation, puis l'émulation. On commence par admirer les grands modèles que l'on s'est mis sous les yeux. L'admiration a quelque chose en elle de respectueux qui tient toujours un peu loin de l'objet, si bien, du reste, qu'on le connaisse. Elle n'est point passive, mais elle est discrète. Elle jette dans une certaine émotion un peu tremblante. Certains humanistes ne dépassent point cette première phase, et ce sont, du reste, peut-être, les plus heureux. La plupart se familiarisent et osent au moins traduire, ce qui est la plus grande audace, encore que passant pour de la modestie. La plupart encore vont jusqu'à imiter, adapter, accommoder, et ici se placent toutes les formes, qui sont innombrables, de la contrefaçon littéraire, depuis le plagiat jusqu'à « l'imitation originale ». Imitateurs, les humanistes qui dépassent la phase de simple admiration le sont tous avec des différences infinies dans le degré. Tous les Latins le sont, depuis celui d'entre eux qui pense le plus, c'est-à-dire Lucrèce, jusqu'à celui qui pense le moins, c'est-à-dire, si l'on veut, Silius Italicus, ou si on le préfère, un autre; car on a le choix. Peut-être faudrait-il faire une exception pour le seul Lucain, qui, fond et forme, a bien prétendu faire quelque chose de complètement nouveau. Quand Horace s'écrie : *O imitatores servum pecus*, comment se fait-il qu'il ne s'aperçoive point qu'il s'indigne contre toute sa race et à commencer par lui-même? Il est très probable que par imitateurs il n'entend que ceux qui, Latins, imi-

tent les Latins. Le Latin qui imite les Grecs procède si bien comme ont procédé tous les Latins depuis Ennius qu'il semble être dans son office propre et faire ce qu'il serait étrange qu'on ne fît pas, et ce qu'il est presque impossible qu'on ne fasse point.

L'imitation des modèles a du reste de tels charmes qu'il est tout naturel qu'on s'y abandonne et qu'on s'y attarde. Elle est instinctive dans ce qu'on appelle de nos jours un « tempérament artiste », et il ne s'en faut pas de tant qu'elle en soit la marque. On crie sur tous les tons : « La nature! » et « le naturel! » Voilà qui est bien; mais la nature, après tout, c'est le réel quotidien, c'est la rue, c'est la *taberna* ou la boutique, c'est la *fornix* ou le cabaret, c'est l'*atrium*, le *triclinium* ou le salon, et tout ce qui se pense et se dit en tous ces lieux-là. Il n'est pas si étonnant qu'on ne prenne pas tant de plaisir à toutes ces choses. C'est la nature pourtant, et c'est le naturel. Il faut donc être un peu vulgaire pour aimer passionnément la nature. Le paradoxe maladif de Baudelaire qui tenait le naturel en horreur, et dont la poétique avait pour premier principe qu'il ne faut aimer que l'artificiel, ne laisse pas de pouvoir se soutenir, et n'est que l'outrance et l'exagération préméditée d'une idée à demi juste. L'artiste est donc assez naturellement porté à aller vers une nature et vers un naturel *sur lequel l'art a passé déjà*, qui est déjà mêlé d'art, où la pensée d'une élite a déjà laissé sa marque. Cette nature ainsi élaborée déjà et ainsi déjà purifiée, qu'est-elle bien, que peut-elle être sinon les ouvrages des grands poètes qui nous ont précédés? « Eh! oui, j'aime les paysans, dirait Virgile, et je les connais de mes yeux; mais encore je les aime surtout dans Théocrite. C'est ainsi remaniés qu'ils sont dignes d'un consul, et vous savez que je veux dire par là dignes de moi. »

Rien donc n'est plus artistique que l'imitation, et vous verrez, si vous rassemblez un peu vos souvenirs littéraires, que les « naturels » et les réalistes, j'entends sans mélange, ont toujours été gens qui n'avaient que très peu d'études littéraires, ou point du tout, doués du reste de génie naturel; et ce n'est point parce qu'ils n'avaient point d'études littéraires qu'ils furent réalistes, mais parce qu'ils avaient le goût et la tournure d'esprit réaliste qu'ils eurent peu de penchant aux études littéraires. C'est un certain degré de sens artistique qui leur manquait.

Nous avons dit : 1° admiration, 2° traduction et imitation. Il y a une troisième phase où l'humaniste arrive presque toujours, et que j'appelle émulation. Le respect est profond dans l'admiration silencieuse, grand encore dans l'office de traducteur, persistant, quoique déjà un peu familiarisé, dans l'imitation. Il s'atté-

nue par l'accoutumance, sans cesser d'exister, sans disparaître. On s'enhardit. Ces modèles, si on essayait de rivaliser avec eux, sans espérance d'y parvenir, mais en cherchant l'honneur de l'avoir entrepris ? C'est l'émulation. Ce sont les audaces, ce sont les licences, c'est le libertinage de l'humaniste. Elle consiste, non pas sur des sujets différens, ou analogues seulement, à essayer d'être aussi parfait que les modèles que l'on adore ; ceci est autre chose, que nous verrons plus tard ; mais sur les mêmes sujets, et tout en imitant, à substituer aux « beautés » du modèle des « beautés » que l'on tire de son propre fonds, ou, aux traits jugés admirables du modèle à en ajouter d'autres, que notre imagination nous fournit.

C'est un entraînement fatal et un jeu assez dangereux. M. Lafaye nous en donne quelques exemples fort agréables et parfois divertissans. Sapho écrit ces vers, dont Racine se souviendra très bien quand il écrira le rôle de Phèdre : « Quand je le vis franchissant d'un pied léger le seuil de la porte, je devins plus froide que la neige, tandis que de mon front dégouttait la sueur, abondante comme la rosée du matin ; mes lèvres immobiles se refusaient aux paroles. » Théocrite reproduit en d'autres termes ces beaux cris ; puis il ajoute : *Je n'aurais pu proférer même les sons inarticulés que font entendre les enfans quand ils appellent leur mère pendant le sommeil.* » Et voyez ici les différences. Théocrite amplifie, Racine abrège, marques assez frappantes du genre propre à chacun d'eux. De même ailleurs Théocrite suit de près Alcée dans le passage suivant. Ce que je souligne est ajouté par lui : « Toi aussi souviens-toi qu'hier tu étais plus jeune qu'aujourd'hui et que nous devenons vieux et ridés *en moins de temps qu'il ne t'en faut pour cracher quand tu m'aperçois...* Moi qui maintenant irais volontiers chercher pour toi les pommes d'or, moi qui pour toi irais trouver Cerbère, le gardien des âmes, alors, quand j'aurai cessé d'éprouver cet amour qui me fait tant souffrir, tu auras beau m'appeler, *ta voix ne me fera pas même venir sur la porte de la cour.* »

L'émulation de l'humaniste lui fait quelquefois trouver des choses heureuses ; mais plus souvent le jette dans deux défauts assez pénibles, qui sont le délayage et l'anachronisme. Très naturellement il ajoute à ses modèles. Il s'imagine que ce que le sujet comporte et que le modèle n'a point dit, c'est qu'il n'y a point songé, a oublié de le faire entrer dans son œuvre, tandis que, le plus souvent, ce qui fut omis ainsi l'avait été à dessein, par bon goût et comme négligeable ; de sorte que ce que l'imitateur ajoute est précisément ce que le modèle avait eu l'esprit de mépriser ; et

c'est ainsi dans son perfectionnement que l'imitateur marque et prouve son infériorité. Quand on veut rivaliser en imitant, il faut faire comme La Fontaine, qui peut-être fut extrêmement avisé et malin, qui, en tous cas, soit hasard soit adresse, s'est attaché à des modèles extraordinairement secs : Ésope, et aussi Phèdre et aussi Boccace. Il ne risque point, lui, dans ces conditions, de délayer quand il développe et de surcharger quand il amplifie. Il est bon de choisir des modèles qui ne donnent que la matière de l'œuvre d'art, ce qui revient à dire que, quand on prétend rivaliser, il est expédient de choisir des modèles qui ne soient que des occasions. « A propos d'Ésope » aurait pu être le titre des Fables de La Fontaine, comme « à propos de Théophraste » le titre des *Caractères*.

Un autre danger que court l'humaniste quand il rivalise, c'est l'anachronisme. Il est vrai que le fond de l'humaniste c'est l'anachronisme précisément. Il est un homme de 1550 qui vit dans la 76e olympiade. Seulement, pour l'unité de son œuvre il faut que cet anachronisme soit constant. Il faut que l'humaniste ne soit pas infidèle à l'anachronisme qu'il constitue. Il faut qu'il ne sorte point, tant qu'il écrit, de sa 76e olympiade, ou qu'il ne s'en écarte que médiocrement. Or quand il ajoute à son modèle, d'où lui vient ce qu'il y ajoute? Souvent, très souvent, presque toujours, du temps où il vit matériellement, charnellement, si je puis dire, du monde qui entoure sa personne mortelle. Quand il ajoute, c'est donc, fréquemment, l'homme de 1550 qui intervient dans l'œuvre antique, y mêle un trait, y met un accent, y jette un esprit qui sont modernes. C'est alors être de son temps, pour un moment, qui est un anachronisme; c'est renoncer à l'anachronisme fondamental qui est en faire un qui éclate à tous les yeux, comme aussi, car c'est la même chose dans d'autres termes, c'est redevenir soi-même qui sonne faux et c'est rentrer dans son pays qui dépayse. — Ce genre de dissonances est extrêmement fréquent chez les humanistes, je dis même chez les plus grands, chez ceux qui sont beaucoup plus que des humanistes, et je n'ai pas besoin de rappeler Euripide, non seulement mettant une plume, du papier à lettres, et un cachet entre les mains d'Agamemnon, mais prêtant, ce qui est plus grave, des maximes et des subtilités de philosophie, très éloignées de leurs conceptions accoutumées, aux héros d'Homère. On sait même que l'anachronisme chez les humanistes de génie devient presque une beauté de plus, que Racine par exemple, mêlant dans telle de ses tragédies antiques les légendes de la mythologie primitive, les souvenirs de la Grèce historique et humaine, et les impressions que ses yeux et son cœur conservaient du palais de Versailles, nous permet de planer en quelque

manière au-dessus de l'humanité tout entière, affranchis du temps, ainsi que des dieux, et que l'anachronisme devient chez lui une prestigieuse et délicieuse achronie. Du moins c'est M. Jules Lemaître qui l'a prouvé et dans une page si spirituellement poétique qu'on se ferait conscience de n'en être pas convaincu.

Admiration, imitation, émulation, ce sont les trois phases ordinaires et comme normales par lesquelles passe communément l'humanisme ; c'est son évolution classique ; le parallélisme entre la France au temps de Ronsard et Rome au temps de Catulle est ici presque absolu, et les deux littératures semblent se copier l'une l'autre et passer exactement par les mêmes chemins à cet égard. A peine pourrait-on remarquer, et c'est ce que M. Lafaye n'a pas manqué de faire, que les Romains se sont montrés plus discrets, dans les deux sens du mot, et principalement dans celui qui signifie doué de discernement, que ne l'ont été nos Français, et que Catulle aussi bien qu'Horace ont su du premier coup ce que Ronsard n'a su qu'après une fâcheuse expérience, à savoir qu'il ne fallait ni imiter Pindare, ni essayer de rivaliser avec lui : *Pindarum quisquis studet æmulari...*

Mais en général la marche et les démarches sont bien les mêmes, et c'est ce qui permet de considérer nos trois phases indiquées ci-dessus comme une véritable loi des littératures commençantes, et des littératures sur leur déclin. Les littératures commençantes, *ou qui recommencent*, admirent, imitent, rivalisent, le regard fixé sur une littérature ancienne ; les littératures sur leur déclin admirent, imitent, rivalisent, le regard attaché sur elles-mêmes, sur le moment brillant de leur histoire, et cela fait deux genres différens d'humanisme, un humanisme international et un humanisme patriotique. L'humanisme des commencemens, celui des Horace et celui des Ronsard, est toujours suspect de trahison, de *transfugisme*, et de crime de lèse-patrie. On reprochait à Horace de ne pas admirer les premiers monumens de la littérature latine, à savoir les Lois des XII Tables et les chants des frères Arvales dictés par les Muses mêmes, que dis-je là ? par les « Camènes » sur le Mont Sacré. On reprochait aux Ronsard et aux du Bellay de ne pas admirer le *Roman de la Rose*, pour lequel ils n'avaient du reste nulle horreur, mais auquel ils préféraient les roses d'Anacréon. Dans les deux cas, c'était infidélité à la patrie, c'était renier l'héritage des pères. Que nous veut ce Grec, que nous veut ce Gréco-Latin ? Il veut enrichir l'héritage par un emprunt qui peut devenir une conquête, il veut greffer habilement le sauvageon ; mais cela paraît trop subtil à certains esprits et ne passe que pour une grossière désertion.

Et de même, quand les romantiques, qui étaient très complexes,

qui étaient d'abord, et surtout, littérature personnelle et originale, on ne l'aura jamais assez répété, mais qui étaient aussi imitateurs de l'étranger, et qui étaient aussi humanistes à leur manière, c'est-à-dire imitateurs du moyen âge, et encore, un peu, imitateurs du XVIe siècle, créèrent une littérature dont le principal caractère était de rompre avec les traditions du XVIIe et du XVIIIe siècle, les traditionnels, qui s'appelaient classiques, leur reprochaient amèrement de n'être point patriotes, de renier les gloires les plus pures et les plus éclatantes de notre littérature nationale, de ne point faire preuve d'admiration pour Corneille en l'imitant, de ne point montrer leur goût pour Malherbe en le contrefaisant, et de ne pas faire profession de culte pour Racine jusqu'à être des Campistron. « Voltaire alors régnait » dans le camp des classiques, non point tant pour ses audaces, qui même en littérature sont réelles, encore qu'intermittentes, que pour ses timidités, que parce qu'il avait été, souvent, comme hypnotisé par les souvenirs du grand siècle de Louis le Grand, que parce qu'il avait cru qu'il qu'il n'y avait guère autre chose à faire qu'à imiter discrètement les grands auteurs du XVIIe siècle *dans les genres où ils avaient brillé*, quitte, du reste, si l'on pouvait, à en inventer d'autres. Et c'était toujours Voltaire qu'on opposait aux novateurs. Un si grand homme a bien été traditionnel! Un si grand homme a eu moins de confiance que vous en ses propres forces!

Entre les répliques très nombreuses que les romantiques pouvaient faire, ils auraient pu, relativement au grief d'anti-patriotisme, faire celle-ci qu'eux-mêmes étaient humanistes et traditionnels d'une certaine sorte, puisqu'ils remontaient au moyen âge et se réclamaient du XVIe siècle, et c'est en effet ce que Sainte-Beuve en ses commencemens et quand il était encore comme au service du romantisme, s'est attaché à démontrer à plusieurs reprises. Mais, encore qu'en partie légitime, au moins comme argument de polémique, cette défense valait assez peu. Au fond, et ils le sentaient ne fût-ce qu'à leur ignorance, ne fût-ce, si l'on préfère, qu'à leur peu de goût pour les études livresques et le maniement des textes, les romantiques étaient surtout littérature personnelle, et leur moyen âge était bien conventionnel, et leurs prétendus rapports avec le XVIe siècle n'étaient qu'une erreur, une erreur presque absolue, le XVIe siècle étant plus que tout autre littérature d'imitation, et littérature d'imitation de l'antique, ce que le romantisme était aussi peu que possible, et le XVIe siècle étant le vrai père de toute cette littérature classique du XVIIe siècle et du XVIIIe siècle qui était celle avec laquelle le romantisme rompait. Le reproche qui consistait à dire que les romantiques n'étaient point patriotes parce qu'ils n'étaient pas traditionnels restait donc vrai. La

vraie réponse à faire était que le patriotisme littéraire consiste à enrichir sa patrie d'une beauté littéraire nouvelle. Les adversaires des romantiques n'étaient que des humanistes de déclin, de ces humanistes qui étudient pour les imiter les chefs-d'œuvre littéraires du pays dont ils sont, des Silius Italicus ou des Rutilius.

Tel est l'humanisme sous sa forme ordinaire tant au commencement qu'au déclin des littératures. Mais, du reste, et sans que nous songions à épuiser la matière, il y a des humanistes de bien des sortes. Il y en a par exemple qui sont exclusifs et d'autres qui sont synthétiques. Il y en a qui bornent leur étude et qui limitent leur culte à une seule littérature et même, dans une littérature, à une seule époque. Horace, en tant qu'humaniste (il est par surcroît bien d'autres choses) semble bien avoir concentré son admiration et son imitation sur les seuls lyriques grecs de l'époque classique, Alcée, Sapho, etc. Il écarte Pindare, par excès d'admiration et commencement de terreur, il écarte les alexandrins, peut-être dans un autre sentiment. Il est exclusif parce qu'à la fois il a le goût très délicat et une prudence très circonspecte. Je ne m'aventure pas sur ce terrain difficile à tout le monde, vu la rareté des textes grecs, et particulièrement à mon incompétence; je puis dire, puisqu'il s'agit d'Horace, que j'y rencontre *ignes suppositos cineri doloso;* mais il me semble bien qu'Horace est un humaniste d'un genre unique, ou à peu près. Un humaniste est quelquefois un collectionneur. Il se cantonne dans le commerce d'une génération littéraire ou d'une époque littéraire, ou d'une école littéraire, comme d'autres dans la familiarité d'une catégorie spéciale de coquillages, ou dans l'ameublement de telle époque. L'amateur de tulipes ou l'amateur de prunes de La Bruyère se retrouve très bien dans le monde littéraire, et tel dilettante se rencontrera qui ne voudra point sortir du pur Louis XIII, comme tel expert en meubles ne voudra pas sortir du pur Louis XVI. Le tout dans ce cas est de bien choisir l'objet de sa prédilection, et on ne saurait dire qu'Horace ait choisi mal. Comme on le voit par ses jugemens sommaires et ses exécutions, sommaires aussi, des écrivains latins, il est à croire qu'il avait le goût très difficile et très dédaigneux, mais très juste du reste, et il était quelque chose comme un *pococurante* qui aurait fait cinq ou six exceptions et qui aurait aimé d'autant plus vivement ce qu'il aimait qu'il méprisait franchement tout le reste.

D'autres humanistes ont l'humeur plus éclectique, et par exemple, — et c'est ce que M. Lafaye a très fortement mis en lumière, — Catulle ne limite point son admiration à une seule époque de la littérature grecque. On le prend à l'ordinaire pour un simple admirateur des alexandrins. Il l'est, mais il est autre chose,

et il éclate aux yeux, après le livre que nous venons de lire, qu'il a puisé aux sources vraiment antiques autant qu'aux sources prochaines, et chez les classiques grecs autant que chez les parnassiens d'Alexandrie. Tout de même Virgile, qui ne dédaignait rien, sachant bien ce qu'il était capable de faire de toutes choses, est tout plein d'Homère et de Platon, et fait son profit d'Apollonius de Rhodes, de Quintus de Smyrne, de Théocrite, sans compter Ennius lui-même, et sans compter tous ceux que nous ne connaissons pas. Et c'est en cela qu'il est le vrai classique, comme nous aurons sans doute l'occasion de le dire plus loin.

Et c'est aussi comme cela que l'ont entendu nos grands humanistes de la Renaissance française. C'est toute Rome et toute la Grèce connue d'eux qu'ils ont voulu nous rendre. L'humanisme éclectique est leur formule même, comme on aime à dire de nos jours, ou, si vous aimez mieux, leur principe. A vrai dire ils sont non seulement des humanistes éclectiques mais des humanistes insatiables. Ils ne voudraient rien laisser perdre, et ils voudraient tout absorber, c'est à savoir et l'antiquité et les Italiens et même le moyen âge français ; car si, pour ce qui est de l'éducation, de l'imagination et de l'art du style, c'est à l'antiquité qu'ils veulent qu'on s'adresse, sans négliger les Italiens ; *pour ce qui est de la langue*, on sait et il faut toujours répéter que c'est surtout par l'étude des vieux « Gaulois » qu'ils estiment qu'il faut la renouveler, la rafraîchir et l'enrichir. Comme compréhension, sinon absolument comme haute intelligence littéraire, ce sont les plus « larges » aussi bien que les plus ambitieux des humanistes.

Cette compréhension, qui ne leur a pas été d'un très grand profit, peut avoir d'éminens avantages. Elle détourne précisément d'imiter, comme il arrive souvent que le terme d'une évolution intellectuelle est contraire à son principe et se retourne contre lui. Quand on sait tout avec intelligence, on s'aperçoit qu'à imiter tant de choses si différentes, d'origines et d'esprits si divers, on ne fait qu'une œuvre incohérente et qu'une mosaïque pleine de dissonances. Et alors on s'avise de ne point imiter précisément, de laisser comme dormir au fond de soi tout ce qu'on a appris, pour n'en recevoir quand on écrit et pour n'en laisser passer dans ses œuvres que l'influence indirecte, l'écho lointain, le parfum adouci, l'essence subtilisée et élaborée par notre pensée propre, et devenue véritablement, quoique étrangère à l'origine, quelque chose cependant qui est de nous. C'est là le secret. Dans ce cas, alexandrinisme et humanisme disparaissent dans leur triomphe même, s'évanouissent en aboutissant, ont leur terme dans leur but atteint, et c'est le vrai classicisme qui commence. La littérature impersonnelle a rejoint la littérature personnelle et se perd en la fécondant. Mais

ce qui vient de naître, c'est une littérature personnelle d'un caractère très particulier. C'est une littérature personnelle qui suppose derrière elle et qui contient encore toute une littérature impersonnelle qu'on n'a pas voulu qui se répandît. C'est une littérature personnelle qui est savante et profite de sa science, mais sans vouloir la montrer, et sans même en avoir trop conscience, et qui s'est mise en état de pouvoir en profiter inconsciemment. C'est bien un *moi* qu'elle exprime, mais un moi qu'elle a pris soin d'enrichir, de munir et d'ensemencer. Le classicisme commence où l'humanisme finit, à la condition qu'il ait existé; comme l'humanisme commence où l'alexandrinisme finit à la condition qu'on ait commencé par lui. L'alexandrin est un scolaire qui n'a pas eu le temps ou la puissance de devenir humaniste; l'humaniste est un alexandrin qui n'a pas eu le temps ou la puissance de devenir un classique.

On a tenté bien souvent une définition du classique, et il est certain que le classique est un personnage assez complexe pour que la définition en soit difficile, et ce lui est un honneur qu'il soit malaisé de le définir. En général on s'en tire par une définition indirecte qui consiste à dire qu'un classique est un auteur devenu scolaire ou destiné à le devenir; mais cette désignation, pour être appliquée, demande l'épreuve du temps et l'on ne peut savoir si un auteur est un classique que par le long usage fait de lui après sa mort. — Je ne risquerai pas une définition; mais je dirai quels sont, selon moi, les principaux caractères de l'auteur classique. Le classique doit réunir en lui des qualités et surtout des facultés qui chez les talens ordinaires sont opposées jusqu'à s'exclure. Il doit avoir une très forte personnalité et écrire des œuvres qui ont un caractère à peu près impersonnel; il doit être national, c'est-à-dire de son temps et de son pays, très fortement, et écrire des œuvres qui aient un suffisant caractère de généralité, d'humanité, pour qu'elles puissent et doivent être lues de tous les peuples dans tous les temps; il doit être savant; et l'on peut être sûr que, si son œuvre paraît savante aux yeux, surtout paraît « scientifique », la gloire d'auteur classique ne s'attachera jamais à son nom; il doit être original, apporter avec lui une manière vraiment nouvelle de sentir; et il faut pourtant que cette manière, encore que nouvelle, soit accessible et abordable, sinon à tout le monde, c'est ce qu'on ne me fera jamais dire, du moins aux élites successives de l'humanité, c'est-à-dire, les générations très différentes d'esprit et de mœurs se succédant indéfiniment, à une foule, à une foule très intelligente et très exercée aux choses intellectuelles, mais à une foule.

Reprenons. Il doit avoir une très forte personnalité : la chose

n'a même pas besoin d'être prouvée. On ne tient vraiment qu'à soi, on ne tient à une idée ou à un sentiment que quand cette idée ou ce sentiment est bien à soi, quand on la sent ou quand on le sent bien véritablement sorti du fond de soi-même. C'est alors qu'on a de l'accent, parce qu'on a de la passion, parce qu'on se sent engagé dans ce qu'on dit, parce que vous avez conscience que dans ce que vous écrivez ou dans ce que vous dites, il y va de vous. Quand vous sentez que vous imitez, ou que vous adaptez, ou que vous arrangez, ou que vous avez une réminiscence, vous ne pouvez pas écrire sans une certaine nonchalance, qui, du reste, peut ne pas laisser d'être agréable. Il faut, pour faire œuvre de grand artiste, croire à son œuvre, et on ne croit avec un certain degré de passion qu'à soi-même. Toute littérature forte est donc personnelle. Seulement, si elle est l'expression personnelle d'une pure et simple individualité, elle reste vive, elle reste ardente, elle reste passionnée, mais elle est indigente. C'est une personnalité enrichie d'une foule d'autres sans s'être perdue, sans s'être atténuée elle-même, qui vaut la peine d'être exprimée. Il faut donc que l'artiste classique ait su sortir de lui sans perdre la faculté d'y rentrer, soit sorti de lui pour y rentrer plus riche, soit sorti de lui sans se renoncer, se soit transformé en une foule d'êtres autres que lui sans cesser d'être lui-même, et pour mieux dire se soit transformé en d'autres avec assez de force pour les transformer en lui. Et notez bien que ce ne sont pas là deux périodes successives et distinctes dans la vie du grand artiste; il ne doit pas passer dix ou quinze ans de sa vie à s'ensemencer et quinze ou vingt ans de sa vie, ensuite, à produire. A la vérité c'est un peu cela, et il y aura toujours une période qui sera plus d'acquisition et une autre qui sera plus de fécondité. Cependant, et dans la première période, l'artiste destiné à être grand produira déjà, ne fût-ce que pour lui : qu'il ne produisît rien, ce serait signe que sa personnalité ne serait pas très forte, et il y aurait danger qu'il ne s'habituât à être un simple dilettante; et dans la seconde période il sentira le besoin de continuer à s'enrichir : qu'il n'en éprouvât point le besoin ou au moins le désir, ce serait signe qu'il se contenterait de lui, et qu'il en serait content, marque des natures vulgaires, et il y aurait danger qu'il ne se renouvelât point, plus de danger encore, qu'il se copiât, qu'il se répétât, qu'il se « développât » et se paraphrasât, qu'il devînt, ce qui est affreux, un imitateur personnel et comme un humaniste de lui-même. C'est donc une vie en partie double et plutôt en partie multiple que celle du grand artiste destiné à devenir classique, une vie où l'intelligence qui comprend est sans cesse en jeu en même temps que l'imagination qui crée, et, pour tout dire,

une vie de grand critique unie à une vie de grand créateur.

Le classique encore doit être de son pays et de son temps, plus de son pays que de son temps, à la vérité, mais cependant de l'un et de l'autre. Vous avez bien remarqué le caractère le plus désobligeant des écrivains purement humanistes, s'il en est, — car ces classifications ne s'appliquent jamais exactement, — mais du moins des écrivains qui sont surtout des humanistes : ils ont « une parole qui sent l'étranger », un accent qui semble avoir été appris, je ne sais quoi qui, marquant l'emprunt, sent l'effort. Ils ne sont pas francs. Je sais bien, qu'à un certain degré de raffinement, c'est un charme. Il y a tant d'artificiel dans l'art que l'artificiel lui-même donne une sensation artistique assez savoureuse. On dit : « Comme c'est ingénieux, comme c'est bien prendre la voix d'autrui; ce néo-grec est plus grec que le grec lui-même. » Et c'est vrai ; du moins c'est à dire que les sensations rares et inattendues que le vrai grec nous donne seulement quelquefois, quand il est l'interprète de sentimens et de mœurs tout à fait et décidément différens des nôtres, celui-ci nous les donne continûment, avec insistance, ayant été particulièrement ému et séduit par celles-là. De là son charme, mais aussi, à la longue, l'impression de faux, de non naturel, d'appuyé, au moins, et de trait trop creusé, que laisse l'écrivain humaniste. Dans un roman d'Alphonse Daudet, un faux Anglais, au cours d'une discussion chaude, et quand on va en venir aux coups, jette brusquement son masque et interpelle son antagoniste en pur français et avec le pur accent de Paris, en « bon jargon de Grève » : « Oh! oh! répond l'autre... Eh bien! je m'en doutais. Tu étais aussi par trop Anglais. » Le néo-grec chez les romains, le néo-grec ou le néo-latin chez les Français, sonne un peu faux, parce qu'il est aussi par trop grec ou par trop latin.

Il faut donc être de son pays et même de son temps pour être un vrai classique, le naturel étant la première des qualités du grand écrivain, et cependant rien n'est plus contraire à l'esprit classique, rien n'empêche mieux de devenir classique que d'avoir une trop précise couleur locale et que de *dater*. On sait même que « *cela date* » est la formule par laquelle on marque précisément qu'une œuvre n'est pas destinée à entrer dans le patrimoine commun. Il y a des œuvres qui sont trop françaises ou trop anglaises ou trop italiennes; et il y a des œuvres qui sont trop Louis XIII ou trop Louis XV. C'est aux auteurs de ces œuvres qu'on est tenté de dire en les lisant : « Vous n'êtes pas du temps, vous êtes du moment, » et : « Vous n'êtes pas du pays, vous êtes du terroir. » Le nationalisme dans ce cas est une espèce de provincialisme; il sent le clocher. Au fait, c'est bien un provincialisme en effet;

c'est l'air d'un homme qui est de son pays et qui n'a pas voyagé. Le classique est homme qui est de son pays, qui a voyagé à l'étranger sans devenir exotique, et dans le passé sans se pénétrer d'archaïsme.

Le classique encore doit être savant et ne le point paraître, ce qui est extrêmement difficile. Il doit l'être, et tout ce que je viens de dire le prouve, et il doit ne le point paraître, parce que la science qui se montre enlève à une œuvre son caractère, ou, du moins, sa saveur artistique. Buffon sait ce qu'il dit quand il assure qu'il n'y a que le style qui soit le propre de l'écrivain, la seule chose qui soit de lui et à lui, et que tout le reste, faits, découvertes, observations, n'est pas plus à lui qu'à un autre. Or, quand la science, le savoir, le trésor des connaissances acquises apparaît trop dans un écrivain, son œuvre, n'apparaissant plus comme personnelle, n'apparaît plus comme artistique. Elle semble l'œuvre collective de tous ceux que l'auteur a lus et qui ont versé en lui ce qu'il nous donne. Derrière lui on les voit, derrière lui on les compte. L'impression artistique ne se produit pas, ou perd infiniment de sa force. Le plus grand service que la fatalité ait rendu à Lucrèce est de détruire les œuvres d'Épicure. Si on les avait, le livre de Lucrèce ferait sans doute l'effet d'un simple cours de philosophie. Lucrèce est devenu classique parce que, « son texte » ayant été perdu, il paraît avoir inventé ce qu'il expose. Tel doit être par lui-même, et sans le secours de cette bonne fortune, l'écrivain classique. Il doit avoir si bien et si fortement pensé à nouveau ce qu'il a lu, qu'il nous semble inventer ce qu'il a appris. Dès lors sa personnalité reparaît, elle enveloppe et embrasse et pénètre cette matière étrangère, qui déjà n'est plus étrangère ; l'œuvre semble bien sortie vivante et d'un seul mouvement d'un cerveau unique, et quoique beaucoup plus riche que celle qui aurait été conçue par un seul esprit, elle est personnelle nonobstant, et artistique à cause de cela.

Enfin l'écrivain classique devra être original, je ne dis pas sans l'être trop, ce qui serait une puérilité, mais en l'étant d'une certaine façon. Sans parler de cette originalité artificielle et facile qui n'est qu'excentricité et qui consiste à bien saisir l'opinion courante et le ton du moment pour en prendre le contre-pied, il y a une originalité vraie qui est dangereuse encore, dont il faut bien se contenter quand on n'a que celle-là, mais qui, tout en donnant de très beaux succès pour un temps, interdit de devenir un écrivain classique. Elle consiste dans certains défauts brillans de notre caractère, convertis par le talent en qualités ou du moins en puissances littéraires. La malice par exemple, l'esprit chagrin et misanthropique, le don de saisir les ridicules sans con-

naître l'homme tout entier, l'exaltation facile et l'enthousiasme toujours prêt à s'enflammer, la sensibilité trop vive et le don d'être malheureux, j'en oublie ou j'en passe, sont des particularités de caractère qui deviennent des originalités littéraires fort appréciables quand le talent d'expression s'y joint. Elles font les humoristes, les satiriques, les lyriques de second ordre, ou qui ne sont pas tout à fait du premier, en prose et en vers, les élégiaques, les romanciers, les faiseurs de confessions, de confidences ou de mémoires. Nous avons des œuvres de très grand mérite qui ont leur source première dans un défaut de ce genre, défaut assez précieux, sans aucun doute, qui constitue bien une originalité, puisqu'il a singularisé entre les hommes le personnage, doué de talent du reste, qui en était honoré et affligé.

Mais remarquez le genre très particulier aussi de gloire qui s'attache à ces hommes et à ces œuvres. Ils n'ont pas pour eux la postérité tout entière. Leurs lecteurs sont une clientèle, et ils ont des partisans plutôt que des admirateurs, ce que, du reste, ils ont dû souhaiter. Ils plaisent, à travers les âges, chacun à ceux qui ont exactement le même caractère, les mêmes inclinations et surtout les mêmes défauts qu'ils avaient eux-mêmes. Ceux-ci, à la vérité, leur sont très dévoués, sont même ardens pour eux, mais ce n'est pas là la vraie gloire, la gloire incontestée et universelle, la gloire classique.

Le grand auteur classique a, lui, un autre genre d'originalité. Son originalité c'est surtout sa supériorité. Il est, dans son genre, un héros de l'humanité, un de ces hommes où l'humanité se reconnaît elle-même portée à un plus haut degré de puissance, d'énergie et de perfection.

Pour serrer les choses de plus près, le grand écrivain classique est un homme qui représente, non pas le caractère tout entier de la race à laquelle il appartient, c'est chose impossible; non pas aussi, comme tout à l'heure, un des défauts de la nation dont il est, poussé à un degré extraordinaire, mais une des qualités de cette nation élevée à une hauteur, amenée à une grandeur inaccoutumées. Et comme c'est par les défauts qu'on se distingue le plus, et par les qualités qu'on se reconnaît ou qu'on croit se reconnaître, et qu'on s'entend ou qu'on croit s'entendre, ce même écrivain, si original par la supériorité éclatante d'une qualité rare à ce degré, si national puisque cette qualité est une des qualités, ordinaires à un degré moindre, de sa race, sera reconnu et entendu cependant, et admiré de l'humanité tout entière tant qu'elle n'aura pas changé; et elle ne change jamais.

On voit assez quels dons extraordinaires à la fois de force et de souplesse il faut à un écrivain pour avoir quelque chance de

devenir un écrivain classique. Ces facultés presque opposées de personnalité et de compréhension, je dirai presque d'hospitalité facile, de puissance créatrice et d'assimilation, d'originalité et de transformation, de nationalisme et de cosmopolitisme, on les trouve chez un Virgile, chez un Corneille, chez un Racine, chez un La Fontaine, chez un Chateaubriand, chez un Gœthe : mais le concert en est une des « réussites » les plus rares de l'histoire de l'esprit humain.

Une littérature classique sera donc... mais il n'y a pas de littérature classique, et c'est là décidément un mot impropre; il y a, répondant aux définitions, ou plutôt aux conditions, que j'ai énumérées plus haut, un petit nombre d'hommes supérieurs naissant ici et là, à tel moment ou à tel autre, et qui sont classiques parce qu'ils sont ce que j'ai dit, sans que ce qui les entoure soit classique le moins du monde. Ils ont autour d'eux et après eux des imitateurs qui rappellent leur manière et leur démarche habituelle, mais qui, précisément en tant qu'imitateurs, ne sont pas des classiques, mais des humanistes ou des alexandrins, selon le degré et la façon. Disons donc, non pas une littérature classique, mais un grand écrivain classique sera comme en un milieu à égale distance de la littérature purement personnelle et de la littérature savante, qu'on l'appelle humaniste ou alexandrine. Il tiendra l'entre-deux, comme dit Pascal, précisément parce qu'il est également capable de faire tout ce que fait l'une et tout ce que fait l'autre, et capable aussi de les concilier en lui. Il n'y a pas d'art plus personnel et plus impersonnel, tour à tour, et même à la fois, que celui de Gœthe ou de Chateaubriand. Mais n'oublions pas, pour ne pas tomber dans l'ingratitude, que l'alexandrinisme et l'humanisme sont la préparation nécessaire du grand classique, sa matière, et aussi, à un autre point de vue, les états d'esprit par lesquels il doit commencer par passer et où, même, il ne doit pas laisser de revenir. Il n'y a pas un grand écrivain classique, en laissant, bien entendu, de côté Homère, dont nous ne pouvons connaître ni les antécédens, ni ce qu'il a été, ni s'il a été, qui n'ait eu son éducation et comme en ses racines un puissant aliment d'humanisme et même d'alexandrinisme. Les époques où les classiques, dans tout le sens que j'ai essayé de donner à ce mot, se font rares, ne paraissent plus, ce sont les époques où l'humanisme décroît et disparaît.

C'est le XVIe siècle qui a fait le XVIIe, fils glorieux et ingrat; la stérilité artistique du XVIIIe siècle doit être en grande partie attribuée à la décadence des études classiques. Si les grands génies poétiques de la première moitié du XIXe siècle, si admirablement doués, mieux doués par la nature peut-être qu'aucun

des génies que la France ait jamais produits, ont constitué pourtant une littérature presque purement personnelle, ont été surtout élégiaques et lyriques, ce qui du reste est beau, n'ont ni renouvelé vraiment le théâtre, ni donné à la France une grande épopée, ni écrit un grand poème philosophique ou scientifique, ne sont arrivés au genre épique, indirectement, d'ailleurs, et s'y essayant par fragmens de courte haleine, qu'après être devenus humanistes à leur manière et avoir pris pour leurs Homères les trouvères du moyen âge; c'est peut-être parce qu'ils étaient tous assez ignorans, et n'avaient pas suivi l'exemple et la leçon ou de Gœthe, ou de Chateaubriand, ignorant à vingt ans, mais de vingt à trente refaisant son éducation littéraire avec la fougue et l'acharnement de Ronsard.

La renaissance contemporaine de l'humanisme, qui a été réelle, et dont on peut fixer les dates de 1850 à 1870 environ, n'a pas été sans une grande et salutaire influence. Ce nouvel humanisme n'a pas, il est vrai, rencontré un ou deux de ces génies supérieurs, dont l'humanisme ne peut pas se passer, étant certainement impuissant à lui tout seul à créer un grand classique; mais il a, comme il fait toujours, dans le repos de la littérature personnelle épuisée par son magnifique effort, suscité, échauffé et nourri quatre ou cinq poètes d'un très grand talent, qui semblent bien être nés tels, que, sans lui ils n'eussent ni trouvé leur voie, ni rencontré la matière conforme à leur tempérament. Et ce Parnasse moderne, trop humaniste à mon gré, et peut-être même un peu alexandrin, est après tout ce qu'il y a de plus brillant et de plus durable dans la littérature française du milieu du siècle.

Aux dernières nouvelles, l'humanisme semble être très peu en faveur et avoir extrêmement peu de vigueur, et l'on ne sent l'influence de l'antiquité que dans les rares survivans du Parnasse de 1860, qui seront demain les hommes d'avant-hier. La jeune littérature n'a absolument rien de traditionnel. Ne faut-il pas attribuer cet état général à l'affaiblissement des études classiques en France depuis 1870 et au mépris, peut-être passager, très probablement durable, où elles sont tombées, en partie avec la complicité de ceux qui devaient naturellement en avoir la garde? Rien n'est plus probable. Et c'est aussi pourquoi le moment actuel est un des plus intéressans à étudier de toute l'histoire littéraire de la France. Nous sommes, pour des causes tout autres, dans la même situation littéraire qu'en 1815, c'est-à-dire en présence d'une génération littéraire qui n'a pas fait ses humanités, ou qui les a faites très superficiellement, sans passion, sans foi certainement, et sans émotion.

Est-ce une littérature personnelle et originale qui va en résulter? Il est possible, et je n'ai pas besoin d'ajouter qu'il est souhaitable. Les signes ne semblent pas pourtant être dans le sens de cette hypothèse. Les grands génies personnels ne s'annoncent pas. En attendant, ce qui devait arriver naturellement se produit en effet. La littérature humaniste est d'ordinaire le repos de la littérature personnelle. La littérature personnelle se reposant, et la littérature humaniste, pour les raisons que j'ai dites, n'ayant aucune force, que reste-t-il? Non pas rien du tout. Faites attention. M. Auguste Couat, dans son livre sur Catulle, publié il y a vingt ans, avisait déjà une manière d'alexandrinisme particulier qui est celui-ci : « ... ressusciter par un effort d'imagination dans notre France moderne le moyen âge ou l'antiquité, *peindre dans des vers laborieux la Perse, la Chine ou le Japon...* c'est être alexandrin. » C'est peut-être forcer ou étendre un peu trop le sens des termes, et l'exotisme n'est pas l'alexandrinisme, et il doit avoir son nom à lui; mais il y a des rapports. Oui, l'exotisme est dans une certaine mesure un genre d'alexandrinisme, un genre d'humanisme. Il le remplace. Il a les mêmes origines, il vient, comme lui, d'une certaine impuissance unie à une certaine curiosité. Il est, si l'on veut, un succédané de l'humanisme. Eh bien, l'humanisme et aussi l'alexandrinisme de notre temps, c'est l'exotisme.

La passion, pour les Tolstoï hier, pour les Ibsen et les Björnson aujourd'hui, n'a pas d'autres causes que l'absence de littérature personnelle d'une part et l'oubli de la littérature humaniste d'autre part. Un mot d'un écrivain d'une de nos « jeunes revues » m'a bien frappé : « Ce à quoi nous faisons la guerre, c'est à la littérature nationale. » C'est un mot de polémique, et qui dépasse la pensée de l'auteur, bien entendu; mais il en indique bien la tendance. Or c'est un mot d'humaniste effréné, tout simplement; c'est un mot qu'aurait pu dire Horace dans un de ces momens de mauvaise humeur où il biffait toute la littérature romaine d'avant lui; c'est un mot qu'aurait pu dire Ronsard aux premières années d'enivrement et de frénésie classiques. C'est un mot d'humaniste ; mais de nos jours, c'est le mot d'un homme qui regarde au delà des frontières dans l'espace, au lieu de regarder au delà des frontières dans le temps, qui regarde du côté de l'étranger au lieu de regarder du côté de l'antique. L'exotisme a remplacé l'humanisme, et a les mêmes ardeurs, la même intempérance aussi et le même exclusivisme que l'humanisme avait souvent.

Aura-t-il les mêmes effets? Sera-t-il, pour quelques grands écrivains destinés à devenir classiques, la préparation nécessaire,

la matière première, ou l'excitant, ou le levain ? Il est possible. On en peut douter, parce qu'il ne faut pas oublier que cette matière première ou cet excitant doit être déjà assez conforme à la nature de celui qui l'absorbe pour qu'il puisse l'assimiler facilement. Or le Latin qui s'instruit chez le Grec; le Français, l'Italien, l'Espagnol, qui s'instruisent chez le Latin, ne sortent pas autant de leur monde intellectuel, font une moindre violence à leur nature que le Français qui s'instruit chez l'Allemand, le Russe ou le Norvégien. La greffe ne doit pas être d'une essence trop éloignée de l'arbre à laquelle on l'applique. — Cependant, qu'en savons-nous ? Quelques différences qui existent entre nous et les Allemands et les Russes et les Norvégiens, n'oublions pas pourtant que c'est chez nous qu'eux-mêmes ont commencé leur éducation pour en tirer une littérature d'abord analogue à la nôtre, qu'ils ont rejetée, et avec raison, quand, grâce à ces premiers exercices, ils sont arrivés à se donner une littérature originale. S'ils étaient capables de tirer quelque chose de nous, c'est sans doute un signe que nous pouvons tirer quelque chose d'eux. Il ne faut nullement décourager nos humanistes par exotisme.

Encore pourtant faut-il ajouter que cette littérature française où les peuples de l'Europe les plus différens de nous à tous égards ont puisé leur éducation littéraire était une littérature *à base d'humanisme*, et que par conséquent c'est bien l'antiquité qui reste la source première et commune qui, soit directement, soit par de longs canaux, soit par lointaines infiltrations, a versé partout, ou a partout animé et fécondé la vie littéraire, disons mieux, la vie intellectuelle. Peut-être, au risque d'être humanistes à l'ancienne manière, au risque même d'être un peu alexandrins à l'ancienne mode, faudrait-il ne pas négliger complètement ces origines, d'où, directement ou indirectement, et dignes d'elles comme indignes, et plus ou moins, nous venons tous.

C'est y revenir avec le plus grand profit, prenant pour guides des savans aussi distingués que M. Georges Lafaye et M. Auguste Couat, que de relire ce charmant et puissant Catulle, si original et en même temps si pénétré d'antiquité grecque, si humaniste, si alexandrin, si national aussi, et si original, premier modèle peut-être du poète classique dans tous les sens du mot, sinon dans toute la grandeur qu'il peut avoir.

ÉMILE FAGUET.

LE

MOUVEMENT ÉCONOMIQUE

Il serait difficile de fermer les yeux à l'importance grandissante que prennent les questions économiques dans la vie intérieure des nations civilisées et dans leurs relations entre elles et avec ce qui reste du monde barbare. Le progrès incessant des sciences, la multiplicité des découvertes, l'extension indéfinie de leurs applications à la culture du sol, à l'industrie, aux communications maritimes et terrestres, aux modes de règlement des comptes internationaux, toutes ces nouveautés de la seconde moitié du XIXe siècle ont accru dans une inconcevable proportion la complexité des rapports entre les citoyens d'une même nation, puis entre tous les peuples. Les événemens qui affectent le bien-être d'une région se répercutent aujourd'hui avec une intensité jadis inconnue sur les intérêts d'autres pays, quelle que soit la distance matérielle ou morale qui les sépare.

L'économie politique, qui se flattait naguère encore d'être une science, est ébranlée par les formidables démentis que les faits ne se lassent pas de donner à ses antiques enseignemens. Elle se défend avec une énergie superbe, opposant ses lois et ses principes au torrent des phénomènes qui menace de balayer les théories d'école, et la fortune lui apporte encore de temps à autre une belle revanche, lorsque quelque grande révolution économique vient démontrer qu'après tout, elle avait mieux su prévoir que les politiciens ou les hommes d'affaires l'enchaînement des causes

et des conséquences. Mais son caractère se modifie, ses anciens cadres se disloquent, les profanes envahissent en foule son domaine; on la voit peu à peu se transformer en un immense répertoire de statistiques, où ses adeptes exercent leur sagacité sans épuiser une matière dont la masse, grossie indéfiniment, commence à défier la capacité du cerveau le plus encyclopédique.

Thorold Rogers, professeur d'économie politique à l'Université d'Oxford, infatigable remueur d'objections contre les doctrines en vogue ou devenues classiques, ennemi des économistes du type Ricardo et Malthus, auxquels il opposait l'économiste moderne, un obstiné travailleur en statistiques compliquées, comme M. Giffen, s'est efforcé de substituer à la science spéculative, dite économie politique, un certain art patient et érudit d'interpréter les faits dans l'histoire au point de vue économique, c'est-à-dire dans leur rapport avec les conditions de la vie matérielle des hommes et des nations.

Cette vue de Rogers est d'autant plus applicable aux faits présens qui constituent l'histoire en formation, que la politique pure a commencé de céder le pas, à peu près dans le monde entier, à l'économie politique. Non pas que les grandes questions morales, les problèmes élevés, ne gardent leur ancienne primauté. En Europe, la lutte de la libre pensée contre les religions, l'éclosion des aspirations et des sectes subversives de l'état social, l'opposition entre la triple alliance et l'entente franco-russe restent le substratum de la vie et de la pensée politiques. Mais à la surface combien d'autres sujets, d'ordre exclusivement économique, provoquent et absorbent l'attention des gouvernemens et des gouvernés!

L'Allemagne a débuté dans sa carrière impériale par une révolution monétaire, la démonétisation de l'argent. Elle a réformé son système de banques, réalisé l'utopie de l'exploitation des chemins de fer par l'État. Elle a versé dans le protectionnisme à outrance, pour revenir depuis deux années à la politique des traités de commerce. Elle se débat depuis quinze ans contre le déficit et a dû créer une dette impériale; elle travaille à bouleverser tout son système d'impôts.

L'Autriche-Hongrie a réussi au contraire dans cette période à sortir du gâchis financier où elle était restée si longtemps embourbée. Du déficit elle a émergé à l'équilibre, puis à l'excédent, et elle s'est engagée dans cette grande aventure, la réforme de la *valuta*. Absorbée par ses accumulations de métal jaune, elle semble presque se désintéresser du sort de l'alliance où elle était entrée naguère par précaution.

La Russie, sous le sage gouvernement de son souverain, arbitre suprême de la paix, a relevé son crédit avec le concours de la France. Elle a placé chez nous des titres de sa dette pour un capital de plus de cinq milliards, et elle amasse une énorme quantité d'or, à l'instar de la Banque de France. La grande préoccupation des ministres du tsar est d'assurer l'écoulement des blés et du pétrole de l'empire, de maintenir l'équilibre dans le budget, et d'empêcher le change de se relever trop vite, l'agriculture russe ayant un intérêt manifeste à la dépréciation, au moins au taux actuel, du rouble-crédit.

L'Italie est dans une effroyable crise politique et financière. Toutes les fictions de ses budgets passés se sont évanouies; le scandale des banques a suivi le krach immobilier; le nœud de l'imbroglio italien est bien plus dans le programme d'impôts nouveaux de M. Sonnino que dans la demande de pleins pouvoirs pour M. Crispi. L'Italie a rompu ses conventions commerciales avec nous, mais elle fait toujours partie, à côté de la France, de l'Union latine, et vient, à ce titre, de conclure une convention monétaire pour le rapatriement de ses monnaies divisionnaires qui en douze années avaient toutes pris le chemin de l'étranger.

L'Espagne a eu récemment l'incident de Melilla, mais déjà il est résolu, tandis que le problème du déficit, posé depuis une dizaine d'années, attend toujours sa solution. Les questions importantes en ce pays sont, maintenant, les griefs des compagnies de chemins de fer et la préparation d'un grand emprunt de 750 millions de pesetas.

La Grèce a eu des ambitions excessives. L'idée hellénique, — ici, au moins, il y avait une idée, et non plus seulement un intérêt, — lui a valu la Thessalie, mais l'a condamnée au régime du papier-monnaie et finalement lui inflige l'humiliation de la banqueroute. Tricoupis a été appelé par la royauté comme un sauveur; tel Crispi, en Italie, mandé par le roi Humbert. A Athènes comme à Rome, le souci présent, l'affaire urgente, c'est le mal financier, la souffrance économique.

Les Portugais ont passé avec désinvolture du système de l'emprunt à jet continu à la banqueroute; dans l'affaire de la Compagnie royale des chemins de fer, ils ont aggravé par leur déloyauté le fait matériel de la suspension de paiemens. Les obligataires ont crié, et notre ministre des affaires étrangères a rappelé de Lisbonne le représentant de la France. Les faits économiques ont amené les mesures diplomatiques. Le Portugal a compris.

A l'autre extrémité de l'Europe, la Turquie, le vieil empire des Osmanlis, devient méconnaissable. A l'inertie d'antan, au

mépris souverain de l'exactitude, ont succédé une activité tout occidentale, l'ardeur au travail, l'aptitude à s'assimiler les méthodes rigoureuses de paiement. Les chemins de fer se multiplient sur le sol ottoman; des ports sont creusés, les impôts sont perçus avec régularité et donnent des résultats plus élevés chaque année. Pour opérer ce miracle en douze années, il a suffi que le sultan, homme avisé, intelligent, constant dans ses desseins, confiât à une commission européenne la perception de quelques-uns de ses revenus et créât ainsi dans sa capitale un instrument puissant de régénération économique.

En aucun point du monde peut-être l'envahissement moderne du terrain politique par les questions économiques n'apparaît sous des traits plus frappans que dans l'Amérique du Nord. Qui pourrait dire aujourd'hui à quels traits spéciaux on distingue un démocrate d'un républicain? Les deux grands partis ont la même soif du pouvoir et luttent avec autant d'acharnement qu'autrefois, mais plus rien ne les divise que des questions d'ordre commercial et financier. A la « chemise sanglante » a succédé le tarif, au radical Sumner le protectionniste Mac Kinley, à la querelle sur les droits des États la grande dispute sur la frappe de l'argent. C'est par simple tradition que les deux partis sont encore désignés sous leurs vieux noms de démocrates et de républicains, qui n'ont plus de signification. On les dénommerait plus justement protectionnistes et argentiers. Les protectionnistes ont gouverné avec Harrison pendant quatre années, et rien n'est singulier comme l'énergie qu'ils ont apportée, pendant cette période, à la satisfaction des intérêts manufacturiers, faisant de la politique paradoxale, s'attachant par tous les moyens possibles à diminuer les recettes et à augmenter les dépenses publiques. C'eût été insensé si ce n'avait été surtout déshonnête et machiavélique, les républicains, ou du moins la coterie d'usiniers, surtout de métallurgistes, qui les dirigent, ayant un intérêt immense à faire disparaître les excédens de recettes d'autrefois et à rendre par là impossible la renonciation à un tarif élevé. Les argentiers revenus au pouvoir ont été obligés d'abroger une loi qui leur était chère, la loi Sherman; en revanche, ils travaillent à démolir le tarif de leurs adversaires.

Au Mexique, au Venezuela, au Pérou, dans la Colombie, les seules questions intéressantes à l'heure actuelle sont celles qui se rattachent aux chemins de fer et à l'exploitation du sol. Lorsque le Brésil sera débarrassé de la stupide guerre civile qui use depuis six mois son énergie vitale, il n'aura rien de plus urgent que la recherche d'une solution aux problèmes économiques

posés par la révolution de 1889 et par les mouvemens politiques désordonnés qui l'ont suivie : pléthore de circulation fiduciaire, discrédit du papier, hausse du change. Le Chili s'occupe à se guérir de ses blessures balmacédistes en suivant un rigoureux régime économique. La République Argentine s'est aussi donné le luxe d'une révolution, et aussitôt les difficultés économiques ont relégué toutes les autres au second rang. Moratorium, banqueroute partielle, débauche de circulation fiduciaire, prospérité intérieure par le développement de l'exportation, arrangement avec les créanciers étrangers, tels devraient être les titres des chapitres d'une histoire de la République Argentine dans les dernières années. Le document politique le plus remarquable qu'ait publié le gouvernement à Buenos-Ayres depuis 1890 est l'exposé rédigé par le ministre des finances, M. Terry, sur la situation économique de la république à la fin de 1893.

L'Afrique avec ses mines de diamans de Kimberley, ses innombrables exploitations aurifères du Transvaal, ses laines du Cap, ses grandes compagnies commerciales, ses courses d'explorateurs vers le lac Tchad, nous apparaît comme une vaste école de colonisation, un champ international d'application des études commerciales et géographiques.

Au delà de l'océan Indien, voici l'Inde des Rajahs, si poétique si pittoresque ; toute la péninsule est pleine du bruit que fait le cours de la roupie, de la perturbation jetée dans les transactions commerciales par la suspension de la frappe de l'argent décrétée en juin 1892. Le gouvernement anglo-indien est subitement en déficit ; il lui faut, pour parer ce coup, emprunter dans la métropole 250 millions de francs, et protéger l'industrie naissante du pays contre la concurrence de la Chine par des taxes à l'entrée des marchandises.

Dans l'Australasie enfin, les grands événemens des quatre dernières années ont été trois grèves colossales qui toutes ont tourné à la confusion des associations ouvrières et de leurs prétentions à la suprématie sur le continent australien, puis le krach des banques à Melbourne et à Sydney. Il y faut ajouter, là encore, la question douanière, et, dans la partie septentrionale, le problème du travail étranger par l'importation de coolies ou de Canaques.

Ainsi le monde entier est en proie au travail des problèmes économiques. Les détails varient, mais le fond est uniforme ; c'est toujours, d'une part, le conflit entre les consommateurs qui veulent acheter à bon marché les produits de tous pays, et les producteurs qui réclament une protection contre la concurrence

étrangère ; de l'autre, et relié par une connexité étroite avec le conflit douanier, l'obscur et mystérieux problème monétaire. Ce grand fait économique, la baisse du métal argent, dont l'action lente et continue échappe à la masse des observateurs, enserre en ce moment presque tous les peuples civilisés dans le réseau des conséquences inévitables qu'entraîne, depuis 1873, la rupture de l'ancien équilibre de valeur entre les deux métaux qui de tout temps ont fourni la matière de la monnaie. Le problème monétaire est universel, et lorsque le prix de l'argent baisse ou monte à Londres de deux ou trois points, cette indication barométrique annonce que quelque fait économique important se sera passé à Calcutta, à New-York ou à Berlin, dans lequel se trouvent impliqués à la fois les intérêts du paysan hindou, du fabricant de cotonnades dans le Lancashire et du sénateur américain, richissime possesseur d'une mine dans le Nevada. La question de l'argent occupe les gouvernemens d'une façon continue : après les travaux de la grande commission anglaise de l'or et de l'argent, ceux de la conférence monétaire de Bruxelles, puis les débats sur l'abrogation de la loi Sherman aux États-Unis; en Angleterre les discussions sur le budget indien et sur la politique de la suspension de la frappe. En ce moment encore une grande commission étudie à Berlin les mérites respectifs des solutions monométalliste et bimétalliste.

Nous n'avons pas certes épuisé dans ce rapide exposé la nomenclature des problèmes économiques qui s'agitent au jour le jour. Nous en avons au moins noté les principaux au passage. Tel est le mouvement dont nous nous attacherons à suivre ici périodiquement les péripéties, relevant les faits saillans qui se seront produits dans le trimestre écoulé, les solutions intervenues ou celles qui se préparent. La place principale dans cette étude sera naturellement réservée à notre pays et aux faits économiques où sa fortune, sa prospérité, son rôle dans la civilisation et dans l'équilibre politique international sont intéressés. Presque toutes les grandes questions relatives à l'agriculture, à l'industrie, au commerce et à la monnaie, dans l'ancien comme dans le nouveau monde, ont leur répercussion chez nous ; mais la France a aussi ses questions spéciales, comme cette redoutable affaire des Caisses d'épargne, sur laquelle devrait se porter, toute occupation cessante, l'attention du législateur. Les pouvoirs publics ont donné satisfaction à notre agriculture qui réclamait un surcroît de protection. Enfin deux années écoulées permettent d'apprécier les premières conséquences, au point de vue de nos échanges avec l'extérieur, du triomphe obtenu chez nous par les protectionnistes

au début de 1892. Bientôt s'agiteront les questions budgétaires que les propositions de M. Burdeau pour l'exercice 1895 vont mettre à l'ordre du jour dès la rentrée des Chambres après les vacances de Pâques. Dans le même temps se décidera le sort du programme financier de M. Sonnino, puis celui des lois d'impôt que discute le Reichstag allemand pour l'augmentation des forces militaires de l'empire votée l'année dernière.

I

Le commerce extérieur de la France a suivi depuis l'adoption du tarif douanier de 1892 un mouvement continu de recul. Les partisans du système protectionniste peuvent chercher à donner de ce phénomène des raisons étrangères à la politique douanière et montrer que le commerce extérieur a également décru dans les autres pays, notamment en Angleterre, aux États-Unis, en Italie, en Espagne. Ils ne peuvent nier le phénomène, et celui-ci a une portée d'autant plus significative que notre commerce extérieur n'avait cessé de se développer depuis 1860, et que l'année 1891 a marqué le point culminant de cette progression.

De 1857 à 1861, le montant moyen annuel de nos échanges avec l'étranger avait été de 3 milliards 927 millions. Dix années plus tard il atteignit 6056 millions. Le total s'élevait à 8 milliards 190 millions en 1890, à 8337 millions en 1891 (1). Le régime des traités de commerce avait fait ainsi ses preuves. Il ne viendra certes à la pensée de personne de lui attribuer exclusivement l'honneur d'une telle poussée d'expansion commerciale. Chacun fera la part qui convient à la multiplication des voies ferrées, aux applications merveilleuses des découvertes de la science, aux grands phénomènes économiques produits par ces applications dans la période de 1860 à 1870. Au moins ne saurait-on soutenir sérieusement, comme quelques protectionnistes l'ont osé faire, que les innovations de 1860 ont compromis la prospérité de notre commerce extérieur.

Les courans commerciaux que représentent les énormes totaux des dernières années accusent une intensité remarquable d'activité dans toutes les branches du travail et de la production. Ils impliquent des relations extrêmement nombreuses avec les nations voisines ou lointaines et sont la source de bénéfices industriels considérables. Leur développement continu a été un des facteurs

(1) Tous ces chiffres et ceux qui suivent se rapportent au commerce « spécial » (importations et exportations réelles), distinct du commerce « général » dans lequel sont compris l'entrepôt et le transit.

principaux de l'augmentation prodigieuse de la richesse publique en France depuis un quart de siècle.

Les représentans de la nation et les pouvoirs publics devaient avoir à cœur de ne pas oublier, dans leur sollicitude pour des intérêts spéciaux, assurément très dignes de sympathie, ce qu'exigeait cependant le respect de ces grands intérêts commerciaux. Sans doute on ne pouvait rester sourd aux appels désespérés des usiniers et des agriculteurs. Les consommateurs eux-mêmes, dont la cause a été un peu perdue de vue dans ces derniers temps, auraient été les premières victimes d'une fidélité ridicule aux pures doctrines libre-échangistes, qui eût abouti à la ruine de nos manufactures et de nos fermes.

Ce n'était pas une raison pour n'ouvrir plus l'oreille qu'aux doléances des filatures de laine, ou des vins du Midi, ou du bétail normand, et pour briser, par un appareil compliqué d'entraves, les relations si fructueuses établies depuis une génération entre la production française et les peuples étrangers.

Les avertissemens n'ont pas manqué. La France a eu d'abord l'exemple de l'Italie. L'exportation italienne s'élevait à 1 milliard en 1887 sous le régime douanier conventionnel. Elle est tombée à 892 millions en 1888 et à 875 millions en 1890 sous l'influence du tarif autonome, inauguré chez nos voisins en 1888, et qui avait relevé tous les droits d'entrée.

M. Teisserenc de Bort, dans un rapport sur notre commerce extérieur pour 1890, présentait cette déconvenue du protectionnisme italien comme une leçon préventive pour la France. Les projets de tarifs qui étaient alors en faveur dans notre Parlement causaient de vives appréhensions à plusieurs des membres de la commission des valeurs de douane que présidait M. Teisserenc de Bort. Après avoir reconnu que les droits votés sur les blés par les Chambres françaises étaient en quelque sorte l'aveu d'un déni de justice commis jusqu'alors à l'égard de l'agriculture, M. Teisserenc de Bort concluait ainsi : « De ce que l'on donne à l'agriculture une réparation tardive, s'ensuit-il qu'il faille bouleverser notre régime économique et ajouter à la protection dont nos industries jouissent depuis trente ans, protection qui a suffi au maintien et au développement de leur prospérité ? Il est permis d'en douter. Toute faute dans cette voie peut avoir les conséquences les plus désastreuses sur la fortune de la France. Il est facile de ne pas la commettre. Il serait à peu près impossible, si elle avait été commise, de la réparer.

« Craignons de donner aux industriels français la tentation de rehausser leurs prix, sans une nécessité absolue et pour la seule

satisfaction de leur impatience d'arriver plus vite à la fortune. Craignons aussi, craignons surtout de fournir un prétexte aux pays de l'Europe qui sont nos concurrens et qui ne se feraient pas faute de suivre notre exemple et d'exclure par représailles nos fabrications de leurs marchés. »

Le parti de la protection l'a emporté et le Parlement a voté les fameux tarifs autonomes, maximum et minimum, dont la mise en vigueur en février 1892 était rendue possible par l'expiration, à cette même date, des traités de commerce signés en 1882 pour dix années avec un certain nombre de pays étrangers.

Quelques mois après la substitution des tarifs autonomes aux tarifs conventionnels, nous nous demandions à cette même place (décembre 1892) si la France avait eu vraiment raison de répudier la politique des traités de commerce, d'adopter un régime d'isolement économique qui risquait de fermer à nos produits de sûrs et lucratifs débouchés. Nous montrions les premiers mécomptes accusés par les relevés de l'administration des douanes depuis l'inauguration du nouveau régime, les liens avec la Suisse à la veille d'être rompus, nos relations avec plusieurs autres pays maintenues dans un fâcheux état d'incertitude.

Les événemens se sont chargés de la réponse. On a vu plus haut que le total de nos échanges avec l'étranger, en progression continue depuis 1860, avait dépassé 8 milliards en 1890 et atteint 8337 millions en 1891. Ce total s'est abaissé brusquement à 7650 millions en 1892, à 7146 millions en 1893. Une diminution de 1 200 millions de francs en deux années, voilà la mesure du ralentissement d'activité de notre commerce extérieur depuis que fleurit le régime de la protection.

La démonstration n'est pas moins nette si nous portons plus spécialement notre examen sur les chiffres de notre commerce d'exportation.

La valeur de nos envois à l'étranger s'élevait en moyenne à 1712 millions par an pendant la période de 1851 à 1860. Elle fut portée à 2 750 millions dans la période décennale de 1861 à 1870, à plus de 3 milliards dans celle de 1871 à 1880. Il se produisit un temps d'arrêt dans le mouvement d'expansion entre 1881 et 1889; mais l'année de l'Exposition universelle vit le chiffre de nos exportations porté à 3 704 millions; en 1890 fut obtenu le total de 3 753 millions.

Déjà en 1891 le total recula à 3 569 millions; il a faibli encore à 3 460 en 1892, à 3 209 en 1893, le chiffre le plus bas qui ait été vu depuis 1885. La diminution est de 251 millions sur 1892, de

360 millions sur 1891, de 544 millions sur 1890. Qui oserait prétendre qu'une telle reculade soit sans signification?

Il faut considérer que, d'une manière générale, nos achats au dehors portent sur deux catégories principales de marchandises, les objets d'alimentation et les matières premières, tandis que la branche dominante de nos exportations comprend les objets fabriqués.

L'activité ou le ralentissement dans nos achats d'objets d'alimentation dépend de facteurs naturels, de l'influence des saisons, de l'abondance ou de l'insuffisance des récoltes. Mais il dépend de nous d'établir ou de maintenir nos relations avec les étrangers sur des bases telles que nous ayons toujours assurés nos approvisionnemens en matières premières et l'écoulement de nos objets fabriqués.

Or les protectionnistes ont pris les objets d'alimentation pour pivot de toute leur politique et ils ont rompu nos traités de commerce au risque de compromettre nos débouchés.

II

Lorsque l'on examine les chiffres annuels de nos importations, et de nos exportations, on remarque la persistance d'un écart considérable entre les uns et les autres, les premiers étant toujours les plus élevés. Cet excédent des importations a été de 840 millions en moyenne par année depuis 1885. Il a été de 470 millions pour le premier trimestre de cette année.

Voilà certes un beau thème à déclamation pour les derniers fidèles de la théorie mercantile, du vieux paradoxe de la balance commerciale. La commission des douanes, qui élucubrait les tarifs autonomes vers la fin de 1891, ne pouvait manquer de s'emparer de cet argument. Il fut expliqué gravement dans la commission que, depuis les traités de commerce de 1860, la balance commerciale avait toujours été contre la France.

En 1859 la France touchait de l'étranger 626 millions de plus qu'elle n'avait à lui payer.

Trente et un ans plus tard, elle avait à payer à l'étranger 683 millions de plus qu'elle ne lui avait vendu.

Vraiment l'argument avait bon air ; on en voyait ressortir que chaque année jadis la France s'enrichissait, tandis que maintenant, chaque année, elle est en perte et doit s'appauvrir.

L'argument ne vaut rien cependant; la théorie de la balance commerciale est encore applicable aux pays jeunes, de production

agricole, débiteurs de l'étranger, comme la République Argentine, le Brésil, l'Australie, même les États-Unis. Pour ces pays une balance commerciale défavorable est un indice sérieux d'appauvrissement. Pour l'Allemagne encore elle constitue une condition fâcheuse.

Mais pour des pays riches comme l'Angleterre, la France, la Belgique, grands créanciers de l'étranger, la théorie n'a plus d'application.

Si la France avait en effet à payer chaque année au dehors, à s'en tenir aux seules conclusions de la balance commerciale, des centaines de millions, après plusieurs années ce drainage s'élèverait à des milliards et la ruine apparaîtrait fatale. Mais ce prétendu drainage de nos capitaux n'existe que dans l'imagination d'une commission des douanes où dominent des protectionnistes. Il faut considérer d'abord que le prix des marchandises importées, tel qu'il figure dans les tableaux officiels, comprend non seulement le prix de revient de la marchandise au lieu d'origine, mais encore le fret maritime, l'assurance, les commissions, jusqu'au bénéfice commercial, tandis qu'à l'égard des exportations, la valeur classée dans les statistiques ne comprend que le prix de revient de la marchandise en fabrique. L'écart des deux résultats est donc moindre en réalité qu'en apparence.

En outre la commission des douanes ne tenait pas compte de deux élémens essentiels : 1° l'importance énorme des sommes que touche l'épargne française comme intérêt des capitaux qu'elle a prêtés par milliards à l'étranger ; que l'on songe seulement à la valeur totale des coupons payés chaque trimestre par la Russie aux porteurs français de titres de sa dette ! 2° la dépense que font chez nous les étrangers, à Paris, sur nos côtes ou dans nos villes d'eaux. Les évaluations les plus modérées portent à 800 millions ou à un milliard la valeur de cet appoint de capitaux.

Par là se trouve comblé, et bien au delà, le déficit de la balance commerciale. Depuis que cette balance s'obstine à nous être défavorable, le développement de la richesse a pris une allure accélérée. On n'a, pour s'en convaincre, qu'à additionner les quantités de numéraire détenues à la Banque de France avec les disponibilités des institutions de crédit, sans parler des quantités indéterminées tenues en réserve par les particuliers, et de l'énorme accumulation du stock des caisses d'épargne.

Des pays qui ne se trouvent pas dans de telles conditions, ne pourraient naturellement supporter longtemps le fardeau d'une dette annuelle énorme à acquitter à l'extérieur par suite d'un excédent des importations sur les exportations. L'Allema-

gne en a fait la pénible expérience. Au temps où le prince de Bismarck avait élevé autour de l'empire les barrières d'un haut tarif douanier, l'industrie germanique, très protégée, eut une période de prospérité; mais tandis que, grisée de son succès, elle se livrait à une production excessive, le tarif, par ses exagérations, fermait les issues par où auraient pu s'écouler les produits, et l'Allemagne faillit étouffer de pléthore.

M. de Caprivi et Guillaume II avaient prévu cette crise redoutable; pour la conjurer ils en étaient revenus à cette politique de traités de commerce tant honnie de nos économistes parlementaires, et ils la faisaient triompher au moment même où nos Chambres la vouaient à l'exécration. Dans ce même mois de février 1892, en effet, où commençait l'application de nos tarifs autonomes, étaient mis en vigueur les traités de commerce que venaient de conclure entre eux pour une période de douze années l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, l'Italie, la Belgique et la Suisse.

Depuis février 1892, on n'a entendu parler que de traités de commerce. La Russie elle-même s'est lassée de sa guerre commerciale avec l'Allemagne; pour accroître ses exportations de céréales, elle a volontiers accueilli l'idée d'un traité aliénant sa liberté pour dix années, et elle vient de conclure, après deux ans de négociations, une convention qui abaisse pour son blé et son seigle les tarifs de la frontière allemande, à l'heure même où nous portions de 5 à 7 francs notre taxe d'entrée sur le blé. O opportunisme!

La Russie négocie maintenant avec l'Autriche-Hongrie. Toute l'Europe s'est remise ou se remet au régime des conventions commerciales. Nous seuls tenons bon pour la politique de l'isolement et des mains libres. La France est assez forte pour supporter quelque temps les conséquences économiques, même d'une très fâcheuse politique. Nous rappellerons toutefois encore un passage du discours de M. de Caprivi sur les traités de commerce du 7 décembre 1891 : « Si je fais à quelqu'un une guerre économique, c'est que j'ai l'intention de l'affaiblir; or notre intérêt est, au contraire, de fortifier nos alliés. Je crois qu'il ne nous est pas permis de léser d'une façon durable les intérêts d'États avec lesquels nous entretenons des relations amicales. »

La guerre économique a cessé entre la Russie et l'Allemagne, et l'on verra se produire la répercussion, si clairement indiquée par M. de Caprivi, des traités de commerce sur les relations politiques. Notre droit de 7 francs sur les blés n'affaiblira pas l'entente franco-russe, soit; il serait téméraire d'affirmer qu'il la fortifiera.

Nous ne voudrions pas laisser sans réponse l'argument des

protectionnistes que la diminution du commerce extérieur depuis 1891 n'est pas un fait spécial à la France, mais un phénomène commun à la plupart des pays qui nous entourent, à l'Allemagne, à l'Angleterre, aux États-Unis.

L'observation est exacte; il est facile de comprendre d'abord que, la France ayant mis des entraves à ses transactions avec le dehors, l'adoption de cette politique ait eu sa répercussion sur le volume des transactions des pays étrangers, non seulement avec nous, mais encore avec d'autres pays, d'autant que la législature française, en élaborant son tarif de janvier 1892, n'innovait point, mais suivait docilement l'exemple que venaient de donner les États-Unis avec leur fameux tarif Mac Kinley.

L'Angleterre s'est donc trouvée, depuis 1891, en présence du tarif Mac Kinley du côté des États-Unis, et du tarif de 1892 du côté de la France. Or, c'est avec ces deux pays, qu'elle fait le plus d'échanges. Comment le volume de ses transactions n'aurait-il pas baissé, dès que ses deux cliens les plus importans réduisaient systématiquement leurs échanges avec elle?

On ne saurait donc arguer, de la réduction survenue dans les totaux du commerce extérieur de la Grande-Bretagne, contre les motifs allégués à la réduction subie par nos propres échanges dans la même période.

D'autres causes ont encore exercé une action déprimante sur l'activité des échanges de l'Angleterre pendant les deux dernières années : la crise financière de la République Argentine, suivie du krach colossal de la maison Baring à Londres; la révolution, puis la guerre civile au Brésil; en Australie, la grande débâcle des banques; en Angleterre même, enfin, les terribles grèves qui ont amené une si longue et si funeste interruption dans la production industrielle.

Les trois premiers mois de 1894 ont déjà accusé un relèvement sensible du mouvement commercial anglais, et il semble bien que ce relèvement ne soit qu'à son début. Les crises de 1893 ont restreint momentanément les ressources aux États-Unis et en Australie; mais le développement de la richesse n'aura été interrompu dans ces deux pays que pour une courte période. Or, c'est principalement sur les envois aux Australiens et aux Américains que porte la diminution des exportations britanniques en 1893.

III

« Vous avez à examiner d'abord la situation si douloureuse des deux plus grandes branches de la production française, celles

qui constituent le fonds même de notre agriculture et de la richesse publique : la production du blé et celle du vin. Par l'état de souffrance où elles sont en ce moment, on peut juger de ce qu'elles seraient si nous n'avions rien fait pour elles, et si, en dépit de toutes les résistances, nous n'étions pas venus à leur secours depuis dix ans. La meilleure preuve que nous avons été modérés et que nous n'avons pas encore fait assez pour elles est qu'il nous faut aujourd'hui aller plus loin. »

Telles sont les paroles mélancoliques par lesquelles M. Méline a ouvert le 23 janvier dernier les séances de la grande commission des trente-trois, chargée par la Chambre d'étudier divers projets de solution de la question du blé.

Ainsi les précautions prises depuis 1885, l'établissement de droits protecteurs à l'entrée des céréales étrangères, les entraves mises à l'importation des vins d'Espagne, rien n'avait suffi. L'agriculture et la viticulture étaient, et sont encore, en proie aux plus vives souffrances; le président de la nouvelle commission des douanes déclarait qu'il fallait aller plus loin dans le sens de la protection.

Il y eut une période où notre agriculture était fort prospère, et quant à la viticulture, elle a pendant plus de vingt ans suscité et développé d'énormes fortunes; mais on ne parlait alors ni de protection ni de phylloxera. Le blé n'était frappé à l'entrée que d'un droit de statistique de 0 fr. 60, et, grâce à des traités de commerce qui nous avaient ouvert de nombreux débouchés, nos vins se vendaient par grandes quantités à l'étranger, en même temps qu'ils trouvaient chez nous un immense marché.

Comme le faisait remarquer M. Charles-Roux dans sa magistrale étude parue ici le 15 janvier dernier sur la question du blé, aussi longtemps qu'a duré le régime de la liberté commerciale pour les céréales, c'est-à-dire pendant les vingt-cinq années écoulées de 1860 à 1885, les prix du blé ont été à la fois fermes et stables; c'est pendant cette période que la production a atteint le chiffre le plus élevé : en 1874 la France a produit 133 millions d'hectolitres.

De 1873 à 1882 le prix du quintal de blé avait varié entre 23 fr. 71 et 33 fr. 48. A la suite de la crise agricole de 1884, le droit de statistique de 0 fr. 60 par 100 kilogrammes fut remplacé par un droit de protection de 3 francs, droit qui fut porté à 5 francs par la loi du 29 mars 1887, abaissé à 3 francs du 19 juillet 1891 au 1er juin 1892, relevé à partir de cette date à 5 francs. Or si l'abaissement temporaire du droit à 3 francs, de 1891 à 1892, fut causé par une hausse subite du prix du blé à 27 francs en 1891, pen-

dant le reste de la période décennale les prix par quintal avaient constamment baissé, variant de 24 fr. 98 à 21 fr. 70.

L'année 1893 a vu se continuer cet avilissement. Dans la seconde quinzaine de décembre, le cours moyen a été de 20 fr. 29 à Paris les 100 kilogrammes et, dans le même temps, il était de 18 francs à Berlin, de 16 francs à Vienne, de 15 fr. 30 à Londres, de 13 fr. 53 à Amsterdam, de 13 fr. 56 à New-York, de 12 fr. 66 à Chicago.

Le contraste entre la première période et la seconde est saisissant. Ce n'est pas à dire que le droit de douane ait causé directement cette déroute continue des cours du blé, puisque l'établissement du droit de 5 francs n'eut lieu que parce que la crise sévissait déjà. Mais la taxe douanière est restée impuissante à conjurer le mal. Imposée pour empêcher l'avilissement des prix, elle n'a pas enrayé ce mouvement, et n'a eu pour résultat que de maintenir sur le marché français un écart de 4 fr. 50 à 5 francs entre le prix national et ceux des marchés de l'extérieur.

C'est d'ailleurs en soi un résultat encore appréciable, et ce qui le prouve bien c'est que tous les amis protectionnistes de l'agriculture, après avoir constaté l'insuffisance de l'action du droit de 5 francs, en ont conclu, non pas qu'il le fallait supprimer, mais au contraire qu'il était urgent de l'élever à 7, 8 ou même 10 francs, ainsi que le proposèrent les plus ardens.

Sur les causes de cet avilissement de prix, si elles sont permanentes ou passagères, si elles se rattachent exclusivement à l'action irrésistible de la concurrence étrangère, ou si une certaine lenteur, chez nos populations agricoles, à adopter des procédés plus industriels, des méthodes plus scientifiques de culture, n'explique pas en partie l'infériorité dont elles sont actuellement frappées; sur ces divers points et sur bien d'autres, M. Graux et M. Sébline ont présenté de savans rapports à la Chambre et au Sénat. Les mêmes sujets ont été traités devant ces assemblées avec un talent et un éclat remarquables dans une série de belles séances qui ont rappelé le souvenir de quelques-unes des plus brillantes discussions d'autrefois.

Il ressort du débat que l'agriculture française, malgré l'appui que lui a donné le droit de 5 francs, ne peut résister à l'action déprimante exercée sur les prix par l'importation des blés des États-Unis, de l'Inde, de l'Australie et de la Russie, où la production ne cesse de s'accroître. Tout concourt à diminuer les prix non seulement du blé, mais d'un grand nombre d'autres produits, tels que les huiles, les fers, les fils, les tissus : les facilités des communications télégraphiques, la rapidité croissante et le bon marché

des moyens de transport, la substitution des machines au travail agricole, généralement tous les progrès scientifiques, puis l'abaissement presque incroyable du fret, 1 fr. 50 par quintal d'Odessa à un port français, 2 francs de New-York, 3 francs de Buenos-Ayres. Or l'agriculteur français, a soutenu M. Graux, ne peut établir le prix de revient de son blé au-dessous de 24 à 25 francs le quintal. C'est donc à ce niveau qu'il faut relever les prix sur nos marchés intérieurs au moyen de la surtaxe, si l'on veut que les emblavures en froment ne diminuent pas sur notre sol et que la France ne suive pas l'exemple de l'Angleterre, où l'on ne fait plus la culture du blé que d'après des méthodes intensives, sur quelques terres de choix, et où chaque année on importe en moyenne 50 millions de quintaux de blé.

La question des changes et de leur influence sur la crise de notre agriculture a suscité les opinions les plus contradictoires. Un livre récent d'un économiste distingué, M. Edmond Théry, *la Crise des changes*, cherche à établir que toute perte au change est une prime d'exportation pour les pays qui la supportent, et que l'importance de la prime est en raison directe de l'importance de la perte. Cette thèse, d'apparence paradoxale, a été combattue avec éclat par M. René Brice (séance du 12 février).

Les protectionnistes cependant espéraient beaucoup de cet argument du change. La plupart des pays neufs, agricoles, ont une monnaie avariée. On peut acheter chez eux avec une quantité d'or une quantité plus grande de papier ou d'argent représentant une quantité plus grande de quintaux de blé. D'où la perte au change devient une prime d'exportation.

Mais ceux qui tirent des conclusions extrêmes du fait du change n'ont pas plus raison que ceux qui n'en veulent tirer aucune. Les premiers raisonnent ainsi : Le change étant de 60 pour 100, on peut, dans le pays où ce change existe, acheter, avec 100 francs d'or, 160 francs de monnaie de papier avec lesquels vous acquérez la même quantité de marchandises que vous feriez chez vous pour 160 francs d'or. Cela n'est pas, car les prix des marchandises et denrées haussent dans un pays à mesure que la monnaie se déprécie.

Ce qui est vrai, d'autre part, c'est que cette hausse des prix ne suit pas une progression aussi rapide que la dépréciation de la monnaie, en sorte que, pendant le période de la dépréciation, le change offre en effet aux acheteurs étrangers une véritable prime favorisant les sorties de marchandises et productions du pays. Le phénomène a été constaté de la façon la moins équivoque pendant nombre d'années dans l'Inde, et actuellement il se manifeste

très nettement dans la République Argentine où le relèvement économique s'accomplit en partie grâce à une énorme dépréciation de la monnaie de papier. Aussi voit-on dans ce pays le gouvernement et la population s'unir dans un commun effort pour maintenir le change au taux le plus élevé possible, au grand détriment d'ailleurs des créanciers étrangers de la République.

La Chambre, après avoir entendu les partisans et les adversaires des nouveaux droits, a repoussé par 427 voix contre 81 la taxe extrême de 10 francs et par 360 contre 150 la taxe de 8 francs.

M. Méline s'était rallié à la dernière heure au droit de 7 francs que le gouvernement avait proposé dès le début et qui a obtenu 362 voix contre 166. On a sacrifié d'un commun accord la combinaison de l'échelle mobile que la commission avait présentée comme un correctif du droit de 8 francs. Aucune suite n'a été donnée à l'idée de droits proportionnels à la perte au change dans certains pays étrangers.

Le Sénat ayant ratifié presque sans débat le vote de l'autre assemblée, le seul résultat de cette mobilisation générale de l'armée protectionniste a été l'imposition d'une surtaxe de 2 francs au droit existant. Cette modération relative, après de si violentes démonstrations en faveur de mesures beaucoup plus énergiques, a été déterminée par une double considération. Les amis les plus déterminés de l'agriculture ont dû reconnaître qu'il pouvait être dangereux de jouer sans précaution de l'arme protectionniste. Le traité de commerce que la Russie a conclu avec l'Allemagne, celui qu'elle négocie avec l'Autriche-Hongrie, leur ont ouvert les yeux. Puis, derrière les questions douanières ils ont vu apparaître les questions sociales, derrière M. Méline les citoyens Jaurès et Jules Guesde.

Les protectionnistes ont eu l'imprudence de reprocher aux libéraux de favoriser par leur doctrine du « laisser faire » la propagande révolutionnaire et anarchiste. Les libéraux n'ont pas eu de peine à démontrer que le protectionnisme conduisait à l'*étatisme* (abominable néologisme, aussi affreux que la chose qu'il représente) et que de l'étatisme on versait dans le socialisme et dans le collectivisme.

La démonstration était superflue, car M. Jaurès est venu très franchement étaler le phénomène à la tribune. Que demandait-il? Rien que de raisonnable, si l'on pousse à ses conséquences extrêmes la doctrine qui a inspiré le droit de 7 francs. Il demandait que l'État eût seul le droit d'importer les blés et les farines, et de les revendre à un prix fixé par une loi chaque année.

C'est du collectivisme, mais appuyé sur les plus solides argumens protectionnistes. M. Jaurès est l'ennemi de la concurrence, comme les adeptes de M. Méline. Comme eux, il hait les intermédiaires, le grand commerce, la spéculation. A leur exemple, il considère la cherté des denrées comme une source de richesse, et la baisse des prix comme une calamité publique. Comme eux enfin, il invoque l'intervention de l'État.

On se demande pourquoi les protectionnistes n'ont pas adopté avec enthousiasme sa proposition. Elle présente en effet de grands avantages, ceux-là mêmes que l'on recherche dans l'école Méline. Elle supprime la spéculation, elle intervient dans les contrats, elle garantit aux cultivateurs de blé le prix minimum de 25 francs.

M. Jules Guesde a été naturellement plus loin que M. Jaurès. Ce n'est pas assez que l'État se fasse l'importateur unique de blé, il faut qu'il soit aussi le distributeur des subsistances, l'arbitre souverain des profits et des salaires. A quoi bon ce droit de 7 francs qui ne protège que la grande culture, genre de protection qui enrichit les riches et appauvrit les pauvres? Laissez le commerce libre, s'écrie alors l'économie politique dans sa simplicité d'âme. — Non, répond M. Jules Guesde, la liberté ne profite qu'aux forts et écrase les faibles. A la protection dont vous favorisez la grande culture, il faut opposer la protection pour les ouvriers agricoles. Votez une loi qui établisse un salaire minimum pour les ouvriers de la terre. Ceux-là sont vraiment les producteurs, et, par une misérable ironie de la destinée, ils ne sont pas les vendeurs du blé que leur travail fait jaillir du sol. Acheteurs du pain quotidien, ils sont les premières victimes du droit de 7 francs.

Il n'est pas mauvais que la Chambre ait eu ainsi un aperçu des solutions socialistes que recèle le protectionnisme. Et tout d'abord la perspective paraît l'avoir singulièrement intimidée. Elle n'a pas osé repousser nettement les propositions relatives à la fixation d'un salaire minimum pour les ouvriers agricoles, elle les a renvoyées à la commission du travail. La protection du travail n'est-elle pas, après tout, le corollaire de la protection de l'industrie et de l'agriculture? S'il convient d'assurer au producteur un prix minimum rémunérateur pour la vente de ses produits, comment ne conviendrait-il pas de garantir au travailleur un salaire minimum rémunérateur pour l'emploi de sa peine?

De cette grande discussion que reste-t-il? Une surtaxe de 2 francs dont profiteront à peu près seuls les propriétaires de grandes exploitations agricoles, et dont ils ne pourront pas pro-

fiter avant une année au moins, à cause des énormes quantités de blés étrangers qui ont été importées en France dans les deux mois de janvier et février. La surtaxe de 2 francs n'empêchera pas la Russie, les États-Unis, l'Australie, la République Argentine de nous envoyer leurs blés. Nous paierons seulement la farine et par conséquent le pain un peu plus cher. Et cependant, quand l'heure sera venue pour les agriculteurs de commencer à recueillir le plein bénéfice de la surtaxe, il est plus que vraisemblable que les mêmes causes générales qui ont fait baisser le prix du blé avec le droit de 5 francs, ne permettront pas que le nouveau droit procure le prix minimum rémunérateur de 25 francs. Toutefois, et c'est le plus net des résultats du vote, une apparente satisfaction a été donnée aux plaintes de l'agriculture. Des promesses avaient été faites aux dernières élections par un grand nombre de députés à leurs électeurs; ces promesses sont dégagées.

IV

La viticulture ne souffre pas moins que l'agriculture. Elle a même une cause plus immédiate et plus aiguë de faire entendre des lamentations. La crise présente en effet cette singularité qu'elle est la conséquence d'une récolte magnifique. Mais cette récolte a un défaut radical, celui du cheval si beau qui n'avait oublié que d'être vivant, ou du navire parfait dont l'unique inconvénient est de ne pouvoir naviguer. Cette récolte est la plus belle qu'on ait vue depuis le phylloxera; mais elle ne se vend pas.

Les vendanges de 1893 ont donné 50 millions d'hectolitres; 15 millions sont encore dans les celliers des producteurs qui ne peuvent les écouler à aucun prix.

La mévente des vins! cri poussé depuis trois mois dans tout le Midi, et aussi dans la Bourgogne et dans la Gironde! Mévente! c'est-à-dire grève d'acheteurs, absence d'ordres, abstention des consommateurs. L'étonnement du Midi, devant le phénomène de la mévente, a été si profond, qu'il a engendré l'indignation et presque soufflé la révolte. On a vu, dans certaines régions, des groupes d'habitans menacer le gouvernement du refus de l'impôt, s'il ne mettait un terme à la mévente.

Il est certain que la déconvenue est grande, que les populations viticoles sont durement frappées, et qu'il est naturel que dans leur détresse elles se soient adressées aussitôt à l'État. Il faut rendre cette justice à ceux qui ont pris la parole en leur nom,

au corps législatif, qu'ils ont eu le courage, au lendemain du vote de la surtaxe du blé, de déclarer qu'un relèvement du droit de douane sur les vins serait un remède insuffisant, que la question douanière n'avait rien à voir avec la question de la mévente des vins.

Rien de plus juste. Ce n'est pas la concurrence des vins étrangers qui empêche la consommation française d'absorber les 15 millions d'hectolitres de vins nationaux restés en souffrance, c'est la bière, le cidre, les vins artificiels, les habitudes nouvelles prises par la population pendant la longue bataille engagée contre le phylloxera; c'est aussi, il faut bien le dire, le défaut de ressources. La consommation reste insensible aux appels éperdus de l'industrie viticole; elle n'achète pas, quoique l'on prétende lui céder la marchandise à vil prix, parce que ses ressources ne lui permettent pas d'accroître sa dépense habituelle en ce qui concerne ce produit.

La principale raison de la mévente est donc la surproduction. La terre a donné 15 millions d'hectolitres de trop, et ils restent pour compte à leurs producteurs. Peut-être aussi la qualité n'a-t-elle pas répondu à la quantité. La chambre syndicale du commerce en gros des vins et spiritueux de Paris et du département de la Seine a parlé, dans une note adressée au gouvernement, de vins à faible degré, dont la conservation sera difficile et incertaine.

« L'affaiblissement du degré des vins français est un des côtés caractéristiques de la reconstitution de nos vignobles, » dit ce même document, attribuant le phénomène aux nouvelles méthodes de culture et au changement de cépages. Si de telles assertions ont quelque chose de fondé, on trouverait là une raison déjà suffisante des hésitations du commerce.

Les viticulteurs ne se sont pas adressés en vain à la Chambre. Celle-ci ne leur a pas accordé tout ce qu'ils demandaient, elle ne pouvait leur donner ni la suppression de l'octroi, ni les transports à prix infiniment réduits, ni la destruction radicale et immédiate du privilège des bouilleurs de cru, ni la prohibition de la consommation de l'alcool. Du moins la viticulture a obtenu, sous la forme d'un ordre du jour contenant de pressantes invitations au gouvernement, des promesses qui ont une sérieuse valeur.

Le gouvernement devra, pour réaliser ces promesses, alléger les impôts qui pèsent sur les vins, déclarer une guerre acharnée aux fraudes et aux sophistications, et présenter des mesures propres à augmenter l'exportation des vins.

V

Le 8 juin de l'année dernière, M. Denormandie présentait son rapport au Sénat au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi voté par la Chambre sur la réforme des caisses d'épargne. Malheureusement la discussion du budget de 1894 ayant absorbé les dernières journées de la session, le projet de loi sur les caisses d'épargne, après une première délibération, resta en route avec tant d'autres.

Les élections générales eurent lieu, la nouvelle Chambre se réunit, renversa le ministère Dupuy, édifia le ministère Casimir-Perier. On dut s'occuper des bombes anarchistes, puis l'année 1893 se termina et deux mois de 1894 s'écoulèrent. Le travail de M. Denormandie restait sur le chantier, son auteur cherchant à le rajeunir de temps à autre; de là un premier rapport supplémentaire le 16 février, un second le 27. Enfin le Sénat mettra sans doute dans le plus bref délai à son ordre du jour l'éternelle question des caisses d'épargne. Le moment est donc propice pour constater en quel état se présente aujourd'hui cette fameuse réforme dont l'opinion publique s'était si fort et si justement occupée l'année dernière.

Un fait capital résume les causes et les circonstances qui ont fait naître le besoin d'une réorganisation du système des caisses d'épargne. Pendant trois ou quatre années, grâce au taux d'intérêt avantageux que servaient ces établissemens à leurs déposans, les dépôts ont afflué aux caisses privées et à la caisse nationale en telle proportion que le total en atteignait, à la fin de 1892, l'effrayante somme de près de quatre milliards.

Somme effrayante, parce que le gouvernement a la responsabilité de ces dépôts, et parce que les fonds ainsi confiés à la Caisse des consignations et employés en rentes, sont remboursables à vue. La gravité extrême de ces deux points constitue tout l'intérêt du travail de réforme, par voie législative, du régime des caisses d'épargne, travail commencé en 1887 et qui n'est pas encore achevé aujourd'hui (1).

Ce qui fait la force actuelle de nos caisses d'épargne et l'indiscutable confiance dont elles jouissent dans le public, c'est que les classes populaires, qui constituent la grosse clientèle des guichets, sont intimement persuadées que porter leur argent à la caisse d'épargne c'est le prêter directement au Trésor, le débiteur

(1) Voyez *Le projet de réforme des Caisses d'épargne* dans la *Revue* du 15 juin 1892

le plus solvable qui puisse exister. Il y aurait eu un péril extrême à modifier ce sentiment. Le crédit des caisses s'étant associé, par des transitions successives, au crédit même de l'État, il était trop tard pour épiloguer sur les faits, pour discuter les points de droit. Tout le monde croit que la caisse d'épargne, c'est l'État, et celui-ci a fait ce qu'il fallait pour encourager cette appréciation. Jusqu'en 1886 la Caisse des dépôts et consignations, à laquelle toutes les caisses d'épargne sont obligées de transmettre les fonds qu'on leur confie, pouvait, soit verser au Trésor en compte courant, soit employer en titres de l'État français, les fonds ainsi recueillis. Le montant des versemens en compte courant effectués par la caisse au Trésor n'était d'ailleurs pas limité. Un article inséré à la fin de 1886 dans la loi de finances pour 1887 décida que ce montant serait à l'avenir fixé à 100 millions au maximum et que le surplus serait employé à des achats de rentes. Depuis cette époque, ce que le public a su de plus intéressant sur la Caisse des dépôts et consignations est qu'elle représente le plus gros acheteur de rentes françaises qui existe et ait jamais existé.

La Caisse des dépôts et consignations, on ne saurait l'oublier, c'est l'État, se rendant acquéreur de titres d'une *dette perpétuelle* contractée sur lui-même, pour garantir une *dette à vue* qu'il lui plaît de contracter à l'égard des déposans des caisses d'épargne, et qui d'année en année devient plus lourde. De ses rentes sur l'État, le porteur n'attend absolument que l'intérêt promis; on ne lui doit point le capital, on lui doit tant pour cent par an, payable par trimestre. Ses fonds à la caisse d'épargne au contraire, il faut qu'il les sente toujours, et en toute circonstance, à sa disposition : il faut qu'il soit assuré que, même en temps de crise, — et surtout en temps de crise, — il n'aura qu'à se présenter aux guichets de la caisse pour retirer son argent.

S'il n'en va pas ainsi, ne parlez plus de caisses d'épargne; ces établissemens sont transformés en banques de dépôts; l'ancienne institution, populaire, protectrice et instigatrice de la petite épargne, n'existe plus.

Or les quatre milliards de dépôts sont-ils réellement remboursables à vue, aujourd'hui qu'ils sont placés en rentes françaises pour la plus forte partie de ce montant? Poser la question c'est la résoudre. Entre le principe et le fait a existé dès lors une antinomie dont le péril n'était pas seulement théorique, mais pouvait subitement surgir dans le domaine de la réalité.

Comment endiguer cet afflux des dépôts, empêcher que la masse n'en dépasse les quatre milliards déjà atteints, et préparer les moyens de ramener peu à peu ce total à trois, puis à deux

milliards? Deux causes avaient provoqué l'afflux des dépôts : un taux d'intérêt excessif, et le maintien à 2000 francs du maximum des dépôts individuels. Abaisser le taux d'intérêt, et ramener le maximum à 1 000 francs ou tout au moins à 1 500 francs, telle était la solution toute rationnelle et toute pratique du problème.

La réduction d'intérêt fut la première mesure adoptée.

En 1890 les caisses recevaient encore un intérêt de 4 pour 100 l'an. Mais le taux paraissait si exagéré, la rente française ayant déjà dépassé 92 francs, que la loi de finances du 26 décembre 1890 le réduisit à 3,75 pour 100 à partir de 1891. Mais, disait elle-même la commission de surveillance de la Caisse dans son rapport sur les opérations de 1890, « cet intérêt réduit est de beaucoup supérieur à celui que la Caisse peut retirer actuellement de ses placemens nouveaux en valeurs d'État, et il est vraisemblable qu'il devra être encore abaissé, si l'on veut éviter le recours à la garantie du Trésor. »

Le taux fut maintenu à 3,75 pour 100 pendant les deux années 1891 et 1892, puis de nouveau abaissé, par une simple clause de la loi de finances du 26 décembre 1892, à 3,50 pour 100 pour l'année 1893. L'intérêt était ramené en même temps à 2,75 pour 100 pour les déposans à la Caisse d'épargne postale.

Les retraits de fonds qui se produisirent immédiatement fournirent la preuve que ceux-là avaient vu juste qui dénonçaient le taux excessif d'intérêt comme une des causes directes de l'hypertrophie des caisses d'épargne.

C'est au cours de cette période de retraits qu'arriva devant la Chambre (février 1893) un projet de réforme des caisses d'épargne déjà voté en première lecture, et que la commission rapportait revu, corrigé, amélioré pour une seconde délibération. Entre autres innovations, il ramenait de 2000 à 1000 francs le maximum du compte ouvert à chaque déposant.

La limite de 2000 francs est manifestement trop élevée. Si une somme de 1 000 francs peut être considérée comme de la petite épargne, c'est-à-dire exactement de l'espèce d'épargne que les caisses ont pour mission d'aider à se former et de recueillir, il n'en est plus de même pour une somme variant de 1 000 à 2 000 francs. Pour celle-là, tous les genres de placement sont ouverts aux capitalistes, la caisse d'épargne lui doit rester fermée. La commission l'avait sagement compris; mais elle était quelque peu naïve en supposant qu'elle le ferait comprendre au gouvernement et à la Chambre.

Elle dut se contenter d'une demi-mesure et obtint que le

montant maximum des comptes nouveaux serait désormais fixé à 1 500 francs.

La partie originale du projet de la commission était la concession à un certain nombre de caisses d'une liberté d'action, fort limitée d'ailleurs, pour l'emploi des dépôts.

Les caisses auxquelles pouvait s'appliquer la réforme projetée sont au nombre d'environ cinquante, soit le dixième à peu près du montant total. Ce sont celles qui s'administrent elles-mêmes, sans l'intervention d'aucune autorité municipale ou départementale. Actuellement, rien ne distingue leur fonctionnement de celui de toutes les autres caisses. Elles font comme ces dernières l'office de pompe aspirante pour drainer les petites épargnes et les envoyer au réservoir commun de la Caisse des dépôts et consignations.

La commission proposait de donner à ces cinquante caisses une petite part d'autonomie, la faculté de consacrer à des placemens locaux, rigoureusement déterminés par la loi, un montant des capitaux qui leur sont confiés, correspondant à trois fois celui de leur fortune personnelle, mais ne dépassant pas le quart des dépôts.

La Chambre a reculé devant une expérience, même si modeste. Elle a voulu que toutes les caisses restassent comme par le passé de simples rouages de l'État pour la concentration des capitaux. On doit le regretter, car le danger était nul et l'essai promettait d'être intéressant. Tout ce que la Chambre concéda dans cet ordre d'idées fut l'élargissement du cercle des emplois pour la fortune personnelle des caisses.

Tel est l'état dans lequel fut porté devant le Sénat, vers le milieu de l'année dernière, le projet de réorganisation. Les grandes lignes en ont été conservées par la commission sénatoriale. Toutefois le nouveau projet se distingue du précédent par quelques modifications d'une réelle importance.

Les caisses d'épargne étant obligées de se dessaisir des fonds à elles versés, sous la réserve de la partie nécessaire pour leur gestion, et la Caisse des dépôts et consignations ayant reçu mission de gérer ces fonds, cette caisse peut les employer : 1° en valeurs de l'Etat ou jouissant d'une garantie de l'État; 2° en obligations négociables et entièrement libérées des départemens, des communes, des chambres de commerce; en obligations foncières et communales du Crédit foncier.

M. Denormandie dit, dans son premier rapport supplémentaire, que la difficulté des emplois est insoluble, au moins absolument parlant, et qu'on ne peut la corriger que par certaines

mesures, en diminuant la nature et l'importance des périls qu'elle peut faire courir.

La difficulté de la gestion, en effet, est en raison directe de l'énormité du capital. Si des réalisations deviennent nécessaires, elles doivent procéder par masses, et, même portant sur des rentes, c'est-à-dire sur la valeur qui a le marché le plus large, elles peuvent exercer une action fâcheuse sur les cours. Que serait-ce si le champ des placemens de la Caisse était étendu de telle sorte qu'elle fût obligée de chercher à réaliser des valeurs malaisément négociables?

On objecte que la Caisse des dépôts aurait la ressource de s'adresser à la Banque de France. M. Denormandie démontre sans peine qu'en cas de crise sérieuse (et c'est le seul cas à examiner) on ne pourrait trouver à la Banque qu'un concours relativement limité.

Il est donc de toute nécessité, non seulement que le portefeuille des caisses d'épargne ne contienne en tout temps que des valeurs négociables presque à cours certains et par grandes masses, mais encore que les disponibilités de la Caisse soient accrues.

Depuis 1886, la somme non employée par la Caisse des dépôts ne peut excéder 100 millions; elle est placée en compte courant au Trésor. La commission du Sénat propose de remplacer cette disposition par la suivante :

« Les sommes non employées ne peuvent excéder 10 pour 100 du montant des dépôts au 1er janvier. Elles sont placées soit en compte courant au Trésor dans les mêmes conditions que les élémens de la dette flottante portant intérêt, *soit en dépôt à la Banque de France*. La partie déposée en compte courant au Trésor ne peut dépasser 100 millions. »

Le solde des dépôts étant, au 31 décembre dernier, de 3150 millions, la Caisse des dépôts pourra donc laisser sans emploi 315 millions, dont 100 en compte courant au Trésor, et 215 déposés à la Banque de France, ces derniers sans intérêt.

Cette mesure entraînera nécessairement une diminution dans le taux d'intérêt servi aux déposans. Le rapporteur entrevoit sans inquiétude cette conséquence. « La grande préoccupation de tous, dit-il, est l'accroissement continu et excessif des dépôts qui affluent dans les caisses de l'État, et engagent sa responsabilité en cas de crise. Or le seul et véritable remède à cette situation réside dans l'abaissement du taux d'intérêt servi aux déposans ; tant que ce taux ne sera pas inférieur sensiblement à celui des valeurs de tout repos et en particulier de la rente

nationale, la caisse d'épargne ne sera pas seulement le refuge assuré du capital en formation, elle deviendra une caisse de placement jusqu'à la limite autorisée par la loi, ce qui est contraire au but de son institution. »

Ainsi le taux d'intérêt cessera de dépasser celui du rendement que donnerait le placement direct en rentes françaises et l'incitation sera moins grande pour beaucoup de déposans à conserver à la caisse d'épargne le maximum de leurs dépôts.

Avec l'abaissement prochain à 3 pour 100 du taux de l'intérêt versé aux caisses et la réduction du minimum des dépôts à 1500 francs, il est permis d'espérer que l'afflux des dépôts, s'il n'est totalement arrêté, ce qui pourrait avoir des conséquences fâcheuses, sera au moins ralenti.

VI

Sur la question des facilités plus grandes à donner à toutes les caisses d'épargne pour les emplois de leur fortune personnelle et aux caisses dites indépendantes pour le placement d'une partie de leurs dépôts, on ne pouvait attendre du Sénat qu'il se montrât plus novateur que la Chambre des députés où les réformateurs n'ont pu sur le dernier point obtenir gain de cause.

On sait quelle brillante campagne ont menée pour ce « libre emploi » un petit nombre d'hommes énergiques, résolus, phalange hardie, portée par de vigoureuses convictions, à la tête de laquelle figure le président de la caisse d'épargne des Bouches-du-Rhône, M. Rostand. Si peu ambitieux que fût le programme présenté par ces prétendus révolutionnaires, il n'a pas trouvé grâce devant le Sénat plus que devant l'autre assemblée. Non seulement on lui reprochait d'ouvrir le champ à des expériences téméraires, mais il constituait un régime boiteux, rompant la belle ordonnance de la législation uniforme pour toutes les caisses. Or on sait quelle passion nous avons en France pour l'uniformité en matière administrative.

Si l'on vient à chercher ce que pensent les caisses d'épargne elles-mêmes des projets dont elles sont l'objet, on découvre que quelques-unes réclament un peu de liberté, telle la caisse d'épargne des Bouches-du-Rhône, mais que l'immense majorité des caisses ne souhaite rien tant que le maintien du *statu quo*.

Prenons pour exemple une caisse de nos grandes villes de province, devant à ses déposans de 25 à 35 millions. Ce solde s'est accru de 2 ou 3 millions dans les années 1891 et 1892. Le

président de la caisse, c'est-à-dire le maire de la ville et le conseil des directeurs, sont enchantés de ce développement des opérations, car ils sont préoccupés avant tout d'un point, capital à leurs yeux : l'augmentation continue du solde dû aux déposans. Si chaque année voit s'élever le solde, tout est bien, l'institution des caisses d'épargne est en pleine prospérité.

Cet état d'esprit des caisses d'épargne explique la résistance obstinée qu'ont rencontrée les timides innovations élaborées par le Parlement et formulées dans le projet de loi que va discuter le Sénat.

Un observateur désintéressé estimera qu'il est contraire à toute raison que l'État assume la responsabilité de rembourser à vue 3 milliards de francs, dont il n'a pas besoin, auxquels il ne doit d'ailleurs pas toucher, et qu'il est obligé de placer en ses propres valeurs.

Tout autre est le point de vue des administrateurs d'une caisse d'épargne particulière. Là n'existe plus la préoccupation des 3 milliards. On se trouve en présence d'un capital relativement modeste, 25 ou 35 millions, qui a été envoyé à la Caisse des dépôts et consignations. Celle-ci répond du capital, paie un intérêt de 3,50 pour 100 et se charge d'envoyer les fonds nécessaires s'il survient des demandes anormales de remboursement. Nulle crainte, par conséquent.

La Chambre vient à voter une disposition aux termes de laquelle le maximum de chaque dépôt sera ramené de 2000 à 1 500 francs. La mesure est trouvée détestable, et justement pour la raison qui la faisait réclamer par les économistes, parce qu'elle tendra à réduire le total des dépôts par l'élimination progressive des comptes les plus forts appartenant à des capitalistes ou à des commerçans qui se servent de leur dépôt aux caisses comme d'un compte courant chez un banquier.

On invoque l'argument qui a été plusieurs fois porté à la tribune, même par des membres du gouvernement, savoir que ce sont les livrets supérieurs à 1 000 francs qui seuls fournissent aux caisses d'épargne les ressources annuelles avec lesquelles elles s'administrent. Or, sur le total de 3 milliards que doit l'État aux caisses d'épargne, il y a au moins un milliard (1), probablement un milliard et demi, constitué par des dépôts supérieurs à 1 500 francs et auxquels logiquement les caisses d'épargne devraient

(1) A la fin de 1892, sur un ensemble de 5 948 882 livrets correspondant à une somme totale de 3 052 760 000 francs, on comptait 787 285 livrets de 1 000 à 2 000 francs pour 1 135 millions, et 495 391 livrets de 2 000 francs et au-dessus, ces derniers passibles de réduction dans un délai de trois mois, pour 1 022 millions.

être fermées. Faudra-t-il cependant les conserver et maintenir la limite à 2000 francs, uniquement pour que les caisses puissent faire face à leurs dépenses et réaliser un léger bénéfice ? Cette thèse, qui est celle de chaque caisse d'épargne en son particulier, est cependant insoutenable, car il y a un intérêt supérieur à celui des frais d'administration des caisses, c'est l'intérêt public qui exige que l'afflux des dépôts soit enrayé.

La plus grande confusion règne donc encore dans les esprits au sujet du rôle que doivent jouer les caisses d'épargne.

Écoutons les réformistes :

« Faire de l'État l'unique dispensateur d'un capital d'épargne qui est aujourd'hui de 3 milliards et demi et qui paraît destiné à s'accroître indéfiniment, est une conception financière monstrueuse. Pour sortir de cette impasse, il n'existe qu'une issue, c'est de rendre aux caisses d'épargne la liberté, non pas une liberté immédiate, sans précaution, brutale en quelque sorte, mais une liberté progressive et mesurée. Il faut « décentraliser » les fonds des caisses d'épargne. »

Demandons d'autre part aux conservateurs ce qu'ils pensent des libertés que la commission du Sénat propose de concéder aux caisses relativement à l'emploi de leur fortune personnelle, c'est-à-dire de l'ensemble des bonis annuels réalisés sur la distribution des intérêts :

« En principe les déposans ont droit aux revenus totaux du portefeuille, et si ce revenu dépasse le taux normal de l'intérêt, l'excédent devrait être réparti. C'est ce qui a lieu dans plusieurs États voisins, où les revenus de l'exercice donnent lieu, tous les cinq ou six ans, à des distributions complémentaires entre les titulaires de livrets.

« Par conséquent, on ne voit pas du tout pourquoi la loi autoriserait les administrations des caisses à employer ces bonis en souscriptions volontaires à des œuvres d'assistance publique ou en prêts de faveur, ce qui veut dire en libéralités non remboursables. Il n'est pas difficile de prévoir les abus qui s'introduiront par cette brèche. On va placer les administrations des caisses d'épargne aux prises avec toutes les sollicitations locales. Les influences politiques entreront en scène pour obtenir des concours financiers destinés à subventionner des entreprises de prétendue bienfaisance, et les caisses seront exposées à tous les périls.

« La Chambre a rejeté avec raison toutes les innovations qui avaient pour but de donner à ces institutions une initiative incompatible avec la responsabilité de l'État. Il faut rester dans cette voie. Nous avons vu en 1893 l'extrême impressionnabilité des

déposans et comment la campagne entreprise contre nos caisses avait provoqué l'arrêt des dépôts. Il n'y avait aucun prétexte à cet effarement. Que serait-ce si on introduisait dans la législation des mesures imprudentes?

« Quant aux caisses libres que des esprits théoriques voudraient instituer à côté des caisses officielles et qui auraient la pleine disposition de leurs dépôts, elles compromettraient le crédit des caisses officielles. Leur mauvaise gestion réfléchirait, dans le public, sur celle des caisses ordinaires et leur ferait perdre la confiance des déposans. Ces caisses libres existent en Italie. On n'a qu'à aller voir ce qu'elles deviennent. »

Voilà les deux opinions extrêmes. Mais il y a bien des nuances entre le maintien du *statu quo* et le système des caisses libres ou de la « décentralisation » des fonds des caisses d'épargne. Le Sénat aura pour se guider les rapports si instructifs de sa commission ; il saisira toute l'importance des deux innovations qui y sont proposées : la constitution d'une énorme réserve qui pourra atteindre 10 pour 100 du montant des dépôts, et la faculté donnée à la Caisse de déposer 200 millions en espèces à la Banque de France, outre les 100 millions remis en compte courant au Trésor. Présenter de telles mesures, n'est-ce pas accuser la gravité des problèmes posés par l'accumulation croissante des dépôts aux caisses d'épargne ?

On a vu, il est vrai, l'année dernière, le public retirer subitement des fonds dans une proportion inusitée. A la fin de juin l'excédent des retraits dépassait même 200 millions; mais dans le deuxième semestre, cette espèce de panique, que rien ne justifiait, s'est calmée, et la confiance est revenue peu à peu. Les dépôts dépassèrent de nouveau les retraits ; la Caisse des consignations, qui pour la première fois s'était trouvée transformée en vendeur de rentes, n'a pas tardé à redevenir acheteur. Dans les deux derniers mois de février et mars, elle a consacré à des acquisitions de rentes un capital de 57 millions. Que l'on multiplie ce chiffre par six, on verra de combien sera accru en 1894 le solde général dû aux déposans des caisses d'épargne, au cas que le vote du projet de loi de réforme soit encore retardé.

VII

Si la réorganisation du régime des caisses d'épargne intéresse surtout l'avenir économique de la France, la configuration qui va être donnée à son plus prochain budget, celui de 1895, dont le

projet a été présenté à la Chambre avant son départ pour les vacances, engage, dans le présent, la solidité de nos finances.

Il y avait à pourvoir, cette année, à une insuffisance de 139 millions de francs. Prenant en effet, comme point de départ, le montant des recettes voté l'année dernière pour le budget de 1894, le ministre devait, dans les prévisions relatives à 1895, diminuer ce montant d'une somme de 50 millions, dont 30 millions de ressources exceptionnelles sur lesquelles il n'y avait plus à compter, et 20 millions représentant l'ensemble des moins-values de rendement accusées par les relevés mensuels en 1893. D'autre part il avait à inscrire 89 millions de dépenses nouvelles. Recevant 50 millions de moins, ayant à débourser 89 millions de plus, le Trésor devait se trouver à découvert de 139 millions.

Heureusement la conversion effectuée en janvier dernier, en enlevant aux porteurs de rentes 4 1/2 pour 100 deux neuvièmes de leur revenu, a allégé d'une somme de 68 millions les charges de la dette publique. Il eût été désirable que cette splendide économie pût être appliquée à quelque dégrèvement important, dont la population se fût montrée reconnaissante envers la République. Mais l'économie était dévorée d'avance par l'accroissement des dépenses. Le bénéfice de la conversion a donc servi à couvrir 68 des 139 millions manquans, et il restait encore à pourvoir à un déficit de 71 millions.

Le projet de M. Burdeau est à la fois très complexe et très hardi. L'intention de faire une œuvre démocratique y est manifeste. Si les combinaisons qu'il propose sont adoptées par la Chambre, un très grand nombre de contribuables qui ne participent aux charges publiques que pour un chiffre presque insignifiant paieront moins encore ou ne paieront plus du tout, et le fardeau se trouvera reporté sur les classes moyennes, déjà pourtant suffisamment atteintes.

Quoi qu'il en soit, voici l'économie du projet : M. Burdeau, constatant une insuffisance de 71 millions et demi, l'accroît encore de 13 1/2 et la porte à 85 millions par deux innovations, fort intéressantes l'une et l'autre. Il rétablit un chapitre d'amortissement, avec une dotation de 12 millions, qui s'appliquera en 1895 à l'extinction d'obligations sexennaires. Il inscrit en outre un crédit de 1 500 000 francs destiné à constituer des bonifications pour les pensions que se créent à eux-mêmes par leurs cotisations les membres des sociétés de secours mutuels. Ces retraites sont de très faible importance et, dans beaucoup de cas, la bonification sera plus élevée que leur montant. Un pensionné de 65 ans, qui aura versé 15 francs par an pendant trente-cinq années, ne se sera

constitué qu'une retraite inférieure à 60 francs; la bonification accordée par l'État sera de près de 80 francs. La charge, limitée à 1 500 000 francs pour 1895, s'accroîtra ensuite chaque année, de 400 000 francs d'abord, bien plus rapidement plus tard.

A l'insuffisance de 85 millions M. Burdeau oppose des ressources nouvelles pour 35 millions et une ingénieuse combinaison d'emprunt dissimulé pour le surplus.

Les 35 millions de ressources nouvelles proviennent, jusqu'à concurrence de 21 millions, de mesures diverses propres à prévenir la fraude et à assurer dans de meilleures conditions la rentrée des taxes existantes. Les 14 millions restans sont le produit de la grande réforme fiscale qui fait l'originalité du projet de budget de 1895.

La réforme embrasse toutes les contributions directes, sauf les patentes. Elle supprime la taxe personnelle, la taxe mobilière et l'impôt des portes et fenêtres, et propose, comme taxe de remplacement, une contribution d'habitation composée d'une taxe sur les loyers et d'une autre sur les domestiques. En outre, le taux de l'impôt sur les propriétés bâties est élevé de 3,20 à 4 p. 100. Cette contribution d'habitation est un essai d'impôt sur l'ensemble présumé des revenus des contribuables. C'est ainsi que la présente le ministre des finances dans son exposé des motifs. On réserve d'ordinaire, dit-il, le nom d'impôt sur le revenu à une contribution ayant pour base soit une déclaration du redevable, soit une enquête sur les biens de chacun. Le projet écarte toute disposition de ce genre comme pouvant constituer soit une duperie pour le Trésor, soit un système vexatoire à l'égard des particuliers. Il détermine la charge devant incomber à chaque citoyen, d'après deux indices aisés à constater : la valeur locative de son habitation et le fait qu'il emploie ou non des domestiques attachés à sa personne.

La taxe sur les loyers est un impôt de répartition ; le taux en varie de 4,95 p. 100 à Paris à 6,60 dans les petites communes, le législateur supposant, avec raison, que le loyer représente une dépense d'autant plus lourde, par rapport au revenu du contribuable, que celui-ci habite une localité où la population est plus dense. La préoccupation démocratique apparaît d'ailleurs dans les dégrèvemens accordés aux loyers les plus modestes et aux familles chargées d'enfans dont le loyer imposable ne dépassera pas un chiffre déterminé.

La taxe sur les domestiques, complémentaire de la précédente, est un impôt de quotité qui a une base certaine dans la taxe sur les loyers. Elle consiste en effet dans une majoration de 40 p. 100

de celle-ci. Elle croît en conséquence avec l'importance du loyer, puisque un loyer coûteux entraîne d'ordinaire un service de domesticité plus considérable et réciproquement. On voit que la taxe est établie non sur le nombre des domestiques, mais sur le fait d'en avoir un nombre quelconque. Toutefois les contribuables qui n'ont à leur service qu'un seul domestique du sexe féminin, ne seront assujettis qu'à 20 p. 100 de leur taxe de loyer.

M. Burdeau a établi ses prévisions de telle sorte que la suppression de l'impôt personnel et mobilier et de l'impôt sur les portes et fenêtres soit exactement compensée par l'augmentation de l'impôt sur la propriété bâtie et par l'établissement de la taxe sur les loyers, et que la plus-value attendue de 15 millions provienne toute de la taxe sur les domestiques.

Le ministre des finances n'a pas voulu dresser un budget impitoyable et demander à de nouveaux sacrifices imposés aux contribuables les 50 millions qui lui manquaient encore. Il a mieux aimé inscrire dans ses prévisions 50 millions de moins au chapitre des garanties d'intérêt aux chemins de fer et rejeter cette charge sur la dette flottante, puis conclure avec deux grandes Compagnies, l'Orléans et le Midi, une convention aux termes de laquelle ces Compagnies émettront, pour 300 millions de francs, des obligations avec le produit desquelles elles se décharger ont de leur dette antérieure de garantie à l'égard du Trésor. Le gouvernement appliquera une partie de ces fonds à l'acquittement en 1895 des garanties non portées au budget; le solde allégera d'autant la dette flottante.

Ce qui est grave dans ces comptes budgétaires, c'est l'irrésistible mouvement qui, en dépit des plus énergiques résistances, pousse toujours plus haut le total des dépenses publiques. Pour trouver dans notre budget de sérieuses économies, il faudrait bouleverser l'administration. En revanche les accroissemens de dépenses s'imposent chaque année avec un tel caractère d'implacable nécessité qu'aucun ministre des finances ne pourrait se flatter d'enrayer la force d'un tel courant.

Car toutes ces dépenses nouvelles sont justifiées. Il n'en est aucune qui n'ait sa raison d'être et ne doive trouver sa place dans le compte général. Il y a d'abord les augmentations inévitables de traitemens (instituteurs, employés des postes et télégraphes, etc.), puis l'application des lois sur l'assistance ouvrière, l'extension de l'enseignement primaire, la création d'un ministère des colonies et d'une armée coloniale, les chemins de fer au Tonkin, le renforcement des garnisons à Madagascar, la charge toujours

croissante des pensions, les primes à l'industrie, enfin les exigences des deux ministères de la guerre et de la marine.

Tandis que se produit ce phénomène de la montée constante des dépenses nationales, un grand danger menace la sécurité de notre régime fiscal et de tout notre édifice budgétaire, l'assaut que se prépare à livrer au Trésor l'armée des réformateurs de l impôt.

Comptez le nombre de leurs propositions de loi depuis le début de la session! Il faudrait, si jamais la porte du budget leur était ouverte par la faiblesse du Parlement, supprimer toutes les taxes existantes et les remplacer par les systèmes de l'invention radicale, d'un rendement incertain, mais dont l'objet principal est de faire peser la charge entière de l'impôt sur les classes riches ou simplement bourgeoises, et d'exonérer la masse des électeurs.

Parmi tous ces projets de réforme, il en est quelques-uns de moins chimériques que les autres. Le ministre lui-même introduit d'importantes modifications dans le régime des droits de succession et de mutation. Il réalise la refonte de l'impôt des boissons et prépare la suppression des octrois. Enfin il substitue, ainsi qu'on vient de le voir, à la contribution personnelle-mobilière une taxe d'habitation, nouveauté vieille, il est vrai, de plus d'un siècle, mais qui, sous sa forme rajeunie, est un acheminement à l'établissement d'un impôt général sur le revenu.

Nous marchons donc, à notre tour, à grands pas vers cet impôt sur le revenu, qui a si fortement répugné jusqu'ici par son caractère inquisitorial à l'esprit français, qui existe cependant en Angleterre, en Autriche-Hongrie, en Allemagne, que les Américains, après l'avoir établi pendant la guerre civile, n'avaient conservé que pour leurs budgets locaux, mais qu'ils songent, en ce moment même, à introduire de nouveau dans leur système fiscal national.

AUGUSTE MOIREAU.

LE

MÉCANISME DE LA VIE MODERNE

I

LES GRANDS MAGASINS

Avant d'étudier dans ses procédés et ses résultats l'évolution du progrès moderne, il est bon de dépouiller toute illusion : les bienfaits de la civilisation présente ont eu le sort réservé à beaucoup de bienfaits ; ils n'ont engendré que l'ingratitude chez ceux qui les recueillent aujourd'hui. Jamais, sans doute, les hommes n'ont été plus heureux qu'à l'heure actuelle ; et jamais cependant ils ne se sont crus plus à plaindre. Les doléances ont grandi avec le bien-être; et, à mesure que notre condition devenait meilleure, nous l'avons jugée pire. La caractéristique de ce siècle favorisé entre tous est d'être mécontent de lui-même.

Il n'y a pas lieu de s'en étonner. Les siècles antérieurs présentaient l'image d'une société au repos ; le XIXe siècle offre le spectacle d'une société en marche. Cependant, au point de vue social, l'aristocratie et la démocratie ne sont pas aussi différentes en réalité qu'elles croient l'être en principe : la première édictait la stabilité indéfinie des situations au profit des gens d'en haut ; la seconde promet la mobilité permanente des destinées au profit des gens d'en bas. Mais la première n'a jamais pu faire observer absolument ses lois, et la seconde ne pourra jamais tenir complètement ses promesses. Il y a toujours eu beaucoup d'instabilité, même parmi les privilégiés de droit d'une aristocratie ; et il existera toujours un certain nombre de privilégiés de fait, même parmi

la masse mouvante d'une démocratie. Seulement cette masse contemporaine supporterait plus volontiers l'égalité dans une misère stagnante que l'inégalité dans une croissante aisance. Ses réclamations proviennent, non pas de ce qu'elle manque du nécessaire, mais de ce que quelques citoyens ont acquis ou conservé du superflu.

A ces regrets, nul remède. Il n'y serait pas donné satisfaction, lors même que l'organisme du monde futur se perfectionnerait encore cent fois plus qu'il ne l'a fait jusqu'ici. N'oublions pas que la richesse consiste dans la possession, non de la chose belle, mais de la chose chère, c'est-à-dire de la chose rare ; or M. de La Palisse eût observé qu'il est impossible qu'un objet puisse être, à la fois, très rare et néanmoins possédé par tout le monde. Les grandes maisons de nouveautés fournissent un saisissant exemple de cette valeur d'opinion : elles s'appliquent sans cesse à mettre à la portée de tous des objets dont le plus grand mérite et l'attrait principal étaient d'être difficilement accessibles par leur prix ; mais, lorsque chacun a constaté que l' « article » rare est partout, nulle part aussitôt on ne le veut plus avoir, et il tombe dans le mépris.

I

Un mouvement inverse pousse aujourd'hui l'industrie à se spécialiser, et le commerce à se généraliser. Tout industriel tend à ne fabriquer qu'un seul produit ou du moins qu'un très petit nombre de produits, pour les faire mieux, en quantité plus grande, et à meilleur marché. De son côté, tout commerçant tend à réunir des marchandises de plus en plus diverses pour en vendre davantage, les écouler plus rapidement, et les faire payer moins cher aux acheteurs en réalisant lui-même un bénéfice plus considérable. A ce double but tendent les grands magasins que des gens inconséquens maudissent en les faisant prospérer, et dont la création récente est un bienfait pour le consommateur.

Toute la querelle, entre prôneurs et détracteurs des grands magasins, se résume à cette question : Le commerce est-il fait pour le public, ou le public pour le commerçant? Est-il permis, comme ce jovial écrivain qui s'écriait : « Béni soit Dieu qui a placé les tunnels là où passent les chemins de fer! » de penser que le Seigneur, dans sa munificence, ait créé la clientèle pour faire vivre le petit marchand? Il existe en effet deux théories diamétralement contraires qui semblent jouir, dans les mêmes cervelles, d'un égal degré de faveur. L'une consiste à supprimer les intermédiaires ; — les agriculteurs s'efforcent de vendre directement leurs denrées, les ouvriers des fabriques rêvent de ven-

dre directement leur travail. — Chacun s'applique à réduire les bénéfices interposés entre les producteurs et les consommateurs. Mais à côté de cette haine de l'intermédiaire minable, qui vend cher et qui gagne peu, se développe dans l'opinion un mauvais vouloir non moins vivace contre la seule espèce de commerçans qui gagnent beaucoup en vendant bon marché, contre ces bazars immenses qui réalisent précisément, dans une large mesure, la suppression souhaitée des intermédiaires.

Ceux d'ailleurs dont l'esprit est hanté de ces deux idées contradictoires, — suppression des intermédiaires et protection du petit commerce, — ne conforment leur conduite privée ni à l'une ni à l'autre : si bien que le chiffre d'affaires des grands magasins augmente sans cesse, et que la concurrence des syndicats n'atteint pas les petits détaillans, là où ils sont vraiment utiles. Le mouvement de concentration est la caractéristique de la vie moderne : les grandes nations succèdent aux petits États, les grandes capitales succèdent aux petites cités, les grandes usines aux petites échoppes; les grands paquebots chargeant dans de grands ports remplacent les voiliers amarrés dans des cuvettes d'eau de mer, comme les chemins de fer ont remplacé les diligences, les coches et les messagers. Les entreprises où se complaît l'activité contemporaine deviennent de plus en plus colossales, exigent de plus en plus la forme de l'association. Mais cette révolution ne supprime pas la classe des commerçans-ouvriers; chaque jour au contraire il s'en établit de nouveaux. Il y a deux siècles chaque famille rurale faisait son pain et chaque bourgeoise faisait ses robes. S'il n'en est plus de même aujourd'hui, c'est que l'on a reconnu qu'il valait mieux parfois s'adresser à un intermédiaire que de s'en passer. La division du travail est l'essence de la civilisation; c'est elle qui a substitué le système de l'intermédiaire au particularisme de nos ancêtres, qui faisaient tout par eux-mêmes comme Robinson dans son île.

Si donc c'est une sottise de croire que l'on puisse supprimer le commerce, c'en est une autre pourtant que de regretter la forme qu'il revêtait nécessairement autrefois. Soumis aux trois unités, comme la tragédie classique : unité de boutique, unité de marchandise, unité de commis ou d'apprenti, l'ancien marchand voyait son essor borné moins encore par les règlemens que par les conditions matérielles de l'existence. On ne se figure pas le *Bon Marché* ou le *Louvre* dans une ville de quelques centaines de mille âmes, à une époque où ni les gens ne se remuent ni les choses ne se déplacent. Marchands et bourgeois, enfermés dans leurs murailles, étaient condamnés à s'acheter exclusivement les uns aux autres ce dont ils avaient besoin; — et peut-être le commerce indigène

eût-il pu, par une coalition facile, établir les prix de vente à sa guise, si un élément étranger ne fût venu, à intervalles fixes, arbitrer la valeur des marchandises.

Cette concurrence régulatrice des prix, — qui remplissait, dans les simples chefs-lieux de sénéchaussées comme dans les centres populeux, l'office de la quatrième page des journaux et des catalogues de nos grands magasins actuels, — était celle des foires franches, bazars ambulans d'une population immobile. Paris lui-même, quoique le commerce normal y fût plus mouvementé qu'ailleurs, avait ses deux grandes foires, l'une à Saint-Denis, le *Landit* annuel, et l'autre en plein faubourg Saint-Germain, près de Saint-Sulpice, au cœur de la capitale. Celle-ci n'était pas seulement une occasion de fêtes, de « braveries », de cadeaux aux dames, — Louis XIII donnait à la reine 4 000 écus (70 000 francs actuels) pour sa foire, — mais aussi le siège de négociations fort actives, une exhibition de marchandises analogue aux « expositions » trimestrielles de nos magasins contemporains. Là les manufacturiers de toute la France, les « ouvriers », comme on disait alors, venaient en personne débiter leurs produits.

Les foires ne jouissaient pas toutes du même degré de vogue, et le succès de celles qui réussirent ne fut pas éternel. Celles de Champagne, fameuses au XIIIe siècle, lorsque chaque fabricant du Midi y avait son entrepôt spécial, étaient tombées cent ans après au quart de leur importance, si l'on en juge par les taxes perçues sur les marchands. Taxes légères toujours, — une vingtaine de francs d'aujourd'hui pour le loyer d'une boutique à Saint-Denis, sous Henri III, — le profit venait du grand nombre des vendeurs. A la foire de Beaucaire, au temps de Richelieu, il y avait pour 6 millions de francs actuels de marchandises. Loin d'imposer un surcroît de charges à ces marchands exceptionnels qui venaient rivaliser avec le commerçant du cru, on les favorisait : leurs pacotilles étaient exemptées des droits de douanes et d'octrois, à l'entrée et à la sortie. Tous les règlemens se relâchaient, toutes les barrières s'abaissaient pour faciliter les transactions, la procédure et la paperasserie étaient muselées. Une légende, — je veux croire que ce n'est qu'une légende, — conte qu'à Bordeaux, durant les quinze jours des foires qui se tenaient au printemps et à l'automne, le cours habituel des lois était suspendu. Les pères avaient, dit-on, droit de vie et de mort sur les enfans, et les maris sur leurs femmes, et n'encouraient aucune peine, s'ils en usaient, pourvu qu'ils jurassent solennellement « avoir obéi à un mouvement regrettable de colère. »

Peu à peu, à mesure que les communications devinrent plus faciles et la concurrence mieux établie, les foires déclinèrent. Au

moyen âge on ne les trouvait jamais assez longues; telle, qui devait durer huit jours, dépassait en fait un mois. Aux derniers temps de l'ancien régime la durée légale était au contraire rarement atteinte; elle s'abrégeait par le seul consentement des vendeurs et des acheteurs, même en des provinces arriérées comme la Basse-Bretagne. Cette vie de nomade, de colporteur, devint odieuse aux négocians. « Qui fait ses affaires par commission, disait un vieux proverbe, va à l'hôpital en personne. »

Des commerçans que l'on a souvent, de nos jours, considérés comme les ancêtres des marchands de nouveautés, étaient les merciers, « qui tenaient magasin sans vendre au détail », grands seigneurs du trafic, auxquels une ordonnance royale permettait d'acheter la noblesse. Mais s'il est vrai que, seuls entre tous les corps d'état, les merciers pouvaient tenir toute espèce de marchandises; s'ils étaient quincailliers, tapissiers, joailliers, marchands de vin et de jouets à la fois; s'ils connaissaient déjà les pompes de l'étalage, sachant « garnir des gans » et attacher galamment des rubans aux habits; si l'on faisait dans la mercerie les grandes fortunes, au point que tel qui n'avait pas 500 livres vaillant à son début se retirait avec des millions, il était interdit au « mercier-grossier » de faire la vente au détail. S'il voulait entrer en rapport direct avec le public, il avait les mains liées par les règlemens que l'on connaît. Ses débordemens étaient réprimés bien vite en un temps où les tailleurs d'habits ne pouvaient travailler que sur mesure, où les « pourpointiers » avaient défense de faire des culottes, et les « chaussetiers » de faire des pourpoints; où chaque pièce d'étoffe avait son état civil et ne pouvait entrer dans le monde sans être munie de papiers en règle, la largeur des soieries étant mûrement délibérée au conseil d'État, de même que la couleur des lisières.

Aussi quel pauvre assortiment dans les boutiques! Le gouvernement fait chercher en 1630, dans tout Paris, du damas rouge pour l'ameublement des galères royales de la Méditerranée, et « il ne s'en peut trouver, écrit-on au grand maître de la navigation, plusieurs pièces de la même nuance ». L'on songe à en envoyer chercher à Gênes; mais, comme « il y a beaucoup de risques », on se contente de « recueillir dans les villes du Midi ce qui se trouvera de bien semblable ».

En dehors des temps de foire, la seule concurrence que rencontrât, à Paris comme en province, le commerce local parqué et étiqueté était celui des marchands de passage qui vendaient des toiles à la halle, ou des « blanquiers » qui venaient débiter divers objets en plein air, avec l'autorisation du conseil de ville, par la voie de la loterie. Les ventes à la criée, en cas de retraites ou

de faillites, troublaient encore quelquefois le cours ordinaire des échanges. Il y eut bien aussi quelques essais de groupemens de divers comptoirs en un seul magasin : des marchands *bizoirs* s'installèrent à Nevers en 1675 ; ils étaient, dit-on, simples merciers en arrivant, et depuis « ont fait des monopoles pour ruiner les autres marchands, qui ont été contraints de quitter leur négoce... S'ils n'étaient pas là, ajoutait-on, leur commerce donnerait de l'emploi à 200 habitans. » Ne croit-on pas lire, à la fin de notre siècle, le programme désolé de la « Ligue contre les grands magasins », où sont syndiqués les griefs de ceux que M. Zola a fortement personnalisés, dans son *Bonheur des dames*, en ce type du marchand de parapluies, champion épique du passé, enseveli sous les ruines de ses manches d'ombrelles? Ces « bizoirs » de Nevers s'étaient, paraît-il, beaucoup enrichis; ce qui ne contribuait pas peu à les rendre haïssables. Le privilège de tenir à Paris, pendant 20 ans, un magasin général pour la vente au détail de toutes marchandises fut obtenu sous Louis XV, par un banquier du nom de Kromm, qui distribuait des prospectus et des catalogues sur le modèle de ceux d'aujourd'hui. J'ignore ce qu'il advint de cette initiative qui disparut sans laisser de trace, comme ces puissantes associations de marchands, issues au moyen âge de la hanse teutonique, phalanstères de 2 ou 3000 individus, qui renfermaient à la fois des boutiques d'étalages; des hangars pour les marchandises; et, pour les facteurs, — ainsi nommait-on jadis les commis, — des cuisines et des chambres à coucher.

II

Avec la liberté du commerce débutèrent, sous Napoléon Ier, les magasins de nouveautés actuels, ou plutôt les devanciers de ceux que nous voyons aujourd'hui; car, de ces novateurs qui florissaient au temps où l'acteur Brunet incarnait le personnage de « Monsieur Calicot », récemment mis à la scène par Scribe et Dupin, dans le *Combat des montagnes;* de ces maisons, fameuses en 1817, qui s'appelaient la *Fille mal gardée*, le *Diable boiteux*, le *Masque de fer* ou les *Deux Magots*, il ne subsiste plus une seule. Beaucoup de celles même qui les ont remplacées, sous Louis-Philippe, ont plus tard sombré, comme la *Belle Fermière* et la *Chaussée d'Antin*, ou liquidé médiocrement, comme le *Coin de rue* et le *Pauvre Diable*. Quoique les grands magasins, pris en bloc, aient réussi, il y eut donc, pour commencer, beaucoup de vaincus parmi ces vainqueurs. L'avenir en semblait encore si aléatoire, dans les premiers temps du second Empire, que le père de M. Deschamps, sollicité par son fils, qui venait de fonder la *Ville de Paris*, de lui

confier ses économies, ripostait avec sa méfiance de Bas-Normand : « Un magasin de nouveautés! je ne mettrais pas cent sous dedans! » M. Deschamps n'en réalisa pas moins une fortune qui parut alors exceptionnelle.

Aujourd'hui, le « calicot » que les Forains de la Restauration ne se firent pas faute de caricaturer, lorsqu'il prétendit usurper, humble civil, la tenue militaire en arborant des moustaches; ce « chevalier de l'aune », bruyant et un peu comique, et sa sentimentale compagne « Mlle Percaline », qui appartiennent l'un et l'autre à l'histoire des mœurs de ce siècle, ne se reconnaîtraient plus dans leurs successeurs, fonctionnaires de nos grands magasins, volontiers hommes de sport et propriétaires de chasses louées à prix d'or.

Cette aristocratie nouvelle est le pur produit de l'intelligence et du travail. Ceux qui l'ont fondée sont de toutes petites gens. Le capital n'a joué qu'un rôle très modeste, et parfois absolument nul, dans le succès de ces entreprises. Aristide Boucicaut, fils d'un petit chapelier de Bellême (Orne), était en 1852 employé au *Petit Saint-Thomas* lorsqu'il devint, à 42 ans, l'associé de M. Vidau, qui possédait, vers l'extrémité de la rue du Bac, un magasin à l'enseigne du *Bon Marché*. La clientèle assez pauvre, le quartier plutôt malpropre, le chiffre d'affaires, — 450000 francs, — rien ne pouvait alors faire présager les destinées de cet établissement. On a raconté que, pour attirer du monde, Boucicaut donna gratis le fil et les aiguilles aux ouvrières des environs. La vérité, c'est qu'il imagina, l'un des premiers, de vendre à très petit bénéfice. Le public avait le choix jusqu'alors entre de bonnes étoffes qui étaient chères ou des étoffes bon marché qui étaient mauvaises; l'originalité consistait à vendre la marchandise garantie au prix de la marchandise de camelote. La marque en chiffres connus, autre innovation hardie qui supprimait le marchandage et la « vente au procédé », c'est-à-dire la majoration de l'objet suivant la physionomie des acheteurs; — le « rendu », permettant au client d'annuler à volonté son marché; — enfin le paiement presque intégral des employés par une commission sur les ventes : tels furent les élémens constitutifs de la nouvelle organisation que Boucicaut, Hériot et leurs imitateurs perfectionnèrent à l'envi les uns des autres. Le succès couronna leurs efforts, succès de vente tout d'abord, plutôt que succès de gain.

Ç'a été en effet le génie des fondateurs de ces vastes comptoirs, tous désireux pourtant de s'enrichir, de viser à vendre beaucoup plutôt qu'à gagner beaucoup, et de presque renoncer au bénéfice immédiat pour assurer davantage le bénéfice futur. La « réclame », qui fut un des moyens d'action du système, ne pouvait

donner de résultats durables que si le client était satisfait; et quoique la révolution qui se produisit il y a quarante ans dans la fabrication et le prix des tissus ait certainement favorisé le commerce des nouveautés, on n'aurait pas appris aux Parisiens le chemin d'une boutique sise entre les Petits-Ménages et les Incurables s'ils n'y eussent été conduits par un juste souci de l'économie. Aussi, quoique le chiffre de vente du *Bon Marché* eût passé, de 1852 à 1863, de 450000 francs à 7 millions, il ne semble pas que les profits encaissés eussent suivi une marche ascensionnelle correspondante.

Est-ce à ce motif que l'on doit attribuer la rupture de MM. Boucicaut et Vidau? Toujours est-il qu'en 1863 M. Vidau se retira, en vendant le fonds 1520000 francs à son associé, qui était loin de posséder la somme nécessaire pour le désintéresser. Le bruit courut que la somme avait été avancée à M. Boucicaut par des maisons religieuses, et que les jésuites commanditaient l'affaire. En réalité, le « jésuite » était un M. Maillard, naguère employé de commerce à Paris, qui avait fait fortune en exploitant à New York un restaurant qui n'avait rien de dévot, joint à une confiserie à la mode. Aucune part ne lui était donnée d'ailleurs dans la direction du *Bon Marché*, où M. et Mme Boucicaut demeuraient seuls maîtres. Grâce à leur labeur et à leur adresse, la maison prospéra au point que, six ans après (1869), M. Boucicaut, qui avait acquis peu à peu l'îlot compris entre les rues de Sèvres, Velpeau, du Bac et de Babylone, posait la première pierre des bâtimens industriels destinés à remplacer les logis bourgeois, aménagés tant bien que mal pour le commerce. La vente s'élevait alors à 21 millions de francs. Après avoir vu le chiffre de ses affaires grossir en 1877 jusqu'à 67 millions, le fondateur de cette institution magnifique mourut sans qu'il lui fut donné d'en suivre la marche jusqu'à son apogée. Son fils ne lui survécut pas longtemps, et sa veuve hérita seule du magasin.

Sans famille proche, parvenue au seuil de la vieillesse et jouissant d'une fortune quasi « royale, » — comme on disait au temps où les rois étaient les plus riches des hommes, — la simple ouvrière qu'avait été Marguerite Guérin eût pu se retirer, en cédant à des conditions avantageuses cette entreprise qu'elle savait ne devoir être continuée par aucun des siens. Elle n'y songea même pas! A son tour elle voulut jouer, sur la scène commerciale, l'un des plus nobles rôles qu'il ait été donné à un patron de remplir. Dans ce ménage, désormais historique, chacun des deux époux eut sa part de grandeur. Le mari avait réalisé sa conception du négoce nouveau dans une maison exceptionnellement florissante; la femme fit passer cette maison, moitié de son

vivant, moitié après sa mort, par une série de contrats qui ressemblaient presque autant à des donations qu'à des ventes, sur la tête des collaborateurs anonymes qui avaient contribué à la faire prospérer. Elle compléta cette œuvre, d'une portée sociale qui dépassait de beaucoup les limites de la philanthropie, en dotant ce phalanstère du *Bon Marché* d'institutions de retraites et d'épargne qui sont demeurées des modèles.

La mort de M. Boucicaut n'avait pas interrompu le succès de l'établissement; depuis le décès de sa veuve, survenu en 1887, les affaires n'ont cessé de se développer encore. Elles ont atteint en 1893 le chiffre de 150 millions de francs, le plus élevé auquel il ait été donné à une maison de commerce de parvenir jusqu'ici dans le monde. Rapproché de ce chiffre prestigieux, le total des bénéfices nets, quoique considérable en lui-même, semble relativement modeste. Il justifie le grand organisme des attaques auxquelles il est en butte. Les bénéfices du *Bon Marché*, qui ont été l'année dernière de 8 millions, ne représentent en effet qu'un courtage d'environ 5 pour 100 sur le prix des objets qui ont traversé ses galeries. Ces 8 millions sont le résidu laissé dans la caisse par les 150 millions que le public y a versés, après qu'il a été payé par le magasin 118 millions à ses fournisseurs, et qu'il a été pourvu aux frais généraux dont le chiffre s'élève à 24 millions. Sur ces 8 millions, 1 million a été porté à la réserve statutaire, qui monte aujourd'hui à 27 millions; 200 000 francs ont été portés à une réserve spéciale d'incendie, qui atteint déjà 6 500 000 francs; le solde de 6 800 000 francs, — auquel viennent s'ajouter environ 400 000 francs de rente provenant des valeurs mobilières figurant dans la réserve, — a été distribué aux actionnaires.

La réserve actuelle est le produit d'une épargne très sévère, puisque, au début de la société formée par Mme Boucicaut entre elle et ses employés, on décida qu'il ne serait pas distribué un centime de dividende jusqu'à ce que les économies eussent atteint 6 millions de francs; qu'ensuite, jusqu'à 20 millions, il serait mis à part 45 pour 100 des bénéfices; et qu'enfin, au-dessus de 20 millions jusqu'à 40 formant le maximum auquel on s'arrêtera, 25 pour 100 du gain annuel serait placé en fonds d'État ou obligations de chemins de fer. Grâce à ce capital immobilisé, les actionnaires ont pu acquérir de l'Assistance publique, moyennant 14 millions, l'immeuble où est actuellement installé le *Bon Marché* et diverses maisons nécessaires aux services annexes, ce qui les dispense du paiement de tout loyer.

En fixant il y a quatorze ans à 20 millions, divisés en 400 parts, le capital social de la société nouvelle, Mme Boucicaut était volontairement restée bien au-dessous de la vérité. Son apport per-

sonnel, représenté par le fonds de commerce, le matériel et les marchandises, valait le triple de ce qu'elle l'estimait; quant à l'argent que ses « associés » étaient censés lui apporter, c'est elle en grande partie qui le leur avança. Enveloppant sa générosité de papier timbré, cette femme admirable s'arrangeait pour donner ingénieusement ce qu'elle paraissait vendre, puisque beaucoup de parts ne furent payées par leurs titulaires que sur les bénéfices qui leur étaient attribués. Seulement Mme Boucicaut exigea que le personnel demeurât unique propriétaire de ces parts. Soucieuse de concentrer les profits entre les mains des travailleurs qui les créaient, elle fit interdire par les statuts de vendre les actions à d'autres qu'aux employés de l'établissement. Et, pour que le plus grand nombre possible de ces employés fût admis au partage, d'un côté on limita le nombre d'actions que chacun pourrait acquérir, de l'autre on divisa ces actions en huitièmes.

La mesure était d'autant plus opportune qu'émises en 1880 au au prix de 50 000 francs, ces actions rapportent aujourd'hui 18 000 francs et sont cotées au cours de 320 000 francs, à la bourse intérieure du *Bon Marché*. Les huitièmes de part, dont le dividende est par conséquent de 2 250 francs, trouvent aisément preneur à 40 000 francs et davantage : capitalisation élevée pour une affaire commerciale, et qui prouve la confiance du personnel dans l'entreprise à laquelle il est attaché. Le nombre des participans augmente sans cesse; de simples garçons de magasin, aussi bien que des chefs de comptoirs, possèdent leur huitième d'action, si bien que ces 400 parts ou 3 200 coupures sont aujourd'hui entre les mains de cinq cents employés, — ou anciens employés.

Nous parlons d'anciens employés; c'est là l'écueil de cette institution, comme de toutes les coopératives de production du passé et de l'avenir. Comment obliger en effet l'employé qui prend sa retraite à se défaire d'une propriété qui représente souvent l'effort d'une vie entière ? Serait-il équitable de contraindre ses héritiers à céder leurs actions? Or, quoique la société du *Bon Marché* soit d'origine bien récente, un certain nombre des 500 participans se reposent déjà dans la vie bourgeoise de trente ans d'une fiévreuse activité; chaque année en voit disparaître de nouveaux; et dans un demi-siècle, si la maison existe encore, la plus grosse part du capital appartiendra forcément à des étrangers. Que vaudrait cependant une forme de coopération qui enrichirait les travailleurs pauvres, et les dépouillerait de la fortune une fois qu'ils l'auraient acquise?

III

Gouvernement monarchique à l'origine, puisqu'il était la propriété exclusive d'un seul homme, le *Bon Marché* est devenu une sorte de république, par le nombre et la qualité des détenteurs du capital, autant que par la forme du pouvoir exécutif, confié à un triumvirat dont les membres se renouvellent fréquemment. Les fonctions de M. Plassard, premier gérant en titre, ont pris fin l'année dernière; celles de M. Morin se terminent cette année; celles de M. Fillot l'an prochain. Ainsi l'autorité supérieure se renouvelle et la raison sociale change sans cesse ; la durée des pouvoirs du gérant nouveau, M. Ricois, nommé en 1893, est de cinq ans. Les personnes investies de cette dignité sont largement rémunérées. Seulement il ne paraît pas dans l'esprit de l'institution de les maintenir longtemps en jouissance de ce maréchalat de la nouveauté où l'on ne parvient qu'après avoir parcouru tous les échelons de la hiérarchie : M. Morin, fils de cultivateurs, a débuté petit commis au *Bon Marché* en 1856; chef de comptoir en 1868, administrateur en 1874, fondé de pouvoirs en 1880, il a été promu à la gérance en 1887. Ses collègues ont des états de service identiques.

Le même souci d'empêcher l'esprit de routine de pénétrer dans les rouages dirigeans de la machine a réglé le renouvellement du conseil d'administration. Les quinze membres de cet état-major, dont chacun dirige trois ou quatre rayons, sont tenus à cinquante ans révolus de résigner leurs fonctions et de céder la place à d'autres. Une organisation analogue se retrouve dans la plupart des magasins similaires, avec cette différence qu'administrateurs et gérans sont ailleurs les employés d'un patron, au lieu d'être, comme au *Bon Marché*, des mandataires élus par leurs pairs. C'est ainsi qu'au *Louvre* aucune parcelle du capital n'appartient au personnel exploitant, et que le directeur même, M. Honoré, ne possède pas le quart d'une action. Le *Louvre* a suivi, dans son histoire, une marche inverse à celle du *Bon Marché*. L'autorité effective y passa des financiers commanditaires aux mains du gérant à qui le magasin doit sa fortune, M. Auguste Hériot. Les actionnaires s'effaçant de plus en plus devant lui, il centralisa si fortement l'autorité qu'elle demeura telle, même sous les moins capables d'entre ses successeurs, et que l'absolutisme risqua ainsi de compromettre l'œuvre après l'avoir fondée.

Ce n'est pourtant pas à M. Hériot, c'est à M. Chauchard qu'appartient l'idée de la création du *Louvre*. Employé au *Pauvre Diable* en 1854, ce dernier passait chaque soir le long des con-

structions qui s'élevaient dans le prolongement récemment percé de la rue de Rivoli, — sur le terrain où Jeanne d'Arc, rendant Paris à la France, planta la bannière royale, — et rêvait de loger dans quelque coin de ces bâtisses un magasin de nouveautés. Mais comment M. Pereire, président de l'*Immobilière*, consentirait-il à traiter avec un commis sans surface ni autorité? Les opérations d'édilité étaient alors dans l'enfance et, pour exciter les entrepreneurs, l'administration avait dû garantir au futur hôtel du Louvre l'exemption de tout impôt pendant trente années. Créer un de ces hôtels spacieux, tels que Paris n'en possédait pas encore, avait été l'idée personnelle de Napoléon III : y joindre un magasin gigantesque devait sembler fort audacieux.

Le jeune Chauchard obtint, non sans peine, du puissant financier une audience qui lui parut d'abord ne pas devoir être longue; M. Pereire le reçut debout, sans lui indiquer de siège. L'employé du *Pauvre Diable* comprit qu'il n'avait pas de temps à perdre et entra en matière avec chaleur. S'il ne réussit pas à convaincre son interlocuteur par l'exposé de ses plans d'avenir, il obtint du moins la promesse d'un bail avantageux pour l'ensemble des boutiques situées à l'angle des rues Saint-Honoré et Marengo. Le même soir, il confiait tout soucieux à son barbier, qui était un peu son ami, les difficultés que semblait devoir rencontrer encore la réalisation de ses projets. — Il lui faudrait un associé capable. — J'ai votre affaire, dit le Figaro, et le lendemain il mettait Chauchard en relation avec Hériot, « premier aux soies » à la *Ville de Paris*. Malheureusement, si Chauchard n'avait pas grand'chose, — une quarantaine de mille francs, — à mettre dans la future maison de commerce, Hériot, fils d'un petit marchand de vin de Saint-Mandé, n'avait rien du tout. Tous deux se mirent en quête d'un troisième associé apportant des fonds et décidèrent M. Faret, propriétaire de la *Belle Française*, faubourg Montmartre, à se joindre à eux avec une somme ronde de 100 000 francs. L'acte d'association fut ébauché dans un café du quartier, où Hériot se fit attendre une heure et demie, n'osant s'absenter de son magasin sans permission, de peur d'être remercié avant que sa nouvelle situation ne fût devenue définitive. Entre temps, l'hôtel du Louvre, dont les travaux étaient poussés activement en vue de l'Exposition de 1855, s'achevait. Pour la première fois les entrepreneurs avaient eu recours à la lumière électrique afin de doubler le labeur de jour; des retards inopinés s'étaient produits; on sortait de la grève fameuse des charpentiers, qui tua la charpente en bois à Paris : aussi le *Louvre* offre-t-il cette particularité assez rare de marier dans sa structure les pans de bois des vieilles maisons aux planchers en fer des constructions modernes. Enfin, le 9 juillet 1855

MM. Faret, Chauchard et Hériot informaient les dames qu'ils venaient d'ouvrir à l'enseigne du *Louvre* un magasin de nouveautés. Mais l'appel fut si peu entendu, que, lorsque au bout de douze mois les trois associés firent leurs comptes, ils se trouvèrent en présence de 1 500 francs de bénéfices à partager.

M. Faret, là-dessus, prit peur, et retira ses 100 000 francs. Il fut remplacé par un marchand de soieries, M. Payen, qui, n'osant pas risquer son argent dans une commandite aussi hasardeuse, consentit seulement à *prêter* une somme égale à la mise de M. Faret. MM. Chauchard et Hériot continuèrent seuls, et cette fois avec assez de chance pour que le Conseil de l'*Immobilière* se décidât à former avec eux une société au capital de 1 100 000 francs divisés en parts de 5 000 francs chacune. Les bénéfices devaient être partagés entre les commanditaires et les gérans. Ces derniers, pour rassurer les bailleurs de fonds, stipulèrent qu'il serait prélevé avant tout partage un intérêt de 5 pour 100. Tant que les gains ne dépasseraient pas la somme nécessaire pour y faire face, les gérans se contenteraient d'un traitement de 500 francs par mois. Ce fut, pendant plusieurs années, ce qui arriva, soit que les affaires fussent effectivement médiocres, soit plutôt que M. Hériot, qui dirigeait presque seul le magasin, affectât les excédens de recettes à l'extension indéfinie des comptoirs. Cependant beaucoup d'actionnaires se lassaient; parmi ces découragés de la première heure, on est surpris de rencontrer de hardis financiers tels que M. Fould. L'enthousiasme des porteurs de parts se refroidit même au point que plusieurs d'entre eux préférèrent réaliser à perte, et que les titres tombèrent de 5 000 francs à 2 500. Tel capitaliste plus avisé racheta alors à moitié prix une douzaine de ces actions, dont chacune a rapporté l'année dernière 19 000 francs, à peu près 400 pour 100 de sa valeur d'émission. Cette valeur s'accrut lentement; et, en 1878 encore, la duchesse de Galliera, propriétaire d'un certain nombre de parts, ne faisait aucune difficulté de les céder, pour 5 000 francs chacune, à M. Auguste Hériot.

Mais si les dividendes distribués demeuraient presque nuls, les bénéfices n'en étaient pas moins notables. Le magasin les engloutissait au fur et à mesure qu'ils se produisaient; et la valeur du fonds social grossissait sans cesse : elle peut être évaluée aujourd'hui à 50 millions. Cette somme de 50 millions, issue des 1 100 000 francs de l'origine, est le résultat de 25 années de succès et surtout d'épargne. La génération des fondateurs a semé plus qu'elle n'a récolté. La vogue, vogue immense et triomphale de l'heure actuelle, est assez récente. Quoique le *Louvre*, aujourd'hui dépassé par le *Bon Marché*, ait atteint le premier ce chiffre longtemps rêvé de 100 millions, on était loin d'espérer un pareil

mouvement d'affaires, non seulement à la fin de l'Empire, — nous avons dit plus haut que le *Bon Marché* faisait 21 millions en 1869, — mais même durant les premières années de la République : en 1875, le Louvre ne dépassait guère une quarantaine de millions de vente.

Il a atteint, au cours de l'année dernière, un total de 120 millions; les bénéfices de l'exercice 1893 se sont élevés à 8360 000 francs. Le dividende de 19000 francs par action n'a été dépassé qu'une seule fois, lors de la retraite de M. Chauchard, qui répartit 23000 francs en liquidant à peu près les réserves. Depuis lors, piqué d'émulation par la conduite prudente du *Bon Marché*, le *Louvre* s'est appliqué à constituer un fonds de prévoyance, d'autant plus utile, en cas d'incendie par exemple, que les compagnies d'assurances, se souciant peu de la clientèle des magasins de nouveautés, depuis le sinistre du *Printemps*, ne prennent qu'une partie des risques et se font payer de grosses primes. Cette mise annuelle à la réserve devrait, pour avoir le total des bénéfices, être ajoutée aux dividendes; mais de ceux-ci il faudrait déduire environ 1 million, provenant de l'exploitation des hôtels Terminus et du Louvre, que la Société présidée par M. Émile Pereire a joints à son commerce de nouveautés. Ce million compensant, à peu près, le bénéfice non distribué sur le magasin, le gain de 8 300 000 francs, rapproché du chiffre d'affaires de 120 millions, fait ressortir le produit net à 6,90 pour 100.

IV

A côté de ces colosses du trafic parisien, les autres maisons paraissent petites et les péripéties de leur histoire n'offrent plus le même intérêt. Jetons pourtant un regard sur le passé de quelques unes. Bien que la *Belle Jardinière* ne soit, par son chiffre de vente, — 38 millions de francs, — que le troisième de nos grands magasins, elle est néanmoins le plus ancien en date. Durant la seconde moitié de la Restauration (1826), P. Parissot tenait dans la Cité une petite boutique de mercerie qui, en raison de son voisinage du marché aux fleurs, avait pour enseigne : *A la belle Jardinière*. L'usage existait alors d'acheter le drap au marchand et de le porter chez le tailleur à façon. Le tailleur-fournisseur d'étoffe était un industriel de luxe, au besoin banquier usuraire d'une clientèle d'élite. Les seuls habits que l'on vendît tout faits étaient les vieux. Un commerce que le progrès a tué est celui du « mar...chand d'habits », dont le cri, familier naguère à nos oreilles, a presque complètement cessé de se faire entendre.

Le débit facile des costumes d'occasion s'expliquait par le prix

élevé des habits neufs. La friperie ne reculait pas, aux heures de crise, devant l'importation étrangère. L'assemblée des notables au commencement du règne de Henri IV (1597) se plaignait que les Anglais « remplissent le royaume de leurs vieux chapeaux, bottes et savates, qu'ils font porter à pleins vaisseaux en Picardie et en Normandie. » Sous Louis XVI, les fripiers s'étaient émancipés jusqu'à « avoir l'insolence de tenir des habits neufs tout faits; » la protestation coalisée des corporations rivales les fit bientôt rentrer dans l'ordre. En reprenant la tentative des fripiers novateurs de l'ancien régime, Parissot se borna d'abord au costume de travail des divers métiers, puis à la veste de gala du prolétaire. Trente ans après, le propriétaire de l'échoppe modeste, qui occupait primitivement 12 mètres carrés, avait assez développé la vente des vêtemens fabriqués en gros sur des moyennes de taille, pour que, malgré ses agrandissemens successifs, la place lui manquât toujours (1856). Il s'était peu à peu annexé vingt-cinq maisons formant le pâté au coin duquel il avait débuté.

Le capital de l'entreprise était à cette époque de 3 millions, — nominalement; — puisque cette somme n'avait jamais été versée, mais qu'elle représentait, comme au *Bon Marché* et au *Louvre*, une part des bénéfices employés en perfectionnemens. A sa mort, la famille de P. Parissot le remplaça; l'un de ses membres, M. Charles Bessand, a conservé jusqu'à ce jour la direction de la *Belle Jardinière*. Ce fut lui qui opéra le transfert du magasin, exproprié en 1866 pour la construction de l'Hôtel-Dieu, dans l'immeuble qu'il occupe actuellement, sur 3 400 mètres de superficie, auprès du Pont-Neuf. Une installation de tout autre mine et plus confortable que l'ancienne, le rapprochement du centre, contribuèrent à accroître le chiffre de la vente. Les actions de 50 000 francs montèrent à 250 000 francs; elles furent alors morcelées en 600 dixièmes de parts qui rapportent aujourd'hui 4 000 francs environ. Un bénéfice net de 2 400 000 francs, rapproché des 38 millions qui forment le chiffre d'affaires, représente un gain de 6,30 p. 100, inférieur à celui du *Louvre* et supérieur à celui du *Bon Marché*. Certains chapitres de frais généraux, — tels que la publicité; — ou de profits et pertes, — tels que les marchandises soldées qui grèvent lourdement le budget des maisons de nouveautés, — sont plus légers à la *Belle Jardinière* qu'ailleurs; mais les détails d'administration exigés par la mise en œuvre de la marchandise y exigent une comptabilité plus coûteuse.

L'examen attentif des gains de ces divers établissemens montre que le grand commerce d'aujourd'hui se contente de bénéfices beaucoup moindres que le petit marchand d'autrefois. Outre cette différence dans le profit de l'intermédiaire, l'acheteur

est favorisé encore par la réduction des frais généraux et surtout par l'abaissement des prix de revient du magasin, qui, faisant des commandes de quatre ou cinq cent mille francs d'un seul coup, — cent fois plus fortes que celles du détaillant minuscule, — obtient des industriels un tout autre traitement que lui. Ce prix avantageux que les consommateurs se flattent, et avec raison, d'obtenir du fabricant par leur groupement en syndicats et en coopératives, est déjà en grande partie acquis au public par l'intervention de ces courtiers énormes qui pèsent de tout le poids de leur clientèle sur le producteur, et l'obligent à se contenter lui aussi d'un gain raisonnable. Si la concurrence qui s'établit alors entre les fabricans oblige à disparaître les petits ateliers, incapables de lutter de bon marché avec les grandes usines, c'est la loi même du progrès qui s'accomplit. S'en étonner ou s'en indigner, c'est déplorer les résultats les meilleurs de la civilisation.

Des deux autres maisons qui figurent sur un rang peu différent de la *Belle Jardinière*, l'une, le *Printemps*, appartient à une société venue tardivement, après succès déjà escompté; l'autre, la *Samaritaine*, a pour maître unique un ménage dont le succès rapide prouve que l'intelligence et la volonté suffisent pour réussir — sans argent — en ce siècle où l'on gémit si fort sur la « féodalité financière. » M. Jules Jaluzot, fondateur du *Printemps*, était, en 1865, chef de comptoir au *Bon Marché*. Enrichi par son mariage, il eut l'idée assez naturelle de s'établir à son compte, et, quittant le *Bon Marché*, il fit bâtir au coin du boulevard Haussmann une maison de rapport dont les étages inférieurs devaient servir à loger le nouveau magasin du *Printemps*. Son capital personnel, d'environ 300 000 francs, passa tout entier dans le premier achat de marchandises; la maison réussit à souhait au point de vue du chiffre de vente... mais non au point de vue du bénéfice; et à la fin de la première année les 300 000 francs étaient dépensés. M. Jaluzot continua et, comme il ne tarda pas à faire 4 millions d'affaires, il rentra vite dans ses débours. Le local devint trop étroit; d'étage en étage les rayons montèrent, au fur et à mesure que les locataires déménageaient; puis, selon la progression ordinaire, les maisons voisines furent envahies une à une. Survint l'incendie de 1881, à la suite duquel M. Jaluzot, pour rebâtir et exploiter le *Printemps*, crut devoir faire appel au crédit et fonda une société en commandite au capital de 35 millions. Rien n'expliquait l'importance de ce chiffre, puisque le principe même du commerce des nouveautés est de brasser de grosses ventes avec un capital aussi réduit que possible. Le propriétaire du *Printemps*, qui passa à cette époque pour avoir fait une opération très habile, me semble au contraire s'être plutôt trompé

sur ses véritables intérêts. En effet, s'il avait marché à nouveau sans aucun secours étranger, grâce aux indemnités reçues des compagnies d'assurances, ou même en empruntant, s'il l'eût fallu, pour payer ses agrandissemens, il se trouverait aujourd'hui avoir remboursé ses prêteurs hypothécaires, et jouirait seul de bénéfices dont il ne perçoit, comme principal actionnaire, qu'un peu plus du quart.

Ce procédé, si usité depuis vingt-cinq ans, de mise en actions d'entreprises anciennes, n'a de raison d'être et n'est vraiment avantageux à celui qui l'emploie, que lorsqu'il veut réaliser tout ou partie des titres qui composent son apport. La combinaison à laquelle M. Jaluzot s'arrêta a donc été plutôt fâcheuse en même temps pour lui et pour ses commanditaires, qui demeurent embarrassés sous le poids de leur capital. Si bien qu'au lieu de chercher de l'argent pour faire des affaires, la société du *Printemps* a été forcée, depuis son origine, de chercher des affaires pour faire valoir son argent.

Tandis que le *Printemps* semble, tout en gagnant autant que ses confrères, être moins heureux qu'eux, parce que ses actions, trop nombreuses, sont cotées moins haut, la *Samaritaine* est arrivée, sans bourse délier, à un total de vente, non seulement égal, mais supérieur. M. Cognacq, son propriétaire, faisait, il y a quarante ans, — il en a aujourd'hui 54, — ses études au petit séminaire de Pons, en Saintonge, grâce à une demi-bourse de 400 francs. Devenu orphelin, et sa famille ne pouvant continuer à payer cette faible somme, il dut, à 14 ans, choisir une profession pour gagner sa vie. Il se décida pour la nouveauté où, pensait-il, « on était bien habillé tout en paraissant ne pas faire grand'chose ». Il ne tarda pas à s'apercevoir que, pour qui voulait réussir, la seconde au moins de ces deux opinions était erronée. Après avoir passé chez divers patrons et promené des étoffes pour son compte, comme marchand forain, dans les petites villes des environs de Paris, le jeune Cognacq qui, dans ce métier ingrat, avait réalisé sou à sou quelques épargnes, conçut en 1869 le projet hardi de fixer sa résidence. Il prit en location provisoire, moyennant 15 francs par jour, un magasin de la rue du Pont-Neuf, et réussit assez pour y faire l'année suivante un bail de quelque durée. En 1872 il avait mis de côté une dizaine de mille francs; il épousa Mlle Jay, « première » du rayon des costumes au *Bon Marché*, qui lui apportait une dot à peu près double, économisée sur ses appointemens. Les nouveaux époux se berçaient de l'espoir d'atteindre le chiffre de 300 000 francs d'affaires, qui leur procurerait une petite aisance pour la vieillesse.

Comme ils étaient tous deux intelligens et appliqués, ils in-

spiraient confiance à leurs fournisseurs. On leur offrit des avances; ils les refusèrent afin de ne pas compromettre l'indépendance de leurs achats. Ils ne demandèrent le succès qu'au seul labeur, à « l'huile de bras », dit Mme Cognacq. Le magasin occupait une douzaine d'employés. Patron et patronne couraient le matin les dépôts de fabriques, rentraient en hâte pour présider à la vente durant l'après-midi; le soir venu, ils faisaient leurs comptes et marquaient leurs marchandises jusqu'à minuit; ce qui ne les empêchait pas d'être le lendemain levés à l'aube, pour surveiller le nettoyage, un plumeau à la main, tout en ramassant les bouts de ficelles et les papiers blancs qui pouvaient servir à empaqueter. On comprendra l'importance de ces petits détails, quand on saura que la ficelle, à elle seule, coûte annuellement 40 000 francs au magasin du *Louvre*. La vogue du comptoir des confections, où Mme Cognacq avait fait preuve de qualités supérieures, entraîna très vite le succès de la maison. Elle grandit avec une rapidité surprenante. Le chiffre espéré de 300 000 francs avait été tout de suite dépassé; en 1874 le nombre des employés était de 40 et les affaires atteignaient 840 000 francs. Elles s'élevaient à 1 900 000 fr. en 1877, à 6 millions en 1882, à 17 millions en 1888, à 25 millions en 1890, et à 35 millions en 1893. Aujourd'hui M. Cognacq est un puissant millionnaire; — et peut-être s'est-il relâché un peu de sa surveillance primitive, puisqu'en 1889 son caissier central, qui jouait aux courses, a pu lui dérober 2 500 000 francs sans qu'il s'en aperçût.

V

Étudions maintenant le fonctionnement de ces énormes usines commerciales. Chaque « rayon » forme une petite maison dans la grande. Le directeur, ou le conseil, fixe, le premier du mois, le crédit dont chaque rayon pourra disposer jusqu'au mois suivant, selon son importance et selon la saison. On se guide, pour en déterminer le chiffre, sur la vente du mois correspondant de l'année précédente, et aussi sur les résultats obtenus durant les trente derniers jours, résultats que présente un tableau d'ensemble, où les totaux de la vente annuelle des rayons figurent à côté des achats qu'ils ont effectués. On peut ainsi restreindre la part des rayons qui n'ont pas rempli les prévisions, et augmenter la part de ceux qui les ont dépassées. Il importe en effet de proportionner aussi exactement que possible les entrées de marchandises aux sorties pour éviter les stocks d'où proviennent les pertes d'intérêt et les articles défraîchis ou démodés.

Ces bases établies, le chef de rayon se meut à peu près libre-

ment dans son domaine. Acheteur unique, il est fréquemment absent : à Lyon, pour les soieries ; au Puy, à Calais ou en Belgique pour les dentelles ; à Grenoble, Chaumont ou Millau pour les gants ; à Roubaix ou à Reims pour les lainages ; à Elbeuf ou Sedan pour les draps ; à Cambrai, Armentières ou dans les Vosges pour les toiles. Il est ainsi parfois donné au grand magasin d'aider l'industrie nationale, par la force de sa clientèle, mieux que les gouvernemens par des subventions puisées au budget : depuis la guerre de 1871 le *Louvre* a, par ses commandes, ramené à Saint-Étienne la fabrication des velours de Crefeld ; il a en partie remplacé les jouets de Nuremberg par des jouets français ; il a créé, dans les Hautes-Pyrénées, l'industrie des tricotages dont Berlin et Chemnitz avaient, il y a dix ans, le monopole.

Les « lettres de commission » du *Louvre* ou du *Bon Marché* sont, pour le fabricant pauvre ou gêné, le commencement ou le retour de la fortune ; avec elles il peut battre monnaie, trouver du crédit pour l'achat des matières premières. Un souci maladroit du lucre pousserait-il le grand bazar à abuser de cette puissance? Son intérêt même le lui défend ; pour traiter avec des maisons solides, il doit laisser au manufacturier une marge de gain raisonnable. Le succès d'une industrie y développe la concurrence, par la concurrence le progrès, et, en définitive, le bon marché du produit fabriqué ; tandis que, dans une branche de travail qui souffre, il se crée, sur les ruines de la masse, quelques monopoles de fait dont l'acheteur doit subir la loi. A mesure que la marchandise arrive, le service de la réception en prend charge et procède à une vérification sommaire du poids et de la quantité : 6 500 000 kilog. représentant 87 000 colis, venant de province ou de l'étranger, passent chaque année sur la « glissoire » du *Bon Marché*, sans parler des livraisons de Paris. Des délégués de chaque rayon s'assurent de la qualité des objets, en font monter une partie au magasin, et logent le reste dans des « réserves » que chaque comptoir possède au sous-sol.

Il faut alors décider la « marque », le prix de vente. Rien n'est plus faux que de représenter le grand magasin comme pouvant à son gré, soit l'abaisser pour ruiner ses concurrens, soit l'exagérer pour grossir ses bénéfices. Toutes ces maisons de nouveautés faisant de nombreuses annonces, le public féminin, qui forme les gros bataillons de leur clientèle, compare sans cesse leurs catalogues les uns aux autres ; aucune d'elles ne pourrait majorer une marchandise, sans en voir cesser aussitôt le débit. Bien mieux ; poursuivant à l'envi les uns des autres la dernière limite des concessions à faire, les chefs de comptoir sont exactement au courant du prix de vente de leurs spécialités dans cha-

cun des magasins rivaux. Le *Louvre* offre-t-il pour 1 fr. 50, à la quatrième page des journaux, le mètre de tel tissu de coton, le *Bon Marché*, qui fait sa publicité le lendemain, portera le même madapolam à 1 fr. 40 et le *Louvre* ripostera parfois le surlendemain en le cotant 1 fr. 35. Il n'est pas rare de voir certains prix corrigés ainsi, alternativement, à quelques jours d'intervalle. Pour se rendre compte de la marchandise à laquelle correspondent ces prix, les chefs de comptoir du *Bon Marché* font régulièrement acheter au *Louvre*, ainsi que ceux du *Louvre* au *Bon Marché*, quelques décimètres des étoffes sur lesquelles porte la bataille, afin de pouvoir répondre à la cliente qui objecte une différence de 5 ou 10 centimes avec les prix d'une autre maison : « Madame, ce n'est pas le même article. »

Le plus curieux est que souvent c'est la vérité. L'on se serre de si près entre marchands d'une part, entre fabricant et marchand de l'autre, que, pour ne pas arriver à vendre au même prix, il faut effectivement qu'il y ait quelque légère différence dans la qualité. Il a été objecté que, grâce à la « compensation des bénéfices », le magasin qui vend un grand nombre d'articles et comprend un grand nombre de rayons peut en sacrifier quelques-uns pour anéantir la concurrence des petits commerçans. Mais, s'il est toujours facile de vendre à perte, il l'est beaucoup moins de surfaire impunément. Pour que la compensation s'établît entre l'article majoré et l'article sacrifié, il faudrait que le premier se vendît autant que le second. Or il ne se vendrait pas, parce qu'il s'établirait des spécialistes qui, n'ayant rien à compenser, le livreraient, eux, à plus bas prix.

Chaque rayon a, comme les plus petites boutiques, ses objets de réclame et ses objets de gain ; la compensation s'établit, non pas d'un rayon à l'autre, mais dans l'intérieur de chaque rayon, de sorte que le « ressort », la différence de l'achat à la vente, apparaisse en fin d'année à un chiffre suffisant. Cette solidarité des grands magasins, qui empêche chacun de hausser seul aucun prix, les oblige tous à baisser une catégorie d'objets lorsqu'un d'entre eux s'est décidé à le faire. Un frein naturel, le souci de ne pas travailler « pour l'amour de Dieu », s'oppose à la multiplication de ces pertes volontaires. Le seul comptoir à peu près sans « ressort » est celui de la ganterie, dont la mission exclusive est partout d'attirer du monde. Le magasin de nouveautés vend les gants en moyenne 4 pour 100 net de plus qu'il ne les paye ; les frais généraux étant de 16 à 17 pour 100 du chiffre d'affaires, le rayon de ganterie se trouve en perte de 12 à 13 pour 100. Le bas prix a dû stimuler la vente, car le gant, comparativement à sa modeste part dans la toilette, atteint dans les grandes maisons un

assez joli chiffre : 5 400 000 francs au *Bon Marché*, où 60 employés débitent annuellement 1 500 000 paires de gants, depuis l'humble filoselle qui cache à peine le poignet jusqu'au chevreau qui gante le coude. Les affaires, dans leur acception la plus générale, comportent une part d'aléa incompressible ; à cet égard on peut dire que l'inégale répartition des bénéfices, la compensation de pertes inattendues par des profits exceptionnels, est l'âme de tous les commerces et de toutes les industries possibles.

Le bénéfice net varie sur chacun des articles d'un même rayon, suivant sa part de frais généraux. Pour livrer un bahut de cuisine de 10 francs à l'extrémité de Neuilly, le *Louvre* mobilisera un omnibus, deux hommes et deux chevaux, montera le meuble au quatrième étage, et essuiera peut-être des reproches très vifs parce que ses porteurs ont frôlé de trop près la peinture de l'escalier. Une cliente se fait envoyer à domicile un plateau de 95 centimes ; elle est absente et l'on prie le garçon de repasser pour la facture. Le même garçon reviendra quatre ou cinq fois avant d'être payé ! Nul doute que, dans tous les cas de ce genre, il y ait perte pour le magasin.

Pour la fixation du chiffre de vente on ménage en principe une différence de 25 pour 100 au-dessus du prix de revient ; mais ce n'est là qu'une *moyenne*. Les chances plus ou moins bonnes de l'écoulement sont la seule règle des appréciations du chef de comptoir. Souvent un tissu ou un meuble, commandés six mois auparavant, sont déjà moins à la mode au jour de la livraison, ou bien le fabricant a consenti des rabais ultérieurs ; on « marque » à perte. D'autres, au contraire, ne pourront plus être obtenus qu'à un prix plus élevé ; on leur fait porter une surcharge. Des articles payés le même prix se trouvent être plus ou moins « réussis ; » on en fait deux ou trois catégories, forçant l'étiquette de ceux dont l'aspect est le meilleur, et avilissant celle des autres pour qu'ils ne « boudent » pas à l'étalage. Dans ces bazars modernes la loi de l'offre et de la demande règne sans obstacle : le public fait et défait les prix sans cesse. Mais les changemens s'opèrent toujours par voie de réduction. Le magasin ne pourrait, sans irriter grandement ses clientes, majorer une série d'objets du jour au lendemain, lorsqu'il prévoit ne pas pouvoir les remplacer à temps, afin d'en ralentir la vente et d'en augmenter le profit. Aussi, pour accuser à l'inventaire un écart de 21 pour 100 environ, entre le total des achats et celui des ventes, le rayon doit prendre soin de marquer d'abord tous ses articles à 25 pour 100 *en moyenne*, afin de se réserver la facilité de solder à perte ceux qui s'attardent dans les vitrines ou dans les cartons, tout en conservant sur l'ensemble le bénéfice exigé.

La bête noire de la nouveauté contemporaine c'est le « rossignol », le « garde-boutique » comme disaient les merciers sous Louis XIV. Seulement l'ancien négoce ne se décidait jamais à ces baisses régulières, à cette hécatombe formidable des marchandises. Le renouvellement fréquent du capital est au contraire un des fondemens du nouveau système. Selon le mot du directeur du *Louvre*, il faut revoir sans cesse son argent. Cet argent, bien entendu, ne repasse pas dans tous les comptoirs avec la même fréquence ; des buffets de 3000 francs ne se vendent pas aussi couramment que des parapluies de 10 francs. Mais, s'ils tournent à l'inamovibilité, on les solde sans plus de cérémonie qu'un chapeau de paille. Un art de la nouveauté a été de tirer habilement parti de cette perte, de transformer en amorce ces articles qu'il faut expulser à tout prix, ces « talons » de pièces qui ne valent plus que le poids du chiffon, et que le public s'arrache à 22 sous parce que l'étoffe a valu 12 francs le mètre à l'origine.

Tous les soldes aussi ne constituent pas une perte pour le grand magasin : en position d'être bien renseigné sur les faillites, les liquidations judiciaires, les stocks de marchandises aux abois, il profite très légitimement de ces aubaines. Tantôt ces soldes, sur lesquels il gagne, lui servent à balancer les siens propres, toujours onéreux ; tantôt il y trouve une réclame gratuite. M. Jaluzot écoula en quelques semaines à vil prix un lot énorme de fleurs artificielles qu'il avait eu lui-même pour peu de chose. On conte encore qu'un fabricant, désireux de se venger d'une maison de soieries de la capitale qui, après lui avoir commandé 400 pièces d'un tissu de valeur, n'avait consenti à en prendre que 100, céda les 300 autres à la concurrence, pour le tiers de leur prix, en lui faisant promettre de les vendre à son tour sans bénéfice. Ainsi l'article était « tué », et l'acheteur des 100 premières pièces ne pourrait les écouler qu'avec grande perte. On voit qu'il y a un peu de tout dans les soldes, voire des rancunes à satisfaire.

Mais l'évacuation de la marchandise dépréciée s'opère avec la même loyauté que la vente de la marchandise nouvelle. Le prix se modifie, mais il est toujours indiqué à l'acheteur en chiffres connus. Chacun a vu, chez les marchands qui persistent dans cet usage naguère universel, ces étiquettes cabalistiques que les initiés seuls peuvent traduire. A qui demande la raison de ces marques conventionnelles, il est répondu qu'un acheteur peut être amené par un commissionnaire, auquel il faut ménager une remise en élevant le prix de vente, ce qui deviendrait impossible avec la marque en chiffres connus. La vérité est que ces hiéroglyphes chaperonnent une foule de « trucs » ingénieux, mais vieillis, qui conduisaient la mythologie à faire de Mercure le

patron du commerce en même temps que le dieu des voleurs. Le moindre des ennuis occasionnés par la marque en chiffres inconnus est celui du marchandage. C'était une tradition pieusement respectée par les pharmaciens de l'ancien régime que celle de demander, pour leurs drogues, le double de ce qu'ils prétendaient recevoir — « Oh! oh! monsieur Fleurant, 20 sous, en langage d'apothicaire, cela veut dire 10 sous. » — Un très petit nombre de corps de métier ont conservé de nos jours l'habitude des mémoires « en demande » : on sait pourtant qu'un franc, en langage de fumiste, cela veut encore dire 80 centimes.

Pour le commerçant à chiffres inconnus, la seule règle est de vendre le plus cher possible l'objet que le client, de son côté, marchande avec des roueries dignes d'un maquignon sur un champ de foire. Dans les anciens magasins de nouveautés, quand une marchandise n'était pas « de défaite », on la « gueltait » plus haut. La guelte était une commission *progressive* concédée au commis, suivant qu'il vendait plus ou moins cher ou que l'article était plus ou moins défectueux. Nous permettrons-nous d'observer en passant que ce vénérable vieux petit commerce, aux embarras duquel on veut nous intéresser outre mesure, avait une morale relâchée? L'affectueux respect et les relations de famille du marchand avec ses pratiques n'étaient pas pour lui interdire certains bons tours. La guelte, fouettant l'ambition du commis, était peut-être une innovation utile pour le magasin, mais préjudiciable à l'acheteur; l'intérêt fixe sur la vente d'objets marqués en chiffres connus, usité aujourd'hui dans tous les commerces d'importance, est au contraire sans aucun inconvénient pour le client. Au lieu d'exciter le commis à vendre la marchandise sacrifiée en haussant son courtage, on excite le client à l'acheter en abaissant le prix. L'employé qui remet sa note de débit à la caisse, où il accompagne l'acheteur, est crédité d'un courtage uniforme par comptoir, mais variable suivant les rayons, afin de rétablir entre eux l'égalité : ainsi les 2 pour 100 des commis à la soie équivaudront simplement aux 5 pour 100 des commis à la toile.

Il est vrai que les hasards journaliers de la vente favorisent plus ou moins chaque comptoir et chaque employé : le malchanceux qui reste une heure à vendre des pantoufles de 6 francs, sur lesquelles il touchera 3 sous, a le cœur gros de voir son camarade expédier, pendant le même temps, un trousseau qui lui rapportera 20 francs; mais le « guignon », qui dure parfois plusieurs jours, ne se prolonge jamais pendant toute une semaine. Seule l'activité des commis établit entre eux des différences de traitement : le vendeur ardent à la besogne se fera 4 000 francs par an, à côté du paresseux qui ne dépassera pas 2 000.

VI

On voit ainsi que, grâce à leur organisation, ces docks immenses possèdent à la fois l'aiguillon de l'individualisme et les forces de l'association. C'est un nouveau système mixte : le groupement du travail divisé, la division du travail groupé. L'achat d'abord, centralisé dans les mains uniques du chef de comptoir, même pour les simples réassortimens. Pour la vente, le particularisme poussé à sa dernière limite; le commis semblable à un petit marchand gagnant peu sur tout ce qu'il vend, mais sûr de ne jamais vendre à perte. Lorsqu'il s'agit d'encaisser le montant de la vente et de livrer l'article, ce double office incombe à la mécanique collective qui paie et qui reçoit l'argent, accueille et livre les marchandises. L'idéal, pour ces rouages, est d'obtenir au moindre prix le fonctionnement le plus rapide. Le nombre des colis expédiés annuellement par le *Bon Marché* en province est d'un million; celui des paquets livrés dans Paris est de 4 millions par an, et cependant la moitié des cliens de Paris emportent eux-mêmes leurs paquets. On arrive ainsi au total de 7 millions de ventes, — chacune d'elles en moyenne représentant une vingtaine de francs. — Le chiffre des articles débités est peut-être double ou triple de celui des ventes, parce qu'une facture comprend en général plusieurs objets. Ce dernier chiffre du reste, le magasin ne le connaît pas; il fait aussi peu de statistique que possible, elle lui coûterait trop cher. Tout ce qui n'est pas indispensable en ce genre est à ses yeux superflu.

La *Belle Jardinière* est seule, parmi les grandes maisons, à pratiquer une comptabilité-matières assez détaillée. Non seulement elle sait que sa vente de l'an dernier a été de 180 000 gilets, de 280 000 pantalons et de 300 000 vestons ou paletots, mais chaque article, fût-ce une cravate de 50 centimes, y porte un numéro d'ordre qui permet, en se reportant de registre en registre, de savoir à quelle époque il a été confectionné, par quel ouvrier, ainsi que le nom du fournisseur, le prix et la qualité des matières premières. Le *Louvre*, le *Bon Marché* et les autres se bornent à une comptabilité-espèces. Celle-ci exige déjà un personnel tellement nombreux qu'ils redoutent toute complication nouvelle. Chacun de ces journaux de caisse, où nous voyons inscrire avec une rapidité sténographique les ventes dont le commis fait l'appel, ne sert que de deux jours l'un. Chaque caissier par conséquent en a deux, qui lui sont remis alternativement. Le soir, il porte son livre de la journée au service du contrôle, et le matin, ce service lui rend, vérifié, son livre de l'avant-veille. Une journée sur deux

est nécessaire pour porter au compte particulier de chaque rayon les sommes qui lui appartiennent, et au compte particulier de chaque vendeur du rayon le montant des commissions auxquelles il a droit.

Pour rendre plus aisé ce dépouillement des livres-brouillons, chacune de leurs pages est divisée en une cinquantaine de petites colonnes, portant en tête une lettre de l'alphabet qui désigne le rayon : B signifie mercerie, B F laines et tapisseries, B M vêtemens pour fillettes, etc. La comptabilité centrale porte au crédit de chaque comptoir les sommes qui lui reviennent, mais non pas les objets auxquels ces sommes se rapportent. La diversité des modes de vente — verbales ou par lettres, — celle des modes de livraison ou de paiement — par avance, ou à réception, ou contre remboursement — comporte déjà un détail infini. Les colis destinés à être livrés par les voitures sont concentrés au « départ ». Au *Louvre* l'ingénieur a réalisé, pour cette concentration automatique, le dernier mot du progrès.

Il a imaginé un système de coulisseaux inclinés et tournans, pour les descentes, communiquant, dans les parties planes, avec des toiles sans fin actionnées par un moteur électrique. Les cartons, caisses et ballots de toute sorte, une fois ficelés et munis de leur adresse en évidence, se camionnent tout seuls depuis le point le plus éloigné de l'immeuble, où le garçon de magasin les abandonne à eux-mêmes, jusqu'au sous-sol d'expédition situé à l'angle de la rue de Rivoli et de la place du Palais-Royal. Ainsi l'objet vendu au troisième étage près de la rue Croix-des-Petits-Champs, glisse d'abord au second où il tombe sur une toile mouvante qui le promène le long de la rue Saint-Honoré. Continuant sa marche, il descend au premier sur une autre toile qui le conduit s'enfourner dans un couloir en spirale, lequel le verse au rez-de chaussée d'où il débouche dans le coulisseau final, celui qui aboutit à la table de triage. Il était parti seul, comme un voyageur qui monte en wagon à Brest pour venir à Paris. En route il a rencontré des camarades, venus de tous les comptoirs qu'il a traversés, parce que ces toiles et ces coulisseaux s'embranchent les uns dans les autres. Ces colis-voyageurs se succèdent sans interruption et, le dernier coulisseau étant à pente très rapide, ils arrivent très vite comme des gens pressés. Un carton à chapeau précède une douzaine de chemises; quelques paires de gants filent derrière, discrètes et minces; un gros rouleau de sparterie les suit, moins à l'aise et comme essoufflé de sa course. Ces paquets semblent vivre, ils ont l'air de savoir où ils vont.

La tablette de bois sur laquelle ils se trouvent posés en arrivant est une sorte de piste circulaire mouvante; les paquets se

mettent à tourner lentement avec elle. Au milieu, dans l'axe vide, se tient un surveillant qui met à part les colis portant un « numéro de caisse » — servant à réunir sur une seule facture les achats variés du client qui l'a demandé. — Autour de la tablette se tiennent, immobiles, les garçons trieurs qui s'emparent des marchandises de leurs quartiers respectifs, lorsqu'elles passent devant eux, et les placent dans un panier qu'ils ont à leur côté. Durant l'après-midi, où le coulisseau vomit les paquets sans discontinuer, les paniers ne mettent guère plus de quinze minutes à se remplir. Des hommes de peine les remplacent, et roulent les pleins dans la salle voisine où l'on procède à un second triage, celui des voitures; chaque panier du début correspondant à trois ou quatre quartiers ou voitures différentes.

Au *Bon Marché* le nombre de ces voitures est de 98, en comptant les véhicules à bras; celui des chevaux appartenant à la maison est de 150, plus une centaine en location et les écuries occupent un personnel de 65 cochers et palefreniers. Chacune de ces voitures fait deux tournées par jour, accompagnée d'un garçon livreur qui, opérant quotidiennement dans le même quartier, arrive à le savoir par cœur. Il connaît les maisons où l'on peut laisser les articles en toute confiance en disant qu'on repassera pour toucher, celles dont on ne doit jamais sortir sans avoir été payé, celles enfin, — il y en a, — où il convient de ne lâcher le colis d'une main que lorsqu'on tient l'argent dans l'autre.

VII

Une partie notable de la vente s'effectue par correspondance; parmi les 15 ou 18 000 personnes qui entrent chaque jour au *Bon Marché* ou au *Louvre*, il y en a peut-être 4 ou 5000 qui n'achètent rien; mais une moyenne de 4000 lettres, — le chiffre monte au double le lundi matin, — apportent chaque jour les commandes de cliens que l'on ne voit pas. Un petit nombre viennent de Paris, d'acheteuses qui craignent la fascination des étalages ou qui répugnent simplement à se déranger; la plupart appartiennent au service de province. Le *Louvre*, sur un total de 120 millions d'affaires, en fait 20 millions en province et 10 à l'étranger; au *Bon Marché* les expéditions par chemins de fer représentent 40 millions de francs sur 150 millions de vente. A la *Samaritaine* elles sont de 9 millions sur 36; au *Printemps* elles atteignent 14 millions sur 35. La proportion varie, comme on voit, de 25 à 40 pour 100 suivant les maisons.

L'on se tromperait fort du reste en voulant classer, d'après le

mode d'envoi, la destination définitive des marchandises. Parmi les 50 kilos de correspondance quotidiennement apportés au *Bon Marché* figurent, dans la saison d'été, les commandes des Parisiens en villégiature ; mais un nombre bien plus grand d'achats faits à Paris par des provinciaux ou des étrangers de passage doit s'ajouter au chiffre des envois directs par chemins de fer. Il se fait ainsi, dans les malles des voyageurs, une exportation occulte du goût et des modes de France, qui ramène à nos fabriques des commandes de toute sorte pour l'étranger. C'est, croyons-nous, M. Boucicaut qui, en prenant à sa charge les frais de port des envois supérieurs à 25 francs, leur donna une grande impulsion. Quoique les marchandises lourdes, — meubles ou literie, — soient exceptées de cette faveur et que les colis postaux aient réduit les frais de port, néanmoins, le coût de l'expédition mange le bénéfice sur l'ensemble des factures qui ne dépassent que peu ou point 25 francs. L'expansion des grands bazars à l'étranger avait plus ou moins réussi suivant les pays : en Russie, où les droits sont prohibitifs, elle est toujours demeurée peu importante. En Suisse, en Espagne, en Portugal, en Italie, où les relations s'étaient développées, elles sont tombées à presque rien depuis le nouveau tarif de douanes.

Le dépouillement de la correspondance devant se faire avec rapidité, 250 commis sont chargés d'ouvrir et de distribuer entre les divers services les lettres que l'on étale devant eux. A mesure que ces missives remontent des rayons où elles ont été envoyées pour l'exécution, on formule les réponses ; s'il s'agit d'une demande de conseils, des femmes sont chargées de les donner et de diriger les clientes indécises entre le rouge *écrevisse* et le rouge *tour Eiffel*. Ce n'est pas une mince besogne que de confectionner les échantillons nécessaires ; environ 200 millions par an ! Six machines sont chargées d'en couper 32000 à l'heure, débitant plus ou moins suivant que le tissu est plus ou moins souple : la soierie ou le calicot sont plus durs que le lainage. Les étoffes ayant été rassemblées en paquet sous la machine, il en sort de petites collections disposées par teinte et par prix qu'on donne à des ouvrières. Celles-ci les placent sur des cartes et ensuite sous une douzaine d'autres machines, dirigées chacune par une mécanicienne et une apprêteuse, qui attachent l'échantillon par un fil d'acier. Les collections passent alors dans les mains d'autres ouvrières qui y ajoutent des étiquettes portant le prix et la largeur du tissu. L'ensemble de ce service occupe 110 ouvrières et une quarantaine d'employés.

C'est une loi à laquelle obéit inconsciemment le commerce

moderne que celle de l'agglomération, en un même local, d'articles de diverses natures. Tout magasin qui grandit déborde aussitôt sa spécialité, aussi bien dans l'alimentation que dans le vêtement. Il semble que la vente engendre la vente et que les objets les plus dissemblables, juxtaposés, se prêtent un mutuel appui. Le marchand qui tient un client dans sa boutique s'applique, pour l'y retenir, à lui vendre de tout. Il l'habille aujourd'hui et le meuble; demain peut-être il le nourrira. De même le client a plus de chances d'entrer dans la boutique s'il y est convié par plus de motifs, s'il y peut satisfaire plus de besoins. Ainsi l'affluence des cliens fait créer les comptoirs et la création des comptoirs fait à son tour affluer les cliens. Les fondateurs mêmes de ces grandes machines à vendre tout à tous ont autant suivi que créé le nouveau courant.

Boucicaut, en particulier, n'était pas partisan de sortir de ce qu'on appelait, il y a quarante ans, la « nouveauté » : tissus, bonneterie, lingerie, joints à cette catégorie d'objets connus, dans l'ancien temps, sous le nom de « nippes du palais de Paris », et que le langage moderne a baptisés « articles de Paris ». Ceux-là avaient été tout d'abord recueillis, par les marchands du XIXe siècle, dans l'héritage de leurs ancêtres les merciers du Palais de justice. Nos ambassadeurs, avant de partir pour leur poste, ne manquaient jamais de s'approvisionner de « ces gentillesses qui se trouvent à Paris pour donner ». Ces mille riens étaient un fructueux monopole de notre industrie : « ils sont sur le lieu un peu chers, dit un écrivain de 1625, mais augmentent d'autant plus de valeur qu'ils sont éloignés de l'endroit où ils sont faits ». Dans leur développement moderne les « articles de Paris » ont engendré beaucoup d'autres rayons, d'abord confondus avec eux : horlogerie et argenterie, articles de voyage, papeterie, livres et jouets. A cette dernière création M. Boucicaut fut longtemps opposé, de même qu'à celle de la parfumerie, sortie comme les gants, comme les parapluies, comme la chemiserie, de l'ancien comptoir de bonneterie, déjà divisé lui-même en trois services, suivant l'âge et le sexe des acheteurs. La parfumerie fait 3 millions de francs; la chemiserie pour hommes 4 millions; elle débite annuellement 650 000 chemises, dont 5 ou 6 douzaines sont coupées à la fois par une scie à ruban, mue par l'électricité. Le rayon des robes, détaché un jour de celui des confections, qui continue à faire 4 millions et demi, atteint pour son compte le chiffre de 4 millions et emploie 70 vendeuses ou essayeuses. Des objets qui fournissaient modestement de quoi vivre à quelques commerçans, ont pu, par cette démocratisation du luxe qui est le propre du

grand magasin, remplir à eux seuls un comptoir : tels les articles de Chine et du Japon, ou encore les tapis d'Orient, qui font presque 5 millions. Des étoffes de luxe se sont subdivisées en plusieurs rayons ; la soierie, au *Louvre*, en forme quatre à elle seule ; il est vrai qu'ils vendent ensemble pour 18 millions de francs.

Dans cette multiplication des branches commerciales, le *Louvre* devance d'ailleurs le *Bon Marché*. Il tient le service de table et la bougie, la cuivrerie et les articles de ménage que son rival n'a pas encore abordés. Cette infinie diversité explique que la vente journalière, dont le minimum n'est guère inférieur à 250 000 francs, se soit élevée parfois à un maximum de 2 600 000 francs, lors des coups de collier périodiques donnés par le grand magasin. Le succès de chaque rayon varie avec la mode, la saison, le genre de la clientèle. Un seul article, le « jersey », après avoir atteint à la *Samaritaine* le chiffre de 1 600 000 francs, est aujourd'hui tombé à moins de moitié dans cette maison et beaucoup plus bas dans d'autres. Mais, dans son ensemble, le mouvement d'affaires croît sans cesse ; et qui oserait affirmer qu'il soit près de s'arrêter? De nouveaux comptoirs seront imaginés peut-être : le *Printemps*, qui a renoncé à la vente du sucre, a imaginé de faire la banque. Il reçoit des fonds en comptes courans, et perd sur son « rayon d'épargne », parce qu'il le regarde comme un fructueux moyen de publicité.

La maison de nouveautés dont l'objectif jadis était exclusivement l'élément féminin, — « la conquête de la femme », comme dit M. Zola, dans sa vivante peinture du magasin étalagiste et tapageur d'il y a vingt-cinq ans, — recherche aussi maintenant la clientèle masculine. Les vêtemens pour homme font, au *Bon Marché*, 3 500 000 francs. De son côté la maison de confection à l'usage du sexe fort, la *Belle Jardinière*, se préoccupe d'atteindre la clientèle féminine. Elle a débuté par les amazones, est passée au « vêtement tailleur », et s'introduit peu à peu dans la nouveauté. Ainsi les ambitions s'opposent et se mêlent ; les cadres, même les plus récens, se brisent.

VIII

L'absence de la comptabilité-matières dans les grands magasins fait qu'ils ignorent le chiffre des vols commis à leur préjudice et que ces vols peuvent même passer inaperçus dans le rayon, lorsque leur objet est de peu d'importance. L'administration a calculé qu'il lui est moins onéreux de passer ces mêmes larcins par « profits et pertes », que de dépenser en personnel un demi-

million de plus peut-être pour constater vis-à-vis d'elle-même les manquans. Le mieux est de décourager autant que possible les voleurs, comme les grands magasins s'efforcent de le faire, par une surveillance bien organisée. Tous possèdent une hiérarchie d'inspecteurs, assermentés comme des gardes particuliers, auxquels ils adjoignaient parfois des agens de la sûreté; mais ces derniers avaient fini par être connus des voleuses autant et mieux que du personnel. De plus ils avaient la main un peu lourde, et ici l'on pratique cette maxime qu'il vaut mieux épargner cent coupables que d'arrêter à tort un innocent.

On raconte que la voleuse, — c'est presque toujours une femme, à peine s'il y a 5 pour 100 de voleurs — est invitée, après avoir fait l'aveu du délit, à verser, à titre d'amende, au Bureau de bienfaisance ou au curé de la paroisse, des sommes qui varient suivant sa position sociale et l'importance du vol. Le fait a été vrai... partiellement : il a complètement cessé de l'être depuis 7 à 8 ans. Les directeurs des grands magasins ont été menacés par le parquet d'être poursuivis correctionnellement, s'ils persistaient à rendre ainsi la justice eux-mêmes. Une procédure uniforme est donc employée aujourd'hui : la personne qu'un inspecteur voit dérober quelque objet n'est jamais arrêtée par lui dans le magasin; elle pourrait laisser tomber subtilement à terre la marchandise qu'elle se proposait d'escroquer, ou bien elle affirmerait se diriger vers une caisse afin de la payer. Mais aussitôt dehors, l'inspecteur la suit jusqu'à ce qu'elle ait fait une vingtaine de pas ou posé le pied sur le marchepied d'une voiture. Il l'invite alors doucement à le suivre chez le commissaire de police.

Quelques voleuses à ce moment perdent la tête, jettent dans le ruisseau les objets dérobés, et alors la preuve est accablante, car on leur demande pourquoi elles les jettent. D'autres jouent l'indignation. — Que me voulez-vous? Pour qui me prenez-vous?... — Celles-ci espèrent en l'attroupement des badauds qui, avec l'intelligence ordinaire des foules, leur donneront peut-être raison et leur permettront de s'échapper. Ces cas sont rares d'ailleurs; le plus souvent la femme suit l'inspecteur sans résistance jusque chez le commissaire qui, habitué à ces sortes de comparutions, envoie chercher, pour opérer décemment la perquisition ordinaire sur le corps de l'inculpée, une concierge du voisinage à laquelle la justice alloue la modeste somme d'un franc pour cette vacation toute spéciale. La perquisition est inutile si la voleuse avoue; elle-même retire alors de ses poches, de son manchon, de son ombrelle, les objets qu'elle y avait logés. Quelques-unes sont chargées à couler bas, comme un galion de Vigo; pour

absorber tout ce que recouvrent leurs robes il semble qu'il faille le talent d'un Robert Houdin. L'une fit apparaître, aux yeux stupéfaits du commissaire, un petit trousseau enfoui dans son corsage; une autre possédait, dissimulés sous ses jupons, quatre parapluies de bonne taille. Il est, d'ailleurs, pour les voleuses de profession, des moyens de recel plus perfectionnés : la poche-caverne, à laquelle sa construction inusitée a mérité au Palais de Justice le nom de *kangourou*.

Le nombre des vols varie suivant les magasins : ils sont presque nuls à la *Belle Jardinière;* tout au plus certains « clients » sont-ils dans l'usage de renouveler leur garde-robe gratis, laissant chaque année un vieux pardessus en échange d'un neuf. En 1893, le nombre des vols poursuivis a été de 662 pour le *Bon Marché;* il n'a été que de 467 au *Louvre*. La disproportion s'annonçait plus forte encore cette année entre les deux maisons : le 11 avril dernier le *Bon Marché* en était déjà à son deux cent cinquante-septième vol, depuis le 1er janvier; le *Louvre* ne dépassait pas son cent deuxième. Cela ne veut pas dire que la rue du Bac offre plus de tentations et que l'on y dérobe davantage qu'à la rue de Rivoli, mais seulement que les inspecteurs du *Bon Marché* sont plus adroits ou plus sévères. Le *Louvre*, ayant eu quelques méprises, redoute beaucoup les excès de zèle.

La plupart des inculpées sont des personnes sans profession. Une dame X..., rentière, âgée de 50 ans, est attendue pour dîner chez des amis où elle ne paraît pas. Inquiets, ses hôtes envoient au domicile de leur invitée où règne un désordre inexprimable; le contenu des armoires jonchait le sol; les draps de lit avaient été arrachés. Prévenu, le commissaire de police commence une enquête, et constate d'abord la disparition d'une grande malle pouvant contenir facilement une personne de taille moyenne. Nul doute, les draps enlevés du lit ont servi à envelopper le corps de Mme X... assassinée, puis enfermée dans la malle, à l'exemple d'un drame récent. Le lendemain, tandis que l'enquête était poursuivie par le chef de la sûreté, et que le procureur de la République interrogeait en personne, sur les lieux, la concierge qui ne tarissait pas d'éloges sur sa locataire, « une femme si distinguée, si *ordrée* », le rapport d'un commissaire du ...e arrondissement parvenait à la préfecture, contenant les détails de l'arrestation au *Bon Marché* d'une voleuse qui n'était autre que Mme X... La capture avait été suivie d'une perquisition au domicile de la dame, au cours de laquelle les agens, ayant découvert un grand nombre d'objets volés, les avaient emportés dans une malle. Ainsi s'expliquaient le désordre du logis et la disparition de la locataire.

Les mobiles de ces vols sont très divers : une baronne Z... avait reçu de son mari une somme de 350 francs, pour faire un cadeau à sa sœur; ayant dissipé cet argent en d'autres dépenses, elle n'avait rien trouvé de mieux que de mettre le grand magasin à contribution pour en tirer *gratis* le cadeau nécessaire. Un négociant de province vient à Paris pour traiter avec un confrère, moyennant 100000 francs, de la vente de son fonds de commerce; le contrat signé, il s'apprête à repartir et manque le train. Vexé d'avoir à débourser, par suite de ce retard, des frais de séjour supplémentaires, cet homme économe se rend au *Louvre*, met la main sur une petite lampe dont la valeur lui semble correspondre au montant de sa note d'hôtel, pendant 24 heures, et est surpris en train d'envelopper soigneusement son butin, pour le porter à l'une des caisses et en faire l'objet d'un « rendu ». Le voleur occasionnel fut condamné à une grosse amende et à un an de prison, avec application de la loi Bérenger. Quelques jours après, la même Chambre du tribunal jugeait une jeune mère qui, non contente de prendre elle-même tout ce qui tombait sous sa main, avait dressé au vol sa fille âgée de 11 ans. L'enfant volait avec passion. La mère obtint le maximum : cinq ans de prison, que la Cour d'appel réduisit à trois.

Le pillage réglé est le fait des écumeurs professionnels de la nouveauté; ceux-là volent sans cesse et dans tous les magasins. Chez une femme, arrêtée il y a quatre ans, on a trouvé pour 30000 francs de dentelles dérobées. Mais la moyenne des vols ordinaires, dont les procès-verbaux relatent l'importance, ne dépasse guère une cinquantaine de francs. Les mobiles, quand on interroge ces malheureuses, sont toujours les mêmes : une inconcevable tentation, une influence physique, — grossesse ou autre, — la monomanie du vol. Cette « kleptomanie », comme on l'appelle, tellement rare qu'on ne peut en parler sans rire, a un côté utile : elle sert à humaniser la loi. Il est certaines situations douloureuses où le parquet consent à ce que la prévenue soit l'objet d'un examen médical. Si l'aliéniste compétent déclare le sujet irresponsable, on peut en conscience classer l'affaire, au moins pour une première faute.

Aux larcins qu'on surprend se joignent ceux qui ne sont pas découverts; pour chacune de ces grandes maisons, en supposant à peu près 2000 vols de 50 francs l'un, le total de la perte subie de ce chef peut être évalué au minimum à une centaine de mille francs, en marchandises, — ou en argent. L'auteur du vol, en effet, pour en tirer meilleur parti, a souvent l'audace de rapporter l'article au magasin afin de s'en faire verser le prix, sui-

vant le droit concédé à tout acheteur auquel un objet a « cessé de plaire ». Les « rendus », même de marchandises régulièrement payées, sont eux-mêmes assez onéreux aux établissemens de nouveautés : c'est une faculté dont on abuse; — on voit des articles rapportés au bout d'un an. — Au *Bon Marché*, leur valeur monte journellement à 5000 francs. Il est vrai qu'à côté des pseudo-acheteuses qui se font envoyer un manteau ou un chapeau pour s'en parer un jour et les renvoyer le lendemain, en jurant « qu'ils n'ont pas été portés », il y a bon nombre de marchandises livrées en double à des clientes qui voulaient seulement faire chez elles un choix définitif. Pour que le système du « rendu », qui doit faciliter les ventes, ne facilite pas aussi les vols, le commis a l'ordre d'inscrire son nom et son numéro matricule sur l'étiquette de l'objet dont il opère la vente. Cette simple indication suffit, lorsqu'une restitution est demandée, à vérifier la réalité de l'achat primitif.

IX

Chaque année le magasin procède à l'inventaire de ses marchandises, soit au 31 janvier, comme la *Belle Jardinière* ou la *Samaritaine*, soit au 31 juillet, comme le *Bon Marché*, le *Louvre*, le *Printemps*. On vide les armoires, les cartons, les tiroirs, du haut en bas de la maison. C'est le moment de la « démarque » des articles mal vendus. Par suite des procédés très divers d'évaluation de chaque établissement, on ne peut comparer les uns aux autres leurs stocks respectifs. La *Samaritaine*, le *Printemps* et la *Belle Jardinière*, qui font, à peu de chose près, le même chiffre d'affaires annuel, accusent à l'inventaire, le premier 1 million, le second 6 millions, le troisième 12 millions de marchandises, et, quoique le capital se renouvelle plus souvent dans la première maison que dans la seconde ou la troisième, il serait absurde de dire qu'il s'y renouvelle 6 ou 12 fois plus. Au *Bon Marché* et au *Louvre* le total de l'inventaire oscille entre 15 et 20 millions de francs.

Comparé à celui de l'année précédente, ce total sert à contrôler le chiffre du bénéfice *brut*, l'écart entre les recettes et les dépenses de chaque rayon. Dans une maison comme le *Bon Marché*, cet écart atteint 32 millions environ, sur lesquels 24 millions sont absorbés par les frais généraux. Nous avons vu quelle était la part du bénéfice net, le prix auquel le grand magasin mettait ses services. Par le mécanisme du nouveau commerce ce profit est proportionnellement très inférieur à celui que doit s'attribuer, sous peine de

mourir de faim, le petit marchand. Il y a nombre de boutiques dans Paris où l'on ne fait pas plus de 10 000 à 15 000 francs d'affaires, où, par conséquent, les 5 à 6 p. 100 de profit représenteraient de 500 à 900 francs par an, dont encore il faudrait déduire l'intérêt du capital immobilisé dans le fonds de commerce. La rémunération de ce capital est en effet comprise dans les 6 p. 100 de bénéfice du grand bazar. Pour vivre, le petit commerçant est donc obligé de se réserver 20 pour 100 au moins de la somme des marchandises qu'il vend. Ces intermédiaires, tous logés à la même enseigne, — qui ne peuvent réduire ni leur prix d'achat, ni leurs frais, par rapport les uns aux autres, ni leur bénéfice parce qu'il est déjà limité au point de n'être plus qu'un salaire, — ces intermédiaires souffrent de la concurrence qu'ils se font entre eux et le public n'en profite pas. Cette concurrence est pour lui stérile; bien plus, elle lui est onéreuse; c'est justement le grand nombre des petits commerçans qui fait le renchérissement. Le loyer d'une maison qui fait 60 000 francs d'affaires ne sera jamais moindre de 1 500 francs, tandis que le loyer d'un magasin qui fait 120 millions pourra n'être pas supérieur à 1 million de francs; il grèvera la marchandise de 2 fr. 50 pour 100 francs, dans le premier cas, et dans le second de 0 fr. 83 pour 100 seulement.

Cependant les employés sont incontestablement mieux payés dans les grands bazars que chez les petits patrons. Dans ces vastes usines de ventes, le commis, l'homme sans capital qui loue son intelligence et ses bras, et qu'on appelle ailleurs l'ouvrier, le prolétaire, tire un parti si avantageux de son travail que, sans risquer un centime des économies qu'il réalise, il arrive non seulement à l'aisance, mais à la fortune. Nulle part, ni dans l'industrie, ni dans la finance, nous ne trouverons un aussi grand nombre de traitemens élevés. Le conseil des intéressés du *Bon Marché* gagne le double du Conseil des ministres. Au-dessous de ces lieutenans généraux de la Nouveauté viennent les commandans des unités tactiques, chefs de comptoir, assistés chacun de plusieurs sous-ordres, « premier-second », « deuxième-second » et, dans les gros rayons, « troisième-second ». Tous ceux-là ont, sur l'ensemble des affaires ou sur l'augmentation de vente du rayon, un intérêt qui leur procure de 20 à 25 000 francs pour les chefs de comptoir et assimilés, de 9 à 12 000 francs, pour les seconds. Ces catégories comprennent, au *Bon Marché* et au *Louvre*, environ 250 employés. Quant à la foule des vendeurs et des vendeuses, attachés au matériel ou aux écritures, qui vont de 1 000 à 6 000 francs, on peut évaluer leur traitement moyen à 3 000, plus la nourriture.

A ce traitement tend à s'ajouter le bénéfice d'institutions phi-

lanthropiques, inconnues il y a trente ans, dont les transformations de l'industrie ont d'abord suggéré l'idée, et vont bientôt imposer l'usage. Le fondateur de la *Belle Jardinière*, Parissot, laissa une somme de 600 000 francs, accrue depuis lors, dont la rente devait servir à pensionner ses plus anciens ouvriers. La caisse de secours qui, à la *Samaritaine*, n'est encore que la poche du patron, est organisée au *Printemps* avec le produit des amendes. Cette dernière maison entretient, pour son personnel, deux médecins qui ont délivré, en 1893, 4 700 ordonnances. Au *Louvre* le service médical est assuré, non seulement par des consultations gratuites, mais par une infirmerie, et par des séjours à Villepinte ou Saint-Germain pour les demoiselles malades. Les retraites sont facilitées par le versement d'une somme de 1 000 francs, que fait le magasin au profit de chaque employé comptant sept années de services et ensuite de 200 francs par an jusqu'à sa cinquantième année. La mesure est récente et, jusqu'à l'entrée en fonctions de M. Honoré, le directeur actuel, l'instabilité du personnel avait été assez grande au *Louvre*. Cependant le magasin a déjà déboursé de ce chef 1 750 000 francs.

Au *Bon Marché*, M. Boucicaut, afin d'assurer à ses commis un petit capital, institua, dès 1876, une *Caisse de prévoyance*, à laquelle ses successeurs reconnaissans ont donné son nom. Entretenue par des libéralités annuelles de près de 200 000 francs, cette caisse a déjà distribué 730 000 francs et possède en outre un capital de 2 millions, propriété d'environ 2 000 employés. Digne émule de son mari, Mme Boucicaut créa à son tour une *Caisse des retraites*, à laquelle vingt ans de services et cinquante ans d'âge donnent droit de participer. Elle la dota de 5 millions, aujourd'hui portés à 6 par l'accumulation des intérêts, bien que déjà une centaine d'anciens employés reçoivent pour 90 000 francs de pensions annuelles. Nulle part, sauf en quelques compagnies minières, on n'a montré un tel souci de l'avenir. Comme il arrive en pareil cas, le traitement dont ce personnel du *Bon Marché* a été l'objet profite indirectement aux employés de toute la nouveauté et même à ceux du petit commerce ; la loi de la concurrence oblige l'ensemble des patrons à suivre, de plus ou moins loin, l'exemple donné par l'un d'eux.

Il est vrai que, si la besogne est mieux rémunérée dans le nouveau commerce, elle est plus active. C'est une loi du monde moderne ; on la constate pareillement dans l'industrie. Ces magasins, qui occupent 3 000 individus, manquent de personnel à certaines heures de la journée ; on doit quelquefois faire queue à la *Belle Jardinière* pour acheter un pantalon, comme aux guichets

des chemins de fer de banlieue le dimanche. La nécessité de réduire au minimum les frais généraux le veut ainsi. Pour ne pas manquer de ventes, faute d'employés, à certains momens de presse qui ne dépassent pas un total de 50 heures par année, on devrait s'imposer un surcroît de dépenses, par une augmentation du personnel, qui dépasserait de beaucoup le supplément de bénéfices. Aussi quoique la *durée* du travail ait diminué, que les grands magasins soient fermés plus tôt que jadis, — en 1867, au *Bon Marché*, pendant l'Exposition, on marquait et l'on manipulait les marchandises de 9 heures du soir à 1 heure du matin, — quoique le repos du dimanche y soit strictement respecté et que des congés soient accordés en été, la réduction des heures de présence n'empêche pas le travail d'être beaucoup plus intense dans les grandes maisons que dans les petites.

L'existence du petit marchand dans sa boutique est plus douce. Debout sur le seuil de sa porte, ou béatement assis derrière son comptoir, il attend les cliens sans tracas, cause longuement avec ceux qui se présentent et, si son gain est médiocre, sa peine l'est encore davantage. Son commis ou sa « demoiselle » participe à cet heureux *far-niente*. Tout autre est l'allure de l'employé de nouveautés, sans cesse en haleine, toujours vendant, toujours remuant; là, du petit au grand, chacun est rivé à son poste. Le métier est pénible; — « aussi, me disait l'un d'eux, nous avons tous un peu des mines de papier mâché » —; mais le profit est en rapport avec l'activité qu'il demande, et il y aura toujours des natures indolentes qui préféreront un moindre salaire pour un moindre travail.

On s'est apitoyé sur le sort des vendeuses auxquelles, a-t-on dit, il est défendu dans les grands magasins de s'asseoir jamais. Ce dernier trait est une pure légende, et tout au contraire, dans tous les comptoirs, il y a nombre de travaux que les employées ne peuvent faire qu'assises. Mais on oublie d'ajouter que nulle part le travail des femmes n'est aussi bien payé que dans ces usines commerciales, où leurs appointemens ne diffèrent pour ainsi dire pas de ceux des hommes. Le *Louvre* et le *Bon Marché* emploient environ 500 femmes, — le nombre décroît plutôt qu'il n'augmente. — La moitié à peu près sont mariées et le quart sont logées par l'administration, dans de vastes immeubles où elles ont une chambre, meublée, balayée et entretenue de linge gratuitement. Elles y jouissent, en commun, d'un confortable salon où elles organisent entre elles de petites fêtes; mais la discipline est si sévère qu'elles n'y peuvent introduire aucun visiteur du sexe fort, pas même leur frère, si elles en ont, parce

qu'on a craint que ce nom de frère ne fût occasionnellement usurpé par un ami. Le logement, qui est offert mais non imposé au *Bon Marché* et au *Louvre*, est obligatoire au *Printemps* pour les célibataires des deux sexes âgés de moins de 21 ans. Beaucoup de jeunes gens et de jeunes filles, ayant leur famille à Paris, habitent d'ailleurs avec elle.

X

La nourriture des employés coûte à l'administration 1 fr. 60 à 2 francs par jour et par tête, suivant les magasins. Pour permettre à ses employés mariés de dîner en famille, le *Louvre* avait décidé de fermer à 7 heures au lieu de 8 pendant la morte-saison, en janvier, février, juillet et août, et de donner 1 franc d'indemnité à ceux qui prendraient au dehors leur repas du soir. Ces derniers n'ont pas tardé à s'apercevoir qu'ils ne pourraient se procurer, pour 1 franc, un dîner semblable à celui que la maison leur fournit, et qui se compose d'un potage, un plat de viande ou de poisson au choix, un légume et un dessert. Le *Bon Marché* est plus large encore : il fait servir chaque jour une salade et concède un second plat de viande à qui le désire. J'ai copié le menu inscrit à la craie sur la porte des réfectoires : « Potage poireaux, pâté de canard, gigot rôti purée de pommes de terre, épinards au jus, dessert. » Sous le rapport du dessert, les dames ont partout un supplément de faveur : au *Printemps*, le jour où j'ai visité ce magasin, on leur avait servi du « flan aux amandes ».

Les alimens sont tous de bonne qualité et préparés avec soin; la poule au riz que j'ai vue passer au *Louvre* avait fort bonne mine : or cette « poule » nécessite la présence de 700 volailles. Les cuisines de Gargantua, pour servir 3 000 personnes en trois « gauches » — « gauche », en style de nouveauté, veut dire repas — eussent été très insuffisantes. Celle du *Louvre* se fait à la vapeur dans des appareils perfectionnés; 2 400 litres de potage cuisent dans trois bassines de chacune 800 litres de contenance: il y faut par jour 10 pièces de vin, 1 400 kilos de pain, 1 200 kilos de viande, 250 kilos de beurre, 600 kilos de poisson, etc., etc., apprêtés et servis par 15 cuisiniers et 80 garçons de salle.

Deux millions de francs chaque année passent ainsi, au *Bon Marché*, en victuailles; neuf millions sont absorbés en outre par les appointemens, fixes ou proportionnels, des employés. Ces onze millions constituent la grosse part des frais généraux; le reste se partage entre les salaires des ouvriers, occupés dans le magasin aux travaux de confection, lingerie ou tapisserie; les ports payés

en province et l'entretien des chevaux et voitures à Paris; le chauffage et l'éclairage électrique produit par des machines d'un millier de chevaux-vapeur, consommant 4 000 tonnes de charbon et alimentant 4 000 lampes à incandescence et 360 lampes à arc voltaïque.

La patente, doublée cette année par la loi nouvelle, atteindra 1 million. On estimait naguère à 3 pour 100 la part que l'État devait prélever sur le profit des commerçans; peu à peu le chiffre est monté en moyenne à 6 pour 100; mais, pour les deux plus grands magasins, il va désormais représenter un impôt de plus de 12 pour 100 sur leurs bénéfices! Une semblable taxation n'est-elle pas peut-être excessive? Mais si l'on s'était proposé par là de favoriser « le petit commerce », on n'y réussira guère. Le courant est le plus fort. Et le commerce de l'avenir continuera de marcher lentement vers des chiffres de plus en plus élevés, comportant des frais et des gains de plus en plus faibles.

Il est une dépense, presque inconnue à l'ancien négoce qui semble à première vue un vice d'organisation, puisqu'elle charge la marchandise d'un poids mort, sans profit pour le vendeur ni pour l'acheteur: c'est la publicité, qui varie, du *Bon Marché* au *Louvre*, de 2 millions et demi à 3 millions de francs. Depuis l'apparition du premier journal d'annonces, — la « feuille d'avis du bureau d'adresses » de Renaudot, il y a 260 ans, — la publicité, qui ne consistait dans le vieux Paris qu'en distribution de « factums » au coin des rues, principalement sur le Pont Neuf, a pris une place de plus en plus grande. Elle aussi est un véritable organisme de la vie moderne. Mais nul n'en use plus largement que le magasin de nouveautés, où elle revêt mille formes ingénieuses: ce sont les 500 petits ballons à grelots, quotidiennement distribués à la jeunesse, qui coûtent au *Louvre* 50 000 francs par an; c'est le buffet gratuit qui représente une somme égale; ce sont les 25 000 bouquets de violettes offerts aux clientes du *Printemps*, lorsque son patron, le 20 mars, succède à l'hiver; ou encore les primes gratuites, — tasse à thé, sucrier ou plateau, — que donne la *Samaritaine* à ses acheteurs du vendredi, afin de corser la vente de ce jour néfaste, en combattant les superstitions antiques qui taquinent encore ce siècle anticlérical.

La presque totalité des sommes consacrées à attirer le public passe en insertions dans les journaux et surtout en catalogues envoyés à domicile. Jusqu'à quel point cette débauche de papier glacé et d'échantillons pourra-t-elle être réduite dans l'avenir? Je l'ignore. Présentement la publicité est nécessaire aux grands bazars pour lutter les uns contre les autres. Or il est indispen-

sable qu'il existe des maisons rivales et qu'elles luttent entre elles; tout le progrès est là. La manifestation des prix, par les journaux et les prospectus, est utile à ceux mêmes qui n'achètent pas au grand magasin : elle sert comme d'une base qu'il n'est guère possible aux détaillans de Paris ou de province de dépasser.

C'est là ce qui irrite ces derniers; parce que s'ils refusent de vendre au même taux que le grand bazar ils ne vendent rien, et s'ils vendent au même taux ils ne gagnent rien. L'influence des grands magasins sur les prix est ainsi dix ou douze fois plus importante au bien-être national, que ne pourrait le faire supposer leur chiffre d'affaires. Tous ensemble, ils ne vendent pas pour plus de 500 millions de francs, dont un cinquième au moins est, directement ou indirectement, exporté à l'étranger. Les 400 millions restant ne représentent que la dixième ou la douzième partie de la masse globale que font en France les branches de commerce du vêtement et de l'ameublement, concurrencées par eux, qui atteignent sans doute 4 ou 5 millards de francs. Les petits marchands vendent donc ; mais, comme ils ne vendent pas aussi cher qu'ils le souhaiteraient, ils s'écrient qu'on les ruine. Le mal dont ils souffrent vient précisément de leur trop grand nombre. Le chiffre des patentés a augmenté, depuis trente ans, dans une proportion beaucoup plus forte que ne l'exige la population : de 100 000 à 130 000 à Paris. Cet encombrement est d'autant plus intempestif qu'il va à l'encontre de la concentration à laquelle tous les besoins de l'homme, en ce siècle, donnent successivement naissance. L'émancipation politique de la société moderne a aidé, suscité peut-être; l'évolution des grands magasins et l'avenir sans doute lui réserve, par le progrès des sociétés de coopération, sa forme définitive.

XI

L'homme se regarde beaucoup moins qu'il ne se compare. La plupart de ses privations, comme de ses jouissances, sont de comparaison, non absolues par conséquent, mais relatives, ou, si l'on peut dire, d'une réalité factice. A mesure que les individus se mêlent et que les conditions s'améliorent, le pauvre a plus de ressources, de lumières, et de désirs, mais ses désirs surpassent perpétuellement ses ressources. Lors même que nous serons parvenus à doter le plus déshérité d'entre nous d'alimens abondans, de vêtemens confortables, d'un agréable logis et de beaucoup de loisirs, le tout en échange d'un peu de travail, croyez-vous donc qu'il se reconnaîtra heureux ? Oh ! que non pas ! Et qu'est-ce donc

que le bonheur? Hélas! c'est précisément la satisfaction de ce que nous sommes, de ce que nous avons : c'est la résignation. Cette résignation est le contraire du progrès ; et le contraire de la résignation, l'ambition, l'effort, est le progrès même. Mais l'ambition et l'effort ne sont pas le bonheur, sauf pour quelques dilettantes de la chasse aux joies temporelles qui aiment mieux courir que tenir et voir le gibier en plaine que dans leur assiette. Donc le bonheur n'est pas le progrès, et le progrès, l'ardeur vers le mieux, qui est profitable à la collectivité, est en quelque façon destructeur du bonheur de l'individu, parce qu'il le pousse à n'être jamais satisfait. A cet égard la civilisation, qui donne tant de jouissances réelles, ne donne pas le bonheur moral; peut-être même lui est-elle contraire, parce qu'elle suscite plus d'appétits qu'elle n'en assouvit et que les tristesses imaginaires ne sont pas les moins douloureuses.

Je ne crois pas, je l'avoue, à une moindre inégalité des conditions dans l'avenir, parce qu'on ne pourra jamais niveler ni la santé, ni l'intelligence, ni la volonté, ni restreindre ce domaine du hasard qui tient une place si grande dans la vie de chacun de nous tous, et que des lois plus libérales, des communications plus rapides, permettent des spéculations plus vastes, partant plus lucratives. Il y aura donc toujours des gros lots, dans la loterie humaine, comme il y en a parmi les obligations démocratiques que la ville de Paris offre à ses prêteurs; il y aura des gros lots pour les hommes, il faut cela pour améliorer la race, comme il faut des prix pour les collégiens et des timbales au sommet des mâts de cocagne. Et ces gros lots continueront à provenir de toutes les mises perdues. L'on persistera d'ailleurs, parmi les porteurs de numéros non gagnans, à protester contre l'honnêteté du tirage. Toutefois les gémissemens les plus forts ne cesseront de venir de ceux qui n'ont pas pris de billets à la loterie, c'est-à-dire des paresseux et des incapables, insurgés perpétuels contre « l'inégale répartition des produits du travail! » Ceux-là pourtant — ces « exploités », comme ils s'intitulent, — ont profité ainsi que les autres de l'effort commun, de la marche du temps dans lequel ils ont la bonne fortune de vivre. Ils récoltent, tout en maugréant, les fruits des arbres qu'ils n'ont point plantés.

Puisqu'il ne paraît pas jusqu'ici possible à l'humanité de vivre sans rien faire, l'idéal consiste, pour atteindre un degré plus haut de bien-être matériel, à augmenter les salaires tout en diminuant le coût des marchandises ; de telle sorte que la journée de labeur représente un nombre sans cesse accru de kilos de blé, de litres

de vin, de mètres de drap, ou d'entrées au café-concert. Ce problème, en apparence insoluble, de payer la main-d'œuvre plus cher, tout en abaissant le prix des objets manufacturés, importés du dehors ou tirés du sol national, le progrès moderne l'a résolu au plus grand profit de la classe des travailleurs de tout ordre qui forment la grande masse de la nation. La différence a été trouvée, soit sur la réduction de valeur et de transport des matières premières, soit sur le perfectionnement des procédés de fabrication, grâce auquel un ouvrier, payé plus cher, revient encore à meilleur marché qu'autrefois, parce que la quantité des marchandises qu'il produit a augmenté plus que son salaire.

Ces marchandises, une fois créées par l'industrie, il appartient au commerce de les faire parvenir à leur adresse, de les « écouler », comme on dit vulgairement, détaillées en petites parcelles selon les besoins minimes, mais variés, de chaque consommateur. Il importe que le commerce ne fasse pas renchérir exagérément les objets, qu'il ne cherche pas à obtenir un courtage excessif pour son rôle de distributeur; autrement l'économie réalisée par les ateliers serait mangée par les boutiques et perdue pour le public. La transformation du commerce, dans l'acception la plus vaste de ce mot, — non seulement du commerce des marchandises en général, mais aussi du commerce de l'argent que l'on nomme la banque, — se liait donc intimement à la transformation de l'industrie, pour tirer la quintessence des ressources qu'offre cette planète aux plus civilisés de ses hôtes, et obtenir la plus grande somme de jouissances ou de satisfactions en échange du moindre effort. C'est ce que l'on verra surabondamment dans la suite de ces *Études*.

Vte G. D'AVENEL.

RAMADAN ET BAÏRAM

SOUVENIRS D'UN VOYAGE EN ÉGYPTE ET EN SYRIE

La première préoccupation des voyageurs qui se rendent en Palestine est d'y arriver pour les fêtes de Pâques. La Pâque catholique n'attire que peu de monde à Jérusalem ; elle n'est pas entourée d'une grande pompe, et n'a d'intérêt véritable que pour ceux qui viennent y chercher l'accomplissement d'un devoir religieux. La Pâque grecque a un autre éclat. Pendant quinze jours, Jérusalem ne s'appartient plus. Une nuée de pèlerins, venus de Syrie, d'Arménie, et jusque du fond de la Russie, envahit la Palestine et apporte aux lieux saints toute l'exaltation d'âmes ardentes, surexcitées par les privations et les souffrances du voyage et par un jeûne rigoureux de quarante jours. L'an dernier, soixante d'entre eux ont péri de misère et de froid, dans une rafale de pluie, à dix lieues du but. Ils couvrent les routes qui mènent à Jérusalem, remplissent les khans, et, lorsqu'ils n'y trouvent plus de place, se couchent exténués au bord de la route. Nous les avons vus, courbés par la longueur de la route, les pieds meurtris, la tête nue sous un soleil brûlant et, malgré tout cela, l'air résolu et presque gai, remonter en longues files des bords du Jourdain, portant à la main des cruches pleines de l'eau du fleuve, le dos chargé de longs roseaux qui venaient ajouter au poids de leur misérable bagage. Toute cette foule vit dans l'attente anxieuse du miracle du feu Saint-Jean, qui circule de main en main, se promène sur tous ces corps impatiens d'être purifiés, et se transmet ainsi sans s'éteindre, de proche en proche, jusqu'aux extrémités du monde slave.

Les disputes et les compétitions dont le Saint-Sépulcre est presque journellement le théâtre, sous les yeux des soldats turcs chargés de mettre la paix entre les fidèles, donnent un avant-goût

raine, celle qui s'exerce sur les âmes. Quand vous l'observez, ce n'est pas lui qui se livre : vous avez beau le fixer, c'est lui au contraire qui s'attache à vous, vous pénètre et vous poursuit de ses muettes et irrésistibles interrogations. A côté de cette figure énigmatique et saisissante, dans cette galerie Doria, pourtant si remplie de chefs-d'œuvre, les autres peintures semblent ternes et inertes ; on dirait des fantômes, tandis qu'après bien des années le souvenir que vous gardez de l'œuvre de Velazquez reste dans votre esprit, radieux et ineffaçable.

L'admiration excitée par ce bel ouvrage fut unanime. Au milieu de ces conventions routinières auxquelles obéissaient alors la plupart des artistes italiens, il paraissait d'autant plus vivant. Loin de se laisser entamer par tout ce qu'il avait vu à Rome, cet étranger manifestait victorieusement son originalité, et, au lieu des enseignemens qu'il était venu chercher, c'étaient des leçons qu'il donnait aux autres. Pour lui montrer son contentement, le pape lui avait fait présent d'une chaîne d'or à laquelle était attaché son médaillon. La belle-sœur d'Innocent X, la célèbre doña Olympia, deux des camériers du pape, son majordome, et jusqu'à son barbier, voulurent à leur tour être peints par Velazquez, et Palomino, à qui nous devons ces détails, nous apprend de plus que ces divers portraits, dont aucun ne nous a été conservé, étaient exécutés « dans la vaillante manière du Titien, avec ces pinceaux à longues hampes dont se servait habituellement l'artiste. » Outre les répliques un peu modifiées qu'en possèdent le duc de Wellington (Apsley-House) et le musée de l'Ermitage, le portrait d'Innocent X a été très souvent reproduit. On n'en connaît pas moins d'une quinzaine de copies anciennes, et Reynolds, après celle qu'il en fit lui-même, déclarait que l'œuvre de Velazquez était à son avis la plus belle peinture qu'il y eût à Rome.

Émile Michel.

TAMMANY-HALL

Si tout chemin mène à Rome, on n'en est plus à compter, aux États-Unis, ceux qui mènent au pouvoir et à la fortune. D'aucuns de ces chemins ressemblent fort à des fondrières, et plus d'un ambitieux maladroit y demeure à jamais enlizé; d'autres s'en accommodent, y avancent et, si crottés soient-ils, atteignent le but. Il en est un surtout, aussi malpropre qu'encombré, où se bousculent, avides de places et d'argent, ceux que l'on désigne en Amérique du nom de politiciens. Sous-officiers d'avenir de la grande armée électorale, en attendant de devenir ses chefs et ses élus, ils forment aujourd'hui une classe nombreuse, inquiétante et qui, de jour en jour, s'accroît ; ils constituent un facteur important dont la néfaste influence se manifeste au grand jour. Par quelles voies détournées, par quels moyens mystérieux un homme dont le nom est inconnu du grand public, dont les moyens d'existence sont aussi louches que ses antécédens, qui n'a pour lui ni position officielle, ni position sociale, ni mandat conféré par les électeurs, arrive-t-il à peser d'un poids énorme dans la balance des partis politiques, à diriger, sans contrôle, l'État le plus riche et le plus populeux de l'Union, à lui dicter ses votes et à faire pencher, au gré de sa volonté, son choix en faveur du candidat présidentiel qui lui agrée ?

On peut se poser cette question au sujet de M. Richard Crocker, de New-York. Son nom, que l'on murmure à voix basse, ne dépasse guère un cercle restreint. On ne le prononce, quand on le prononce, qu'avec crainte et respect. Celui qui le porte n'a ni fonction officielle, ni situation reconnue, et si vous demandez à beaucoup de New-Yorkais qui est M. Richard Crocker, à part ceux qui s'occupent activement de politique, ils vous répondront qu'ils l'ignorent. Les autres, les affiliés, vous diront à mi-voix qu'il est le *Boss*, le chef, de *Tammany-Hall* où il a remplacé John Kelly. Si, peu satisfait de cette explication, vous insistez, votre interlo-

cuteur, rendu méfiant, se renfermera dans un silence prudent ou dans des formules énigmatiques, vous laissant sous l'impression qu'il s'agit d'un personnage aussi puissant que redoutable, au sujet duquel l'indiscrétion n'est pas de mise et dont la police occulte est omniprésente. Cette impression sera conforme à la vérité des choses, et jamais, en fait, monarque absolu n'a exercé pouvoir plus despotique que le *Boss* de Tammany-Hall dans sa bonne ville de New-York.

Tout pouvoir, si incompréhensible qu'il paraisse, a sa raison d'être, son point de départ et d'appui. Celui qui s'incarne dans la personnalité peu recommandable de Richard Crocker n'est pas d'origine récente. Il faut remonter au commencement de ce siècle pour retrouver les premières mentions de Tammany-Hall, qui portait, au début, le nom de « Comité démocratique républicain de la cité de New-York ».

C'était alors, comme ce nom l'indiquait, un lieu de réunions publiques, un cercle politique, semblable à beaucoup d'autres, où se discutaient les questions d'intérêt général, où se formulaient les mots d'ordre et se posaient les candidatures. Il en fut ainsi pendant de longues années au cours desquelles, grâce à son organisation plus savante, à sa discipline plus rigoureuse et à la ferveur de ses adhérens, le comité démocratique étendit son influence, fortifiant et complétant ses moyens d'action, les amenant au degré de perfection qu'ils ont aujourd'hui, et, par la mobilisation de son personnel et la concentration de ses forces, mit aux mains de son président, ou *Boss*, les pouvoirs les plus étendus. Les Américains possèdent au plus haut degré le don d'organiser les associations politiques ; libres dans leur action, n'étant gênés par aucune loi restrictive, ils font rendre à ces sociétés, secrètes ou publiques, leur maximum d'effet. Nous avons eu, ici même (1), l'occasion de décrire en détail le mode de fonctionnement des comités généraux et locaux pendant la campagne présidentielle, au lendemain de laquelle ils se dissolvent pour se reconstituer quatre ans plus tard. On retrouvera, dans cette nouvelle étude sur l'organisation permanente et le fonctionnement continu de Tammany-Hall, la même fertilité de ressources et d'inventions, la même habileté à enserrer dans les mailles souples et résistantes d'un filet habilement tissé, tous les adhérens du parti, la même rigoureuse discipline et la même incomparable stratégie. L'examen du mécanisme et de ses rouages multiples expliquera le degré d'action que peut exercer et la place qu'occupe l'homme qui met en mouvement ce puissant engin, et comment il

(1) Voyez la *Revue* du 15 octobre 1892.

n'est pas de situation officielle aux États-Unis qui comporte des pouvoirs aussi étendus et une irresponsabilité aussi absolue que celle de Richard Crocker, le *Boss* de Tammany-Hall, dont nous esquisserons tout d'abord le point de départ, la carrière, et la caractéristique physionomie.

I

Irlandais de naissance, Richard Crocker fut jeté tout enfant, en 1854, sur le pavé de New-York. Il y vécut, comme beaucoup d'autres de ses compatriotes, en bohémien, en *Street Arab*, nomade des rues, appellation par laquelle les Américains désignent cette population vagabonde d'enfans d'émigrans, colporteurs de journaux, cireurs de bottes, commissionnaires, qui pullulent dans la grande ville et y gagnent tant bien que mal leur vie. A défaut d'argent, d'éducation et de métier appris, Richard ou Dick Crocker, tenait, de son origine hibernoise, l'humeur mobile et l'instinct batailleur. Toujours prêt à en venir aux coups avec ses compagnons, bien résolu à se faire sa place aussi large que possible, à ne pas permettre qu'un concurrent empiétât sur le trottoir où il débitait ses journaux et qu'il tenait pour sa propriété, il fit preuve, en maintes circonstances, d'une ténacité et d'une bravoure qui en imposèrent à son entourage. Ses qualités, comme ses défauts, s'adaptaient merveilleusement à son milieu. Vigoureusement charpenté, dur aux coups, il devint, avec l'âge, un pugiliste de marque, un *tough*, dans l'argot new-yorkais. En cette capacité, il fit partie d'une *gang*, autre mot d'argot, qui signifie une bande de chenapans réunis en clan, se prêtant aide et assistance mutuelle contre les agens de l'autorité avec lesquels ils ont souvent maille à partir. Sa *gang* portait le nom significatif de « *Gang* du tunnel de la quatrième avenue ». Il y fit ses preuves et, peu d'années plus tard, on le retrouve monté en grade, chef d'une *gang* aussi mal vue des magistrats que redoutée par la police.

En cette qualité, il louait ses services et ceux de ses acolytes, se mettant, en temps d'élection, à la solde du candidat qui offrait le plus haut prix, et auquel ses hommes et lui servaient de gardes du corps, à la solde aussi des partis qui recrutent, dans ces *gangs*, le personnel actif, remuant et bruyant, que l'on voit défiler, en temps d'élection, dans les rues des grandes villes : porteurs de bannières et de torches, vociférateurs stipendiés simulant l'enthousiasme et stimulant les masses, distributeurs de bulletins et racoleurs d'électeurs. En 1866, il attirait sur lui l'attention du monde du sport en défiant, en combat singulier, un

autre chef de *gang*, Richard Lynch, dit « la Terreur de Lower Broadway », qu'il assommait selon toutes les règles, devant un public d'élite, à Jone's Wood. Il s'en acquitta si bien que ses partisans le poussèrent à se mesurer avec Owney Geoghagan, l'un des plus redoutables boxeurs de profession de New-York, et engagèrent sur lui des paris considérables. L'intervention de la police empêcha cette rencontre et, réduit à chercher un métier plus pacifique, Richard Crocker devint chauffeur d'une pompe à vapeur.

Il aspirait à de plus hautes destinées; les scrupules l'embarrassaient peu ; la politique l'attirait, et il y devinait son véritable élément. Il trouva sans peine parmi ceux qui en faisaient, et que ses antécédens n'étaient pas pour effaroucher, aussi bien que parmi les sportsmen qui appréciaient sa magistrale entente de la boxe, les fonds nécessaires pour ouvrir un débit de boissons. Du coup, il devenait un homme à ménager, un agent électoral avec lequel on devait compter. Son *saloon* fut tout de suite achalandé. Les *toughs* y affluaient, les nomades de la rue s'y donnaient rendez-vous, politiciens et pugilistes s'y réunissaient; et si l'établissement était en mauvaise odeur auprès de la police, si sa clientèle laissait à désirer, Dick y maintenait l'ordre, grâce à la vigueur de son poignet, et il excellait à faire payer les consommateurs récalcitrans. Il excellait aussi à procurer à cette population vagabonde du travail à son goût, à recruter, pour le compte des politiciens et moyennant une haute paie, des hommes solides, peu difficultueux sur la besogne à faire. Les partis politiques se disputaient son concours. Il opta pour le plus fort et fit acte d'adhésion bruyante au parti démocrate dont les chefs d'alors : Tweed, condamné depuis aux travaux forcés, et « Prince » Harry Genet, se l'attachèrent en lui donnant un emploi ou mieux une sinécure dans l'administration municipale; il en cumulait le traitement avec les recettes de son *saloon* et se trouvait en passe de devenir un personnage. Il le devint, en effet, lors du renouvellement du conseil municipal de New-York et fut élu alderman, non sans avoir signé et remis aux mains de Tweed et de « Prince » Harry Genet, qui ne se fiaient que modérément à lui, l'engagement de ne proposer et de ne voter aucune mesure sans l'assentiment préalable de ses deux puissans patrons. Crocker était intelligent; il sut rester fidèle à sa promesse et en fut récompensé par le poste de coroner du comté et subséquemment par celui de commissaire des pompiers. Il devait, plus tard, remplacer Tweed comme *Boss* de Tammany-Hall. « M. Crocker, écrit dans l'*Atlantic Monthly* l'un des portraitistes du grand homme, n'a pas plus de cinquante-cinq ans ; il est de taille moyenne, solidement bâti et d'une force herculéenne. Le trait caractéristique

chez lui est la mâchoire massive et saillante, la bouche surtout, qui dénote une volonté de fer. Par la conformation de sa tête il rappelle le boule-dogue, moins l'humeur joviale et placide que ceux qui ont étudié et fréquenté cet intéressant animal prétendent discerner dans son regard; M. Crocker parle peu; il est sagace, et l'une de ses ambitions est de passer pour un « gentleman ». En ce moment il n'occupe aucune fonction, mais il gouverne New-York en monarque absolu. Bien qu'on ne lui connaisse aucune ressource avouée, il vit en nabab. Il s'est fait construire un véritable palais à Heidelberg; il possède à New-York une somptueuse résidence et dépense chaque année des sommes énormes pour son écurie de courses. D'où lui viennent ce pouvoir et cet argent? Comment cet homme est-il aujourd'hui un autocrate et un millionnaire? La réponse est simple : M. Richard Crocker est le *Boss* de Tammany-Hall. »

II

Dans la quatorzième rue de New-York, presque à l'angle de sa jonction avec la troisième avenue, s'élève l'édifice connu sous le nom de Tammany-Hall. Dans les premiers jours de mai 1789 et de l'installation de George Washington comme président des États-Unis, alors que New-York comptait à peine 30 000 habitans, quelques patriotes ardens jetèrent les bases d'une association dénommée « Société de Tammany-Hall et de l'ordre colombien ». Le nom de « Tammany » était celui d'un chef indien, dont les exploits, passés à l'état de légende, avaient vivement impressionné les premiers colons. Toujours simpliste, la foule s'en tint à l'appellation la plus brève et la plus caractéristique; c'est ainsi que la société de Tammany et de l'ordre colombien devint « Tammany-Hall », qu'en langage vulgaire les initiés désignent souvent du nom de *Wigwam*, par allusion aux tentes des chefs indiens. Le but que se proposaient les fondateurs de l'association était de perpétuer les souvenirs de la guerre de l'Indépendance, de célébrer dignement les anniversaires nationaux, d'aviver le patriotisme et d'entretenir la foi dans les institutions de la république naissante. Trop vaste pour le nombre des adhérens, l'édifice qu'ils construisirent était aussi trop onéreux pour leur budget. Ils en louèrent donc une partie au « Comité général démocratique républicain de la cité de New-York », lequel y établit son quartier général, absorbant peu à peu la plus grande partie du bâtiment, absorbant aussi la plupart des membres de la société de Tammany, s'appropriant jusqu'au nom, et aujourd'hui seul connu sous le nom de Tammany-Hall.

De même que Broadway est, pour New-York, la grande artère où se répercutent les pulsations d'une vie commerciale intense, de même Tammany-Hall est l'axe autour duquel évolue la vie politique, le centre où aboutissent les nouvelles et d'où partent les mots d'ordre, où se formulent les programmes, où se nouent les coalitions et où se dénouent les alliances éphémères, où fonctionne un comité directeur permanent, exactement renseigné et militairement obéi. A la base : un comité général, composé de 5 000 membres désignés par les électeurs démocrates de chaque district proportionnellement au nombre de voix dont le parti dispose dans chacun d'eux. Ce comité général se subdivise en sous-comités d'organisation, de finances et autres. Au-dessus de ce comité et recruté parmi ses membres : le comité directeur, composé de 60 membres, deux pour chaque district électoral de New-York. Le comité général tient une séance par mois, et 500 membres constituent un quorum. Les séances du comité directeur ont lieu sur la convocation de son président, Richard Crocker.

Examinons comment fonctionne ce mécanisme. L'élection est proche ; le comité d'organisation fait son rapport au comité général ; il lui communique la liste des candidats, leurs titres, le degré de popularité dont ils jouissent et le plus ou moins de chances qu'ils ont de détacher des votes du parti adverse. Il lui soumet aussi la liste des postulans aux fonctions de « capitaines de district » et les considérations qui militent en leur faveur. Ces renseignemens, contrôlés, vérifiés et complétés par des comités locaux, sont transmis au comité directeur, présidé par le *Boss*, lequel décide sans appel, dresse la liste des candidats du parti et nomme les capitaines de district. Ceux-ci sont au nombre de 1 100, autant qu'il y a de bureaux de vote ouverts, le jour de l'élection, dans la grande ville. Chacun d'eux est tenu pour responsable du nombre de bulletins démocrates qui figureront au scrutin. Le comité général sait combien le parti en a enregistré à la précédente élection ; il sait, à très peu de chose près, de combien il dispose ; à la suite d'un pointage minutieux il a chiffré les pertes qu'il a pu subir, les recrues qu'il a pu faire ; il arrête le chiffre probable dans chaque district. Si le résultat obtenu est inférieur aux prévisions du comité et si les explications fournies ne sont pas satisfaisantes, le capitaine de district est révoqué, sa place donnée à un autre et son avenir politique compromis ; au cas contraire, on prend bonne note de son zèle et de son activité. Le plus souvent, ce capitaine de district est un cabaretier du quartier, bien achalandé, bien vu des *toughs*, expert dans l'art de détourner de voter les électeurs hostiles, d'entraîner les hésitans, de stimuler les adhérens. Il est

largement rémunéré pour les services qu'il rend ; on lui alloue des fonds dont on n'examine pas de trop près l'emploi ; enfin et selon la position qu'il occupe et l'influence qu'il exerce, il dispose, en cas de réussite du parti, de quelques emplois subalternes : balayeurs publics, surveillans, quelquefois commis inférieurs, voire même agens de police. Ces capitaines de district sont tenus de remettre tous les mois un rapport régulier relevant les noms des électeurs démocrates qui ont quitté le quartier ou qui sont morts, des recrues nouvelles qu'ils ont pu faire, et aussi, à la veille des élections, un rapport spécial, résumant les précédens et précisant le nombre de voix dont le parti dispose. Ces onze cents rapports, promptement dépouillés, permettent au comité directeur de suivre les fluctuations de l'opinion publique et, la veille même de l'élection, de passer en quelque sorte en revue son armée électorale.

La surveillance que les capitaines de district exercent sur *leurs* électeurs est incessante. Eux-mêmes sont, et se sentent, dans la main du comité directeur de Tammany-Hall, qui peut, d'un mot, les replonger dans l'obscurité et, en leur enlevant leurs attributions et leur prestige, leur enlever le plus clair de leur clientèle. Ces postes de capitaines de district sont en effet convoités par des concurrens avides de profiter de leur déconvenue, de devenir, eux aussi, les agens actifs d'un grand parti, d'avoir leur part, si faible soit-elle, de patronage. Aussi n'est-il sorte de ruses d'Indiens auxquelles ils n'aient recours pour atteindre, sinon pour dépasser, le jour du scrutin, le chiffre de votes fixé, pour vérifier si leurs hommes déposent bien dans l'urne le bulletin de Tammany-Hall. Le vote ayant lieu au bulletin clos, il paraît impossible d'exercer une surveillance efficace. Ils le font cependant. On cite encore, entre autres moyens de contrôle, celui qu'employa un des agens les plus actifs de Tammany, un nommé Sullivan, surnommé *Dry Dollar*. Aux élections précédentes, il avait eu recours à des marques cabalistiques sur la partie extérieure du bulletin, mais le parti adverse avait protesté et la loi, modifiée, prescrivait le rejet de tout bulletin portant un signe extérieur *visible*. « Dry Dollar » n'était pas homme à se laisser déconcerter pour si peu. Il eut une inspiration de génie. Il fit délivrer à la porte, et par des affidés sûrs, des bulletins parfumés que les électeurs avaient ordre d'agiter légèrement en passant devant lui, au moment de les déposer dans l'urne. Son odorat subtil percevait l'odeur, il pointait le vote et, le soir même, constatait avec satisfaction que le résultat de son pointage était d'accord avec le nombre de votes qu'il avait annoncés au comité directeur.

Ainsi donc, d'une part, une armée de cinq mille hommes formant le comité général, armée toujours sur pied, subdivisée en

sous-comités spéciaux toujours en exercice, recrutant des adhérens, les encadrant et les disciplinant; de l'autre, 1 100 lieutenans expérimentés, avec leurs états-majors de *toughs* — prêts à toutes les besognes, déclassés âpres à la curée des petites places, surveillant individuellement chaque électeur de leur rue et de leur quartier, responsables de leur vote et tenus de faire rendre à la matière électorale qu'ils manipulent tout ce qu'elle peut donner; enfin, un comité directeur de soixante membres obéissant au doigt et à l'œil d'un *Boss*, investi de pouvoirs illimités : telle est l'organisation de Tammany-Hall.

III

L'association a pour elle le prestige du temps et de la tradition, la consécration du succès, le pouvoir et l'argent. Largement ouverte à tous, elle n'a ni préjugés de race, ni préjugés de religion ou de nationalité; juifs et chrétiens, Américains ou étrangers naturalisés sont les bienvenus. Bienvenus aussi tous ceux que leur savoir-faire, leur dévouement ou leur hostilité signalent à son attention. Un adversaire vient-il à conquérir, par son éloquence ou son habileté, quelque influence dans son district, le comité en est immédiatement avisé; on recherche ses antécédens, on se rend compte de ses capacités et surtout de ses besoins. On le circonvient par l'argent ou la flatterie, par la promesse d'une place ou le mirage d'un avenir brillant, on l'attire, on l'enrôle, on l'utilise. Plus il peut nuire, plus il peut aussi servir et mieux il est rétribué. Pour les jeunes hommes capables, intelligens et ambitieux, Tammany n'a que des sourires et des encouragemens; et le nombre est grand de ceux qui, enrôlés sous sa bannière, ont, avec son appui, conquis de hautes positions dans l'État.

C'est à cet incessant recrutement, à cette constante adjonction de forces vives et d'élémens nouveaux que l'association doit de se maintenir et de prospérer. Depuis plus d'un demi-siècle, elle gouverne New-York, disposant en maîtresse absolue des emplois de la ville et de la législature de l'État, du gouvernement local, et d'un budget considérable.

A quel chiffre s'élève-t-il et à quelles sources s'alimente-t-il? A la première question nul ne saurait répondre exactement; le montant total n'est connu de personne, sauf du *Boss* et de quelques membres du comité directeur, lesquels n'ont aucun compte à rendre et, détenteurs de ce budget royal, y puisent à leur convenance. Quelques indications donneront toutefois une idée des sommes annuellement encaissées. Tammany traite à forfait avec ses cliens et les assure contre les extorsions de la *Black Horse Cavalry*, autrement

dit des fauteurs de grèves; de ce seul chef il encaisse plus de cinq millions par an. Puis toute législation spéciale paie tribut à l'association; les prix varient selon l'importance du service rendu, depuis 12500 francs jusqu'à 75000 francs pour un amendement à une loi existante que sollicite une corporation à même de bien payer. Il en coûte davantage pour faire passer une loi nouvelle. Un syndicat en requérait une favorable à l'extension d'une industrie naissante; son conseiller légal, désespérant de l'obtenir, s'aboucha avec Tammany-Hall, qui lui demanda 300000 francs. Le lendemain la somme était déposée et, dans les trois mois, la loi votée. Car Tammany s'acquitte scrupuleusement de ses engagemens. On cite un cas où les fonds versés furent rendus. C'était en novembre 1893, à la veille des élections municipales. Le parti démocrate fut battu et perdit sa majorité dans la législature; l'argent fut immédiatement restitué, la promesse faite ne pouvant être tenue. Et ce ne sont pas, comme on pourrait le supposer, des corporations véreuses ou des sociétés suspectes qui sollicitent ainsi le concours du comité directeur, seul autorisé à traiter, mais des compagnies puissantes qui négocient avec lui par l'intermédiaire d'hommes de loi des plus honorablement connus.

« Autrefois, déclare le président d'une des plus importantes compagnies d'assurances de New-York, il nous fallait entretenir à grands frais, à Albany, capitale de l'État, un agent spécial, chargé de représenter et de défendre nos intérêts auprès de la législature, de soudoyer nos adversaires et de subventionner nos partisans; aujourd'hui, nous traitons à prix débattu avec Tammany-Hall et, moyennant une somme fixe, annuellement payée, nous n'avons plus à nous occuper de rien. »

De ce chef, l'association encaisse de fortes redevances. Le contrôle absolu qu'elle exerce sur tous les services municipaux et notamment sur les travaux de voirie n'est pas moins lucratif, si l'on tient compte de la répercussion que peuvent avoir sur les intérêts privés, dans une ville de l'importance de New-York, l'ouverture d'une rue nouvelle ou l'élargissement d'une voie ancienne, les questions d'expropriation, les créations de quais ou de débarcadères, les tracés de tramways, les adjudications de fournitures. Les souscriptions volontaires et les contributions forcées font aussi affluer l'or dans ses caisses. Tout titulaire d'un emploi municipal ou de l'État paye annuellement une prime proportionnelle à ses appointemens. Chacun des 5000 membres du comité général verse 125 francs par an à la caisse commune. Les candidats à une fonction élective, agréés par le comité directeur, paient, à titre de frais électoraux, une somme calculée d'après les honoraires attachés à cette fonction et la durée du terme d'exercice.

Il n'est pas un employé de la ville qui n'acquitte le tribut à Tammany-Hall; il n'est pas un cabaret qui ne paie sa redevance. Le vice surtout est d'un bon rendement. Pas une maison de jeu, de passe ou de prostitution qui n'achète à beaux deniers comptans une tolérance sans laquelle elle ne saurait exister. On compte, à New-York, 3000 établissemens louches, employant plus de 30000 personnes. Leur existence dépend du conseil municipal, ou mieux de Tammany-Hall qui octroie ou supprime leur licence. Sur son ordre, la police ouvre ou ferme l'œil et, dit M. Childs Merwin, « si anormal qu'il paraisse, cet abus a ses avantages, ce système tendant à réduire le nombre de ces établissemens et à y faire régner un ordre relatif ».

De fait les récalcitrans sont rares, et Tammany-Hall a promptement raison de leurs velléités de résistance. Le propriétaire d'un hôtel diminue-t-il ou supprime-t-il sa contribution annuelle? A dater de ce jour, il est en butte à des vexations sans fin. Les inspecteurs des logemens publics trouvent à redire à tout : son système d'écoulement des eaux ménagères est défectueux, il faut le changer; ses cuisines sont mal aérées, ses dégagemens, en cas d'incendie, sont insuffisans. S'agit-il d'un négociant? Il est en contravention avec les ordonnances relatives au stationnement des camions, au déchargement des marchandises; il encombre le trottoir et gêne la circulation. L'un d'eux possédait dans la ville plusieurs magasins dans lesquels il débitait un article unique et spécial et, pour ce faire, il payait une seule patente. La municipalité fermait les yeux, mais le lendemain du jour où il réduisit sa souscription à la toute-puissante association, on le mettait en demeure d'acquitter autant de patentes qu'il possédait de succursales. Tout compte fait, il estima plus avantageux de revenir à l'état de choses primitif. Cette surveillance inquisitoriale s'étend aussi aux opinions politiques bruyamment professées. Un loueur de voitures avait à son service un jeune commis, capable, actif et intelligent, mais prenant souvent la parole dans les réunions publiques et dénonçant violemment les abus de pouvoir et la tyrannie exercée par Tammany-Hall. La police eut tôt fait de découvrir que l'établissement du loueur de voitures n'était pas régulièrement tenu, que le fumier devait être enlevé plus fréquemment, que le stationnement des voitures devant sa porte, toléré depuis des années, était contraire aux ordonnances. Il dut capituler et congédier son employé.

Ces ordonnances de police et de voirie sont, aux mains de l'association, une arme infaillible. Votées par la législature siégeant à Albany, et composée des créatures de Tammany, elles remplissent deux énormes in-folio de 900 pages chacun que,

sauf quelques hommes de loi, nul n'a lus en entier et que la plupart des résidens de New-York ignorent. On trouve tout dans cet arsenal où les ordonnances abrogées, tombées en désuétude, coudoient celles en vigueur, où les précédens s'annulent et les textes se contredisent, où les prescriptions les plus bizarres et les plus surannées subsistent, nul n'ayant eu cure d'en demander le rappel. Il en résulte qu'avec la meilleure volonté du monde et la plus entière bonne foi, il n'est pas une compagnie, si importante soit-elle, financière ou commerçante, compagnie de transport ou d'assurances, de construction ou d'exploitation, pas un négociant, pas un banquier si riche, pas un boutiquier si humble, sur lequel la municipalité n'ait prise; et la municipalité, comme la législature, c'est Tammany-Hall.

IV

Il semble, à première vue, qu'un pareil régime soit incompatible avec le développement normal d'une grande ville; on s'étonne surtout que la vie commerciale puisse s'en accommoder. Elle s'en accommode, paraît-il, et rien ne prouve mieux la merveilleuse facilité de l'homme à s'adapter aux circonstances et à tirer bon parti des abus même les plus crians; rien ne prouve mieux aussi combien l'arbitraire excelle souvent à se concilier les exigences de l'opinion publique, et à lui donner satisfaction sur les points essentiels. Car, en somme, New-York est relativement l'une des villes les mieux administrées de l'Union: les rues sont bien entretenues et le service de la voirie est satisfaisant. Étant donné le chiffre de la population, les rixes sont comparativement assez rares, rares aussi les attentats aux personnes et aux propriétés; la police est bien faite, et les classes dangereuses sont rigoureusement maintenues dans l'ordre. Les écoles fonctionnent régulièrement, l'organisation du corps des pompiers est excellente et les dépenses municipales sont modérées. Elles représentent 1,82 pour 100 du montant total des impositions, alors que ce taux s'élève à 6 pour 100 à Cincinnati, à 6,30 pour 100 à Petersburg en Virginie, à 12,60 pour 100 dans l'État de Washington. La carte à payer que Tammany-Hall présente annuellement aux contribuables n'a donc rien d'excessif et, sans admettre, avec M. Childs Merwin, que le désir d'être impartial entraîne peut-être un peu loin, que « les résultats sont étonnamment satisfaisans, étant donné le peu de valeur morale des hommes qui composent le comité directeur », il faut admettre que ce régime despotique ne compromet pas les finances de la grande ville dont la dette municipale n'excède pas 500 millions pour une population de

2 millions d'âmes et une valeur imposable dépassant 2 milliards.

Il est vrai qu'il ajoute : « A beaucoup d'égards, ce gouvernement est mauvais et, chaque année, devient pire. Ce n'est pas le gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple, mais le gouvernement de M. Richard Crocker par l'intermédiaire de Tammany-Hall, pour le profit de M. Richard Crocker d'abord, de Tammany-Hall ensuite, du peuple en dernière ligne. C'est un fait acquis que le despotisme règne à New-York et que le pouvoir y a changé de mains aussi complètement qu'en France, au VIIIe siècle, alors que les maires du palais se substituèrent aux souverains légitimes. »

Il existe un document qui éclaire d'un jour cru les coulisses de ce gouvernement incarné dans un homme. C'est le rapport, récemment publié, du comité de la réforme municipale; il rend compte des antécédens, il établit le *record* des membres du Sénat et de l'Assemblée qui constituent la législature de l'État de New-York, inféodés à Tammany-Hall et obéissant à ses ordres. On y relève des monographies curieuses : « X..., y lisons-nous, est originaire de Cork, en Irlande. Il émigra, à l'âge de sept ans, avec sa famille, et suivit les cours de l'école gratuite. A vingt-quatre ans, on le retrouve, garçon de salle, dans un cabaret; à trente, il tenait un *saloon* au numéro 142 de la rue Washington. Dénué d'instruction, sans scrupules et sans moralité, il n'en est pas moins le représentant élu, dans l'Assemblée, de l'important district dans lequel il réside. Il s'est fait une spécialité des *strikes*, terme d'argot parlementaire par lequel on désigne les projets de loi qui, atteignant une industrie prospère, ont uniquement pour but d'amener ceux qui en vivent à payer une somme déterminée à Tammany-Hall, auquel cas le projet est retiré. » C'est ainsi qu'il fit capituler une ligne importante de tramways, en proposant à l'Assemblée de réduire de cinq à trois *cents* le prix des places. La compagnie paya, et le bill fut enterré.

Un autre a été, à plusieurs reprises, dûment convaincu d'avoir trafiqué de son vote; mais comme, en ce faisant, il opérait pour son propre compte et ne remettait à Tammany-Hall qu'une faible part de ses gains illicites, sa carrière de législateur a été de courte durée. Cassé aux gages, il n'a pas été réélu. En revanche, nous extrayons du même document la monographie suivante du législateur idéal, au point de vue de Tammany-Hall : « M. H... est né à New-York de parens irlandais. Il a fait d'assez bonnes études dans les écoles primaires, puis au collège de la ville. Maître d'école à son tour, il a suivi les cours de la faculté de droit, a obtenu son diplôme et ouvert un cabinet d'avocat consultant. C'est un honnête homme, intelligent et capable, mais

inféodé à Tammany-Hall et, élu sénateur, il vote invariablement et en toute occasion comme le veut l'association. Il ne s'intéresse qu'aux mesures qu'elle lui signale et, indifférent pour tout le reste, il déploie, pour les faire aboutir, une activité peu commune. Il est, à Albany, l'un des favoris et des confidens de Richard Crocker, qui paraît décidé à pousser haut sa fortune. »

Ces lignes sont significatives, et le type est caractéristique. Il donne la note de ce qu'est la classe supérieure de l'Assemblée législative d'Albany, de la manière dont Crocker exerce le pouvoir occulte dont il est investi et des instrumens dont il use. Au bas de l'échelle, dans les emplois subalternes, des *toughs*, dénués de tout sens moral, prêts à toutes les besognes malpropres, s'en acquittant sans hésiter et contenus par une discipline sévère ; au-dessus, des hommes souples, dociles, attendant tout du maître ; plus haut, enfin, des agens ayant fait preuve de capacité, d'habileté et surtout d'un dévouement aveugle, jouissant d'une certaine considération, résignés à la compromettre ou à la sacrifier, s'il le faut, pour le bien de la toute-puissante association.

De cet ensemble résulte un gouvernement fort, solidement assis, mais qui fait peu d'honneur à l'État qui le subit. Mais quoi? Les États ont les gouvernemens qu'ils méritent, et la grande métropole de l'Est tolère celui-ci. Doué d'une vitalité puissante, entouré d'un inconcevable prestige, il dure. Ni les liens de la discipline ne se relâchent, ni les symptômes d'écœurement n'apparaissent. Depuis le vendeur de légumes qui promène sa voiture à bras dans les rues de New-York jusqu'au grand négociant de Broadway, tous ont conscience qu'il est de leur intérêt de payer tribut à Tammany-Hall. Depuis le plus besogneux des politiciens jusqu'aux Secrétaires d'État, tous s'attachent à ménager, à se concilier l'influence d'une organisation qui pèse d'un grand poids dans l'élection présidentielle.

Certes ils sont nombreux ceux qui demandent si c'est pour accepter un joug pareil, personnifié par un Richard Crocker, que New-York a secoué celui de l'Angleterre, qu'elle a voté une constitution républicaine, dépensé son or et versé son sang dans la guerre de l'Indépendance, dans celle de 1812, dans le redoutable conflit avec le Sud. La réponse se fait attendre, et leurs voix n'éveillent pas d'écho. A toute agglomération humaine il faut une organisation. Tammany-Hall l'a donnée à la grande ville, et la grande ville n'en changera que lorsque le joug, trop pesant, lui paraîtra aussi trop odieux. On n'en est pas encore là, semble-t-il.

C. DE VARIGNY.

monde excepté pour lui. Beyle faisait profession d'estimer les anciens ouvrages de Rossini plus que les derniers, qui sont pourtant regardés comme supérieurs par la foule; il donne cette raison que, dans sa jeunesse, il ne cherchait pas à faire de la *musique forte*, et c'est vrai. Rubens ne se châtie pas, et il fait bien. En se permettant tout, il vous porte au delà de la limite qu'atteignent à peine les plus grands peintres; il vous domine, il vous écrase sous tant de liberté et de hardiesse.

Je remarque aussi que sa principale qualité, s'il est possible qu'il en faille préférer quelqu'une, c'est la prodigieuse saillie, c'est-à-dire la prodigieuse vie. Sans ce don, point de grand artiste; c'est à réaliser le problème de la saillie et de l'épaisseur qu'arrivent seulement les plus grands artistes. J'ai dit ailleurs, je crois, que, même en sculpture, il se trouvait des gens qui avaient le secret de ne point faire saillant; cela deviendra évident pour tout homme doué de quelque sentiment qui comparera le Puget à toutes les sculptures possibles, je n'en excepte pas même l'antique. Il réalise la vie par la saillie comme personne n'a pu le faire; de même pour Rubens à l'égard des peintres. Titien, Véronèse, sont plats à côté de lui; remarquons en passant que Raphaël, malgré le peu de couleur et de perspective aérienne, est en général très saillant dans les figures individuellement. On n'en dirait pas autant de ses modernes imitateurs. On ferait une bonne plaisanterie sur la recherche du plat, si estimé dans les arts à la mode, y compris l'architecture.

13 novembre. — Je fais pour la centième fois cette réflexion en lisant Rémusat, homme de mérite d'ailleurs : la littérature moderne met de la sensiblerie partout; ce style imagé à tout propos, mêlé à un sérieux pédantesque et attendri que vous ne trouvez jamais dans Voltaire, et dont, par parenthèse, Rousseau est l'inventeur, donne à un traité sur la centralisation (c'est le cas pour Rémusat) le ton d'une ode ou d'une élégie.

LES

SYNDICATS INDUSTRIELS

ET LES SYNDICATS AGRICOLES

L'Europe est-elle menacée, à bref délai, d'une nouvelle invasion de Barbares, sous la forme d'un soulèvement du prolétariat, qui renverserait partout l'autorité établie, abolirait la propriété individuelle et ferait partout table rase des institutions existantes? Et si l'Europe échappe à ce bouleversement universel que d'aucuns déclarent imminent, est-elle destinée à voir son agriculture, son commerce et son industrie disparaître sous la concurrence victorieuse des États-Unis? Aux pessimistes qui tiennent ce langage, nous recommandons la lecture d'un nouvel ouvrage de M. Maurice Block : *l'Europe politique, économique et sociale*. Le savant *académicien* ne croit ni à l'extension ni surtout au triomphe des sectes socialistes dont il discute les doctrines avec infiniment de logique et de vigueur. Rien n'ébranle sa confiance, peut-être excessive, dans le pouvoir de la vérité, du raisonnement et du bon sens. En même temps, les faits qu'il signale et les chiffres qu'il accumule, attestent dans toutes les régions de l'Europe, même les moins favorisées, un progrès continu que démontrent l'accroissement de la population, la multiplication des industries, et le développement de la fortune publique et privée. Ce progrès incessant ne peut manquer d'ajouter à la force de résistance de nos vieilles sociétés et, ce qui vaut mieux, de désarmer bien des hostilités par une diffusion plus générale du bien-être.

C'est, suivant son expression, à une sorte d'examen de conscience social que M. Block convie ses lecteurs en étendant ses investiga-

tions sur l'état intellectuel, moral et matériel des sociétés actuelles pour mesurer les effets des transformations rapides et profondes qu'elles ont subies, dans notre XIXe siècle, si fécond en changemens de toute sorte. L'Europe a plus que doublé sa population depuis un siècle ; mais ses ressources alimentaires se sont accrues en proportion ; le confort s'est même élevé plus rapidement encore, et le savant économiste défie qu'on ose soutenir que les 330 millions d'Européens de la fin du XIXe siècle ne soient pas, pour la plus grande partie, mieux nourris, mieux habillés, mieux logés, plus libres, plus instruits que les 150 millions de la fin du XVIIIe siècle, sans compter nombre d'avantages et de jouissances dont leurs aïeux n'avaient aucune idée. D'où proviennent alors, les mécontentemens dont on ne peut nier l'existence? M. Block n'en veut voir les causes que dans l'infatuation trop fréquente qui a accompagné la diffusion de l'instruction et développé les exigences individuelles ; dans l'extension de la liberté civile et politique qui, en donnant conscience de leur devoir civique à ceux qui ont été susceptibles de le comprendre, a gonflé l'amour-propre chez les autres, a éveillé en eux un vif désir du bien-être matériel et leur a fait envisager l'égalité dans les jouissances comme la conséquence de l'égalité devant la loi, développant ainsi la convoitise et l'envie partout où manquait le contrepoids du sentiment religieux. C'est ce mécontentement, habilement exploité par des ambitieux, qui aurait donné aux prédications anti-sociales une impulsion et une force qu'on s'exagère peut-être, mais dont il semble que M. Block tienne trop peu de compte. Le savant économiste, en effet, se déclare convaincu qu'il y a bien peu d'apôtres sincères et désintéressés parmi les prédicans du nouvel évangile : « S'il s'agissait, dit-il, de le réaliser, on lui trouverait bien peu de partisans croyans et actifs. C'est un drapeau autour duquel se rangent des ambitieux, des mécontens, des naïfs, des déclassés de toute sorte, mais qui ne peut remporter la victoire que si l'adversaire n'ose pas opposer de résistance. »

Nous reconnaissons volontiers que croire au triomphe du socialisme ce serait croire à la défaite de la raison et du bon sens. La société civilisée, d'ailleurs, ne nous semble pas disposée à une abdication ; malgré les points noirs que chacun aperçoit à l'horizon, malgré les inquiétudes qu'entretient la possibilité d'une conflagration européenne, cette société est en humeur et en état de se défendre. Est-ce à dire que les préoccupations qui se font jour de tous côtés n'aient aucun fondement et qu'on puisse faire aussi bon marché que M. Block des alarmes qui ont envahi un grand nombre d'esprits? Est-ce à dire que la prévoyance et

l'humanité ne commandent pas de chercher à ramener les cœurs aigris, à adoucir les souffrances réelles? Une lutte intestine, quelque certain qu'en pût être le résultat, ne serait-elle pas, à elle seule, un grand malheur?

L'histoire nous fait voir dans le soulèvement du prolétariat contre la société établie un fait qui se reproduit périodiquement. Sans remonter jusqu'à la lutte qu'Israël soutint contre les Pharaons pour recouvrer sa liberté, les guerres serviles nous en offrent un exemple digne de remarque. Elles prirent naissance dans deux contrées industrieuses, la Sicile et la Campanie, dont les ateliers comptaient des centaines et quelquefois des milliers d'esclaves, appliqués au même labeur. Rome était alors à l'apogée de sa puissance et, cependant, il lui fallut deux ou trois armées et plusieurs campagnes pour venir à bout des esclaves soulevés. L'exemple de la Grèce où les esclaves étaient traités avec mansuétude atténua graduellement la cruauté romaine; et la religion chrétienne, en proclamant l'égalité de toutes les créatures humaines, amena dans la condition des esclaves un adoucissement qui prévint le retour d'une nouvelle explosion violente.

Le moyen âge, à son tour, a offert dans le centre de la France, dans les Pays-Bas, la Westphalie, la Souabe, le spectacle d'une insurrection presque générale des populations agricoles. N'étant pas protégées comme les habitans des villes par des murailles sur lesquelles des milices faisaient bonne garde, rançonnées sans merci par tous les belligérans, et livrées sans défense aux exactions de bandes commandées par des capitaines d'aventure, les populations rurales, exaspérées par l'enlèvement de leur bétail et la destruction de leurs récoltes, se soulevèrent en France et entreprirent à leur tour de piller les villes, les monastères et les châteaux. Si la *Jacquerie*, comme on la nomme dans l'histoire, se signala par des massacres et des incendies, la répression qui y mit fin ne fut ni moins violente ni moins implacable; mais ces horreurs furent encore dépassées, un peu plus tard, par les excès auxquels s'abandonnèrent les paysans de la Souabe et de la Westphalie.

Le rétablissement de l'ordre et de la paix à l'intérieur, la prospérité qui en fut la conséquence, l'ascendant croissant du pouvoir royal qui assurait protection aux plus humbles et aux plus faibles, et l'influence de la religion ont préservé la France d'un renouvellement de la Jacquerie : mais ne voyons-nous pas, diront les pessimistes, renaître aujourd'hui, au sein des populations laborieuses, le même esprit de révolte, la même impatience de toute règle et de toute autorité, les mêmes passions haineuses? N'est-

on pas fondé à assimiler aux guerres serviles de l'antiquité l'insurrection des canuts de Lyon ? Comme les influences modératrices du passé ont disparu ou sont méprisées, la France n'a-t-elle pas reculé du premier coup jusqu'aux époques sinistres du moyen âge ? les excès des *Jacques* n'ont-ils pas été rappelés et dépassés par les journées de Juin et la Commune de Paris, avec les assassinats, les incendies et les crimes de toutes sortes qui les ont accompagnées ? Les grèves qu'on fait éclater à tout propos et sans motifs sérieux ne peuvent être considérées que comme une forme mitigée de la guerre qu'on organise contre la société ; le meurtre qui a été accompli à Decazeville avec de si effroyables circonstances, celui qui a été tenté à Carmaux, enfin, l'assassinat du président de la République, montrent quelles passions sauvages et quelle férocité couvent encore, à la fin du XIXe siècle, dans des âmes égarées. Faut-il donc ne tenir aucun compte des attentats commis si fréquemment contre les personnes et les propriétés, des appels à la violence qui remplisent les feuilles socialistes et retentissent dans toutes les réunions publiques, de ces menaces continuelles de représailles sanglantes au nom de la justice populaire, de ces annonces d'une liquidation sociale à opérer par l'emploi de la force ? Chez une nation aussi impressionnable que la nôtre et aussi prompte à tous les entraînemens, une prédication semblable n'est pas sans danger : elle impose des devoirs sérieux au gouvernement qui a la garde de tous les intérêts, et elle est pour la société un avertissement de se préparer à se défendre.

M. Block se refuse à appréhender aucune nouvelle descente dans la rue : pour notre part, nous ne faisons pas aux ouvriers français l'injure de croire qu'ils soient tous à la remorque des énergumènes qui prétendent les conduire et leur imposer leurs théories malsaines ; qu'ils soient disposés à déchaîner sur leur pays les maux de la guerre civile ; et que, par esprit de vengeance et pour accomplir de sinistres desseins, ils soient prêts à profiter, à l'occasion, des malheurs de la patrie et de l'assistance de l'étranger ; mais dussent-ils, dans une heure d'égarement et sous l'influence de prédications néfastes, se lever tous à la fois contre la société pour la bouleverser, la victoire demeurerait certainement à celle-ci. Cet effort insensé n'aboutirait qu'à d'effroyables malheurs. Le développement de la grande industrie a eu pour conséquence d'agglomérer dans certains centres de nombreux ouvriers dont l'influence est prépondérante dans les élections et qui font aisément la loi au reste de la population. Ce fait impressionne beaucoup d'esprits, comme s'il était général ; il fait illusion aux ouvriers eux-mêmes, qui s'exagèrent leur force et oublient qu'ils ne sont

qu'une minorité, très inégalement répartie sur le territoire français. Puisque nous nous plaçons dans l'hypothèse d'un soulèvement général en vue de réaliser par la force le programme socialiste qui comporte la *nationalisation*, c'est-à-dire la confiscation des chemins de fer, des mines et de tous les établissemens industriels, et la dépossession violente de tous les propriétaires du sol, faisons le compte des bataillons qui se trouveraient en présence. Un peu de statistique rassurera les épeurés.

Un document officiel, publié par le ministère du commerce et de l'industrie, et relatif à l'année 1886, nous donne, sur une population de 38 218 903 âmes, le chiffre de 3 056 161 comme le total des ouvriers et journaliers occupés dans l'industrie. Si l'on ajoute à ce chiffre 225 000 ouvriers employés aux transports, chemins de fer, batellerie, etc., et 553 416 garçons de bureau, domestiques mâles et hommes de peine que les maisons de commerce de tout ordre font vivre, on arrive à un peu moins de 4 millions pour le chiffre total des individus mâles qui peuvent être considérés comme vivant d'un travail manuel. Or le nombre des cultivateurs exploitant la terre qui leur appartient est à lui seul de 4 046 164 ; ajoutez-y les chefs et patrons d'industrie qui sont au nombre de 1 004 939, et les 951 077 chefs de commerce, et vous voyez immédiatement de quel côté est la majorité des forces actives et productrices de la nation. Nous ne faisons pas entrer en ligne de compte les fonctionnaires et employés de l'administration, qui sont au nombre de 771 000, ni les 1 091 233 membres des professions libérales, nous n'avons voulu que faire ressortir le chiffre des citoyens qui sont personnellement et directement intéressés au maintien des bases actuelles de la société et à la défense de la propriété immobilière et mobilière. En déduisant des 4 millions de travailleurs manuels les ouvriers en chambre et en voie de devenir patrons, ceux qui travaillent seuls ou à deux ou trois avec un patron, les ouvriers et artisans des petites villes que leur isolement ou leur petit nombre soustraient aux influences malsaines, on ramènerait à 7 ou 800 000 le nombre des ouvriers qui vivent dans les centres populeux, et dont la réunion dans de vastes ateliers a offert aux prédications subversives des facilités particulières. Qu'est-ce qu'un tel chiffre en comparaison de toutes les forces de résistance dont la société dispose? Et encore avons-nous l'air de croire, ce qui est inadmissible, qu'aucun de ces 800 000 hommes ne serait arrêté par le bon sens, par les sentimens de famille, par le patriotisme. A Dieu ne plaise, pour leur honneur et pour celui du nom français, que nous leur fassions cette injure!

L'appréhension d'un assaut général donné à la société peut donc être considérée comme chimérique; du reste, soit par une plus exacte appréciation de la situation, soit par tactique, les chefs de la plupart des sectes socialistes françaises s'accordent aujourd'hui pour répudier l'emploi de la force ; c'est par la conquête du pouvoir politique qu'ils prétendent maintenant atteindre le but qu'ils poursuivent. Le suffrage universel doit les rendre maîtres de tous les corps électifs; et ceux-ci deviendront les instrumens efficaces de la transformation sociale : ce sont donc les élections qui exigent toute l'attention et tous les efforts du parti ouvrier. Ils tirent un encouragement des dernières élections municipales et législatives qui ont amené le triomphe d'un certain nombre de candidats socialistes, mais ils ne peuvent fermer les yeux sur les inévitables conséquences qui découleront fatalement de leurs rivalités, de leurs jalousies et de l'absence de toute unité de vues et de toute direction. Il est digne de remarque que, jusqu'ici, on n'a vu descendre de leur personne dans l'arène électorale presque aucun des meneurs attitrés, ni Brousse ni Allemane, ni les autres prétendans à la prééminence. On peut croire que ce n'est pas la modestie qui les a retenus ; ils ont cédé à l'appréhension d'exciter l'envie de leurs coreligionnaires, d'être violemment attaqués par les uns, d'être trahis par les autres dans le scrutin. Leur désunion, leurs divergences et leurs rivalités ne sont plus un mystère pour personne ; car ils y ont donné libre cours dans les réunions publiques, dans les journaux et même dans des brochures. On n'a pas oublié que les congrès de Saint-Étienne et de Bruxelles ont été, pour les socialistes français, l'occasion de véritables déchiremens et de luttes ouvertes qui ont mis un obstacle invincible à l'enfantement d'un programme commun. C'est l'impossibilité d'arriver à un accord quelconque et le désir de ne pas faire éclater au grand jour la persistance de leurs dissentimens, qui a empêché les socialistes français d'envoyer une délégation au congrès international socialiste révolutionnaire qui a siégé à Zurich du 6 au 11 août 1893 : chaque fraction du parti aurait voulu imposer son programme particulier ou faire bande à part; seul, le comité directeur de la défunte Bourse du Travail a envoyé une note écrite où l'on ne peut relever, outre une insulte à l'armée française, qu'un vœu en faveur de la journée de huit heures et un autre pour le maintien de la paix internationale. Ce n'est pas l'exemple des autres nations qui ramènera l'unité de vues et la concorde au sein du socialisme français, car dès la première séance de ce congrès de Zurich des divergences profondes se manifestèrent sur la question du militarisme entre la délégation hollandaise et la délégation alle-

mande, et, loin de chercher à apaiser ces dissidences, les délégués anglais, par leurs critiques acerbes comme par leur obstination à maintenir leurs vues particulières, même sur des points tout à fait secondaires, laissèrent voir une médiocre estime pour leurs confrères des autres pays. Rappelons, en passant, que déjà les délégués anglais, en se retirant du congrès de Bruxelles, avaient singulièrement contribué à le faire échouer, et que les délégués anglais de 1889, en rendant compte à leurs compatriotes du congrès tenu à Paris, avaient laissé entendre, avec des formules de politesse, qu'ils avaient assisté à des réunions d'enfans taquins et de nigauds bien intentionnés.

L'assurance des révolutionnaires se fonde surtout sur la rapide multiplication des syndicats professionnels auxquels la loi de 1884 a donné naissance. Cette loi a mis, en effet, aux mains des agitateurs une arme puissante qui leur avait été refusée jusque-là; ils s'en sont servis immédiatement avec habileté et avec énergie pour susciter partout où ils l'ont pu des grèves qui n'ont point été profitables aux grévistes; mais comme il s'agissait avant tout pour eux de faire montre de leur puissance, d'acquérir un grand prestige au sein de la population ouvrière, et d'intimider un gouvernement dépourvu de fermeté, on ne peut dire que leur but n'ait pas été atteint. Le comble de l'habileté avait été d'installer à la Bourse du Travail de Paris, sous prétexte de contrôler l'emploi de la subvention municipale et de prendre les mesures d'ordre intérieur, un *comité général*, assisté d'une *commission exécutive* chargée de l'exécution de ses décisions. Ce comité général, aux termes d'un jugement du tribunal correctionnel de la Seine, qui en a prononcé la dissolution, « était investi de pouvoirs prépondérans et incontestés, tels que ceux d'accorder des subventions à toutes les grèves et de favoriser, même par des avances de fonds, la création de nouvelles bourses du travail. » C'était bien réellement un pouvoir central, créé en violation de la loi de 1884 pour prendre officiellement la direction du mouvement socialiste, donner l'impulsion et le mot d'ordre aux syndicats de province comme de Paris, et les réunir tous dans une action commune. Le nombre des syndicats exclusivement composés d'ouvriers étant arrivé, suivant M. Block, au chiffre de 1 182 à la fin de 1891, on voit que le comité central se préparait à prendre le commandement d'une véritable armée, lorsque le gouvernement s'est ému et est sorti de sa torpeur.

Le comité central affectait de ne vouloir avoir de rapports qu'avec le conseil municipal de Paris; il feignait d'ignorer le gouvernement, auquel il n'avait communiqué ni ses règlemens, ni les

noms de ses membres, afin de n'avoir à rendre compte aux autorités légales d'aucune de ses décisions. A son exemple, et sans doute sur ses incitations, 38 des syndicats parisiens qui s'étaient installés à la Bourse du Travail n'avaient déposé ni leurs statuts, ni les noms de leurs administrateurs. Le but de ces omissions calculées était de tâter le gouvernement, de voir jusqu'où l'on pouvait aller, de faire tomber en désuétude les dispositions défensives de la loi de 1884 et en même temps de laisser le pouvoir dans l'ignorance de l'organisation intérieure des syndicats ainsi que du nom des hommes qui les dirigeaient et qui étaient responsables de cette direction devant la loi. Peut-être aussi certains syndicats, et non des moins bruyans, étaient-ils bien aises de ne pas appeler l'attention sur le petit nombre d'adhérens qu'ils avaient recrutés dans des corporations importantes.

Le gouvernement persévérera-t-il dans l'attitude qu'il a prise lorsqu'il a été poussé à bout, à la veille de la disparition de la Chambre? N'est-il pas imprudent de faire fond sur sa fermeté? Le conseil d'État a annulé l'élection des prud'hommes ouvriers qui avaient accepté le mandat impératif de toujours condamner les patrons; ces contempteurs de la justice et de la loi se sont fait réélire, et le gouvernement l'a souffert en silence. On s'en autorise pour dire que la résolution qu'il a prise inopinément a épuisé son énergie, qu'il se contentera d'un semblant de satisfaction et laissera le comité central se reconstituer avec un simulacre de statuts. Nous aimons mieux croire que le gouvernement finira par où il aurait dû commencer, qu'il fera élaborer par le conseil d'État, pour la Bourse du Travail, un règlement qui assurera le respect de la loi, et qui, sans rien retirer aux ouvriers des avantages hypothétiques qu'ils attendent de cette institution, empêchera celle-ci d'entreprendre de nouvelles usurpations sur les pouvoirs publics et de se transformer en un gouvernement occulte. Si ce règlement est conçu dans un esprit de bienveillante équité, les syndicats parisiens n'auront plus d'excuse pour refuser de se conformer à une législation qui ne leur impose aucune entrave, aucune obligation onéreuse et qu'ils n'ont bravée que pour faire montre de leur force et dans l'attente de l'impunité. Ainsi se trouverait terminé, par une solution amiable, un conflit dans lequel la victoire doit demeurer à la loi, mais qui pourrait devenir un ferment d'agitation et une source d'embarras pour les pouvoirs publics.

En face des 1 182 syndicats formés par les ouvriers, la statistique nous montre 1 105 syndicats formés exclusivement de patrons, et la quasi-parité de ces chiffres atteste que les chefs d'industrie ne

sont pas demeurés indifférens aux attaques dont ils sont l'objet, et qu'ils essaient de pourvoir par eux-mêmes à la défense de leurs intérêts. De dures expériences leur ont appris, dans ces derniers temps, qu'on a tort de s'abandonner soi-même et de se reposer sur une protection extérieure. Il ne tient qu'à eux de faire preuve du même esprit d'initiative et de la même énergie que les industriels anglais, qui ne se réclament d'aucun appui administratif. Les *Trade-Unions* anglaises disposent d'une force numérique et de ressources pécunaires fort supérieures à celles qui sont au service des syndicats français : cependant, les industriels d'outre-Manche ont réussi jusqu'ici, par leur entente et leur résolution, à tenir tête aux coalitions formées contre eux, et ont fait avorter plus des deux tiers des grèves, sans aucune intervention des pouvoirs publics, demeurés spectateurs passifs des souffrances engendrées par ces luttes déplorables. Il serait profondément regrettable que l'institution des syndicats n'eût en France d'autres résultats que d'ouvrir une sorte de champ clos et de mettre des armes aux mains d'adversaires toujours prêts à s'entre-déchirer. L'exemple de la Belgique, où les syndicats mixtes de patrons et d'ouvriers exercent une action si salutaire pour prévenir ou apaiser les conflits industriels, nous convainc que le rapprochement des patrons et des ouvriers, l'établissement entre eux de relations fréquentes et régulières, feraient tomber bien des préventions, dissiperaient bien des malentendus et tiendraient une porte toujours ouverte à la conciliation. Le nombre des syndicats mixtes de patrons n'était encore en France, en juillet 1891, que de 120 : la faiblesse de ce chiffre montre à quel degré d'acuité on a réussi à porter l'antagonisme des deux facteurs de la production. Cependant, comme ce chiffre est le résultat d'un progrès continu qui ne s'est interrompu aucune année, il autorise l'espérance que le temps, l'expérience et l'influence des esprits sages et modérés pourront faire acquérir aux idées de conciliation une force qui leur manque encore, et préviendront le retour de conflits désastreux pour la fortune publique.

II

Étudions maintenant l'organisation d'une force collective qui jettera dans la balance de nos destinées un poids décisif : nous voulons parler de la population rurale, qui compte entre 18 et 19 millions d'âmes et qui constitue, à elle seule, la moitié de la nation française. C'est cette masse énorme que les sectes anti-sociales, communistes, collectivistes, anarchistes, etc., devraient con-

quérir à leurs doctrines avant de pouvoir appliquer leurs théories sur l'abolition de la propriété privée, la mise aux mains de l'État de tous les instrumens de travail, et de tous les ressorts de l'existence nationale, au moyen de l'établissement de la centralisation la plus oppressive. Au congrès de Zurich, les socialistes allemands avaient déclaré, sans circonlocution et sans ambages, que la première et la plus équitable réforme à accomplir était la suppression par tous les moyens de la propriété capitaliste. M. Bebel en septembre 1893 a renouvelé cette déclaration au congrès de Cologne. Les socialistes français y mettent moins de franchise depuis qu'ils projettent de faire de la propagande dans les campagnes ; mais leurs idées sont identiques à celles de leurs confédérés allemands. Voici en quels termes, au mois de juillet 1892, dans une conférence imprimée, le gendre de Karl Marx, le député Paul Lafargue, exposait l'usage que son parti ferait du pouvoir, après l'avoir conquis : « Le prolétariat, maître des pouvoirs de la commune et de l'État, imitera l'exemple qu'a donné la bourgeoisie au siècle dernier, et, après avoir exproprié politiquement la classe capitaliste, il l'expropriera économiquement : il fera cesser l'antinomie entre l'organisation communiste de la production et l'appropriation individualiste des instrumens de travail et des fruits du travail ; il socialisera la propriété capitaliste : alors il y aura non seulement mise en commun des moyens de production, mais encore mise en commun des moyens de jouissance. » Malgré les grands mots et les termes abstraits employés, peut-être à dessein, dans ce programme quasi-officiel du socialisme français, il ne sera pas difficile d'en dégager la pensée, et de faire comprendre qu'il s'agit de prendre sa terre au propriétaire du sol, son cheval et son matériel agricole au fermier, aussi bien que d'exproprier sans indemnité les mines, les bois, les chemins de fer, etc., et de réduire tous les dépossédés à attendre désormais leur subsistance d'un pouvoir anonyme et inconnu.

Pour mesurer les chances de succès de ce programme, décomposons cette population agricole dont il faudra obtenir le concours.

Nous ne nous trouvons pas, comme en Angleterre, en présence de milliers d'ouvriers agricoles et d'un petit nombre de propriétaires d'immenses domaines ; les situations et les mœurs sont toutes différentes. Lord Salisbury, recherchant devant une importante réunion d'agriculteurs pourquoi les mesures votées par le parlement pour faciliter la division des grands domaines et rendre la propriété accessible aux classes laborieuses n'avaient eu qu'un médiocre succès, et pourquoi le nombre des proprié-

taires du sol s'accroissait très lentement depuis que ce genre de propriété n'était plus nécessaire pour devenir électeur, faisait remarquer que l'acquisition d'un lopin de terre, presque toujours insuffisant pour nourrir une famille, nécessitait la possession d'un capital d'une douzaine de mille francs, et que ce même capital permettait d'acquérir aux États-Unis et de mettre en valeur une ferme d'une moyenne étendue. Lord Salisbury approuvait donc les ouvriers anglais d'émigrer plutôt que d'aventurer leurs petites économies dans une acquisition souvent improductive. On n'a point réussi à soulever les ouvriers anglais contre les grands propriétaires terriens, parce que le partage de la propriété foncière, dans les conditions onéreuses où elle s'exploite aujourd'hui, ne leur offre aucune perspective séduisante. En France, la situation est inverse : ce sont les petites propriétés qui sont nombreuses, et c'est la grande propriété qui est l'exception. Il résulte, en effet, des relevés officiels publiés par les administrations des finances et de l'agriculture que le nombre des cotes foncières, qui était déjà de dix millions et demi en 1835, était arrivé, en 1882, au chiffre de 12 115 277 cotes, sur lesquelles 1 630 000 seulement, soit un et demi pour 100, se rapportaient à des domaines ou à des cultures supérieures à 40 hectares ; encore faut-il faire observer que ce dernier chiffre englobait les bois, les étangs et les marais. Dès 1884, l'administration des finances constatait un nouvel accroissement du nombre des cotes foncières, qui atteignait 14 074 801, et les cotes portant sur plus de 40 hectares ne représentaient plus que 1,15 pour 100 du chiffre total. Le morcellement du sol ne s'est pas arrêté, mais comme un seul propriétaire peut avoir plusieurs cotes à acquitter, ces chiffres ne nous donnent pas le nombre des personnes intéressées au maintien de la propriété ; nous le trouvons dans un tableau dressé par M. Block, d'après les derniers documens publiés par l'administration des finances pour 1882 et qui, paraît-il, est jusqu'ici le plus récent. Voici ce tableau :

Propriétaires cultivant exclusivement leur bien	2 150 696
— — et en même temps des terres à autrui.	1 374 646
Fermiers	468 174
Métayers ou colons	194 448
Journaliers et domestiques	753 313

Il est très intéressant de comparer ce tableau avec un tableau analogue établi pour 1862 ; cette comparaison permet de constater une certaine diminution sur le chiffre des colons et des journaliers, diminution qui est largement compensée par une augmen-

tation du nombre des fermiers et surtout par un accroissement, en l'espace de dix années, de plus de 338 000 dans le nombre des agriculteurs propriétaires. La diminution d'une part et l'accroissement de l'autre s'expliquent manifestement par l'accession d'un certain nombre de colons et de journaliers à la propriété ; et cette explication paraît d'autant moins contestable que la rémunération des auxiliaires de l'agriculture, journaliers ou domestiques de ferme, a augmenté dans une plus forte proportion que les salaires industriels, en même temps que les conditions de l'existence matérielle dans les campagnes étaient améliorées. Ces derniers faits sont-ils uniquement le résultat d'un progrès naturel ou faut-il y voir en partie une conséquence de l'émigration vers les villes? Nous n'avons pas à l'examiner ; le point essentiel est que la propriété foncière tend de plus en plus à se répartir entre un plus grand nombre de mains. Cette ascension de la population rurale vers la propriété et l'indépendance s'accélérerait singulièrement si, au lieu de poursuivre l'abolition de la contribution foncière, ce qui serait un présent funeste, les amis de l'agriculture tournaient leurs efforts vers la réduction des droits de succession en ligne directe, et la diminution des droits de mutation, afin que les petits héritages ne soient plus dévorés par le fisc, et vers la revision des tarifs de l'enregistrement et l'abaissement des frais hypothécaires afin que le moindre emprunt ne soit plus une charge écrasante et souvent une cause de ruine pour le cultivateur frappé par un sinistre.

La nationalisation, c'est-à-dire la confiscation que le socialisme aurait à appliquer à la propriété rurale, porterait d'après les chiffres qui précèdent sur les biens et les familles d'au moins 5 millions d'électeurs. Croit-on que ceux-ci se laisseraient déposséder sans résistance, et par quel autre argument que la force leur ferait-on accepter une dépossession qui les réduirait au rang et à la condition des bandes de *coolies* employées dans les Indes à la culture du riz et de la canne à sucre? On s'est habitué, il est vrai, à considérer les populations rurales comme des troupeaux incapables d'initiative et de concert en vue d'une résistance, et dont la soumission est acquise aux décrets expédiés de Paris. Il n'en saurait plus être ainsi, grâce à un germe fécond déposé dans la loi de 1884 et qui promet de compenser les maux imputables à cette loi.

Nous voulons parler de la création des syndicats agricoles, que cette loi n'avait point en vue, mais dont elle a permis l'établissement. L'agriculture avait vu disparaître la prospérité dont elle avait joui sous l'Empire et qui avait déterminé la mise en culture

des terres les plus médiocres : l'abaissement sensible du fret, résultat de la substitution de la vapeur à la voile et de l'emploi des grands navires à fort tonnage, lui avait suscité aux États-Unis, en Australie et dans l'Inde, des concurrens de plus en plus redoutables dont les envois écrasaient le cours des céréales. Le seul moyen de soutenir cette concurrence était d'accroître le rendement des terres françaises par l'emploi de nouveaux agens fertilisateurs. Mais où trouver ces engrais? comment discerner les mieux appropriés à chaque sol? comment s'assurer qu'ils n'étaient pas vendus au-dessus de leur prix ou qu'ils n'étaient pas falsifiés par des commerçans de mauvaise foi? comment les acquérir en quantités suffisantes quand on n'avait pas de quoi payer comptant et qu'il fallait demander du temps? Tous ces problèmes paraissaient insolubles pour des cultivateurs inexpérimentés, dont l'éducation scientifique et commerciale était à faire. L'emploi des nouvelles méthodes et des procédés perfectionnés semblait devoir demeurer restreint à la région du Nord, où les cultures industrielles avaient éveillé l'esprit d'initiative. Cependant, un professeur départemental d'agriculture avait amené un certain nombre d'agriculteurs de Loir-et-Cher à s'associer en vue d'acheter en commun des engrais chimiques, de les acquérir ainsi à meilleur prix et d'obtenir un contrôle qui en garantît la qualité. Ce fait tout nouveau attira l'attention, et lorsque la loi de 1884 vint légitimer et favoriser les associations, les cultivateurs de Loir-et-Cher trouvèrent bientôt des imitateurs. La société des Agriculteurs de France, et de sincères amis de l'agriculture, en tête desquels il convient de placer M. Deusy, d'Arras, pressèrent les cultivateurs d'entrer dans cette voie, en faisant ressortir les avantages qu'ils en retireraient. L'élan donné, les syndicats surgirent de toutes parts : de 5 en 1884 et de 39 en 1885, le nombre des syndicats agricoles s'est élevé à 1100 en 1891. M. le comte de Rocquigny, dans un livre très intéressant sur le rôle et l'avenir des syndicats agricoles, en porte le nombre actuel à 1300, et leur attribue 600000 adhérens. Quelques syndicats embrassent l'étendue d'un arrondissement et même d'un département, et comptent leurs adhérens par milliers : la plupart circonscrivent leurs opérations à un canton, quelquefois même à une commune, lorsqu'elle est de quelque étendue et de quelque importance. Les syndicats modestes sont peut-être les plus utiles, parce que les auxiliaires de l'agriculture, colons et même ouvriers, montrent de l'empressement à en faire partie, et que les relations qui s'établissent entre eux et les propriétaires du sol sont un gage précieux d'union et de concorde. Deux cents syndicats publient un bulletin mensuel ou bi-

mensuel, contenant le résumé de leurs opérations, le cours des engrais et le cours des marchés, des renseignemens utiles et des conseils pour l'application de nouveaux procédés. Les syndicats plus modestes se contentent d'un almanach ou d'un annuaire.

Telles ont été les origines du mouvement syndical qui embrasse aujourd'hui l'universalité des départemens et dont le développement se poursuit sans bruit, mais sans interruption. On ne saurait trop y applaudir, parce que c'est une œuvre spontanée sortie exclusivement de l'initiative privée, en dehors de toute action et de toute ingérence administratives. Elle est venue combler une lacune dont il n'y a plus à se préoccuper; elle a donné à l'agriculture une représentation officieuse, mais plus indépendante, plus complète et plus fidèle qu'on ne l'aurait pu attendre de tous les projets émanés des bureaux ministériels. Elle s'enracinera de plus en plus dans le pays par les services qu'elle lui rend; car c'est un instrument de progrès d'une rare puissance. Au témoignage de M. Le Trésor de la Rocque, le commerce des engrais chimiques ne dépassait pas, en 1870, 50 millions, et il n'était fait presque aucune mploi des insecticides et des produits destinés à protéger la vigne, les pommiers, les cultures maraîchères : actuellement, la consommation des agens chimiques, français ou étrangers, de toute nature, dépasse annuellement 400 millions (1), et les prix demandés aux cultivateurs sont fort inférieurs à ceux du passé. La réduction sur le prix des machines et ustensiles agricoles a été également très considérable; enfin l'emploi des instrumens nouveaux et perfectionnés s'est fort répandu, grâce aux conseils, à la propagande et à l'intervention bénévole des syndicats. Au-dessus de ces services matériels, si importans qu'ils soient, on ne doit pas hésiter à placer les services moraux dont l'agriculture est redevable à cette institution. Les syndicats ont été des foyers d'enseignement mutuel, au sein desquels les cultivateurs les plus arriérés ont dépouillé leur ignorance et leurs préjugés. Ils ont appris la prévoyance, la pratique de la comptabilité et des règles commerciales et le respect de l'échéance. Leur inexpérience technique a été corrigée par l'exemple de leurs voisins : ce sont les moins fortunés, les plus humbles, qui ont surtout tiré profit des faveurs obtenues et des enseignemens donnés par les syndicats. On ne saurait exagérer l'importance, au point de vue social, de l'établissement et de la diffusion du crédit agricole : c'est par là, en effet, que le cultivateur pourra s'affranchir des difficultés

(1) Voyez dans la *Revue* du 15 juillet et du 15 août les savantes études de M. P.P. Dehérain sur *les Engrais*.

contre lesquelles il se débat aujourd'hui, qu'il conquerra l'indépendance complète, et sera certain, avec de l'ordre et de l'économie, d'arriver à la propriété. Mais à quoi servirait le crédit agricole si l'enseignement mutuel des syndicats n'avait d'abord répandu les connaissances pratiques nécessaires pour que le cultivateur tire un utile parti des ressources nouvelles mises à sa disposition?

Les syndicats agricoles ont tenu jusqu'ici une conduite irréprochable au point de vue électoral, car ni l'administration avec ses manies tracassières, ni une certaine presse avec ses habitudes de délation ne leur ont encore cherché la moindre querelle. Sans vouloir les inviter à changer de ligne de conduite, on peut dire qu'ils contiennent en réserve une force défensive imposante contre les entreprises révolutionnaires s'il est fait appel au suffrage universel. Mais outre la puissance du nombre, ces institutions recèlent une force de résistance plus efficace dans les améliorations qu'elles ne cessent de faire naître autour d'elles et dans les lumières qu'elles répandent parmi les cultivateurs. Il y a entre elles et le socialisme un antagonisme qui est un préservatif pour la société. Nous n'avons parlé jusqu'ici que des syndicats de production, destinés à abaisser les frais et les prix de revient de l'agriculture; mais il s'est formé déjà un assez grand nombre de syndicats de vente qui ont pour objet de faciliter aux cultivateurs l'écoulement de leurs produits et, aussi, des sociétés coopératives de consommation qui se proposent de réduire pour les associés le prix des denrées alimentaires; on avait même songé à mettre les syndicats de vente et les coopératives agricoles en relation avec les coopératives des villes pour faire directement de celles-ci des cliens de l'agriculture. Le principal obstacle qu'on rencontre dans cette voie est la guerre acharnée que les meneurs socialistes de France et d'Allemagne font à toutes les sociétés coopératives. Les congrès socialistes de Marseille en 1879 et de Paris en 1892 ont formellement condamné la coopération parce que la faible amélioration qu'elle peut apporter dans le sort du travailleur peut distraire l'attention de celui-ci du but suprême qui est la destruction de la société actuelle. Si les souffrances du pauvre ont pour cause principale la cherté de la vie, n'est-il pas étrange que les hommes qui prétendent prendre en main la cause des déshérités de la fortune, se déclarent les adversaires d'une institution qui rend journellement aux ouvriers d'incontestables services? Le socialisme ne réussira pas à tarir cette source féconde de bienfaits. Il échouera également dans la campagne qu'il entreprend contre les syndicats agricoles et dans ses tentatives pour séduire et entraîner les populations des campagnes. Qu'a-t-il à

proposer aux travailleurs des champs que ceux-ci ne trouvent à côté d'eux? Le congrès socialiste révolutionnaire de Marseille a formulé en 1892 une sorte de programme adressé aux habitans des campagnes. En dehors de déclamations qui présentent les grands propriétaires comme les ennemis nécessaires des petits cultivateurs, alors que ceux-ci les voient à la tête de toutes les œuvres utiles, qu'y trouve-t-on? Le droit attribué aux syndicats à créer, et, dans les communes où il n'en existerait pas, le droit pour le conseil municipal, de fixer le salaire des journaliers agricoles, des valets et filles de ferme. Quel est le fermier qui accepterait ainsi l'ingérence du conseil municipal dans ses affaires? Le conseil municipal, d'ailleurs, n'est-il pas invariablement composé des principaux cultivateurs de la commune? Un autre article qui ne dénote pas une moindre ignorance de la vie rurale, est l'obligation imposée aux communes d'affecter l'excédent des revenus communaux à l'acquisition de terres que le conseil municipal louerait, au profit de l'assistance communale, à des habitans non propriétaires avec l'obligation de les cultiver eux-mêmes sans l'assistance d'aucun salarié. Quand toutes les communes crient justement misère, quand elles sont écrasées de dettes, il est au moins original de les inviter à se rendre propriétaires de biens qui ne leur rapporteraient rien. Tout le reste du programme, fort bien analysé par M. de Rocquigny, est de cette force. Nous ne croyons pas qu'il puisse exercer une grande séduction sur les populations rurales, et que celles-ci y voient l'équivalent des services que les syndicats actuels leur ont rendus et leur rendent tous les jours. La réforme des tarifs douaniers, l'échec des impôts proposés sur les fruits à cidre, les réductions obtenues des compagnies de chemins de fer sur les frais de transport des denrées agricoles, l'institution de l'assistance médicale gratuite, dont l'honneur revient à un conservateur, M. Déjardin-Verkinder, paraîtront justement aux cultivateurs des titres plus sérieux à leur confiance. Ils ne feront pas sur l'autel du socialisme le sacrifice de leur petit bien, de leurs modestes économies, ni des deux ou trois obligations acquises au prix de tant d'efforts et qui constituent à leurs yeux la dot future d'un de leurs enfans.

III

Nous venons de passer en revue les diverses forces qui s'organisent au sein de notre démocratie; mais nous ne saurions nous en tenir à de simples données statistiques. Est-il possible d'admettre, avec les alarmistes du jour, qu'il existe désormais en

France une armée du désordre obéissant à une commune impulsion, et que cette armée embrasse l'universalité des ouvriers de l'industrie? Notre conviction profonde est qu'il est loin d'en être ainsi, et que les votes, même les plus regrettables, ne sont pas nécessairement les précurseurs d'appels à la force. Non, notre société française est loin d'être aussi malade et en péril aussi imminent que des esprits pusillanimes veulent le faire croire : elle n'a devant elle qu'une force factice, dont il lui serait facile d'avoir raison si tout le monde, gouvernement et particuliers, faisait son devoir. Quels sont, d'habitude, les organisateurs des syndicats? Sont-ce jamais les ouvriers les plus habiles et les plus laborieux de leur profession? Ceux-ci ont un emploi plus utile de leur temps. C'est affaire aux déclassés, aux *pratiques*, pour employer le terme populaire, qui ont traversé plusieurs ateliers sans pouvoir demeurer dans aucun, et qui, plus habiles de la langue que de la main, cherchent le moyen de vivre sans travailler, sur les cotisations des camarades. La *Gazette des Tribunaux* est là pour attester qu'il ne se passe guère de jour sans que des organisateurs de syndicats aient maille à partir avec leurs adhérens ou avec la justice pour dilapidation des fonds sociaux; mais la situation est agréable et lucrative, et elle tente toujours quelqu'un. Quand les organisateurs ont réuni autour d'eux un certain nombre d'adhérens, ils se servent d'eux pour exercer une pression sur les autres ouvriers de la profession, et on a alors le spectacle du recrutement forcé : en province, dans les centres industriels, où personne ne peut faire mystère de ses occupations et de son domicile, où les ouvriers sont agglomérés dans certains quartiers, bien peu de travailleurs ont assez d'énergie pour résister à l'espèce de persécution dont ils sont l'objet; ils se laissent embrigader, s'estimant heureux d'acheter leur tranquillité au prix d'une petite cotisation.

Il n'en est pas ainsi à Paris, où les ouvriers, par leur nombre et leur dissémination, se dérobent plus facilement à l'enrôlement. Si on se laissait prendre à l'importance que se donnaient certains meneurs de la Bourse du travail et au tapage qu'ils menaient, on les aurait crus tous à la tête d'un gros bataillon : la plupart disposaient d'une escouade. Des syndicats de moins de 500 personnes ont la prétention de représenter et de diriger des corps de métier qui comptent 8 et 10 000 ouvriers. Un écrivain qui a fait une étude spéciale de cette question, M. Georges Michel, se dit en mesure de citer, à Paris, un corps d'état où, sur 23 000 individus qui exercent la profession, 277 seulement sont syndiqués. Il est à remarquer que, à l'inverse de la plupart des associations, qui tirent volontiers vanité du nombre de leurs membres et des

ressources dont elles disposent, les syndicats se refusent désespérément à donner, même à la justice, aucun renseignement sur le chiffre de leurs adhérens. Quant aux cotisations, les rapports publiés contiennent invariablement des plaintes sur l'inexactitude avec laquelle elles sont acquittées, ce qui ne témoigne ni d'un grand zèle ni d'un grand attachement à l'association. Ce sont, cependant, ces petits groupes tapageurs et entreprenans qui font la loi à la grande majorité des ouvriers, intimident ceux-ci et les entraînent souvent beaucoup plus loin qu'ils ne voudraient aller. La faute en est aux pouvoirs publics, qui ne protègent pas suffisamment l'ouvrier isolé : s'ils doivent laisser aux grévistes toute latitude de ne rien faire, la loi leur impose aussi l'obligation rigoureuse d'assurer la liberté des ouvriers qui veulent travailler. Qui oserait affirmer que la grève de Carmaux aurait duré plus de huit jours si l'accès des puits fût demeuré libre pour les ouvriers de bonne volonté? Ce serait une douloureuse statistique que de faire le compte de tous les salaires perdus par suite de grève et des souffrances imposées à des femmes et à des enfans par obéissance pour les injonctions d'une poignée d'individus. En pareille occurrence, les magistrats américains n'hésitent pas à faire respecter la liberté du travail, et plus d'un exemple atteste que, si leur intervention tutélaire tardait trop à se produire, la terrible loi de Lynch recevrait quelque sanglante application. C'est dans l'intérêt des travailleurs eux-mêmes — les premières et les plus sûres victimes de leur ignorance et de leurs entraînemens — qu'il est indispensable que les pouvoirs publics se montrent à la hauteur de leur mission. C'est aussi l'intérêt de la liberté, si M. Block a raison dans les fâcheux pronostics qu'il tire de l'énervement de l'autorité au sein de notre démocratie. Il n'hésite pas à prédire que, le jour où la société se sentira menacée et mal défendue, elle demandera au suffrage universel de lui assurer la protection d'un despotisme.

Gardons-nous d'accueillir de pareilles pensées, et de vouloir faire de la force l'unique arbitre des conflits du travail. Suivons les conseils généreux et clairvoyans de Léon XIII : allons à l'ouvrier dans un esprit de mansuétude et de justice, avec la résolution de faire droit à tous les griefs fondés, de satisfaire toutes les réclamations légitimes, et d'assurer à toute souffrance imméritée le soulagement qui est un devoir pour le chrétien et une obligation pour la société. Demandons aux impatiens et aux passionnés si l'on ne peut rien attendre des progrès de l'instruction, de l'influence de la réflexion et du bon sens naturel des ouvriers français. C'est à ce bon sens qu'il ne faut pas se lasser de faire

appel, en toute occasion et par toutes les voies, en opposant les leçons de la sagesse et de l'expérience aux prédications mauvaises qui sont presque toujours des importations de l'étranger. Beaucoup d'ouvriers français se sont laissé séduire au dogmatisme pédantesque des révolutionnaires allemands, qui se sont présentés comme les révélateurs d'une doctrine nouvelle, appuyée sur la science et le raisonnement. Les ouvriers français doivent commencer à être éclairés sur la valeur et la bonne foi de ces théoriciens par l'échec successif de tous ces congrès internationaux où les Allemands devaient apporter la bonne parole du nouvel évangile social. A Bruxelles, en 1892, on n'a pu se mettre d'accord sur aucun point important; et, pour ne pas laisser éclater des dissentimens qu'il était impossible de concilier, on a dû recourir à l'emploi de formules vagues qui ne donnèrent satisfaction à personne.

L'an passé, à Zurich, où le socialisme français n'a pas été officiellement représenté, on avait mis à l'ordre du jour la suppression de la guerre au moyen de la grève des soldats et de toutes les grandes industries. Liebnecht et Bebel, qui avaient annoncé qu'ils marcheraient, le fusil à la main, en tête des colonnes chargées de défendre contre nous l'Alsace et la Lorraine, ne pouvaient s'associer à cette proposition des délégués hollandais ; et après quatre séances de discussions violentes, tous ces apôtres de la paix universelle se sont trouvés d'accord pour acclamer la pensée de faire à la Russie une guerre d'extermination. On s'est divisé jusque sur la question qui semblait la plus assurée de recevoir un assentiment unanime, la réduction de la journée de travail à huit heures. Les quelques délégués français, qui étaient présens sans mandat régulier, ne se sont associés à ce vote que sous la réserve très importante que l'application de la journée de travail de huit heures serait précédée de l'adoption préalable d'un tarif de salaires assurant le maintien intégral du prix de la journée à son taux actuel. Ils ont fait observer que le raccourcissement de la journée de travail leur porterait préjudice s'il avait pour conséquence une réduction proportionnelle de leur salaire. La solution de la question devient donc de moins en moins probable ; car si c'était déjà une grave illusion d'espérer que les gouvernemens, même ceux dont l'abstention en ces matières est la règle de conduite, pourraient se mettre d'accord pour imposer un même nombre d'heures, il est bien plus invraisemblable qu'ils s'entendent jamais sur une rémunération uniforme de la journée. Les ouvriers des pays riches n'accepteraient pas une diminution de leurs salaires, et des salaires élevés ruineraient l'industrie des pays pauvres.

L'attitude prise à Zurich par les délégués français donne à penser que nos ouvriers commencent à apercevoir le piège qui leur a été tendu par les socialistes d'outre-Rhin. Les apôtres de la journée de huit heures faisaient valoir que, en nécessitant l'emploi de trois ouvriers où deux suffisent aujourd'hui, elle assurerait du travail aux ouvriers inoccupés : ils se taisaient sur la question des salaires, comme s'il pouvait être indifférent aux industriels que le coût de leur main-d'œuvre fût accrû de 33 pour 100. La difficulté est signalée aujourd'hui. Il n'aurait plus manqué que de ressusciter la prétention émise autrefois par les ouvriers anglais de limiter la production des ateliers à raison de tant de yards par métier, afin que la baisse des prix ne pût être déterminée par la surabondance de la marchandise. Les *Trade-Unions* n'ont pas tardé à reconnaître que ce système entraverait tout progrès et détruirait toute industrie dans le pays qui s'y soumettrait. Croit-on que les ouvriers français seront moins clairvoyans, et ne s'apercevront pas que toute limitation du travail est une entrave mise à leur liberté et un préjudice porté à leurs intérêts? Tout l'effort de l'industrie moderne tend à abaisser le prix de revient des produits, afin de pouvoir donner ceux-ci à meilleur marché. Si les ouvriers d'un pays essaient de se mettre en travers de ce mouvement universel; si, par un faux calcul, ils arrivent à élever les prix de revient et à faire baisser la valeur vénale des marchandises, ils indisposeront contre eux l'ensemble de la communauté, et, comme ils sont consommateurs aussi bien que producteurs, ils pâtiront les premiers de ce résultat, si même ils ne font périr l'industrie à laquelle ils s'attaqueront, comme on pourrait en citer des exemples en Angleterre et en Allemagne, et à Paris même, où l'industrie de la chapellerie, entre autres, a succombé par suite d'une tentative de ce genre.

Quel ouvrier intelligent et de sens rassis n'apercevra pas le lien réel, bien que peu apparent, entre la question de la journée de huit heures et la guerre faite, à Paris, aux bureaux de placement? Nous-même avions proposé, il y a quelque trente ans, d'établir dans chaque mairie un registre sur lequel les ouvriers en quête de travail pourraient se faire inscrire gratuitement, en donnant l'indication des maisons dans lesquelles ils avaient été employés. Il nous fut objecté que les patrons ne consulteraient guère le registre et qu'ils continueraient à s'adresser aux bureaux de placement, où ils obtiennent des renseignemens plus précis et où ils peuvent être mis en présence des ouvriers pour les voir et les juger. C'est cette faculté que les meneurs de la Bourse du travail veulent enlever aux chefs d'industrie : ce seraient désormais les syn-

dicats qui indiqueraient ou plutôt qui imposeraient au patron les ouvriers à embaucher. De là, en premier lieu, pour les ouvriers qui voudraient s'assurer la possibilité d'obtenir du travail, la nécessité de s'enrôler dans un syndicat et d'en alimenter la caisse ; en second lieu, la facilité pour les directeurs d'avantager leurs préférés, bons ou mauvais, en imposant leur engagement. Les bons ouvriers, qui peuvent établir leurs aptitudes et leur bonne conduite, sont certains aujourd'hui d'être embauchés immédiatement : ils seraient contraints d'attendre le bon plaisir des directeurs du syndicat, qui, sous prétexte d'assurer du travail à tous les syndiqués, feraient passer d'abord les non-valeurs, en astreignant les ouvriers d'élite à attendre leur tour d'inscription. Les bons ouvriers perdraient leur liberté, parce que, s'ils étaient convaincus de s'être procuré de l'ouvrage en dehors du syndicat, ils seraient mis en interdit à leur tour; les patrons ne pourraient plus composer leurs équipes à leur gré, puisqu'ils seraient contraints de prendre leurs ouvriers de la main des syndicats. On le voit, c'est toujours la liberté du travail qui est mise en péril.

L'excommunication lancée par la Bourse du travail contre les sociétés coopératives de consommation est encore une atteinte portée tout à la fois à la liberté et au bien-être de l'ouvrier. Au début de l'institution, lorsque les premiers magasins coopératifs ont été établis, dans la région du Nord, par des chefs d'industrie et des directeurs de charbonnages, un certain nombre d'ouvriers s'y sont montrés peu favorables : ils prétendaient vouloir conserver la liberté de leurs achats ; ils accusaient les fondateurs de vouloir pénétrer dans le secret de leurs affaires et dans les détails de leur ménage. Leur véritable grief était que la dette envers le magasin était acquittée tout d'abord sur la paie, alors qu'ils voulaient recevoir leur paie tout entière, et la dissiper à leur gré, en profitant des offres des fournisseurs pour prendre des denrées à crédit, et en laissant leurs ménagères se débattre avec les créanciers. Il a suffi, pour faire tomber toute objection, de supprimer l'obligation de s'adresser au magasin coopératif : le temps, l'expérience et l'influence des ménagères ont réconcilié les ouvriers avec la coopération. Au sein du congrès de la Fédération du centre, tenu à Paris en 1892, la coopération a été très énergiquement défendue par les délégués des Compagnies de chemins de fer. Cela ne surprendra aucun de ceux qui ont visité les magasins coopératifs établis par les Compagnies de l'Ouest et d'Orléans et les institutions diverses qui en sont les compléments. Malgré ces plaidoyers, le principe même de la coopération a été condamné, et les ouvriers ont été adjurés de se retirer

des sociétés dont ils font partie. C'est encore là un emprunt aux doctrines du socialisme allemand; car c'est le dernier congrès de Berlin qui a condamné la coopération, en se fondant sur ce que les services partiels qu'elle peut rendre pourraient avoir pour effet de détourner les ouvriers du but définitif à atteindre, la révolution sociale. Est-il admissible que les ouvriers français n'aperçoivent pas l'illogisme d'un pareil langage, qui leur demande de sacrifier à la poursuite de l'inconnu une partie du bien-être qu'ils peuvent se procurer? Du reste, il ne paraît pas que cette mise à l'index officielle ait porté préjudice aux sociétés coopératives : aucune n'a disparu par suite de la retraite de ses adhérens; des sociétés nouvelles se constituent, et le personnel de toutes n'a cessé de s'accroître.

Tout l'effort des révolutionnaires tend à séparer les ouvriers des autres citoyens, à leur persuader qu'il y a un antagonisme irréconciliable entre leurs intérêts et ceux du reste de la société, et que l'amélioration de leur sort dépend uniquement du succès de la guerre qu'ils doivent faire sans relâche à la classe capitaliste, suivant l'épithète qu'il leur convient d'employer. Il nous paraît impossible que la réflexion ne fasse pas apercevoir quelque jour aux ouvriers français, comme il est arrivé aux ouvriers anglais, ce qu'il y a d'odieux et de coupable dans cette guerre des classes qu'on envenime jusqu'au point d'éteindre le patriotisme dans les cœurs, de renier la patrie, et de faire appel aux étrangers contre des intérêts nationaux et des concitoyens. Où est le grief sérieux qu'on peut invoquer pour justifier cette conduite? Sommes-nous dans l'Inde, et les Français sont-ils parqués dans des castes séparées par des barrières infranchissables? Ces classes entre lesquelles on répartit arbitrairement l'universalité des citoyens sont-elles fermées à personne? Ne sont-elles pas, au contraire, ouvertes à tous, et un continuel mouvement de va-et-vient n'y fait-il pas entrer un certain nombre d'individus, tandis que d'autres redescendent à un niveau inférieur? Cette inégalité des fortunes, qu'on invoque contre la société actuelle, est-elle le résultat d'un privilège? n'est-elle pas uniquement la conséquence légitime du travail heureux, ou de l'économie, ou de l'esprit d'invention, ou du talent par lesquels tout citoyen peut améliorer sa position? Quel homme arrivé à la cinquantaine n'est pas en mesure de citer des familles parvenues, d'échelon en échelon, à la fortune, et d'autres dont la prospérité s'est évanouie par suite des fautes de quelqu'un de leurs membres? Où est le privilège, où est l'obstacle qui puisse décourager le plus humble citoyen dans cette société démocratique où le travail s'impose à tous comme une loi

inexorable, et où chaque recensement constate la diminution du nombre des individus qui ne demandent pas leur existence à une profession ?

L'envie, cette mauvaise conseillère, inspire seule les attaques dirigées contre les grands entrepreneurs. N'est-il pas heureux pour un pays, et particulièrement pour les ouvriers, qu'il se rencontre des hommes capables, expérimentés, résolus, prêts à assumer les risques d'une œuvre qui exige beaucoup de temps et de capitaux? Interrogez les ouvriers, ils reconnaîtront qu'aux jours de crise ce sont ces hommes qui se mettent en avant, créent du travail et raniment l'activité nationale. M. Paul Leroy-Beaulieu a démontré par des argumens irréfutables la légitimité des bénéfices qu'ils doivent à leur initiative, à leurs efforts personnels, et qui ne portent préjudice à personne, puisqu'ils résultent d'un service rendu à la communauté. Quant à ces entrepreneurs, d'un ordre plus modeste, qu'on nomme des patrons, et contre lesquels on déchaîne l'animadversion, comment pourrait-on s'en passer? Lorsque l'État aurait nationalisé, c'est-à-dire confisqué les cuirs, les draps, les toiles, etc., aurait-il à recruter des officiers cordonniers, tailleurs et chemisiers, pour conduire et surveiller les divers ateliers; et les ouvriers de ces ateliers, assujettis à un travail toujours uniforme, sans indépendance possible et sans chance de s'élever, ne seraient-ils pas ramenés au rang des esclaves attachés à la glèbe dont le souvenir seul subsiste aujourd'hui?

Les ouvriers n'ignorent pas comment de nos jours on devient patron; ils ont vu assez de leurs compagnons sortir du rang et franchir cet échelon, et ils iraient se fermer la route à eux-mêmes! L'expérience a prononcé souverainement : les ateliers sociaux fondés en 1848 ont tous disparu à bref délai; les associations en très petit nombre qui ont survécu ont dû leur salut à l'abdication de leurs membres entre les mains de celui d'entre eux qui avait fait preuve de l'intelligence, de l'énergie et des capacités nécessaires à la conduite d'une entreprise, et elles se sont graduellement transformées en maisons du type ordinaire. Les choses se sont-elles modifiées depuis quarante ans, et la prédication anarchiste a-t-elle porté fruit? En 1879, M. Rampal a légué à la Ville de Paris une somme d'un million que le Conseil municipal devait employer en prêts à intérêts, pour le terme maximum de neuf années, à des sociétés ouvrières de production ou de crédit. Le rapport adressé au Conseil municipal en 1890 établit qu'il ne restait plus que 79 829 francs disponibles sur le million, que quelques-unes des sociétés emprunteuses demandaient à atermoyer leur dette, mais que la très grande majorité des prêts

était absolument perdue. L'absence d'un patron, c'est-à-dire de direction, de surveillance et de responsabilité, a conduit toutes ces sociétés à la ruine. Ce serait calomnier l'intelligence des ouvriers que de croire que de tels exemples ne finiront pas par ouvrir les yeux des plus obstinés.

Ne cessons pas de le redire, la prévoyance et l'humanité commandent de ne pas abandonner au temps et à des expériences souvent douloureuses l'éducation économique de la classe laborieuse. En face des difficultés du présent et des obscurités de l'avenir, un devoir impérieux s'impose à tous ceux, agriculteurs ou industriels, qui peuvent prétendre à quelque influence sur les travailleurs, et qui joignent la sympathie pour leurs semblables aux avantages de l'instruction et du loisir : ce devoir, c'est de ne perdre aucune occasion de se rapprocher des ouvriers, surtout de ceux qui souffrent, afin de les éclairer sur leurs véritables intérêts, et de dissiper leurs erreurs et leurs préventions par un appel à leur bon sens et par une sympathie manifeste; mais c'est aussi de leur dire la vérité, et toute la vérité. Rien de plus inutile et de plus dangereux que d'essayer de les ramener par des flatteries, par des promesses impossibles à tenir, par des emprunts à ce trompe-l'œil qu'on appelle le socialisme d'État. On peut voir comment ces sortes d'emprunts ont réussi à l'empereur d'Allemagne. Le 14 novembre 1892, le Congrès des socialistes allemands, réuni à Berlin, déclarait ne pas dédaigner les mesures d'amélioration proposées par le secrétaire d'État, mais en ajoutant « qu'il les considérait comme de petits acomptes qui ne doivent pas faire perdre de vue le but définitif : à savoir la transformation de l'État et de la société par le socialisme révolutionnaire ». Le congrès socialiste de Cologne vient, il y a quelques mois, de renouveler cette déclaration. Non, il ne faut pas voiler aux yeux des ouvriers les enseignemens de la raison, de la science et de l'expérience; il ne faut pas craindre de leur répéter cette maxime de Franklin, un ouvrier devenu l'un des fondateurs de la république américaine : « Si quelqu'un vous dit qu'on peut s'enrichir autrement que par le travail et l'économie, ne l'écoutez pas : c'est un voleur. »

CUCHEVAL-CLARIGNY.

LE

RÈGNE DE MOULAÏ-EL-HASSAN

Les choses du Maroc sont peu connues en France, bien que ce pays soit limitrophe du département d'Oran et intéresse à plus d'un titre la sécurité de notre domination algérienne et l'avenir de notre politique musulmane.

Depuis de longues années, la diplomatie poursuit le maintien du *statu quo* dans l'empire des Chérifs. Afin d'écarter les complications dans une région voisine de notre colonie, et dont les populations orientales sont unies aux nôtres par plus d'un lien religieux et économique, on a toujours estimé, — et avec raison, — qu'il fallait s'attacher à reculer l'époque où s'ouvrira la question marocaine, dont la gravité ne le cédera à aucune autre par l'importance des divers intérêts qui y sont engagés. On s'est donc contenté de surveiller avec une extrême attention et de prévenir, en les discernant au milieu de la confusion de la politique intérieure du Maroc, ceux des incidens qui paraissaient de nature à modifier le *statu quo :* aussi bien est-ce avec une grande circonspection qu'il convient d'aborder tout ce qui a trait à cette partie de la Berbérie.

Aussi longtemps que vécut Moulaï-el-Hassan, on pouvait espérer que, grâce à cette politique, nous étions à l'abri de toute complication, autant du moins que le permette la situation d'un pays tel que le Maroc. Mais voici que la fin soudaine de ce souverain, qui était également expert dans l'art de la guerre et habile dans le choix de ses ministres, amène au pouvoir un jeune prince, presque un enfant. Il est alors permis de se demander si nous trouverons dans le nouveau règne les mêmes garanties. Car, bien que nous devions attendre des avantages égaux de la continuation

lettre et ce bout de billet que je vous ai fait remettre à table, Votre ami, qui me plaît beaucoup, quoique je déteste les Anglais, avait écrit de son côté, après long entretien avec moi. En un mot, tout est arrangé. Clotilde, de douze à seize ans, a été élevée chez moi, sous mes yeux, avec Louise, avec ma petite-fille. Il n'y a pas de fille de noblesse plus digne d'un homme de condition. Je sais qu'elle vous aime beaucoup... toi, laisse-moi tranquille avec tes objections! Par sainte Anne! tu finis par m'impatienter!... Telle qu'elle est, marquis de Trêmes, la voulez-vous toujours?

— Ah! madame, rendez-moi justice, après comme avant!

— Oui, je vous fais justice, vous en avez bien usé. C'est moi qui ai demandé à votre digne mère de ne pas vous donner de détails. J'ai voulu que mademoiselle ait la petite satisfaction d'être demandée pour elle-même. Elle m'en remerciera un jour : c'est un souvenir qui n'a pas de prix!

— Ah! marraine, que vous êtes bonne, bonne, bonne!

— Et toi, ma pauvre fille, que tu es bê-ête, bê-ête, bê-ête! Voyons, tu pleureras après, — pour le moment, consens-tu? A la bonne heure, — tu es raisonnable. Donc, — je vous la donne, affaire conclue!

— Madame, je reviens, — juste dix minutes.

Les dix minutes à peine écoulée, M. de Trêmes rentra et rejoignit le groupe au même endroit, avec l'introuvable sir Herbert en plus.

— Voici l'anneau de fiançailles, dit-il.

C'était un anneau d'or mat, plat, et surmonté d'une seule perle.

— Allons, mignonne, dit Mme de Rouvre, es-tu prête à présenter ton doigt?

— Oui, marraine..., vous, vous le savez du moins! — Et en même temps elle fixa sur M. de Trêmes un regard où la joie, l'affection, et une légère expression de reproche se trouvaient mélangées dans la plus jolie, dans la plus séduisante proportion du monde.

— Pardonnez-moi! dit celui-ci, je crois aussi!

— Et moi, dit sir Herbert, je suis réfractaire d'habitude, mais ici, je veux être dam... je veux dire béni, si je ne crois pas!

C'est ainsi que se firent en Florence, l'année de Notre-Seigneur 1885, les fiançailles de Philippe d'Avalon, marquis de Trêmes, avec Mlle Clotilde Renard, fille d'un brave officier mort jadis d'une mort aussi honorable, quoique moins glorieuse, que s'il était tombé au champ de bataille, mort victime d'un dévouement obscur et ignoré.

CHARLES DE BERKELEY.

LE
CARACTÈRE DES RACES HUMAINES
ET
L'AVENIR DE LA RACE BLANCHE

Toutes les races sont-elles de même valeur au point de vue de la civilisation ? La blanche, qui semble supérieure aux autres, est-elle désormais, comme on l'a soutenu, menacée ou d'absorption ou de recul progressif par le flot montant des races noire et jaune ? Après le crépuscule des dieux, aurons-nous, dans un certain nombre de siècles, le crépuscule des blancs ? Sur ce point ont été hasardés les pronostics les plus contraires. Tout récemment un livre de M. Pearson, ancien ministre de l'Instruction publique en Australie, causait un véritable émoi parmi les Anglais et les Américains. Chez nous, M. G. Le Bon et M. Barbé avaient déjà annoncé la rivalité imminente des trois grandes fractions de l'espèce humaine (1). Les falsificateurs de l'histoire, si fréquens outre-Rhin, avaient jadis représenté comme une lutte de « races » la guerre fratricide de la France et de l'Allemagne, deux pays semblables, en réalité, par la composition ethnique. La vraie lutte des races que verront les siècles à venir, peut-être même le prochain siècle, c'est, prétend-on aujourd'hui, celle des noirs et des jaunes avec les blancs, notamment de la vieille civilisation chinoise avec la nouvelle civilisation européenne. — Vous vous épuisez, nous dit M. Pearson, en armemens gigantesques contre des peuples qui sont vos proches parens ; vous y dépensez votre or, vous y perdez vos forces, tandis que le barbare rassemble les siennes pour le printemps qui va venir. Votre vieille Europe se demande avec anxiété si tel peuple

(1) Voir Pearson, *National life and character*, Londres, 1893. — G. Le Bon, *les Premières civilisations*, Paris, 1889 ; *les Civilisations de l'Inde*, Paris, 1890. — Barbé, *Revue Scientifique* du 29 juillet 1893.

gagnera ou perdra telle province, si la Russie avancera ou n'avancera pas sur Constantinople, tandis que le sort même de la civilisation européenne dans le monde sera bientôt en question pour votre postérité. — Si, malgré ces hardies prédictions, personne ne peut encore rien affirmer de certain sur les destinées de notre race, chacun doit cependant, dès aujourd'hui, en avoir la préoccupation. Il est bon, surtout pour le philosophe, d'élever parfois ses regards au-dessus de l'heure qui passe et de les diriger vers les profondeurs de l'avenir : c'est souvent le meilleur moyen de jeter quelque clarté sur les questions mêmes du jour.

I

Dans le présent, et peut-être aussi dans le passé, tous les types de l'humanité semblent se réduire à trois : l'européo-sémite, l'asiatico-américain, et le nègre, — ou, plus simplement, à deux, le blanc (qui s'est différencié en faces plates et faces anguleuses) et le nègre. On peut concevoir que le nègre soit né le premier, puis ait donné naissance successivement à l'Australoïde aux cheveux frisés, à l'une des formes du brun aux cheveux droits ou ondés, et finalement à l'Européen blond. On peut concevoir que, sur des points différens du globe, des races humaines indépendantes aient pris peu à peu naissance parmi des animaux anthropoïdes préexistans. Mais il faut alors supposer, sur ces divers points, une coïncidence de résultats anatomiques et physiologiques qui n'est pas très vraisemblable. Les monogénistes ont eu gain de cause sur la fécondité entre les races humaines actuelles les plus distantes, qui peuvent toutes se croiser. Les polygénistes l'ont emporté sur l'impuissance des milieux à produire, par eux seuls, certains caractères propres aux races particulières. Ainsi les enfans des blancs qui ont bruni sous les tropiques naissent toujours blancs, et ils restent blancs s'ils ne s'exposent pas eux-mêmes à la lumière des tropiques. Mais c'est qu'il s'agit là d'une coloration brune acquise par les parens pendant leur vie sous l'action du milieu extérieur, non d'un caractère congénital. Il faut simplement conclure de ce fait que l'exposition des parens au soleil tropical brunit leur peau sans brunir les élémens germinaux qui donneront à la peau de leurs enfans la couleur héréditaire. Il n'en résulte pas qu'un enfant brun n'ait jamais pu naître de parens blancs, ni surtout qu'un enfant blanc n'ait jamais pu naître de parens bruns. C'est dans les germes que le jeu des élémens colorés a dû se produire, indépendamment de l'action directe du soleil ; il y a là une question

de pigmens qui suppose une combinaison fortuite, comme celle qui fait naître des fleurs à coloris nouveau de fleurs autrement colorées. Une fois qu'un enfant est né avec une peau plus brune ou plus blanche que ses parens, il peut transmettre cette particularité congénitale à sa propre descendance, surtout si elle offre un avantage et si elle se trouve mieux appropriée au climat. La question des origines physiques de l'humanité et de ses diverses races est donc toujours pendante.

Au reste, ces origines importent peu : en remontant assez haut, on finit toujours par les voir se confondre et nous sommes toujours parens; ce qui importe au philosophe, c'est le présent et l'avenir. Les anthropologistes ont beau sans cesse invoquer la science, ils font entrer leurs partis pris dans leur science encore en bas âge. Voici des anthropologistes qui, quand il s'agit d'opposer l'homme à l'animal, ne veulent admettre aucune différence essentielle et se font un plaisir de montrer l'unité des simiens et des humains; s'agit-il, au contraire, d'admettre l'unité des races humaines, tout au moins leur unité mentale, ces mêmes anthropologistes ne veulent plus voir que les oppositions : ils mesurent des crânes, des tibias, etc., et creusent aussi profond qu'ils le peuvent l'abîme du nègre au blanc, après avoir essayé de combler l'abîme du singe au nègre. Le dédain qu'ils montrent généralement à l'égard des psychologues n'empêchera pas ces derniers de maintenir que, si l'espèce humaine est composée de variétés très dissemblables, comme d'individus très différens et par le caractère et par les aptitudes, un nègre ou un jaune n'en sont pas moins des hommes, et qui ont droit, comme le blanc, au respect et à la sympathie. Tous les argumens en faveur de l'esclavage fondés sur la prétendue existence « d'espèces » d'hommes différentes, outre qu'ils reposent sur un principe biologique invérifiable, aboutissent à de fausses conséquences morales. Pour les moralistes en effet, comme pour les psychologues, il n'existe qu'une seule espèce d'âme humaine, à prendre ce mot dans sa plus grande généralité, qui n'exclut nullement la profonde différence entre les hommes. En fait, remontez assez haut dans l'histoire et surtout avant l'histoire, vous verrez toutes les races se réunir dans les mêmes occupations, dans l'usage des mêmes instrumens, dans les mêmes coutumes, dans les mêmes croyances, et jusque dans les mêmes rites funéraires. Aussi la psychologie des races doit-elle d'abord s'efforcer de reconstituer le caractère fondamental qui leur est commun à toutes. Et ce caractère pourra être considéré comme étant celui de l'humanité primitive, sans aucune distinction de couleur; essayons donc d'en déterminer les traits essentiels.

Un crâne fuyant, des arcades sourcilières proéminentes, une mâchoire projetée en avant, l'aspect bestial que supposent les crânes humains les plus anciens trouvés à Neanderthal ; des jambes courtes et, comme celles des singes, sans mollets ; une station qui n'était encore qu'à demi verticale et des genoux fortement fléchis, — caractère qu'on retrouve dans les reproductions de l'homme remontant à l'âge de la pierre taillée ; — pour tout langage des gestes, des hurlemens, des cris et interjections, spontanés ou volontaires : voilà, selon les anthropologistes, quel était l'homme primitif, le futur « roi de la création » (1). On sait que l'embryon de l'homme possède une queue qui disparaît ensuite ; au septième mois il est recouvert, excepté sur la plante des pieds et des mains, d'un épais revêtement de poils destinés également à disparaître. Or l'embryon, si vite transformé aujourd'hui, récapitule successivement les formes principales par lesquelles ont dû passer nos ancêtres, à travers l'immense durée des périodes géologiques. Il est donc probable que le corps des hommes primitifs était en grande partie recouvert de poils. Une gravure de l'époque de la pierre, exécutée sur un bois de renne, nous montre un jeune chasseur qui poursuit un aurochs : son corps est presque tout poilu ; la colonne vertébrale frappe par sa longueur, et sa forme arquée rappelle celle du singe marchant droit sur ses jambes. Beaucoup de peuplades nègres ne sont pas encore entièrement droites, et plusieurs ont une véritable toison.

Certains singes paraissent très voisins des hommes les plus inférieurs, de ce que dut être autrefois l'homme primitif ou son ancêtre anthropoïde. La grande différence, c'est que l'homme, grâce à sa constitution cérébrale, était plus capable de réflexion et qu'il a pu intentionnellement employer des signes pour se faire un langage. La réflexion et la parole sont les caractéristiques de l'humanité dans toutes les races. Mais il ne faut pas se figurer ces deux aptitudes comme toutes développées et en quelque sorte adultes dès l'origine. La période la plus ancienne de la pierre, nommée archéolithique, ne représente pas encore le vrai début de l'humanité. Sans doute cette période a été universelle : on en a retrouvé les traces non seulement dans toute l'Europe, mais encore en Asie, en Afrique, en Amérique. Est-ce là, pourtant, l'humanité primitive ? Non, et la preuve en est dans la lenteur même des développemens qui ont eu lieu pendant les divers âges de la pierre ; lenteur si grande qu'elle présuppose une période encore bien plus longue avant les premières inventions humaines et l'usage des premiers outils. Considérons quelles suites de siècles

(1) Voir à ce sujet le docteur Le Bon, *l'Homme et les sociétés*. Voir aussi Spencer, *Sociologie*, t. I.

représentent les deux âges de la pierre brute et de la pierre polie; pendant les milliers d'années qui formèrent le premier de ces âges, l'esprit humain ne fit pratiquement aucun progrès dans l'art de tailler le silex. Pendant l'âge de la pierre polie, il mit des siècles à découvrir une chose aussi simple que la substitution de la corne à la pierre dans ses armes. En Europe, durant des milliers d'années, l'homme primitif s'est borné à tailler, souvent à la perfection, l'unique outil de Saint-Acheul et de Chelles. Il n'avait pas même eu l'idée si naturelle d'attacher un silex taillé à un manche pour faire d'un ciseau une hache. De tous les outils néolithiques, la hache, une fois inventée, fut de beaucoup le plus important; c'est par elle que l'homme remporta la plus grande victoire sur la nature. C'est probablement en faisant éclater des silex et en les polissant que nos ancêtres préhistoriques apprirent par hasard à allumer le feu, qui ne fut ainsi qu'une conquête très tardive. Même au dernier siècle, diverses populations sauvages étaient encore incapables de le reproduire, une fois éteint. C'est seulement depuis la substitution des métaux à la pierre et à la corne que les progrès humains sont devenus mesurables. Encore la capacité de perfectionnement rapide n'a-t-elle caractérisé qu'une partie de l'espèce et ne s'est-elle manifestée que dans les plus récentes heures de son existence.

On a soutenu que l'homme, dès le commencement, avait eu le langage articulé. Mais il est impossible, sans admettre un miracle, de se figurer un premier homme ou de premiers hommes parlant, au sens propre du mot. La partie même du cerveau qui est actuellement dévolue au langage et qui, on le sait, est très localisée, ne pouvait avoir à l'origine ce développement. L'homme a dû se borner d'abord, comme l'enfant même, à émettre des sons au hasard ou des chants, ainsi que des cris et des interjections. On a soutenu aussi que les langues étaient de plus en plus riches à mesure qu'on remonte vers les origines; c'est là confondre avec des langues originelles les idiomes de civilisations déjà avancées, tels que le sanscrit. Comment le langage primitif aurait-il été riche puisque les idées primitives et les choses à exprimer étaient alors si peu nombreuses? Le langage actuel des peuplades inférieures peut nous faire entrevoir, par analogie, celui des premiers hommes. Les Tasmaniens n'ont pas de mots pour les idées abstraites et générales; ils ont bien un terme pour les principales variétés d'arbre, non pour l'arbre. Veulent-ils faire comprendre qu'une chose est dure, ils disent qu'elle est comme une pierre; longue, comme une jambe; ronde, comme une boule ou comme la lune. Un paysan illettré n'a besoin, pour la vie qu'il mène, que de trois cents termes environ, d'après

les estimations les plus autorisées : les sauvages, eux, n'ont pas besoin de tant de mots et aussi en général, ne les ont-ils pas à leur service. Les Boschimans, dont la langue est des plus rudimentaires, n'arrivent pas à se comprendre entre eux dans l'obscurité. Le geste est presque toujours nécessaire aux sauvages comme complément de la parole. Pour dire : Veux-tu venir avec moi ? ils disent : — Toi, — puis montrent une direction. La caractéristique de leurs langues, ce sont les « mots-phrases », qui, en désignant un objet, désignent aussi l'ensemble des actions dont cet objet est le centre. Toutes les races ont passé par là, comme elles ont passé par la période de la pierre brute et de la pierre taillée.

On peut se faire une idée du caractère de l'homme préhistorique d'après celui de l'enfant et celui du sauvage. L'homme « à l'état de nature » est, comme l'enfant, un sensitif impulsif. Il faut faire exception pour les Indiens d'Amérique, qui savent se dominer eux-mêmes et montrent une sorte de flegme stoïque. Dans tout le reste de la terre, au témoignage des voyageurs, le sauvage manifeste une grande impulsivité, qui, d'ailleurs, se concilie fort bien avec la ruse et les vengeances longtemps méditées. Les animaux eux-mêmes sont à la fois impulsifs et rusés : veulent-ils vous ménager quelque tour de leur façon, le temps n'existe pas pour eux. Le sauvage, quand il n'a pas quelque grand intérêt à se contenir, rit, pleure, gesticule, s'agite de tous ses membres. Rien de plus mobile que son esprit et ses sentimens. Aussi Lubbock a-t-il pu dire : « Les sauvages sont des enfans ayant les passions des hommes. » Quant à leur volonté, elle a le plus ordinairement le caractère explosif : elle se rapproche de l'acte réflexe et se détend comme un ressort sous l'influence de la passion présente, pour retomber ensuite à l'état d'inertie. Ce qui frappe tous les voyageurs chez les races non civilisées, c'est l'habituelle incapacité de tout effort prolongé et méthodique. Les Peaux-Rouges se laissent exterminer plutôt que de s'astreindre à un travail régulier qui leur donnerait l'aisance. Ils ont d'ailleurs un attrait irrésistible pour la vie des forêts : donnez-leur une maison, ils y installeront leurs chevaux et iront dormir sous leur tente. Le travail continu, l'attention persévérante, voilà la chose héroïque pour l'homme primitif comme pour l'enfant ; ils éprouvent une répugnance parfois invincible pour cet état de concentration volontaire que M. Ribot considère comme « artificiel et surajouté », tandis que l'état de distraction serait naturel et fondamental. M. Ribot a remarqué que les plus constans efforts d'attention patiente ont peut-être été faits par les femmes, obligées de soigner leurs enfans et, de plus, astreintes à un travail régulier, tandis que le sexe fort, après avoir chassé, pêché, combattu,

se reposait (1). C'est surtout quand il s'agit de fixer son attention sur une idée, quelle qu'elle soit, que le sauvage montre son impuissance. D'après Burton, essayez de causer dix minutes avec un habitant de l'est de l'Afrique sur son système de numération, pourtant bien simple, vous lui causerez un mal de tête extrême. Chez certains Négritos, la stupidité est telle que, s'ils doivent faire quelque effort pour comprendre, « ils tombent de sommeil; » insiste-t-on par trop, « ils sont malades. » Un sauvage de la Nouvelle-Calédonie répondait au missionnaire de Rochas, qui offrait de la viande à ses néophytes pour les faire sortir de l'apathie et les rendre attentifs : « Tu parles beaucoup, mais, vois-tu, ce qu'il nous faut, c'est ce qui emplit le ventre. » Chez les sauvages les plus inférieurs, l'inertie intellectuelle entraîne le manque de curiosité : rien ne les étonne, ou, s'ils s'étonnent, ce n'est que pour quelques instans. Lorsque Cook visita les Tasmaniens et les Fuégiens, il ne réussit pas à leur causer de la surprise en leur montrant une foule d'objets inconnus. Un sauvage s'amuse d'un miroir : il ne vous en demande pas l'explication. Les enfans des civilisés, au contraire, ont un instinct déjà développé de curiosité intellectuelle, qui leur met sans cesse aux lèvres le mot : Pourquoi?

Comme le singe et comme l'enfant, l'homme primitif est foncièrement imitateur. Les Australiens, les Fuégiens, beaucoup de nègres d'Afrique reproduisent tous les mouvemens et gestes de leur interlocuteur à mesure qu'il parle; ce qui ne laisse pas que d'être gênant. Bagehot rapporte, d'après le capitaine Palmer, qu'un chef des îles Fiji suivait un sentier de montagne escorté par une longue file d'hommes de sa peuplade, quand il lui arriva par hasard de faire un faux pas et de tomber; tous les autres firent immédiatement de même. Peut-être aussi voulaient-ils, par cette imitation servile, montrer leur obéissance et leur passivité absolues.

Un tel esprit d'imitation favorise la routine, empêche toute innovation. « Parce que même chose fait pour mon père, même chose fait pour moi, » disent les nègres Houssas. On connaît des peuples noirs qui, bien qu'ayant toujours vécu de la chasse, n'ont pas encore trouvé d'autre moyen pour se procurer le gibier que de l'abattre avec des pierres. Les Australiens ichthyophages observés par Dampier, qui avaient cependant toujours habité au bord de la mer, ne savaient fabriquer aucune sorte d'engin pour

(1) Chez les Bhils, dit Spencer, les hommes haïssent le travail, mais les femmes sont industrieuses; de même chez les Konkris et les Nagas; de même encore en Afrique. Dans le Loango et sur la Côte d'Or, bien que les hommes soient inertes, les femmes « s'occupent d'agriculture avec une ardeur incroyable. »

la pêche, encore bien moins des radeaux; ils passaient à la nage d'une île à l'autre. Les nègres Boschimans sont incapables des raisonnemens les plus simples pour améliorer leur misérable condition. Décimés par la famine, ils sont entourés de peuples pasteurs; depuis des siècles ils s'emparent des troupeaux de leurs voisins pour les détruire et les manger, mais pas un n'a eu l'idée d'en élever de semblables ou, simplement, de conserver ceux qu'il avait capturés. Ce trait de génie est au-dessus d'eux; ils continuent à mourir de faim plutôt que de suivre l'exemple de leurs voisins. Ils ont des armes, qu'ils manient avec la dernière adresse, mais ils sont incapables d'y apporter la moindre amélioration : aussi a-t-on dit que leur arme, — le boomerang, — fait partie de leur individualité immuable.

Ce qui s'est d'abord développé par sélection chez les hommes primitifs, c'est tout ce qui pouvait les aider dans la vie sauvage, tout ce qui pouvait les adapter à leur milieu. Sous ce rapport, ils ont acquis parfois des aptitudes remarquables. Un Esquimau consomme par jour, en moyenne, 24 livres de viande et de graisse et boit de l'huile de baleine comme nous buvons de l'eau. Ne connaissant pas l'usage du feu pour se chauffer, il se met nu dans sa hutte de neige pour avoir plus chaud : la circulation du sang devient alors plus active que sous des vêtemens épais et lourds. Le Chaambi du Sahara, lui, ne dépense pas par mois le double en poids des alimens nécessaires à l'Esquimau pour un seul jour. Il peut parcourir le désert sous un soleil ardent, sans boire ni manger, pendant trois jours consécutifs : une nuit de repos et un peu de nourriture lui rendront ses forces. Les Touaregs font des voyages de six jours à jeun. Les Boschimans, dont nous parlions tout à l'heure, manquant de tout dans leur pays stérile, sont fréquemment réduits à l'état de maigreur d'un squelette : on voit leurs os sous leur peau plissée comme celle d'un cadavre. En revanche, ils ont une faculté d'engraissement extraordinaire : on en a vu, dit M. Zaborowski, passer en quatre jours de la maigreur la plus lugubre à l'embonpoint le plus florissant. N'ayant pas de chevaux, comme les Touaregs, ils ont si bien développé leurs jambes, qu'ils sautent à travers les roches mieux que l'antilope; un cheval ne peut les suivre en montagne; dans la plaine, ils suivent eux-mêmes fort bien un cheval au galop. Exposés souvent à périr de soif, ils savent découvrir la présence d'une eau souterraine à de très grandes distances : couchés contre terre, ils distinguent au loin les vapeurs imperceptibles qui, dans l'air sec du désert, s'élèvent au-dessus des sols imprégnés d'humidité. Seule, leur intelligence est restée stérile : ils en sont à l'instinct. Les nains des forêts équatoriales de

l'Afrique grimpent aux arbres avec l'agilité des singes, traversant les grandes herbes, dit Schweinfurth, et bondissant à la façon des sauterelles; ils approchent de l'éléphant, lui mettent leur flèche dans l'œil et vont l'éventrer d'un coup de lance. Pas un homme des forêts de Sumatra ne reculerait, armé de son seul javelot, devant l'attaque par surprise d'un tigre; fort amateurs de serpens, ils se glissent en rampant auprès de leur proie venimeuse et la saisissent à l'improviste. On peut donc dire que la loi de survivance des mieux adaptés a développé chez les sauvages l'acuité des sens, la rapidité de la perception, l'adresse et la force, enfin les qualités mentales pratiques qui se rapprochent de l'instinct.

Au contraire, la plupart des rapports abstraits, qui sont le fond même des lois scientifiques, échappent aux hommes primitifs : d'ailleurs, leur état social rudimentaire n'exige pas de connaissances générales. La numération même leur est extrêmement difficile. Australiens, Boschimans, Papous, Hottentots ne peuvent compter au delà de cinq; d'autres peuplades, au delà de deux ou de trois. Si un sauvage du sud de l'Afrique vend un mouton pour deux paquets de tabac, il n'arrivera pas à comprendre qu'il doit livrer d'un seul coup deux moutons pour quatre paquets. Il faudra d'abord lui donner deux paquets, en échange desquels il livrera un mouton, puis deux autres paquets pour le second mouton. Peut-être aussi y a-t-il chez lui une défiance prudente : les voyageurs jugent parfois les sauvages trop défavorablement, parce qu'ils ne se mettent pas à leur place par la pensée. Ainsi on reproche à l'Esquimau qui aperçoit pour la première fois un morceau de verre de le placer dans sa bouche, pour voir s'il va fondre comme la glace; mais c'est là une preuve d'intelligence, non d'inintelligence. Un physicien à qui on présenterait un corps inconnu le soumettrait aux expériences déjà faites sur les corps qu'il connaît. Nul n'est obligé d'apporter en naissant la notion du verre et de ses propriétés. On reproche de même au Malais de rechercher la chair du tigre par conviction qu'il acquerra le courage de cet animal; mais, quelque contestable que soit l'induction, encore est-ce une induction : nos médecins en ont fait longtemps qui n'étaient guère supérieures. Hippocrate croyait que les qualités du lait de la nourrice influent sur le caractère de l'enfant, et il n'est pas encore prouvé que cette influence soit nulle. Quant au Zoulou qui mâche et amollit de son mieux un morceau de bois dans l'espérance d'amollir le cœur d'un autre Zoulou auquel il veut acheter sa vache, il est non moins subtil en sa sottise que tel contemporain qui pratique l'envoûtement et perce le cœur d'une statuette. Les croyances les plus fausses du sauvage ne

sont souvent que des déviations de l'esprit scientifique, et il y a des manières de déraisonner qui supposent une certaine force de raisonnement. Il n'est pas donné à tous les animaux de faire des sophismes.

Ce qui est vrai, c'est que les explications qui nous paraissent les moins scientifiques étaient les meilleures pour l'homme primitif. Il avait la crédulité de l'enfant; plus une raison était étrange et même absurde, plus elle avait chance de le frapper : il pratiquait en grand le *Credibile quia ineptum*. Il n'en était pas moins déjà un animal capable de chercher et de comprendre des raisons générales et, par un progrès nouveau, universelles : c'était un animal scientifique et métaphysique. C'est aussi pour cette raison qu'il était, par excellence, un animal sociable, car il n'avait plus seulement, comme les bêtes, une sociabilité d'instinct, mais une sociabilité d'intelligence. Quoique ses sympathies fussent bornées à la tribu, elles n'en étaient pas moins le germe de cette sympathie universelle qui est identique à la plus haute moralité. De là surtout résulte l'unité morale de l'espèce humaine. Toutes les mensurations de crânes ou de squelettes n'empêcheront pas l'homme, à quelque race qu'il appartienne, d'être capable de moralité, c'est-à-dire d'action consciemment désintéressée en vue d'un autre homme ou en vue d'un groupe.

Physiologiquement l'homme primitif était plutôt un frugivore qu'un carnivore; on peut donc croire avec Darwin qu'il était doux, non féroce comme le suppose M. Le Bon. Certaines coutumes, telles que le cannibalisme, l'abandon des vieillards, la tyrannie à l'égard des femmes, peuvent être des effets de la misère ou des nécessités de la guerre, qui elle-même fut amenée par la concurrence vitale. Les loups ne se dévorent pas entre eux, ni les lions, ni les tigres; on ne voit pas pourquoi les hommes auraient éprouvé à l'origine ce besoin contre nature. Les mauvais traitemens infligés aux femmes par un grand nombre de tribus sauvages, l'état de servitude où elles sont tenues, la coutume même de les manger dès qu'elles atteignent un certain âge, toute cette brutalité du sexe fort peut n'avoir pas existé à l'origine. L'homme était alors proche du singe et des autres animaux; or, parmi les anthropoïdes, la famille existe déjà : femelle et mâle font preuve l'un et l'autre d'une sollicitude touchante envers les jeunes : aussi les petits aiment-ils leur père autant que leur mère. Le gorille, la nuit, s'installe au pied de l'arbre sur lequel est solidement établi le nid où dort la famille. Au reste, les jeunes anthropomorphes, comme les nouveau-nés humains, exigent des soins constans, incapables qu'ils sont de s'aider de leurs membres et de se suffire à eux-mêmes. On ne voit pas les animaux,

de quelque espèce qu'ils soient, maltraiter leurs femelles; au contraire, ils les aiment et, au besoin, se dévouent pour elles. Il serait étrange que l'homme eût commencé par faire exception à la règle universelle.

C'est précisément la supériorité de l'homme sur les animaux, résultant de ce qu'il a la raison et l'expérience, qui l'a amené à différer des animaux tantôt en mieux, tantôt en pire. Aussi l'humanité sauvage offre-t-elle tous les types moraux. Les chefs Maoris de la Nouvelle-Zélande ne respiraient jadis que la guerre. On sait que l'un d'eux, pour justifier l'anthropophagie, disait à Dumont d'Urville : « Tout être de la nature a son ennemi, et il le mange quand il peut. » La barbarie des Dahoméens et des Achantis est bien connue. En revanche, Livingstone a trouvé au cœur de l'Afrique des tribus nègres inoffensives, très supérieures en tout, sauf pour les outils et les armes, aux tribus arabes. Il parle en termes touchans de son amitié pour ces noirs. Mlle Tinné s'exprime aussi avec attendrissement sur le compte de certaines tribus du Soudan qu'elle avait visitées. Au reste, toutes les émotions du sauvage sont irrégulières et inconstantes : de là ce que Burton appelle « un étrange mélange de bien et de mal. » Le sauvage a à la fois un bon caractère et un cœur dur, il est batailleur et circonspect, doux à un moment, cruel, sans pitié et violent à un autre, brave et lâche, têtu et volage, avare et prodigue; il aime ses enfans et, dans un accès de colère, il les tue pour une simple maladresse. On reconnaît là l'incohérence d'un caractère sans équilibre et sans unité : bien des hommes civilisés ont une irritabilité plus ou moins analogue.

Remarquons, en outre, que plusieurs coutumes des sauvages qui nous semblent abominables sont des conséquences de sentimens qui ne sont point toujours odieux. On leur reproche de manger parfois leur vieux père, mais c'est pour lui donner une sépulture digne de lui (ainsi pensent les Capanagues). On leur reproche de manger un ami mort ou un maître, mais c'est pour « s'assimiler ses bonnes qualités. » Bien des sacrifices humains ont été faits dans une intention religieuse. Sans vouloir trop relever la morale des sauvages, encore ne faut-il pas la juger d'après nos idées et sentimens modernes. Notre « civilisation » même est trop souvent comparable à leur barbarie. Baker voulait convertir Commoro, chef Latouka : « Si on ne croit pas à la vie future, lui disait-il, pourquoi un homme serait-il bon, au lieu d'être méchant quand il y trouve son intérêt? » Commoro répondit : « La plupart des hommes sont mauvais; s'ils sont forts, ils pillent les faibles. Les bons sont tous faibles; ils sont bons parce qu'ils n'ont pas assez de force pour être méchans. » Baker fut profon-

dément scandalisé; mais, chez les peuples les plus civilisés, ne trouve-t-on pas des hommes d'État qui ont à peu près les mêmes théories et qui les pratiquent sur une bien plus vaste échelle?

Tenons compte aussi de l'influence perturbatrice exercée souvent par la religion sur la morale. L'indépendance première de la religion et de la morale est aujourd'hui démontrée; elle est manifeste chez tous les peuples sauvages et dans les plus anciennes religions. La morale a pour point de départ certaines obligations familiales et sociales, conditions élémentaires de la vie en commun. La religion a pour point de départ la croyance à des êtres supérieurs, quoique analogues à nous, qui interviennent d'une façon mystérieuse dans notre destinée. Les conditions du bien moral et les hypothèses sur la destinée ne sont point des choses identiques. C'est seulement plus tard que la religion est devenue une sanction de la morale. Dans les commencemens, à côté de l'appui qu'elle pouvait prêter à certaines règles de conduite envers les autres, elle apportait aussi de nombreux obstacles au progrès moral et surtout scientifique. Quand une coutume, si odieuse soit-elle, quand une croyance, fût-elle absurde, a pris un caractère sacré, elle devient une barrière infranchissable. Elle ressemble à ces objets qui, chez certains sauvages, sont intangibles et qu'ils désignent sous le nom de *tabou*.

L'unité primordiale de l'esprit humain se montre, d'une manière frappante, dans les mythologies et coutumes religieuses. M. Letourneau, en étudiant l'*Évolution religieuse dans les diverses races humaines* (1), traite de la mythologie des races noires, jaunes et blanches. C'est au fond toujours la même : animation universelle, croyance aux doubles, aux esprits cachés dans le corps des animaux, des hommes, des êtres inanimés (2). Puis le spectacle de la mort, ainsi que le souvenir de l'étrange vie du rêve, de l'évanouissement, de la catalepsie, éveille l'idée d'une existence prolongée au delà de ses limites apparentes. De là ce culte des morts qui se montre de si bonne heure chez les hommes préhistoriques, et qu'on retrouve, avec peu de variantes, chez les jaunes et les noirs aussi bien que chez les blancs.

En somme, les aberrations de l'instinct moral, social, religieux prouvent elles-mêmes l'existence de cet instinct, comme les aberrations de l'esprit scientifique et du raisonnement prouvent l'existence d'un être capable de raisonner et, par cela même, d'arriver un jour à une science plus ou moins rudimentaire. L'unité morale de l'espèce humaine, quelles que soient ses origines physiologiques,

(1) Un vol. in-8°, Paris, Battaille, 1894.

(2) Dans l'Amérique du Sud, si un Tupis vient à heurter du pied une pierre, il entre en fureur contre elle et la mord comme un chien.

est donc démontrée. Non qu'il faille entendre par là que tous les hommes, tous les peuples, toutes les races soient capables de concevoir et de comprendre une morale également élevée au point de vue philosophique et scientifique; mais la moralité n'est pas la science morale. Nul être humain n'est pourvu d'une moralité à sa portée, cela suffit : l'homme est sacré pour l'homme.

II

Après l'unité, il est légitime de montrer les diversités qui se sont produites entre les races humaines; nous avons marqué leur commun point de départ, comment se sont-elles de plus en plus différenciées? — Par la sélection et par l'hérédité. D'une part, les cerveaux ont acquis peu à peu un plus grand nombre de caractères fixes : ils sont devenus plus riches d'instincts ou de tendances, l'héritage cérébral va sans cesse en augmentant chez les races progressives. D'autre part, outre le capital déjà fixé que l'homme apporte en naissant, il possède aussi un capital mobile qui est de plus en plus considérable. Nous voulons dire que le cerveau, en même temps qu'il naît avec plus de parties fixes, a aussi plus de parties malléables et plastiques : il est à la fois plus perfectionné dès sa naissance et plus perfectible après sa naissance. Ce n'est pas tout. Si on considère la masse entière d'une race devenue supérieure, on y trouve plus de cerveaux capables de grands écarts par rapport à la moyenne : c'est-à-dire que la fécondité en talens et en génie y est plus grande. M. Gustave Le Bon et d'autres anthropologistes l'ont fort bien observé : sur mille Européens pris au hasard, il y en aura neuf cent quatre-vingt-quinze qui ne seront pas intellectuellement supérieurs au même nombre d'Hindous également pris au hasard; mais ce qu'on trouvera chez les mille Européens et ce qu'on ne rencontrera pas chez le même nombre d'Hindous, ce seront un ou plusieurs hommes doués d'aptitudes exceptionnelles. Les différences existant entre les races supérieures et les races demi-civilisées ne consistent donc pas toujours en ce que la moyenne intellectuelle de la masse est inégale dans les deux races, mais en ce que la race inférieure ne renferme pas d'individus capables de dépasser un certain niveau. M. Le Bon croit avoir reconnu, après des recherches effectuées sur un nombre considérable de crânes appartenant à des individus de races différentes, que les races supérieures possèdent toujours un certain nombre de crânes d'une vaste capacité, alors que les races inférieures n'en possèdent pas. On peut dire, par conséquent, que la perfectibilité croît avec la perfection déjà acquise et fixée dans le cerveau. En outre, cette

puissance de progrès devient de plus en plus rapide à mesure que les progrès déjà accomplis sont plus considérables : le mouvement social est un mouvement accéléré, dont la vitesse moyenne s'accroît à mesure qu'on se rapproche du but. De là est résultée une distance croissante entre les races. On pourrait les comparer à des coureurs sur le champ de la civilisation : ceux qui sont en avant ont le pouvoir de courir d'autant plus vite que leur avance est déjà plus grande ; il en résulte que les retardataires, par rapport à leurs concurrens, sont de plus en plus en retard. En d'autres termes, dans les sociétés civilisées, les cerveaux aptes aux idées générales et à l'association des rapports abstraits se sont multipliés à mesure qu'ils étaient et plus utiles et plus utilisés. Il en est résulté des races de plus en plus intellectuelles, où ont disparu une foule d'instincts et de talens inférieurs, comme l'acuité des sens ou les ruses presque animales des sauvages, tandis qu'augmentait, et dans la moyenne et chez les hommes supérieurs, le pouvoir de s'élever aux sommets de la science, de l'art, de la moralité. Ainsi, fils ou non d'Adam et d'Ève, il est clair que, dans la grande famille humaine, des familles secondaires se sont peu à peu différenciées.

C'est surtout dans la race noire que la sélection s'est exercée, à travers de longs siècles, en faveur des plus forts, des plus capables de bien se nourrir, des plus capables aussi de l'emporter sur les autres, soit par le courage, soit par par la violence et la férocité. Dans la race blanche, la sélection a fini par s'exercer, sous bien des rapports, en un sens différent ; il était impossible que ces deux évolutions aboutissent aux mêmes formes cérébrales et mentales. Que les noirs soient ou non de la même souche humaine, les hérédités accumulées en ont fait une race actuellement inférieure. Tandis que l'Indo-Européen a, en moyenne, un cerveau de 1534 grammes, le nègre d'Afrique en a un de 1371, l'Australien, de 1228. Chez le nègre, la masse cérébrale se groupe surtout vers l'occiput ; chez le blanc, vers les lobes frontaux, « cette fleur du cerveau », disait Gratiolet. Le nègre présente la saillie en avant des mâchoires et des dents, le « prognathisme », et si l'appareil de la mastication est chez lui très développé, en revanche, l'arrêt de développement cérébral produit un angle facial plus petit. Chez le nègre, selon Gratiolet, les sutures craniennes du front et des côtés se soudent les premières, ce qui implique un arrêt de développement ; chez le blanc, c'est l'inverse.

Le caractère nègre, selon Speke, Baker, etc., a pour traits dominans la sensualité, la tendance à l'imitation servile, le défaut d'initiative, l'horreur de la solitude, la mobilité, l'amour désordonné du chant et de la danse, le goût invincible du clin-

quant et de la parure. C'est un être aimant et un être de plaisir, léger, bavard, imprévoyant, paresseux. Le nègre a d'ailleurs ses qualités : il est sensible aux bons traitemens, susceptible d'un grand dévouement, mais capable aussi de haïr et de se venger avec cruauté. Bref, ce sont les qualités et les défauts de l'homme primitif, plus ou moins altérés par les siècles, par les milieux, par le hasard des circonstances, par les traditions et coutumes, par les rites des religions. La race nègre, depuis son apparition, n'a élevé aucun monument d'art ou de littérature; l'état de ses connaissances est demeuré rudimentaire. Là même où le nègre a subi le contact des esprits les plus cultivés et reçu une éducation libérale, il n'a pas encore exécuté de travail génial dans un département quelconque de l'activité intellectuelle. Sous le rapport religieux, on sait que les noirs sauvages en sont restés au fétichisme le plus grossier; ils croient que tous les objets, y compris les rochers et les fleuves, sont animés et peuvent exercer sur leur sort une influence favorable ou défavorable. C'est pour se rendre propices les âmes des morts et les innombrables divinités dont ils peuplent la nature, qu'ils font des sacrifices humains : au Dahomey et chez les Achantis, ce sont de véritables massacres.

La supériorité de la race jaune sur la noire est bien connue. La sous-race chinoise, principalement, a l'industrie patiente, la ténacité appliquée surtout aux petites choses, la sobriété, la constance au travail; ses défauts sont la sensualité et, dans certains cas, la férocité. Sous le rapport de l'intelligence, il doit manquer quelque chose à la race jaune. Les Chinois en effet, à plusieurs reprises, ont rencontré par hasard de grandes découvertes : presse à imprimerie, poudre à canon, boussole; mais ils n'ont rien su achever, ils n'ont tiré de rien aucune grande conséquence; leur esprit reste toujours à moitié chemin. Ils ont graduellement perfectionné l'art de la poterie, mais, pour leur en faire perdre le meilleur secret, il a suffi de la destruction d'une ville où ce secret était conservé. Admirable en son genre, le Chinois est invinciblement utilitaire et positif. Ne lui demandez pas les grands essors, les grandes idées, les vues désintéressées et universelles : il représente la perfection du terre à terre. Les vastes synthèses ne sont point son fait : le détail l'absorbe. Observateur attentif, travailleur ingénieux et adroit, il fera, si on veut, tous les ouvrages de femme avec la plus minutieuse habileté : il coudra, il brodera, il repassera le linge. Ce qu'il aura vu faire une fois, il l'aura bientôt reproduit, car il est beaucoup plus imitateur que le blanc. Toute la pratique, toute la technique, tout ce qui est mécanisme n'aura bientôt plus pour lui de secrets. On

sait que les Chinois sont les plus habiles et les plus soigneux des agriculteurs : ne laissant pas un pouce de terrain inutile, ils ont fait de la Chine entière un jardin propre et régulier, séparé en une multitude de propriétés. Quant à l'art chinois, il est resté dans l'enfance, et encore a-t-il décliné. Leur théâtre est méprisable; ni leurs romans, ni leur poésie n'ont inspiré autre chose aux Européens qu'un faible intérêt de curiosité. M. Pearson leur a justement opposé, sous ce rapport, un peuple de race blanche, la Russie. En Europe, nous ne connaissons pas plus la langue russe que nous ne connaissons le chinois; la Russie a été déprimée pour un temps par la conquête étrangère, puis absorbée par les difficultés politiques; cependant la littérature russe, depuis Gogol et Lermontoff jusqu'à Tourguenef et Tolstoï, est en train de faire le tour du monde « en éditions à bon marché ». Voilà le contraste d'une race jeune et féconde avec une race vieille, impuissante pour tout ce qui dépasse un certain niveau.

Au point de vue métaphysique et religieux, la race jaune s'est montrée plus stérile que les autres. Point de grandes conceptions du monde et de la destinée humaine : les spéculations sur l'infini laissent froid le positivisme chinois. Si l'évolution religieuse n'a pas débuté autrement chez les jaunes que chez les nègres et les blancs, elle s'est vite terminée par un arrêt de développement. Le jaune est trop positif. Son utilitarisme religieux se montre dans deux coutumes curieuses : le moulin à prières, ce chef-d'œuvre de l'économie du temps, et la méthode perfectionnée pour faire des dons à un mort : on écrit sur un papier la liste des dons les plus généreux, puis on se borne à brûler le papier sur la tombe. C'est de la munificence à peu de frais. Si la civilisation chinoise couvrait le globe, il serait à craindre qu'elle ne remplaçât tout effort d'invention scientifique par quelque moulin à équations : ce serait le triomphe des procédés mécaniques et des recettes utilitaires.

III

Les races aujourd'hui inférieures peuvent être modifiées par deux moyens, l'un psychologique, l'autre physiologique : l'éducation et le croisement. L'éducation produit de très grands résultats, surtout après un certain nombre de générations, mais son influence a des limites qu'il ne faut pas méconnaître. Nous avons vu que les races inférieures et les races supérieures ont acquis chacune, par leur évolution en sens divers, des qualités et tendances fort différentes. Toutes les aptitudes qui se rapprochent des instincts de l'animal, la civilisation les a fait disparaître, et

il n'est aucune éducation qui pût tout d'un coup nous les rendre. Si on nous transportait chez les Esquimaux, pourrions-nous avoir l'énorme puissance digestive de leur estomac? Et les Esquimaux, à leur tour, pourraient-ils acquérir, sinon après des siècles, l'énorme puissance digestive de nos cerveaux aryens? Il y a, sinon inégalité primitive, du moins inégalité consécutive d'aptitudes et disparité actuelle entre les races humaines. Les cerveaux sont des concentrations de pensées comme les soleils des concentrateurs de lumière, et il y a des soleils de diverses grandeurs. Le travail des siècles ne peut pas être remplacé, pour les enfans des races inférieures, par un simple entraînement de quelques années. Il serait sans doute désirable que le premier enfant venu des Boschimans n'eût besoin que de s'asseoir quelque temps sur les bancs de nos écoles pour devenir égal en aptitudes à nos propres enfans; mais la solidarité des générations à travers le temps s'y oppose. Le jeune sauvage pourra, étant données ses capacités, avoir autant et plus de mérite moral que les autres, selon la bonne volonté qu'il aura apportée au travail, mais, en général, il n'aura pas les mêmes talens. Quand on voit, en Afrique, un énorme chameau s'agenouiller à la voix d'un petit enfant, ce n'est pas en vertu d'un dressage immédiat, portant sur un animal sauvage : cet acte exprime, comme on l'a dit avec raison, la somme de tous les efforts faits de temps immémorial pour domestiquer l'espèce. De même, lorsqu'un homme descend d'une famille de race inférieure, dépourvue de toute culture ancestrale, il est généralement impossible de l'élever du premier coup au-dessus d'un certain niveau. Pendant les années où il a pu observer de près la mission égyptienne, M. Mismer déclare que, toujours, la capacité d'un élève se trouvait en rapport étroit avec la culture générale de ses ancêtres et avec les facultés constituant le privilège de sa race. « L'enfant d'une race inculte est obligé de tout apprendre, là où celui d'une race civilisée ne fait *que se souvenir* (1). » L'enfant des races inférieures peut cependant s'assimiler avec assez de rapidité l'instruction la plus élémentaire, qui roule généralement sur des choses simples et ayant rapport à la vie sensitive. Tant que vous vous adressez à ses sens, à sa mémoire, à son imagination reproductive, vous obtenez des résultats. Voulez-vous dépasser un certain niveau, arriver aux notions les plus abstraites, aux combinaisons de logique ou d'invention scientifique, le développement s'arrête. M. Souffret a connu un jeune Touranien de douze ans qui s'exprimait en plusieurs langues, arabe, turc, français, avec la plus grande correction, mais qui n'a jamais

(1) *Le monde musulman. Souvenirs de la Martinique et du Mexique pendant l'intervention française.* Paris, Sandoz.

pu retenir aucune notion d'histoire naturelle (1). Et cependant ce Touranien était déjà d'une race relativement supérieure. Les faits de ce genre, si souvent observés, tiennent à ce que l'instruction première s'adresse à des facultés encore demi-sensitives ou demi-imaginatives, à une intuition plus ou moins spontanée et voisine de l'instinct ; or, ces facultés représentent l'héritage commun de toutes les races humaines, y compris celles qui sont aujourd'hui au-dessous des autres. Mais le surplus exige des cerveaux déjà façonnés par les siècles : c'est l'héritage particulier de la civilisation, c'est le résultat de la sélection sociale en faveur des têtes les mieux douées. Une loi physiologique veut que les types d'organisme les moins développés demandent moins de temps pour arriver à leur forme complète ; Spencer a montré que cette loi s'applique aux races humaines. Un cerveau plus volumineux, plus lourd et plus complexe demande plus d'années pour son entière formation ; aussi l'homme arrive-t-il moins vite à maturité que les autres mammifères, l'homme civilisé que le sauvage, le blanc que le nègre. De même, la puberté arrive plus tôt chez les races inférieures. C'est la preuve d'une nature moins plastique, ayant une rigidité et une immutabilité prématurées. Selon M. Reade, dans l'Afrique équatoriale, les enfans nègres ont « une précocité absurde. » Burton dit que les Africains de l'ouest sont d'une vivacité d'esprit remarquable avant l'âge de la puberté, comme si cette époque physiologique, de même que chez les Hindous, troublait leur cerveau. Chez les Australiens, la vigueur mentale semble décliner après l'âge de vingt ans et paraît à peu près éteinte vers l'âge de quarante. Loin de s'extasier devant les facultés précoces et les prodiges des jeunes nègres, il faut au contraire en concevoir de l'inquiétude. « Le noir, a-t-on dit, ne gagne pas en vieillissant. » Toutefois, l'expérience prouve deux choses : la première, c'est que l'intelligence des sauvages est, au fond, de même essence que la nôtre, puisqu'elle est susceptible de la même éducation fondamentale ; la seconde, qu'une série plus ou moins longue de générations est nécessaire pour faire acquérir au cerveau la même capacité, à l'intelligence la même étendue que chez les races civilisées.

Remarquons en outre que, parmi les sauvages, il n'y a pas seulement des primitifs, mais encore des dégradés beaucoup moins éducables. Si pauvre qu'ait été le développement des sauvages à travers les siècles, ils en ont eu un cependant. Par exemple, leurs préjugés et leurs superstitions, en s'accumulant, sont devenus innombrables. Parfois les circonstances défavorables du milieu ont augmenté progressivement leur férocité ; certaines tribus, qui

(1) *La disparité des races humaines*. Paris, Alcan.

n'étaient pas cannibales à l'origine, le sont devenues à mesure que la nourriture se faisait plus rare. Dans plusieurs pays, on trouve aujourd'hui à l'état sauvage des tribus qui eurent autrefois une certaine civilisation. Quelques-unes possèdent encore des instrumens dont elles ne savent plus faire l'usage qu'en faisaient leurs aïeux. Les Tasmaniens avaient des baguettes destinées à faire du feu et ignoraient même le but de cet instrument, conservé par tradition. Dans les coutumes religieuses et sociales d'un grand nombre de tribus actuelles de l'Australie, les observateurs ont reconnu des usages divers qui ne purent naître qu'à une époque où ces populations avaient atteint un certain degré de développement, bien supérieur à celui qu'elles présentent de nos jours. La déchéance est aussi fréquente dans les races que le progrès. On peut même ajouter qu'en général une race qui n'avance pas recule. Elle a donc un chemin plus long et plus pénible à faire pour remonter.

Les missions chrétiennes ont rendu l'immense service d'adoucir les mœurs. Sous le rapport religieux, elles n'ont pas toujours réussi; elles ont souvent porté chez les noirs des préjugés nouveaux et des superstitions nouvelles. D'autre part, comment enseigner aux sauvages une « morale indépendante » et philosophique, qui serait au-dessus de leur compréhension? Le problème de la moralisation des sauvages dans leur propre pays est un des plus difficiles à résoudre. Mais, quelle que soit la religion qui se répandra le plus, on n'en prévoit pas moins le moment où tous les peuples sauvages auront acquis un certain degré de civilisation relative. Les fameux Maoris, ces anciens cannibales, en sont un des plus récens exemples. Aujourd'hui, les voyageurs nous représentent leur pays comme un paradis terrestre (1).

(1) Quand le christianisme pénétra chez eux, il y a quatre-vingts ans, la population était près de trois fois supérieure. Leur grand nombre les obligeait à batailler opiniâtrément, et leurs perpétuelles guerres de tribu à tribu faisaient de la vigueur physique la première des qualités. Aujourd'hui, leurs mœurs sont très douces; leur organisation sociale donne à chacun sa part dans la richesse commune. Point d'ivrognerie habituelle, grâce à la proscription des liqueurs fortes; ni mendicité, ni prostitution. Pas d'emprisonnement pénal : l'amende et la restitution. Ni fort, ni prison, pas un être moralement dégradé. Les Maoris se mettent rarement en colère et, s'ils sont irrités, leur plus grosse insulte est de s'appeler chat, bœuf, chien ou mouton. M. Frédérick Moss, dans la *Forthnightly Review*, nous montre la population se rendant aux offices, les hommes avec des vêtemens confectionnés à la dernière mode d'Angleterre, les femmes couvertes de dentelles en imitation, de bijouterie fausse et de fleurs artificielles, les uns et les autres sans souliers. Le dimanche se passe presque tout entier en prières. En somme, le résultat moral et religieux est des plus remarquables ; mais, par une loi qui semble partout se vérifier, depuis que la paix et la civilisation ont répandu leurs bienfaits sur les farouches Maoris, ils se sont mystérieusement atrophiés : leur population s'est réduite des deux tiers, et eux-mêmes semblent envisager comme une conclusion fatale l'extinction de leur orgueil-

Le second moyen de civiliser les races, qui est le croisement, amène aussi le psychologue et le moraliste devant les plus graves problèmes. On a depuis longtemps observé que le mélange de deux races a des effets psychologiques tout opposés, selon qu'elles sont égales ou inégales. Dans le premier cas, vous avez en présence deux constitutions cérébrales qui diffèrent sans doute sur certains points, mais qui coïncident sur un très grand nombre d'autres. Elles n'ont pas seulement en commun le fond encore barbare et presque animal qu'on retrouve jusque sous les caractères civilisés; elles partagent aussi un grand nombre de tendances supérieures, produits de la civilisation : elles ne se séparent donc que par les plus hauts rameaux de l'arbre et s'épanouissent librement, nourries de la même sève circulant dans le même tronc. Aussi le croisement produit-il dans la race nouvelle un nouvel équilibre de facultés, qui ne diffère de l'ancien que par une plus grande richesse. Par exemple, qu'un Breton s'allie à un Normand, la volonté persévérante et la pensée méditative du premier ne contredira nullement la volonté entreprenante et la souplesse d'esprit du second : il pourra même en résulter un caractère mieux tempéré et plus harmonieux. Qu'un Breton s'allie à un Gascon, la distance est déjà plus grande, mais cependant ce ne sont encore que deux variétés d'une même race. Ernest Renan nous a longuement décrit l'état d'esprit qui, en sa personne, serait, selon lui, résulté de ce mélange. Il prétend que l'équilibre n'était pas parfait dans sa tête, qu'il oscillait assez souvent du rêve à l'ironie, du sérieux breton à la bouffonnerie gasconne. Peut-être, en effet, son esprit devait-il en partie à ce mélange ce qu'il eut de paradoxal. Pendant que, comme dans *Don Juan*, le Breton chantait sa romance à l'idéal, le Gascon l'accompagnait de ses arpèges moqueurs. Malgré ces contrastes, et même à cause d'eux, la fusion des races put amener ici un alliage rare et précieux. Mêlez à l'or un peu de cuivre et d'étain, l'or acquerra des qualités de résistance qui lui manquaient. Difficiles à apprécier chez les individus, les effets du mélange des races sont grossis chez les peuples et y deviennent visibles. Les variétés de la race blanche se sont fondues dans tous les pays de l'Europe et ont ensuite débordé en Amérique. Les mélanges qu'elles ont produits peuvent être plus ou moins heureux et plus ou moins homogènes, mais l'harmonie fondamentale des composans est telle, que le fond ethnique perd son importance devant l'influence croissante des élémens historiques, c'est-à-dire scientifiques, religieux, juridiques et politiques. L'Europe et

leuse race. — L'auteur de cette étude, en Anglais pratique, invite ses compatriotes à mettre la main sur ces îles fortunées, d'un climat tempéré et sain, qui sont situées, comme on sait, aux antipodes de la France.

l'Amérique blanche ne sont qu'une grande famille. Le centre de gravité peut se déplacer d'un peuple de blancs à l'autre, il ne change pas l'équilibre général de la race.

Supposons maintenant des races très distantes : l'une est restée barbare ou, depuis longtemps, s'est arrêtée et comme figée à un degré de civilisation inférieur; l'autre, représentant les plus hauts sommets de la civilisation moderne, est toute tournée vers l'avenir. Si elles se mélangent, quels seront les résultats pour le caractère? La psychologie des races mêlées s'éclaire par leur physiologie. Darwin a démontré que, dans les croisemens trop accusés, c'est la « loi de régression » qui l'emporte, de manière à ramener à la surface les traits inférieurs, souvent disparus depuis des générations lointaines. La théorie mécanique des croisemens est du reste bien établie : deux forces contraires tendent à s'annuler, si bien qu'une troisième force, même originairement faible, peut finir par l'emporter sur la résistance des deux autres, à mesure que celles-ci se rapprochent du point de neutralisation mutuelle. De là, dans les croisemens, ce qu'on a appelé la « loi d'incohérence », qui se traduit par un double effet : désharmonie au sein de l'individu et dissemblance entre les divers individus, tantôt rapprochés d'une souche, tantôt de la souche opposée. La déséquilibration se retrouve souvent au moral comme au physique. La fusion, en effet, ne peut avoir lieu que dans les parties communes, ou tout au moins harmoniques; or, ces parties sont ici peu nombreuses. Par exemple, qu'est-ce qu'un Boschiman ou un Australien a de commun avec le blanc? Les instincts les plus primitifs de l'espèce humaine. Unissez un Boschiman à une femme européenne, la lutte des élémens antagonistes, au lieu d'exister entre divers individus, sera transportée au sein d'un seul et même individu. Vous aurez un caractère divisé contre lui-même, incohérent, qui obéira tantôt à une impulsion, tantôt à l'impulsion opposée, sans pouvoir adopter une ligne fixe de conduite. Les hystériques, en qui la personnalité tend à se dédoubler, nous offrent l'image de ce désordre intérieur : ce n'est plus un caractère, ce sont deux ou trois caractères en un seul. Quand des races se mélangent, celle qui est trop inférieure n'emprunte souvent à l'autre que ses vices, beaucoup mieux en harmonie que les qualités avec ses propres tendances ancestrales. Les Arabes disent : Dieu a créé le blanc, Dieu a créé le noir, le diable a créé le métis. On prétend aussi que les tendances sympathiques, les instincts de dévouement à la famille et à la race, se trouvant partagés entre des lignes contraires, tendent à s'annuler pour laisser place à l'amour de soi. Le métis, a-t-on dit, ne peut aimer une race; il faudrait qu'il en aimât et défendît deux, trois, dix : toutes ces

forces se neutralisent, et il n'en reste plus qu'une seule active, l'égoïsme. Il faut cependant ici faire la part de l'exagération. Comment distinguer les effets imputables au mélange des sangs et ceux qui proviennent de deux éducations contradictoires, celle du père et celle de la mère? Le plus souvent, c'est quelque aventurier européen qui épouse une femme de race noire ou jaune; l'influence du père n'est pas toujours bonne; l'influence de la mère, dont la religion est toute différente, ajoute un élément perturbateur. Comment se reconnaître au milieu d'un problème si complexe, à la fois physique et mental? L'union de l'Anglais et de l'Hindou actuel, dit Bagehot, donne un produit qui n'est pas seulement entre deux races, mais entre deux morales; « ceux qui ont cette origine n'ont pas de croyance héréditaire, pas de place marquée pour eux dans le monde; ils n'ont aucun de ces sentimens bien arrêtés qui sont le soutien de la nature humaine. » Comment en auraient-ils, avec un père chrétien, une mère vichnouvite? De même pour l'union de l'Espagnol avec le nègre et l'Indien.

C'est au mauvais résultat produit par le croisement de races trop inégalement développées que le docteur G. Le Bon attribue l'existence tourmentée des républiques hispano-américaines et la fréquence de leurs révolutions. Pareillement, selon lui, ce ne sont pas les prouesses guerrières des barbares qui furent la principale cause de la chute de l'empire romain; ce fut, outre l'accroissement énorme des taxes, le déclin de la race dominante et la montée de races encore inférieures dans le sein même de l'empire; ce fut le brusque mélange des anciens Romains avec les étrangers. — Oui, mais ce n'était pas seulement un mélange physiologique, c'était encore et surtout un pêle-mêle psychologique et moral.

Voici donc tout ce qu'il est permis de conclure : dans l'état actuel des races, il y a des limites, tenant à l'organisation et à l'orientation cérébrales, que les races inférieures ne sauraient franchir assez vite, soit par l'éducation, soit par les croisemens, pour rejoindre *à temps* les races supérieures. Celles-ci forment, jusqu'à nouvel ordre, une aristocratie naturelle au sein de l'humanité.

IV

Nous avons vu le passé et le présent des races, ainsi que les lois de leur évolution; reste à savoir si on peut en tirer quelques prévisions sur leur avenir. Le problème des races ne prend-il pas, à une époque de transition comme la nôtre, une forme des plus complexes et des plus graves?

Trois hypothèses sont possibles. Ou le mélange final des races blanche, jaune et noire; ou leur coexistence parallèle en trois

groupes à peu près fermés, analogues aux castes ; ou enfin la prédominance de l'une d'elles et la disparition des deux autres. Il y a, sur l'avenir de notre race, des prophètes optimistes et des pessimistes. Écoutez les premiers : ils vous diront que les blancs, parmi lesquels la race européenne forme déjà un tiers de la population du globe, tendent à se propager par toute la terre, aux dépens des hommes de couleur. La race océanienne disparaît à vue d'œil devant la race européenne. Les Indiens d'Amérique vont chaque jour déclinant, même là où le gouvernement anglais et celui des États-Unis les protègent. Dans les îles Sandwich, au temps du grand voyageur Cook, c'est-à-dire vers la fin du siècle dernier, la population était d'environ 300000 hommes; aujourd'hui elle arrive à peine à 40000. Dès la naissance, le cerveau du blanc se trouve en avant sur celui des autres races : sensibilité plus vive et plus délicate, intelligence toute prête pour la science et pour l'industrie, volonté énergique, capable de se maîtriser, à la fois très individuelle et douée d'instincts largement sociaux. Dans de telles conditions, l'avantage ne peut manquer de rester à la race blanche. Celle-ci accapare bientôt toutes les ressources de la contrée; les races inférieures se trouvent de plus en plus privées de leurs anciens moyens d'existence. En outre, elles sont décimées par les maladies, par les vices qu'elles reçoivent de la civilisation et qui, souvent, sont leurs seuls emprunts de quelque importance. — Sans doute, répondent les pessimistes, les races inférieures disparaissent devant les blancs; mais cette loi ne se vérifie que sous les climats tempérés, où les blancs ont tous leurs avantages dans la lutte pour l'existence. Sous le rapport physique, ils se trouvent alors adaptés au milieu extérieur; sous le rapport moral, ils ont les supériorités dues au caractère et à la civilisation. Mais en est-il de même dans les régions tropicales ? Ici, le tempérament se modifie et, avec lui, le caractère. Deux effets, surtout, sont sensibles : le sang s'appauvrit, les nerfs s'usent. D'où une intelligence moins vive, une volonté moins capable d'effort. De plus, l'acclimatation est souvent impossible. Un voyageur américain voyait récemment à l'œuvre les émigrés allemands qui se sont établis au Brésil. Après une expérience de deux ans, dit-il, vous trouvez le colon allemand assis à l'ombre d'un figuier planté par son prédécesseur portugais. Pour faire son ouvrage, il a loué un nègre. Revenez quelques années après ; d'ordinaire, il ne restera que le nègre : le colon allemand sera mort de la fièvre ou reparti. Le long de l'Amazone, selon un autre voyageur, les familles de race blanche pure commencent généralement à disparaître vers la troisième génération : elles deviennent alors victimes de la scrofule, et le mal est sans remède. Au Guatémala, il

ne reste que peu de sang espagnol; au Mexique, en comparaison du chiffre de la population, les Européens ne sont qu'une poignée. Les limites des races, qu'on croyait indéfiniment mobiles, semblent donc immuables et se confondent avec les limites mêmes des zones terrestres.

Aussi les territoires ouverts dans l'avenir à l'émigration européenne sont-ils, selon M. Pearson, très restreints. Que reste-t-il d'habitable à la race blanche ? Un peu de place dans l'Amérique du Nord, dans l'Argentine, dans l'Asie centrale, dans quelques îles de l'Océanie, sur les bords de la Méditerranée et au nord du Cap. Il est probable que les Chinois envahiront la Malaisie ; ils entrent déjà pour moitié dans la population de la plupart des grandes villes. Probablement aussi ils nous préviendront dans l'Asie centrale. En Chine seulement, ils sont déjà 400 millions ; un peu après le milieu du prochain siècle ils seront 800 millions. Comment arrêter ce flot montant des races colorées, qui menace d'engloutir les « îlots blancs » ? Le mouvement qui existe en Asie existe aussi en Afrique. Une population nègre double en quarante ans. Pourrons-nous résister à ce qu'on a justement nommé « la puissance imbécile du nombre? » En 1842, l'Angleterre s'empare du Natal, où on ne comptait que cinq noirs par mille carré. Attirés par le climat, les Européens accourent; mais les noirs d'accourir aussi — sans compter les Chinois et les Hindous, — grâce à la sécurité que leur offrait le gouvernement des blancs. Aujourd'hui, pour un blanc, il y a treize hommes de couleur. Avant cinquante ans, les Européens auront été absorbés dans la masse.

Ainsi la loi de la population, qui tend à amener une natalité stationnaire chez les nations les plus civilisées, vient compliquer la loi de l'acclimatation et agir dans le même sens. Ajoutez-y maintenant le jeu des lois économiques. Sur les marchés industriels, nous sommes, selon M. Pearson, vaincus d'avance. Les Hindous, au nombre de 300 millions, sont en train de redevenir une société industrielle, qui, au lieu d'être un foyer d'importation, deviendra uniquement foyer d'exportation. Dans une récente étude sur l'Inde contemporaine (1), M. Em. Barbé nous montre les fabricans anglais, fatigués des grèves si fréquentes en Angleterre, retransportant l'industrie des cotonnades dans son berceau primitif, l'Inde. Ils trouvent là-bas des bailleurs de fonds, des ouvriers, des contremaîtres, des comptables, voire d'excellens ingénieurs-mécaniciens, le tout pour des salaires qui sembleraient dérisoires à l'Européen. Aujourd'hui, un fils de capitaine anglais en est réduit à considérer « comme une bonne

(1) *Revue Scientifique* du 29 juillet 1893.

aubaine de débuter comme conducteur de locomotive à 30 roupies, — 60 francs par mois. » Bientôt, on se passera de lui tout à fait : les natifs font le service et le font bien, pour 8 à 10 roupies par mois. Dans cette lutte imprévue de la colonie et de la métropole, un premier résultat est déjà acquis : décadence irrémédiable du conquérant dans sa conquête elle-même. Les créoles, capitans à la première génération, sont devenus plantons d'administration à la seconde, mendians à la troisième.

Les 400 millions de Chinois sont également en passe de devenir grands producteurs ; ils profitent, eux aussi, des leçons que nous avons bien voulu leur donner. Apparaissent-ils quelque part, l'ouvrier blanc ne peut lutter contre eux. A Victoria, en Australie — où M. Pearson était ministre de l'Instruction publique, — les Chinois ont récemment entrepris la fabrication des ameublemens ; en cinq ans, ils ont tué la main-d'œuvre blanche et sont restés seuls maîtres du terrain. La Chine est à la veille d'une révolution économique. Demain ou après-demain, elle aura le combustible à bon marché en le tirant de ses mines de charbon ; elle aura les transports à bon marché, par chemins de fer et bateaux à vapeur ; enfin elle aura fondé des « écoles techniques » où la science occidentale deviendra la possession de l'Orient.

Aux prévisions de M. G. Le Bon, de M. Pearson, les journaux anglais de l'Inde ont répondu que les ouvriers orientaux finiraient par avoir nos besoins et, par conséquent, deviendraient aussi exigeans pour les prix que les ouvriers occidentaux. L'auteur des *Civilisations de l'Inde* réplique à son tour que le caractère psychologique de la race hindoue est trop stable pour pouvoir être modifié assez vite. Il y a longtemps que les Chinois sont établis, en Amérique et en Australie, dans les centres les plus civilisés ; malgré le luxe qui les entoure, la tasse de thé et la poignée de riz continuent de suffire à leurs besoins journaliers. Quand un ouvrier hindou a gagné les cinq ou six sous nécessaires à sa subsistance, l'appât des sommes les plus élevées est sur lui sans action. M. Le Bon remarque en outre que l'immense chemin de fer transsibérien, qui avance à pas de géant, réunira bientôt la Chine à l'Europe : les transports de Shanghaï, qui demandent quarante-cinq jours actuellement, s'effectueront en dix-huit par la voie russe. Chine et Inde, en attendant les nègres, nous enlèveront alors tous nos débouchés en dehors de l'Europe et essaieront de nous inonder nous-mêmes de leurs marchandises. Que deviendra l'industrie européenne, quand elle n'aura plus devant elle, comme jadis, les larges horizons, les longs espoirs et les vastes pensées ? Que deviendra, du même coup, le caractère de la race blanche en Europe ? « L'affaissement de qui n'a plus rien à at-

tendre ni à espérer, l'indifférence aux inventions et aux progrès, remplaceront, dit M. Pearson, la superbe confiance de races qui, en ce moment, ne cessent de soupirer après des mondes nouveaux à conquérir. » Dès qu'une race s'abandonne, faute de stimulans à son activité indéfinie, la voilà qui cesse d'être créatrice, non seulement dans l'industrie, mais, par contre-coup, dans la science même, dans la littérature, dans les arts. Nous serons refoulés, bloqués, assiégés dans notre vieux continent; et nous y étoufferons.

Aurons-nous la consolation d'avoir passé aux autres races, avec la suprématie sur le globe, la grande tâche de réaliser une civilisation de plus en plus élevée? Le Chinois, par exemple, deviendra-t-il un jour inventeur? Fera-t-il avancer la science, la morale, l'art? On peut sans doute l'espérer, mais c'est une espérance aléatoire. Jusqu'ici, nous l'avons vu, la race jaune a dormi d'un long sommeil sur ses premières inventions. Quant aux noirs, nous avons vu aussi qu'ils sont encore loin des jaunes eux-mêmes. Comment donc ces trois tronçons de l'humanité, comme ceux d'un serpent, arriveront-ils à se rejoindre?

— Ce qu'on dit aujourd'hui des races de couleur, a-t-on objecté, les enfans de l'Hellade et du Péloponnèse auraient pu le dire des Germains et des peuples errans sans lois, sans gouvernement, sans tradition, sans histoire, dans les profondeurs de la Scythie et de la Germanie. Qu'est-ce qu'ont produit, pendant les dix siècles du moyen âge, et les Germains et les Slaves? Qu'ont produit les Anglo-Saxons? Eurent-ils des inventeurs, des poètes, des savans, des philosophes, une flotte puissante, des colonies? Dans l'histoire de la Grèce, supprimez deux siècles; en quoi les Grecs l'auraient-ils emporté sur les autres nations? Ou, plus simplement, supprimez une seule ville, Athènes, et voyez quel vide! — Rien de plus vrai, et personne n'a le droit de fermer entièrement l'avenir aux races de couleur. Mais il faut reconnaître que les peuples appelés barbares par les Grecs et les Romains étaient en réalité leurs plus proches parens et, pour ainsi dire, leurs cousins germains. Les noirs sont aussi nos cousins, mais tellement éloignés aujourd'hui, que les différences de constitution physique et mentale sont devenues énormes. Tout autre est une race jeune, comme l'étaient les anciens Germains, tout autre une race vieillie et figée dans son antique civilisation, comme est la Chine. Les Germains, c'était l'avenir; la Chine, c'est le passé. Les Germains étaient peu nombreux et faciles à absorber dans le grand monde latin, avec lequel ils ne pouvaient mettre en balance leur bas degré de civilisation; les Chinois, au contraire, ont une civilisation complète en son genre, au-dessus de laquelle, actuellement, ils ne conçoivent rien. Trans-

former cinq cents millions d'hommes qui se trouvent parfaits comme ils sont, c'est une tâche difficile. Il est hasardeux de s'attendre à ce que les Chinois révèlent désormais une originalité, une élévation intellectuelle, un sens de l'idéal qu'ils n'eurent jamais dans le cours de leur interminable histoire. Ce sera déjà un beau résultat pour eux que de s'élever à ce niveau uniforme et trivial qui, pour les peuples héritiers du renom européen, serait une annihilation pratique. Plusieurs races humaines, a dit ingénieusement M. Zaborowski, sont aujourd'hui dans la situation de ces vieillards qui ont assez d'esprit pour voir combien tout change et s'améliore autour d'eux, mais qui ont passé l'âge où l'on peut soi-même acquérir et changer.

La disparition ou la diminution des élémens supérieurs de l'humanité est donc à craindre. Supposez que, dans l'Inde ancienne, on n'eût pas établi le régime des castes, si sage pour l'époque; où serait aujourd'hui la poignée de blancs qui avait soumis les noirs établis sur le sol, — ces noirs que les légendes hindoues symbolisent sous le nom de singes et contre lesquels les Aryas soutinrent leurs luttes gigantesques? On aurait bientôt vu se diluer les quelques gouttes de sang blanc dans l'océan noir; la substance cérébrale des Aryas, si précieuse pour l'avenir du globe, aurait perdu toute sa valeur en devenant une quantité négligeable au sein d'une masse inerte et routinière. La future situation des blancs par rapport aux jaunes et aux noirs peut devenir plus ou moins analogue. Il y a eu des temps, avant nous, où la civilisation fut menacée, malgré sa confiance arrogante en sa propre force. L'empire d'Occident fut conquis et brisé; l'empire d'Orient fut réduit en servitude; les Tartares occupèrent pour des siècles les trois quarts de la Russie; les Turcs envahirent la moitié de la Hongrie et assiégèrent Vienne au XVIIe siècle. Aujourd'hui, plus de la moitié de la terre n'a qu'une civilisation nulle ou incomplète; n'est-ce pas un danger pour l'autre moitié, alors même que ce danger ne prendrait pas la forme d'une conquête militaire? Supposez seulement nos classes industrielles réduites à ce niveau de corvée journalière, accomplie sans plainte, qui est le secret du succès chinois; supposez nos classes aisées admettant le millionnaire chinois à partager leur vie et à épouser leurs filles; nos écrivains s'efforçant de plaire à la masse des lecteurs chinois; est-ce que « ces petits changemens n'impliqueront pas déjà par eux-mêmes une graduelle détérioration de la vie nationale? » M. Pearson croit que le rôle historique de l'Angleterre est de préparer la belle mort de la race blanche, son « euthanasie », en organisant, créant et transportant sur le monde entier, comme elle le fait, paix, lois et ordre. Par

là, elle fournira aux autres races tous les élémens de notre absorption finale dans l'universelle médiocrité.

Telles sont les prévisions pessimistes, et à coup sûr il y a là un sujet de grande inquiétude. Examinons pourtant s'il faut aller jusqu'à la désespérance. L'avenir de la race blanche, par rapport aux races de couleur, est avant tout une question d'acclimatation. Il s'agit, en effet, de savoir si les blancs pourront vivre et se propager dans les pays chauds, ou si les races de couleur pourront seules y prospérer et y faire souche. Or, il y a déjà eu une invasion blanche partie, selon les uns, des massifs du Bolor et de l'Hindoukoh, ou, selon l'opinion la plus probable, du nord-ouest de l'Europe, et qui, en tout cas, a pu arriver d'un côté jusqu'à l'extrémité de la presqu'île du Gange et à Ceylan; de l'autre, jusqu'en Islande et au Groënland. Les localités chaudes et sèches sont parfaitement accessibles à la civilisation. C'est dans une région chaude et sèche, l'Égypte, que se développa la plus antique civilisation dont l'histoire ait gardé le souvenir; c'est dans des régions chaudes et sèches que prirent naissance les civilisations babylonienne, assyrienne et phénicienne. M. Spencer a remarqué que, de la région sans pluie qui s'étend à travers le nord de l'Afrique, Arabie, Perse, Thibet et Mongolie, sont parties toutes les races conquérantes de l'ancien monde. Si le type tartare, et peut-être l'égyptien, était inférieur, les types aryen et sémite étaient supérieurs.

Il est des régions funestes aux hommes de toutes les races, comme le vaste estuaire du Gabon. Sans aller aussi loin, on connaît les Maremmes et les marais de la Corse. En France, les étangs de la Dombe et l'embouchure de la Charente, aujourd'hui assainis en partie, n'étaient guère moins dangereux. A latitudes égales, les régions chaudes de l'hémisphère austral sont généralement bien plus accessibles aux races blanches que les régions de l'hémisphère boréal. Boudin a montré que la mortalité moyenne des armées de France et d'Angleterre est environ onze fois plus forte dans notre hémisphère que dans l'hémisphère opposé, et il en a trouvé la cause dans le plus ou moins de fréquence ou de gravité des fièvres paludéennes. Au nord de l'Équateur, ces fièvres remontent en Europe jusqu'au 59e degré de latitude. Au sud, elles ne dépassent qu'assez rarement le tropique et s'arrêtent souvent en deçà. Taïti, qui n'est qu'à 18 degrés de l'équateur géographique et presque sous l'équateur thermal, en est exempte. Il est possible d'assainir peu à peu les pays fiévreux et, par là, d'y rendre l'acclimatation moins difficile. D'autre part, les progrès de la médecine microbienne réservent certainement des surprises, des découvertes inattendues. Il suffira d'une connaissance exacte des germes

qui produisent les maladies des pays chauds, ainsi que d'une vaccination appropriée, pour permettre aux blancs d'habiter des pays jusque-là inhabitables pour eux. En outre, s'ils arrivent à une extension lente et progressive de leur race, s'ils font « la tache d'huile », ils pourront acquérir des immunités analogues à celles que la race nègre a acquises. La manière tout opposée dont les noirs et les blancs supportent, les uns les fièvres miasmatiques, les autres la phtisie, en est la preuve. Vaccinés contre les fièvres, les noirs ne le sont pas contre la phtisie, qui fait chez eux de bien plus grands ravages qu'ailleurs. Il est donc probable que la race blanche, avec les progrès incessans de la médecine et de l'hygiène, pourra s'acclimater bien loin en dehors de sa zone habituelle.

On a aussi montré dans la religion musulmane un des moyens de conquérir à la civilisation le continent noir. La polygamie musulmane permet d'hybrider les populations indigènes avec très peu d'immigrans; or la loi du « retour au type, » — une des grandes lois de l'hérédité, qui fait que la race croisée avec les hybrides les plus voisins les absorbe rapidement, — peut donner le moyen de ramener au type blanc les hybrides acclimatés des premiers colons. Quoi qu'il en soit, il est probable que la science trouvera des ressources pour étendre au loin la race blanche. Si on n'aboutit qu'à acclimater une race plus ou moins mêlée, il en résultera simplement ce fait que les régions trop chaudes demeureront l'apanage d'une humanité plus médiocre, mais cependant civilisée et progressive, tandis que les régions tempérées auront en partage l'aristocratie directrice de l'humanité entière. Au Cap, il y a cinquante ans à peine, les Basoutos étaient plongés dans la plus complète sauvagerie; maintenant, ils ont des milliers de charrues, leur pays est admirablement cultivé et arrosé; leur instruction moyenne est supérieure à celle de mainte population européenne; et, dans les examens, nombre de Basoutos réussissent beaucoup mieux que les élèves de la race blanche. Faut-il s'en plaindre? De même, dans les États esclavagistes de l'Union. Avant la guerre de Sécession, la loi punissait d'une amende élevée et de cinquante coups de fouet l'enseignement de la lecture aux nègres. Aujourd'hui, ces mêmes nègres ont établi vingt-quatre mille écoles, qui comptent un million et demi d'élèves, près du cinquième de la population. Ces Africains méprisés ont fait, en vingt-cinq ans, ce que bien des nations européennes sont encore loin d'avoir réalisé. Faut-il donc rétablir les coups de fouet, pour la plus grande gloire de la race supérieure?

Au point de vue économique, il sera possible de se défendre. Les Chinois s'étaient entourés d'une muraille; nous y avons fait

une brèche par la force, dans cette guerre imprévoyante et égoïste des Anglais et des Français à la Chine: maintenant, on voit les blancs élever à leur tour une muraille contre l'invasion jaune. Les États-Unis ont commencé. Les « ouvriers à cinq sous par jour » ont soulevé la protestation jalouse des ouvriers à cinq francs, et la question d'intérêt a primé le reste. Le territoire de l'Union est désormais interdit à tout émigrant de Chine. De même pour le territoire de l'Australie. Ce protectionnisme d'un genre nouveau risque d'aller en s'étendant : ce sera le protectionnisme des races au lieu d'être celui des peuples. Il donnera le temps, d'une part, à la race blanche de se multiplier elle-même, d'autre part, à la race jaune de s'élever peu à peu à un degré voisin de la race blanche. On sait avec quelle étonnante rapidité le Japon déjà se modernise ; il y apporte même une sorte de fièvre. L'exemple du Japon donne espoir pour la Chine.

Quant au mouvement ascendant de la population noire et jaune, il est le principal danger. Pourtant, les Anglo-Saxons et les Russes peuvent lutter sous ce rapport avec la Chine même. On a calculé qu'au siècle prochain il y aurait par toute la terre un milliard d'Anglo-Saxons. La Russie, en 1879, avait 96 millions d'âmes; elle en a aujourd'hui 115 millions ; augmentation en huit ans : 19 millions d'âmes. C'est presque la population de l'Europe ; l'augmentation représente plus du tiers de la population allemande. En vingt-quatre ans, la Russie s'accroîtra d'un chiffre de population supérieur à celui de tout l'empire germanique. Les autres pays d'Europe pratiquent déjà le malthusianisme et, à mesure qu'ils auront une population plus dense avec une aisance croissante, ils le pratiqueront de plus en plus. Même en Allemagne, on en voit les symptômes. Il n'y en a aucun en Russie, où d'ailleurs les territoires non remplis abondent. Tandis qu'il naît un soldat en France, a-t-on dit, il naît un régiment en Allemagne, un corps d'armée en Russie. Ce dernier pays est appelé à être, en Asie, notre barrière contre les invasions possibles de la race jaune. C'est en Asie que sont ses vrais intérêts et que seront aussi ceux de l'Europe de demain, sinon d'aujourd'hui. La Russie le comprendra sans doute, au lieu de vouloir jouer un rôle d'apparat sur le vieux théâtre de l'Europe. La Russie renferme cent millions d'hommes sans culture, et par conséquent, dit M. G. Le Bon, sans besoins, encadrés par une petite élite d'esprits cultivés; elle est le seul peuple européen qu'on puisse soulever aujourd'hui au nom d'un idéal religieux; elle est le seul qui ait une force d'expansion énorme. Les Allemands sont bloqués chez eux, comme nous le sommes nous-mêmes. Les Russes voient devant eux l'Asie.

Ce qui arrivera forcément un jour, c'est l'alliance de toutes les puissances européennes contre les menaces des jaunes et des noirs : elles seront unies par la nécessité en face de l'ennemi commun. Supposez une guerre décisive qui réduisît l'Angleterre au second rang ; il est probable, comme le remarque M. Pearson, que l'Hindoustan se formerait en empire séparé. Supposez que la Russie fût mutilée et démembrée, ce serait pour la Chine l'occasion de devenir une puissance de premier ordre. Au contraire, que les puissances d'Europe, qui ont des intérêts en Asie, s'unissent pour y maintenir la prééminence européenne, ce sera un pas vers le maintien de la paix en Europe même. Cette fédération pour un dessein unique, mais d'importance majeure, réagira sur l'Occident : les puissances alliées dans l'est seront portées à des compromis sur les petites dissensions de l'ouest.

L'avenir immédiat est sans doute enveloppé de ténèbres, mais il faut reporter ses regards vers le lointain. A ce point de vue, nous pouvons reprendre courage, car la question des races vient, si nous ne nous trompons, aboutir à un dilemme. Ou les races de couleur se rapprocheront assez de la race blanche, sous le rapport psychologique et physiologique, pour que le mélange par croisemens progressifs donne un type moyen élevé et perfectible ; ou, au contraire, l'abîme ira se creusant entre les races colorées et la race blanche, comme le pensent ceux qui croient à une inégalité progressive. Mais, dans cette dernière hypothèse, la race blanche deviendra de plus en plus supérieure aux autres. S'il en est ainsi, jaunes et noirs auront beau nous menacer, la race blanche trouvera dans sa science même et dans sa puissance d'invention des ressources capables de balancer la force du nombre acquise par les races inférieures. Elle restera l'élite durable de l'humanité, invincible et respectée. Dès aujourd'hui, le perfectionnement de l'intelligence étant devenu incomparablement plus utile à l'homme que n'importe quelle modification organique, l'influence de la sélection se porte de plus en plus vers ce côté. Or, dans toutes les prophéties pessimistes, on ne tient pas assez compte de l'élite intellectuelle, qui trouvera des moyens toujours nouveaux pour assurer et maintenir sa supériorité (1).

(1) A une condition toutefois, c'est que nos démocraties ne se découronnent pas peu à peu de cette élite en nivelant tout : en abaissant, par exemple, le niveau de l'enseignement sous prétexte d'égalité, en ouvrant les carrières libérales à ceux qui n'ont reçu qu'une instruction inférieure ; en admettant dans leurs Universités une foule de plus en plus envahissante et de moins en moins choisie. Si ce mouvement, appelé démocratique et qui, en réalité, est la perte de la démocratie, s'accentuait en Angleterre et en Allemagne comme en France, si, de plus, triomphait un socialisme utilitaire et inspiré par l'égoïsme des classes, c'est alors que nous deviendrions vraiment les équivalens intellectuels des Chinois : par cela même, nous ne pourrions plus lutter avec des races plus nombreuses et ayant des besoins moindres.

En appelant l'attention, comme nous venons de le faire, sur les destinées de notre race, ce ne sont pas des idées de découragement que nous avons voulu répandre; tout au contraire, nous avons voulu faire comprendre que de notre effort même et de notre courage dépend l'avenir. Pendant la première moitié de ce siècle, on s'est bercé d'une sorte de fatalisme optimiste, sous le nom de progrès. Il semblait qu'il n'y avait rien à faire, qu'à espérer et attendre. L'âge d'or était devant nous, l'humanité y arriverait par la « force des choses », comme l'astre que son mouvement oblige d'atteindre le parhélie. La liberté produirait l'égalité, l'égalité produirait la fraternité : ce serait un embrassement universel. Dans la dernière moitié de ce siècle, il a fallu renoncer à cet optimisme béat, à cette sorte de quiétisme humanitaire. Rien ne se fera sans nous; et le progrès général n'aura lieu que si nous l'assurons par notre progrès personnel. La liberté, à elle seule, n'engendre nullement l'égalité; l'égalité des droits civils et politiques, à elle seule, n'engendre nullement la fraternité. Nous voyons s'exalter sous nos yeux les luttes des classes, les luttes des peuples, les luttes des races. L'instruction même, qui devait être le remède à tous les maux, n'empêche pas la criminalité d'aller croissant, ainsi que les suicides et la folie; elle change la forme des vices, elle ne les supprime pas, lorsqu'elle n'est point en même temps une véritable éducation. La science, qu'on avait presque divinisée, ne se montre, séparée de la morale, que trop humaine, — quand elle n'est pas inhumaine. Ce n'est donc point seulement de notre intelligence et de notre science, c'est encore et surtout de notre volonté et de notre moralité que dépend notre sort futur. La volonté est l'élément essentiel du caractère, chez les races comme chez les individus; sans elle, l'intelligence même aurait bientôt arrêté son essor. L'empire est donc à la race qui aura eu, avec l'intelligence la plus haute, la volonté la plus énergique et la mieux réglée. Si le mouvement de démoralisation ne s'arrête pas en France, en Angleterre, en Allemagne, nous passerons à un rang inférieur. Si nous savons nous relever et nous unir, si l'Amérique, de son côté, comprend sa mission véritable, la race blanche conservera l'hégémonie. Ce qui est certain, c'est qu'il ne faut pas se flatter d'atteindre un millénium en laissant couler le temps, ni sous l'impulsion de quelque force aveugle, fût-elle personnifiée sous le nom de Progrès. A nous de prévoir et de préparer l'avenir : il sera ce que nous l'aurons fait nous-mêmes.

ALFRED FOUILLÉE.

MARIE DE MÉDICIS

LES CONCINI ET L'ÉVÊQUE DE LUÇON

DEUXIÈME PARTIE (1)

III. — L'ÉVÊQUE DE LUÇON DE MARS 1615 A DÉCEMBRE 1616.

Dans le groupe politique qui se pressait autour de Marie de Médicis et de Concini, l'évêque de Luçon lui-même n'apparaît qu'assez tardivement ; il faut dire maintenant en quelles circonstances il s'y était fait une place.

A la clôture des États, qui avait eu lieu le 21 mars 1615, Richelieu était resté sur son beau succès oratoire et sur les éloges qu'il lui avait valus, notamment dans le monde épiscopal. C'était une force, à cette époque, que l'adhésion du haut clergé. Richelieu en conçut un juste sentiment de fierté, une confiance nouvelle en sa valeur et en son avenir. Mais il semble qu'il éprouva, en même temps, comme une sorte de surprise du peu d'empressement que mirent la cour et les ministres à recourir à lui. Le monde politique apprécie mal le genre de mérites dont Luçon se targuait alors : les petites besognes et les petites passions l'absorbent presque toujours ; les grands talens ne l'intéressent que quand ils consentent à se mêler à ses jeux. Une fois les États terminés personne à la cour ne songea plus à l'évêque de Luçon. Une de ces crises de fatigue et d'abattement qui accompagnent généralement en lui les grands efforts l'éloigne alors de Paris. Il va chercher un refuge dans son prieuré de Coussay. C'est là que viennent

(1) Voyez la *Revue* du 15 juin.

LE CONGRÈS RELIGIEUX DE CHICAGO

ET

LA RÉUNION DES ÉGLISES

The World's Parliament of Religions, held in Chicago in connection with the Columbian Exposition of 1893 (11-27 sept.) by the Rev. John Henry Barrows; 2 vol. in-8°; Chicago, 1893.

Il y a dans les sociétés, comme chez les individus, un instinct de conservation qui les porte à s'unir, à serrer les rangs, quand elles se sentent menacées par un ennemi public et redoutable. Une voix secrète les avertit alors que ce qu'elles ont en commun importe plus que ce qui les sépare, et que la chose essentielle, après tout, n'est pas de faire ressortir leur propre et original caractère, mais de vivre ! C'est ce sûr instinct qui, au moyen âge, produisit le mouvement des croisades : on vit alors les peuples chrétiens de l'Europe faire trêve aux guerres féodales ou internationales, se lever en masse et s'unir à la voix des Pierre l'Ermite et des saint Bernard pour refouler les Sarrasins et reconquérir la Terre-Sainte. C'est au même instinct qu'obéirent les empereurs grecs quand, menacés par les Turcs, ils envoyèrent des députés aux papes Urbain V et Eugène IV, et que l'un d'entre eux vint même au Concile de Florence (1439) travailler à la réunion des Églises grecque et latine. De nos jours, les progrès du matérialisme et de l'irréligion qui ne reconnaissent ni Dieu ni maître, et le développement de leurs conséquences sociales, — le socialisme révolutionnaire et l'anarchie, — ont produit un effet semblable sur les différentes confessions chrétiennes. Elles sentent de plus en plus clairement qu'elles ont mieux à faire que de chercher à se convertir ou à s'exterminer, par la controverse ou la persécution ;

qu'il s'agit de défendre le foyer même de toute religion, l'autel du vrai Dieu, la croix du salut et, en même temps, qu'il est urgent de porter les secours de la foi aux indifférens et les consolations de la charité à la foule des misérables. C'est là le sens de l'avertissement qu'Alexandre Vinet adressait aux croyans des deux confessions, il y a plus de quarante années :

« Catholiques! vos dangers ne sont pas dans le protestantisme; protestans, vos dangers sont encore moins dans le catholicisme. Les uns et les autres, vous avez un autre ennemi : c'est l'athéisme qui, du sein de la confusion de toutes les idées et du tumulte de toutes les passions, élève sa tête hideuse et promène ses regards satisfaits sur un siècle sans foi (1) »!

Les deux Eglises ne sont pas restées sourdes à cet appel, et depuis cette époque environ on peut relever bien des symptômes de rapprochement, bien des tentatives d'accord qui ont abouti, en certains cas, à une réconciliation.

I

L'honneur d'avoir fait les premiers pas, dans cette voie, appartient aux historiens. Quoi d'étonnant? L'histoire n'est-elle pas comme le jugement de la postérité, qui rend à chacun ce qui lui est dû? Que de préjugés confessionnels ont fait tomber chez les protestans les belles leçons de M. Guizot sur l'histoire de la civilisation et les études, non moins impartiales, de Léopold Ranke sur l'histoire des papes; et chez les catholiques, les mémoires de Charles de Villers et du chanoine Dœllinger sur les bienfaits de la réformation de Luther! Partis de points de vue opposés, mais ne cherchant que la vérité, ces écrivains en étaient venus à constater que les papes et les réformateurs, chacun à leur tour, à l'heure marquée par Dieu, avaient rendu service à la cause de la liberté des âmes, aux bonnes mœurs, et au progrès de l'esprit humain.

Après l'histoire, la politique, qui à sa manière, elle aussi, est l'art des transactions, a rapproché les nations chrétiennes jadis séparées par les barrières du dogme. On a vu la reine Victoria, héritière de ces rois d'Angleterre qui avaient interdit à tout prêtre « papiste » de mettre le pied en Grande-Bretagne sous peine de mort, envoyer à Rome un agent diplomatique pour négocier avec le pape l'apaisement des catholiques d'Irlande. Les rois de Prusse de leur côté, après avoir réuni en une seule Église leurs sujets calvinistes et luthériens, ont accordé des libertés de plus en plus

(1) *Nouvelles Études évangéliques* (1841-1847).

grandes à l'Église catholique. Bien plus ! l'empereur de l'hérétique Allemagne a choisi le pape pour arbitre dans son conflit avec S. M. Catholique au sujet des îles Carolines, et s'est incliné avec respect devant le verdict du Saint-Père. Il n'est pas jusqu'à la schismatique Russie qui, subissant l'attrait invincible d'un grand pape, digne héritier des Innocent III et des Eugène IV, n'ait fait des pas vers Rome, dans l'intérêt de ses sujets catholiques de Pologne, et c'est hier que le tsar accréditait M. Iswolsky comme ministre auprès du Saint-Siège.

La critique biblique et surtout les institutions de bienfaisance ont à leur tour contribué à cette œuvre d'apaisement des esprits. Les exégètes, renonçant à l'interprétation allégorique, ont cessé de se combattre à coups de textes des Saintes Écritures, comme faisaient les controversistes du XVIe et du XVIIe siècle ; les protestans, par exemple, ont renoncé à identifier la papauté avec la bête de l'Apocalypse, le pape avec l'Antechrist, et à taxer le culte catholique d'idolâtrie. La croix, qui hier encore, dans le Midi de la France, était considérée par les huguenots comme un symbole de la tyrannie catholique, commence à reparaître au pinacle des temples protestans. L'institution des diaconesses protestantes a été fondée sur le modèle des « sœurs de charité » ; et les conférences de Saint-Vincent de Paul, organisées par Ozanam pour moraliser la jeunesse, ont suggéré aux protestans la création des « Unions chrétiennes de jeunes gens ».

Il n'est pas rare de voir des ecclésiastiques des deux confessions concourir aux mêmes œuvres. C'est ainsi que le révérend Chapman, recteur d'une des paroisses anglicanes de Londres, soutint jusqu'au bout, au moyen de collectes faites parmi ses ouailles, l'œuvre que le Père Damien, prêtre belge, avait entreprise chez les lépreux de l'île Molokaï (Sandwich). Et lorsque ce dernier eut succombé victime de son dévouement vraiment héroïque, après seize années de ministère, ce fut le pasteur qui prit l'initiative de fonder la *Société du Père Damien* pour l'étude et le traitement de la lèpre (1889). Qui ne sait encore l'accueil enthousiaste que le cardinal Lavigerie trouva en Angleterre quand, il y a cinq ans, il alla y plaider la cause de la croisade anti-esclavagiste ? « Vous savez le vœu que je forme, — s'écria-t-il devant un auditoire composé mi-partie de catholiques et de protestans, — ce vœu, c'est de voir les haines qui séparent les chrétiens s'affaiblir et cesser, en présence des attaques toujours plus nombreuses de l'athéisme (1889). »

Les catholiques, de leur côté, deviennent plus tolérans pour ceux qu'ils traitaient naguère d'hérétiques, ils ne craignent plus de s'associer à eux pour des œuvres morales et philanthropiques.

C'est ainsi qu'au Congrès pénitentiaire de Paris (21-24 mai 1893), on a vu abbés, pasteurs et rabbins, sœurs de charité et diaconesses travailler et vivre côte à côte, avec la plus édifiante confraternité. Ici, encore, le ton a été donné par Léon XIII, avec la hauteur de vues et l'esprit vraiment apostolique qui le distinguent. Il vient d'en donner une preuve solennelle dans l'Encyclique du 20 juin, par laquelle il invite les païens, les schismatiques et les protestans à se rallier dans l'unité de la foi et de la connaissance de Jésus-Christ. Quand M. Paul Desjardins lui a exposé le programme de son *Union pour l'action morale*, le pape lui a dit qu'il verrait toujours avec satisfaction des catholiques, et notamment des prêtres, participer à des œuvres entreprises par des juifs ou des protestans de bonne volonté. Le pape n'aurait certes désavoué ni le beau panégyrique que l'évêque de Fréjus a fait en octobre dernier d'un marin protestant, l'amiral Jauréguiberry, ni les éloges que des écrivains catholiques, des prélats même, ont décernés aux livres, si profondément imbus d'esprit chrétien, du pasteur Wagner (1).

Jusqu'ici, nous n'avons passé en revue que des actes individuels, à titre de symptômes de l'évolution qui rapproche les esprits d'élite dans les confessions catholique et protestante (2). Mais il y a plus, et des tentatives ont été faites depuis vingt ans, avec des succès divers, pour réconcilier des groupes entiers d'Églises. C'est ce que nous allons maintenant examiner.

L'initiative a été prise par un catholique indépendant, le chanoine Ignace Dœllinger (3). Le savant professeur de Munich, n'ayant pu souscrire en conscience au dogme de l'infaillibilité du pape, cherchait à se consoler de sa rupture avec l'Église romaine, en fraternisant avec d'autres schismatiques. A la suite de conférences sur la réunion des Églises, données par lui à Munich (1872), un comité de vieux catholiques d'Allemagne convoqua à Bonn des représentans, clercs et laïques, des églises anglicane, russe, et grecque orthodoxe. Dans trois conférences tenues à Bonn, en 1873, 1874 et 1875, ces délégués, réunis aux vieux catholiques d'Utrecht et de Suisse, adoptèrent, comme traits

(1) Nous avons eu sous les yeux une lettre de M. Melchior de Vogüé, adressée à l'auteur de *Justice* et de *Jeunesse*, qui est un signe des temps. On y voit combien les âmes élevées, dans les deux confessions, sont rapprochées dans leur façon d'envisager les problèmes de la conscience, de l'ordre social et de la morale.

(2) Voyez pour de plus amples détails le dernier livre de M. Ernest Naville : *Le Témoignage du Christ et l'Unité du monde chrétien*. Paris et Genève, 1893.

(3) Il convient pourtant de mentionner la tentative faite par Martin-Paschoud, l'un des pasteurs de l'Église réformée de Paris, pour établir une Alliance chrétienne universelle (1855) sur la base de l'amour de Dieu, l'amour des hommes, l'amour de Jésus-Christ.

d'union les symboles des conciles œcuméniques des huit premiers siècles, antérieurs au grand schisme d'Orient. Des relations régulières s'établirent entre les Églises orthodoxes de Grèce et de Russie et les Églises anglicane et ancienne catholique. Malheureusement, au dernier congrès vieux-catholique tenu à Lucerne (1892), le levain sectaire a prévalu sur l'esprit vraiment catholique, qui avait animé les initiateurs du mouvement. Des orateurs ont fait entendre des récriminations amères à l'adresse du pape Léon XIII, et le congrès a voté une première résolution où il est dit : « que l'ancien catholicisme n'est pas seulement une protestation contre les nouveaux dogmes du Vatican, mais encore un retour au vrai catholicisme de l'ancienne Eglise une et indivisée, par *l'élimination des corruptions contenues dans le système de l'Église papiste et jésuitique.* » Singulière façon de préparer l'union des Églises que d'excommunier par avance le pape et l'Église catholique romaine, la plus considérable de toutes! Aussi cette tentative, si l'on continue dans la voie d'exclusion où l'on est entré, nous paraît-elle condamnée à échouer misérablement.

Léon XIII a été mieux inspiré lorsqu'il a invité les Églises orthodoxes et schismatiques d'Orient à participer aux solennités eucharistiques de Jérusalem. Le cardinal Langénieux, archevêque de Reims, a été délégué spécialement par le pape pour présider à ces solennités, qui ont attiré environ 3000 pèlerins et étrangers et ont fourni l'occasion d'un congrès entre les prélats grecs et latins (15-21 mai 1893). La base d'union paraissait de prime abord très heureusement choisie. Quoi de plus séduisant que la pensée de réunir les chrétiens autour de la table eucharistique, symbole du sacrifice qui a réconcilié Dieu et les hommes! Quel plus beau modèle à présenter aux dissidens que le spectacle de cette première Église de Jérusalem dont saint Luc nous dit que : « tous ses membres persévéraient dans la doctrine des Apôtres et vivaient en communion fraternelle, par la fraction du pain et par les prières (Actes II, 42). » Voilà, semble-t-il, la meilleure formule d'union : unité dans la foi apostolique, dans l'eucharistie et dans la prière, et liberté dans les rites et usages liturgiques. Sur ce second point, le cardinal Langénieux a été parfaitement explicite : « La multiplicité des rites est non seulement tolérée par le Saint-Siège; elle est nécessaire, parce qu'elle répond, dans les différens pays, à des besoins impérieux, qu'elle sauvegarde des droits acquis et qu'elle respecte des libertés nationales. »

Malheureusement, le vieil esprit dogmatique et autoritaire l'a emporté; on a interprété le verset de saint Luc dans un sens très éloigné de la pensée de l'évangéliste. La doctrine des Apôtres, ce serait tout le système des dogmes décrétés par les conciles ou

les papes, y compris le *filioque*, cause du schisme d'Orient; la « fraction du pain » ne serait autre que la messe catholique, avec le dogme de la présence réelle. En outre, on demandait aux Grecs de reconnaître la suprématie du pape. Or, par ces conditions restrictives, on a exclu de l'union les protestans, d'un côté; et, de l'autre, on a rendu bien difficile la réunion des chrétientés orientales, très attachées à leurs patriarches, et pour qui le mot « confession » est devenu synonyme de « nationalité ».

Chicago offrait un terrain plus favorable que Lucerne ou Jérusalem, pour la réunion d'un congrès des religions. Cette ville, admirablement située sur les rives du lac Michigan, qui est comme la Méditerranée de l'Amérique du Nord, se trouve au centre de ce continent, à peu près à égale distance de l'Europe et de l'Asie, et l'Exposition colombienne, avec ses merveilles, y offrait un attrait de plus pour les étrangers. D'ailleurs, aux États-Unis, l'atmosphère religieuse est plus libre, plus dégagée des nuages orageux qui planent si souvent menaçans à l'horizon du vieux monde. Les dix races qui s'y croisent, au lieu d'être séparées et cantonnées dans des Églises hostiles, comme en Orient, sont étroitement mêlées et, dans ce contact, ont sacrifié leurs préjugés particuliers, pour former une seule nation, qui a un sentiment très vif, tout ensemble, de son indépendance et de sa grandeur cosmopolite. Les Églises, de leur côté, affranchies de tout lien avec l'État, vivent uniquement des offrandes des fidèles; la participation des laïques aux affaires de leur Église préserve le clergé de l'esprit clérical et rapproche les uns de l'autre dans le sein d'une même patrie, également aimée de tous, parce qu'elle respecte et protège également la liberté de tous les cultes. Le révérend John Henry Barrows, pasteur de la première Église presbytérienne de Chicago, fut donc bien inspiré, quand il conçut le projet de convoquer un congrès religieux dans cette jeune capitale de la civilisation occidentale. Avec un coup d'œil vraiment génial, il comprit le parti qu'on pourrait tirer, pour le réveil du sentiment religieux et pour l'union des Églises, de leur contact avec les religions non chrétiennes; il résolut d'élargir, comme on dit là-bas, la *plate-forme* du congrès et d'y inviter les représentans de toutes les grandes religions de la terre.

Cette idée d'une conférence entre les ministres de cultes différens est-elle absolument nouvelle, originale? Évidemment non; elle a dû venir à l'esprit de tout homme supérieur, de tout souverain philosophe, mis en présence des dissensions religieuses. Elle

(1) Discours de clôture au Congrès eucharistique de Jérusalem (21 mai 1893).

a sans doute guidé Alexandre Sévère quand il établissait dans son palais cette singulière chapelle, où Jésus-Christ avait une statue à côté d'Apollon et de Socrate; peut-être a-t-elle hanté la grande âme de Marc-Aurèle. Mais c'est dans l'Inde du XVIe siècle qu'on en trouve la réalisation première, et, chose étrange, l'honneur de cette initiative pacifique revient à un descendant de ces conquérans mongols qui avaient dévasté l'Asie et fait trembler l'Europe, à l'empereur Akbar, arrière-neveu de Tamerlan.

Vers 1574, ce prince, que Renan a surnommé le Marc-Aurèle de l'Hindoustan, fit bâtir à Fathpour-Sikri, sa capitale, un édifice appelé l'*Ibadat Khana*, qui se composait de six grandes salles, où se réunissaient, tous les jeudis soir, les savans et croyans des sectes diverses, pour y discuter les questions religieuses. La salle Ouest était réservée aux Saïds, descendans du prophète; la salle Sud était pour les ulémas; la salle Nord, pour les cheiks et « les hommes de l'extase » sans doute les soufis; la salle Est, pour les parias; les deux autres salles pour les brahmanes et les chrétiens. L'Empereur visitait les salles tour à tour et prenait souvent sa part des entretiens qui se prolongeaient jusqu'au lendemain matin (1). Mais à cette époque, dans l'Inde, les passions de race et de religion étaient encore trop vives; un soir les ulémas, à bout d'argumens, montrèrent le poing à leurs adversaires soufis. Le tolérant grand Mogol dut adresser aux trop bouillans théologiens de sévères réprimandes. Les conférences de l'*Ibadat Khana* se prolongèrent pourtant jusqu'après 1578; nous savons qu'en cette année deux missionnaires jésuites, venus de Goa, prirent part à une controverse avec les ulémas.

Les essais d'unification religieuse d'Akbar disparurent de l'Inde avec lui; ils devaient être repris en Amérique, sous l'influence de l'étude comparée des religions. Vers 1860 parut à Boston une brochure intitulée : *La Sympathie des religions*. L'auteur, le colonel Thomas Wentworth Higginson, était un des héros de la guerre de sécession; chargé de commander un des régimens de noirs, il y avait fait des prodiges de valeur. Après la guerre, il se mit à voyager dans les quatre parties du monde; il observa les peuples et leurs usages, surtout leurs rites religieux et, revenu à Boston, il y fonda « l'Association religieuse libérale » qui est indépendante de toute secte. Dans sa brochure, le colonel Higginson, passant en revue les religions historiques, montrait les traits d'union qui les relient et exprimait cet avis que, sous toutes ces formes, diverses en apparence, il n'y a qu'une religion, dont

(1) Voir comte C.-A. De Noër : *L'Empereur Abkar, un chapitre de l'Histoire de l'Inde au XVIe siècle*, 2 vol. in-8°; Leyde, chez Brill, 1885, 1er vol., p. 306-307.

les deux articles fondamentaux sont la paternité de Dieu et la fraternité humaine (1).

II

M. Barrows aurait pu prendre ces paroles du colonel Higginson, son précurseur, pour épigraphe de la circulaire qu'il lança dès les premiers jours de juin 1891 dans toutes les provinces du monde religieux. Cette circulaire, en effet, est animée des mêmes sentimens et les exprime, parfois, dans des termes semblables :

« Nous croyons que Dieu existe et qu'il ne s'est nulle part laissé sans témoignage; nous croyons que la religion, par son influence, contribue à l'accroissement de la prospérité publique et qu'elle est la première force vive dans l'organisation sociale. Nous sommes convaincus que Dieu ne fait point acception de personne, mais qu'en toute nation il agrée les hommages de ceux qui le craignent et observent la justice ; c'est pourquoi nous invitons cordialement les représentans de toutes les croyances à nous aider à présenter au monde, à l'Exposition de 1893, *les harmonies et les unités religieuses de l'humanité*, et aussi à exposer les œuvres morales et spirituelles, qui sont à la racine du progrès.

« On se propose d'examiner les fondemens de la foi religieuse, de passer en revue les triomphes de la religion dans tous les âges, d'exposer sa situation chez les différentes nations et son influence sur la littérature, les beaux-arts, le commerce, le gouvernement et la vie de famille ; d'indiquer l'efficace de la religion pour faire avancer la tempérance et la pureté des mœurs, et son harmonie avec la vraie science; de faire ressortir l'importance du jour de repos hebdomadaire : en un mot, d'accroître les forces qui pourront amener l'unité de l'espèce humaine dans le culte de Dieu et le service de l'homme. »

La circulaire définissait ensuite l'objet de ce « Parlement des religions », qui était, non pas d'instituer une controverse, mais de mettre en évidence les harmonies des religions entre elles. Un dernier paragraphe annonçait en raccourci le programme des travaux, calculé pour seize journées, à trois séances par jour, et qu'on peut résumer ainsi :

I. *La religion en soi :* universalité de la croyance en Dieu. L'idée d'un dieu unique, père de tous les hommes. Notions de la vie future.

II. *La religion dans ses rapports avec :* 1° la famille; 2° les sciences, arts et lettres; 3° la morale; 4° les problèmes sociaux;

(1) *The Sympathy of Religions.* — *Unity mission office*, 2e édition; Chicago, 1893.

5° l'humanité. La fraternité des peuples, la justice internationale et l'arbitrage.

III. *La situation actuelle de la religion :* perspectives d'union des Églises chrétiennes et d'union religieuse de la famille humaine. La religion universelle et dernière.

Si j'ajoute que, en même temps que ce congrès universel, devaient se tenir des congrès particuliers de toutes les Églises : catholique, presbytérienne, unitaire, israélite, etc., on avouera qu'il était impossible de tracer un programme plus large et qui répondît mieux à la majesté de la religion. Le règlement d'ordre n'était pas moins sage. On ne devait pas discuter en séance publique; les débats et demandes d'explications étaient renvoyés à une section scientifique, qui siégea dans une plus petite salle, concurremment avec les séances de la salle Christophe-Colomb et où furent lus les mémoires d'un caractère moins populaire. Les représentans de chaque religion furent invités à exposer les lacunes essentielles de leur culte respectif.

Mais, malgré toutes ces mesures de prudence, les anciens conciles et synodes ont fait aux théologiens une si mauvaise réputation en fait de tolérance, que le projet d'un parlement des religions rencontra d'abord plus d'adversaires ou d'incrédules que d'adhérens. On lui prédit le sort de la tour de Babel. Sa propre Église refusa de seconder le pasteur Barrows dans son entreprise. Il essuya aussi, au dehors, plusieurs refus, entre autres, du sultan de Turquie, chef de l'islamisme; de l'Assemblée générale de l'Église presbytérienne d'Amérique (1892); de la plupart des pasteurs de l'Église épiscopale des États-Unis. Un de ceux auxquels il fut le plus sensible fut celui de l'archevêque de Cantorbéry, primat de l'Église anglicane; il était conçu en ces termes :

« Le christianisme est la religion unique. Je ne puis comprendre comment cette religion peut être regardée comme membre d'un parlement des religions, sans qu'on place les autres cultes sur un pied d'égalité avec elle. D'ailleurs, votre programme admet que *l'Église de Rome est l'Église catholique* et traite l'Église épiscopale d'Amérique et, par analogie, l'Église d'Angleterre comme étant hors de l'Église catholique; or cette situation qui nous est faite est intolérable. »

Mais le pasteur Barrows est un de ces hommes de la trempe de Christophe Colomb, qui non seulement ont foi dans une idée, mais qui ont assez d'énergie pour lutter et, au besoin, souffrir pour elle, parce qu'elle s'identifie pour eux avec la cause du Christ. C'est un homme d'une quarantaine d'années, qui joint à l'ardeur du tempérament français le sang-froid et la persévérance d'un Anglo-Saxon; son front large et dégarni est celui d'un pen-

seur; il a la bouche de l'orateur et le regard d'un hardi capitaine. Il réussit à faire partager ses vues à un laïque swedenborgien, M. Charles Bonney, président des divers congrès de l'Exposition; au révérend Jenkin Lloyd Jones, pasteur de l'Église unitaire de « Toutes-âmes; » et à quelques femmes aussi intelligentes que généreuses : Mme Potter Palmer, présidente, Mme Charles Henrotin, vice-présidente du comité féminin d'administration, et lady Henry Somerset, qui s'est tant occupée des œuvres de tempérance, et de patronage des enfans.

Mais ce fut surtout l'adhésion des prélats catholiques américains qui décida du succès du congrès. Le docteur Keane, recteur de l'université catholique de Washington, un des hommes les plus savans et les plus concilians que j'aie rencontrés, fut chargé de présenter un rapport sur la question à un conseil des évêques catholiques réunis à Baltimore, sous la présidence du cardinal Gibbons, et, sur son avis favorable, les évêques se prononcèrent à l'unanimité pour la participation officielle. Cette décision fut, sans aucun doute, communiquée au pape, qui l'approuva. Dès le mois de mai 1893, le nombre des adhésions parvenues au comité était tel qu'on ne douta plus que le congrès serait en nombre suffisant.

Outre des centaines d'adhésions écrites, et de nombreux mémoires envoyés, cent soixante-dix délégués ont assisté en personne au parlement des religions; ils représentaient environ un milliard deux cent mille âmes et peuvent se répartir ainsi :

Religions de la Chine (Taoïsme, Confucianisme, Bouddhisme)	4
— du Japon (Shintoïsme, Bouddhisme)	10
— de l'Indo-Chine et de Ceylan (Bouddhisme)	3
— de l'Hindoustan (Brahmanisme, Brahmo-somaj, Jaïnisme, Parsisme)	8
— diverses (Peaux-Rouges, Nègres, Polynésiens)	3
Judaïsme	12
Islamisme	2
Arménienne (Église chrétienne)	2
Grecque orthodoxe (Église)	4
Catholique romaine (Église)	18
Églises protestantes (y compris 18 dames déléguées)	100
Agnostiques	2
Total	170

J'ai décrit, ailleurs, l'aspect bigarré, le spectacle pittoresque, qu'offrait cette assemblée de prêtres, de théologiens laïques de vingt races, de seize religions différentes. Au premier coup d'œil on n'apercevait que des contrastes : entre ces hommes, aucun lien ni de race, ni de langue, ni de culte. Mais, en y regardant de plus près, on lisait dans tous les yeux une expression de bien-

veillance, une aspiration commune, ce je ne sais quoi qui pousse tout homme digne de ce nom à lever les yeux au ciel et à y chercher le secours d'une puissance invisible, dont il dépend, et puis le sentiment de solidarité dans la souffrance, l'ardent désir de se concerter pour triompher du mal. Oui! c'était bien là le double sentiment qui avait fait venir des extrémités du monde asiatique ces types de race et de religion naguère hostiles l'une à l'autre.

Dès la séance d'ouverture, ces sentimens trouvèrent d'éloquens interprètes :

« Dans ce congrès, s'écria M. Charles Bonney en souhaitant la bienvenue aux délégués étrangers, religion signifie amour et adoration pour Dieu, amour et service des hommes. On ne demande à personne ici d'abjurer ses croyances, ni même de faire le moindre compromis avec ses convictions. Nous ne prétendons pas davantage attribuer à toutes les religions un mérite égal. Ce que nous voulons, c'est former la sainte ligue de toutes les religions contre l'irréligion et les amener toutes à conserver entre elles des rapports fraternels, pour le bien des mœurs, pour le progrès de la charité et du respect mutuel. »

Et Mgr Redwood, archevêque catholique de la Nouvelle-Zélande, fit écho à cet appel d'un laïque protestant, par la déclaration suivante :

« Je ne prétends point, en tant que catholique, posséder toute la vérité et être en état de résoudre tous les problèmes. Je sais apprécier la charité et tout élément de vérité en dehors de mon Église. Christ seul a pu dire : *Je suis la vérité*. Partout où il y a une vérité, il y a quelque chose de digne du respect, non pas seulement de l'homme, mais de Jésus-Christ, cette incarnation de Dieu... L'homme n'est pas seulement un être moral, il est un être social. Or la condition de son développement, de sa prospérité, c'est qu'il soit libre, libre non seulement en matière politique, mais en matière religieuse. Aussi faut-il espérer qu'aujourd'hui commencera une ère nouvelle, où, dans tout l'univers et dans chaque nation, sera extirpée cette idée qu'on doit opprimer l'homme pour cause de religion. C'est la charité seule qui peut amener les âmes à la lumière. »

Voilà certes un beau langage, digne de l'âge d'or du christianisme, et auquel les évêques d'Europe ne nous ont guère habitués. Si on le rapproche des paroles hautaines par lesquelles le primat de l'Église anglicane avait motivé son refus, il est permis de se demander quel est le vrai apôtre de la tolérance, du prélat catholique ou du primat protestant ?

III

Le congrès religieux de Chicago, — s'il n'a été ni un concile, ni un parlement en ce sens qu'on n'y a ni discuté, ni voté, ni excommunié personne, — a eu du moins les caractères d'une assemblée vraiment œcuménique. C'étaient des hommes de foi, venus de tout pays et de toute Église, qui se réunissaient, avec le désir sincère et ardent d'aborder les plus urgens problèmes de la religion et de la philanthropie. On trouvera dans les deux volumes du Rev. Barrows les témoignages recueillis sur ces questions et sur la situation religieuse des pays représentés. Nous nous contenterons ici d'en marquer les trois traits principaux : l'attitude réciproque des païens et des organes du christianisme; les rapports de ces derniers avec le judaïsme ; enfin et surtout le rapprochement qui s'est produit entre les diverses branches de la chrétienté.

L'attitude des ecclésiastiques et des missionnaires vis-à-vis des païens a été, à peu d'exceptions près, d'une courtoisie parfaite, mieux encore, d'une franche sympathie ; en quoi le pasteur J.-H. Barrows a donné le bon exemple. C'est aux païens qu'il avait procuré un gîte dans les maisons les plus hospitalières, c'est à eux qu'il réservait les places le plus en vue sur l'estrade, c'est à eux qu'il a fait la part la plus large, pour le nombre ou la longueur des discours. Et non sans raison ! Les délégués du Japon, de la Chine et de l'Inde n'avaient-ils pas eu à franchir les plus grandes distances par terre et par mer, pour se rendre à Chicago? N'était-ce pas leur témoignage qui importait le plus dans cette vaste enquête sur les croyances? N'était-ce pas sur eux que l'on comptait, comme sur les champions les plus vaillans de la cause de la pacification religieuse ? Ces soins n'ont pas été vains; les païens ont été fort sensibles à cet accueil des *clergymen* américains et des dames américaines, — si sensibles même que l'un d'eux, un vénérable grand prêtre du shintoïsme, au mépris de tous les usages, a embrassé une lady en pleine séance, et tant était grand l'enthousiasme qu'il n'a recueilli que des applaudissemens! Tous ont exprimé leur reconnaissance, dans les discours d'adieux, tout en soulignant avec une fine ironie le contraste remarqué entre les égards qu'on leur montrait à Chicago, et les procédés arbitraires dont ils avaient eu à souffrir dans leur pays, de la part des soi-disant chrétiens.

Bien que les païens laïques, les bonzes et les brahmanes aient fait preuve en général d'une politesse, d'une réserve qui allait parfois jusqu'à voiler les caractères offensifs du polythéisme, — les idoles polycéphaleset les rites cruels ou lascifs, — on a pu fort bien

distinguer parmi eux deux attitudes, l'une agressive, l'autre conciliante. Les uns n'ont pas craint de dire au congrès en quoi le christianisme leur déplaisait et ont fait franchement leur procès aux missionnaires. C'étaient les représentans de la tradition, les conservateurs. D'autres, au contraire, avouant les transformations profondes subies par leurs cultes, ont fait au christianisme des concessions, voire des avances significatives. C'est un bouddhiste laïque du Japon qui s'est attaqué le plus vivement aux missionnaires. Kinza Riuge Hiraï est un homme d'une trentaine d'années ; il a la figure d'un ascète, les yeux enfoncés dans leurs orbites, le regard brillant : sa physionomie respire la conviction, la franchise, l'intrépidité. Parlant anglais couramment, il a reproché aux puissances chrétiennes d'Occident de traiter son pays d'une façon inique et de transgresser les maximes de l'Évangile.

« Vous envoyez vos missionnaires au Japon, et ils nous exhortent à observer la morale et à croire au christianisme. Or nous désirons observer la morale, nous savons que le christianisme est une bonne chose et nous reconnaissons votre amabilité. Toutefois notre peuple reste perplexe et ne sait à qui entendre. Car, en même temps, les puissances chrétiennes se refusent à reviser ce traité de Tokio, qui nous a été imposé à l'époque du régime féodal (1858) et qui nous ôte toute juridiction sur les crimes commis chez nous par des étrangers. A tout moment, Américains et Européens foulent aux pieds nos droits et nos usages, sans que nous puissions recourir à un tribunal impartial. Est-ce donc là la morale chrétienne? la justice chrétienne? Je lis dans la Bible : « Si quelqu'un te frappe à la joue droite, tends-lui la gauche » ; mais je ne puis découvrir un passage où il soit écrit : « Si quelqu'un te demande justice, frappe-le sur la joue droite, et, une fois tourné, frappe-le sur la gauche. » Je lis encore dans la Bible : « Si quelqu'un te fait un procès et veut te prendre ton manteau, laisse-lui aussi la tunique » ; mais je n'y puis trouver cette maxime : « Si tu poursuis un homme en justice et que tu revendiques son manteau, fais-lui donner la tunique par-dessus le marché. »

Ces critiques étaient si bien fondées, la contradiction si criante, que personne, diplomate ou missionnaire, n'a tenté de réfuter l'orateur. Un grand courant d'indignation s'est emparé de l'auditoire ; on a applaudi avec frénésie ce païen, qui, mieux que Voltaire, savait séparer la cause de l'Evangile et celle de ses indignes disciples. On avait senti vibrer en lui ces deux cordes, foncièrement humaines : le patriotisme et le sentiment de la justice. — Quelques séances après, le bouddhiste Dharmapala et le brahmane Narasima Charya (de Madras) reprirent la critique des missionnaires.

Ils leur reprochèrent de manquer d'humilité, de désintéressement, de tolérance. « Vos missionnaires, s'écria le dernier, dans leur ardeur iconoclaste, attaquent quelques-uns de nos préjugés, qui ne sont pas nécessairement contraires au christianisme. Par exemple, on érige en article de foi pour un Hindou converti de se mêler à d'autres castes, on fait de l'usage de nourriture animale une condition pour l'admettre au baptême. Or, laissez-moi vous dire, par ma propre expérience, que ces choses soulèvent chez nous une répugnance physique. » Et le brahmane demanda ensuite ironiquement si les apôtres saint Pierre et saint Paul avaient eu les mêmes exigences ?

Les révérends R.-A. Hume, missionnaire aux Indes orientales, et Haworth, missionnaire au Japon, repoussèrent quelques-uns de ces reproches, mais ils avouèrent que beaucoup d'évangélistes étaient, en effet, fort ignorans des livres sacrés et des rites et usages de ces religions antiques; et qu'au lieu de déblatérer contre le paganisme en bloc, on ferait mieux de reconnaître les élémens de vérité qu'il renferme. Le missionnaire G. Candlin (de Shanghaï) ajouta qu'il fallait changer radicalement la méthode d'évangélisation, substituer la preuve spirituelle, qui se trouve dans un sincère retour à la vie morale, au certificat d'orthodoxie, qui est souvent sans efficace sur la conduite. Et le révérend W. Alger, pasteur à Boston, termina le débat en ces termes : « Le véritable Antéchrist de notre temps, c'est le caractère et la conduite antichrétiens de la chrétienté ! Nous prêchons aux quatre coins du monde : « Cherchez le royaume de Dieu et sa justice et tout le reste vous sera donné par surcroît », et, en fait, nous rejetons à l'arrière-plan ce royaume et sa justice ; nous travaillons, comme autant de diables incarnés, pour l'intérêt personnel sous toutes ses formes. Voilà le grand obstacle à l'unification de la famille humaine. »

Je ne connais rien de plus noble, de plus honorable pour le caractère américain, que cet aveu loyal des défauts de la chrétienté, en présence même de ses adversaires. Que d'autres traitent cela de faiblesse, de naïveté, voire de blasphème contre la majesté de la « religion unique » ! Pour nous, ces craintes, ces doléances ne me touchent pas : la vérité nous est plus chère que tous les beaux décors d'une dévotion de parade et, bien loin de nous inquiéter de ces aveux pour le sort du christianisme, nous pensons, au contraire, qu'une religion est bien forte qui affronte, sans sourciller, les batteries de l'ennemi et qui emprunte à leurs critiques mêmes les moyens de se perfectionner.

Qu'on n'aille pas, du reste, attacher trop d'importance à ces *mea culpa* des représentans du christianisme ; ni, comme le

font, paraît-il, certains bouddhistes d'Europe, chanter victoire gagnée. Ces aveux n'ont eu trait qu'à des écarts entre les maximes et la conduite des chrétiens. On n'a sacrifié aucun des principes de la doctrine et de la morale. Et, en revanche, la plupart des représentans du polythéisme, en avouant les profondes modifications, les réformes radicales, qui se sont opérées ou s'opèrent en son sein, ont rendu un hommage, plus ou moins explicite, à la supériorité de la morale et même du monothéisme chrétien.

C'est surtout dans la croyance des peuples le plus anciennement civilisés que cette évolution est frappante. Ainsi Reuchi-Schibata, grand prêtre du Zhikko, — une des branches du shintoïsme, la religion nationale des Japonais, — nous a expliqué que cette réforme, datant du XVIe siècle, a pour objet d'insister sur la mise en pratique des préceptes et de concentrer sur un dieu suprême l'adoration, jusque-là dispersée sur les multiples kamis ou demi-dieux. Ce Dieu existe par lui-même et est seul éternel : c'est lui qui a créé toutes choses, et les autres dieux ne sont que des manifestations de sa puissance. « Les religions, a-t-il dit, ne diffèrent que par la forme extérieure, qui est déterminée par le tempérament du peuple ou le milieu physique où elle est née. Elles reposent toutes sur une vérité fondamentale. Comme il serait impraticable actuellement de les combiner en une seule, les croyans, du moins, devraient abjurer tous sentimens d'hostilité et unir leurs forces pour dégager cette vérité commune qui se cache sous les formes diverses. »

Les organes du bouddhisme ne nous ont pas moins surpris en nous apprenant qu'ils acceptaient le dieu suprême du brahmanisme Brahma, comme présidant à la période actuelle du monde. Ce dieu est tout amour, bonté, miséricorde, et veille sur tous avec une égale sollicitude. La morale bouddhiste admet aussi maintenant des sanctions de nos actes, dans la vie future et dans la vie éternelle, ce qui paraissait incompatible avec la notion primitive du nirvana.

Il s'est produit aussi, dans les religions des Parsîs et des Hindous, un mouvement parallèle tendant au monothéisme. C'est une opinion généralement admise que la religion de Zoroastre est dualiste : Ahoura-Mazda et Angrya-Mainyush produisent, par leur antagonisme, la lutte du bien et du mal, de la lumière et des ténèbres. Il paraît que nous étions mal informés. Un Parsî de Bombay, Jinanji-Jamshedji-Modhi, nous a expliqué l'origine de cette erreur ; quelques écrivains sacrés s'étant servis, par emphase, du terme d'Ahoura-Mazda pour désigner Spenta-Mainyush, l'archange de la lumière, peu à peu ce dernier nom est tombé en désuétude et l'on a fini par identifier cet archange avec le Dieu suprême. La religion primitive des mages était monothéiste ; car Zoroastre a précisé-

ment rejeté de l'Avesta le mot aryen de *dêva* comme impliquant la pluralité des dieux. La théorie des deux principes n'est qu'une explication philosophique, qu'il ne faut pas confondre avec le système religieux de Zoroastre. Ahoura-Mazda est le seigneur souverain et omniscient, le créateur, qui gouverne avec justice le monde visible et le monde invisible. Quand les temps seront accomplis, Ahriman et l'enfer seront détruits, tous les morts ressusciteront et un bonheur éternel régnera dans le monde.

Une évolution dans le même sens s'est opérée au sein du brahmanisme depuis soixante ans. En 1830 un brahmine, Raja-Ram-Mohan Roy, fondait le *brahmo-somaj* ou « société de Dieu » pour épurer la religion des Hindous de ses 33 millions de dieux ou de déesses et de ses rites cruels ou démoralisans. Cette société a créé un grand mouvement d'opinion, qui a permis au gouvernement anglais d'abolir le suicide des veuves, de relever l'âge minimum du mariage légal, et qui tend à amener le croisement des castes. Les membres de cette association, qui a pris une grande extension, reconnaissent la Bible comme Écriture sainte, au même titre que les Védas et les Upanischads, adorent un seul Dieu vivant, père de toutes les races ; et saluent dans le Christ le plus divin des prophètes de l'humanité. Le brahmo-somaj était représenté à Chicago par trois délégués, dont l'un s'est bientôt placé, par son éloquence, au premier rang des orateurs du congrès. Le protab Chunder-Mozoumdar est un homme de 55 ans, de la caste des brahmanes, au pur type aryen : il a le front d'un penseur, des yeux noirs, où la douceur s'allie au rayonnement d'une foi ardente, les cheveux et la barbe sont encore très noirs. Il est l'auteur d'un livre intitulé : *Le Christ oriental*, dans lequel il a montré combien la voix des Évangiles fait écho à la prédication des Védas.

On pourra juger de cette consonance par le passage suivant du discours de Mozoumdar, sur la *Dette religieuse du monde envers l'Asie* (21 sept. 93).

Après avoir rappelé que c'est à l'Asie que le monde doit ces grandes choses : l'intuition de l'esprit de Dieu immanent et agissant dans la nature, l'*introspection* ou conscience que Dieu agit en nous ; l'adoration aimante et joyeuse, s'exprimant par des prières et des hymnes, et le renoncement aux plaisirs des sens, renoncement poussé jusqu'au dernier terme de l'ascétisme, Mozoumdar a ajouté : « La maîtrise de soi-même ou renoncement n'est qu'une partie de l'éducation spirituelle de la volonté ; l'autre partie, c'est l'obéissance, c'est la consécration de nous-même à la volonté de Dieu et au service de l'humanité. La discipline de nous-même n'est qu'un moyen pour atteindre ce but supérieur : nous soumettre et nous identifier à la volonté de Dieu. Le grain de froment tombe

et meurt en terre, afin de se reproduire au centuple ; de même l'homme qui consume sa vie pour Dieu, la garde pour l'éternité. La mort, c'est-à-dire la destruction du moi égoïste et charnel a été et sera toujours le prix à payer pour atteindre Dieu. Qui a pu dire : *Que ta volonté soit faite et non la mienne?* Celui-là seul qui a lutté avec la coupe amère de l'agonie, celui qui ne songeait qu'à servir Dieu et les hommes, tandis que le meurtrier était à la porte.

« Appelez cela renoncement, appelez cela stoïcisme, appelez-cela mort : le fait est que celui-là seul qui meurt à soi-même peut trouver le repos en Dieu et la réconciliation avec l'homme.

« Cette grande loi d'abnégation, de souffrance de mort, a pour symbole cette croix mystique, qui vous est si chère et qui m'est chère aussi. Chrétiens ! répudierez-vous jamais le Calvaire ? L'union de volonté et de caractère est le plus haut, mais le plus difficile degré de l'union avec Dieu. »

Y a-t-il beaucoup de catholiques ou de protestans qui aient pénétré si avant dans le mystère de la rédemption? Quand un païen en est arrivé là, ne peut-on pas lui appliquer l'éloge que Jésus donnait à Nathanaël : « Voici un Israélite en qui il n'y a point de fraude. » Voilà un croyant auquel il ne manque de chrétien que le nom !

Il n'y a pas manqué de « Nathanaël » au congrès de Chicago.

Sans doute, il y a eu des rabbins qui représentaient le judaïsme orthodoxe, ritualiste, celui qui ne voit point de salut hors de la loi, de la circoncision et de la viande « kascher ». Tel a été le rabbin Pereira Mendez, de la synagogue hispano-portugaise de New-York. Après avoir revendiqué pour Moïse la gloire d'avoir le premier doté l'humanité d'un code de morale et rappelé que les prophètes d'Israël avaient les premiers émis les idées de paix, de fraternité, de bonheur universel, il a recherché par quels moyens ils avaient accompli leur œuvre. Il en a relevé deux : un principe de séparation, de rupture absolue avec le monde des païens et un acte de protestation contre leurs erreurs et leurs vices. Et M. Pereira Mendez a conclu en disant que les Juifs devaient continuer à vivre à part des Gentils, et à protester contre tout ce qui est contraire à la loi de Moïse, jusqu'à la réparation de toute injustice et jusqu'à la restauration d'un royaume d'Israël en Palestine, qui s'étendra du Nil à l'Euphrate.

Mais la plupart des rabbins, manifestement imbus d'idées bibliques pendant leur séjour aux universités, ont exposé des doctrines très voisines du christianisme. Par exemple, M. Isaac Wise, professeur à Cincinnati, a établi que le judaïsme reposait sur les quatre dogmes fondamentaux : la croyance à un Dieu vivant, à la révélation, à la loi morale et à la sanction future du bien et du

mal. Le rabbin Kohler, de la synagogue Beth-El, à New-York, s'est rencontré avec le cardinal Gibbons pour présenter la parabole du bon Samaritain comme la plus belle leçon de tolérance et de charité inter-confessionnelle qui ait été donnée aux hommes. Mais deux rabbins, surtout, ont étonné l'assemblée par la sainte hardiesse avec laquelle ils ont confessé leur adhésion spirituelle à l'Évangile du Nazaréen : M. Hirsch, professeur à l'université de Chicago, dans un discours sur les *Élémens de la religion universelle*, dont nous parlerons plus loin, et M. Lyon, professeur d'assyriologie à l'University Harvard, N. Cambridge. On voit par là que les universités mixtes, en instituant un commerce intime entre les croyans de religions différentes, leur fournissent l'occasion de se respecter mutuellement et de mieux apprécier leurs doctrines respectives. Le rabbin Lyon avait une tâche difficile : il devait traiter ce sujet de la *Contribution du Judaïsme à la civilisation* qui a rendu célèbre la magistrale leçon d'E. Renan au Collège de France, en 1863. Il a su être intéressant, même auprès d'un tel modèle. Il a commencé par rendre hommage à la tolérance de l'Université Harvard qui, malgré sa devise : *Christo et Ecclesiæ*, ouvre l'accès de ses chaires à tous les savans, sans distinction de culte, et il a salué dans les États-Unis une deuxième terre promise, qui a vraiment réalisé le rêve des prophètes d'Israël. Les Juifs, en effet, y ont trouvé à la fois un *home*, où ils peuvent se reposer de leurs exodes et des tribulations dont ils sont l'objet « à l'ombre de la vigne et du figuier », et la prospérité, car la terre d'Amérique offre des ressources inépuisables au génie industriel et commercial de leur race ; mais là surtout, on les a accueillis avec des sentimens de tolérance, de bonne volonté, de fraternité.

Entrant alors au cœur de son sujet, le professeur de Harvard a dit que le monde doit à Israël non seulement les Écritures saintes, mais encore des types incomparables de beauté morale et de patriotisme, ces héros et ces prophètes qui s'appellent Moïse, Jérémie, Paul de Tarse, et au premier rang Jésus de Nazareth.

« Jésus, a dit le rabbin Lyon, lui aussi était Juif. Seulement son nom a été tellement identifié avec l'histoire du monde qu'on a fini par oublier son origine. On s'est dit qu'une personnalité aussi souveraine est trop universelle pour être bornée par les frontières d'un peuple. Ainsi, nous négligeons trop de tenir compte de la naissance de Jésus dans une famille juive et de son éducation galiléenne. Loin de moi la tentative d'apprécier l'influence de son caractère sur le progrès de l'humanité ! Pour accomplir cette tâche, il ne faudrait pas moins que la science universelle. Il suffit, pour mon sujet, de rappeler la nationalité de celui qu'une partie considérable du monde s'accorde à regarder comme ayant

été le plus grand et le meilleur exemplaire de la race humaine... Je n'ai garde d'oublier qu'un grand nombre de Juifs n'ont pas encore admis la grandeur de Jésus; mais cette attitude s'explique par l'effet que font sur eux certains enseignemens touchant sa personne et par les persécutions que beaucoup de Juifs ont endurées et endurent encore de la part de ceux qui portent le nom du Christ. Quoi qu'il en soit, il y a dans ce nom et dans cette personne de Jésus, bien compris, une telle source de bénédictions et d'élévation morale que je ne puis concevoir de raison qui empêche les Juifs de le reconnaître pour le plus grand et le plus aimé de tous leurs plus illustres docteurs. »

Après d'aussi sincères hommages rendus par des fils d'Israël à la grandeur morale de Jésus et à la vertu salutaire de son Évangile, les ministres du christianisme ne pouvaient demeurer en reste de courtoisie et de tolérance. Mgr Ireland, le célèbre archevêque de Saint-Paul, dont les Parisiens ont eu, il y a trois ans, le privilège d'entendre la parole chrétienne et libérale, était allé, quelques jours avant, au congrès israélite témoigner sa sympathie à ce peuple si odieusement maltraité dans certains pays. Mgr Latas, archevêque de Zante, a tenu, au nom de l'église grecque orthodoxe, à démentir la légende, si souvent exploitée contre les Juifs, d'un enfant chrétien immolé en guise d'agneau pascal :

« Je demande au congrès, s'est écrié le généreux prélat, d'affirmer notre conviction que le judaïsme interdit toute espèce de meurtre; qu'aucune des autorités ni des livres saints d'Israël n'autorise l'effusion, ni l'usage de sang humain dans les rites. La propagande d'une telle calomnie contre les adeptes d'une croyance monothéiste ne peut être considérée que comme une manœuvre anti-chrétienne. »

Ces paroles ont été couvertes d'applaudissemens, et il a été manifeste, à ce moment-là, qu'un pacte d'alliance était conclu entre les chefs des deux grandes religions fondées sur la Bible.

IV

Mais à quoi serviraient et ce pacte entre prélats et rabbins, et les visibles avances de plusieurs brahmanes et mages envers le christianisme, si les multiples sectes de la chrétienté restent hostiles ou divisées?

C'est ce qu'ont bien compris les organes du christianisme à Chicago ; ils ont senti qu'en face des progrès de l'athéisme et de l'anarchie morale, en présence des attaques de la science incrédule et du socialisme révolutionnaire, il fallait serrer les rangs. Et, comme en vertu d'un accord tacite, ils se sont réunis sur deux bases

communes : l'une morale et sociale, l'autre religieuse et liturgique.

1° Les ministres de toutes les confessions ont reconnu d'un commun accord l'existence du péché, ses conséquences funestes, et la réalité de la délivrance apportée par le Christ.

« S'il y a une chose certaine, a dit le pasteur J. Cook (de Boston), c'est que l'âme, en proie aux mauvais penchans, ne saurait trouver la paix. Il faut, pour qu'elle entre au royaume du ciel, c'est-à-dire pour qu'elle devienne heureuse, qu'elle soit délivrée du péché et du désir du péché. »

Et le Père Elliot, de l'ordre des Paulistes de New-York, a ajouté, du point de vue catholique :

« Il y a un malheur plus grand que d'ignorer son péché, c'est de perdre conscience de la dignité humaine. Je ne puis croire que l'homme soit radicalement dépravé. Si j'avais à choisir entre le pélagianisme et la prédestination, c'est pour le premier que j'opterais. Mais, grâce à Dieu! ni l'un ni l'autre n'ont raison. La vérité, c'est que nous avons tous péché et que la vie et la lumière nous ont été communiquées en Jésus-Christ pour notre salut. »

Le péché n'a pas seulement des effets funestes sur les individus : il est la cause première de toutes les misères sociales : l'alcoolisme, la pauvreté, la prostitution, la guerre. Voilà les géans du mal, contre lesquels les Églises devraient organiser une pacifique croisade, et M. le professeur Small (de Chicago) a adjuré les diverses confessions, au lieu de se borner à endoctriner les enfans ou à soutenir des controverses, de s'allier pour améliorer les relations entre les classes. Le cardinal Gibbons a été l'éloquent interprète de ces sentimens d'union, quand, après avoir revendiqué pour l'Église romaine la priorité dans la fondation des institutions charitables, il a ajouté :

« Je suis heureux de reconnaître que les nombreuses corporations chrétiennes, en dehors de l'Église catholique, ont été et sont aujourd'hui de zélés promoteurs des œuvres de bienfaisance. Sans parler des innombrables œuvres humanitaires créées dans tout ce pays par nos frères non-catholiques, je rends un joyeux témoignage aux institutions philanthropiques fondées par Wilson et Shepherd, par Johns Hopkins, Enoch Pratt et George Peabody à Baltimore. Bien que nous différions par la foi, il y a une plate-forme sur laquelle nous nous maintenons unis, c'est celle de la charité et de la bienveillance.

« La religion pure et sans tache devant Dieu, a dit l'apôtre, c'est de visiter la veuve et l'orphelin dans leur détresse et de se garder pur des souillures du monde ou, pour emprunter les paroles du païen Cicéron : *Homines ad Deos nulla re propius accedunt, quam salutem hominibus dando.* »

Mais, comment réaliser cette alliance philanthropique? Deux moyens ont été proposés. M. Théodore Seward, professeur de musique à East-Orange, New-Jersey, reprenant une pensée du comte Zinzendorf, le restaurateur de l'unité des frères Moraves, a proposé la formation d'une *Fraternité de l'unité chrétienne*.

« On voudrait, disait la feuille d'enrôlement, unir tous ceux qui désirent servir Dieu et leurs semblables, sans distinction de *credo*, sous la seule inspiration de la vie et des préceptes de Jésus-Christ. On se propose de restaurer l'esprit et les méthodes du christianisme primitif, de substituer la coopération à la compétition dans les œuvres religieuses et de hâter l'ère de la fédération du monde. »

Cette motion obtint sur-le-champ (2 septembre) l'adhésion d'une vingtaine de délégués des Églises grecque, protestante et arménienne; mais elle parut sans doute trop vague et trop étroite à la plupart des membres du congrès, car elle n'a rallié ni les catholiques, ni les israélites.

M. le pasteur Barrows a été plus heureux en proposant, le même jour, de nommer trois comités pour préparer une liste des cinquante meilleurs livres sur le christianisme. Le premier comité se composa du révérend F. A. Noble et des ministres protestans orthodoxes; le deuxième eut pour président l'évêque Keane, assisté de quatre professeurs catholiques, et le troisième fut formé de délégués de toutes les associations religieuses libérales, sous la présidence du révérend Jenkin Lloyd Jones. Ces trois comités, après avoir travaillé à part, devaient se réunir pour dresser une liste commune de livres d'apologétique, d'histoire, et d'édification (1).

2° Mais les initiateurs du parlement des religions étaient trop convaincus de la valeur intrinsèque, de l'efficace du sentiment religieux pour se contenter de l'union seulement en vue d'une action morale ou philanthropique. N'était-ce pas faire une nouvelle édition de la *Morale indépendante?* N'était-ce pas se priver d'un des plus grands ressorts de l'énergie morale : la prière? Aussi ont-ils essayé de fonder l'union sur une base plus large et plus profonde; sur ce qui fait l'essence même de toute religion, sur le culte en esprit, sur la révérence pour l'Être infini « de qui nous tenons la vie, le mouvement et l'être ». Et cette adoration s'est manifestée sous les deux formes les plus idéales, les plus immatérielles, la prière muette ou l'Oraison dominicale et le chant d'hymnes communes.

(1) Cette idée est très praticable ; la librairie Mame a publié, en 1870, sous les auspices de Mgr Dupanloup, les *Pensées morales et religieuses de Bacon, Kepler, Newton, Euler*, quatre protestans illustres, et l'abbé Migne a admis les œuvres de plusieurs théologiens protestans dans ses *Démonstrations évangéliques* (Paris, 1842-1888).

Quel acte solennel, quel événement inouï dans l'histoire de l'Église romaine, que le fait du cardinal Gibbons, revêtu de la pourpre romaine, se levant au milieu de cette assemblée d'hérétiques, de schismatiques et de païens, et, après avoir fait le signe de la croix, prononçant le « Notre Père » en anglais! Il y a eu pourtant quelque chose de plus touchant que cet acte initial, c'est le moment où, à la séance de clôture, le rabbin Hirsch a dit à son tour la même prière; le successeur des scribes et des docteurs de la loi venant rendre son témoignage au crucifié de Golgotha!

Les hymnes, — ces prières qui s'élèvent au ciel sur les ailes de la mélodie et du rythme, — n'ont pas moins bien rendu cette harmonie des croyances. On en avait préparé pour l'usage du congrès un recueil si bien choisi que les adeptes de toutes les confessions chrétiennes ont pu les chanter d'un cœur et d'une âme. Les unes étaient imitées de ces vieux psaumes d'Israël, qui semblent doués d'une éternelle jeunesse; d'autres étaient des cantiques de l'Église latine, par exemple le *Te Deum laudamus*, le *Veni Creator;* enfin on y trouvait en grand nombre des hymnes composées par des poètes catholiques, unitaires ou quakers. Deux surtout devinrent les favorites de l'auditoire, le cantique d'Adams, qui commence par ces mots :

Nearer, my God, to thee

et l'admirable hymne du cardinal Newman :

Lead thou me on, o kindly Light!

Jamais la puissance de la musique pour la concorde ne s'est montrée d'une façon plus éclatante qu'à la dernière séance. Après que les délégués des nations païennes ou des églises étrangères eurent fait leurs adieux, le chœur d'Apollon entonna l'*Alleluia* tiré de l'oratorio *le Messie* de Hændel, avec un élan superbe. Le chef du chœur et les choristes étaient si pénétrés par le génie du grand maître et par le souffle des paroles bibliques :

Alleluia! car le Seigneur Dieu règne avec toute-puissance!
Il régnera à jamais, le Roi des Rois, le Seigneur des Seigneurs.
Alleluia!

que l'effet produit sur l'auditoire fut indescriptible. Cette masse de 4 000 personnes fut comme soulevée par une force surnaturelle : il nous sembla que toutes les barrières de race, de langue, de dogmes étaient renversées et que nous étions tous là comme les membres de la grande famille de Dieu! L'enthousiasme était tel que des centaines de personnes se tenaient debout : les hommes acclamant, les femmes agitant leurs mouchoirs. Le calme ne se rétablit que lorsque le chœur se mit à chanter le *Juge-moi*,

ô Dieu! de Mendelssohn. Mais tout le monde a gardé l'impression que ce jour-là la musique avait remporté un de ses plus beaux triomphes; comme Orphée, elle avait dompté le monstre de l'intolérance et de la discorde!

3° Ainsi le congrès de Chicago a réalisé l'accord des confessions chrétiennes sur la « plate-forme » de la charité et de la lutte contre les misères sociales, sur la base de la prière et du chant spirituel. Est-il possible d'aller plus loin et d'atteindre l'unité doctrinale et sacramentelle? Et puis même, est-ce désirable? — Qu'une entente entre les sociétés soit utile et même indispensable à l'œuvre missionnaire, si on ne veut pas la voir paralysée dans l'Extrême-Orient, c'est ce que le révérend G. Candlin a démontré clairement. Mais entente ne signifie pas fusion, et il ne faut pas confondre l'esprit sectaire avec l'esprit de corps ou l'esprit d'Église qui a sa raison d'être. « Les Églises historiques, — a dit Philippe Schaff dans un mémoire sur la réunion du christianisme, qui a été comme son testament religieux, — représentent les aspects variés de la foi chrétienne et se complètent mutuellement. C'est chez les peuples les plus actifs et les plus civilisés que les dénominations religieuses sont le plus nombreuses. Toutes ces divisions de la chrétienté doivent servir, dans la pensée de la Providence, à former un jour une plus grande harmonie. » Mais la réconciliation est-elle possible entre elles? Oui, répond Schaff, car toutes sont d'accord sur l'adoration d'un seul Dieu, la reconnaissance d'un seul Christ, et de la même Bible, trésor de ses révélations, la croyance à la loi morale et à la vie future. « Pourquoi le pape, — s'est écrié en terminant le professeur Schaff, — dans l'esprit de Grégoire Ier et s'inspirant d'une autorité supérieure, ne déclarerait-il pas infailliblement sa propre faillibilité dans les matières qui sont en dehors de son Église? Pourquoi n'inviterait-il pas les Grecs et les protestans à un concile pan-chrétien de Jérusalem, là où l'Église-mère de la chrétienté a tenu sa première assemblée de pacification? »

La deuxième partie de cette proposition n'est pas aussi étrange que la première, et la preuve, c'est que Léon XIII, dans l'encyclique *Præclara gratulationis*, a exaucé le vœu du professeur Schaff; mais le résultat a prouvé que le sacrement de l'Eucharistie n'offrait pas un trait d'union plus commode à Jérusalem qu'à Marbourg ou au concile de Bâle, avec les Hussites. Il faut donc trouver une base plus large, sans rester dans le vague, et plus précise, sans tomber dans l'uniformité. « Ce qu'il faut rechercher, a fort bien dit le chanoine Freemantle, agrégé de Baliol College (Oxford), c'est l'unité de l'esprit, c'est-à-dire l'entente et la sympathie sur certains objets, qui conduiront à la coopération. La foi, dans sa

vraie nature, est moins une adhésion de l'intellect à certains dogmes qu'une faculté morale et affective. Nous devons appliquer cette faculté, non pas aux symboles dogmatiques qui nous divisent, mais aux objets mêmes de la religion, sur lesquels on est unanime : Dieu, — le Christ, — la vie éternelle. »

Il est évident que cet accord des grandes confessions chrétiennes sur la base d'une foi essentiellement morale faciliterait l'accès du christianisme aux païens, car il y a, comme on l'a vu tout à l'heure, dans les grandes religions de l'Asie, des affinités remarquables pour le théisme et la morale de l'Évangile. Les docteurs chrétiens d'Alexandrie avaient très bien vu cela au IIe siècle, et ils expliquaient ces affinités entre l'Hellénisme et l'Évangile par la théorie du « Logos » ou Verbe divin. C'est ce qu'a rappelé M. Max Müller dans une lettre adressée d'Oxford au pasteur Barrows, et qui a été lue au congrès : « Cette doctrine du Logos, écrivait-il, est à la base de la plus ancienne théologie chrétienne ; elle-même repose sur le quatrième Évangile et sur maint passage des Synoptiques, mais n'a été complètement élaborée que par Clément d'Alexandrie et par Origène... Si nous voulons être d'authentiques et honnêtes chrétiens, il nous faut remonter jusqu'à ces autorités antérieures au concile de Nicée, car ce sont là les véritables pères de l'Église. C'est sur cette base antique, qui a été si étrangement négligée, — sinon rejetée de propos délibéré à l'époque de la Réformation, — que seront possibles un véritable réveil de la religion chrétienne et une réunion de toutes ses branches. »

Nous ne partageons pas l'optimisme de l'illustre auteur de la *Science des religions*, et nous ne croyons pas à l'union des Églises sur la base d'un *credo* théologique ou d'un sacrement. En effet, chaque église, chaque nation, chaque école de théologiens verra toujours les doctrines capitales de l'Évangile sous son angle particulier et ne sera guère disposée à les sacrifier. D'ailleurs les générations actuelles demandent toujours moins de théologie et toujours plus de sentiment religieux ; toujours moins de dogmes et de rites, et toujours plus de morale en action : il y a une tendance en religion, comme dans les affaires, à supprimer les intermédiaires. Ce qui est désirable, c'est non pas l'unité dogmatique ou rituelle, mais l'union des efforts moraux et sociaux, par l'harmonie des adorations. Ce après quoi soupirent les âmes généreuses, c'est à une libre communication avec le Dieu de miséricorde et d'amour, c'est à une solidarité plus réelle avec nos semblables qui souffrent. Aussi MM. Hulbert et Freemantle ont eu mille fois raison, selon nous, de dire qu'il est temps d'affranchir la foi de la tutelle des symboles dogmatiques et qu'il faut, pour la réveiller, la laisser

s'orienter et s'attacher librement aux objets éternels de la religion.

C'était aussi le sentiment du rabbin C. Hirsch, dans son discours sur les *Élémens de la Religion universelle*. Ces élémens indestructibles, d'après lui, sont l'idée du Dieu esprit, la conscience du péché et le pardon assuré au repentir sincère, la foi en une vie future et le fait de pratiquer la prière « en esprit et en vérité », la méditation de toute révélation de Dieu dans les « Bibles de l'humanité » et surtout la pratique de la charité, cette charité sans restriction, dont Jésus a donné le modèle et qui pénétrera toutes les relations de la société humaine (1). « Jésus-Christ sera le véritable *unificateur* de l'humanité, » telle est la prédiction faite en termes plus ou moins clairs par plusieurs brahmanes et rabbins, mais explicitement par tous les organes des grandes communions chrétiennes : Mgr Latas, pour l'Église grecque ; Mgr Keane, pour l'Église romaine ; les révérends Boardman et Barrows au nom des dénominations protestantes. C'est sa personne et son Évangile et non pas le chef de telle ou telle Église ou son *credo* qui sont le pôle vers lequel gravite le monde religieux. Mgr Keane avait à traiter cette question : *Quel sera le centre final de la Religion?* Voici, en résumé, sa réponse :

« Ce parlement a montré que les efforts de toutes les races de la terre pour répandre la doctrine de Dieu, tous les moyens essayés par le Tout-Puissant pour unir les hommes aboutissent logiquement à un point culminant : Jésus-Christ. Les grands conducteurs religieux du monde avouent qu'ils ne sont que des précurseurs, tâtonnant dans les ténèbres et montrant du doigt à l'horizon l'aurore de celui qui devait être la « Lumière du monde ». Ainsi le verdict des siècles proclame, avec l'apôtre des Gentils, qu'aucun autre fondement ne peut être posé que celui qui a été posé par Dieu même, à savoir Jésus-Christ. Aussi longtemps que Dieu sera Dieu et que l'homme sera l'homme, Jésus-Christ sera le centre de la religion à jamais. — Quant à son Église, elle a deux côtés. Du côté humain, il y aura toujours, comme il y a toujours eu, place pour toutes les réformes, pour l'élimination des défauts humains, car Notre-Seigneur n'a fait aucune promesse d'impeccabilité humaine. Mais, du côté divin de l'Église, il ne saurait y avoir aucun changement, ni l'ombre d'une altération... Cette Église doit devenir un organisme parfait ; toutes les diversités doivent se fondre dans l'unité, suivant le vœu du Seigneur : « Puissent-ils être un en nous comme toi, ô Père, tu es en moi et moi en eux, afin qu'ils soient perfectionnés dans l'unité ! »

(1) Comp. le mémoire de M. Albert Réville sur *Les Conditions et les perspectives d'une Religion universelle;* Barrows, II, 1363.

A ces paroles du recteur catholique, le pasteur Barrows a fait écho dans son discours final :

« Mon cœur est si plein d'amour, de bonheur, de gratitude, que je ne saurais exprimer tout ce que je ressens. S'il y a quelqu'un à qui soit dû l'honneur du succès de ce parlement des religions, c'est à l'esprit du Christ, qui est un esprit de charité... On dit que sir Josuah Reynolds termina ses conférences sur l'art de la peinture, par le nom de Michel-Ange. Pour moi, je désire, avec une vénération bien autrement profonde, que le dernier nom, prononcé par moi devant cette assemblée, soit le nom de Celui à qui je dois la vie, la vérité, l'espérance et toutes choses ; le nom de Celui qui peut résoudre toutes les contradictions, et qui, du haut de son trône dans les cieux, dirige sur la terre la marche sereine et infatigable de l'amour rédempteur, le nom de Jésus-Christ le sauveur du monde ! »

V

Voilà, certes, des paroles de foi, d'espérance et de charité qui sont de bon augure pour l'avenir de l'œuvre de pacification religieuse, inaugurée par le vaillant pasteur de Chicago. Les applaudissemens unanimes qui les ont accueillies, ont été la plus douce récompense de son labeur ; ils lui ont prouvé que si, au début, son projet avait soulevé bien des objections et s'était heurté à quelques refus, il avait maintenant cause gagnée. Le premier parlement des religions n'a été ni une tour de Babel, ni une nouvelle Pentecôte, bien qu'à certains momens les cœurs aient été comme soulevés par l'esprit divin ; mais il a été un concile pacifique des grandes religions de la terre et il a produit un grand effet moral.

Plusieurs ont exprimé la crainte qu'il n'eût pas de résultats pratiques : eh bien ! même sur ce point le doute n'est plus permis. Ce congrès a déterminé deux grands courans : l'un pousse à une étude plus approfondie des religions et l'autre tend au rapprochement des diverses dénominations chrétiennes entre elles et même avec les Israélites. Le *Christian Register* de Boston, du 24 mai, nous apprend que Mme Caroline E. Haskell a fait à l'Université de Chicago une donation de 20000 dollars (plus de cent mille francs) pour créer une chaire de science comparée des religions. Le courant s'est propagé au delà de l'océan Pacifique, et l'on nous assure que le mikado du Japon a convoqué les représentans des quatre cultes professés dans l'Ile du Soleil à un congrès qui doit avoir lieu à Tokio, en octobre prochain, pour l'étude comparative des religions. Enfin, le Congrès libéral, qui vient

de se tenir en mai dernier, à Chicago, a abouti à la fondation d'une société qui groupera les élémens libéraux des Églises unitaire, universaliste et israélite.

Voilà pour les résultats pratiques, prochains, du premier congrès des religions ; et ces fruits, d'année en année, se multiplieront. Mais, combien plus considérables ont été les effets moraux ! D'abord, en notre fin de siècle, où les pessimistes et les matérialistes s'en vont partout annonçant la mort de toute croyance, la ruine de toutes les églises, ce Parlement de Chicago a été un signe éclatant de la vitalité du sentiment religieux. Si les rites et les formules varient et passent, la religion est éternelle. Et ici nous sommes heureux d'apporter le témoignage d'un des rares Français qui aient assisté au congrès, d'un écrivain qui, par la sagacité psychologique dont il a fait preuve dans ses romans, est bon juge en la matière :

« Les congrès tenus à Chicago pendant les six derniers mois, dit M. Paul Bourget, nous montrent que la démocratie américaine souffre de la nostalgie de l'idéal. Quelle soif de connaissances, quel respect pour tout ce qui constitue le trésor moral et spirituel de l'humanité trahit le programme général de ces congrès ! Et ce parlement des religions, tenu dans la capitale même du monde positif et industriel, quelle preuve de la vigueur du christianisme il dénote en face des triomphes de la science ! Sans doute les résultats n'ont pas été adéquats à la grandeur de l'effort ; mais il restera le chef-d'œuvre de cette exposition. Pour emprunter les paroles du poète, il a été l'aiguille du cadran, qui, au sommet du clocher d'une haute cathédrale, montre le ciel. Pour moi, assis dans l'amphithéâtre de ce parlement, en voyant autour de moi ces milliers de visages attentifs, visages d'ouvriers et de commerçans, j'entendais s'éveiller en moi une voix qui me criait avec assurance, en dépit de la crise morale et intellectuelle que nous traversons : Non ! l'âme humaine n'a pas à craindre pour ses joyaux les plus précieux (1) ! »

Mais ce congrès nous a apporté une seconde preuve que la religion est bien vivante au sein de l'humanité. En effet, si les religions étaient en train de finir, comment expliquer ces changemens, ces ramifications, ces évolutions, que plusieurs d'entre elles nous ont présentés ? Ne sont-ce pas là, au contraire, des symptômes de vigueur et de fécondité ? D'ailleurs, ce qui est remarquable, c'est que l'évolution de ces vieilles religions de l'Asie tend au monothéisme, à la monogamie et à une morale voisine de la morale chrétienne. « Leurs adeptes, comme l'a dit M. le profes-

(1) *Cosmopolitan* (Numéro de décembre 1893).

seur A. Sabatier, étant parvenus à la conscience du caractère symbolique et de la valeur relative de leurs cultes, ont découvert leur parenté intime et originelle. Toutes ces religions apparaissent alors à l'homme comme les dialectes d'une même langue universelle, et il devient plus facile de les traduire l'une dans l'autre. »

Un troisième et heureux résultat du congrès de Chicago, c'est qu'il a fait disparaître bien des préjugés et des rancunes réciproques : il a offert un beau spectacle de tolérance et de concorde. A ne considérer que les confessions chrétiennes, des catholiques romains et des anglicans, des grecs-orthodoxes et des protestans ont échangé loyalement leurs idées et, en face de cette phalange payenne, qui leur servait pour ainsi dire de repoussoir, ils ont trouvé d'instinct le moyen de s'entendre. Les déclarations de Mgr Keane et de Mgr Redwood sur la liberté de conscience et la réforme de l'Église ont offert de sérieuses garanties aux libéraux les plus exigeans et, en revanche, les hommages rendus par les révérends Barrows et Ph. Schaff à la sagesse de Léon XIII et de plusieurs autres grands papes ont prouvé aux catholiques que les protestans savaient s'incliner devant les saints et les héros d'une autre Église que la leur, quand leur prestige se fonde sur la vraie cause de toute supériorité : un noble caractère et une foi sincère. Tout le monde est tombé d'accord pour mettre un terme aux luttes confessionnelles et conclure une sorte de « trêve de Dieu ».

C'est surtout au sein des Églises protestantes que le congrès a produit un mouvement salutaire de concentration.

« Jamais, nous écrit-on de Chicago, on n'a tant parlé de la réunion des Églises d'Amérique que cette année. Le levain déposé par le parlement des religions fait son œuvre et agit rapidement. Cela a été un des sujets les plus importans traités dans la session de l'Alliance évangélique, en octobre 1893. On sent qu'il faut établir une sorte de confédération ou de coopération des Eglises, tant pour l'œuvre de la mission intérieure que pour celle des missions étrangères. Un comité s'est déjà constitué sous la présidence du révérend Barrows, pour voir si l'on pourrait former un lien plus étroit entre les sociétés de missions chez les payens. Le signe le plus réjouissant, c'est le succès des « sociétés d'effort chrétien » (*Christian Endeavor*) qui ont déjà groupé près de 2 millions de jeunes gens, appartenant à 30 sectes différentes. Enfin, un parlement des chrétiens d'Amérique est convoqué à Chautauqua (Long Island), le 20 juillet, par l'initiative de M. Théodore Seward « pour étudier les moyens pratiques de réaliser la fédération des Églises. »

Ces résultats multiples ne doivent pas néanmoins nous faire oublier les sérieuses lacunes qu'a présentées ce premier parle-

ment des religions. L'assemblée générale de l'Église presbytérienne n'y avait pas de délégué officiel ; le refus de l'archevêque de Cantorbéry avait entraîné l'abstention d'un grand nombre de membres des Églises épiscopales d'Angleterre et d'Amérique ; enfin ni les églises catholiques-romaines d'Europe, ni l'Islamisme, n'y avaient de représentans. D'ailleurs, pendant dix-sept jours qu'a duré cette assemblée, il n'y a pas eu un seul conflit, pas une querelle, pas une seule parole d'amertume ; à peine si l'on a entendu deux ou trois dissonances dans cette belle symphonie des croyances.

En somme, si l'on compare le congrès de Chicago aux tentatives de réunion faites précédemment à Lucerne et à Jérusalem, on peut dire qu'il a eu un caractère plus largement conciliant et plus réellement œcuménique. A Lucerne, on avait rapproché anglicans, grecs et vieux-catholiques, mais on avait exclu les catholiques romains. A Jérusalem, on a laissé dehors les anglicans, les vieux-catholiques et les protestans libéraux. Ces deux tentatives devaient être infructueuses, comme le sera tout essai de ce genre, parce qu'elles avaient adopté pour base des symboles dogmatiques ou la suprématie d'un chef d'Église, et que rien ne divise les hommes comme les questions de préséance ou de formules. Déjà, pourtant, les promoteurs du congrès de Jérusalem étaient entrés dans une voie plus favorable à l'union, en opérant le rapprochement sur le terrain liturgique, c'est-à-dire sur la base du sentiment religieux. Si le congrès de Chicago a eu des résultats plus durables, c'est précisément parce qu'il s'est maintenu sur ce terrain de l'adoration, exprimée par la prière et par des hymnes, et de la philanthropie se manifestant par les œuvres de charité et de relèvement moral. Rien d'aussi communicatif que la pitié pour les souffrances humaines. Le commerce actif de pensées généreuses, de sentimens de charité et de dévouement qui s'est fait à ce parlement a créé un lien de sympathie, et même d'amitié, entre ces prêtres, hier encore étrangers, et peut-être hostiles. C'est que, sous la robe du prêtre, on a senti battre le cœur de l'homme.

Aussi, au moment de se quitter, tout le monde éprouvait le désir de se revoir ; beaucoup de ces payens avaient les larmes dans les yeux et un vœu se pressait au fond de tous les cœurs : « Ne pourrait-on pas recommencer ces fraternelles agapes de Chicago ? N'y aurait-il pas moyen de rendre un tel parlement des religions périodique ? » Le révérend Lloyd Jones s'est fait l'interprète d'un sentiment très général, quand il présenta cette motion à la dernière séance : « Je vois déjà en pensée le prochain Parlement des religions, plus glorieux et plus plein de promesses que celui-ci. Je propose qu'on le tienne à Bénarès, en la première année

du xxe siècle, et nous choisirons pour président le même John Henry Barrows. »

La cité sainte des Hindous, sur les bords du Gange, non loin de la résidence d'Akbar, serait, assurément, un lieu de réunion digne d'un congrès des religions. La grandeur des souvenirs et la beauté de la nature indienne feraient à ce parlement un cadre magnifique. Mais Bénarès est fort loin de l'Europe et très près du foyer du choléra. On fera donc bien de chercher un rendez-vous plus central et plus salubre.

Quant à la réunion même d'un deuxième congrès des religions, je ne la crois pas, pour ma part, impossible. En effet, il est constant que le progrès des sciences, l'étude comparée des religions, le développement du commerce et la rapidité des moyens de communication entre les parties du monde ont rapproché les hommes de toute race. L'unification économique et scientifique des peuples a frayé la voie à l'unité morale et religieuse. Et la fédération des religions, à son tour, en unissant les hommes par le lien le plus fort qui existe, hâtera l'ouverture d'une ère de paix pour l'humanité : l'arbitrage sera de plus en plus substitué à la guerre pour résoudre les conflits entre les nations. Mais, pour que l'expérience ne tourne pas contre le but qu'on se propose, deux ou trois conditions me semblent nécessaires. Il est désirable qu'on se réunisse dans un pays mixte quant à la religion, où les Églises soient indépendantes de l'État ou à peu près, car là seulement on rencontrera des ecclésiastiques à la fois convaincus et tolérans. Puis, il faut bien se garder de prendre pour base d'union un symbole dogmatique ou sacramentel, mais donner au futur congrès les deux mêmes larges assises qu'à Chicago : la paternité de Dieu et la fraternité humaine.

Les anciens Slaves n'avaient pas de temples, ils célébraient leur culte sous la voûte du ciel, parce qu'ils pensaient que tout édifice bâti de main d'homme était trop étroit pour contenir la majesté divine. Il en est de même de la réunion des Églises : il n'est pas de *credo*, il n'est pas de rite, il n'est pas de temple capable de les rapprocher. Le cœur seul est assez grand pour les embrasser, l'amour divin est seul assez fort pour inspirer le sacrifice des formes particulières.

G. Bonet-Maury.

— Nous avons été quelquefois un peu durs pour elle, dit John Stover. Et le moyen de s'en empêcher? Dire que je l'ai vue passer droit à côté d'Eb sur la route et ne pas même regarder de son côté, quand il est revenu!

— Si elle n'avait pas eu de chagrin, elle n'aurait peut-être pas été si fière, répliqua Merrill; ce n'est pas à nous de juger. Bien des gens ont besoin de vieillir avant de voir juste. Allons... il faut que je vous quitte; je suis las comme un vieux chien.

— Hé! les amis, ça paraissait tout naturel de marcher ensemble une fois de plus, dit Asa Brown. Est-il possible que nous ayons reçu si peu de dommage, pendant que tant d'autres tombaient autour de nous? Moi, je n'ai jamais regretté d'être parti dans la compagnie A; mais tout de même je me disais aujourd'hui que nous aurions bientôt à nous faire voiturer ou à marcher sur des roulettes; on se sentait si raide, pas vrai? Ce qui est certain, c'est que les gens ne diront plus que nous ne montrons pas d'esprit public ici, dans Barlow!

SARAH ORNE JEWETT.

LE

MOUVEMENT ÉCONOMIQUE

I

On entend rarement les commerçans se louer de l'activité des affaires, les industriels se réjouir de l'afflux des commandes, les agriculteurs exalter la qualité et l'abondance de leurs récoltes. Si l'on tient compte au contraire du nombre et de la variété des plaintes qui s'élèvent de tous les points de la France : qu'il s'agisse de l'encombrement des stocks invendus dans les celliers de nos viticulteurs ; ou de l'inertie de la spéculation qui laisse tomber à des cours de plus en plus bas céréales et farines ; ou de l'impossibilité où se trouvent nos métallurgistes de l'Est à lutter contre les conditions toujours plus dures de la concurrence étrangère, on est tenté de croire que la situation économique de notre pays va sans cesse empirant, et qu'il n'y a plus à imaginer quelles circonstances, quels reviremens imprévus de fortune, pourraient enrayer le mouvement continu vers la ruine agricole, commerciale et industrielle.

Une trop fréquente consultation des relevés et documens dont la statistique officielle est devenue si prodigue, ne peut qu'accentuer ces impressions pessimistes, auxquelles il convient de donner comme antidote une simple excursion à travers les publications analogues des pays étrangers. Partout, en effet, se trouvent constatés les mêmes phénomènes de surproduction, d'avilissement du prix des marchandises, de difficultés d'écoulement au dehors, de concurrence universelle ; et l'on en vient à estimer plus supportables les maux économiques dont souffre la France, en constatant qu'ils affligent en même temps, bien que dans des proportions variables, toutes les nations civilisées.

Il y a en outre à considérer que la plupart des maux économiques ne sont vraiment des maux que pour telles ou telles catégories de personnes qu'ils affectent directement, et seraient plutôt des bienfaits pour d'autres. Ainsi en est-il du phénomène de la baisse des prix qui cause tant de lamentations. En fait, la diminution progressive des prix de toutes les choses nécessaires ou utiles à l'existence est expressément l'objet que poursuivent les producteurs désireux de supplanter des concurrens sur le marché, les inventeurs de procédés nouveaux de fabrication, et surtout les consommateurs, principaux intéressés dans le développement de ce phénomène économique. Comment la baisse graduelle des prix pourrait-elle être un mal, alors qu'elle est la fin même où tend l'action combinée de toutes les forces de la civilisation?

C'est dans cet esprit de réaction contre le pessimisme professionnel des économistes que, dans une réunion récente de la Chambre de commerce à Londres, le chancelier de l'Échiquier, sir William Harcourt, traitait, en une allocution familière, la question des difficultés où se débattent depuis plusieurs années le commerce et l'agriculture de la Grande-Bretagne. Sans doute, disait-il, la diminution constante des prix fait ressortir une décroissance sensible du commerce extérieur anglais considéré au point de vue de la valeur. Mais si l'on considère le volume de ce commerce, — c'est-à-dire la quantité et le poids des marchandises, — le total apparaît en progression constante. On ne saurait donc affirmer qu'il y ait recul, et que la Grande-Bretagne ne sorte pas victorieuse de la lutte, en dépit des compétitions chaque année plus fortes, plus redoutables, qui surgissent de toute part sur la surface du globe pour lui arracher son ancienne suprématie commerciale? Certes il est difficile d'imaginer un concours de circonstances plus fâcheuses que celles qui se sont trouvées accumulées en 1893 contre l'industrie et le commerce anglais : à l'intérieur d'énormes grèves; au dehors, les pays acheteurs, États-Unis, Inde, Brésil, Australie, éprouvés par des crises d'une violence peu commune. Le commerce de la Grande-Bretagne n'en a pas moins traversé cette tempête sans avaries trop considérables. Parler de sa ruine prochaine ou de sa décadence irrémédiable serait ridicule.

Le phénomène de la baisse des prix, — fâcheux dans une certaine mesure pour le producteur et l'intermédiaire, mais avantageux pour le consommateur, — a pour conséquence la diminution des profits. Que les bénéfices de l'industrie et du commerce diminuent, on ne peut le nier; tous les industriels et commerçans le proclament, il faut bien les en croire. Quelques-uns même vont jusqu'à

déclarer qu'il n'y a plus de profit du tout, que la marge, à force de se réduire, a disparu. Cependant, si le commerce ne donnait plus aucun bénéfice, il s'arrêterait; or son volume ne cesse de s'accroître. L'industrie textile, a-t-on dit, agonise dans le Lancashire; cependant le nombre des ouvriers qu'elle employait en 1890, pour le coton et la laine, s'est trouvé de beaucoup plus considérable qu'en 1870. Et tout ce monde d'ouvriers consomme infiniment plus, et paie mieux ses impôts qu'il y a vingt ans. Car si les prix ont baissé, les salaires n'ont point suivi un mouvement parallèle; tandis qu'ils se maintenaient à l'ancien taux, la baisse des prix accroissait leur pouvoir d'achat. Il faut donc que la compensation se trouve dans un énorme développement des affaires. Et, en effet, on peut consulter tous les baromètres connus en cette matière, on n'y aperçoit que des signes d'un accroissement rapide du capital. Prenons pour exemple l'Angleterre. Le rendement de chaque *penny* de l'*income-tax* s'y élève de décade en décade; de même celui des droits de succession; les dépôts aux caisses d'épargne anglaises dépassent trois milliards (comme en France), soit plus que le quart de la dette; les dépôts dans les banques ne cessent de s'accroître. Et l'on viendrait soutenir à sir William Harcourt qu'il y a « quelque chose de pourri dans la Grande-Bretagne »! Il ne peut s'empêcher d'en rire.

Ne lui parlez pas, par exemple, de la race des protectionnistes. « Il y a, dit-il, des hommes qui voudraient, par quelque procédé artificiel, fermer l'embouchure de la Tamise et provoquer par là et par d'autres moyens semblables un rehaussement des prix. » On trouve aussi beaucoup de personnes, au sud de la Manche, ayant ces mêmes idées. Mais tandis que leurs congénères en Angleterre sont obligés de s'en tenir à des vœux impuissans, en France les partisans du relèvement artificiel des prix occupent le haut du pavé, sont en majorité dans la Chambre, bouleversent la législation, déploient une activité extraordinaire dans leur grande forteresse, la commission des douanes.

II

Les rentiers, dont les titres ont haussé de prix dans une proportion extraordinaire depuis cinq ou six années, seraient mal venus à trouver fâcheux cet autre grand phénomène économique du temps présent, l'abaissement continu du taux de l'intérêt, ceux du moins qui ont acquis leurs titres à une époque relativement éloignée, et n'ont été atteints dans leur revenu par aucune conversion. Les rentiers « convertis » et les capitalistes qui ont aujour-

d'hui de nouveaux placemens à effectuer, ne sauraient au contraire se féliciter du taux si bas où est descendu le loyer de l'argent.

La dette nationale anglaise, qui est du 2 1/2 pour 100 différé, a dépassé le pair; de même le 3 0/0 français et les 3 0/0 des États secondaires qui jouissent d'un crédit de premier rang, comme la Belgique, la Hollande, la Suisse, la Suède, etc. La Russie et l'Autriche-Hongrie en sont encore à la période du 4 pour 100 au pair; mais il y a peu d'années, ces États ne pouvaient emprunter qu'à un taux supérieur à 5 pour 100. La Turquie régénérée trouve des prêteurs à moins de 5 pour 100. Les sociétés de crédit tiennent en dépôt des centaines de millions de francs auxquels elles ne donnent qu'un intérêt dérisoire de 1/2 à 1 pour cent. Les capitaux populaires envahissent, jusqu'à les congestionner, les caisses d'épargne privées ou la caisse nationale, où on leur offre encore, on ne sait vraiment pourquoi, un intérêt moyen de 3 pour 100. La Banque de France escompte à 2 1/2 pour 100, la Banque d'Angleterre à 2 pour 100, les établissemens privés bien au-dessous de ces taux. En même temps que l'allure de l'accumulation de la richesse se précipite, en dépit du contraste singulier de la baisse des prix et de la hausse des salaires, les emplois avantageux se font plus rares. Presque partout les grandes œuvres de la civilisation sont achevées, canal de Suez, chemins de fer en Europe, dans l'Inde, dans les deux Amériques. C'est à peine s'il reste quelques grandes voies en cours d'exécution comme le Sibérien, ou à l'état de projet comme les réseaux africains. Quant à certaines conceptions grandioses en Europe même, le canal des Deux-Mers, le pont sur la Manche, Paris port-de-mer, l'utilité immédiate n'en a pas encore été établie, et elles ne sauraient présenter jusqu'à nouvel ordre qu'un intérêt théorique. Au delà de l'Atlantique, le canal de Panama attend son achèvement. Dans un genre de travaux d'un intérêt plus restreint et plus local, navigation fluviale, canalisation, distribution d'eau, de gaz, d'électricité, tramways, le plus gros de l'œuvre semble accompli, il ne reste qu'à glaner. Même un projet comme le Métropolitain de Paris ne peut sortir de la période embryonnaire.

Les capitaux sont donc beaucoup moins sollicités que précédemment; ils ne le sont plus guère que par les États besogneux, auxquels l'épargne ne consentira à prêter largement que lorsqu'ils auront refait leur crédit. Telles sont quelques-unes des causes de l'abaissement du taux de l'intérêt et des hauts cours des grands fonds d'État ou municipaux.

De savans économistes ont justement attribué un caractère

fâcheux à ce phénomène, fâcheux en ce sens que les rentiers auront à l'avenir moins de rentes, que l'humanité aura plus à travailler, qu'une rémunération de moins en moins forte sera réservée au capital. Mais est-ce là un mal sans compensation? Est-il si bien prouvé que les grandes œuvres de la civilisation sont achevées? Ce qui est vraiment fâcheux, c'est l'encouragement officiel donné à l'extrême timidité des capitaux. Si les pouvoirs publics pouvaient une fois comprendre que les caisses d'épargne manquent à leur mission en donnant un intérêt supérieur à 2 pour 100, on verrait sortir du « far niente » un ou deux milliards réclamant un emploi rémunérateur. Il en résulterait une secousse violente; et probablement la mise en train d'une nouvelle succession de grandes et fécondes entreprises pour l'activité industrielle et la production agricole.

III

L'avilissement des prix, l'abaissement du taux de l'intérêt, sont considérés par toute une école d'économistes comme provenant d'une cause unique, ou tout au moins principale, la démonétisation de l'argent et la raréfaction de l'or. Cette thèse a de nombreux partisans en Angleterre, où bimétallistes et protectionnistes voudraient voir le gouvernement assumer, contre toutes les traditions britanniques, un rôle providentiel. Mais ils n'ont réussi à convertir jusqu'ici ni l'opinion publique, ni les chefs des deux grands partis politiques. En France, on n'est pas encore bimétalliste dans les régions gouvernementales et parlementaires, mais on y est furieusement protectionniste. Cependant les résultats donnés jusqu'ici par cette politique ne sont pas de nature à modifier le sentiment de ceux qui croient que l'on a fait fausse route en 1892 en dotant la France d'un tarif inspiré du plus pur esprit Mac Kinley.

Pendant les six premiers mois de 1894, le double mouvement d'augmentation dans les entrées de marchandises étrangères en France et de diminution dans les sorties de marchandises et de produits nationaux n'a cessé de s'accentuer. Les chiffres de notre commerce extérieur pendant cette période, comparés à ceux de la période correspondante de 1893, accusent une augmentation de 335 millions à l'importation et une diminution de 78 à l'exportation. Dans le seul mois de mai nos envois à l'étranger sont tombés, de 334 millions en 1892 et 283 millions en 1893, à 265 millions en 1894. Nos achats ont augmenté au contraire de 305 millions (mai 1893) à 323 (mai 1894).

Le total des importations s'est élevé cette année, du 1er janvier au 30 juin, à 2235 millions, dont 670 en objets d'alimentation, 1281 en matières nécessaires à l'industrie et 284 en objets fabriqués. L'augmentation totale de 335 millions sur la même période de 1893 se divise ainsi : 190 millions pour les objets d'alimentation, 128 pour les matières premières, et 18 pour les objets fabriqués. Il est curieux de voir ce dernier élément grossir de cette façon malgré les anathèmes et les prohibitions de la commission des douanes. L'accroissement de 190 millions dans l'achat au dehors de produits alimentaires est, de toute façon, un commentaire fâcheux de l'état de notre agriculture, mais il a aussi une cause accidentelle, les approvisionnemens faits avec hâte au début de l'année, en prévision du relèvement des droits sur les céréales. Le relèvement a eu lieu, comme chacun sait, et les protectionnistes ne sont pas disposés à s'arrêter là. Chaque jour éclatent de nouveaux appels à l'intervention de l'État. La commission a frappé les sucres étrangers extra-européens, les raisins secs; elle frappera les mélasses étrangères, les amidons, les plombs; que ne frappera-t-elle pas?

Il est un point cependant où les protectionnistes croient triompher. Les entrées de matières premières se sont accrues de 128 millions. Nos industriels se hasarderaient-ils en des acquisitions si importantes s'ils ne prévoyaient une campagne prolongée et fructueuse de travail? On peut malheureusement objecter que, s'il y a tant de matières premières à demander à l'étranger, c'est que le marché intérieur ne peut plus fournir à cet égard les quantités qu'il donnait autrefois, et non que nos usines soient accablées de commandes exceptionnelles. Le tableau des exportations ne le démontre que trop, puisque nous avons vendu au dehors, en juin 1894, pour 122 millions de francs d'objets fabriqués contre 146 en mai 1893, soit une diminution de 24 millions, et que les chiffres correspondans pour les six premiers mois sont 805 millions contre 875, soit une diminution de 70 millions.

Pendant les quatre premiers mois de 1894, les droits de douanes et les droits accessoires du service ont produit 189 millions contre 148 en 1893. L'augmentation est due tout entière aux entrées de céréales; la plus-value des droits encaissés a dépassé, de ce seul chef, 45 millions.

Il semblerait que, grâce à cet accroissement de l'importation, la navigation ait dû être très active dans nos ports. Elle l'a été en effet, mais au profit du pavillon étranger. Du 1er janvier au 30 avril, il est entré dans nos ports principaux 2124 navires français contre 2354 dans les mois correspondans de 1893, et il en est sorti

2 280 contre 2 699. La diminution s'accuse dans le tonnage comme dans le nombre des bâtimens. Les entrées par navires français représentent 1 129 000 tonnes contre 1 328 000. La navigation étrangère présente au contraire un certain accroissement : s'il est sorti de nos ports un peu moins de navires des autres pays (3 950 contre 4 163 et 1 608 000 tonnes contre 1 655 000), il en est entré 5 710 contre 5 201 et 3 165 000 tonnes contre 2 721 000.

Il serait profondément injuste d'attribuer au seul protectionnisme toutes les révélations fâcheuses que peut accuser l'analyse des chiffres de notre commerce extérieur. Nos échanges avec l'étranger sont affectés par les événemens les plus divers, épidémies, crises commerciales ou monétaires dans telle ou telle partie du monde, sinon dans toutes à la fois, grèves, transformations et progrès de l'industrie, caprices de la mode, mauvaises récoltes, fléaux du genre du phylloxera. De 1867 à 1876 nous achetions au dehors pour 17 millions de francs de vins en moyenne par an. De 1877 à 1886 cette moyenne a été portée à 282 millions. Mais il reste à l'actif de la politique libérale douanière qui a régi nos échanges pendant les trente années de 1861 à 1891 que nos exportations d'objets fabriqués ont passé de 1 138 millions, au début de cette période, à 1 925 millions (chiffre de 1891); en 1892 on a atteint 1 992 millions. En 1891 encore la balance en notre faveur entre la valeur de nos exportations d'objets fabriqués et celle des entrées d'objets de même nature était de 1 230 millions. Combien il serait fâcheux que le protectionnisme nous fît perdre les bénéfices d'une telle situation !

IV

On peut, à l'aide de quelques chiffres, présenter une idée générale de la nature du commerce extérieur de la France. Nous avons importé en 1893 pour 3 936 millions de marchandises et produits, dont voici les articles principaux avec leur valeur : céréales, 359 millions; laines, 354; soies, 237; vins, 196; graines oléagineuses, 194; houille, 182; coton, 167; peaux 154; tissus de laine, de soie, de coton, 132; bois à construire, 94; cafés, poissons, bestiaux, fromages et beurres, pétrole, fourrages, huiles, etc.

Les exportations dans la même année ont été de 3 209 millions, chiffre inférieur à celui de toutes les années précédentes depuis 1886. Les principaux articles ont été : tissus de laine, 290 millions; tissus de soie, 212; vins, 187; articles de Paris, 129; laines, 119; soies, 119; ouvrages en peaux, 111; sucres bruts et raffinés, 106; tissus de coton, 100; peaux préparées, 97; confections, 82; ouvrages

en métaux, 69; beurres, 67; eaux-de-vie, 61; bestiaux, 38, etc.

Au point de vue de la provenance et de la destination, les pays auxquels nous achetons le plus (chiffres de 1893) sont : l'Angleterre, 511 millions; la Belgique, 401; les États-Unis, 335; l'Allemagne, 334; l'Espagne, 223; la République Argentine, 175; la Russie, 166; l'Italie, 139. Viennent ensuite les Indes Anglaises, la Turquie, la Chine, la Suisse, le Brésil, le Japon, l'Autriche-Hongrie, l'Australie, le Chili, etc. Les pays auxquels nous vendons le plus (chiffres de la même année) sont : l'Angleterre, 965 millions; la Belgique, 499; l'Allemagne, 334; les États-Unis, 203; l'Italie, 123; l'Espagne, 113; puis le Brésil, la Turquie, la République Argentine, etc.

Nous avons pris les chiffres de 1893; si nous considérons ceux des années précédentes, nous constatons que nos cliens les plus importans sont toujours l'Angleterre, la Belgique, l'Allemagne, les États-Unis, et que l'Italie, l'Espagne, la Suisse restent au second rang, mais avec beaucoup moins d'affaires qu'avant la dénonciation des traités de commerce et les difficultés douanières qui ont surgi successivement entre ces trois pays et nous. D'une manière générale, nos ventes à tous ces cliens principaux ont singulièrement diminué depuis deux années. De 1891 à 1892, la valeur de nos exportations avait déjà fléchi de 46 millions pour l'Espagne, de 33 pour le Brésil, de 9 pour l'Allemagne, de 8 pour les États-Unis, de 7 pour la Suisse. De 1892 à 1893 la réduction a été de 65 millions pour l'Angleterre, de 78 millions pour la Suisse, de 37 pour les États-Unis, de 21 pour l'Allemagne, de 9 pour l'Italie, de 3 pour la Belgique.

Nos relations avec ces divers pays nous laissent en général créanciers, pour des sommes considérables, de l'Angleterre (500 millions en 1892 et 455 en 1893) et de la Belgique (114 millions en 1892 et 98 en 1893). Elles nous constituent au contraire débiteurs des États-Unis (293 millions en 1892 et 132 en 1893), de l'Espagne (144 millions en 1892 et 109 en 1893), de l'Italie (16 millions en 1893), de la Turquie (56 millions en 1892 et 52 en 1893), de la République Argentine (115 millions en 1892, autant en 1893).

A certains pays, comme l'Inde et la Russie, nous achetons beaucoup et ne vendons presque rien. Le cas, pour la Russie, est vraiment curieux. Ce pays a effectué des importations chez nous pour 212 millions en 1892 et 166 millions en 1893, et la valeur de nos exportations chez elle a été de 12 millions pour la première de ces années et de 13 pour la seconde. Cette proportion est à peu près constante. La moyenne annuelle pour les six dernières années a été de 14 millions de ventes à la Russie et de 200 millions

d'importations du même pays. Il serait à souhaiter que cet énorme écart diminuât, non par l'abaissement du dernier chiffre, mais par l'élévation du premier.

Considéré au point de vue du volume, le commerce extérieur de la France s'est accru dans les cinq années de 1887 à 1891 : 26 millions de tonnes en 1887, puis 26 925 000 en 1888, 27 469 000 en 1889, 29 447 000 en 1890, et 31 018 000 en 1891. Aussitôt après l'établissement du tarif douanier, l'abaissement a commencé : 29 290 000 tonnes en 1892.

Nous importons surtout des marchandises lourdes, houille, céréales, bois, matières premières de toute sorte, 22 551 000 tonnes; nous exportons surtout des marchandises d'un prix élevé par rapport au poids et au volume, principalement des produits de nos usines, 6 738 000 tonnes, dont 816 000 par Marseille et 665 000 par Bordeaux. Environ 45 pour 100 de la totalité des marchandises constituant l'objet de nos échanges avec l'étranger passent par les douanes de Marseille, Jeumont (frontière terrestre), Dunkerque, Bordeaux, le Havre, Rouen et Saint-Nazaire. En 1892 sont entrées ou sorties : par Marseille : 2 847 000 tonnes, par Jeumont 2 618 000, par Dunkerque 1 947 000, par Bordeaux 1 711 000, par le Havre 1 689 000, par Rouen 1 387 000, par Saint-Nazaire 1 045 000. (L'ordre d'importance est modifié légèrement si l'on considère le commerce général au lieu du commerce spécial. Le transit est considérable notamment par le Havre et par Bordeaux.)

Les autres portes du commerce se classent ensuite dans l'ordre suivant : Cette, Bayonne, Dieppe, Valenciennes, Calais, Boulogne, Pagny, de 547 000 à 300 000 tonnes; La Rochelle, Belfort, Nantes, Tourcoing, Avricourt, de 252 000 à 201 000; Nice, Lille, Roubaix, etc., moins de 200,000 tonnes.

De 1887 à 1892 on constate une augmentation continue aux douanes de Marseille, Jeumont, Dunkerque, Rouen, Saint-Nazaire, Bayonne, Calais, Nantes. Il y a décroissance au contraire, pour Cette, Dieppe et Boulogne. Bordeaux est resté à peu près stationnaire.

V

La conclusion générale qui ressort de ces chiffres est que les échanges entre les nations ont diminué de valeur et presque partout aussi de volume, depuis que les peuples ont travaillé à l'envi à s'entourer de barrières douanières. Les protectionnistes objectent que l'Angleterre libre-échangiste a vu également ses exportations décroître dans la même période, et que la décroissance

a été plus forte encore en ce pays que chez nous. Les exportations anglaises avaient, en effet, grossi de 6,15 pour 100 en 1889 sur 1888, et de 5,67 pour 100 en 1890. Elles ont décru de 6,17 pour 100 en 1891, de 8,16 pour 100 en 1892, de 3,77 pour 100 en 1893, soit de près de 240 millions de francs dans cette dernière année. Mais les données statistiques pour le commerce du Royaume-Uni pendant les six premiers mois de 1893 n'ont plus accusé la même tendance. Tandis que les importations s'augmentaient, comme chez nous, et que cet accroissement, presque entièrement dû à des achats considérables de coton des États-Unis, atteignait 334 millions, les exportations se sont maintenues à peu près exactement au même niveau qu'en 1893, soit 2 672 millions de francs ou 445 millions en moyenne par mois. En réalité, il y a, en 1894, une diminution de 25 millions de francs, soit un peu moins de 1 pour 100 du total. Les réexportations de produits coloniaux et étrangers accusent pendant la même période une réduction plus forte, de près de 100 millions de francs, due à une cause spéciale qui sera indiquée plus loin.

Les importations en Angleterre atteignent depuis quelque temps une valeur presque exactement double de celle des exportations. La Grande-Bretagne a ainsi, du 1er janvier au 30 mai 1894, vendu au dehors pour 2672 millions de francs de ses produits, soit 445 millions par mois ; et acheté du dehors pour 5275 millions de francs de denrées, soit 880 millions en moyenne par mois. C'est une balance commerciale formidablement débitrice ; mais l'Angleterre est, on le sait, créancière, pour des sommes bien autrement élevées par le fait de ses placemens et de ses prêts, des pays étrangers qui lui fournissent tant de produits. Que si, d'autre part, ses importations dans les derniers mois ont pris une telle expansion, on le doit attribuer pour une forte mesure à la détresse financière et monétaire de beaucoup de nations étrangères forcées de vendre leurs denrées à tout prix.

Les exportations de la Grande-Bretagne atteindraient au surplus un chiffre bien plus fort, si les États-Unis ne traversaient depuis deux années une crise économique dont l'intensité, aussi bien que la durée, est absolument exceptionnelle, et entrave à tel point les transactions commerciales du pays que, durant l'année 1893-94, l'Angleterre lui a vendu pour 260 millions de francs de moins que dans la période précédente, et que le seul mois de mars dernier figure dans cette diminution pour près de 30 millions de francs. Les envois britanniques dans l'Inde ont, au contraire, pris un grand développement depuis le 1er janvier, accusant une augmentation mensuelle d'environ 25 millions de francs.

Que le Congrès américain se décide enfin à voter le tarif depuis si longtemps en discussion, si faible que soit la diminution moyenne des droits (ceux-ci ne seront vraisemblablement abaissés dans l'ensemble que de 10 pour 100 sur le taux général du tarif Mac-Kinley qui est de 46 pour 100, et resteront ainsi supérieurs à ceux du précédent tarif), et l'on peut être assuré que de fortes expéditions de marchandises seront aussitôt effectuées pour l'Amérique.

D'où l'Angleterre reçoit-elle les produits qu'elle importe, et où dirige-t-elle les marchandises qu'elle exporte? Les premiers lui viennent, pour 23 pour 100, de ses possessions, et pour 77 pour 100, des pays étrangers; elle envoie 30 pour 100 de ses marchandises à ses colonies et 70 pour 100 au reste du monde. Les proportions pour chaque pays sont les suivantes : 22 pour 100 des importations viennent des États-Unis, 10 de France, 7 1/2 de l'Inde, 7 de Hollande (commerce général), 6 1/2 d'Allemagne, 6 d'Australie, 5 de Russie, 4 de Belgique, 3 du Canada, 3 de l'Amérique du Sud et du Centre, 3 de l'Italie, 2 de la Turquie, etc. 12 pour 100 des exportations sont dirigés vers les États-Unis (en temps ordinaire), 10 vont à l'Australie, 14 à l'Inde, 9 à l'Amérique du Sud et du Centre, 7 à l'Allemagne, 6 1/2 à la France, 4 à la Hollande, 3 1/2 au Canada, 3 à la Belgique, 3 à l'Italie, 3 à la Turquie, 2 1/2 à la Chine, 2 à la Russie.

L'expansion du commerce britannique a été formidable depuis trente ans. Malgré les guerres, les crises commerciales et financières, les krachs résultant de l'abus du crédit et de la surproduction, malgré la baisse du métal blanc, les grèves et la hausse des salaires, les importations comme les exportations du Royaume-Uni ont plus que doublé dans l'espace d'une génération, et doublé de valeur, ce qui représente une proportion bien plus forte d'accroissement au point de vue du volume, les prix ayant constamment fléchi. On saisira bien, ce semble, la véritable portée de cette baisse des prix, en constatant que la valeur moyenne, par tonne, des exportations britanniques a fléchi, de 395 francs en 1860 à 235 francs en 1889, si l'on considère les exportations totales (c'est-à-dire comprenant les produits coloniaux et étrangers réexportés); et de 310 à 185 francs, si l'on s'arrête aux sorties des produits purement britanniques.

La flotte marchande anglaise en 1860 comptait un total de 4 586 000 tonnes; le tonnage est aujourd'hui de 7 759 000 tonnes, dont 4 717 000 pour la navigation à vapeur. Le mouvement des ports du Royaume-Uni s'est chiffré en 1889 par 72 millions de tonnes (navires anglais et étrangers, chargés et sur lest) contre 25 millions en 1860.

Les importations anglaises sont composées : de 40 à 45 pour 100 d'objets d'alimentation, de 30 à 35 pour 100 de matières brutes, nécessaires à l'industrie, de 15 à 20 pour 100 d'articles complètement ou partiellement manufacturés; les exportations, de 77 pour 100 d'articles manufacturés, de 13 pour 100 d'articles partiellement manufacturés, de 6 pour 100 de matières brutes, de 4 pour 100 d'objets d'alimentation. La valeur moyenne des filés de coton et des cotonnades unies ou imprimées qui sortent chaque année des ports de la Grande-Bretagne pour se répandre dans le monde entier, dépasse 1700 millions de francs. Il y faut ajouter près de 300 millions de tissus de laine ou de toiles de lin, 300 millions d'objets en fer, près de 300 millions de houille.

On comprend que de tels chiffres remplissent d'orgueil les âmes des fils de la Grande-Bretagne et qu'ils traitent avec quelque mépris, — ceux du moins qui ne sont pas usiniers et ne vivent point dans la fournaise industrielle du Lancashire, — les concurrences qui s'essaient en diverses parties du monde contre le géant britannique. Une de ces concurrences surtout a paru dans ces derniers temps redoutable, celle du commerce et de l'industrie de l'Allemagne. Les trembleurs ont fait de l'expansion commerciale allemande un épouvantail dont l'Angleterre et sa voisine du sud ont été en effet parfois un peu effrayées. M. Giffen a voulu savoir ce qu'il y avait de réalité dans ce fantôme. Il a dressé, pour le *Board of Trade*, quelques-unes de ces tables qui sont la spécialité de ce statisticien, et où les chiffres s'alignent dans un ordre si rigoureux, si savant, si ingénieusement mathématique, qu'ils acquièrent une force irrésistible d'argumentation et démolissent en quelques instans les thèses qui paraissaient le plus solidement étayées. Il a pris, par exemple, la moyenne des exportations de l'Angleterre, de la France, des Etats-Unis et de l'Allemagne pour les trois années 1890-92, et l'a comparée avec la moyenne correspondante des deux années 1884-85. Ce rapprochement lui a révélé que l'accroissement des exportations a été de 10 pour 100 pour l'Angleterre, de 14 pour 100 pour la France, de 26 pour 100 pour les États-Unis et de 5 pour 100 seulement pour l'Allemagne. Comme les États-Unis exportent surtout des céréales et du coton, l'augmentation de leurs expéditions n'est pas pour inquiéter. Mais quelle figure fait dans cette comparaison le commerce allemand, avec son expansion si modeste de 5 pour 100? Il y a autre chose dans les tables de M. Giffen : les nations secondaires, dans les diverses parties du monde, y apparaissent réparties en groupes, et on voit quelle proportion du total des importations de ces pays revient à l'Angleterre et à chacun de ses trois principaux concurrens. Le

résultat n'a rien d'inquiétant, à bien y regarder, pour la Grande-Bretagne, même en Europe. Sa part dans les importations de tous les pays sauf trois est au-dessus de 20 pour 100, tandis que, pour l'Allemagne, l'exception s'étend à six pays. Il est vrai que, grâce à sa situation au centre du continent européen, la part de celle-ci dépasse 30 pour 100 dans cinq cas.

Les tables nous montrent encore quelles vicissitudes a subies la part de l'Angleterre dans le commerce total du monde. Il y a eu un léger fléchissement dans la proportion, mais l'écart est peu significatif en regard de l'énorme développement qu'a pris le commerce du monde entier. Au Japon, toutefois, bien que les transactions de la Grande-Bretagne n'aient subi aucune réduction absolue de volume de 1884-85 à 1890-91, sa part proportionnelle a notablement décru. Quant à l'Allemagne, elle a élevé dans une légère mesure sa proportion dans les pays hors d'Europe, et c'est tout. Les grands succès de la compétition allemande ne sont donc que vains mots, et, comme le dit doctement le *Times*, il y a là un exemple de plus de l'erreur vénérable qui consiste à généraliser sur des cas trop particuliers. Malgré tout, les tables de M. Giffen concluent à une très faible décroissance, non pas certes absolue, mais proportionnelle, du commerce de la Grande-Bretagne; et cette décroissance est surtout sensible dans le total des réexportations : l'Angleterre n'est plus au même degré que naguère le grand emporium du monde, l'universel dépôt des marchandises venues de tous les coins du globe. L'ouverture du canal de Suez et les progrès de la navigation à vapeur ont facilité les relations directes entre les pays qui produisent et les nations qui consomment, encore que ce mouvement s'opère avec une grande lenteur.

On a vu plus haut combien peu de marchandises la France envoyait en Russie, la valeur moyenne pour les dernières années n'ayant pas dépassé 14 millions de francs, alors que nous achetions à notre grande alliée, bon an, mal an, pour 200 millions de francs environ, surtout des céréales. C'est que la Russie, d'une manière générale, vend plus qu'elle n'achète. D'autre part, la masse de ses importations en objets fabriqués lui vient d'Allemagne, et c'est là que se marque l'utilité du traité de commerce conclu entre les deux empires. Les exportations russes ont varié, en valeur, de 752 à 687 millions de roubles de 1889 à 1891. A la suite de la grande famine qui sévit en 1891, les envois à l'étranger baissèrent à 471 millions en 1892. C'était sur le total de l'année précédente une réduction de 230 millions de roubles crédit, soit, au cours du change, environ 575 millions de francs. Un relèvement

sensible s'est produit en 1893, où le total de 595 millions de roubles crédit a été atteint.

De 1889 à 1891 les céréales ont compté pour 50 pour 100 dans le commerce russe d'exportation. La proportion a fléchi à 40 en 1891, mais elle a déjà dépassé de nouveau 50 pour 100 en 1893. L'an dernier, la Russie a vendu des céréales à l'Europe pour 295 millions de roubles crédit, soit 750 millions de francs. Les principaux articles d'importation sont le thé, le coton, la houille et le fer. Les deux premiers mois de 1894 ont accusé une forte expansion du commerce, entrée et sortie. L'empire a vendu pour 92 millions de marchandises (dont 58 millions de céréales, soit plus de 60 pour 100), et il a acheté pour 48 millions (dont 32 millions de matières premières et 10 d'objets fabriqués). Ces chiffres représentent sur ceux des deux premiers mois de 1893 une augmentation de 41 millions de roubles aux exportations, et de 5 millions aux importations.

VI

Le grand élément de perturbation pour le commerce du monde à l'heure actuelle est l'Amérique anglo-saxonne, cette grande république transatlantique qui gâche comme à plaisir son énorme richesse dans une série d'expérimentations économiques insensées, et qui, en se ruinant, compromet les intérêts des nations européennes avec lesquelles elle trafique habituellement. Il est encore impossible de dire si le bill Wilson sera voté, ou, s'il l'est enfin, quand il commencera à être appliqué. Le commerce américain, déjà si éprouvé par la crise de l'année dernière, est sévèrement atteint par l'incertitude qui se perpétue au sujet du régime douanier : les déplorables conséquences de cet état économique apparaissent à la fois sur le terrain industriel, financier et social. La diminution est considérable dans les opérations des *clearings* américains et dans les chiffres du commerce extérieur. Les *silvermen* redoublent l'activité de leurs intrigues, les sorties d'or ne s'arrêtent plus, le mouvement gréviste a repris avec une extrême violence, dans le Colorado, en Pennsylvanie, puis tout récemment à Chicago et en Californie. Le chef obscur d'une association ouvrière a failli transformer un conflit local, un malentendu passager entre un très riche patron et ses trois mille ouvriers, en une insurrection générale du monde des travailleurs aux États-Unis. L'intervention opportune des troupes fédérales a conjuré le péril, mais le problème reste posé, la crise industrielle est aussi intense qu'avant la grève des chemins de fer. La solution

est à Washington; seulement le Congrès ne se hâte pas de la dégager.

Les résultats des aberrations politiques et économiques de l'Union Américaine sont surtout remarquables par la répercussion qu'elles ont eue sur l'état des finances fédérales. Il y a peu d'années le Trésor regorgeait de richesses dont il ne savait que faire. Il disposait d'excédens annuels de 500 millions de francs et rachetait la dette avec une rapidité qui faisait l'admiration des nations, toujours obérées, du vieux monde. Aujourd'hui plus d'excédens de recettes, des dépenses folles, près d'un milliard de francs pour les seules pensions militaires, un régime monétaire absurde qui, si le bill portant suspension de la frappe de l'argent n'avait été voté, condamnait à bref délai un des pays les plus riches du monde à vivre sous le régime de l'étalon d'argent, comme la Chine et le Mexique; le désarroi en un mot, à la place de l'ancienne prospérité, et, pour l'exercice 1893-94, qui vient de se clore au 30 juin, un déficit évalué à 375 millions de francs.

Le gouvernement fédéral voit ses ressources s'épuiser rapidement. Le 1er février dernier il a dû emprunter 250 millions de francs en obligations 5 pour 100 émises à 117 pour 100, ce qui lui procura près de 300 millions; après quatre mois à peine, il est de nouveau dans un tel état de pénurie qu'il va lui falloir encore emprunter. On voit se produire ce phénomène que le Trésor ne cesse de pomper de l'or dans les banques et dans la circulation, et, en l'accumulant ainsi, le rend si nettement disponible pour l'exportation qu'il est en effet aussitôt exporté que recueilli. Le *Financial and Commercial Chronicle* de New-York cherchait récemment à rassurer le public américain en déclarant inexacte l'assertion que les capitaux étrangers se retiraient des États-Unis, mais il avouait que des capitalistes américains envoient depuis plusieurs mois leurs fonds en Europe pour y rechercher des emplois plus profitables et plus sûrs que ceux que leur offre désormais l'Amérique. Un tel symptôme n'accuse-t-il pas une situation vraiment sérieuse?

Il n'y a rien à attendre du Congrès, sur lequel le président Cleveland paraît avoir perdu toute influence. Le vote du nouveau tarif n'apportera aucun remède, ou du moins n'améliorera que faiblement cet état de choses. La seule mesure efficace serait une réduction du montant excessif de la circulation fiduciaire. C'est l'abondance de la monnaie de papier qui chasse l'or des États-Unis avec cette continuité que l'on voit depuis plus d'un an. Si l'on ne se résout à une réduction de la circulation, quelques inconvéniens qu'il en puisse résulter dans l'état actuel de crise, il ne

s'écoulera plus un long temps avant que les Américains renouent connaissance avec l'agio de l'or. Le Trésor peut, il est vrai, emprunter encore 250 millions comme il l'a fait en février. Ces deux emprunts auront accru de 25 millions la charge annuelle de la dette, sans autre résultat que de laisser le Trésor, après huit mois, dans la même détresse, et le pays devant le même problème redoutable du déficit budgétaire et de la dépréciation de la monnaie. Le gouvernement ferait mieux d'emprunter 1 750 millions de francs en 3 pour 100 afin de rembourser en or les 350 millions de dollars de *greenbacks*, ce qui augmenterait d'une cinquantaine de millions de francs le service de la dette, mais sauverait la situation. Les greenbacks sont de simples billets d'Etat, des assignats émis pendant la guerre de la sécession. Ils n'ont été délivrés ni contre or ni contre argent, mais des lois ultérieures les ont déclarés remboursables en or, et c'est pour assurer ce remboursement que le Trésor doit maintenir une réserve d'or de 100 millions de dollars (500 millions de francs). Cette réserve était tombée il y a quelques mois à 75 millions de dollars, le ministre des finances ayant dû l'entamer après épuisement de toutes les autres ressources. A l'aide du produit de l'emprunt de 250 millions, le montant a pu être relevé passagèrement au-dessus de 100 millions. Mais les embarras ont surgi de nouveau, plus pressans, et la première quinzaine de juillet a vu la réserve destinée aux greenbacks tomber au niveau le plus bas depuis le commencement de la crise, à moins de 65 millions de dollars.

S'il est indifférent aux Américains que leur or émigre, ils n'ont qu'à laisser les choses aller comme elles vont en ce moment. Si le maintien de l'étalon d'or leur tient à cœur, ils devront se résoudre à rembourser leurs greenbacks et du même coup à réformer leur système de banques.

L'or des États-Unis n'est qu'une partie de la masse de métal jaune qui ne cesse d'affluer depuis deux ou trois années dans les deux grandes Banques de France et d'Angleterre. Cette accumulation si remarquable est avant tout une conséquence de la prolongation de l'état de crise où se trouvent presque tous les pays débiteurs. Le crédit de la République argentine est ruiné ; la guerre civile a fortement ébranlé celui du Brésil. Après le dernier krach australien, les capitaux anglais n'ont plus été disposés à alimenter les dépôts des banques de Melbourne et de Sydney. L'Inde souffre de la crise de l'argent ; depuis que ses monnaies sont fermées à la frappe de ce métal, ses excédens si considérables d'exportation ont disparu, ventes et achats se faisant désormais équilibre ; mais le change condamne ses finances au régime

du déficit. Les États-Unis, on vient de le voir, sont engagés dans les inextricables questions du tarif et de la circulation. Dans tous ces pays, d'énormes capitaux britanniques ont mis sur pied diverses entreprises ou souscrit des emprunts, auxquels se sont associés, dans une moindre part, des capitaux français. Naguère, c'est-à-dire avant 1890, les paiemens que ces nations avaient à effectuer à Londres et à Paris pour l'intérêt de leurs dettes, étaient compensés par de nouveaux emprunts. Le montant annuel dû chaque année pour l'intérêt s'accroissait ainsi à un taux composé, mais la nécessité de remises en or était évitée; au surplus, une partie des sommes dues était toujours compensée en expéditions de marchandises.

Aujourd'hui ces pays n'empruntent plus. Ce n'est pas certes qu'ils n'en aient encore le désir, mais ils n'ont plus de crédit; et les Australiens ne sont pas beaucoup mieux traités actuellement, à cet égard, par les capitalistes anglais, que les Brésiliens et les Argentins. Donc plus d'emplois de capitaux britanniques et français au dehors, plus de chemins de fer étrangers à construire, ou très peu (on s'intéresse en France depuis une année ou deux au développement des voies ferrées dans le vieil empire ottoman), plus d'entreprises exotiques. Alors s'est manifestée l'énormité de la dette de tous ces pays envers les banquiers de Londres et de Paris. Les remises succèdent aux remises, sans que les expéditions de marchandises puissent désormais fournir des compensations suffisantes, et c'est ainsi que l'or s'accumule à Londres, où le stock de la Banque d'Angleterre va atteindre un milliard de francs, et à Paris où il est bien près de 1 850 millions. Avec les stocks également accumulés à Saint-Pétersbourg, et à Berlin, on arrive à un total de 5 milliards d'or dont la concentration dans quatre caisses de l'Europe accuse l'affaiblissement prolongé de la confiance dans les relations commerciales et financières de toutes les nations du monde.

VII

Cet état de détresse ou de dépression économique où sont depuis deux ou trois ans presque tous les pays neufs, — États-Unis, République Argentine, Brésil, Australie, — et aussi nombre de vieux pays, frappés de la maladie monétaire, explique la recrudescence que l'on constate dans le mouvement de baisse des prix de toutes les denrées de grande consommation, constituant la substance même du commerce international. Les *Index Numbers*, qui sont des quantités de convention, représentant les variations des

moyennes de prix sur un ensemble déterminé de produits et de marchandises, nous apprennent qu'en ce moment les prix, considérés en masse, accusent une réduction de 5 pour 100 sur le niveau constaté au mois d'avril 1893. Il y a quelques exceptions à relever, par exemple le fer, les rails d'acier, la houille, le lin, le jute, la viande de boucherie; mais la baisse a frappé le cuivre, l'étain, le plomb, le blé, la farine, les pommes de terre, le riz, le coton, la laine, la soie, le chanvre, le sucre, même le thé, et très légèrement le café. Si l'on compare les prix actuels à ceux de la fin de 1891, les exceptions indiquées ci-dessus disparaissent, celle du lin seul subsiste, et sur les autres articles la dépréciation apparaît plus considérable encore. Nous avons sous les yeux un tableau dressé par l'*Economist* de Londres; nous y voyons que dans cet espace de trente mois, le prix de la tonne de rails d'acier a baissé de 4 livres sterling 2 sh. à 3 liv. 12, la tonne de houille à Londres, de 18 sh. 6 d. à 15 sh. 6, la tonne de cuivre de 46 liv. à 38, la tonne d'étain de 90 liv. à 71, la tonne de plomb de 11 liv. 10 à 9 liv. 5, la tonne de chanvre de 29 liv. à 22, celle de jute de 17 liv. à 15, le *quarter* de blé de 1 liv. 16 à 1 liv. 2, le pétrole de 5 à 3 1/2 pence le gallon, etc.

En réalité les prix n'ont pas cessé de baisser depuis 1820, à travers des fluctuations souvent considérables, sous l'influence de causes qui affectaient tantôt la valeur des marchandises, tantôt celle de la monnaie dans laquelle les prix sont exprimés. Les principales causes ont été naturellement les grandes inventions mécaniques qui ont changé la condition économique du monde, la substitution de modes de transport rapides, peu coûteux et sûrs, aux anciens modes, longs, coûteux et incertains, qui augmentaient dans une si large mesure les frais de production. Cette révolution dans les modes de transport a supprimé aussi, en partie, les accumulations prolongées de marchandises dans les magasins particuliers. Les grandes maisons mercantiles ne sont plus nécessaires. Le premier venu, avec un capital modéré et un bon crédit, peut faire venir d'une partie quelconque du monde telles marchandises qu'il désire. L'ordre est expédié en quelques minutes, réalisé en une semaine de New-York, en peu de semaines de l'Inde ou de la Chine. New-York est plus près de l'Europe aujourd'hui que Dublin ne l'était de Londres au commencement du siècle. Depuis moins de cent ans ont surgi les pays nouveaux, avec leur puissance croissante de production, les États-Unis, l'Australasie, les républiques de l'Amérique du Sud, le Canada, l'Inde britannique et l'Afrique du Sud. Des régions d'une civilisation très ancienne, comme la Chine et le Japon, se sont ouvertes au commerce occi-

dental. Vers le milieu du siècle, après la famine irlandaise de 1847 et la révolution de 1848, a commencé la grande émigration européenne qui a porté dans ces pays neufs une énergie de travail dont le perfectionnement rapide de l'outillage industriel a presque aussitôt accru l'intensité et le rendement. Bien que les banques ne servent que comme mécanisme de distribution entre les classes qui épargnent et celles qui produisent, leur développement a contribué aux mêmes résultats que toutes les autres forces civilisatrices; le rôle du capital s'est doublé de celui du crédit qui n'a pas tardé à devenir prépondérant.

La réduction des prix résultant de tant de causes diverses opérant vers la même fin a été surtout accusée dans le dernier quart du siècle. Bien que la grande époque de construction des chemins de fer ait commencé en 1845, le plein effet ne s'en est fait sentir que depuis 1870. Le canal de Suez a été ouvert à peu près à la même époque, et la transformation opérée par la vapeur dans les conditions de la navigation n'est pas plus ancienne. L'année 1873 a été le point de départ d'une dépréciation générale des produits. De 1874 à 1894, le kilogramme de coton brut a fléchi de 2 fr. 75 à 1,28, le coton filé de 4,86 à 2,59, la laine brute de 3,78 à 2,15; le mètre de cotonnade unie de 0,47 à 0,25, de cotonnade imprimée de 0,58 à 0,35, de toile de lin de 0,85 à 0,65, de tissu de laine de 1,61 à 0,98; la tonne de fer brut de 112 francs à 56. En cette même année 1873 a commencé la baisse du métal argent, de 60 pence à 28, coïncidence vraiment frappante et qui a incité de savans économistes à attribuer au double phénomène une origine commune, qui serait l'enchérissement de l'or, l' « accroissement de valeur » du métal adopté comme la mesure commune de la valeur.

Tous les pays ayant souffert de l'avilissement continu des prix, l'hypothèse de cet enchérissement de l'or, que les Anglais désignent sous le terme *appreciation*, a donné lieu à de longues controverses, et occupé l'attention de commissions d'enquête, instituées à diverses reprises en France et en Angleterre, pour la recherche des causes qui font que les progrès mêmes de la civilisation semblent accroître les souffrances temporaires ou permanentes du commerce, de l'industrie et de l'agriculture. Y aurait-il une corrélation entre l'abaissement du niveau moyen des prix et une raréfaction plus ou moins continue de l'or? M. Giffen l'a cru et avec lui M. Goschen. L'un et l'autre ont sans doute raison dans une certaine mesure; il semble toutefois qu'ils ont surestimé l'importance de la hausse de l'or, en tant qu'elle résulterait à la fois d'une diminution de production de ce métal de 1871 à 1885

et de la dépréciation du métal argent pendant la même période. La cause principale de l'avilissement des prix sera toujours à chercher dans les faits généraux de civilisation et dans une des conséquences primordiales de ces faits, la surproduction. Une autre non moins importante se trouve dans les applications nouvelles de la science à l'industrie, qui diminuent brusquement de moitié ou des trois quarts le coût de certains procédés de fabrication ou d'extraction et suffisent seules à expliquer la réduction de valeur de produits comme l'acier, l'aluminium, le nitrate.

Il est bon de remarquer que, dans la période de vingt-cinq années de dépréciation qui a commencé en 1870, il faut distinguer des périodes d'avilissement continu et d'autres de reprise temporaire : la baisse ayant duré de 1873 à 1879, un relèvement s'est produit de 1880 à 1882; la dépréciation a recommencé de 1883 à 1888; une amélioration a eu lieu de 1888 à 1891. Enfin depuis 1891 la dépression suit de nouveau son cours en dépit de tous les efforts du protectionnisme.

VIII

Les prix n'ont pas plus baissé dans l'agriculture que dans les autres industries, mais la dépréciation y est peut-être plus sensible à cause de l'énormité du capital engagé et du peu de marge qu'elle laisse au bénéfice. La cédule B (revenu de la terre) de l'*income-tax* britannique était évaluée, en 1842, à 42 342 000 liv. st. Cinquante années plus tard, en 1892, cette évaluation, loin de présenter une augmentation, avait fléchi légèrement, et n'était plus que de 41 682 000 livres, malgré la dépense considérable de capital que l'agriculture avait faite pendant ce demi-siècle, et alors que l'évaluation pour la propriété bâtie avait été portée de 35 à 120 millions de livres. Convient-il d'attribuer ces résultats, si nettement fâcheux pour l'agriculture, au régime économique et commercial que s'est donné l'Angleterre et qu'elle maintient obstinément? M. C. François, dans une étude fort intéressante : *Trente années de libre-échange en Angleterre*, le conteste : « Une diminution importante dans les surfaces consacrées à la culture du blé, compensée en partie par une augmentation des pâturages, indique que la situation de l'agriculture est moins prospère. Tout cela fût-il même imputable au libre-échange, que les avantages qui en ont résulté d'autre part auraient rendu encore ce régime favorable à l'Angleterre; mais, même pour l'agriculture et malgré la concurrence toujours plus sérieuse des États-Unis, de l'Inde, de

la Russie, on ne peut dire que la situation actuelle soit le résultat du régime économique. »

Il est évident que l'état misérable de l'agriculture en Angleterre est dû à des causes multiples et complexes, et non au seul libre-échange; il est dû surtout au prix de plus en plus bas qu'obtient le blé sur les marchés du monde depuis que les pays exotiques en produisent plus que ne peut faire l'Europe. Jamais peut-être, il faut bien le dire, le prix du froment n'a été aussi avili qu'en ce moment. L'Angleterre, qui en a importé en mai dernier 4 266 000 hectolitres, contre 3 546 000 en mai 1892 et 3 millions en 1891, l'a payé 9 fr. 67 l'hectolitre, contre 12 fr. 30 il y a un an et 15 fr. 05 il y a deux ans. Ces prix correspondent à ceux de 12 fr. 90, 16 fr. 40 et 20 fr. 20 par 100 kilogrammes, Or le prix courant et officiel était, au 1er juin, par quintal métrique, 14 fr. 50 à 15 francs à Londres, 12 francs à Amsterdam, 11 francs à Chicago. En mai le quintal de blé tendre, à Bourgas (Roumélie), a valu 9 fr. 10, le blé dur 8 francs, le seigle 6 fr. 70, l'orge 5 fr. 35. Dans les pays où le blé est frappé de droits de douane les prix étaient à peu près égaux à la moyenne de ceux de Londres et d'Amsterdam, augmentés du droit, 19 francs à 19,50 à Paris, 17 francs à 17,50 à Berlin.

Cette situation a-t-elle quelque chance de se modifier d'ici peu de temps? Les protectionnistes, en faisant voter par le Parlement un droit de 7 francs à l'importation du froment, n'auront-ils réussi qu'à maintenir la valeur du blé à 5 francs au-dessous du prix où la culture en peut seulement être rémunératrice, si l'on en croit les déclarations faites solennellement il y a plusieurs mois au Parlement? Rien ne semble annoncer un revirement prochain dans les causes d'avilissement. Les avis sur les récoltes en France sont satisfaisans, et pour toutes les céréales en général. Les pluies de juin ont fait concevoir quelques craintes que l'événement a déjà démenties. Dans les pays étrangers les apparences sont magnifiques : tout annonce que les États-Unis et la Russie inonderont encore l'Europe de leurs récoltes en 1894. Quant à la République Argentine, où la production du blé atteint déjà 28 millions d'hectolitres, — grâce à une prime sur l'or de 270 pour 100 qui offre à l'exportation un profit artificiel et temporaire, mais enfin un profit, — elle devra vendre sa récolte à peine moissonnée pour faire face à ses obligations, et la seule perspective de cette pression sur le marché a fait baisser le prix à Londres de 2 fr. 15 par hectolitre depuis le 1er janvier.

Il faut ajouter que si les récoltes s'annoncent partout si belles, le blé non encore vendu reste surabondant; les stocks sont loin

d'être épuisés, et comment s'en étonner lorsque, d'après les plus sérieuses autorités, la production moyenne du blé dans le monde entier, pendant les trois dernières années, aurait été de 849 millions d'hectolitres par an, contre 789 millions pendant les trois années précédentes, soit une augmentation annuelle de 60 millions d'hectolitres? En Angleterre, en Amérique, nombre de fermiers ont nourri leurs bestiaux avec leur froment plutôt que de le vendre aux prix du marché.

L'année 1893 a été particulièrement désastreuse, au point de vue agricole, pour la Grande-Bretagne : 18 millions et demi d'hectolitres de blé contre 21 en 1892 et 25 en 1891 ; 24 millions d'orge contre 26 en 1892; 6 millions de tonnes de pommes de terre contre 6 et demie; 9 millions de tonnes de foin contre 12 600 000. Seule la production d'avoine accuse un accroissement. Cette malheureuse année a vu s'accentuer le mouvement de diminution des surfaces consacrées à la culture du blé et d'augmentation des pâturages qui déjà occupaient 11 millions d'hectares en 1889. L'élevage donne en effet des résultats moins mauvais que la culture, et si l'Angleterre est obligée chaque année de faire venir de l'extérieur une plus grande proportion de la quantité de blé nécessaire à son alimentation, la quantité de viande fournie par le marché intérieur s'est accrue, de même que la valeur des produits de ferme. La compensation toutefois est insuffisante.

Les agriculteurs anglais abandonnent donc de plus en plus la culture du blé, qui n'est plus rémunératrice. Les prix des autres céréales se sont également abaissés dans une proportion énorme. Une commission royale a été chargée de faire une enquête sur les causes de la détresse actuelle de l'agriculture britannique et sur les moyens d'y porter remède. D'après une communication faite à la fin d'avril dernier à cette commission par M. Giffen, la production agricole de la Grande-Bretagne en 1891 représentait une valeur totale de 222 millions de livres sterling; elle aurait valu 300 millions si elle avait été calculée aux prix de 1874, d'où il ressort que les prix des produits ont baissé de 25 pour 100 dans cette période de dix-sept années.

Naturellement l'évaluation faite par M. Giffen n'est pas acceptée sans contradiction. Si l'on en croit sir James Caird, qui a évalué la production de 1891 à 260 millions, la baisse des prix n'aurait été que de 12 à 15 pour 100, alors que d'autres autorités la portent plus loin encore que M. Giffen, soit à 30 et même 40 pour 100. Les fermages n'ont pas baissé dans la même proportion, il s'en faut, et d'autre part les salaires se sont élevés. Dans le Northumberland les gages des ouvriers agricoles, en 1870, fixés

à 15 ou 18 shellings par semaine, étaient payés en nature; aujourd'hui ils dépassent une livre sterling et sont payés en espèces. C'est une augmentation de 50 pour 100, si l'on tient compte de la baisse des prix des denrées. Que peuvent devenir les malheureux fermiers, pris ainsi entre les impôts, l'avilissement des produits, l'*appreciation* de l'or, et l'enchérissement de la main-d'œuvre?

IX

Un exemple particulier de l'état de misère où se trouve l'agriculture britannique : à quelques kilomètres de Londres commence le comté d'Essex dont les champs d'argile s'étendent jusqu'à la mer du Nord. C'est le dixième, pour l'étendue, des comtés d'Angleterre; il embrasse un million d'acres, soit 400 000 hectares, et sur ce million d'acres, 830 000 environ sont cultivés. Cette superficie se divise elle-même en trois dixièmes de pâturages permanens et sept dixièmes de terres arables. Il y a dix ans, les terres en labour du comté d'Essex etaient, à l'égard des pâtures, dans la proportion de 74 à 26, et dix années encore auparavant, dans celle de 78 à 22, quand elles ne présentent plus aujourd'hui que celle de 70 à 30. De plus la culture des céréales représentait il y a vingt ans 60 pour 100 de la superficie cultivée; la proportion est descendue à 45 pour 100 en 1883, à 40 pour 100 en 1893. Le pourcentage du blé pendant la même période a reculé de 23 à 19, puis à 14 pour 100. En d'autres termes, les pâturages permanens qui ne composaient en 1873 qu'un peu plus du cinquième de la surface cultivée, en forment aujourd'hui presque le tiers, et le blé, qui couvrait alors presque un quart de la surface cultivée, n'en occupe plus que le septième.

La baisse des prix n'est qu'une des manifestations de cette déchéance; l'affaiblissement du rendement en est une autre non moins caractéristique. Le rendement du blé était de 31 bushels par acre (soit 28 hectolitres par hectare); il n'était déjà plus que de 26 en 1883, et il n'a pas atteint 23 en 1893. De même le rendement de l'orge a fléchi de 37 à 23, celui de l'avoine de 48 à 30, celui des fèves de 32 à 15, celui des pois de 31 à 21.

Tel est l'état des choses dans un comté qui représente le quinzième de toute la superficie cultivée en blé en Angleterre, le dix-septième de la superficie en orge, le dixième de la superficie en fèves, le huitième de la superficie en pois.

L'histoire de l'agriculture dans le comté d'Essex, depuis dix années, est celle d'une lutte sans espoir contre l'adversité. Il y a

quelque temps encore, il s'agissait d'une diminution constante des bénéfices d'année en année ; cette étape a été franchie, et l'on est entré dans la période des pertes chroniques, la perte de chaque année étant plus forte que celle de l'année précédente. Propriétaires et fermiers sont également frappés et ne peuvent plus lutter, écrasés par la force de lois économiques sur lesquelles ils n'ont point de contrôle. Aussi voit-on se multiplier le nombre des cottages vides, des fermes abandonnées. La charrue se retire, si admirable pour le labour que soit le sol. Des fermiers écossais ont été attirés par la dépréciation des taux des pâturages ; ils élèvent du bétail et vendent du lait aux Londoniens. Mais déjà la concurrence est grande et les prix vont cesser d'être rémunérateurs.

La question de la détresse de l'agriculture dans le comté d'Essex a été agitée le 11 juin dans les deux chambres du Parlement anglais. La discussion n'a abouti à aucun résultat. Le chancelier de l'Échiquier a dû déclarer qu'il ne voyait aucun remède aux maux actuels qui accablent les cultivateurs. Il a reconnu qu'il était déplorable de voir non seulement dans l'Essex, mais dans nombre d'autres comtés de l'Angleterre, des terres à blé cesser d'être cultivées et leur capacité de produire s'éteindre brusquement. Mais le gouvernement ne dispose d'aucun moyen pratique pour combattre ces conséquences de l'implacable concurrence étrangère. On a proposé comme remèdes la protection et le bimétallisme ; ni le gouvernement n'est disposé à recommander au parlement ces deux expédiens, ni le parlement à les adopter.

X

Les choses ne se passent pas ainsi chez nous. Il ferait beau voir un membre de notre cabinet, M. Viger, par exemple, qui vient de porter la bonne parole aux agriculteurs français dans tant de concours régionaux, répondre à la tribune de la Chambre qu'il ne connaît pas de remède gouvernemental pour les souffrances de l'agriculture. Les remèdes abondent, et l'ordonnance des docteurs en présente une belle énumération, à commencer par le fameux droit de 7 francs. Ce droit, disait-on il y a trois mois, suffirait assurément pour maintenir à 25 francs le prix du quintal de blé : or, depuis le vote du droit, ce prix n'a guère dépassé 20 francs ; il tombait il y a peu de jours à 18 fr. 75, alors qu'à Londres des apports argentins de froment se vendaient 12 francs le quintal.

L'écart du droit se trouve ainsi conservé et nos agriculteurs en ont le plein profit. Mais ouvrons le *Journal Officiel* et relisons

quelques-uns des discours prononcés en février sur les propositions de la commission des douanes. Voici une déclaration faite le 12 février : « Il est établi aujourd'hui et généralement reconnu par tous ceux qui s'occupent quelque peu d'agriculture, que le cultivateur français ne peut pas produire le blé à un prix de revient inférieur à 24 ou 25 francs le quintal. » D'un autre orateur, le même jour : « La réalité, vous la connaissez tous : c'est que, actuellement, le cultivateur français perd 3 ou 4 francs et même peut-être plus dans certaines contrées, sur chaque quintal de blé qu'il vend, et que, par conséquent, si cet état de choses se perpétue, il amènera nécessairement et à bref délai l'abandon de la culture du froment en France. » Et encore : « Prenons la situation actuelle. Le prix du blé est, maintenant, de 20 francs ou 20 fr. 50 le quintal. S'il est vrai que le prix de revient est de 25 francs, avec le droit actuel de 5 francs le cultivateur perd 5 francs. » Ce prix de revient de 25 francs par quintal n'était pas un prix indiqué en l'air, au cours du débat, pour les besoins d'une thèse : c'est celui qu'indiquait le marquis de Roys, dans son rapport de 1886, comme un minimum pour un assolement triennal. M. Deschanel, M. Bernard-Lavergne donnaient ce même prix, qui était également celui de la plupart des agriculteurs membres de la commission des douanes.

Malgré tant de témoignages, émanant tous, il est vrai, d'agriculteurs ou d'avocats de l'agriculture, il y a certainement place au doute. Comment une industrie aussi colossale se poursuivrait-elle sans diminution apparente d'activité, si vraiment elle ne pouvait s'exercer, malgré l'aide si puissante du gouvernement et des lois douanières, que dans des conditions à ce point désastreuses? Que nos agriculteurs songent au sort de leurs confrères d'outre-Manche, et ils estimeront enviable leur propre situation, si difficile qu'elle reste par certains côtés. Nous risquerons-nous à la suite de ceux qui conseillent aux agriculteurs de perfectionner leurs procédés, de renoncer à la routine, de faire de la culture intensive, scientifique, chimique, de couvrir leurs champs d'engrais puissans, nitrates, phosphates, hyperphosphates, de labourer, herser, semer, moissonner avec de puissantes machines? Mais des gens qui prétendent perdre cinq francs par quintal, pensent, non sans raison, que ce n'est pas de conseils qu'ils ont besoin, mais de subventions gouvernementales sous la forme de droits de douane. Ils ajoutent, comme le faisait en février un de leurs amis au Palais-Bourbon, que, pour faire de la culture intensive, il faut des fumures intensives, et que, pour obtenir des fumures intensives, il faut avoir de l'argent intensif.

Ce qui rassure toutefois, c'est que dans l'industrie agricole, il y a d'autres branches que la culture des céréales, et que, si bas que soient les prix pour tous les produits, il y a plusieurs de ces branches encore où des profits sont possibles. Lors donc que l'on proclame à la tribune que l'agriculture n'est plus rémunératrice, il y a bien des chances pour que cette assertion soit exagérée et n'ait été produite, avec la persistance que l'on a vue, que pour aider à obtenir un allégement de charges fiscales ou un relèvement de droits de douane. On ne saurait trop rappeler que, de toutes les industries françaises, l'agriculture est encore la plus importante par la valeur de ses produits, la masse des capitaux qu'elle met en œuvre, le nombre des bras qu'elle occupe, la variété et le chiffre des transactions auxquelles elle donne lieu, et qu'à trop étaler ses misères devant l'opinion publique, on risque de la très mal servir, en éloignant d'elle non seulement les capitaux, mais aussi les intelligences et les activités qu'elle peut et doit attirer.

La valeur des produits de l'agriculture se chiffre par un nombre respectable de milliards. Des évaluations, très optimistes il est vrai, présentées en 1891 à la Société nationale d'agriculture sur le total que pouvaient atteindre ces milliards, avaient éveillé l'attention et provoqué des controverses. M. Levasseur parla de 14 à 16 milliards pour 1890. C'était une estimation bien élevée et la baisse générale des prix devrait la réduire sensiblement pour 1893. Dans des études récentes, M. Zolla (1) exprime cependant la conviction que le produit brut de l'industrie agricole, après déduction de tous doubles emplois, dépasse 11 milliards ; or la valeur du produit brut de l'industrie française proprement dite, considérée dans son ensemble, est de 12 milliards, chiffre qui contient la valeur des matières premières en même temps que la plus-value que leur a donnée le travail industriel.

Le produit brut de l'agriculture atteint donc à peu près la même valeur totale que celui de toute l'industrie française. Ajoutons que, si la population industrielle dépasse en notre pays 9 millions de personnes, le chiffre de la population agricole est deux fois plus considérable, atteignant 18 millions, c'est-à-dire presque la moitié de toute la population française. Quant aux capitaux d'exploitation, représentés par le bétail, les fourrages, les semences, les instrumens agricoles, on les peut évaluer à plus de 13 milliards.

Un point sur lequel les amis de l'agriculture ne sauraient trop

(1) *Les Questions agricoles d'hier et d'aujourd'hui.*

insister, et qu'ils devraient opposer comme correctif aux lamentations excessives sur les difficultés de la situation présente, est l'importance du développement auquel l'activité agricole est encore réservée : « Dans l'industrie, dit M. Zolla, l'instrument, l'outil, la machine, jouent un rôle prépondérant. Rien de pareil, semble-t-il, en agriculture. La machine ne joue là qu'un rôle assez effacé. Les trois agens de transformation que l'homme utilise dans les campagnes sont : la terre, la plante et l'animal. Or les lois qui règlent les combinaisons chimiques dont le sol est le théâtre, celles qui décident de la vie des plantes ou du développement de l'animal, sont à peine entrevues depuis un demi-siècle. En développant notre pensée, nous pourrions montrer l'erreur de ceux qui voient dans l'agriculture une industrie sans avenir, et les raisons cachées de la lenteur avec laquelle s'est développée la production rurale dans les pays civilisés. Qu'on ne se hâte donc pas d'accuser d'inintelligence ou de routine la moitié de la population d'une nation. Les difficultés de la production agricole sont si grandes, et les mystères en sont si profonds, qu'on doit rester indulgent pour ceux qui avaient à triompher des unes et à pénétrer les autres. »

L'agriculture se perfectionnera sûrement par l'application de découvertes scientifiques nouvelles, dont la portée ne saurait être exactement limitée; mais cette application n'est possible qu'à la condition d'être lucrative, ce qui explique qu'elle soit forcément lente et graduelle, les gains réalisés devant décider en dernier ressort du choix des systèmes de culture. Le total de 11 à 12 milliards, représentant, comme il a été dit ci-dessus, la production annuelle, est formé des élémens suivants : céréales, 3500 millions de francs; vins, 2400 millions; lait, 1200; pommes de terre, 700; graines diverses, 675; fromages et beurres 430; œufs, 428; bois, 360; légumes de maraîchers, 350; cidre, 315; fruits, 280, etc. Dans cet ensemble, le produit des céréales n'occupe que le quart; la seconde place dans la nomenclature appartient aux vins, et justement la viticulture, si on l'en croit elle-même, est encore dans une situation bien plus lamentable que sa sœur la culture des céréales. A celle-ci en effet, la Chambre et le gouvernement ont donné le droit de 7 francs : est-il vrai que l'on n'ait absolument rien fait pour celle-là?

XI

La vérité est que l'on a tenté beaucoup et que l'on a peu réussi; que le parti protectionniste a montré du bon vouloir, déployé

même du zèle, mais que les victimes de la mévente des vins ont obtenu jusqu'ici plus de promesses et de bonnes paroles qu'une aide effective. Il aurait fallu pouvoir s'en prendre au consommateur et lui faire payer le remède à appliquer aux souffrances de la viticulture. Mais justement le consommateur se dérobe. Ce n'est pas qu'il cesse de boire du vin, mais il boit aussi de la bière, et du cidre, et une décoction de raisins secs ayant une lointaine analogie avec le vin. La consommation de ce dernier produit a d'ailleurs déjà considérablement décru, et mourrait de sa belle mort si la commission des douanes ne cherchait à la tuer par des droits prohibitifs. La récolte de vins de 1893 a été exceptionnellement belle : 50 millions d'hectolitres contre 29 en 1892; et la production des cidres n'a pas été moins superbe : 32 millions d'hectolitres, soit 8 millions de plus qu'en 1885, la plus forte année de cidres depuis le commencement du siècle.

Pouvait-on exiger du consommateur qu'il bût en 1893 le double de ce qu'il avait bu en 1892? Cela était malaisé. Du moins pouvait-on essayer d'arranger les choses de telle sorte qu'il fût peu à peu amené à boire des vins naturels. De là une guerre sans merci, déclarée aux vins de raisins secs, aux vins mouillés, vinés, sucrés, à toutes les fabrications, à toutes les falsifications.

Les raisins secs étaient bien innocens; ils procuraient une boisson peu coûteuse, modestement hygiénique; on n'en consommait plus guère, on n'en consommera plus. Les vins mouillés ont trouvé des défenseurs; car il y a des mouilleurs de bonne foi, de franc jeu, qui déclarent à leur clientèle : Voilà un mélange d'eau et de vin, c'est tant; voilà du vin, c'est tant. Les choses seraient bien ainsi, si ce vin était vraiment du vin, mais écoutons le rapporteur de la loi contre le mouillage : « Dans presque toutes les grandes villes, on livre à la consommation populaire un liquide qui a l'aspect du vin, mais dont la base est un vin suralcoolisé à l'excès, mélangé avec de l'eau dans des proportions variables. Cette boisson ne présente aucun des caractères hygiéniques du vin véritable. L'effet nuisible des alcools impurs s'ajoute aux inconvéniens de l'eau trop souvent chargée de germes malfaisans. La santé publique est menacée. L'ouvrier, qui croit boire un verre de vin, consomme à son insu un petit verre de mauvais alcool. Un grand nombre de consommateurs s'habituent chaque jour davantage à la boisson frelatée. L'alcoolisme exerce ses ravages par une voie détournée... »

On a prétendu que le mouillage, qui suppose le vinage ou suralcoolisation, ne méritait pas de tels anathèmes, et que si le commerce « créait » des vins pour le consommateur, en cuisinant

à l'aide de mystérieuses recettes les produits de la vigne, c'est parce que la clientèle aimait, réclamait ces fruits du coupage, du vinage et du mouillage. La clientèle se résigne à ces vins parce qu'on a organisé la vente de telle façon que jamais on ne lui livre des vins non cuisinés. Il y aussi la terrible force de l'habitude. Tel buveur qui s'est habitué à un mauvais vin le trouvera meilleur qu'un autre qui serait naturel et de qualité vraiment supérieure, mais qui n'est pas celui qu'il a accoutumé de boire. Pour que l'habitant des villes, le consommateur parisien surtout, reprenne goût aux vins naturels, — et il y a au moins cette idée juste et saine dans la campagne menée depuis cinq mois par les viticulteurs, — il faut qu'on rouvre aux vins naturels l'accès de Paris et des grandes villes.

Ce résultat ne peut être obtenu que par la réforme du régime des boissons, le dégrèvement des boissons hygiéniques, et la suppression des droits d'octroi en ce qui les concerne. Depuis dix ans cette suppression est promise, mais, de telles promesses, combien en emporte le vent? M. Burdeau avait déposé un projet dont l'adoption eût dégrevé le vin, le cidre et la bière de 75 millions de droits dûs à l'Etat et de 67 millions dus aux villes. M. Burdeau a quitté le ministère, et le successeur abandonne le projet de son prédécesseur. Pendant ce temps, la crise viticole suit son cours et la commission des douanes cherche des palliatifs. On a obtenu des compagnies de chemins de fer des réductions de frais de transport et l'on proscrit le mouillage, mais une autre cause d'inquiétude a surgi. Une forte partie de la dernière récolte est défectueuse, ce qui est une des causes les plus simples et les plus fortes de la mévente. Que faire de ce stock invendable? On pourrait le brûler pour en tirer de l'alcool. Or les distillateurs font de l'alcool à plus bas prix en important des mélasses étrangères. Aussitôt la commission des douanes de mettre à l'étude l'élévation du droit sur les mélasses étrangères (non coloniales). Ce sera toujours un peu de protection pour les distillateurs de vins et de betteraves.

Il faudra en venir à l'unique remède efficace, à celle de toutes les mesures présentées et discutées qui peut seule sauver la viticulture, c'est-à-dire à la suppression ou du moins à une forte diminution des droits d'entrée et d'octroi. Alors seulement seront sérieusement combattues les fabrications et pratiques funestes à l'hygiène publique, et les vins naturels seront connus et appréciés par la population des villes. La réforme est difficile, soit. Elle a été jusqu'ici arrêtée par les embarras budgétaires. Elle est nécessaire pourtant; elle se résoudra par l'adoption de taxes de

remplacement, telles que l'élévation du droit sur l'alcool et celle du taux des licences.

Il y a toute apparence que la récolte de cette année sera aussi considérable que celle de 1893, sinon plus, et que la qualité sera supérieure. Combien la viticulture serait mieux armée contre les périls de la mévente, si une politique funeste n'avait pas dénoncé les traités de commerce qui donnaient à la France une sorte de monopole pour la vente du surplus de ses vins à l'étranger!

XII

Le fait apparaît avec une vive clarté à propos de la Suisse, où, depuis la rupture des relations commerciales, la région mâconnaise ne peut plus envoyer ses vins. Le droit d'importation en Suisse était naguère de 3 fr. 50 par hectolitre; il s'élève aujourd'hui à 25 francs par 100 kilogrammes de marchandise brute, ce qui équivaut à 30 francs l'hectolitre, droit quasi prohibitif.

La valeur de l'exportation totale des vins français en Suisse atteignait, il y a quelques années, 50 millions, naguère encore plus de 20 millions par an, dont 6 à 7 pour le Mâconnais et le Beaujolais. Elle est tombée à des proportions insignifiantes, au moment même où les vignobles du Beaujolais, reconstitués au prix des plus grands sacrifices, commençaient à redonner de très satisfaisantes récoltes.

Il en a été pour les autres marchandises comme pour les vins. Si l'on compare les chiffres de l'année 1893 avec la moyenne de ceux des trois années 1890-92, on constate que les principales exportations de France en Suisse ont subi des diminutions considérables. Par exemple les ventes de bétail et de sucres ont à peu près disparu, ou du moins ont fléchi dans la proportion de 4 à 1. Même réduction, ou peu s'en faut, de 29 à 8 millions, sur les confections, tissus de laine, soieries, tissus de coton. Nos produits métallurgiques n'ont pas été plus heureux, machines, ouvrages en métaux, quincaillerie, montres, ouvrages en cuir, etc. Nous avons vendu de ces produits à la Suisse pour 27 millions au lieu de 85; la perte totale pour cette série d'articles est de 57 millions.

La Suisse a suppléé, pour la plus grande partie, par le développement de sa propre industrie, à ce déficit de l'importation française. Pour le reste, d'autres pays ont pris notre place, l'Autriche, l'Italie, l'Espagne, la Belgique, l'Allemagne surtout.

Les Suisses ont opposé à notre tarif maximum appliqué à leurs marchandises, un tarif plus sévère encore que le nôtre et

qui confine en bien des points à la prohibition pure. Les protectionnistes ont tiré un habile parti de ce fait en dénonçant à l'indignation des vrais patriotes les gens qui ne rougiraient pas d'aller ramper devant les Suisses pour les supplier de rétablir entre les deux pays les anciennes relations commerciales. Ces anathèmes n'ont pas empêché les présidens d'un certain nombre d'associations importantes, commerciales et industrielles, de constituer une « Union pour la reprise des rapports commerciaux avec la Suisse ». L'œuvre que se sont proposée ces amis d'une politique économique libérale est très méritoire, mais d'une réalisation difficile et réellement délicate. Le cas particulier de la Suisse fait ressortir, avec plus de netteté peut-être que tout autre, le préjudice considérable que portent à certaines de nos industries et à certaines de nos populations l'application du régime protectionniste et la suppression des traités de commerce; mais on ne peut résoudre sur un cas particulier l'ensemble du problème économique, et il serait difficile de pratiquer avec franchise et résolution le libre-échange avec la Suisse tandis que l'on resterait armé en guerre contre l'Italie et contre l'Espagne. Il eût été facile de ne pas se brouiller avec les Suisses; quelques concessions habilement choisies eussent assuré ce résultat. Se réconcilier avec ces cliens perdus et leur faire reprendre le chemin de nos maisons de commerce est moins commode, d'autant que les Suisses sont obstinés, qu'ils ont usé de représailles sans scrupule, et que leur situation commerciale nouvelle semble moins leur peser que ne pèse à nos libre-échangistes la décroissance déplorable de nos échanges avec ces excellens voisins.

La Chambre de commerce italienne à Paris s'est donné pour tâche de suivre de près toutes les phases par lesquelles passe le commerce entre les deux nations que séparent les Alpes, et de signaler au public commerçant les incidens intéressans que peut lui révéler cette observation attentive. Un fait qui paraît résulter avec un certain caractère de généralité du régime nouveau sous lequel se meuvent nos transactions commerciales avec la Suisse, l'Italie et l'Espagne, est que nous vendons de moins en moins de nos objets fabriqués ou de nos marchandises quelconques à ces trois pays, tandis que la décroissance de leurs ventes chez nous suit une marche beaucoup plus lente. Pour la Suisse, l'explication est dans le caractère presque prohibitif des droits par lesquels cet État a répondu à l'application de notre tarif maximum. Pour l'Italie et l'Espagne, la raison du phénomène est l'état du change dans ces deux pays (12 pour 100 en Italie, 22 pour 100 en Espagne), état qui, en vertu d'une loi économique des mieux établies, sert

de frein aux importations et favorise le développement des exportations.

En 1893 les importations italiennes en France se sont élevées à 139 millions, les importations françaises en Italie à 123, et l'application de la loi apparaît mieux encore si l'on considère le commerce de l'Italie avec toutes les nations pendant les quatre premiers mois de 1894. L'Italie a importé pour 39 millions de moins et exporté pour 44 millions de plus pendant cette période que pendant la période correspondante de 1893, et ses exportations, ont égalé, à 2 millions près, ses importations, alors qu'il y a un an l'écart en faveur de celles-ci était encore considérable.

Les partisans du rétablissement des rapports commerciaux avec l'Italie et la Suisse ne sont pas seuls à protester contre nos tarifs douaniers. A vrai dire, les protestations surgissent de tous côtés. L'industrie de la laine traverse une crise aiguë, et les délégués des principaux centres lainiers ont constitué à Paris une association nationale ayant pour mission de sauvegarder les intérêts compromis de l'industrie lainière. Les membres du bureau sont des manufacturiers de Roubaix, Tourcoing, Reims, Beauvais, Guise, etc. Toutes les branches de l'industrie, peignage, filature, tissage, teinture et apprêts, étaient représentées à la réunion constitutive. On signale une région particulièrement éprouvée, celle de Fourmies, qui possède un matériel industriel de 68 millions, emploie 26000 ouvriers, distribue 27 millions de salaires, transforme annuellement pour 150 millions de produits : or en cette contrée, si nous en croyons des relations dont il n'y a pas de raison de suspecter la sincérité, la valeur des terrains et habitations aurait diminué de moitié, et celle des établissemens industriels serait avilie au cinquième.

La fermeture des débouchés est la cause directe de cette misère. Au commencement de janvier de cette année, M. Méline eut l'idée d'ouvrir auprès des Chambres de commerce une enquête privée sur les résultats obtenus par l'application des nouveaux tarifs. Voici un extrait de la réponse que lui adressa la Chambre de commerce de Reims : « Si le temps écoulé depuis le vote de la loi du 11 janvier 1892 permet d'apprécier aujourd'hui l'importance des résultats du nouveau régime économique, il nous est permis de dire, au moins quant à nous et spécialement quant à l'industrie lainière, que ces résultats ont été désastreux ; et, si l'association que vous présidez a le droit de s'attribuer une part des bienfaits des nouveaux tarifs, il est non moins vrai de dire qu'elle a une part de responsabilité dans les tristes conséquences dont nous subissons le contre-coup, par suite tant de la perte de

nos principaux débouchés que de l'amoindrissement de ceux qui nous restent. »

Le bureau de l'association lainière qui s'était constituée pour la défense de ses intérêts industriels menacés, a fait ce que fait tout d'abord en France quiconque se croit lésé par un phénomène économique : il s'est tourné vers l'État et est allé réclamer la bienveillance du ministre du Commerce. Mais justement le cabinet venait de tomber, et le titulaire du Commerce avait cédé la place à un autre personnage. Peu importait d'ailleurs, pourvu qu'il promît sa bienveillance, et naturellement il la promit. A quelque temps de là, on entendit une bouche officielle tenir un langage extraordinaire, merveilleux, un ministre faisant l'éloge de l'initiative individuelle, parlant contre la tutelle de l'État. Et cet audacieux était le ministre de l'Agriculture, prononçant son discours professionnel au concours régional de Lille. Nous citons textuellement : «... Il est un fait qu'il faut dégager par-dessus tout : cette œuvre (l'agriculture dans la région flamande) a été accomplie sous l'égide des libres institutions de la vieille Flandre que la conquête avait respectées ; c'est donc non seulement l'agriculture de la région qu'il faut louer : il est nécessaire d'y joindre le tribut de notre admiration pour les merveilles accomplies par l'initiative individuelle sous le régime de la liberté. Et partout où l'homme seul n'a pu triompher des difficultés naturelles, c'est au principe fécond de l'association qu'il a eu recours, mais en *repoussant la tutelle de l'État*, en conservant soigneusement l'idée tutélaire de la propriété individuelle, dont le stimulant a produit de merveilleux effets. » Belles paroles, et bonnes à méditer pour les fanatiques de l'État-providence !

AUGUSTE MOIREAU.

Il hésita jusqu'à la veille du départ, et ne prit son parti qu'à la nuit close, alors que Jaillot venait de se coucher. Il se releva sans bruit, et s'approchant du berceau de l'enfant, il accomplit secrètement le rite. Puis, jusqu'au jour, il travailla à quelque besogne de couture, qu'il cacha à la fin dans son paquetage.

Tout était consommé; ils s'en allaient vers le port, leur besace au dos, leurs paquets sous le bras. Pour étonner les gens du pays, ils emportaient des caméléons dans des cages. En se retournant, ils voyaient Françoise en larmes qui les regardait par la fenêtre et levait « le trouvé » vers eux.

— Marche toujours, dit Lefelle, j'ai oublié ma pipe.

Revenu en hâte à la maison, il tira de son sac une petite ceinture de cuir, brodée de rouge, fermée par une boucle d'argent. C'était l'objet de son travail nocturne; il la remit à Françoise avec solennité, comme une amulette à qui la vie de l'enfant était attachée.

Sur cette ceinture, en caractères irréguliers construits avec du cordonnet écarlate, l'inscription suivante était tracée :

« *Cette enfant s'appelle Félix; il est battisé crétien.* »

Lefelle s'arrêta un moment à contempler son œuvre de broderie, puis, ajustant l'objet autour de l'enfant et jugeant qu'il lui seyait bien :

— Tu le soigneras bien, mon petit, dit-il à Françoise.

Il le prit dans ses bras et l'éleva jusqu'à ses moustaches :

— Dis : adieu papa Félix.

— Dieu, pa, Felice... répéta le marmot.

Il dit ces mots si doucement, sans comprendre, avec son sourire innocent... Lefelle sentit qu'il lui venait une larme, et, la cueillant au bout de son doigt, la jeta proprement par terre. Mais il se souvint aussitôt de son autre filleul, du Français, de celui qui lui tendrait les bras, au débarquer de *La Badine;* et, rebouclant allégrement son sac :

— Comme ça, dit-il, ça m'en fait deux...

Art Roë.

ÉTUDES SOCIALES

LA COOPÉRATION

Amos G. Warner, *Three Phases of Co-operation in the West (American Economic Association)*, 1887. — *De la Coopération et des transformations qu'elle est appelée à réaliser dans l'ordre économique*, par Charles Gide, 1889. — *Le mouvement coopératif en France dans les dix dernières années (Revue d'Économie politique*, janvier 1893), par le même. — *Annuaire de la Coopération française pour 1893.* — David-F. Schloss, *Methods of industrial Remuneration*, London, 1892. — Gilman, *Profit Sharing*, New-York, 1889. — Henri W. Wolff, *People's Banks*, London, 1893.

I. — LES PLANS DES COOPÉRATEURS CONTEMPORAINS. — LA COOPÉRATION APPLIQUÉE A LA VENTE DES PRODUITS

On a beaucoup écrit depuis une demi-douzaine d'années sur la coopération. Les ouvrages à ce sujet pullulent en France, en Angleterre, en Amérique. Dans le désir d'une palingénésie qui séduit nombre de cerveaux, il n'est pas étonnant que l'association coopérative libre apparaisse à certains chercheurs comme destinée à transformer complètement la société. Cette solution mitoyenne entre l'organisation actuelle, taxée d'individualisme et de dureté, et l'inexorable et impraticable système collectiviste des socialistes allemands, exerce une fascination sur les esprits bienveillans qui craignent la servitude socialiste et aspirent à un *millenium* où, dans la distribution des richesses, rien ne froisserait plus l'âme humaine.

La coopération a été un fait avant de devenir un système. Le fait provenait de l'énergie exceptionnelle de certains hommes placés dans une humble situation. Le système procède d'une pensée tout égalitaire; il met nettement le travail au-dessus du capital, c'est-à-dire les travailleurs manuels, considérés collective-

ment, très au-dessus des hommes qui possèdent soit les ressources matérielles, soit les capacités techniques ; la direction industrielle doit partir, non de ceux-ci, mais de ceux-là, par voie tout au moins de délégation.

Le mot de coopération, dans le sens où il est actuellement usité dans tout pays, se trouve complètement détourné de son acception naturelle et primitive. Quant à son étymologie, il ne pourrait signifier que le concours de divers hommes ou de divers élémens pour une œuvre ou un résultat communs.

Le célèbre et impuissant réformateur Robert Owen a lancé ce terme dans le monde en lui donnant une autre signification qu'il a conservée. La coopération s'entend d'une association d'un genre particulier, reposant plus sur les personnes que sur les capitaux, poursuivant un but non seulement financier, mais moral, ayant des ambitions de palingénésie ou de régénération. La coopération, en tant que système, se propose d'exclure graduellement toute entreprise individuelle, du moins toute entreprise employant un certain nombre de personnes et où l'une d'entre elles seule aurait toute l'initiative, tous les pouvoirs de direction et toute la responsabilité.

On pourrait contester que l'élément éthique, pour parler comme les nouveaux économistes, doive nécessairement tenir une place dans la coopération, et l'on ne serait pas embarrassé de citer quelques modestes groupemens d'ouvriers ou d'artisans qui, sans autre souci que de faire convenablement leurs affaires, constituent des sociétés coopératives de fait.

Il n'en est pas moins vrai que la plupart des chefs du mouvement coopératif en tout pays invoquent en faveur de leur système au moins autant l'utilité morale ou éthique, que les avantages matériels. L'un d'eux dira, en parlant des sociétés coopératives de crédit : « l'association coopérative n'est pas un groupement numérique, comme une assurance », et il fera ressortir que l'éducation, le développement de la valeur personnelle de chacun des associés entre à la fois, comme but et comme moyen, dans la coopération. Un autre écrira que « les sociétés coopératives ne sont pas une affaire, mais une œuvre ».

En s'en tenant au côté purement économique, on peut définir la société coopérative par ces deux objets qu'elle se propose : 1° la *subalternisation* du capital au travail, c'est-à-dire du capitaliste et des capacités techniques à la masse des ouvriers ou employés ; 2° la suppression de l'entrepreneur en tant qu'être personnel et distinct et la dispersion, la précarité de la direction de l'entreprise, laquelle serait confiée à des mandataires à temps délégués par la masse.

La *subalternisation du capital est, par excellence, le grand principe coopératif*. On renverse les termes et les situations entre le capital et le travail. Aujourd'hui c'est le capital qui loue le travail, le paye au prix du marché et garde tout le résultat net, c'est-à-dire tous les profits ou subit toutes les pertes. Dans le système coopératif, ce serait le travail qui louerait le capital, le paierait au prix du marché et garderait tous les profits. Sur un point seulement, la situation ne serait pas modifiée, et les coopérateurs négligent de s'en occuper; le capital subirait toujours toutes les pertes, sans avoir aucun moyen de les prévenir, puisqu'il n'aurait plus la direction, et sans jouir de la perspective d'une large compensation pour ce risque de perte, puisqu'il ne toucherait plus de profits et n'encaisserait qu'un salaire, c'est-à-dire une rémunération fixe.

La *transformation du capital en salarié* est l'un des buts, tant particuliers que généraux, qui figurent le plus habituellement dans les programmes des coopérateurs, surtout récens. L'historien de la coopération, M. Holyoake, s'exprime ainsi : « Les ouvriers qui ont l'intention de constituer une fabrique coopérative épargnent d'abord, accumulent ou souscrivent tout le capital qu'ils peuvent comme garantie pour les capitalistes desquels ils peuvent avoir besoin d'emprunter davantage, si leur propre capital est insuffisant... Ils louent ou achètent ou bâtissent les locaux ; ils engagent et rémunèrent des directeurs, ingénieurs, dessinateurs, architectes, comptables et tous les employés (*officers*) nécessaires, aux traitemens ordinaires que ces personnes peuvent obtenir (*command*) sur le marché d'après leurs capacités. Chaque ouvrier reçoit des salaires (*wages*) de la même façon. S'ils ont besoin de capital en plus du leur propre, ils l'empruntent au taux du marché en tenant compte des risques de l'entreprise, — le capital souscrit par leurs propres membres étant payé de la même façon. Les loyers, matières premières, traitemens, salaires, et toutes les autres dépenses de toute sorte de l'affaire, ainsi que l'intérêt du capital forment les frais annuels de l'entreprise. Tout gain au delà est du profit, lequel doit être réparti entre les employés, les ouvriers et les cliens, en raison des salaires et des services (1). »

Cette formule nous paraît décrire exactement la coopération pure. Le but véritable du système n'est pas de remplacer un capitaliste unique ou quelques capitalistes associés par un grand nombre d'ouvriers capitalistes coopérant à la même affaire. Beaucoup de gens s'y méprennent et croient que l'organisation qui répartit les profits d'une entreprise entre dix, vingt ou cent ouvriers con-

(1) Holyoake, *History of the Co-operation*, vol. II, pp. 123-124.

stitue une association coopérative dans toute la force du mot; c'en est bien une au sens vulgaire, mais non d'après la définition qui vient d'être donnée par M. Holyoake. *La vraie, pure et pleine société coopérative est celle qui fait du capital un serviteur, un salarié, réduit à la portion congrue, l'intérêt fixe, et qui ne lui laisse aucune part dans les profits, ceux-ci devant être répartis, en raison des salaires ou des services, entre les divers employés, ouvriers et la clientèle même de l'établissement.*

Ce n'est pas seulement un vétéran de la coopération pratique, comme M. Holyoake, ce sont les théoriciens et les doctrinaires qui aboutissent à la même formule, sinon pour la période de transition où nous sommes engagés, du moins pour la période définitive qu'ils croient entrevoir.

Un des apôtres les plus enthousiastes de la coopération s'exprime à ce sujet en termes qui ne comportent aucune ambiguïté : « Aussi longtemps que le régime économique est organisé comme il l'est aujourd'hui, dit-il, c'est le capital qui fait la loi et l'ouvrier n'est et ne saurait être qu'un instrument d'une importance après tout secondaire : du jour, au contraire, où l'on suppose un régime économique organisé en vue de la consommation et pour les consommateurs, c'est le nombre qui fait la loi... Le caractère essentiel de la société coopérative, son trait original, révolutionnaire même, si vous voulez, c'est que le *capital y est, non point supprimé ou méprisé* — les coopérateurs sont gens trop pratiques pour s'imaginer qu'on peut se passer du capital ou l'obtenir gratis, — *mais réduit à son véritable rôle*, c'est-à-dire l'instrument au service du travail et payé en tant qu'instrument. Tandis que, dans l'ordre de choses actuel, c'est le capital qui, étant propriétaire touche les bénéfices, et c'est le travail qui est salarié, — dans le régime coopératif, par un renversement de la situation, c'est le travailleur ou le consommateur qui, étant propriétaire, touchera les bénéfices, et c'est le *capital qui sera réduit au rôle de simple salarié* (1). »

Quatre ans après, le même auteur, dans la *Revue d'Économie politique* qu'il dirige, revenait sur les mêmes idées, sinon avec un aussi exubérant lyrisme, du moins avec autant de précision : « La coopération est pour nous, écrivait-il, non pas simplement une institution destinée à améliorer le sort des salariés en leur permettant de dépenser un peu moins ou de gagner un peu plus, mais

(1) Ces derniers mots son soulignés dans le texte de M. Charles Gide : *De la Coopération et des transformations qu'elle est appelée à réaliser dans l'ordre économique*. Discours d'ouverture du Congrès international des Sociétés coopératives de consommation, tenu à Paris, au palais du Trocadéro, le 8 septembre 1889. Paris, 1889, pp. 15 et 16.

destinée à transformer complètement et même à éliminer graduellement le salariat lui-même, en donnant aux travailleurs la propriété des instrumens de production, et à supprimer les intermédiaires, y compris l'entrepreneur. Elle ne vise pas à supprimer le capital, mais simplement à supprimer son droit sur les profits ou dividendes, en le réduisant à la portion congrue, l'intérêt. Elle s'efforce surtout de donner à la coopération un idéal et de soulever les âmes en leur montrant un but qui vaille du moins la peine d'être conquis (1). »

Ainsi la *subalternisation du capital, son exclusion des profits de l'entreprise, le salariat du capital,* tel est l'idéal poursuivi.

Pour y parvenir, il faut que, dans la société coopérative pure parfaite, les profits soient répartis entre les ouvriers, non pas en tant que capitalistes, mais en tant qu'ouvriers. Aussi doit-on limiter le nombre d'actions que chacun peut posséder. « Il est de règle dans toutes les sociétés coopératives de consommation, dit M. Gide, que chacun, riche ou pauvre, ne peut posséder que le même nombre d'actions, une seule le plus souvent, quatre ou cinq peut-être, que du reste, quel que soit le nombre des actions possédées par un membre, il n'a qu'une seule voix dans les délibérations, et que, par conséquent, il n'est pas au pouvoir d'un quelconque des associés, si riche soit-il, d'accaparer le fonds social (2). » L'auteur cité ne parle ici que des sociétés de consommation, mais d'autres font la même remarque pour les sociétés coopératives de crédit : M. Henri Wolff, par exemple, dans son ouvrage sur les *Banques populaires* et M. Rostand dans ses nombreux travaux. Tous craignent que les sociétés coopératives ne se transforment à la longue en sociétés anonymes pures et simples, ce qui semble être, en effet, leur destinée finale quand elles réussissent. Tous déclarent que dans ces sociétés « il faut se garder de l'excès de gains », des gros dividendes. M. Amos Warner attribue l'échec de la coopération dans l'ouest des États-Unis à ce que les possesseurs de nombreuses actions ont fini par avoir toute la direction des associations coopératives, en évinçant les petits actionnaires (3).

Les doctrinaires récens de la coopération, bien différens des premiers expérimentateurs pratiques du système, voient dans cette organisation une sorte de vertu mystique qui doit absolument transformer le monde social. M. Henri Wolff compare la décou-

(1) *Revue d'Économie politique*, janvier 1893, p. 17.

(2) *De la Coopération et des transformations qu'elle est appelée à réaliser*, p. 16.

(3) Voir Wolff, *People's Banks*, 1893, pp. 95 à 147, et Warner, *Three Phases of Co-operation in the West*, p. 42.

verte de la coopération de crédit à la découverte de la vapeur. « La moderne civilisation avec toutes ses ressources, dit-il, n'a pas mis en œuvre de pouvoir économique d'une égale puissance; on ne peut rien lui comparer (à la coopération de crédit), comme facteur de production, en opposition avec les vieilles influences (*agencies*), depuis l'invention de la vapeur, à laquelle, sous le rapport de la force motrice, elle peut très bien être assimilée (*likened*)... Et dans ses applications, la force nouvelle signifie bien autre chose que la démocratisation du crédit. En puissance, elle tend par l'usage d'une semblable influence à la démocratisation de la production, à l'extension d'une considérable portion d'ouvrage productif, affranchi de tout lien de dépendance, et cependant ordonné et paisible, sur une aire immense de travail émancipé (1). » Et l'auteur décrit les conséquences infiniment variées, matériellement et moralement heureuses, du nouveau système.

Les doctrinaires de la coopération les plus instruits n'hésitent pas à lui attribuer une puissance complète de palingénésie. « Il est certain que le coopératisme, — si vous voulez me permettre ce néologisme, — poussé à ses dernières limites aboutit à une organisation sociale qui présente de grandes analogies avec l'idéal collectiviste... (2) », écrit M. Charles Gide, et il reconnaît loyalement que ce système « présente quelques-uns des mêmes dangers que le collectivisme », mais il se rassure en pensant que le mouvement coopératif s'opérera librement. Insistant sur « le véritable but de la coopération », l'auteur s'exprime ainsi : « Permettez-moi de le résumer une dernière fois en ces termes : elle doit servir à modifier pacifiquement, mais radicalement le régime économique actuel, en faisant passer la possession des instrumens de production, et avec elle la suprématie économique, des mains des producteurs qui les détiennent aujourd'hui entre les mains des consommateurs... Il va sans dire que ceux qui, comme nous, se font cette idée de la coopération ne sauraient approuver qu'on la détourne de ce but pour éparpiller ses forces dans d'autres directions : par exemple, qu'on emploie ses ressources à la constitution de caisses de retraite ou d'assurance qui auraient pour résultat de transformer la coopération en institution de prévoyance. » La pension de retraite est, d'après M. Gide, « une fin individualiste, une fin égoïste », et il continue : « J'estime que c'est rabaisser le rôle de la coopération que de la faire servir à des fins individualistes,

(1) Wolff, *People's Banks*, pp. 240 à 241. Nous devons dire que dans une lettre particulière, M. Wolff, à l'ouvrage duquel nous rendons d'ailleurs hommage, a voulu atténuer la portée de cette comparaison de la coopération de crédit avec la découverte de la vapeur.

(2) *De la Coopération et des transformations qu'elle est appelée à réaliser*, p. 17.

et que son véritable but est de servir à des fins collectives. Ce que la coopération doit poursuivre, ce n'est pas une œuvre de protection individuelle, mais de relèvement social (1). »

On nous excusera d'avoir reproduit d'aussi longs passages. Ils étaient nécessaires pour se rendre un compte exact de la conception nouvelle et prétendue scientifique de la coopération.

Cette conception repose sur les idées suivantes : le capital peut être amené à encourir tous les risques des entreprises, en renonçant à leur direction et en se contentant d'une rémunération fixe, souvent sans aucune garantie; les profits naissent naturellement du travail et constituent une sorte de plus-value immanquable, ce qui est la doctrine de Karl Marx; les entreprises peuvent être convenablement et efficacement dirigées par des hommes techniques, qui ne seraient que les délégués de la masse des ouvriers, laquelle masse aurait assez de lumière et de discipline pour les bien choisir et les maintenir malgré les circonstances adverses qui peuvent se présenter.

« La Révolution, écrit encore M. Gide, a réalisé la démocratie dans l'organisation politique; il reste à réaliser la démocratie dans l'organisation industrielle. Or, la coopération, telle que nous l'avons décrite, c'est bien cela, puisque c'est la conquête de l'industrie par les castes populaires... Quand reviendra le second centenaire de quatre-vingt-neuf, peut-être alors nos petits-fils pourront-ils créer le couronnement de l'édifice et saluer l'avènement de ce que j'appellerai la *République coopérative* (2). »

En ce qui touche aux lumières et à la discipline de la masse ouvrière pour choisir et maintenir à la tête des entreprises coopératives les capacités techniques indispensables, c'est une question de fait, qui ne relève pas absolument de la science, quoique l'expérience acquise jusqu'ici permette beaucoup de doutes à ce sujet (3). Mais on pourrait arguer, contre les faits présens ou récens, que les lumières et la discipline peuvent s'accroître, avec le temps, l'éducation et la pratique, dans la masse ouvrière. Sur les deux autres postulats, au contraire, la science peut répondre d'une manière précise : les bénéfices industriels ne viennent pas du travail manuel, ce qui fait que celui-ci n'y a aucun droit; d'autre part, le capital qui subit, en fait, la responsabilité de l'échec des entreprises, puisqu'il en sort souvent amoindri

(1) *De la Coopération et des transformations qu'elle est appelée à réaliser*, pp. 21 et 22.

(2) *Ibid.*, p. 24.

(3) L'auteur américain de *Three Phases of Co-operation in the West*, M. Warner, signale ce défaut avec une grande vigueur : « Les Sociétés coopératives, dit-il, n'ont pas, jusqu'ici, trouvé le moyen de payer les plus hautes rémunérations pour le pouvoir cérébral, *brain power* », *op. cit.*, p. 103.

ou anéanti, ne peut se donner sans garanties; ces garanties peuvent être ou que le capital conserve la direction des entreprises, ou qu'il ait un privilège relativement à un autre capital qui devra subir antérieurement à lui les premiers chocs. Il faudrait donc que les coopérateurs puissent, par eux-mêmes, constituer avec leurs épargnes un capital suffisant pour n'avoir plus besoin que d'un capital d'appoint, sérieusement garanti par le premier. Ce n'est que le capital d'appoint, garanti par un autre capital, qui se contente d'une rémunération fixe : l'intérêt, et qu'on peut réduire au rôle de salarié.

II

L'EXPÉRIENCE DE LA COOPÉRATION DANS LE PASSÉ. — SON ORIGINE. — SON DÉVELOPPEMENT. — PREMIÈRE CATÉGORIE : LES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES DITES DE CONSOMMATION OU DE DISTRIBUTION.

Quoique Robert Owen ait beaucoup contribué à répandre le mot et l'idée de coopération, ce ne sont pas les grands projets philosophiques, les plans généraux de palingénésie sociale qui ont fait éclore les essais nombreux de ce régime, dont quelques-uns ont eu d'éblouissans succès.

La coopération, c'est-à-dire le concours d'un certain nombre d'ouvriers, constituant en quelque sorte un entrepreneur collectif et se répartissant tous les résultats de l'œuvre commune, a été l'une des formes primitives de l'entreprise. Certains écrivains allemands, Schmoller entre autres, ont bien mis en lumière pour le passé cette vérité qui, d'ailleurs, n'avait jamais été ignorée. Les associations de compagnons, reposant sur un principe de stricte ou d'approximative égalité, ont toujours été nombreuses.

Dans les pays orientaux autrefois, les caravanes étaient des sortes de groupemens coopératifs temporaires, et elles le sont souvent encore aujourd'hui. Dans tous les pays primitifs, cette organisation se retrouve fréquemment : les artels en Russie en sont la preuve (1). De même, dans celles des industries qui se sont peu modifiées, par exemple l'industrie de la pêche maritime sur les côtes, on constate souvent des applications, plus ou moins pures, du principe coopératif.

(1) On a relevé la présence de ces *artels* en Russie dans des chartes du XIVe siècle, mais ils remontent sans doute bien plus loin. Ce sont surtout les chasseurs, les pêcheurs, les bûcherons, les portefaix qui constituent ces groupemens. On en trouve aussi parmi les maçons, les charpentiers, les forgerons. On rencontre les mêmes associations en Bulgarie, sous le nom de *zadrouga*, et dans la plupart des pays slaves.

On comprend qu'il en soit ainsi. Dans tout métier qui demande peu de capital, il est facile à quelques hommes énergiques, au nombre d'une demi-douzaine ou d'une ou deux douzaines, de se constituer par eux-mêmes celui qui est nécessaire ou, après avoir fait un premier fonds, subissant les premiers risques, de se procurer le surcroît, l'appoint qui leur est indispensable et auquel ils accordent un privilège. Quand non seulement le métier exige peu de capital, mais qu'il ne réclame pour la direction aucune capacité technique ou intellectuelle très marquée, qu'il constitue une sorte de routine connue, qu'il entre dans la nature des besognes courantes, quasi-immuables, que chaque homme d'une intelligence moyenne et d'une moyenne instruction peut diriger, la nécessité d'un chef très supérieurement traité n'apparaît pas. Quand, de plus, la nature de l'entreprise fait que le groupement est peu considérable, qu'il ne dépasse pas une, deux ou trois douzaines d'hommes, la réunion de cette circonstance aux deux autres explique le maintien de la forme coopérative.

En dehors de ce débris des organisations d'autrefois, il s'est constitué, dans le courant de ce siècle, de nouveaux groupemens coopératifs : les uns d'un type pur, les autres d'un type hybride, et dont certains, parmi ces deux catégories, ont pris à la fois de la durée, de l'extension et de la prospérité.

Cette coopération moderne a été divisée en général en trois classes, suivant qu'elle s'applique au débit de marchandises de consommation courante, ou au crédit populaire, ou à la production proprement dite soit industrielle, soit agricole. On a distingué ce que l'on a appelé les sociétés coopératives de consommation et de distribution (*distributive societies*), les sociétés coopératives de crédit et les sociétés coopératives de production. Au point de vue de la terminologie et de la classification strictement scientifiques, quelques auteurs se sont élevés contre ce classement. Ils ont fait remarquer, par exemple, que la distribution ou le débit des marchandises produites est l'une des fonctions mêmes de la production, laquelle n'est vraiment achevée que lorsque les produits sont parvenus dans les mains des consommateurs.

Ainsi, il n'y aurait aucune justification scientifique à la distinction que l'on établit entre les sociétés de consommation et les sociétés de production. Cette remarque est fondée en principe ; il n'en est pas moins vrai qu'en pratique cette distinction, pour empirique qu'elle soit, rend de grands services. Aussi nous y conformerons-nous, sans oublier que les sociétés coopératives dites de consommation sont, souvent en même temps, par quelques côtés, des sociétés de production. La différence reste, cependant, sensible en général entre la société de production et la société de

consommation : la première enlace en quelque sorte toute la personne de chacun de ses membres, du moins toute la personne professionnelle ; la seconde, au contraire, n'établit entre ses membres qu'un lien très restreint, celui qui concerne les achats de telle ou telle catégorie d'objets ; encore ce lien n'est-il pas, d'ordinaire, obligatoire. La personne des membres est donc beaucoup moins engagée dans une société de consommation que dans une société de production, et c'est là une distinction capitale. La première est un groupement qui ne s'applique qu'à des actes peu nombreux de la vie, la seconde est un groupement qui absorbe toute la vie professionnelle, du moins tant que le lien coopératif n'est pas rompu.

Les sociétés coopératives de consommation, c'est-à-dire l'accord d'un certain nombre de consommateurs pour faire en commun des achats en gros par eux-mêmes ou par leurs délégués, et se les répartir en détail, en se passant de tout intermédiaire, constituent une des formes naturelles de la vie économique. Aussi en a-t-il dû toujours exister quoiqu'elles n'attirassent pas l'attention.

C'est dans la période de 1820 à 1850, en Angleterre, que des associations de ce genre se constituèrent d'après une certaine théorie et en proclamant bien haut le but qu'elles se proposaient. A la voix d'Owen, il naquit de 1820 à 1830 quelques *Co-operative Magazine ;* on a appelé cette décade, chez nos voisins, la période enthousiaste de la coopération ; elle fut suivie de la période socialiste de 1830 à 1844 ; enfin, de ce que l'on a nommé la période pratique à partir de 1844, année qui vit se constituer la célèbre société des Équitables Pionniers de Rochdale.

En même temps qu'Owen et avec bien autrement d'ingéniosité et de ressources intellectuelles, Fourier avait attiré l'attention sur tous les avantages de l'association, notamment pour la conservation et le débit des denrées (1).

Les sociétés coopératives de consommation peuvent se proposer trois objets différens : 1° préserver le consommateur des exigences excessives et des fraudes du commerce, notamment de détail ; lui assurer le bon marché et la bonne qualité des marchandises ; il s'agit alors d'une simple union de consommateurs ; 2° faciliter à l'ouvrier, à l'employé, au petit rentier ou fonctionnaire, l'épargne, en joignant pour lui, suivant une formule courante, l'économie à la dépense, en faisant jaillir même la première de la seconde, comme disent avec une manifeste exagération certains

(1) Nous ne voulons pas dire par là que Fourier n'ait pas signalé l'utilité de l'association au point de vue de la production proprement dite, mais cette partie de son œuvre était de nature à moins frapper le public et prête beaucoup plus à la critique.

prospectus; l'épargne est facilitée en ce sens que les *bonis* qui reviennent aux consommateurs sur le prix courant sont accumulés et ne lui sont distribués qu'une ou deux fois par an, ou même sont transformés en parts de capital de la société ou en fonds de pension de retraite; 3° ces mêmes sociétés peuvent se proposer d'élever la situation morale et intellectuelle de l'ouvrier, et d'une façon générale des participans, de les détourner des achats à crédit, de créer, avec une partie des *bonis* réalisés sur la vente, des bibliothèques, des cours publics, des cercles, de donner enfin aux participans de bonnes habitudes en leur enseignant l'ordre, quelquefois la comptabilité, le contrôle, la direction même des affaires pratiques.

Le premier de ces buts est un but économique, le second un but social, le troisième un but moral. Les diverses sociétés de consommation peuvent en poursuivre soit l'un exclusivement, soit plusieurs à la fois.

Enfin, allant beaucoup plus loin, certains apôtres enthousiastes de la coopération, dans des rêves dont les chances de réalisation paraissent singulièrement faibles, prétendent faire des associations de consommation, par des développemens indéfinis, le facteur graduel, mais décisif, d'une véritable palingénésie, non seulement sociale, mais morale. Nous réservons l'examen de ce dernier plan gigantesque.

Les sociétés coopératives de consommation, à s'en tenir au terrain expérimental, se répartissent en deux grandes catégories : 1° celles qui ne se proposent que le premier objet indiqué plus haut, qui est de faire profiter en particulier leurs membres et par extension tous les consommateurs riches ou pauvres de l'économie réalisée par un meilleur appareil commercial et par la suppression des intermédiaires superflus. Ce sont alors des sociétés anonymes d'un genre particulier. Les deux modèles les plus achevés de cette catégorie d'associations sont les deux grandes sociétés britanniques ayant leur siège à Londres et connues, la première, sous le nom de : *Army and Navy Stores,* Magasins de l'Armée et de la Marine, et le *Civil Service Store,* Magasin des employés du service civil; 2° les sociétés qui, outre ce but économique, se proposent le relèvement, par l'épargne et d'autres moyens, de la classe des ouvriers et employés. La célèbre société des Équitables Pionniers de Rochdale, dans la première partie de son existence, en est l'échantillon le plus brillant.

A côté des réelles sociétés coopératives de consommation, il se trouve un certain nombre d'organismes, souvent utiles d'ailleurs, qui prennent la même dénomination, mais qui scientifiquement n'y ont pas droit. Ce sont des magasins à bon marché, « des

économats », comme on dit parfois, fondés par de grands patrons, soit individuels, soit collectifs, avec leurs fonds propres et souvent sous leur gestion directe ou celle d'employés qu'ils désignent. Le mot d'*économats* étant devenu depuis quelque temps suspect aux ouvriers, on a décoré beaucoup de ces établissemens de l'appellation de sociétés coopératives; mais ils n'ont pas en vérité ce caractère. Les seules sociétés coopératives réelles de consommation sont celles où le capital a été réuni soit par la totalité de la clientèle, soit du moins par un groupe très étendu de cette clientèle, et où la gestion est faite soit par les associés directement, soit par leurs délégués, sans aucune intervention extérieure.

La raison d'être des sociétés coopératives de consommation n'est que dans l'économie que ces organismes peuvent procurer aux consommateurs associés. On a souvent parlé de l'écart entre les prix du gros et les prix du détail, des vols même et des fraudes de ce dernier commerce. Il serait très exagéré d'englober tout l'ensemble du commerce de détail d'un pays dans ces reproches de surenchérissement exagéré et de falsification des marchandises vendues. On peut citer un certain nombre de maisons, notamment parmi les grandes d'origine récente, qui ne prélèvent pour l'ensemble de leurs frais et pour leurs bénéfices qu'un léger écart entre les prix du gros et les prix du détail. D'autre part, même parmi les moyens et les petits commerçans, il en est un grand nombre, la majorité sans doute, qui répugnent aux falsifications; s'ils se laissent aller parfois à vendre des marchandises dans une certaine mesure sophistiquées ou portant une dénomination inexacte, c'est que le consommateur les y pousse souvent, même sciemment, en prétendant obtenir l'apparence d'une denrée sans consentir à mettre le prix qui serait nécessaire pour en avoir la réalité.

Tout en limitant, dans la mesure équitable, les critiques souvent adressées au commerce de détail, il est, toutefois, certain que, dans diverses branches, notamment dans beaucoup de celles qui se rattachent à l'alimentation, dans celles aussi qui concernent les engrais, la majoration des prix de détail est parfois énorme relativement aux prix du gros, et la difficulté est assez grande pour l'acheteur de contrôler la sincérité de la marchandise. D'autre part, en certains pays, notamment en France, une partie du commerce de détail, surtout dans l'alimentation, a l'habitude de faire crédit à sa clientèle, ce qui dans certains cas est utile à celle-ci, dans celui de maladie, par exemple, ou de chômage. Néanmoins, ces crédits entraînent une certaine perte d'intérêts et parfois aussi de capital qui oblige le commerçant à se récu-

pérer sur les autres acheteurs. Les consommateurs qui seraient disposés à payer comptant supportent, de ce chef, une majoration de prix qui leur est onéreuse sans aucune compensation. Le commerce de détail morcelé est souvent, en outre, besogneux, jouissant lui-même de peu de crédit, d'informations restreintes, de sorte qu'il est obligé de payer assez cher les marchandises qu'il achète en gros, et qu'il ne peut pas toujours se procurer exactement les denrées qui conviendraient le mieux à l'acheteur et à un prix assez bas pour développer la consommation. Enfin, le commerce de détail, très morcelé, a pour le loyer, l'éclairage, le chauffage, les impôts, les transports, les employés, une proportion de frais généraux qui est très forte et qu'un appareil de distribution organisé beaucoup plus en grand pourrait réduire (1).

Par ces raisons diverses, on comprend l'utilité d'unions de consommateurs pouvant payer comptant, en état de choisir de bons gérans et de les contrôler. Cette utilité est d'autant plus manifeste en certains cas que plusieurs des commerces de détail, notamment relatifs à l'alimentation : par exemple, les boulangeries et épiceries, sont assez simples ; qu'il n'y a pas besoin d'une très longue préparation technique pour les diriger, que la gestion ni le contrôle n'en sont très compliqués.

Nous n'entrerons pas ici dans la pratique des sociétés coopératives de consommation. Il suffit d'en exposer les traits généraux : ces sociétés peuvent soit ne vendre qu'à leurs propres membres, c'est-à-dire à ceux qui ont contribué à la formation du capital, soit vendre à tout le monde ; dans ce dernier cas, quelquefois on fait payer un léger droit d'entrée à la personne qui, sans être membre de la société, veut y faire des achats. L'expérience a prouvé, ce que confirme d'ailleurs le raisonnement, que les sociétés qui ne vendent qu'à leurs propres membres ont moins de chances de durée et de succès ; elles peuvent moins étendre leurs affaires. Celles qui, au contraire, vendent à tout le monde ont des chances d'arriver à posséder, avec le temps, si elles sont bien conduites, une clientèle considérable, ce qui facilite leur développement ultérieur, en ajoutant à leurs moyens d'action et en leur permettant plus de variété dans leurs approvisionnemens et leur achalandage.

A un autre point de vue, les sociétés de consommation peuvent faire bénéficier immédiatement le consommateur de l'économie

(1) L'opinion publique s'exagère parfois cet écart entre les prix de gros et les prix de détail. Ainsi à Paris, la plupart des débitans vendent du vin à 50 centimes le litre et même à 0,45 ; or, l'on paie 19 centimes d'impôt et au moins 5 à 6 centimes de transport, non compris l'achat de la marchandise. Il en est de même pour le sucre. Au contraire, dans la boucherie, la pharmacie, il y a souvent un écart colossal et exagéré entre les prix de détail et les prix de gros.

qu'elles réalisent relativement au commerce de détail individuel ou morcelé; il leur suffit de réduire les prix au-dessous de ceux de leurs concurrens et de descendre dans cette réduction aussi loin qu'elles peuvent le faire en se réservant la marge nécessaire, non seulement pour couvrir l'ensemble des frais divers, mais pour doter la réserve et pour servir un intérêt modique, 4 à 5 p. 100, au capital que leurs associés ont constitué. Cette façon de procéder est dangereuse; elle permet moins à la société de se procurer les moyens d'action nécessaires à son développement; et elle l'expose gravement en cas de mécomptes.

Une autre méthode plus habituelle, plus prudente et plus efficace, est de vendre, sinon absolument au prix courant, pratiqué par le commerce ordinaire, du moins à un prix qui ne lui est que de peu inférieur; de délivrer, en revanche, aux consommateurs des jetons ou bons en proportion de chaque achat; ces bons ou jetons donnent droit chaque semestre ou chaque année à une part proportionnelle dans les bénéfices réalisés, ceux-ci étant partagés, dans des proportions qui peuvent varier suivant les sociétés, entre les associés qui ont fourni le capital, c'est-à-dire les actionnaires, et les acheteurs; un associé peut figurer à la fois comme actionnaire et comme client et participer aux bénéfices en chacune de ces qualités.

Il advient parfois que ce boni, au lieu d'être distribué en espèces à la fin du semestre ou de l'année, est échangé contre des actions de la société. Dans la période des débuts ou de croissance de l'association, ce procédé peut être utile pour lui procurer des fonds qui lui permettent de s'étendre. Ainsi avaient fait les Équitables Pionniers de Rochdale.

La société de consommation peut éclore dans un milieu tout à fait populaire, du chef de simples ouvriers, petits rentiers ou employés. C'est là le type le plus pur, celui de Rochdale, d'une réalisation difficile, par le manque d'expérience et de fonds de ces associés. Quand, toutefois, elle a cette origine et qu'elle est parvenue à franchir les difficultés du début, cette sorte de société de coopération est celle qui a la plus grande force éducative et qui remplit le mieux l'idéal que se proposent les apôtres du système. Mais parmi les sociétés ainsi fondées un très grand nombre ne vont pas loin.

La société de consommation, d'autre part, peut souvent s'appuyer sur des hommes des classes moyennes : des patrons, des fonctionnaires, qui la suscitent tantôt dans leur propre intérêt économique, tantôt par philanthropie; elle peut aussi émaner parfois de municipalités; quelquefois elle se rattache à de grands partis politiques; on a ainsi en Belgique les *Coopérations socialistes* et les

Coopérations catholiques (1). L'auteur américain de *Three Phases of Co-operation in the West* ne trouve guère à citer dans son pays qu'une catégorie de sociétés coopératives ayant eu un véritable succès, ce sont celles qui ont été fondées par les Mormons et qui ont en partie un caractère religieux (2). Dans ces différens cas, ces institutions, tout en pouvant être encore utiles au point de vue matériel et même au point de vue moral, courent le risque de dévier de leur but apparent. Le groupement n'étant plus simplement économique, elles tendent à devenir des machines de guerre et des organisations plus ou moins factices. En tout cas, le prosélytisme politique ou religieux qui les soutient et les rend florissantes pendant un certain temps peut soudain les abandonner et les laisser choir.

Les sociétés coopératives de consommation ont d'autant plus de chances de se constituer avec succès qu'elles sont des créations locales, émanant d'hommes qui se connaissent, qui ont le même genre de vie, les mêmes intérêts, par conséquent aussi les mêmes besoins et qui peuvent facilement, sûrement, choisir parmi eux des gérans ou employés et les surveiller (3).

Une fois parvenues à un certain succès, elles ont un penchant et elles trouvent un avantage à s'entendre les unes avec les autres et, sans se confondre, à former des fédérations qui se prêtent un appui mutuel. Il advient alors qu'elles créent des magasins centraux d'approvisionnement, ce que l'on appelle des *wholesale societies;* elles ne font plus seulement alors le commerce de détail, mais aussi celui de gros. Parfois également elles se mettent à fabriquer quelques-uns des produits qu'elles vendent.

Il peut être utile de jeter un coup d'œil sur le développement de trois types différens de ces associations : on peut prendre, pour exemples : la grande Coopérative Anglaise, *Army and Navy Stores;* puis la célèbre Société des Équitables Pionniers de Rochdale, enfin la Coopérative belge socialiste, le *Vooruit*. La première représente le type le plus pur, le plus simple, le plus strictement économique; la seconde, le type mixte où la conception morale et sociale pénètre l'institution au même degré que la conception

(1) On peut consulter dans l'*Économiste français*, en 1892, les articles que M. Hubert Valleroux a publiés sur les *Coopératives catholiques* en Belgique. Quant aux *Coopératives socialistes* dans le même pays, notamment le *Vooruit*, de Gand, elles ont été souvent décrites. L'*Almanach de la Coopération française pour 1893* contient une intéressante histoire du *Vooruit*, due au socialiste belge bien connu M. Anseele.

(2) Amos Warner, *op. cit.*, 106 à 119.

(3) Nous ne voulons pas dire par là que les Sociétés de consommation ne doivent pas s'adresser à quelque agence centrale bien constituée qui leur donne des avis sur l'organisation et le fonctionnement de leur entreprise; mais il est bon qu'au début elles soient formées entre gens ayant déjà quelques relations ensemble.

économique; la troisième est l'échantillon de ces fondations qui allient une sorte d'esprit sectaire (en prenant ce mot en dehors de tout sens blâmable) aux combinaisons économiques et morales.

L'*Army and Navy Stores*, de même que le *Civil service Store* se proposent uniquement pour but d'abaisser pour leurs associés, et, dans une certaine mesure, pour tous leurs cliens, les prix de détail des marchandises de consommation commune et d'en améliorer la qualité. Ces vastes établissemens diffèrent peu, au point où ils sont parvenus, des grands magasins français par actions; la distinction consiste surtout à ce qu'ils cherchent moins à grossir les dividendes qu'à abaisser le prix des produits. Uniquement préoccupés de ce but tout pratique et en quelque sorte domestique, ils ont tenu à garder leur stricte indépendance et ne se sont pas affiliés à la fédération des sociétés anglaises de consommation. Aussi, les apôtres du mouvement coopératif idéal n'ont-ils pour ces organisations qu'une sympathie très restreinte : M. Charles Gide, par exemple, s'exprime ainsi à leur sujet : « Dans le domaine commercial les magasins de gros de Manchester et d'Écosse et ceux des fonctionnaires civils et militaires de Londres (que je suis bien loin, du reste, de citer comme modèles parce qu'ils sont organisés d'une manière fort incorrecte au point de vue des principes coopératifs) sont des établissemens qui ne peuvent être comparés, par leurs proportions colossales et le chiffre de leurs affaires, qu'à nos magasins du Bon Marché et du Louvre (1). » On voit combien les coopérateurs doctrinaires d'aujourd'hui ont modifié l'idée de la coopération puisqu'ils jugent si sévèrement les organisations qui ont obtenu le plus grand succès pratique en procurant aux consommateurs de bonnes marchandises à bon marché.

L'œuvre des Équitables Pionniers de Rochdale, jusqu'au jour où elle s'est en quelque sorte pervertie, comme on le verra plus loin, répondait mieux aux aspirations de ces enthousiastes du principe coopératif. Ces Équitables Pionniers sont célèbres, mais l'on ne met guère en relief que la première partie de leur histoire : « Rochdale est une petite ville à quelques milles de Manchester; c'est là qu'est née la coopération moderne en 1844, » écrit M. Holyoake; c'est là aussi qu'elle se pervertit et éprouva un terrible échec vers 1865; mais cet échec ou plutôt cette perversion concerne la coopération de production; celle de consommation a continué à fleurir dans cette ville. En 1844, vingt-huit ouvriers, la plupart tisserands de flanelle, se cotisèrent pour réunir 28 livres sterling, environ 700 francs, au moyen de versemens de deux pence

(1) *De la Coopération et des transformations*, etc., p. 11.

(20 centimes) par semaine. Avec ce petit capital ils ouvrirent en 1844 un magasin dans la ruelle du Crapaud (*Toad's Lane*), convenant de s'y approvisionner exclusivement, de ne faire crédit à personne, de se contenter d'un profit raisonnable et d'économiser ainsi sur les dépenses domestiques de chacun. A la fin de 1845, au lieu de 28, ils étaient 74; leur capital atteignait 4 500 francs, le montant de leurs recettes 17 750 francs, et leurs bénéfices 550 francs. Leur nombre et l'essor de leurs affaires s'accentuèrent rapidement. En 1850, ils étaient 600; leur capital montait à 57 000 francs, leurs affaires annuelles à 325 000 et leurs bénéfices à 25 000. La bonne gestion de leur entreprise et le prosélytisme firent qu'en 1856, douze ans après la fondation, ils possédaient 320 000 francs de capital, faisaient près de 4 millions et demi d'affaires avec un profit d'une centaine de mille francs. Chaque décade d'années marque depuis lors une brillante étape dans la voie du développement et de la prospérité. En 1877, les Pionniers étaient au nombre de 8 900; ils disposaient d'un capital de 6 millions et demi de francs, faisaient pour 7 600 000 francs d'affaires et réalisaient 1 275 000 francs de bénéfices. Cet accroissement continua encore, quoique dans de moindres proportions. En 1891, ils étaient 11 647, leur capital montait à 7 400 000 francs, et leurs profits à 1 305 000. M. Holyoake dit: « L'histoire n'offre aucun autre exemple d'un semblable triomphe de l'initiative individuelle. » L'expression trahit ici sa pensée; l'historien de la coopération voulait dire, sans doute, ce qui est exact : L'histoire n'offre aucun autre exemple d'un semblable triomphe de l'initiative privée collective.

Comme l'indique le nom qu'ils avaient pris d'*Équitables Pionniers*, ces coopérateurs se proposaient un but plus élevé qu'un simple avantage sur leurs achats de denrées et qu'un profit rémunérateur pour leurs humbles capitaux. Ils voulaient élever leur niveau intellectuel et moral et celui de toute la classe ouvrière; de là cette appellation de *Pionniers* et celle d'*Équitables*. Ils décidèrent ainsi d'employer 2 et demi p. 100 sur leurs profits annuels à l'éducation des ouvriers. Ce prélèvement, qui ne fut que de 13 fr. 75 en 1845, atteignit 32 600 francs en 1891.

Au cours de ces quarante-sept années, la Société avait singulièrement élargi et diversifié son fonctionnement. Elle avait créé un immense magasin central, plusieurs dizaines de locaux spéciaux ou dépôts de ventes; elle avait ouvert une bibliothèque, un musée, des écoles; elle avait joint à ses affaires primitives un grand moulin à blé coopératif : enfin elle construisit une filature coopérative. Mais ces dernières institutions se sont perverties en de simples sociétés anonymes. La participation même des ouvriers aux bénéfices y a été supprimée. « Vingt-cinq ans et plus se sont écoulés

depuis, écrit mélancoliquement M. Holyoake, mais la participation n'a pas été reprise. La filature a été agrandie, mais les profits sont toujours partagés entre 1 200 actionnaires parmi lesquels ne figure pas un seul ouvrier de la filature (1). » L'auteur exagère sans doute un peu, car il n'est pas impossible qu'il se rencontre quelques ouvriers actionnaires; mais la grande masse de ces derniers est étrangère à l'établissement.

Les magasins coopératifs de vente d'objets de consommation continuent de fonctionner à Rochdale; ils ne semblent pas, toutefois, mettre en pratique la totalité des règles que l'on considère en général comme faisant partie des principes de la coopération. Ainsi, dans les statuts de la Société, il est établi que « aucun agent de la Société (*no servant of this Society*) ne peut remplir un emploi quelconque dans le conseil d'administration (*any office in the committee of management*), ni être admis à voter pour les candidats à ce conseil, ni être un commissaire des comptes (*an auditor*) sous quelque rapport que ce soit ». Miss Potter, un des historiens récens de la coopération, écrit que « cette disqualification des employés pour les positions officielles est devenue un principe constitutionnel dans les magasins coopératifs fondés par les ouvriers », et que la privation pour les employés du droit de vote est aussi très répandue. Bien plus, certains magasins coopératifs ne permettent même pas à leurs employés de devenir membres de la Société. Dans beaucoup d'associations même la simple parenté avec un employé constitue une disqualification pour y occuper des positions officielles, c'est-à-dire des places d'administrateur, contrôleur, etc. (2). On peut expliquer par la prudence cette suspicion; elle n'en constitue pas moins une grossière infraction à l'idéal fraternel que certains apôtres se forment de la coopération. Si l'on ajoute que très peu de sociétés coopératives de consommation admettent leurs ouvriers à la participation aux bénéfices, on voit combien on est loin de l'idéal.

L'éclatant succès des Équitables Pionniers de Rochdale n'est donc pas sans quelques ombres; la principale consiste dans la perversion en simple société anonyme de la Société de production qu'ils avaient fondée; même leurs magasins coopératifs, qui ont

(1) *Almanach de la Coopération française, 1893.* Les Équitables Pionniers de Rochdale, par George-Jacob Holyoake, p. 39. Consulter aussi l'*Histoire des Équitables Pionniers de Rochdale*, par Holyoake, traduction de Combier, 1888, 1 vol. in-12; mais l'auteur s'y tait sur la perversion finale de la société en ce qui concerne la coopération de production.

(2) David F. Schloss, *Methods of industrial remuneration*, p. 227. Nous avons vérifié la clause restrictive quant aux employés eux-mêmes, dans les statuts des *Équitables Pionniers de Rochdale;* c'est l'article 23 de ces statuts. (Voir *Histoire de la coopération à Rochdale*, par Holyoake, p. 255.)

survécu et qui prospèrent, reposent sur certaines règles très restrictives et qui dénotent, au moins en ce qui concerne les employés, une sorte d'absence de cordialité ou une suspicion poussée à l'extrême.

Nous allons maintenant dire quelques mots de l'Association coopérative socialiste le *Vooruit* de Gand. D'après l'exposé qui en est fait par M. Anseele, le célèbre socialiste belge, dans l'*Almanach de la Coopération française pour* 1893, « ce qui caractérise surtout, en Belgique, la coopération, c'est qu'elle est l'œuvre des socialistes qui se servent d'elle pour propager leurs idées ». Cette formule devrait être élargie, en ce sens que les sociétés coopératives sont, pour la plupart, en Belgique, un instrument des partis politiques, puisque, en face des coopératives socialistes, il y a de très grandes sociétés coopératives catholiques.

C'est en 1873 que l'on trouve le germe de la Société le *Vooruit*. Trente ouvriers, des tisserands et des fileurs surtout, aidés de quelques artisans, décidèrent la création à Gand d'une boulangerie coopérative; c'étaient, la plupart, d'anciens membres de la section gantoise de l'*Association internationale des Travailleurs* qui, après avoir groupé à Gand des milliers d'ouvriers, avait périclité à la suite de la Commune de Paris. Pendant dix semaines ils épargnèrent chacun 50 centimes hebdomadairement, de sorte qu'ils purent apporter chacun 5 francs comme premier fonds, soit 150 francs en tout. Les mêmes hommes et au même moment reconstituèrent la section gantoise de l'Internationale, liant ainsi l'action politique à l'action économique. « Les deux institutions, dit M. Anseele, Coopérative et Section de l'Internationale, s'entr'aidèrent. Les Internationalistes montraient aux ouvriers la Coopérative comme étant leur œuvre. » Ils ne négligeaient pas, toutefois, de déclarer que « la Coopérative seule ne peut résoudre la question sociale et qu'il fallait poursuivre, avant tout, la conquête des droits politiques ». Les débuts de la boulangerie coopérative furent difficiles; pendant le premier semestre le bénéfice réalisé fut presque nul; pendant le second, il atteignit 6 centimes par pain. M. Anseele néglige de nous dire le nombre de kilogrammes qu'un pain représente; mais, d'après d'autres passages, il semble ne s'agir que d'un seul kilogramme.

Les statuts de la Société étaient très rigoureux; car la nouvelle coopérative décida que non seulement elle ne vendrait pas à crédit, mais que les membres seraient obligés de payer leur pain d'avance pour une semaine. Écoutons M. Anseele. « Des années s'écoulèrent avant que la Coopérative nouvelle prît une extension significative. Mais, entre temps, le mouvement socialiste s'était fortement développé... Les hommes qui avaient fondé la

Coopérative s'occupaient beaucoup plus de la propagande socialiste que de la Société coopérative. » Il finit par se produire une scission entre les socialistes et les simples coopérateurs. Ne pouvant se rendre maîtres de la Société, les socialistes décidèrent de se retirer et d'en créer une nouvelle « qui serait foncièrement socialiste et le déclarerait hautement et franchement ». Le syndicat des ouvriers tisserands prêta une somme de 2000 francs, et la nouvelle société le *Vooruit* (En avant) fut fondée en 1880. A tous les adhérens « il fut déclaré que le *Vooruit* était socialiste, qu'il consacrerait toujours une partie de ses bénéfices à la propagande socialiste, et que jamais il ne changerait sa ligne de conduite, attendu que son principal but était de former de bons socialistes et non exclusivement de vendre du pain à bon marché ». L'ancienne société coopérative déclina, ses adhérens l'abandonnant pour le *Vooruit* qui avait su réunir dans son sein tout ce que la ville de Gand comptait d'ouvriers ardens et dévoués, poursuivant la grande cause de l'émancipation de la classe ouvrière.

En 1883, l'Association loua une ancienne fabrique au centre de la ville, y installa une grande boulangerie coopérative avec fours à eau chaude, pétrins mécaniques, et y joignit une grande salle de réunion, un café, etc. Plus tard on y ajouta un théâtre, une bibliothèque, des salles de société, etc. On organisa tout un système de réclames bruyantes autour de la Société. « Les bénéfices, grâce à une administration modèle et à une production méthodique et économique à la fois, nous dit M. Anseele, augmentaient rapidement. Chaque semestre, le bénéfice se distribuait, et c'était l'occasion d'une fête. Le drapeau rouge était arboré au local du *Vooruit* et des milliers de circulaires, distribuées dans tous les quartiers populaires de la ville, faisaient connaître les résultats obtenus et engageaient les travailleurs à faire partie de la Coopérative socialiste. » En 1884, l'inauguration des nouvelles installations se fit en grande pompe au milieu d'une foule immense. « De nombreuses délégations des sociétés ouvrières socialistes du pays entier étaient venues à Gand saluer leurs frères flamands. »

A la boulangerie, l'Association joignit d'autres articles : un magasin de pièces de coton et de couvertures de laine, puis une pharmacie à l'usage des membres de certaines sociétés d'assurances mutuelles ; plus tard, une seconde et une troisième pharmacies dans d'autres quartiers ; ensuite une cordonnerie, des magasins d'ustensiles de ménage, d'épicerie, de vêtemens, de charbon. En 1886, le journal *Vooruit*, le premier organe socialiste quotidien belge, fut fondé à Gand, et la Coopérative lui louait une partie de son local pour l'installation d'une grande imprimerie.

L'action socialiste servait ainsi toujours de compagne et de ré-

clame à l'action coopérative. Les seuls chiffres que fournit M. Anseele sur la situation de la Société sont que, en 1884, lors de l'inauguration des nouveaux locaux, on cuisait 32000 pains d'un kilogramme par semaine, et qu'en 1891, la cuisson hebdomadaire était arrivée à 67 ou 70000 kilogrammes par semaine : le nombre des membres était de 2200 en 1887, ayant baissé de 200 par suite de la concurrence d'une grande Coopérative catholique, le *Volksbelang* (l'Intérêt populaire).

Pour devenir membre du *Vooruit*, il suffit de se faire inscrire et de payer 25 centimes, moyennant quoi on reçoit un « livret règlement de sociétaire ». On achète un certain nombre de jetons de pain ou de charbon pour la consommation d'une ou plusieurs semaines. Lors du premier partage semestriel des bénéfices, on retient un franc qui forme la quote-part de l'associé dans le capital social. Les membres âgés de moins de 60 ans et ceux qui ne sont pas atteints d'une maladie incurable sont obligés de faire partie d'une caisse d'assurance mutuelle contre la maladie, moyennant une cotisation hebdomadaire de 5 centimes. Après six mois d'adhésion, les malades ont droit pendant six semaines aux soins médicaux et pharmaceutiques et reçoivent pendant le même temps 6 pains par semaine. Les bénéfices sont répartis non pas en espèces, mais en jetons qui servent à acheter du pain et les autres consommations vendues par la Société.

La présence des membres aux assemblées générales trimestrielles est de rigueur sous peine de 25 centimes d'amende. La Société est gérée par un conseil d'administration dont les séances sont publiques; on ne nous indique pas les conditions d'origine de ce conseil.

Telle est cette curieuse société : le succès, surtout le succès ostensible, a été énorme. Il s'est formé des sociétés coopératives analogues à Bruxelles, à Anvers, à Jolimont, à Liège, à Bruges, à Menin, dans le Borinage, « qui toutes se déclarèrent socialistes dès le début et s'affilièrent au parti ouvrier (1) ».

En face, se sont constituées des associations dites coopératives catholiques, comme ce *Volksbelang*, dont parle M. Anseele, qui surgit à Gand en 1887, au capital de 150000 francs, beaucoup augmenté depuis lors. L'importance de cette somme initiale dit qu'il ne peut s'agir là de capitaux populaires et qu'on se trouve plutôt en présence d'institutions de patronage. Les coopératives catholiques enrayèrent un peu le développement des coopératives socialistes. Au dire de M. Anseele, le *Volksbelang* vendait son pain à meilleur marché que le *Vooruit;* il remettait les jetons au domicile des mem-

(1) *Almanach de la Coopération française pour 1893*, pp. 45-54.

bres, tandis que, primitivement, il fallait les chercher au bureau du *Vooruit,* enfin le paiement des bénéfices se faisait en espèces, tandis que au *Vooruit* il se fait en bons de consommation (1).

Catholiques ou socialistes, institutions vraiment populaires ou institutions de patronage, ces grandes coopératives belges reposent sur un fondement dont il est difficile d'évaluer la résistance et la durée. C'est le sentiment, l'enthousiasme, l'esprit de corps, de secte ou de foi, qui groupent leurs adhérens et leur procurent des recrues. Est-ce un ciment assez durable pour que ces sociétés soit assurées d'une solidité prolongée? Certes, si maigres que soient au point de vue positif les renseignemens qu'on nous fournit, le *Vooruit* a dû être administré par des hommes capables, en même temps qu'il était soutenu par le prosélytisme politique. Il semble que l'on se trouve là en face d'institutions qui ont, en partie, le caractère de certaines fondations monastiques ou religieuses du moyen âge. Il en est de même des coopératives formées par les Mormons dans l'Ouest américain, qui sont à peu près les seules sociétés de ce genre, d'après M. Amos Warner, ayant obtenu un grand succès dans cette partie du monde. Toutes ces sociétés sont, d'ailleurs, très récentes et l'on ne saurait rien en induire pour l'avenir du principe coopératif.

De ces trois formes, qui ont pour types divers la société des Équitables Pionniers de Rochdale, le *Vooruit* de Gand et l'Association de l'Armée et de la Marine (*Army and Navy Stores*) ou l'Association des employés du Service civil (*Service civil Store*), la troisième est la seule qui représente le type économique pur; la première peut, cependant, prendre une certaine extension; la deuxième paraît correspondre à des circonstances exceptionnelles et fugitives.

Depuis 1844 qu'avec les Équitables Pionniers elle fit un début éblouissant, la coopération de consommation ou de distribution, comme disent nos voisins, s'est beaucoup développée en Angleterre. Les chiffres les plus récens indiquent 1624 sociétés, comprenant 1198369 associés, ayant un capital de 331462050 francs, faisant un chiffre d'affaires (ventes annuelles) de 1214294650 francs et réalisant 119350750 francs de bénéfices (2). Le chiffre du capital, s'il est entièrement versé, paraît bien élevé pour le chiffre des affaires, puisqu'il ne se renouvellerait pas quatre fois par an. Cela tient peut-être à ce que beaucoup de ces sociétés possèdent leurs locaux et aussi sans doute à ce que les actions de certaines ne sont pas entièrement libérées. On dit que ces sociétés ne com-

(1) Sur les *Coopératives catholiques en Belgique*, consulter les articles de M. Hubert Valleroux, dans l'*Économiste français*, en 1892.

(2) *Almanach de la Coopération française pour 1893*, p. 90.

prennent que celles qui sont affiliées à la *Fédération* et que les magasins des employés et fonctionnaires de l'Armée et de la Marine ou du Service civil de Londres n'y figurent pas. Ce serait 146 millions à y ajouter (5 856 735 livres sterl.) pour ce dernier groupe de sociétés (1).

Le chiffre de plus de 1 200 millions d'affaires est considérable ; il ne représente, toutefois, que la trentième partie environ des consommations de toutes sortes du Royaume-Uni, c'est-à-dire de l'ensemble des dépenses des habitans ; mais, en ce qui concerne spécialement certains articles, comme l'épicerie, la boulangerie, la quincaillerie, les articles de ménage, le combustible, les vêtemens communs, la chaussure, etc., la proportion de ce qui revient aux sociétés coopératives serait notablement plus forte. D'autre part, il est probable que, dans ce chiffre de 1 200 millions d'affaires, il se glisse certains doubles emplois qui peuvent atteindre une importance considérable. Ainsi, outre les sociétés coopératives vendant directement aux consommateurs, il y a des sociétés coopératives supérieures, ce que l'on appelle les *Wholesales*, qui achètent en gros et revendent aux sociétés coopératives détaillantes en se contentant d'un faible bénéfice. Le *Wholesale* d'Écosse, par exemple, fondé en 1868, a vendu en 1891 aux sociétés coopératives de la même contrée pour 70 700 000 francs de marchandises, sur lesquels ses gains propres représentaient 2 227 000 francs. Les *Wholesales* d'Angleterre font des ventes infiniment plus considérables (2). Il est probable que, dans les tableaux fournis par les sociétés de coopération, les ventes des *Wholesales* ou magasins en gros sont additionnées avec celles des sociétés de ventes au détail ; il y aurait là un double emploi manifeste qui pourrait réduire d'un bon tiers, sinon de plus, l'importance réelle des affaires des sociétés coopératives de consommation, c'est-à-dire de leurs ventes au public.

Le mouvement coopératif, en ce qui concerne les sociétés de consommation, s'est répandu dans la plupart des pays. En Allemagne, les grands initiateurs, notamment Schulze Delitzsch, donnèrent à la coopération une autre direction, en la portant vers les sociétés de crédit, et Schulze Delitzsch considérait même le succès des sociétés de consommation comme assez malaisé, ainsi qu'on le verra plus loin. On comptait, néanmoins, en 1891, 1 122 sociétés coopératives de consommation en Allemagne ; mais, quoiqu'il s'en trouve quelques-unes de très importantes, comme celle de Breslau, la généralité des autres semble assez modeste. Ainsi, 302 seulement de ces sociétés, sans doute les principales, avaient fait con-

(1) Voir *The Statist.*, 15 avril 1893, page 400.
(2) *Almanach de la Coopération française pour 1893*, p. 75.

naître publiquement leurs comptes : elles avaient, en 1891, 229 126 membres, leur capital propre était de 5 576 000 francs, leurs réserves de 2 852 000 francs, les capitaux empruntés montaient à 5 985 000. D'autre part, les ventes *faites aux membres* n'atteignaient que 79 millions de francs; on ne parle pas des ventes faites aux étrangers, mais elles ne doivent pas être bien considérables. Les bénéfices nets sont portés, en effet, pour 8 673 000 francs (1); or, en général, les bénéfices dépassent 10 p. 100 du montant des ventes. Si l'on veut tripler ce chiffre d'affaires de 79 millions de francs, pour tenir compte tant des ventes faites aux non-adhérens que des sociétés de consommation qui n'ont pas publié leurs comptes, on n'arriverait encore qu'à 237 millions de francs, chiffre modique pour un aussi grand pays comptant plus de 46 millions d'âmes. Il convient, cependant, de citer la grande société coopérative de Breslau, la plus importante d'Allemagne, et peut-être, pour le nombre de ses adhérens, du monde entier : elle comptait, en effet, 31 214 membres en 1891, elle avait 48 magasins, faisait 11 600 000 francs de ventes, réalisait 1 248 000 francs de bénéfices nets, dont la presque totalité, soit 1 142 000 francs, était distribuée aux acheteurs, à raison de 10 p. 100 du montant de leurs achats.

En Italie, comme en Allemagne, la coopération s'est surtout portée vers le crédit. Néanmoins, il s'y trouve, particulièrement dans les villes du Nord, un certain nombre de sociétés de consommation, 681 en 1889; leur extension et leur prospérité paraissent jusqu'ici assez modestes. Les 174 ayant fait connaître leur bilan, sans doute les plus importantes, possédaient un capital de 1 420 000 francs et un fonds de réserve de 409 000 francs. Leur chiffre de vente pour cette année 1889 s'élevait à 11 027 000 francs, sur lesquels les bénéfices réalisés n'atteignaient que 333 297 francs, presque exactement 3 p. 100 des ventes, soit le tiers ou le quart de ce qui est habituel en Angleterre ou en Allemagne. Il est vrai que, par rapport au faible chiffre du capital, ce bénéfice représente une proportion élevée.

Il est temps d'arriver à la France. Le mouvement coopératif y est très ancien. Il prit, au début surtout, la forme de sociétés de production. Tel fut le cas avant et pendant la Révolution de 1848. Ensuite, vers 1863, avec la faveur à la fois de la démocratie et du régime impérial, il se manifesta un élan d'opinion très marqué pour la fondation de sociétés de consommation et de sociétés de crédit. L'*Almanach de la Coopération pour 1868* réunissait comme collaborateurs des hommes du parti

(1) *Almanach de la Coopération française pour 1893*, pp. 87-88.

républicain ou social le plus avancé et d'autres appartenant au parti catholique. Au lendemain de la guerre et de la Commune de Paris, le mouvement coopératif se ralentit; il y eut même un peu de recul. Le parti socialiste, qui se reconstitua ensuite, en prenant pour idéal le collectivisme pur et simple, se montra plutôt hostile à la coopération. Celle-ci, cependant, retrouva dans la bourgeoisie pratique et dans les professions libérales d'ardens protagonistes à partir de 1880, notamment dans la région du Midi où il se constitua à Nîmes une sorte d'école coopérative radicale. Les associations existantes tinrent, à partir de 1886, des congrès annuels réguliers que présidèrent des professeurs connus et des hommes politiques d'une certaine renommée. On y convoqua aussi les principaux coopérateurs étrangers. On constitua une *Fédération nationale* qui eut un Comité central et un magasin de gros. Il se créa plusieurs journaux pour propager les idées de coopération. Néanmoins, soit à cause du peu de penchant des Français pour l'action collective, soit pour toute autre raison, le mouvement est resté assez limité, du moins en intensité. Il s'étend, toutefois, à presque tous les départemens. L'*Annuaire de la Coopération pour 1893* en indique 82 qui possèdent des sociétés coopératives de consommation, au nombre total de 942. Six départemens seulement de la France continentale ne comptent pas de société de consommation. Mais, sauf quelques-unes qui jouissent d'une large prospérité, la Moissonneuse de Paris comptant plus de 15 000 membres et faisant 5 millions d'affaires, la Revendication de Puteaux, la Boulangerie coopérative de Roubaix, etc., la plupart semblent peu importantes. Il n'y en a que 150 affiliées à la Fédération; la cotisation de 10 centimes par membre et par an, pour les besoins de celle-ci, a dû être réduite à 5 centimes et « même à ce taux dérisoire, elle est assez irrégulièrement payée (1). » Le chiffre des ventes du magasin de gros ne montait qu'à 2 136 000 francs en 1891 et, d'après les ventes du premier semestre de 1892, on pensait que, pour cette dernière année, il se rapprocherait de 2 400 000 francs.

Les renseignemens manquent sur le chiffre d'affaires même approximatif des 942 sociétés de consommation françaises. La plupart de ces sociétés appartiennent au type dit de Rochdale; elles ne vendent qu'au comptant; leurs prix sont à peu près ceux du commerce ordinaire, de manière à laisser une assez large marge de bénéfice; le boni est réparti entre les consommateurs au prorata des achats, les actions ne recevant en général qu'une rémunération fixe assez minime, d'ordinaire 4 p. 100. La faiblesse de ce

(1) Gide, *Revue d'économie politique*, janvier 1893, pp. 6 et 7.

taux indique dans beaucoup de cas qu'on se trouve en présence de sociétés ayant leur origine dans les fonds fournis par des bourgeois ou des patrons philanthropes. S'il s'agissait de capitaux purement ouvriers, il serait bon de leur allouer davantage.

Les 942 sociétés de consommation se répartissent ainsi : 17 boucheries seulement, 300 boulangeries environ ; toutes les autres sont des épiceries. Le mouvement coopératif de consommation est donc en France de peu d'importance. On en rapproche quelquefois, il est vrai, les syndicats agricoles qui, eux, foisonnent, et qui s'occupent pour leurs adhérens, avec succès, de fournitures de certaines denrées, par exemple des engrais, des substances contre les maladies des plantes et des animaux, des instrumens de travail même. Mais ces syndicats agricoles ont un caractère différent des sociétés de consommation proprement dites. Nous y reviendrons ultérieurement.

III. — GRANDS DESSEINS CONÇUS AU SUJET DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA TRANSFORMATION DES SOCIÉTÉS DE CONSOMMATION.

C'est néanmoins dans ce pays de France, où les Sociétés coopératives de consommation ont pris jusqu'à ce jour si peu de développement et où elles montrent tant de lenteur à adhérer à la Fédération, que certains hommes ont conçu pour l'avenir de ces associations les plans les plus gigantesques. Il est temps, disent les apôtres, de ne plus confiner la coopération dans un magasin d'épicerie. Elle doit conquérir le monde tout entier. C'est particulièrement M. Charles Gide qui a dressé un plan de campagne. Il s'agit d'abord de faire l'éducation coopérative, de susciter « la foi coopérative, cette foi qui fait de l'idée coopérative en Angleterre une véritable religion (1) ».

Ce premier résultat obtenu, il ne faut pas laisser la coopération enfermée dans un magasin d'épicerie ; il convient de lui ouvrir l'horizon et de lui donner des ailes. « Le plan de campagne, pratiqué depuis longtemps, dit-on, dans les pays où l'éducation coopérative est faite, comprend trois étapes successives. » Les sociétés de consommation doivent « se réunir entre elles, faire masse, prélever sur leurs bénéfices le plus possible pour fonder de grands magasins de gros, et opérer les achats sur une grande échelle; voilà la première étape. Continuer à constituer, par des prélèvemens sur les bénéfices, des capitaux considérables et avec ces capitaux

(1) *Revue d'économie politique*, loc. cit., page 16. *Cette formule nous paraît très exagérée, car la plupart des sociétés coopératives de consommation qui ont réussi en Angleterre se conduisent de la façon la moins idéale et tendent à ressembler de plus en plus à des sociétés anonymes qui auraient pour actionnaires leurs acheteurs.*

se mettre à l'œuvre pour produire directement et pour leur propre compte tout ce qui est nécessaire à leurs besoins, en créant boulangeries, meuneries, manufactures de draps et de vêtemens confectionnés, fabriques de chaussures, de chapeaux, de vannes, de biscuits, de papier; voilà la seconde étape. Enfin, dans un avenir plus ou moins éloigné, acquérir des domaines et des fermes, et produire directement sur leurs terres le blé, le vin, l'huile, la viande, le lait, le beurre, la volaille, les œufs, les légumes, les fruits, les fleurs, le bois, qui constituent la base de toute consommation; voilà la troisième étape. On peut tout résumer en trois mots : dans une première étape victorieuse faire la conquête de l'industrie *commerciale*; dans une seconde, celle de l'industrie *manufacturière*; dans une troisième, enfin, celle de l'industrie *agricole*, tel doit être le programme de la coopération en tout pays. Il est d'une simplicité héroïque (1). »

Cette simplicité héroïque est ce que, en termes plus clairs, on nomme du mysticisme. L'expérience qui date déjà d'un demi-siècle pour la coopération et, de beaucoup plus loin, pour toute large pratique commerciale et industrielle, n'est nullement en faveur de ce « plan de campagne ». L'histoire démontre d'une façon irréfragable, aussi bien pour les entreprises privées que pour les entreprises publiques, qu'il est des limites à l'étendue et à la complication de tout organisme; qu'au delà de ces limites il y a impuissance, dépérissement et détraquement; que, quand il a atteint certaines dimensions et quand il a multiplié à un certain point ses fonctions, un organisme fait mieux de se dédoubler, et de se diviser en un plus grand nombre encore d'organismes distincts et indépendans que de se gonfler de plus en plus. Les maisons commerciales, notamment, qui ont eu la prétention de fabriquer tout ce qu'elles vendent, ont toutes échoué. Sans doute les sociétés coopératives anglaises de consommation peuvent joindre au simple débit quelques industries assez simples: la boulangerie, la mercerie, la cordonnerie. Mais dès qu'elles veulent pousser plus loin les applications manufacturières, elles en viennent au bout de peu de temps soit à échouer, soit à répudier le caractère coopératif, ce qui est advenu aux *Équitables Pionniers de Rochdale* pour leur filature et leur tissage de coton; *cette perversion de l'œuvre manufacturière des Équitables Pionniers est toujours tenue dans l'ombre par les apôtres de la coopération; c'est cependant un des faits historiques les plus constans, les plus importans et les plus décisifs*, d'autant qu'il a été accompagné, comme on le verra plus loin, d'un très grand nombre d'autres du même genre et qu'il forme en

(1) Gide, *De la coopération et des transformations*, etc., pp. 10 et 11.

quelque sorte le commencement d'une série ininterrompue.

Aucune des grandes maisons commerciales individuelles et anonymes qui ont pris et jouissent encore d'un succès éblouissant, le *Bon Marché*, par exemple, et le *Louvre* à Paris, n'ont trouvé d'avantage à fabriquer elles-mêmes les objets qu'elles vendent. Le principe de la division du travail s'y oppose, et s'opposera toujours à ce que cette jonction de l'industrie commerciale, de l'industrie manufacturière et de l'industrie agricole soit complète. Les chefs de ces énormes établissemens jugent bien plus utile pour eux de faire des commandes aux fabricans en discutant de très près les prix et en donnant les indications sur les genres que de fabriquer eux-mêmes. Certaines maisons, vastes également, mais moins importantes et obtenant un bien moindre succès, ont voulu joindre certaines fabrications à leur industrie commerciale, par exemple, non contentes de débiter des nouveautés, ont voulu fabriquer du sucre ; mais l'idée ne paraît pas avoir été heureuse, ces usines donnent des résultats médiocres et les chefs perdent à les diriger une partie des efforts intellectuels qu'ils emploieraient beaucoup plus fructueusement au perfectionnement de leur industrie commerciale. Une des plus grandes et des plus florissantes maisons d'alimentation qui soient, les Établissemens Duval à Paris avaient eu l'idée, il y a quelques années, de produire eux-mêmes leur vin; ils achetèrent dans le Bordelais plusieurs domaines, et, après une courte expérience, ils décidèrent de les vendre, ce qu'ils ont fait, préférant acheter le vin qu'ils offrent dans leurs nombreux restaurans. Les économistes qui n'éprouvent le besoin que de déduire des idées abstraites peuvent faire des « plans de campagne » comme celui que nous avons reproduit; ceux qui font de l'économie politique expérimentale, qui suivent de près le train des affaires et s'y mêlent, sont obligés de constater que l'observation et l'expérience ne justifient nullement ces ambitions.

Nous ne sommes pas encore au bout des imaginations où se complaisent les apôtres lyriques et mystiques de la coopération. « Qu'est-ce que le consommateur? disent-ils. Rien. Que doit-il être? Tout... L'ordre social actuel est organisé en vue de la production et nullement en vue de la consommation, ou, si vous aimez mieux, *en vue du gain individuel et nullement en vue des besoins sociaux*... On ne se fait pas une idée suffisante du degré de puissance auquel peuvent atteindre des consommateurs réunis; cette puissance est irrésistible, surtout si l'on suppose, comme on doit le faire, que ces associations de consommateurs se recrutent non pas seulement dans les classes ouvrières, mais dans tout l'ensemble de la nation, embrassant aussi par conséquent les classes

riches... Du jour où les sociétés coopératives seraient en mesure d'acheter tout le montant de la production annuelle de la France, il est évident qu'elles seraient absolument maîtresses, non seulement du commerce, cela va sans dire, mais de toutes les industries productives, et qu'elles auraient désormais le choix soit de les acheter, soit de les éliminer, soit tout au moins de les dominer... » Par là, continue l'auteur, l'organisation économique actuelle, dont il croit avoir démontré les vices, sera totalement changée. « Au lieu d'être réglée, comme elle l'est aujourd'hui, en vue du producteur et du profit individuel, elle sera réglée désormais en vue du consommateur et des besoins sociaux. La pyramide qui était posée sur la pointe et qui donnait un équilibre instable, sera retournée sens dessus dessous et assise désormais sur sa base, ce qui donnera un équilibre stable. La production, au lieu d'être maîtresse du marché, redeviendra ce qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être, servante obéissant docilement aux ordres de la consommation. »

Il serait superflu de nous arrêter à réfuter ces raisonnemens. Il est clair que, dans un état de liberté, le producteur ne peut réussir que s'il offre aux consommateurs des objets qui lui conviennent; plus la liberté du commerce est étendue, plus surtout elle s'applique aux échanges internationaux, plus il est certain que la production se modèlera sur la consommation; les bons commerçans sont ceux qui savent le mieux deviner les goûts et mesurer les besoins des consommateurs, et les bons industriels sont ceux qui se mettent à même de satisfaire ces goûts et ces besoins de la façon la plus complète et au moindre prix. En tout état de cause, c'est toujours la consommation qui domine la production.

Les coopérateurs mystiques continuent à détailler leur conception tout idéale : « Par là, la production ne travaillant que sur commande et ne fournissant que ce qu'on lui demande, ne produira ni trop ni trop peu, *sauf les erreurs inhérentes à toutes les prévisions humaines;* et par conséquent, on doit arriver à prévenir tout encombrement, surproduction, crises, chômage... » Nous avons souligné ces mots : *sauf les erreurs inhérentes à toutes les prévisions humaines;* c'est là, en effet, la cause principale de toutes les crises commerciales; mais comment l'accaparement par les sociétés coopératives de tout le domaine de la production diminuerait-il les « erreurs inhérentes à toutes les prévisions humaines », l'auteur ne le démontre pas; il reste tout entier dans un postulat. Nous avons, au contraire, prouvé, quant à nous, que dans une société qui comporte le jeu isolé ou librement combiné de toutes les différentes prévisions humaines, avec toutes les diversités de caractère et d'esprit, de pessimisme et d'optimisme, la part des er-

reurs et des entraînemens est beaucoup plus faible que dans un mécanisme qui charge un ou quelques bureaux de délégués, ou de directeurs, de la fonction de tout prévoir et qui leur confère le droit de tout commander. Dans le premier cas, les erreurs sont partielles, parce qu'il s'établit toujours une certaine compensation dans la conduite de l'ensemble des particuliers, suivant leurs divergences de vues; dans le second cas, les erreurs risquent d'être totales et beaucoup plus difficilement réparables.

En second lieu, l'intérêt des commerçans ou producteurs privés, soit individuels, soit constituant des sociétés anonymes, est beaucoup plus stimulé à éviter ou à réparer des erreurs dont ils souffriraient très cruellement, que ne pourrait l'être l'intérêt de simples fonctionnaires coopératifs qui en éprouveraient un moindre dommage personnel.

En troisième lieu, et c'est une observation capitale, absolument oubliée par l'auteur du programme ci-dessus, si le producteur doit suivre les goûts du consommateur, il doit aussi parfois les susciter et les développer par ses ingénieuses et fécondes suggestions. Une grande partie du progrès humain vient précisément de ce que des producteurs actifs et avisés ont lancé dans le commerce des objets dont les consommateurs ne prévoyaient pas l'utilité, auxquels ils ne pensaient pas. Vouloir que le producteur travaille uniquement sous les ordres directs et sous les inspirations seules du consommateur, simplement sur commande, sans initiative propre, ce serait, en beaucoup de cas, ravaler la production et en empêcher le progrès. Ce serait ramener le genre humain aux vagissemens et aux tâtonnemens des premiers âges.

L'auteur du plan de campagne ou du programme que nous étudions, comme reproduisant le mieux les visées de l'école mystique coopérative, termine par des postulats, également aussi peu démontrés, au sujet du commerce international : « Par là encore, dit-il, cette terrible question de la concurrence internationale qui avive les haines des peuples, se trouvera résolue de la façon la plus simple, par une entente entre les associations coopératives de consommation des différens pays, traitant directement les unes avec les autres pour tous les produits dont elles ont besoin et qu'elles jugent plus avantageux de se procurer au dehors que de produire elles-mêmes. Et pourquoi donc, puisque nous voyons les associations de producteurs s'entendre de pays à pays, et devenir internationales en vue de relever les prix des marchandises, pourquoi donc les associations de consommateurs ne deviendraient-elles pas internationales aussi et ne s'entendraient-elles pas pour les abaisser? »

On ne voit pas comment fonctionnerait cet organisme. Il ren-

contrerait, certainement, des obstacles insurmontables. C'est la même illusion que celle des collectivistes : tout leur système échoue platement au commerce international. A l'heure actuelle, le jeu souple et multiple du commerce libre, aux milliers de têtes, de combinaisons et de moyens divers, parvient sans peine, quand l'État n'institue pas de droits de douane prohibitifs, à établir et à régler les échanges entre un pays et tout le reste de l'univers. On ne voit pas comment une fédération de gigantesques sociétés coopératives, n'ayant d'autre appui que la statistique, toujours médiocrement certaine, pourrait suppléer ce commerce si indépendant, si diversifié, si spontané, si fécond en combinaisons, si multiple de vues et de conceptions, ce qui n'est pas un mal.

Dans notre ouvrage sur *le Collectivisme*, nous avons consacré un chapitre spécial à l'impraticabilité des relations internationales sous ce régime. Les remarques qui y figurent s'appliqueraient tout aussi bien ou presque aussi bien à un système omnipotent, nécessairement fédéralisé et centralisé, de vastes sociétés coopératives, ayant réussi à éliminer le commerce libre (1).

C'est que, comme l'a reconnu M. Gide lui-même, un réseau complet de sociétés coopératives finirait par ressembler fort au collectivisme et par en offrir presque tous les inconvéniens. Il n'est nullement à craindre que l'on en arrive là.

L'expérience prouve que la conception mystique des apôtres exaltés de la coopération n'a aucune chance de se réaliser. *Les sociétés coopératives qui réussissent finissent presque toutes par se transformer en sociétés anonymes qui conservent à peine quelques traits distinctifs.* Ces sociétés anonymes, d'origine nouvelle, auront sans doute des destinées diverses ; les unes continuant longtemps à prospérer, d'autres terminant une longue et glorieuse carrière par une lente décadence, aucune assurément n'ayant le privilège de la perpétuité.

En tout cas, au fur et à mesure qu'il se répand, s'étend et s'éloigne de son origine, le type coopératif perd de sa pureté.

Les critiques adressées dès maintenant aux sociétés coopératives les plus anciennes et les plus prospères, témoignent de l'exactitude de notre conception. On a vu les reproches que font les coopérateurs aux gigantesques associations des fonctionnaires et employés de l'Armée et de la Marine ou du service civil. L'*Almanach de la Coopération* en adresse de semblables à la grande Société coopérative de Breslau, la plus vaste du monde, dit-il,

(1) Voir notre *Collectivisme, examen critique du nouveau socialisme*, 3e édition, Guillaumin, 1893.

parce qu'elle répartit presque tous ses bénéfices aux consommateurs et ne consacre rien en fondations philanthropiques. De même, les coopérateurs exaltés reprochent à presque toutes les associations coopératives anglaises de ne pas admettre la participation des employés aux bénéfices (1).

Il faut ramener la coopération à des proportions plus restreintes, des desseins plus limités et plus pratiques, dans l'intérêt même de son rapide développement et de son utile fonctionnement. Les associations coopératives de consommation sont un mécanisme ingénieux qui, dans beaucoup de cas, peut rendre des services sérieux aux consommateurs : diminuer le prix de diverses marchandises, en assurer mieux la qualité ou la pureté.

Ces associations ont des chances inégales de succès suivant les industries; parmi ces dernières, ce sont celles qui offrent le moins de complication : la boulangerie, l'épicerie, la cordonnerie, la vente au détail des vêtemens communs, où l'on a constaté le plus de réussites.

Au contraire, la coopération rencontre plus de difficultés dans la boucherie, quoique ce soit là peut-être qu'il serait le plus désirable de la voir se développer, l'écart étant souvent énorme entre les prix de la viande sur pied et celui de la vente à l'étal.

On a vu qu'en France, sur un millier de sociétés coopératives de consommation, il n'y a que dix-sept boucheries.

Un financier économiste très ingénieux et très généreux, M. Cernuschi, a tenté, vers la fin du second empire, d'instituer une boucherie coopérative : il y a perdu beaucoup d'argent et s'est retourné contre la coopération. La grande difficulté est précisément, pour la boucherie, de fixer les prix des divers morceaux de viande, lesquels varient colossalement, et d'assurer à chaque qualité une clientèle. Il n'y a rien là qui ressemble au métier si simple de boulanger et d'épicier. La surveillance aussi doit être beaucoup plus minutieuse, la viande étant plus apte à être gâchée et à se détériorer.

Quoique très malaisé, le fonctionnement de la boucherie coopérative n'est pas, cependant, impossible, quand certaines conditions se trouvent réunies chez les gérans et dans la clientèle. Sans parler des boucheries de ce genre, peu nombreuses, il est vrai, probablement aussi peu importantes, qui existent en France, la grande Société coopérative de Leeds fait, entre bien d'autres, un commerce de boucherie. On nous dit que cette association, en plus de ses 65 magasins d'épicerie, de ses 15 magasins d'étoffes,

(1) Voir *Almanach de la Coopération pour 1893*. Voir aussi les observations de miss Beatrix Potter, cité par Schloss, *op. cit.*, p. 234, également le même ouvrage, page 224.

7 de chaussures, 9 de charbon, possède aussi 28 boucheries; qu'elle a un abattoir où elle tue dans l'année environ 2 300 bœufs, 400 veaux, 5 000 moutons, 900 porcs. Ces chiffres s'appliqueraient à l'année 1890.

On pourrait rattacher aux sociétés coopératives de consommation les syndicats agricoles, qui foisonnent en France depuis quelques années et qui approvisionnent un nombre croissant de cultivateurs d'engrais, d'instrumens de travail et de matières diverses nécessaires à la culture. Nous parlerons ultérieurement de ces associations. Elles se rapprochent plutôt jusqu'ici des associations que fonda Schulze Delitzsch vers 1850 pour l'achat en commun des matières premières dont les petits artisans avaient besoin. Quelques-unes encore essaient de devenir des sociétés de crédit rural. Il serait possible aussi que ces syndicats ou des associations constituées sous leur direction et avec leur appui prissent une place de quelque importance dans le commerce de certaines denrées que les petits trafiquans au détail sont trop portés à falsifier : le vin par exemple, le lait, le beurre. En assurant la pureté de ces produits, ces associations rendraient service à la fois aux producteurs et aux consommateurs.

Le rôle de la société de consommation ne doit donc pas être considéré comme épuisé. Il est possible et utile que son domaine s'étende et se diversifie dans un temps prochain, avec l'aide notamment des syndicats agricoles.

L'association coopérative de consommation, toutefois, quelque avenir qu'il convienne de désirer et d'espérer pour elle, ne paraît pas appelée à éliminer le commerce ordinaire, soit individuel, soit par collectivités recherchant surtout le profit, apportant dans cette recherche non seulement un sentiment général d'équité, mais aussi l'application des principes commerciaux modernes et perfectionnés; l'un de ceux-ci consiste à se faire la plus grande clientèle possible en ne trompant pas sur la qualité de la marchandise vendue et en se contentant d'un léger bénéfice sur chaque unité.

La disparition de ce commerce individuel ou du moins de ce commerce privé qui poursuit le gain avec honnêteté et intelligence, qui s'ingénie à prévoir les goûts des consommateurs, à prévenir leurs désirs plutôt que d'attendre leurs ordres, serait un vrai malheur pour l'humanité, une cause de décadence de l'activité humaine.

Les sociétés coopératives représentent surtout le commerce passif en quelque sorte ; celui qui se contente de distribuer aux consommateurs les objets connus pour être à leur convenance. On ne peut guère attendre de ces associations qu'elles aient de

l'esprit de recherche, d'invention, qu'elles encourent des risques. Leur organisme semble mal se prêter à cette besogne, à une initiative incessante toujours renouvelée ; et cependant cet élément est indispensable au progrès humain.

Il peut y avoir au même moment plusieurs types d'organisation pour une même fonction quand ces types ne sont pas contradictoires : c'est ainsi que la société coopérative, émanation des consommateurs, et le commerce spontané qui ne prétend recruter des consommateurs que par la satisfaction qu'il offre à leurs goûts ou à leurs besoins, sans créer de liens fixes et de communauté entre ces consommateurs et lui-même, peuvent coexister ; cette coexistence est utile. Nous croyons, toutefois, que *la plus grande part du domaine commercial appartiendra toujours plutôt à cette dernière forme ; celle du commerce spontané et intéressé,* la plus générale, la plus souple, la plus inventive, celle qui met le plus en jeu toutes les facultés de l'homme. Les sociétés coopératives de consommation, dont on doit souhaiter, d'ailleurs, le développement, et qui sont susceptibles d'applications étendues et heureuses, apparaissent plutôt comme des correctifs de certains abus, que comme le moteur naturel et nécessairement efficace du commerce et de l'industrie.

C'est dans ce domaine de la distribution, cependant, que la coopération peut rencontrer le plus de triomphes ; on verra qu'elle est exposée à bien plus d'épreuves, sans être, toutefois, condamnée à une complète impuissance, quand elle aborde le crédit et la production proprement dite.

PAUL LEROY-BEAULIEU.

LA

RÉFORME ORTHOGRAPHIQUE

ET LE RAPPORT DE M. GRÉARD

De ce rapport j'espère qu'on peut enfin parler avec calme. Depuis trois mois, les brochures, les articles de journaux ne cessent de se succéder. Si l'intention du rapporteur était de ranimer une discussion qui paraissait près de s'éteindre, de remettre en présence des adversaires qui se retiraient peu à peu de la lutte, on doit avouer qu'il a réussi, peut-être même au delà de son désir. Il est vrai que, par elle-même, cette note ne tranche aucune question; elle se contente de soulever des doutes, de poser des interrogations. Mais cela a suffi : il n'en a pas fallu plus pour que la querelle orthographique reprît de plus belle.

Il y a toutefois, ce semble, un changement dans la situation. Jusqu'à présent l'opinion penchait du côté des réformateurs : on éprouvait un certain plaisir à mettre l'Académie en demeure; on lui mettait sous les yeux les erreurs et les contradictions qu'elle avait pu laisser échapper; on prenait en pitié ceux qui pâlissaient sur les mystères de l'orthographe. Mais soudain les choses ont changé de face. Depuis qu'il a appris que l'Académie est officiellement saisie de la question et que la réforme est sérieusement à l'étude, le public commence à regarder du côté du Palais Mazarin avec un sentiment de malaise. Que va-t-il sortir de ces délibérations? Devrons-nous retourner à l'école?... L'orthographe, outre qu'elle est le bien commun de la nation, est un peu la propriété de chacun. On s'est assez donné de peine pour avoir le droit de la défendre. De là ces lettres venant un peu de partout

— Alors, Monsieur, murmure doucement la jeune femme, qui a tout de suite un mouvement effarouché pour s'en aller, je reviendrai tantôt quand Monsieur sera moins occupé.

— Non! non! ne revenez pas! Je m'absente... je... je... pour... quelques jours même. Oui, je... je... Paris...

Oh! comme il est singulier, M. Le Hertel! Oh!...

La jeune femme le regarde pensivement de ses grands yeux de pauvre être douloureux à qui la vie a appris à être compatissante... Est-ce que, lui aussi... ce malheureux monsieur... il aurait des peines?

Alors, raison de plus : il vaut mieux qu'elle lui dise tout de suite...

— Ce que j'avais à vous demander, Monsieur, ne va pas vous retarder longtemps... Voici : c'était que, maintenant, comme je suis tout à fait sûre de ne pas me tromper sur ma... position (elle baisse les yeux), alors je venais vous demander de nous faire l'honneur, à Robert et à moi, d'être... d'être...

— Quoi donc?

— ... le parrain de notre enfant.

— Moi! moi! fait Le Hertel, qui, les traits convulsés, se lève en sursaut comme si la chaise le brûlait.

— Mais... oui, Monsieur! murmure la jeune femme toute confuse, tout émue. — Ah! mon Dieu! est-ce qu'elle aurait dit quelque chose... Qu'a-t-il donc, M. l'armateur?

Elle avance la main d'un geste timide qui implore. Bien sûr, elle aura dit un mot de trop... elle aura commis une maladresse...

— Je vous demande... pardon, Monsieur; mais... on m'avait assuré que c'était l'habitude que l'armateur soit le parr... Sans cela... je ne me serais jamais...

— J'accepte, balbutie Le Hertel.

La douce figure de la jeune femme se rassérène :

— Ah! merci, Monsieur, merci! J'avais sans doute eu le tort, oui... un enfant, cela vous rappelle quelque pénible souvenir... Je ne vous en suis que plus reconnaissante... Robert aussi... Merci, Monsieur!

MASSON-FORESTIER.

ÉTUDES SOCIALES

LA COOPÉRATION

II

LES ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES DE CRÉDIT ET LES SOCIÉTÉS DE PRODUCTION

Nous avons dans un premier article (1) jeté un coup d'œil sur les plans des coopérateurs contemporains, puis examiné les applications souvent heureuses du principe coopératif dans le domaine de la distribution des produits. Il nous reste à examiner deux autres formes de la coopération, plus délicates, plus contestées, mais qui, elles aussi, en certaines circonstances, se sont épanouies avec succès, à savoir les associations coopératives de crédit et les associations coopératives de production. En étudiant attentivement l'évolution de ces deux catégories de sociétés depuis un demi-siècle, il nous sera possible de porter un jugement sur la *vertu coopérative* et sur la part qui, dans l'ordre social, peut être réservée aux organismes qu'elle suscite et qu'elle anime.

I. — LES ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES DE CRÉDIT

Une autre forme de sociétés, reposant sur le groupement de personnes qui se prêtent une aide mutuelle, a apparu il y a une quarantaine d'années et a obtenu dans certaines circonstances un grand succès : ce sont les sociétés coopératives de crédit, que l'on dénomme souvent aussi *banques populaires*. Ces institutions se

(1) Voir la *Revue* du 1er novembre.

sont beaucoup répandues en Allemagne, grâce à l'apostolat de deux hommes dont les idées et les systèmes diffèrent, d'ailleurs, Schulze-Delitzsch et Raiffeisen, en Italie aussi par l'apostolat de MM. Luzzati, Vigano et quelques autres. Elles gagnent la Suisse et un peu la France.

Pour bien comprendre ce mouvement et la portée qu'il peut avoir, quelques considérations sur son origine et son promoteur seront utiles. Schulze naquit en 1808 à Delitzsch, dans la Saxe prussienne; de là le nom qu'il joignit au sien. Il entra dans la carrière judiciaire et en suivit les premiers échelons. Il fut administrateur du Conseil de justice de Delitzsch. Témoin des difficultés qu'éprouvaient les artisans et les petits fabricans à s'approvisionner en gros, il eut l'idée de substituer, pour cet objet très limité, l'association à l'action individuelle. Il fonda ainsi, dès avant 1848, deux sociétés pour l'achat des matières premières. Puis son attention se porta sur l'utilité, d'une façon plus générale, d'améliorer les conditions du crédit pour ces couches modestes d'entrepreneurs et même pour les ouvriers qui n'en trouvaient que, sous la forme la plus coûteuse et la plus primitive, chez les détaillans. Il fonda ainsi, de 1852 à 1855, sept comptoirs d'avances ou sociétés de crédit populaire. Attaché de plus en plus au développement de son idée, il avait fait éclore assez d'institutions de ces deux natures pour que, en 1859, ces banques et ces sociétés constituassent le Congrès des associations allemandes. Cette assemblée se tint chaque année pour échanger des renseignemens, s'entendre sur des points d'organisation, discuter des questions d'intérêt commun. Tant par indépendance de caractère que pour se consacrer entièrement à une œuvre chaque jour grandissante, Schulze quitta le service public. Il créa un centre pour diriger le mouvement général, à savoir, l'*Agence des Associations allemandes*, dont l'administration lui fut confiée. Moyennant une allocation de 2 pour 100 sur les bénéfices nets des affaires comme indemnité et pour couvrir les frais ordinaires de bureau, il s'engagea à n'accepter aucun emploi public ou privé.

Les sociétés qu'il appela à l'existence se multiplièrent rapidement; l'un des disciples de Schulze-Delitzsch, M. Rampal, portait le nombre des sociétés coopératives allemandes de toutes sortes à 2349 en 1868, 3602 en 1872. Sur ce nombre, d'après M. Rampal, il y avait 2221 sociétés de crédit. Le total de leurs opérations était alors évalué à plus de 2 milliards; le capital social à 120 ou 150 millions de francs; l'argent confié par des tiers à près de 400 millions de francs; le nombre des membres à 1200000 (1).

(1) *Cours d'économie politique à l'usage des ouvriers et des artisans*, par Schulze-Delitzsch, traduit et édité par Benjamin Rampal; Guillaumin éditeur, 1874.

Dans les quinze années suivantes, le progrès a continué, plus lentement toutefois. Depuis quatre ou cinq ans il s'est arrêté, et il y a même un recul. Au 31 mars 1892, on comptait 1044 associations de crédit appartenant à l'Union de Schulze-Delitzsch, lesquelles se répartissaient en 33 sous-unions provinciales; on y pouvait joindre 354 sociétés d'achat de matières premières, 55 associations diverses et 17 sociétés de banque ayant des statuts un peu différens, tout en se rattachant à l'inspiration de Schulze. Les 1076 associations ayant envoyé des comptes, à savoir les 1044 sociétés de crédit de Schulze-Delitzsch, plus quelques autres s'en rapprochant, comprenaient en tout 514524 membres, soit une moyenne de 478 par société. L'ensemble du capital versé montait à 114484000 marks, environ 142 millions de francs; la réserve accumulée atteignait 29474000 marks, soit 36 millions et demi de francs, ensemble pour le capital propre des banques 144 millions de marks en chiffres ronds ou 178 millions de francs. A ce premier fonds dont elles étaient les propriétaires, ces associations joignaient la disposition de 439 millions de marks de capital emprunté, près de 550 millions de francs; elles opéraient ainsi avec un ensemble de ressources atteignant 728 millions de francs. Le total des opérations de ces sociétés montait à 2612 millions de marks, soit 3 milliards 260 millions de francs en chiffres ronds. Les frais généraux atteignaient 6250000 marks (7700000 francs); les pertes, — car il s'en rencontrait, — 1237000 marks (1540000 francs); les bénéfices nets 8840000 marks (11 millions de francs), dont 6402000 marks (8 millions de francs) furent distribués en dividendes, 1987000 marks (2480000 francs) mis à la réserve et le reste reporté à nouveau. Les dividendes moyens représentaient 5,34 pour 100; ils variaient de néant à 30 pour 100 pour une association; l'année précédente, une société avait même distribué 56 2/3 pour 100. Les associations avaient employé la somme assez faible de 53065 marks (66000 francs) aux objets d'éducation (1).

Ces chiffres, en ce qui concerne le nombre des membres, indiqueraient un recul considérable par rapport aux évaluations de M. Rampal pour 1872. Mais il est probable que les calculs de ce disciple enthousiaste étaient exagérés : d'autre part, ils s'appliquaient, par voie de conjecture, à l'ensemble des banques populaires de Schulze, tandis que les chiffres donnés plus haut concernent seulement celles de ces banques qui ont communiqué leur bilan, les plus importantes à coup sûr.

(1) Henry W. Wolff, *People's Banks*, page 64, London, 1893. Il ne s'agit dans le texte que des banques populaires qui ont fourni leurs comptes rendus; ce n'est guère que le quart de celles qui existent. On estime, en effet, à 4791 le nombre total de ces banques; mais celles qui ne communiquent pas leurs opérations sont évidemment bien moins importantes que celles qui es font connaitre.

Néanmoins, le rapprochement entre les statistiques précises de 1872 et celles de 1892 prouve que le progrès de ces institutions dans cette période de vingt années a été beaucoup plus lent que pendant le quart de siècle antérieur. En 1872, en effet, le nombre des membres des banques du type de Schulze ayant communiqué leurs comptes était de 372000; en 1892 le nombre des membres est de 514000, chiffre encore assez limité et qui n'indique qu'un gain de 142000 membres en vingt années. Le capital propre accru des réserves a passé de 79 millions de francs (21373000 thalers) à 178 millions de francs, ce qui ne constitue qu'un accroissement de 5 millions par année. Le capital emprunté montait à environ 288 millions de francs (77188000 thalers) en 1872 : il n'a pas tout à fait doublé, étant de 550 millions de francs en 1892. L'ensemble des avances faites et prorogations atteignait 1350 millions de francs en 1872; il s'élève à 1950 millions de francs en 1892 sur un total d'opérations (1) de 3260 millions, comme on l'a vu plus haut.

L'œuvre est certainement grande : une somme de 2 milliards de francs prêtée à de petites gens, non pas, il est vrai, 2 milliards de francs simultanément, mais 1250 millions, 1015301917 marks (2) qui se renouvellent dans l'année de manière à former ce chiffre de 2 milliards de francs; le montant des comptes-débiteurs, c'est-à-dire des emprunteurs, atteint 1568424 pour une moyenne de 810 francs environ chaque (647 marks). Le mouvement de croissance, toutefois, paraît être arrivé à son terme. Il y a même un recul, sur plusieurs points, en 1892 relativement à 1891. La classe d'hommes susceptibles de se rattacher à ces institutions et d'en bénéficier semble avoir été tout entière recrutée depuis un certain nombre d'années; il se peut que l'éducation y amène de nouvelles couches; mais c'est conjectural. On attribue l'amoindrissement récent du nombre des associations, de celui des membres et de l'importance des affaires, à une loi de 1889 qui réglementa d'une manière sévère ces sociétés, et qui, fort abusivement, leur interdit les prêts aux personnes non affiliées (3).

(1) Ces chiffres comparatifs résultent du rapprochement du tableau publié à la page 341 de l'ouvrage de M. Rampal pour 1872 et des données recueillies par M. Wolff pour 1892.

(2) Ce chiffre est extrait des données de M. Wolff, *People's Banks*, page 64. On peut se demander comment des institutions de crédit ne disposant en capital ou argent emprunté que de 728 millions de francs peuvent avoir à la fin de l'exercice une créance de 1250 millions : c'est que sans doute elles se sont procuré un supplément de fonds en créant elles-mêmes des traites pour leur compte personnel.

(3) La loi de 1889, qui a réorganisé les sociétés coopératives en Allemagne, leur donne le choix entre la solidarité illimitée et la solidarité limitée. D'après le *Jahresbericht* (compte rendu annuel) de 1892, 4019 banques populaires ont opté pour la solidarité illimitée, et 232 seulement pour la solidarité restreinte; le choix de quelques

Une cause plus générale contribue à l'arrêt, sinon au déclin des sociétés Schulze-Delitzsch : c'est le progrès du socialisme en Allemagne.

Nul homme ne fut plus résolument l'adversaire du socialisme que Schulze. Ses doctrines étaient celles de l'économie politique la plus stricte. Théoriquement et pratiquement il lutta, sans se lasser, sans jamais faire une concession, contre la conception socialiste. Il fut l'adversaire déclaré de Lassalle. Il le fut au même degré de toute intervention de l'État. Son disciple et commentateur Rampal a bien mis en évidence ce trait de sa doctrine, de son caractère et de sa vie. Quelques citations à ce sujet ne sont pas sans utilité. Schulze a consacré une série de conférences aux *Voies et moyens pratiques pour améliorer le sort des classes ouvrières*. Une de ces conférences traite des *Entraves artificielles apportées aux relations naturelles du commerce*. Schulze-Delitzsch y parle comme Adam Smith. Il constate « l'impossibilité de trouver dans des moyens d'action extérieure (tels que l'*intervention de l'État* et autres) la solution du problème... Ces erreurs aboutissent pour la plupart, dit-il, à une déclaration de guerre contre *la libre concurrence et le capital*, et, bien que l'on n'aille pas dans cette voie aussi loin que les *socialistes*, qui les abolissent tous deux sans détour en livrant l'industrie à l'État, on met, néanmoins, en avant tout un attirail de plans et une multitude d'essais, et l'on s'efforce de limiter, d'entraver par toutes sortes de restrictions et de mesures réglementaires plus arbitraires les unes que les autres le jeu de ces deux puissans leviers du commerce. » Si ce système d'intervention, malheureusement en vigueur, ajoute-t-il, dans divers États allemands et en Prusse, n'a pas produit tous les effets nuisibles qu'on en devait attendre, on doit « en rendre grâce à la puissance des faits accomplis qui minent lentement les barrières artificielles, et à l'intérêt personnel, toujours ardent à poursuivre, même par des voies détournées et en dépit de toutes les oppositions, l'exercice de son droit. » Cette phrase énergique n'est dépassée en netteté par aucun passage des économistes dits classiques.

Schulze est l'ennemi résolu des corporations, des « ordonnances et règlemens de police commerciale ». Il est un partisan enthousiaste de la libre concurrence et de la liberté industrielle : « La libre concurrence, écrit-il, est tout à la fois la *liberté du travail et la liberté de l'échange*. Or, sur le terrain de l'économie

centaines de ces banques paraît être resté inconnu. Il s'est trouvé, d'autre part, 1964 sociétés de production, 506 de consommation et 17 de construction pour la responsabilité illimitée, tandis que le principe opposé ralliait 331 sociétés de production, 474 de consommation et 98 de construction.

politique, comme partout ailleurs, c'est la *liberté* qui, seule et exclusivement, rend possibles les progrès de toute nature. Réclamer *une protection contre cette liberté*, c'est renoncer à la faculté innée en vertu de laquelle doit s'opérer notre développement. » Schulze est anti-protectionniste. Il soutient que « l'existence de gens riches ou aisés à côté de personnes pauvres ou indigentes » n'est pas un malheur, surtout pour l'ouvrier. Il croit à des lois économiques éternelles. Quesnay, Turgot et Adam Smith auraient applaudi à cette déclaration caractéristique : « Les *rapports économiques* des hommes, de même que tous les autres rapports naturels, se règlent d'après certaines lois éternelles fondées sur la constitution la plus intime de leur être. Aussi, tout succès, toute réussite dans le commerce, comme dans les affaires domestiques, n'est possible qu'à la condition de reconnaître les lois de la nature, de savoir les utiliser à son profit, et d'y subordonner ses actions. »

Le passage suivant est peut-être encore plus décisif. Terminant son quatrième discours sur les *Voies et moyens pratiques pour améliorer le sort des classes ouvrières*, Schulze-Delitzsch s'écrie : « Cela m'autorise, Messieurs, à dire en votre nom à la société tout entière : « Nous voici ! Nous acceptons toute responsa- « bilité au sujet de notre existence, mais *laissez les voies ouvertes* « *à la liberté*, et cette tâche n'aura rien qui nous effraye (1). »

Rien n'est plus opposé soit aux rêveries creuses de Lassalle, soit au mysticisme de certains coopérateurs contemporains dont il a été parlé dans un précédent article, que le ferme bon sens et l'esprit scientifique de Schulze.

Économiste dans toute la force du terme, relevant de la doctrine la plus sévère, la plus attachée au principe de la liberté et de la responsabilité, la plus confiante dans la fécondité de l'intérêt personnel, Schulze-Delitzsch a créé l'œuvre sociale la plus remarquable de ce siècle.

Il s'inspirait de sentimens moraux aussi bien qu'il suivait des règles économiques précises. S'il revendiquait le *selfhelp* ou l'assistance par soi-même, opposée à l'aide de l'État de Lassalle, il déclarait qu'il ne suffit pas de se procurer « les élémens extérieurs du succès », comme le capital, le crédit, l'exploitation en grand ; il y faut joindre « les qualités intérieures ou personnelles ». Il distinguait plusieurs grandes catégories et plusieurs sous-catégories d'associations : en premier lieu, les sociétés ayant pour objet le perfectionnement moral, d'une part, et, d'autre part, celles qui se

(1) *Cours d'économie politique à l'usage des ouvriers et artisans*, par Schulze-Delitzsch, traduit et édité par Benjamin Rampal, pages 162, 166 à 173, 177 et 183.

préoccupent surtout de l'amélioration matérielle. Les premières sont des sociétés d'artisans ou d'ouvriers ayant pour objet l'instruction mutuelle, l'achat de bibliothèques, la création de cours.

Quant aux sociétés populaires qui ont surtout en vue l'amélioration de la situation matérielle de leurs membres, Schulze les classe en deux grandes catégories comprenant chacune plusieurs subdivisions : 1° *les sociétés qui visent directement à rendre plus faciles et plus considérables les gains de chacun des associés, à leur faciliter l'économie et à faire fructifier celle-ci, sans rien changer à leur genre d'activité et à leur procédé de travail.* Les membres ne s'associent alors que pour obtenir les conditions préliminaires d'une exploitation individuelle plus rémunératrice, d'un ménage plus aisé, continuant à diriger l'une et l'autre comme auparavant. A cette catégorie d'associations se rattachent les quatre variétés suivantes : *a*, les sociétés d'avances, de prêts, de crédit, de banques populaires; *b*, les sociétés pour achat de matières premières par les artisans d'une même industrie; *c*, les sociétés de consommation; *d*, les sociétés de secours et d'assistance pour maladie, etc. Tous ces groupemens aident l'individu dans le genre d'activité qui est le sien, sans rien modifier de cette activité.

La seconde grande catégorie des associations se proposant l'amélioration de la situation matérielle de la classe inférieure et moyenne embrasse *les sociétés dont les membres se réunissent pour l'exploitation collective d'une industrie, et où chacun abandonne, soit totalement, soit sous certains rapports, la position isolée qu'il occupait précédemment.* Cette seconde catégorie comprend comme variétés principales : *a*, les sociétés de magasinage ou de vente en commun, les installations où chaque associé expose les produits fabriqués dans son atelier et où ils sont vendus pour son compte personnel; *b*, les associations fondées pour l'exploitation collective d'une industrie.

Schulze-Delitzsch déclare celles-ci très difficiles et même les sociétés de consommation peu aisées; sur ce dernier point, il exagère.

S'étant occupé particulièrement des sociétés d'avances ou de crédit et des sociétés pour achat de matières premières, Schulze a tracé des règles très précises en ce qui les concerne, notamment les sociétés de crédit populaire. Suivant lui : 1° pour obtenir des avances, il faut être membre et soutien de l'entreprise; 2° il convient d'y fournir un concours intellectuel aussi bien que matériel; 3° les fonds nécessaires aux affaires sociales doivent se former des versemens au comptant faits par les membres, de cotisations à échéance fixe, de prélèvemens sur les bénéfices; on

y peut joindre des fonds empruntés au public, mais il serait désirable de maintenir une certaine proportion entre ces emprunts et le capital propre de la société : la relation de 3 à 1 des premiers au second, qui est devenue habituelle, paraît exagérée et dangereuse; Schulze voulait que le capital propre atteignît 32 pour 100 du total; 4° tous les membres doivent être solidaires pour les dettes: Schulze attachait à cette clause une énorme importance; 5° ces sociétés doivent se garder de l'exclusivisme; elles doivent recruter le plus grand nombre possible de membres vraiment dignes; leurs opérations doivent consister seulement en prêts ou en escomptes courans; elles doivent éviter la commandite des entreprises, si intéressantes et philanthropiques qu'elles paraissent. La grande « Société d'épargne et d'avances de Dresde », qui l'avait fait, s'est perdue, de même que, plus tard, la « Société de crédit au travail de Paris ».

Toutes ces prescriptions de Schulze-Delitzsch n'ont pas toujours été fidèlement suivies. Les conditions morales tenaient, d'autre part, une grande place dans la conception qu'il se faisait du système. Il fallait rendre l'ouvrier et l'artisan dignes de crédit. Il avait raison de penser que *l'association coopérative n'est pas un groupement numérique, comme l'assurance;* il doit y entrer beaucoup de qualités morales. D'autre part, *ce mode d'association ne paraît pas destiné à embrasser la totalité des hommes : c'est un procédé de sélection.*

Tout en attachant tant de prix aux qualités morales, Schulze bannissait régulièrement tout mysticisme de son système. Les employés de ses banques populaires à tous les degrés sont payés; ils sont même souvent intéressés dans l'extension des affaires et dans les bénéfices. Lui-même, outre les avantages que nous avons vu qu'il avait acceptés, n'avait pas cru devoir décliner un don de 50 000 thalers (187 500 francs) provenant de souscriptions volontaires. Les dividendes distribués aux actionnaires peuvent être considérables : on a vu qu'en 1892 une de ses banques distribua 30 pour 100 et qu'en 1891 une même donna 56 pour 100. Peut-être le fondateur eût-il trouvé qu'il y avait quelque imprudence à d'aussi énormes répartitions, mais il n'était pas défavorable à des dividendes largement rémunérateurs.

L'œuvre de Schulze, comme on a pu en juger par les chiffres reproduits plus haut, a splendidement réussi, et, quoiqu'elle soit arrivée, semble-t-il, au point culminant, qu'elle demeure depuis quelque temps à peu près stationnaire, avec une légère tendance même au recul, elle n'en constitue pas moins la plus belle création sociale de ce temps. Le succès est dû tant à la méthode de Schulze, à son ardent apostolat, à l'habileté et à la rigueur de sa

direction, qu'au grand nombre de petits artisans qui existaient en Allemagne de 1850 à 1880 notamment, à l'instruction très répandue parmi eux, à leurs propres qualités morales et intellectuelles.

Si les associations et le système de Schulze-Delitzsch s'inspirent des principes économiques les plus purs, tout en tenant un grand compte des qualités morales, diverses autres organisations coopératives très répandues n'émanent que de sentimens chrétiens, charitables et philanthropiques.

Tel est le cas, par exemple, des banques Raiffeisen en Allemagne. Né en 1818 dans la Prusse Rhénane, fils d'un bourgmestre et devenu lui-même bourgmestre de carrière (1) dans la même région, animé d'une grande foi chrétienne, Frédéric Raiffeisen, frappé de la détresse des petits paysans propriétaires en temps de crise, eut l'idée d'y obvier par l'association et le crédit mutuel. Après de pénibles débuts et nombre d'insuccès partiels, il parvint, en 1849, presque à la même époque où Schulze-Delitzsch commençait son œuvre, à grouper une soixantaine d'habitans aisés de Flammersfeld, bourg d'une certaine importance de son district; il donna à ce groupement le titre suivant, assez significatif de son esprit et de son but : « Société d'assistance de Flammersfeld pour le soutien des cultivateurs pauvres (2). » Ainsi, dès le début, l'idée charitable apparaît comme la base des institutions Raiffeisen. La famine de 1846-47 lui avait suggéré cette fondation; la pratique de l'usure de la part des juifs dans les cantons ruraux (et parmi ces juifs il y avait quelques chrétiens) contribua aussi à l'engager dans cette voie. Raiffeisen était parvenu à emprunter deux mille thalers, 7500 francs, pour mettre à flot cette première banque, qui n'avait pas de capital propre.

La société de crédit rural qu'il avait en vue reposait uniquement sur le crédit personnel : point de capital versé, point de cotisations; les membres de l'association, car le mot d'actionnaire semble ici ne pas convenir, s'engageaient seulement d'une façon illimitée à payer solidairement les dettes de la société. Celle-ci empruntait au plus bas taux possible, grâce à cette garantie, et prêtait à son tour aux membres avec un très faible écart d'intérêt relativement au taux de ses emprunts; les bénéfices constituaient une réserve, ce qui augmentait le crédit de la banque et permettait d'étendre les prêts.

Cette organisation embryonnaire mit du temps à se développer.

(1) On appelle bourgmestre (maire) de carrière des fonctionnaires qui, moyennant traitement, se chargent d'administrer une ville où ils n'ont souvent aucun intérêt personnel. M. Miquel, aujourd'hui ministre des Finances de Prusse, fut un de ces bourgmestres de carrière et administra à ce titre la ville de Francfort.

(2) *People's Banks*, page 71.

Cinq ans seulement après la première, en 1854, Raiffeisen fonda la seconde banque, alors qu'il changeait de district comme bourgmestre; en 1862, il établit la troisième; puis, en 1868, la quatrième. Les banques de Schulze-Delitzsch foisonnaient à cette époque et étaient en pleine prospérité. Ce ne fut qu'en 1874 que les banques Raiffeisen atteignirent quelque notoriété au loin, et en 1880 qu'elles se multiplièrent d'une façon sensible. Depuis lors, elles se répandirent avec une rapidité qui compensa la lenteur de leurs débuts. En 1885 elles étaient au nombre de 245 en Allemagne, de 610 en 1889, de 885 en 1891. Un de leurs panégyristes, M. Wolff, après avoir mentionné cette progression, écrit : « Les gouvernemens maintenant les encouragent, les diètes provinciales les réclament, les prêtres et les ministres les couvrent de bénédictions, les paysans les aiment. » L'auteur suppute qu'à l'heure présente on compte plus de mille de ces banques dans la seule Allemagne, qu'il ne se passe pas de jour où il ne s'en fonde une, deux et jusqu'à cinq. Après quarante-trois ans d'expérience, ajoute-t-il, ce qui est peut-être moins prouvé, elles peuvent se vanter de n'avoir fait perdre un liard ni à un membre ni à un créancier.

Le but strict de ces institutions est de venir au secours des cultivateurs pauvres, de leur permettre d'acheter du fumier, des semences, du fourrage, parfois même du bétail, de construire une grange, de foncer un puits, de drainer un champ. A ces emprunteurs il ne faut demander aucune souscription d'action, car ils manquent déjà de fonds de roulement, et il convient de leur faire de longs crédits : un an, parfois deux, cinq ou dix ans (1).

L'association doit être limitée à un district particulier, une paroisse si elle est assez peuplée (car une banque doit toujours avoir dans son rayon au moins 400 habitans, d'après Raiffeisen), sinon deux ou trois paroisses. Dans ces étroites limites territoriales, les membres sont admis avec grand soin et discernement par ceux qui ont déjà formé le premier noyau. Le but n'est pas d'avoir le plus de membres possible : il faut au contraire rejeter sévèrement tout postulant qui est impropre. Aucune distinction n'est faite entre le riche et le pauvre, sinon que les riches, supportant la plus grande part de la responsabilité solidaire, sont, d'un consentement tacite, admis à prendre la part principale dans l'administration. Le comité de direction se compose toujours de cinq membres, et le conseil de surveillance, suivant le cas, de six à neuf; ce dernier se réunit au moins une fois par mois. Dans l'un et l'autre cas, dit M. Wolff, « il est entendu que les membres les plus riches (sans une certaine quantité desquels M. Raiffeisen

(1) Wolff, *People's Banks*, page 71.

n'aurait jamais formé aucune association) seront en majorité ». Toutes les fonctions sont gratuites : il n'y a ni traitemens, ni commissions. Un seul employé est payé, le caissier. L'Office central des banques Raiffeisen entretient un corps d'inspecteurs ou vérificateurs qui vont d'une banque à l'autre pour contrôler les livres, de façon que ce contrôle s'effectue pour chacune au moins une fois tous les deux ans. Les opérations de banque, dans le sens ordinaire du mot, sont strictement interdites; les associations doivent se borner aux prêts. Il n'y a ni lettres de change, ni hypothèques, ni gages; le crédit est strictement personnel, grâce à la solidarité des membres composant le groupe. Suivant le plan primitif du fondateur, il ne devait y avoir aucune action, aucune cotisation d'entrée. Le gouvernement impérial obligea les banques à avoir des actions; mais on les fit aussi réduites que possible, généralement de 10 à 12 marks (12 fr. 50 à 15 fr.), payables en plusieurs fois. Raiffeisen voulait qu'il n'y eût pas de dividendes, parce qu'il ne devait pas y avoir de profit direct, l'avantage pour les membres consistant dans la faculté d'emprunter à bon compte. Pour se conformer à la loi, il a fallu admettre des dividendes; mais on les a réduits à 60 centimes par tête, lesquels sont employés à un abonnement au Bulletin officiel des associations.

Tous les bénéfices doivent aller au fonds de réserve : le premier objet de ce dernier est de faire face aux pertes qui, avec le système de très grand discernement dans les prêts et d'étroite surveillance, sont assez rares; le second objet est de servir à de nouveaux prêts et d'abaisser ainsi leur taux; le troisième enfin, quand la réserve devient surabondante, est de contribuer à quelque travail d'utilité commune pour le district. Même au cas où l'association viendrait à se dissoudre, le fonds de réserve ne devrait pas être partagé : il devrait être confié à quelque institution publique pour être conservé jusqu'au moment où quelques associations de même nature viendraient à se former, de façon à leur servir de dotation. Seulement, en l'absence prolongée de pareilles créations, ce fonds, après un délai d'attente raisonnable, pourrait être affecté à quelque œuvre d'utilité publique locale. On verra, cependant, que ces règles ont été enfreintes au moins pour la banque la plus ancienne.

Les prêts ne doivent être consentis qu'avec la plus grande circonspection, sur le double examen du caractère de l'emprunteur et de l'emploi qu'il veut faire de la somme demandée. C'est pour que ces prescriptions soient sérieusement appliquées que chaque banque Raiffeisen n'embrasse qu'un petit district. Tous les trois mois le conseil de surveillance revise la situation du débiteur et des garanties qu'il offre : s'il paraît avoir mal usé du prêt, on lui en

réclame le remboursement à quatre semaines de délai. Les associations exigent en tout cas le paiement ponctuel du capital et des intérêts aux termes convenus. Les prêts se font sur de simples billets, qui quelquefois doivent être avalisés par une ou deux cautions. En l'absence de capital propre (puisque les banques primitivement n'en avaient aucun et n'en ont aujourd'hui qu'un très faible, et que d'autre part la réserve ne se constitue et ne s'accroît que lentement), les fonds nécessaires aux banques sont formés par des dépôts, soit à vue, soit à des échéances déterminées. L'intérêt dans ces derniers temps en variait de 3 1/3 à 4 pour 100 l'an.

Avec la multiplication des sociétés Raiffeisen, il s'est formé des unions d'associations. A la tête de tout le système est le *Generalanwaltschaft*, l'administration générale, avec son conseil représentatif et son assemblée générale annuelle. Depuis 1876, ces associations ont, en outre, une banque centrale qui ne s'occupe absolument que du même genre d'affaires que les banques locales, notamment répartit entre elles les fonds. Elle reçoit le superflu des fonds des unes et le transmet aux autres qui en manquent. En 1888, les opérations de cette banque centrale avaient porté sur 5 millions de marks (6 250 000 francs); l'ensemble des frais ne s'était élevé qu'à 9000 marks (11 250 francs). En 1892, les opérations atteignirent 12 millions de marks (15 millions de francs) et les dépenses 10 000 marks (12 500 francs). Par un développement continu, les opérations ont atteint 16 millions de marks (20 millions de francs) en 1892.

A côté de ces institutions qui forment la sphère principale et essentielle du système Raiffeisen, il s'en est constitué d'autres qui s'y rattachent, par exemple un magasin ou bureau coopératif pour les engrais, les semences, les fourrages, le charbon même, des laiteries ou fruiteries coopératives, des houblonnières et des vignobles ayant aussi un caractère coopératif : ces dernières, appliquant le principe mis en lumière il y a plus de 80 ans par Fourier, substituent à la vinification par chaque paysan dans sa petite propriété la vinification en grand. Des magasins coopératifs de vente sont aussi ouverts. M. Raiffeisen, le fils ou le neveu du fondateur, espère couronner son œuvre sur ce terrain particulier en ouvrant un grand nombre de dépôts de vente, dans les principales villes d'Allemagne, des crus provenant des seules associations relevant de son système.

Aucune statistique n'existe des opérations des banques Raiffeisen, et c'est une grosse lacune. Quel que soit leur nombre, elles sont très loin d'atteindre en importance le mouvement d'affaires des banques Schulze-Delitzsch. Le paysan sérieux parvient ainsi à obtenir du crédit à 5 pour 100, sinon à moins, et souvent pour un

temps très prolongé. On prétend que 15 pour 100 seulement des prêts seraient conclus pour une année ou moins, 43 pour 100 pour une période de 1 à 5 ans, 34 pour 100 pour une de 5 à 10, enfin 8 pour 100 pour plus longtemps. En l'absence d'hypothèques, ce sont des durées énormes.

Les banques Raiffeisen constituent un système tout patriarcal, qui a une base solide : la responsabilité illimitée des membres. L'objet de cette responsabilité indéfinie paraît être, d'après M. Wolff, de conférer la direction aux membres les plus aisés (1); c'est un trait caractéristique. Il en résulte à la fois une facilité d'emprunter et une très grande prudence dans les prêts.

Dans plusieurs pays, notamment en Hongrie, on a fondé des banques, appliquant censément les règles Raiffeisen, mais repoussant la responsabilité illimitée : tout le système est ainsi faussé, surtout quand il s'agit d'opérations agricoles et de prêts à très long terme.

L'œuvre de Raiffeisen a excité un très grand enthousiasme et a joui de très efficaces et nombreux patronages : le clergé catholique d'abord dans les provinces du Rhin et toute l'Allemagne du Sud; l'empereur Guillaume fit à ces banques sur sa cassette particulière un don de 37 500 francs, et son petit-fils Guillaume II vient de leur en faire un de 25 000 francs.

Le caractère essentiellement bienveillant et chrétien du système Raiffeisen lui a attiré quantité d'admirateurs. On l'a opposé au système plus rationnel et plus sec de Schulze-Delitzsch; la plupart des fervens apôtres de la coopération ont donné la préférence au premier, et ont pris texte de son succès, qu'il est, d'ailleurs, difficile de mesurer, en l'absence de tout document positif, pour décrier le second.

Raiffeisen et Schulze eux-mêmes étaient en mauvais termes; des débats eurent lieu entre eux et tournèrent à l'aigreur. Dans son livre *People's Banks*, M. Wolff consacre un chapitre à ce qu'il appelle *The great co-operative Controversy* : il s'agit du parallèle entre l'organisation de patronage de Raiffeisen et l'organisation tout économique de Schulze. La première y est placée très au-dessus de la seconde. On y parle de la vanité de Schulze-Delitzsch, des attractions artificielles qu'il ménageait au capital et à l'habileté administrative, des larges répartitions pécuniaires sous la forme de salaires ou traitemens, de hauts dividendes, de commissions, des affaires de banque de toutes sortes auxquelles se livrent ses sociétés. Schulze, dit-on, écartait de propos délibéré les hommes tout à fait pauvres. Il prenait tous les gages en con-

1 M. Wolff est très formel à ce sujet : voir pages 73 et 85, *People's Banks*.

sidération, sauf le caractère personnel et l'emploi même de la somme empruntée; il n'admettait pas les longs crédits. Il copiait les sociétés anonymes, et finalement les associations qu'il a fondées tendent à n'être plus que de simples banques par actions, ne différant pas par leur objet et leur constitution des banques ordinaires.

Chez Raiffeisen, au contraire, on ne se préoccupe que de distribuer le crédit au plus bas prix possible, de l'assurer au plus pauvre s'il est honnête; on ne prend pas cure des dividendes : on les supprime ou on les réduit à un chiffre infime; on constitue une réserve qui est indistribuable ; tous les services sont gratuits. Les administrateurs des banques coopératives, dit-on, doivent avoir la conscience libre de toute préoccupation personnelle. Les sociétés coopératives ne sont pas une affaire, mais une œuvre. Il faut se garder de l'excès de gains. Aussi n'hésite-t-on pas à déclarer que le système Raiffeisen constitue « une plus pure conception des principes coopératifs (1) ».

Il nous est impossible de l'admettre. Très méritoire à coup sûr est l'œuvre du coopérateur rhénan, très utiles toutes ces petites banques de districts ; mais ce sont des organismes assez rudimentaires, d'une influence qui paraît restreinte; ils reposent, en outre, sur l'idée de patronage, sur la direction des classes riches ou aisées, comme le reconnaît très nettement, en plusieurs passages, M. Wolff. C'est dire que les sentimens qui les soutiennent peuvent être passagers, qu'ils ne sont pas de nature éternelle, qu'en tout cas ils ne se prêtent pas à l'universalité des situations.

Déjà l'organisme, de l'aveu même de ses plus enthousiastes admirateurs, a reçu certaines atteintes : la première banque fondée par Raiffeisen, celle de Flammersfeld, oubliant, dit M. Wolff, les principes coopératifs du créateur, a réparti récemment sa réserve, le produit des maigres surplus résultant des petites transactions parmi ses membres, et a découvert que cette réserve dépassait 50 000 francs (2).

On a pris des précautions pour que cette répartition de la réserve ne pût s'effectuer dans l'avenir. On voit, néanmoins, combien l'intérêt personnel est toujours aux aguets et comme les institutions philanthropiques les plus strictes, quand elles viennent à avoir un grand succès et qu'un long temps les sépare de leurs origines, finissent par se transformer en affaires commerciales vulgaires.

C'est ce qui paraît advenir à beaucoup de banques de Schulze-

(1) *People's Banks*, p. 95 à 109. Voir notamment le paragraphe intitulé : *Raiffeisen's Triumph over Schulze-Delitzsch*, p. 118.

(2) *Ibid.*, p. 71.

Delitzsch, et les néo-coopérateurs le lui reprochent amèrement. « Le système Schulze-Delitzsch, dit encore M. Wolff, a été le premier à prendre pied, et de beaucoup le plus grand nombre des associations actuellement existantes fonctionne en conformité de ses règles. Mais vers l'année 1886 le peuple a commencé à en être mécontent. Des reproches très durs lui furent adressés, alléguant qu'il avait manqué à satisfaire les demandes qu'il faisait profession de servir. L'administration des associations n'était pas ce qu'elle aurait dû être ; il y avait de la spéculation, il y avait des pertes (1), il y avait un intérêt excessif ; il y avait du désappointement, etc. Et à la diète de la Basse-Autriche, province métropolitaine, des attaques très vives furent faites contre le schulze-delitzschisme ; il en résulta un vote de fonds pour envoyer deux employés expérimentés procéder, dans les provinces du Rhin, à un examen sur place des principaux mérites du système Raiffeisen. Ils en revinrent enchantés de ce qu'ils avaient vu. Leur rapport fut entièrement favorable, et, depuis ce jour, les associations Raiffeisen sont les favorites officielles et populaires en Autriche (2). » On a vu que l'expansion de ces dernières est très récente ; quand elles seront plus âgées de 20 ou 30 ans, qui dit qu'elles ne soulèveront pas des critiques aussi vives, quoique d'autre nature, que les banques de Schulze-Delitzsch, sensiblement leurs aînées? La défaveur actuelle de celles-ci est un fâcheux précédent.

En Italie, les banques populaires se sont aussi singulièrement répandues, grâce au vieil esprit d'association italien, à l'habitude traditionnelle en ce pays des opérations de banque et à la propagande infatigable de quelques hommes de mérite : MM. Vigano et Luzzati. Là aussi, Schulze, que l'on imitait, fut l'objet de critiques et de dénigremens. On perfectionna, à certains points de vue, son système ; peut-être aussi l'affaiblit-on. M. Luzzati, qui se mit à l'œuvre vers 1863, a pu dire : « Nous n'avons pas copié une institution, mais produit un nouveau type, et, en lui imprimant le cachet de l'originalité italienne, nous avons créé les Banques populaires, *Banche popolari*. » Le système paraît être une combinaison de l'organisme de Schulze-Delitzsch et de celui de Raiffeisen. On y rejette la responsabilité illimitée des membres ; on y prend des précautions pour que les banques populaires ne perdent jamais leur caractère et ne deviennent pas de simples sociétés

(1) On a vu que ces pertes s'étaient élevées à 1 237 000 marks, plus de 1 500 000 francs, en 1891-1892. Bien entendu, pour tout l'ensemble des associations, elles étaient beaucoup plus que compensées par les bénéfices. Mais, comme ces associations sont indépendantes les unes des autres, la situation d'un certain nombre a dû être très ébranlée, et plusieurs ont dû devenir insolvables. L'année précédente les pertes avaient été plus considérables.

(2) *People's Banks*, p. 119.

de capitaux. Les services dans ces banques doivent être autant que possible gratuits, mais le cachet de patronage des associations Raiffeisen, la direction des plus riches et des plus aisés, ne s'y doivent pas rencontrer. Les associations de Schulze, comme celles de Raiffeisen, étaient surtout des banques de dépôt ; celles de M. Luzzati sont plutôt des banques d'escompte. Ses banques admettent des actions, mais de faible importance, et chaque membre n'en peut posséder que quelques-unes ; on paie, en outre, en général, un denier d'entrée. S'inspirant du système des petits districts de Raiffeisen, le système italien repousse les grandes banques avec de nombreuses succursales et préfère les petites banques étagées, chacune autonome et correspondant à un cercle étroit de population où tout le monde se connaît. On s'y propose « la capitalisation de l'honnêteté », non, cependant, sans quelques garanties matérielles, car, si honnête que soit un homme, il peut se tromper et il peut mourir. Les caisses d'épargne, qui jouissent en Italie d'une très grande liberté pour le placement de leurs fonds, aidèrent beaucoup, ainsi que les sociétés fraternelles, au succès des institutions de M. Luzzati. Le terrain des premières, à savoir le Milanais, la Vénétie, les Romagnes, était admirablement préparé (1).

Après une expérience coopérative à Lodi en 1864, M. Luzzati fonda sa première banque populaire en 1866 à Milan, à la veille de la guerre austro-italo-prussienne. La banque n'avait que 700 francs de capital, juste la même somme que celle qui servit de premier fonds aux Pionniers de Rochdale. Les actions étaient de 50 francs, mais payables en dix mois, et le denier d'entrée de 25 francs, également avec des facilités de versement. Aujourd'hui la banque populaire de Milan est logée dans un palais. Outre 130 ou 140 fonctionnaires rétribués, elle emploie 100 commis ; elle comptait, en 1889, 16392 membres et n'a pas cessé de grandir depuis. Son capital versé montait à 8418850 lires, représenté par 165906 actions (2) ; la réserve atteignait 4209425, soit la moitié du capital. Les dépôts ordinaires s'élevaient à 57853000 fr., et les dépôts spéciaux dits d'épargne à 35 millions. En 1889, elle avait prêté 115 millions de francs en 162789 prêts, parmi lesquels 129401 étaient inférieurs à 1000 francs, 13349 à 100 francs et quelques-uns même ne dépassaient pas 10 francs. Sur un chiffre total d'opérations atteignant 1796 millions de lires, elle n'avait

(1) M. Léon Say a consacré d'intéressantes et vivantes études à la description des institutions de crédit populaire italiennes, voir notamment ses ouvrages : *Dix jours dans la Haute Italie*, 1883, et *Le Socialisme d'État*, 1884.

(2) Ce chiffre d'actions ne ferait que 8295300 francs : la différence, qui est d'ailleurs faible, a une cause que nous ignorons ; ce n'est pas que quelques-unes de ces actions ont été émises à prime, car la prime eût dû figurer à la réserve.

perdu que 65196 lires. Ses dépenses en salaires ne montaient qu'à 118200 lires; elle avait consacré 10000 lires (somme modeste, doit-on dire) à des objets charitables et distribué en dividendes 1152000 lires, soit 14 pour 100; en 1890 le dividende avait été de 15.20 pour 100. La Banque était en rapport avec 320 autres banques populaires, et ses affaires avec elles montaient à 223 millions de lires.

On voit que la banque de Milan, et nous lui en faisons un mérite, ne suit pas M. Raiffeisen dans son dédain des dividendes. Elle en donne de très rémunérateurs. Contrairement aussi à Raiffeisen, elle pratique surtout les prêts à courte échéance; elle ne place pas sur hypothèque, mais elle ne dédaigne pas les gages, warrans, transports de créances de fournisseurs sur leurs cliens, etc. Les autres banques populaires italiennes font de même. Elles consentent aussi des prêts agricoles à plus long terme, des *cartelle agrarie*, en ayant soin, comme Raiffeisen, qu'ils soient affectés à un objet déterminé et examiné contradictoirement entre l'emprunteur et les fonctionnaires de la banque, tout manquement à cet objet spécial étant une cause d'annulation du contrat. Il ne semble pas, toutefois, que ces prêts agricoles aient eu tout le succès espéré; car, d'après M. Wolff, en 1881 la circulation du papier agricole des banques populaires atteignait 12224000 lires, et en 1889 elle ne s'élevait plus qu'à 6390000 (1). D'autre part, M. Luzzati aurait déclaré que ses banques populaires auraient mis 80 millions de francs à la disposition de l'agriculture, ce que certaines personnes pensent exagéré; en 1889, d'après lui, 399 *Banche popolari* comptaient 234073 membres, dont 52085 étaient de petits agriculteurs, paysans, propriétaires ou métayers (2).

Guère plus que celles de Schulze-Delitzsch, les *Banche popolari* ne viennent au secours de l'homme vraiment pauvre. La pauvreté relève de la charité et d'une certaine hygiène sociale, non du crédit, sauf quelques cas exceptionnels. Une enquête faite en 1883 sur les banques populaires italiennes montre que 24.66 pour 100 des membres étaient dans une situation aisée, 28.68 se composaient de personnes engagées dans la petite industrie ou le petit commerce, 8.40 étaient des artisans, 15.40 des maîtres d'école ou des employés du gouvernement, 19.08 pour 100 de petits cultivateurs et 3.18 pour 100 des ouvriers à la journée. Un examen attentif des conditions des membres de la *Banca popolare* de Padoue, regardée comme représentant bien la moyenne des institutions de ce genre, faisait ressortir que, sur 4310 membres, 120

(1) *People's Banks*, p. 157.
(2) *Ibid.*, p. 135, note.

étaient des travailleurs ruraux, 399 de petits cultivateurs, 300 des artisans, 1121 de petits commerçans, 1094 des employés du gouvernement, 780 des personnes sans profession spéciale, etc. Les banques populaires d'Italie constituent des groupemens beaucoup plus étendus que les petites sociétés Raiffeisen. La moyenne des membres par association serait de 989, ce qui rendrait le contrôle mutuel plus difficile. En 1889, les banques populaires italiennes étaient au nombre de 714, avec 115 millions en chiffres ronds de capital et de réserve ; l'ensemble de leurs prêts annuels atteignait 207 millions. En 1892, en y rattachant 64 caisses Wollemborg, reposant aussi sur le principe coopératif, le nombre de ces associations de crédit populaire était de 930 en Italie. Ces résultats, sans équivaloir, même de loin, à une transformation sociale, sont satisfaisans (1).

Un comité d'escompte et un conseil (*consiglio*) ou comité général dirigent chacune de ces institutions ; M. Luzzati, contrairement à l'opinion de Schulze-Delitzsch, insiste pour que toutes ces fonctions soient gratuites. Cependant, dans les grandes banques, il faut un état-major rétribué, non seulement un caissier et un chef comptable, mais le président ; et, outre le traitement, on leur accorde des tantièmes sur les bénéfices.

Toute cette organisation fonctionne bien ; mais il commence à surgir quelques critiques : le taux des prêts est trop élevé, les bénéfices doivent être réduits pour l'abaisser, etc.

A considérer ces établissemens, ils ont tenu du patronage quant à leur origine ; maintenant ils commencent à fonctionner comme des institutions ordinaires de banque. On cherche à les empêcher de prendre tout à fait ce caractère. On s'y efforce surtout en limitant le nombre d'actions que chaque membre peut posséder. Ainsi, les actions de la Banque populaire de Milan étant de 50 francs, personne n'en peut détenir plus de 50. Nombre de coopérateurs considèrent ce chiffre même comme trop élevé. On prescrit que, dans les assemblées, chaque membre ait un vote égal, quel que soit le nombre de ses actions. On cherche ainsi à fermer la porte à l'inégalité et à l'accaparement qui, par la force des choses, finissent par s'insinuer partout. Toutes les actions, en outre, doivent être nominatives et le nouvel actionnaire agréé par le Conseil. On désire aussi qu'aucune banque populaire ne devienne trop puissante ; bien qu'on soit très fier du succès de celle de Milan et qu'on fasse sonner haut qu'elle dépasse de beaucoup le *Creditverein* de Leipzig, la principale des banques populaires allemandes on soutient, toutefois, en principe que lorsqu'une banque

(1) *People's Banks*, pp. 165 et 166.

du peuple a pris un très grand essor, il convient de susciter à côté d'elle une autre institution similaire, fût-ce dans la même ville, afin que les responsabilités soient mieux réparties et que l'on recherche avec plus de zèle les petites affaires (*si approfondisce la ricerca degli affari minori*) que les établissemens puissans finissent par négliger. La poursuite acharnée des petits dépôts et des petits escomptes est chaleureusement recommandée par M. Luzzati; le grand nombre des établissemens indépendans doit y aider. On cite l'exemple de la Banque populaire de Milan qui, avec un patriotique désintéressement, a fait naître dans son rayon la *Banca popolare agricola milanese* (1).

Dans plusieurs autres pays, notamment en Suisse, des banques populaires sont écloses et se sont développées. La grande Banque populaire de Berne, fondée en 1868, n'est que de trois ans postérieure à celle de Milan. Elle a été décrite par M. Rostand, qui lui préfère, cependant, la dernière. Les parts sont de 1 000 francs, ce qui est un gros chiffre, mais l'on ne peut en posséder qu'une. Contrairement à la méthode Raiffeisen et Luzzati, tous les services y sont rétribués, ce qui pour les coopérateurs mystiques est un mal, et pour les observateurs impartiaux une garantie de durée.

En France, le crédit populaire a pris au début une très fausse direction : suivant nos habitudes centralisatrices, on a dédaigné les humbles origines locales; on a créé à Paris, en 1863, une institution portant le nom de *Société du Crédit au Travail*, qui devait susciter sur les divers points du territoire des sociétés coopératives et leur servir de banquier. Créée avec 20 000 francs de capital, elle en avait 302 000 en 1867, comptant alors 1 728 membres. Elle s'était procuré, en outre, 472 000 francs par des dépôts ou des emprunts en comptes courans (2). Quoique des hommes distingués, appartenant à la haute bourgeoisie, aient collaboré à la direction de cet établissement, il échoua si complètement que, sans les sacrifices de quelques-uns de ses riches promoteurs, il fût tombé en faillite. Il avait été une sorte de Crédit mobilier populaire.

Dans ces dernières années on s'est repris, chez nous, à s'intéresser aux sociétés de crédit populaire. L'*Almanach de la coopération française* pour 1892 recense 18 associations de ce genre, dont 6 se rattachent à des syndicats agricoles.

1 Voir l'ouvrage intitulé : *Sull'andamento del credito in Italia*, relazione di Luigi Luzzati; Milano, 1879, pages 25 à 32, notamment le chapitre intitulé *Epilogo*.

2 Voir dans l'*Almanach de la coopération pour 1868*, pages 289 à 296, une étude très louangeuse sur cet établissement qui était à la veille de sombrer et qui néanmoins distribuait 5 pour 100 d'intérêt pour 1866 sur de prétendus bénéfices nets de 8 pour 100.

Il n'est pas invraisemblable que ces institutions se répandent davantage. Elles serviront à la partie laborieuse, réfléchie, persévérante, de la classe des artisans, des ouvriers, des petits commerçans ou industriels et des modestes cultivateurs. Il n'y a, certes, dans ces organisations, aucun principe nouveau; rien qui se ressente de ce que l'on appelle le socialisme. Pour arriver à un véritable épanouissement, ces associations doivent appliquer les principes économiques, comme l'a fait Schulze-Delitzsch; on peut les tempérer par un alliage d'esprit chrétien et charitable, ainsi que l'a fait Raiffeisen. Mais alors l'œuvre est moins susceptible d'expansion, elle est plus limitée dans son objet et dans son efficacité, et elle a des chances d'être plus précaire.

Les associations coopératives de crédit, comme toutes les sociétés coopératives d'ailleurs, ou bien reposent simplement sur la bienveillance, sur des sentimens exceptionnellement charitables, sur le dévouement de quelques fondateurs d'élite : dans ce cas leur développement est restreint; alors même qu'elles pulluleraient comme nombre, elles n'arrivent qu'à un chiffre d'opérations limité; ou bien ces sociétés, comme celles de Schulze-Delitzsch, s'inspirent des règles économiques strictes : alors, par une évolution naturelle, elles arrivent, avec le temps, à n'être plus guère que des banques ordinaires par actions, ayant une clientèle spéciale qu'elles tendent à abandonner peu à peu pour la clientèle habituelle des maisons de banque.

Les sociétés coopératives ne paraissent, en effet, devoir être, dans le présent et dans l'avenir, comme elles l'ont été incontestablement dans le lointain passé, qu'un organisme de transition, destiné à faire émerger les hommes les plus actifs, les plus laborieux et les plus prévoyans; une fois qu'elles ont constitué un noyau de ce genre, le procédé de sélection continue et s'accentue pendant un certain temps jusqu'à ce que le caractère coopératif, avec le succès croissant, finisse par disparaître.

II. — LES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES DE PRODUCTION.

La formule contenue dans le paragraphe précédent est d'une importance capitale. Elle trouve surtout sa démonstration saisissante dans l'histoire des sociétés coopératives de production.

La société de production constitue le couronnement de l'édifice coopératif. Comprenant les difficultés qu'elle rencontre, les chances nombreuses non seulement d'échec, mais de dégénérescence en cas de succès, un des apôtres les plus croyans de la coopération, M. Gide, montre, cependant, quelque défiance et presque quelque hostilité à leur endroit. « L'association de pro-

duction, dit-il, en tant qu'association autonome et fonctionnant par ses propres moyens, est impuissante à apporter aucune modification notable dans l'ordre de choses actuel. » Il ajoute avec discernement : « Toute association de producteurs, c'est-à-dire toute association d'individus exerçant le même métier et ayant par conséquent les mêmes intérêts professionnels, qu'elle s'appelle corporation professionnelle, chambre syndicale ou association coopérative de production, a nécessairement une tendance à l'égoïsme, j'entends par là à faire prédominer ses intérêts particuliers sur l'intérêt général : l'égoïsme corporatif est encore plus développé et plus tenace que l'égoïsme individualiste, et vous me permettrez bien de vous dire que les ouvriers, en cela, ne vaudront pas mieux que les patrons. Non seulement ces associations de production seront en état de guerre contre le consommateur, mais elles seront en état de guerre entre elles, comme le sont aujourd'hui les fabricans, et feront revivre ainsi l'état d'anarchie industrielle que nous nous appliquons justement à faire disparaître (1). »

Émanant du plus fervent protagoniste du principe coopératif, ces critiques sont intéressantes. On ne peut, non plus, refuser toute vérité à cette définition de l'association par Proudhon : « Un groupe dont on peut dire toujours que les membres, n'étant associés que pour eux-mêmes, sont associés contre tout le monde. » L'étude rapide, mais précise, que nous allons faire des associations de production permettra de dégager la part de vérité de ces jugemens.

La coopération de production doit séduire les ouvriers par la perspective d'un avantage moral et d'un avantage matériel. Le premier consiste en ce que les ouvriers n'auraient plus de patron, plus de maître, comme on disait autrefois ; ils s'emploieraient eux-mêmes, se surveilleraient et se dirigeraient eux-mêmes ou par des délégués qu'ils éliraient et qui seraient révocables. Ils deviendraient ainsi théoriquement leurs propres maîtres. Le sentiment de l'égalité et l'amour-propre puiseraient dans cette situation une vive satisfaction. Le second avantage, celui d'ordre tout matériel, dont la perspective peut aussi induire les ouvriers à créer des sociétés coopératives de production, c'est que les profits de l'entreprise écherraient complètement aux ouvriers. Si, conformément à la croyance naïve de nombre d'ouvriers et aux enseignemens des socialistes, notamment de Karl Marx, les profits représentent simplement du travail non payé, s'ils sont en quelque sorte réguliers et proportionnels au chiffre des affaires, on conçoit que les

(1) *De la coopération et des transformations qu'elle est appelée à réaliser*, etc., pages 18 à 20.

ouvriers soient tentés de se les approprier ; ils rentrent ainsi dans leur bien, pensent-ils. Quand les Coopérateurs de Rochdale, après leur premier succès dans la coopération de consommation, résolurent, en 1854, de fonder une filature de coton coopérative, ils déclarèrent : « L'objet de la Société Coopérative manufacturière de Rochdale est de combiner des arrangemens par lesquels ses membres puissent recueillir les profits résultant de l'emploi de leur propre capital et de leur travail. »

Suivant l'expression du secrétaire de la *Co-operative Union*, M. J. C. Gray, « le travailleur doit être élevé à la situation d'associé (*partner*) et de participant aux profits (*profitsharer*), au lieu d'être la machine louée du capitaliste et du consommateur ».

Dans cette conception naïve de l'industrie, qui veut que les bénéfices naissent naturellement de l'emploi du capital et du travail comme les fruits naissent de l'arbre, la seule difficulté que les promoteurs du plan crussent avoir à surmonter, c'était le manque de capital. Elle leur semblait de celles dont on peut venir à bout. En formant par l'épargne un premier fonds, il est possible d'emprunter du capital à un intérêt fixe. Le capital prendrait ainsi désormais la place du travail; il serait un salarié, n'ayant droit qu'à une rémunération fixe, généralement à la portion congrue ; il serait aussi un subordonné. Les termes actuels de l'organisation industrielle seraient renversés ; les ouvriers dirigeraient par eux-mêmes ou par leurs délégués révocables les entreprises ; ils en encaisseraient tous les profits ; le capital serait l'élément subalterne auquel on ne donnerait qu'une rémunération fixe, juste suffisante pour qu'il consentît à se prêter. Mais si le système se généralisait, comme le capital, n'ayant plus la conduite des affaires, ne pourrait plus prétendre aux bénéfices, il serait amené, sous peine de ne rien rapporter, à se prêter à des taux de plus en plus bas.

Telle est la conception. S'ensuit-il que, sous le régime de la coopération de production, tout le système des salaires soit abandonné, comme le dit M. David F. Schloss, et qu'il doive y avoir une complète substitution des profits aux salaires pour la rémunération des travailleurs (1)? Nous ne pensons pas que telle soit la conception des ouvriers. Ils prétendent à la fois aux salaires et aux profits : ils ne pourraient pas, d'ailleurs, attendre soit la répartition annuelle de ceux-ci, soit même la répartition trimestrielle qui, un peu imprudemment, est en usage en Angleterre pour les sociétés coopératives. Les salaires leur sont nécessaires ; ils leur donnent une autre cause et les considèrent sous un autre aspect ;

1. *Methods of industrial Remuneration*, p. 200 et 201.

ces salaires ne sont plus pour eux la rémunération réelle de leur travail, c'est seulement le coût d'entretien de leurs forces, de leur *Arbeitskraft*, comme dirait Marx. De même qu'il faut fournir chaque jour à la machine et à ses rouages le charbon, l'huile, la graisse et les autres consommations qui sont nécessaires à son fonctionnement et à son maintien en bon état; de même il faut assurer la subsistance quotidienne de l'ouvrier et le renouvellement incessant de ses forces . Les salaires sont donc maintenus, sous le régime coopératif, non comme rémunération du travail à proprement parler, mais comme frais d'entretien indispensable du travailleur et de sa famille. Quant à la rémunération réelle, c'est le profit final.

Toute cette théorie est très simple et très claire : on serait tenté de dire d'une simplicité enfantine; elle repose surtout sur ce postulat que les bénéfices éclosent naturellement, en quelque sorte mécaniquement, de l'emploi d'une certaine somme de capital. La mise en œuvre de la société de production serait aussi, à ce compte, des plus aisées; un certain nombre d'ouvriers laborieux et économes s'entendent; ils mettent en commun un capital déterminé, en général faible, il est vrai; ils débutent modestement; ils se nomment à eux-mêmes un ou plusieurs gérans ou employés; leur première mise exiguë s'accroît par les profits qu'ils réalisent; ils inspirent confiance et empruntent le capital nécessaire pour s'étendre; tout va bien ainsi; le développement de l'entreprise serait en quelque sorte automatique. Il en serait ainsi, du moins, pour les affaires qui n'exigent à leur début qu'un capital d'une importance restreinte. Quant à la grande production concentrée, il serait plus difficile de la constituer coopérativement. Si la conception qui vient d'être exposée, cependant, était universellement reconnue exacte, on ne voit pas pourquoi les capitalistes ne prêteraient pas de grosses sommes à des groupes d'ouvriers, de même qu'aujourd'hui ils en prêtent à tel ingénieur ou directeur, considéré comme très capable et qui personnellement ne possède rien ou peu de chose.

Ceux qui se sont rendu compte de la source vraie des bénéfices industriels s'aperçoivent immédiatement de l'inanité de toute cette conception. Les bénéfices, surtout les bénéfices importans, résultent de la capacité tout exceptionnelle de l'entrepreneur. Il n'est sans doute pas impossible qu'un groupe d'ouvriers coopérateurs réussisse à constituer une organisation qui soit très habilement conduite et qui réalise des bénéfices notables, de même que ce bonheur échoit parfois à des groupes d'actionnaires. Mais ce n'est pas en tant que coopérateurs qu'ils obtiendront ce résultat, et ce n'est pas la coopération qui en sera la cause, c'est en tant

qu'hommes ayant su ou ayant pu se procurer des gérans très capables; la subordination même qu'ils établissent du capital au travail et de l'élément intellectuel à l'élément du labeur manuel sont des conditions défavorables à ce succès.

Aussi, l'histoire de la coopération de production amène à diviser les sociétés coopératives de ce genre en deux grandes catégories : les unes qui échouent, et c'est de beaucoup le plus grand nombre, les autres qui réussissent, mais qui, d'ordinaire, se sont considérablement éloignées du type coopératif pur et qui finissent presque toutes par devenir de simples sociétés anonymes ordinaires où les actions se concentrent de plus en plus et finissent, pour la majorité, à n'être plus que la propriété de quelques personnes entreprenantes.

C'est ce qui nous a fait dire que, avec le temps, les sociétés coopératives de production ou meurent de male mort ou se pervertissent, c'est-à-dire se transforment en n'ayant plus rien de coopératif que le nom. Il ne reste des véritables sociétés coopératives de production, quarante ou cinquante ans, par exemple, après leur fondation, que quelques associations de modique importance, se répartissant, d'ordinaire, de maigres profits.

L'examen des essais nombreux de sociétés de ce genre en France et en Angleterre depuis un demi-siècle environ va le démontrer : la généralité des associations de production ayant réussi dans l'un et l'autre pays ont cessé d'être des sociétés coopératives; elles en gardent encore souvent l'enseigne, parce que celle-ci est d'un bon effet sur certaines natures de cliens.

On sait que la coopération, aussi loin qu'on peut remonter, a été la forme primitive de l'entreprise humaine. C'est elle qui, par des modifications graduelles, au fur et à mesure du perfectionnement des arts et de l'extension des affaires, s'est transformée en entreprise individuelle. De même que la propriété collective, avec des restrictions diverses, se trouve au berceau du genre humain, de même la coopération est la forme embryonnaire de la production. Aussi serait-il tout à fait vain de rechercher les premières sociétés coopératives; elles se perdent dans la nuit des temps; il est certain qu'il en a toujours existé. Mais les premiers de ces groupemens qui se sont constitués en vertu de la doctrine coopérative nouvelle et sur lesquels l'attention publique s'est portée remontent en France au régime de 1830 et en Angleterre quelques années après 1850.

C'est au philosophe socialiste chrétien Buchez qu'on attribue la fondation des premières de ces sociétés : d'après l'*Almanach de la coopération française pour 1893*, cet ardent réformateur, qui y est classé comme un des douze saints de la coopération, aurait con-

stitué, le 10 septembre 1831, la première association coopérative de production, celle des menuisiers, et en 1834 celle beaucoup plus connue des bijoutiers en doré; la première périt presque en naissant, mais la seconde vit encore; seulement elle perdit d'assez bonne heure le caractère coopératif. Si l'on se reporte à un document, appartenant encore à la période héroïque et naïve de la coopération, à savoir l'*Almanach de la coopération pour 1868*, on y trouve énumérées 57 sociétés coopératives de production pour Paris seul. Parmi elles, une seule, celle des bijoutiers en doré, était antérieure à 1848; celles des formiers, des fabricans de chaises, des ferblantiers, des tailleurs d'habit, des tailleurs de limes et des maçons, dataient de 1848 même, six autres de 1849, parmi lesquelles la célèbre société des lunetiers, qui eut un immense succès, mais qui, comme on le verra, n'est plus qu'une société anonyme pure et simple; deux de 1850, une de 1851, une de 1857; toutes les autres étaient écloses de 1864 à 1868.

Constituées dans les petits métiers parisiens, où l'habileté de l'ouvrier tient une si grande place et qui n'exigent, en général, qu'un dose modique de capital, ces sociétés, si elles eussent été bien conduites, avaient des chances assez nombreuses de succès. Le même *Annuaire de la coopération pour 1868* donnait la nomenclature de huit associations coopératives de production à Lyon, outre dix autres qui s'y trouvaient en fondation, disait-il. Il énumérait aussi en province un assez grand nombre de sociétés de ce genre.

Il serait très intéressant de pouvoir suivre, à 25 ans d'intervalle, de 1868 à 1893, l'évolution de toutes ces associations, de constater celles que la mort a enlevées, celles qui subsistent et celles qui se sont transformées, de fait, en sociétés anonymes ordinaires. Les renseignemens manquent de précision. L'*Annuaire de la coopération française pour 1893* énumère seulement 81 sociétés coopératives de production, en laissant en dehors les fruiteries et les laiteries. Or, en 1868, on en comptait au moins autant, sinon davantage. Comme il s'en est fondé beaucoup dans l'intervalle, c'est dire que le plus grand nombre de celles qui existaient en 1868 ont disparu un quart de siècle après. Si l'on s'en tient à Paris, l'*Annuaire de 1893* ne mentionne que 38 sociétés de ce genre, au lieu des 57 citées dans l'*Annuaire de 1868;* l'*Annuaire de 1893* ne donne pas la date de la constitution de chacune de ces sociétés, ce qu'avait fait l'*Annuaire de 1868* avec raison. Nous reconnaissons, toutefois, parmi les associations fonctionnant à Paris en 1893 quelques-unes de celles dont on nous donnait déjà les noms en 1868 : ainsi celle des bijoutiers en doré, fondée en 1834 par Buchez, on la mentionne toujours, quoiqu'elle ne paraisse

plus avoir de caractère coopératif; celles des menuisiers de la rue Baron, des doreurs sur bois, des ferblantiers réunis, des facteurs en instrumens de musique de la rue Saint-Maur, des ouvriers en limes, des formiers, des lunetiers (mais celle-ci n'a plus que l'étiquette coopérative), des facteurs de pianos de la rue des Poissonniers. Voilà quelques associations qui ont tenu bon, les unes un quart de siècle, une même, celle des lunetiers, pendant quarante-quatre ans.

Ces exemples ne paraissent donc pas décourageans : si le plus grand nombre de ces sociétés semblent avoir sombré ou s'être dissoutes, certaines sont parvenues déjà à une longévité relative, plusieurs prospèrent. Mais ces dernières sont-elles encore vraiment des sociétés coopératives? Les renseignemens manquent relativement à la plupart ; on en a, toutefois, pour les plus célèbres, les bijoutiers en doré et les lunetiers, et l'on peut répondre nettement que ces sociétés, qui sont nées coopératives, ont cessé de l'être et sont devenues de pures et simples sociétés anonymes. La véritable association de production n'existe que là où se rencontrent les conditions suivantes : toutes les actions composant le capital social appartiennent exclusivement à des ouvriers de l'établissement ou à d'anciens ouvriers de l'établissement; tous les ouvriers occupés ou, du moins, de beaucoup le plus grand nombre, sont actionnaires; aucun membre ne peut posséder plus d'un nombre restreint d'actions. Or, en ce qui concerne les lunetiers de Paris, ils sont à l'heure présente 58 associés et ils occupent 1 200 ouvriers salariés non associés qui ne sont même admis à aucune part dans les bénéfices (1). Il est clair qu'une semblable association n'est plus une société coopérative; c'est une société anonyme ordinaire. Les coopérateurs de 1849 ont obtenu un magnifique succès, mais ils ont cessé d'être des coopérateurs. Cette société avait débuté en s'appelant *Association fraternelle;* le succès étant venu, la fraternité a disparu. Il en est de même des bijoutiers en doré : l'*Annuaire de la coopération en 1893*, dans sa notice sur Buchez, nous fait savoir que cette association, fondée par lui en 1834, a prospéré, mais a changé de caractère.

Cette évolution qui transforme les associations coopératives de production, avec le temps et le succès, en sociétés anonymes ordinaires paraît fatale. Si les documens manquent en France, ils abondent, au contraire, en Angleterre. Une femme qui s'est vouée aux études sociales et qui ne laisse pas d'incliner au socialisme, miss Beatrix Potter, a écrit un livre sur la coopération dans son pays; elle analyse très finement et très justement

1 Gide, *De la coopération et des transformations*, etc, page 18, note.

le caractère passé et le caractère présent des associations de production britanniques.

En tête de ces associations, viennent les célèbres « Équitables Pionniers de Rochdale », qui, dix ans après la fondation de leur magasin coopératif, créèrent, en 1854, une filature de coton coopérative. Grâce, sans doute, à l'énergie des hommes d'élite qui constituaient le noyau de cette association, l'entreprise réussit à souhait : mais précisément le succès lui fit perdre son caractère coopératif. Elle est devenue une société de capitaux ; bien plus, après avoir admis pendant quelques années les ouvriers à une participation aux bénéfices, elle est revenue sur cette concession et n'occupe plus que des salariés purs et simples (1). Ainsi, au berceau même de la coopération britannique et dans les mains de ce groupe fameux, les Équitables Pionniers, l'association coopérative de production s'est transformée en une société anonyme vulgaire : la forme coopérative n'a été maintenue que pour la branche concernant les magasins de consommation.

Cette caractéristique déviation de l'esprit coopératif à Rochdale même est peu connue. Les ardens coopérateurs font le silence sur elle. Nous avons sous les yeux la traduction française de l'*Histoire de la coopération à Rochdale* par G.-J. Holyoake, un des principaux apôtres du principe coopératif : cette traduction date de 1888 ; on s'y étend en détails nombreux sur l'organisation des magasins de vente des Équitables Pionniers ; mais il n'y est rien dit de la *Filature de coton coopérative, transformée, après succès* (2), *en société de capitaux pure et simple et retirant aux ouvriers la participation aux bénéfices.*

Fût-il isolé, cet exemple, dans la ville sainte de la coopération, et de la part de tels hommes, serait typique. Mais, loin de constituer une exception, la dégénérescence de la société coopérative de production en société de capitaux vulgaire est en Angleterre le cas normal.

En premier lieu s'offrent à nous les compagnies détenant les 90 filatures dites coopératives d'Oldham, lesquelles sont au capital de plus de 8 millions sterling ou 200 millions de francs, divisées en action de 1 livre à 10 livres (25 à 250 francs). Beaucoup de ces compagnies furent effectivement fondées par des ouvriers, et plusieurs milliers d'ouvriers en sont encore actionnaires. Ces sociétés ont gardé pour la plupart, dans leur administration théorique, des restes de leur origine : ainsi la règle « un suffrage par tête », *one man, one vote*. Miss Potter, ayant étu-

(1) Schloss, *Methods of Industrial Remuneration*, page 214.

(2) Le chiffre d'affaires de cette filature s'est élevé, en 1890, à 191 928 livres sterling, 5 millions en chiffres ronds.

dié attentivement la principale de ces compagnies, celle qui a servi de type aux autres, le *Sun-Mill*, s'exprime ainsi : « Dans cet établissement, les ouvriers avaient une grande partie des actions, et au début une résolution fut votée pour que les actionnaires et leurs familles eussent un droit de priorité pour les emplois... Je suis informée à l'heure présente que peu, — si quelques-uns, — des ouvriers sont actionnaires (*few, if any, of the employees happen to be shareholders*). La participation aux bénéfices pour les principaux employés ou ouvriers avait été introduite en 1869 ; elle fut abandonnée en 1875... M. Marcroft, l'historien du *Sun-Mill*, ajoute que « ceux qui participaient aux bénéfices avaient vu réduire leurs salaires, et qu'on releva ceux-ci lors de la suppression de la participation. » D'après miss Potter, le *Sun-Mill* est le type « de l'histoire générale des filatures de coton établies primitivement dans l'intérêt des ouvriers. A présent, tous les plans de participation ont été abandonnés dans les *Working class limited*, Compagnies de la classe ouvrière à responsabilité limitée (1) ». Il paraît que les ouvriers qui sont restés actionnaires le sont, de préférence, d'autres fabriques que celles où ils travaillent. Il est difficile d'expliquer le sentiment d'où vient cette anomalie. En 1885, le rapport de la Conférence pour l'étude des rémunérations industrielles établissait que moins de 2 pour 100 des actions d'une quelconque de ces filatures d'Oldham appartenaient aux ouvriers qui y étaient employés. Un déposant devant la Commission du travail, *Labour Commission*, M. Mullin, interrogé sur la proportion des ouvriers des filatures coopératives qui étaient actionnaires, répondait : « Je ne crois pas qu'il y ait 1 pour 100 des ouvriers ; il peut y avoir des actionnaires parmi les surveillans, contremaîtres, directeurs : je ne les compte pas. »

Ces associations qui ne peuvent plus figurer parmi les sociétés coopératives de production ont cependant gardé, au point de vue de leurs affaires, certains traits particuliers et intéressans. Elles ont fondé une fédération (*the Cotton Buying Company, limited*) pour les pourvoir de matières premières. Un intérêt de 7 1/2 pour 100 est payé sur le capital-actions de cette société ; le surplus des profits est réparti entre les acheteurs, ceux d'entre eux qui sont actionnaires recevant une part double.

Si l'on quitte Oldham et que l'on examine les associations coopératives diverses de production dans la Grande-Bretagne, l'impression que l'on a reçue se fortifie : ces sociétés s'éloignent graduellement du type coopératif pur ; elles s'en écartent d'autant plus qu'elles réussissent mieux. D'après le rapport de l'Union

(1) Schloss, *Methods of Industrial Remuneration*, pages 205-206.

coopérative, il existait dans le Royaume-Uni, en mai 1891, 119 sociétés coopératives de production, s'étant établies sous le régime de l'*Industrial and Provident Societies' Act* de 1876; les compagnies d'Oldham, bien antérieures, ne sont pas comprises dans ce chiffre; le nombre des membres est porté à 27214. L'importance des affaires de ces 119 sociétés montait à 2167000 livres sterling, environ 55 millions de francs, somme assez considérable en bloc, mais qui ne représente pas 500000 francs pour chacune d'elles. D'après M. Schloss, 75 pour 100 de ces sociétés coopératives de production échoueraient; la plupart seraient de petites associations de patrons occupant des ouvriers salariés auxquels ils refuseraient toute participation aux bénéfices; il n'y aurait pas plus de 20 de ces associations de production qui feraient aux ouvriers une part dans les profits, et cette part ne dépasserait pas en moyenne 25 francs par tête.

L'analyse minutieuse à laquelle s'est livrée miss Potter sur 54 de ces sociétés est particulièrement intéressante et démonstrative. L'auteur, nous l'avons dit, est un des apôtres de la coopération: aussi est-elle particulièrement frappée des dissemblances qu'elle constate entre l'étiquette coopérative et l'organisation vulgaire qu'elle couvre souvent. Miss Potter répartit ces 54 sociétés en quatre classes suivant qu'elles se rapprochent plus ou moins du véritable type coopératif. Elle n'en place que 8 dans la première; on ne peut même pas considérer ces 8 associations comme de pures sociétés coopératives de production: sur quelques points essentiels elles s'éloignent encore de la théorie: presque tous les ouvriers occupés, à savoir 440 sur 483, sont actionnaires; mais on ne peut dire que les ouvriers aient la direction de ces associations, car ils ne possèdent que 440 actions sur 1457, les 1017 autres appartenant à des personnes qui ne travaillent pas pour l'établissement. Quant au comité de direction, il devrait, suivant l'idéal coopératif, se composer uniquement d'ouvriers choisis par le personnel occupé: or, parmi ces 8 sociétés, plusieurs ont des administrateurs ou gérans qui non seulement n'ont jamais été employés dans l'affaire, mais qui sont étrangers à tout travail manuel, et qui n'ont même jamais été engagés dans l'industrie dont s'occupe la société. Ainsi, même dans cette première classe des associations examinées par miss Potter, on s'écarte gravement de l'idéal coopératif et de la théorie pure de la coopération. La plupart de ces 8 sociétés sont des groupes bien exigus. Trois d'entre elles ne font pas, réunies, pour 25000 francs d'affaires par an; quatre n'ont pu distribuer aucun dividende à leurs associés. Une seule, la *Leicester Boot Manufacturing Society*, la fabrique de bottes de Leicester, emploie plus de 80 ouvriers.

Si les sociétés coopératives de production de la première classe s'éloignent, comme on l'a vu, de la pure théorie coopérative, l'écart est naturellement bien plus sensible pour les autres. Dans la classe II, miss Potter range quatre sociétés qui se sont imposé un gérant ou un comité irrévocable : il est clair que cette clause, qui peut être très prudente, constitue une déviation considérable de l'idéal coopératif (1). La classe III comprend les associations de petits patrons, *associations of small masters*, dont il a déjà été question, et que miss Potter note défavorablement : sur 1 240 ouvriers occupés d'une façon permanente et dans l'atelier, 330 seulement sont actionnaires ; en outre, beaucoup d'ouvriers, non actionnaires non plus, sont occupés à domicile ou occasionnellement. La classe IV comprend treize sociétés, employant 1 274 ouvriers, dont 455 sont actionnaires : à ce point de vue cette classe semblerait supérieure à la précédente ; mais elle lui est inférieure et s'éloigne considérablement du type coopératif par cette autre circonstance : les ouvriers, quoique actionnaires, ne peuvent pas en général faire partie du comité d'administration, *are disqualified from acting as directors*, et il n'y a pas d'exemple qu'aucun ouvrier fasse partie du conseil de direction, de sorte que dans ces associations tout le pouvoir est dans les mains de non-ouvriers (2).

La conclusion qui ressort naturellement de cette enquête a été formulée par le président du Congrès coopératif de 1891, dans son adresse inaugurale, M. A.-H. Dyke Acland, membre du Parlement : « L'idéal de la société coopérative de production, où tout le capital est possédé par les ouvriers, est considéré comme une impossibilité, sauf dans des cas très rares. »

D'une part, on ne trouve pas assez d'ouvriers capables d'efforts et de sacrifices pour pouvoir les associer tous ; d'autre part, ceux des ouvriers qui se sont élevés par l'épargne et par leur habileté arrivent à dépouiller les sentimens purement fraternels, à vouloir garder pour eux les bénéfices et à enlever à la société, au fur et à mesure qu'elle progresse et réussit, le caractère coopératif qu'elle avait à l'origine.

Des sociétés coopératives de production peuvent certainement se constituer, parvenir à la prospérité ; mais cette prospérité même

(1) Nous devons dire que, dans ces derniers temps, en France même, les coopérateurs sont arrivés à demander que « dans les associations coopératives de production » *le directeur fût « nommé, sinon à vie, ce qui serait le mieux, du moins pour de longues durées »*. Qu'entend-on par ces mots « longues durées ? » C'est *une période de quatorze à vingt et un ans*. C'est là une conception tout à fait césarienne de la coopération ; ce serait transformer les sociétés coopératives en de véritables autocraties. (Voir le journal *l'Émancipation*, du 15 novembre 1893, pages 162 et 163.)

(2) Miss Potter, citée par Schloss, p. 228 à 230.

les fait se transformer, dégénérer si l'on veut, en pures sociétés de capitaux.

En face des associations coopératives ayant une origine vraiment populaire et ouvrière, on peut placer des organisations recommandables, faisant grand honneur à leurs fondateurs, mais que l'on doit placer, au moins en ce qui concerne leur naissance et leur développement, parmi les pseudo-sociétés coopératives : ce sont les maisons fondées par un patron philanthrope, étant arrivées à la prospérité par une direction unitaire et capitalistique, si nous pouvons ainsi parler, et qui, à un certain moment, par la générosité de leur fondateur et l'abandon d'une partie de ses droits, ont revêtu une certaine forme que l'on a assimilée à tort à la forme coopérative. On peut en citer quelques-unes en France : les maisons Leclaire, Laroche-Joubert, Godin. Il est clair qu'il ne peut s'agir ici de coopération à proprement parler : ces sociétés sont nées et ont grandi sous la direction d'un patron; elles conservent encore, dans beaucoup de clauses de leur organisation, l'empreinte des volontés de leur fondateur ; le temps seulement, un quart de siècle tout au moins, ou même un demi-siècle, sous le régime d'administration collective, pourra démontrer si elles possèdent une vertu propre ; elles sont des exemples de bienfaisance, de désintéressement patronal, non de créations coopératives.

Quelques mots au sujet de certains établissemens si connus suffiront. La maison de peinture en bâtiment Leclaire date d'avant 1830 ; la participation aux bénéfices y a été introduite en 1840 ; elle vécut sous le régime du patronat individuel jusqu'en 1869 ; son fondateur, M. Leclaire, la transforma alors en société en commandite : elle a gardé ce caractère depuis la mort de M. Leclaire en 1872 ; elle a deux gérans qui doivent posséder la moitié du capital et qui sont indéfiniment responsables des pertes ; elle possède en outre un conseil, appelé *noyau*, qui, en 1877, comptait 131 membres sur plus de 700 ouvriers employés. Tous ces derniers sont admis à la participation aux bénéfices. L'organisation de cette maison est très remarquable, mais on ne peut vraiment la classer parmi les sociétés coopératives. La loi même récemment votée par la Chambre des députés lui refuserait ce titre, ne serait-ce qu'à cause de la concentration de la moitié des actions dans les mains de deux gérans irrévocables.

La maison de quincaillerie Godin fut créée sous le régime du patronat individuel en 1840, et dotée par la libéralité de son chef de diverses institutions remarquables, dont l'une, qui date de 1860, est connue sous le nom de *Familistère*. M. Godin y

introduisit en 1877 la participation des ouvriers aux bénéfices, non pas cependant pour tout le personnel, mais pour une partie. Dans les dernières années, M. Godin a transformé son établissement en une société anonyme qui, après la mort du fondateur, a aujourd'hui à sa tête Mme Godin. Cette société a une organisation très compliquée : le plan de M. Godin est que tout le capital social arrive avec le temps à appartenir aux ouvriers.

Plusieurs autres établissemens notables, ayant été constitués par des patrons individuels, hommes généreux et sans familles, les Grands Magasins du Bon-Marché par exemple, ont pris une organisation de même nature. Mais il est clair qu'on ne se trouve pas là en présence de véritables sociétés coopératives. C'est le patronat individuel qui a fondé ces établissemens; c'est la générosité patronale qui, dans des proportions très diverses et suivant des combinaisons très variées, a admis les ouvriers ou les employés à la propriété. L'administration y reste encore très concentrée : l'expérience n'est pas assez longue pour juger des mérites de la transformation. Entre ces organismes et les véritables sociétés coopératives, il y a toute la différence qui existe entre une charte octroyée et une constitution démocratique pure.

III

On a voulu parfois imputer à la législation la lenteur des progrès de la coopération en France ou ailleurs. Toute la série des gouvernemens depuis 1848 s'est montrée cependant animée des intentions les plus bienveillantes à son endroit. On sait qu'un décret du 5 juillet 1848 mit trois millions à la disposition des sociétés ouvrières de production à titre de prêts. Le montant de ceux-ci varia de 3 000 à 250 000 francs par association, à l'intérêt modique, surtout pour l'époque, de 3 p. 100 jusqu'à 25 000 francs et de 5 p. 100 au-dessus. La moitié environ des sommes ainsi avancées par l'État, sans compter les intérêts, ont été perdues; il ne paraît, en effet, être rentré, en intérêts et capital, que 1 700 000 francs. L'expérience a été refaite depuis 1870; le Conseil municipal de Paris prête à ces associations une somme de près de 1 million et demi à lui léguée pour cet objet par un philanthrope, M. Rampal, traducteur de Schulze-Delitzsch. Ces bienfaits paraissent avoir plutôt un effet corrupteur qu'une vertu stimulatrice ou fortifiante.

Le montant exact du legs Rampal était de 1 360 000 francs; de 1883 à 1890, on prêta 497 000 francs à 50 associations; en 1891, 27 de ces sociétés avaient péri, et les sommes à elles prêtées étaient perdues ou très compromises; 23 autres de ces sociétés subsis-

taient, mais elles paraissaient gênées dans leur affaires, car sur les 243000 francs qu'elles avaient reçus, elles n'en avaient encore rendu que 22000. Ces précédens, peu favorables, n'ont pas empêché que le Parlement n'inscrivît une somme de 140000 francs au budget de 1893, et une somme égale au budget de 1894 pour « encouragemens aux associations ouvrières de production et de crédit ». La loi de 1867 a créé pour ces associations, sous le nom de sociétés à capital variable, un régime spécial leur conférant la personnalité juridique, abaissant à 50 francs, dont un dixième payable comptant, le montant des actions. On eût pu descendre jusqu'à 25 francs, et l'on eut le tort de limiter à 200000 francs le capital maximum des sociétés de ce genre. D'autre part, dans la pratique, on leur a accordé en fait de grandes faveurs, dont l'une, du moins, peut être considérée comme excessive et portant atteinte au principe d'égalité : on a exempté de la patente les sociétés coopératives de consommation; c'est là un privilège et un abus, tout au moins pour celles de ces sociétés qui vendent à d'autres que leurs membres. On ne leur applique pas non plus l'impôt sur le revenu, sous le prétexte que leurs profits constituent une ristourne et non un dividende.

Les coopérateurs conservent toutefois des griefs contre la loi ou l'administration; ils en énumèrent quatre : 1° les formalités trop onéreuses pour la constitution de la société; bien que la loi n'exigeât pas explicitement d'acte authentique, c'est-à-dire notarié, et qu'elle se contentât d'un acte sous seing privé en double original, il fallait néanmoins recourir au notaire pour constater que le capital avait été versé effectivement, et, toutes les fois aussi qu'une société de production voulait traiter avec une administration publique, celle-ci exigeant la production d'un acte notarié; il en résultait des frais de 4 à 700 francs; 2° le chiffre trop élevé de l'action, que l'on désire voir abaisser de 50 francs à 20; 3° la limitation du capital social à 200000 francs, ce qui rend inaccessible à l'association coopérative la grande production; 4° « l'emploi abusif du titre de coopératif par certaines entreprises purement commerciales désireuses de profiter des exemptions que ce titre confère ». Cette réclamation n'est pas sans fondement, surtout au point de vue de la confusion que l'abus de cette étiquette coopérative cause dans les idées du public et dans les statistiques; mais il est assez difficile d'y remédier complètement. On l'a essayé cependant dans une loi votée par l'ancienne Chambre, mais qui n'a pas été adoptée encore par le Sénat (1).

(1) Cette loi a été votée par la Chambre des députés le 7 juin 1889; le Sénat l'adopta

La loi en projet ferait disparaître la plupart de ces griefs : les formalités d'origine sont simplifiées et consistent uniquement dans un dépôt des statuts au greffe de la justice de paix ou du tribunal de commerce ; le montant des actions peut être abaissé à 20 francs, il ne peut dépasser 100 ; le versement du dixième suffit pour la constitution de la société ; aucune limite n'est fixée au capital social. Il est stipulé que les actions doivent être nominatives et que personne ne pourra en posséder pour plus de 5 000 francs dans la même société. Cette clause de méfiance a un double objet : entraver l'évolution qui tend à transformer les sociétés coopératives prospères en sociétés anonymes pures et simples ; empêcher divers établissemens qui sont sous le régime du patronat, avec quelques modifications ingénieuses, de se couvrir du pavillon coopératif. En ce qui concerne le premier objet, il est à craindre que, comme toutes les lois qui portent atteinte à l'évolution naturelle, la loi récente ne soit tournée, ce qui est toujours possible, ou que la transformation des sociétés coopératives prospères en sociétés anonymes vulgaires n'en soit précipitée.

Cette transformation peut être aussi le résultat de la clause qui oblige les sociétés coopératives de production, sous peine de ne jouir d'aucune immunité fiscale, à admettre leur personnel à la participation aux bénéfices dans la proportion de 50 pour 100 de ceux-ci, déduction faite de l'intérêt du capital et des amortissemens. On a vu que presque toutes les sociétés coopératives anglaises sont opposées à la participation aux bénéfices, et il en est ainsi de nombre de françaises, surtout des plus florissantes.

Quelques lecteurs s'étonneraient peut-être si, dans une étude sur la coopération, nous passions sous silence une des institutions récentes qui se sont le plus développées dans notre pays, à savoir : *les Syndicats agricoles*. Autorisés par la loi du 21 mars 1884, ils ont bientôt foisonné ; au 1er juillet 1892, on en recensait 863 régulièrement constitués (1). Très différens, par leur mode d'action, de la généralité des autres syndicats professionnels, les syndicats agricoles ne s'occupent pas uniquement de la représentation des intérêts communs de leurs membres ; ils procurent, pour la plupart, à chacun d'eux des avantages de l'ordre le plus tangible. Ils interviennent pour l'achat des engrais, des instrumens agricoles, des matières diverses dont le cultivateur a

avec quelques amendemens le 21 juin 1892 ; la Chambre la vota de nouveau, mais en y introduisant de nouvelles modifications, le 27 avril 1893. Le Sénat en est actuellement de nouveau saisi ; voir les deux rapports successifs de M. Victor Lourties, sénateur.

1 *Annuaire des syndicats professionnels*, 4e année, 1892, page XII.

besoin, le soufre, par exemple, le sulfate de fer ou de cuivre dans les pays viticoles. Ils livrent à leurs adhérens toutes ces substances d'une qualité plus pure, plus certaine du moins et à moindre prix que les agriculteurs isolés n'auraient chance, d'ordinaire, de les obtenir dans le commerce.

Ces syndicats, qui ont obtenu le plus grand succès, sont-ils, à vraiment parler, des sociétés coopératives? On peut leur attribuer ce caractère; ce sont plutôt, toutefois, des agences mutuelles qui réussissent d'autant mieux que leur but est plus précis et plus circonscrit. Peut-être, à la longue, certains de ces syndicats deviendront-ils le pivot d'un mouvement coopératif, embrassant le crédit agricole et la vente des denrées produites par leurs membres. Quelques-uns l'ont essayé, notamment pour le crédit. Ce sera pour eux une épreuve délicate.

Si l'on veut vraiment fonder le crédit agricole en France, on n'a le choix qu'entre le type des sociétés Schulze-Delitzsch et le type des sociétés Raiffeisen, l'un s'inspirant plus des notions économiques, l'autre des sentimens charitables; l'un visant plus à l'émancipation, l'autre s'appuyant sur le patronage. En tous cas, il faut rejeter impitoyablement toute subvention, toute direction, toute suggestion même de l'État. Il convient de procéder localement, suivant la méthode des petits districts. Nous avons décrit plus haut comment, par des moyens divers, Schulze-Delitzsch et Raiffeisen sont arrivés au succès.

IV

Les expériences de la coopération dans les différens domaines depuis 1830 et surtout depuis 1844 sont maintenant assez nombreuses et assez anciennes pour qu'on puisse porter sur elles un jugement ayant bien des chances d'être définitif.

La coopération est un mécanisme ingénieux qui reproduit, à l'heure présente, l'évolution par laquelle ont passé les sociétés à leur premier âge. Elle groupe des hommes ayant plus de qualités personnelles que de capitaux; grâce à une solidarité complète de droit ou tout au moins de fait, elle leur permet d'émerger, d'améliorer leur position, de se faire parfois avec le temps une situation importante. La coopération est donc un excellent instrument de sélection.

Dans le domaine de la vente au détail, elle a obtenu des succès particulièrement remarquables; elle a supprimé ou atténué plusieurs abus du petit et du moyen commerce, la majoration excessive des prix et la sophistication des marchandises. Dans celui

du crédit, elle a ouvert des couches nouvelles, les plus profondes et les plus nombreuses, aux opérations de prêts, d'escompte et, d'une façon générale, à toutes les méthodes de banque. Même dans l'industrie, la coopération sous la forme des sociétés de production peut mentionner en sa faveur des succès dont quelques-uns sont éclatans, la filature de coton de Rochdale, l'association des lunetiers de Paris et nombre d'autres.

Si nombreux soient les services qu'elles ont rendus et ceux qu'on en attend, il n'y a, toutefois, dans la coopération qu'un procédé utile dans beaucoup de cas, et non un principe social rénovateur. Pour tous ceux qui étudient avec attention et impartialité les nombreuses expériences du dernier demi-siècle, il est constant que la vertu coopérative, pour chaque organisme coopératif constitué, s'atténue avec le temps et le succès, et finit par s'épuiser complètement. La coopération est une organisation de transition. Aux plus grandes associations de consommation d'Angleterre, déjà anciennes, en plein développement et longtemps citées comme modèles, les Magasins de l'armée et de la marine et les Magasins du service civil, un ardent coopérateur, M. Charles Gide, reproche d'être « organisés d'une façon fort incorrecte au point de vue des principes coopératifs ». On en pourrait dire autant de la plupart des sociétés actuelles de consommation en Angleterre, lesquelles n'admettent même pas leurs employés au partage des bénéfices ni au droit de vote dans les affaires sociales.

Les associations de crédit fondées par Schulze-Delitzsch, et qui ont maintenant quarante à cinquante années d'existence, sont, elles aussi, l'objet des plus vives critiques de la part des apôtres de la coopération, comme M. Henry W. Wolff et beaucoup d'autres. On soutient qu'elles ne sont plus, pour la plupart, que des sociétés anonymes pures et simples, se livrant à la spéculation, affrontant sans hésitation de gros risques et recherchant à tout prix les hauts dividendes.

Quant aux sociétés de production, les exemples des bijoutiers en doré et des lunetiers en France, de la filature de Rochdale, des filatures d'Oldham et de la plupart des associations coopératives étudiées et décrites par miss Beatrix Potter en Angleterre, prouvent qu'au fur et à mesure qu'elles s'éloignent de la ferveur des débuts, ces sociétés tendent aussi, surtout le succès venant, à se transformer en de simples associations de capitaux.

Ceux qui attendent de la coopération une rénovation sociale générale sont donc dans l'erreur; l'expérience est sur ce point très probante.

De l'étude attentive du mouvement coopératif sous ses diverses

formes depuis 1830, en France, en Angleterre, en Allemagne, en Italie et ailleurs, de l'examen attentif de chacun des organismes coopératifs qui se sont constitués dans les soixante dernières années, il ressort avec une souveraine clarté que cette ingénieuse combinaison, la coopération, qui a existé dès l'enfance du monde, ne peut nullement aboutir, ainsi que le rêvent les coopérateurs mystiques, « à éliminer graduellement le salariat lui-même, en donnant aux travailleurs la propriété de leurs instrumens de production », et à remplacer tous les intermédiaires, « y compris l'entrepreneur », non plus qu'à « supprimer le droit du capital sur les profits ou dividendes en le réduisant à la portion congrue, l'intérêt (1) ». Le salariat reste la base de la société coopérative : aucune association de ce genre n'a encore eu l'idée inapplicable de le supprimer pour ses membres et de lui enlever ou de modifier son caractère légal de rémunération fixe, à l'abri de tout aléa et irrévocable.

Quant à la part ou à la prédominance du capital, lorsque la société coopérative devient un peu ancienne et prospère, elle est graduellement amenée à reconnaître au capital tous les droits dont il jouit dans les sociétés ordinaires.

Il n'en est pas moins vrai que, tout en étant une organisation de transition, prompte à dégénérer, la coopération est utile et susceptible d'applications nombreuses et profitables. Elle étend à de nouvelles couches les combinaisons économiques reconnues les plus avantageuses; elle rend plus aisé l'essor de l'élite de la classe ouvrière. Si chaque organisme coopératif tend, avec le temps et le succès, à perdre son caractère originel, on peut constituer successivement, après la transformation des premiers, un grand nombre de nouveaux organismes du même genre qui remplacent les disparus ou les transformés. Cette éclosion successive peut rendre des services précieux. Elle est la vraie fonction de la coopération. Elle suffit pour classer ce mode d'association parmi les combinaisons nombreuses et recommandables qui, sous un régime d'absolue liberté économique et en l'absence de toute faveur corruptrice, peuvent être appliquées et propagées par les hommes prévoyans et énergiques. Il y a là un utile instrument de progrès social, non pas un germe de palingénésie.

PAUL LEROY-BEAULIEU.

(1) *Revue d'économie politique*, janvier 1893, page 17.

régiment, plus faciles à composer qu'on ne le pense. Parlez-leur de ce qu'ils connaissent. Le tout nouveau ne prendrait pas. Donnez-leur de nombreux manuels pratiques, variés, répondant aux carrières que le soldat vient de quitter, qu'il devra reprendre. Voilà des livres qui profiteront. Puis, des récits amusans, à la fois récréation et culture; enfin de l'héroïsme en action sous toutes les formes.

On m'a toujours objecté que « le soldat ayant de l'instruction deviendrait exigeant ». Qu'en sait-on? Il faut avoir essayé. Proscrivez l'enseignement purement intellectuel, j'applaudis. Mais l'enseignement qui est un moyen de culture morale, qui relève l'âme... je veux dire les livres où la part du devoir, qu'on rencontre partout dans la vie, prime la part du droit?...

Enseignement sans pédantisme, il faut que la morale, en gardant son austérité, ait quelque chose d'attrayant pour ces natures primitives. Si on leur parle de la nécessité du travail, qu'on le leur montre honoré chez les nations qui ont fait les plus grandes choses, celles dont nous vivons encore.

Pour cet enseignement, une main de femme ne me déplairait pas. Mères, sœurs, épouses même du soldat, du marin, elles auraient plus de chances d'être écoutées. Leur cœur ne part-il pas avec eux? Le conscrit ne sent-il pas près du sien sa chaleur réconfortante, dans les heures de tristesse et de délaissement?...

Pourquoi nos femmes, nos princesses, comme ces Romaines de l'antiquité, comme Marie-Thérèse, plus près de nous, ne reprendraient-elles pas le même rôle? *Mater legionum.*

Non pour suivre le soldat dans les camps, mais pour influer à distance. Ne craignez pas, si vous leur donnez mission, qu'elles l'amollissent, au contraire. Il y a dans telle parole de femme, lorsqu'elle échappe soudainement à ses entrailles, une seconde fois déchirées, une puissance électrique, propre à faire non pas un, mais cent mille héros.

J. Michelet.

LES
CASTES DANS L'INDE

I
LE PRÉSENT

Nous parlons souvent de « caste ». Si la chose est mal vue, le mot a fait une belle fortune. Il est pourtant d'origine étrangère et d'importation assez récente. Il nous vient du portugais *casta* et signifie proprement « race ». Quand ils entrèrent en relations avec les populations hindoues de la côte de Malabar, les Portugais ne tardèrent pas à remarquer qu'elles étaient divisées en un grand nombre de sections héréditaires, fermées, se distinguant par la spécialité de leurs occupations. Elles se superposaient en une sorte de hiérarchie, les groupes plus élevés se gardant avec un soin superstitieux de tout rapprochement avec les groupes réputés plus humbles. C'est à ces sections qu'ils donnèrent le nom de *castes*. Dix-huit siècles auparavant, les premiers Grecs qui eussent entretenu avec l'Inde des rapports un peu étroits avaient été frappés déjà de cette singularité. Mégasthène, l'ambassadeur de Séleucus, apprit à ses compatriotes que les Hindous étaient partagés en « fractions » (μέρη) où les individus étaient, en quelque sorte, confinés, ne pouvant ni passer personnellement ni se marier dans une section autre que celle où ils étaient nés, ni choisir d'autre profession que celle qui leur était dévolue héréditairement.

Le fait est donc assez apparent ; le détail, les conditions particulières en sont beaucoup plus obscures. A l'égard de tous, mais surtout de l'étranger, la vie privée de l'Hindou se ferme, s'enveloppe avec une sorte de timidité digne ; il n'est point aisé d'y pénétrer. L'organisme social de l'Inde, le jeu de ses ressorts, est

d'ailleurs réglé infiniment plus par la coutume, variable suivant les lieux, insaisissable dans sa complexité, que par des règles légales fixées en des textes authentiques, aisément accessibles. Les livres que l'on est accoutumé à considérer comme des recueils de lois, ne représentent pas des prescriptions rigoureusement obligatoires dans le domaine civil. Ce sont des œuvres sacerdotales. Elles laissent dans le vague une foule de points intéressans. A bien des égards, elles expriment plutôt un certain idéal théologique que des définitions strictes adaptées à la réalité. Embrouillée déjà par la diversité et par l'entre-croisement des faits, l'étude est donc plus embarrassée que servie par une théorie légale dont la précision est décevante. L'autorité en est placée si haut que cette barrière doctrinale laisse libre passage à une pratique très différente et à une variété extrême de combinaisons imprévues. Les effets en ont de tout temps paru flottans et incertains. S'étonnera-t-on que, égarés par des informations si imparfaites, les notions courantes aient, en un sujet si délicat, si éloigné de leurs prises directes, abouti à des simplifications qui leur sont aussi familières qu'elles sont en général contraires à la vérité? La physionomie des faits en a été gravement déformée.

On se représente volontiers les castes hindoues comme un système politique d'une stabilité inviolable, qui emprisonne les individus dans d'inflexibles entraves, dans des occupations immuables de père en fils, qui coupe, qui a coupé de tout temps aux initiatives particulières toute perspective d'ascension sociale. Des brâhmanes qui ne peuvent se consacrer qu'à la vie religieuse et aux occupations rituelles; des soldats qui ne se peuvent recruter que dans la classe des guerriers; des chefs qui ne peuvent sortir que de la caste royale et militaire, sans que rien ait jamais dérangé ni puisse troubler jamais un ordre sévèrement protégé de temps immémorial : c'est ainsi, je pense, que l'on envisage communément la société hindoue.

Dès le siècle dernier, on a abondamment spéculé sur cette organisation ainsi comprise. Le préjugé s'est perpétué jusque de nos jours. Des hommes éclairés, que leurs fonctions ont mis en contact durable avec les faits, qui ont écrit récemment, depuis les modernes progrès du droit comparatif, traitent encore l'institution des castes et l'interprètent sous ce jour; ils y dénoncent le calcul réfléchi et perfide d'une classe ambitieuse. On voit ainsi d'habiles gens reprendre en quelque manière sur ce terrain la notion décidément vieillie d'un pacte conscient appliqué à l'origine des institutions sociales. Faut-il s'en étonner? Ce serait oublier combien est tenace l'empire des conceptions toutes faites, monnayées en propositions courantes. Cela prouve au moins que la question est

difficile. Elle est d'autant plus intéressante qu'il s'agit d'un phénomène unique, d'un régime que l'Inde seule a connu. La solution en mérite donc quelque effort.

Cette solution a pris aujourd'hui plus de prix que jamais; elle est devenue aussi moins malaisée. La parenté constatée entre les langues indo-européennes a singulièrement rapproché de nous et recommandé à notre curiosité les conquérans âryens de l'Inde. L'affinité qui s'est révélée peu à peu, non seulement dans les traditions religieuses, mais dans les élémens de l'organisation sociale, a resserré ces liens. N'a-t-on point parfois, de cette communauté de langue et de coutumes, tiré trop aisément sur la communauté du sang des conclusions trop absolues? A coup sûr, l'origine commune des institutions qui, après avoir dominé le passé de nos ancêtres lointains, retentissent encore dans notre présent, prête pour nous aux évolutions qu'elles ont traversées, dans des circonstances et dans des milieux très différens, un intérêt singulier et, si j'ose ainsi dire, une saveur assez rare.

On a d'abord comparé les institutions chez des races dont leurs idiomes attestaient la parenté. La curiosité a vite débordé ce cercle, pour embrasser sans choix toutes les variétés des constitutions primitives. Je ne décide pas si l'étude n'a point perdu parfois en sûreté ce qu'elle gagnait en étendue. Même téméraires, ces reconnaissances un peu aventureuses dans l'illimité n'ont point été sans fruit. L'observation s'y est formée, le regard s'y est affiné, au grand profit des recherches plus timides ou, si l'on veut, plus prudentes. Pendant ce temps les documens s'accumulaient; nous avons pris de l'état des choses dans l'Inde une connaissance plus complète et plus précise. Les publications officielles du gouvernement viceroyal jouissent d'une juste renommée. Nombre de rapports fondés sur les derniers recensemens joignent à des données statistiques qui sont fort précieuses, des remarques, de véritables mémoires qui ne le sont pas moins. Nous recevons plus de lumière à l'heure où nous devenons plus capables d'en profiter.

Les habiles travaux de MM. Nesfield et Ibbetson sur *les Provinces du nord-ouest et le Penjab* se sont complétés récemment par les recherches de M. Risley sur *les Tribus et les Castes du Bengale*. Poursuivies avec tout le luxe des procédés propres à l'anthropologie, elles ont abouti en dernier lieu à un vaste *Glossaire ethnographique*. Avec un nombre infini de faits, l'auteur y a condensé ses vues d'ensemble. On peut juger avec quelles précautions, au prix de quels efforts combinés, ses élémens d'information ont été réunis et contrôlés. S'inspirant d'une foi légitime dans son vaste labeur, il a fait à la critique technique un appel pressant. Je ne me flatte nullement d'y répondre ici. Je voudrais

simplement faire mon profit de quelques-uns de ses aperçus ou de ses renseignemens. Ils s'inspirent surtout des faits actuels. Il y a peut-être intérêt à les considérer du point de vue de l'archéologie et de l'histoire qui est proprement le mien.

I

Nous sommes enclins à considérer, hors de chez nous et de notre civilisation, les faits sociaux sous le même jour où ils nous apparaissent dans notre civilisation et parmi nous. C'est une habitude dont il faut se défaire, en se transportant dans l'Inde. Notre monde occidental est enfermé dans un réseau d'institutions, de lois fixes, qui laissent le moins de marge possible à l'imprévu, à la variété, aux conflits. L'Inde est essentiellement gouvernée par la coutume, autorité tenace à la fois et capricieuse, soumise à des influences locales infiniment variables, très puissante dans son action prochaine, fort insoucieuse des vues lointaines et de l'ordonnance des ensembles. C'est le règne de la complexité opposé au goût de la simplification, l'enchevêtrement hasardeux des organismes indépendans en face de la structure, plus ou moins heureuse, mais réfléchie et coordonnée, d'organes soigneusement distingués et contenus chacun dans une action définie. C'est que la société hindoue, en dépit de son long passé, a, jusqu'à nos jours, conservé un type très primitif. Il ne s'y est point développé un état politique, comparable, je ne dis pas à notre état moderne, mais même au régime plus étroit des cités antiques. En l'absence de toute loi politique proprement dite, l'influence à la fois religieuse et sociale des brâhmanes a bien pu, par son impulsion séculaire et incessante, mais lente, successive, imprimer à l'ensemble une physionomie commune, réduire sous un certain niveau les antinomies les plus choquantes; elle n'a pas fait l'unité, moins encore l'uniformité. Elle n'a même pas pu faire l'unité nationale; lacune capitale et significative.

La pénétration àryenne s'est produite dans l'Inde peu à peu, inégalement. Il est douteux que, même dans le nord-ouest, l'afflux de la race envahissante ait été assez abondant pour refouler ou pour absorber complètement les populations antérieures, d'autre origine. Dans le sud, l'infiltration a été plus restreinte et plus tardive. En sorte que, dans l'Inde entière, les races non àryennes forment partout un contingent notable, quand ce n'est pas la majeure partie, de la population. Malgré le vernis uniforme passé sur l'ensemble par la civilisation conquérante, des usages, des traditions, des penchans ont donc survécu qui lui sont étrangers ou contraires. Aujourd'hui encore des groupes plus ou moins

larges de ces populations anciennes entrent, sous nos yeux, dans le cadre général de la vaste communauté brâhmanique. On prévoit ce qu'un pareil mélange, si actif et si instable, doit entraîner de complications et d'incohérences, et à quel point il en faut tenir compte si l'on veut se faire de l'état des choses une image vivante. Les faits même les plus généraux supportent des exceptions infinies. Une exposition méthodique serait immense, tant le terrain est vaste; tout résumé est nécessairement imparfait, et trompeur en un sens, tant les espèces sont variées. Je n'ai à tenter ici ni l'un ni l'autre. Au moins faut-il essayer de bien poser le problème.

Faisons abstraction de quelques populations décidément inférieures par la race, isolées par les circonstances géographiques et par l'histoire, secondaires par l'importance numérique : l'Inde tout entière nous apparaît, non pas comme une simple collection d'individus, mais comme une agglomération d'unités corporatives. Le nombre, le nom, les caractères, la fonction en varient à l'infini; partout elles forment le cadre invariable et, semble-t-il, nécessaire de la population. La communauté de famille s'est, dans de vastes régions, maintenue ou restaurée; la communauté de village doit une autonomie très large soit à l'usage traditionnel, soit surtout à l'impuissance du pouvoir central; car, avant la domination anglaise, son héritière, il ne disposait guère de rouages savans; il limitait volontiers à la levée de l'impôt son action normale. Mais ce sont des groupes moins restreints que j'ai ici en vue. Ils ne sont de leur nature liés à aucune répartition géographique limitée; ils embrassent beaucoup de villages ou s'enchevêtrent sur un même domaine avec une multitude de groupes analogues. Inégaux par le nombre, opposés par les usages, ils ont pourtant des traits communs qui les coordonnent en une même catégorie. Ils se distinguent par des dénominations particulières, se réunissent en assemblées pour connaître de certaines affaires; ils s'isolent par un soin jaloux à ne se point marier entre eux et par la règle qui leur interdit des uns aux autres tout contact et toute communauté de repas; ils se différencient par leurs occupations, qui sont pour chacun spéciales et héréditaires; ils possèdent une juridiction qui veille à l'observation stricte des règles que sanctionne leur tradition. Ce sont autant de *castes;* il faut ajouter : ou de *quasi-castes.*

En effet, malgré la ressemblance générale de tous ces groupes, malgré l'analogie des pratiques qu'ils maintiennent et du fonctionnement par lequel ils les maintiennent, les diversités sont profondes. Beaucoup ont une existence toute locale; plusieurs, des lois très exceptionnelles. L'aristocratie militaire des Naïrs, continée sur la côte du Malabar, est fondée sur la polyandrie. Dans le Penjab

où la conquête musulmane et l'infiltration constante d'élémens étrangers a sensiblement agi sur la constitution sociale du pays, des classes nombreuses, celles par exemple des Pathans, des Beloochis, dont le nom atteste l'origine géographique plus ou moins pure, sont affranchies de plusieurs lois qui caractérisent essentiellement la caste proprement dite. A un autre bout de l'Inde, dans le Bengale, nombre d'unités corporatives, tout en se rapprochant le plus qu'elles peuvent de la constitution consacrée pour la caste par les préceptes brâhmaniques, sont dénoncées soit par leur nom, soit par l'autorité concordante de tous les témoins, comme des groupes anâryens imparfaitement assimilés; elles ne sont enveloppées qu'assez arbitrairement dans les cadres de l'organisation hindoue. De même partout. En sorte que, partout, la notion de tribu ou de clan et la notion de caste se côtoient ou se pénètrent à des degrés divers. Il nous faut pourtant déterminer avec une approximation suffisante les traits les plus généraux qui caractérisent la caste, en tant qu'il est possible d'en ramener les dégradations à un type commun.

On a souvent, — particulièrement les Hindous élevés à l'anglaise, très jaloux au fond de rapprocher le plus qu'ils le peuvent leur race des nôtres et d'abaisser les barrières qui séparent l'Inde de l'Europe, — comparé les castes aux distinctions sociales qui existent parmi nous. La hiérarchie, assez instable suivant les régions, mais nettement établie dans chacune par le sentiment public entre les diverses castes, y fournissait un prétexte naturel. La caste pourtant ne correspond que de très loin à nos classes sociales. La constitution en est autrement forte, la portée autrement précise. C'est une institution, et une institution essentielle. Elle n'embrasse pas seulement la très grande majorité de la population de l'Inde; elle y est si bien le cadre normal de la société, elle est si intimement liée à sa vie religieuse, que l'on a pu, non sans apparence, la considérer comme l'âme même de ce corps assez indéterminé, assez fluide, de coutumes et de croyances que l'on appelle l'hindouisme. Bien des doctrines plus ou moins hétérodoxes se sont élevées qui, — soit théoriquement et en termes exprès, soit indirectement et par la logique de leurs dogmes, — en attaquaient l'institution ou en minaient les fondemens; ces doctrines ont disparu ou végété obscurément; la caste a survécu indestructible. L'islamisme a de vive force pénétré dans l'Inde, il y a conquis une large place; peu à peu la caste a triomphé de son opposition native, de ses répugnances; presque toujours elle l'a enveloppé et retenu dans son invincible réseau. C'est en adoptant le type officiel de la caste que, de nos jours encore, les populations aborigènes qui sont demeurées le plus longtemps en dehors de la

civilisation hindoue en forcent l'entrée et réclament une place au foyer commun.

Malgré les confusions que pourraient accréditer des inexactitudes de langage, il n'y a pas, à proprement parler, d'*outcasts* dans l'Inde. Les individus mêmes que des causes diverses chassent de leur caste native forment bien vite le noyau de nouveaux groupemens. Deux ressources seulement s'offrent à eux : ou de se faire incorporer dans des castes inférieures, ou de s'unir à des compagnons d'infortune pour constituer des castes nouvelles. Et de fait, on comprend que, dans le jeu normal de tous ces corps fermés, il n'y ait pas pour l'individu isolé de vie possible. Le Paria sur lequel, depuis Bernardin de Saint-Pierre, les âmes sensibles se sont attendries, n'est pas l'être esseulé et proscrit que l'on se figure. Le groupe auquel il appartient peut être très misérable, très méprisé; il appartient lui aussi à un groupe. Il y a des castes de Parias qui, malgré tout le dédain des brâhmanes, ne se font pas faute d'avoir leurs prétentions : elles trouvent des voisines à dédaigner.

C'est dire combien fourmillent ces groupes de populations, castes ou tribus analogues à la caste. C'est par centaines qu'ils se comptent dans une province. J'en relève plus de cent vingt dans le seul district de Poona qui compte environ 900000 habitans. Encore ce chiffre ne donne-t-il qu'une idée imparfaite du morcellement réel. Il représente le nombre des castes proprement dites; mais la plupart se partagent en subdivisions qui, malgré la communauté de nom générique, malgré l'analogie des usages et des coutumes, forment à plusieurs égards, notamment au point de vue du mariage, autant de castes distinctes. Dans ce même district de Poona, les Brâhmanes, que, de loin et sur la foi des théories, nous sommes habitués à considérer comme une caste unique pour l'Inde entière, sont réellement fractionnés en quinze castes; quelques-unes, et non des plus étendues, se scindent à leur tour en plusieurs subdivisions qui ne se marient point entre elles. Ainsi partout. Des tableaux d'ensemble, dressés sur les recensemens de 1881, ne consignent pas moins de 855 castes différentes, comptant au moins mille membres ou réparties dans plus d'une province ou d'un État natif. En ajoutant celles qui sont moins nombreuses ou qui n'existent que dans une seule province ou un seul Etat, on arrive au chiffre de 1929. Combien encore ce calcul ne reste-t-il pas au-dessous de la vérité! Il enregistre sous un seul article près de 14 millions de Brâhmanes, 12 millions de Koumbis, 11 millions de Chamârs, etc. Or les uns et les autres, encore qu'ils revendiquent une dénomination identique, dans le fait, se résolvent en une multitude de castes secondaires qui con-

stituent autant de corporations autonomes, qui se méprisent le plus souvent les unes les autres, et n'acceptent d'ordinaire ni de se marier entre elles, ni de manger en commun. C'est en effet chez toutes les castes une tendance caractéristique de se morceler en groupes de plus en plus multipliés : autant de coteries dans un milieu social commun.

Les noms que portent castes et sous-castes ne sont pas toujours transparens. A part deux ou trois titres, — comme celui de Brâhmanes, de Râjpouts, qui sont génériques et d'emploi traditionnel, — la plupart de ceux dont la signification se laisse démêler remontent par leur origine à l'une ou à l'autre de ces quatre catégories : noms géographiques, empruntés suivant les cas soit à une simple localité, soit à une province; noms professionnels, rappelant soit une occupation propre au groupe, soit, pour des castes brâhmaniques, une spécialité dans leurs attributions sacerdotales; noms d'objets ou d'animaux avec lesquels la corporation se reconnaît, en vertu de contes traditionnels ou de pratiques religieuses, des attaches particulières; noms patronymiques, qui se rapportent à un ancêtre supposé, soit directement, soit par le détour d'un sobriquet. On pense bien que, pour la plupart des noms qui semblent appeler un commentaire, les castes qui les portent restent rarement à court de légendes, — d'ordinaire fort invraisemblables, — destinées à en expliquer l'origine. Il faudrait le plus souvent renverser la relation : le nom a inspiré le conte plus souvent que le fait incorporé dans le conte n'a suscité le nom.

De ces récits, ceux qui méritent le plus de crédit sont sans doute les traditions qui se réfèrent à des migrations plus ou moins lointaines dont le nom de la caste perpétue le souvenir ou la prétention. Elles nous montrent ces migrations, surtout parmi les castes supérieures, singulièrement fréquentes. Elles ne sont pas moins significatives. Le sentiment national n'existe guère. La vie se concentre dans un foyer plus étroit. Par les liens qu'elle noue, par la solidarité qu'elle crée, par les pratiques qu'elle consacre, la communauté de la caste ou de la tribu suffit à satisfaire les affections, à protéger les intérêts, à rassurer les préjugés. C'est ce cercle qui constitue la vraie patrie ; sous sa sauvegarde, l'instabilité est et surtout a été grande : les individus emportaient avec eux les attaches auxquelles ils mettent le plus de prix ; les groupemens qui essaimaient se reconstituaient sans peine, dans des milieux nouveaux, sous l'action permanente des mêmes instincts. Plus que jamais l'Inde nous apparaît ainsi comme un complexe immense d'organismes mobiles. Ils sont unifiés par des facteurs très divers. Il est d'abord certain que les variétés d'origine et de race y tiennent leur bonne place.

Est-ce à la persistance des souvenirs, des inimitiés qu'elles éveillent que se doivent ramener les dissensions qui en maints endroits se perpétuent entre castes diverses? Elles frappent d'autant plus que la population est naturellement plus pacifique. L'hostilité la plus durable, la plus fameuse, est celle qui, dans le sud de l'Inde, partage ce qu'on appelle la « main droite » et la « main gauche ». Les deux catégories correspondent, semble-t-il, au moins en gros, à une répartition en castes d'artisans et castes agricoles. L'origine et l'histoire n'en ont jamais pu être éclaircies. Ce qui est sûr, c'est que leur rivalité a été et est encore la source de conflits violens qui divisent la population en camps ennemis. Certains privilèges que revendique l'une ou l'autre « main », au moindre empiétement, allument la lutte. Elle a souvent provoqué des soulèvemens qui, « se communiquant de proche en proche, semaient le trouble sur une grande étendue de pays, donnaient occasion à des excès de tout genre et se terminaient souvent par des batailles sanglantes ». Des faits pareils, quoique plus circonscrits, sont signalés en bien des régions. Souvent ce sont des prétentions rivales à des avantages honorifiques qui, cause ou prétexte, donnent naissance à ces conflits. Elles sont à nos yeux assez futiles. Elles passionnent singulièrement les intéressés. C'est que, partout, l'organisation des castes est devenue le cadre d'une véritable hiérarchie; chacune y a son rang marqué par la tradition ou par l'opinion; chacune le maintient à tout prix ou s'efforce de s'élever dans l'échelle.

Il y a là un trait tout à fait caractéristique pour la physionomie générale de l'institution. Le pivot de cette hiérarchie c'est la supériorité reconnue de la caste brâhmanique et de ses nombreuses ramifications. On a pu dire que la place attribuée à chaque caste dépendait essentiellement de sa relation avec la caste brâhmanique, des marques de ménagemens ou de dédain qu'elle en recevait. En dépit de la déconsidération relative qui a trappé nombre de leurs castes, les brâhmanes tiennent presque partout la tête; leur ascendant religieux a assuré une puissante autorité à des classifications qui, dans une large mesure, se fondent sur des préceptes et des préjugés religieux. Il est très rare que leur supériorité ait été contestée. Mais souvent, pour se rapprocher d'eux, la lutte a été, entre les classes moins favorisées, obstinée et ardente. Toutes les castes, même les plus déshéritées, sont animées d'un amour-propre, d'une passion d'exclusivisme qui a étrangement envenimé ces querelles. Tous les moyens, depuis la corruption et la ruse, jusqu'à la force ouverte, sont mis en œuvre par des groupes divers pour affirmer ou pour conquérir telles prérogatives qui les relèvent dans la considération publique.

Les territoires sont immenses, des races diverses d'origine et d'aptitudes s'y coudoient et s'y mêlent, des groupes s'enchevêtrent inégalement développés, fractionnés à l'infini, faciles aux déplacemens, parfois engagés entre eux dans des luttes acharnées. Faut-il donc renoncer à présenter de l'institution un tableau d'ensemble? Il ne peut manquer d'être incomplet; il ne sera pas nécessairement décevant et faux. Quelques discordances qu'enveloppe l'unité apparente du système, il s'appuie en vérité sur beaucoup d'analogies fondamentales. Il suffira de se souvenir qu'aucune affirmation ne doit être considérée comme absolue, que la parenté des faits laisse place à une foule de nuances, que seuls les traits les plus généraux embrassent tout le domaine.

II

Figurons-nous un groupe corporatif fermé, et, en théorie du moins, rigoureusement héréditaire, muni d'une certaine organisation traditionnelle et indépendante, d'un chef, d'un conseil; se réunissant à l'occasion en assemblées plus ou moins plénières; uni souvent par la célébration de certaines fêtes; relié par une profession commune, pratiquant des usages communs qui portent plus spécialement sur le mariage, sur la nourriture, sur des cas divers d'impureté; armé enfin, pour en assurer l'empire, d'une juridiction de compétence plus ou moins étendue, mais capable, sous la sanction de certaines pénalités, surtout de l'exclusion soit définitive soit révocable, de faire sentir efficacement l'autorité de la communauté. Telle au résumé nous apparaît la caste.

Nous sommes en présence d'une organisation héréditaire; les règles du mariage doivent donc tenir, elles tiennent dans son mécanisme le premier rôle. Il est si frappant qu'on a pu présenter les règles et les restrictions qui le concernent comme l'essence même de la caste. C'est une exagération; encore est-elle significative.

La polygamie est actuellement, — et quelle qu'ait pu être la règle à des époques antérieures, — le régime autorisé, reconnu, du mariage dans l'Inde. Ce n'est pas à dire qu'elle soit, je ne dis pas universellement, mais même ordinairement pratiquée. La pauvreté y met bon ordre, et aussi, dans un cercle restreint, une lente infiltration des idées de l'Occident. Mais enfin elle existe en droit absolument et souvent en fait. Cependant, sauf des cas particuliers, on en peut sans inconvénient faire abstraction en esquissant l'image de la caste; d'autant mieux qu'une sainteté particulière paraît avoir toujours été attribuée au premier mariage, une autorité et une dignité supérieures réservées à la première femme.

Ceci posé, il est permis de résumer dans une vue très com-

préhensive l'essentiel de la loi que la caste impose au mariage. Cette loi a un double aspect : elle est à la fois impérative et limitative. Elle détermine un double cercle : l'un plus large, dans lequel il faut se marier, l'autre plus étroit, inscrit dans le premier, où il est interdit de se marier. Nos degrés prohibés nous donnent une idée, quoique insuffisante, du second ; les restrictions imposées par le premier nous sont, légalement au moins, étrangères. On peut formuler la double règle en disant : qu'il est obligatoire de se marier dans sa caste, et interdit de se marier dans sa famille. Encore ces termes, si généraux qu'ils soient, exigent-ils, pour demeurer exacts, une foule de commentaires, de limitations. Les sciences anthropologiques ont, dans ces dernières années, créé certains termes techniques passablement barbares, mais trop commodes, trop répandus déjà, pour que je ne demande pas la permission de les introduire ici à mon tour. Ils nous épargneront des périphrases moins élégantes que confuses. On a appelé *endogamie* la coutume qui impose le mariage dans un cercle déterminé ; *exogamie* la règle qui commande le mariage hors d'un cercle déterminé. C'est ainsi que, pour nous, il n'existe qu'une loi d'exogamie, celle qui interdit le mariage dans le rayon des degrés de consanguinité proches. La loi de la caste, au contraire, est une loi d'endogamie par rapport à la caste, d'exogamie par rapport à la famille. Dans ces termes vagues, elle est absolue. Mais il la faut voir à l'œuvre.

La première règle est très générale : elle se présente pourtant avec des nuances marquées dans la caste proprement dite et dans la tribu. Elle est beaucoup plus stricte dans la première, plus stricte au moins que dans les tribus ou « quasi-castes » musulmanes. Ordinairement endogames, elles ne le sont pas strictement ; les Beloochis, les Pathans, exigent seulement que la première femme d'un chef soit prise dans la tribu. Les Gakkhars du Penjab s'allient à d'autres tribus, tandis que les Awâns ne s'unissent guère qu'à des femmes de leur race. Mais nous sommes ici sur la frontière, parmi des populations où survit le souvenir d'une origine étrangère. Plus avant dans l'Inde, et probablement à l'imitation des castes véritables, les musulmans sont d'ordinaire plus rigoureux ; ils ne se marient guère hors du *kuff*, c'est-à-dire d'un certain groupe de villages habités par des musulmans de leur caste. Les tribus demeurées plus ou moins barbares, qui, de l'avis général, sont en masse aborigènes, se rapprochent en somme de l'usage des castes. Les unes et les autres se fractionnent presque invariablement en un nombre quelquefois considérable de divisions ; bien qu'enveloppées dans une dénomination commune, elles constituent au fond autant de castes

entre lesquelles le mariage n'est point permis. Comme le remarque lui-même un Hindou, « les brâhmanes du Bengale ne se marient pas avec des brâhmanes d'autres régions, ni les Kâyasthas (*scribes*) ou autres castes du Bengale avec leurs castes respectives dans d'autres parties de l'Inde. De plus, parmi les brâhmanes du Bengale, les brâhmanes Rahris ne se marient pas avec les brâhmanes Varendras ou Vaidikas ou Dakkhinatwas. Les Vaidyas (*médecins*) Ballalsenis, qui vivent dans le Bengale oriental, ne se marient pas avec les Vaidyas Lakmansenis qui habitent l'ouest du pays, et les quatre classes des Kâyasthas Bengalais ne se marient point entre elles. Dans l'Inde supérieure le mariage est interdit entre les sections des Kâyasthas, dont le chiffre ici s'élève à douze. » Ceci n'est qu'un exemple. L'avocat le plus résolu de l'origine purement professionnelle des castes, M. Nesfield, constate lui-même que toutes les castes nominales se résolvent ainsi en nombre de sections qui sont les castes réelles. Il en compte, pour les Provinces du nord-ouest, sept parmi les Barhais ou charpentiers, dix parmi les Kâyasthas ou scribes, trente parmi les Chattris, cultivateurs ou propriétaires fonciers, quarante parmi les brâhmanes. Il n'en est pas autrement ailleurs. Il serait aussi superflu que fastidieux d'accumuler des noms.

Spontanée ou imitée de l'organisation brâhmanique, la même tendance règne dans les populations que leur type, leurs usages ou leur barbarie font considérer comme aborigènes. C'est sous la forme de groupes endogames plus ou moins étendus qu'on les voit faire leur entrée dans le giron commun de l'hindouisme. M. Risley en répartit les fractionnemens en plusieurs catégories : ethniques, linguistiques, locales, professionnelles, sectaires, sociales, suivant le mobile qui semble avoir dans chaque cas cimenté le groupement. L'usage est en tout cas si universel et, pour ainsi dire, forcé, que nous le voyons parfois appliquer suivant un nombre conventionnel ; le morcellement en sept castes semble, si j'ose ainsi parler, être de style dans le Penjab.

Le principe est très répandu ; il n'est point absolu. Telle caste, comme celle des Khatris au Penjab, est réglée à cet égard par des combinaisons compliquées qui autorisent le mariage entre certaines sections de la caste, non entre d'autres. Chez diverses populations Râjpoutes, plusieurs clans se marient entre eux, tandis qu'ils en excluent d'autres de ce privilège. Bien des anomalies traversent et déconcertent la règle. Et l'on voit, par exemple, les brâhmanes Gaurs accepter à Dehli avec les brâhmanes Tagas des unions que leurs congénères repoussent dans le Doab et le Rohilkhand. Ceci entre cent bizarreries pareilles. Malgré le prix qu'une opinion unanime attache à l'égalité de caste entre

époux, plus d'une, non des plus méprisables, observe dans la pratique d'assez larges accommodemens; elle accepte des fiancés de caste inférieure. C'est un esprit de transaction qu'imposent des circonstances spéciales. Il renouvelle un état de choses qui a dû être anciennement considéré d'un œil moins sévère que depuis.

Ces exceptions n'entament pas le principe; l'endogamie de la caste ou de la tribu est au contraire une des règles les plus constantes. Elle a sa contre-partie non moins essentielle dans l'exogamie de la famille ou du clan.

Le nom de ce petit cercle exogame, enveloppé dans la périphérie plus large de la caste, n'est point aisé à choisir. Les limites, la définition, la dénomination en varient à l'extrême. En revanche, il existe invariablement, ou à peu près; ses effets se font sentir partout. La confusion est si grande que les casuistes hindous ont dû renoncer à établir une réglementation systématique; ils ont accepté comme faisant loi l'usage reconnu dans chaque famille ou dans chaque groupe. Malgré tout, la règle générale se détache en un relief très saillant. Elle se résume d'un mot : il est interdit de se marier dans le *gotra* auquel on appartient. Telle est au moins la loi traditionnelle consacrée par les brâhmanes. Le *gotra* désigne un groupe éponyme qui est réputé descendre tout entier d'un ancêtre commun, en bonne règle, d'un *rishi*, prêtre ou saint légendaire. Le nombre en est limité, en sorte que les mêmes *gotras* se retrouvent parmi des gens que la caste sépare absolument, si peu logique que l'arrangement nous puisse paraître. Le *gotra* est essentiellement propre à la caste brâhmanique. Il est vrai que la législation religieuse l'étend aux autres hautes castes, Kshatriyas et Vaïçyas. C'est au prix d'artifices qui se jugent d'eux-mêmes. Des rishis brâhmaniques n'ont guère, en bonne logique, pu faire souche que de Brâhmanes. Il n'est pas plus sérieux d'attribuer à des familles le *gotra* de leurs prêtres, de leurs précepteurs religieux, nécessairement variables, que de comprendre toutes les familles qui ignorent leur *gotra* dans celui qui reconnaît Jamadagni pour auteur. En fait, les brâhmanes sont seuls à posséder un peu généralement des *gotras*. Mais une imitation plus ou moins fidèle de l'institution et son nom même ont été transportés à une infinité de castes, surtout parmi les classes mercantiles qui se piquent de se conformer à la règle brâhmanique. Le nom a pénétré si avant qu'il a fini, dans bien des cas, par s'éloigner fort de son acception primitive; plus d'une confusion en est même résultée dans les relevés des recensemens.

Le groupe exogame existe jusque dans les tribus musulmanes de la zone frontière qui ne rentrent qu'à peine dans le cadre de l'hindouisme. Parfois il y est très restreint; il ne manque nulle

part, malgré la tendance des populations musulmanes à se marier dans un rayon limité. Les exceptions, s'il en existe, sont si rares et expliquées par des nécessités si particulières qu'on les peut négliger.

A plus forte raison en est-il de même en pays hindou. M. Risley a étudié avec soin cet ordre de faits. Il a distingué les moules très divers où semblent, suivant les cas, s'être coulées les sections exogames aux différens étages de la société hindoue, en particulier dans les castes très basses qui sont sorties des couches de population aborigènes : voisinage, descendance commune, authentique ou supposée, communauté de surnom, considérée comme signe de parenté, communauté de culte envers cette catégorie d'objets ou d'animaux que l'ethnographie désigne du nom de *totem*, et qui sont rattachés au clan par quelque légende superstitieuse. Plusieurs de ces principes de sectionnement, le dernier surtout, ont un aspect archaïque, incivilisé, qui nous reporte à une période lointaine, antérieure à toute influence àryenne. Ce n'est pas le moment de sonder la délicate question des origines. L'action brâhmanique est en jeu depuis de longs siècles. On le reconnaît à certaines méprises. Le zèle d'imitation est moins éclairé qu'il n'est ardent. Telle caste basse, prétendant suivre les prescriptions brâhmaniques, se résout en fractions exogames, tout en constituant un seul groupe éponyme, et même en se rattachant expressément à un *gotra* unique!

Si divers que soient les noms que, suivant les circonstances et suivant les lieux, prennent ces groupes, il est commode d'avoir pour les désigner dans leur ensemble un terme simple. *Gotra* peut être conservé à cet effet, puisque, aussi bien, le mot est consacré et par la langue technique, et par une adoption très habituelle, sinon toujours clairvoyante. L'empire en a pénétré partout; il n'est point partout également étendu.

On peut dire que partout il est interdit de se marier dans le *gotra* dont on porte le nom, dans le *gotra* paternel par conséquent. Mais cette interdiction n'épuise pas les empêchemens légaux. La règle ordinaire est qu'un homme ne peut se marier davantage dans le *gotra* de sa mère, ni souvent dans celui de la mère de son père, ni quelquefois dans le clan de la mère de sa mère. L'exogamie du côté maternel est d'une portée très variable. On cite des castes ou tribus qui, à côté des *gotras* et au-dessous d'eux, connaissent des groupemens plus petits institués, semble-t-il, pour servir de cadre à l'exogamie du côté maternel. En tous cas, les empêchemens résultant du *gotra* se compliquent d'une échelle de degrés prohibés. Elle-même varie suivant les castes, les lieux et les temps; elle est, à tout prendre, bien plus

compréhensive que celle où se résument parmi nous les restes survivans des réserves exogamiques. Le mariage est interdit entre fiancés qui sont dans la relation que désigne en sanscrit le mot *sapinda*. Cette parenté s'étend à six degrés quand l'ancêtre commun est un homme; si c'est une femme, les opinions diffèrent; la prohibition comprend, suivant les uns, six degrés, suivant d'autres, quatre seulement. Les commentateurs ont calculé que, tout compte fait, cette règle exclut le mariage pour 2121 parentés possibles. Il y a dans les usages, dans les variantes, les incertitudes, les exceptions qu'ils supportent, un beau nid à distinctions et à discussions scolastiques: on pense s'il a tenté les spécialistes hindous! Il n'est pas fait pour nous séduire; il n'intéresse qu'indirectement la question qui nous préoccupe.

Du point de vue de la caste, le fait général, curieux, qu'il importe de garder en mémoire, c'est la règle double que nous avons énoncée d'abord: l'interdiction de se marier hors de la caste, l'obligation de se marier hors du *gotra*. La parenté qui empêche le mariage est surtout la parenté agnatique, la parenté par les hommes. Les effets de la parenté par les femmes sont toujours beaucoup moins prohibitifs. Dans certains cas, les empêchemens qu'elle fonde sont étroitement limités. On cite des castes où une certaine parenté, encore qu'éloignée, par les femmes, est considérée comme désirable, sinon nécessaire, entre les fiancés.

III

Une théorie récente, soutenue par un juge fort délié et fort expert, a prétendu faire de la communauté des occupations le fondement même et le principe de la caste. C'est peut-être l'idée qui surnage dans les esprits qui se contentent sur le sujet d'une certaine moyenne de notions approximatives. Il y aurait cependant une singulière exagération à se représenter la société hindoue, enfermée, d'après l'occupation de chacun, dans un échiquier de cases immuables, infranchissables. Beaucoup de castes sont, il est vrai, désignées par le nom d'une profession que généralement elles exercent: potiers, forgerons, pêcheurs, jardiniers, etc. C'est le cas de se souvenir que les noms de métiers qui nous sont présentés comme noms de castes enveloppent en réalité une aire plus large; et que la vraie caste, caractérisée et limitée par les règles du mariage, est beaucoup plus restreinte. C'est ainsi, pour ne prendre qu'un exemple, que les Banyas ou marchands, au Penjab, se résolvent en sections, comme les Aggarwals, les Oswals, etc., à noms géographiques, qui, étant endogames, forment bien autant de castes distinctes. Une caste professionnelle n'em-

brasse donc pas dans un cadre unique tous les gens qui vivent de la profession à laquelle son nom est emprunté. On voit même souvent, confondus sous une seule dénomination de métier, des gens qui relèvent très consciemment de castes et de tribus distinctes.

Inversement, les membres d'une même caste peuvent s'adonner à des occupations très diverses. Ce sont d'abord les castes basses et méprisées, réputées d'origine anâryenne. Vouées à toutes les tâches serviles, elles se livrent, suivant les circonstances, un peu à tous les genres d'occupations inférieures. Les Bâris, dans les Provinces du nord-ouest, fabriquent des torches et font la barbe; les Banjâras comprennent des marchands, des bardes, des pasteurs, des agriculteurs. Ailleurs des batteurs de coton, des presseurs d'huile et des bouchers se coudoient dans une caste unique. Les exemples seraient infinis. Ils ne sont pas confinés aux castes les plus humbles. M. Nesfield explique lui-même que, parmi les marchands, la distinction professionnelle est pratiquement nulle, que toutes leurs castes peuvent se livrer au négoce, sans qu'il y ait privilège pour aucun commerce. Il constate que nombre de gens changent d'occupations sans se séparer de leur caste. C'est l'évidence.

Il est non moins certain que le nombre énorme de castes vouées à la culture ne correspond pas à autant de distinctions professionnelles, ni actuelles ni anciennes. Les castes de cette catégorie ont sans cesse tendu à gagner du terrain. Au fur et à mesure que des tribus anâryennes se sont rapprochées de la civilisation hindoue, elles sont surtout devenues agricoles; au fur et à mesure que la paix maintenue par la domination britannique a découragé le métier des armes, c'est l'agriculture qui a gagné des bras.

Ce n'est là qu'un des élémens qui, du point de vue des attributions, concourent à troubler la stabilité. Élevons-nous d'abord au plus haut degré de l'échelle. C'est peut-être parmi les brâhmanes que le mélange des emplois, la confusion des métiers est plus enchevêtrée. Si nous en étions à l'idée vieillie d'une caste de brâhmanes uniquement appliquée à l'étude sacrée, aux pratiques religieuses, à une vie de méditation ou d'austérité, il y aurait de quoi nous déconcerter. Ceux qui ont vu des brâhmanes, ceints du cordon sacré, offrir de l'eau aux voyageurs dans les gares de l'Inde, qui les ont vus faire l'exercice parmi les cipayes de l'armée anglo-indienne, sont préparés à cet ordre de surprises. En fait, on trouve occupés à presque toutes les tâches des gens qui portent fièrement le titre de brâhmanes, et auxquels ce titre assure partout de grandes

démonstrations de respect : prêtres et ascètes, savans et mendians religieux, mais aussi cuisiniers et soldats, scribes et marchands, cultivateurs et bergers, voire maçons ou porteurs de chaise. Il y a mieux : les brâhmanes Sanauriyas du Bandelkhand ont pour profession héréditaire le vol. Il est vrai qu'ils n'exercent que le jour. Et le respect des Hindous pour des brâhmanes va si loin que, à en croire un proverbe, peut-être ironique, être volé par eux doit être considéré comme une faveur du ciel. Il ne manque pas du reste d'autres castes de voleurs, quoique de moins haut parage.

Cette diversité d'occupations dans la caste brâhmanique n'est pas une nouveauté. Un état de choses très pareil est déjà sanctionné par les lois de Manou et par d'autres autorités également vénérables. Je m'empresse d'ajouter que, dans beaucoup de cas, ces distinctions engendrent de ces nouvelles sous-castes qui sont pour moi les castes véritables ; mais la conséquence est loin d'être constante.

L'intrusion de ces populations nombreuses qui, inférieures au niveau moyen des castes âryennes, apportent dans le système du trouble et du flottement, a pu contribuer aussi à entamer la rigueur du principe. C'est à merveille. Je reconnais volontiers que la spécialité et l'hérédité de l'occupation n'ont pas été seulement un lien puissant pour la caste, mais ont souvent été le centre d'attraction autour duquel ont essaimé de nouveaux groupes. Malgré tout, il est visible que la communauté héréditaire de la profession souffre bien des atteintes dans l'ordonnance des castes.

IV

A ceux pour qui la caste est affaire de métier, répond le proverbe au dire duquel « la caste n'est qu'une affaire de repas ». Il prouve au moins que l'habitude n'a pu émousser, même pour les Hindous, la surprise que nous inspire le soin scrupuleux avec lequel ils observent deux lois très compliquées et très gênantes : la première est de n'accepter aucune nourriture qui ait été préparée ou seulement touchée par des gens d'une caste qu'ils considèrent comme inférieure ; la seconde, de ne jamais prendre leur repas avec des gens de caste plus basse, ce qui, en vertu d'une réciprocité toute naturelle, revient à ne jamais prendre leur repas qu'avec des congénères. Voilà une règle qui troublerait étrangement nos mœurs démocratiques. Même pour l'Inde, elle n'est pas sans inconvéniens. Les scrupules qu'elle entretient

ont beaucoup contribué à rendre plus rares et plus difficiles les communications entre Européens et indigènes, à empêcher les Hindous de puiser, en voyageant, aux sources de la civilisation occidentale. Les Hindous se montrent en toute circonstance grands amis des fêtes; les repas communs reviennent dans toutes les occasions solennelles. Ces restrictions en sont plus significatives. L'autorité en est si absolue qu'on a vu les Santals — une caste très basse du Bengale — se laisser, en temps de disette, mourir de faim plutôt que de toucher à des alimens préparés même par des brâhmanes. Cette réserve s'appliquant à la caste réputée la plus haute et entourée de respects si prosternés, montre combien le scrupule est ici ingénieux et fécond, ce qu'il sait, à l'ordinaire, broder de variantes sur le canevas primitif.

On peut considérer que, en termes généraux, les gens seuls peuvent manger ensemble qui pourraient se marier ensemble. Donc, ici encore, il faut entendre la caste dans le sens étroit. Les douze sections des Kâyasthas du Bengale ne peuvent pas plus manger de compagnie qu'elles n'acceptent entre elles d'alliances. Cependant, à tout prendre, la prohibition est ici moins stricte; bien des sections de castes entre lesquelles le mariage est illicite ne laissent pas de partager le même repas. D'ailleurs, plus encore que pour les règles du mariage, les habitudes varient à cet égard, d'une région à l'autre, et jusque dans la même caste, suivant les districts où elle est cantonnée. La loi n'en subsiste pas moins partout. Mais partout elle se complique de distinctions bizarres en apparence, pour nous fort curieuses.

« D'une façon générale, dit un rapport cité par M. Ibbetson, aucune tribu n'accepte à manger ou à boire des mains d'une tribu inférieure. Mais l'action purifiante attribuée au feu, spécialement quand elle s'exerce sur le beurre et le sucre, la pureté supérieure supposée au métal par comparaison avec les récipiens de terre, servent de fondement à une large distinction. Toute nourriture est divisée en *pakkî rôtî*, frite au sel avec du beurre, et *kacchî rôtî*, qui est traitée autrement. Un brâhmane Goujarâtî mangera du *pakkî rôtî*, mais non du *kacchî rôtî*, d'un brâhmane Gaur, un Gaur d'un Taga, un brâhmane ou un Taga d'un Râjpout, un brâhmane, un Taga ou un Râjpout d'un Jat, d'un Goûjar ou d'un Ror. A l'exception des brâhmanes et des Tagas, toutes les castes, dans un vase de métal préalablement écuré avec de la terre, accepteront l'eau des mêmes gens avec lesquels ils mangeraient du *pakkî rôtî;* mais ils ne boiront dans un vase de terre qu'avec ceux dont ils pourraient manger le *kacchî rôtî*. Jats, Goûjars, Rors, Rahbâris, Ahîrs, mangent en commun sans aucun

scrupule. Ils accepteront le pain *pakki* d'un orfèvre, mais pas dans sa maison... Un musulman mangera et boira de la main d'un Hindou, mais un Hindou ne touchera ni *pakki* ni *kacchi* d'un musulman, et souvent il jettera sa nourriture si seulement l'ombre d'un musulman vient à s'y projeter... Le sucre et presque tous les gâteaux peuvent s'accepter à peu près de toutes les mains, fût-ce d'un homme qui travaille le cuir, ou d'un balayeur; mais, dans ce cas, il faut qu'ils soient entiers et non divisés. » Ce détail suffira, je pense, à titre d'exemple; on m'excusera, on me bénira, de ne pas aspirer à être complet. Un seul trait, pour montrer en quelles bizarreries se peut égarer ce point d'honneur de délicatesse. On cite deux castes très méprisées du Penjab, les Choûhras et les Dhânaks, qui refusent de manger réciproquement leurs restes, quoiqu'ils acceptent ceux de toutes les autres castes, à l'exception de la classe très basse des Sânsis! Nous n'en finirions pas s'il fallait distinguer, même dans la mesure assez limitée de ce qui nous est connu, entre les règles qui régissent le riz cuit et les autres alimens; entre le Bengale, où toutes les castes, ou peu s'en faut, acceptent la nourriture préparée par des brâhmanes, et la coutume plus stricte qui, dans plusieurs castes du reste de l'Inde septentrionale, exclut la cuisine des brâhmanes et ne tolère que la cuisine d'un membre de la caste même. Il suffit de donner une impression de cette fatigante variété.

Il reste au moins une distinction très caractéristique et très générale à signaler; c'est celle qui, dans la plus grande partie de l'Inde, — dans l'Inde entière, dit-on, excepté Madras, — sépare les castes en deux catégories : celles de qui on peut accepter de l'eau, celles dont le contact la souille. Les catégories sont très variables; car, au dire de Guru Proshad Sen, tous les Bengalis, y compris les brâhmanes, sont à cet égard, et sauf de rares exceptions, mis à l'index par le reste des Hindous. La division n'est que plus remarquable. Elle s'inspire visiblement d'une importance particulière qui s'attache à l'eau. N'est-ce pas la même préoccupation qui inspire d'autres différences singulières que fait la superstition entre le grain préparé à sec ou mélangé de liquide? Autre exemple significatif. Au Penjab, les Hindous acceptent bien du lait pur de la tribu musulmane des Ghosis ; ils le repousseraient avec horreur s'ils avaient quelque raison de craindre qu'il eût été mélangé d'eau. Il est vrai que des mobiles plus ou moins obscurs, peut-être de simples nécessités pratiques, ont dans plus d'un cas détendu la règle. Tout le monde accepte de l'eau au Penjab des mains de la caste très basse des Jhimvars; mais c'est une tribu qui fournit surtout

des serviteurs domestiques. Dans beaucoup de villages le potier peut distribuer de l'eau à tout le monde; c'est du moins à la condition qu'un vase spécial soit réservé à chaque caste. Dans des repas communs de villages, toutes les castes se retrouvent; encore chacune mange-t-elle séparément. Ces accommodemens mêmes prouvent la vitalité du principe. Il se rattache étroitement à des préoccupations de pureté extérieure.

C'est en vertu de scrupules similaires que les castes supérieures sont tenues d'éviter soigneusement le contact des castes inférieures, La profession de certaines castes est si méprisée qu'on ne leur permet même pas d'habiter l'intérieur des villages; elles sont reléguées hors des agglomérations, en dépit de tous les services qu'elles leur rendent, soit comme gens de service, soit comme gens de métier. A plus forte raison sont-elles éliminées rigoureusement des repas communs où le village se rassemble. Il y a même des villages de brâhmanes d'où toutes les autres castes sont rigoureusement consignées. Inutile d'ajouter que cette préoccupation n'est pas égale dans toutes les castes; elle se manifeste diversement; elle ne manque nulle part. Un proverbe panjabî déclare que, si un Bishnoï est monté sur un chameau suivi de vingt autres, et qu'un homme d'autre caste touche le dernier, il jettera aussitôt sa nourriture. On attendrait moins de façons chez des gens plus humbles. Et cependant M. Hunter raconte assez plaisamment une aventure qui lui fut personnelle. C'était en Orissa; il avait recruté, pour porter son palanquin, des hommes de plusieurs castes. Non seulement les représentans de deux castes refusaient de s'associer pour opérer de compagnie, mais chaque fois qu'une caste relevait l'autre, il fallait que le palanquin eût été dûment posé sur le sol, avant que le nouveau relais y mît la main. Il n'est guère de famille hindoue qui, si elle le peut, ne consulte pas, dans les circonstances graves, les prédictions et les avis de l'astrologue; eh bien! malgré l'importance de son rôle, s'il doit entrer dans une maison, on a grand soin d'en enlever les nattes de crainte qu'elles ne soient polluées par son attouchement. L'impureté ne s'attache pas au seul contact de la personne, elle se communique par l'intermédiaire des objets.

De nouvelles distinctions viennent aggraver le cas. Un seul témoignage. Nous sommes dans un intérieur de brâhmane Chitpâvan, à Poona : « Les règles très strictes en vertu desquelles certains objets peuvent être touchés, d'autres non, par un serviteur de classe moyenne ou çoûdra, compliquent tous les arrangemens. Un serviteur kounbi ne peut entrer dans l'oratoire, la cuisine, ni la salle à manger. Il peut toucher la literie et les vêtemens de

laine, mais non des vêtemens de coton fraîchement lavés. Il peut toucher du grain humide. Même des serviteurs de caste brâhmanique sont encombrés de règles. Quand ils se sont baignés et qu'ils ont endossé des vêtemens de laine, de chanvre ou de lin, ils sont purs, ils peuvent tout toucher. Ils deviennent impurs, s'ils touchent un objet impur tel qu'un matelas ou quelque partie d'habillement, un manteau ou un turban. S'ils touchent un soulier ou un morceau de cuir, il faut qu'ils se baignent. Un écolier, une fois son bain pris, est obligé de faire appel à un domestique, à un frère ou à une sœur plus jeune, pour tourner les pages de son livre relié en cuir. »

V

Nous confinons ici à une autre catégorie de faits. A côté des lois les plus générales qui gouvernent la caste, qui lui sont pour ainsi dire essentielles, en caractérisent et en maintiennent l'organisation, — les lois qui fixent les limites ouvertes et les barrières imposées au mariage, qui protègent l'hérédité de la profession, qui, en prévenant les mélanges trop aisés, sauvegardent chaque classe dans son isolement, dans son individualité, — règnent encore, dans chaque caste particulière, certaines prohibitions, certains usages, quelques-uns fort étendus, aucun universel. De leur nature, ils se rattachent, directement ou indirectement, à l'un ou l'autre de ces points de vue principaux. L'ensemble en constitue un petit code coutumier, dont la stricte observation est, dans le cercle où il prévaut, maintenu avec une rigueur intransigeante. Moins uniformes dans leur application, moins graves par leurs conséquences, ces règles n'en ont pas moins d'autorité. Elles concourent à marquer les diverses castes d'un trait individuel. Il convient d'en prendre au moins quelque notion.

Il est assez naturel, étant interdit de manger en commun, qu'il l'ait été de fumer ensemble au même *houkha*. Il est naturel aussi que cette prohibition ne soit pas mise sur le même plan que la première. Ainsi arrive-t-il, d'une part, que le mélange est, dans les deux cas, évité à l'égard des mêmes castes ou sous-castes, d'autre part que la tolérance est, dans le second cas, beaucoup plus ordinaire que dans le premier. Il suffira par exemple que le tuyau ne soit pas commun pour que l'usage du même fourneau paraisse acceptable, s'il est en métal. Cependant la crainte de cette souillure est bien vivante : dans certaines régions, pour éviter toute confusion fâcheuse, les pipes, étant souvent laissées dans les champs ou dans les lieux de réunion, sont munies au tuyau de

quelque signe de reconnaissance, un lambeau bleu pour un musulman, rouge pour un Hindou, un morceau de cuir pour un Chamàr, une corde pour un balayeur, etc. On voit que le souci pénètre avant; il se maintient même entre des castes qui pourraient y échapper par leur commune abjection.

Pareillement, les précautions prises contre une nourriture qu'auraient souillée d'impurs contacts se complètent par des restrictions qui portent sur les alimens eux-mêmes. Tout le monde sait de quelle vénération les Hindous entourent la vache, quelle horreur ils ressentent à en voir manger la chair. Le respect de toute vie animale est un trait qui traverse le passé entier de l'Inde; le bouddhisme et le jaïnisme l'ont poussé aux dernières limites. Sans être aussi catégorique, le brâhmanisme en est aussi très pénétré. Chez les bouddhistes comme chez les Hindous, les liqueurs spiritueuses sont de même sévèrement réprouvées; l'usage en est considéré comme une faute des plus graves. Il est visible aussi, il ressort et de coutumes persistantes et de textes autorisés, que certains alimens sont, quoique la raison en échappe, l'objet d'une particulière réprobation : les oignons, l'ail, les champignons. Et pourtant le conflit est si fréquent entre les usages locaux, la mêlée si obscure entre les passages d'un même livre, les pratiques anciennes ont reçu et reçoivent chaque jour, sous l'action des exemples étrangers, de si sensibles atteintes, qu'un rapporteur prudent hésite devant toute affirmation générale. Qui oserait dire que, aujourd'hui, les brâhmanes, fussent-ils de haute caste, s'abstiennent de viande, même avec l'exception qu'autorise l'usage en faveur des viandes provenant des sacrifices ou servies aux repas funèbres? On nous assure que, maintenant encore, l'usage des boissons fermentées marque une ligne de démarcation entre les hautes et les basses castes. Comment savoir exactement où se fait le partage dans chaque région? La vérité est que chaque caste, c'est-à-dire chaque groupe endogame, observe à cet égard des règles qui, sans être absolument immuables, font partie de l'héritage commun et qui, tant qu'elles demeurent généralement en vigueur, sont strictement observées. Elles sont parfois très particulières, comme dans cette caste très infime des Halalkhors, à Poona, qui, malgré un genre de vie fort peu délicat, refuse la chair du lièvre; elle en donne pour motif que son patron, Lal Beg, aurait été allaité par une hase.

Que certains brâhmanes mangent de la viande tandis que d'autres s'en abstiennent, que certaines classes admettent sur leur table ou en repoussent le porc ou le poulet, ce détail, à vrai dire, nous intéresse ici assez peu. Ce qu'il nous importe de con-

stater, c'est que partout la caste, comme telle, accepte, en ce qui touche la nourriture, une série de prescriptions ou plutôt d'interdictions auxquelles, malgré la bizarrerie qu'elles accusent souvent à nos yeux, elle attache une haute autorité, parfois une sanction très sévère. Et, qu'on le note bien, il ne s'agit pas seulement d'une casuistique un peu mince, réservée à des classes raffinées. Dans telle tribu d'aspect fort grossier et passablement primitif, qui se nourrit sans scrupule des animaux morts qu'elle rencontre à l'occasion, il suffira de l'exclusion de ces charognes, de certains animaux sauvages ou particulièrement répugnans, pour jeter les bases d'une section de caste nouvelle qui s'estimera supérieure à ses congénères et bientôt leur refusera fièrement le *connubium*. Voilà pour nous le genre de faits instructifs : ce sont ceux qui nous montrent la caste liée, pour ce qui touche la nourriture, à des coutumes qui sont une partie de sa constitution traditionnelle, un des élémens sur lesquels s'exercent, par lesquels se manifestent légitimement son pouvoir et son unité.

Il n'en est pas autrement de pratiques diverses qui se rattachent au domaine si important du mariage, et qui, dans nombre de cas, s'ajoutent aux règles essentielles d'endogamie et d'exogamie. Plus que jamais il devient impossible ici d'entrer dans le monde de détails qu'exigerait la description de cérémonies et d'usages prodigieusement compliqués.

Diverses castes, je l'ai indiqué déjà, à côté des règles d'exogamie très sévères dans la ligne paternelle, manifestent une tendance singulière, favorable aux unions qui associent le fiancé à une parente relativement rapprochée dans la ligne maternelle. Un cas plus rare est celui où la polygamie est punie de l'exclusion. La coutume du lévirat autorisait, en l'absence d'enfant mâle, le frère du mari ou, à son défaut, un parent très proche, à se substituer à lui après sa mort, ou même de son vivant, auprès de sa femme pour lui donner un héritier. Elle est très curieuse par sa large diffusion, elle est très caractéristique pour le prix extrême qu'attachait l'antique constitution familiale à la continuité de mâle en mâle du culte de la famille. Très ancienne dans l'Inde, elle y survit atténuée, et détournée de sa signification première, là où est pratiqué le mariage de la veuve avec le frère cadet de son mari défunt. Beaucoup de castes la connaissent sous cette forme. Mais ce qui est parmi elles beaucoup plus ordinaire, c'est l'interdiction absolue du second mariage pour les veuves.

On sait combien l'hindouisme est rigoureux à l'égard des veuves. On se souvient de la peine qu'a eue l'administration anglaise à supprimer l'usage barbare qui condamnait la femme sur-

vivante à suivre son mari sur le bûcher. La coutume qui encourageait par tous les moyens, si elle ne l'exigeait pas expressément, un pareil sacrifice, ne pouvait pas être tendre aux secondes noces des veuves. Si la condamnation n'en remonte pas aux périodes primitives, elle est à coup sûr fort ancienne : la tradition littéraire en fait foi. Elle a pris une singulière autorité dans l'Inde tout entière. Il s'en faut et de beaucoup que la prohibition soit universelle; elle est générale dans les hautes castes. Propagée, semble-t-il, avec ardeur par l'exemple et le conseil des brâhmanes, elle est devenue comme une pierre de touche pour le niveau social des castes; celles qui la mettent en pratique sont seules estimées. L'abandon en est une cause de déchéance pour des castes plus élevées d'origine; l'adoption en est pour les plus basses un moyen de s'élever, d'affirmer leur rang dans l'organisation brâhmanique. Au sentiment des meilleurs juges, cette règle, si elle n'est point védique, est d'origine brâhmanique et s'est étendue de proche en proche. Quoi qu'il en puisse être, c'est encore une loi de caste, relativement à laquelle chacun suit la coutume héréditaire, réputée immémoriale, du groupe auquel il appartient par sa naissance.

D'autres particularités se lient à celle-là. Et, par exemple, le divorce, qui n'existe pas légalement pour l'Hindou fidèle à la loi, se pratique, à côté du second mariage des veuves, dans nombre de castes inférieures. Inversement, la coutume qui exige que les filles soient mariées enfans, plusieurs années souvent avant que la vie commune devienne possible, est considérée comme un signe de supériorité sociale. Là encore, la tradition de la caste exerce une pression souveraine. Un Hindou a ingénieusement tenté d'expliquer cette coutume comme un moyen d'assurer l'intégrité de la caste. En attendant l'âge où le désir s'éveille, on risquait que le goût des intéressés parlât plus haut que le scrupule familial et religieux. L'intérêt de la caste joue un rôle plus certain dans un cas qui mérite d'être signalé en passant, moins encore pour son extension que pour la tendance qu'il révèle.

Un homme n'est, en bonne règle, autorisé à chercher une fiancée que dans sa caste. Il est certain pourtant que la pratique, tempérée par les facilités que donne la polygamie, a toujours supporté bien des exceptions. Il subsiste en fait beaucoup du sentiment primitif en vertu duquel l'homme, élevant à lui, par le fait qu'il l'associe à son culte domestique, la femme qu'il épouse, peut jouir dans son choix d'une liberté plus large. De l'aveu même de la théorie brâhmanique, l'union d'une femme de haute caste avec un homme de caste basse entraîne pour leur postérité une déchéance beaucoup plus profonde que l'association inverse. La préoccupa-

tion de ne point marier leurs filles au-dessous d'eux, et, mieux encore, de les marier dans une classe plus haute, est devenue chez beaucoup de castes un penchant assez caractérisé, assez dominant, pour mériter un nom spécial. On l'a appelé *hypergamie*. Signalé sur bien des points, c'est parmi les brâhmanes dits *Koulinas* du Bengale qu'il a, jusqu'à ces derniers temps, produit les conséquences les plus frappantes, à telles enseignes, que, pour cette caste au moins, le cas est devenu caractéristique. Le désir passionné chez des brâhmanes moins bien nés d'unir leurs filles à des Koulînas, joint à l'impossibilité pour ceux-ci de marier les leurs dans un rang plus humble, à la facilité qui leur est laissée de prendre, sans déchéance sensible, des femmes dans des castes de brâhmanes moins relevées, a eu pour effet de produire chez les Koulînas un développement absolument anormal de la polygamie. Il en est résulté une situation morale et sociale qui a provoqué des plaintes trop justifiées. Mais, en somme, il s'agit ici d'une conséquence extrême, non d'une de ces règles positives dont je m'efforce de dégager les principales pour donner au lecteur une idée vivante d'un système si éloigné de nos habitudes.

On pourra s'étonner que je n'aie point encore envisagé l'aspect religieux de la caste. Dans une société de type en somme très primitif comme la société hindoue, l'idée religieuse n'est étrangère à aucun fait, à aucun rouage. C'est justement un des caractères les plus saillans de la civilisation brâhmanique que l'inspiration religieuse est partout présente, qu'elle règle tous les ressorts. Notre analyse n'en a pas moins le droit de distinguer entre les élémens spécialement religieux et ceux qui, encore que sous des influences religieuses plus ou moins lointaines, relèvent de ce que nous considérons couramment comme l'organisation sociale. En elle-même la caste ne se présente guère sous un jour religieux. Les croyances diverses s'y coudoient souvent sans hostilité et sans gêne apparente. La conversion religieuse ne change rien par elle-même à la condition de l'individu dans la caste. Telles castes mixtes sont composées de Jaïnas et d'Hindous. La variété des opinions n'y fait point obstacle au *connubium*. L'influence même que l'islamisme a pu exercer sur le régime a été lente et surtout indirecte. C'est en vertu de certaines règles de pureté violées ou minées par des pratiques contraires, non pas au nom d'un dogme nouveau, que s'est faite la dissolution, là où elle s'est produite. Le système de la caste est pratiqué régulièrement par des tribus anâryennes dont les croyances particulières sont en médiocre harmonie avec les théories des brâhmanes dégradés qui leur servent

de prêtres. On a, je pense, été trop loin en refusant aux évolutions, aux actions religieuses toute influence sur le groupement des castes; encore est-il visible qu'une influence de cette sorte ne s'exerce plus en somme qu'assez rarement et dans une mesure assez faible.

Les diverses castes observent dans des circonstances qui relèvent de la vie religieuse, mariages, funérailles, etc., une foule de pratiques souvent très particulières; ce sont des usages chers à ceux parmi lesquels ils sont de tradition; ils n'engagent en rien la croyance et n'intéressent la conscience religieuse que fort indirectement. Ces usages pourraient être piquans à décrire; l'institution de la caste n'en recevrait pas de lumière nouvelle. Tout au plus serviraient-ils, par leur originalité et par leur diversité, à faire apparaître la caste une fois de plus, telle que tant d'autres indices nous la montrent, comme un organisme assez indépendant dans son isolement, s'enveloppant de tout un réseau de menues institutions qui, dans tous les genres, contribuent à marquer et à fortifier son individualité. Toutes, sous une forme ou sous une autre, avec un cérémonial plus ou moins méticuleux, célèbrent chacune à sa façon ces rites qui par tous pays scandent la carrière humaine à ses différentes étapes. Il est cependant une cérémonie qui n'appartient qu'à certaines castes, pour laquelle les autres ne possèdent aucun équivalent, et dont la signification religieuse primitive est certaine. Elle mérite d'être relevée; la suite nous y ramènera en nous mettant en présence de l'enseignement brâhmanique. Je veux parler de « l'initiation », l'*oupanayana* du sanscrit.

La théorie distingue tous les Hindous en deux grandes catégories, çoûdras et dvijas. Les *dvijas*, c'est-à-dire « deux fois nés », comprennent tous les membres des trois hautes castes, — sur lesquelles nous allons revenir tout à l'heure, — tous ceux qui ont reçu une sorte de naissance religieuse par cette initiation dont le point essentiel est l'investiture du cordon sacré. Les trois hautes castes n'existent plus, — si elles ont jamais existé, — dans leur condition théorique; mais on continue de rencontrer dans l'Inde une multitude de gens qui portent en bandoulière, passant sur l'épaule gauche et descendant jusque sur la hanche droite, un mince cordon formé de neuf fils de coton tressés trois par trois. Ils considèrent cet insigne comme la plus précieuse de leurs prérogatives. Il marque en effet qu'ils ont été dûment introduits dans la vie religieuse, qu'une cérémonie essentielle leur a ouvert l'accès du Véda et des saintes études, leur a donné le droit de participer aux actes du culte, a fait d'eux enfin, si je puis dire, des Hindous

de plein exercice, un peu à la façon dont le baptême fait des chrétiens. C'est vers sept, huit ou neuf ans que l'investiture est ordinairement pratiquée. Elle ne s'applique qu'aux hommes. La femme, toujours plus ou moins mineure dans l'organisation archaïque de la famille, n'appartient à la communauté sacrale que par son père avant son mariage ; après le mariage par son mari qui l'associe à son caractère semi-religieux de père de famille. Cette investiture est donc chose grave. Elle est entourée de rites et de fêtes qui remplissent plusieurs journées. Ce qui nous intéresse surtout, c'est l'extension qu'a prise la coutume. Quelle qu'elle ait pu être jadis, la situation a certainement bien changé. L'investiture devrait aujourd'hui en bonne justice être réservée tout au plus à quelques castes de brâhmanes. Il va sans dire que bien d'autres se la sont appropriée, comme la consécration souveraine de leurs prétentions sociales. Non seulement tous les brâhmanes, même les plus déchus, les moins fondés à se prévaloir d'une imaginaire pureté de race, non seulement les Râjpouts de tout acabit, non seulement les classes mercantiles qui affectent d'être les héritières des Vaïçyas de la tradition, mais plus bas encore, les Kâyasthas du Bengale ont revêtu le cordon sacré. Il a été usurpé même par des classes très humbles, comme les Soûds du Penjab, que cette prétention n'empêche ni de manger de la viande ni de boire des liqueurs ni d'autoriser le mariage des veuves. En général, il y a incompatibilité entre cet extrême relâchement et le port du cordon. Mais il faut ici encore s'attendre à toutes les irrégularités. Je relève, par exemple, au Penjab, la caste des Kanets, caste assez basse, dont une division porte le cordon, tandis que l'autre ne s'en revêt pas. Partout où l'usage s'en est propagé, il est sévèrement maintenu, il forme un des traits importans, une des règles le plus exactement surveillées.

C'est l'ensemble de ces règles, souvent si minutieuses, qui constitue la physionomie propre de chaque caste. Chacune en effet a un sentiment de sa cohésion qui fait sa durée et sa force. Il se personnifie quelquefois dans un culte spécial rendu à quelque patron divin ou légendaire : Citragoupta, le greffier infernal, pour les scribes; Lal Gourou ou Lal Beg pour les balayeurs, pour les forgerons; Râja Kidar pour certains pêcheurs, etc. On pourrait ailleurs citer, à défaut de protecteurs aussi spéciaux, des divinités qui, quoique appartenant au Panthéon commun, reçoivent de telle ou telle classe un culte de prédilection. Les traces d'un culte ancestral proprement dit paraissent rares. On a pu justement le faire remarquer. On a eu tort d'édifier sur ce fait des conclusions positives. Car, là où nous avons des renseignemens un peu circon-

stanciés, nous trouvons que presque toutes les castes possèdent, sur leur origine, sur leurs migrations, des souvenirs ou des légendes qui supposent, de sa cohésion généalogique, un sentiment aussi net que pourrait le révéler l'invention de quelque éponyme commun. Cet éponyme même ne fait pas toujours défaut.

VI

Si fort que soit le lien du sang dans la caste, c'est son organisation corporative, sa juridiction reconnue, qui manifeste et garantit sa perpétuité.

M. Beames nous a conté une aventure dont il fut témoin et qui nous met en contact immédiat avec cette organisation, ses attributions, son mécanisme. Elle mérite d'être rapportée en raccourci. C'était à Purneah : un homme de basse caste, un *dhobi* ou blanchisseur, était suspecté d'entretenir avec une sienne tante un commerce coupable. Il niait, mais refusait d'éloigner de sa maison sa complice présumée. Il finit par l'épouser ouvertement. Personne de sa caste ne consentit à assister au mariage ; le sentiment public était très monté contre le couple. Finalement tous les membres de la caste habitant le district, — plusieurs centaines, — se réunirent et élurent un nombreux jury qui, après un examen attentif des faits, reconnut les accusés coupables et prononça leur exclusion. Une circulaire dûment signée par les juges, transmise de main en main, avertit, dans tous les districts voisins tous les gens de la caste qu'un tel, ayant été convaincu de conduite immorale et contraire aux pratiques héréditaires, avait été privé de tous ses droits, que personne ne pouvait par conséquent, sous peine de partager son sort, manger, boire ni fumer avec lui. Le malheureux condamné, après avoir supporté pendant quelques semaines les effets de la sentence, trouva vite intolérable la vie qui lui était faite. Peu après il se soumettait, se séparait de sa femme. Il dut, à titre d'expiation et d'amende, donner un grand repas ; toute la confrérie y mangea avec lui, et il fut dès lors réintégré dans ses droits.

Cette organisation n'est, bien entendu, réglée que par la coutume ; elle est donc soumise à toutes les incertitudes, à tout le décousu des institutions que le temps, les circonstances, voire des fantaisies accidentelles, peuvent modifier, sans être contenues par aucun frein strictement légal. Les élémens essentiels n'en varient guère. Ce sont les mêmes qui président de tous temps à l'organisation de la famille élargie, du clan. Dans l'Inde, ils se retrouvent ailleurs encore que dans la caste, dans la constitution

du village avec ou sans propriété commune, dont les rouages, fonctionnant côte à côte, peuvent même pour nous, observateurs trop lointains, prêter à plus d'une confusion avec ceux de la caste.

Les deux organes constans sont le Chef et le Conseil ou *panchâyet*. Il y a bien certaines castes dont on nous dit qu'elles n'ont pas de chef, comme les Kàchis à Poona. C'est à coup sûr une exception peu fréquente. Elle confirmerait, ce qui est d'ailleurs apparent, que c'est au Conseil représentatif de la caste qu'appartient l'autorité principale. A vrai dire, c'est dans la caste tout entière qu'elle repose, et cette constitution rudimentaire est singulièrement démocratique. S'il est question d'une juridiction directement exercée et d'amendes prononcées *proprio motu* par un chef ou son représentant, c'est dans une caste de Jaïnas, essentiellement ecclésiastique, dont le chef est un véritable Gourou, un supérieur de confrérie religieuse, plus qu'un chef de caste. J'ai, pour ma part, peine à croire que, comme Elliot le répète, sans rien affirmer du reste, à propos des chefs de la caste des Banjàras, l'autorité de leurs décisions personnelles ait jamais pu aller jusqu'à infliger la peine capitale.

Ces chefs reçoivent, suivant les classes et suivant les régions, des titres très variés : Mihtar, Choudry, Naïk, Patel, Parganait, Sardar, etc. L'emploi est généralement héréditaire et, à moins de forfaiture qui justifie une déposition et un choix nouveau, se transmet dans la même famille. La caste n'intervient guère par l'élection qu'à défaut d'héritier. L'aire sur laquelle s'exerce son autorité est variable. Ce pouvoir ne peut d'ordinaire, à cause de la dispersion de la plupart des castes, s'étendre qu'à une fraction plus ou moins large de chacune d'elles; il n'exclut naturellement pas, dans les circonstances graves, les assemblées plénières. Le chef jouit de privilèges honorifiques auxquels sa femme est associée, et d'avantages matériels, tels que présens, participation à certains revenus, exemption de certaines charges.

Dans son ressort il préside à toutes les fêtes, à celles qui accompagnent les mariages ou suivent les funérailles, à celles qui intéressent le temple du village. Les profits afférens à la fonction font que, dans quelques castes au moins, elle se peut vendre ou engager. Son rôle a quelque chose de patriarcal : il réunit et préside la caste, arrange les mariages, règle en arbitre les cas litigieux. On le voit, chez certaines classes mercantiles, servir d'intermédiaire et de garant dans les marchés. Aussi sa dignité est-elle protégée contre toute désobéissance, tout manque d'égards, par le Panchâyet qui l'assiste.

Il est en effet toujours entouré d'un Conseil d'anciens où les

représentans les plus considérés de la caste prennent place. Ce conseil n'est pas nécessairement permanent; il peut, suivant les circonstances, être désigné spécialement en vue de telle ou telle affaire. Quelle que soit la part d'action qui lui appartient et qui lui est spécialement attribuée dans certains cas de mariage et de divorce, il semble que son autorité soit rarement décisive. C'est aux assemblées de la caste qu'appartient le dernier mot.

Elles sont plus ou moins étendues suivant les cas; mais elles paraissent en général fonctionner comme représentant la caste entière et revêtues de la plénitude de son autorité. Convoquées par le chef, spontanément ou sur l'invitation de quelques membres, elles ont seules qualité pour trancher, de concert avec lui, dans les cas graves, tels que l'exclusion provisoire ou définitive, des points controversés du droit coutumier. Tous les hommes en âge de mener par eux-mêmes leurs affaires, y sont appelés. Le droit de se faire représenter dans la discussion et dans le vote n'est pas partout admis. Les questions se décident en somme à la majorité des votans; mais, faute d'un pouvoir effectif de coercition, il arrive que des partis à peu près égaux, restant en présence ou opposant assemblée à assemblée, tiennent en suspens le point contesté. On imagine, sans que j'y insiste, combien tout ce petit droit parlementaire est indécis. Il suffit qu'on en entrevoie les lignes maîtresses. On y reconnaît les principaux traits qui reparaissent un peu partout dans la vie des tribus qui ne se sont point élevées encore à une véritable organisation politique. Et nous ne nous étonnerons pas que des assemblées et des usages analogues règnent parmi les populations nomades anâryennes aussi bien que chez les castes qui sont encadrées dans l'organisation brâhmanique.

Le point intéressant, c'est la compétence de la caste; c'est de ce côté que nous pouvons attendre les indications les plus instructives sur le vrai caractère de l'institution. Elle est à la fois civile, familiale, judiciaire. La caste intervient dans la plupart des circonstances solennelles qui intéressent uniquement à nos yeux la vie de famille. Je n'entends pas parler seulement des solennités qui réunissent la caste, ou au moins ses représentans principaux, à l'occasion des naissances, — quelquefois même à une certaine période de la grossesse, — des noces, des funérailles. Le cas n'est pourtant pas si futile qu'il pourrait paraître; ces réunions n'ont pas le caractère de simples divertissemens facultatifs. Dans certaines classes, on nous assure que leur omission entraîne jusqu'à l'exclusion de la caste. Mais je pense surtout à l'intervention de la caste dans les mariages; son autorité en cette ma-

lière n'est guère contestée. Elle se manifeste dans plusieurs coutumes singulières, comme chez les Ghisâdis, où le père d'un fils à marier réunit pour lui chercher un parti ses compagnons de caste, comme chez les brâhmanes Kânojis de Poona, où une assemblée de la caste propose les mariages à faire dans son sein. Là où le divorce est admis, ainsi que les secondes noces, c'est avec le concours, l'approbation et sous la responsabilité de la caste, quelle que puisse être aujourd'hui la tendance des juges anglais à limiter de ce chef son pouvoir. Son rôle dans la procédure de l'adoption est donc parfaitement naturel; il est logiquement indiqué. Et, en effet, le consentement de la caste à l'adoption est ordinairement jugé nécessaire. Non seulement elle intervient à l'occasion pour la faciliter; mais une adoption dont elle n'a pas dûment reçu connaissance est généralement estimée nulle. A plus forte raison, faut-il son agrément pour qu'une veuve sans enfans puisse adopter. En tout ceci la caste est assimilée aux parens dont la présence est requise, en signe d'acquiescement; et, sous ce jour, elle apparaît rigoureusement comme un prolongement de la famille; elle en figure le grand conseil commun. C'est encore à ce titre que, au besoin, elle procède aux arrangemens nécessaires pour assurer la tutelle des orphelins; à défaut de parens, cette tutelle est dévolue à son chef.

Elle est aussi un véritable tribunal. On cite des cas où elle a prononcé la peine capitale. Ils sont déjà anciens, et aujourd'hui, sous la domination anglaise, pareille chose ne serait plus possible. Mais, en théorie, sa juridiction s'étend à de véritables crimes; le meurtre d'un brâhmane, d'une femme, d'un enfant sont parmi les péchés graves dont la caste aurait le droit de connaître. En fait, son pouvoir s'exerce beaucoup moins sur des crimes ou des délits de droit commun que sur les règles particulières à la caste. Ces règles nous paraissent et bien minutieuses et bien frivoles, mais le maintien strict en importe à la caste autant qu'il préoccupe les consciences enfermées de tout temps dans ce réseau d'observances tyranniques. C'est une juridiction des mœurs et des usages. Elle veille à ce que les coutumes soient fidèlement observées; elle punit les infractions qui s'ébruitent. Dans son domaine elle est souveraine; les décisions favorables ou contraires des magistrats civils l'inquiètent peu.

Il serait malaisé de dresser une liste même approximative des fautes contre lesquelles s'exerce l'autorité judiciaire de la caste. Celles mêmes qui sont communes à toutes, l'inobservance de l'interdiction de certains alimens estimés impurs, de rapports avec des castes dont le contact imprime une souillure, surtout de toute

communauté de repas avec elles, sont susceptibles, suivant les cas, d'une foule de nuances qui ne sont point indifférentes. L'usage des liqueurs fermentées n'est pas également proscrit ni puni partout. L'adultère est poursuivi; il est d'ailleurs, chez la femme, envisagé d'un œil fort différent, suivant que le complice est un homme de haute caste ou de caste inférieure. D'autres cas sont plus spéciaux à certains groupes. Il y en a où la prostitution, n'étant pas reconnue comme la profession normale de la caste, entraîne des châtimens. Négliger les funérailles d'un parent ou tuer une vache sont au contraire des fautes si graves qu'elles doivent presque partout appeler la vindicte de la loi. En revanche, un certain nombre seulement parmi les castes sont assez strictes pour punir l'homme qui a eu le tort de ne pas marier une fille avant l'âge de la puberté, de négliger, au delà d'une certaine date, l'initiation de son fils et l'investiture du cordon sacré.

Une juridiction de cette nature, uniquement assise sur la coutume, nécessairement contrariée par l'action rivale de la justice qu'applique pour sa part le pouvoir territorial, si faible qu'il puisse être, fractionnée entre une foule de corporations inégales, indépendantes, hostiles même, — une pareille juridiction ne peut manquer d'être capricieuse. Et puis de notre temps, sous la forte main de l'administration britannique, ces justices particulières se détendent, comme s'alanguissent plusieurs des notions ou des préjugés d'où dérivait leur autorité. Ce n'est pourtant pas un portrait après décès que nous esquissons. L'institution incline vers sa décadence; les ressorts ne sont pas immobilisés; ils ont des irrégularités et des lenteurs. Ajoutez que nous sommes, sur le détail, renseignés vaguement. Le maniement direct, personnel, de la charrue, la culture des légumes, sont, par exemple, partout dans les hautes castes, réputés des causes de déchéance; sont-ce des délits qui puissent, dans certains groupes, faire l'objet d'une condamnation en forme? Je le pense, mais n'oserais l'affirmer. Ce qui est clair, c'est que la vindicte de la caste s'attaque essentiellement aux irrégularités qui, portant soit sur les questions de mariage et d'hérédité, soit sur des observances de pureté, soit sur des coutumes propres au groupe, intéressent directement son intégrité.

Dans cette tâche, la justice de la caste use de moyens de répression gradués. Elle prononce des amendes, en général peu élevées, comme il convient en un pays assez pauvre, et mesurées aux ressources des coupables. Le produit en est appliqué, soit à quelques charités, soit à des fêtes communes. Ses armes propres et caractéristiques sont des pénitences purificatoires, des repas où

le condamné doit convier la caste, enfin et surtout l'exclusion ou absolue ou temporaire. La peine, bien entendu, varie non pas seulement suivant la faute, mais, pour la même faute, suivant les usages, suivant la gravité de la décadence qu'ils ont pu subir. La fantaisie des juges, certaines considérations personnelles plus ou moins avouées, plus ou moins avouables, y jouent aussi leur rôle. Tel cas entraînera ici l'exclusion perpétuelle qui, là, paraîtra suffisamment châtié par une expiation bénigne. Les informations ne sont pas concordantes.

L'exclusion irrévocable se fait, je pense, de plus en plus rare. Même pour des fautes très graves, elle ne doit guère être maintenue contre des gens qui disposent de quelque influence sur leurs compagnons ou de ressources suffisantes pour désarmer leur sévérité. On en parle surtout là où il s'agit de punir des relations et une communauté prolongées avec des classes méprisées et impures, ou encore des crimes véritables. C'est, à vrai dire, un châtiment beaucoup plus redoutable qu'il ne nous paraît à première vue. Comme le disait l'abbé Dubois, « cette exclusion de la caste qui a lieu pour la violation des usages ou pour quelque délit public qui déshonorerait toute la caste s'il restait impuni, est une espèce d'excommunication civile, qui prive celui qui a le malheur de l'encourir de tout commerce avec ses semblables. Elle le rend, pour ainsi dire, mort au monde... En perdant sa caste, il perd non seulement ses parens et ses amis, mais même quelquefois sa femme et ses enfans, qui aiment mieux l'abandonner tout à fait que de partager sa mauvaise fortune. Personne n'ose manger avec lui ni même lui verser une goutte d'eau... Il doit s'attendre que, partout où on le reconnaîtra, il sera évité, montré au doigt et regardé comme un réprouvé... Un simple Çoûdra, pour peu qu'il ait d'honneur et de délicatesse, ne voudra jamais s'allier ni communiquer même avec un brahme ainsi dégradé. » Le cérémonial est significatif : on célèbre proprement les funérailles du coupable exclu de la caste ; c'est bien la mort civile avec tous ses effets. Si l'exclu est un homme, sa femme et ses enfans ne peuvent rester purs et garder leur place dans la caste qu'en abandonnant le maudit. Il devient inhabile à hériter, à adopter. Ce qui est fort naturel, puisque les enfans mêmes qui lui naîtraient après son éviction, partagent son sort ; ils ne peuvent être réintégrés que s'ils délaissent leur père, s'ils se soumettent à une pénitence.

Les pénitences sont variées : ce sera un pèlerinage à quelque temple renommé, un bain dans le Gange, ou simplement un jeûne. Le coupable pourra être condamné à avoir les moustaches

rasées, à être marqué au fer, à subir une brûlure sur la langue ; ou bien il devra absorber le breuvage réputé purificatoire, à coup sûr très répugnant pour nous, du *panchagavya*, mixture des cinq produits de la vache : lait, petit-lait, beurre... et le reste. Dans tous les cas, il devra s'humilier devant la caste assemblée, donner des témoignages publics de sa docilité et de son repentir. Par-dessus tout, il offrira à sa caste un repas dont les frais seront à sa charge.

On ferait tort aux Hindous, d'attribuer à leurs seuls instincts de sociabilité le prix qu'ils mettent à cette sorte de banquets. Leur inclination, la propension qu'on a souvent constatée pour les réjouissances collectives et bruyantes chez les populations les plus sevrées par la vie quotidienne d'aisance et de plaisirs, ont bien pu contribuer à en exagérer le déploiement. L'origine même en est sûrement plus grave et mieux justifiée. Si l'exclusion du repas commun est un des effets les plus apparens, les plus inévitables, de la déchéance, l'admission du coupable réhabilité à la table de ses congénères doit être la consécration publique de sa réintégration. Les deux cas sont inverses, mais solidaires ; les deux découlent d'une même source que la suite va nous découvrir, et, pour le dire tout de suite, d'un ordre de préoccupations plus nobles qu'un jugement frivole ne serait tenté de le croire d'abord.

J'ai parlé jusqu'ici comme si cette justice particulière était exercée uniquement par la caste elle-même ou par ses représentans autorisés, au nom de ses usages traditionnels. C'est bien ainsi que se présentent les faits. Mais ces usages ont été incorporés dans le code religieux du brâhmanisme, ils sont appliqués au nom d'une autorité religieuse qui se retrempe, si elle n'y prend pas sa source, dans la tradition écrite. Souvent c'est un brâhmane qui dirige la procédure, c'est avec l'aide de ses lumières que décide la caste ou son conseil. Quelquefois même, le brâhmane semble agir seul. C'est le fait d'une délégation plus ou moins tacite.

VII

Dès le début j'ai mis le lecteur en garde contre l'illusion commune qui fait concevoir l'organisation des castes comme un cadre immuable, coupé de cloisons infranchissables, comme un système où l'autorité d'une construction harmonique et réfléchie serait soutenue par le prestige d'une identité toujours intacte. Il faut que j'y revienne. L'esquisse des traits fixes risquerait d'égarer les impressions, si l'on ne voyait en action quelques-uns au moins des agens qui portent la variété, la mobilité, la vie, dans ce

vaste organisme. Des fermens de rénovation l'agitent, le modifient incessamment; le principe hiérarchique qui le pénètre tend à la conservation et à la stabilité. Ce sont deux grands courans qui le traversent en sens contraire.

Tous les hommes qui ont observé de près la société hindoue sont unanimes à y constater un actif va-et-vient dans la composition, le rang, les occupations des castes. Un des plus perspicaces va jusqu'à déclarer que, si la descendance constitue une présomption en faveur des prétentions de la génération présente, c'est une simple présomption, que modifient ou infirment un nombre infini de circonstances. On ne peut ouvrir aucun des documens qui nous sont accessibles sans se heurter à une foule de témoignages ou de faits, d'indices ou d'affirmations, qui présentent ce monde de corporations juxtaposées et enchevêtrées, dans un mouvement continuel et double, de désintégration, de reconstitution. Les grandes castes à nom générique, — les Brâhmanes, les Râjpouts, les Jats, — ne sont, à vrai dire, que des collections de castes; l'unité réelle est dans les subdivisions, sous-castes, clans, ou comme on voudra les appeler. Je l'ai dit; il importe de s'en souvenir. Le nom de Râjpouts n'est qu'un titre honorifique dont l'unité embrasse une foule de tribus, de castes, différentes d'origine, de profession, de coutume. Les Jats du Penjab sont, à n'en pas douter, un mélange de populations fort diverses. Et le Jat n'a pas si tort, quand on le questionne sur sa caste, de répondre par le nom d'un clan, qui est sa vraie patrie corporative. Ces sections mêmes se morcellent. Les noms se diversifient, le penchant sécessionniste continue son œuvre. C'est ainsi que, parmi les castes de Brâhmanes, de Vaidyas, de Kâyasthas, au Bengale, se constituent de petits groupes appelés *dals*, *samâjas*, quelquefois *melas*, qui ne tardent pas à fermer, pour ceux qui en font partie, l'horizon de la caste, soit que le voisinage seul les rapproche d'abord, soit qu'ils se distinguent par quelque usage qu'un homme d'autorité exceptionnelle a su leur faire adopter. C'est même là, dans ces petits groupes, que réside l'élément novateur par l'intermédiaire duquel peut, de proche en proche, grâce à l'infusion discrète de pratiques nouvelles, se propager un déplacement plus général d'idées et d'habitudes. En attendant, le premier résultat est de multiplier les fractionnemens et les castes. Des sections se constituent, numériquement très faibles; la porte s'ouvre d'autant plus large aux modifications de tout ordre que l'entente d'un petit groupe est suffisante pour les fonder. D'un usage particulier une caste nouvelle peut naître. Il y a d'autres facteurs. La répartition géographique d'abord. C'est en raison de leur dispersion que les Jaïnas de l'Inde du Nord ont

formé six castes que ne distingue aucune particularité professionnelle. Les migrations constituent invariablement en une caste spéciale la branche qui s'est détachée du tronc principal. Nulle part le fait n'est plus apparent que parmi les castes de brâhmanes, qui ont conservé des souvenirs généralement plus précis de leurs origines; mais il se vérifie à tous les degrés de l'échelle.

La religion intervient aussi. Bien que la caste ait su résister à l'action contraire de l'islamisme, qu'elle se soit imposée souvent aux sectateurs d'une croyance qui théoriquement ne lui est guère sympathique, il est certain que l'islamisme a, en envahissant l'Inde, porté à cet égard quelque perturbation dans les régions où il s'est le plus solidement assis. Beaucoup de classes professionnelles, dans l'ouest, se divisent en tribus hindoues et tribus musulmanes qui se font pendant. A elle seule la différence des idées sur la pureté extérieure est de nature, sinon à supprimer les dénominations communes, du moins à relâcher le faisceau, à créer des schismes réels. Et il semble bien que la conquête musulmane ait, en détendant les liens de la caste, ramené, en certains cas, à la situation de simples tribus les castes guerrières qu'elles ont pénétrées. La propagation de la doctrine des Sikhs a, elle aussi, contribué à l'évolution de certaines castes. En adhérant à la secte, elles trouvaient un moyen de relever leur niveau social. Le calcul est d'autant plus naturel que le Sikhisme élimine théoriquement la notion de caste. Il est du reste sensible que cette ascension est toujours accompagnée, et sans doute justifiée en partie, par l'abandon de certaines occupations réputées dégradantes. Les superstitions mêmes des tribus anâryennes ont pu agir pour leur part, s'il est vrai, comme l'estiment de bons juges, que des sections entières de prêtres sorciers aient été incorporées, à titre de brâhmanes, que, par exemple, les brâhmanes Ojhas des Provinces nord-ouest, d'autres encore, n'aient pas une origine plus brillante.

Dans le sein de l'hindouisme proprement dit, plusieurs castes ou sous-castes doivent leur individualité à des sécessions religieuses. Les Lingayets du Dekhan forment bien une classe spéciale fondée sur leur attachement au culte çivaïte du Linga. Et quelles que soient les raisons particulières qui les ont morcelés en cinq castes, c'est encore en vertu d'une considération religieuse, en vertu du rôle sacerdotal qui lui est dévolu, que la première, celle des Jângamas, s'est séparée et a assuré sa prépondérance.

De tous temps, les sectes ont pullulé dans l'Inde; cette végétation est loin d'être arrêtée. Il en naît presque d'année en année.

Il est vrai que c'est d'ordinaire pour s'absorber bien vite dans la marée montante de l'hindouisme qui, malgré son caractère composite, est réputé orthodoxe. En général ces mouvemens religieux, très circonscrits, donnent naissance seulement à des groupes d'ascètes qui, étant voués à la pénitence et au célibat, excluent la condition première de la caste, l'hérédité. Ils se recrutent par les affiliations volontaires ou s'adjoignent des enfans empruntés à d'autres castes. Cependant, nombre de ces confréries, étant composées d'associés des deux sexes, tournent plus ou moins en castes héréditaires, quelquefois très restreintes, tels que les Arâdis et les Bharâdis de Poona. Les Vaïràgis sont autrement nombreux; subdivisés en plusieurs sections, à l'exemple des vraies castes, ils ne forment pas encore une caste strictement héréditaire. L'évolution est plus avancée chez les Gosaïns, qui, ayant admis le mariage, constituent maintenant des castes de plein exercice. Certaines sectes, comme celle des Bishnoïs, au Penjab, fondée au xve siècle par un Râjpout de Bikanir, n'ont jamais eu l'aspect ni la règle d'un ordre religieux; elles fournissent un exemple tout à fait net de gens abandonnant, sous l'empire d'une commune hérésie, leur groupe primitif, pour se former en corporation autonome.

Les mouvemens qui se produisent ainsi dans les castes et en modifient incessamment l'assiette, sont individuels ou sont collectifs. Certaines gens trouvent moyen, grâce à des protections puissantes ou à des subterfuges, à des fictions ou à la corruption, de s'introduire isolément dans des castes diverses; le fait est fréquent surtout dans les pays frontières, d'une observance moins stricte. On a vu des hommes de toute caste créés brâhmanes par le caprice d'un chef. Telle caste peu sévère, sous certaines conditions, ouvre aisément ses rangs à tout venant. Telles tribus nomades et criminelles, moyennant paiement, s'adjoignent volontiers des compagnons. C'est par masses plus ou moins compactes que se font les changemens caractéristiques.

Ainsi qu'on le peut prévoir, ils obéissent à deux courans opposés. Certaines castes ou sections se constituent en s'élevant dans l'échelle sociale; d'autres, plus nombreuses, se résignent à une déchéance que les circonstances leur imposent. C'est dans les règles qui, d'après le système brâhmanique, dominent la vie de la caste, règles de pureté, lois familiales ou croyances religieuses, qu'est le pivot autour duquel se prononcent ces mouvemens. Des populations aborigènes, peu civilisées, se brâhmanisent graduellement. Elles entrent peu à peu dans le cercle de l'hindouisme par une procédure qu'a ingénieusement mise en lumière sir A. Lyall. M. Risley, analysant à son tour cette évo-

lution, en distingue quatre types. Un certain nombre de chefs, ayant acquis quelque propriété foncière et la considération qui s'y attache, s'entourent de brâhmanes qui leur fabriquent une généalogie et une origine légendaire; ou bien, des aborigènes se jettent dans les bras de quelque secte hindoue en abandonnant leur nom primitif; ou encore, une tribu entière s'enrôle sous la bannière de l'hindouisme en créant une caste nouvelle; ou enfin, l'évolution se produit lentement et se manifeste par le changement de nom. Dans tous les cas c'est l'adoption des fêtes, des usages religieux hindous, l'adoption des pratiques de purification et des lois qui règlent le mariage, surtout le respect prodigué aux brâhmanes reconnus comme prêtres et maîtres religieux de la tribu, qui marquent et autorisent cette ascension. De tous côtés les exemples affluent : Mînas de l'Inde Centrale, Bâgrî des Provinces nord-ouest, Khands et Santias de l'Orissa, que sais-je encore? Le mécanisme est toujours le même. Ainsi s'explique que plusieurs clans râjpouts portent le nom de tribus anâryennes; c'est sans doute qu'ils en sont nés. Il ne serait pas plus surprenant que beaucoup de Râjpouts du Penjab se fussent constitués des débris de plusieurs clans ou castes, au fur et à mesure que leur accession à la propriété du sol leur conférait une importance sociale grandissante et colorait leurs ambitions.

Il en arrive de même, bien entendu, pour des castes constituées dès longtemps dans les milieux hindous. Tel clan d'Ahîrs se forme en caste spéciale, dédaigneuse de ses anciens congénères, au prix de quelques réformes, en condamnant les femmes à la réclusion réglementaire, en supprimant les secondes noces pour les veuves; les Chamârs qui abandonnent la manipulation déshonorante du cuir pour le tissage deviennent des Chamârs Joulâhas, en attendant qu'ils soient réputés Joulâhas de plein droit; des Choûhras, qui renoncent au métier de vidangeurs, se transforment en Mourallis. Les cas ne se comptent plus.

Plus fréquente encore est la marche inverse. Les enfans illégitimes de la caste des Karanas, en Orissa, se sont formés en un groupe spécial. Dans la même province, une caste de Chattarkhaïs s'est recrutée des gens de toute origine qui ont perdu leur respectabilité pour s'être nourris aux « cuisines de secours » pendant la dernière famine. Elle s'est même rapidement subdivisée en deux sections, suivant le rang antérieur des nouveaux venus. Tout en conservant leur titre et l'usage du cordon sacré, les brâhmanes qui prêtent leur office à des classes méprisées tombent eux-mêmes dans un discrédit qui les met vis-à-vis de leurs congénères dans un état de rigoureuse quarantaine. Le maniement

de la charrue ne leur est pas moins fatal. On en voit, parmi les Thâvîs, les Dhoûnsars, les Dharoûkras, qui, par ces infractions ou par d'autres, ont aliéné, dans un passé récent, jusqu'au titre qui leur assurait naguère un reste de supériorité et de respect. Quoiqu'ils prétendent à une origine brâhmanique, qu'ils enferment leurs femmes et portent le cordon, les Tagas ne sont plus au Penjab qu'une caste criminelle de voleurs. On peut imaginer que la même déchéance frappe plus facilement encore des castes plus modestes, Râjpouts, Banyas et autres. Il serait sans profit de grossir la liste.

Par les facteurs qui modifient la condition des groupes, on peut juger des considérations principales qui en règlent la hiérarchie. Elle est très pointilleuse; elle n'est pas invariable, il s'en faut. Des circonstances spéciales, surtout les hasards historiques qui, à un moment donné, ont porté au pouvoir dans une province le représentant de telle classe qui, d'origine, n'y paraissait pas destinée, peuvent altérer l'harmonie des lignes générales. La race agricole des Kounbis à Poona va jusqu'à se parer de la qualité de Kshatriyas; le grand rôle qu'a joué au XVIIe siècle un de ses membres, Çivajî, comme fondateur de la puissance mahratte, n'est pas étranger à la prétention. Mais, à tout prendre, ce qui règle la préséance, c'est le degré de fidélité avec lequel chaque caste se conforme, ou fait profession de se conformer, aux enseignemens brâhmaniques, soit pour le mariage ou la pureté extérieure, soit pour les occupations ou les coutumes accessoires dont j'ai tenté de donner quelque idée. C'est avant tout l'impureté supposée de leurs métiers ou de leur nourriture qui fait l'abjection des castes les plus basses, celles pour lesquelles prévaut la dénomination impropre d'*outcasts*. On conçoit que les scrupules de chacun soient ici en éveil, puisque la prescription essentielle revient à ne jamais frayer avec des individus inférieurs et souillés. Chose caractéristique, la vanité généralement très exaltée des divers groupes s'attache surtout à revendiquer des liens parfaitement chimériques avec des castes comme les Kshatriyas, les Vaïçyas, du système brâhmanique, qui n'ont aucune réalité au moins actuelle. Elle ne se peut donc autoriser d'aucune tradition sincère. Elle est tardive et s'inspire, comme le système hiérarchique tout entier, de la théorie sacerdotale.

Il n'est pas étonnant que le couronnement de toute l'ordonnance soit la primauté qu'elle assure aux brâhmanes. Les privilèges de toutes sortes dont ils bénéficient, les respects souvent extravagans qu'ils obtiennent ont été plus d'une fois décrits. La domination et le prestige de la caste brâhmanique, on le peut affirmer

sans exagération, sont la caractéristique la plus certaine de l'hindouisme. Cette disposition est si forte que telle caste contre laquelle s'élèvent bien des préjugés, des rancunes et des mépris, est, malgré tout, entourée d'une considération durable, par la seule raison qu'elle se montre plus fidèle aux pratiques des brâhmanes. Si bas que soient certains groupes, quelque tache qu'imprime leur fréquentation aux brâhmanes qui consentent à officier pour eux, le concours que prêtent des brâhmanes à leurs cérémonies religieuses suffit à assurer à ceux qui l'obtiennent une supériorité manifeste sur ceux qui le négligent. Le seul nom de brâhmane est un titre très éminent. Les sections mêmes que les brâhmanes de bonne souche méprisent le plus, comme les Joshis des Provinces du nord-ouest, sont, pour ce seul nom, profondément révérées par la grande masse de la population. Ce respect pour les « dieux de terre » ne se lie pas uniquement à leur caractère religieux; il s'étend aux représentans de la classe auxquels ni leurs occupations, ni leur rôle ordinaire ne donneraient de ce chef aucun titre. Le respect proprement religieux se prodigue à toutes sortes d'ascètes et de docteurs dont un très grand nombre ne sont pas brâhmanes. Inversement, des sectes que leur croyance hétérodoxe devrait détacher aisément des brâhmanes et des préjugés de caste, comme les Jaïnas, des musulmans même, continuent de témoigner aux brâhmanes une déférence prosternée; elles veulent des brâhmanes pour prêtres de leur culte. A plus forte raison la prérogative brâhmanique plane-t-elle au-dessus des conflits sectaires de l'hindouisme proprement dit, entre Vishnouïtes et Çivaïtes. Les brâhmanes affectent volontiers de s'en montrer dédaigneux.

Parmi tant de complications confuses, il n'est pas aisé d'orienter rapidement et de haut les yeux qu'une expérience continue n'a pas préparés à ces rectifications spontanées telles qu'en comporte toute vue perspective. Cette esquisse est destinée à vieillir rapidement; peut-être la situation qu'elle résume a-t-elle, dans les derniers temps, subi plus d'une atteinte. Si puissante que soit la force de conservation et d'inertie propre à l'Orient, l'organisation traditionnelle est attaquée par l'influence occidentale, par les notions, par les habitudes qu'elle patronne. Dans le choix de ses auxiliaires de tout genre, le gouvernement anglo-indien ne tient aucun compte de la caste ni de ses préjugés; il ne s'inspire que des titres personnels. Armée et administration rapprochent des gens de toutes classes dans une intimité qui eût paru naguère intolérable. La coutume est battue en brèche et par les idées et par les faits. Malgré leur superbe dédain pour les barbares, les

Mlecchas, qu'ils considèrent théoriquement comme de véritables *outcasts*, il est difficile aux Hindous de se soustraire, pour leurs puissans maîtres, à une admiration craintive qui prête à ces soi-disans parias un singulier prestige. Les relations de tout genre avec ces barbares si supérieurs en civilisation, ne sont pas seulement fréquentes; elles apparaissent, au fond, comme honorables et flatteuses. La vanité de l'imitation mine incessamment l'instinct traditionnel et ses scrupules. La viande envahit la table de bien des brâhmanes; la souillure contractée par un voyage au delà des mers et par les infractions qu'il entraîne n'est plus guère prise au tragique. Sur tous les points la règle s'énerve, la coutume désarme, et de proche en proche, de petit groupe en petit groupe, l'évolution s'ébranle. En face de l'administration régulière et forte de l'Angleterre, la juridiction de la caste nécessairement s'atrophie; elle perd à la fois en étendue, en précision, en autorité. Cette décadence est attestée de toutes parts. Il ne faut pas exagérer les effets acquis; la tendance et les conséquences prochaines ne s'en peuvent méconnaître. Il est temps d'étudier la caste, si on la veut saisir bien vivante et sur le fait. Sans doute cette infiltration des idées et de l'imitation européennes est fort extérieure; sans doute elle ne pénètre pas encore bien avant dans les couches profondes de cette population immense et tenace. Mais c'est justement l'ébranlement des hautes castes qui pourra entraîner rapidement tout le système. Le prestige de la classe brâhmanique est pour toute l'organisation la pierre angulaire. C'est par là que la complexité aboutit à quelque unité. Ce fouillis qui déconcerte est ramené à une sorte de consistance et d'harmonie par les observances brâhmaniques qu'il accepte, par la domination brâhmanique qu'il consacre.

Qu'est-ce à dire? cette unité est-elle primitive? L'organisation brâhmanique des castes est-elle à la racine même du régime ou n'en marque-t-elle que la forme dernière? La question est capitale. Les longs détails qui précèdent ont pour but, — et c'est leur excuse, — d'en préparer l'examen (1).

ÉMILE SENART.

(1) Cette étude était achevée et le présent travail déjà imprimé quand me sont parvenus les rapports généraux de M. J.-A. Baines, sur le dernier recensement de l'Inde, en 1891. Ce vaste travail, œuvre d'un esprit ingénieux et pénétrant, couronne dignement la série des documens de même genre auxquels je me suis référé. Je suis heureux de le signaler ici. On me permettra d'ajouter que, destiné surtout à résumer et à mettre à jour les données statistiques, il ne pouvait être de nature à modifier ni l'esquisse générale ni les vues historiques que je me suis proposé de présenter ici.

dans la conspiration des patriotes? ou bien avait-il réellement trouvé son chemin de Damas, et aspirait-il à être, à la tête du gouvernement prussien, un premier ministre de la Confédération germanique, un délégué agréable à l'Empereur? Son goût pour la centralisation française pouvait fort bien en faire un Montgelas prussien (1).

Singulier symptôme de l'état moral de la Prusse, et d'un sentiment national encore confus et naissant à peine, que l'on pût se demander encore, après 1806 et après 1809, si le premier ministre de la monarchie prussienne serait un ministre français.

Hardenberg n'était vraisemblablement ni d'un côté ni de l'autre. Ce n'était point, comme dit Marwitz, un homme à principes. Il est probable qu'il suivait, en politique délié, le cours des événemens, se pliant aux circonstances, les subissant sans répugnance, et attendant avec une sage réserve ce que l'avenir pourrait amener.

La situation de l'Europe commandait d'ailleurs cette attitude prudente. La puissance de l'Empereur avait été provisoirement consolidée et semblait même à son apogée.

L'Europe centrale avait devant elle trois années de paix relative : et en Prusse, les ardeurs patriotiques les plus déterminées avaient dû être désarmées par une succession de déboires. C'était manifestement une période de détente et de résignation qui commençait.

Mais, sur un point du moins, Hardenberg n'était point disposé à transiger. Il voulait une autorité indiscutée, et sut imposer ses conditions au roi. Il refusa net de conserver le personnel du précédent ministère. Altenstein, Beyme, Nagler durent se retirer, Niebuhr ne pouvait demeurer, Dohna ne restait ministre que provisoirement. Enfin Napoléon avait condamné Scharnhorst à une retraite au moins apparente. Hardenberg rentrait donc en maître dans la politique prussienne.

G. Cavaignac.

(1) Duncker, *Abhandlungen zur preussischen Geschichte*, p. 333. — Mamroth, p. 226. — Pertz, *Das Leben des Ministers Freiherrn von Stein*, II, p. 572. — *Erinnerungen aus dem Leben des General-Feldmarschalls* Hermann von Boyen, II, pp. 79, 80, 81.

LES
CASTES DANS L'INDE

II. — LE PASSÉ[1]

Le passé de la caste n'est intelligible qu'à la lumière du présent. On va en juger tout à l'heure. Car j'ai hâte d'arriver au double problème qui se pose pour nous : Quelle a été la condition ancienne des castes hindoues dans les siècles historiques? Quelles sont enfin les sources du système, s'il est possible d'y remonter à travers ces obscurités qui enveloppent tous les commencemens?

I

Nous avons donc à démêler d'abord sous quel jour la tradition nous présente les castes. Après l'observation directe, les documens littéraires. Je ne puis ici donner de ce passé qu'une idée très sommaire. A bien définir la portée et le caractère des témoignages, la tâche reste assez délicate.

La vie sociale des Hindous est théoriquement réglée par des livres dont la paternité est attribuée à des sages plus ou moins légendaires, Manou, Yâjñavalkya, Vasishtha, bien d'autres encore. La place qu'ils accordent à l'organisation civile et à la répression criminelle a contribué, avec une traduction trop mécanique de leur titre sanscrit, à les faire désigner comme « Livres de lois ». Il ne faudrait pas y chercher des codes. Ils n'en ont ni l'origine, ni la forme, ni l'autorité. Nous sommes dans un pays où l'inspi-

1. Voyez la *Revue* du 1er février.

ration religieuse qui préside à l'organisation ancienne des sociétés a été supplantée, moins qu'ailleurs, par l'éclosion d'un régime séculier. C'est par la coutume religieuse qu'est réglée la société hindoue. Les Livres de lois sont essentiellement des recueils de préceptes religieux. En l'absence d'une législation véritable, et sous l'empire toujours grandissant des brâhmanes, ils ont fini par recevoir une sorte de sanction officielle et publique. Elle ne leur est échue que tardivement, non sans restrictions. C'est une évolution secondaire de leur histoire ; leur nature primitive n'en est pas atteinte.

Parallèlement, se déroule le courant de la tradition épique. Très archaïque par ses origines, beaucoup plus moderne par sa rédaction, elle couvre toute une vaste période assez mal déterminée. De sa nature, elle s'adresse à une partie toute différente de la population. Cependant, dans son cadre immense, elle n'embrasse pas seulement des récits d'un accent national ou légendaire; elle s'est largement ouverte aux digressions doctrinales. Elle s'est d'ailleurs constituée à une époque où la suprématie des brâhmanes, l'autorité de leur enseignement étaient, en tout genre, irrévocablement établies. Par sa rédaction, c'est aux brâhmanes, à leur sphère d'influence immédiate qu'elle remonte directement. On s'en aperçoit aux ressemblances nombreuses, souvent littérales, qu'elle offre avec les « Livres de lois », aux citations qu'elle leur emprunte en abondance, surtout au plus célèbre de tous, au Code de Manou. Ainsi, quoique par son sujet qui est national, sinon par sa langue qui est savante, elle s'adresse à tout le peuple, quoiqu'elle emprunte sa matière centrale à la légende guerrière, l'épopée fait masse avec la tradition sacerdotale. Le champ en est si vaste, les récits si variés, qu'il n'a pu manquer de s'y glisser quelque inconsistance ; à tout prendre, les règles proclamées, le système reconnu, l'autorité prépondérante, sont bien les mêmes des deux côtés.

La part faite à des divergences légères, nous pouvons embrasser dans une seule vue, sans avoir à redouter aucune discordance essentielle, le tableau qui se déroule dans les deux séries de documens.

La théorie qui s'en dégage nous met sous les yeux une société répartie en castes sévèrement isolées, gouvernées par des règles très semblables à celles qui gouvernent l'usage vivant. Les occupations assignées à chaque caste sont distinguées et limitées. Le mariage est réglementé avec soin. Seule une femme de même caste peut assister son mari dans les rites de la famille et du sacrifice; elle assure seule au fils un rang égal à celui du père.

Né d'une femme de caste moins haute, le fils tombe dans la caste de sa mère; sa situation dans le partage du bien paternel s'en trouve singulièrement amoindrie. Il faut donc que la première femme tout au moins soit de même caste que l'homme. Il est d'ailleurs interdit de se marier soit dans le *gotra* de son père, soit dans la parenté proche de sa mère. En ce qui concerne la nourriture, la distinction entre les alimens permis et réprouvés est détaillée avec un luxe encombrant; l'usage des liqueurs fermentées est condamné comme un des crimes les plus inexpiables. Le seul regard d'un homme de basse caste suffit à polluer un repas, et ce n'est qu'en vertu de tolérances exceptionnelles qu'il est parfois permis de recevoir la nourriture de ses mains. Ses dons mêmes, — et je crains, à vrai dire, que cette règle n'ait subi plus d'une entorse, — doivent être rigoureusement refusés par le brâhmane. Plusieurs des coutumes les plus particulières trouvent ici leur consécration : il est ordonné de marier les filles avant la puberté, interdit aux veuves de contracter un second mariage.

La sanction suprême est l'exclusion de la caste. Elle n'est point ordinairement sans appel; tout un code d'expiations graduées permet à ceux qui s'y soumettent de rentrer dans leur milieu social. Mais le nom même des fautes graves (*pâtaka*, « ce qui fait tomber », et *oupapâtaka*) affirme bien que leur effet naturel est de faire déchoir ceux qui les commettent de la caste à laquelle leur naissance les assignait.

On le voit, la concordance est frappante avec les données que recueille l'observateur du présent. Il y a pourtant une différence capitale. Si un fait saute aux yeux dans la vie réelle de l'Inde, c'est le nombre énorme des castes, l'entre-croisement et le fouillis où elles se mêlent. Pour la théorie, il n'y a que quatre castes, *varnas :* les Brâhmanes, prêtres et savans; les Kshatriyas, guerriers et nobles; les Vaïçyas, agriculteurs et marchands; les Çoûdras, classe servile, vouée à tous les bas offices. Les Brâhmanes n'ont d'autre devoir que d'étudier et d'enseigner le Véda, d'offrir des sacrifices, de faire et surtout d'accepter des dons; aux Kshatriyas il appartient d'exercer le commandement, de protéger le peuple, d'offrir des sacrifices par le ministère des brâhmanes et d'étudier le Véda; aux Vaïçyas, d'élever le bétail, de cultiver la terre, de commercer, de faire l'aumône, sans négliger les rites sacrés ni l'étude des écritures; les Çoûdras n'ont qu'une seule tâche essentielle : servir les castes supérieures. En dehors de ce cadre, il n'y a que des populations barbares ou méprisées, sans accès à la vie religieuse et sociale du monde brâhmanique, étrangers ou Mlecchas.

Que vaut en fait cette belle ordonnance? C'est toute l'autorité, tout le sens de la tradition que cette question met en cause.

Une observation d'abord. Malgré leur ton dogmatique, leur allure systématique, il n'est pas besoin de serrer de bien près les prescriptions pour s'apercevoir qu'une minutieuse recherche de détails très ténus y masque bien des incertitudes, bien des lacunes. L'impérieux exclusivisme du langage y dissimule la faiblesse de l'autorité et le relâchement de la pratique. Cela se voit ailleurs que dans l'Inde. Les sanctions y sont souvent flottantes, la précision toujours médiocre. Plus graves encore sont les contradictions; directes ou indirectes, elles abondent d'un passage à l'autre.

Le système ne comporte que quatre castes: il n'y en a pas de cinquième, nous assure-t-on. Et voici que, du mélange de ces castes, envisagé dans les diverses hypothèses imaginables, on fait sortir des castes nouvelles, les « castes mêlées », le degré de respectabilité assignée à chacune étant d'autant plus humble qu'elle suppose l'association d'une femme de caste plus haute avec un homme de caste plus infime. Ce n'est pas tout. Quoique issus d'un couple de même caste, des enfans peuvent déchoir, si l'on néglige les cérémonies obligatoires. Ils forment la classe des Vrâtyas. Mais, suivant qu'ils sortent de Brâhmanes, de Kshatriyas ou de Vaïçyas, les Vrâtyas se ramifient, avec une symétrie qui décèle bien une ordonnance artificielle, juste en autant de castes distinctes. De toutes ces sections on nous donne les noms; on nous renseigne sur les métiers qui conviennent à chacune. Ce ne sont pourtant là à coup sûr que des spécimens; ces mélanges, ces complications en supposent bien d'autres; un des recueils a certainement raison de déclarer innombrables les sectionnemens qui prennent ainsi naissance. Que nous voilà loin de la simplicité théorique!

Les quatre castes pourraient du moins paraître solidement enfermées dans la spécialité de leurs fonctions. Mais voici affluer les correctifs! Chacune des castes supérieures est d'abord autorisée à embrasser le mode de vie propre à celle qui la suit dans l'ordre hiérarchique. Cette dérogation est limitée aux cas où la détresse l'impose. Qu'on ne s'y trompe pas, il ne s'agit nullement de cas de nécessité exceptionnelle, mais de faits parfaitement ordinaires; ils sont simplement voilés, pour l'honneur du principe, d'un honnête prétexte, d'une réserve que l'on prétend faire survivre à la faillite de la théorie. Parcourons la liste des brâhmanes qu'elle répute indignes d'être conviés aux repas funèbres : voleurs, bouchers, serviteurs à gages, acteurs, chanteurs, entrepre-

neurs de tripots, à côté de beaucoup d'autres professions moins fâcheuses, figurent sur la liste comme des espèces fort ordinaires. Il est visible que, dès lors, la variété du gagne-pain était parmi les brâhmanes aussi infinie qu'elle peut l'être de nos jours. Et Manou fait acte de prudence en déclarant qu'un brâhmane doit toujours être considéré comme une grande divinité, « quel que soit le métier auquel il s'adonne ». Mais tous les brâhmanes exclus de la caste modèle devaient, comme aujourd'hui, être, au moins pour une large part, distribués en castes particulières. Manou semble n'en rien savoir. Il ne souffle mot de ces castes. C'est donc qu'il ne se pique pas de grouper les faits en un tableau fidèle. Il se borne à présenter le type de la caste brâhmanique dans son intégrité idéale.

Le mariage régulier ne se doit conclure qu'entre conjoints de même caste. Mais les règles promulguées pour certaines cérémonies du mariage, les éventualités envisagées pour les héritages, l'autorisation expresse d'épouser, au moins à titre secondaire, des femmes de castes inférieures, toute la théorie enfin des castes mêlées, constatent que la règle n'était pas appliquée avec la sévérité uniforme que supposerait la formule générale. L'interdiction même d'épouser une çoûdrâ, qui pour les brâhmanes et les kshatriyas, est répétée avec insistance, comporte visiblement bien des accommodemens. A plus forte raison en est-il de même des préceptes qui règlent la nourriture. Finalement, et sauf des réserves embarrassées, l'emploi de la viande elle-même est toléré. L'abstention des spiritueux, ordonnée ailleurs en termes si forts, n'apparaît plus en certains passages que comme un simple conseil de perfection.

En dépit de l'autorité divine sous laquelle elle s'abrite, la tradition a des concessions bien compromettantes. Ses formules semblent absolues; mais, en vingt endroits, elle nous avertit que la règle véritable réside dans la coutume, que c'est l'usage propre à chaque région, à chaque caste, qui fait loi; c'est d'après cet usage qu'un roi soucieux de ses devoirs doit régler ses actes et ses arrêts. Dans une large mesure, cela est vrai aujourd'hui encore. Il y a là un trait qui caractérise tout le passé de l'Inde : les connaisseurs les plus expérimentés y ont justement insisté. D'après certains textes, c'est à la pureté de la conduite que se reconnaît le plus sûrement une haute origine; tant le mélange des castes a obscurci toutes les descendances. D'autres rejettent dans un âge antérieur et plus parfait du monde le temps où l'ordonnance des castes était exactement maintenue. C'est reconnaître que les règles théoriques sont en fait étrangement élastiques.

Comme il fallait s'y attendre, la même impression se dégage de l'Épopée.

Les discordances sont ici précisément de même nature que dans les Livres de lois. Il en est d'intéressantes ; mais ce qui frappe surtout, c'est, dans les récits épiques, le nombre de cas où les faits contredisent la doctrine. On nous a préparés à la distinction stricte de toutes les professions et cependant toutes les castes prennent part au conflit armé : Drona, quoique brâhmane, est un des principaux héros de la lutte, et, quoique fils de berger, Karna est un des chefs militaires les plus célèbres. Descendans d'une çoûdrâ, Yajatra ni Vidura n'en sont pas entourés d'un moindre prestige. Les alliances entre kshatriyas et brâhmanes, voire entre ces hauts personnages et les castes les plus humbles, y sont fréquentes. On n'y voit guère que les jeunes nobles soient ordinairement astreints à l'éducation religieuse, qui pourtant est de précepte ; on ne voit pas non plus que l'abstention de viande ou de liqueurs soit observée par les guerriers. Et cependant la règle est connue ; plus d'une fois la réprobation théorique s'étale dans le conte même qui en atteste la violation. Nous étonnerons-nous après cela de rencontrer des rois de toute caste, alors que Manou lui-même envisage comme possible, comme réel, le cas où un çoûdra exerce le pouvoir?

L'Épopée est de sa nature trop solidaire de la classe noble pour ne pas attribuer volontiers au roi qui l'incarne la suprématie que les Livres de lois réservent jalousement au brâhmane. Elle n'en est pas moins explicite à ses heures sur la grandeur incomparable de la classe sacerdotale. Voyez l'histoire de Matanga. Il se croit fils d'un brâhmane ; en réalité, il est le fruit d'une faute : c'est d'un çoûdra que sa mère l'a conçu ; il n'est au fond qu'un misérable *Outcast*. Miraculeusement informé de sa disgrâce, il prétend à force d'austérités conquérir cette dignité qui lui échappe. Mais en vain il peine pendant des siècles ; en vain, pendant cent ans, il se tient dévotement en équilibre sur un pied ; Indra est ébranlé sur son trône, il accourt à lui, il lui prodigue les offres les plus séduisantes, et l'assure des plus singulières faveurs. Quant à la seule que le pénitent sollicite, impossible! C'est par des milliers et des millions de naissances successives qu'il faut acheter l'ascension d'une caste à une caste supérieure. Râma n'hésite pas à trancher la tête d'un jeune coûdra dont le seul crime est de se livrer à des austérités religieuses qui sont théoriquement interdites à sa caste. Cette insolence menace de troubler tout l'équilibre de l'ordre public, tant est essentiel le maintien des prérogatives qui appartiennent en propre aux diverses castes!

En présence de témoignages anciens sur l'état social de l'Inde, notre recherche, soucieuse avant tout de rétablir l'enchaînement historique, incline d'abord à les prendre comme l'expression intégrale, sincère, d'une situation authentique. En avons-nous ici le droit? Tradition épique ou enseignement sacerdotal, le système est identique des deux parts. Mais il n'est pas moins ici que là traversé d'incertitudes, de contradictions, qui sont autant d'aveux. Tout le dénonce comme artificiel et spéculatif. Il n'est pas le fondement légal des faits; à tout moment, les faits le démentent, le contrarient ou le débordent. Il n'y prétend même pas; il réserve expressément les droits supérieurs de la coutume. Il n'est enfin que la mise au point d'une situation de fait dont il se propose de faire disparaître les incohérences et les complications, qu'il s'efforce de transposer en un type idéal.

L'explication des castes mêlées n'a jamais pu faire illusion à personne. Des impossibilités flagrantes la jugent. On était en présence d'une foule de groupes dont la multiplicité ruinait le principe exclusif des quatre castes. Il s'agissait d'en justifier l'existence. C'est du principe même qu'ils entamaient qu'on s'avisa de les dériver. Le système ne pouvait en bonne logique servir qu'une fois, pour expliquer la première origine de ces groupes. Encore le nombre des sections que l'on arrivait à interpréter ainsi était-il sûrement insuffisant; les noms géographiques que portaient beaucoup d'entre elles démentaient clairement la genèse qui leur était attribuée. Peu importait : l'esprit hindou, saisi par l'ivresse des classifications, n'est pas pour s'arrêter devant ces scrupules. La réalité lui prêtait d'ailleurs un point d'appui : c'était le cas, sans doute souvent observé, où une section nouvelle sortait du groupement local de gens que leur naissance irrégulière excluait de la caste paternelle, reléguait à un échelon social inférieur. Sur cette base, avec la rigueur décevante dont le génie hindou est coutumier, on échafauda en affirmations absolues des hypothèses plus que suspectes. Elles avaient un double avantage : elles créaient une apparence de symétrie dont la séduction est toute-puissante sur les théoriciens de l'Inde; elles faisaient sortir du principe posé à la racine de l'organisation sociale la confusion même qui semblait de nature à la compromettre. Le penchant était si fort, qu'il se manifeste en plusieurs manières. N'est-ce pas Manou lui-même qui représente comme des kshatriyas que des fautes diverses, — omission des rites, dédain des brâhmanes, — ont réduits à la condition de çoûdras, les tribus des Paundrakas, des Codas, des Drâvidas, des Kâmbojas, des Yavanas, des Çakas, des Paradas, des Pahlavas, des Cînas, des

Kirâtas, des Daradas, c'est-à-dire toutes les populations guerrières non hindoues de l'Inde ou de l'étranger, Dravidiens et Chinois, Perses et Grecs, Scythes et aborigènes? Aucun lien d'origine ne les rattachait, bien entendu, à l'organisation brâhmanique; il fallait à tout prix les faire rentrer dans l'ordonnance préconçue!

La théorie des castes mélangées ouvre d'abord dans le système une brèche inquiétante. Mais que dire des quatre castes principales? On ne peut douter que la prétention de faire de tous les çoûdras un simple ramassis d'esclaves ne soit purement arbitraire. Elle est infirmée par la situation même que, du point de vue civil, des textes parallèles leur assignent. Peut-on croire que les trois castes supérieures aient jamais formé ces unités fermées, compactes, réglées, dont on évoque l'image? La caste brâhmanique poursuit ses destinées sous nos yeux. Dans quelles conditions? nous l'avons vu, non pas comme une caste véritable, mais comme une agglomération de castes innombrables, inégales en droits, en rang social, et séparées à cet égard par des distances énormes. Que l'on se rappelle les longues listes de brâhmanes dégradés et déchus qu'énumère la tradition! Il n'en était donc pas autrement du temps où furent rédigés les Livres de lois. Quant aux kshatriyas et aux vaïçyas, c'est à peine si leur nom même a survécu dans quelques traces; elles sont aussi suspectes que rares. Là où il paraît, le nom a pu être repris à la tradition à des époques récentes, — nous en avons des exemples avérés, — pour servir les prétentions arbitraires de tel ou tel groupe. Comme castes séparées, authentiques, on ne les saisit nulle part. Nous n'y pouvons voir encore que des noms génériques, un cadre très vaste destiné à embrasser, à dissimuler un fractionnement réel infini.

J'ai eu occasion naguère de montrer ici même, à propos du théâtre, comment les Hindous procèdent pour établir des enseignemens théoriques. Goût des classifications et dédain des faits, insouci de notre sens logique et respect superstitieux des formules, tout conspire chez eux, avec la tyrannie de l'esprit scolastique, avec la domination incontestée d'une classe sacerdotale, pour hâter l'éclosion des systèmes, pour prêter aux plus artificiels un prestige très immérité. Ce qui est vrai pour la littérature ne l'est pas moins pour la religion et pour les lois. Et nous ne devons pas nous scandaliser dans l'Inde d'une vue qui pourrait ailleurs passer pour téméraire. L'Hindou n'hésite pas à généraliser, sans s'inquiéter des limitations même les plus indispensables à nos yeux. Un exemple entre cent.

Il y a quatre situations pour le brâhmane fidèle aux devoirs

de sa caste. Il faut qu'il étudie, comme novice, les écritures et les règles du sacrifice; plus tard il se marie et fait souche de fils qui continueront la tradition des cérémonies familiales. Il en est qui se retirent dans la solitude pour s'y livrer à une vie d'austérités. Il en est qui, plus détachés encore de la terre, se font ascètes mendians. Sous la main des théoriciens, ces quatre conditions deviennent les étapes régulières et, s'il se fallait fier aux apparences, obligatoires, de la carrière d'un brâhmane. Prendrons-nous cette exigence au sérieux? Nous serions loin de compte si, d'après les textes, nous nous figurions tous les brâhmanes uniquement adonnés à l'étude et à la pénitence, partageant leur carrière en quatre périodes et consacrant les deux dernières à la vie d'ermite et à la profession de fakir errant! Les rédacteurs des livres ont simplement soudé en un système des faits isolés, plus ou moins exceptionnels, prêté un aspect impératif à ce qui n'était qu'un idéal de perfection rarement réalisé. N'avons-nous pas vu le théoricien littéraire créer une catégorie dramatique pour une seule pièce, et généraliser un cas si particulier en un précepte universel?

Ces législateurs religieux et moralistes obéissaient donc à un penchant naturel très puissant sur l'esprit hindou. Ils obéissaient aussi, plus ou moins sciemment, il n'importe, à une tendance personnelle, intéressée, dont l'action partout apparente achève d'enlever à leur œuvre l'autorité d'un témoignage sûr. Avant tout, ils se proposent de consacrer la suprématie absolue des brâhmanes. Tout chez eux est rapporté à cette glorification, tendu vers cet intérêt. Sortis de leurs écoles, les livres sont calculés pour exalter leur pouvoir, fortifier leur prééminence. Maîtres exclusifs de la littérature, ce sont eux aussi qui ont donné leur forme aux traditions épiques; il est naturel que, malgré des dissonances accidentelles, elles reflètent, avec autant d'insistance que la littérature sacerdotale elle-même, les prétentions des brâhmanes, qu'elles signalent avec une emphase égale les privilèges qu'ils revendiquent. Non seulement les Livres de lois réservent aux brâhmanes toutes les fonctions influentes, toutes les faveurs; l'échelle de la répression criminelle est invariablement graduée à leur profit. On a vu comment le Conseil représentatif ou l'Assemblée générale de la caste, sous la direction de son chef attitré, a mission d'exercer la police intérieure, de prononcer les exclusions nécessaires ou de régler les termes de la composition au prix de laquelle le délinquant pourra y échapper. Manou et Yâjnavalkya ne parlent à cet égard que de réunions de brâhmanes versés dans les saintes lettres. La préoccupation d'étendre le pouvoir brâhmanique est

ici sensible; et aussi bien, même de nos jours, un brâhmane, seul ou adjoint au Conseil de la caste, prend souvent dans ces décisions la part prépondérante. L'ambition brâhmanique pénètre et inspire cette littérature tout entière. Il peut être malaisé de marquer dans le détail jusqu'où va l'arbitraire; il est certain qu'il colore plus d'une partie du tableau, qu'il fausse plusieurs des ressorts de l'organisation sociale telle qu'elle nous est esquissée; et l'on voit quelles réserves appelle le témoignage de la tradition littéraire. Des faits actuels elle semble ainsi tour à tour et se rapprocher et s'éloigner singulièrement. Tout s'y comprend sans peine, — les contradictions se résolvent en diversités locales, les symétries impossibles en essais d'explications systématiques, — si l'on admet qu'elle correspond à une situation réelle absolument analogue à celle qui existait hier encore. Cette situation est seulement présentée dans une perspective trompeuse, avec des généralisations, des corrections, des interprétations, telles qu'en pouvait inspirer soit le tour d'esprit propre aux Hindous soit la préoccupation souveraine des intérêts brâhmaniques.

Je dis analogue, je n'oserais dire identique. Si un fait ressort clairement du spectacle des castes, c'est, sous l'action continue de principes assez stables, la mobilité des formations. Il n'est sûrement pas nouveau; les causes qui le produisent sont en jeu depuis de longs siècles. La situation ancienne qui correspond à la rédaction des Livres de lois et de l'Épopée a donc pu dans le détail s'écarter plus ou moins des données actuelles. Les grandes lignes en étaient toutes semblables. Il faut seulement, dans l'organisation des castes comme ailleurs, réserver la possibilité, la vraisemblance de modifications telles que le temps ne manque jamais d'en introduire dans les institutions humaines, même après cette première et décisive évolution qui a constitué leur individualité.

En somme, ce n'est pas la théorie qui peut rendre compte des faits : ce sont les faits qui aident à voir la théorie sous son vrai jour, à la ramener dans ses justes limites.

II

Les Livres de lois et l'Épopée correspondent à une époque où le monde hindou est définitivement constitué. Ils reposent sur une double assise de productions plus anciennes : une couche de littérature sacerdotale, et, plus haut encore, le trésor des hymnes védiques, ce que, dans l'usage occidental, moins large que la terminologie hindoue, nous appelons spécialement le Véda.

Il nous faut remonter jusque-là.

De vieille date, les enseignemens propres aux écoles sacerdotales ont été condensés dans des sortes d'aphorismes appelés *Soûtras*. Nous en possédons de nombreuses collections. C'est à cette source qu'ont puisé les Livres de lois. Chacun, en dernière analyse, se rattache plus ou moins directement à l'une ou l'autre de ces traditions. Cette littérature technique couronne une longue élaboration que représentent les *Brâhmanas*, les témoins les plus reculés de la réflexion religieuse appliquée aux opérations du sacrifice. Livres singuliers où, au hasard des cérémonies successivement décrites, se coudoient les jeux étymologiques les plus hasardeux et un mysticisme pénétrant, des déductions enfantines et de hardies spéculations. Nulle part ils ne traitent de parti pris le sujet qui nous occupe. On n'y peut rencontrer que des indications accidentelles. Elles n'en ont que plus de prix, étant en somme assez clairsemées. Suivant un connaisseur éminent, M. Weber, « l'organisation des castes est, dès cette période des brâhmanas, en pleine floraison ; dès lors, nous nous trouvons en présence de la même situation qui nous apparaît, idéalisée et codifiée, dans les lois de Manou ». A défaut d'exposés complets, les allusions, les informations fragmentaires ne permettent pas d'en douter.

Les quatre castes y apparaissent installées déjà dans leur séparation et dans leurs privilèges respectifs ; les droits et les devoirs des brâhmanes, en particulier, concordent absolument avec les descriptions plus modernes ; la pureté nécessaire de la race leur est dûment inculquée. Les membres des trois hautes castes sont tenus d'épouser une première femme de rang égal, sans préjudice, bien entendu, d'autres unions secondaires. La caste se perd par la négligence persistante de l'initiation ; elle se perdrait par beaucoup d'autres fautes, si des expiations graduées ne permettaient d'échapper à cette pénalité suprême. Tout commerce est interdit avec les exclus, *patitas* (tombés ; ucune union avec eux n'est admise. Nulle nourriture ne se peut accepter de leurs mains. La préoccupation des contacts impurs est toujours présente ; on ne mange pas avec des gens de basse origine, on ne peut se servir des vases des çoûdras, et un brâhmane ne peut être médecin, à cause des souillures que la profession rend inévitables. L'usage des liqueurs est désapprouvé ; l'usage de la viande est, au moins dans certains cas, interdit ; la chair de certains animaux, proscrite. Les castes mêlées elle-mêmes, le fait sinon la théorie, ont ici leur place. Bon nombre sont nommément énumérées.

Si les règles souffrent de nombreux tempéramens, cela n'implique nullement qu'elles soient en voie de formation. De nos jours encore, si nous prétendions réduire la coutume en formules gé-

nérales, nous serions amenés à une foule de réserves pareilles. Sachons démêler la signification de ces incertitudes, de ces contradictions. Elles relèvent, suivant les cas, d'explications diverses. A prendre à la lettre certains passages, il semblerait que la dignité de brâhmane fût alors le prix du savoir et de la vertu, plus que le privilège du sang. Mais une expérience que vérifie toute la littérature postérieure nous enseigne ce que signifie ce langage : ce n'est rien qu'un détour pour glorifier la vertu et le savoir supposés des prêtres; il n'emporte en aucune façon l'oubli des droits que crée, que crée seule la naissance. Il se pourrait, en un sens, justifier littéralement : la négligence des obligations religieuses, dont l'ignorance ou le vice peuvent devenir la source, suffit à faire déchoir de la caste.

Si, pour les brâhmanes, les expiations sont ici rendues, en nombre de cas, singulièrement douces, faut-il en conclure qu'on n'attachait que peu de prix aux prérogatives dont elles étaient destinées à restituer l'intégrité? Je le crois d'autant moins que, aujourd'hui encore, les purifications et les amendes sont souvent, nous l'avons vu, fort légères. Que l'on songe d'ailleurs à cette glorification passionnée de la grandeur des brâhmanes qui s'étale partout ici, à l'exagération absurde des honoraires qui sont réclamés pour leur intervention dans les sacrifices et qui se montent jusqu'à des centaines de milliers de vaches, au sang-froid avec lequel on déclare que le devoir d'un arbitre est, en face d'un adversaire plus humble, de donner toujours raison à un brâhmane, quels que soient ses torts! Comment les auteurs ou rédacteurs de ces livres, tous brâhmanes, auraient-ils marchandé aux brâhmanes les facilités soit pour tourner ou limiter des obligations pénibles, soit pour expier leurs fautes? Cette indulgence même prouve de quel prestige ils étaient dès lors investis.

Nul doute, cette littérature repose déjà sur le terrain que révèlent les Livres de lois ou l'Épopée. C'est s'aveugler à plaisir que d'y chercher un témoin contemporain de la formation du régime. Mais, par ses exagérations, par l'inspiration si exclusive dont elle est pénétrée, elle montre plus clairement encore à l'œuvre, les inclinations, les intérêts, les travers d'où est sorti, non le régime lui-même, mais le système qui lui a donné sa forme dogmatique. Elle en dénonce, elle en précise le caractère artificiel et spéculatif. Or, par ses racines au moins, elle touche aux couches littéraires les plus primitives; parmi les Hymnes védiques, plusieurs sont, à n'en pas douter, contemporains de l'époque où elle-même s'élaborait sous la main des prêtres.

Un de ces hymnes passe pour le document le plus ancien qui

atteste explicitement dans l'Inde l'existence des castes. C'est celui qui décrit comment l'univers sort tout entier de la substance du Mâle primitif, Pourousha. Le texte déclare que « le Brâhmane était sa bouche, le Râjanya (*Kshatriya*) ses bras, le Vaïçya ses cuisses », que « de ses pieds naquit le Çoûdra ». De l'aveu de tous, ce morceau est parmi les plus récens de la collection vénérable où il a pris rang. Il a pourtant bénéficié en quelque mesure du prestige qui s'attache à l'ensemble. On s'est d'autre part, pour apprécier, pour commenter le témoignage, inspiré de cette idée préconçue que l'existence des castes devait se manifester sous la forme des quatre castes du système développé; rien à mon sens de plus fragile.

Un exemple va me faire comprendre. Haug, et après lui, avec plus de précision, M. Kern, ont cherché à démontrer, contrairement à l'opinion la plus commune, que les castes non seulement auraient été parfaitement connues à l'époque védique, mais qu'elles remonteraient plus haut, jusqu'au temps où les ancêtres des Iraniens et ceux des Hindous vivaient côte à côte. Quel argument invoquent-ils? Ils s'appuient, soit sur les textes de l'Avesta, soit sur les témoignages plus récens qui montrent l'ancienne population de l'Iran partagée en quatre *pishtras*, analogues aux quatre *varnas* de l'Inde. L'existence des castes n'est nullement attestée dans l'histoire de la Perse. Mais la notion de caste est, dans l'esprit de MM. Kern et Haug, si indissolublement liée à la quadruple division en Brâhmanes, Kshatriyas, Vaïçyas et Çoûdras, que, à en découvrir l'équivalent dans une région apparentée, ils concluent sans hésitation que le régime des castes a dû exister parallèlement dans les deux milieux! J'estime, et j'y vais revenir, que M. Kern est parfaitement fondé à rapprocher les deux séries; j'admets volontiers qu'elles ont, entre elles, plus qu'une ressemblance extérieure, une affinité intime; mais, malgré la fusion qui s'est opérée dans l'Inde entre ce quadruple fractionnement et le système des castes, rien ne prouve que la connexité soit originelle, nécessaire, qu'ils s'emportent l'un l'autre.

Je dois m'en expliquer.

La doctrine officielle n'admet que quatre castes; la réalité fait éclater ce cadre trop étroit : elle en montre un nombre infini. Et c'est là que réside, entre la théorie et les faits, une opposition capitale, la seule, à vrai dire, qui ne soit pas aisément réductible. Peut-on arguer de la différence des temps? Mais la théorie, par plus d'un indice, par les contradictions mêmes où elle s'engage, constate et avoue que, de vieille date, les castes ont été bien autrement nombreuses qu'elle ne paraît d'abord le supposer. J'ai

dit combien il est douteux qu'une caste de Kshatriyas et de Vaïçyas ait jamais réellement existé. On sent de reste combien des catégories si vastes sont peu compatibles avec les règles mêmes, avec cet exclusivisme jaloux, cette organisation corporative et autonome qui caractérisent la caste vivante.

Les millions d'hommes qui dans l'Inde revendiquent le titre de brâhmanes, et sont, en un sens, unifiés par ce nom, sont en réalité partagés en une foule de sections parfaitement distinctes, dont chacune possède les caractères et les organes qui définissent la caste. Nous parlons couramment de la caste brâhmanique ; c'est *les castes brâhmaniques* qu'il faudrait dire. Nous enveloppons dans un seul terme générique des castes multiples qui ont chacune leur individualité. Les aveux de Manou à propos des brâhmanes dégradés prouvent qu'il faisait exactement de même. Alors comme aujourd'hui, le nom de brâhmanes ne les embrassait que comme un titre honorifique commun. Le *Mahâbhârata* déclare quelque part que le fils d'un brâhmane est brâhmane, de quelque origine que puisse être sa mère. La contradiction avec les règles de Manou n'est pas nécessairement si irréductible qu'elle semble d'abord. Quoi que prétende la théorie, on peut rester brâhmane tout en changeant de caste.

Regardons autour de nous. Les Râjpouts d'aujourd'hui, les clans militaires de l'Inde occidentale, ont la prétention de correspondre, — ils correspondent par le rang et la profession, — aux Kshatriyas du système. Est-ce à dire qu'ils ne forment qu'une seule caste, ou qu'ils ne soient que le morcellement progressif d'une caste unique? Nous avons constaté au contraire que, jusque sous nos yeux, des castes qui n'y ont aucun titre s'arrogent tel nom qui représente pour elles un avantage social. Pourquoi le cas serait-il nouveau?

Nous touchons ici du doigt la situation vraie : les noms de Brâhmanes, de Kshatriyas, de Vaïçyas, de Çoûdras, représentent, non pas quatre « castes » primitives, mais quatre « classes ». Ces classes peuvent être fort anciennes. C'est seulement par la suite qu'elles ont été superposées aux castes. Différentes de nature et d'origine, les vraies castes ou les organismes dont elles sont issues étaient, dès le début, bien plus fractionnées et bien plus nombreuses. Seule, cette explication rend compte de la discordance qui éclate entre la théorie et les faits.

C'est ici que la comparaison des textes iraniens prend tout son prix. Entre les quatre *pishtras* iraniens et les quatre *varnas* hindous, la symétrie est tout à fait significative : les Athravas ou prêtres correspondant aux Brâhmanes, les Rathaesthas ou

guerriers aux Kshatriyas, les Vâstriyas-Fshouyants ou chefs de famille, aux Vaïçyas, les Hûitis ou ouvriers manuels aux Çoûdras. La ressemblance générale est frappante: elle rejette dans l'ombre quelques différences douteuses. Les Vaïçyas sont, dans la tradition brâhmanique, réputés surtout agriculteurs et marchands; mais justement la littérature bouddhique, en les appelant d'ordinaire *grihapatis* ou « maîtres de maison », les rapproche rigoureusement de l'interprétation donnée pour la catégorie iranienne. La classe des Hûitis n'est pas décrite avec une précision qui permette d'instituer avec les Çoûdras des comparaisons décisives; la façon même dont elle est, comme souvent celle des Çoûdras, laissée de côté, isolée par conséquent des trois premières, crée entre les deux, toutes deux présentées comme des classes religieusement et socialement inférieures, un lien de plus et non des moins forts. De part et d'autre, l'entrée définitive de l'individu dans la communauté des classes supérieures est marquée par une cérémonie identique, par l'investiture du cordon sacré. La correspondance est donc parfaite.

Ce qui a été contesté et contesté très justement, c'est que les pishtras de l'Iran aient constitué des castes. Quant à décider s'il n'a pas existé dans l'Iran des germes d'où la caste aurait pu sortir, les germes d'où elle est sortie dans l'Inde, c'est une autre affaire. En tous cas, les quatre pishtras de l'Avesta ne représentent que des *classes*. Il n'en est pas autrement, à l'origine, de la quadruple division hindoue. Si de part et d'autre le sectionnement concorde, c'est qu'il remonte à une date reculée; si les castes se sont développées dans l'Inde seule, c'est qu'il n'est point lié de sa nature et indissolublement avec le régime des castes.

Je sais qu'on cherche à accommoder les choses; on admet que l'émiettement actuel résulte de la désorganisation lente d'une stricte unité primitive. Les impossibilités sautent aux yeux. C'est du reste un point où je dois revenir en énumérant les systèmes divers par lesquels on a cherché à rendre compte des origines. Quant à présent, je me confine dans les élémens d'information que fournit la tradition littéraire. Il nous faut sonder les indices que, dans ses monumens les plus anciens, elle livre à notre critique.

III

Les quatre castes ne sont pas, je viens de l'indiquer, dans les sources hindoues, simplement coordonnées. Elles se résolvent en deux groupes : l'un est composé des trois plus hautes, l'autre comprend la quatrième seule. Le premier embrasse les *âryas*

ou, d'un autre nom, les *dvijas*, les hommes dont la naissance naturelle se double de la renaissance religieuse que confère l'initiation. Exclus de cette sorte de sacrement, les Çoûdras n'ont point de part à la science et aux écritures sacrées, auxquelles il sert d'indispensable introduction, point de part directe aux sacrifices, ni à aucune des cérémonies qui sont destinées à sanctifier, dans ses phases diverses, la vie des castes supérieures. Tout au plus sont-ils admis à célébrer certains rites inférieurs; par là seulement ils restent enveloppés, encore qu'à un degré très humble, dans l'organisation commune. L'initiation est la porte par où l'on entre dans la grande famille àryenne; comme le dit expressément Manou, tant qu'il n'a point passé par cette seconde naissance, l'Arya lui-même n'est pas supérieur au Çoûdra. La division est donc essentielle. Elle est religieuse, non pas simplement sociale. Un mort des trois hautes castes, porté par un çoûdra, ne pourrait entrer au ciel. La formule la plus forte pour condamner certaines fautes chez les brâhmanes, c'est de déclarer qu'elles font d'eux des çoûdras, c'est-à-dire des *Outcats*. Manou déclare que, pour le çoûdra, il n'y a pas de péché grave, *pâtaka*. Il n'y a pas en effet pour lui de fautes entraînant la déchéance : il n'a point d'accès à ces hauteurs d'où l'on peut tomber.

Une distinction si tranchée ne peut guère, à l'époque où nous transportent ces recherches, manquer de correspondre à une scission nationale. Nous ne saurions discerner si la population comprise sous la dénomination de çoûdras était uniquement composée de ces élémens aborigènes que rencontrèrent les Aryens en immigrant du Nord-Ouest dans l'Inde, ou si elle englobait des élémens mélangés. Le point est secondaire. D'Aryas à Çoûdras, il y a certainement à l'origine une opposition de race, qu'elle soit plus ou moins absolue. Le mélange inévitable entre vainqueurs et vaincus, entre envahisseurs et autochtones, a pu diminuer la distance et réduire l'antinomie; il n'en a jamais effacé le souvenir.

Veut-on juger de l'excès d'hostilité et de mépris avec lequel le çoûdra était considéré? Un texte met sur la même ligne le meurtre d'un çoûdra et la destruction d'un caméléon, d'un paon, d'une grenouille; un brâhmane novice a le droit de prendre sans plus de façon à un çoûdra ce dont il a besoin pour payer les honoraires de son maître; les châtimens les plus terribles frappent le çoûdra qui, même dans les rapports extérieurs, ne garderait pas sa distance vis-à-vis d'un homme des trois castes âryennes.

L'antithèse entre *çoûdra* et *àrya* — Arya embrassant les trois hautes castes — est consacrée dans la littérature des Brâhmanas. Une foule d'indices trahissent entre les deux termes, non pas une simple inégalité de rang, mais la lutte autrement profonde de deux traditions religieuses. Les hymnes védiques nous montrent cette lutte en pleine action.

Le mot *varna*, — littéralement *couleur*, — passe pour être en sanscrit le nom de la *caste*. J'aurai, à cet égard, des réserves à marquer. Il est certain du moins qu'il sert régulièrement à désigner les quatre castes théoriques. Cette acception n'est pas connue du Véda. Le mot y est en revanche employé dans deux locutions qui s'opposent : *àrya varna* et *dàsa varna*, la « race àryenne » et la « race ennemie ». Elles y ont des synonymes encore plus transparens, tels que la *peau noire*, les *hommes noirs*. La littérature plus moderne oppose encore parfois la *race noire* (*krishna varna*) aux brâhmanes. Cette antithèse est donc le prototype, parfaitement équivalent, de celle qui plus tard s'exprime par *àrya* et *çoûdra*, *àrya varna* et *çoûdra varna*. Par quelque évolution qu'en ait pu ensuite passer l'usage, le mot *varna* a donc été employé d'abord pour distinguer deux populations différentes et ennemies, caractérisées l'une par la blancheur au moins relative, l'autre par la noirceur de sa peau. Si les « varnas àryens » désignent dans la littérature postérieure les trois castes réputées de souche àryenne, l'expression a primitivement été consacrée au singulier : le « varna àryen » a désigné collectivement toute la race claire des envahisseurs.

Il est donc certain que la terminologie du système repose sur un passé différent. Elle enveloppe dans son réseau et façonne à sa convenance des divisions qui, d'origine, correspondent à des notions tout autres, des termes qu'elle a détournés de leur portée première. Retenons l'avertissement.

Quelque idée que l'on se fasse de l'état des choses à l'époque védique, il est incontestable que les hymnes distinguent, dans la population àryenne, trois grandes catégories : les prêtres, les chefs et le peuple : les prêtres, que, sous des titres variés, nous retrouvons sans cesse occupés aux œuvres du sacrifice et à la composition des chants qui l'accompagnent, — les chefs, que nous suivons dans les combats et dans les assemblées, — le peuple, toujours désigné par un pluriel qui le plus souvent nous montre les « clans » qui le composent entourant les chefs à la guerre.

Que, dès lors, les fonctions sacerdotales aient été solidement organisées, protégées contre des intrusions trop faciles, leur complication même nous en est garante ; que, comme partout, le

pouvoir royal ou, d'une façon plus générale, la dignité des nobles ait eu une tendance marquée à se fixer par une hérédité plus ou moins rigoureuse, le fait est universel. Mais il faut assurément une forte prévention, le parti pris de retrouver dans le passé les enseignemens du système brâhmanique, pour découvrir, dans cette triple classification, des castes au sens strict du mot, telles que les suppose la doctrine ou l'usage plus moderne. Aucun des caractères qui font la caste n'est expressément mentionné.

Les trois termes sont parfois rapprochés; ils embrassent visiblement tout l'ensemble du peuple àryen. Un vers assure que « les viças (les clans) s'inclinent spontanément devant le chef (*râjan*) que précède un brâhmane (*brahman*) », c'est-à-dire, pour parler le langage technique, devant le roi qui a un *pourohita* ou prêtre domestique. Tout en constatant que les prétentions du pouvoir sacerdotal sont déjà établies, il présente la situation sous son vrai jour : le roi et le prêtre, dans la fonction qui leur est propre, mis en regard du peuple entier. Nous sommes en présence de classes plus ou moins fermées et jalouses, non pas de castes. On ne peut cependant méconnaître que cette triple division correspond exactement aux trois premières castes de la théorie brâhmanique. Comment expliquer la chose?

Des noms que portent les trois castes, *brâhmana* se trouve seul dans les hymnes (en faisant, comme il convient, abstraction de l'hymne à Pourousha dont j'ai parlé plus haut et qui suppose achevé ce système dont nous voulons sonder les origines). Encore y est-il rare. Le primitif *brahman* est fréquent; au neutre, c'est le terme consacré pour embrasser l'ensemble des fonctions sacerdotales. Des deux titres qui dans la suite désignent les guerriers, *kshatriya*, qui, comme épithète exprimant la puissance, accompagne à plusieurs reprises le nom de certains dieux, n'est appliqué à des chefs qu'une ou deux fois, dans des passages suspects d'appartenir à une époque récente, *râjanya* est inconnu. En revanche, le simple *râjan* est le titre courant des nobles; le thème *kshatra* résume l'idée de la puissance royale. Le nom des vaïçyas est étranger aux hymnes; le primitif *viç* est, au pluriel, le nom invariable de ces « clans » qui constituent la masse de la nation. La trinité *brahma*, *kshatra* et *viç*, embrassant toute la population àryenne, ne se rencontre pas seulement dans le Véda. Dans la littérature postérieure des Brâhmanas, elle reste consacrée. Elle se répète, avec une insistance qui témoigne d'une origine ancienne et respectée, dans les livres mêmes qui connaissent et emploient à l'occasion les termes définitifs : *Brâhmana*. *Kshatriya*, *Vaïçya*.

Ces termes, il est visible, je pense, qu'ils sont une dérivation de la formule ancienne, une dérivation technique et savante. Le régime auquel ils sont associés n'est pas le simple prolongement spontané, organique, de la situation que reflète le Véda; comme les mots dans lesquels il s'incarne, il représente un système réfléchi, adapté à des conditions ou entièrement nouvelles ou au moins très différentes de celles d'où découlait la triple division primitive. C'est retourner la relation vraie que d'interpréter les témoignages védiques par la théorie brâhmanique d'un âge plus récent.

Au-dessous des tribus àryennes et affrontées comme des adversaires constans, les hymnes ne connaissent que le *dàsa varna*, la population ennemie, qu'ils appellent aussi *Dasyous*. Les Çoûdras leur sont inconnus. Le nom des *Dasyous* a au contraire été repris par la littérature et affecté aux couches les plus basses de la population, à celles qui, n'ayant aucune place régulière dans les cadres brâhmaniques, sont quelquefois, et jusqu'à l'heure actuelle, désignés comme *outcasts*. Ou il n'existait à l'époque védique aucune couche de population correspondant aux Çoûdras, à la fois exclue de la communauté àryenne et rattachée à elle par certains liens assez lâches pour assurer sa dépendance sans compromission fâcheuse; ou, si elle existait, les poètes dont les chants nous sont parvenus n'ont pris aucun souci de lui assigner une place à part, en dehors de la masse des Dasyous. Preuve nouvelle que le système est tout autre chose que le développement normal de la situation védique.

Que les Viças du Véda n'aient point circonscrit une caste, qu'elles englobent tout ce qui, dans la population àryenne, n'était pas distingué par des fonctions sacerdotales ou par un rang aristocratique, que, par conséquent, la théorie brâhmanique ait, en créant le dérivé *vaïçya*, fait du primitif une application en partie arbitraire, historiquement fausse, nous en avons un indice qu'il ne faut point oublier. Le nom d'*arya*, quoiqu'il ne paraisse pas usité ainsi dans les hymnes, est incontestablement synonyme d'*àrya*. Il est parfois employé ainsi par la littérature sacerdotale; mais il est surtout appliqué spécialement aux vaïçyas. On se souvenait donc fort bien que les vaïçyas formaient en réalité toute la classe des hommes libres, le gros de la nation. Entre ce vague groupement et la caste véritable, nécessairement plus restreinte, adonnée à une profession définie, reliée par une commune descendance, enfermée dans des règles particulières, gouvernée par des coutumes propres, il y a un abîme.

J'ai admis jusqu'ici, comme on fait d'ordinaire, que *varna*,

dans la théorie brâhmanique, est le terme qui correspond précisément à la notion de caste. La concession n'était que provisoire. Elle veut être limitée. Employé d'abord pour marquer une opposition de couleur entre deux populations rivales, fractionné ensuite, si j'ose ainsi dire, pour être étendu non plus à ces deux *varnas* primitifs, mais à des catégories plus nombreuses, il n'a pas perdu toute trace de ses origines. Il ne désigne pas la caste en général et dans le sens rigoureux, mais seulement « les quatre castes ». Il s'applique uniquement à ce que, quelque part un livre épique, le *Harivamça*, appelle les « quatre castes légales ». Pour désigner les autres, ces castes secondaires ou mélangées qui correspondent, non à des divisions théoriques, mais aux vraies castes, telles que nous les voyons vivre et agir, les Livres de lois ont un autre terme, *jâti*. Il fait précisément pendant par le sens au mot « caste », puisqu'il veut dire « naissance, race ». C'est, je crois, dans cette acception, non dans celle de « famille », qu'il le faut entendre partout où l'emploient Manou, Yâjnavalkya, et les autres. Cette distinction entre les deux termes, on a eu le tort de n'en point tenir un compte suffisant. Elle perpétue jusqu'à une époque assez basse le souvenir des deux élémens qui sont combinés dans la théorie brâhmanique.

La conclusion s'impose.

Dépositaire d'un passé lointain, le Véda reflète une division de *classes* dont la comparaison de l'Iran, d'autres indices encore, attestent l'antiquité très haute. La littérature plus moderne se trouvait, elle, tout à la fois contemporaine, dès ses origines, d'un régime de *castes*, et prisonnière de la tradition védique, tenue d'en accepter sans réserve tout l'héritage. Souvenirs du passé et réalités du présent se fondirent dans un système hybride ; le régime vivant des castes s'encadra dans de vieilles divisions de races et de classes qui furent démarquées à cet effet. Ces incohérences n'étaient pas pour effrayer une spéculation scolastique plus qu'aucune autre dédaigneuse des faits et de l'histoire. Son œuvre était d'ailleurs facilitée par ce qui, jusque dans l'émiettement des castes, survivait certainement de l'esprit de classe.

Aujourd'hui encore, l'orgueil de classe pénètre tous les brâhmanes ; il domine toutes les inégalités, toutes les différences qui les séparent au vrai en une multitude de castes. A plus forte raison devait-il en être de même, en un temps où, la diffusion du peuple âryen étant moindre, le mélange des races moins avancé, le fractionnement était encore plus restreint. Même chez l'aristocratie guerrière, et quel qu'ait été son morcellement en clans,

tribus ou castes, l'amour-propre de classe, les intérêts de classe ne pouvaient manquer de garder un empire puissant et de maintenir une certaine unité. A coup sûr, ce sentiment, cette unité relative étaient pour une classe sacerdotale, ambitieuse et déjà savante, particulièrement indispensables à la fois et aisées à sauvegarder. Il n'y a entre classes et castes point d'incompatibilité absolue ; les deux régimes se peuvent combiner et compléter. L'erreur consiste à en confondre les origines.

Seule l'autorité de la théorie brâhmanique a pu répandre sur cette distinction profonde une fâcheuse illusion. Elle a donné crédit à une interversion complète des rôles. C'est sous son insidieuse influence que l'on s'est obstiné à chercher l'origine des petits groupes bien vivans, dans des catégories qui n'en sont plus que l'exposant collectif, dont la valeur est en quelque sorte devenue nominale, qui ont été superposées à un régime auquel elles sont primitivement étrangères, moins par un développement organique que par une construction savante.

On a beaucoup discuté, et sans serrer les termes d'assez près, la question de savoir si les castes existaient à l'époque védique. D'un commun accord, on a considéré que l'hymne à Pourousha était trop récent pour faire foi à cet égard. Les observations qui précèdent ne tranchent pas le problème. Il en résulte au moins que, partisans ou adversaires de l'existence védique des castes, doivent décidément modifier leur base d'opération. Que le mot *varna* ne signifie point *caste* dans les hymnes, il importe peu, s'il est vrai que ce mot n'ait jamais eu rigoureusement ce sens, ou du moins qu'il ne l'ait reçu qu'en vertu d'une extension tardive. Que l'on discerne dans la population une triple division, que l'on soit même fondé à en induire l'existence dans un passé encore plus reculé, il n'y a rien à conclure de là, s'il est vrai qu'il s'agisse de classes, non de castes. La hiérarchie des classes se retrouve dans des milieux trop divers pour être par elle-même significative. La caste, organisme de sa nature circonscrit et séparatiste, a nécessairement d'autres racines. Le vrai problème consiste à déterminer si, au-dessous de ces grandes catégories de prêtres, de guerriers nobles, d'hommes libres, et inscrits, si j'ose ainsi parler, dans ces cercles étendus, il y a trace dans les hymnes de groupes héréditaires, agglutinés par l'un quelconque, — consanguinité, profession, religion, résidence, — des facteurs que nous savons contribuer à la constitution des castes, des organismes enfin identiques ou simplement analogues à la caste. Voilà ce qu'il faut chercher ; autre chose est de savoir si la recherche sera fructueuse.

Personne n'a fouillé le Véda avec plus de compétence que M. Ludwig, ni plus de penchant à y dénoncer la caste. Il ne s'est laissé arrêter par aucune des conclusions négatives, même les plus autorisées. Il n'a rien découvert. Des classes, oui ; des castes, non. Que la complication même des rites et des chants ait, dès l'époque védique, solidement cimenté le sacerdoce, que les fonctions en aient été souvent, habituellement même, héréditaires, personne n'en peut douter. Qu'il se soit formé une classe de chefs riches, puissans par les armes, et que cette noblesse ait dans l'Inde, comme ailleurs, reposé essentiellement sur la naissance, M. Ludwig n'a rien démontré de plus. Il n'a retrouvé aucune des limitations positives que suppose la caste, ni prouvé que ces Maghavans qu'il assimile aux Kshatriyas appartinssent à un groupe fermé. Au fond, M. Ludwig reconnaît lui-même qu'il ne peut discerner que deux classes distinctes, l'une de prêtres, l'autre de nobles, placées au-dessus de la masse du peuple àryen, des Viças. S'il estime que ces indices suffisent pour affirmer l'existence du régime des castes, c'est qu'il prend son point de départ dans le système brâhmanique. Il considère, au moins tacitement, ce système comme l'expression exacte des faits ; par conséquent toute trace qui, dans le passé, accuse avec lui une certaine concordance, démontrerait que, du temps où elle remonte, il existait dans son ensemble. C'est une pétition de principe.

M. Zimmer était certainement autorisé à en prendre avantage en faveur de la thèse opposée. Autre chose est de décider si, inversement, il est certain qu'il n'ait point existé de castes dès l'époque où furent composés les hymnes les plus anciens. Si l'on songe combien, malgré son importance souveraine dans la vie pratique et sociale, le mécanisme des castes (je ne parle pas de la domination des brâhmanes ou des nobles, comme classes) tient au fond peu de place dans toute la littérature postérieure, on avouera que le seul silence des textes a ici peu de poids. Si, comme je l'estime, la caste prend son origine dans une évolution normale de la plus ancienne constitution de la famille, évolution organique, mais spéciale à l'Inde, déterminée par les conditions ethniques et économiques, géographiques et psychologiques qui lui sont propres, le développement a dû se produire trop lentement, il repose sur des élémens trop primitifs, trop instinctifs de la vie, pour qu'une littérature comme celle des hymnes, déjà ambitieuse et déjà savante, promette sur ces élémens, sur leur développement, beaucoup de témoignages utiles. Le système qui se manifeste dans la tradition hindoue n'existait pas encore au temps des hymnes anciens, ou du moins n'était pas reconnu par leurs auteurs ; cela est

certain, puisque les termes principaux de la théorie ont été dérivés de thèmes qui ne sont encore familiers aux hymnes que dans leur état primitif, puisque la teneur générale de la théorie a été influencée, au point d'en être faussée, par le désir de se rapprocher de la tradition des hymnes. Mais ce système brâhmanique a de tout temps couvert une situation de fait très différente. L'absence du système ne suffit donc pas à démontrer que la situation de fait dont il s'inspire n'ait pris naissance que plus tard. Le développement complet en paraît, à vrai dire, peu compatible avec l'état historique et économique qui se dégage du Véda : encore a-t-il pu exister dans une phase antérieure, s'acheminant vers son avenir définitif.

Je crains fort que les textes ne fournissent jamais une réponse péremptoire. Le doute est d'autant plus permis que la vraie position des hymnes dans l'antiquité hindoue est encore plus imparfaitement déterminée, que nous discernons encore plus vaguement à quel moment précis de l'évolution historique ils correspondent. Ils reflètent une époque ancienne, mais non sans y mêler une foule de traits purement hindous ; la civilisation qui les suit, leur accorde les respects les plus hyperboliques, mais tout en se déroulant sur un terrain religieux et dogmatique, géographique et social, profondément différent. Qui prétendrait déterminer dès aujourd'hui dans quelle relation exacte il faut décidément concevoir ces deux phases ?

IV

Sur la genèse des castes, les Hindous ne possèdent que peu de légendes. Elles sont aussi insignifiantes qu'elles sont rares. Elles portent au front un caractère symbolique et superficiel. La plus répandue est celle que nous connaissons déjà, qui tire les brâhmanes de la bouche, les kshatriyas des bras, les vaïçyas des cuisses, les coûdras des pieds du démiurge. Là même où elle est mise en œuvre, comme dans Manou, elle est visiblement un placage qui trouble l'ordonnance de la théorie cosmique. La chose est encore plus claire dans le *Râmâyana*, où, en fin de compte, les castes paraissent tirées de Manou, femme de Kaçyapa, un peu comme, dans l'Iran, les trois classes sont tour à tour dérivées soit de Jima, le premier roi, soit de Zarathoustra, le grand initiateur religieux. Les variantes de certains Brâhmanas ne sont que jeux d'esprit, petits arrangemens étymologiques, sans sérieux et sans portée. Dans la plupart des spéculations sur l'origine des êtres, il n'est tenu nul compte des castes. Les combinaisons qui en rat-

tachent l'apparition soit aux âges successifs du monde, soit aux inclinations natives des hommes, n'ont pas plus d'autorité, ni de fixité que telle fiction accidentelle qui, dans la vie future, réserve à chaque caste un ciel particulier. Toutes ces explications sont scolastiques et tardives; le système des quatre castes fondamentales les inspire, comme il pénètre la tradition tout entière.

J'ai parlé en passant de ces conflits souvent violens qui en cent endroits s'élèvent entre castes voisines. Ils s'allument sur quelque privilège très spécial qu'une caste ne peut souffrir de se voir contester. Ils ne supportent, ni par la nature, ni par l'importance des mobiles, aucune comparaison avec ces luttes de classes pour la domination, qui ont dû se produire entre prêtres et nobles dans le passé.

Que la limite des prérogatives, que la balance des attributions entre la classe sacerdotale et la classe noble n'aient point eu, en fait, et dès le début, la stabilité ni la précision que leur attribuent les textes dogmatiques, c'est ce dont nous ne pouvons douter *a priori*. Nous savons ce que la rigueur des règles masque de flottement dans la pratique. Quelque soin que mît la classe sacerdotale à se réserver le privilège des œuvres rituelles et des études sacrées. Ce privilège souffrait, surtout dans la période ancienne, bien des exceptions. Admis à la communication de l'enseignement religieux, les chefs devaient, dans plus d'un cas, en dépit des prétentions contraires, s'en faire à leur tour les instituteurs. Nombre de chants védiques sont attribués à des kshatriyas, voire à des vaïçyas. Si les hymnes mêmes recommandent aux chefs avec tant d'insistance d'avoir près d'eux un prêtre de profession, un *pourohita*, c'est peut-être qu'ils s'affranchissaient souvent de ce devoir. Dans plusieurs cas, des fils de nobles remplissent cette fonction. La littérature sacerdotale témoigne de la science éminente de certains rois; ils en remontrent aux brâhmanes mêmes. Les livres qui représentent la théorie brâhmanique dans son complet épanouissement prévoient encore le cas, à vrai dire exceptionnel, où un brâhmane peut accepter pour maître un kshatriya ou un vaïçya.

Ne rencontrons-nous pas aussi des femmes, de race brâhmanique ou royale, dont les noms perpétués par la légende sont restés attachés au souvenir d'un vaste savoir théologique et d'argumentations victorieuses? Il y a même un cas où le Brâhmana, après avoir exalté la science d'un roi, Janaka, du Videha, semble, en manière de conclusion, assurer qu'il devint brâhmane. C'est la légende de Viçvâmitra qui fournit l'exemple le plus fameux d'une promotion de ce genre. Les hymnes védiques indiquent

entre Viçvâmitra et Vasishtha, une longue rivalité : peut-être la faveur du roi Soudâs, la charge de chapelain auprès de lui, en était-elle l'enjeu. Les textes sont obscurs, et leur combinaison douteuse. Quoi qu'il en soit, le thème primitif s'est, dans l'épopée, brodé de copieuses variations ; il se précise en une lutte violente qui s'engage entre les deux personnages, à qui possédera la vache miraculeuse, Sourabhi, qui réalise tous les vœux ; surtout il se charge d'austérités prodigieuses, au bout desquelles Viçvâmitra, qui appartient d'origine à la lignée royale des Kouçikas, devient brâhmane.

C'est une étrange illusion de prétendre emprunter à de pareils récits des documens pour l'histoire de la caste. Tout ce qu'ils peuvent indiquer, c'est que, malgré la prétention de la classe brâhmanique, le monopole de la vie et de l'activité religieuse ne lui a jamais, en fait, été absolument réservé ; c'est surtout que, à l'époque où ils ont été arrêtés, les ambitions brâhmaniques avaient reçu leur consécration définitive dans le système qui fait loi. Admettre qu'un kshatriya n'avait pu toucher aux choses sacrées qu'en devenant brâhmane, c'était, aux yeux des brâhmanes, rendre encore hommage à leur privilège. Une exception si rare, achetée si chèrement, confirmait la règle. On n'y saurait voir la preuve que des changemens de caste aient été officiellement reconnus, moins encore que la légende soit plus vieille que le régime des castes. Tout au plus peut-on en induire que la règle qui a réservé aux seules castes de brâhmanes le ministère religieux, étrangère à la constitution archaïque des rites qui ne supposait pas un sacerdoce privilégié, souffrait, dans la haute antiquité, plus d'exceptions encore qu'à des époques plus modernes, plus éloignées du primitif sacerdoce familial.

Il peut être piquant, il est à coup sûr périlleux de monnayer des légendes en histoire. Le procédé exige d'extrêmes ménagemens. On a laborieusement colligé les récits empruntés soit à l'épopée, soit aux pourânas, où sont remémorées les violences de certains rois à l'égard des brâhmanes et les châtimens dont elles sont punies. C'est Vena interdisant aux prêtres de sacrifier, Pouroûravas leur enlevant leurs joyaux, Nahousha faisant traîner son char par mille brâhmanes, d'autres contes encore. On y a dénoncé le souvenir de la lutte entre brâhmanes et nobles pour la prééminence. Il est, sans scandale, permis de douter si tous reposent sur un fondement de fait si solide et si précis. Le plus suggestif est assurément l'histoire de Paraçou-Râma. Fils de Jamadagni, il appartenait à la lignée des Bhrigouïdes. Un jour, le roi Arjouna, accueilli dans l'ermitage de Jamadagni, reconnaît

traîtreusement cette hospitalité en enlevant le veau d'une vache que le saint homme se préparait à sacrifier. Prompt à venger l'injure paternelle, notre héros, vénérable mais brusque, s'empresse de détruire à vingt et une reprises la race des kshatriyas. Il fait tant que, d'après certaines versions de la légende, les guerriers ayant tous disparu, il ne reste aux brâhmanes, pour rendre à la terre ses maîtres tutélaires, à l'organisation sociale son indispensable équilibre, d'autre ressource que de s'unir aux veuves des kshatriyas pour faire souche avec elles d'une nouvelle caste noble. Quelle est au vrai l'origine de ce récit? Reflète-t-il une vaste lutte de classes entre nobles et prêtres? Cette conclusion m'apparaît, je l'avoue, moins clairement qu'à d'autres juges. Mais il ne vaut point la peine d'épiloguer. Le conte trahit assurément des uns aux autres, au moins en certains lieux et à certains momens, des relations fort tendues.

Une domination comme celle que les brâhmanes ont conquise, qu'ils ont dû fortifier de siècle en siècle, ne se fonde point sans contestations. Le soin que prennent leurs livres, à toutes les époques, depuis les hymnes védiques, d'établir le dogme de leur supériorité dans les termes les plus forts, les plus extravagans, montre bien qu'il a fallu un persévérant travail pour en assurer le succès. On a justement fait valoir que toute une série d'hymnes de l'*Atharvavéda* semble refléter une période, ou au moins des exemples nombreux, de conflits entre brâhmanes et kshatriyas. Il est clair d'ailleurs que, de tout temps, le pouvoir dont ils disposaient, comme représentans par excellence de la classe noble, a assuré aux rois vis-à-vis des prêtres une situation que des respects extérieurs et des scrupules religieux ne suffisaient pas à entamer.

Le *Çatapatha brâhmana* déclare que « rien n'est au-dessus du pouvoir royal (*kshatra*) ; » il se hâte d'expliquer que, étant produit par l'énergie créatrice du « pouvoir religieux » (*brahma*), il le doit respecter comme sa propre source ; l'aveu n'en est pas moins limpide. Dans le bouddhisme, la supériorité sociale est volontiers reconnue à la classe militaire. C'est à cause de cette supériorité, nous assure-t-on, que Çâkyamouni a pris naissance dans une famille royale. Pour être de source bouddhique, le témoignage est moins suspect qu'on ne serait enclin à l'imaginer. Le *Dhammapada*, un livre bouddhique et des plus anciens, des plus autorisés, célèbre le Brâhmane dans une suite de strophes éloquentes, le prend et reprend comme personnifiant l'idéal même de la perfection humaine. Du temps du Brâhmana comme du temps du bouddhisme, le régime des castes existe souverainement.

Ni les traces de conflits entre nobles et brâhmanes, ni certains passages exceptionnels (en les supposant authentiques) d'un groupe à l'autre, ne prouvent que la caste ait été, à l'époque où en remontent les témoignages, dans un état rudimentaire. Luttes de classes, conflits d'influences, sont de toutes les époques; ils se greffent sur les constitutions sociales les plus diverses. Ces incidens n'excluent en aucune façon, pas plus d'ailleurs que par eux-mêmes ils ne l'impliquent, l'existence parallèle de la caste.

Le premier témoignage documentaire que nous possédions de l'existence de la caste, c'est l'apparition du système qui a prétendu la réglementer. Il se manifeste dès la période la plus haute de la littérature sacerdotale, et même dans les couches les plus récentes des hymnes védiques. Naturellement, le système est postérieur aux faits qu'il prétend codifier et remanier. Quand il se révèle, c'est que la caste est déjà le régime reconnu. Mais depuis combien de temps? C'est ce qu'il nous est impossible de préciser. Non seulement la caste existait, tout indique qu'elle existait dans une condition foncièrement identique à sa condition d'aujourd'hui. C'est ce que, à eux seuls, les textes seraient impuissans à démontrer; et c'est pourquoi j'ai pu dire qu'ils avaient grand besoin, pour être bien entendus, des lumières qui s'empruntent à l'expérience du présent.

La théorie y a masqué et faussé la réalité. Reliant, par un compromis plus ou moins artificiel les faits vivans à la tradition d'un passé évanoui, elle identifie et superpose la distinction des castes à l'ancienne distinction des classes; à ces classes qu'elle pose en castes, elle transporte un nom qui a d'abord marqué une division de races. Dans toute cette construction symétrique et savante, si elle laisse pénétrer quelque reflet de la complexité et de la confusion réelles, elle le rejette au second plan, le dissimule, comme dans la théorie des castes mêlées, sous une régularité factice.

La littérature ne nous tire donc pas d'affaire. Elle ne nous a conservé ni enchaînement historique solide ni souvenirs décisifs. Si je ne l'ai pu démontrer sans quelques longueurs, les esprits attentifs s'en consoleront peut-être en découvrant ici un instructif exemple des obscurités propres à la tradition hindoue, des difficultés qu'elle oppose et de la prudence qu'elle commande à nos curiosités.

Il ne nous reste d'autre ressource que d'aborder directement la question des origines.

E. Senart.

LES

CASTES DANS L'INDE

III [1]

LES ORIGINES

Depuis qu'il sollicite les chercheurs, le problème de l'origine des castes a été repris souvent et par plusieurs côtés. Bien des systèmes ont été proposés; j'en puis, sans scrupule, écourter la liste. Parmi les tentatives assez récentes pour être complètement informées, il se dessine plusieurs courans; il me suffira d'en préciser les tendances par des exemples. Ce ne sera pas une simple curiosité. Cette vue sommaire nous fournira l'occasion de déblayer le terrain, et, ne fût-ce que par voie d'élimination successive, nous nous rapprocherons des solutions probables.

I

Si les Hindous ont confondu les deux notions et les deux termes de classes et de castes, on a parmi nous suivi leurs errements avec une docilité fâcheuse. J'entends surtout les indianistes. Représentans de l'école philologique, ils obéissent à une pente presque irrésistible en envisageant de préférence le problème sous cet aspect traditionnel. La théorie brâhmanique est comme leur

(1) Voyez la *Revue* du 1er février et du 1er mars 1894.

atmosphère propre. La chronologie littéraire est leur point de départ invariable.

Fidèles à un principe qui, semble-t-il, s'impose *a priori*, — mais dont j'ai déjà ailleurs dénoncé, dans son application à l'Inde, les périls et la fragilité — la plupart ont admis de fait, comme une certitude évidente, que la suite des monumens littéraires devait correspondre à l'évolution historique et en refléter exactement les phases. Les *Brâhmanas*, qui, dans l'ordre des temps, se lient de plus près aux *Hymnes*, ne pourraient rien contenir qui ne fût le prolongement ou le développement normal des données qui y sont contenues. D'où ce dilemme : ou bien l'existence des castes est attestée dans le *Véda*, ou, au cas contraire, elles se sont nécessairement établies dans la période qui sépare la composition des hymnes, auxquels elles seraient inconnues, de la composition des *brâhmanas* qui en supposent l'existence; à quoi s'ajoute ce corollaire, toujours tacite, mais toujours agissant, que c'est au moyen des élémens expressément fournis par les Hymnes que s'en devraient justifier les origines. Personne, que je sache, ou presque personne, ne s'est affranchi de ce postulat. On s'est cru tenu à considérer comme le point de départ certain les divisions qui, de l'aveu de tous, se révèlent dans le Véda, castes complètes et avérées suivant les uns, classes sociales suivant les autres; les premiers, d'autant plus passionnés à retrouver les castes dans les Hymnes, qu'ils sentaient justement combien il est difficile de leur attribuer, suivant le mode ordinaire, une origine trop récente; les seconds, concluant du silence des Hymnes que l'époque où ils remontent n'en aurait rien su, que le mouvement n'a donc pu se prononcer que plus tard; les uns et les autres s'accordant pour considérer comme primitif, indissoluble, le lien qui rattache les quatre varnas du système à la naissance même de l'institution des castes.

Sous cette impression, on croit volontiers avoir assez fait quand, de considérations générales étayées d'analogies approximatives, on a déduit une explication plausible. Des prétentions et des intérêts de la classe sacerdotale, grâce à une alliance qui s'est vue ailleurs avec le pouvoir séculier, on fait sortir, par de savans calculs persévéramment poursuivis, cet état de fractionnement, maintenu par des règles sévères, qu'on n'envisage qu'à travers le prisme des livres de lois. De ces constructions, les lignes sont communément un peu molles; elles peuvent séduire par leur régularité, par l'appel commode qu'elles font à des notions courantes. On n'est pas impunément si clair. Maîtres de l'analyse qui tire tout le vocabulaire indo-européen de quelques

centaines de racines, certains explorateurs du langage ont bien cru toucher, dans les langues qui ont gardé le plus de transparence étymologique, aux premiers bégaiemens de la parole humaine Ils estimaient que le pas à franchir de là jusqu'à la source était négligeable ou peu s'en faut. Parmi les explications qu'a suscitées la caste, il en est qui font songer à ce facile optimisme. Il a exercé ses ravages jusque sur des esprits qui paraissaient des mieux armés pour s'en défendre.

M. Sherring, par exemple, a consacré de vastes travaux à l'étude directe des castes contemporaines. Quand, un jour, il a songé à coordonner ses vues d'ensemble, à résumer son sentiment sur l'*Histoire naturelle de la caste*, il a posé les termes du problème avec une fermeté qui n'était pas pour démentir les promesses de son titre. Chose curieuse, qu'un système préconçu ait pu stériliser tant d'observations et de science. M. Sherring ne nous a montré dans la caste que le fruit de la politique sournoise de prêtres ambitieux, fabriquant de toutes pièces et modelant à leur profit la constitution du monde hindou. La comparaison des jésuites et de leurs ambitions théocratiques joue en général dans ces exposés un rôle véritablement excessif. Nous la retrouvons jusque chez un des représentans les plus récens de l'école philologique. M. de Schröder ne semble pas d'abord enclin à exagérer l'autorité du système brâhmanique : il sent que la quadruple division en prêtres, guerriers, etc., ne peut correspondre qu'à une distinction de classes. Ce n'en est pas moins d'elles, et par-dessus tout de la constitution particulière aux brâhmanes, qu'il dérive les castes. S'il fallait l'en croire, le régime serait lié à la réaction victorieuse du brâhmanisme contre le bouddhisme expirant. La formation s'en trouverait ainsi rabaissée jusqu'à l'époque où parut l'homme dans lequel se personnifie ce mouvement, d'ailleurs si hypothétique, jusqu'à Çankara, le philosophe orthodoxe du VIIIe siècle.

Ce sont là les systèmes que j'appellerai traditionnalistes. Ils se répètent, se transmettent sans grand effort de renouvellement. Si ingénieux qu'ils puissent être dans quelques-unes de leurs parties, l'analyse n'en serait guère fructueuse. M. Roth a, par exemple, expliqué les premiers progrès de la caste sacerdotale par l'importance qu'aurait prise peu à peu le *pourohita* ou prêtre domestique des chefs. En se répandant dans les plaines de l'Inde, les peuplades âryennes se seraient résolues en fractions nombreuses; elles se seraient émiettées; les familles royales y auraient perdu en force et en autorité, d'où les *kshatriyas :* elles seraient tombées au rang d'une simple noblesse. Leur faiblesse aurait fait l'empire des brâhmanes. Toutes les vues d'un esprit si fin et si

bien informé ont leur prix. Mais celle-ci n'intéresse réellement que l'histoire des classes, non pas la genèse des castes.

Confondre les unes avec les autres, c'est, à mon avis, tout brouiller. J'en ai déjà indiqué plusieurs raisons. La classe et la caste ne se correspondent ni par l'étendue, ni par les caractères, ni par les tendances natives. Chacune, parmi les castes mêmes qui se rattacheraient à une seule classe, est nettement distinguée de ses congénères; elle s'en isole avec une âpreté que ne désarme aucun souci d'une unité supérieure. La classe sert des ambitions politiques; la caste obéit à des scrupules étroits, à des coutumes traditionnelles, tout au plus à certaines influences locales, qui n'ont d'ordinaire aucun rapport avec les intérêts de classe. Avant tout, la caste s'attache à sauvegarder une intégrité dont la préoccupation se montre ombrageuse jusque chez les plus humbles. C'est l'écho lointain de luttes de classes qui, transmis par la légende, retentit dans la tradition. Les deux institutions ont pu, par la réaction des systèmes sur les faits, devenir solidaires; elles n'en sont pas moins essentiellement indépendantes. La répartition hiérarchique de la population en classes est un fait presque universel; le régime des castes est un phénomène unique. Que l'ambition brâhmanique en ait tiré parti pour mieux asseoir sa domination, c'est possible. Ce n'est pas évident. Il a existé des théocraties qui n'avaient pas pour base un régime de castes. Si la théorie a identifié les deux ordres d'idées, c'est un fait secondaire : nous l'avons vu par la critique même de la tradition. Pour comprendre le développement historique, il les faut distinguer soigneusement, sauf à s'enquérir comment les deux courans ont pu finalement se confondre. La spéculation sacerdotale a interposé entre les faits et notre regard un système artificiel. Gardons-nous de prendre pour le spectacle le rideau qui nous le dérobe.

Il peut paraître très simple de dériver, à la façon brâhmanique, un nombre infini de groupes du fractionnement successif de larges catégories primitives. Comment ne pas voir que ce morcellement s'inspire d'intérêts et de penchans directement opposés à l'esprit de classe, qui devrait bien plutôt resserrer sans cesse le faisceau? Soumise à des principes d'unification variables, géographiques, professionnels, sectaires, etc., la caste se montre invariablement insensible aux considérations d'ordre général. L'esprit de classe ne rend compte d'aucune des particularités, d'aucun des scrupules qui font l'originalité de la caste, qui, même entre des groupes qui relèveraient en somme d'une classe commune, dressent tant et de si hautes barrières.

Ces systèmes posent donc mal la question; ils partent d'un

principe arbitraire qu'ils ne démontrent pas, qui, à l'application, révèle une évidente insuffisance. Ce n'est pas tout. Leur respect excessif pour les prétendus témoignages de la littérature les force à ramener les commencemens du régime jusqu'à une époque trop basse où tout indique que la vie de l'Inde était déjà fortement établie dans son assiette définitive. Nouvelle invraisemblance! Une institution si universelle dans la société hindoue, douée d'une vitalité souple jusqu'à paraître indestructible, ne peut pas manquer d'être liée aux racines mêmes du développement national. Surgissant tardivement, au moins eût-elle, à prendre tant d'empire, laissé de ses commencemens des traces plus précises.

Un trait est commun à tous les systèmes de cette catégorie : ils perdent trop de vue les faits actuels; ils se privent des rapprochemens et des idées qu'évoque la vie des populations imparfaitement ou récemment assimilées à l'hindouisme dominant. Cette préoccupation tient au contraire une place d'honneur dans des travaux qui obéissent à d'autres directions, qui procèdent soit des doctrines sociologiques, soit de l'anthropologie.

II

M. Nesfield est dominé par des vues d'ethnographie générale ; sa foi aux classemens positivistes est d'une raideur qui surprend en un temps si revenu de tout dogmatisme. Au moins est-il dans ses conclusions d'une netteté parfaite; si on hésite à le suivre, on sait où il va. La communauté de profession est, à ses yeux, le fondement de la caste ; c'est le foyer autour duquel elle s'est formée. Il n'admet aucune autre origine; il exclut délibérément toute influence de race, de religion. C'est pour lui illusion pure que de distinguer dans l'Inde des courans de population divers, àryens et aborigènes. Le flot de l'invasion s'est abîmé de bonne heure dans la masse; l'unité s'est faite très tôt; plus de mille ans avant l'ère chrétienne, elle était déjà acquise. Seule, la constitution des castes a pu, grâce à la spécialité professionnelle, y jeter un dissolvant. Les castes se seraient d'ailleurs développées suivant un ordre absolu ; c'est l'ordre que suit la marche du progrès humain dans la vie, dans l'agriculture, dans les industries; le rang social assigné à chacune serait précisément celui qu'occupe, dans cette série, le métier particulier auquel elle s'adonne. C'est ainsi que, parmi les castes d'artisans, il discerne deux grandes divisions : la première correspond aux métiers antérieurs à la métallurgie, c'est la plus basse; la seconde, plus relevée, représente les industries métallurgiques ou est contemporaine de leur floraison. Il a

dépensé une ingéniosité singulière à établir sur des bases analogues, — dans l'intérieur du groupe auquel elle appartient, — la préséance de chaque caste, telle qu'elle est, suivant lui, fixée par l'usage hindou. Les groupes se superposent ainsi, suivant qu'ils ont surtout rapport à la chasse, à la pêche, à l'état pastoral, à la propriété terrienne, aux métiers manuels, au commerce, aux emplois serviles, aux fonctions sacerdotales. Pour me servir de ses propres expressions : « chaque caste ou groupe de castes représente l'une ou l'autre de ces étapes progressives de la culture qui ont marqué le développement industriel de l'humanité, non seulement dans l'Inde, mais dans tous les pays du monde. Le rang que chaque caste occupe, en haut ou en bas de l'échelle, dépend de l'industrie que chacune représente, suivant qu'elle appartient à une période de culture avancée ou primitive. De la sorte, l'histoire naturelle des industries humaines donne la clef de la hiérarchie aussi bien que de la formation des castes hindoues. » Partant de là, M. Nesfield nous montre les différentes professions émergeant de la tribu pour se constituer en unités partielles, et s'élever dans l'échelle sociale conformément aux métiers dont elles vivent. Issue de la tribu dont elle recompose les fragmens d'après un principe nouveau, la caste a gardé de ses origines des souvenirs persistans. C'est au type ancien de la tribu qu'elle a emprunté les règles étroites du mariage et l'interdiction sévère de tout rapprochement avec les groupes similaires. La caste sortirait donc de l'évolution régulière de la vie sociale prise à son niveau le plus bas, et suivie dans sa lente progression. Comment il peut concilier cette thèse avec la date relativement tardive à laquelle il rapporte d'ailleurs la constitution des castes, c'est ce que je ne prétends pas démêler. Quelle apparence que, mille ans avant notre ère, les Hindous fussent encore des barbares, dénués des élémens les plus humbles de la civilisation?

Encore moins puis-je pénétrer comment, de ce point de vue, M. Nesfield arrive dans cette genèse à réserver aux brâhmanes une part si décisive. Il affirme en effet que « le brâhmane fut la première caste dans l'ordre du temps : toutes les autres furent formées sur ce modèle, s'étendant graduellement du roi ou guerrier, jusqu'aux tribus adonnées à la chasse et à la pêche, dont la condition n'est guère supérieure à celle des sauvages. » C'est des brâhmanes que, par la contagion de l'exemple, par la nécessité de se défendre, s'inspire l'exclusivisme de toutes les castes. Le brâhmane est le fondateur du système. C'est le brâhmane qui a inventé, à son profit, la règle qui seule achève de les constituer, la règle qui interdit d'épouser une femme d'autre caste. Contradiction sin-

gulière avec la suite, quand il dérive des usages traditionnels de la tribu la réglementation du mariage.

Ce n'est pas qu'il soit dupe du dogmatisme des livres religieux. A ses yeux « les quatre castes n'ont jamais eu dans l'Inde d'autre existence qu'aujourd'hui, comme une tradition qui fait autorité. » Empruntée au passé indo-iranien, elle n'a guère d'autre mérite que de rattacher la variété des castes aux différences de fonction. Les Vaïçyas et les Çoûdras, en particulier, n'ont jamais été qu'une sorte de rubrique destinée à envelopper une foule d'élémens hétérogènes. Mais, évidemment, et sans se soustraire à la séduction qu'exerçaient sur son esprit les constructions positivistes, M. Nesfield a bien senti que, faute d'un correctif, sa théorie prouvait trop. Sans doute aussi a-t-il, malgré sa naturelle indépendance, subi le prestige de la tradition. Quoi qu'il en soit, la concession qu'il lui fait, loin d'être inhérente à son système, en trouble toute l'ordonnance. L'originalité en est ailleurs. Si d'autres avaient, avant lui, assigné, dans la genèse des castes, une part d'action à la spécialité professionnelle, personne n'y avait ramené aussi délibérément toute l'évolution. Plus que personne aussi, il en a rattaché les détails caractéristiques aux souvenirs de la tribu. En prenant pied sur le terrain nouveau de l'ethnographie, il a étendu les perspectives et préparé à l'interprétation un fondement plus large.

Plusieurs des vues qu'il a semées en passant pourraient disparaître sans laisser de lacune sensible. La fusion des élémens divers de population fut, suivant lui, très anciennement achevée. la parfaite unité de l'ensemble assurée dès une haute époque ; Si chaleureuse qu'elle soit, sa conviction appellerait bien des objections et des réserves, mais elle n'est point indissolublement solidaire de ses vues sur l'origine professionnelle de la caste. On en peut dire autant des déductions étymologiques, des données légendaires dans lesquelles il prétend saisir, dès son début, l'histoire de bien des castes, au moment précis où elles se détachent par essaims successifs des tribus originaires. L'information ici est plus variée, la combinaison plus brillante que la méthode n'est rigoureuse.

M. Nesfield a peut-être trop étudié la caste par son aspect extérieur et actuel. Il a commencé par l'expérience quotidienne ; c'est un avantage, c'est aussi un péril. Sa théorie s'est si bien emparée de son esprit, qu'il a été naturellement entraîné à nous la présenter dans une exposition déductive, plutôt qu'il n'en a suivi la démonstration pied à pied. Convertira-t-il beaucoup de chercheurs à une thèse qui dérive un phénomène historique si parti-

culier de constructions spéculatives si générales? En mettant au premier rang, d'une part la profession, d'autre part l'organisation de la tribu, il a du moins fidèlement résumé une impression qui se manifeste chez la plupart des observateurs de la vie contemporaine. Tous sont frappés de cet enchevêtrement de groupes ethniques plus ou moins étendus dont j'ai cherché à donner quelque idée et dont il importe de ne perdre de vue ni la complication ni la mobilité. Ils les voient, en des dégradations infinies, se rapprocher plus ou moins du type de la caste, s'en rapprocher d'autant plus que la communauté de profession s'y est plus complètement substituée au lien d'origine; et, naturellement, cette double remarque colore leurs conclusions théoriques.

Moins complète — moins poussée, si j'ose ainsi dire, que celle de M. Nesfield — c'est sur les mêmes données que repose la thèse de M. D. Ibbetson. D'esprit moins systématique, plus frappé de nuances assez changeantes pour décourager les généralisations, il s'enveloppe de réserves. Il se résume cependant, et voici, textuellement, les étapes qu'il discerne dans l'histoire de la caste : 1° l'organisation de la tribu, commune à toutes les sociétés primitives; 2° les guildes fondées sur l'hérédité de l'occupation; 3° l'exaltation particulière à l'Inde de la fonction sacerdotale; 4° l'exaltation du sang lévitique par l'importance attribuée à l'hérédité; 5° l'affermissement du principe par l'élaboration d'une série de lois tout artificielles, tirées des croyances hindoues, qui réglementent le mariage et fixent les limites dans lesquelles il peut être contracté, déclarent certaines professions et certains alimens impurs, et déterminent les conditions et les degrés des rapports permis entre les castes.

On voit quelle place tiennent ici encore la profession et la constitution de la tribu. Seulement, cette fois, le rôle des brâhmanes est renversé. Jaloux de consolider un pouvoir qui s'était fondé d'abord sur leur science religieuse, mais pour lequel cette base devenait trop fragile, ils trouvèrent, suivant M. Ibbetson, dans la division du peuple en tribus, dans la théorie de l'hérédité des occupations qui en était issue, une indication précieuse; ils en firent leur profit. Ils en tirèrent ce réseau de restrictions et d'incapacités qui enlacent un Hindou de haute caste depuis sa naissance. Les brâhmanes sont présentés ainsi comme tributaires de l'organisation spontanée du pays. Ce système peut paraître plus logique que celui de M. Nesfield, mais, plus encore, peut-être, il procède d'une conjecture toute gratuite que n'étaie aucun commencement de preuve. Et que dire de cette conception des règles les plus essentielles, les plus caractéristiques de la caste? Ces règles si strictes,

qui exercent sur les consciences un empire si absolu, ne seraient qu'une invention artificielle, tardive, calculée dans une vue de parti?

C'est par sa base même que pèche l'édifice, par l'importance démesurée que, d'accord en cela avec M. Nesfield, M. Ibbetson prête à la communauté de profession. Si la caste avait réellement là son lien primitif, elle aurait montré moins de tendance à se morceler, à se disloquer; l'agent qui l'aurait unifiée d'abord en aurait maintenu la cohésion.

L'expérience montre au contraire comment les préjugés de caste retiennent à distance des gens que devrait rapprocher la même occupation exercée dans les mêmes lieux. On a vu quelle variété de professions peut séparer des membres de la même caste, et non pas seulement dans les classes inférieures, mais jusque dans les plus qualifiées. Nulle part l'abandon de la profession dominante n'est par lui-même une cause suffisante d'exclusion. Les occupations sont graduées suivant une échelle de respectabilité; mais c'est par des notions de pureté religieuse que les degrés en sont fixés. A toute caste tous les métiers sont ouverts qui n'entraînent pas de pollution, ou du moins une aggravation d'impureté. M. Nesfield constate lui-même que l'on rencontre des brâhmanes exerçant tous les métiers, « excepté ceux qui impliquent une souillure cérémonielle et par conséquent la perte de la caste ». Si les castes les plus méprisées se dédoublent en sections nouvelles qui dédaignent la souche primitive, ce n'est pas que ces sections adoptent une profession différente, c'est simplement qu'elles renoncent à tels détails de leurs occupations héréditaires qui, d'après les préjugés régnans, emportent une souillure. Certains groupes de balayeurs sont dans ce cas.

Il est vrai que beaucoup de castes rendent une manière de culte aux instrumens propres à leur métier. Le pêcheur sacrifie une chèvre à son bateau neuf; le berger enduit d'ocre la queue et les cornes de ses bêtes; le laboureur répand une offrande mêlée de sucre, de beurre fondu et de riz sur sa charrue, à l'endroit où elle soulève la première motte; l'artisan consacre ses outils; le guerrier rend hommage à ses armes, le scribe à sa plume et à son écritoire. Pour curieux qu'ils soient, que prouvent de pareils usages? Adonnés à des occupations variées, des gens de même caste peuvent rendre cette sorte d'hommage aux symboles les plus divers.

Beaucoup de castes empruntent leur nom à leur occupation dominante; mais il ne s'agit là que d'une dénomination générique; l'extension n'en correspond pas du tout forcément à celle de

la caste. *Banya*, marchand, est, comme *brâhmane* ou *kshatriya*, un terme où l'on ne peut que très improprement voir un nom de caste. Dans une même province il englobera nombre de sections qui, n'ayant le droit ni de s'unir entre elles ni de manger ensemble, forment les vraies castes. Les castes agricoles se comptent par dizaines dans un même district, et les *kâyasthas* ou scribes du Bengale, malgré un nom professionnel commun, sont divisés réellement en autant de castes distinguées par des noms géographiques ou patronymiques, qu'il existe parmi eux de groupes endogames à usages particuliers et à juridiction spéciale. Ainsi partout. Il se peut que, dans certains cas, un titre professionnel local embrasse un groupe réuni tout entier en une caste unique. Ce sera l'exception. Le lien de métier est extrêmement fragile; sous l'action du moindre accident, l'unité se disloque. Là n'est pas le pivot de la caste.

Sortie de la spécialité des occupations, elle ne serait qu'une guilde comme les guildes du moyen âge ou celles du monde romain. Qui pourrait confondre les deux institutions? L'une, limitée aux seuls artisans, enfermée dans des cadres réguliers, circonscrite dans son action aux fonctions économiques dont les nécessités ou l'intérêt l'ont créée; l'autre, pénétrant tout l'état social, réglant les devoirs de tous, foisonnant, agissant partout et à tous les niveaux, gouvernant la vie privée jusque dans ses rouages les plus intimes? Que les castes et les anciennes guildes se touchent par certains côtés, rien de plus simple : les unes et les autres sont des corporations. Personne ne nie que la communauté de profession ait contribué à rapprocher ou à limiter certaines castes d'ouvriers ou d'artisans. On voit parfois des individus attirés dans l'orbite d'une caste nouvelle, des sectionnemens nouveaux évoluer, sous l'empire de la profession. Combien d'autres facteurs ont exercé parallèlement une action analogue!

Il existe en certains pays slaves, en Russie et ailleurs — ou du moins il existait encore à une date toute récente — des communautés de village exclusivement vouées à une profession unique, villages de cordonniers et villages de forgerons ou de corroyeurs, communautés de menuisiers et de potiers, voire d'oiseleurs et de mendians. Or, ces villages ne sont pas des assemblages d'artisans qui se sont fondus en une communauté, mais des communautés qui exercent une même industrie. Ce n'est pas la profession qui aboutit au groupement, c'est le groupement qui aboutit à la communauté de profession, qui l'a suggérée. Pourquoi n'en serait-il pas de même dans l'Inde?

Faire sa place à la communauté de métier parmi les mobiles

qui ont agi sur la destinée de la caste, et en faire la source suffisante du régime, sont deux. Autant la première proposition est d'abord vraisemblable, autant la seconde est inadmissible. Un Hindou — un juge qui a de la situation le sentiment vivant et la pratique familière (Gourou Proshad Sen) — cherchant à résumer les traits permanens de la caste, a pu négliger complètement la profession. Où chercher l'essentiel de la caste, sinon dans les règles dont le maintien absolu en assure la perpétuité, dont la violation même légère entraîne pour l'individu la déchéance, pour un groupe la dissolution? Ces règles n'ont avec la profession aucun lien, ou seulement un lien indirect par l'intermédiaire des scrupules de pureté. L'âme de la caste est ailleurs.

III

C'est dans la race, dans les oppositions qui en dérivent, que la cherche M. Risley; il est par là en contradiction directe avec M. Nesfield. A l'en croire, la hiérarchie actuelle serait la consécration sociale de l'échelle ethnographique, depuis les âryens demeurés purs dans les castes les plus hautes jusqu'aux aborigènes les plus humbles parqués dans les basses castes. La race est, cette fois, substituée à la profession comme principe générateur. « L' index nasal » est la formule des proportions du nez; c'est, paraît-il, le critérium le plus certain de la race. M. Risley aboutit à cette affirmation singulière, au moins d'aspect : « C'est à peine une exagération d'établir comme une loi de l'organisation des castes dans l'Inde orientale, que le rang social d'un homme varie en raison inverse de la largeur de son nez. » Qui ne resterait un peu sceptique? Je ne me pique pas de discuter les mensurations et les classifications de M. Risley. Il faut avouer du moins que, jusqu'à présent, les théories qui ont prétendu résumer la situation ethnographique dans l'Inde se sont enlizées dans des contradictions et des difficultés inextricables. Il y a de quoi mettre les ignorans en défiance. Une concordance si parfaite, étant donnés les mélanges profonds et très accidentels de tant d'élémens, — et M. Risley les reconnaît lui-même, — tiendrait véritablement du prodige. M. Nesfield n'est pas moins décisif sur la concordance rigoureuse qu'il découvre entre le rang social et la série supposée de l'évolution industrielle. Par quel miracle les deux principes, issus de sources absolument différentes, s'ajusteraient-ils si parfaitement? Je les laisse aux prises. Je le puis d'autant mieux que ni l'un ni l'autre, dans la théorie de leurs habiles avocats, n'engage

véritablement le problème fondamental; ils touchent moins l'origine des castes que la règle de leur hiérarchie.

S'autorisant de l'emploi ancien du mot *varna* et de la signification qui lui est habituellement attribuée dans la langue classique plus moderne, M. Risley voit dans l'opposition native entre la race conquérante et la race conquise, la blanche et la noire, le germe d'une distinction de castes. Les lois endogamiques sont le fondement du régime. En présence d'une population méprisée, les àryens auraient élevé ce rempart pour protéger la pureté d'un sang dont ils tiraient gloire. La caste est, pour M. Nesfield, affaire de profession; elle est pour M. Risley affaire de mariage. C'est l'analogie, c'est l'imitation de ce groupement primitif qui, se répandant de proche en proche, avec l'autorité que lui prêtait la sanction des classes dirigeantes, aurait multiplié à l'infini les ramifications, dérivées tour à tour et suivant les cas de causes ou d'occasions diverses : communauté de langue, voisinage ou identité de profession, croyances ou convenances sociales. Il en arrive par un détour à se rallier d'assez près au système orthodoxe des brâhmanes : la prédominance peu à peu conquise par le sacerdoce serait la source principale de toute l'évolution. En dépit d'une simplification outrée, la théorie des castes mêlées reste pour lui un témoignage précieux de ce croisement incessant des populations dont le mélange en proportions variables est la cause capitale qui a multiplié les sectionnemens.

Si, dans sa rigueur, la règle endogamique de la caste appartient proprement à l'Inde, les règles exogamiques, dont nous avons constaté l'action parallèle, sont bien plus générales. A des degrés inégaux et sous des formes mobiles, l'exogamie est une loi universelle. Sous des noms changeans, les groupes exogames se retrouvent au sommet et à la base de la société hindoue : *gotras* éponymes chez les brâhmanes, clans unis par le totem chez les populations aborigènes, se rencontrent, se fortifient et parfois se fondent les uns dans les autres : les classes inférieures sont toujours jalouses d'assimiler leur vieille organisation à cette législation brâhmanique dont l'adoption leur devient un titre de noblesse. A ce point, nous retrouvons chez M. Risley comme chez M. Nesfield un sentiment très vif de l'action qu'ont exercée sur la condition définitive des castes les traditions et les coutumes des tribus autochthones. Mais, s'ils s'accordent à tirer nombre de castes du démembrement successif de peuplades autonomes, la part que chacun d'eux fait aux institutions de la tribu, plus exactement de la tribu aborigène, est singulièrement inégale : M. Nesfield y dénonce la source originale de plusieurs des lois qui régis-

sent la caste, la règle endogamique par exemple; M. Risley n'y cherche guère que des analogies curieuses avec les coutumes qu'a apportées de son côté l'élément âryen, telles que les restrictions exogamiques; mais des faits si universels cessent d'être significatifs.

Les théories trop timides qui n'osent s'émanciper de la tradition hindoue restent impuissantes; il ne faut pas moins se garder des théories trop vagues, trop compréhensives. Si la communauté d'occupation suffisait à fonder le régime des castes, il devrait régner dans bien d'autres pays que l'Inde. L'objection saute aux yeux. Elle ne condamne pas moins le système qui se contente, sans enchaînement historique, sans détermination précise, de signaler les lois de la caste comme une survivance de l'antique organisation de la tribu ou du clan.

Se réfère-t-on aux traits généraux d'une organisation si naturelle aux périodes archaïques de la sociabilité humaine qu'elle se retrouve chez les races les plus diverses? On reste dans le vague; on ne démontre rien. Si l'on songe uniquement ou même principalement à l'organisation des tribus aborigènes de l'Inde, si l'on admet qu'elle ait réagi avec une force si décisive sur la constitution générale du monde hindou, qu'une classe ambitieuse de prêtres s'en soit emparée, en ait fait une arme de combat, on retourne le courant probable de l'histoire, on prête à des mobiles trop minces une puissance disproportionnée. Tout indique que, dans la marche de la civilisation indienne, l'action déterminante appartient aux élémens âryens; les élémens aborigènes n'ont exercé qu'une action modificatrice, partielle et secondaire.

Est-ce à dire que ce rapprochement de la caste et de la tribu soit stérile? J'y vois au contraire une notion neuve, capitale, mais à condition que l'on serre les faits d'un peu près, que l'éblouissement des généralités commodes ne fasse pas perdre de vue l'enchaînement nécessaire des réalités historiques. C'est ce qui me dispense d'entrer dans le détail des spéculations que les recherches récentes sur l'organisation juridique primitive ont occasionnellement consacrées à la caste. Celles mêmes qui se sont sagement confinées dans le domaine âryen, étant trop sommaires, ne sont guère entrées dans le vif de l'évolution. Nous en ferons à l'occasion notre profit. Mais nous avons touché du doigt le danger des thèses trop abstraites. La caste n'existe que dans l'Inde. C'est donc qu'il en faut chercher la clef dans la situation spéciale de l'Inde. Sans fermer les yeux à d'autres clartés, c'est aux faits eux-mêmes qu'il faut demander des lumières, à l'analyse des élémens caractéristiques du régime, tels que l'observation nous les livre dans le présent et nous aide à les reconstituer dans le passé.

IV

La caste est le cadre de toute l'organisation brâhmanique. C'est pour venir au brâhmanisme que les populations aborigènes se constituent en castes, acceptent les règles strictes de la caste. Le fait n'est sûrement pas nouveau. Or, le brâhmanisme a pu se charger d'élémens étrangers, il a pu, au cours de l'histoire, subir des influences extérieures; il reste en somme dans l'Inde le représentant de la tradition âryenne. Sans exclure en aucune façon l'éventualité d'actions secondaires, nous sommes autorisés à chercher d'abord des sources âryennes à une institution qui nous apparaît si étroitement fondue avec la doctrine et la vie brâhmaniques.

L'histoire des vieilles sociétés âryennes repose sur l'évolution, variable suivant les lieux, de l'antique constitution familiale, telle que la comparaison des traits épars dans les diverses branches de la race permet d'en deviner la physionomie. Par la notion de parenté qui la pénètre, par la juridiction qui y règle assez tyranniquement la vie privée, mariage, nourriture, usages cérémoniels, par la pratique habituelle de certains cultes particuliers, par son organisation corporative, la caste rappelle en effet le groupe familial tel qu'on l'entrevoit à ses degrés divers, dans la famille, la *gens*, la tribu. Ses traits originaux ne sont pas moins accusés. Il n'en est guère pourtant dont, en y regardant de près, on n'aperçoive le germe dans ce passé, encore que les élémens communs ne se soient pas ailleurs développés dans la même ligne ni également étendus. C'est au fond le même phénomène dont l'Inde nous donne bien d'autres exemples. En presque toutes les matières qui provoquent la comparaison avec les rameaux congénères de la souche âryenne, nous nous y heurtons tout ensemble à des coïncidences minutieuses et à des divergences profondes. La parenté perce jusque dans des élémens qui, évidemment, ont été coulés ici en un moule nouveau.

Des règles qui contrôlent le mariage dans la caste, les lois exogamiques qui excluent toute union entre gens relevant d'une même section, gotras ou clans de diverses sortes, se signalent par leur rigueur. Elles ont, dans toutes les sociétés primitives, exercé un large empire. Il s'atténua promptement dans les milieux où fleurit une constitution politique plus savante. Le principe en fut certainement familier à la race âryenne comme à d'autres. Au témoignage de Plutarque, les Romains, dans la période ancienne, n'épousaient jamais de femmes de leur sang. Parmi les matrones

qui nous sont connues, on a remarqué que, en effet, aucune ne porte le même nom gentilice que son mari. Le gotra est proprement brâhmanique, son rôle est certainement ancien; la règle exogamique plonge, à n'en pas douter, dans le passé le plus reculé des immigrans. Elle est si bien primitive, sous cette forme du gotra, qu'elle est antérieure à la caste; elle en déborde le cadre; les mêmes gotras traversent une foule de castes diverses; le régime de la caste s'y est donc surajouté. Les deux institutions se sont fondues tant bien que mal, elles ne sont pas nécessairement liées. C'est exactement ce qui se passa à Athènes quand l'établissement des « dèmes » assigna à des districts différens des familles qui appartenaient à une *gens*, à un γένος unique.

C'est la loi endogamique qui nous frappe le plus, la loi qui n'autorise d'union qu'entre fiancés de même caste. Elle n'est guère moins répandue que la loi exogamique dans les phases primitives des sociétés humaines. Elle n'a pas seulement, chez les peuples âryens, laissé des traces fort apparentes; elle s'y lie à tout un ordre de faits et de sentimens qui en révèle l'origine. A Athènes, il fallait, au temps de Démosthène, pour faire partie d'une phratrie, être né d'un mariage légitime dans une des familles qui la composaient. En Grèce, à Rome, en Germanie, les lois ou les mœurs n'accordent la sanction du mariage légal qu'à l'union conclue avec une femme de rang égal, citoyenne libre. Tout le monde a présente à l'esprit la lutte séculaire que les plébéiens durent soutenir à Rome pour conquérir le *jus connubii*, le droit de se marier avec les patriciennes. On la prend couramment comme un conflit politique entre classes rivales. Elle couvre tout autre chose. Ce n'est pas seulement par orgueil nobiliaire, c'est au nom du droit sacré que les *gentes* patriciennes, de race pure, restées fidèles à l'intégrité de la religion antique, repoussaient l'alliance des plébéiens impurs, mêlés d'origine, destitués de rites de famille. Les patriciens obéissaient au même scrupule qui, dans un cadre nouveau, inspire aujourd'hui la loi endogamique de la caste. Mais, sous le régime de la caste, il va dans l'Inde s'aggravant, rétrécissant les avenues; la lutte des classes à Rome, sous un régime politique, abaisse les barrières; bientôt elle étend le cercle, sans plus de distinction, à la catégorie entière des citoyens. A ce point, et jusque dans des conditions si opposées, l'analogie se poursuit en prolongemens curieux. Le *connubium* déborde la cité; il est accordé successivement à plusieurs populations amies. N'est-ce pas, toutes proportions gardées, la contre-partie de ce qui se passe dans l'Inde, quand des sections de caste acceptent ou refusent le mariage avec d'autres sections? quand ce cercle

varie, suivant les lieux et les circonstances, avec une facilité qui semble ruiner la rigueur du précepte général? Parallélisme tardif qui, dans deux courans si divergens d'ailleurs, la caste hindoue et la cité romaine, semble attester encore la parenté des origines.

Même dans la théorie, un homme de caste supérieure peut épouser des femmes de caste plus basse. Il n'en était pas autrement à Rome ou à Athènes. Le devoir d'épouser une femme de rang égal n'y excluait pas des unions avec des femmes de souche inférieure, étrangères ou affranchies. Tout semblable est dans la famille hindoue le cas de la femme çoûdrâ. Exclue par la théorie, elle ne l'est point dans la pratique, mais elle ne peut donner le jour à des enfans qui soient les égaux de leur père. Nous savons pourquoi. De part et d'autre se dresse entre les époux un obstacle irréductible, l'inégalité religieuse. Suivant Manou, les dieux ne mangent pas l'offrande préparée par une çoûdrâ. A Rome, il suffit de la présence d'un étranger au sacrifice de la *gens* pour offenser les dieux. La çoûdrâ est une étrangère; elle n'appartient pas à la race qui, par l'investiture du cordon sacré, naît à la plénitude de la vie religieuse. Et, s'il est loisible aux hautes castes, à côté de la femme légitime, et de plein droit, d'épouser une çoûdrâ, encore l'union doit-elle être célébrée sans les prières consacrées. Dans la conception âryenne du mariage, les époux forment le couple sacrificateur attaché à l'autel familial du foyer. C'est sur cette conception commune que repose en dernière analyse l'endogamie de la caste hindoue, comme les limitations imposées à la famille classique.

Il est interdit de manger avec des gens d'autre caste, d'user d'alimens préparés par des gens de caste inférieure. C'est une des bizarreries qui nous surprennent. Le secret n'en est pas impénétrable. Il faut songer au rôle religieux que, de tout temps, les âryens assignent au repas. Produit du foyer sacré, il est le signe extérieur de la communauté de la famille, de sa continuité dans le passé et dans le présent; de là les libations, dans l'Inde les offrandes journalières aux ancêtres. Là même où, par l'usure inévitable des institutions, le sens primitif a pu s'atténuer, il reste bien vivant dans le repas funèbre, le *perideipnon* des Grecs, le *silicernium* des Romains, qui, à l'occasion de la mort des parens, manifeste l'unité indissoluble de la lignée.

Que le repas ait gardé pour les Hindous une portée religieuse, les preuves en abondent. Le brâhmane ne mange pas en même temps ni dans le même vase, non pas seulement qu'un étranger ou un inférieur, mais que sa propre femme, que ses fils non encore initiés. Il s'agit si bien ici de scrupules religieux qu'il est

défendu de partager la nourriture, fût-ce d'un brâhmane, si, par une cause quelconque, encore qu'accidentelle, indépendante de sa volonté, il est sous le coup d'une souillure. Un çoûdra même ne peut, sans contamination, manger le repas d'un dvija souillé.

L'impureté se communique; elle exclut donc de la fonction religieuse du repas. Et voilà pourquoi c'est en s'asseyant à un banquet commun avec ses compagnons de caste, que le pécheur qui a été temporairement exclu consacre sa réhabilitation. C'est en vertu du même principe que, dans le mariage solennel des Romains, les époux se partagent un gâteau en présence du feu sacré; la cérémonie est essentielle : elle constate l'adoption de la femme dans la religion familiale du mari. Qu'on ne cherche pas là une bizarrerie isolée; on a pu dire que, dans le culte qui unissait la curie ou la phratrie, l'acte religieux caractéristique était le repas fait en commun. Les repas romains des Caristies, qui réunissaient la parenté, excluaient non seulement tout étranger, mais tout parent que sa conduite paraissait rendre indigne. Les Perses avaient gardé des usages pareils. Les repas quotidiens des prytanes étaient restés chez les Grecs un des rites officiels de la religion de la cité. Mais le menu n'en était pas indifférent ni arbitraire. La nature des mets et l'espèce de vin qui y devaient être servis étaient définies par des règles qui variaient avec les lieux. En excluant tels ou tels alimens, l'Inde a pu généraliser l'application du principe; elle ne l'a pas inventé. Lui aussi, il a dans le passé commun ses analogies et son germe.

Chose remarquable, les Hindous qui ont, sous d'autres aspects, conservé plus fidèlement que personne la signification du repas commun, qui l'ont, semble-t-il, étendue, se sont, plus que d'autres, éloignés du type primitif dans la forme liturgique du banquet funèbre ou *çrâddha*. D'après la théorie, au lieu de réunir les parens, il est offert à des brâhmanes. Mais ils sont donnés comme représentant les ancêtres et reçoivent la nourriture en leur nom. Encore, celui qui offre le sacrifice doit-il, symboliquement au moins, à la façon des ancêtres eux-mêmes, s'associer à eux. C'est bien, en dépit des notions nouvelles qu'y a pu introduire le rituel développé, la prolongation idéale du repas de famille. Les brâhmanes invités doivent être choisis avec un soin qui rappelle la loi de pureté imposée aux convives primitifs. Si des brâhmanes sont substitués aux parens, la nouveauté s'explique assez par l'envahissement de la puissance sacerdotale. Les commentateurs ne font-ils pas de même acquitter au profit des brâhmanes la composition du meurtre? Elle était pourtant bien cer-

tainement, dans le passé àryen, payée à la famille du mort. L'insistance que mettent les livres de lois à réserver les *çràddhas* aux brâhmanes, trahit la tendance à laquelle ils obéissent. Une place reste toujours éventuellement réservée aux parens. Il est visible, il ressort des restrictions mêmes, que, dans la pratique courante, les *çràddhas* étaient l'occasion de vrais repas communs. Les Hindous en distinguent diverses sortes qui ne sont nullement liées aux funérailles. Tel « çràddha purificatoire » (*goshthî çràddha*) semble bien être le reflet ritualiste de ce repas de caste qui célèbre la réintégration d'un membre coupable. En l'incorporant dans la série, on se souvenait qu'une parenté étroite rattachait ce cérémonial à l'antique repas de famille.

C'est de la sainteté du feu domestique qu'il dérive sa signification. Dans l'antiquité romaine, l'exclusion de la communauté religieuse et civile s'exprime par « l' interdiction du feu », mais aussi et en même temps par « l' interdiction de l'eau ». Il semble de même, dans l'Inde, que l'association d'un feu étranger et d'une eau polluée rende particulièrement impur l'aliment offert ou préparé par une main indigne. J'ai conté que des castes supérieures acceptent du grain rôti par certaines castes inférieures, mais à la condition qu'il ne contienne aucun mélange d'eau; que des Hindous, qui recevraient du lait pur de certains musulmans, le rejetteraient avec indignation s'ils le croyaient additionné d'eau. Dans les rites qui accompagnent l'exclusion de la caste, on remplit d'eau le vase du coupable, et un esclave le renverse en prononçant la formule : « Je prive d'eau un tel. » On voit que ces notions ont, dans la vie àryenne, de lointaines attaches et de curieuses analogies. On s'explique du même coup comment certains textes, qui remontent à la période ancienne de la littérature sacerdotale, mettent au même rang l'admission à la communauté de l'eau et au *connubium*.

Le sens du repas commun et des interdictions corrélatives est si fortement marqué dans les mœurs qu'il frappe l'observateur contemporain dégagé de tout préjugé archéologique : « La communauté de nourriture, dit M. Ibbetson, est employée comme le signe extérieur, la manifestation solennelle de la communauté de sang. » Les parens se rapprochent autour de la même table. C'est le même principe, appliqué inversement, qui interdit la participation au même repas, et plus généralement tout contact, entre gens qui n'ont point part aux mêmes rites de famille. Cette tradition a laissé des traces, ailleurs encore que dans l'Inde. Le *jus osculi*, le contact par l'accolade, constate la parenté. Le germe est ancien ici encore. L'impureté même du cadavre s'explique sans doute en partie par cette considération que la mort exclut

forcément le défunt des rites. Elle le met donc en dehors de la famille; son contact, sa présence, souillent les proches à la façon d'un *outcast*. Souvenons-nous que l'exclusion de la caste est, par le cérémonial même, assimilée à la mort; pour les deux cas, on célèbre les funérailles. L'impureté qui atteint les parens dans les jours de deuil est une conception commune à toute l'antiquité âryenne. L'impureté se transmet par le rapprochement. L'impureté de l'homme s'étend à la femme et au serviteur. Il faut donc éviter avec soin tout attouchement qui souille, tout rapport avec des gens, qui, s'ils ne tombent pas sous le coup d'une souillure accidentelle, sont impurs par le fait même qu'ils n'appartiennent pas à la communauté du même feu et de la même eau. Le développement de cette loi dans la caste est parfaitement logique.

Le tribunal même de la caste, avec sa juridiction limitée, ne manque pas d'antécédens. La famille antique a un conseil qui, à Rome, en Grèce, en Germanie, entoure et assiste le père dans les occasions graves, notamment quand il s'agit de juger un fils coupable. L'exclusion de la famille fait pendant à l'exclusion de la caste. Des deux parts elle équivaut à une excommunication qui, sous sa forme la plus redoutable, s'exprime en latin par la qualification de *sacer*. Elle crée chez les Romains une situation religieuse et civile fort analogue à celle de l'outcast, du *patita* hindou. La *gens* latine reconnaît un chef qui juge les litiges entre ses appartenans. A l'instar de la caste, les *gentes* prennent des décisions qui sont respectées par la cité; comme les castes, elles obéissent à des usages particuliers qui obligent leurs membres. En revanche, certaines familles védiques se distinguent par telles cérémonies, par une prédilection pour certaines divinités, où semble survivre le particularisme religieux qui réservait à la famille classique, à la *gens*, des cultes spéciaux et des rites exclusifs.

Bien que, en plusieurs cas, le culte d'un ancêtre commun ou d'un patron attitré rappelle dans l'Inde le culte gréco-romain des héros éponymes, on ne peut dire que ce soit dans la caste un trait saillant. L'individualisme religieux a fait ici, grâce à l'allure plus libre de la spéculation, des progrès qui ailleurs ont été entravés par l'avènement d'une constitution politique décidément opposée à toute innovation cultuelle. La religion a pu, dans l'Inde, se localiser, se fractionner à l'infini et, à l'occasion, se mobiliser avec une liberté inconnue dans les milieux classiques. C'est surtout dans la pratique, dans les usages inspirés directement par des conceptions très anciennes, que se manifeste, au sein de la caste, la continuité de la tradition.

V

Nous touchons au nœud de cette recherche. Les rapprochemens que je viens de rappeler ont été pour la plupart reconnus déjà et signalés. Ce ne sont que des exemples, des indices. On en grossirait aisément le nombre. L'essentiel est d'en peser la signification. Tout nous ramène aux élémens de la vieille constitution familiale; le vrai nom de la caste est *jâti*, qui signifie « race ». Encore faut-il préciser. La famille n'était pas, à l'époque où les àryens de l'Inde se séparèrent pour suivre leurs destinées propres, le seul organisme social. Elle était enveloppée dans des corporations plus larges : le clan, la tribu. L'existence en est sûre, quoique les faits, variables et indécis, se laissent mal enfermer dans des définitions rigoureuses. On a discuté, et assez confusément, sur la relation réciproque des différens groupes, sur l'ordre dans lequel ils se sont formés. Il suffit que ces cercles concentriques, qui embrassent une aire de plus en plus vaste, soient, dans le monde àryen, conçus sur un même type. En sorte qu'on a pu considérer que le clan et la tribu, quels que soient les noms qu'ils prennent dans les différens pays, ne sont que l'élargissement de la famille; ils en copient l'organisation en l'étendant. Peu nous importe au fond leur généalogie. Le fait est que leur constitution respective est rigoureusement analogue. En parlant de constitution familiale, c'est, au même titre, la constitution de la tribu, du clan que j'ai en vue.

Les termes ici se correspondent très suffisamment; *gens*, curie, tribu à Rome, famille, phratrie, *phylé* en Grèce; famille, gotra, caste dans l'Inde. L'harmonie générale est frappante. Elle est d'autant plus instructive que, à l'origine, si l'on en juge par toutes les analogies, la différence la plus essentielle du clan à la tribu, comme de la section à la caste, se résume en ce que le groupe plus restreint est exogame, le groupe plus large, endogame. L'organisation politique a seulement, à l'époque assez tardive où les pays classiques nous sont bien connus, ébranlé ou déplacé certaines coutumes, et par exemple, pour la règle d'endogamie, substitué à la seule tribu l'ensemble de la cité. S'il faut s'étonner, c'est de trouver que les principes directeurs aient, de part et d'autre, survécu dans des traces si sensibles à la séparation dès lors si ancienne des rameaux ethniques où nous en suivons les destinées.

Si la caste couvre exactement tout le domaine du vieux droit gentilice, ce ne peut être ni rencontre fortuite ni résurrection moderne. Encore moins est-ce par hasard que ses pratiques les

plus singulières se rapportent exactement aux notions primitives et en continuent l'esprit. L'ensemble est complet, bien lié, étroitement soudé au passé, et cela en une matière qui domine souverainement la vie et les préoccupations les plus intimes. C'est donc une institution organique qui puise sa sève à des sources très profondes.

Les guildes du moyen âge font, par plus d'un usage, penser à des traits connus de l'organisation antique. Qui oserait prétendre qu'elles en soient les héritières directes? Des coutumes, qui, sous l'empire d'idées nouvelles et d'une complète révolution morale, n'avaient survécu qu'en perdant dans la conscience publique leur signification et leur vie propre, y ont pu rentrer par des cheminemens plus ou moins obscurs : je veux que le patronage d'un saint y soit le reflet de l'éponymat des héros antiques, que le repas qui, à certains jours solennels, en réunissait les membres, soit un souvenir du repas de famille; il n'y a pas de l'un à l'autre de transmission continue, de filiation immédiate. Rien dans les guildes qui corresponde à la solide cohésion de la corporation familiale. Elles ne sont pas seulement ouvertes à tout venant pourvu qu'il remplisse les conditions requises, elles n'imposent aucune entrave à la vie civile et privée de leurs membres. Les ressemblances sont, en quelque sorte, accidentelles et fragmentaires. Il est croyable que les repas qui, aujourd'hui encore dans nos campagnes, rassemblent après un enterrement les parens et les amis du défunt, ne sont pas sans connexité avec les repas funèbres de l'antiquité. Qu'importe si, dans ce long trajet, l'usage a perdu sa portée originaire? D'un tout autre ordre est la parenté qui lie la caste au système ancien de la communauté familiale. C'est de l'une à l'autre une continuité véritable, une transmission directe de la vie.

Est-ce à dire que l'Inde ait simplement conservé un type primitif de la constitution àryenne? Telle n'est assurément pas ma pensée. Des prémisses communes, si la caste a pu sortir dans l'Inde, il est sorti dans les pays classiques un régime tout différent. Mais la caste est restée tout imprégnée de notions qui l'enchaînent à l'arrière-plan àryen. Comment, dans les conditions uniques où elles se trouvèrent transplantées sur le sol de l'Inde, ne se seraient-elles pas épanouies en une institution originale? La physionomie en a été altérée au point de rendre d'abord méconnaissables dans la caste les types plus primitifs; elle en est pourtant la légitime héritière. Nous n'avons rien fait tant que nous n'avons pas saisi le mécanisme de cette transformation.

Les hymnes védiques sont trop peu explicites sur les détails de la vie extérieure et sociale. Nous y voyons au moins que la

population àryenne se répartit en nombre de tribus ou peuplades (*janas*) subdivisées en clans qu'unissent des liens de parenté (*viças*) et qui sont à leur tour fractionnés en familles. La terminologie du Rig-Véda est à cet égard passablement indécise; le fait général est clair. *Sajàta*, c'est-à-dire « parent » ou « compagnon de jâti », de race, semble dans l'Atharva-Véda désigner les compagnons de clan (*viç*). *Jana*, qui affecte une signification plus large, rappelle à la fois l'équivalent avestique du clan, la *zantou*, et la *jâti* ou la caste. Une série de termes, *vrà*, *vrijana*, *vràja*, *vràta*, paraissent être des synonymes ou des subdivisions, soit du clan, soit de la peuplade. La population àryenne vivait donc, à l'époque à laquelle se réfèrent les Hymnes, sous l'empire d'une organisation que dominaient les traditions de la tribu et des groupemens inférieurs ou similaires. La variété même des noms indique que cette organisation était assez flottante; elle en était d'autant plus souple à se plier aux formes définitives que les circonstances devaient lui imposer dans l'Inde.

On entrevoit sans peine plusieurs des facteurs qui ont contribué, chacun pour sa part, à la pousser dans la voie où elle s'est développée.

De toute nécessité, la vie des envahisseurs demeura, au cours de leur lente conquête, sinon nomade, au moins très instable. Il est des peuplades dont nous suivons le déplacement. Cette mobilité était très défavorable à l'organisation d'une constitution politique, très favorable au maintien des vieilles institutions. Les hasards de la lutte locale ne pouvaient d'ailleurs manquer de réagir sur l'état des peuplades. En bien des cas, elles se disloquèrent. Tout en gardant la tradition des coutumes héréditaires, les tronçons se reconstituèrent sous l'action de nécessités et d'intérêts nouveaux, topographiques ou autres. La rigueur exclusive du lien généalogique en dut subir quelque atteinte. La porte était entr'ouverte à des principes de groupement variables.

L'assiette de la population a rarement en Orient la fixité à laquelle nous a habitués le spectacle de l'Occident. L'absence d'un état fortement constitué est ici, tour à tour, cause et effet. L'Inde a, jusque de nos jours, conservé quelque chose de cette mobilité. De tout temps les villes y ont été l'exception. Il est naturel que, à l'époque ancienne, nous n'en saisissions guère de traces. Même plus tard, les grandes capitales qui s'y sont fondées n'avaient pas de fortes racines; elles ont vécu souvent d'une existence éphémère. C'est le village, le *gràma*, qui, depuis les hymnes védiques jusqu'à ce temps-ci, est le cadre à peu près unique de la vie hindoue. Tel qu'il apparaît dans les Hymnes, il est plutôt pastoral qu'agricole. Des synonymes comme *vrijana*, qu'on ne peut sé-

parer de *vraja*, « pâturage », évoquent les mêmes images. Et aussi *gotra*. Le mot n'est employé dans le Rig-Véda qu'avec le sens étymologique d' « étable ». Si pourtant nous le voyons ensuite désigner régulièrement le clan éponyme, l'usage est indubitablement ancien. Le Rig-Véda n'y fait point d'allusion; cela prouve simplement une fois de plus quelle illusion périlleuse il y a à tirer du silence des Hymnes des conclusions positives. Cette application du mot ne se justifie du reste que par une étape intermédiaire. Très voisin de *vrijana* par sa signification première, il a dû traverser une évolution analogue; il a dû être lui aussi un synonyme, au moins approximatif, de *grâma* ou village.

Le village hindou a toute une vie autonome. Dans plusieurs régions, il est une véritable corporation, et son territoire propriété commune : une organisation qui a provoqué de fréquens parallèles avec les communautés de village slaves. On a été amené à considérer le village comme l'équivalent du clan primitif : il en aurait perpétué, dans un établissement plus fixe, la communauté de sang, la communauté de biens et la juridiction. Je ne décide pas si partout les communautés de village sont dans l'Inde d'origine ancienne, si elles n'ont pas, en certains cas et sous l'empire de conditions spéciales, reconstitué accidentellement un type social primitif. Elles témoignent au moins d'une puissante tradition de vie corporative. Parallèlement règne dans une vaste région le système de ces communautés de famille (*joint family*) où plusieurs générations restent groupées dans l'indivision et sous une autorité patriarcale. L'esprit est ici opiniâtrément conservateur des vieilles institutions. Ce n'est pas tout.

J'ai parlé de ces villages russes où la communauté de propriété et le rapprochement sur un même sol ont eu pour conséquence la communauté professionnelle. Le même fait s'est produit dans l'Inde. On n'en peut douter quand on songe aux nombreux villages de potiers, de corroyeurs, de forgerons, auxquels la littérature, la littérature bouddhique surtout, fait des allusions si fréquentes. La communauté de métier a pu d'autant mieux se propager de la sorte, si un lien de consanguinité unissait à l'origine les membres du village. Or il est sans cesse question de villages de brâhmanes. C'est donc que, souvent au moins, la parenté dominait les groupemens; car, à coup sûr, pour des brâhmanes, la parenté était l'essentiel, non pas l'identité de profession; ils vivaient infiniment moins de leurs fonctions rituelles que d'industrie agricole et surtout pastorale. Ce qui n'empêche que leur exemple n'ait pu cependant, en vertu d'une analogie superficielle, favoriser autour d'eux la communauté de métier, dans des groupes moins nobles et moins respectés.

La masse des immigrans àryens s'établit donc en villages fermés, dominés plus ou moins par une notion de parenté réelle ou putative, formant en tous cas une corporation où, dans un cadre modifié, survivait le clan. Plus cette organisation était générale, plus elle devait imposer d'autre part aux corps de métiers eux-mêmes une constitution équivalente. Peu nombreux et peu spécialisés dans la vie pastorale, ils étaient voués à un accroissement forcé par le développement économique et les progrès de la culture. Les représentans des professions mécaniques, là où la nécessité les éparpilla parmi les populations qui réclamaient leurs services, ne pouvaient, au sein d'une organisation universellement corporative, s'assurer une existence supportable qu'en s'adaptant au type commun.

C'est ici que les idées religieuses interviennent. Les scrupules de pureté ne permettaient pas aux habitans des villages àryens de se livrer à certaines professions, ni même d'accueillir dans leur communion des compatriotes qui s'y seraient livrés. Parmi ces exclus, les mêmes délicatesses, établissant une échelle d'impureté entre métiers divers, tendaient à multiplier les cloisons. Le sentiment religieux les rendait d'autant plus infranchissables qu'il était plus soigneusement entretenu. La théocratie brâhmanique y pourvut avec une énergie et une persévérance uniques. En admettant que la classe sacerdotale n'ait pas d'abord établi sans protestation les formules absolues de son empire, elle en a sûrement jeté les fondemens de très bonne heure. Dès les périodes les plus hautes de la littérature, ses prétentions s'affirment en termes exaltés.

La hiérarchie des classes ne pouvait créer de toutes pièces le régime des castes ; il dérive d'une division plus spontanée et correspond à un sectionnement beaucoup plus menu. Elle y put aider. Elle avait donné l'exemple et l'habitude d'un fractionnement plus large, il est vrai, mais qui, à certains égards, n'était guère moins rigoureux. Elle eut surtout deux conséquences indirectes. Par la domination qu'elle revendiquait pour les brâhmanes, elle conserva aux scrupules religieux une rigidité qui se répercuta dans la sévérité des règles de caste. Elle servit de base à cette hiérarchie qui est devenue partie intégrante du système ; elle en facilita l'établissement en prêtant une force singulière aux notions de pureté qui en somme graduent l'étiage social. Si la théocratie triomphante fixa le régime de la caste dans sa forme systématique, ce fut aux élémens mêmes d'où sortait cette théocratie que la caste emprunta directement sa raison d'être et son origine.

C'est ainsi que l'échelle des castes, déterminée par les brâh-

manes ou du moins sous leur inspiration, maintenue par eux, put se substituer à l'état plus ancien; l'organisation moins précise des classes s'y résorba. Dans l'antiquité classique la lente fusion des classes est à la fois le stimulant et le résultat de l'idée civile et politique qui se dégage. Dans l'Inde, la puissance théocratique enraie toute évolution en ce sens. L'Inde ne s'est élevée ni à l'idée de l'État ni à l'idée de patrie. Au lieu de s'élargir, le cadre s'y resserre. Au sein des républiques antiques la notion des classes tend à se résoudre dans l'idée plus large de la cité; dans l'Inde elle s'accuse, elle tend à se circonscrire dans les cloisons étroites de la caste. N'oublions pas qu'ici les immigrans se répandaient sur une aire immense; les groupemens trop larges étaient condamnés à se disperser. Dans cette circonstance les inclinations particularistes puisèrent un supplément de force.

Je ne puis me persuader que la caste soit sortie de la tribu autochthone. Le régime a été trop énergiquement embrassé par les brâhmanes; ils l'ont élevé à la hauteur d'un dogme. A tous ses élémens constitutifs les autres rameaux âryens opposent des analogies frappantes, plusieurs d'autant plus décisives que la parenté y éclate moins dans des rencontres extérieures que dans la communauté des idées directrices. Les tribus aborigènes, quand nous les voyons entrer dans le cadre brâhmanique, et si aisément que leur organisation assez fluide se plie à des exigences nouvelles, sont forcées, au passage, de la soumettre à bien des retouches. Elles gardent longtemps leur marque d'origine. On y discerne les traces persistantes d'un apport étranger qui détonne quelque peu dans l'ensemble, les clans à *totem* par exemple. Comment croire que les brâhmanes aient emprunté à des vaincus, pour lesquels ils n'ont cessé d'afficher le plus humiliant dédain, les règles compliquées de pureté au nom desquelles ils raffinent soit sur la nourriture, soit sur les rapports personnels? Qu'ils se soient si volontiers approprié une organisation sociale qui ne serait pas spontanément sortie de leurs traditions propres?

On a parfois admis trop facilement que les indigènes étaient d'eux-mêmes en possession de tout ce système. Ils pouvaient, d'origine, en avoir certains traits; il ne faut pas oublier pourtant que nous sommes ici exposés à plus d'une méprise. L'imitation des règles brâhmaniques s'est infiltrée jusque dans des populations restées d'ailleurs très barbares. Elles montrent à les adopter un penchant des plus forts. Tout en gardant les coutumes les moins orthodoxes, elles s'efforcent de s'adjoindre un clergé de brâhmanes fort méprisé pour le concours qu'il leur prête, fort méprisant lui-même à l'égard de ses ouailles, mais dont, malgré tout, elles tiennent le patronage à grand honneur. Le rite brâhmanique

du mariage s'est implanté jusque dans des tribus qui n'appellent même pas de brâhmanes à leurs cérémonies. Telle caste très basse, comme les Râmoshis, où la limite exogamique est marquée par le *totem*, a pourtant beaucoup emprunté aux brâhmanes, non seulement sa légende généalogique, mais l'interdiction du mariage des veuves. C'est renverser les termes que d'attribuer aux aborigènes la paternité de pareilles restrictions. Aux étapes primitives, l'organisation et la coutume se ressemblent aisément d'une race à l'autre; le mécanisme social est trop rudimentaire pour être très divers. Encore faut-il se garder de prendre des emprunts tardifs pour un bien héréditaire.

Tout indique cependant que le voisinage, le mélange des aborigènes, n'a pas été sans action sur l'établissement de la caste; action indirecte peut-être, mais puissante. Le choc des âryens contre des populations méprisées pour leur couleur et pour leur barbarie ne pouvait qu'exalter chez eux l'orgueil de race, fortifier leurs scrupules natifs à l'endroit des contacts dégradans, doubler la rigueur des règles endogamiques, en un mot favoriser tous les usages et toutes les inclinations qui menaient à la caste. J'y comprends cet exclusivisme hiérarchisé qui couronne le système et qui, proprement, le transpose du domaine familial dans le domaine social et semi-politique.

Trop nombreux pour être entièrement asservis, les anciens maîtres du sol subirent l'ascendant d'un vainqueur mieux doué; mais, là même où ils perdirent complètement leur indépendance ils conservèrent en somme leur organisation native. Enveloppés dans une sorte de conversion plutôt que réduits par une force centralisée, ils contribuèrent certainement à entretenir dans l'ensemble du pays ce caractère si particulier d'instabilité et de flottement. Les peuplades continuèrent à s'y coudoyer comme autant de menues nationalités à demi autonomes. Cette population aborigène opposait ainsi à l'éclosion d'un régime politique organisé un obstacle énorme qui n'a jamais été franchi; par ses exemples elle servait la cause des institutions archaïques; de toute façon, elle favorisait donc le maintien du régime sous lequel le vainqueur avait d'abord poussé son expansion. Plus tard, le mélange des deux races ne put qu'agir dans le même sens; il prêta à ces précédens la force des habitudes et des instincts héréditaires. Le vieux cadre ne se consolidait-il pas au fur et à mesure qu'il ouvrait à plus de retardataires les portes de l'hindouisme? Encore que modifiée en un régime de castes sous l'empire de conditions que je cherche à dégager, l'organisation de la tribu était un point de rencontre assez naturel, étant donné leur état de civilisation respectif, pour les conquérans et les vaincus.

Nulle part dans l'antiquité, les âryens n'ont témoigné grand goût pour les professions manuelles. Les Grecs et les Romains les abandonnaient à des esclaves ou à des classes intermédiaires, affranchis, simples domiciliés. Établis en communautés villageoises, d'abord toutes pastorales, les âryens étaient, dans l'Inde moins encore qu'ailleurs, poussés à s'y adonner. Elles durent rester en général le lot soit des aborigènes, soit des populations que leur origine hybride ou suspecte reléguait au même niveau.

En devenant gens de métier, les uns et les autres apportaient et leurs traditions et le désir de s'assimiler à l'organisation analogue de la race supérieure. La crainte de se souiller fermait aux âryens nombre de professions; cette crainte pénétra, elle se généralisa dans cette population inférieure avec l'influence religieuse et sacerdotale des immigrés. Elle ne pouvait manquer de multiplier parmi eux des sectionnemens échelonnés suivant l'impureté réputée plus ou moins grave des occupations : c'est ce qui arrive aujourd'hui encore sous nos yeux. Ainsi les aborigènes, trop nombreux pour tomber individuellement, en règle générale au moins, dans la condition d'esclaves domestiques, acculés par les circonstances aux métiers manuels, furent amenés, à la fois par leur tradition propre et par les idées qu'ils recevaient de l'influence âryenne, à se former en groupemens nouveaux dont la profession parut être le lien.

Ce mouvement accentuait, il complétait le mouvement parallèle qui, dans des conditions différentes, quoique sous l'empire de plusieurs idées communes, dut, nous l'avons vu, se produire parmi les âryens eux-mêmes. Ni d'un côté ni de l'autre, la communauté de profession ne fut le principe de l'agrégation; on voit comment elle en put prendre l'apparence, non pas seulement pour nous, mais peu à peu aux yeux mêmes des Hindous. Inutile d'ajouter que, arrivé à ce point, et dans l'âge des formations secondaires, où l'usure de l'évolution oblitère les idées et les mobiles anciens ou en émousse la conscience, une trompeuse analogie en put faire réellement un facteur autonome de groupement. Ce ne fut là que le dernier terme du développement; il était issu de sources bien différentes.

En dehors du jeu naturel des élémens extérieurs, sociaux ou historiques, il faut tenir compte des mobiles moraux, des inclinations primitives et des croyances essentielles. Malheureusement des agens si subtils, d'une influence continue, mais mal déterminée, ne sont pas faciles à mettre en lumière. J'en ai touché en passant quelques-uns. L'âme hindoue est très religieuse et très spéculative; gardienne obstinée des traditions, elle est singulièrement insensible aux joies de l'action et aux sollicitations du

progrès matériel. Elle offrait un terrain prédestiné pour une organisation sociale faite d'élémens très archaïques, qui obéissait à une autorité sacerdotale prépotente, qui consacrait l'immutabilité comme un devoir et la hiérarchie établie comme une loi naturelle.

Ce régime se rattache surtout par une convenance frappante au plus populaire, au plus caractéristique peut-être, au plus permanent à coup sûr, des dogmes qui dominent la vie religieuse de l'Inde, à la métempsycose. L'immobilité des cadres dans lesquels la caste enferme la vie, se justifie et s'explique d'elle-même, par une doctrine qui fonde la condition terrestre de chacun sur la balance de ses actions antérieures, bonnes et mauvaises. Le sort de tout homme est fixé par le passé : il doit être, dans le présent, déterminé et immuable. L'échelle des rangs sociaux correspond fidèlement à l'échelle infinie des mérites moraux et des déchéances morales.

Toutes ou presque toutes les sectes issues de l'hindouisme ont accepté la métempsycose comme une certitude indiscutable; toutes ou presque toutes ont accepté la caste sans révolte. Le bouddhisme ne fait, du point de vue de la profession religieuse, aucune différence entre les castes. Toutes sont admises sans difficulté et sans distinction dans le corps des moines, toutes appelées au salut. Logiquement ces prémisses devraient aboutir à la suppression des castes. Il n'en est rien. La polémique directe ne s'éveille que tardivement, et alors, — par exemple dans un livre qui y est tout consacré, la *Vajrasoûchî*, — elle prend la forme spéciale d'une attaque dirigée contre les privilèges de la classe brâhmanique. C'est une lutte d'influence entre deux clergés, non une protestation systématique contre un régime hors duquel les bouddhistes eux-mêmes ne concevaient pas l'existence sociale.

Diverses sectes ascétiques suppriment de même pratiquement la caste; elles admettent et rapprochent sans réserve dans leur ordre religieux tous les postulans. Chez plusieurs cette égalité se symbolise, lors de la consécration des adeptes, par la destruction solennelle du cordon sacré. Comment exprimer mieux la suppression de tout lien familial, la renonciation au monde? C'est l'équivalent de ces cérémonies funèbres qui, je l'ai dit, signalent l'exclusion de la caste. Il s'agit, non de renverser un système qui est le fondement même de la vie nationale, mais de créer, à l'intérieur de ce cercle immense, un groupe plus ou moins étendu de saints qui s'évadent du monde et rompent tous ses liens. Pour la masse des adhérens, la caste subsiste incontestée; dans nombre de cas, la nouvelle communauté de foi sert de levier à la création de sections nouvelles. Nous ne sommes plus au temps où il pouvait être permis de

présenter le bouddhisme ou le jaïnisme comme des tentatives de réforme sociale dirigées contre le régime des castes. La résignation illogique avec laquelle ils s'y sont pliés, montre au contraire combien, à l'époque de leur fondation, il était profondément enraciné dans la conscience hindoue, soudé à ces croyances, à ces notions irréductibles, comme la doctrine du mérite moral, de la métempsycose, de la délivrance finale, dont ils recueillirent l'héritage sans protestation.

VI

Longtemps on a cru, sur le témoignage de Platon et d'Hérodote, que l'Égypte aurait été régie par le système des castes. C'est une vue abandonnée aujourd'hui par les juges les plus autorisés. Elle paraît décidément contredite par les monumens indigènes. Les Grecs, peu accoutumés à de vastes organismes héréditaires reliés par le privilège du rang ou la communauté de la fonction, pouvaient aisément, là où ils en rencontraient des types plus ou moins stricts, en exagérer l'importance ou l'étendue. Jusqu'à présent, l'Inde a seule révélé un régime universel de castes, au sens où nous l'avons constaté et défini. Tout au plus trouve-t-on ailleurs des traces accidentelles, des germes d'institutions analogues; elles ne sont nulle part généralisées ni coordonnées en système. La Grèce a connu, à Lacédémone et ailleurs, plusieurs cas de fonctions et de métiers héréditaires. Malgré les incertitudes qui en obscurcissent l'interprétation, les noms que portent les quatres tribus (*phylé*) ioniennes de l'Attique sont bien des noms professionnels : soldats, chevriers, artisans. Ce ne sont assurément pas des castes. L'exemple prouve au moins que la tradition âryenne pouvait, sous l'empire d'une situation favorable, incliner vers la caste. L'enseignement est bon à retenir.

Un fait social qui domine un pays immense, qui s'enchevêtre dans tout son passé, a nécessairement plus d'une cause. A l'enfermer dans une déduction unique, trop précise, on s'égare à coup sûr. Des courans si puissans sont faits d'affluens nombreux. L'explication vraie doit, j'en suis convaincu, faire sa part à chacun des agens qu'on a tour à tour poussés au premier plan, dans un esprit trop systématique et trop exclusif. Il est bien d'autres pays où une race immigrante s'est trouvée juxtaposée à des occupans qu'elle a vaincus et dépossédés, et cette situation n'y a pas fait naître la caste. D'autres populations ont connu de fortes distinctions de classes, et la caste leur est demeurée étrangère. La théocratie s'accommode d'autres cadres. Il faut donc que le régime

résulte dans l'Inde de l'action combinée de plusieurs facteurs. J'espère avoir discerné les principaux.

Tâchons d'embrasser d'un coup d'œil le raccourci de cette histoire.

Nous prenons les âryens à leur entrée dans l'Inde. Ils vivent sous l'empire des vieilles lois communes à toutes les branches de la race. Ils sont divisés en peuplades, clans et familles; plus ou moins larges, les groupes sont également gouvernés par une organisation corporative dont les traits généraux sont pour tous identiques, dont le lien est une consanguinité de plus en plus étroite. L'âge de l'égalité pure et simple de clan à clan, de tribu à tribu, est passé. Le prestige militaire et le prestige religieux ont commencé leur œuvre. Certains groupes, rehaussés par l'éclat des prouesses guerrières, fiers d'une descendance plus brillante ou mieux assurée, enrichis plus que d'autres par la fortune des armes, se sont solidarisés en une classe nobiliaire qui revendique le pouvoir. Les rites religieux se sont compliqués au point de réclamer, soit pour l'exécution des cérémonies, soit pour la composition des chants, une habileté spéciale et une préparation technique. Une classe sacerdotale est née, qui appuie ses prétentions sur les généalogies plus ou moins légendaires qui rattachent ses branches à des sacrificateurs illustres du passé. Le reste des âryens est confondu dans une catégorie unique au sein de laquelle les divers groupes se meuvent dans leur autonomie et sous leurs lois corporatives. Des notions religieuses dominaient dès l'origine toute la vie; le sacerdoce déjà puissant double ici le prestige et la rigueur des scrupules religieux.

Les âryens s'avancent dans leur nouveau domaine. Ils se heurtent à une race de couleur foncée, inférieure en culture, qu'ils refoulent. Cette opposition, le souci de leur sécurité, le dédain des vaincus, exaltent chez les vainqueurs l'exclusivisme natif, renforcent toutes les croyances et tous les préjugés qui protègent la pureté des sectionnemens entre lesquels ils se répartissent. La population autochthone est rejetée dans une masse confuse que des liens de subordination assez lâches rattachent seuls à ses maîtres. Les idées religieuses qu'apportent les envahisseurs y descendent plus ou moins avant, jamais assez pour la relever à leur niveau. Cependant, en s'étendant sur de vastes espaces où leurs établissemens ne sont guère cantonnés par aucunes limites naturelles, les envahisseurs se dispersent; ébranlés par les accidens de la lutte, les groupemens primitifs se disjoignent. La rigueur du principe généalogique qui les unissait en est compromise : les tronçons, pour se reformer, obéissent aux rapprochemens géographiques ou à d'autres convenances.

Peu à peu se sont imposées les nécessités d'une existence moins mouvante. C'est dans des villages d'industrie pastorale et agricole que se fixe la vie plus sédentaire; et c'est d'abord par parentés qu'ils se fondent; car les lois de la famille et du clan conservent une autorité souveraine; on continue d'observer les usages traditionnels que sanctionne la religion. Les habitudes plus fixes développent les besoins et les métiers d'une civilisation qui est devenue plus exigeante. Les corps d'état sont à leur tour enveloppés dans le réseau, soit que la communauté de village entraîne la communauté d'occupation, soit que les représentans dispersés d'une même profession dans des lieux assez voisins obéissent à une nécessité impérieuse en se modelant sur le seul type d'organisation usité autour d'eux.

Avec le temps deux faits se sont accusés : des mélanges plus ou moins avoués se sont produits entre les races; les notions âryennes de pureté ont fait leur chemin dans cette population hybride et jusque dans les populations purement aborigènes. De là deux ordres de scrupules qui multiplient les sectionnemens, suivant l'impureté plus ou moins forte, soit de la descendance, soit des occupations. Si les principes anciens de la vie familiale se perpétuent, les facteurs de groupement se diversifient : fonction, religion, voisinage, d'autres encore, à côté du principe primitif de la consanguinité dont ils prennent plus ou moins le masque. Les groupes s'accroissent et s'entre-croisent. Sous la double action de leurs traditions propres et des idées qu'elles reçoivent de la civilisation âryenne, les tribus aborigènes elles-mêmes, au fur et à mesure qu'elles renoncent à une vie isolée et sauvage, accélèrent l'afflux des sectionnemens nouveaux. La caste existe dès lors. On voit comment elle s'est, dans ses diverses dégradations, substituée lentement au régime familial dont elle est l'héritière.

Un pouvoir politique eût pu subordonner ces organismes aux ressorts d'un système régulier. Nulle constitution politique ne se dégage. L'idée même n'en naît pas. Comment s'en étonner? La puissance sacerdotale n'y peut être favorable, puisqu'elle en serait compromise; or son action est très forte et très soutenue. Elle paralyse même dans l'aristocratie militaire l'exercice du pouvoir. Le relief du pays ne constitue pas de noyaux naturels de concentration; toute limite est ici flottante. La vie pastorale a longtemps maintenu un esprit de tradition sévère; aucun goût vif de l'action ne l'entame. La population vaincue est nombreuse; refoulée plus qu'absorbée, elle est envahie lentement par la propagande sacerdotale plutôt que soumise par une brusque conquête. Avec quelques tempéramens elle garde, là surtout où elle se cantonne et s'isole, beaucoup de son organisation an-

cienne. Par sa masse qu'elle interpose, par l'exemple de ses institutions très rudimentaires, par la facilité même avec laquelle ces institutions se fondent dans l'organisation assez sommaire des immigrans, elle oppose un obstacle de plus à la constitution d'un pouvoir politique véritable. Donc nul rudiment d'État.

Dans cette confusion, la classe sacerdotale a seule, en dépit de ses fractionnemens, gardé un solide esprit de corps; seule elle est en possession d'un pouvoir tout moral, mais très efficace. Elle en use pour affermir et pour étendre ses privilèges; elle en use aussi pour établir, sous sa suprématie, une sorte d'ordre et de cohésion. Elle généralise et codifie l'état de fait en un système idéal qu'elle s'efforce de faire passer en loi. C'est le régime légal de la caste. Elle y amalgame la situation actuelle avec les traditions tenaces du passé où la hiérarchie des classes a jeté les fondemens de sa puissance tant accrue depuis.

Sorti d'un mélange de prétentions arbitraires et de faits authentiques, ce système devient à son tour une force. Non seulement les brâhmanes le portent comme un dogme dans les parties du pays dont l'assimilation se fait à une date tardive; partout, grâce à l'autorité immense qui s'attache à ses patrons, il réagit par les idées sur la pratique. L'idéal spéculatif tend à s'imposer comme la règle stricte du devoir. Mais, des faits à la théorie, il y avait trop loin pour qu'ils aient pu jamais se fondre complètement.

Ce qui nous intéresse, c'est le chemin qu'a suivi l'institution dans sa croissance spontanée. Je puis donc m'arrêter ici.

La caste est, à mon sens, le prolongement normal des antiques institutions àryennes, se modelant à travers les vicissitudes que leur prépara le milieu qu'elles rencontrèrent dans l'Inde. Elle serait aussi inexplicable sans ce fond traditionnel qu'elle serait inintelligible sans les alliages qui s'y sont croisés, sans les circonstances qui l'ont pétrie.

Que l'on m'entende bien! Je ne prétends pas soutenir que le régime des castes, tel que nous l'observons aujourd'hui, avec les sections infinies, de nature, de consistance diverses, qu'il embrasse, ne contienne rien que le développement logique, purement organique, des seuls élémens àryens primitifs. Des groupes d'origine variée, de structure variable, s'y sont introduits de tout temps et s'y multiplient encore : clans d'envahisseurs qui jalonnent la route des conquêtes successives; tribus aborigènes sorties tardivement de leur isolement farouche; fractionnemens accidentels soit de castes proprement dites, soit de groupes assimilés. Il y a plus : ces mélanges qui, aggravés de combinaisons multiples, donnent à la caste de nos jours une physionomie si décon-

certante, si insaisissable, se sont, à n'en pas douter, produits de bonne heure, S'ils ont été en s'accusant, ils ont commencé dès l'époque où le régime se formait. Je l'ai dit déjà, je le répète à dessein. A condenser en une formule sommaire une conclusion générale, on risque de paraître outrer son principe; effort de précision ou séduction de nouveauté, on risque de fausser, en l'étendant à l'excès, une pensée juste. Je ne voudrais pas que l'on me soupçonnât d'un entraînement contre lequel je suis en garde.

Ce que j'estime, c'est que, quelques influences qu'ils aient pu subir du dehors, quelques troubles qu'aient apportés les hasards de l'histoire, les âryens de l'Inde ont tiré de leur propre fonds les élémens essentiels de la caste, telle qu'ils l'ont pratiquée, conçue et finalement coordonnée. Si le régime sous lequel l'Inde a vécu n'est ni une organisation purement économique des métiers, ni un chaos barbare de tribus et de races étrangères et hostiles, ni une simple hiérarchie de classes, mais un mélange de tout cela, unifié par l'inspiration commune qui domine, dans leur fonctionnement, tous les groupes, par la communauté des idées et des préjugés caractéristiques qui les rapprochent, les divisent, fixent entre eux les préséances, cela vient de ce que la constitution familiale, survivant à travers toutes les évolutions, gouvernant les âryens d'abord, puis pénétrant avec leur influence et s'imposant même aux groupemens d'origine indépendante, a été le pivot d'une lente transformation.

Qu'elle ait été traversée d'élémens hétérogènes, je n'ai garde de l'oublier. D'ailleurs une fois achevée dans ses traits essentiels, elle a, cela va sans dire, comme tous les systèmes vieillissans où la tradition ne se retrempe plus dans une conscience vivante des origines, subi l'action de l'analogie. Les principes qu'on a cru y découvrir, l'arbitraire même, armé de faux prétextes, y ont fait leur œuvre. Pour être accidentelles ou secondaires, ces altérations n'ont pas laissé que de jeter quelque désarroi dans la physionomie des faits. Je n'y insiste pas cependant. On en retrouvera aisément les sources dans les détails que j'ai eu l'occasion de signaler en passant.

Même à nous enfermer dans la période de formation, combien nous souhaiterions de fixer des dates! Ce que j'ai dit de la tradition littéraire expliquera que je n'en aie pas de précises à offrir. Des institutions anciennes ne s'imprègnent que par progressions insensibles d'un esprit nouveau; des mouvemens qui peuvent, suivant les circonstances, marcher d'un pas inégal dans des régions diverses, ne se manifestent dans les témoignages que lorsque l'ordre antérieur est devenu tout à fait méconnaissable. Ils sont obscurs parce qu'ils sont lents. Ils ne supportent pas de

dates rigoureuses. Tout au plus pourrait-on espérer de déterminer à quel moment le système brâhmanique, qui a depuis régi théoriquement la caste, a reçu sa forme dernière. La prétention serait encore trop ambitieuse. Nous pouvons nous en consoler; nous n'en serions pas beaucoup plus avancés, s'il est vrai que ce système résume l'idéal de la caste dominante plus qu'il ne reflète la situation vraie. Même en ce qui concerne le Véda, la valeur des indices qu'il apporte n'est rien moins que définie. Il faudrait savoir s'il épuise bien l'ensemble des faits contemporains, s'il les rend intégralement et fidèlement. C'est ce dont je n'estime pas du tout que nous soyons certains. Ce qui est sûr, c'est qu'on y voit saillir encore en un plein relief cette hiérarchie de classes qui s'est plus tard résolue dans le régime des castes. Il est pourtant indubitable que, dès la période védique, les causes avaient commencé d'agir qui, par leur action combinée et suivie, devaient sur le vieux tronc âryen greffer un ordre nouveau.

Les âryens de l'Inde et les âryens du monde classique partent des mêmes prémisses. Combien les conséquences sont de part et d'autre différentes!

A l'origine, les mêmes groupes, gouvernés par les mêmes croyances, les mêmes usages. En Grèce et en Italie, ces petites sociétés s'associent et s'organisent. Elles s'étagent en un système ordonné. Chaque groupe conserve dans sa sphère d'action sa pleine autonomie; mais la fédération supérieure qui constitue la cité embrasse les intérêts communs et régularise l'action commune. Le chaos prend forme sous la main des Grecs. Les organismes disjoints se soudent en une unité plus large. Au fur et à mesure qu'elle s'achève, l'idée nouvelle qui en est l'âme latente, l'idée politique, s'ébauche. Comme la caste, la cité est issue de la constitution primitive commune; jetée dans le moule des mêmes règles religieuses, des mêmes traditions, mais inspirée par des nécessités nouvelles, elle dégage un principe nouveau d'organisation. Elle se montre capable de s'élargir, de s'affranchir des barrières qui ont soutenu, mais aussi contenu ses premiers pas. Plus tard, elle suffira, en se transformant, aux besoins des révolutions de mœurs et de pouvoir les plus profonds.

Dans l'Inde, la caste continue les antiques coutumes; elle les développe même à plusieurs égards dans leur ligne logique; mais elle perd quelque chose de l'impulsion qui avait créé les groupes primitifs, et elle n'en renouvelle pas l'esprit. Des notions diverses se mêlent ou se substituent ici au lien généalogique qui avait noué les premières sociétés. En se modifiant, en devenant castes, elles ne trouvent pas en elles-mêmes de principe régulateur; elles

s'entre-croisent, chacune isolée dans son autonomie jalouse. Le cadre est immense, sans limites précises, sans vie organique; masse confuse de petites sociétés indépendantes, courbées sous un niveau commun.

La langue classique de l'Inde se distingue des langues congénères par une singularité frappante. Le verbe fini a peu de place dans la phrase; la pensée s'y déroule en composés longs, de relation souvent indécise. Au lieu d'une construction syntactique solide où le dessin s'accuse, où les incidences se détachent elles-mêmes en propositions nettement arrêtées, la phrase ne connaît guère qu'une structure molle où les élémens de la pensée, simplement juxtaposés, manquent de relief. Les croyances religieuses de l'Inde ne se présentent guère en dogmes positifs. Dans les lignes flottantes d'un panthéisme mal défini, les oppositions et les divergences ne se soulèvent un instant que pour s'écrouler comme un remous rapide dans la masse mouvante. Les contradictions se résolvent vite en un syncrétisme conciliant où s'énerve la vigueur des schismes. Une orthodoxie accommodante couvre toutes les dissidences de son large manteau. Nulle part de doctrine catégorique, liée, intransigeante. Sur le terrain social, un phénomène analogue nous apparaît dans le régime de la caste. Partout le même spectacle d'impuissance plastique.

Quelque sève qu'il ait empruntée aux circonstances extérieures et historiques, c'est bien le fruit de l'esprit hindou. L'organisation sociale de l'Inde est à la structure des cités antiques ce qu'est un poème hindou à une tragédie grecque. Aussi bien dans la vie pratique que dans l'art, le génie hindou se montre rarement capable d'organisation, c'est-à-dire de mesure et d'harmonie. Dans la caste tout son effort s'est épuisé à maintenir, à fortifier un réseau de groupes fermés, sans action commune, sans réaction réciproque, ne reconnaissant finalement d'autre moteur que l'autorité sans contrepoids d'une classe sacerdotale qui a absorbé toute la direction des esprits. Sous le niveau du brâhmanisme, les castes s'agitent, comme les épisodes se heurtent désordonnés dans la vague unité du récit épique. Il suffit qu'un système artificiel en masque théoriquement le décousu. Les destinées de la caste sont, à y bien regarder, un chapitre instructif de la psychologie de l'Inde.

ÉMILE SENART.

FRAGMENS

DU

JOURNAL D'EUGÈNE DELACROIX

I

25 mars 1855. — Je lis toujours le roman de Dumas, de *Nanon de Lartigues* (2) : je dors par intervalles. Ce roman est charmant au commencement; puis, comme à l'ordinaire, viennent des parties ennuyeuses, mal digérées ou emphatiques. Je ne vois pas encore poindre tout à fait dans celui-ci les passages prétendus dramatiques et passionnés, comme il en introduit dans tous ses romans, même les plus comiques.

Ce mélange du comique et du pathétique est décidément de mauvais goût. Il faut que l'esprit sache où il est, et même il faut qu'il sache où on le mène. Nous autres Français, familiarisés depuis longtemps avec cette manière d'envisager les arts, nous aurions de la peine, à moins d'une très grande habitude de l'anglais, par exemple, à nous faire une idée de l'effet contraire dans les pièces de Shakspeare. Nous ne pouvons imaginer ce que serait une bouffonnerie sortant de la bouche du grand prêtre, dans *Athalie*, ou seulement la plus petite atteinte vers le style familier. La comédie ne présente le plus souvent que des passions très sérieuses dans celui qui les éprouve, mais dont l'effet est de provoquer le rire plutôt que l'émotion tragique.

Je crois que Chasles avait raison quand il me disait dans une

(1) Voyez la *Revue* du 15 avril 1893.

(2) *Nanon de Lartigues*, première partie du roman d'Alexandre Dumas : *la Guerre des femmes*, publié en 1844 dans *la Patrie*, et plus tard en deux volumes.

POURQUOI ROUGIT-ON ?

ETUDE SUR LA CAUSE PSYCHOLOGIQUE DE LA ROUGEUR.

On a étudié le mécanisme physiologique de la rougeur. Claude Bernard, dans une très jolie étude sur *la Physiologie du cœur* (1), a décrit ce mécanisme : la courte syncope provoquée par certaines émotions, l'arrêt brusque du cœur qui repart aussitôt avec plus de force, bondit dans la poitrine et envoie le sang à plein calibre dans les artères. — Mais ce qui est moins connu, c'est le mécanisme psychologique de la rougeur. Quelles sont ces émotions qui provoquent ainsi le court arrêt et les bonds joyeux du cœur ? Voilà ce que les physiologistes ne peuvent guère nous dire, ce que les psychologues ne nous ont guère dit, ce que nous voudrions rapidement chercher.

I.

On rougit dans des circonstances très diverses. D'abord par modestie ; un éloge qu'on nous adresse, surtout devant témoins, nous

(1) Voyez la *Revue* du 1er mars 1865.

fait rougir. — On rougit aussi de pudeur : une parole indécente nous fait rougir comme un éloge; sans doute, pour beaucoup d'hommes, cette loi n'est plus vraie; mais c'est que l'habitude a émoussé leur sensibilité; la loi n'en est pas moins naturelle. Il n'est pas de jeune fille ou d'adolescent qui ne rougisse à une allusion grivoise. La pudeur produit ainsi le même effet que la modestie. Bossuet, dans le sermon *sur l'honneur*, remarque cette analogie : « La pudeur et la modestie, dit-il, ne s'opposent pas seulement aux actions déshonnêtes, mais encore à la vaine gloire et à l'amour désordonné des louanges. Une personne honnête et bien élevée rougit d'une parole immodeste; un homme sage et modéré rougit de ses propres louanges. En l'une et l'autre rencontre, la modestie fait baisser les yeux et monter la rougeur au front (1). »

On rougit encore par timidité, c'est-à-dire par crainte du jugement d'autrui : toutes les fois que nous avons à parler devant plusieurs personnes, nous risquons de rougir. Il y a des écoliers qui rougissent chaque fois qu'on les interroge, des jeunes filles chaque fois qu'on leur parle. L'idée de se présenter dans un salon, dans un cercle, même dans un groupe de camarades, suffit à faire rougir beaucoup d'adolescens. Les jeunes femmes et tous les timides rougissent en rencontrant soudain dans la rue une figure connue. Quand nous entendons qu'on parle de nous, ou simplement quand nous pensons qu'on pourrait parler de nous, nous rougissons. La raillerie est un moyen presque infaillible de faire rougir les enfans et même les hommes.

Enfin on rougit de confusion. Je classe sous cette étiquette tous les cas où nous sommes pris en quelque flagrant délit. — D'abord si l'on est pris en flagrant délit d'un acte ridicule ou bas, par exemple d'un mensonge, d'une calomnie, on rougit. A tout âge un hypocrite qui se sent démasqué rougit; de même un homme rencontré dans un lieu où il ne voulait pas être vu; de même aussi un homme surpris dans un costume trop négligé. — Ce qui est plus bizarre, on rougit quand on est pris en flagrant délit de bonnes œuvres; on est confus du bien qu'on fait comme du mal, quand on croyait le faire secrètement; rien ne ressemble à un voleur comme un bienfaiteur discret surpris chez ses protégés. — On rougit même d'une action insignifiante, d'un rien, quand on est pris brusquement sur le fait : par exemple, on se croyait seul chez soi; on lisait ou on songeait; tout à coup on s'aperçoit qu'on n'était pas seul : on rougit. — Toutes les fois qu'on nous dit quelque vérité plus ou moins désagréable, l'effet est le même : par exemple, si

(1) Bossuet, *Sermon sur l'honneur*, 3e point.

on nous fait remarquer un tic, une manie, un ridicule, que nous en eussions ou non jusqu'alors conscience; par exemple aussi lorsqu'on nous tire brusquement d'une rêverie en nous demandant à quoi nous pensons; par exemple encore si nous nous apercevons qu'on a deviné un projet que nous couvions secrètement. — Nous rougissons aussi quand nous nous prenons nous-mêmes sur le fait : je m'aperçois tout à coup que je fais quelque chose d'insolite, par exemple que je parle plus que d'habitude, ou que je me vante, ou que je traite quelqu'un trop familièrement : je rougis.

Tels sont les principaux cas de rougeur. Ils peuvent se ramener à quatre types : modestie, pudeur, timidité, confusion. Quelle est, dans chaque espèce de cas, la cause morale? Y a-t-il dans tous un élément commun? Y a-t-il un état d'esprit déterminé qui corresponde toujours au phénomène visible de la rougeur?

II.

Un éloge nous fait rougir : que se passe-t-il donc en nous? Un fait très simple : cet éloge nous fait plaisir ; nous le savourons, nous en voudrions d'autres, nous en avons soif, tout l'être vibre de joie et de désir. — Mais nous ne voulons pas qu'on s'en aperçoive : il ne le faut pas; il est convenu que nous devons être modestes, être au-dessus de ces vanités; nous aurions peur qu'on ne se moquât de nous si on devinait cet émoi secret. — Or, il nous semble précisément qu'on le devine ; car nous sentons ou nous imaginons qu'on nous observe ; nous nous figurons l'attention de tous fixée sur nous; nous avons l'impression que tous les regards convergent sur notre visage. Il nous semble qu'on lit en nous à livre ouvert, qu'on voit dans notre cœur ce qui s'y passe. — Voilà le fait essentiel : nous avons le sentiment qu'on découvre au fond de nous ce que nous voulons cacher.

Que se passe-t-il maintenant dans un cas tout différent, dans le cas de pudeur; quand une jeune fille, par exemple, entend un mot inconvenant? Voici, je crois, l'état de son âme : ce mot, elle le comprend; — sinon, ce qui arrive pour l'innocence absolue, elle ne rougirait pas ; — elle le comprend, et par suite elle en est émue. Elle en est froissée, choquée, — à moins parfois qu'elle n'y trouve du plaisir; — en tout cas, elle en est troublée. Or, ce trouble, elle est obligée de le cacher : car elle est censée ne pas comprendre, il est convenu qu'elle ne sait rien, qu'elle ne comprend rien. A tout prix, il faut qu'elle ait l'air de ne pas comprendre; il ne faut pas qu'on s'aperçoive de son émotion. Elle se raidit pour la contenir.

— Mais elle a peur de n'y pas réussir, car elle sent l'attention fixée sur elle ; précisément parce que sa présence rend le mot plus inconvenant, elle devine qu'on l'observe à la dérobée ; elle se représente tous les regards braqués sur elle, et il lui semble que ces regards la démasquent. — Ce cas, en dépit des apparences, est donc analogue au précédent : que nous rougissions d'un mot grivois ou d'un éloge, le fait psychologique est le même ; il y a un sentiment que nous voulons cacher, et qui risque d'être découvert ; il nous semble qu'on le voit au fond de nous, malgré nous.

Le cas du timide semblerait aussi très différent. Quel rapport y a-t-il entre un écolier qu'on interroge et une jeune fille troublée d'un mot déplacé? Pourquoi rougit-il? — Parfois, c'est de son ignorance, tout simplement, qu'il rougit : il a conscience de ne pas savoir ce qu'il devrait ou voudrait savoir ; il n'est pas en mesure de répondre ; il sent qu'on va découvrir ce qu'il tient à cacher, le vide de son esprit. — Le plus souvent son amour-propre est excité : il désire faire une réponse juste ou brillante, donner de lui-même une idée flatteuse, et il a peur de la donner moins flatteuse qu'il ne le désire. Alors il se produit en lui comme un rapide bouillonnement d'amour-propre. Mais il ne veut pas que ses camarades s'en aperçoivent : il sait qu'on se moquerait de lui si on se doutait de son trouble. Or, il a peur qu'on ne s'en doute : il a l'impression que les regards plongent jusqu'au fond de lui ; il lui semble qu'on lit à livre ouvert ce qui se passe en lui. — Dans les deux cas, le fait psychologique est le même : l'écolier tremble pour quelque chose qu'il veut cacher ; il a le sentiment qu'on voit en lui ce qu'il veut garder secret, son ignorance ou sa vanité. — La jeune fille à qui l'on adresse brusquement la parole est comme l'écolier : désir de répondre juste, crainte de dire quelque chose de déplacé, et sentiment qu'on voit ce qui se passe en elle ; tel est son *intérieur d'âme*. — Le débutant qui entre dans un salon, lui aussi, est ému : il a peur des gestes qu'il va faire, des attitudes qu'il va prendre, des mouvemens qu'il va exécuter, des mots qu'il va dire ; il voudrait marcher comme d'habitude et ses jambes s'y refusent ; il voudrait parler avec naturel, et sa gorge est sèche et son esprit est confus ; tous ces actes, si aisés d'ordinaire, sont devenus impossibles pour lui. Il souffre horriblement de cette activité rentrée ; mais il ne veut pas qu'on s'en aperçoive, et il tremble qu'on ne s'en aperçoive ; il se figure toutes les attentions fixées sur lui, il prend pour son compte tous les sourires qu'il entrevoit, tous les chuchotemens qu'il croit entendre. Il lui semble qu'on lit au fond de son âme. — Quand une jeune femme rencontre soudain dans la rue une personne connue, *sa psychologie* est la même : jusque-là

elle circulait parmi des étrangers dont elle ne se souciait pas; soudain, elle voit quelqu'un qui peut s'occuper d'elle, qui va sans doute s'occuper d'elle; elle est émue; elle tremble que dans sa démarche, son costume ou sa figure, quelque chose ne prête à la critique. Elle éprouve donc une vive secousse au cœur. En même temps, elle fait effort pour garder un air naturel, pour passer calme et distraite : il faut qu'elle y parvienne. Elle se roidit pour y parvenir. — Mais elle a peur d'être devinée; elle sent fixée sur elle cette attention qui passe, elle a le sentiment d'être regardée, dévisagée, et voilà pourquoi elle rougit. — Quand nous soupçonnons qu'on parle de nous, même phénomène : émotion à l'idée du jugement qu'on porte sur nous, crainte qu'on ne s'aperçoive de cette émotion, idée qu'on découvre au fond de nous tout ce que nous voulons cacher.

Telle est donc la loi pour tous les cas de timidité. Tous présentent un caractère commun, un seul : quelque chose qui doit rester secret risque d'être aperçu, une émotion que nous comprimons risque d'éclater. Nous avons peur qu'elle n'éclate. Il nous semble qu'on la voit en nous malgré nous.

Reste la rougeur par confusion. Un enfant vient de mentir : il rougit, pourquoi? C'est que tout d'un coup il a peur qu'on ne flaire son mensonge. Peut-être sait-il qu'on le soupçonne, peut-être notre visage a-t-il exprimé un doute : il tremble que sa pensée secrète ne soit démasquée. — Un bienfaiteur est pris en flagrant délit de bonnes œuvres : il rougit : c'est qu'il voulait cacher ses bonnes œuvres, il tenait, par une pudeur de la charité, à les accomplir secrètement, il voit soudain apparaître une personne connue : il craint qu'elle n'ait tout deviné. Il a le sentiment qu'on découvre ce qu'il tenait à cacher.

Voici un cas de confusion plus curieux : on se croyait seul : on s'aperçoit tout à coup qu'on ne l'était pas, on rougit. Rien ne paraît d'abord ressembler ici aux cas précédens : on n'a rien fait de mauvais ni d'excellent, on n'a honte de rien, on n'a sur la conscience ni une mauvaise action, ni une bonne œuvre. Il semble qu'on n'ait rien à cacher. Pourquoi donc rougir? — C'est qu'en fait, il y a encore une émotion à cacher. Quand je m'aperçois qu'on me regardait, tout de suite et instinctivement je suis troublé, je suis inquiet. J'ai peur d'avoir fait de ces gestes, eu de ces mines, pris de ces attitudes, qui, naturels si l'on est seul, sont ridicules devant témoins. Peut-être avais-je trop d'abandon dans mes poses, ou trop d'expression sur mon visage; peut-être ai-je trop laissé ma physionomie se mouvoir suivant le caprice de mes pensées. Peut-être ai-je trop laissé mes sentimens monter jusqu'à la surface de mon être. Sans

doute je n'ai pas été comme je tiens à être en public : l'homme le plus franc a toujours un masque social ; il n'aime pas à être vu sans ce masque ; peut-être étais-je tout à l'heure trop démasqué. Qui sait même : quand on est seul, on parle parfois sa pensée à voix basse, en tout cas on la mime, on la gesticule. J'ai peut-être fait tout cela. Voilà ce qui m'émeut, j'ai peur d'avoir été ridicule. Or cette peur, je ne veux pas qu'on s'en aperçoive ; je veux paraître calme ; je veux avoir l'air indifférent, naturel ; si on devinait mon émotion, que penserait-on de moi? — Mais précisément j'ai peur qu'on ne la devine, je sens fixée sur moi l'attention du témoin imprévu et importun, il me semble qu'il lit en moi tout ce que je pense et qu'il pénètre au fond de mon âme : j'ai le sentiment d'être démasqué.

Dans tous les cas de confusion, le mécanisme est le même. Supposons, par exemple, qu'on me fasse brusquement remarquer une incorrection ou une négligence de toilette : il y a beaucoup de chances pour que je rougisse. C'est que l'observation m'a ému et peut-être même un peu vexé ; je suis d'abord très ennuyé d'avoir laissé passer cette incorrection ou cette négligence, puis je suis un peu excité contre celui qui s'est permis de me la signaler. Il y a là un froissement, léger sans doute, passager, mais sensible. — Donc, je suis ému ; mais je veux, à tout prix, qu'on ne s'en aperçoive pas. Je veux avoir l'air aisé, remercier avec bonne grâce celui que j'envoie à tous les diables ; je sais qu'il serait ridicule de paraître gêné ou mécontent. Il faut que j'arrive à dissimuler mes impressions, et justement j'ai peur qu'elles ne soient devinées. — De même, si on me dit quelque vérité sur mon caractère ou sur mon esprit ; au fond, cette vérité m'est désagréable, je la supporte malaisément ; elle touche et blesse en moi des fibres étrangement sensibles, et tout mon être en vibrera quelques instans ; mais en même temps il ne faut pas qu'on s'aperçoive de mes impressions, il faut que j'aie l'air tranquille ou reconnaissant, et j'ai peur de n'y pas réussir. — De même enfin si, brusquement, on m'arrache à une rêverie profonde : car je suis humilié de m'y être laissé aller, j'en veux à mon attention de s'être endormie, et je suis un peu irrité contre le brutal qui l'a réveillée d'une secousse. Bref, j'éprouve quelque dépit. Mais ce dépit, je ne veux pas le laisser voir, je ne veux pas qu'on le soupçonne, et cependant j'ai peur qu'on ne le lise sur mon visage.

Dans tous les cas précédens, c'était un autre qui me prenait sur le fait ; si c'est moi-même, le phénomène est identique. Par exemple, en présence d'une personne respectée, je m'avise que je viens de parler trop familièrement, aussitôt je suis ému ; je m'en veux de

ce que j'ai dit, j'ai peur d'avoir déplu, et cependant je tiens à cacher mon trouble, à continuer d'un air indifférent ; et je crains qu'on ne devine ce qui se passe en moi. Par exemple encore, en causant, je m'aperçois tout d'un coup que je me suis vanté. Aussitôt j'ai peur qu'on ne l'ait remarqué, j'ai peur que ce mot malheureux n'ait trahi mes sentimens secrets, j'ai peur d'avoir moi-même ouvert un jour sur le fond de mon âme, sur ma vanité intime ; il me semble que je suis complètement démasqué.

Ainsi il y a là une loi. Toutes les fois que je rougis, que ce soit confusion, timidité, pudeur ou modestie, mon état moral est identique : *j'ai le sentiment qu'on voit en moi ce que je veux cacher.* Voilà le fait spécial qui est toujours lié à la rougeur, qui fait couple avec elle : la crainte qu'un plaisir, une souffrance, un trouble, une pensée intime ne se dévoilent ; la crainte de ne pas échapper aux regards qui nous observent ou même à l'esprit qui nous sonde ; la crainte d'être deviné, démasqué ; le sentiment qu'on lit au fond de nous à livre ouvert ; le sentiment qu'on pénètre en nous malgré nous ; le sentiment d'une sorte de viol moral. — Le vrai symbole de la rougeur, c'est la vierge dont on écarte les voiles, l'homme dont on arrache le masque, l'anonyme à qui l'on crie son nom. Imaginons un moyen de démasquer réellement l'âme : supposons qu'on puisse, en faisant jouer un ressort, exposer aux regards tous nos sentimens secrets, nos convoitises inavouées, nos rancunes sourdes, nos remords obscurs, nos ambitions furtives ; alors nous rougirions plus qu'aucune vierge n'a jamais rougi, nous ne serions plus que rougeur.

III.

Cette loi, nous l'avons trouvée par l'analyse des faits : il nous faut maintenant la prouver. En effet, quelques précautions que nous ayons prises, nous pourrions être dupes d'une pure coïncidence ; si invraisemblable que ce soit, il est possible que le hasard seul ait réuni partout sous nos yeux le même fait moral et le même fait physique, le sentiment d'être démasqué et la rougeur. Il est très peu probable, mais enfin il est possible que ce soit là une rencontre accidentelle ; nous devons établir que c'est une liaison invariable.

Si la peur d'être démasqué est la vraie cause de la rougeur, voici ce qu'on peut prévoir. — Supprimons cette peur, toutes choses restant d'ailleurs identiques, la rougeur doit disparaître. — Provoquons cette peur, les autres circonstances restant toujours

identiques, la rougeur doit apparaître. Augmentons ou diminuons cette peur, la rougeur doit augmenter ou diminuer. — C'est précisément ce qui a lieu.

Dans tous les cas où la peur d'être démasqué n'existe plus, la rougeur n'existe plus. L'exemple des amans est frappant : deux amans ne rougissent plus l'un devant l'autre, et pourtant entre eux il est question de désirs et de plaisirs dont on rougit d'ordinaire. Pourquoi donc ne rougissent-ils plus? C'est qu'ils ne craignent plus de se montrer tels qu'ils sont. Ils ne tiennent plus à cacher leurs sentimens, ils se les sont avoués; ils ne cherchent plus à faire illusion sur leur être intime : ils s'abandonnent l'un à l'autre. Ce qu'ils voileraient partout ailleurs, ils le dévoilent entre eux. Ils n'ont plus de masque l'un pour l'autre : ils n'ont donc plus peur d'être démasqués. — Cette expérience est décisive : il y a là un cas de *non-rougeur*, qui est identique aux cas de rougeur, sauf sur un point, qui est précisément le point important; les circonstances sont les mêmes, sauf une seule, qui est précisément la cause présumée. Toutes choses égales d'ailleurs, la peur que nos sentimens intimes ne se dévoilent disparaît; la rougeur aussi disparaît : on peut en conclure que cette peur est la vraie cause de la rougeur.

De même, on ne rougit pas quand on est seul, quelles que soient les scènes que l'on imagine, quels que soient les projets que l'on forme, quelles que soient même les fautes qu'on se reproche, ou les ridicules qu'on se découvre; on ne rougit pas, ou, si l'on rougit, c'est par exception et parce qu'on se figure un instant qu'on n'est pas seul. Et pourquoi ne rougit-on pas? Simplement parce qu'on n'a, étant seul, aucune peur d'être démasqué. — Ici encore les circonstances peuvent être, — sauf une, — absolument les mêmes que dans les cas de rougeur. Il suffit que la crainte de se trahir soit supprimée, la rougeur est supprimée du même coup.

De même, le tout jeune enfant ne rougit pas, au sens moral du mot. Sans doute, quand il s'échauffe à crier, par exemple, il devient tout rouge; mais c'est là un phénomène de simple congestion, sans analogie réelle avec ce qu'on pourrait appeler la rougeur morale. Celle-ci n'existe pas dans les deux ou trois premières années. Darwin parle de deux petites filles qui rougissaient à l'âge de deux ou trois ans, et d'un autre enfant très impressionnable, d'un an plus âgé, qui rougissait lorsqu'on le reprenait de quelque faute. Mais il les cite comme de rares exceptions (1). Règle générale, l'enfant ne rougit que de colère. — Or, il est facile de comprendre

(1) Darwin, *Expression des émotions*, trad. S. Pozzi et R. Benoît, p. 336.

pourquoi il ne rougit pas : c'est d'abord qu'il n'a rien à cacher, mais c'est surtout qu'il n'a pas encore l'idée de cacher. Il exprime naturellement tout ce qu'il pense, il n'a pas encore de masque : sa physionomie, c'est son âme visible. Chez lui, toute émotion se traduit naturellement par un fait physique, cri, mimique ou parole; on peut lire en lui à livre ouvert. Il ne sait pas encore qu'il peut renfermer en lui ses sentimens. — Il commence à rougir le jour où il apprend à dissimuler, le jour où il s'avise qu'il a intérêt à ne pas dire tout ce qu'il a fait, à ne pas raconter tout ce qui lui passe par la tête. La rougeur commence le jour où la transparence s'altère.

Il y a d'autres êtres chez qui le souci de dissimuler, la crainte d'être démasqués, n'existe pas : ce sont les pauvres d'esprit, les simples, les idiots. L'idée de cacher leurs émotions, la crainte qu'on ne les devine, sont évidemment hors de leur portée : donc ils ne doivent pas rougir; c'est ce qu'établit l'expérience. Darwin rapporte les observations faites sur les idiots par le docteur Crichton Browne : « Il ne les a jamais vus rougir à proprement parler; il a seulement vu leur visage se colorer, de joie apparemment, à l'aspect de leurs alimens, et parfois aussi de colère. » — « Néanmoins, — ajoute Darwin, — ceux qui ne sont pas entièrement abrutis sont capables de rougir. C'est ainsi qu'un idiot microcéphale, âgé de treize ans, dont le regard s'éclairait un peu, lorsqu'il était content ou qu'il s'amusait, se mit à rougir et détourna le visage, au dire du docteur Behn, lorsqu'on le déshabilla pour lui faire subir un examen médical. » — Ces faits sont nets. L'idiot vraiment idiot ne rougit pas. La rougeur n'apparaît pas sans un certain développement moral.

Ainsi, dans les cas où la crainte qu'on ne devine nos sentimens intimes est supprimée, la rougeur est supprimée chez les amans, cette crainte est supprimée par le fait de l'abandon réciproque, — dans la solitude, cette crainte est supprimée par la solitude même; — chez l'enfant, elle est supprimée par l'innocence et l'ignorance; — chez l'idiot, par la misère morale. Mais partout sa suppression entraîne celle de la rougeur.

Faisons maintenant l'expérience inverse : provoquons brusquement la cause présumée, l'effet doit apparaître; donnons à quelqu'un le sentiment que nous devinons ses desseins secrets, nous devons provoquer la rougeur. C'est ce qui a lieu. — Voici, par exemple, une expérience que tous les parens ont faite : un enfant médite un projet; pour lui, c'est une grosse affaire, c'est en ce moment l'objet essentiel de sa vie. Ce projet, il ne veut pas nous le dévoiler tout de suite : il a trop peur d'un échec. Alors, presque

toujours, il vient nous demander une permission quelconque, n'ayant qu'un rapport très lointain avec le plan cher et secret; il se réserve ensuite de nous amener peu à peu à ce plan. Si nous flairons la ruse, si nous marquons un soupçon, l'enfant rougit jusqu'aux oreilles. Que s'est-il donc passé? Tout à l'heure, l'enfant avait déjà son secret, il caressait déjà obscurément son espoir : cependant, il ne rougissait pas. Qu'y a-t-il de nouveau maintenant? Une seule chose : la crainte d'être démasqué. Il a suffi de provoquer cette crainte, toutes choses égales d'ailleurs, pour provoquer la rougeur. Cette crainte est donc la cause de la rougeur.

L'expérience vérifie ainsi nos prévisions : nous pouvions prévoir qu'en supprimant la cause présumée, nous supprimerions l'effet; c'est ce qui a lieu. Nous pouvions prévoir qu'en provoquant la cause présumée, nous provoquerions l'effet; c'est ce qui a lieu. — Voici maintenant une autre prévision : l'effet doit varier avec la cause; plus la cause grandira, plus il doit grandir; plus la cause diminuera, plus il doit diminuer. En d'autres termes, plus on craindra d'être démasqué, plus on aura sujet de redouter la pénétration ou l'indiscrétion d'autrui, plus on rougira. Par conséquent, l'être le plus impur, le plus défiant, le moins maître de lui, sera celui qui rougira le plus; car il aura beaucoup à cacher, il cherchera toujours à cacher et il sera peu habile à cacher. L'innocence absolue, la confiance absolue, la possession de soi absolue, rougiront aussi peu que possible : l'une, parce qu'elle n'a rien à cacher; l'autre, parce qu'elle ne songe pas à cacher; la troisième, parce qu'elle est sûre de cacher. L'expérience confirme-t-elle ces prévisions?

Il se trouve qu'elle les confirme : par exemple, les femmes rougissent beaucoup plus facilement que nous; c'est qu'elles ont plus que nous à craindre d'être démasquées. D'abord, elles ont plus à cacher. Il leur est moins permis qu'à nous d'exprimer tout ce qu'elles pensent et sentent. Elles sont tenues à plus de réserve, à plus de circonspection. Il y a une multitude de choses qu'elles sont censées ne pas comprendre et ne pas connaître : il ne faut pas qu'on s'aperçoive qu'elles les connaissent et les comprennent. Il y a des impressions, des sympathies, des enthousiasmes qu'elles ne doivent pas manifester, sous peine de passer pour légères; il y a certaines idées qu'elles doivent garder pour elles sous peine d'être accusées de pédantisme. Elles sont ainsi forcées de se surveiller sans cesse; elles ne peuvent presque rien livrer de leur cœur ou de leur esprit; il faut qu'elles atténuent, il faut qu'elles voilent, qu'elles mettent perpétuellement la sourdine. Elles tremblent sans cesse qu'on ne lise trop bien ce qui se passe en elles.

Non-seulement elles ont plus à cacher, mais elles se sentent moins que nous capables de cacher. Elles n'ont que très rarement notre volonté, notre empire sur nous-mêmes. Elles sont sensibles et impressionnables, souvent jusqu'à en être littéralement *impulsives*. Par suite, elles craignent doublement pour tout ce qu'il y a en elles d'intime, de secret, de délicat, de vierge. Elles ont doublement peur de se trahir, elles redoutent doublement l'inquisition des regards et de l'esprit. Et voilà pourquoi elles rougissent beaucoup plus que nous.

De même les adolescens rougissent plus facilement que les adultes : c'est qu'ils ont, comme les femmes, plus à cacher. Le tout jeune homme, en effet, précisément parce qu'il n'est pas encore formé, recèle beaucoup de sentimens vagues et inavoués ; il est hanté par des désirs confus ou précis, dont il a plus ou moins honte ; il couve des ambitions bizarres, qu'il lui en coûterait de dévoiler, parce qu'elles sont disproportionnées ou parce qu'elles sont ridicules ; il a des prétentions qu'il ne voudrait à aucun prix déclarer : l'un est content de son esprit, l'autre de sa figure ; l'un se flatte d'être artiste, l'autre d'être écrivain : heureux encore ceux qui ne placent pas leur amour propre ailleurs. Rien de varié et d'étrange comme les aspirations et les vanités de l'adolescent. Il y a là tout un monde de sentimens obscurs, souvent profonds et durables, que trop peu d'écrivains ont essayé d'explorer. Mais ces désirs, ces prétentions, ces ambitions, l'adolescent ne veut pas qu'on les devine, et souvent il a peur qu'on ne les devine ; une parole qu'on lui adresse par hasard l'inquiète : l'aurait-on pénétré ? — Il se surprend parlant avec trop de chaleur du sujet habituel de ses rêveries intimes : n'a-t-on pas deviné sa passion ? — Il est ainsi très souvent sur le qui-vive, il a souvent à craindre pour les secrets qu'il renferme en lui. Bref, l'adolescent cherche presque toujours à paraître un peu autre qu'il n'est : de là une peur constante qu'on ne voie au fond de lui. De là rougeur fréquente.

C'est pour la même raison qu'on rougit surtout en public : en effet, plus il y a de témoins, plus il y a lieu de craindre qu'on ne lise en nous. Plus il y a d'attentions attachées sur nous, moins nous avons de chances de les dépister. C'est le sentiment de ce danger plus grand qui nous fait rougir davantage.

Au contraire, les personnes qui auront le moins à cacher, ou qui auront le moins l'idée de cacher, ou qui ne craindront pas qu'on arrive à les pénétrer, seront celles qui rougiront le moins. Les vieillards, par exemple, rougissent peu. Le fait a été souvent remarqué ; je l'explique par deux raisons. D'abord ils ont peu à

cacher : il n'y a plus chez eux de ces désirs inavoués, de ces prétentions timides qui s'agitent ou couvent chez les adolescens; ils ont vécu, ils sont ce que la vie les a faits, la réalité s'impose à eux et les rêves chimériques, sauf exception, leur sont interdits. Ils n'ont plus de vagues et craintives aspirations; ils ont des idées si arrêtées, des habitudes si enracinées, un caractère si consolidé qu'ils ne songent même plus à dissimuler. Le désir de paraître autres qu'ils ne sont ne leur vient plus. Ils sont forcés de se donner pour ce qu'ils sont, qu'ils aient conscience ou non de leurs défauts, qu'ils en souffrent ou qu'ils s'en fassent gloire. — Non-seulement ils ont peu à cacher, mais ils sont plus capables de cacher; ils sont devenus plus maîtres d'eux-mêmes, plus sûrs de ne pas dire ce qu'ils veulent taire; leur masque social, comme tout en eux, s'est épaissi et s'est consolidé. Ils savent qu'on ne peut pas lire sur leur visage les rares sentimens qu'ils tiennent à garder secrets. — Voilà pourquoi ils rougissent si peu; ils ont moins sujet que nous de redouter la pénétration d'autrui.

Les aveugles nous fourniront une preuve encore plus précise. Si notre théorie est vraie, que doit-il se passer chez les aveugles? D'abord ils doivent moins rougir que nous; car l'idée qu'on les observe, qu'on les *voit*, qu'on peut lire sur leur visage, ne leur est pas naturelle; ils doivent donc avoir moins que nous peur qu'on ne pénètre leurs secrètes pensées. — Et surtout la rougeur ne doit être fréquente chez eux qu'assez tard, lorsque l'éducation leur a appris qu'on peut les regarder. — De plus ils doivent peu rougir devant les autres aveugles; car alors ils savent que nul œil ne les épie; ils sont en presque parfaite sécurité; des témoins aveugles sont des témoins peu dangereux; on a moins à craindre d'être démasqué par eux. — Et enfin, ce qui est très important à noter, les aveugles, tout en rougissant moins que nous, doivent cependant rougir, même devant les autres aveugles; car ils peuvent toujours craindre pour leurs pensées intimes : des témoins aveugles n'équivalent pas à la solitude; ce n'est pas seulement le regard qui menace nos secrets, c'est aussi et surtout l'esprit. L'aveugle, même s'il ne songe pas qu'un œil puisse l'épier, sait qu'il y a d'autres moyens de lire en lui : sa voix, sa parole peuvent dévoiler ses impressions aussi sûrement que ses gestes et que sa physionomie. — Il est donc naturel qu'il rougisse, et il est à prévoir qu'il rougira moins que nous. C'est ce que confirme l'expérience,

D'abord il est incontestable que les aveugles rougissent. Darwin le remarque lui-même : « La pauvre Laura Bridgman, aveugle de naissance et complètement sourde, rougit. Le révérend R.-H. Blair, principal du collège de Worcester, m'informe que parmi les

sept ou huit enfans aveugles-nés qui se trouvent dans cet asile, trois rougissent très facilement (1). »

Le directeur actuel de l'institution nationale des jeunes aveugles me confirme dans cette opinion : « Un premier point incontestable, m'écrit-il, c'est que les aveugles sont susceptibles de rougir lorsqu'ils sont en présence des voyans, et qu'ils éprouvent une impression vive, agréable ou désagréable. » Et il ajoute : « Je crois bien que cette impression produit les mêmes effets, même si l'aveugle a la conviction qu'il n'est en présence que d'autres aveugles. » — Ainsi ce que nous avions pu prévoir se réalise : les aveugles rougissent ; ils rougissent même devant d'autres aveugles, quoique le fait soit moins net et moins certain.

En même temps ils rougissent moins facilement que nous. Le directeur des jeunes aveugles ajoute les lignes suivantes : « Votre troisième question doit être résolue par l'affirmative ; les aveugles rougissent moins facilement que les clairvoyans et l'on retrouve beaucoup plus de physionomies impassibles chez eux que chez les personnes qui voient clair. »

Ainsi l'expérience est d'accord avec notre théorie.

IV.

Nous sommes en mesure maintenant d'apprécier la théorie très ingénieuse, mais incomplète de Darwin. Voici quelle est l'idée de Darwin. D'après lui, la cause qui nous fait rougir, c'est notre propre attention portée sur nous-mêmes ; si je rougis, c'est que, par crainte du jugement d'autrui, ou pour une autre raison, je porte fortement mon attention sur ma personne physique, sur mon visage. « A toutes les époques, hommes et femmes ont attaché, surtout pendant leur jeunesse, une grande importance à l'aspect extérieur de leurs personnes ; ils ont également porté une attention toute spéciale sur l'apparence de leurs semblables. Le visage a été le principal objet de cet examen, bien que, à l'époque où l'homme allait tout nu, la surface entière du corps fût exposée aux regards. Or, toutes les fois que nous savons ou que nous soupçonnons que l'on critique notre personne, notre attention se porte fortement sur nous-mêmes, et surtout sur notre visage. Cela doit avoir très probablement pour effet de mettre en jeu la portion du *sensorium* qui reçoit les nerfs sensitifs de la face (2). »

(1) Darwin, *Expression des émotions*, loc. cit., p. 337.
(2) *Id., ibid.*, p. 373.

Darwin explique même très habilement cette influence de l'attention sur la rougeur. D'après lui, l'attention portée sur une région quelconque du corps modifie, dans cette région, la circulation capillaire. Par exemple, on modifie les mouvemens involontaires du cœur en fixant sur eux l'attention. La sécrétion salivaire est surexcitée quand nous imaginons fortement un fruit acide. « Les mouvemens péristaltiques de l'intestin sont influencés par l'attention qu'on porte sur eux. » C'est ce qui a lieu pour le visage : sous l'influence de l'attention, les vaisseaux se relâchent plus ou moins et se gorgent de sang artériel ; alors on rougit. — De plus, ajoute Darwin, grâce à l'habitude et à l'hérédité, les capillaires de la face sont devenus extrêmement sensibles : l'habitude ancestrale de porter sur eux l'attention a modifié leur tonicité. Voilà pourquoi nous rougissons aujourd'hui à la première alerte ; nous n'avons même plus conscience de porter notre attention sur notre visage : là est pourtant la vraie cause.

Cette théorie est intéressante et spécieuse ; est-elle exacte ? — Laissons de côté l'influence de l'attention sur les vaisseaux capillaires ; c'est là une question de psycho-physiologie qui est ici accessoire ; notons simplement qu'il y a peut-être quelque désaccord entre cette idée de Darwin et l'idée de Claude Bernard que nous rappelions au début. — Ce qui nous intéresse, c'est cette loi proposée par Darwin : l'attention portée sur notre personne physique est la cause de la rougeur. Cette loi nous paraît très contestable. — En effet, il nous arrive de porter fortement notre attention sur notre visage sans que nous rougissions pour cela. Quand nous nous regardons dans une glace, nous sommes attentifs à notre personne physique ; pourtant nous ne rougissons pas. Si je ressens une douleur à la face, je fixe mon attention sur la région endolorie ; pourtant je ne rougis pas. Peut-être se produit-il une légère dilatation des capillaires, mais qui ne ressemble en rien au phénomène de la rougeur.

Sans doute, dans la plupart des cas de rougeur, nous portons notre attention sur notre visage, mais ce n'est pas la circonstance vraiment essentielle. — Un enfant pris en flagrant délit de mensonge est, sans doute, un peu préoccupé de son visage, mais ce qui le préoccupe bien autrement, c'est la pensée secrète qu'il voulait à tout prix dissimuler, et qui risque de paraître au grand jour. — De même, lorsqu'on nous dit une vérité qui nous pique : sans doute, alors nous songeons à notre visage qui peut trahir notre émotion ; mais ce n'est pas là le fait important : le fait important, c'est le sentiment qu'on aperçoit en nous ce que nous voulions cacher, qu'on viole les retraites intimes de notre âme. — Quand

j'avoue une faute, peut-être fais-je quelque attention à mon maintien et à mon air; mais ce n'est pas là l'essentiel : l'essentiel, c'est le sentiment que quelque chose de secret va être dévoilé. Même dans les cas de timidité, l'attention que nous portons sur nous n'est que secondaire; l'écolier qu'on interpelle brusquement est bien un peu gêné dans les entournures et inquiet de la mine qu'il peut faire; mais ce qui le tourmente, c'est la révélation possible de son amour-propre dans certains cas, de son ignorance dans d'autres. Le timide qui rougit en entrant dans un salon est, sans doute, fort préoccupé de son attitude physique, mais au fond, ce qui le paralyse, c'est surtout l'idée qu'on devine son émotion qu'il voudrait secrète. La jeune fille qui entend un mot inconvenant se soucie, sans doute, un peu de son visage qu'elle veut garder calme et naturel; mais ce qui est dominant en elle, c'est la crainte qu'on ne voie au fond de son âme ce qu'elle tient à cacher. L'homme qui reçoit des éloges cherche, sans doute, à garder une physionomie impassible; mais ce qui le gêne au-dessus de tout, c'est l'idée que sa vanité secrète peut être devinée. — L'attention portée sur soi est donc peut-être un fait fréquent, peut-être même un fait constant : à coup sûr, ce n'est pas le fait essentiel, le fait influent, la cause.

Ce n'est donc pas parce que nous portons notre attention sur nous que nous rougissons. Ce n'est même pas parce que l'attention des autres se porte sur nous. Darwin, en deux ou trois endroits, semblerait pencher vers cette hypothèse. Au fond, elle n'est pas plus juste que l'autre. Sans doute, dans presque tous les cas de rougeur, nous sommes préoccupés de l'attention d'autrui. Mais ce n'est pas là l'essentiel. Si l'attention d'autrui nous fait rougir, c'est que nous avons quelque chose à cacher; c'est que nous craignons pour nos pensées ou nos émotions secrètes. Sinon, peu nous importerait. — Le fait extérieur est secondaire; ce qui est capital, c'est le fait intérieur, le souci de ce que nous cachons, la crainte qu'on ne le découvre. Quand je rougis, j'ai le sentiment qu'on pénètre au fond de mon âme : voilà le point.

Telle est donc la solution à laquelle nous nous arrêterons. Toutes les fois que nous rougissons, nous craignons pour ce qu'il y a de secret en nous. Nous avons peur qu'on ne voie au fond de nous : modestes, nous avons peur qu'on ne voie au fond de nous une joie de vanité; pudiques, qu'on ne voie au fond de nous une pensée interdite; timides, qu'on ne voie au fond de nous une émotion ridicule; coupables, qu'on ne voie au fond de nous un souvenir inavouable.

Dans tous ces cas, la rougeur va directement contre notre inté-

rêt. Nous tremblons qu'on ne devine en nous une joie secrète, et la rougeur trahit cette joie. Nous tremblons qu'on ne soupçonne en nous une pensée secrète, et la rougeur trahit cette pensée. Nous tremblons qu'on n'aperçoive en nous un trouble secret, et la rougeur trahit ce trouble. On rougit parce qu'on craint le regard, et la rougeur l'attire. La rougeur ne sert donc à rien. A moins de dire, comme Darwin, qu'elle sert à embellir la joue des jeunes filles; à moins d'y voir une marque de la justice divine qui a voulu que les coupables se trahissent eux-mêmes, il faut reconnaître qu'elle n'a aucun but. Elle semble déplacée dans le concert des phénomènes utiles à notre existence. Elle est un luxe inutile et dangereux.

Cette relation constante entre la rougeur, fait physique, et le sentiment d'être démasqué, fait moral, il faudrait maintenant l'expliquer. Pourquoi le sentiment qu'on voit nos pensées secrètes nous fait-il rougir? D'où vient que ces deux faits forment un couple? — La tentation de chercher une réponse est forte; mais je crois que nous devons résister. Nous n'en savons pas encore assez long sur la nature pour résoudre un tel problème avec précision. Tout ce que nous pouvons faire, à l'heure qu'il est, c'est dire: toutes les fois que tel phénomène physique se produit, tel phénomène moral se produit; il y a entre eux une liaison invariable. Quant à comprendre pourquoi l'un entraîne l'autre à sa suite, nous ne le pouvons guère. Il y aurait peut-être place pour quelques hypothèses plus ou moins vraisemblables; mais aucune ne pourrait être établie scientifiquement: mieux vaut donc se les interdire. Contentons-nous de constater et de prouver; plus tard nous comprendrons.

CAMILLE MÉLINAND.

LA

PSYCHOLOGIE DES SEXES

ET

SES FONDEMENS PHYSIOLOGIQUES

I. P. Geddes et A. Thomson, *l'Évolution du sexe.* Paris, 1892; Babé et Cᵉ. — II. Alfred Russel Wallace, *le Darwinisme.* Paris, 1891; Babé et Cᵉ. — III. Rolph, *Biologische Probleme.* Leipzig, 1884. — IV. A. Sabatier, *Mémoire sur la morphologie des élémens sexuels et sur la nature de la sexualité;* Montpellier, 1886. — V. H. Thulié, *la Femme.* Paris, 1885; Delahaye. — VI. Dʳ Gustave Le Bon, *l'Homme et les Sociétés.* Paris, 1881; Rothschild. — VII. Ch. Secrétan, *le Droit de la femme.* Lausanne et Paris, 1884; Alcan. — VIII. L. Frank, *Essai sur la condition politique de la femme.* Paris, 1892; Rousseau.

« Les âmes n'ont point de sexe, » a-t-on dit. Ce serait vrai, peut-être, si nous étions de purs esprits. Encore les théologiens ont-ils disserté pour savoir si les anges n'étaient point de sexes différens. Quant à nous, qui vivons sur terre, notre caractère reçoit nécessairement son empreinte de notre organisme, qui lui-même reçoit du sexe sa première direction. Dans les problèmes psychologiques, moraux et sociaux que soulève le rapport des sexes, on a presque toujours négligé les considérations biologiques, qui seules, cependant, nous semblent éclairer tout le reste. Novateurs et conservateurs ont raisonné, — ou déraisonné, — comme si le fait même du sexe n'existait pas. Ils se sont trop contentés, en général,

d'une sorte de sentimentalisme, soit pour, soit contre la femme. Aux yeux des uns, la femme semble être encore, comme pour les théologiens et pères de l'église, une créature inférieure, cause du péché originel, « plus amère que la mort, » « porte de l'enfer, » « chemin de l'iniquité, » « sentinelle de Lucifer, » « dard du scorpion, » « tænia du cœur humain, » « vase d'impureté ; » ce sont des litanies à rebours. Dans leur dédain du « sexe faible, » ils auraient volontiers, comme les tribus indiennes, un oui pour les hommes et un oui différent pour les femmes. Selon d'autres, au contraire, la femme est une créature supérieure, à qui s'appliquent les vraies litanies de la Vierge-mère : siège de sapience, miroir de la justice, vase d'élection, porte du ciel, etc. Ceux mêmes qui, comme Michelet et Proudhon, se sont préoccupés du point de vue physiologique ont été si incomplets, ils ont mêlé à la science encore insuffisante de leur époque tant d'imaginations poétiques ou romanesques, que la vraie et naturelle relation des sexes n'en est guère éclairée.

Quant aux « anthropologistes, » ils n'ont vu là, trop souvent, qu'une affaire de « force musculaire » et de « poids du cerveau. » Il y a bien d'autres élémens qui doivent entrer en ligne de compte. Le dynamomètre, la balance et le crâniomètre sont des instrumens un peu trop simples : l'esprit ne se mesure pas au poids. Quel est un des plus petits crânes connus ? Celui de Voltaire. Mais un monde peut tenir dans une coque de noix.

En ces derniers temps, les biologistes ont introduit dans le problème des élémens de haute valeur, qui peuvent mieux faire saisir l'opposition et l'harmonie des deux sexes, en permettant de caractériser par des traits précis leur constitution physique et mentale. Depuis deux ans surtout, les idées relatives à la propagation de l'espèce et à l'apport exact de chaque sexe ont fait un pas si décisif, que les biologistes considèrent comme étant désormais connus les actes essentiels de la fécondation. Plusieurs savans français ont l'honneur d'avoir contribué à ces résultats, dont la portée n'est pas seulement physiologique, mais encore philosophique. S'il est vrai que la morale et la science sociale doivent « suivre la nature, » non pour accepter la réalité telle qu'elle est, mais pour ne pas s'égarer à l'opposé de l'idéal qu'il est possible d'atteindre, il en résulte qu'on ne saurait demeurer indifférent aux grandes conclusions de l'histoire naturelle sur la genèse, les caractères et le rôle des sexes dans le développement de la vie. Les différences physiques et mentales entre l'homme et la femme peuvent être ou exagérées ou diminuées par l'éducation, par les mœurs, par les lois ; mais, pour les oblitérer entièrement, il faudrait, comme disent MM. Geddes et Thomson, « recommencer l'évolution sur

une base nouvelle. » Ce qui a été décidé chez les protozoaires préhistoriques ne peut être annulé par un acte du parlement. On nous permettra donc, pour ne pas nous tenir dans de simples généralités littéraires qui peuvent servir d'argumens aux thèses les plus opposées, d'aborder la question par son côté purement scientifique. Nous devons pour cela remonter jusqu'aux origines mêmes de la génération sexuée, qui ont d'ailleurs autant d'intérêt que d'importance : c'est ici que la vraie méthode prescrit de reprendre la question *ab ovo*.

I.

Le sexe masculin s'est décerné à lui-même la palme de « supériorité ; » ce qui était inévitable au temps où la force corporelle était la force supérieure. Dès l'antiquité, philosophes et savans ont soutenu que la femme était un homme non développé, et cette opinion s'est perpétuée jusqu'à nos jours. La théorie de la sélection sexuelle, telle que l'a présentée Darwin, présuppose encore dans la ligne masculine une « supériorité, » un « droit d'héritage. » Pour Spencer, le développement de la femme est arrêté de bonne heure par les fonctions de la procréation, de la gestation, de la lactation. Bref, a-t-on dit, l'homme de Darwin est une femme qui a achevé son évolution, et la femme de Spencer est un homme dont l'évolution a été arrêtée. Velpeau, lui, considérait les femelles comme étant dégénérées d'une masculinité primitive. Toutes ces idées sont aujourd'hui reconnues fausses. Les récentes découvertes ont mis hors de doute ce que les naturalistes appellent l'absolue « identité de valeur des élémens masculin et féminin » dans la propagation de l'espèce. On a même démontré que l'embryon reçoit une portion mathématiquement égale de substance paternelle et de substance maternelle, que les deux capitaux de vie primitifs sont de tout point équivalens et complémentaires; ce qui explique matériellement les faits d'hérédité.

Au début de la vie sur le globe, les premiers êtres se reproduisaient simplement par division : chaque moitié du parent devenait un rejeton, identique au parent lui-même. C'était le triomphe de l'hérédité sans mélange. Tout le monde connaît la reproduction par division artificielle, les boutures et marcottes, par exemple, qui s'opèrent sans nouvelle union de sexes. Les saules pleureurs, dit M. Geddes, ne sont pas rares en Angleterre ; cependant, comme ils n'y fleurissent jamais, ils ont tous dû venir de boutures, par multiplications « asexuelles. » Les hydres, les vers de terre coupés en morceaux reproduisent le tout. Chez les protozoaires, la multiplication commence par une rupture presque mécanique : la

masse élémentaire du protoplasme, devenant trop grosse, se brise; de la sorte, elle se sauve et se multiplie tout à la fois.

Tant que dura ce mode de reproduction par simple division, il n'y avait guère de progrès possible : le nouvel être n'était qu'un morceau du générateur, qui en reproduisait forcément les particularités. De nos jours, les jardiniers veulent-ils conserver intacte une variété de plante remarquable, ils n'ont pas recours à la reproduction sexuelle par graines, qui mélangerait les caractères de la plante élue à ceux des plantes ordinaires ; ils ont recours à la reproduction asexuelle par bouture, qui donne des sujets identiques au *pied* dont ils sont sortis (1). Les combinaisons nouvelles, les sélections de toutes sortes, les variations et les progrès ont été introduits par la séparation des sexes. Si les lettres de l'alphabet se reproduisaient par simple division, l'*a* produirait des *a*, le *b* produirait des *b;* mais, sans mariages de lettres, on n'obtiendrait jamais l'*Iliade* ou l'*Odyssée*.

Pour entrevoir comment la séparation des sexes a pu se produire, il faut se rappeler que chacune des deux grandes fonctions de la vie, nutrition et reproduction, implique, au sein même du tissu vivant, des changemens de deux sortes et en sens inverse, les uns intégrateurs et les autres désintégrateurs, les premiers constituant une recette, les autres une dépense (2). Ce sont les deux oscillations du pendule de la vie. Dans la nutrition, il y a d'abord recette ou assimilation, puis dépense ou désassimilation, et selon qu'un des courans l'emporte, on a un tempérament d'épargne ou un tempérament dépensier ; l'un où prévaut la montée de la vie, l'autre où prévaut la direction descendante qui aboutit à l'activité musculaire ou cérébrale. Pour la reproduction de l'espèce, il est également nécessaire, d'une part, d'accumuler les matériaux de l'existence destinée à un autre être ; d'autre part, de les séparer de soi et de faire ainsi une dépense de sa propre substance au profit d'autrui. Mais ces deux fonctions, quoique solidaires, peuvent être cependant en proportions diverses, et c'est, d'après l'hypothèse la plus probable, ce qui a produit la distinction des sexes, entre lesquelles elles se sont partagées.

M. Geddes suppose, dans une cellule analogue aux amibes, et qui présentait d'abord l'équilibre du revenu et de la dépense, un excédent prolongé des changemens assimilatifs sur les désassimilatifs ; le résultat sera nécessairement une croissance de volume, une réduction d'énergie actuelle et de mouvement, une augmentation d'éner-

(1) Voir Koehler, *Pourquoi ressemblons-nous à nos parens?* (*Revue philosophique* d'avril 1893.)

(2) Voir la *Revue* du 15 juillet.

gie potentielle et de matière nutritive en réserve. Les irrégularités de contours tendront à disparaître et, la tension superficielle aidant, la cellule acquerra une forme sphéroïdale. Le résultat, très intelligible assurément, se rapprochera de l'œuf, « gros et immobile. » Partez encore d'une cellule d'abord équilibrée, mais en supposant que la dépense y prédomine sur l'acquisition : la mise en liberté croissante d'énergie motrice devra trouver son expression au dehors dans un accroissement de mobilité et dans une diminution de volume ; les cellules les plus actives se modifieront dans leur forme pour être aptes à passer au travers du fluide environnant ; elles s'allongeront en forme de fouet, présentant une sorte de tête et de queue pointue. La polarité féminine ou masculine serait donc, à l'origine, déterminée par la tendance à la conservation ou la tendance à la dépense.

Après un certain nombre de divisions, dont les dernières se font coup sur coup, les élémens masculin et féminin finissent par être réduits chacun à un demi-noyau, qui a besoin d'être complété par l'autre pour se développer. Et ces deux demi-noyaux conservent la polarisation différente qui, chez l'élément féminin, aspire à l'intégration, chez l'élément masculin, à la désintégration.

L'œuf, volumineux, bien nourri et passif, est l'expression cellulaire du tempérament caractéristique de la mère ; le volume moindre, l'aspect originairement moins nourri et l'activité prépondérante du père sont résumés dans l'élément masculin. L'œuf est une des plus grosses cellules, l'élément masculin est la plus petite de toutes. L'œuf renferme dans son protoplasme une provision de nourriture, ou vitellus, destinée à l'embryon ; la fabrication du vitellus constitue même, pour l'organisme maternel, une dépense intérieure considérable. Cette réserve alimentaire de l'œuf, avec les membranes d'enveloppe qui y sont si souvent prédominantes, fait défaut dans l'élément masculin, presque réduit à son demi-noyau actif et remuant. Il est comparable à une monade, à un infusoire à fouet, très pauvre en substance cellulaire. Son énergie locomotrice est extrême ; il se meut activement dans la plupart des animaux et dans beaucoup de plantes ; c'est comme « une matière de protoplasme explosif, » qui, dès que le stimulant nécessaire se présente, part avec une extraordinaire vivacité.

Non moins remarquable est sa puissance d'endurance, analogue à celle des monades et de ces bacilles qui font aujourd'hui le désespoir de la médecine. Il supporte les variations les plus extrêmes de la température ; il garde sa vitalité féconde pendant des mois et, chez certains animaux, comme les abeilles, pendant des années. Cette endurance lui permet d'aller sans danger à la recherche de

l'œuf en traversant des milieux qui seraient nuisibles à celui-ci, ou d'attendre, dans des circonstances parfois défavorables, que l'œuf ait atteint sa maturité. Suivant Rolph, cet « affamé, » recherche l'œuf, grand et bien nourri, dans le dessein de la conjugaison : — « dessein pour lequel l'œuf, précisément parce qu'il est plus grand et mieux alimenté, a pour sa part moins d'inclination. » L'initiative vient donc de l'élément masculin, qui, de plus, dans les diverses espèces, est beaucoup plus nombreux. Ces faits, presque aussi vieux que la terre, font pressentir bien des différences entre les caractères masculin et féminin. C'est déjà la force motrice, l'activité entreprenante et la recherche aventureuse qui caractérisent l'élément masculin, ce qui suppose bien que la vie a pris ici la direction de la dépense extérieure, non de l'accumulation interne.

Aussi voyons-nous qu'une nourriture insuffisante, en déterminant cette direction dépensière de la vie, tend à produire des individus du sexe masculin. La nutrition est un des facteurs les plus importans pour déterminer le sexe; et bien loin que le sexe féminin résulte d'un arrêt de développement, ce sont au contraire les conditions nutritives les plus favorables qui le déterminent (1).

En résumé, au seuil même de la vie animale et végétale, nous voyons qu'une petite cellule active, incomplète, incapable de se développer seule avec son demi-noyau, s'associe à une cellule

(1) Comme exemples, il faut noter les curieuses expériences de Yung sur les têtards, qui, au moyen d'une bonne nourriture, élevèrent la proportion des femelles de 56 à 92 pour 100; — le cas typique des abeilles, qui, durant les huit premiers jours de la vie larvaire, par l'addition d'un peu de nourriture et d'une quantité double de corps gras pour les larves de reines, décident des différences si marquantes qui sépareront la reine des ouvrières; — les expériences de Siebold sur une espèce de guêpes, où augmenta la proportion des femelles du printemps au mois d'août, avec la chaleur et l'abondance de nourriture; — les chenilles des phalènes et des papillons devenant mâles quand elles sont soumises à la faim; — les expériences de Girou sur trois cents brebis, dont la moitié, bien nourrie, donna une grande proportion d'agneaux femelles; l'autre, maigrement nourrie, une grande proportion de mâles; — enfin, les pucerons de nos rosiers et arbres fruitiers, qui, dans la prospérité de l'été, donnent une succession de femelles capables de se reproduire par parthénogenèse, tandis qu'avec le froid et la disette de l'automne, les mâles reviennent. Dans la « génération alternante, » tour à tour asexuelle et sexuelle, les conditions nutritives favorables déterminent la première, tandis que la seconde se produit dans des conditions moins propices. L'alternance des générations n'est, au fond, qu'un rythme entre la prépondérance de l'intégration et de la désintégration. Dans l'humanité, après une épidémie ou une guerre, les naissances masculines augmentent; le nombre des garçons varie, d'après Düsing, selon les récoltes et les prix. Le nombre des naissances de garçons est plus grand dans les pays pauvres que dans les pays riches et dans les villes. — Enfin, dans les deux tiers des grossesses doubles, les jumeaux, obligés de se disputer la nourriture, sont du sexe masculin.

constituant un individu plus nourri et plus tranquille, mais ayant d'ailleurs elle-même besoin d'être complétée. Voilà, dès le début, le contraste entre les sexes.

M. Armand Sabatier avait déjà trouvé que le caractère de l'élément féminin est la concentration, l'unification, la cohésion : cet élément tend à rester un et à ne pas se fragmenter, à ne pas se sectionner, tant qu'il est livré à lui-même. Le caractère de l'élément masculin est au contraire « un rôle de division, de dispersion. » Et M. Sabatier faisait à ce propos un rapprochement plein d'intérêt : dans cette fonction d'élément centrifuge, mobile et chercheur, ne reconnaît-on pas déjà ce que l'on peut appeler « l'extériorité du sexe masculin, » c'est-à-dire sa « tendance générale à la vie active, voyageuse et extérieure? » Au contraire, voyez l'état d'immobilité relative, le caractère de concentration et d'intégration qui marque l'élément féminin; n'y reconnaissez-vous pas déjà ce caractère d'intimité, d'intériorité, d'union, qui distingue la mère et qui fait d'elle la créatrice du nid, du foyer? « L'*indépendance* est le propre du sexe et de l'élément masculins; la *solidarité* appartient au sexe et à l'élément féminins. »

II.

Passez des germes aux animaux développés, vous reconnaîtrez encore, sur toute l'échelle, que les mâles ont des habitudes plus actives, tandis que les femelles en ont de plus passives ; que, sauf des exceptions dont nous parlerons tout à l'heure, les mâles tendent originairement et par nature à être plus petits ; qu'ils ont une température plus élevée et se consument plus vite ; que les femelles sont d'ordinaire plus grosses, d'une température moindre et vivent plus longtemps. La femelle de l'insecte qui donne la cochenille, chargée de produits de réserve sous la forme du pigment rouge bien connu, passe la plus grande partie de sa vie comme une simple galle, immobile sur le cactus. Le mâle, au contraire, à l'état adulte, est agile, toujours en mouvement, et il a la vie courte. Le mâle adulte de l'ascaride appelé *heterodora Schachtii*, qui infeste le navet, est agile, tandis que la femelle est toujours au repos et bouffie. Dans l'ordre des strepsiptères, les femelles parasitaires aveugles sont complètement passives et ressemblent à des larves; les mâles sont libres, ailés, et vivent peu. Chez les insectes, les mâles se distinguent le plus souvent par des couleurs plus brillantes, par des armes utilisées pour vaincre leurs rivaux et par la faculté exclusive de pousser leurs bruyans appels d'amour. Aussi les Grecs disaient-ils ironiquement que les mâles des cigales

vivent heureux, « ayant des femmes privées de voix. » Chez les oiseaux, les mâles ont des couleurs et des ornemens qui éclatent, des armes contre leurs rivaux; voyez la différence entre les magnifiques oiseaux de paradis mâles et leurs modestes femelles, entre la queue du paon et le plumage uni de la paonne, entre le chant du rossignol et la voix de sa compagne. Parmi les mammifères, rappelez-vous la crinière des lions, les cornes des antilopes, des béliers, des taureaux, etc. Chez les oiseaux et les mammifères, les mâles sont d'ordinaire plus grands que les femelles: c'est parce qu'ils ont les os et les muscles plus forts; et ils les ont plus forts parce qu'ils ont été développés par une activité extérieure plus grande. Ils doivent, en effet, exercer cette activité pendant que la femelle est empêchée par l'incubation ou la gestation. En outre, leur race a été fortifiée par les combats entre mâles, tandis que les femelles des animaux supérieurs sont affaiblies par le sacrifice maternel croissant de la gestation, de la parturition, de la lactation, des soins aux jeunes, etc.

Darwin et Spencer ont voulu expliquer toutes ces différences physiques par la « sélection sexuelle, » qui a dû faire préférer, de gré ou de force, les mâles les plus robustes et les plus agiles. Mais cette explication est incomplète. La force et l'agilité ne sont pas seulement une adaptation ultérieure; elles sont un trait primordial de l'activité masculine. C'est un déterminisme interne, non externe, qui produit entre le mâle et la femelle la division des fonctions pour la perpétuité de la vie et de l'espèce, par cela même les caractères « primaires » des deux sexes.

De même pour ce qu'on appelle les caractères sexuels secondaires : ornementation, moyens de défense, etc. Wallace, dans son livre important sur *le Darwinisme*, discute les phénomènes d'ornementation masculine et montre qu'ils peuvent s'expliquer par « les lois générales de la croissance et du développement. » Or, si les ornemens sont le produit naturel, le résultat direct de la santé et de la vigueur surabondantes, il n'est plus besoin ici de la sélection darwiniste pour expliquer la présence de ces ornemens. Inutile d'appeler à notre aide une cause aussi hypothétique que « l'action accumulée de la préférence des femelles. » Considérez d'ailleurs les bigarrures si compliquées de l'oiseau ou de l'insecte mâle, et les lentes gradations d'une variété à l'autre, vous jugerez bien difficile d'accorder à des oiseaux ou à des papillons un degré de développement esthétique qui est rare, même parmi les êtres humains. L'explication de Darwin supposerait chez les animaux une sensibilité esthétique par trop subtile. L'éclat du coloris, l'exubérance du poil et des plumes, et même le développement des armes sont avant tout, dans leur origine, des

« affleuremens de la constitution masculine (1). » Par exemple, le pigment coloré étant un produit de désassimilation et de combustion, sorte de cendre brillante, une plus grande richesse de coloris ne fait que manifester une activité prédominante des échanges chimiques, aboutissant à une désassimilation intense. Les couleurs brillantes sont donc, d'ordinaire, le tempérament devenu visible. Dans un sens littéral, dit M. Geddes, « c'est pour la cendre que les animaux se parent de beauté, » et les mâles le font davantage parce qu'ils sont mâles, non par aucune autre raison. D'où suit cet apparent paradoxe, ou plutôt cette vérité profonde, que tous les caractères sexuels appelés secondaires sont, au fond, primaires, puisqu'ils expriment le même tempérament général qui, dans un cas, a eu pour résultat la production des élémens masculins, dans l'autre, celle des élémens féminins. Chez les lucioles, les lueurs semblent d'abord de couleur identique et d'intensité à peu près égale; cependant, avec plus d'attention, on reconnaît que la lueur jetée par le mâle est plus intense, et surtout que le rythme de la lumière est plus rapide, les éclairs plus courts; chez la femelle, la lumière est plus durable, les éclairs plus éloignés et plus vacillans. Vous avez là l'indication sensible des contrastes que présente la physiologie des deux sexes.

Lorsque les sexes se sont différenciés, chacun d'eux a eu sa fonction dominante. Le sexe féminin a représenté principalement la conservation de l'espèce et de sa structure typique, qu'il a été spécialement chargé de perpétuer. L'autre sexe a représenté surtout les forces de changement. Toute variation commence par être individuelle : elle est une originalité, une excentricité de l'individu par rapport à l'espèce; elle suppose un écart du type, donc un mouvement plus actif et plus personnel de la vie, une transformation de l'énergie en formes ou en actions nouvelles. Là où domine l'activité de dépense, les permutations de molécules qui constituent ce que les physiologistes appellent une « variation d'organes ou de fonctions » sont nécessairement plus probables; elles le sont moins chez les femelles passives et au repos. De fait, l'expérience prouve que les mâles sont plus novateurs et plus inventeurs, soit au physique, par la plus grande variation de leurs formes, soit au moral, par la plus grande variation de leurs idées et de leurs sentimens. Il en résulte une conséquence très importante pour l'évolution des espèces. Ce sont les mâles qui ont eu le rôle d'introduire et de transmettre à la descendance la majorité des variations. L'étude des pigeons domestiques, par exemple, montre, d'après les expériences de Brooks, que le mâle a le pas sur la femelle pour déterminer la production

(1) Geddes et Thomson, l'*Évolution du sexe*.

de variétés nouvelles. Ces variétés apparaissent presque toujours chez les mâles et se transmettent par eux : or l'éleveur, ici, ne laisse pas aux femelles le soin de choisir ; ce n'est donc pas, comme le prétend Darwin, la « sélection » sexuelle, mais la constitution même du mâle qui fait que ses variations sont et plus fréquentes et plus transmissibles. Brooks conclut : « Nous considérons les cellules mâles comme étant l'origine de la plupart des changemens par lesquels l'espèce est arrivée à son organisation actuelle. » C'est le mâle qui marche en tête, la femelle qui suit dans la transformation des races. Toutefois, ajoute M. Geddes, dans les progrès qui eurent pour première origine « le sacrifice reproducteur et l'amour, » les femelles ont « l'honneur d'avoir ouvert le chemin. » D'une manière générale, l'élément féminin représente donc dans l'histoire des espèces animales le principe de l'unité ; le masculin, celui de la multiplicité. L'un est la tradition spécifique, l'autre est l'innovation personnelle. Les deux sont également nécessaires : point de progrès possible sans les forces qui conservent et sans les forces qui modifient.

Les divergences sexuelles sont d'autant plus marquées qu'on s'élève davantage dans l'échelle de l'évolution. C'est donc dans les races humaines et dans les individus humains les plus développés qu'on peut lire le mieux les traits physiologiques qui séparent les sexes. Le tempérament d'épargne se manifeste clairement chez la femme par des signes bien connus : rondeur des tissus, activité moindre des échanges moléculaires, d'où résulte une faim moindre, ainsi qu'une moindre puissance digestive. Le développement de la poitrine, du bassin et des hanches, où les lignes courbes et ovales prédominent, est une conséquence nécessaire d'un tempérament en prédominance de nutrition et destiné lui-même à la nutrition de l'espèce. Ce développement, en donnant le dernier trait à la beauté de la femme, lui ôte en même temps l'agilité. Les anciens poètes ont fait d'Atalante, de Camille, des femmes légères à la course ; on leur a répondu que la rapidité de la femme, sinon de la jeune fille, est chose impossible : la femme porte proportionnellement, diraient les physiciens, plus de « poids mort. » Mais ce prétendu poids « mort, » c'est ce qui alimentera la vie des générations.

Le tempérament d'épargne entraîne encore, chez la femme, la prédominance des fonctions de la vie végétative et viscérale. C'est, en effet, aux viscères que les fonctions de réparation et de construction physiologique sont principalement dévolues : élaboration du sang, circulation, purification du sang par la respiration, etc. Enfin il y a des viscères qui ont pour objet la nutrition même de la race et dont l'importance est notoire dans la vie féminine. En vertu

du même tempérament, le système nerveux de la femme est plus développé dans les ganglions qui président à la vie végétative et sensitive; il est moins développé dans les centres qui président plus spécialement au travail musculaire et au travail cérébral. Il faut bien que la femme, pour faire face aux dépenses de la maternité, fasse réserve de forces vitales. Qu'est-ce que la dépense demandée à l'homme pour l'espèce? Bien peu de chose. Chez la femme, au contraire, cette dépense sera considérable et prolongée. Aussi, dès que la femme atteint l'âge où elle peut être mère, elle subit déjà des crises périodiques en vue de la future nutrition de l'enfant et doit, à chaque fois, abandonner une partie de sa substance. Plus tard, pour la gestation, pour l'enfantement, pour l'allaitement, puis pour l'éducation première de l'enfant, quelle série de sacrifices physiologiques et moraux, exigeant une énorme réserve de forces! C'est la raison pour laquelle l'évolution individuelle est plus précoce chez la femme, et aussi plus vite ralentie, parfois même arrêtée. Mais la femme, quand sa croissance personnelle est finie, continue de croître dans la personne de ses enfans; leur vie est, au pied de la lettre, le prolongement de la sienne. La femme n'est point enfermée dans son moi : elle déborde en autrui, elle est l'humanité visible. Est ce là une « infériorité » ou une « supériorité? » — C'est, en tout cas, une nécessité de constitution et de fonctions physiologiques, qui exige une nature autre que celle de l'homme.

III.

L'explication des différences morales entre les sexes doit être également cherchée, selon nous, dans la direction générale de l'organisme. Passons en revue les traits psychologiques du caractère masculin, chez les animaux d'abord, puis dans l'espèce humaine, nous les verrons encore se déduire de la constitution même, non des hasards de la sélection naturelle ou sexuelle, qui ne fait que les accuser avec le temps et ajouter son action à celle des causes physiologiques.

L'activité extérieure suppose, parallèlement à la force de résistance physique, un certain courage psychique. Pour expliquer l'audace des mâles, Darwin et Spencer nous disent : — Les mâles ayant toujours combattu entre eux, et pour la nourriture et pour l'amour, les plus courageux ont dû l'emporter et ont ainsi perpétué le courage même dans leur sexe, avec le goût de la lutte. — Voilà qui est clair; mais pourquoi les mâles combattaient-ils, tandis que les femelles ne combattaient pas? Pourquoi ces deux rôles si différens, surtout dans l'amour?

Au reste, quand on dit que les femelles ont moins de courage, encore faut-il s'entendre et distinguer les cas. Le courage des mères pour protéger et défendre leurs petits est bien connu : les exemples en abondent à tous les degrés de l'échelle animale. Pour n'en rappeler qu'un, Bonnet fait le récit coloré d'un cas où une araignée, tombée à la merci d'un fourmi-lion, combattit pour sauver ses œufs aux dépens de sa propre vie. Mais, chez la femelle, le courage est d'ordre maternel, défensif, tourné vers l'intérieur, au service de l'espèce ; chez le mâle, il a une tout autre direction : il est agressif, tourné vers le dehors, au service de l'individu et de son indépendance.

Un autre trait de l'activité chez les mâles, c'est, comme on l'a vu, son caractère explosif et impatient. Ayant un besoin organique de dépense et de mouvement, ils sont semblables à des batteries chargées d'électricité. Et si leur activité est tumultueuse, elle est parfois peu durable. Du moins a-t-elle besoin d'intervalles de repos, qui lui donnent souvent un caractère de discontinuité. Au contraire, les femelles sont calmes et patientes ; leur persévérance ne se décourage pas. Loin de partir comme des ressorts, elles vont doucement et sans interruption à leur but. Darwin et Spencer ont encore voulu expliquer ces qualités psychiques des femelles par l'influence séculaire de la sélection, qui donnait plus de chances de survie aux êtres dont la persévérance compensait la faiblesse et qui, par leur douceur, désarmaient la force. Même dans l'humanité, on a voulu rendre compte de la patience féminine par la longue « oppression masculine. » Raisons superficielles. L'impatience des mâles et la patience des femelles sont « dans le sang, » inhérentes aux fonctions mêmes de l'un et de l'autre sexe. Depuis la femelle de l'oiseau, qui couve ses œufs pendant de si longs jours, jusqu'à la femme qui porte son enfant dans son sein et l'allaite pendant de si longs mois, patience et maternité ne font qu'un.

Le désir est de l'énergie qui demande à se dépenser dans une certaine direction, parce que la pente est plus grande de ce côté que de l'autre : un être aura d'autant plus de désirs, d'impulsions, de passions ardentes et tournées vers le dehors, qu'il aura plus de force à déployer, plus d'activité et de pouvoir moteur. C'est donc encore par une évolution naturelle que les tempéramens de dépense sont passionnés. Dans la lutte pour l'amour, disent Darwin et Spencer, ceux qui avaient le plus d'ardeur ont le mieux réussi à propager leur race ; nous l'accordons, mais la vraie cause en est avant tout constitutionnelle.

Un autre caractère des sentimens et des amours, c'est leur plus ou moins de constance. Or la constance suppose une tendance à intégrer et à conserver ; cette qualité sera donc, en général, plus

développée chez les femelles. Les mâles ont d'ailleurs, nous l'avons vu, le rôle de chercher dans toutes les directions, — sans quoi ils ne trouveraient pas. Attribuer leur inconstance plus grande à ce que les plus changeans dans leurs amours ont multiplié les chances de propagation pour leur race, c'est de nouveau s'en tenir à des résultats extérieurs et remplacer la causalité par la finalité.

Considérons maintenant l'orientation générale des sentimens et émotions chez les animaux. De l'aveu des naturalistes, les femelles, surtout quand elles sont mères, ont une part plus grande et plus habituelle d'émotions « altruistes ; » les mâles ont des sentimens plus personnels. C'est encore là une conséquence de la direction générale imposée à l'organisme, qui, nous l'avons vu, tend chez le mâle à l'individualité, chez la femelle à la solidarité. Enfin, au point de vue de l'intelligence, les mâles, par cela même qu'ils sont plus actifs, plus remuans, plus occupés au dehors et au loin, ont acquis nécessairement un domaine d'expérience plus étendu, des associations d'idées plus nombreuses et plus complexes. Il en résulte que, pour fournir tout ensemble et à une dépense cérébrale et à une dépense musculaire plus grandes, le cerveau est devenu chez eux généralement plus gros. En revanche, les femelles ont plus de finesse, plus de coup d'œil et plus de ruse ; leur rôle n'est pas d'aller de l'avant pour percer en quelque sorte l'obstacle, mais d'attendre, d'observer et de deviner. Leur cerveau s'est affiné intérieurement.

Tous ces caractères différentiels s'accusent dans l'espèce humaine. C'est là que le tempérament moral apparaît le mieux comme l'aspect intérieur du tempérament physique. Établissez en principe une plus grande tendance à l'intégration chez la femme, à la différenciation chez l'homme ; ajoutez cet autre principe, non moins important, que le courant intégrateur, chez la femme, a sa direction naturelle vers l'espèce, dont la vie lui est particulièrement confiée, et vous verrez se développer, par une nécessité interne, toutes les conséquences relatives au tempérament moral des sexes.

La femme, avec sa constitution en prédominance d'épargne, ne pouvait manquer d'être avant tout sensitive, de même que l'homme, avec sa constitution de tendance opposée, est normalement actif. Si, de plus, on distingue avec nous une sensibilité vive et extérieure, celle des sanguins, une sensibilité plus intense et plus intérieure, celle des nerveux, on reconnaîtra que la sensibilité sanguine est plus généralement le lot masculin, et la sensibilité nerveuse, le lot féminin. Enfin, si l'on distingue encore avec nous une activité vive et explosive, celle des tempéramens dits « colériques ou bilieux, » une activité plus lente et plus patiente, celle des

« flegmatiques ou lymphatiques, » on reconnaîtra encore que la première sorte d'activité est plus masculine, la seconde plus féminine. Si bien qu'en résumé, l'un des sexes, étant plutôt sanguin-colérique, est par cela même sensitif vif et actif ardent; l'autre, étant nerveux-lymphatique (dans le sens où ces mots indiquent des états sains et non maladifs), est par cela même sensitif intérieur et actif modéré. Assurément, les quatre tempéramens se mêlent dans les divers sexes et aux divers degrés de l'échelle animale; mais, dans tout ce qui a rapport au sexe même et à ses fonctions propres, vous êtes sûr de voir reparaître les traits caractéristiques de l'élément masculin et de l'élément féminin. L'homme le plus doux et le plus passif, le plus féminin d'ordinaire, redeviendra actif et entreprenant en amour; la femme la plus sanguine et la plus « colérique » redeviendra comparativement douce, patiente, intimement sensitive, dans les fonctions de l'amour et de la maternité. Une théorie complète du tempérament doit donc le considérer tour à tour, comme nous essayons de le faire, sous deux aspects : celui des fonctions de nutrition et celui des fonctions de propagation. Au point de vue de la nutrition et de la croissance individuelle, c'est-à-dire des échanges intimes de la matière vivante, un individu d'un sexe quelconque pourra offrir les traits de tel tempérament spécial; mais, au point de vue des fonctions qui ont pour objet l'espèce, le sexe masculin manifestera presque toujours le caractère actif et ardent qui le distingue, le sexe féminin son caractère réceptif, calme, tendre et maternel.

Pour passer des principes aux applications, examinons de plus près, dans l'espèce humaine, les diversités mentales qui portent sur la sensibilité, sur l'intelligence, sur la volonté. Nous avons déjà dit que la montée de la vie, chez la femme, devant aboutir à l'organisation de l'enfant, entraîne une direction prépondérante vers les viscères; de là un développement considérable du grand sympathique, qui, dans le système nerveux, est leur représentant. Or, nous savons que les émotions viennent en majeure partie du contre-coup des organes internes et des vibrations qu'ils envoient au grand sympathique. Le caractère de la femme sera donc particulièrement émotionnel. Son système nerveux est d'ailleurs plus excitable, ses actions réflexes plus intenses, ce qui entraîne une sensibilité plus vive. Elle connaît davantage, en particulier, et l'intensité et la variété de la souffrance. Il y a des types de suprême douleur que le peuple a toujours incarnés dans une femme.

Il faut distinguer la sensibilité affective, c'est-à-dire le pouvoir d'éprouver des émotions internes, d'avec la perception, qui saisit les qualités des choses extérieures. Certains expérimentateurs,

dont quelques-uns assez suspects (comme M. Lombroso), ont confondu les deux acceptions du mot de sensibilité, et ils ont prétendu que la femme était moins sensible, parce que, chez elle, la perception est, disent-ils, moins vive et moins délicate. Nous avions toujours cru que les femmes avaient l'ouïe fine, l'odorat fin, le goût fin, le tact exquis et des yeux qui savent fort bien voir, même de côté. On nous prétend aujourd'hui le contraire; on nous dit que les dégustateurs hommes sont supérieurs aux femmes, — ce qui est bien possible, surtout en fait de vins; on nous dit que ce sont les hommes qui accordent les pianos, qui sont assortisseurs de fils, etc. Laissons-leur cette gloire. Nous conservons cependant bien des doutes sur les sens obtus de la femme, dont nous n'avons jamais rencontré un seul exemple. Mais, quand nous entendons M. Mantegazza, après avoir soutenu que les femmes ont les sens moins parfaits, ajouter que, si le suicide est plus rare chez les femmes, c'est à cause de « leur moindre sensibilité à la douleur, » et quand M. Lombroso, de son côté, explique par la moindre sensibilité le moindre génie artistique des femmes, quelle confiance pouvons-nous avoir dans ces prétendues observations et déductions scientifiques? Tout ce qu'on peut dire, c'est que la douleur, chez la femme, est moins explosive, moins portée aux coups de désespoir, plus installée à demeure au fond d'elle-même. Beaucoup restent affectées à tout jamais, sans pouvoir refaire leur existence.

Schopenhauer dit : « La femme paie sa dette à la vie non par l'action, mais par la souffrance : douleurs de l'enfantement et soins inquiets de la famille. » Cela est vrai, mais Schopenhauer oublie d'ajouter que la femme paie encore sa dette par l'amour; et l'amour, lui aussi, n'est-il point une « action, » une expansion même, mais ayant pour but de réunir plusieurs cœurs en un seul? Aimer, tel est le trait dominant de la sensibilité féminine. On l'a répété bien des fois : pour l'homme, l'amour est la joie de la vie, pour la femme, il est la vie même.

L'amour conjugal a chez la femme des traits particuliers; il est moins sensuel, plus calme, plus élevé et plus constant. En d'autres termes, il est, comme tout le reste de la constitution féminine, à l'état d'organisation. On accuse les femmes d'instabilité et de légèreté. Outre que leur légèreté ou leur vanité, là où elle existe, est la plupart du temps la faute des hommes, c'est seulement pour ce qui est en dehors de leurs tendances naturelles que les femmes se montrent versatiles et justifient le mot de Shakspeare : *Frivolity, thy name is woman;* mais, pour tout ce qui est en harmonie avec leur sexe, elles sont au contraire tenaces dans leurs sentimens comme dans leurs desseins. La maternité, d'ailleurs,

suffirait seule à leur enseigner, avec la constance, la longue espérance. Que de mois, que d'années il faudra attendre pour que l'enfant soit devenu tel que sa mère, à l'avance, se le représente! Et elle fait mieux qu'attendre l'avenir, elle le fait croître elle-même sous ses yeux, incarné dans son enfant.

L'amour de la femme s'attache de préférence aux qualités les plus fondamentales et les plus durables, soit du corps, soit de l'esprit, c'est-à-dire à ce qui fait l'essence même de la virilité. Elle se laisse généralement moins séduire par la seule beauté physique que par la puissance corporelle ou intellectuelle, et surtout par les qualités morales. C'est le sentiment des intérêts permanens de la famille et de l'espèce qui explique, selon nous, le respect des femmes non cultivées pour la force du corps, celui des femmes cultivées pour la force de l'esprit ou du caractère. Spencer, comme on pouvait s'y attendre, a encore ici recours à la sélection naturelle et sexuelle : les femmes qui préféraient les hommes les plus forts, dit-il, avaient plus de chances de se survivre dans leur postérité (1). Selon nous, le goût de la femme pour des qualités qui sont complémentaires des siennes provient avant tout d'une attraction de tempérament. En outre, si la femme a un instinct de soumission et aime à être protégée par la vigueur virile, c'est là une suite naturelle et du sentiment de sa faiblesse et de son tempérament destiné à la vie intérieure, non aux luttes du dehors. Enfin, une sorte d'instinct maternel anticipé fait pressentir à la future mère l'intérêt qu'ont les enfans à avoir des pères vigoureux de corps et d'esprit.

Le goût de plaire et le talent de plaire, qui sont encore caractéristiques chez la femme, proviendraient aussi, selon Spencer, de ce que, « parmi des femmes vivant à la merci des hommes, celles qui savaient charmer étaient celles qui avaient le plus de chances de vivre. » Quoique la sélection ait pu agir en ce sens, il nous semble que l'instinct de séduire a des raisons plus profondes. Tout d'abord, la faiblesse corporelle de la femme l'oblige à employer dans la lutte les moyens qui lui sont propres. Elle ne recherche pas, elle est recherchée; et pour être recherchée, il faut bien qu'elle plaise. En outre, tout être a un instinct qui le porte à conserver, à accroître ses avantages naturels, et la femme a le sentiment de ce don de beauté qui est son partage. Elle qui a l'esprit de conservation et d'organisation, comment ne l'exercerait-

(1) Spencer explique aussi par « l'admiration pour la force, » qu'il exagère beaucoup, ce fait bizarre des femmes du peuple affectionnant les maris qui les maltraitent : « S'il me plaît, à moi, d'être battue! »

elle pas tout d'abord sur ce qui lui donne du prix et la fait aimer? Parmi ses vertus natives, il faut donc placer ce que nous appellerions volontiers l'esthétique personnelle, c'est-à-dire le culte de la beauté dans sa personne, — beauté qui est d'ailleurs un héritage précieux à conserver pour l'espèce. Il y a pareillement, selon nous, un élément esthétique dans ce sentiment féminin par excellence, replié sur soi et s'enveloppant de mystère : la pudeur. C'est le respect physique de soi-même, et c'est aussi le sens de l'idéal se mêlant aux réalités les plus grossières. Il ennoblit l'amour de la femme, il excite l'homme à ennoblir et à idéaliser son amour.

Selon Spencer, la tendresse des mères pour leurs enfans (et même celle des pères), considérée dans son essence, serait l'amour du faible. Nous ne saurions l'admettre. Aimer son enfant, c'est d'abord aimer un prolongement de sa propre individualité; c'est aussi aimer l'espèce entière dans un être qui la représente; c'est enfin et surtout aimer l'enfant lui-même, pour l'homme qu'il sera un jour et dont il offre déjà l'ébauche. Et si l'amour pour l'enfant est plus profond encore chez la femme que chez l'homme, c'est que la femme a non-seulement conçu son enfant, mais encore l'a nourri de son sang, puis de son lait; elle se reconnaît donc en lui davantage. De plus, la tendance générale de son caractère à représenter l'espèce en sa croissance ininterrompue, avec la suite sans fin des générations toujours alimentées aux mêmes sources, lui fait mieux pressentir et entrevoir dans son enfant la grande famille humaine.

A en croire Schopenhauer, ce qui rend les femmes particulièrement aptes à soigner et à élever notre première enfance, c'est qu'elles sont elles-mêmes puériles, futiles et bornées : « elles demeurent toute leur vie de grands enfans. » — Pure boutade. Si la mère est la meilleure des éducatrices, ce n'est pas parce qu'elle est un enfant, mais parce qu'elle est une mère, c'est-à-dire parce qu'elle aime et qu'elle est prête à tous les sacrifices. Chacun connaît les statistiques qui démontrent l'énorme mortalité des enfans élevés par d'autres personnes que leurs mères. C'est que les mères seules sont capables de s'oublier elles-mêmes : le dévoûment est pour elles non pas une « seconde nature, » mais la première. Et ce ne sont pas seulement les soins matériels que seule la mère peut donner : seule aussi elle est apte à la première éducation intellectuelle et morale de l'enfant. Sa parole, son exemple sont le meilleur des enseignemens pour un âge où domine l'instinct imitateur. Plus juste et plus profond que Schopenhauer, Kant ne cessait de répéter dans sa vieillesse : « Je n'oublierai jamais que c'est ma mère qui a fait germer le bien qui peut se trouver dans mon âme. » Quant à l'as-

similation de la femme à l'enfant, — lieu-commun si fréquent chez les écrivains de toute sorte, — c'est une erreur biologique autant que psychologique. Il y a sans doute un trait commun à l'enfant et à la femme : la prédominance de la vie intégrative et sensitive, mais sous des formes tout à fait diverses. Ici, il s'agit d'un être non encore développé, qui n'emploie sa puissance d'intégration qu'à son développement personnel, qu'à sa croissance physique et mentale. De là ces sentimens égoïstes si naturels à l'enfant. Les sentimens de la femme, au contraire, vont généralement vers autrui. Rapidement développée, elle emploie son pouvoir intégrateur au profit de la famille et de l'espèce ; et si elle reste plutôt sensitive qu'énergiquement active et motrice, ce n'est pas le moins du monde à la manière de l'enfant, chez qui la pauvreté même, la simplicité des sentimens leur donnent une vivacité artificielle et un caractère explosif. La femme est riche de sentimens complexes et organisés : c'est un cœur développé et non embryonnaire.

Par une incroyable injustice, on a essayé de tourner les qualités mêmes du sexe feminin, et les plus belles, en marques d'infériorité. Parle-t-on, comme nous venons de le faire, de l'amour maternel, ou encore de l'amour conjugal, certains hommes de science (qui nous paraissent interpréter à rebours les faits scientifiques) ne craindront pas d'en tirer argument pour rapprocher la femme des « mammifères inferieurs. » L'amour maternel, dit le docteur G. Le Bon, est bien autrement développé chez certains singes. La guenon, par exemple, ne survit jamais à la mort de ses petits. Certains oiseaux contractent des unions indissolubles où ils font preuve des sentimens les plus tendres, et l'amour éprouvé par la femelle pour son compagnon est si profond qu'elle meurt bientôt de douleur quand la mort vient le lui enlever. D'où on insinue que les femmes « représentent les formes les plus inferieures de l'évolution humaine. » Nous dirons, tout au contraire, que l'amour de la progéniture, chez les animaux, est le représentant anticipé, sous la forme de l'instinct, de l'évolution supérieure. Parce que le sentiment maternel existe depuis qu'il y a des mères, est-ce une raison pour en méconnaître et la valeur et la beauté ? Appliquez ce mode étrange de raisonnement aux « supériorité masculines, » vous les verrez, elles aussi, remonter aux étages inférieurs de l'évolution. Qu'y a-t-il de plus antédiluvien que ce courage dont se targue le sexe fort? Les lions aussi sont courageux, et ils sont plus forts que nous. Les sauvages sont plus hardis et plus vigoureux que les civilisés; ce n'est pas une raison pour déprécier le courage, ni même la vigueur corporelle. Est-ce le plein jour qui est

le « représentant » de l'aube, lumière intérieure, ou n'est-ce pas plutôt l'aube qui annonce le jour?

IV.

Si la femme dépasse l'homme par les sentimens affectueux, l'homme semble reprendre l'avantage quand il s'agit de l'intelligence, ou du moins d'un certain emploi de l'intelligence.

La réserve des forces féminines ayant pour principal objet la vie de la race, on comprend que tout ce qui sert à la dépense musculaire ou cérébrale, soutien de la vie individuelle, devait acquérir chez la femme un moindre développement. C'est pour cela que, chez elle, les membres qui accomplissent les travaux extérieurs, puis les viscères thoraciques que ces travaux mettent immédiatement à contribution, sont de taille moindre. Et de même que les membres qui agissent, le cerveau qui les fait agir est resté plus petit (1).

Le cerveau féminin est moins susceptible d'efforts intellectuels *prolongés* et *intenses;* mais la raison en est tout à l'honneur de la femme, puisque son rôle dans la famille implique un développement en quelque sorte indéfini de la vie du cœur et de la force morale, plutôt qu'un développement indéfini de la vie intellectuelle et de la force cérébrale.

Les physiologistes ont d'ailleurs montré que les fonctions qui ont pour but la propagation et la nutrition de l'espèce sont en antagonisme avec une trop forte dépense du cerveau. Le tempérament viril est plus moteur, et la pensée implique un mouvement cérébral qui, pour être invisible, n'en est pas moins pénible. Attaquer un problème pour le résoudre n'est pas moins ardu que d'attaquer un rocher pour le fendre ou un adversaire pour le ter-

(1) Le volume et le poids du crâne ne sont pas tout. D'abord, ils sont en proportion avec le volume et le poids du corps entier (ce dont ni M. Le Bon, ni M. Lombroso ne tiennent compte). En outre, ils sont liés à la quantité du travail intellectuel et musculaire, non à leur qualité, qui s'exprime plutôt dans la complexité des circonvolutions et dans des caractères chimiques ou électriques pour nous insaisissables. M. Le Bon met les Parisiennes « bien au-dessous des Chinoises » pour la capacité crânienne, et il les rapproche des « gorilles. » Nous conviendrons sans peine que les Parisiennes ne se servent guère de leurs muscles et que, dans leur vie trop souvent frivole ou dans leurs travaux plus délicats que pénibles, elles ne font guère de puissans efforts cérébraux; mais il y a bien d'autres élémens à mettre en ligne de compte. Le cerveau des Polynésiens a une capacité moyenne supérieure de vingt-sept centimètres cubes à celle des Parisiens (hommes); cela tient à leur haute stature. Chez les femmes, à une masse organique moindre correspond nécessairement une masse cérébrale moindre. Suivant le docteur Manouvrier, le poids proportionnel du cerveau par rapport au poids et aux dimensions du corps entier est seul intéressant; or, le poids proportionnel est plus grand chez la femme que chez l'homme. *Adhuc sub judice lis est.*

rasser. Il en résulte que le cerveau de l'homme, devenu plus gros et plus fort, nourri par un organisme plus robuste lui-même, est aussi plus capable de fournir aux frais nerveux et musculaires de l'attention. L'attention, en effet, ce grand ressort de l'intelligence, met en jeu les muscles même, comme les physiologistes l'ont démontré. Une attention intense et soutenue exige donc un cerveau actif et dépensier : c'est une fonction désintégrative. S'il y avait un dynamomètre pour mesurer l'intensité et la durée de l'effort intellectuel, le sexe masculin, en moyenne, amènerait des chiffres plus élevés et pourrait réaliser, au moral comme au physique, une plus notable quantité de force maxima. Or, un grand effort sur un point pourra entraîner plus de pénétration scientifique, tout comme un bras puissant enfoncera plus avant une épée. En d'autres termes, toute la partie dynamique et motrice de l'intelligence, tout ce qui en elle est affaire de quantité doit dominer dans le sexe masculin, où l'énergie est plus considérable et, en même temps, plus portée à se dépenser. Au contraire, tout ce qui exige adresse, délicatesse, finesse, tact, tout ce qui est, pour ainsi dire, *sentiment intellectuel*, tout ce qui dérive d'une sensibilité plus impressionnable et plus spontanée est particulièrement à la portée de la femme, du moins lorsque le sentiment ne va pas chez elle jusqu'à la passion, ou que sa passion a pour objet des idées désintéressées, surtout de l'ordre moral.

La femme est plus apte aux idées particulières qu'à la généralisation et à l'abstraction. Sa curiosité s'adresse surtout aux faits et aux détails. C'est que les objets particuliers sont des intégrations visibles, offrant la synthèse immédiate de ce que l'analyse scientifique décompose. Une intelligence où l'intégration domine, et qui est plutôt sensitive qu'active, sera donc en naturelle harmonie avec ce qui est individuel. L'homme a l'esprit plus déductif, la femme, plus intuitif. L'intuition, c'est l'œil ouvert qui voit immédiatement un ensemble, et sans effort. Chez l'homme domine l'analyse réfléchie, qui aboutit peu à peu à la différenciation ; chez la femme, c'est la synthèse spontanée et l'intégration. La femme la plus habile dans son art on dans son métier saura vous montrer comme elle fait, plus rarement le démontrer ou même le décrire. L'analyse scientifique, sans être le moins du monde impossible pour les femmes, n'est point leur vocation naturelle. Leurs associations d'idées se font plutôt dans l'espace, où l'esprit embrasse des objets simultanés, que dans le temps, où s'enchaînent des séries successives ; dans le temps même, leurs idées se lient plutôt par contiguïté que par causalité, la contiguïté étant encore l'objet d'une synthèse intuitive et imaginative, la causalité, d'une analyse discursive et rationnelle. Enfin, en fait de causes et d'effets, de

principes et de conséquences, la femme s'attachera plutôt aux résultats directs et immédiats qu'aux conséquences indirectes et lointaines.

Une fois liées dans le souvenir, les images et idées sont ordinairement durables chez la femme. Sa réceptivité et sa tendance à l'assimilation rendent sa mémoire ordinairement moins oublieuse que celle de l'homme, surtout pour les faits, qu'elle a par cela même plaisir à raconter. Pour des raisons analogues, elle a plus de docilité à apprendre, comme aussi plus de facilité à croire ceux qui ont obtenu sa confiance.

L'imagination de la femme est plus exaltée que celle de l'homme. Moindre est la quantité de force dépensée au dehors, plus grande est la production intérieure des images. Sensible et imaginative, il est inévitable que la femme se laisse d'ordinaire guider par ses sentimens plutôt que par des idées abstraites et générales. « La femme, dit Daniel Stern, arrive à l'idée par la voie de la passion. » Au reste, l'esprit mobile de la femme ne peut guère soutenir un raisonnement à perte de vue et ne se laisse pas facilement convaincre par les longs raisonnemens d'autrui. Chez elle l'emportent ces raisons du cœur que la raison ne connaît pas. Mme de Sévigné avouait que « les raisonnemens abstraits lui étaient contraires. » Elle ne voulait point « philosopher » et se bornait « à rêver bonnement, comme on faisait du temps que le cœur était à gauche. »

Une intelligence hardie et entreprenante se propose-t-elle un but difficile et plus ou moins élevé, elle ira droit à ce but sans faire attention au reste ; dédaigneuse ou impatiente des menus détails, elle fermera volontiers les yeux devant tout ce qui contrarie son dessein et ne s'embarrassera guère des objections. De là un esprit plus systématique. Or, avoir un système, même inexact et incomplet, c'est toujours une force. La science doit ses progrès à la hardiesse des théories autant qu'à la puissance et à la durée des observations. Le danger est de ne rien voir en dehors de son système. Chez la femme, au contraire, l'esprit de finesse domine plus que l'esprit de géométrie. Cette logique à outrance dont parle le démon de Dante, cette logique diabolique qui pousse les conséquences jusqu'à l'absurde même, n'est point son fait. Si l'homme voit plus loin et plus haut, la femme, quand ses passions ne sont pas en jeu, voit souvent plus juste. Il y a certaines nuances de vérités qui sont comme les modulations enharmoniques, où il suffit de hausser ou de baisser imperceptiblement la note pour passer d'un ton à un autre ton très éloigné : la femme est particulièrement apte à saisir ces nuances. Antipathique aux utopies et aux chimères, elle ne perd pas de vue le côté positif et pratique des choses. Modératrice et

modérée dans les questions où sa personnalité et celle des siens ne sont pas en cause, son jugement est plus circonspect, plus prudent, plus réservé. C'est, disait Proudhon, « la Minerve protectrice d'Achille et d'Ulysse, qui apaise la fougue de l'un et fait honte à l'autre de ses paradoxes ou de ses roueries (1). » Ce misogyne de Schopenhauer lui-même, après avoir doté les femmes pour toute leur vie d'une « raison de dix-huit ans, strictement mesurée, » oublie bientôt son paradoxe et confesse que, dans les circonstances difficiles, il ne faut pas dédaigner de faire appel, comme autrefois les Germains, aux conseils des femmes. Les Germains en effet, nous dit Tacite, croyaient qu'il y a « quelque chose de saint et de prévoyant qui est inné aux femmes; aussi ne dédaignaient-ils point leurs avis et ne rejetaient-ils point leurs réponses. »

Il est bien difficile de déterminer, parmi les qualités ou défauts de l'intelligence, ce qui tient à la nature même de la femme, et ce qui tient aux effets accumulés d'une instruction intérieure, continuée pendant des siècles. Toutefois, la spécialité du talent nous semble être bien plutôt la suite naturelle de la tendance à la différenciation qui caractérise la nature masculine. De même pour l'originalité. L'intelligence de l'homme va d'elle-même à la variation et à la nouveauté. La femme, avec son esprit conservateur et stable, utilise les effets des « variations » passées plus qu'elle n'aspire à des modifications nouvelles; elle représente la part de raison et de sagesse déjà acquise, intégrée, fixée dans l'espèce; elle a donc, en général, plus de « sens commun. » En matière d'esthétique, elle sera moins portée aux innovations et aux excentricités du génie; elle aura

(1) Selon M. G. Le Bon, la pénétration féminine est de même ordre « que l'instinct qui dit au singe si l'aliment qu'il tient à la main lui sera utile ou nuisible, à l'abeille quelle est, parmi les formes innombrables qu'elle pourrait donner à son alvéole, celle qui contiendra le plus d'espace avec le moins de dépense de matériaux. » Ayez donc de la finesse! On vous dira que vous ressemblez aux bêtes. Selon Spencer, la pénétration féminine serait un résultat en quelque sorte adventice des longs siècles de barbarie pendant lesquels la femme, être plus faible, était obligée de recourir à l'art de deviner, et même à la ruse, pour suppléer à la force corporelle. « La femme qui, à un geste de son mari sauvage, à une intonation, à la physionomie, devinait instantanément la colère naissante, pouvait échapper à des dangers dans lesquels une femme moins habile à interpréter le langage naturel du sentiment se serait précipitée. » De là « des chances de vie supérieures. » C'est vraiment pousser le darwinisme à l'extrême, et la subtilité jusqu'à la naïveté. Qui croira que la finesse féminine soit due à ce que les femmes les plus rusées n'ont pas été tuées ou mangées par leurs maris? Nous touchons ici aux contes d'ogres et de petits poucets. M. Spencer va jusqu'à voir dans cette sélection des âges barbares le germe du « talent psychologique, » de George Eliot. Il résulte de ces origines, dit-il, « une habileté extrêmement remarquable à interpréter les dispositions d'esprit des autres. Nous en connaissons un exemple vivant, qu'aucune femme jusqu'ici n'a égalé, que peu ou point d'hommes ont surpassé. » C'est sans doute aussi, en France, à la brutalité de nos ancêtres sauvages que nous devons les observations psychologiques de George Sand!

du goût. Une originalité puissante est chose rare, jusqu'à présent, dans les œuvres des femmes, qu'il s'agisse de la littérature ou des arts, et, parmi les arts, de celui même qu'elles cultivent le plus, la musique.

Le génie est une dépense de forces en vue d'une adaptation nouvelle de l'homme au milieu social ou cosmique. Il suppose la puissance et l'audace de la volonté qui s'élance vers l'inconnu de l'avenir. Plus ou moins révolutionnaire et conquérant, il n'a souci ni des résistances possibles et probables, ni des opinions reçues, ni des traditions séculaires. Que de grands hommes ont payé leur originalité de leur vie, comme les Socrate et les Jésus ! Les hautes vérités du domaine scientifique et moral sont le royaume de Dieu dont parle l'Évangile et dont il faut forcer l'entrée : *Violenti rapiunt illud*. La femme eût-elle la puissance d'effort cérébral nécessaire à ces conquêtes, il y a une retenue, une modestie, une timidité naturelle qui l'arrêtent : elle sent que ce n'est pas son rôle. « J'ai été un homme, dit Goethe, c'est-à-dire un lutteur. » Nous n'oublions point qu'il a existé une Jeanne Darc, mais il a fallu les voix des saintes pour entraîner la jeune paysanne aux batailles.

De même, dans l'ordre des sciences, les grandes inventions, fruit des grands efforts, ne sont guère le partage naturel de la femme. Pour les recherches froidement scientifiques, elle manquerait peut-être et de méthode et de rigueur. Mme Necker de Saussure prétend que les femmes arrivent de plein saut ou n'arrivent pas ; ce sont là des affirmations trop absolues : dans leurs études, dans leurs métiers, dans leurs occupations domestiques, les femmes arrivent le plus souvent par application, non de plein saut. Mais c'est qu'il s'agit de choses pratiques et concrètes. Dans les recherches abstraites, elles sont plus dépaysées. Si admirable que soit chez elles la patience (quand il faut, par exemple, soulager les maux d'autrui), nous ne savons si les lenteurs de l'analyse scientifique seraient bien le fait de leur nature spontanée. La rapidité même de leur observation, jointe à une trop grande simplicité d'idées, les exciterait peut-être à des généralisations trop promptes. Imaginatives, elles se contentent souvent d'entrevoir les idées scientifiques sous leur forme la plus flottante et la plus indécise. C'est encore une femme qui l'avoue, Daniel Stern : « Rien ne s'accuse, rien ne se fixe dans la brume dorée de leur fantaisie. » D'autre part, les progrès de la science exigent de vastes synthèses qui suivent l'analyse réfléchie et la complètent, en y ajoutant un centre de perspective supérieur. Ces synthèses, qui exigent la découverte de larges ensembles, seront plutôt le fait de l'homme que de la femme. Elles impliquent, en effet, une puissance d'esprit considérable, pour réduire une grande variété à une unité qui est elle-

même une nouveauté et un progrès. Ce n'est pas que, par une instruction convenable, la femme ne devienne capable de comprendre les sciences (1), et même d'inventer. M. Gustave Le Bon demande qu'on lui cite une seule femme qui ait réussi dans les sciences exigeant du raisonnement. Nous lui citerons Sophie Germain et Marie Gaetana Agnesi, célèbre au XVIIIe siècle par ses travaux mathématiques, — pour ne pas remonter aux temps des Diotime, Pamphila, Leontia, Pantaclea, Argia, Nicarette, Melissa, Hypatie, etc., ni aux Italiennes comme la philosophe Bassi, Isabelle Sforza, Claire Mastrami, ni aux femmes jurisconsultes de Bologne, Dotta, Bettina Buonsignori, et cette Novella d'Andrea, si belle que, au dire de Christine de Pisan, « elle devait, en donnant son cours, se voiler la face, afin que sa beauté ne détournât point l'attention. » Beaucoup de femmes se sont aussi distinguées dans l'astronomie, dans la phyique, dans la médecine. A l'heure présente, c'est une femme de mérite, la doctoresse Catani, qui occupe à Bologne la chaire d'histologie. Nous reconnaissons d'ailleurs qu'on ne doit pas raisonner sur des exceptions. Chaque sexe est capable, sous des stimulans particuliers, de manifester des facultés ordinairement réservées à l'autre sexe. Spencer, mieux inspiré sur ce point, donne pour exemple un cas extrême, mais instructif : une excitation spéciale peut faire sécréter du lait aux mamelles des hommes et, pendant des famines, on a vu des petits enfans sauvés de cette façon. Mettra-t-on cependant cette faculté de donner du lait, qui doit, quand elle apparaît, s'exercer aux dépens de la force virile, parmi les attributs du sexe masculin? De même l'intelligence féminine, sous l'influence d'une discipline spéciale, peut donner des produits très supérieurs à ceux que donne l'intelligence de la plupart des hommes. A côté des œuvres de George Eliot, de George Sand, de Mme de Staël ou de Mme de Sévigné, il conviendrait de citer les poèmes d'Élisabeth Browning. Mais la vigueur mentale normalement féminine est celle qui peut coexister, chez la moyenne, « avec la production et l'allaitement du nombre voulu d'enfans bien portans. » Une force et une dépense d'intelligence qui, si elles étaient générales parmi les femmes d'une société, amèneraient la disparition de cette société même, doivent être considérées comme une atteinte aux fonctions

(1) A Londres, dans son rapport de 1893, le vice-chancelier constate qu'un très grand nombre de femmes viennent de passer de brillans examens à l'Université de Londres. Sur 452 étudians qui se sont tirés à leur honneur de l'épreuve des examens, il y avait 104 jeunes filles. Les étudiantes ont remporté les premiers prix dans six des matières sur lesquelles elles ont été examinées : la science morale, la physiologie, le français, l'anglais, l'allemand et la botanique; les étudians ont également été les premiers sur six matières : les classiques, les mathématiques, la chimie, la physique expérimentale, la géographie et le droit.

naturelles du sexe. On répondra que le génie masculin est également et doit rester une exception, et nous en convenons sans peine ; mais le rôle et les occupations sociales de l'homme, si elles n'exigent pas le génie, exigent une force d'intelligence, une vigueur d'esprit scientifique, qui ne sont point nécessaires à la femme, qui même pourraient lui être nuisibles dans l'accomplissement de ses vraies fonctions. Ni physiquement, ni intellectuellement, elle n'est faite pour les rôles d'Hercule.

Pour toutes ces raisons, il y a eu plutôt parmi les femmes de grands talens fins et délicats, et aussi quelques génies psychologiques, que des génies proprement créateurs, rénovateurs et « faisant école, » soit dans les sciences, soit même dans les arts. On ne se figure pas bien une femme Shakspeare ou Victor Hugo, une femme Aristote ou Descartes, une femme Beethoven ou Wagner. Celles qui se sont le plus approchées du génie créateur se sont aussi fortement rapprochées de l'autre sexe par leurs tendances d'esprit et parfois de volonté. M. Secrétan a raison de dire que, dans la femme qui fait preuve d'un talent trop « spécial, » un homme est caché ; de même, il y a quelques hommes « universels ; » mais ils ne sont pas universels s'ils n'ont dans leur cœur un « cœur de femme. » C'est surtout, croyons-nous, au domaine moral que cette belle parole s'applique. Et c'est aussi dans ce domaine que la femme retrouve une supériorité qui compense son infériorité scientifique. Il y a un génie moral qui est fait d'amour, de tendresse et de dévoûment. Ce génie-là, les femmes l'ont manifesté mille fois ; il est en germe dans chaque mère.

V.

Mme Necker de Saussure a marqué d'un trait exact le caractère dominateur et « personnel » de la volonté chez les hommes : « Leur moi, dit-elle, est plus fort que le nôtre. » Chez la femme, la tendance instinctive de la volonté est de se donner, de se dévouer à autrui. Spencer prétend que ce dévoûment, qui peut aller jusqu'à l'héroïsme, aura plutôt en vue les personnes que les idées ; il voit là une nouvelle infériorité intellectuelle, ou même affective, parce que, dit-il, les produits derniers de l'évolution humaine sont « le raisonnement abstrait et l'émotion abstraite de la justice, qui règle la conduite indépendamment des liens personnels, des sympathies et antipathies inspirées par les individus. » Les femmes pourraient répondre d'abord que des points de vue divers, quand ils se complètent, ne sont pas inférieurs l'un à l'autre ; les abstractions, en définitive, valent seulement par le particulier, dont elles ne sont que les signes logiques. Mais, contrairement

à la théorie de Spencer, l'histoire nous montre que les femmes ont payé de leur personne, tout comme les hommes, quand il s'agissait ou de la patrie, ou de quelque grande réforme sociale, morale, religieuse. Elles ont mainte fois donné leur vie pour des « idées, » et surtout pour des idées de justice ou de droit. Après les martyres des religions nous avons eu les martyres de la révolution française, qui montaient tranquillement à l'échafaud. Si la femme entend plus volontiers les appels faits au nom de la pitié qu'au nom du droit pur, si elle prend parfois plaisir à « répandre les bienfaits indépendamment des mérites, » si, dans l'ordre social, elle préfère la générosité à la stricte justice, si elle représente ainsi le règne de la grâce plutôt que le règne de la loi, c'est non-seulement par sa sensibilité affectueuse, mais aussi par son intelligence moins prompte à la froide analyse qu'à l'intuition des choses en leur unité, enfin par sa nature de volonté unifiante, moins portée à mesurer étroitement la part de chacun qu'à embrasser tous les êtres d'une même bienveillance. Il y a là comme une extension de l'instinct maternel. Autre est d'ailleurs l'espèce éternellement vivante dans une chaîne sans fin d'individus, autre est l'idée du « genre » humain, notion vide et morte. C'est pour l'intérêt et la vie de l'espèce que la femme est faite, non pour la contemplation des idées pures et la découverte des lois générales. Elle travaille pour l'humanité *in concreto*, en la nourrissant du meilleur de son corps et de son esprit. Enfin, quoi qu'en dise Spencer, il n'est pas vrai que la justice abstraite soit la plus haute. Comme la grâce est plus belle que la beauté, il y a quelque chose de plus juste encore que la justice : la bonté.

Dans le culte même que la femme et l'homme se vouent l'un à l'autre, la direction des volontés semble différente et produit une attitude différente. C'est ce que M. Secrétan a admirablement compris. Il a bien vu que la femme, qui est la généralité, s'individualise dans son amour; tandis que, par le sien, lorsqu'il est digne de l'éprouver, « un cœur viril s'ouvrant à toute bienveillance se replonge dans la source de l'humanité. » Et c'est de là, ajouterons-nous, que vient cet élargissement de la pensée produit chez l'homme par tous les sentimens dont l'amour est le centre : pitié, charité, sympathie universelle. La fraternité même, d'où est-elle venue? De la maternité. Ce n'est pas comme enfans d'un même père, mais comme enfans d'une même mère, que les hommes se sont d'abord aimés. Et s'ils n'avaient pas connu l'amour, ils n'auraient même pas connu la justice.

Dans le domaine des choses matérielles, la volonté inquiète et ambitieuse de l'homme se plaît à acquérir, la femme à conserver. Les économistes ont remarqué que la propriété, une fois acquise,

apparaît facilement à la femme comme un tout intangible, dont on ne peut distraire une partie. La femme a une sorte de vénération pour le lien interne des choses; elle répugne à se détacher d'une possession qu'elle a vue grandir avec les siens. Le souvenir cher, l'estime religieuse qu'elle conserve à ses intimes s'étend au produit visible de leurs efforts. Du reste, l'esprit d'ordre, d'harmonie, d'économie dans les moindres dépenses rend la femme merveilleusement apte à l'entretien de la propriété, comme à l'administration intérieure de la famille (1).

Même instinct de conservation dans l'ordre social. Spencer a voulu expliquer cet instinct par la prétendue admiration des femmes pour toute autorité, y compris l'autorité gouvernementale; admiration qui serait elle-même, selon lui, une nouvelle forme du « culte pour la force. » Mais où voit-on que les femmes aient jamais manifesté tant de goût pour les gouvernemens despotiques? Ce qui est vrai, c'est qu'elles n'ont pas l'esprit révolutionnaire. Les Louise Michel sont des exceptions. Nous ne saurions davantage rattacher au culte de la force, comme le fait Spencer, la foi religieuse plus fréquente et plus durable chez les femmes. La vérité est qu'un tempérament qui comporte moins d'initiative ne se plaira pas au doute : ce serait une crise et une souffrance. Pas plus dans les questions religieuses que dans les questions scientifiques ou politiques, la femme n'aimera donc à mettre en suspicion ce qui est reçu et établi. Critiquer, c'est détruire, et nous avons vu combien peu son instinct est destructif. Le respect de la force n'a ici rien à voir. Ce n'est pas la puissance attribuée à Dieu, mais bien sa bonté, qui fait l'attrait de la religion pour les

(1) Dans les États de l'Est de l'Union américaine (New-York, Kentucky, Kansas, etc.), au Canada, en Angleterre, depuis 1883, dans la colonie anglaise de Victoria, etc., le mariage n'entraîne pour la femme aucune incapacité, en ce qui concerne le droit d'acquérir, de disposer et de contracter. Ses biens sont toujours présumés lui appartenir comme propriété séparée. En Italie, le nouveau code civil de 1866 a établi la séparation de biens comme régime légal du mariage, au lieu de la « communauté de biens » du code Napoléon, qui a paru être, en réalité, la confiscation des biens et des droits au profit d'un seul. Le code russe n'établit aucune confusion entre les patrimoines des époux : la femme peut administrer, aliéner, hypothéquer ses biens sans le consentement de son mari. Le régime de communauté véritable, qui confère aux époux des droits et des prérogatives identiques, est appliqué dans plusieurs États de l'Ouest de l'Union américaine, comme la Californie. Le nouveau code portugais l'a mis en vigueur : les époux ne peuvent agir l'un sans l'autre; le mari pas plus que la femme ne peut aliéner ou hypothéquer les biens communs sans le concours de l'autre conjoint. Celui des époux qui contracte sans l'assentiment de l'autre ne grève que sa part dans la communauté. Or, dans aucun de ces pays, la femme ne s'est montrée inférieure à sa tâche, ni incapable d'administrer ses biens, ni de mauvais conseil. Tout au contraire, elle a acquis plus de valeur et d'autorité auprès de son mari, qui se trouve disposé à plus d'égards envers elle.

cœurs féminins. Un esprit où le sentiment domine, où la tendance scientifique est moins développée et par l'effet de la nature et par l'effet de l'éducation, où, en revanche, l'idée morale est exaltée, surtout sous la forme de la pitié et de la charité, un tel esprit est naturellement porté à chercher au-dessus du monde une vivante justice et un vivant amour; un tel esprit est naturellement religieux.

Comment un caractère plus doux, plus timide, plus affectueux, moins enclin à l'action et surtout à l'action agressive, plus retiré dans la vie intérieure et enfin plus religieux, ne serait-il pas par cela même moins fécond en crimes et délits, ces déviations de l'activité dépensière et de l'énergie extérieure? La maternité est, comme nous l'avons vu, une école naturelle de tendresse et de désintéressement : consentir à être mère, c'est consentir à toutes les souffrances ; la femme qui a pressé son enfant sur son sein, qui jour et nuit a supporté pour lui toute peine, qui par son sourire a éveillé chez lui la première grâce et le premier don du sourire, cette femme a développé en elle-même toutes les vertus fondamentales sur lesquelles la société, comme la famille, repose. Maternité et criminalité, c'est presque une contradiction dans les termes : jamais on ne pourra se figurer le crime sous les traits d'une mère avec son enfant contre son cœur. Au fait, dans le monde entier, la criminalité féminine est très notablement inférieure à la masculine. La proportion des femmes aux hommes condamnés est : en Angleterre, 20 pour 100 ; en Allemagne, 19 ; en France, 16 ; en Autriche, 14 ; en Hongrie, 11 ; en Italie, 5. Sur 100 garçons dans les écoles, il y en a neuf ou dix punis pour larcins; sur 100 filles, moins d'une ; sur 100 garçons, 54 sont punis pour voies de fait ; sur 100 filles, 17.

Vous croiriez que, là-dessus, les anthropologistes de l'école italienne vont faire honneur à la femme d'une supériorité morale innée. Au contraire, « la moindre criminalité de la femme est, nous affirment-ils sans rire, un caractère d'infériorité. » C'est, disent MM. Lombroso et Ferrero, parce que la femme est moralement et intellectuellement moins puissante qu'elle est aussi moins criminelle : « le crime, comme le génie, la science, l'art, la politique, la guerre, est surtout le fait de l'homme (1). Ainsi, au lieu de rattacher la moindre criminalité de la femme à ses qualités naturelles, sensibilité, pitié, esprit de paix et de concorde, comme aussi aux moins nombreuses occasions de vice, on en va chercher les causes dans ses infériorités natives. C'est raisonner comme un théologien qui, se fondant sur cette singularité statistique que, depuis dix ans, le nombre des femmes tuées par la foudre a été deux fois moindre que celui des hommes, en conclurait que le sexe mas-

(1) Lombroso et Ferrero, *la Donna delinquente*.

culin, moins religieux, a deux fois plus mérité les vengeances célestes.

MM. Lombroso et Ferrero se rapprochent de la vérité et font, cette fois enfin, une application exacte du darwinisme, quand ils remarquent que la sélection sexuelle, en donnant la victoire à la grâce physique, l'a donnée aussi à toutes les qualités morales qui s'associent à la grâce. L'influence de la beauté sur la bonté, voilà, selon nous, un sujet à propos duquel on pourrait écrire bien des pages. La beauté est pour la femme un don naturel, une fonction et presque un devoir. Elle doit charmer l'homme et entretenir dans l'espèce la tradition du beau. En même temps, la beauté est pour la femme le grand moyen de l'emporter sur les autres femmes. Ce n'est pas par la force et pour la force que les femmes luttent, mais par la grâce et pour la grâce; et c'est une loi qui se vérifie jusque dans le monde animal. Mais la grâce implique l'harmonie des lignes et des mouvemens, la douceur et le calme de la physionomie, de la démarche, des gestes, en un mot toutes les expressions physiques de l'amabilité. Aussi la femme a-t-elle toujours cherché, par un art instinctif, à se parer de ces qualités visibles. Or, une loi psychologique bien connue veut que chaque état d'âme et ses signes extérieurs soient indissolublement associés : non-seulement l'état d'âme produit son expression au dehors, mais l'expression, à son tour, tend à éveiller l'état d'âme. Chaque geste doux ou tendre, chaque mouvement gracieux du visage aura donc une tendance à mettre l'esprit dans une attitude de douceur, de paix et de grâce. En s'exerçant à être belle, la femme s'est exercée à être bonne.

Dira-t-on, avec Schopenhauer, que cette grâce dure bien peu de temps? « Comme la fourmi femelle, en devenant mère, perd ses ailes, de même aussi, après deux ou trois enfans, la femme perd sa beauté. » — Est-ce bien sûr? Et quand cela arrive, ne faut-il pas s'en prendre à nos habitudes modernes de vie mal réglée? Si la femme, au lieu d'être de plus en plus lancée dans la lutte pour l'existence et dans la concurrence avec les hommes, pouvait remplir avant tout sa vraie et naturelle mission d'épouse, de mère, d'éducatrice, tout entière à aimer et à être aimée; si ce que nous appelons notre civilisation ne l'obligeait pas, par une vie contraire à l'hygiène, de s'épuiser avant l'heure, en cumulant le travail de la maternité avec d'autres travaux, et aussi avec des amusemens qui sont pires que des travaux, la femme conserverait presque toute sa vie cette jeunesse de corps et d'esprit qui est dans sa nature même, qui résulte d'un tempérament où les forces de réserve l'emportent sur la dépense, qui ainsi rend visible aux yeux la perpétuelle jeunesse de l'espèce. Enfin, même quand la

beauté a disparu pour l'œil des indifférens, il reste encore, pour ceux qui vivent près d'une femme et qui l'aiment, une grâce morale, une beauté d'expression que les années ne sauraient flétrir. Dans une de ses nobles et profondes poésies, *Au reflet du foyer*, l'auteur des *Vers d'un philosophe* nous montre une femme debout au seuil de sa maison, qui attend son mari, les yeux sur le chemin, éclairée par un feu flambant dans l'âtre. Blanche sous le ciel noir, toute droite, cette femme semblait merveilleusement belle; en s'approchant, le poète vit qu'elle était âgée, mais que les rayons du foyer domestique la transformaient aux regards :

Telle, pensai-je alors, m'apparaît cette femme,
Telle à celui qui l'aime elle apparaît toujours :
Sur elle il voit encore errer comme une flamme
Le reflet immortel de leurs premiers amours.
Il regarde ses traits à travers sa pensée...
Après tout, la beauté n'est que dans l'œil qui voit,
Et lorsqu'elle pâlit, c'est que l'amour décroît.

Quand l'homme et la femme se sont longtemps aimés, leur passé lointain luit encore sur eux :

De leur jeunesse à deux un rayon tombe et dore,
Comme une aube sans fin, leurs fronts transfigurés (1).

VI.

Nous avons vu quelle profonde différence de constitution et de tempérament, soit physique, soit morale, se manifeste entre les sexes dès le début de la vie. M. Geddes fait observer que les organismes qui ne sont point sexuels, comme les bactéries, n'occupent pas de place élevée dans l'ordre de la nature. Quant à la parthénogenèse, fût elle un idéal organique, cet idéal a manqué à se réaliser (2). Au lieu de faire des rêves sur ce qui aurait pu se produire, utilisons ce qui s'est produit et ne prétendons pas annuler le résultat d'une évolution de quelques millions d'années. La dissemblance entre les sexes ne peut ni ne doit être supprimée par le progrès des institutions et des mœurs ; loin de là, dans les organismes supérieurs et dans les sociétés supérieures, la division des fonctions ne fait que s'accuser davantage. C'est contrevenir à cette loi que de se flatter d'établir entre les sexes une identité de nature impossible, au lieu d'établir entre eux une croissante équivalence

(1) Guyau, *Vers d'un philosophe*, p. 85.

(2) Au reste, loin d'être un idéal, il est aujourd'hui prouvé que la parthénogenèse est une reproduction sexuelle *dégénérée*.

de fonctions. Les deux sexes, dans leur diversité nécessaire, sont dépendans l'un de l'autre et se valent l'un l'autre : voilà le vrai. Si, en moyenne, l'un a plus de puissance physique et intellectuelle, l'autre a plus de bonté ; généralement, a-t-on dit, l'homme vaut plus et la femme vaut mieux. Le mépris de la femme est donc lui-même ce qu'il y a de plus méprisable. Et quoi de moins rationnel? L'oxygène dédaigne-t-il l'hydrogène, auquel il s'unit pour former l'eau ? Le rouge du spectre dédaigne-t-il le vert, avec lequel il se fond dans la lumière blanche? Quant à la complète identification sociale et politique d'un sexe à l'autre, c'est un excès en sens contraire. Voltaire a dit :

> Qui n'a pas l'esprit de son âge,
> De son âge a tout le malheur.

Il faut également avoir l'esprit de son sexe pour n'en pas avoir tout le malheur. Ici encore la physiologie nous éclaire. Les individus auxquels on a enlevé les organes de leur sexe en perdent les qualités propres et se ressemblent dans le même avilissement de l'espèce. Il en serait ainsi dans l'ordre social et politique, si les femmes voulaient se faire hommes. Une maîtresse anarchiste, dans une école de filles près de Saint-Pétersbourg, estimant que la prépondérance des « élémens émotionnels » chez les femmes constitue pour elles un désavantage, « une entrave à leur complète identité sociale et politique avec l'homme, » avait résolu de supprimer ce trait du tempérament féminin et de vivre une vie libre de ses conséquences : c'est pourquoi elle prescrivait à ses élèves de ne pas se marier. Malheureusement pour le système, — et heureusement pour l'humanité, — l'entreprise d'émousser la sensibilité féminine, héritage d'innombrables générations humaines et même animales, exigerait un nombre proportionnel de générations ; or, pendant ce temps-là, les femmes seraient toujours obligées d'être, sinon épouses, au moins mères ; ce qui les enferme (et nous avec elles) dans le plus secourable des cercles vicieux.

Que les femmes cessent de se donner, autant que les nécessités de la vie le leur permettent, à leur mari, à leurs enfans, à leur maison, vous verrez bientôt des générations sans moralité, l'amour redescendu à l'état d'une satisfaction brutale des sens, le mariage déprécié pour les soins qu'il impose à la femme, la séduction et la prostitution généralisées, avec leur cortège ordinaire d'avortemens, d'infanticides, d'enfans abandonnés. La femme a toujours été l'héroïne de la famille, et, tant qu'elle sera mère, ce sera toujours là le principal centre de son rayonnement. Qu'on songe aux types

traditionnels de Pénélope, de Lucrèce, de Virginie, de la mère des Gracques. Aussi l'instruction de la femme, tout en la rendant apte aux professions qui sont en rapport avec les capacités et avec la dignité de son sexe, devrait-elle la préparer avant tout à la vie domestique, à son rôle d'épouse, de mère et d'éducatrice. Il faudrait initier la femme, d'une manière générale, à ce qui constitue le patrimoine intellectuel et moral de l'espèce. C'est surtout pour les femmes que les études devraient être, au sens propre du mot, des « humanités. » Par conséquent la morale, l'éducation, l'hygiène, la littérature, l'histoire, le droit usuel, la musique et le dessin, enfin les grands résultats des sciences joints à leurs applications professionnelles les plus utiles, voilà ce qui répond le mieux à leur tempérament comme à leurs fonctions.

De même que l'instruction des femmes aurait besoin d'être mieux organisée pour épargner à la fois l'ignorance aux unes et une érudition stérile aux autres, de même la condition économique et juridique de la femme est loin de ce qu'elle doit être, de ce qu'elle sera un jour. Nous ne pouvons ici entrer dans le détail de réformes qui soulèvent les plus difficiles problèmes : nous n'avons voulu que poser des principes généraux, dont on ne doit pas tirer précipitamment d'aventureuses conséquences (1). Dans l'ordre économique, la femme a commencé par être la propriété de l'homme, une sorte d'animal domestique : le Décalogue lui-même la place à côté du bœuf et de l'âne. Aujourd'hui, c'est le régime de la concurrence individuelle qui commence à s'établir entre les sexes, comme il s'est établi entre les individus : *chacun pour soi*. La lutte pour la vie met aux prises les hommes et les femmes, qui se disputent avec une âpreté croissante toutes les professions. Sans doute on ne peut pas créer, au détriment des femmes, un nouveau délit, celui de travail. Il y aurait d'ailleurs des forces perdues pour l'humanité si la femme ne travaillait ni d'esprit, ni de corps. Mais il faut que ces forces soient employées d'une manière conforme aux intérêts et aux relations naturelles des deux sexes, ainsi qu'aux intérêts des enfans et de la race. Nous ne croyons pas que notre régime d'individualisme dissolvant, contraire aux vrais besoins de la famille et de la société, doive être le dernier. Si la coopération et l'association doivent de plus en plus triompher, c'est surtout, semble-t-il, dans les rapports de l'homme et de la femme. Après avoir revendiqué l'égalité des sexes et leur libre concurrence, transition nécessaire à un régime supérieur, espérons que

(1) Pour comprendre combien la lenteur et la précaution sont ici nécessaires, voyez où aboutissent dans la pratique M. Secrétan et M. Frank, qui, selon nous, passent beaucoup trop vite de principes mal assurés scientifiquement à des applications peu justifiées.

les réformateurs revendiqueront un jour leur union, leur « fraternité, » et mieux encore!

Dans l'ordre juridique, de grandes réformes sont nécessaires et, dès à présent, possibles. Ce n'est pas ici le lieu d'en faire l'énumération. Rappelons seulement que la civilisation d'un peuple peut se mesurer au degré d'humanité et de justice dont les hommes font preuve envers les femmes. Celles-ci, en effet, étant les plus faibles, l'homme n'a guère, pour contenir son propre égoïsme dans ses rapports avec l'autre sexe, que des raisons d'affection et de moralité. Certes, la civilisation ne consiste pas à détruire la nature ni à confondre les fonctions normales de l'homme et de la femme; mais, ces fonctions étant également nécessaires à l'espèce, les deux sexes doivent avoir des droits et des devoirs, sinon toujours identiques, du moins toujours équivalens. Le sexe féminin ne doit pas « impliquer déchéance. » Chacun sent d'instinct, par exemple, l'équivalence entre l'impôt du sang pour la défense extérieure et les travaux de la maternité pour la conservation et l'éducation de la race. Ici l'identité des fonctions est visiblement impossible, et elle est remplacée par une équivalence de devoirs, qui, d'ailleurs, aurait besoin d'être mieux réglée par la loi. Trouver en tout la balance équitable, assurer partout l'équation entre les devoirs et entre les droits, — dans la famille, par une distribution meilleure du pouvoir et des fonctions; dans la vie sociale, par une juste extension des droits civils de la femme; — substituer ainsi progressivement au régime de la sujétion le régime de la justice, n'est-ce pas là un des plus grands problèmes qu'auront à résoudre les sociétés futures? On tranche beaucoup trop simplement ce problème en disant, avec M. Secrétan : « La personne, en tant que personne, est son *but* à elle-même; toute la question est donc de savoir si la femme est une personne, ou si la femme existe exclusivement pour notre avantage et nos plaisirs. » M. Secrétan oublie la famille et la race; il traite l'homme et la femme comme des unités abstraites, existant chacune pour soi; il néglige non-seulement la solidarité de l'individu et de la société, mais encore la solidarité des deux sexes. L'homme et la femme, au lieu d'être des personnalités absolument indépendantes, forment déjà un tout naturel; ils doivent, de plus en plus, former un tout moral et social. L'un ne doit pas être la répétition et le redoublement de l'autre : il en doit être le complément. Et si vous y ajoutez l'enfant, en vue duquel existe l'union de l'homme et de la femme, vous aurez la véritable trinité humaine : trois personnes en une seule.

ALFRED FOUILLÉE.

LES

ANTILLES FRANÇAISES

EN 1893

Les colonies nouvelles ont fait depuis vingt ans un peu de tort aux anciennes, dans les préoccupations et les préférences de l'opinion. A l'attrait de l'inconnu, des choses encore ignorées, s'ajoutait le prestige des actions d'éclat. On s'est battu, l'on se bat encore et l'on se battra longtemps au Tonkin et au Soudan, sans parler du Dahomey. Notre jeune armée, impatiente de faire ses preuves, y a paru digne des vieilles troupes que l'organisation militaire moderne ne verra plus. D'un autre côté, l'esprit de parti, habile à profiter des fautes et quelquefois des malheurs, s'est attaqué à la politique coloniale de la république comme au thème le plus favorable aux polémiques, aux interpellations et aux crises ministérielles. Que de paroles ignorantes, de sottises, d'accusations injustes, de censures plus ou moins motivées, n'avons-nous pas entendues! Où d'autres peuples, persévérans dans les longs desseins de leur grandeur et de leur prospérité, savent se montrer historiquement unis en dépit des dissensions intimes des factions, on a vu les Français saisir l'occasion de se décrier eux-mêmes, et calomnier à la fois leurs institutions et leur génie. La chronique parlementaire de ce temps laissera peu de chose à inventer à nos rivaux et à nos détracteurs dans le jugement passionné de l'expansion de la patrie française et des hommes d'État dont le robuste courage, se refusant aux abdications et aux déchéances, rêva pour

ment à notre cause. » Le nouveau secrétaire d'État allait avoir beaucoup de peine à se donner pour détruire la trop bonne opinion qu'on avait de lui dans certaines ambassades étrangères.

Richelieu fut désigné pour le poste de secrétaire d'État le 25 novembre. Sa mère était morte, à Richelieu, le 14 novembre, âgée seulement de soixante ans. Aussitôt que le marquis de Richelieu apprit la triste nouvelle, il écrivit de Paris à sa sœur Nicole, qui avait assisté aux derniers momens de Mme de Richelieu, pour faire retarder les obsèques : « Je vous prie, écrivait-il, de mettre le corps de ma pauvre mère dans la chapelle, le plus honorablement que faire se pourra, jusqu'à ce que M. de Luçon puisse venir, afin que nous le puissions porter en terre tous ensemble... M. de Luçon ne pouvant s'en aller que dans quinze jours, je partirai dans huit, afin de donner quelque ordre à nos malheureuses affaires. » Luçon écrivait de son côté à Alphonse de Richelieu une lettre pleine d'une émotion profonde et sincère : « J'ai bien du regret qu'il faille que vous appreniez par cette lettre la perte commune que nous avons faite de notre pauvre mère... En sa mort, Dieu lui a départi autant de grâces, de consolation et de douceurs qu'elle avait reçu, en sa vie, de traverses, d'afflictions et d'amertumes... Pour moi, je prie Dieu qu'à l'avenir ses bons exemples et les vôtres me puissent si utilement toucher que j'en amende ma vie. Bien vous dirai-je que sa mort, jointe aux circonstances d'icelle, m'ont cruellement touché... »

Le corps de la mère attendit près de trois semaines, dans la chapelle de Richelieu, la venue de l'évêque. Mais la carrière de celui-ci se précipitait. Dès le 29 novembre, il avait pris en main la conduite des affaires du dehors. « Outré de douleur », ce sont ses propres expressions, il dut renoncer à son voyage. Dans le tumulte des affaires, sa pensée, du moins, put-elle s'isoler et se reporter vers ce passé déjà si lointain, vers cette province, vers ce château où s'était écoulée son enfance, vers cette modeste église de village, où reposaient les corps des Du Plessis et où sa mère fut déposée, à son tour, le 8 décembre, par les soins du curé de la paroisse de Braye?

G. Hanotaux.

CONDITION

DE LA

FEMME AUX ÉTATS-UNIS

NOTES DE VOYAGE

I

PREMIÈRES IMPRESSIONS. — A CHICAGO LES CLUBS DE FEMMES.

On a beaucoup écrit sur la femme aux États-Unis. M. de Varigny, dans une série d'études, a montré ici même la source de son influence (1); il est remonté pour cela jusqu'au temps où les héroïques exilées arrivées sur le *Mayflower* aidèrent leurs pères et leurs maris à bâtir la cabane primitive qui allait servir à la fois d'école et de temple. Égales de l'homme, dès le début, elles lui sont devenues supérieures, semble-t-on dire, par la culture intellectuelle et l'affinement. Tandis que le chef de la famille se donne tout entier aux affaires, elles personnifient auprès de lui, — ou loin de lui, car le ménage est souvent séparé, — l'élégance, le plaisir, le luxe. Nous connaissons ces Américaines-là pour les rencontrer à Paris, et ce sont elles qu'un premier coup d'œil nous fait remarquer à New York. Peut-être toutes les femmes à la mode, dont la vie oisive se dépense entre les grandes capitales, les villes d'eaux, les stations d'hiver et les plages amusantes, sont-elles taillées à peu près sur le même modèle. Sans réelle originalité, chacune d'elles représente cette société cosmopolite qui n'a point de patrie. Leur type essentiellement artificiel a été exploité outre mesure dans le roman et au théâtre; nous n'aurons pas à y revenir. Mais à côté des millionnaires et des beautés professionnelles, il y a en Amérique, comme ailleurs, une classe beaucoup plus nombreuse, dont on a moins parlé, celle qui équivaut à notre bourgeoisie haute et moyenne. Si l'on me fait observer que les

(1) Voyez la *Revue* des 15 mars, 15 mai et 1er septembre 1889.

classes n'existent pas dans la grande République, je répondrai que c'est là une erreur. Outre les distinctions brutales établies par le plus ou moins de dollars, on y découvre vite une infinité de nuances que créent l'origine, le milieu et l'éducation. Pour bien connaître l'Américaine, il ne faut pas s'en tenir à regarder telle ou telle étoile errante : il faut fréquenter la meilleure société de Boston, de New York, de Philadelphie ; il faut parcourir les États du Sud tant éprouvés par la guerre ; il faut pousser jusqu'aux fermes lointaines de l'Ouest ; il faut enfin chercher la femme aux coins si écartés les uns des autres de ce continent formé, — sans compter les territoires, — de quarante-quatre États dont nul n'est aussi petit que la Suisse, dont quelques-uns sont plus vastes que la France. Porter sur elle un jugement absolu sans cette enquête préalable est presque aussi absurde que d'apprécier à la légère l'Européenne. Les Américains du Nord et du Sud, de l'Est et de l'Ouest, n'ont en commun que certains traits qu'ils doivent à l'éducation publique et à l'habitude de la liberté. J'ai pensé que le meilleur moyen de souligner les différences serait de noter fidèlement mes observations faites au jour le jour durant un voyage de plusieurs mois, — observations de femme sur tout ce qui touche la condition des femmes.

Le moment est favorable puisque la grave question de l'extension du droit de suffrage à un sexe qui déjà possède tant de privilèges se discute plus que jamais devant la législature de l'Union. Depuis longtemps, on le sait, les femmes sont autorisées à voter dans le Wyoming ; depuis 1889, elles ont obtenu dans le Kansas le droit de suffrage municipal ; il en est de même, je crois, au Colorado ; dans la moitié des autres États, elles donnent leurs voix pour tout ce qui concerne les écoles, l'instruction publique. Maintenant il dépend de leur volonté d'avancer bien au delà. Imprudemment dirigée, la question des femmes pourrait devenir embarrassante au même degré que celle de l'immigration ou celle de la couleur, et si sage que l'on soit, on ne s'arrête guère en chemin ! Étudions-la donc au beau moment. Du reste les notes qui suivent, quoique prises à bâtons rompus, auront peut-être le mérite de jeter quelques lueurs sur la destinée future de notre vieux monde. Le nouveau lui a jadis emprunté beaucoup de bonnes choses ; il lui en rend beaucoup d'autres où le bien et le mal sont étrangement mêlés.

I. — TYPES ET APPARENCES

Sur le bateau qui me porte du Havre à New York, la société américaine se trouve représentée en abrégé, prêtant d'ailleurs à

un grand nombre d'étonnemens ou de méprises pour qui n'est point encore initié.

Groupe dédaigneux et fort élégant d'Américains anglomanes, de ces Américains dont leurs compatriotes disent qu'ils retroussent leurs pantalons sur le Broadway les jours de beau temps parce qu'il pleut à Londres. Copie servile des modes, de la démarche, des manières anglaises, tentatives plus ou moins heureuses de morgue et de hauteur isolement systématique qui sied aux représentans d'une aristocratie. Les femmes se promènent sur le pont en costumes de drap savamment coupés par le plus fameux tailleur de Londres, les mains dans les poches avec les façons cavalières d'une *lady* qui va visiter ses écuries avant de monter à cheval. Les jeunes gens ont tous la face scrupuleusement rasée ainsi qu'il sied à des *dudes* (1) de New York : ils condamnent leur physionomie à l'impassibilité, affectent l'argot de sport et un rire froid, saccadé, avec la prononciation des Anglais du bel air qui suppriment telle lettre en parlant, comme la même coterie chez nous supprime sans pitié les liaisons. Je crois deviner que ces Américains-là n'ont jamais rien fait que dépenser sur le continent la fortune laborieusement acquise par leurs pères dans un commerce quelconque : mais on éclaire mon ignorance. Je suis ici devant le sang bleu le plus pur, devant des familles dites *Knickerbocker*. Cette grosse dame, par exemple, qui ne sort guère de sa cabine d'apparat, figure à New York parmi les Quatre Cents. C'est tout dire.

J'ai maintenant la mesure des divisions sociales qui existent au pays de l'égalité. Pour tenir tête à l'insolence de l'argent gagné d'un jour à l'autre, il faut bien afficher des aïeux antérieurs à l'Indépendance ou qui se soient au moins distingués durant la Révolution. Quiconque est favorisé d'un nom suédois ou hollandais implanté dans le pays avant la domination anglaise a l'orgueil d'un Rohan ou d'un Montmorency, et même sans posséder de si grands avantages on s'empresse, dès qu'on le peut, sous un prétexte quelconque, *to draw the line*, de tirer la ligne aussi nettement que possible entre soi et le commun des mortels. De là un mot très drôle, comme il en pleut au pays de l'humour : « Puisqu'il faut absolument tirer la ligne quelque part, beaucoup de gens la tirent à leur propre père. » Jamais, avant d'aller en Amérique, je n'avais compris combien il peut être humiliant de s'appeler Smith ou Jones.

Nos grands personnages du bateau font bande à part; ils semblent déterminés à ne reconnaître personne. Tout au plus

(1) Variété du dandy.

de temps en temps, les hommes, moins absolus que l'autre sexe quand il s'agit de préjugés, descendent-ils de leur piédestal pour causer avec quelque jolie femme. Parmi celles-ci, une jeune fille : elle ne peut sourire sans que de provocantes fossettes se creusent dans ses joues; aussi sourit-elle toujours; elle est mise à peindre, dans le style qui convient pour un voyage de long cours; elle semble avoir un succès universel. Je ne découvre qu'au moment d'aborder que c'est une simple demoiselle de magasin. Au Sud, plus d'une fille de bonne famille ruinée par la guerre de Sécession a dû prendre le parti de travailler pour vivre. Cette brune piquante est Louisianaise, elle touche de gros appointemens dans un des principaux magasins de la Nouvelle-Orléans. Pendant un congé elle vient de visiter la Hongrie, le pays d'origine de ses ancêtres, et toute l'Allemagne, ensuite la France. Elle a lu beaucoup de romans français : les demoiselles de magasin du Sud se piquent de littérature; il y en a, dit-on, qui écrivent elles-mêmes dans les revues locales. Miss*** professe un véritable culte pour George Sand, malgré l'air réservé que prennent à ce nom plusieurs passagères. — Seulement, dit-elle, en s'exaltant sur *Consuelo*, ses héroïnes sont trop parfaites, c'est à décourager de la vertu. — Et les fossettes d'apparaître au coin des lèvres fraîches. Voilà de grands revers bien gaîment supportés.

Rien n'est plus charmant que la promenade des jeunes filles sur le pont, bras dessus, bras dessous, escortées par quelques admirateurs de différens âges qu'elle n'ont jamais l'air de trop décourager. Point de poudre de riz qui craigne l'air salin, des cheveux abondans que le vent peut dénouer sans péril sous le béret ou la casquette qui sont presque d'uniforme. Les vieilles dames en portent aussi plantés sur de maigres chignons, cela leur va moins bien.

Bornons-nous à regarder les jeunes filles : elles sont pour la plupart minces, élancées, presque toutes grandes, une haute taille étant à la mode dans les cercles de New York, dont l'opinion s'impose, et les femmes trouvant toujours moyen, on le sait, de s'accommoder à la mode coûte que coûte. Chez plusieurs se manifestent les signes de ce qu'elles appellent *nervous prostration;* la robuste santé britannique leur manque, elles n'ont pas non plus généralement la régularité de traits des belles Anglaises; et quoique certaines dames de la Nouvelle-Angleterre m'aient fait songer à des statues grecques retouchées par une main d'esthète, il faut avouer que, dans l'Ouest, le mélange des races produit souvent des types composites d'une distinction médiocre. La taille est rarement parfaite, si pimpante que soit la tournure; il y a trop de fragilité, trop de maigreur. Dans une réunion de femmes décol-

letées, la Française aurait certainement l'avantage : aussi découvre-t-elle plus franchement ses épaules ; mais, pour vives et gracieuses, les Américaines le sont autant que femmes au monde. Celles du bateau causent librement en général avec tous les hommes, exception faite d'un gentleman nègre de Haïti qui promène dans une solitude assez mélancolique son bonnet grec brodé d'argent. Rien d'effronté du reste ni de choquant dans leur coquetterie. Si, au lieu d'être des jeunes filles, elles étaient autant de jeunes femmes, nous les trouverions correctes ; question de point de vue. Par leur mouvement perpétuel, leur légèreté, elles me font penser aux mouettes qui ne cessent de s'élever dans le ciel gris ou bleu, pour retomber par intervalles sur l'écume des vagues et reprendre presque aussitôt un vol plein de caprice. De même ces demoiselles s'abattent de temps en temps sur leurs fauteuils disposés pour la causerie à l'abri du vent. Les préposés au service du pont apportent leur goûter qu'elles mangent de bon appétit en guettant le passage d'un navire ou le coucher du soleil.

Deux ou trois fois le manque de discernement en matière de cuisine me frappe chez elles. J'entends demander des sardines et de la limonade ; des mélanges qui nous sembleraient incongrus sont en faveur. Mais d'ordinaire on semble apprécier l'excellente table des transatlantiques, et je crois voir que les sociétés de tempérance, qui affirment si haut leurs principes dès qu'elles ont touché le sol natal, font ici des concessions aux vins blancs et rouges généreusement versés.

— Les Yankees sont hypocrites autant que les Anglais pour le moins, me dit un de mes compatriotes rencontré par hasard : quand ils ne boivent pas de vin aux repas sous de vertueux prétextes, ils se grisent de whisky sur le comptoir du *bar*. Au fond leur grossièreté passe tout, vous verrez ; ils crachent sans cesse autour d'eux, et combien ignorent l'usage le plus élémentaire du mouchoir ! Pour ce qui est du fameux flirt, il va souvent, soyez-en sûr, à la dernière extrémité. Dans les hôtels, les restaurans, partout une porte spéciale indique l'entrée des dames... Bast ! malgré cette précaution ridicule, on se rejoint de l'autre côté, et le diable n'y perd rien...

Je me permets de faire observer à ce monsieur bien informé que le but de l'entrée des dames, assez commode en elle-même, n'est peut-être pas d'établir une séparation absolue entre celles-ci et l'autre sexe. Pour le reste, je ne peux m'empêcher de croire qu'il doit ressembler un peu au voyageur écrivant sur son carnet de notes : « A Tours, toutes les femmes sont rousses », parce qu'une rousse venait de traverser la rue. Nous avons, nous autres Fran-

çais, la rage de conclure et de généraliser. Si je prenais à la lettre tout ce que me dit celui-ci, je serais persuadée qu'il n'y a pas en Amérique d'établissemens plus intéressans que des *bar rooms* pavés de dollars; que les Américains parlent du nez sans exception; et que leurs filles sont prêtes à tout pour se faire épouser.

Quant au fameux nasillement, le *twang*, on s'assure très vite qu'il n'existe guère, au moins d'une façon désagréable, parmi les gens bien élevés. Et des expériences quotidiennes nous montrent, dès le bateau, que le flirt tant incriminé peut être assez naïf au fond. Après m'être scandalisée des œillades, des sourires derrière l'éventail, des mines de toutes sortes dirigées comme un feu bien nourri pendant près de deux heures par une de nos jeunes passagères contre un monsieur visiblement éperdu, n'ai-je pas découvert que ce criminel entretien était en fin de compte un petit jeu? Au lieu de parler de leurs propres affaires, ils se proposaient l'un à l'autre des devinettes! Le sphinx mettait beaucoup de malice à tourmenter sa victime, mais tout le monde aurait pu écouter sans inconvénient, malgré le témoignage des yeux. Et même quand les apparences sont franchement révoltantes, il faut se méfier d'une cause fréquente d'erreur : la plus vulgaire des Américaines est aussi bien mise que la plus distinguée; j'ai vu à New York une marchande de journaux qui, hors de son commerce, avait l'air d'une dame et qui était, paraît-il, à la lettre, une honnête créature, malgré la coquetterie endiablée qui de sa part laissait tout supposer. Mais l'honnêteté comme la coquetterie d'une marchande de journaux peut être en effet médiocrement délicate. Les scènes de flirt auxquelles on assiste dans les hôtels, les restaurans, en chemin de fer ou sur les bateaux, ont souvent pour héroïnes, des demoiselles de semblable catégorie, sans qu'on le soupçonne, l'indépendance des jeunes filles du monde, leurs allures libres et intrépides prêtant à force bévues pour un observateur peu clairvoyant. — Exemple à bord : Miss X... voyage seule; un jour, elle va demander au gardien de la bibliothèque des livres français; elle en choisit deux : *Fromont jeune et Risler aîné*, — *Mademoiselle de Maupin;* puis se tournant vers un jeune homme qui passe, prend son avis sur l'emplette qu'elle vient de faire. Et là j'admire le respect témoigné en toute occasion par l'Américain à la femme même inconnue. Le jeune homme interrogé rougit jusqu'aux oreilles en lisant le titre du chef-d'œuvre de Théophile Gautier, mais se borne à dire : « Celui-ci, le Daudet, est un bon livre; quant à l'autre... — *Wicked?*... tant mieux! » interrompt l'espiègle en éclatant de rire. — Et elle s'enfuit, emportant son butin qu'elle brandit d'un air de défi.

Est-ce perversité? est-ce innocence? l'innocence de *Daisy Miller*, peinte par Henry James si merveilleusement que ses compatriotes ne le lui ont jamais pardonné? Qui sait?...

Le demi-monde proprement dit n'existe pas en Amérique; néanmoins, il doit y avoir entre les femmes qui se respectent et certaine écume sociale dont on ne parle jamais une troisième catégorie, la catégorie nombreuse des coquettes plus ou moins faciles, plus ou moins galantes. Ce sont celles-ci que beaucoup d'étrangers en voyage recherchent, et pour cause. De là des appréciations générales sur le flirt américain qui n'ont d'égales, quant à l'absurdité, que les légendes qui circulent en Amérique sur l'adultère français, presque inséparable du mariage, tel que le décrivent nos romanciers. La vérité, c'est que les femmes, quand elles sont ce qu'on appelle bénignement légères, le deviennent en Amérique avant le mariage et en Europe après; mais il y a des deux côtés de l'Atlantique beaucoup plus de filles irréprochables et de femmes parfaitement honnêtes qu'on ne le croit d'une rive à l'autre. L'observation n'en est pas neuve, mais elle est toujours bonne à faire.

II. — LA FOIRE UNIVERSELLE. — LE PALAIS DES FEMMES

A la foire universelle j'étais l'une des dernières venues; je ne puis donc rendre que l'impression étourdissante, le souvenir de rêve que m'ont laissé deux ou trois visites rapides. Nos expositions ne m'avaient préparée à rien de pareil. Je ne doute pas qu'elles ne fussent plus complètes, plus parfaites dans le détail, mais elles n'atteignaient pas à cet effet d'ensemble qui dans ma mémoire tient du mirage, mirage aussitôt évanoui après le premier éblouissement, comme doit s'évanouir toute apparition vraiment magique. J'eus à peine le temps d'apercevoir la princesse dans ses atours couleur de soleil qui, l'instant d'après, n'étaient plus que guenilles. Jamais métamorphose ne s'opéra aussi vite, sauf dans *Cendrillon*. Le glas de la foire sonna le 31 octobre; dès le lendemain il ne restait rien que le tumulte réglé d'un déménagement colossal. Au souffle de la première bise d'automne la solitude a élu domicile dans cette magnifique cour d'honneur où, l'espace d'un été, s'étaient donné rendez-vous, au milieu des fêtes et des spectacles, les délégués de toute la terre. Acteurs ou comparses s'empressaient alors de saluer en plein triomphe ce qu'il y a de plus séduisant au monde, la jeunesse, n'eût-elle que le fugitif éclat que nous appelons beauté du diable. C'était un peu là sans doute le genre de beauté des palais innombrables qui, après nous avoir procuré l'illusion du marbre, sont

tombés en poussière quand ils n'ont pas été détruits par l'incendie; mais qu'importe, si pendant leur courte durée ils ont rivalisé avec Venise reflétée par le miroir des lagunes où couraient des gondoles légères? Je ne tiens pas à savoir au juste ce qu'ils renfermaient, il me déplaît de penser qu'ils eurent un but utile, un but quelconque; je sais seulement que l'Adriatique n'est pas plus belle que le lac Michigan et qu'une inspiration de génie a évoqué un jour, sur cette nappe bleue sans limites, la blancheur d'une ville fantôme, prompte à s'évaporer dans le bleu du ciel.

Après la poésie de cette apparition éphémère de la Grèce, de l'Italie et du siècle de Louis XIV dans l'Ouest américain, rien n'était plus intéressant que l'attitude prise devant elle par les curieux innombrables, venus de tous les coins du Nouveau-Monde. Leur admiration se traduisait par le recueillement. On apprenait à connaître là, en l'observant dans ses échantillons les plus divers, un peuple étrangement maître de lui et de ses émotions. Le décorum, avec lequel au besoin il lynche sans colère les criminels que la justice n'atteint pas, est suffisamment expliqué par son attitude grave quand il s'amuse. Les Européens, plus expansifs et plus turbulens, lui trouvent une physionomie morne et le croiraient volontiers stupide. Mais ce troupeau presque muet jouit parfaitement des choses à sa manière. Un fermier du Far West s'est fait à ma connaissance l'interprète éloquent du grand nombre en exprimant dans un langage quasi biblique son enthousiasme profond et contenu. Ce qu'il sut dire, les autres l'ont senti; ils doivent le sentir plus que jamais par le souvenir intense, maintenant qu'ils ont regagné leurs États respectifs. Des visions semblables pour eux à celles de l'Apocalypse, les splendeurs paradisiaques d'une nouvelle Jérusalem éclairée par des feux électriques changeans et baignée de fontaines lumineuses les suivent sans doute dans ces rudes travaux de défrichement que peint si bien le poète par excellence de la Prairie, Hamlin Garland :

> Ils labourent, ils sèment, ils engraissent le sol de leur propre vie, comme l'ont fait avant eux l'Indien et le buffle.

Ayant rendu justice à l'effet général de la *White City*, je crois avoir le droit d'ajouter qu'elle renfermait plus d'un édifice de mauvais goût et que le palais des femmes notamment ne m'a point frappée comme un chef-d'œuvre. Cette villa de la Renaissance italienne, couronnée d'anges aux ailes éployées, a été louée jusqu'à l'hyperbole pour ses qualités féminines « de réserve, de délicatesse et de distinction », qualités toutes morales qui ne suffisent pas peut-être quand il s'agit de faire jaillir de la pierre une idée grande ou petite. En réalité miss Sophia Hayden, de

Boston, diplômée à l'école de technologie du Massachusetts et sortie victorieuse d'un concours national proposé aux ambitions de son sexe, n'a pas réussi à nous prouver que l'architecture comptât parmi les arts où dès à présent brille la femme. Les groupes décoratifs de sa collaboratrice, une jeune Californienne, miss Rideout, n'étaient pas non plus de premier ordre; j'en dirai autant des peintures du hall d'honneur. Certes les femmes conçoivent aussi bien et mieux que personne la décoration, l'ornement, mais à la condition de se tenir hors des cercles trop ambitieux de la statuaire et de la fresque. Mesdames Mac Monnies, Lucia Fairchild, Sherwood, Emmet, Brewster Sewell ne manquent pourtant pas de talent; et Mary Cassatt, bien connue à Paris, où quelques-unes de ses eaux-fortes figurent au musée du Luxembourg, en a même beaucoup. Toutes cependant ont eu tort de s'aventurer dans le domaine de Puvis de Chavannes. Je me borne à indiquer la façon très caractéristique dont miss Cassatt a compris ce sujet : *la Femme moderne*, opposée à *la Femme primitive*, à ses humbles travaux, à son agenouillement devant l'homme, à sa mission de mère et de bête de somme, le tout retracé par Mrs Mac Monnies sur un espace de soixante pieds. La partie centrale du tympan représente des filles d'Ève en toilettes à la mode du jour, occupées à cueillir par centaines, dans un verger, les fruits de science dont leur aïeule plus modeste ne déroba qu'un seul. A gauche, une figure volante de la Gloire est poursuivie par des femmes les cheveux au vent, les bras tendus, ayant sur leurs talons une bande de canards. A droite une jeune dame relève sa jupe d'un geste hardi pour esquisser la danse de Loïe Fuller, tandis que deux de ses compagnes la regardent, assises sur le gazon, l'une d'elles jouant d'un instrument à cordes. Inutile d'ajouter que miss Cassatt est dans le mouvement; Degas, Whistler et Monet sont, paraît-il, ses dieux; mais, après tout, elle est elle-même, et cet éloge d'être bien soi ne peut être adressé qu'à un petit nombre de peintres américains, hommes ou femmes. Souvent très forts au point de vue technique, ils sont incapables jusqu'ici, pour la plupart, de se dégager complètement des influences de leurs maîtres allemands ou français.

Beaucoup d'aspirantes au grand art feraient mieux d'exceller dans les fleurs comme miss Greene, de Boston, de se distinguer dans le portrait ou l'aquarelle comme Mrs Sarah Sears de la même ville. — Il faut louer une autre Bostonienne, Mrs S. W. Whitman qui ne dédaigne pas d'appliquer ses dons d'artiste si remarquables à décorer pour les éditeurs d'exquises couvertures de livres ou à composer de belles verrières, sans préjudice de travaux plus sérieux. Elle a tiré bon parti des recherches faites par le

premier des peintres américains, John La Farge, à qui son pays et le monde doivent depuis une quinzaine d'années le renouvellement de l'art du vitrail.

Il a trouvé en effet l'emploi logique du plomb, qui n'était dans les anciens vitraux qu'une nécessité assez laide, et en a fait un élément de beauté décorative, l'utilisant pour le dessin des figures de façon à imiter la touche irrégulière du pinceau, tandis que des effets surprenans étaient obtenus au moyen de verres de couleurs différentes plaqués les uns sur les autres de façon à augmenter la profondeur et la richesse des tons ou à modifier la transparence. Ensuite M. La Farge imagina d'employer, pour le même usage, des morceaux jugés défectueux, de ce verre opalin qui se fabrique en Amérique, imitant la porcelaine. Dans cette mosaïque translucide, retenue par du plomb au lieu de ciment, les têtes, et les mains continuent seules à être peintes, puisque pour la chair l'expression est nécessaire. Nous avons pu juger des vitraux de John La Farge à nos expositions universelles où le mérite de leur auteur a été hautement reconnu.

Le succès conquis par cette branche d'art industriel a excité une grande émulation ; de là tous les projets de verrières, tous les cartons qui se voyaient à Chicago. Les illustrations de livres et de magazines par les femmes m'ont paru intéressantes : à citer miss Mary Hallock Foote qui, maniant le crayon aussi habilement que la plume, embellit ses propres récits de dessins très appréciés. Dans la décoration sur porcelaine les Américaines sont décidément inférieures aux Françaises, quoique le club de la poterie à Cincinnati ait envoyé des spécimens qui promettent. En résumé les écoles professionnelles d'art appliqué à l'industrie sont encore loin en Amérique d'égaler les nôtres, malgré leurs progrès soutenus. Celle des travaux à l'aiguille ne remonte guère qu'à dix-sept ans ; elle prospère, encouragée par d'actifs patronages ; mais il manque aux ouvrières ce que nous avons en France, la stimulante compétition avec des femmes du meilleur monde qui ne dédaignent pas de s'appliquer à certains ouvrages manuels et d'en faire de l'art. Il fallait voir le petit salon réservé aux dames françaises pour se rendre compte de cette différence. Le mépris de l'aiguille existe chez un grand nombre d'Américaines ; les couturières, les modistes m'ont dit combien elles avaient de peine à recruter des ouvrières tout en les payant très cher ; le diplôme d'institutrice est l'objectif qui détourne de tout le reste.

Revenons au *Woman's building* ; ce n'est pas là que nous rencontrerons les manifestations de talent les plus sérieuses ; en tout pays les femmes ont tort de faire bande à part quand il s'agit d'exposer leurs œuvres. La compétition avec l'homme est indis-

pensable pour éliminer les non-valeurs et aussi pour faire ressortir, non pas toujours l'inégalité, mais la profonde différence des dons et des aptitudes chez les deux sexes. — Ceci ne veut pas dire qu'il y ait lieu de blâmer l'idée même du bâtiment. Ses salles d'assemblée, d'organisation, etc., ont rendu de grands services, abritant les congrès, les associations de femmes et tous les divers mouvemens qu'elles dirigent. Celles qui avaient ou qui croyaient avoir des idées nouvelles à exprimer ont pu sans exception se faire entendre; pour les musiciennes, artistes et amateurs, un jury choisi par le comité national de musique décidait de l'admission de chaque dame dans les concerts qui se sont succédé pendant une demi-année, le fait d'avoir figuré au programme conférant une distinction durable. On a pu constater ainsi le développement rapide et croissant du goût musical en Amérique. Les belles voix y sont communes, encore qu'on leur ait longtemps reproché d'être sans âme, et la musique instrumentale y est cultivée avec le sérieux, la ténacité qu'apportent dans toutes leurs études les femmes qui, entre celles du monde entier, se contentent le moins de ce qu'on appelle talens d'agrément. Le don de sentir, qui est indépendant de la volonté d'apprendre, manquait peut-être; il a été développé depuis des années par l'influence allemande prépondérante dans beaucoup de villes et par des concerts classiques hebdomadaires suivis religieusement. A M. Théodore Thomas, directeur de la section de musique à Chicago, revient une bonne part de mérite dans cette éducation.

Les intérêts matériels des exposantes pauvres n'étaient pas négligés au Palais de la femme; tous les objets fabriqués par l'industrie féminine trouvaient là un écoulement, grâce à des ventes très fructueuses, et, chose inestimable dans un pays où la femme ne semble naître ménagère que par exception, des leçons de cuisine étaient quotidiennement données. Jusqu'au bout le *Woman's building* fut l'expression même, on peut le dire, d'une hospitalité très large. Le Palais des enfans, qui lui servait d'annexe naturelle, permettait aux mères de famille de laisser les plus petits à des soins éclairés tandis qu'elles visitaient l'exposition et aux enfans eux-mêmes d'apprendre beaucoup tout en s'amusant, car il y avait là des spectacles, des conférences, une bibliothèque appropriés à leur âge. Rien de plus curieux que le fonctionnement du Kindergarten, et du Kitchengarten qui le complétait. Miss Huntingdon, de New York, fondatrice de ce dernier système, dirigeait des classes où les bambins jouaient à faire un lit, à balayer, à épousseter, parfaitement instruits de tous les détails du ménage.

Quand on pense à la besogne énorme dont se sont acquittées les *ladies managers* en organisant ces manifestations complexes

du progrès féminin, pendant une durée de six mois, il semble qu'on ne puisse trop louer le conseil présidé par une étoile de la société de Chicago. Mrs Potter Palmer n'avait eu jusque-là qu'une réputation de beauté, d'élégance, de richesse; elle s'est trouvée tout à coup à la hauteur de sa tâche.

Déjà les commissions de dames avaient aidé puissamment au succès des deux grandes expositions de la Nouvelle-Orléans et de Philadelphie, mais le trait distinctif de la *World's fair* fut l'introduction formelle dans le jury des femmes, admises une bonne fois à protéger leurs propres intérêts. Elles l'ont fait avec une remarquable intelligence. Laissons de côté les petites discussions, les petites rivalités qui, à en croire les révélations d'une presse indiscrète, ont pu s'élever entre certaines déléguées de différens États; ceci ne diminue pas les preuves de dévouement et de zèle données par la masse, ni le résultat final obtenu. L'Exposition avait pour but déclaré de permettre aux femmes de s'entr'aider et à chacune d'elles de s'aider elle-même; elle tendait en outre à donner une idée nette et précise de la condition universelle des femmes de notre temps. Ce double but a été atteint; par parenthèse, la statistique envoyée de Paris et représentant en dix-huit tableaux le rôle de la Française dans l'agriculture, le commerce, les administrations, l'enseignement, les professions libérales, l'épargne etc., était plus complète qu'aucune autre et servira certainement de modèle à l'étranger pour les dénombremens de ce genre.

Notons une très heureuse innovation : chaque manufacturier devait indiquer si son exposition était œuvre de femme en tout ou en partie, ce qui assurait à chacun sa portion de mérite. — Le conseil a inauguré ceci; il a imposé beaucoup d'autres choses utiles qui subsisteront. Ceux qui s'étonneraient de l'expérience déployée par un groupe de femmes du monde en semblables matières, ignorent quelle école d'organisation peuvent être pour les Américaines les clubs dont elles font partie. J'aurai plus d'une fois l'occasion d'en parler, tout en voyageant avec mes lecteurs d'une ville à l'autre.

III. — CLUBS DE FEMMES

Il y a vingt-cinq ans que furent fondés presque en même temps les premiers clubs de femmes, à Boston et à New York. Depuis lors, sous la protection de ces deux grands foyers, du premier surtout, des associations analogues ne cessent d'éclore dans les divers États. On en compte plus de trois cents aujourd'hui et la Fédération générale qui les réunit en son sein leur prête une force nouvelle. Ceux de Chicago sont actifs entre tous.

J'ai rendu visite aux deux principaux : le *Fortnightly* et le *Woman's Club*.

Le *Fortnightly* est un club exclusivement littéraire : je le trouve installé dans un local élégant, hôtel Richelieu ; des femmes de tout âge, en toilette de ville, sont assises, très nombreuses, devant l'estrade où se tiennent la présidente et deux membres du bureau. Mrs Amélia Gere Masson, bien connue par son livre sur les salons de France, — *Women of the French salons*, lit — une étude intitulée : *Types de femmes anciens et nouveaux*, — sujet proposé selon l'usage et que l'on discute ensuite, soulevant des objections, complétant les détails ou rectifiant les erreurs. J'admire la facilité d'élocution développée chez toutes les dames qui successivement se lèvent, la netteté de leurs jugemens, le sens critique dont elles font preuve. Assurément elles arriveront au Congrès bien préparées pour raisonner avec suite et pour discuter sans passion, — la chose du monde qu'en tout pays les femmes savent le moins faire. Très peu de complimens, aucun désir de se rendre agréables, pas la moindre hésitation d'autre part à dire ce qu'elles croient être la vérité, — la vérité fût-elle dés obligeante. Je suis également frappée par la bonne humeur de l'essayiste qui se trouve mise ainsi sur la sellette. Il est facile de comprendre que des réunions périodiques de cette sorte aient une action puissante sur l'esprit des femmes, sur leurs qualités de conversation, bannissant de l'entretien les sujets frivoles et trop personnels, habituant à écouter avec attention, à réfuter avec logique. En même temps les travaux indiqués d'avance sur les sujets les plus variés relatifs à la morale, à la philosophie, à la science, à l'histoire, font parfois surgir de véritables talens littéraires.

Après la séance, le thé est servi, on s'aborde, on cause : un des membres du club, qui a beaucoup habité la France, veut bien me dire que, même auprès de Chicago, elle trouve *notre petit Paris* incomparable. Je suis présentée à un grand nombre de personnes qui me reprochent gracieusement mon refus de prendre la parole, toutes les étrangères présentes à la séance y ayant été conviées. Lorsque je réponds que l'habitude de parler en public me manque absolument, elles prennent l'air apitoyé que les dames turques affectèrent en découvrant que lady Wortley Montague était emprisonnée dans un corset, ou que nous pourrions avoir nous-mêmes devant les pieds mutilés des Chinoises. Je dis à la présidente que les clubs américains sont tout près de rivaliser avec les anciens salons de France, tant on y montre d'esprit : seulement ils se ferment aux hommes, que nos salons avaient au contraire pour but unique de réunir et de faire briller. A quoi elle me répond gaîment mais avec un éclair singulier dans les yeux :

— Oh! quant à cela, peu nous importe; nous tenons à briller pour notre propre compte!

Et les maris, les frères, les fils ne leur en savent pas mauvais gré. Ils trouvent délicieux, quand ils rentrent au logis après une journée consacrée aux affaires, d'être mis au courant par elles de tout ce qui se passe dans le monde du loisir; elles écrèment pour ainsi dire à leur intention les revues, les livres, les nouvelles.

Parmi les femmes présentes, qui me sont sympathiques à première vue, se trouve l'une des notabilités de Chicago, le docteur Sarah Stevenson : il y a pour le moins deux cents femmes médecins dans la ville, mais celle-ci a la clientèle la plus considérable. Elle est présidente du *Woman's Club*, dont le programme est autrement étendu que celui du *Fortnightly*, et qui s'occupe surtout de réformes sociales. Le docteur Stevenson me parle avec chaleur de ce qu'elle regarde comme la plus grande conquête accomplie par les femmes de Chicago, la fondation de l'agence protectrice des femmes et des enfans. Le but de l'association est de sauvegarder leurs droits, de faire payer les salaires injustement détenus aux ouvrières, aux domestiques, d'empêcher les prêts usuraires, la violation des contrats, de trouver des asiles pour les enfans abandonnés, de les enlever à des parens indignes, de procurer le divorce aux femmes maltraitées, de sauvegarder les droits de la mère sur les enfans, etc. Un homme de loi est appointé par la société. Tout ce qu'elle me dit excite vivement ma curiosité. Je me rends au jour indiqué dans l'édifice pseudo-roman qui a encore nom *Art institute*, bien qu'un autre monument de style classique se soit élevé en une année au bord du lac, sur le boulevard Michigan, pour loger les collections d'art. Dans une très grande salle, les gradins superposés, formant amphithéâtre, sont déjà couverts de femmes dont l'apparence et la mise indiquent une réunion beaucoup plus mêlée que le *Fortnightly*; il y a en effet des femmes de toute condition dans le *Woman's Club*; il compte cinq cents membres répartis en six grandes divisions : les comités de réforme, de philanthropie, d'éducation, d'enseignement domestique, d'art et de littérature, de science et de philosophie. Au moment où j'arrive, une jeune fille aveugle, debout sur l'estrade, récite un éloge de Longfellow, c'est le « Jour du Poète »; la séance est consacrée à l'auteur d'*Évangéline;* les tributs d'hommages se succèdent avec intermèdes de chant. Après quoi on agite la question des sans-travail. Un magistrat, qui est venu s'entendre avec le Club, dit qu'il y en a des milliers d'inscrits. L'Université, la faculté de théologie, la société catholique de Saint-Vincent-de-Paul, l'armée du Salut s'unissent pour porter remède à cette misère; les dames sont priées de faire

des visites qui seront autant d'enquêtes discrètes : chacune d'elles se présentera chez tel ou tel en disant qu'elle croit savoir qu'il s'est proposé à la municipalité pour être employé au travail des rues ; en cas de réponse affirmative elle devra offrir d'appuyer la demande et, si les besoins sont urgens, avertir sans retard la société de secours. Je recueille de la bouche du magistrat un excellent conseil : « Apportez dans vos démarches une grande discrétion, ne cherchez pas à vous immiscer dans les affaires des pauvres plus que vous ne feriez dans celles des riches. » — Plusieurs dames s'engagent avec empressement dans cette collaboration avec la municipalité. Mrs Stevenson n'occupe pas son fauteuil ; il arrive assez souvent que les devoirs de sa profession l'empêchent d'assister aux séances du Club : elle est remplacée par une vice-présidente qui me met en rapport avec plusieurs membres. On me communique le calendrier du club pour cette année. Je relève à la hâte parmi les sujets qui ont été ou qui doivent être traités dans différens départemens, du mois d'octobre 1893 au mois de juin 1894, les titres suivans : *Évolution de la femme moderne*, — *l'Émigration doit-elle être restreinte?* — *De la signification du travail*, — *le Réalisme dans l'art et la littérature*, — *la Coopération industrielle*, — *la Science et la vie supérieure*, — *la Réserve de l'énergie*, — *la Co-éducation*, — *les Droits de la mère*, *etc.* Mrs C. H. Sherman, bien connue par ses travaux philosophiques, doit écrire sur Dante et la vision de Dieu.

J'interroge une dame secrétaire sur la fameuse Agence protectrice : elle est établie depuis l'année 1886 ; du rapport d'avril 1893 il résulte que durant ces sept années, on a pris acte de 7 197 plaintes de toute sorte, et que 1249687 dollars ont été rassemblés par petites sommes. Mais aucune statistique ne peut éclairer suffisamment le public sur une œuvre de cette nature. Il n'y a pas seulement des fraudes et des injustices redressées, des gages payés, des cas de cruauté ou de violence punis, des tutelles assurées, des divorces obtenus, des créances discutées, des naissances illégitimes régularisées, des sans-travail occupées, des domestiques placées, des étrangères dans la ville dirigées et secourues ; les pauvres créatures sauvées par la force et la grâce de cette œuvre admirable pourraient seules dire quelle dépense de sympathie, de démarches, de conseils, les membres ont faite au profit de la légion de leurs protégées. C'est à se demander si, la femme étant défendue avec ce zèle, l'homme ne se trouve pas quelquefois molesté à son tour : en 1889 l'agence assura le bénéfice des circonstances atténuantes à une accusée qui avait tiré en plein tribunal sur un avocat acharné contre elle. Bien entendu l'acte en lui-même ne fut pas approuvé, mais l'agence démontra que cette

malheureuse avait été poussée à l'exaspération, presque à la folie, par un excès d'injustice et de persécution. N'y a-t-il pas quelquefois un parti pris de défense ? La secrétaire à qui j'exprime mes craintes se met à rire : — « Oh ! répond-elle, quand nous entrons dans l'œuvre, nous avons trop souvent en effet la notion que la femme est toujours intéressante et l'homme toujours coupable, mais nous apprenons vite à distinguer. »

Quoi qu'il en soit, les juges de paix, les commissaires de police, les magistrats tiennent la *Protective Agency* en haute estime et jugent qu'elle est pour eux une aide par son action prompte, énergique. Il faut savoir tout le mal que font dans une société à peine dégrossie encore, comme celle de Chicago, l'ivrognerie et la brutalité, pour comprendre l'urgence de cette action qui s'exerce sans relâche au nom de la fraternité entre femmes et du sentiment maternel étendu à tous les enfans.

Mais le club accomplit bien d'autres œuvres encore.

Trop souvent, aux États-Unis, les emplois publics sont distribués pour des raisons qui ne profitent qu'aux politiciens de bas étage. Il en résulte d'épouvantables abus. C'est ainsi, que dans certains asiles d'aliénées, les pensionnaires mal nourries, mal vêtues, entassées les unes sur les autres, n'avaient souvent qu'un lit pour trois. Le club intervint, et des femmes médecins furent attachées à ces établissemens qui, depuis lors, sont dirigés à souhait. — Dans toutes les administrations qui ont à statuer sur le sort des femmes, prisons, hospices, asiles de mendicité, les femmes imposent leur présence. C'est grâce au club que des matrones sont aujourd'hui attachées aux bureaux de police ; c'est sous son impulsion qu'a été fondé l'hôpital pour les maladies contagieuses. Un de ses membres, miss Sweet, a inauguré un service d'ambulance en donnant le premier fourgon ; miss Flower a organisé une école d'infirmières ; le docteur Stevenson a obtenu que des bains pour les pauvres fussent établis sur le lac et dans certains quartiers déshérités. — L'Institut des arts doit un prix annuel au *Woman's Club*. — Une nouvelle université s'étant ouverte en 1892, à six cents étudians des deux sexes, grâce à des dons particuliers de sept millions de dollars, on s'aperçut, le somptueux édifice une fois achevé, que les étudiantes n'avaient point de dortoirs. Aussitôt le *Woman's Club* réunit les fonds nécessaires à la construction d'un bâtiment qui renferme, non seulement des chambres à coucher nombreuses, mais des salons, une salle d'assemblée, une salle à manger, une bibliothèque, un gymnase. — Il s'agissait de réunir dans une école industrielle les jeunes garçons sans domicile ; trois cents acres de terre étaient offerts à la condition que l'on plaçât dessus pour 40 000 dollars de bâtimens ; le club des

femmes trouva cette somme et l'école de Glenwood vit le jour.

C'est le club qui veille à ce que le décret de l'instruction obligatoire soit exécuté, à ce que les enfans de six à quatorze ans aillent à l'école seize semaines par an : sans lui, nombre d'entre eux resteraient au logis faute de vêtemens ou de souliers. Enfin il s'est proposé une tâche plus difficile que toutes les autres, il a constitué une ligue de réformes municipales réclamant la propreté dans les rues de Chicago. S'il réussit cette fois, on pourra crier au prodige. Un grand progrès est obtenu déjà : la diminution sensible de la fumée qui pesait sur la ville et qu'après beaucoup de tentatives vaines on réussit maintenant à brûler en partie. Bref, derrière toutes les réformes nous trouvons l'intrépide club des femmes. Et si elles se mêlent de la police des rues, elles surveillent aussi celle des manières. A une séance du *Woman's Club*, je ne sais quel membre du bureau ayant annoncé que les dames étaient « requises » pour le thé, une grande femme, à la mine autoritaire, se leva, et du fond de la salle, reprit impitoyablement sa collègue, corrigeant l'expression impropre, disait-elle, et réclamant *requested* au lieu *required*, *priées* au lieu de *requises*.

Au nom des dames, les voyageurs en omnibus sont engagés à ne pas cracher autour d'eux, et les plus grossiers ne demandent pas mieux que de leur complaire. Deux souvenirs des rues de Chicago : J'étais sur la plate-forme d'un *car*, hésitante devant le tumulte de la rue encombrée, trop effrayée pour descendre. Auprès de moi, un homme très mal vêtu, à figure de bandit, semble d'abord disposé à rire, puis tout à coup il saute à terre, m'aide à gagner le trottoir et, quand je le remercie, grogne un *all right* confus en secouant amicalement ma main qu'il tient encore. Un vieil ouvrier allemand (il y a 400 000 Allemands à Chicago) m'aide à retrouver mon chemin un jour que je me suis égarée. Tout en marchant il me fait les honneurs de la ville, et me montre, entre autres choses, un splendide étalage de fleuriste : — « Ce sont des chrysanthèmes, dit-il, vous ne connaissez pas ça en France, mais (d'un ton d'encouragement qui implique : « Vous y viendrez ») mais vous avez la petite marguerite. »

Cette bienveillance un peu dédaigneuse est, je crois, l'expression même des sentimens du jeune Chicago envers la vieille France.

Un livre très bien fait, de Julian Ralph, *Our Great West*, a enregistré, pour la gloire des femmes, tous les faits relatifs à ce qu'il appelle le *Gentle Side :* les côtés élevés, doux, délicats de Chicago. On peut opposer cette excellente étude des nouvelles capitales aux États-Unis, de leurs conditions présentes et de leurs possibilités futures, à un autre livre qui souleva récemment la

plus violente indignation : les *Cliff-Dwellers*. Dans ce roman de mœurs sont peints, sous des couleurs très sombres, les mauvais côtés au contraire, les côtés terribles de Chicago, les résultats de la spéculation féroce, du combat inhumain pour le succès, lutte sans pitié qui étouffe tous les sentimens, même celui de la famille, endurcit les âmes et conduit jusqu'au crime ceux qui s'y livrent. L'auteur des *Cliff-Dwellers*, M. Henry Fuller, s'est fait d'autant plus d'ennemis par cette vigoureuse satire qu'il a osé toucher au personnage sacré de la femme. Son héroïne, Cecilia Ingles, la déité mondaine, invisible jusqu'à la dernière page, mais toujours présente par l'influence occulte qu'elle exerce, pousse inconsciemment à leur perte des centaines d'individus. Elle ne tient qu'à produire le plus d'effet possible, elle ignore ce que coûte son luxe, combien de malheureux sont à cause d'elle dupés, volés, martyrisés, conduits à la misère, à la honte et au désespoir. Très probablement cette belle poupée sans cœur, posée sur un piédestal de dollars, existe à Chicago, du moins elle a pu y naître à de nombreux exemplaires, mais j'imagine qu'elle n'y est pas restée. On la trouverait plutôt en Europe, où elle donne la chasse aux titres et se propose, comme dernier caprice, de forcer son chemin à coups d'argent, soit dans notre faubourg Saint-Germain, soit, — de préférence, car elle prise les difficultés et dédaigne les républiques, — dans les rangs réputés plus inabordables de l'aristocratie anglaise. Ajoutons que des deux côtés elle réussit très bien, ce qui lui assure une longue série d'imitatrices ; et, dans sa nouvelle patrie, personne mieux qu'elle assurément ne s'entend à railler Chicago, le *Woman's Club*, et le reste.

IV. — MAISONS PARTICULIÈRES A CHICAGO. — LES RUES ET LES INTÉRIEURS. — LE TEMPLE

Railler Chicago est une mauvaise habitude commune à toute l'Amérique civilisée. On critique la voix haute et nasillarde de ses citoyens, leurs manières triviales, les grands pieds des femmes, l'énormité de mauvais goût des bâtimens gratteurs de ciel (*sky-scrapers*), la croissance presque fabuleuse de ce champignon gigantesque ou plutôt de cet oignon sauvage, — s'il faut en croire l'étymologie indienne de Checagua ; — mais on aura beau dire, oignon ou cryptogame, c'est là une plante merveilleuse. Elle témoigne mieux que tout de la force et de l'industrie d'un grand peuple. N'est-ce pas un miracle en effet que la résurrection de cette ville, âgée de soixante ans à peine, qui, presque anéantie par l'incendie de 1870, est sortie de ses cendres mille fois plus riche, plus active, et dont la prospérité s'accroît à vue d'œil ? — Les mauvais plaisans

continuent à citer le dialogue entre un habitant de Saint-Louis et un citoyen de Chicago qui s'étaient disputés sur les mérites de leurs patries respectives :

— Quand donc êtes-vous venu chez nous?

— La semaine dernière.

— A la bonne heure! vous n'êtes plus au courant. Depuis, la ville a changé du tout au tout.

Mais la facétie a vieilli; aujourd'hui il ne serait plus possible de comparer Chicago à Saint-Louis qu'il a laissé fort en arrière; pour l'étranger qui passe, l'un représente une énorme ville de province, l'autre une capitale.

N'en déplaise à certains raffinés de l'Est qui ne sont allés à la foire universelle qu'avec répugnance et qui, une fois là, n'ont regardé que la « ville blanche » sans vouloir mettre le pied dans la « ville noire », je n'ai trouvé, je l'avoue, à l'Exposition de Chicago, rien d'aussi curieux que Chicago lui-même.

J'ai subi la fascination du monstre dès qu'il m'est apparu du chemin de fer, surgissant au milieu de l'immense plaine où, précédé de la cité ouvrière de Pulmann, une annexe digne de lui, il s'étale au bord de son lac sous un dais de fumée. Son énergie tumultueuse m'imposa dès le premier jour, et son architecture m'émerveille. Non que j'admire plus qu'il ne convient les édifices tout en hauteur qui rivalisent avec la tour Eiffel, mais il y en a d'autres; il y a des échantillons excellens de l'architecture à laquelle Richardson a donné son nom, une architecture composite et cependant originale, où s'amalgament le roman, le byzantin, et un peu de gothique très heureusement appliqués aux besoins modernes, aux établissemens industriels, aux grands entrepôts de commerce. Le magasin de gros de Marshall Field, par exemple, est un chef-d'œuvre de cette espèce. A son rang et dans un autre genre, il fait autant d'honneur à Richardson que la fameuse église de la Trinité à Boston, exprimant également bien le but auquel il est dédié; ce qu'on a nommé la sévérité de sa physionomie utilitaire, n'exclut pas la beauté, une beauté solide, massive, indestructible, comme semble l'annoncer l'apparence cyclopéenne de ses murs en bossage rudement ébauché.

La nouvelle architecture américaine, qui n'a plus rien de commun avec l'architecture coloniale aux lignes compassées, rappelant pour nous le Louis XVI et l'Empire, cette architecture qui me paraît être la manifestation la plus hardie du progrès des beaux-arts en Amérique, s'adapte aussi très heureusement aux exigences de la vie domestique. Elle fleurit surtout sous cette forme dans le nord de la ville. Les allées plantées d'arbres qui condui-

sent au lac sont bordées d'habitations charmantes quand elles ne sont pas prétentieuses et bizarres. C'est un mélange de tous les styles qui ne ressemble pourtant à rien de connu, un compromis entre le château et le cottage, une confusion ingénieuse où les discordances aboutissent parfois à l'harmonie. Devant ces porches pittoresquement irréguliers, ces pignons à tourelles, ces piazzas remplies de fleurs on se dit que, si l'habitant ressemble à sa coquille, les gens de l'Ouest sont calomniés ; ils ont au moins de la fantaisie. On franchit le seuil : de bons tableaux couvrent les murs, même dans les maisons qui ne recèlent pas des collections considérables ; partout des tapisseries anciennes, des meubles précieux... Ne tirons pas de là une conclusion trop prompte. Sans doute la plupart des heureux propriétaires de ces choses s'en remettent encore au goût de l'architecte ; mais il est certain néanmoins que leur éducation se fait, qu'ils apprennent à comprendre ce qui est beau en le possédant. Leurs femmes contribuent aussi pour une grande part à les éclairer. Nombre de gens riches se sont mariés hors de Chicago ; de même les Romains enlevèrent les Sabines. Dans une somptueuse maison de Prairie Avenue, la maîtresse du lieu me dit, en m'invitant à un lunch et en me nommant toutes les dames qui devaient y assister : — « Aucune d'elles n'est de Chicago, bien qu'elles y tiennent toutes le haut du pavé. » — Oserai-je dire que trois ou quatre des plus aimables parmi celles que j'ai rencontrées ailleurs étaient simplement indigènes ? Oui vraiment, il y a de tout à Chicago ; des parvenues au verbe haut, à l'apparence commune, et des femmes aussi distinguées de visage, de toilette et d'esprit que si elles étaient nées dans l'Est, des intérieurs esthétiques où l'on parle d'art, de littérature, etc., et des usines pareilles à des forteresses côtoyant d'autres montagnes de granit qui chaque jour, vers six heures, vomissent des milliers de gens d'affaires dans les rues les plus sales du monde ; des palais de millionnaires et des échafaudages de bureaux d'où vous tombez du quatorzième ou même du vingtième étage, étourdi par la vitesse vertigineuse de l'ascenseur ; des parcs superbes et des terrains vagues désolés ; des caravansérails aux murs d'onyx et aux pavés de mosaïque comme l'Auditorium (qui loge par surcroît un théâtre magnifique) et des *huîtreries*, des cabarets, des brasseries, *oyster houses*, *wine rooms*, *beer saloons*, appropriés à tous les goûts, même les plus ignobles. Il y a des massacres de bétail qui défient tous les assommoirs, des *stockyards* où les amateurs de carnage vont voir couler par torrens le sang des cochons, et il y a de grands bouchers qui sont en même temps les plus grands de tous les philanthropes. Voir l'Institut Armour, cette école modèle des arts et métiers à laquelle

son fondateur a fait une donation de 1 400 000 dollars, sept millions de francs, sans préjudice de la mission du même nom où se trouve une bibliothèque, un *Kindergarten*, un dispensaire, et où chaque dimanche 1 800 jeunes gens des deux sexes, dont beaucoup, sans cela, n'auraient pas de foyer, se réunissent pour apprendre ce que c'est que la vie spirituelle, la vie intellectuelle, la vie de famille, les amusemens honnêtes. M. Armour passe l'après-midi au milieu de ses enfans, de ceux qu'il appelle amicalement ses *partners*, ses associés. Et là aussi, derrière cette entreprise humanitaire colossale, comme les entreprises industrielles qui l'alimentent, il y a, paraît-il, une collaboration féminine.

Le jour où l'on me dit en me montrant un orgueilleux édifice de treize étages, — huit de moins seulement que le temple maçonnique : « Voilà le temple des femmes, *the Women's temple*, » je ne fus nullement surprise ; il me parut tout naturel que dans la principale rue du quartier des affaires, au milieu du tumulte de la Bourse, de la Chambre de commerce, des compagnies d'assurances, etc., se dressât ce symbole public de vénération et de gratitude. On m'expliqua ensuite que le temple, ainsi nommé en abrégé, est celui de la tempérance, et qu'il a été érigé par les femmes. Sa construction a coûté plus d'un million de dollars, et c'est une femme qui a trouvé les fonds, une femme qui possède les aptitudes les plus rares chez son sexe, des aptitudes financières. Mrs M. B. Carse mit dix années à réaliser son plan et y réussit en s'assurant le concours d'une autre femme célèbre par l'élan qu'elle donne depuis une vingtaine d'années à l'Union de tempérance, miss Willard. Frances Willard a consacré sa vie à préconiser le système du gouvernement de soi-même ; elle dirige le mouvement de la Croix blanche, qui dans beaucoup d'États a obtenu des lois spéciales pour la protection de la femme. Antagoniste déclarée du mortel ennemi de l'Amérique, l'ivrognerie, elle l'attaque par toutes les armes qui lui tombent sous la main ; la société de tempérance enveloppe d'un réseau actif toutes les villes grandes et petites ; elle a élu son quartier général dans celle où le mal sévit de la façon la plus effrayante, et il paraît que l'œuvre philanthropique est, comme cela doit toujours être, selon l'opinion américaine, une bonne affaire en même temps, puisque le revenu annuel des bâtimens du temple est supposé devoir atteindre 250 000 francs.

Les membres de la société de tempérance sont liés par un serment qui les condamne aux boissons les plus fades. Chez eux on ne vous offre que de l'eau glacée, de la bière de gingembre, tout au plus du jus de raisin non fermenté, qui ressemble à de

l'eau de groseille. Je me rappelle les regards méprisans jetés sur moi à l'hôtel ou au restaurant par certaines dames qui me voyaient boire du vin. J'étais évidemment un objet de scandale, ce qu'il faut en Amérique éviter à tout prix. L'anecdote suivante me fut racontée par une amie qui d'ailleurs me versait sans scrupule, tout en déjeunant, du bordeaux et même du champagne : une Italienne, de passage à Chicago, avait été invitée dans une maison où sévit la tempérance. — Que buvez-vous? lui demande la maîtresse du lieu : thé, café, cacao? — L'étrangère répond avec franchise qu'elle a l'habitude du vin. — A merveille, vous permettrez seulement qu'on vous le serve dans une théière pour ne choquer personne.

V. — LA POPULATION ÉTRANGÈRE DE CHICAGO. — HULL HOUSE

Il m'en coûte de ne pas parler, à propos du temple de la tempérance, des grands bâtimens de Chicago; mais la tâche serait trop longue, outre qu'elle m'éloignerait de mon sujet. Ces géans, dont on a depuis peu limité la hauteur à 150 pieds, continuent à se multiplier et rien n'est plus curieux que d'assister à leur construction rapide. La charpente d'acier se dresse d'abord toute nue, pour être ensuite enveloppée de brique ou de pierre, comme d'un manteau plus ou moins magnifique. Très souvent les maçons commencent le revêtement par les étages supérieurs habités déjà, tandis que les assises de l'édifice ne semblent pas encore posées. Un ascenseur vous emporte au huitième étage dans un *store* où l'on vend de tout, depuis les habits jusqu'à la nourriture, depuis l'argenterie jusqu'aux ustensiles de cuisine, tandis que le rez-de-chaussée reste à l'état d'ouvrage à jour. Le trottoir en carreaux de verre assure aux sous-sols une lumière suffisante; quant aux caves, l'argile molle où s'enfoncent les fondations ne permet guère d'en creuser. Il faudrait à la fois un Turner et un Raffaelli pour rendre l'effet des rues populeuses de Chicago, de ces *sky-scrapers*, au flanc desquels scintille le soir un éclairage électrique intermittent : des grappes flamboyantes de toutes couleurs s'accrochent çà et là en guise d'affiches et d'annonces, d'autres affiches flottantes sont jetées d'une maison à l'autre au-dessus de la large voie où gronde un bruit sourd comme celui de la mer, le mugissement régulier d'une machine montée sur lequel se détachent les éclats du gong annonçant le passage ininterrompu des *electric* ou des *cable cars*. Et à travers ce tumulte régulier, sans cris, sans fracas ni désordre, coule un flot humain dans lequel vous reconnaissez des échantillons du monde entier. Sur

1 100 000 habitans que renferme Chicago, il n'y a pas en effet plus de 300 000 Américains de race. Allemands, Irlandais, Suédois, Polonais, se poussent et se coudoient, tous apparemment très pressés, personne ne déviant de la ligne droite au risque de vous renverser. Çà et là une petite échoppe de fruits blottie à l'angle d'un mur enfumé vous rappelle l'Italie avec ses guirlandes de raisins et de bananes, ses pyramides d'oranges, de citrons, de pommes rouges, de fruits californiens plus appétissans qu'ils ne sont savoureux. Deux yeux noirs brillent dans ce cadre si pauvre et si gai, les yeux de braise d'un Sicilien qui flâne, seul de son espèce, tout en offrant la marchandise qu'il sait parer et faire valoir, car il a le sentiment du pittoresque, pour paresseux et indiscipliné qu'il soit.

Large épanouissement de la race nègre qui pullule, souvent plus que déguenillée, mais toujours le sourire aux lèvres; figures scandinaves placides et blondes; Bohémiens, si nombreux que Chicago se trouve être la troisième ville de Bohême; types israélites au teint basané, au bec d'aigle, comme le juif qui, planté à l'entrée du panorama de Jérusalem, vous fait les honneurs du tableau de Doré et vous vend de l'eau du Jourdain.

J'eus l'occasion de bien regarder cette multitude bariolée de tous les types et de toutes les couleurs aux obsèques du maire Harrison, assassiné presque à la veille de son mariage par un de ces fous, *cranks*, que l'on pend sans hésiter en Amérique, ni plus ni moins que s'ils étaient raisonnables, dès qu'ils s'avisent de troubler l'ordre. Harrison était un politicien très populaire parmi les amateurs du genre de liberté qui consiste à laisser ouverts le dimanche les *bars*, les théâtres et les maisons de jeu. A ses obsèques affluait donc une plèbe sympathique. Jamais je ne vis autant de mauvaises figures. Le défilé tarda longtemps à paraître sur le chemin qui conduit de l'église au cimetière. Les *policemen* de Chicago, des colosses qui semblent taillés tout exprès pour tenir en respect une population de malfaiteurs, refoulaient brutalement les curieux des deux côtés de la rue sans exciter de murmures. Le silence était absolu; aucun témoignage d'impatience, pendant l'interminable attente, aucune remarque lorsque parut la procession funèbre qui dura deux heures au son de la musique militaire : les milices, les clubs, les francs-maçons avec leurs insignes, des personnages officiels délégués par les différens districts suivaient le char d'un singulier mauvais goût. Tout le monde à cheval ou en voiture, le chapeau sur la tête bien entendu, et galopant vers le lointain cimetière. On ne perd pas de temps à ensevelir les morts sur cette terre par excellence des

vivans. C'était le 1er novembre, — comme un dernier tableau de la *Worlds'fair*, la clôture. A toutes les boutonnières brillait le portrait de Harrison, imprimé en argent sur une cocarde de deuil; mais je ne vis pas d'autre signe d'émotion. Le côté intéressant du spectacle était la foule à laquelle les juifs russes fournissaient un contingent lamentable. L'émigration, — une émigration involontaire, — a jeté ce flot sur les rivages du Nouveau-Monde, très malheureusement, — des gens qui ne savent pas la langue, ne comprennent pas la loi et sont, avec l'écume italienne, un sujet d'inquiétude justifié pour le pays qui les a reçus. Leur misère paraît sans remède parce qu'elle est le résultat, non pas seulement de toutes les infortunes, mais de tous les vices, de toutes les révoltes et d'une complète incapacité. Dépaysés dans un monde neuf où chacun travaille pour soi avec une vigueur, une suite, une ténacité inouïes, ils n'auraient guère d'autre alternative que celle de se faire pendre ou de mourir de faim sans l'inépuisable pitié féminine qui leur assure du pain et leur crée de l'ouvrage.

Hull-House est, entre autres choses, le refuge des étrangers indigens.

Hull-House a été fondé par miss Jane Addams. On vous dira qu'elle s'est inspirée pour cela d'un des plus admirables établissemens philanthropiques qui existent en Angleterre, Toynbee-Hall. On vous dira aussi que des centaines de maisons à peu près semblables à la sienne existent aux États-Unis, et de fait il n'y a pas de ville où je n'aie vu des *settlements* très bien organisés. Mais celui de miss Addams reste néanmoins unique par le caractère qu'il emprunte à la personnalité de sa directrice, par l'ascendant incomparable que celle-ci exerce.

La théorie que les riches ont besoin des pauvres autant que les pauvres ont besoin des riches décida de toutes les entreprises de miss Addams; elle voulut mettre sa fortune, son temps, son intelligence au service de cette idée. Pour commencer, elle acheta dans un quartier perdu un immeuble dégradé où se faisaient des ventes à l'encan, Hull-House, ainsi nommé du nom de son constructeur. Elle le répara, l'embellit, lui donna une apparence propre, riante, familiale, puis s'y installa avec son amie et associée miss Starr. Beaucoup d'autres vinrent petit à petit prendre part à l'œuvre dans une mesure grande ou petite. Pour faire bien comprendre au lecteur ce qui se passe à Hull-House, le plus simple est de l'inviter à m'y suivre.

Avec la personne qui doit me présenter, je roule un certain soir très longtemps en voiture sur un pavé abominable, à tra-

vers des rues fangeuses, bordées de tristes baraques et de ces *saloons* qui participent du tripot et de l'estaminet. Nous nous arrêtons enfin devant un grand bâtiment aux fenêtres éclairées. Dès le seuil, je suis accueillie par une jeune femme souriante et vive, miss Ellen Starr. C'est à elle que je dois le premier aperçu de l'établissement qu'elle me fait visiter en détail. L'heure est favorable, car tous les membres du « Jane's Club » sont rentrés au gîte.

Ce club d'ouvrières placé sous l'invocation pour ainsi dire de Jane Addams forme une annexe indépendante de Hull-House dont il est cependant un des traits les plus intéressans. Les jeunes filles qui le composent gagnent toutes leur vie comme couturières, modistes, lingères, demoiselles de magasin, sténographes, typographes, copistes à la machine, que sais-je? Dispersées autrefois dans des pensions quelconques, dans des maisons garnies plus ou moins respectables, elles ont maintenant l'abri d'un *home* où leurs habitudes se sont affinées. Une grosse Allemande fort experte dirige les affaires matérielles du club qui en est venu à se soutenir seul avec ses propres ressources. Dans le salon, je trouve deux jeunes filles prenant, leur journée finie, une leçon de piano. Une autre, rentrant de son atelier, expédie un souper tardif dans la jolie salle à manger éclairée au gaz comme tout le reste de la maison, que chauffe un calorifère, luxe habituel en Amérique et même poussé beaucoup trop loin généralement, car presque partout, on étouffe. La plupart de ces demoiselles sont rentrées dans leurs chambres au premier et au second étage. Miss Starr va leur demander de permettre qu'une dame étrangère, qui ne fait que passer à Chicago, envahisse leur domaine, et elles y consentent avec la bonne grâce de personnes qui savent qu'elles ne perdent rien à se laisser voir de près. Les chambres sont en effet presque élégantes : dortoirs à deux, trois et quatre lits pour la plupart, mais divisées par des paravens, des portières et donnant au premier aspect une impression d'ordre et de netteté parfaite. Quelques jeunes filles se reposent, en lisant, dans des *rocking chairs*, d'autres commencent à se déshabiller ou peignent leurs cheveux devant la glace. Les surprenant de cette façon, j'ai la preuve immédiate de ce que m'a dit miss Starr : — « Ce sont de plus en plus des filles bien élevées. » — Élevées par le contact quotidien des meilleures entre les femmes. — Je m'excuse de mon intrusion, et elles répondent avec une politesse qui m'étonnerait fort si j'avais eu le temps de faire connaissance en Amérique avec d'autres personnes de cette même condition dans des milieux différens. Bien entendu elles profitent de tous les avantages qu'offre Hull-House, biblio-

thèques, conférences, etc. Miss Starr leur fait un cours spécial sur des questions d'art et me raconte que souvent ses élèves lui apportent leurs petites économies pour les appliquer à l'achat de photographies qu'on leur envoie d'Italie, photographies de tableaux de maîtres que j'ai remarquées en effet sur tous les murs de la maison. Les préférences d'une majorité nombreuse sont pour Botticelli. Botticelli populaire dans les faubourgs de Chicago, n'est-ce pas étrange? L'influence de l'enseignement de miss Starr y est, je suppose, pour beaucoup, et aussi l'influence du type physique de miss Addams, qui ressemble plus que personne en ce monde à un Botticelli avec sa figure de sainte, pâle, anxieuse, aux joues légèrement creusées, au front pensif, avec ses grands yeux profonds dont le regard n'effleure que vaguement tout ce qui n'est pas une douleur ou une misère.

— Je ne veux pas dire, — explique miss Starr, — que toutes nos filles aient des goûts aussi délicats, il y en a qui aiment la toilette, les frivolités; celles-là aussi sont libres de suivre leur penchant. Nous comptons pour les conduire plus haut sur l'exemple des autres, sur l'atmosphère de la maison où du reste la vie n'a rien d'austère. Chaque semaine elles donnent une petite soirée; musique, rafraîchissemens, rien ne manque. Elles ont leur part d'honnête superflu.

L'aimable visage de miss Starr rayonne à cette pensée.

Nous regagnons le bâtiment principal: un large vestibule le partage en deux; à droite et à gauche, il y a de grandes pièces où j'entre pour constater ce qui, d'une manière ou d'une autre, se produit chaque soir. Dans la première salle d'étude, une dame canadienne enseigne le français à une douzaine d'élèves. Dans la seconde, une lecture a lieu; ailleurs quelques jeunes gens dessinent, toujours sans aucune séparation de sexes.

Les fils des riches habitans de Chicago s'occupent du club des garçons, entrant en rapport avec ces gamins déshérités naguère et qui aujourd'hui apprennent en s'amusant toute sorte de choses: le modelage, la sculpture sur bois, la géographie, l'histoire d'Amérique, même un peu de latin, sans parler de tous les jeux de leur âge. Ils ont un superbe gymnase éclairé comme en plein jour, où je les vois faire des exercices après lesquels plusieurs prennent une douche : les bains établis à Hull-House ont contribué autant que quoi que ce soit à la santé physique et morale du quartier. Mais le grand bienfait c'est la cuisine : un ordinaire substantiel et varié attend à l'heure des repas tous ceux qui veulent se nourrir au plus bas prix possible; on emporte chez soi tel ou tel plat, et on peut prendre des leçons qui en valent bien d'autres, car

dans cette belle et claire cuisine, garnie de tous les engins les plus nouveaux et les plus économiques, fonctionne une école spécialement organisée par les demoiselles de la ville: celles-ci sont assidues aux soirées de couture où les petites filles, tout en travaillant, écoutent des histoires qui ne laissent pas leur imagination inactive. Plusieurs d'entre elles aussi aident au *Kindergarten*, lequel chaque matin réunit dans le vaste local qu'on appelle à d'autres heures la salle d'assemblée les enfans des environs.

Personne n'est oublié, ni petits ni grands, ni vieux ni jeunes. Miss Addams tient à ce que les pauvres étrangers qui habitent le quartier, gardent de leur patrie respective tout ce qui est bon; à cet effet chaque nationalité a un club. L'un des plus fréquentés est le club allemand du vendredi où l'on chante les vieilles chansons populaires, où on lit Schiller, tandis que les aiguilles à tricoter vont leur train.

Nous traversons rapidement des salles de lecture remplies d'ouvriers qui feuillettent des journaux, des revues de tous les pays. A l'étage supérieur ils trouvent un billard, des amusemens variés. — Bien souvent, me dit miss Starr, c'est un besoin de sociabilité qui conduit les plus faibles à fréquenter des antres où l'on boit et où l'on joue de l'argent. Nous ne voulons pas que nos hommes aient ce prétexte. Certes il y en a beaucoup qui ne se contentent pas de ce que nous leur offrons, mais si petit que soit le groupe, c'est autant de sauvé. Tous les soirs d'ailleurs ils peuvent venir à l'un des clubs qui fonctionnent comme ceux que vous venez de voir, aux clubs allemand, de physique, de dessin, d'économie politique. Nous sommes très fiers de notre galerie de peinture où ont eu lieu déjà cinq expositions. Les possesseurs de tableaux nous prêtent généreusement leurs chefs-d'œuvre.

L'idée d'aumône est, on le voit, complètement écartée du système de miss Addams. Elle facilite la vie des pauvres, voilà tout; elle y fait entrer dans la plus large mesure possible ce qu'ils envient aux riches ou plutôt elle cherche à effacer les distances en établissant des relations de bon voisinage entre riches et pauvres, « hommes, femmes, enfans, dit-elle, réunis en famille, comme Dieu les mêle ». A personne elle ne demande compte de ses croyances. La croyance générale, c'est l'humanitarisme chrétien, l'esprit du Christ manifesté dans des œuvres d'amour.

De tous côtés des secours lui arrivent. Voici l'histoire du grand terrain de récréation où les jeunes gens peuvent se livrer avec délices aux jeux athlétiques qui comptent parmi les institutions américaines pour ainsi dire : Il y avait là autrefois un *tenement house* sordide, une ruche infecte où de pauvres ouvriers

vivaient serrés les uns contre les autres, dans les plus détestables conditions d'hygiène et la plus fâcheuse promiscuité. Le propriétaire de cette masure, qui était pour miss Addams le pire de tous les voisinages, habitait l'étranger et se souciait très peu de la façon dont était administré son immeuble. Miss Addams cependant ayant dénoncé ce qui se passait, il répara une bonne fois ses torts involontaires, donna l'ordre d'abattre les bâtimens, et offrit à Hull-House le terrain déblayé. Maintenant les garçons du quartier ont une cour de récréation superbe que la ville, ne voulant pas être en reste d'obligeance, fait surveiller par un policeman attitré.

Quand nous sortons à une heure avancée de cette maison de refuge et de secours qui brille dans la nuit comme un phare de salut, la portière de notre voiture est ouverte par un gamin qui passe.

— Il n'y a pas beaucoup d'années que celui-là et ses pareils nous auraient jeté des pierres, me dit l'ami qui m'accompagne.

La plus intéressante visite que j'aie faite à Hull-House fut un soir où le club des ouvriers s'y réunissait, un club où la science sociale parle volontiers le langage de l'anarchie.

Je suis invitée à dîner; miss Addams, assise au bout de la longue table, sert tout en causant, comme pourrait le faire une aimable maîtresse de maison. Aux murs de la vaste pièce bien éclairée, dont tous les meubles luisent de propreté, sont accrochées de grandes photographies au charbon reproduisant, avec quelques chefs-d'œuvre de la peinture italienne, les tableaux les plus célèbres de Millet. Linge très blanc, menu à la fois abondant et modeste; on ne boit que de l'eau, bien entendu; la tempérance règne. Mon voisin de droite, qui a fait son droit à Paris, rappelle sa vie d'étudiant; comme la plupart des convives, il compte parmi les aides de miss Addams, hôtes temporaires ou permanens de Hull-House. Parmi eux, je reconnais, non sans surprise, deux jeunes *lawyers* avec lesquels j'ai dîné la semaine précédente en tout autre compagnie.

Il est admis que les célibataires invitent et reçoivent les dames, à certains jours déterminés, dans leurs clubs respectifs. J'avais donc été priée d'un dîner très littéraire, très agréable et arrosé d'excellent champagne, dans un des grands cercles de Chicago. Tout aux choses mondaines ce jour-là, les deux amis ne ressemblaient guère à des réformateurs absorbés par une œuvre philanthropique. Je m'informe, et j'apprends que pareil exemple n'est pas rare. Chacun apporte ce qu'il peut dans cette ligue de bienfaisance : hommes d'affaires, médecins, professeurs des écoles,

institutrices, étudians, ecclésiastiques, mères de famille contentes de donner au moins quelques momens à la crèche qui soulage tant d'autres mères. Ces messieurs me disent simplement qu'ils ont pris pension à Hull-House pour trois ou quatre semaines. Ils parlent sans le moindre orgueil de la tâche qu'ils poursuivent et qui n'a rien de facile : inspirer confiance à des êtres aigris ou ensauvagés, se rendre compte de leurs besoins, les aider à se suffire. Évidemment on les étonnerait, on les embarrasserait en leur exprimant de l'admiration pour ce qu'ils jugent tout naturel.

Après dîner nous passons dans le parloir où, pendant une demi-heure environ, la conversation roule sur les sujets les plus variés, voyages, beaux-arts, etc. Je cause avec un bibliophile qui connaît toutes nos éditions de luxe et commande ses reliures à Paris. Il est beaucoup question de la France. Là, comme ailleurs, je sens que nous n'occupons pas le premier rang. On nous accorde d'avoir tout trouvé, tout inventé, tout commencé, quitte à nous laisser distancer ensuite par des intelligences plus profondes et des volontés plus persévérantes; on nous témoigne beaucoup de sympathie, mais l'estime n'entre pas à dose égale dans des jugemens portés avec une extrême politesse d'ailleurs. Nous sommes toisés d'après les révélations de nos romanciers que l'on place très haut au point de vue purement littéraire, en affectant de n'avoir lu que celles de leurs œuvres qui sont les moins répréhensibles quant à la morale : de Paul Bourget on loue *André Cornelis*, *Cosmopolis* et ses *Essais de psychologie;* de Maupassant un choix de nouvelles très bien traduites, paraît-il, par Bunner, qui excelle lui-même dans les histoires courtes. Pierre Loti est, comme lui, connu par les traductions, ce qui me fait répondre avec quelque impatience qu'on ne le connaît pas du tout. Cette remarque est à peine comprise, car la forme importe en Amérique beaucoup moins que le fond, même aux yeux des gens qui se disent artistes. Alphonse Daudet pourtant réunit tous les suffrages. On classe *Sapho*, non seulement parmi les beaux, mais parmi les bons livres.

Un bruit étouffé de pas et de voix n'a cessé de se faire entendre dans le vestibule. Huit heures sonnent; nous retournons tous dans la salle à manger qui s'est transformée en salle de conférence. Un rideau tiré découvre une plate-forme et devant elle les bancs et les chaises sont occupés déjà. L'élément qui domine est cosmopolite : beaucoup de ces juifs russes que j'ai rencontrés déjà, hâves, barbus, aux pommettes saillantes ; leurs yeux noirs, tristes jusqu'à la désolation ou ardens comme ceux de loups affamés,

parlent de longues persécutions, de voyages épuisans, d'exil sans espoir.

Comprennent-ils l'anglais? Quelques-uns seulement, je pense; les autres, le coude sur leur genou, le menton dans la main, tendent avidement la tête comme pour saisir un secours dans un mot. Mais ces mots qui consolent, il ne semble pas d'abord que l'orateur introduit sache les prononcer. C'est un professeur de l'université, qui est aussi ministre de l'église baptiste, un homme de haute taille, d'aspect intelligent et froid, très correct dans son col blanc et sa redingote longue. Avant qu'il n'ait pris la parole, le président élu ce soir-là, un petit vieillard du quartier, assis sur la plate-forme à côté d'une table qui porte comme un rappel à l'ordre la montre de miss Addams; le président a dit d'une voix goguenarde en s'adressant à l'assemblée : « On nous annonce que nous avons parmi nous aujourd'hui un personnage de grand savoir, un professeur fameux. Nous ne doutons pas qu'il ne nous instruise et qu'en même temps il ne nous amuse. »

L'ironie a été saisie sur plusieurs bancs. Des sourires amers ou sinistres passent sur plus d'un visage, puis un profond silence s'établit. Ce silence de mort persiste, sans l'ombre d'une interruption, tandis qu'une heure de suite, le temps déterminé, M. H... traite des problèmes sociaux, qui s'imposent partout à l'attention du monde, essayant de prouver qu'on aurait tort de rendre les individus responsables de changemens causés par les progrès de l'industrie. Plein de pitié, dit-il, pour les erreurs de l'anarchie qu'il conçoit, qu'il excuse, mais que la société ne saurait tolérer, il demande aux travailleurs la patience, l'effort régulier, cette épargne si peu pratiquée en Amérique, de même qu'il demande aux riches, pour égaliser un peu les conditions, de généreux sacrifices qui ne peuvent être que volontaires. Tout ce qu'il dit est très sage, mais on sent, il doit sentir lui-même, qu'aucun courant de sympathie ne s'établit entre lui et ses auditeurs.

Quelques hommes cependant écrivent sur des chiffons de papier. Quand il a fini, le vieux petit président, dont la figure ridée rappelle celle de Voltaire, cligne malicieusement ses paupières rougies, et dit du même ton incisif qui le rend très drôle : « J'avais prédit que vous nous instruiriez en nous amusant. Vous nous avez certainement amusés... » Puis il donne la parole pour six minutes à l'un des étrangers, un Bohémien, je crois, qui s'est levé tremblant d'émotion, pâle jusqu'aux lèvres. Son jargon est d'abord presque inintelligible, mais ce qu'il dit n'a rien de vulgaire, et, à force de volonté, il se fait entendre.

— Soit, déclare-t-il, personne n'est coupable apparemment, aussi n'en voulons-nous à personne; comment faire cependant? Moi, j'étais cordonnier; allez donc proposer maintenant de fabriquer, un soulier à vous tout seul, quand plusieurs machines sont chargées de clouer et de coudre chacune de ses parties! On envoie promener, sans compensation, l'homme qui, ayant appris un état, n'en peut plus vivre. Du reste, vous avez raison, il n'y a pas de vengeance à tirer de tout cela; il n'y a qu'à attendre. La nature se charge de supprimer ce qui est mauvais ou inutile. Quand vous voyez un ivrogne rouler d'un côté à l'autre de la rue, vous savez qu'il n'en a pas pour longtemps, que cette existence dégradée va finir par la faute même de celui qui la mène. Eh bien! quand je vois passer dans sa voiture un homme inutile, je me dis que c'est la même chose pour ses pareils... Attendons!

Je suis sûre de n'avoir rien ajouté aux paroles de cet être étrange qui certainement avait lu Schopenhauer; moi aussi je prenais des notes. Sa main de squelette crispée au barreau de la chaise devant lui tremblait toujours, tandis qu'il luttait contre les difficultés d'un accent bizarre, impossible à définir. La tête était superbe, brune et accentuée comme celle d'un Arabe. Quand il se tut, il ferma les yeux et resta frémissant, le menton abattu sur sa poitrine qui haletait.

Après lui, un gros homme blême, à l'air débonnaire, pose quelques questions, d'un air de bonne foi, sur les moyens de se procurer du travail; il n'y a réussi ni avec l'aide des églises, ni par l'intermédiaire des bureaux de secours.

Un autre, au teint tanné comme celui d'un paysan, mais le rouge du whisky aux joues, déclare, presque en riant, que, pour sa part, il n'en veut pas aux scieries mécaniques, sachant combien il est dur de travailler de ses bras, par tous les temps, dans les forêts, et cela des années de suite. N'empêche que les trois ans pendant lesquels il s'est donné le plus de mal ne lui ont rien rapporté que sa nourriture. Était-ce juste?

Alors un petit Allemand se dresse, rageur comme un roquet qui va mordre; il a la face d'un carlin, le nez en l'air, de gros yeux saillans, le poil jaune, la voix nasale et vibrante : — Ça va bien aux professeurs et aux ministres, ça va bien aux fainéans, s'écrie-t-il, de faire la leçon à ceux qui se tuent de travail. Ils n'en auraient le droit que s'ils venaient vivre parmi eux, peiner comme eux. Ils savent bien que la société est mal organisée, et qu'en justice il faut qu'elle change du tout au tout, de gré ou de force; mais ils ne veulent pas en convenir, de peur de perdre leurs places et leurs salaires, étant des poltrons, des lâches et des voleurs.

L'irascible Allemand dépense plus que les six minutes réglementaires en invectives que le malin président n'arrête qu'à regret. Il faut de la patience au professeur. Il écoute, sans réplique, les injures qui lui sont jetées à la face. Je m'étonne que miss Addams laisse maltraiter ainsi ses hôtes. Miss Starr se penche, anxieuse, à son oreille, et semble lui demander d'intervenir; mais je crois l'entendre répondre : « Nous les connaissons, ils ne sont pas si terribles qu'ils en ont l'air. » Et elle garde une attitude impartiale, sa conviction étant qu'il faut une soupape de sûreté à toutes ces colères, à toutes ces rancunes.

D'ailleurs le travail intellectuel trouvera des défenseurs.

Un jeune homme frêle, aux yeux irlandais, d'un bleu vif, mieux vêtu que les autres, une chaîne de montre à son gilet, proteste contre l'épithète de fainéans appliquée à tous ceux qui ne sont pas de simples manœuvres. Il a, dit-il, travaillé des deux façons, et trouve que le plus rude effort est encore celui du cerveau. Très simplement, il raconte ses propres expériences. Après des années où il avait manqué de tout, il est allé en Californie, et maintenant il dirige un *ranch* considérable avec beaucoup de travailleurs sous ses ordres. Parmi ceux-là, quelques-uns prospèrent, comme il a prospéré; mais pour réussir il ne s'agit pas de ne faire que son devoir tout tranquillement; ce n'est pas assez en un temps de compétition enragée. Là-dessus il cite l'exemple de deux garçons, ses subordonnés : l'un était bon ouvrier en ce sens qu'il s'acquittait de sa tâche à la lettre. On l'a payé et remercié après s'être servi de lui. Le second travaillait jour et nuit, défiant par son zèle toute rivalité. Aujourd'hui il gagne soixante-dix dollars, trois cent cinquante francs par mois. Conclusion : pour arriver il s'agit de vouloir, mais non pas de vouloir mollement comme tant d'autres, de vouloir enfin! — Un geste achève sa pensée. Nul ne doute que ce blondin, aux ressorts d'acier, ait voulu, voulu jusqu'à ce qu'il ne lui restât plus de chair sur les os.

Plusieurs encore parlent à la suite, souvent d'une façon bête et lourde : ce ne sont que de vagues balbutiemens d'anarchie. Et en dernier lieu, le petit président, tout voûté, tout ridé, sous ses cheveux blancs qui se hérissent, laisse éclater un emportement de commande. Lui aussi veut répondre à ce beau professeur qui a recommandé l'épargne à ceux qui ne possèdent rien, le travail à ceux qu'on repousse de tous les ateliers et qui s'est montré si sévère à l'égard des *tramps*, des vagabonds, ayant l'air de les confondre avec les malhonnêtes gens. Un vagabond! mais Jésus-Christ n'était que cela! C'est dit dans l'Évangile : « Les

souris ont leurs trous, les oiseaux leurs nids, mais le fils de l'homme n'a pas une pierre pour reposer sa tête. » S'il revenait, le Christ, ses ministres, loin de le reconnaître, le livreraient à la police pour le faire enfermer. L'épargne! Vraiment, on dirait qu'il n'y a qu'à aller à la Banque faire son petit versement. Le Christ n'épargnait pas, il n'avait pas de domicile! Et voilà comment parlent les faux apôtres d'aujourd'hui qui enseignent censé sa doctrine!

Le petit président se promène sur l'estrade, les mains dans ses poches, haussant les épaules; mais la montre de miss Addams, qu'il ne quitte pas de l'œil, lui enjoint de s'arrêter, et alors l'événement prouve que la patronne du lieu a raison dans sa théorie favorite.

Il semble que les injures tombées sur lui dru comme grêle aient fait jaillir l'étincelle chez ce savant un peu gourmé, qui était arrivé d'abord appuyé sur son honorabilité supérieure; on l'accuse au nom de l'Évangile, dans l'Évangile à son tour il trouve une arme défensive, mais il s'en sert avec humour, d'une façon familière qui changera les dispositions du club à son égard. Redressant sa carrure d'hercule: — « Si j'ai mal parlé des vagabonds, dit-il, vous m'avez traité, il me semble, de lâche, de fainéant et de voleur; je crois que nous sommes quittes. Je ne vois qu'une seule manière de continuer un entretien pris sur ce ton : sortir dans la rue avec vous, et nous entendre à coups de poing; mais là aussi peut-être vous seriez les plus forts. J'aime mieux reconnaître qu'il y a du vrai dans beaucoup de choses que vous avez dites; l'insulte cependant ne vaut jamais rien, surtout lorsqu'on ne connaît pas celui à qui on la jette. Je pourrais vous raconter ma vie, vous montrer qu'elle a été dure, c'est inutile. Écoutez seulement ceci : mon père était à la fois prêtre et médecin, et s'acquittait bien des deux métiers; aujourd'hui, il ne le pourrait plus; un médecin a fort à faire pour se tenir au courant des progrès de la science; il lui faut se spécialiser, choisir entre des branches diverses. Le même homme ne peut plus nulle part fabriquer, comme vous l'avez dit tout à l'heure, un soulier à lui tout seul. Il faut, pour se faire une place quelconque, beaucoup plus de persistance qu'autrefois, il faut se concentrer sur un seul objet. Ainsi, moi, je travaillerais volontiers de mes mains pour mon plaisir même et, fort comme je le suis, je me trouverais bien de retourner la terre dans un jardin deux ou trois heures par jour; mais je ne le peux pas, parce que vous nous confiez vos enfans à élever, et que vous tenez naturellement à ce que nous soyons absorbés tout entiers dans notre besogne qui est de les instruire. Mes amis, on met beaucoup de

choses dans la bouche des ministres de la religion, oubliant que ces propos sont presque tous répétés par une classe d'individus particulière, ceux qui ne viennent jamais à l'église. Ce sont ceux-là qui nous attribuent la méconnaissance du Christ. J'ai peut-être parlé trop sévèrement en effet des vagabonds qui ne font rien pour s'assurer du pain et un gîte; ils sont mes frères, eux aussi; mais, ayant plusieurs frères, il est permis, vous l'avouerez, d'avoir des préférences pour celui-ci ou celui-là, pour celui qui marche le plus droit et qui vous donne le moins de mal, quoiqu'on soit tout disposé quand même à tendre la main aux autres, sans oublier pour cela de les corriger au besoin. Je connais cette manière d'aimer, j'étais seul fils d'une nombreuse famille, et on m'aimait beaucoup, ce qui ne m'empêchait pas d'attraper toutes les raclées, *I caught all the licking.* »

Sur ce mot de *licking*, quelques rires partent, suivis d'applaudissemens; puis, enhardis par ce qu'il a dit de sa bonne volonté envers les pires, quelques hommes vont tendre la main à M. H... qui a enfin trouvé la note juste. Je suis étonnée de voir parmi ceux-ci l'Allemand rageur. Il reste longtemps à causer et à discuter dans l'embrasure d'une porte avec la victime de son insolente sortie qui paraît avoir chrétiennement oublié tous les noms qu'il lui a donnés.

L'assemblée se disperse après quelques mots de miss Starr qui indique le jour de la prochaine séance et annonce qu'un prédicateur éminent viendra causer de choses religieuses avec ceux que cela intéresse; ils seront autorisés à exprimer par écrit leurs doutes, leurs idées personnelles, mais elle espère pour l'honneur de la maison qu'on voudra bien se rappeler les égards dus à des hôtes qui se présentent avec de bonnes intentions et en amis. Vertement elle adresse aux hommes quelques reproches indirects qu'ils prennent d'un air moitié timide et moitié insouciant.

Miss Addams cependant est entourée par un groupe à qui elle explique comment une grosse provision de charbon ayant été faite à Hull House, ils pourront venir l'acheter moins cher qu'au détail. La nouvelle est bienvenue à l'entrée de l'hiver; mais je crois que ce qui fait encore le plus de bien à ces misérables c'est la bonté du regard fixé sur eux, un regard qui souffre, car les yeux de miss Addams, si beaux qu'ils soient, viennent de subir une opération douloureuse. Cette raison, pas plus qu'aucune autre, ne la détourne de sa tâche habituelle. Maladive dès sa première jeunesse, elle a répondu à l'arrêt des médecins qui prétendaient qu'elle ne pourrait vivre qu'à la condition de s'épargner toute fatigue, par une dépense d'énergie extraordinaire. Et

elle vit par miracle, elle oublie son corps; c'est peut-être l'exemple le plus parfait et le plus inconscient du genre d'hygiène morale qui devient à la mode aux États-Unis sous le nom de *Christian science*, et dont j'aurai l'occasion de parler plus tard.

Bien entendu, miss Addams fait partie du *Womans' Club* comme Mrs Carse, comme miss Willard, comme Mrs Logan, que la charité a conduite vers la plus répugnante de toutes les besognes, celle de la police. Mrs Logan est devenue matrone en chef et fait dans cette situation un bien incalculable. Les malfaiteurs et les malheureux sont emmenés pêle-mêle au même poste; là elle procède à un triage; elle prend soin des pauvres filles qui ont encore quelque étincelle de sens moral, elle leur assure le moyen de se relever. Elle plaide pour ses protégées au besoin, les accompagne devant le juge afin de leur donner du courage, ne connaît ni fatigue ni dégoût.

Il faut bien reconnaître à de pareilles femmes le droit de réclamer certains privilèges, car elles s'imposent de grands devoirs. Je suis mise au courant de leurs œuvres par une des célébrités de Chicago, Mrs Margaret Sullivan, qui, brillant journaliste, écrit chaque jour l'article de fond du *Herald*. Elle me dit : « La force des réformatrices américaines tient à ce qu'elles ont toujours mérité personnellement l'estime publique; aucune d'elles n'a versé dans des excentricités de mauvais aloi, réclamant l'amour libre par exemple ou affichant des théories socialistes dangereuses. Même les premières en date, celles qui se sont signalées avec plus de fracas qu'on ne le fait aujourd'hui et qui attiraient sur elles le genre de ridicule qui frappe les *shriekers* (les *criardes*), étaient sans exception irréprochables sous le rapport des mœurs. Les Stanton, les Anthony, les Lucy Stone, ces apôtres de l'émancipation de la femme, ont pu être traitées d'énergumènes au début, mais on a toujours vénéré en elles des femmes de bien. Les membres les plus avancés du *Woman's Club* sont de bonnes épouses et de bonnes mères. Aussi les hommes ne voient-ils aucune raison de contrarier le mouvement qu'elles dirigent; ils applaudissent à leurs efforts, à leurs succès; le jour où il plairait aux femmes de réclamer des droits politiques complets, ceux de leur famille et de leur entourage n'y feraient aucune opposition; elles ne sont retenues que par leur propre sagesse. »

Mrs Sullivan parle ainsi en me faisant visiter les bureaux, l'imprimerie, toute la vaste et magnifique installation du *Herald* dont elle est le rédacteur le plus payé, ce qui est beaucoup dire. Trois autres femmes collaborent régulièrement à ce journal; j'ai grand plaisir à causer avec l'une d'elles, Mrs Mary Abbott, chargée

de la partie purement littéraire, critique et variétés. On voit que les femmes sont partout en évidence à Chicago. Aucun nom peut-être ne fut répété aussi souvent que celui de Mrs Potter Palmer, parmi les noms des organisateurs de la *World's fair*, et c'est une jeune fille, un poète charmant, à figure de muse, miss Harriet Monroe, qui a été chargée d'écrire l'ode colombienne récitée, pour le quatre centième anniversaire de la découverte de l'Amérique, le 21 octobre 1892, durant les fêtes d'inauguration du palais des arts libéraux. Certains passages, mis en musique, furent rendus par un chœur de cinq mille voix avec accompagnement d'un immense orchestre et des musiques militaires.

Miss Monroe, qui appartient à une famille d'artistes et de lettrés, est l'auteur d'une tragédie en vers et de petits poèmes qu'on ne saurait en rien comparer aux plantes sauvages de l'Ouest. Les amateurs de ce genre de produits doivent les demander au jardin d'ailleurs très mélangé d'Eugène Field, l'écrivain local par excellence. Je l'ai dit, Chicago réunit tous les contrastes, mais rien n'est plus inattendu que le règne des femmes dans ce grand centre d'une virilité si âpre, dans ce foyer du trafic et de l'industrie, où tout semble rude au premier aspect, le climat, l'atmosphère ambiante, tant morale que physique. Nulle part il ne m'a paru aussi fortement accentué, quoique du Nord au Sud, et de l'Est à l'Ouest, on n'entende, somme toute, qu'une paraphrase du mot de Stuart Mill, éloquemment commenté par Mrs Maud Howe Elliott, à l'occasion de la foire universelle : « L'heure de la femme a sonné. » Elle sonne en effet aux États-Unis, avec le consentement chevaleresque des hommes.

TH. BENTZON.

LES SALONS DE 1894

II

LE PORTRAIT, PEINTRES ÉTRANGERS
LE PAYSAGE, LA SCULPTURE

I

C'est à l'art des portraits que se rattachent, malgré leurs titres historiques ou poétiques, quelques-unes des toiles les plus regardées et les plus importantes des Champs-Élysées, comme les *Gloires lyonnaises* de M. Louis-Édouard Fournier, les *Victimes du Devoir*, de M. Detaille, le *Jardin des Hespérides*, de M. Gorguet. Dans la grande peinture décorative de M. Fournier, destinée à la salle du Conseil général du Rhône, malgré l'ampleur du panorama ouvert derrière la nombreuse assemblée des personnages historiques faisant face, sur plusieurs rangées, au spectateur, le principal intérêt reste un intérêt iconographique. C'est sur le second et le premier plans, où se groupent, d'une part, des Lyonnais des XVIIe et XVIIIe siècles et, d'autre part, des Lyonnais contemporains, dont beaucoup sont des artistes, presque tous déjà connus par des gravures ou peintures célèbres, que se concentre l'attention du public, comme semble s'être concentré l'effort du peintre. C'était une tâche ingrate et difficile d'étager de cette façon, sans

(1) Voir la *Revue* du 1er juin.

examens où nous avions à lutter contre des concurrens venus de toutes parts, ferions-nous bonne contenance? soutiendrions-nous, comme l'avaient fait nos prédécesseurs, l'honneur de l'école par la qualité de nos épreuves? Nos maîtres se le demandaient, et nous n'étions pas nous-mêmes sans inquiétude.

Je ne puis répondre que nos épreuves écrites et orales ne se soient pas ressenties des distractions forcées qui les avaient interrompues pendant quatre mois. Mais nos concurrens aussi avaient été distraits. Aucun d'eux n'avait travaillé avec la régularité habituelle. Le résultat général des examens ne nous fut pas défavorable. Nous ne fîmes recevoir ni moins de licenciés ni moins d'agrégés que d'habitude.

On ne dira pas non plus que notre excursion un peu longue dans la vie active ait abaissé le niveau intellectuel de nos trois promotions. Ces trois promotions ont donné à l'Académie française Caro, Perraud, Challemel-Lacour; à l'Académie des inscriptions et à celle des beaux-arts, Beulé; à l'Académie des sciences, Debray; à la Sorbonne, Lenient; à l'enseignement de l'École, de la Coulonche; à l'inspection générale, Glachant et Chassang; à l'administration, Molliard et Ohmer; aux lettres, J.-J. Weiss, Assolant, Eugène Yung. Ces noms suffisent à prouver que la vie militaire qui nous avait été imposée par les circonstances, pour la défense de la loi et de la représentation nationale, n'avait suspendu chez nous ni les vocations littéraires ni les vocations scientifiques. Peut-être au contraire avait-elle donné à la pensée une excitation nouvelle, aux esprits plus de fermeté, aux âmes plus d'élévation.

A. Mézières.

CONDITION

DE LA

FEMME AUX ÉTATS-UNIS

II [1]

BOSTON

J'ai passé à Boston plus de temps que dans aucune autre ville des États-Unis, et plus j'y ai vécu, plus je m'y suis attachée. Mais je n'ai pas eu pour cela de violence à me faire; la première impression avait suffi; et aujourd'hui encore, quand j'essaie de rassembler mes souvenirs, c'est elle qui les domine et qui les éclaire : avant de m'apparaître comme la ville la plus polie de l'Amérique, Boston m'éblouit comme un rêve de beauté. La cause en est peut-être aux circonstances de mon arrivée. Il faisait nuit; et le lendemain, quand je m'éveillai, ce fut pour voir, de ma fenêtre, aux stores relevés, un inoubliable panorama. Sous un ciel sans nuage, tout empourpré de rose, — un de ces ciels américains qui paraissent plus élevés que les nôtres, — se déroulait, toute semée de diamans, cette merveilleuse rivière Charles, large comme un bras de mer. Le passage des bateaux à vapeur ne troublait pas encore sa solitude de si grand matin; ce n'était pas la saison où elle se couvre de barques de plaisance; ni sloop, ni goélette à l'horizon : seul un dragueur plaquait sa tache noire sur cette nappe ensoleillée. Le flot, qui subit encore ici l'in-

(1) Voyez la *Revue* du 1er juillet.

fluence de la marée, ne s'arrêtait qu'à la terrasse du jardin au-dessous de moi, battant d'un côté le quai en demi-cercle que bordent des pignons rouges, étroits, élancés, et de l'autre, un des ponts de Cambridge. En face, par delà le grand pont jeté hardiment entre les deux villes sœurs qui sont en incessante communication, des collines boisées se découpaient dans l'air d'une pureté cristalline. Les usines, les magasins bâtis à ma droite sur pilotis, faisaient figure de monumens avec leurs tours carrées, leurs massives silhouettes. Les poteaux télégraphiques dont les ombres tremblantes se reflétaient dans l'eau, — mer, fleuve, grand canal ou lagune, — semblaient attendre qu'on y attachât des gondoles. J'aurais pu me croire à Venise, et le calme même des lieux achevait l'illusion. Mais les levers du soleil sur la rivière Charles ne sont rien encore, comparés aux couchans. Je me rappelle, l'hiver, certains dégels opalins, le ciel devenu vers quatre heures d'un rouge vif, puis s'éclaircissant peu à peu et passant par toutes les teintes de l'orange et du jaune verdâtre, jusqu'au bleu le plus franc : eau alourdie et comme somnolente servait de miroir à cette magie. Encore gelée près du bord, elle berçait ses bancs de glace à la clarté des premiers réverbères. Je me rappelle aussi, par des froids implacables, les tons d'aurore boréale du ciel et de l'eau, maisons, bateaux, arbres dépouillés, ressortant sur cet incarnat en un relief noir dont les moindres détails s'accusaient si fermement ; puis l'incendie, devenu fumeux, s'éteignait peu à peu, ne laissant que des cendres, après la disparition d'un gros globe rouge sans rayons, étrange soleil du nord. Dans ce gris mourant s'effaçait la ligne onduleuse des collines. Et le crépuscule une fois tombé, la Charles River ressemblait à un lac d'acier frémissant, où se prolongeaient les lignes de feu allumées sur les quais et sur l'immense pont ; à chaque passage d'un car, invisible dans la nuit, les étincelles jaillissantes embrasaient à la fois toutes les fenêtres des grands bâtimens de la rive de Cambridge qui, par l'effet de cette intermittente illumination prenaient plus que jamais, tout vulgaires qu'ils pussent être en réalité, figure de palais féeriques.

Le climat si variable, avec ses sautes brusques d'un excès à l'autre, explique l'infinie variété du ciel, si différent de celui de France, et encore plus du ciel anglais. J'ai fait le guet, jour et nuit, à cette fenêtre ouverte sur un spectacle changeant et toujours magnifique, sauf quand soufflait quelqu'une de ces interminables tempêtes de neige, dont nous ne pouvons pas nous faire une idée en Europe. Que dire des clairs de lune qui tout à coup les suivaient, moirant par places la rivière à demi gelée où trem-

paient des piliers de feu? Je n'étais séparée d'elle que par l'étroit jardin recouvert d'un linceul blanc. Toute idée de terre s'effaçait; j'avais l'impression de planer au-dessus de ces flots argentés, aussi librement que le faisaient au matin les mouettes dont le tourbillon apparaissait avec le premier rayon de l'aube.

Ces effets de l'atmosphère et des saisons restent inséparables dans ma mémoire d'une délicieuse hospitalité qui leur emprunte un caractère de fête, et quand on me dit que Boston n'est après tout qu'une ville de 500000 âmes, simple capitale du Massachusetts, j'ai quelque peine à le croire, vu les royales fantasmagories de la Charles River. Ceux qui aiment les contrastes ne peuvent mieux faire que d'aborder Boston après Chicago, sans transition. Ils respireront soudain l'atmosphère du passé.

En parcourant la partie ancienne de la ville, tortueuse, irrégulière, on se croirait dans une vieille cité anglaise : l'enchevêtrement des fils de fer, télégraphe et téléphone, visibles tout le long des rues, lui donne seul un aspect particulier. Les quartiers tels que Commonwealth avenue ou Beacon Street, sont de larges voies bordées de résidences dont aucun ornement tapageur ne dépare l'imposante régularité architecturale. On y accède par un porche précédé d'un perron; sur presque toutes les façades de granit ou de grès, s'étend la délicate tapisserie d'une plante grimpante japonaise, connue sous le nom de lierre de Boston; son feuillage rougissant, qui devient en automne couleur de corail, est une fête pour les yeux. Derrière les vitres se manifeste un luxe de fleurs qui révèle l'élégance de ces salons où certainement on cause mieux et moins haut que partout ailleurs en Amérique. Après avoir été jadis la ville la plus importante des États-Unis, — et avec Philadelphie celle qui prit la part la plus éclatante à la Révolution, — Boston affecte aujourd'hui un caractère quelque peu provincial, mais ce provincialisme, qui lui est reproché par ceux qui vivent en dehors de ses coteries mondaines et littéraires, est lui-même un charme. Les Bostoniens ont fait de leur ville comme le reliquaire des grands souvenirs d'un pays dont l'histoire est encore assez courte. Ils vivent les yeux fixés sur le dôme doré du vieux State house (hôtel des États), qui renferme tant de trophées d'honneur; sur l'ancien cimetière où dorment des citoyens tels que Samuel Adams, John Hancock, etc.; sur le monument de Bunker-hill qui marque l'endroit où les régimens anglais furent tenus en échec par des novices, qui de l'art de la guerre ignoraient tout, sauf qu'il fallait attendre de pied ferme et ajuster à bout portant. Ils s'enorgueillissent de Faneuil Hall, ce berceau de la liberté américaine. Le mot de

vieux en parlant de ce qu'ils possèdent revient sans cesse sur leurs lèvres. Bien entendu, le vieux temps ne remonte pas pour eux plus loin que les XVIIe et XVIIIe siècles, et a laissé fort peu de monumens dignes de ce nom; mais, à leur défaut, Boston met en œuvre des procédés ingénieux pour entretenir et renouveler chez ses enfans l'orgueil du patriotisme. Cette année même encore, dans la nuit du 18 au 19 avril, avait lieu une fête émouvante, commémorative de la glorieuse chevauchée de Paul Revere, l'événement qui précéda la journée de Lexington, où les miliciens et les fermiers du Massachusetts eurent raison de l'armée anglaise. Des signaux s'allumèrent un soir de printemps au nord de la ville, dans le petit clocher de Christ Church, les mêmes qui en 1775 avertirent le pays de la marche des troupes anglaises sur Concord; et un cavalier, portant le costume de l'époque, fit au galop les six milles que parcourut Paul Revere, en appelant aux armes les fermiers endormis qui répondaient comme jadis. L'unique différence fut que cette fois leurs hourras s'entremêlèrent de fusées d'artifice. Et lorsque les cloches longtemps muettes de la petite église du nord se mirent à sonner, toutes les cloches des alentours leur répondirent en chœur.

De pareilles scènes sont de nature à impressionner les plus ignorans, les plus insensibles, et développent chez les autres une exaltation généreuse. On comprend, en habitant Boston, en se pénétrant de son esprit, l'espèce de rancune que l'Angleterre garde toujours à la colonie qui lui échappa, rancune qui se traduit par un dénigrement systématique de tout ce qui est américain. Voilà une ville par exemple où les Anglais retrouvent précieusement conservées les traces de leurs défaites, et où subsistent en même temps les traces non moins sensibles de leur influence morale, intellectuelle et littéraire, une ville proche parente et ennemie à la fois dont chaque pierre rappelle une de ces brouilles de famille qui de toutes sont les plus vivaces. Évidemment il est beaucoup moins facile de lui rendre justice que de louer avec une dédaigneuse indulgence Chicago et ses progrès de nouveau-né géant; sans compter que la Grande-Bretagne ne serait pas fâchée de pouvoir revendiquer un penseur comme Emerson, un romancier comme Hawthorne, qui sont purement bostoniens, tout en ayant ajouté des chefs-d'œuvre à la littérature anglaise.

Lorqu'on songe à la longue liste d'esprits distingués que produisit Boston, il est impossible de ne pas l'excuser d'être devenu, par l'excès même de ses belles qualités d'enthousiasme et de vénération, quelque chose comme une grande société d'admiration mutuelle. Quant à moi, je ne pourrais pas plus m'étonner des

anecdotes enregistrées sur les Longfellow, les Lowell, les Whittier, les Bancroft, les Prescott, les Channing, les Théodore Parker, etc., que du soin pieux qui marque d'un buste ou d'une inscription les points de la ville où sont nés Franklin, Daniel Webster, Charles Sumner. La présence des morts illustres auxquels est dédié un culte intime et constant contribue au caractère quelque peu solennel de Boston. Ils semblent, ces grands défunts, être plus vivans encore, pour ainsi dire, que les vivans eux-mêmes; ceux-ci les évoquent, les citent, les commentent à tout propos; de même parmi les ormes séculaires du beau parc communal, la position occupée jusqu'en 1876 par le plus vieux de tous, *the Old elm*, antérieur à la fondation de la ville, vous est religieusement indiquée; son ombre reste debout.

Si le Massachusetts et Boston en particulier sont justement fiers des hommes qu'ils ont produits, ils ne s'honorent pas moins d'avoir vu naître un groupe de femmes dont il serait difficile de trouver ailleurs l'équivalent. Dès l'époque coloniale on relève des noms qui restent entourés d'une auréole de courage, de vertu, de dévouement à la nouvelle patrie. Anne Hutchinson rompit une des premières avec les autorités établies, bien que ce ne fût que sur le terrain de la discussion religieuse. Les femmes des Adams, des Knox, des Hancock, aidèrent par leur énergie, leurs sacrifices personnels, à l'établissement de l'indépendance; et je ne sais si l'une des plus héroïques n'est pas cette Mrs Cushing qui, au temps de la déclaration des droits, se serait, elle et toutes ses amies, vêtue de peaux de bêtes plutôt que d'acheter des marchandises anglaises. Deborah Samson, qui servit dans les rangs de l'armée révolutionnaire, était encore native du Massachusetts. La protestation publique contre l'esclavage ne fut nulle part aussi éloquente que dans la bouche des femmes de Boston : Lydia Maria Child lutta côte à côte avec ces champions de la liberté, Garrison et Wendell Phillips; Maria W. Chapman prêta au bon combat le prestige de sa force d'âme et de sa beauté. Pendant la guerre entre le Nord et le Sud, les femmes rivalisèrent partout de dévouement, mais l'Association des Dames auxiliaires de la Nouvelle-Angleterre fournit plus de 314 000 dollars, argent et provisions, aux soldats du Nord. Mrs Livermore, — dont le nom est bien connu comme présidente du premier congrès que tint l'Association pour l'avancement des femmes, — organisa dès lors la première de ces ventes (*sanitary fairs*) qui produisirent de si fructueux résultats. Son double don de parler et d'écrire, sa prodigieuse activité, furent tout le temps de la guerre au service de l'Union. Clara Barton, chef du mouvement de la Croix-Rouge; Susan B. Anthony

et Lucy Stone, chefs du suffrage féminin; la généreuse abolitionniste Lucretia Coffin Mott, naquirent dans le Massachusetts, quoique leur influence se soit étendue bien au delà de ses limites.

Quant aux femmes de Boston qui ont travaillé au progrès de la science de l'éducation, comment les nommer toutes? Je tâcherai de faire sentir, en visitant les collèges, l'impulsion que Mrs Agassiz, la veuve du grand naturaliste, a su donner et donne encore à l'annexe féminine de l'Université de Harvard. Une des filles d'Agassiz, Mrs Shaw, s'est occupée, elle aussi, de pédagogie avec une autorité égale à sa munificence. Vers 1860, miss Elizabeth Peabody avait importé la méthode Frœbel : Mrs Shaw a fondé et soutenu pendant quinze ans seize *kindergartens* libres qui appartiennent maintenant à la ville. Sous sa direction, et grâce à son inépuisable libéralité, des expériences de toute nature ont été faites : travail manuel dans les écoles publiques, écoles industrielles, écoles de vacances, crèches. Son école préparatoire de garçons et de filles a tenu longtemps un rang unique; — ici se révèle un esprit d'indépendance et d'entreprise vraiment national : le désir d'élever ses propres enfans à sa guise, en dehors des méthodes existantes, décida Mrs Shaw à créer cette institution. Mrs Mary Hemenway mérite d'être louée entre toutes pour avoir compris que les arts de la femme avaient grand besoin d'être encouragés en Amérique, où pour l'amour du grec, la cuisine et la couture sont généralement négligées : elle a fondé dans les écoles des cours pratiques qui ont pour but de former des ménagères; elle s'est occupée à remettre en bon état la guenille du corps, trop dédaignée par les jeunes savantes, en annexant des gymnases aux autres classes; elle a soufflé le feu du patriotisme en faisant les frais de conférences libres sur l'histoire d'Amérique, conférences données dans l'ancienne église du Sud au milieu des reliques expressives de cette histoire; elle a posé les bases d'un premier musée d'archéologie américaine.

Dans la science, le Massachusetts a produit une astronome fort estimée de Herschel, de Humboldt et de Le Verrier, Maria Mitchell; dans les arts, un sculpteur, Anne Whitney qui a deux de ses statues sur les places de Boston; plusieurs peintres : j'ai visité les ateliers de miss Greene et de miss Bartol, de Mrs Sears et de Mrs Whitman; une actrice célèbre, Charlotte Cushman. Le premier volume de poésie américaine fut d'une femme, Anne Bradsheet, en 1650. Margaret Fuller, — qui écrivait des vers latins à huit ans, qui fit des conférences en allemand, en français, en italien, et fut mêlée aux beaux jours du transcendantalisme, aux expériences fouriéristes de Brook Farm, — ouvrit cette fameuse

classe de conversation dont Boston se ressent encore. Son but était de passer en revue tous les départemens du savoir, en s'efforçant de marquer les relations qui existent entre eux, de systématiser la pensée, de répandre ces qualités de précision et de clarté trop rares chez notre sexe.

III. — MRS WARD HOWE. — LE CLUB DES FEMMES DE LA NOUVELLE-ANGLETERRE

Commençons par placer, à son rang de doyenne et dans son cadre, Mrs Julia Ward Howe. Je connaissais d'elle bon nombre de travaux sur des questions sociales et autres; je savais que depuis quarante ans le nom de Mrs Howe avait été mêlé à tous les mouvemens de la cause des femmes en Amérique, mais je ne me doutais pas cependant de l'importance de son rôle avant un incident très simple que je rapporterai ici.

Une course matinale en traîneau m'avait conduite dans une belle maison de campagne près de Milton. Je causais, après déjeuner, avec des Américains de la meilleure société, fort au courant de toutes les choses européennes, bien qu'ils ne passent pas, comme tant d'autres, la plus grande partie de leur vie à l'étranger, sentant trop pour cela que chez eux beaucoup de choses essentielles sont encore à faire et que leur devoir est d'y prêter la main. Un très aimable vieillard nous contait ses souvenirs de jeunesse à Paris et l'impression, encore vive à l'heure présente, qu'avait produite sur lui Rachel chantant ou plutôt déclamant la *Marseillaise*. Tout à coup s'éleva dans un coin du salon une musique en sourdine, sorte de marche militaire jouée par une jeune femme qui s'était mise au piano. Je demandai ce qu'était cet air, et on me nomma le *Battle Hymn*, l'hymne de bataille des soldats du Nord, pendant la guerre civile. D'abord, me dit-on, il avait été accompagné de paroles sauvages et sanguinaires, de cris de vengeance inspirés par la mort de John Brown, le vieux colon abolitionniste qui entreprit de soulever les noirs avant la déclaration de la guerre, s'empara d'une ville avec l'aide de vingt-deux hommes, défendit l'arsenal tant que sa petite troupe fut debout et, couvert de blessures, fut condamné finalement à être pendu, donnant par son supplice un suprême élan à la question qui s'imposait. « *Old John Brown* » était dans toutes les bouches: ce fut Mrs Ward Howe qui, changeant les paroles, en fit l'*hymne de bataille*. Et, comme je demandais qu'on le chantât tout haut, deux voix l'entonnèrent, accompagnées bientôt d'autres voix, tous ceux qui étaient présens, jeunes et vieux, se joignant au chœur

avec émotion, car il y avait là des gens qui se souvenaient d'avoir fait la guerre, d'autres qui se rappelaient des deuils remontant aux quatre années qu'a remplies cet hymne belliqueux mêlé à la sonnerie des charges et au bruit du canon. Avant que ne s'éteignît la dernière strophe qui adjure les hommes de mourir pour la liberté, comme pour eux mourut le Christ, j'avais compris que l'Amérique possédait une *Marseillaise* conforme à son tempérament et dont l'auteur était une femme, émule de Mrs Beecher Stowe. Mrs Stowe, du fond d'un presbytère de campagne, avait frappé mortellement l'esclavage en écrivant le livre fameux dont le retentissement devait être universel; Mrs Howe, à son tour, jeta au milieu des combats qui suivirent un chant grave et religieux qui depuis est resté pour le Nord vainqueur le chant national.

Ma surprise fut grande lorsque je rencontrai par la suite l'auteur du *Battle Hymn*. Je m'attendais à voir une vieille femme, — la date de sa naissance, 1819, étant dans toutes ses biographies, — et je ne sais pourquoi je lui prêtais aussi l'air d'autorité un peu masculine qu'ont beaucoup de femmes fortes. Je vis une fraîcheur de teint, de regard, de sourire tout à fait extraordinaire. Elle s'habille sans la moindre excentricité, elle a des manières simples et parfaites, sa voix très douce est l'une des mieux timbrées que j'aie entendues jamais. Si d'aventure Mrs Howe se fût avisée de prêcher des doctrines subversives, elle eût été bien dangereuse, tant sont puissans chez elle le tact et le charme qui permettent de tout oser. Je la saluai dans son empire, le club des femmes de la Nouvelle-Angleterre dont elle est présidente. Il y a vingt-cinq ans que ce club fut fondé pour donner un lieu de réunion aux nombreuses dames qui habitent les environs de Boston et qu'une affaire quelconque appelle en ville; ceci conduisit à l'institution d'une séance hebdomadaire où se discutent des sujets divers : art, littérature, éducation, etc. Ces exercices prirent une importance croissante à mesure qu'augmentait le nombre des membres; souvent des orateurs, venus du dehors se mêlaient aux débats.

Le lundi de novembre où je pénétrai dans le local vaste et commode de Park Street, il n'offrait rien qui suggérât une idée de pédantisme ou d'apprêt. On se serait cru à un jour de réception dans une maison particulière; point de plate-forme, une table à thé bien servie. Les 230 membres n'étaient pas présens, à beaucoup près, mais il y avait là cependant une réunion nombreuse dans laquelle figurait un homme, l'unique survivant du groupe de grands esprits masculins qui dès le commencement se rattachèrent au club comme membres honoraires. Les femmes les plus distinguées de la ville entraient les unes après les autres, et Mrs Howe

les présentait aux visiteuses étrangères, miss Spence et moi. Miss Spence est une célébrité australienne; elle arrivait de son pays, très vive, très causante, avec un air intelligent et campagnard tout à la fois, et conférenciait avec verve sur le droit des minorités. Nous l'écoutâmes parler de la façon dont le vote se pratique en Australie. Mais Mrs Howe surtout fixait mon attention; dès que la séance fut ouverte, la femme du monde se révéla présidente; rien ne peut rendre l'assurance tranquille ni l'autorité polie des trois petits coups de marteau frappés sur la table pour réclamer le silence. Son attitude eût fait envie à un président de Chambre. Elle répondit par la plus brillante improvisation, puis, les affaires expédiées, revint aux tasses de thé et aux présentations avec une grâce exquise de maîtresse de maison.

Au fait il n'existe pas de ville où l'élément féminin soit mieux représenté qu'à Boston; je pus m'en assurer dans tous les agréables luncheons qui se succédèrent ensuite, tantôt chez Mrs Howe, tantôt chez d'autres membres du club français. Jamais en France une réunion de femmes n'aurait le même entrain, ne se mettrait aussi joliment en frais d'amabilité; l'absence des hommes nous ferait éprouver le sentiment que m'exprima une demoiselle de Washington : l'impression de manger un sandwich sans beurre. A Boston, au contraire, une élite se complaît dans ce que ces dames appellent, en se traitant de *sœurs*, leur « cercle magique ». C'est un grand honneur et un très grand plaisir que d'y être admise en passant; mais, je le répète, rien n'est plus étranger à nos habitudes. Se figure-t-on une douzaine de femmes s'imposant, à jour fixe, l'effort de parler tout le temps du déjeuner une autre langue que la leur, afin de ne pas oublier cette langue, et de s'y perfectionner par la conversation? Quelques hérésies se glissent bien dans leurs jugemens des choses françaises; l'une d'elles, par exemple, me dit que la plus belle statue que nous ayons à Paris est la Jeanne d'Arc de Frémiet; une autre considère comme un génie naïf Maeterlinck, dont elle a tout lu. La grande Margaret Fuller ne plaçait-elle pas Eugène Sue très près de Balzac? Admiratrice passionnée pourtant de George Sand, elle trouvait les *Lettres d'un voyageur* passablement vides; elle mettait bien au-dessus les *Sept cordes de la lyre;* et une de ses illustres amies a nommé Alfred de Vigny un auteur de boudoir, le jugeant sans doute tout entier sur les premières pages de l'*Histoire d'une puce enragée?* Certes nous commettons souvent de lourdes bévues dans nos appréciations des littératures étrangères, mais il est toujours consolant de s'assurer que les étrangers ne commettent sur la nôtre ni moins ni de moindres méprises.

A la vérité, Mrs Ward Howe ne diffère pas de nous par le point de vue autant que le font nombre de ses compatriotes; elle se ressent d'un séjour prolongé en France, de ses relations avec des Français éminens; et elle rappelle tout cela dans notre langue, qu'elle possède à merveille. L'étude et la réflexion lui ont laissé une spontanéité toute juvénile, assaisonnée d'un grain de malice. Il serait difficile d'avoir plus d'esprit. J'aurais voulu l'amener à parler d'elle-même, mais je n'y réussis que fort peu. C'est par d'autres que j'ai su combien ses débuts littéraires avaient été contrariés. Son père, un père de l'ancienne école, ne permettait pas aux filles de se singulariser; elle ne commença de fait que plusieurs années après son mariage l'œuvre écrite et parlée qu'elle poursuit encore. Julia Ward avait épousé le docteur Howe, l'homme qui fit faire le plus de progrès à l'éducation des sourds-muets, qui développa des dons si extraordinaires chez la fameuse Laura Bridgeman, sourde, muette et aveugle. Laura Bridgeman a maintenant une rivale, Helen Keller, instruite par les mêmes méthodes. Le docteur Howe s'attacha avec un zèle égal à tirer parti de la plus faible lueur de compréhension chez les idiots. On m'a raconté que, faute de temps dans la journée, il leur faisait une classe nocturne, sous prétexte que pour leurs pauvres cervelles l'heure n'existait pas : de sa propre fatigue il ne tenait aucun compte. Jusqu'au bout il accomplit, à force de zèle scientifique et humanitaire, de véritables miracles. Mrs Howe, pendant ce temps, dirigeait après Margaret Fuller, avec la même ardeur et la même discrétion, le mouvement des femmes. On pourrait dire d'elle ce qui a été dit de sa devancière et amie, qu'elle n'a jamais donné dans aucun excès, qu'elle n'a jamais considéré la femme comme l'antagoniste ou la rivale de l'homme, mais comme son complément, persuadée que les progrès de l'un sont inséparables du développement de l'autre.

Je l'entendis un matin parler, en chrétienne convaincue quoique indépendante, à l'église unitaire. En Amérique il n'est pas rare que les femmes prêchent; on compte des centaines de pasteurs féminins; c'est surtout dans l'Ouest qu'elles exercent leur ministère et les paroisses de ces dames ne sont pas, paraît-il, les moins bien administrées. A Boston même, où le soin officiel des âmes est tout entier entre les mains des hommes, les femmes sont admises à une certaine collaboration dans quelques églises ou du moins dans leur crypte. La crypte où Mrs Howe, de sa voix argentine et pénétrante, nous entretint éloquemment de choses divines et pratiques à la fois, était celle de l'église des Disciples. Elle parla sur la religion personnelle, démontrant

l'utilité de la prière en famille, les bons côtés de certaines observances dont la nécessité lui avait longtemps paru douteuse et auxquelles maintenant elle rend pleine justice. Jamais l'absolue loyauté ne s'exprima d'une façon plus touchante. Mrs Howe s'attache à prouver que ceux-là mêmes d'entre nous qui croient être déshérités des biens de ce monde ont à remercier Dieu de mille choses, ne fût-ce que de son soleil, du don gratuit de quelques affections, et d'abord de celui de l'intelligence.

Après Mrs Howe, la femme du révérend C. G. Ames, pasteur de l'église où nous nous trouvions, prit la parole avec une facilité, une force singulières. Elle revint dans le détail sur ce sujet de la reconnaissance que l'on doit non seulement à Dieu, mais au prochain. Pensons-nous assez à ce que nous serions si ceux que nous appelons les petits, les humbles, les ignorans ne nous aidaient pas à soulever le fardeau de la tâche matérielle qui quotidiennement nous incombe? Et l'*oratrice* énuméra nos obligations à l'égard des domestiques, des fournisseurs, rouages vivans de l'existence envers lesquels, bien à tort, nous nous croyons quittes avec un salaire. — Je connaissais déjà Mrs Ames par d'excellentes statistiques qui permettent de mesurer, en se reportant aux sources authentiques, les résultats dans tous les genres de l'activité des femmes du Massachusetts. Elle est présidente d'un comité exclusivement occupé de ces questions.

De jeunes mères se levèrent ensuite et s'entre-répondirent au sujet de l'éducation religieuse de leurs enfans, des habitudes de dévotion en famille, des livres de morale familière rangés sous la rubrique de *little helps*, petits secours : ce fut un échange d'expériences profitables. Il me semble que dans les assemblées des premiers chrétiens les choses devaient se passer ainsi, d'autant plus qu'après les discours et les hymnes il y eut les agapes : des agapes à l'américaine. Le thé fut servi dans un des bas-côtés de la crypte, et Mrs Ames me demanda en riant si je n'étais pas scandalisée de voir que cette église communiquait avec une cuisine. Je me hâtai de dire que j'avais vu mieux que cela dans l'Ouest, où très souvent l'église, qui est encore le *meeting house*, est choisie comme lieu de réunions sans aucun caractère religieux. J'ajoutai que là-bas une dame, témoin de ma surprise, m'avait répondu en digne puritaine : « Il ne peut y avoir de déplacé à l'église que la dissipation, et la dissipation est déplacée partout. »

La dernière fois que je rencontrai Mrs Ward Howe, ce fut peu de temps après le succès du projet de loi relatif au suffrage municipal des femmes devant la Chambre des représentans du Massachusetts. Il avait passé à 122 voix contre 106; elle y

voyait le présage d'une adoption définitive par le Congrès et, ce jour-là même, allait réclamer dans quelque assemblée publique le droit de vote sans restrictions pour les femmes de son pays, en s'appuyant sur l'excellente raison qu'elles y sont préparées depuis longtemps.

Mrs Howe apporte dans les revendications de ce genre la même sérénité que lorsqu'elle expose à l'église ses théories sur le christianisme pratique et individuel. Quel que soit le thème qu'elle aborde, c'est toujours avec mesure, sans emportement d'aucune sorte, quoiqu'une flamme brille au fond de ses yeux bleus restés si jeunes. Depuis que Lucy Stone est morte, son importance de *leader* semble grandir encore. On sait que Lucy Stone était présidente du comité exécutif de « l'Association pour le suffrage de la femme américaine, » association fondée par elle en 1869, avec l'aide de W. Garrison, de G.-W. Curtis, du colonel Higginson, de Mrs Livermore et de Mrs Ward Howe elle-même. La curieuse histoire de ce pionnier féminin mériterait d'être écrite. Tout enfant, elle avait résolu d'aller à l'Université apprendre le grec et l'hébreu afin d'étudier la Bible dans l'original et de découvrir si les mots qui la révoltaient : « Ton désir sera pour ton mari, et il régnera sur toi », étaient vraiment dans le texte. Elle subvint à son entretien en travaillant de ses mains, faisant elle-même sa cuisine et payant son pauvre logement cinquante sous par semaine. Au sortir de l'université d'Oberlin, elle se voua à l'instruction des esclaves échappés de chez leurs maîtres et commença dès 1847 ses fameuses conférences sur les droits de la femme, collant elle-même ses affiches, bravant la raillerie, les dangers de toute sorte, remuant les foules par son éloquence et le singulier magnétisme qui semblait se dégager d'elle. Mariée à Henry Blackwell, partisan lui aussi des droits de la femme et de l'abolition de l'esclavage, elle ne porta jamais le nom de son mari. Blackwell l'approuvait : il joignit une protestation à la sienne contre l'iniquité de la loi qui accorde au mari autorité entière sur la personne, les biens et les enfans de la femme. Ce fut, du reste, pendant quarante ans le modèle des bons ménages.

Le buste de Lucy Stone par Anne Whitney, à l'exposition de Chicago, donnait l'idée d'une parfaite et sympathique bonhomie. Lorsqu'elle mourut à Boston, au mois d'octobre dernier, ses obsèques célébrées à l'église unitaire des Disciples ressemblèrent à un triomphe : elles attirèrent plus de 1 100 personnes et furent accompagnées de manifestations imposantes. Les couleurs du suffrage, — le jaune et le blanc, — étaient représentées par des monceaux de roses et de chrysanthèmes. Une autre femme

qui joua un rôle actif dans la croisade contre l'esclavage, Mrs Edna Cheney, que j'eus l'honneur de connaître chez Mrs Howe, a mieux que personne parlé de Lucy Stone en l'opposant à deux ou trois viragos dont les noms reviennent toujours en Europe lorsqu'on fait mention des *suffragistes* américaines. Mrs Cheney, elle aussi, a été un apôtre ardent de l'émancipation des femmes, mais tout son zèle semble se concentrer aujourd'hui sur l'admirable hôpital de femmes et d'enfans, — *New England hospital for women and children*, — desservi par des femmes médecins. Mrs Cheney est présidente du conseil d'administration et figure parmi les directrices.

On sait que la première école de médecine dédiée aux femmes s'ouvrit à Boston en 1848. Il n'en existait alors aucune autre dans le monde; maintenant elle est incorporée dans la Faculté de médecine de l'Université. La ville de Boston compte jusqu'ici 39 doctoresses allopathes, 41 homéopathes, plus 89 pratiquant sans diplôme, car le Massachusetts n'a pas de loi touchant la pratique de la médecine. Nous retrouverons ailleurs ces irrégulières.

IV. — MISS ANNA TICKNOR. — SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT A L'ÉTUDE CHEZ SOI. — LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

Miss Ticknor personnifie une œuvre très originale dont elle eut l'initiative et qui, sans fracas, a des résultats presque incalculables : je veux parler de la société d'encouragement à l'étude chez soi. La première idée de cette association lui est venue d'Angleterre où de bons esprits avaient découvert une grande vérité, à savoir que le travail est plus que toute autre chose nécessaire au bonheur, et qu'il faut plaindre, comme s'ils étaient des pauvres, ceux qui n'ayant pas à gagner leur vie, sont incapables de la remplir par une occupation absorbante. D'abord elle se proposa seulement de diriger par correspondance des jeunes filles à leur sortie de l'école, et de les aider ainsi à poursuivre leur vie intellectuelle trop vite abandonnée le plus souvent. Puis son idée s'élargit : « Il me sembla, dit-elle, que nous pouvions arriver à augmenter pour toutes les femmes, même pour les plus humbles, la valeur fondamentale du foyer, en leur procurant l'occasion de penser, en leur rendant familières les conceptions de grands esprits qui iraient leur tenir compagnie tandis que leurs mains seraient occupées à la besogne quotidienne ; il me sembla que ces femmes-là se trouveraient bien d'ouvrir les yeux aux merveilles de la nature dans le coin de campagne le plus déshérité et d'apprécier l'art quand, par hasard, il passerait sur leur chemin. »

En 1873, six dames se consacrèrent à correspondre avec les quarante-cinq personnes qui s'étaient d'abord inscrites comme étudiantes. Aujourd'hui 190 dames professeurs sont en rapport avec 423 étudiantes, sans compter quarante-six clubs, représentés par un seul nom derrière lequel se tient un groupe nombreux réuni pour des raisons d'économie, auxquelles s'ajoute le plaisir du travail en commun. L'élève est traitée selon ses besoins spéciaux, quoiqu'une règle uniforme soit maintenue, sa correspondante appartenant à telle ou telle section d'un des six départemens qui composent le cercle des études et dont chacun a son chef. Le travail consiste en lectures, en notes prises de mémoire; les résultats s'affirment dans une correspondance mensuelle comportant de fréquens examens à distance. Une minime cotisation annuelle, pour frais de poste et de bureau, assure la circulation de près de 2000 volumes. On n'aborde à la fois qu'un sujet, deux tout au plus; les intelligentes directrices redouteraient par-dessus tout cette culture superficielle et trop étendue qui est un défaut général en Amérique. Chaque étudiante choisit un des six départemens :

L'histoire, divisée en cinq sections. La section d'histoire ancienne comprend la littérature classique et même les auteurs grecs et latins, l'aide nécessaire étant donnée, si on le désire, pour l'étude de ces deux langues. L'économie politique ne va pas sans la théorie et l'histoire de la charité;

La science dans toutes ses branches, embrassant aussi l'hygiène, ce qui explique que la plupart des Américaines soient aussi savantes sur les questions de drainage, de chauffage, d'éclairage et de ventilation. Pour les sciences naturelles, on suit la méthode du professeur Agassiz : étudier sur des échantillons, non sur des livres. Les herbiers, les collections de toute sorte circulent, comme font les portefeuilles de photographies et de gravures pour les étudiantes qui choisissent le troisième cours, celui des beaux-arts.

Au cours des beaux-arts se rattache une section de voyages imaginaires en Europe qui, dans ce pays de l'activité par excellence, fait les délices de toutes les femmes trop pauvres ou trop souffrantes pour voyager réellement.

Le quatrième cours est consacré à l'allemand; le cinquième à l'étude en français de l'histoire et de la littérature française; le sixième enfin à la littérature anglaise, la section de rhétorique comptant de très nombreuses étudiantes dont les compositions sont lues et corrigées avec soin.

Qu'il me soit permis, tout en admirant le reste, de souhaiter que

la bibliothèque française devienne plus considérable. Nos grands écrivains n'y sont guère représentés que par des fragmens et à travers les appréciations de la critique anglaise. Il n'y a de complet que Sainte-Beuve; cependant, je trouve à ma grande joie quelques volumes de Bossuet, de Racine et de La Bruyère. En Amérique notre XVIIe siècle est tenu en dédain. Ce serait œuvre patriotique, il me semble, que d'envoyer une bonne collection des classiques français non expurgés à la bibliothèque des *Studies at home*. Une fraternité intellectuelle dont profiterait notre gloire s'ajouterait ainsi au bien qu'accomplit déjà cette association qui a des résultats multiples. Le développement du goût s'étend à tous les détails de la vie, les mères sont préparées au métier d'institutrice et, pour les nombreuses filles qui ne se marient point, quelle ressource précieuse ! Je me rappelle la joyeuse physionomie de certaine vieille demoiselle rencontrée dans un froid village de cette Nouvelle-Angleterre où les longs hivers doivent amener un indicible ennui à qui n'a pas d'occupations absorbantes. Elle vivait par cette correspondance qui la rattachait au monde, à ce qu'il peut offrir de meilleur ; sans quitter son foyer, elle voyageait, elle était au courant de tout; elle satisfaisait cette faim de l'intelligence qui est aussi pressante pour quelques-uns que celle du corps. Et je ne pus m'empêcher de souhaiter que tant de femmes de province oisives et mécontentes eussent chez nous cette ressource. Toutes les conditions sociales sont représentées parmi les étudiantes; l'une d'elles écrivait de très loin ces lignes touchantes : « Avec ma leçon copiée le soir et attachée au mur de ma cuisine je ne trouve plus d'ennui à laver la vaisselle... »

Beaucoup de correspondances se prolongent pendant dix, douze, dix-huit ans. Entre les femmes qu'elles rapprochent l'amitié s'ensuit très souvent ; quelques écolières passent au rang de professeurs ; on se rend de mutuels services. C'est ainsi qu'une pauvre sourde, à peu près dénuée de tout, s'est révélée botaniste habile et a obtenu un emploi lucratif en rapport avec sa vocation. D'autres sociétés se sont formées dans diverses parties de l'Amérique auprès de celle dont miss Anna Ticknor est la patronne active. La manifestation la plus extraordinaire en ce genre est le mouvement populaire de Chautauqua, mais il se rattache aux choses de l'Ouest, grandes et rudement ébauchées, et ce n'est pas le moment d'en parler dans le salon éminemment bostonien de Marlborough Street. Le principal ornement de ce salon est un portrait de Walter Scott par Leslie qui le peignit tout exprès pour le père de miss Ticknor, l'auteur bien connu d'une excellente *Histoire de la littérature espagnole*. Ayant visité l'Europe, il avait plu infiniment à Walter

Scott qui, à sa prière, posa pour cette œuvre admirable, dont l'Angleterre ne possède qu'une copie en miniature.

J'ai avec miss Anna Ticknor des conversations instructives. On n'est pas impunément l'héritière d'une race de lettrés, la fille de ce professeur Ticknor qui, possesseur d'une belle collection de livres, pratiqua, en les prêtant à tous, le genre de charité le plus rare chez un bibliophile. Elle me procure donc force détails sur un sujet intéressant, celui des bibliothèques publiques libres. Il y a 352 villes dans l'État de Massachusetts et 300 ont une bibliothèque libre, c'est-à-dire permettant la circulation des livres qu'elle renferme parmi les habitans de la localité (on compte bien près de 200 bibliothécaires femmes et beaucoup d'assistantes en plus). Presque tous ces établissemens ont été créés par un effort individuel, quoique maintenant le gouvernement accorde une allocation aux petites villes retardataires. Les dons des particuliers en argent, sans parler des livres, dépassent cinq millions de dollars. Et les bibliothèques libres ne contribuent pas seulement à répandre une instruction générale, elles rassemblent d'année en année tous les documens relatifs à la ville : généalogies, annales de famille, publications quelconques concernant le développement social, politique, économique ou moral de la population.

Il va sans dire que la grande bibliothèque de Boston est le couronnement du système et un exemple pour les États-Unis tout entiers. Détail curieux, elle s'est groupée autour des livres envoyés de Paris en 1840 et offerts par un Français, M. Vattemare. Une impulsion décisive lui fut donnée par George Ticknor; c'est aujourd'hui la plus importante bibliothèque libre qui existe au monde; elle a près de deux millions de volumes en circulation et va être transférée très prochainement dans le monument digne d'elle qui s'achève sur la place principale de Boston, Copley Square, à côté du Musée des Beaux-Arts et en face de l'église de la Trinité, ce chef-d'œuvre de Richardson, décoré de superbes vitraux par La Farge, Burne Jones, et William Morris.

V. — MRS J.-T. FIELDS. — SALONS ET INTÉRIEURS.

Après ce que j'ai dit des ressources de la société bostonienne, augmentées par le puissant renfort universitaire de Cambridge, on aura conclu avec raison que les salons devaient être intéressans dans cette ville aux vieilles traditions européennes. Je voudrais essayer de peindre celui qui se rapproche le plus, par beaucoup

de côtés, des salons de France de la meilleure époque, le salon de Mrs J.-T. Fields. Parler de Mrs Ward Howe, de Mrs Agassiz, de miss Ticknor, de Mrs Fields, c'est parler du mouvement social, de la culture, de la pédagogie, de la poésie, de la charité à Boston; elles en sont les représentantes, et comme telles doivent accepter la notoriété publique qui s'attache à leur personne. J'espère donc n'être point taxée d'indiscrétion en faisant pénétrer le public étranger dans un bureau d'esprit de l'originalité la plus délicate, maison unique en son genre. Tout y paraît dédié aux lettres : on ne peut s'en étonner, Mrs Annie Fields étant la veuve du grand éditeur James Fields, qui fut l'ami des plus célèbres écrivains de son temps en France et en Angleterre, et qui a laissé des témoignages précieux de son intimité avec eux tous, notes biographiques, esquisses, conversations, correspondances : *Biographical notes and personal sketches*, *Yesterdays with authors*. Leurs portraits couvrent les murs de ce petit temple du souvenir, où une femme infiniment distinguée conserve avec soin tout ce qui pour elle représente un passé de pur bonheur intellectuel. Les richesses de la bibliothèque, qui envahit deux étages de son étroite et délicieuse demeure, comptent, avec une collection d'autographes presque innombrables, parmi les trésors dont elle se montre le plus justement fière. Quant à ses propres travaux, elle met souvent un excès de pudeur à les cacher. Ces travaux intermittens, qui sont comme une broderie rare sur la trame des œuvres philanthropiques dont elle est par-dessus tout occupée, emportent de préférence Mrs Fields vers l'antiquité grecque. Il y aurait même de curieux rapports à noter entre les tendances de son talent et le caractère de sa beauté que les années n'ont fait que spiritualiser sans la détruire. Cette Athénienne de Boston vit en compagnie d'Eschyle et de Sophocle, traduit la *Pandore* de Gœthe, cet autre Grec des pays septentrionaux; le *Centaure* de Maurice de Guérin, qui, chez nous, avait goûté aussi au miel de l'Attique; et elle figurera pour son propre compte dans les anthologies de l'avenir, ne fût-ce qu'avec le poème de *Théocrite* (1), sans parler des documens qu'elle rassemble sur ses amis disparus. Ce fut ainsi que l'an dernier vit le jour une biographie vivante et charmante de Whittier, le poète quaker. Prose et vers semblent jetés négligemment par Annie Fields, quand l'inspiration la presse, sur les feuilles volantes qui couvrent le bureau du tout petit cabinet de travail, sans prétention, communiquant par une baie ouverte avec le salon où tant d'illustres visiteurs se sont

(1) *Under the Olive*, 1 vol.; Boston.

assis, où l'on a si bien causé entre amis, qui se nommaient : Hawthorne, Emerson, Longfellow, Wendell Holmes.

Ce dernier, vieux d'années, mais non d'esprit, survit au groupe d'élite dont il fit partie ; sa visite est toujours considérée comme un véritable régal. Il apporte avec lui les vives saillies, les amusantes digressions dont fourmillent ses essais si ingénieusement enchaînés dans l'*Autocrate* (1), le *Professeur* et le *Poète à déjeuner*. Paris lui est resté présent à travers le charme de ses années de jeunesse ; il en parle avec autant de gaîté que s'il était encore étudiant en médecine au quartier Latin. On a le plaisir de rencontrer réunis dans la petite personne vive et brillante de cet étonnant vieillard le parfait *gentleman* de la vieille Angleterre, avec des qualités de verve, de sympathie, une compréhension toute cosmopolite des choses, un luxe d'amabilité qui appartiennent davantage, il faut le reconnaître, à la nouvelle. L'existence du docteur Holmes doit être tout ensemble fatigante et enviable. Il est à la fois vénéré comme un ancêtre, et traité en enfant gâté. Les maîtresses de maison s'arrachent sa présence. Les étrangers de passage lui demandent des rendez-vous, les propriétaires d'albums à autographes, dont le nom est légion, sollicitent une maxime ou un sonnet de sa belle et ferme écriture ; il n'y a pas de cérémonie publique où l'on n'attende de lui un discours, pas de banquet où il n'ait à porter un toast, et les dames s'associent pour lui envoyer des présens symboliques exquis, auxquels il ne peut répondre qu'en évoquant à tout prix sa muse des meilleurs jours pour répondre d'une façon non moins exquise. C'est mettre à rude épreuve les forces d'un octogénaire, mais il n'en paraît pas souffrir et boit galamment le nectar d'adulation qu'on lui verse dans la coupe d'amour (*loving cup*), au fond de laquelle sont gravés les noms de ses belles et doctes amies.

Presque toujours présente aux samedis de Mrs Fields est Sarah Jewett dont la vie se partage entre le village du Maine qu'elle a immortalisé par des récits émanés du sol même, et Boston qui la revendique.

J'ai aussi retrouvé là T.-B. Aldrich, connu comme romancier plus qu'aucun autre en France, à travers les adaptations qui ont paru dans la *Revue des Deux Mondes* (2), mais dont l'œuvre poétique, — celle qui lui vaut une place à part dans les régions les plus subtiles du Parnasse américain, — est inaccessible à la tra-

(1) *Autocrat of the Breakfast table*, 1 vol. — *The Professor at the Breakfast table*, 1 vol. — *The Poet at the Breakfast table*, 1 vol. ; Boston.

(2) *Marjorie Daw*, *Revue* du 1er juin 1873. — *Prudence Palfrey*, *Revue* des 15 juin et 1er juillet 1874. — *La Reine de Saba*, *Revue* des 1er et 15 avril 1878.

duction autant que pourraient l'être les *Émaux et Camées*. Et il n'excelle pas seulement à graver sur pierre dure, avec une curieuse habileté technique, quelque petit poème, achevé dans toutes ses parties, comme son *Intaille d'une tête de Minerve*, que lui envieraient les artistes les plus expérimentés du vieux monde; personne encore n'a autant que lui le sentiment de la nature, de cette nature américaine qui ne ressemble à aucune autre. Le docteur Holmes a bien raison de le dire : « On chercherait vainement ailleurs un coucher de soleil bostonien. » Les ciels d'Amérique n'ont rien de commun avec ce qu'on voit en Europe; les oiseaux, les rochers, le sol, les arbres, l'herbe, tout est différent. Eh bien! quoiqu'il ait tant voyagé, c'est encore au printemps de la Nouvelle-Angleterre, aux rivières parées de noms indiens, aux neiges, aux pluies, aux crépuscules de Boston, que Thomas Bailey Aldrich doit ses inspirations les plus franches et les meilleures. Peut-être a-t-il le souffle un peu court; ne nous en plaignons pas; la brièveté de ses pièces est un gage de perfection. Ne regrettons pas non plus que l'élégance et la facilité de la vie aient borné pour Aldrich la possibilité de l'effort; si la féconde pauvreté lui eût tenu compagnie, il n'eût peut être pas écrit cette ravissante pièce, humoristiquement douloureuse : *la Fuite de la Déesse*.

Cambridge envoie dans le salon de Mrs Fields, avec de jeunes et brillans professeurs, une des notabilités de la cité académique, dont le nom a traversé les mers, celui qui fut d'abord le Révérend, puis le colonel Wentworth Higginson. Mme de Gasparin traduisit jadis sa *Vie militaire dans un régiment noir;* et son *Histoire des États-Unis racontée à la jeunesse* est ici populaire. Peut-être comprendrait-on moins bien dans la vieille Europe routinière quelques-unes des idées qu'il a exprimées sous ce titre : *Le Sens commun sur les femmes;* et le colonel Higginson n'en serait pas surpris, pénétré comme il l'est de la situation lamentable faite aux femmes dans les pays où sévit la loi salique, où le sexe masculin est encore qualifié de *sexe noble*. Son avis, lorsqu'il s'agit de progrès dans la condition des femmes, est celui-ci : — Écartons d'abord toutes les restrictions artificielles; ensuite il sera aisé, tant pour l'homme que pour la femme, d'acquiescer aux limites naturelles qui s'imposent. — La vertu lui paraît également prescrite à tous les deux; et ici je tiens à souligner la naïve conviction qui me fut exprimée par nombre d'Américaines, spécialement à Boston, que la conduite de la plupart des hommes avant leur mariage était, dans les classes éclairées, irréprochable, autant que celle des jeunes filles. Mon incré-

dulité polie ne servit qu'à confirmer solidement ces dames dans l'opinion qu'elles se font de la « légèreté française ». Mais sont-elles après tout bien persuadées de ce qu'elles affirment? Je n'en suis pas sûre, mais en Amérique plus qu'ailleurs, on admet des vérités de convention, quand elles peuvent contribuer à l'hygiène morale; et il est possible qu'en ne croyant pas au mal, on l'empêche jusqu'à un certain point. Les hommes, dans un pays où le mauvais sujet n'a point de prestige, tiennent à passer pour austères. Beaucoup, je crois, le sont réellement, grâce à différentes raisons : fermeté de principes, froideur de tempérament, activité de la vie, obsession des affaires, habitude prise de respecter dans la femme l'individu, avant même de s'apercevoir que l'individu est une femme, comme le disait joliment devant moi M. Paul Bourget. L'hypocrisie est le refuge des autres.

Écartons ce sujet scabreux, qui ne serait pas supporté dans le salon où je vous ai conduit, un salon vert, long comme une galerie, avec des fenêtres aux deux bouts et une vue incomparable sur la rivière Charles. Dans la cheminée ouverte flambe un grand feu de bois à la française, ce qui n'empêche pas la douce chaleur d'un calorifère qui permet l'absence de portes remplacées par des rideaux relevés, de sorte que, de l'escalier apparent, les visiteurs arrivent sans bruit et sans cérémonie, prenant place dans la conversation qui se poursuit. Les bustes et les portraits d'amis célèbres semblent faire partie du cercle : Wordsworth, les Browning, miss Mitford avec son clair et frais visage de vieille fille anglaise, Charles Dickens, peint par Maclise dans sa jeunesse avec de longs cheveux et une féminine redingote qui le font ressembler à George Sand. Plus d'une fois Mr Fields, ainsi que sa femme, visita l'Europe; Thackeray comme Dickens fut leur hôte à Boston; voilà sa bonne figure aux traits ramassés, et ses larges épaules. Souvent une lettre autographe est encadrée sous le portrait; c'est le cas pour la merveilleuse photographie de Carlyle par Mrs Cameron, d'une expression si intense, si pathétique. Emerson réalise bien, au physique, l'idée d'immatérialité que je me faisais de lui. Mrs Fields, me conte une jolie anecdote : vers la fin de sa vie, il fut pris d'un singulier accès de curiosité; il voulut savoir une fois ce que c'était que le whisky et entra dans un bar pour s'en faire servir : — Vous voulez un verre d'eau, Mr Emerson? dit le garçon, sans lui donner le temps d'exprimer sa criminelle envie. Et le philosophe but son verre d'eau,... et il mourut sans connaître le goût du whisky...

Hawthorne, au contraire, est admirablement beau, d'une beauté solide, moustachue, chevelue, qui déroute un peu sur le

compte de cet analyste pénétrant de choses spirituellement morbides et presque insaisissables. Longfellow a une tête adoucie de Jupiter, Lowell a la physionomie d'un Anglais de haut parage. Les portraits de Dickens, aux différens âges de sa vie et se ressemblant entre eux aussi peu que possible, sont accrochés partout. Mrs Fields donne les plus curieux détails sur ses lectures en Amérique où il eut un immense succès. La description d'une grosse chaîne d'or qu'il attachait à sa montre, pour hypnotiser l'attention du public, me fait deviner mieux que tout le reste un certain côté de cabotinage qui s'alliait à l'indiscutable génie du romancier; mais je réserve mon opinion, car on serait mal venu de toucher aux idoles dans le sanctuaire qui leur est consacré.

Après avoir parlé du salon de Mrs Fields, il devient difficile d'en citer aucun autre, quoique les maisons où l'on cause soient nombreuses à Boston et que nulle part l'hospitalité, cette vertu générale en Amérique, ne soit pratiquée avec plus de grâce. Je noterai seulement l'effet de la culture intellectuelle, poussée très loin, sur les intérieurs, leur ameublement et leur décoration. Une sobre élégance est le signe distinctif de cette société qui tient à faire preuve de raffinement en toutes choses. Les splendeurs du luxe ne lui sont certes pas étrangères, mais l'éclat en est tempéré, fondu pour ainsi dire par le bon goût, comme il ne l'est pas toujours ailleurs. Je pourrais nommer par exemple une demeure particulièrement opulente qui eût ressemblé facilement à quelque fastueux magasin de bric-à-brac ou à un musée prétentieux des arts décoratifs. Le comble du tact a été de tourner cet écueil, de faire en sorte qu'il n'y ait rien de trop. Depuis les retables d'autel dérobés aux églises d'Italie, jusqu'aux bibelots de notre XVIIIe siècle, depuis les chefs-d'œuvre de la peinture allemande et française jusqu'au portrait de la dame du logis, — le plus beau qu'ait jamais peint Sargent, — tout est à sa place, tout, jusqu'à un drapeau des grenadiers de la garde de Napoléon qui a l'air de conter au coin d'une cheminée Renaissance les gloires de l'armée française. Il n'y a ni encombrement, ni profusion, ni étalage; une savante harmonie enveloppe tout; c'est simplement le cadre exquis d'une femme charmante. D'autres hôtels, — celui par exemple qui renferme une belle collection des tableaux du grand coloriste William Hunt, — feraient bonne figure dans le faubourg Saint-Germain et logent d'imposantes douairières qui n'y seraient nullement déplacées. Ce goût irréprochable semble s'étendre à la nourriture d'une façon qui justifie les théories de Brillat-Savarin. En Amérique on mange mal, même dans beaucoup de

maisons très riches où la principale préoccupation paraît être d'assortir la couleur des glaces et des sauces à la couleur des services de porcelaine et des fleurs enrubannées qui couvrent la table; mais à Boston la recherche de l'élégance extérieure ne retranche rien à l'excellence du fond. Il y a, bien entendu, dans les habitudes certaines choses qui nous étonnent : le premier déjeuner de viandes solides, le *grape-fruit*, cette grosse orange juteuse de la Floride, servie comme entrée en matière, l'abus de l'eau glacée, les hérésies en matière de vins. On peut dire cependant que sur les tables bostoniennes le menu atteste que les maîtresses de maisons ont beaucoup voyagé et rapporté de chaque pays d'Europe les plus excellentes recettes, greffées sur des plats de terroir qui ont bien leur mérite, comme les *baked beans*, pour ne parler que de ce plat de haricots très simple et pourtant aussi difficile à imiter que l'est ailleurs le non moins simple riz à la créole.

VI. — LES ILES. — MAISONS DES PAUVRES. — MAISONS D'OUVRIERS. — BRIGADES DE GARÇONS. — ASSOCIATION DES CHARITÉS DE BOSTON.

Les organisations de charité sont presque innombrables à Boston et durant les premières semaines de mon séjour dans cette ville j'attribuais à leur merveilleuse activité la suppression apparente du paupérisme. « Mais cependant, dis-je à l'une des femmes qui se consacrent avec le plus d'ardeur aux œuvres de bienfaisance, vous ne soulagez que ceux qui le méritent en s'aidant eux-mêmes; que deviennent les autres, ceux qui ne se laissent pas enrôler dans le travail, les bohèmes qui du haut en bas de l'échelle sociale se dérobent à toute régularité? Il n'y a pas de grande ville où des mendians ne tendent la main. Comment faites-vous disparaître cette catégorie d'individus? » Elle me répondit : « Nous avons les îles. » Et elle me cita les paroles d'un professeur éminent qui a formulé des préceptes d'éthique relatifs au progrès social : « Une partie de la population ne pourra jamais se dire libre, en ce sens que l'éducation des enfans pauvres doit être, malgré les parens s'il le faut, dirigée par la société d'une façon progressive, et que cette même société a le droit de rendre esclaves (*to enslave*) tous ceux qui volontairement choisissent une vie de vagabondage. Le temps est passé où de bonnes âmes donnaient au vagabond du pain et un abri. Tout vagabond dans un pays civilisé doit être arrêté et forcé au travail sous une direction publique. »

Voilà donc comment s'achète, au détriment de l'indépendance

et de la fantaisie personnelles, ce que les meilleurs et les plus intelligens parmi les citoyens d'une république appellent la liberté de tous. Il est instructif d'y songer. Puissions-nous cependant, malgré le progrès social, n'arriver jamais à la même rigueur, puissions-nous laisser toujours des mendians sous le porche de nos églises en souvenir des belles légendes chrétiennes de la pauvreté. Une église qui n'a point dans ses bas-côtés quelques déguenillés admis sans conteste à prier avec les riches ne saurait être tout à fait à nos yeux la maison du Seigneur. En Amérique, protestans et catholiques m'ont dit qu'il était facile aux pauvres décens et respectables d'obtenir des vêtemens propres pour assister aux offices ; mais à qui n'est pas « respectable » défense est-elle donc faite de prier ou seulement de se réchauffer tout en écoutant le chant de l'orgue, tout en recueillant presque sans le savoir ce qui tombe de la bonne parole? Le vieux moyen âge concevait une sorte de liberté que n'ont point les pays purement modernes, et nous devons souhaiter d'en garder toujours les vestiges au milieu de nos acquisitions démocratiques.

Les établissemens correctionnels ne sont pas les seuls qu'on ait installés dans les îles voisines de Boston ; les *poor-houses*, les dépôts de mendicité sont relégués aussi à Long Island. Jamais je n'oublierai l'impression produite sur moi un matin du printemps dernier par l'aspect tout ensoleillé du port. Au delà des nombreux navires à l'ancre, les îles apparaissaient semées pittoresquement très près les unes des autres ; cet archipel semblait n'avoir d'autre but que d'ajouter à la beauté du panorama qui, des côtes découpées, déchiquetées, en promontoires, en péninsules, s'étend jusqu'à la baie du Massachusetts et s'y perd dans le bleu. Je savais cependant que chacune de ces taches était le réceptacle des immondices morales dont la ville est rigoureusement purgée, qu'on refoulait là-bas le vice et la mendicité ; je savais aussi qu'un scandale venait d'éclater à Boston révélant des abus fâcheux dans l'administration de ces tristes asiles. Et si justice a été faite c'est grâce, cette fois encore, au cri d'alarme poussé par une femme. A Mrs Lincoln appartient l'honneur d'avoir dénoncé ce qui se passait dans l'hôpital des pauvres de Long Island, et l'enquête a révélé force détails odieux.

Mr et Mrs Lincoln, des gens de bien sans cesse mêlés aux grandes charités bostoniennes, osent à l'occasion soulever le voile épais jeté en Amérique sur les vilaines choses dont on ne parle pas. L'œuvre à laquelle ce couple de philanthropes s'est particulièrement attaché est celle des logemens d'ouvriers ; un gros problème! Le *tenement house*, où grouillent côte à côte de nombreux loca-

taires, est un enfer pour l'Anglo-Saxon : il lui faut, — et nous avons grand'peine à comprendre cette exigence, étant d'un tempérament plus sociable, — une demeure à lui, si petite qu'elle puisse être, où il n'ait pas à craindre le contact des voisins ; il lui faut ce qui ne peut se traduire en français : la *privacy* du *home*, la vie privée entourée de murailles dont il soit le maître. Mr et Mrs Lincoln ont pensé que, faute de mieux cependant, le *tenement house* lui-même pouvait être amélioré, devenir compatible avec la vie de famille. Pour cela ils se sont courageusement voués à l'administration de quelques maisons à étages bien nettoyées, où, se mettant au lieu et place du propriétaire, ils exercent comme gérans une surveillance dont profitent les locataires honnêtes délivrés ainsi de tout mauvais voisinage.

J'ai été invitée chez eux à une très intéressante soirée. Un M. Riis, d'origine hollandaise, écrivain et conférencier, nous lit une courte nouvelle de sa façon, intitulée *Skippy*, l'angoissante histoire d'un gamin des rues qui finit par la potence, quoiqu'il soit né avec toutes les qualités qui font un bon Américain. Le secret de son naufrage, c'est que le *home* lui a manqué, avec la cour où des enfans avides de jeu peuvent en liberté lancer une balle. Ce que revoit *Skippy* sous le sinistre bonnet, à la minute suprême, ce ne sont pas les méfaits dont il est à peine responsable ; non, il revoit le *tenement house* ignoble, cause première de tous ses maux. Les commentaires qui accompagnent ce récit ont d'autant plus de poids que M. Riis, si je ne me trompe, a longtemps occupé une importante situation dans la police. Après lui, plusieurs personnes encore parlent de l'enfance misérable et abandonnée, entre autres une demoiselle de Buffalo qui s'est attachée à moraliser les faubourgs de cette ville industrielle fort corrompue, paraît-il, d'après les détails qu'elle nous donne avec intrépidité sur la prostitution d'enfans de six ans. C'est encore pis qu'à Chicago, où le club des femmes eut quelque peine à faire porter de dix ans à seize l'âge du consentement pour les filles.

Le rouge monte aux joues des dames présentes, ce qui ne les empêche pas ensuite de faire honneur à une excellente soupe aux huîtres et à des rafraîchissemens variés. « Je vous mènerai voir mes *Skippys*, me dit l'une d'elles. Vous jugerez de ce que nous en faisons. »

Et, en effet, elle me conduit, le samedi suivant, entre sept et huit heures du soir dans le vaste local, salle de danse ou autre, qu'elle a loué au centre d'un quartier populeux, pour les exercices de sa brigade. Cette brigade est composée de gamins des rues dont elle prétend faire des hommes en s'aidant de la recette du professeur

Drummond qui a couvert l'Angleterre, et par suite l'Amérique, de compagnies très bien disciplinées. On attire de petits garnemens qui n'ont jamais été à l'école du dimanche, qui n'ont pas la moindre notion d'obéissance ni de respect, on les séduit par l'appât d'un semblant d'uniforme, qu'ils n'auront du reste le droit de porter que lorsqu'ils sauront faire l'exercice. Tous les garçons, d'un bout du monde à l'autre, ont des aptitudes naturelles pour jouer au soldat; peu à peu, tout en apprenant à manœuvrer selon l'ordonnance, ils apprennent aussi qu'un soldat ne doit avoir ni les mains sales, ni des cheveux incultes, ni des habits déchirés; ils apprennent l'exactitude, la soumission à une règle. Mais de la part des officiers, combien ne faut-il pas de patience! Deux étudians de Harvard, rompus aux exercices militaires, se dévouent à former la brigade récalcitrante, avec laquelle ce soir-là je fais connaissance. Il y a devant nous une troupe de petits bandits, chaussés pour la plupart de bottes éculées sans proportion avec leur taille et à l'aide desquelles ils s'administrent de formidables coups de pied. Ils en sont à l'ABC du métier et font de l'exercice un prétexte à mille gamineries; leur imposer silence serait impossible. Une émeute finit par éclater, forçant les chefs à faire évacuer la salle afin de séparer les agitateurs de ceux qui témoignent quelque bonne volonté. En vain la généreuse organisatrice de la brigade essaye-t-elle de les haranguer; en vain leur montre-t-elle les gravures très intéressantes qui accompagnent un article sur le procédé Drummond publié dans le *Mac Clure's Magazine*. Ils s'écrient en regardant les modèles qu'on leur propose : « Des soldats de plomb ! » Et les rires d'éclater, tous les projectiles qui leur tombent sous la main, crachoirs compris, de voler d'une tête à l'autre. C'est toujours ainsi au commencement. Gavroche en Amérique est tout de bon terrible, et il ne s'en cache pas; la sournoiserie paraît lui être inconnue comme la déférence. Il se moque effrontément des savans messieurs et des belles dames qui s'exténuent à lui faire du bien, mais au moins n'a-t-il jamais l'idée de les tromper par des grimaces hypocrites et intéressées. Pendant quelques semaines, il faudra lutter contre les diableries de ces indomptables; puis la peur d'être expulsés une fois pour toutes les assouplira; ils deviendront dignes de porter les glorieux insignes. Dès lors il est facile de les conduire comme un seul homme. On voit des brigades aller au bain en marquant le pas militaire; on en voit partir pour un de ces campemens rustiques qui sont entrés dans les mœurs américaines, les plus pauvres habitans des villes pouvant ainsi se donner quelques jours de repos au grand air, prendre d'utiles vacances

qui ne leur coûtent presque rien. J'ai lu que nulle part le développement des brigades n'était aussi remarquable qu'à San Francisco, que quatre cents garçons étaient allés sans surveillance former un camp d'été à 128 milles de là, sur la plage de Pacific Grove. Ceux-ci étaient arrivés au degré de *christian manliness*, de virilité chrétienne, qui leur est proposé comme objectif et qui implique avant tout le respect de soi-même ; ils étaient reconnus capables de se diriger tout seuls. L'autorité paternelle d'un bon officier peut beaucoup pour atteindre ce but, mais on compte aussi sur l'influence des femmes.

C'est un plaisir pour toute jeune Américaine active et déterminée de contribuer à la formation de cette armée du devoir. Je me rappelle mon étonnement la première fois qu'une mère de famille me dit de la façon la plus naturelle : — Une de mes filles a la vocation du *kindergarten;* elle donne aux petits enfans toutes ses matinées; l'autre dirige une brigade de garçons. — J'eus d'ailleurs l'occasion de voir ensuite combien était fréquent ce genre de charité. L'aimable fille d'un riche éditeur me fit visiter le club où les enrôlés sous ses ordres trouvent des livres, des jeux, une gymnastique, un petit théâtre. M'accompagnant ensuite à travers l'une des plus belles imprimeries qui soient au monde — la *Riverside press* de Cambridge — elle appelait pour me le présenter avec orgueil un de ses *boys* qu'elle avait placé chez son père, collaborateur empressé de la bonne œuvre qui l'absorbe tout entière. C'est peut-être aux femmes en effet qu'il appartient de former des hommes; l'instinct de la maternité qu'elles ont presque en naissant les prépare à cette tâche.

J'admire de plus en plus l'esprit public montré en toute circonstance par les dames de Boston; aucune des affaires de la ville ni de l'État ne leur est étrangère, elles poussent incessamment à la roue du progrès; l'une d'elles, en m'expliquant combien peu elle souhaitait pour sa part que le sexe dont elle fait partie fût admis à voter, me donnait cette raison : « Je ne serais plus libre de m'adresser à tous nos hommes politiques pour obtenir ce que je veux. » Et ce qu'elle veut, ce qu'elles veulent toutes, c'est le bien général, s'interdisent, même en matière de charité, l'élan aveugle d'un bon cœur, ayant sans cesse présens à l'esprit les grands problèmes sociaux, spécialement deux périls qu'en tous pays il y a lieu de combattre : l'agglomération des incapables dans les grandes villes et la confusion trop souvent faite entre les malheureux qu'il s'agit d'aider et les misérables par leur faute qu'il s'agit de réformer. On serait fort étonné dans les vieux pays de voir avec quelle facilité cette réforme

tentée par la philanthropie américaine s'applique au caractère des gens pour arriver ensuite à leur situation. L'ivrognerie est la plaie sociale ; eh bien, un ivrogne peut être enfermé à l'*Inebriate hospital* et traité médicalement jusqu'à ce qu'il ait pris son parti de travailler pour sa famille. J'ai rencontré à un jour fort élégant, auprès de la table à thé de cinq heures, une délicate jeune femme qui donnait tous ses soins à l'hôpital des ivrognes. J'ai vu plusieurs fois une des dames les mieux posées dans la société bostonienne qui s'est fait une spécialité de visiter la prison des hommes ; elle entre par permission spéciale dans les cellules, cause avec les condamnés, prend sur eux un empire extraordinaire. Elle est restée intrépidement enfermée seule avec un meurtrier dont on ne pouvait rien faire et qui, pas plus que les autres, n'a résisté à sa parole, à son énergique pitié. Il suffit de la voir pour comprendre l'ascendant qu'elle exerce : encore belle sous ses cheveux blancs, avec des yeux d'aigle pleins de flamme, une sorte de brusquerie bienveillante, une expression de force, de passion, d'enthousiasme dans tout son être, c'est la *fearlessness* en personne ; elle ne craint rien et ne peut rien craindre. Le ton qu'elle prend n'est pas celui de l'exhortation douce et banale ; elle parle à ces réprouvés des tentations et des fatalités qui ne sont point épargnées à ceux qu'ils considèrent comme les privilégiés de ce monde ; elle leur fait sentir que tous les hommes sont semblables en somme, que tous doivent lutter, que pour tous la victoire est difficile. Je l'ai entendue, et je crois pouvoir me rendre compte de l'efficacité des moyens qu'elle emploie pour secouer les endurcis qui l'écoutent. L'un d'eux, sorti de prison après dix années et réhabilité à l'étranger, est venu lui dire, sous sa nouvelle apparence d'honnête homme, qu'elle seule l'avait préservé du désespoir, du suicide, que ce qu'il était devenu, il le lui devait. « Ceci, ajoute-t-elle en racontant le fait, est une de ces récompenses qui vous payent de tout. »

J'assiste à une séance de « l'Association des charités de Boston » laquelle a pour but d'assurer l'action harmonieuse des différentes œuvres de bienfaisance, d'empêcher la mendicité, d'étudier d'une façon toute scientifique les méthodes les mieux entendues pour le soulagement de la misère. Pas d'aumônes, mais des amis, telle est la devise de cette société. Elle procure des places, du travail, elle arrache de pauvres endettés aux griffes des prêteurs à gros intérêts, l'usurier étant, avec le whisky, le grand ennemi du peuple américain.

Cette année qui, par suite des paniques financières, de l'arrêt de la production et de la fermeture d'un grand nombre de fabriques, fut une année de souffrance exceptionnelle pour les pau

vres, l'association fonctionna avec une ardeur exceptionnelle aussi. Dans la discussion des cas d'indigence examinés devant moi, le rôle joué par une des dames présentes, miss A... m'a surtout impressionnée. Le genre de charité qu'elle exerce prouve combien l'étude des langues contribue à élargir le cœur et l'esprit, multipliant chez chacun de nous pour ainsi dire des âmes diverses. Si elle ne comprenait pas toutes les langues de l'Europe, miss A... serait une puritaine de Boston pesant le bien et le mal dans les balances d'une justice rigoureuse ; mais elle est devenue le truchement attitré des étrangers misérables. Elle s'est faite l'avocat de leurs besoins, de leurs sentimens, qui ne peuvent se transformer d'un jour à l'autre par l'effet de l'atmosphère nouvelle qu'ils respirent. Les Italiens en particulier sont ses enfans ; elle leur donne ce qu'elle peut de la patrie absente ; elle les écoute, elle se livre personnellement au blâme en excusant ce qu'il y a de plus répréhensible chez ces pauvres épaves qui, dans les faubourgs de Boston, se rappellent trop Naples ou Palerme. J'ai dit que tout le monde s'occupait des bons pauvres. Miss A... est peut-être seule à s'intéresser aux mauvais, à les aimer pour leurs péchés et pour leurs faiblesses. Appartenant moi-même au vieux monde corrompu d'où viennent les émigrans, je lui en reste reconnaissante comme si j'étais l'un d'entre eux.

VII. — LES « COLLEGE SETTLEMENTS ». — LEÇONS DE REPOS. — LA SCIENCE CHRÉTIENNE. — LES FADS BOSTONIENS.

Il va sans dire que cet esprit public si généralement américain se manifeste surtout chez les personnes mûres, affranchies plus ou moins par le célibat ou le veuvage des devoirs de la ménagère, et chez les mères de famille à qui l'école, où tous les enfans sont envoyés sans exception, laisse de longues heures de liberté ; cependant il n'est point absent chez les jeunes filles. Je voudrais que les nôtres pussent voir tout ce qui remplit la vie de leurs sœurs d'Amérique, en plus du fameux *flirt*, et très souvent à son exclusion. D'abord, bien entendu, elles appartiennent presque toutes à plusieurs clubs, — on ne serait rien sans cela ; — et les travaux d'un club ne laissent pas que d'être absorbans. Ils sont à la fois d'un ordre intellectuel et charitable ; les membres d'un de ces clubs de jeunes filles n'ont-ils pas joué naguère une tragédie de Sophocle ? L'exemple vient de Harvard, où les étudians, vers la fin du séjour que je fis à Boston, jouaient Térence en latin avec toutes les recherches d'un savant archaïsme : ces demoiselles se sont tenues modestement, et je m'en étonne, aux traductions du grec.

La plus belle des actrices sans contredit, — celle dont le pinceau de Mrs Whitman a fixé l'attitude de statue, les bras et les yeux levés au ciel, — une jeune Diane qui pourrait se contenter du rôle de déesse, passe de son plein gré, par unique désir de se rendre utile, la meilleure partie de ses journées comme professeur libre dans une école, et cela sans bruit, sans même en parler. Une autre, qui aurait le droit aussi d'être fière de sa beauté, puisque le fameux sculpteur Saint-Gaudens lui a demandé de poser pour une figure d'ange, est toute aux hôpitaux d'enfans et a écrit des conseils d'hygiène dont profite le premier âge. D'autres encore, et en grand nombre, s'intéressent aux *college settlements*. Elles ont goûté ces paroles d'un philanthrope anglais : « Nos chagrins délicats, impalpables, nos chères émotions si aiguës, si douloureuses, combien tout cela semble-t-il étrange, presque irréel, auprès de la grande masse de misère ignoble qui embourbe la vie des grandes villes ! »

Par la bouche de M. Robert Woods, une éloquente protestation est partie d'Andover House, ce foyer de la charité à Boston, contre la science égoïste et sans cœur. On souhaiterait de la faire arriver aux oreilles de tous les orgueilleux qui croient que le travail intellectuel les dispense d'aimer l'humanité, de se dévouer à elle. En voici le résumé : la société moderne a de grandes ressources jusqu'ici mal appliquées à des besoins multiples, il faut équilibrer les ressources et les besoins, mobiliser les forces de la civilisation, c'est la meilleure de toutes les politiques. Mais la société ne sera pas sauvée par des *moyens*, elle le sera par des *personnes;* il faut l'influence individuelle, l'intimité continue, l'intérêt pris aux affaires humaines par ceux qui ont bu aux sources de la science, qui ont acquis la largeur philosophique et historique nécessaire pour bien aimer son prochain. La science acquise, loin de détourner de l'exercice de la philanthropie, n'ajoutera qu'un stimulant de plus à la pitié naturelle. Chacun de nous, sans exception, doit être apôtre.

Je voudrais pouvoir citer tout ce que M. Woods a écrit d'excellent sur l'idée du *settlement* universitaire ; on y trouverait beaucoup de ressemblance avec le *settlement* social tel que l'a compris miss Addams (1). Le but est toujours de rendre le travail des pauvres attrayant, la vie des pauvres agréable. Il importe que l'homme commence à visiter partout d'autres hommes ses frères, que chaque visiteur soit un ange de force montrant à son frère

(1) Voyez la *Revue* du 1er juillet 1894 : *La condition de la femme aux États-Unis. Hull House.*

plus faible l'ignominie d'une vie basse, et lui donnant par son propre exemple la vision d'une vie meilleure. M. Woods voudrait deux établissemens de ce genre dans chaque quartier populeux, un d'hommes et un de femmes. Il en existe plusieurs à Boston. Le premier que j'ai visité était tout petit par la dimension de la maison, mais aussi grand qu'aucun autre, si l'on considère le zèle qu'apportaient dans leur tâche les résidentes, car, bien entendu, des visiteuses ne suffiraient pas; la maison doit être habitée par des personnes qui lui donnent tout leur temps, prêtes à communiquer du matin au soir avec les voisins de conditions diverses. Certains résidens, certaines résidentes qui ont des ressources personnelles, se passent de salaire, d'autres sont soutenus par les membres des Universités et par les gens charitables de la ville. J'arrive, à l'heure qu'on appelle entre chien et loup, dans le *settlement* qui sera toujours pour moi celui de la petite aveugle. Cette fillette de six ou sept ans était blottie sur les genoux d'une jeune femme qui lui racontait des histoires, tout en se berçant avec elle dans son *rocking chair*. A notre approche elle se leva d'un bond, avec la liberté d'un enfant heureux, courut vers nous, ses pauvres mains étendues comme les antennes d'un insecte pour tâter les obstacles. En une minute, elle nous eut comptées, elle eut placé ses sympathies, nous demandant de nous déganter pour sentir nos mains, et babillant sur une foule de choses qu'elle semblait avoir vues. « C'est la joie de la maison, nous dit une des résidentes. Ses parens nous la donnent, ayant beaucoup de garçons qui faisaient de leur sœur une petite martyre. »

D'autres enfans vont et viennent, du dehors où il neige dans le petit salon bien chaud. Quelques-uns apportent un sou d'épargne pour la caisse où fructifient leurs économies. Ce sera peut-être là le commencement d'une vertu dont on n'a eu longtemps aucune idée en Amérique, ce pays par excellence du gaspillage insouciant. Les visiteuses aussi se succèdent, jeunes femmes de condition moyenne, qui, pâles, fatiguées, cherchent encore à rendre service, après une journée laborieuse : celle-ci donne des leçons, celle-là est employée dans une administration, mais, étant du quartier, elle veut en passant, avant de rentrer chez elle, prendre des nouvelles de la grande famille. Une graduée d'université prouvera de même que quatre années d'études supérieures ne l'ont pas séparée du commun des mortelles.

Le second *settlement* où j'ai été reçue renfermait plusieurs jolies chambres, dont chacune avait été meublée aux frais d'un

des collèges de femmes du Massachusetts. La directrice de l'établissement nous dit qu'elle laisse à ses aides toute l'initiative possible, qu'il ne faut pas de règle étroite, mais simplement opposer les forces organisées du bien aux forces organisées du mal, sans avoir peur de se salir les mains en s'attaquant aux misères morales, qui ne sont souvent que les résultats presque inévitables de l'extrême pauvreté. Elle et ses compagnes se sont livrées pour commencer à une étude approfondie des conditions sociales du quartier, puis, une fois au courant des habitudes, des travaux de leurs voisins, tout a été facile; elles n'ont eu qu'à entrer en communication avec les œuvres de charité déjà existantes aux alentours, avec les *trade unions*, les clubs d'ouvriers, les sociétés de tempérance, à visiter les malades, à causer, à prêter des livres, à suggérer des amusemens sains. Dans la pièce voisine, nous entendons un babillage confus; eh bien, cette chambre est pleine de petits enfans ; ils occupent leur après-midi d'une façon puérile en apparence, mais qui a cependant son côté sérieux. Une de ces dames leur apprend à faire un drapeau, à tailler le bois, à coudre l'étoffe en disposant les couleurs comme il faut; celui qui aura réussi dans ses efforts emportera le drapeau, et, tout en le fabriquant, il en aura entendu l'histoire, c'est-à-dire les principaux faits de l'histoire d'Amérique.

A chaque instant la porte claque; les mères de famille viennent demander des recettes de ménage, des renseignemens, des conseils de toute sorte On fait de la musique certains soirs. Ce sont des réceptions très simples sans doute, mais que l'on rend aussi agréables que possible. Les fleurs, les recherches décoratives abondent, et rien de tout cela ne rend les invités envieux, puisqu'ils en jouissent. Dans les *settlements* d'hommes, le capitaliste, le savant et l'ouvrier se rencontrent d'aventure sur un terrain neutre, d'égal à égal, et les résultats de ce rapprochement peuvent être considérables pour l'avenir.

Il ne faut pas croire que les jeunes filles américaines s'en tiennent à la philanthropie scientifique et raisonnée. Elles pratiquent, tout comme les nôtres, la charité mondaine. J'ai fréquenté des ventes au profit des pauvres, aussi brillantes que celles qui ont lieu à Paris, l'une d'elles en particulier, dont tous les produits étaient japonais et vendus par les plus charmantes bostoniennes déguisées en Japonaises; la décoration des boutiques et la disposition générale du marché étaient d'une scrupuleuse rigueur ethnographique et d'un effet très pittoresque. Ni les bonnes œuvres, ni le goût passionné de l'étude ne détournent des occasions de plaisirs; il faut voir comme la société se précipite pour entendre

pendant ses tournées le grand comique américain Jefferson, pour applaudir les acteurs célèbres que la France envoie! Le vaste hall, où chaque semaine est donnée de la musique d'orchestre excellente, est toujours comble. Le recueillement général ne laisse aucun doute sur la sincérité de l'intérêt pris par l'auditoire à ces concerts qui ne durent qu'une heure et demie environ, — mesure qu'il serait fort sage d'adopter partout.

Beaucoup de jeunes filles sont bonnes musiciennes; elles s'empressent, aussitôt qu'elles le peuvent, de partir pour Munich et Bayreuth. Celles qui dessinent vont étudier la peinture en France, en Italie, prétexte à voyager. Au retour elles travaillent d'arrache-pied, rivalisant d'ardeur et de persévérance avec les artistes de profession. *Rien à demi* semble être la devise de toutes ces intelligentes, tenaces et ambitieuses personnes.

Une question que je devine sur les lèvres de mes lectrices est celle-ci : — Comment la faiblesse des femmes, si herculéenne qu'elle puisse être, résiste-t-elle à une pareille dépense d'activité, à ces existences doubles, triples, quadruples, menées de front et à la vapeur? — Tenons compte de l'influence excitante, exhilarante d'un climat sec qui vous met du vif-argent dans les veines. Quelquefois cependant, très souvent même, la force nerveuse qu'on y puise cède tout à coup, les ailes qui vous portaient se brisent, et on tombe épuisée. Combien sont communs les signes de l'étisie, la rougeur hectique plaquée aux pommettes, les figures hâves, les joues creuses, les lèvres pâles, les yeux cernés! La maladie nerveuse est partout, et voilà pourquoi les « leçons de repos » données par miss Payson Call ont tant de vogue. L'Amérique est probablement le seul pays du monde où l'on ait soumis à des principes d'hygiène l'art de se laisser aller.

J'ai sous les yeux le livre curieux de miss Call : *Power through repose*. Elle y raconte, — ce que je n'ai pas de peine à croire, — qu'un médecin allemand, s'étant établi en Amérique, fut absolument déconcerté par le nombre et la variété des désordres nerveux qu'on venait lui soumettre. A la fin il annonça la découverte d'un nouveau mal qu'il décora du nom d'*americanitis*. — Contre l'*americanitis* la Faculté s'évertue en vain, des maisons de santé spéciales se multiplient, on ordonne des cures de repos comme ailleurs des cures d'eau froide. Très judicieusement miss Call fait observer que les infirmités produites par un long oubli des lois de la nature ne peuvent être guéries que par un retour à ces lois dédaignées. Il faut donc apprendre, — et son enseignement roule là-dessus, — à s'abandonner dans le sommeil, à éviter toute contraction nerveuse en voiture ou à cheval, à penser tranquillement sans collaboration

de forces superflues, à écouter et à regarder sans tension inutile, à causer sans caqueter à outrance, à diriger sa voix d'après les principes d'une saine physiologie, à ne pas coudre avec sa nuque, à ne point provoquer la crampe en écrivant, etc. Le chapitre le plus instructif, pour nous autres Françaises, du degré de surexcitation où peut arriver une Américaine est celui qui traite des fausses émotions : passion des élèves pour leur institutrice; attachemens morbides des jeunes filles entre elles; amours artificielles qui ne sont que l'amour de l'émotion, non pas celui de la personne; bref, pour tout traduire en un mot expressif qui résume le summum de la surexcitation nerveuse et la perte de tout empire sur soi-même : *l'ivresse sèche*. — En lisant ces pages on sent avec plaisir que la France est le pays du naturel et on se met à apprécier cette créature de bon sens, *Henriette*, qui nous avait toujours paru terre à terre à l'excès avant la traversée de l'Atlantique. Exagérer le devoir jusqu'au pédantisme et le sentiment de soi-même jusqu'à l'obsession, voilà des défauts auxquels Molière n'avait jamais pensé! Nous ne possédons pas d'expression équivalente à *self-consciousness*, qui peint un état d'âme sorti du puritanisme. L'incessant examen de conscience nous est étranger, la religion catholique habitue celles qui la pratiquent à se laisser conduire; il en résulte, morale à part, une certaine grâce timide et une aimable méfiance de soi.

Miss Call soigne l'âme et le corps, car elle nous dit qu'une dame vint la consulter pour guérir un excès de susceptibilité; elle lui recommanda, toutes les fois qu'un mot la blesserait, de se figurer que ses jambes étaient lourdes, ce qui devait produire un relâchement des muscles, un dégagement des nerfs, et soulager la tension causée par sa trop grande impressionnabilité. Il paraît que l'ordonnance fit merveille, ce procédé tout extérieur aidant l'esprit de la malade à s'élever vers une plus haute philosophie. Nous comprenons mieux les conseils suivans : « — Ne résistez jamais à un ennui; il est grossi par l'effort que vous faites pour le surmonter. — Le corps doit être dressé à obéir à l'esprit, l'esprit doit être dressé à donner au corps des ordres qui méritent d'être suivis. — Évitez la trop grande préoccupation de vous-même, la folie n'étant peut-être que de l'égoïsme monté en graine. — Plus vous employez le mot *je*, plus augmente en vous la maladie nerveuse. — Prenons tranquillement tout ce que la nature est constamment prête à nous donner et usons-en pour l'objet qu'elle nous propose qui est toujours le plus vrai et le meilleur; nous vivrons ainsi comme vit un petit enfant, avec la sagesse en plus. »

La « sérénité du petit enfant » est l'idéal offert par miss Call à ses élèves. L'une d'elles me raconta qu'en lui enseignant le repos, le parfait abandon de ses membres, son professeur l'avait mise en état de rouler du haut en bas d'un escalier sans se faire aucun mal; elle m'offrit d'assister aux exercices et j'y consentis volontiers. J'allai avec elle chez miss Call. Je vis une jeune femme d'apparence calme et distinguée qui, en deux mots et sans aucun charlatanisme, m'exposa ce qu'elle ne veut pas appeler sa méthode, n'y voyant aucune idée nouvelle, rien que le retour à la nature. — Le rétablissement de l'équilibre physique et moral amené par l'art de ne rien faire pourra sauver la vie à beaucoup d'Américaines surmenées; il doit être importé aussi en France assez prochainement. Peut-être les plus coquettes d'entre les Parisiennes se laisseront-elles tenter par le costume que miss Call endossa ce jour-là : un simple maillot recouvert d'une tunique de soie légère qui laisse libres les jambes et les bras. Cet accoutrement à la grecque n'est pas de rigueur : la blouse et le pantalon de gymnastique suffisent; mais nous étions priées de suivre attentivement le jeu des muscles qui eût disparu sous l'étoffe. Miss Call étendue sur le plancher, ou debout dans des attitudes d'une grâce parfaite, nous donna vraiment l'impression reposante de l'abandon de tout effort et de toute volonté. Les yeux fermés, elle s'imagine être lourde comme du plomb, puis exécute avec lenteur des mouvemens dont chacun de ses membres s'acquitte comme s'il faisait partie, dit-elle, d'un sac d'os rattachés entre eux par des liens très lâches. Il en résulte beaucoup de souplesse. Elle s'est approprié, en l'élargissant, le système Delsarte très répandu en Amérique, mais Delsarte ne pratiquait que la lettre, elle se pique d'avoir découvert l'esprit. Certainement l'art peut profiter de ses expériences; elle croit qu'au théâtre une école de sincérité, opposée à l'hystérie dramatique trop répandue, en résultera. Liberté, rythme, équilibre, voilà les qualités qu'elle se propose de faire acquérir par un exercice normal qui, en même temps qu'il fortifie le corps, stimule le cerveau. Je n'ai pu juger que de la partie plastique et je dois convenir qu'elle était sans reproche. Il y a peut-être plus de rapports que l'on n'en distingue au premier aspect entre les cures par le repos de miss Call et les préceptes de cette nouvelle Science chrétienne qui implique également une espèce de quiétisme, réaction nécessaire contre l'infatigable *vouloir* puritain.

La Science chrétienne, que Mrs Coolidge (1), une de ses

(1) *The modern expression of the oldest philosophy*, by Katharine Coolidge. Boston.

adeptes, nous présente comme l'expression moderne de la plus ancienne philosophie, la Science chrétienne, si critiquée qu'elle soit par quelques-uns, est en train de faire concurrence à la médecine dans certains cercles de New-York et de Boston. Elle est surtout en faveur à Boston, si fortement imbu de *Transcendantalisme* et qui se souvient toujours de l'enseignement d'Emerson : « Attelez votre charrette à une étoile. » C'est à Boston aussi que le grand prédicateur, l'évêque vénéré, Phillips Brooks, a prononcé ces belles paroles : « Il n'y a qu'une vie, la vie éternelle. » Tout ceci est parfaitement d'accord avec la science nouvelle ou renouvelée : il n'y a pas un principe pour les choses spirituelles et un autre pour les choses naturelles; le même principe agit à travers le monde; la matière est animée de vie divine comme l'esprit lui-même; produits de la pensée créatrice, nous partageons sa vitalité sans bornes; notre santé, tant morale que physique, dépend de ce courant établi. La guérison des maux physiques est secondaire; la santé du corps s'ensuivra quand nous aurons l'âme saine. Salomon ne croyait pas non plus que Dieu eût fait la mort, entrée en ce monde par l'envie du diable et menaçante seulement pour qui se tient avec lui.

Je vais trouver une des dispensatrices de la science chrétienne dans son cabinet :

— Est-il vrai, madame, qu'à Boston et ailleurs plus d'une jeune femme se passe des secours du médecin dans la crise de la maternité, sous prétexte que nous devons vivre comme les lis des champs?

— C'est un fait. Les femmes qui se dirigent d'après les préceptes de la science chrétienne oublient en cette circonstance, comme dans toutes les autres, qu'elles ont un corps. Elles se dispensent des précautions d'usage: on est étonné de les voir se lever, sortir, faire ce que le vulgaire appelle des imprudences et ne pas s'en porter plus mal.

— Mais enfin une jambe cassée demande à être remise. Que dois-je faire si je me casse la jambe?

— Vous devez vous dire qu'elle n'est pas cassée, que le mal est illusion, et votre jambe guérira. Un accident brutal est beaucoup moins difficile à guérir que ces maux chroniques qui sont une mauvaise habitude de l'esprit. Je me suis blessée au bras dernièrement. J'ai continué d'agir en refusant de croire à mon mal et en me disant que tout était bien avec l'aide de Dieu. Deux jours après il n'y paraissait plus. Il y a des années que j'ai reconquis ainsi ma santé perdue au dire des médecins. Je l'ai reconquise pour mon enfant, pour beaucoup d'autres...

— Pourrais-je être de ces privilégiés?

— Tout dépend de l'état de votre âme. Je vais commencer une série de leçons ces jours-ci: veuillez y assister.

— Ainsi vous conseillez d'abord à ceux qui souffrent de se persuader que cette souffrance n'existe pas, et vous les pénétrez de ce qui est votre conviction jusqu'à ce que le soulagement s'ensuive? Vous les magnétisez...

— Il n'y a pas de magnétisme là dedans, ou bien c'est un magnétisme involontaire, celui que chacun de nous exerce sur ses frères et qui représente le pouvoir croissant de recevoir et de rendre la vie. Nous n'employons ni l'hypnotisme ni la suggestion. Nous traitons le corps par l'âme.

— La religion ordonne de se résigner aux épreuves; c'est le moyen de souffrir moins, je vous l'accorde, en s'épargnant les angoisses de l'impatience et de la révolte. Il me semble que la religion suffit, mais je crois que j'ajouterais à la force qu'elle donne une opération chirurgicale si par malheur j'en avais besoin.

Cette doctoresse d'un nouveau genre sourit avec une indulgente pitié pour mon aveuglement:

— Nous ne pouvons discuter avant que vous ayez suivi mon cours et que vous ne vous soyez prêtée à un petit examen...

— De conscience? Vous ausculterez mon âme?

— D'une façon sommaire et avec discrétion, uniquement afin de savoir si vous êtes dans les dispositions nécessaires pour guérir et afin de vous aider à y atteindre.

Elle a un air d'honnêteté profonde, des yeux de médium, vagues et bistrés, le teint maladif, quoiqu'elle prétende être parfaitement bien portante depuis qu'elle a trouvé la vérité.

Je dépose sur sa cheminée le prix de la consultation, et je me retire, en pensant à une amie qui, convertie à ce genre de cure spirituelle, a laissé grandir en elle une maladie intérieure dont elle serait morte sans des secours terrestres tardivement réclamés.

— C'est que sa foi était faible! diront quelques-uns.

D'autres se borneront à sourire, d'un sourire obstiné, comme cette belle jeune femme qui, peu de jours après la naissance de son enfant, me reconduisait, la tête découverte, le cou nu, sur le perron de sa demeure, et se tenait là par une glaciale journée de mars, en défiant les refroidissemens.

Ces exemples aideront à découvrir ce qui est à Boston le revers de la médaille, une médaille si intéressante d'ailleurs, frappée de tant d'énergies et de délicatesses à la fois. L'engouement y règne, c'est chose proverbiale : toute l'Amérique vous parlera des *fads* bostoniens. J'en ai constaté deux ou trois pendant

mon séjour et, si je n'en ai pas relevé davantage, c'est probablement faute d'attention. Le plus curieux m'a paru être celui dont Mozoomdar, le réformateur hindou, était l'objet. Certes le Congrès des religions à Chicago fut une grande chose ; il y eut dans cette rencontre volontaire des ministres de tous les cultes existans et dans l'échange amical d'idées qui se produisit entre eux un témoignage superbe de la tolérance des temps et de l'esprit de sincérité qui prévaut de plus en plus ; peut-être marquera-t-il l'ère d'une sorte d'unité spirituelle ; mais que cette unité de si fraîche date autorise des sermons bouddhistes prononcés dans une chaire chrétienne, voilà qui semble plus difficile à admettre. Cependant, je suis moins choquée des rapprochemens faits à Unity Church, (Chicago), par Dharmapala, de Ceylan, entre le Christ et le Bouddha, j'en suis moins choquée, dis-je, que de la pieuse attention accordée par les dames de Boston à la révélation d'un nouveau christianisme, christianisme oriental opposant sa gloire ensoleillée aux formes vieillies du nôtre.

L'engouement pour Mozoomdar est un exemple de *fad* pour les personnes ; l'engouement pour l'*Intruse* et les *Aveugles*, un exemple de *fad* pour les livres. L'abus des clubs aussi est un *fad* à Boston. J'ai montré, je crois, leurs bons côtés ; mais, en se multipliant, ils multiplient aussi les coteries. N'y a-t-il pas, d'après les statistiques, deux clubs de femmes légistes : le *Portia* et le *Pentagon?* C'est assurément sans proportion avec le très petit nombre d'avocates ou d'étudiantes en droit. Les personnes d'une même profession risquent, en formant ainsi à l'écart une catégorie spéciale, de tomber dans la *pose*. Il est bon d'oublier quelquefois ce qu'on sait et ce qu'on est. La spontanéité, le parfait naturel sont des dons trop précieux pour qu'une femme risque de les perdre par excès de méthode et d'exclusivisme. Quand nous voulons goûter un livre, nous autres Françaises, nous le lisons au coin du feu, sans autre but que notre propre plaisir, sans éprouver le besoin de répéter à tout venant le fameux : « Avez-vous lu Baruch ? » en manière de propagande. A Boston les lectrices s'associeront pour commenter et discuter ce livre : voilà un nouveau club formé au nom de tel ou tel auteur. Il s'ensuit que, malgré tout le bien que j'ai dit de la conversation, celle-ci emprunte à l'habitude des clubs presque autant de défauts que de qualités ; le laisser aller, la légèreté lui manquent un peu ; on évite plutôt qu'on ne provoque ce passage rapide d'un sujet à un autre d'où jaillit le trait imprévu. La parole est un art porté très haut par quelques-uns, hommes et femmes, mais plutôt sous forme de monologue. D'ailleurs l'extrême politesse qui a cours défend

dans la causerie, même intime, tout ce qui de près ou de loin ressemble à une interruption ; pour ne pas couper la parole au voisin, on laisse parfois refroidir la riposte, et les formules *Pardon! Excusez-moi!* reviennent plus souvent que nous ne le jugerions nécessaire. Il s'ensuit un peu de formalisme et d'apprêt. De même les mots heureux prononcés à la ronde sont recueillis, répétés, « mis sous verre, » surtout lorsqu'ils émanent de beaux esprits officiellement reconnus. Ceux-ci ne pouvaient être plus choyés à l'hôtel de Rambouillet qu'ils ne le sont par les précieuses de Boston. Nous supplions les dames américaines qui n'ont connaissance de ce mot qu'avec l'accompagnement d'une épithète injurieuse de vouloir bien oublier leur grand favori Coquelin en Mascarille, de se souvenir qu'avant d'être rendues *ridicules* par Molière, les précieuses furent *illustres* au gré de Corneille. La pruderie, l'affectation, le pédantisme qu'on a reprochés aux imitatrices dégénérées du premier *rond* dont Voiture était *l'âme* ne fut que l'exagération bourgeoise des raffinemens et des délicatesses fort louables opposés par de grandes dames, qui étaient aussi des femmes de bien, aux dérèglemens communs des mœurs et du langage. Comme Boston, l'hôtel de Rambouillet représenta un foyer de culture intellectuelle, et, en s'y reportant, on retrouverait dans l'un presque tout ce qui a cours aujourd'hui dans l'autre : le respect d'une vertueuse contrainte ; le culte de l'amitié ; le mépris des choses grossières ou même trop sensibles ; l'oubli volontaire des nécessités du corps et des conditions de la vieillesse ; les subtilités d'une langue de convention décernant de jolis surnoms aux initiés, etc. De même que la cour et la ville jalousaient l'hôtel de Rambouillet, de même les grandes villes rivales lancent à l'Athènes de l'Amérique les flèches de l'envie ; ce qui n'empêche pas que ce soit de Boston en particulier, et de la Nouvelle-Angleterre en général, que part la généreuse et noble impulsion qui chez nous autrefois, vers le commencement du XVIIe siècle, se communiquant du palais d'Arthénice à la France entière, y produisit le savoir-vivre, la politesse et l'esprit du monde, — dont les noms même étaient presque inconnus jusque-là.

TH. BENTZON.

DIEGO VELAZQUEZ

DERNIÈRE PARTIE [1]

VIII

Après avoir réuni et envoyé à Naples pour y être dirigées sur l'Espagne les acquisitions faites pour son maître, Velazquez put enfin songer à regagner sa patrie. Il avait pris ses passeports de manière à suivre la route de terre, mais la guerre avec la France l'obligea de renoncer à ce projet. S'étant donc embarqué à Gênes, il débarquait à Barcelone après une pénible traversée, au mois de juin 1651. Son absence avait duré plus de deux ans et demi. On comprend avec quelle joie il fut accueilli par sa famille et par le roi lui-même, impatient de revoir ce fidèle serviteur. Dès son arrivée, ses appointemens de peintre de la chambre et d'inspecteur des bâtimens lui étaient payés pour tout le temps qu'il avait été éloigné. Mais les occupations toujours plus nombreuses que ces charges imposaient à Velazquez allaient désormais remplir presque tous les momens de sa vie et ne lui laisser qu'une part très restreinte de son temps pour se livrer à la peinture. Cette tendance à élargir leur style qui se manifeste avec l'âge graduellement chez les grands artistes devait chez lui s'accuser davantage encore, à raison de la nécessité où il était d'adopter une manière de plus en plus expéditive, car Philippe IV lui confiait une foule de soins et de commandes dont il attendait la prompte exécution. En dépit de son caractère hautain et renfermé, il montrait un

1. Voir la *Revue* du 1er et du 15 août.

LE RÈGNE DE L'ARGENT

I

AUTREFOIS ET AUJOURD'HUI

Quel est le roi des sociétés contemporaines ? Il semble bien que c'est l'Argent. Il a établi sa domination sur les ruines des pouvoirs historiques ; à mesure que tombent ou décroissent les autorités anciennes, religion, royauté, aristocratie, l'empire de l'argent grandit. C'est lui, déjà, le vrai souverain, et ni mers ni montagnes ne bornent sa souveraineté. Il règne sur les esprits non moins que sur les corps, et rares sont les âmes qui n'acceptent pas son joug. Il a succédé aux dieux qui meurent, aussi bien qu'aux rois qui s'en vont ; il est l'héritier des autels déserts comme des trônes vides. C'est à lui, et non plus au Père céleste, que les générations nouvelles disent dans leur cœur : Que ton nom soit sanctifié ! que ton règne arrive ! Comme autrefois Moïse descendant de la montagne, le Christ, cloué sur la croix, jetterait, du haut du Calvaire, un regard sur les races qu'il était venu disputer à Mammon, il ne verrait guère à ses pieds, dans ce monde racheté par son sang, que des adorateurs du veau d'or.

D'où vient cette royauté de l'argent ? Est-ce bien, chez nous, une usurpation récente, sans racine dans notre passé ? Le principe en est-il en nous-mêmes, dans nos mœurs, dans nos conditions matérielles et morales, politiques et religieuses ? ou bien, tout au rebours, est-ce une domination étrangère, antipathique à notre race, imposée aux nations chrétiennes par des hommes d'un autre sang et d'une autre foi ? Il importe de le savoir, si nous voulons nous

affranchir de cette lourde tyrannie de l'argent. — Mais sommes-nous vraiment anxieux de nous émanciper? De même que les Nibelungen de la tétralogie, nous avons été réduits en esclavage par l'or du nain Alberich; notre âme gît sous le ventre oisif du monstrueux dragon qui garde l'or du Rhin, et nous ne savons de qui naîtra le héros qui doit nous délivrer.

I

Être riche est le premier vœu de l'homme moderne. S'il croyait encore aux fées, la fée de la richesse, pour laide fût-elle, serait la marraine qu'il appellerait au berceau de ses enfans. Être riche est une vocation pour laquelle chacun se sent né. La richesse a toujours été estimée des hommes; mais elle semblait placée si haut, jadis, que le grand nombre osait à peine lever les yeux sur elle. Aujourd'hui, tous voudraient en avoir leur part : qui n'y réussit point s'en irrite, et le pardonne mal à la société. L'amour du bien-être et, aussi, le désir de jouir de la vie ont envahi toutes les classes. C'est un des traits de la démocratie contemporaine. Les peuples modernes ont besoin d'être riches. Le prodigieux développement de l'industrie semblait devoir mettre les biens de ce monde à la portée de toutes les mains. C'était comme un engagement d'honneur qu'avaient pris, vis-à-vis des masses, la science et la démocratie. Les classes dont autrefois les ambitions ne s'élevaient guère au-dessus de la condition paternelle ont, à leur tour, des aspirations vers le confort, vers le luxe, vers le loisir, vers tout ce que procure l'argent. Si vite qu'ait grandi la richesse, les exigences de la vie civilisée ont crû plus vite encore. Le progrès du bien-être n'a fait qu'augmenter les besoins et provoquer les appétits. Et cela est conforme à la nature de l'homme.

De même, jamais la richesse n'a excité autant d'envie que depuis qu'elle semble accessible à tous. Cela, aussi, est conforme à la nature humaine. On pardonne moins à la fortune depuis qu'elle n'est plus un privilège de caste. « Pourquoi eux plutôt que nous? pourquoi pas moi comme un autre? » répètent, chaque jour, des millions d'êtres humains qui tous ont l'intelligence et la volonté tendues vers le même but. Qui est pauvre se sent malheureux et se croit victime d'une injustice. De là le socialisme, et de là l'anarchisme.

La course à la fortune, voilà le spectacle qu'offrent, presque partout, nos sociétés occidentales. Elles ressemblent à un cirque morne où grands et petits, jeunes et vieux, les parens traînant par la main leurs enfans, courent à l'envi, se renversant en chemin et se foulant aux pieds les uns les autres. C'est à cette

poursuite fiévreuse que les pères dressent leurs fils. L'éducation, pour la plupart, n'est qu'un entraînement en vue de ce steeple-chase à la fortune ; tant pis pour ceux qui tombent en route, ou demeurent fourbus en gagnant le prix. Encore, dans notre vieille Europe, sommes-nous en retard sur l'Amérique ; nous semblons aux Américains mous et engourdis dans cette lutte pour la fortune (1). C'est au Nouveau Monde qu'il faut voir se ruer les coureurs à l'assaut de la richesse. Le Yankee, dégagé des traditions et des entraves du passé, est le type classique de cet effort constant et universel vers l'argent. Son front en demeure marqué ; toute la vie américaine en porte les stigmates.

Et cela est-il seulement vrai de l'Amérique? Sommes-nous si en retard sur elle? et de cette tension de tous nos muscles vers l'argent, ne nous reste-t-il pas, à nous aussi, une déformation physique et morale? Notre conscience se détériore; les délicatesses et les pudeurs de l'honnêteté s'oblitèrent. Nos sens de modernes, hystériquement raffinés pour les voluptés perverses, s'émoussent en fait d'honneur et de scrupules. L'argent mal gagné n'a plus mauvaise odeur. Si l'improbité formelle nous choque encore, le mercantilisme pénètre partout : c'est un autre des caractères de notre démocratie. Médecins, avocats, ingénieurs, écrivains, artistes, politiques, le mercantilisme est en train d'avilir les professions les plus nobles, celles qui naguère méritaient le nom de libérales. Toutes tendent à devenir un métier, une affaire, et prennent les vues intéressées et la morale lâche des gens d'affaires. L'argent est la commune mesure des choses et des mérites. Carrières libérales, commerce, industrie, le vieil honneur professionnel est partout en déclin. Tout est matière à trafic. C'est, dans tous les rangs, comme une involontaire suggestion; l'or aux reflets fauves hypnotise les intelligences — et les consciences.

L'argent est le grand ressort de la vie moderne. Balzac l'avait déjà senti; l'argent est le héros, le protagoniste de sa *Comédie humaine* (2). C'est par là, peut-être, qu'elle est restée si vivante. Le théâtre, comme le roman, a dû faire large place aux millions, aux combats autour d'une succession ou d'une dot, témoin Scribe, témoin Augier, pour ne nommer que des morts (3). Et ce rôle de l'argent dans nos sociétés a singulièrement grandi depuis Balzac, et depuis Scribe. La compétition universelle, l'avènement des nouvelles couches au pouvoir et aux fonctions pu-

(1) Voyez l'étude de M. A. Chevrillon dans la *Revue* du 1er avril 1892.

(2) Voyez Taine, *Nouveaux Essais de critique et d'histoire:* Balzac.

(3) M. Alexandre Dumas fils, si je ne me trompe, reproche quelque part à Scribe d'avoir donné pour base à sa morale dramatique la vénération de l'argent. La grande récompense de la vertu, chez Scribe, c'est un mariage riche. Mais est-ce particulier à Scribe? et n'est-ce pas tout bonnement l'honnête morale bourgeoise ?

bliques, le renchérissement de la vie et les exigences du luxe, les tentations et les périls de la spéculation, le dangereux aléa des placemens mobiliers, la dépréciation continue des fortunes patrimoniales par la diminution des revenus du sol et par la baisse du taux de l'intérêt, autant de causes qui ont astreint toutes les familles, anciennes ou récentes, à ce perpétuel souci de l'argent. Combien y échappent? Vivre de ses rentes, l'ignoble ambition de nos classes bourgeoises, devient un rêve que peu d'élus peuvent réaliser.

En ce sens, on pourrait soutenir qu'il n'y aura bientôt plus de riches. Riches ou pauvres sont, déjà, presque également en proie au même souci. Ce n'est pas que ce vulgaire souci de l'argent, auquel si peu se dérobent, s'affiche partout publiquement. Fi donc! cela est de mauvais ton. Cette préoccupation mesquine ne s'étale guère que chez les petites gens. Les autres la dissimulent sous des dehors d'indifférence; c'est un reste des traditions aristocratiques. La vie mondaine est une école d'hypocrisie. Là aussi l'argent est le moteur secret, mais la chose à laquelle on pense le plus est celle dont on parle le moins. Les dépenses, les rentrées, les prix, détails vulgaires que les gens bien élevés sont censés ignorer. Ce genre d'hypocrisie est un hommage de plus à la vertu de la richesse. On tient tant à l'argent qu'on veut avoir l'air d'en posséder assez pour n'avoir point à compter avec lui. On met son amour-propre, on met sa gloire, à passer pour riche. Pareils aux lépreux d'un conteur israélite, nos mondains portent un masque d'or, au sourire grimaçant, sous lequel se cachent leurs convoitises et leurs embarras d'argent (1). Être et non paraître, était la devise du sage; paraître semble, aujourd'hui, le mot d'ordre des hommes de quelque éducation. La médiocrité s'ingénie à contrefaire l'opulence. A-t-on encore le stoïcisme de se passer des satisfactions de la fortune, on a rarement l'héroïsme de laisser transpirer sa pauvreté. L'on dirait que pauvreté est devenue vice, et qu'être pauvre est l'irrémédiable déchéance.

II

Le sentiment que doit nourrir une pareille société envers les grosses fortunes, on le devine; et s'il se trouve une race aux mains de laquelle les écus semblent s'agglomérer, on prévoit de quel mélange d'admiration et de jalousie elle sera entourée. C'est l'histoire des juifs. Au fond de l'antisémitisme, il y a un levain de convoitise. Cette prise d'armes, contre la haute banque et la

(1) M. Marcel Schwob, *le Roi au masque d'or.*

Bourse, provient moins de l'aversion pour les richesses que de la passion des richesses. Dans nos révoltes contre le règne de l'or, il s'en faut, hélas ! que tout soit noble et désintéressé. Elle n'a, le plus souvent, cette croisade, rien de chrétien : Dieu sait si c'est notre bon ange, ou si c'est le Malin qui nous souffle la haine des manieurs d'argent. Ce qui provoque tant de colères contre les parvenus de la spéculation, ce n'est pas tant, d'habitude, la charité, l'amour fraternel du pauvre, le souci des petits trop souvent dépouillés par de coupables manœuvres; c'est, plus encore, l'envie, la cupidité, l'amour de l'argent qui couve dans la boue de nos cœurs. Sémites ou Aryens, le grand grief des foules chrétiennes contre les rois de la Bourse et les hauts barons de la Banque, c'est qu'ils sont trop riches.

Si nous étions de vrais chrétiens, imbus de l'esprit de l'Évangile, nous n'irions pas jalouser les princes de la finance, et si nous avions un reproche à faire aux juifs, ce ne serait pas de thésauriser les trésors de ce monde qui craignent les vers et la rouille (1). Loin d'envier aux juifs la royauté de l'argent, nous leur dirions le mot du roi de Sodome à leur père Abraham : *Da mihi animas, cætera tolle tibi* (2). Mais, justement, ce à quoi nous tenons, non moins que les fils de Juda, c'est à l'argent; et c'est parce qu'il en prend trop, à notre gré, que tant de voix s'élèvent contre Israël.

Jésus disait à ses disciples : « Personne ne peut servir deux maîtres à la fois; vous ne pouvez servir Dieu et Mammon (3). » Or, Mammon c'est la richesse. Cette parole a bien vieilli depuis le Sermon sur la montagne; les chrétiens de nos jours ont changé tout cela. L'on compte quatre cents millions d'hommes baptisés au nom du Christ; combien parmi eux se font scrupule de servir Mammon? Après dix-huit cents ans, Mammon est redevenu le prince de ce monde. Les plus pieux se partagent entre Dieu et lui, et ce n'est pas l'héritage des biens éternels qui leur donne le plus de soucis. On croirait, en vérité, que c'est aux pauvres que s'applique la menaçante similitude du chameau et du trou de l'aiguille. S'ils s'inspiraient de l'Évangile, les chrétiens redouteraient plutôt d'être riches; mais reste-t-il des chrétiens parmi nous? Sous le froc du moine sans doute, ou sous la guimpe de la sœur de charité. J'aperçois bien encore des catholiques, des protestans, voire des orthodoxes, qui croient et qui prient; mais combien de chrétiens parmi eux? Pour la plupart, le christianisme s'est figé en formules et en rites.

Ironie des choses et dérision de l'histoire ! Des nations qui se

(1) Mathieu, VI, 19.
(2) Genèse, XIV, 21.
(3) Mathieu, VI, 24.

disent chrétiennes ne peuvent pardonner à ceux qu'elles accusent de s'emparer de la richesse. Quel étrange grief pour les disciples des pêcheurs de Galilée, et comme sonnent faux à nos oreilles le *Beati pauperes* et le *Væ divitibus!* Combien s'est dilué au cours des siècles l'élixir divin, et qu'il y a loin, chez les meilleurs, de la doctrine à la pratique, de la foi aux œuvres! Que sera-ce de ceux qui ont rejeté la loi du Christ et qui se rient de la folie de la Croix? Le christianisme était venu dans le monde réhabiliter la pauvreté; les pauvres étaient la noblesse du Christ; et, après dix-neuf siècles d'efforts et d'exemples héroïques, la pauvreté semble décidément vaincue. Les chrétiens mêmes sont las d'arborer ses couleurs. Quels sont, aujourd'hui, ses amans ou ses chevaliers, et qui irait la prendre pour fiancée? Elle est, de nouveau, redevenue veuve (1), la maigre épousée du mystique d'Ombrie, et où sont ceux qui la courtisent? Qui, parmi nous, en dehors des cloîtres démodés, où se réfugient les âmes maladives encore atteintes de la passion surannée du sacrifice, qui de nous tend les bras à la bienheureuse Pauvreté? La dame de nos pensées, celle à qui vont en secret nos cœurs, c'est la Richesse. Autrefois, en dehors des ascètes et des croyans, jusque chez les païens, chez les stoïciens, chez les cyniques, ils n'étaient pas rares les hommes qui s'accommodaient de peu et mettaient leur honneur à soutenir le bon renom de la pauvreté. Aujourd'hui, nous ne savons plus guère être pauvres.

Ce n'est pas que nous soyons si grossiers que tout ce que peut cacher de délicates jouissances une honnête pauvreté échappe à nos sens. Nous faisons bien encore parfois l'éloge de la pauvreté, de la médiocrité, vantant ses charmes, la liberté qu'elle vaut à l'esprit, — la paix qu'elle apporte au sage, affranchi par elle des souci des affaires, — la saveur toujours nouvelle qu'elle donne aux affections, — le prix qu'elle confère au travail et au loisir. Les raffinés d'entre nous célèbrent en beau langage la joie, la poésie d'être pauvre; mais cette joie et cette poésie, nous les goûtons surtout en imagination, chez les autres, ou de souvenir, après coup, quand nous les avons perdues (2). Chez certains, cette façon d'idéaliser, de loin, la pauvreté, est une manière de dilettantisme, presque de dandysme. C'est devenu si vulgaire d'être riche! et c'est si mesquin de vouloir l'être! Les plus sincères d'entre nous me font penser au philosophe qui scandait son panégyrique de

(1) Dante, *Paradis*, canto XI.

(2) « C'est chose vraiment exquise que d'avoir été pauvre, écrivait Pierre Loti; je bénis cette pauvreté inattendue qui arriva un beau jour, au lendemain de mon enfance trop heureuse... elle a donné du prix à mille souvenirs; elle a beaucoup jeté de charme sur ma vie; je ne puis assez dire tout ce qu'elle m'a appris et tout ce que je lui dois. »

la pauvreté sur une table d'or. Les vrais riches, a dit un poète aimé des petits et des humbles, ce sont les pauvres (1). Rien de plus vrai pour qui a le cœur de travailler et la sagesse de se contenter de peu. Mais, philosophes ou croyans, ceux-là se font rares. Combien de chrétiens, et de chrétiennes, remarquait récemment un penseur évangélique, loin de savoir se contenter de peu, ne savent pas se contenter de beaucoup (2). Et quand il en est ainsi des chrétiens, pourquoi en serait-il autrement du juif?

Le juif, que nous nous représentons comme le grand prêtre du culte de Mammon, chante, lui aussi, dans sa synagogue les vertus de la pauvreté. Ses livres, devenus les nôtres, sont tout pleins de l'éloge du pauvre. Nous allons répétant que sa religion est toute matérielle, qu'elle glorifie partout la richesse, qu'elle ne songe jamais qu'aux biens de ce monde. C'est mal la connaître. La richesse n'est point au nombre des *schemoné esré*, des dix-huit bénédictions que, depuis trois semaines de siècles, le juif orthodoxe implore de l'Éternel. Toute une portion au moins des livres hébreux, la plus populaire en Israël, celle qui tient le plus de place dans sa liturgie, comme dans la nôtre, exalte sans cesse le Pauvre. Les Psaumes sont ici d'accord avec les Évangiles, et la nouvelle loi continue l'ancienne. Notre *Beati pauperes spiritu* est comme le résumé du Psalmiste. Certains exégètes ont été jusqu'à faire des Psaumes le livre des pauvres, des *ebionim* représentés comme une confrérie de piétistes, une sorte de puritains de Juda (3). Le pauvre est le favori de Jéhovah ; pauvre et juste, *ebion* et *çaddik*, sont synonymes pour ces vieux Sémites. Et ce qui est vrai des psalmistes l'est presque autant des prophètes, de celui notamment que la critique moderne nomme le second Isaïe.

Les fils d'Israël s'inspireraient dans leur vie des leçons de leurs psaumes qu'ils feraient, eux aussi, bon marché des richesses. Mais, tout comme les chrétiens, ils répètent des lèvres, en langue morte, les sublimes versets des cantiques de Sion et ils laissent cela dans les livres des scribes, au lieu de l'emporter dans leur cœur. Le juif vieilli abandonne à ses aïeux de la maigre Palestine les louanges de la pauvreté, et il court à la Bourse et aux lieux où l'on a chance de faire fortune. « Lui, qui a bouleversé le monde par sa foi au royaume de Dieu, ne croit plus qu'à la richesse. » —

(1) *Les vrais Riches*, par F. Coppée.

(2) M. E. Naville, *le Témoignage du Christ et l'unité du monde chrétien*, Cherbuliez, 1893.

(3) Voyez l'ouvrage posthume d'Isidore Loeb : *la Littérature des pauvres dans la Bible*; Paris, Léopold Cerf, 1894. Cf. Renan, *Histoire du peuple d'Israël*, t. III, liv. v, *les Anavim*.

Est-ce au juif, ou au chrétien, que doit s'appliquer cette dure parole de Renan (1)?

En vérité, je ne sais trop; car, n'en déplaise à Renan, des juifs qui savent supporter la pauvreté il en est encore; mais nous n'avons pas les yeux sur eux, nous ne daignons point les remarquer. Nous ne savons même pas toujours que dans les grandes juiveries la foule est pauvre. Pour l'apprendre, il n'est cependant pas besoin de voyages bien longs. Des juifs pauvres et résignés, occupés de tout autre chose que de faire fortune, il s'en rencontre pourtant jusque parmi nous. J'ai moi-même connu, à Paris, un savant israélite, alors septuagénaire, docteur en droit et en médecine, parlant toutes les langues de l'Europe, qui vivait à la façon des vieux rabbins, n'ayant d'autres besoins que ceux de l'intelligence et d'autres joies que celles du travail (2). Plus dénué que Spinoza, il avait dû renoncer à la décence de la pauvreté. Il habitait, rue de Seine, une soupente sous les toits, éclairée par un vasistas; au lieu d'escalier, on y grimpait par une sorte d'échelle. Une caisse de planches disjointes lui servait de bibliothèque, une paillasse et une chaise avec une table de bois blanc étaient tout son mobilier; et, dans ce misérable réduit, le vieillard écrivait obstinément de longs traités sur la législation et sur la médecine du Talmud, sans autre ambition que de voir imprimer ses livres, et de contribuer pour sa part à dissiper les préjugés réciproques de ses coreligionnaires et des chrétiens. Ce type du savant, du *hakham* pauvre, est bien juif, et il est toujours vivant dans les juiveries de l'Est. Depuis l'exode des juifs russes, on en trouve des échantillons dans tous les pays des deux mondes, de Vilna et de Jassy à San-Francisco.

Que si les pauvres, les *ebionim*, ont cessé d'être prophètes en Israël, et si le juif civilisé, ignorant des béatitudes de la pauvreté, court après l'argent, je ne m'en étonne point. Il a été, de longue date, dressé à la chasse des ducats, moins par les exemples de ses pères que par les leçons des nôtres. S'il a pu traverser les siècles, s'il a su redevenir un homme parmi les hommes et échapper à l'opprobre des ghettos, n'est-ce pas grâce à l'argent? C'est l'argent, avant nos philosophes, qui lui a permis de se redresser sous la verge de l'oppresseur; l'argent qui l'a tiré de la nouvelle terre d'Égypte et l'a racheté de la servitude. L'or a été, en vérité, le sauveur d'Israël, le rédempteur de Juda. Encore aujourd'hui, en mainte contrée, en Russie, en Roumanie, la liberté du « Sémite » est dans son portefeuille; le rouble est sa cuirasse et son bouclier. Chez

(1) Renan, *Histoire d'Israël*, t. V.

(2) Le Dr Israël Michael Rabbinowicz, mort en mai 1893, à Londres, où sa vieillesse avait trouvé un refuge.

nous-mêmes, notre estime pour lui se mesure le plus souvent à sa fortune. Qu'il aime l'argent, le juif le lui doit bien. Ne raillons pas le brocanteur de la *Smalah* d'Horace Vernet parce que, au milieu du tumulte des armes, il ne songe qu'à sa cassette. Toute sa force est là. L'argent est la seule puissance qu'aient respectée chez lui chrétiens et musulmans; mais, heureusement pour lui, l'argent est, toujours et partout, demeuré une puissance.

L'amour de l'argent, chez le juif, n'a rien que de naturel; c'est un fait d'atavisme; nous le lui avons nous-mêmes inculqué pendant des siècles. Ce que j'admire, c'est qu'ils n'en soient pas tous atteints; et ce qui me trouble, c'est que le chrétien n'en semble guère moins possédé. Car, si l'argent a fait la force du juif, c'est que l'argent était fort sur les chrétiens; et s'il est vrai que l'or doive rendre le juif tout-puissant, n'est-ce pas que l'or est omnipotent chez nous?

III

Pourquoi l'argent a-t-il tant d'empire sur nos sociétés modernes? De cela, je vois plusieurs raisons. L'une sans doute, — nous y reviendrons, — ce sont nos vices; mais ce n'est pas la seule, car, tout compte fait, il n'est pas sûr que nous ayons plus de vices que nos pères. Une chose certaine, au contraire, c'est que nous avons plus de besoins. L'homme libre, celui qui échappe à la servitude de l'argent, c'est celui qui offre le moins de prise à ce tyran des âmes, partant celui qui a le moins de besoins. Car nos besoins, nos goûts de bien-être, de luxe, de confort sont les liens par où l'argent nous tient enchaînés. Or, nos arts, nos industries, nos sciences modernes ont multiplié à l'infini nos besoins; et c'est autant de prises que notre corps et notre esprit offrent à l'argent. Jamais les hommes n'ont eu autant de besoins, telle est la vérité; jamais la vie civilisée n'a eu pareilles exigences. Les bornes du nécessaire ont été reculées; cela seul suffirait pour que l'argent ait plus d'empire. La faute en est à notre civilisation. Tout s'est compliqué dans la vie moderne, et tout se paye dans la vie moderne.

Nous pouvons vanter la pauvreté, il nous est malaisé de ne pas nous en sentir amoindris. Nous sommes loin de la Judée, ou de la Grèce primitive. La pauvreté n'a plus, chez nous, ni les facilités, ni la dignité qu'elle avait en des civilisations plus simples, chez des peuples plus jeunes, sous un ciel plus clément. L'homme moderne ne vit pas d'une boulette de riz ou d'une poignée de dattes, et le pagne de l'Inde ou de l'Égypte ne suffit plus à nos femmes. Nous sommes des fils de l'Occident, nés d'une terre plus

rude; nous ne ressemblons pas aux lis des champs qui ne travaillent ni ne filent, et qui sont mieux vêtus que Salomon dans toute sa gloire. Nous ne pouvons, pour nous et pour nos enfans, prendre modèle sur les oiseaux du ciel, qui ne sèment ni ne moissonnent et n'ont pas de greniers (1). Nous n'avons ni la sobriété ni l'endurance du Sémite, fils du désert; et nous ne saurions nous contenter de la ceinture de poils de chameau et des sauterelles du Baptiste. Heureux Orient! heureuse enfance de la civilisation, où la pauvreté était noble! où le saint et le prophète, restés près de la nature, pouvaient secouer sur les villes la poussière de leurs pieds nus, pour aller vivre, libres et allègres, sous le ciel de Dieu! Temps lointains, oubliés de l'Occident et que ne reverront plus nos races amollies. Le monde a vieilli; la terre s'est refroidie, et est devenue moins maternelle; l'Orient même se meurt; l'Orient s'en va, reculant sans cesse devant notre civilisation prosaïque. Le confortable, le banal et asservissant confortable est en train de conquérir le globe. Nous sommes esclaves de nos besoins, prisonniers de nos arts, de notre industrie, de notre vie urbaine, partant serfs de la richesse, assujettis au règne de l'argent.

Et puisque nous ne pouvons faire à moins, puisque la masse des hommes a des besoins supérieurs à ses ressources et que, à chaque génération, les inventions de l'industrie, la diffusion de l'instruction et tout ce que nous appelons le progrès nous en inculquent de nouveaux, à quoi bon honnir la richesse? Hypocrisie après tout, ou inconséquence, car pour en faire fi, il nous faudrait réduire nos besoins, et nous ne voulons, ou nous ne savons. Bon gré, mal gré, pour vivre en hommes modernes, il nous faut compter avec l'argent, faire cas de l'argent. Qu'un moine à la tête rasée, ayant fait vœu de pauvreté, dénonce la richesse, je le veux bien : sa robe de bure ou ses pieds nus lui en donnent le droit; mais les autres, les mondains, les affairés, les coureurs de places ou les courtisans de la fortune, comment le leur permettre? Les plus ardens à protester contre l'opulence des riches (et qui nous a dit où commençait le riche?) réclament le confort, l'aisance, le bien-être de la vie; et cela encore, c'est de l'argent.

Tout comme la pauvreté, il serait facile de vanter la richesse; et en en faisant le panégyrique, un philosophe saurait se montrer philosophe. Elle aussi a ses mérites, elle aussi a ses vertus, comme elle a ses vices, ses périls, ses tentations. En bonne morale, ni la richesse, ni la pauvreté n'ont de prix par elles-mêmes : ni de l'une ni de l'autre, je n'oserais affirmer qu'elle nous élève ou nous avilit; qu'elle nous purifie ou qu'elle nous souille. Elles n'ont point

(1) Mathieu, VI, 26.

en elles de vertu purificatrice ou de grâce sanctifiante; elles valent toutes deux par le sentiment que nous y apportons, et l'une comme l'autre, selon que nous savons ou non en user, peut se montrer libératrice ou assujettissante.

A quoi bon intenter à la richesse un procès qu'elle a gagné d'avance dans le cœur de ses juges? ou porter contre elle une sentence que notre raison ne sanctionne point? Les saints qui abandonnent leurs biens et quittent le monde pour s'enfermer à la Chartreuse où à la Trappe ont le droit de condamner la richesse. A nous autres, gens du monde, cela sied mal. Laissons les lieux communs surannés au rhéteur et au sophiste qui se contentent d'être sages en discours et détachés en paroles. Libre à Tolstoï et à ses ingénus conseillers, le moujik Soutaïef ou le moujik Bondaref, de condamner les hommes « qui vivent à la façon des seigneurs, qui se promènent sous des ombrelles et mangent le pain de la sueur d'autrui » (1). Pour avoir le droit de les réprimander, ces riches qui vivent du pain qu'ils n'ont pas semé, il faut, à tout le moins, se faire à demi paysan et mettre la main à la faux, comme ce grand et naïf Tolstoï. Laissons-le dire que l'argent rétablit l'esclavage et usurpe le travail d'autrui. Il est au moins conséquent avec lui-même, le vieux *ponnischtchik;* après avoir écrit le matin une page contre la richesse et contre les oisifs, il ne va pas, le soir, ponter au club ou applaudir un ballet. Tout se tient chez lui; et, comme la banque et la grande industrie, il réprouve les villes, les modernes Babylones, la vie urbaine et la civilisation corruptrice. De même que Rousseau nous ramenait à l'homme de la Nature, au bon sauvage, Tolstoï nous ramène au moujik, à l'homme des champs, au *touloup* de peau de mouton et à l'*izba* de bois. Cela au moins est un système.

Les déclamations contre la richesse n'ont eu, en tout pays, tant d'écho que parce que rien n'excite autant l'envie des hommes. Le mal, nous le savons, n'est pas dans la richesse; il est dans la manière dont tant de riches acquièrent leurs richesses et emploient leurs richesses. Encore, n'est-ce là que le moindre mal, quoique le plus choquant aux yeux des foules. Le grand mal, celui dont souffrent riches et pauvres, c'est le culte de l'argent, le culte de l'ignoble pécune, *obscœna pecunia*, comme disait déjà un ancien (2); c'est le respect avilissant dont l'entourent dans leur cœur nos sociétés bourgeoises et ceux mêmes qui se révoltent contre les riches. Ne considérer que l'argent, n'estimer que la fortune, mesurer les hommes et les familles à cette aune vulgaire de la richesse, voilà qui est malsain et corrupteur, qui dessèche l'âme et racornit l'es-

(1) Bondaref, *le Travail et la Bible*.
(2) Juvénal, satire VI.

prit. Or, c'est là ce que nous voyons, chez nous, jusqu'en notre France naguère chevaleresque, au fond de notre peuple, dans nos petites villes et dans nos villages. Et cela est de notre cru ; ce ne sont pas les juifs qui nous l'ont appris ; — chez le juif, encore au XVIIIe siècle, l'admiration allait au savant, au rabbin, au *hakham*, non au riche et au banquier (1). — Je me rappelle une petite ville de Normandie, mon pays natal, dont j'ai, quelques mois, fréquenté le collège. « Un tel est plus riche que toi ; un tel est le plus riche de la ville ! » me disaient, avec une envieuse admiration, des enfans d'une douzaine d'années. Le respect de l'argent était déjà incrusté dans leur cervelle, — à bien dire, il était inné chez eux, et ils n'avaient rien de sémite ces petits Normands ; pas un juif parmi eux. Ils avaient pris cela chez leurs parens, dans la maison paternelle ; ils avaient sucé cela avec le lait de leur mère ; c'était passé dans leur sang. Bourgeois ou paysans, une bonne moitié de l'Europe en est là, et nous savons ce qui en est de l'Amérique. N'est-ce pas le Yankee qui a inventé de dire qu'un homme vaut tant de dollars ? Pour le commun de nos contemporains, l'homme en effet ne vaut plus par l'âme, par le génie, par le sentiment, il vaut par ce qu'il possède. Faut-il tout dire ? ce genre de considération ne s'attache pas seulement aux individus ou aux familles, mais aux villes, aux provinces, aux pays, aux nations mêmes.

Estimer les peuples d'après leur richesse, voilà où nous en sommes venus. C'est un pays pauvre ! que de dédain, dans ces seuls mots, pour de nobles pays, souvent riches d'une longue et glorieuse histoire ! Qu'on ne dise point que je calomnie notre temps. J'ai fait trois ou quatre fois le tour de l'Europe, durant les tristes années qui ont suivi la guerre de 1870. Cela était souvent dur pour un Français qui avait voyagé sous l'Empire, après Sébastopol et Solferino, aux temps lointains où la France passait encore pour la première puissance du continent. Je m'aperçus vite, — ô honte de la défaite ! — qu'une chose, après Metz et Sedan, nous relevait aux yeux de l'Europe chrétienne, comme à ceux de l'Asie musulmane : — c'était notre argent. L'énormité de la rançon soldée à l'Allemand nous valait, de la part des peuples émerveillés, une nouvelle et humiliante considération. La France n'était plus le pays de la chevalerie et des croisades, le pays de saint Louis, de Jeanne d'Arc et de Napoléon ; la France des lys et des trois couleurs était devenue le pays des cinq milliards. — Cinq milliards, quelle montagne d'or ! Slaves orthodoxes, Germains protestans, néo-latins catholiques, cela nous attirait, en Orient non moins qu'en Occident, une sorte d'admiration jalouse, pareille au mé-

(1) Voyez *Israël chez les nations*, Calmann Lévy.

prisant respect que de petits bourgeois ou de gros paysans marquent involontairement à l'ancien négociant, au failli de la capitale retiré dans leur voisinage après un concordat avantageux. Abjecte auréole des milliards ! après tout moins avilissante pour le front saignant de la noble blessée dont le cœur n'était pas à ses millions, que pour l'étranger dont les yeux cupides s'en laissaient éblouir !

La richesse, telle est, chez les modernes, la primauté la plus enviée des peuples. Ils n'en convoiteraient guère d'autre, si, pour la conserver, il n'était besoin d'être fort. Car, de nos jours, comme aux temps barbares, il faut le fer pour garder l'or. Grands et petits, tous les peuples, aujourd'hui, veulent une politique qui paye, comme dit le réalisme anglo-saxon. Israël dispersé n'est pas le seul dont la vieillesse ait mis son idéal dans l'argent et ses espérances en la richesse. Nous sommes en train d'en venir tous là. Comme Israël, notre France a longtemps cherché le royaume de Dieu, combattant, elle aussi, des croisades à la Révolution, pour sa foi et pour son idéal. Après tant de siècles de luttes et de gloires, faudrait-il dire d'elle, comme Renan des restes de Juda, qu'elle ne croit plus qu'à la richesse ?

IV

Pour s'être aggravé, le mal, à vrai dire, n'est pas nouveau. Le germe en était, dès longtemps, dans nos chairs aryennes. Notre Europe ne l'a pas gagné au contact d'une race exotique ; car, au lieu d'être un vice de sang particulier aux fils de Cham ou de Sem, c'est un mal presque aussi vieux que le monde, on pourrait dire une affection congénitale, dont toutes les nations, anciennes ou modernes, ont été plus ou moins atteintes. Elle semble inhérente au développement de la civilisation matérielle, et apparaît avec la richesse, là surtout où la richesse ne rencontre ni contrepoids social ni frein moral. C'était déjà, au soir de leur décadence, la maladie des sociétés antiques. Quoique ce semble plutôt un mal sénile, la jeunesse de nos races occidentales n'en a pas été indemne.

L'argent est un seigneur d'ancienne maison ; il a régné sur bien des peuples de races diverses, avant d'établir son empire sur nous. Qui voudrait rechercher les origines de sa royauté devrait remonter à la nuit de la préhistoire. La conquête de la Toison d'or a été le rêve de tous les chefs barbares. Ce n'est pas seulement, comme on ose nous le conter, à Tyr ou à Carthage, les phéniciennes, que l'argent a été le maître. Si Mammon est sémite, Ploutos est aryen ; et les Grecs d'Aristophane se disputent à qui

aura pour hôte Ploutos l'aveugle. Les cités grecques, après les guerres médiques, la république romaine, après les guerres puniques, tombent sous la tyrannie de l'argent. L'argent est déjà le roi de Rome; l'*orbis romanus* appartient aux chevaliers, et les publicains mettent en actions les conquêtes des légions (1).

Laissons l'antiquité. Il semblait que la royauté de Plutus dût être renversée à jamais par le triomphe de la Croix. Il n'en fut rien. De tous les dieux détrônés, c'est celui qui garda le plus d'adorateurs dans le vieux monde païen, en apparence converti à la foi du Christ. En Orient, à Byzance, Chrysostome n'a pas assez d'invectives contre la passion des richesses. En Occident, au printemps des nations modernes, le pouvoir de l'argent reparaît à mesure que refleurissent, après l'hiver des invasions barbares, le commerce et la civilisation. Le moyen âge n'a point eu pour l'argent le séraphique dédain du *poverello* d'Assise. Le grand rêve de ces siècles de foi a été la pierre philosophale; l'ambition des sages était de transmuer les métaux en or. L'argent, il est vrai, n'a pas de place dans la féodalité; mais en peut-on dire autant de la richesse, alors que la terre, presque l'unique base de la richesse, conférait partout le pouvoir, que la propriété avait fini par se confondre avec la souveraineté, que tout propriétaire régnait en roi sur son domaine, si bien qu'on pourrait dire que la féodalité n'a été qu'une hiérarchie de propriétaires? L'or, l'argent, le vil métal, comtes ou barons, ecclésiastiques ou séculiers, les seigneurs, aux époques les plus chevaleresques, étaient loin d'en faire fi. La grande différence entre l'âge féodal et les temps contemporains, c'est qu'alors la richesse avait une autre nature et s'acquérait par d'autres moyens. Si on la courtisait moins, c'est qu'on ne se faisait pas scrupule de la prendre par force. Quand l'épée et le haubert pouvaient tout se permettre, que régnait sur le monde le droit du poing, le *faustrecht* des Allemands, le plus riche était le plus fort. Riche était synonyme de puissant. *Li emperere riche*, dit, de Charlemagne, notre Iliade nationale, la *Chanson de Roland* (2). Au temps de saint Louis, chez le pieux Joinville, « riche homme » garde le sens de puissant seigneur (3). Les deux choses

(1) Voyez, p. ex., A. Deloume, *les Manieurs d'argent à Rome*.

(2) *Chanson de Roland*, édition de M. Léon Gautier, vers 718.

(3) Joinville, édition de Wailly, p. 149, 151. C'est ainsi qu'en Espagne les hauts barons, les futurs « grands » se sont longtemps appelés *los ricos hombres*, « comme qui dirait les puissans hommes », remarquait Saint-Simon. (*Mémoires*, édition de M. de Boislisle, Hachette, t. IX, p. 116.) Le généalogiste allemand du XVIIe siècle, Imhof, cité par M. de Boislisle, dit naïvement à ce propos : « Le mot de riche était, en ce temps, le même que celui de puissant, et comme il n'y a rien qui donne autant d'autorité que la richesse, les grands seigneurs se piquaient du nom de *ricos hombres*. »

semblaient inséparables; la richesse était l'attribut naturel de la puissance; l'une procurait l'autre.

Vers la fin du moyen âge, apparaît une nouvelle venue, la fortune mobilière. A peine née, elle tend à devenir une puissance. Ainsi d'abord des républiques italiennes et des communes flamandes; chez elles, l'argent, sous sa forme moderne, industrie, commerce, finances, est bientôt le premier pouvoir de l'État. Au nord des Alpes, en France, en Flandre, en Allemagne, surgissent déjà d'énormes et rapides fortunes bourgeoises qui émerveillent les contemporains, excitant leur malveillance avec leur admiration. Au XIVe siècle, c'est Nicolas Flamel, « le plus riche homme en or et argent » qui fût de son temps, et pour cela réputé alchimiste. Au XVe siècle, c'est Jacques Cœur, argentier du roi et protégé du pape, qui a des factoreries jusqu'en Égypte et en Orient; Jacques Cœur qui encourt déjà les accusations lancées de nos jours aux accapareurs des grands magasins. « Il a empoigné toutes les marchandises de ce royaume, dit Juvénal des Ursins, et partout a ses facteurs; qui est enrichir une personne et appovrir mille bons marchands (1). » Les grands négocians d'Augsbourg ne sont guère mieux traités de l'Allemagne qu'ils enrichissent. Contre les rois de la banque ou du commerce se dresse, dès les premiers jours, l'ignorante jalousie de leurs compatriotes (2).

Le moyen âge écoulé, la féodalité abaissée, la puissance de l'argent grandit partout. Nous verrons prochainement qu'il devait être l'héritier de la féodalité; les rois n'ont guère fait que travailler pour lui. La Renaissance est, dans toute l'Europe, en proie à la fièvre de l'or. En Angleterre, en Scandinavie, en Allemagne, le grand appât de la Réforme, pour les princes et les gentilshommes, c'est le partage des biens de l'Église. En Espagne, dans la catholique Espagne, quelle force pousse vers « les Indes » Colomb et les *conquistadores?* L'amour de l'or joint à l'amour de la Croix; dans ces rudes cœurs de Castillans ou de Génois, en quête de l'Eldorado, Mammon savait faire bon ménage avec le Christ. L'argent, cet intrus, pénétrait jusque dans les cloîtres, s'installant sournoisement à leur ombre, avec la commende et la feuille des bénéfices. Encore un siècle ou deux et, en Hollande, à Genève, en Angleterre, en France même, entre en scène la finance moderne. Elle fait ses débuts dans les républiques marchandes.

(1) M. de Baucourt, *Histoire de Charles VII*, t. V, p. 404; Picard, 1891.

(2) Certains historiens modernes, le regretté Janssen entre autres (*Geschichte des deutschen Volkes*, t. I, p. 385-396; traduction française par Mme E. Paris), adressent à ces grandes maisons du XVe ou du XVIe siècle les reproches dirigés aujourd'hui contre la haute banque sans que ces griefs rétrospectifs semblent toujours justifiés. Voyez M. Claudio Jannet, *le Capital, la Spéculation et la Finance*, 1892, p. 206-207.

Les parvenus de la Banque forcent l'accès de la cour; ils prennent des titres, la noblesse s'achète; ils se font une place à Versailles et obtiennent un tabouret pour leur femme ou pour leurs filles. Le XVIIe et le XVIIIe siècle admirent la fortune grandissante des partisans, des traitans, des munitionnaires, des hommes d'argent, sous des formes et des noms nouveaux. Voici venir les royaux précurseurs de la haute banque contemporaine. Louis XIV a les frères Croizat et Samuel Bernard; la régence et Louis XV ont Law et les quatre frères Paris. Saint-Simon a vu Louis XIV faire les honneurs de Marly à Samuel Bernard; et le duc et pair s'est vainement indigné de « cette espèce de prostitution du roi. » — « Si le financier manque son coup, écrit La Bruyère, les courtisans disent de lui : C'est un bourgeois, un homme de rien, un malotru; s'il réussit, ils lui demandent sa fille. » C'est ce que Mme de Grignan appelait fumer ses terres. Ce mode d'engrais était déjà fort en usage dans la noblesse de cour. Duclos remarquait que la finance et la cour portaient souvent les mêmes deuils. Du jour où l'or n'appartint plus, par droit de naissance, aux gens de qualité, la noblesse devait se le procurer par des alliances. Le gendre de M. Poirier ne fait que continuer les traditions de la vieille France. Turcaret est une des figures classiques de notre ancien théâtre (1).

La finance, sous la monarchie, était déjà une puissance; et de tous les pouvoirs de l'ancien régime que la Révolution a prétendu renverser, aucun ne s'est relevé plus vite. Comme les rois, la Révolution, à son insu, travaillait pour lui. Elle a eu beau faire tomber la tête de trente-deux fermiers généraux, dont Lavoisier, elle n'a fait qu'élargir le champ d'opérations des hommes d'argent.

On voit que la finance a ses quartiers de noblesse; dirons-nous pour cela que rien n'est changé? que le règne de l'argent est de tous les temps et de tous les régimes? — Non, si puissant qu'ait été l'argent aux siècles passés, — et à certains égards, il l'a peut-être été plus qu'au nôtre (2), — j'aperçois plus d'une différence entre le passé et le présent.

Autrefois, l'argent n'était ni beaucoup moins puissant, ni beaucoup plus modeste; il n'était pas, à coup sûr, plus scrupuleux; mais autrefois sa puissance ne se montrait guère à nu. L'argent,

(1) Joué, en 1709, sous Louis XIV, par ordre de la cour, *Turcaret ou le Financier* fut applaudi du parterre. Les représentations en furent interrompues par la cabale des traitans. Voyez M. Eug. Lintilhac, *Lesage*, 1893.

(2) Il ne faut pas oublier en effet qu'autrefois, en France et en Angleterre notamment, on avait accordé à l'argent des droits que personne ne lui reconnaîtrait aujourd'hui. Ainsi, chez nous ou chez nos voisins, la vente des offices, des magistratures, des fonctions civiles ou des grades militaires.

si je puis ainsi dire, ne régnait point par lui-même; il se voilait, d'habitude, il se parait de qualités et de titres divers. Aujourd'hui, il règne en son propre nom; il n'a plus besoin de déguisement étranger. Il n'est plus tenu de cacher, sous des dignités et des vêtemens d'emprunt, la bassesse de ses origines et sa vulgarité native. Il est libre de mettre habit bas; il peut, sans choquer nos pudeurs, étaler au soleil sa malpropre nudité.

D'où ce changement? C'est le fait de toute notre civilisation industrielle. Nos arts, nos sciences, nos découvertes ont préparé et affermi l'empire de l'argent. Et cela, non pas seulement, comme nous l'avons dit, en multipliant nos besoins. La vapeur et la houille, qui ont centuplé la richesse, en ont transformé la nature, faisant jaillir de nouvelles sources de fortune et les faisant couler et refluer sans cesse par des canaux nouveaux, d'un bout du monde à l'autre. La richesse mobilière a refoulé au second rang la richesse territoriale, ravalant les propriétaires fonciers et les aristocraties anciennes, édifiant, à leur place, des fortunes, tout ensemble plus rapides et plus précaires. Révolution sociale non moindre peut-être que toutes nos révolutions politiques, et de laquelle date l'avènement définitif du nouveau souverain.

Est-ce tout? N'y a-t-il à cette usurpation de l'argent que des causes économiques? Non encore; à toutes les grandes révolutions de l'histoire, l'esprit a eu sa part. Ainsi en est-il de cette royauté nouvelle; elle, aussi, a eu des causes morales, des causes spirituelles. J'en vois au moins deux: l'une religieuse, l'autre politique. La première est l'affaiblissement de la foi chrétienne; la seconde est l'établissement de la démocratie (1).

V

La première, — la seule dont nous parlerons aujourd'hui, — c'est le déclin des antiques croyances, sans qu'une foi nouvelle en ait pris la place dans les âmes. Au règne de Mammon, comme dit l'Évangile, il y avait jadis une barrière : la foi. S'il n'avait pas vaincu Mammon, le Christ luttait avec lui, le Christ lui tenait tête; et si la Croix n'a pu triompher de Mammon aux âges de foi, que sera-ce à une époque d'incroyance? Hélas! il n'est que trop vrai; la foi chrétienne, si dédaigneuse en principe des biens périssables, n'a pas longtemps étouffé la passion des richesses. Si

(1) « L'ancien ordre de choses, écrivait ici même M. E.-M. de Vogüé, opposait à la puissance factice de l'argent la puissance idéale de la religion et la puissance naturelle de la force physique; ces deux dernières avaient créé des contrepoids nombreux: privilèges et prééminence du sacerdoce, de l'état militaire, de la naissance, des charges de cour et de magistrature. » Voyez la *Revue* du 15 décembre 1892 : *La Crise présente.*

elle réussissait mal à en détacher les fils du siècle, elle tendait au moins à en tempérer l'orgueil, à en borner le faste, à en purifier l'origine, à en moraliser l'usage. C'était un frein à la cupidité et à l'insolence des riches. L'église prêchait la dignité du pauvre (1); et ce n'était pas toujours symbole vain, quand les mains des rois et des reines lavaient les pieds de l'indigent. La religion enseignait, avec saint Thomas et avec Bourdaloue, que Dieu est le vrai propriétaire de tous les biens, et que les riches de ce monde n'en sont que les économes et les dispensateurs. Ces austères leçons avaient beau tomber dans des oreilles sourdes, il y avait, dans la vie, à tous les rangs, un autre idéal que de faire fortune. L'échelle d'or aux barreaux d'argent n'était pas, dans leurs rêves d'avenir, la seule vision qui emplît les yeux des hommes.

Si terre à terre, si personnel et égoïste que nous semble le désir de faire son salut, cette pensée surannée avait le mérite de distraire, à certaines heures, des biens de la fortune et de donner parfois quelques scrupules sur la manière de les acquérir, ou sur la façon de les employer. Depuis qu'a disparu ce souci vulgaire, le niveau moyen des consciences a baissé, pendant que le flot des cupidités montait. Le publicain n'a plus besoin de courber la tête, et je ne sache pas qu'il songe à faire pénitence. Le vice enrichi ne rend même plus toujours à la vertu le fastidieux hommage de l'hypocrisie. La vergogne est en train de passer d'usage; le tout est de réussir, le monde n'a plus qu'indulgence pour les correctes vilenies que couvre le succès. Chaque jour accroît le nombre de ceux qui osent s'affranchir des antiques règles d'une morale vieillie. A en croire les plus sincères, la conscience et l'honneur sont des conventions gênantes dont les forts sont en droit de se défaire. A l'affaiblissement de la foi succède chez les foules le déclin du sens moral; religion et moralité ont été si longtemps liées et comme tressées ensemble! Les chrétiens, selon le mot de Jésus, étaient le sel de la terre; et le sel s'est affadi.

Une chose a changé, dont toutes choses se ressentent : la conception de la vie. *Militia vita hominis super terram*, a dit l'apôtre; et la solde de son service, le chrétien ne l'attendait pas de ce monde. Il y avait pour l'homme un autre Éden que les paradis de l'or, un autre arbre de vie que celui de la fortune. On a dit souvent que les juifs réussissaient dans les affaires de ce monde parce qu'ils avaient mis toutes leurs espérances sur cette terre, n'attendant rien au delà des ténèbres du Schéol. Vrai des *cohanim* sadducéens, sinon des premiers Hébreux, cela ne l'était pas des pharisiens, ni de leurs héritiers, les juifs talmudistes. Le juif aussi,

(1) Se rappeler le célèbre sermon de Bossuet.

et avant nous, a cru durant des siècles à la résurrection des morts et élevé ses regards vers les tabernacles éternels. Mais, circoncis ou baptisés, la foi aux récompenses célestes a chancelé. Comme le juif déjudaïsé, nous sommes en train de retourner aux doctrines des sadducéens, et nous nous persuadons que tout finit avec la vie présente. L'horizon de l'homme s'est rétréci ; sa vue est bornée à la terre et aux biens de la terre; le ciel, avec ses profondeurs étoilées, qui attiraient l'âme, le ciel de Dieu a été muré. Autrefois, le plus réaliste de ces juifs grossiers, matérialisant les symboles d'un obscur Midrasch, se réjouissait à la pensée de manger, au jour de la résurrection, une tranche du Léviathan que Jéhovah tient en réserve pour ses élus (1). Aujourd'hui, juifs et chrétiens ne se contentent plus de la promesse des félicités futures; chacun prétend goûter en ce monde sa tranche du Léviathan. Circoncis ou baptisés céderaient également leur part de l'héritage céleste pour le plat de lentilles d'Esaü. Les modernes vont répétant avec le sceptique du *Kohelet* : « J'ai reconnu qu'il n'y a de bonheur qu'à se réjouir et à se donner du bien-être (2). » L'homme a perdu le sens de la vie, et n'a plus d'autre règle de conduite que de jouir et de s'enrichir. L'esprit chrétien, l'esprit de renoncement et de charité, qui a longtemps embaumé le monde, s'évapore lentement comme le parfum d'un vase brisé. La lutte pour la vie est la foi et la loi du jour; et qu'est la lutte pour la vie, dans les cervelles populaires, sinon la lutte pour l'argent?

Le premier devoir de l'humanité nouvelle, est de s'émanciper de la pauvreté. Toutes les classes, toutes nos races occidentales aspirent également à en secouer le joug. Philosophes et politiques nous montrent dans la richesse le but des sociétés humaines. Comme la souffrance, — avec laquelle nous l'identifions, — la pauvreté, en dépouillant son auréole mystique, a perdu tout sens pour les foules. A peine si les prêtres du Christ osent encore la leur vanter, — j'en vois qui sont bien près de la renier. — Elle n'est plus qu'un contresens absurde, une insulte à la Nature et à la Raison, une honte pour l'individu, une ignominie pour la société. La pauvreté n'a pas de place dans la nouvelle conception de la vie. Selon le mot de Tolstoï, l'homme semble ambitionner de n'être plus qu'un paquet de nerfs jouisseurs; et l'argent est la clé des plaisirs, l'argent est une lettre de change sur toutes les voluptés. S'amuser, se divertir, faire la vie, comme dit le peuple, est

(1) Alle frommen Auserwählten,
Die Gerechten und die Weisen
Unsres Herrgotts Lieblingsfisch
Werden sie alsdann verspeisen...

dit ironiquement Henri Heine (*Romanzero* : Disputation).

(2) *Ecclésiaste*, III, 12.

devenu, dans toutes les classes, et presque à tous les âges, l'idéal du grand nombre. L'argent, qui ouvre la porte des paradis terrestres, est le grand facteur de la vie, l'arbitre des existences, le dispensateur de toutes les joies. Et la richesse, ne songeant qu'à varier et à raffiner ses plaisirs, donne plus que jamais au peuple des leçons de corruption, avec des préceptes de matérialisme. L'exemple vient de haut. Par toute leur vie frivole, les classes mondaines, — qui osent encore se dire chrétiennes, — apprennent aux masses à n'estimer que le bien-être matériel, les fadeurs banales d'un luxe sans poésie et le prosaïsme sans noblesse d'un confort amollissant. Les riches prêchent aux pauvres l'amour de l'argent, leur apprenant à le regarder comme le souverain bien et la grande raison, la seule, de vivre.

Notre âge rationaliste, émancipé de tout dogme, est en train de s'enlizer dans une misérable et vile idolâtrie. Nous glissons vers une sorte de néo-paganisme, moins les dieux de marbre blanc de l'Hellade, et les beaux mythes de l'Olympe. Le vrai dieu, le dieu unique, auquel tous croient et que tous servent, c'est l'Argent. Comme il a grandi et comme il est devenu gras, depuis les monts d'Arabie, le maigre veau d'or d'Aaron! ses adorateurs ont multiplié comme les grains de sable du désert, et plus de Moïse descendant de la montagne pour le fondre et le réduire en poudre. Juifs et chrétiens dansent à l'envi autour de lui; les plus fiers de nos fils plient le genou devant ses images, et les plus chastes de nos filles suspendent à ses autels leur voile de mariée. Le juif a oublié son Messie, et le chrétien ne se souvient plus de son Sauveur. Le Messie, des temps nouveaux, c'est l'argent, et le moderne rédempteur est la richesse qui doit établir parmi les hommes le vrai royaume de Dieu, leur ouvrir la terre promise où le lait et le miel couleront en abondance. La Bourse est le temple de la nouvelle Sion, et le Sinaï dont descend la loi, le Horeb d'où découle la source de vie, c'est le Stock Exchange ou Wall Street. Si, par un reste de pudeur ancienne, la richesse n'est pas encore la divinité officielle de nos démocraties, — la plus noble déesse de notre moderne Panthéon, la vierge hautaine devant laquelle se courbe notre orgueil, la Science, la nouvelle Pallas Athéné, n'est aux yeux du grand nombre que la servante et le ministre de l'aveugle Ploutos, celle dont la main tient la corne d'abondance qui va répandre à flots sur le monde le bien-être et la richesse.

ANATOLE LEROY-BEAULIEU.

LE RÈGNE DE L'ARGENT

II [1]

LE MAMMONISME ET LA DÉMOCRATIE

Autre cause du règne de l'argent, la démocratie. La démocratie fraye, malgré elle, les voies à l'usurpation de l'argent. Un des caractères de nos sociétés démocratiques, c'est la prédominance des intérêts matériels, autrement dit des intérêts tout court, c'est-à-dire de l'argent. Cela, en France, a été la marque de tous nos gouvernemens depuis 1830; et plus s'est accéléré le courant démocratique, plus ce trait s'est accentué. Presque partout, l'établissement de la démocratie aboutit, — au moins pour un temps, — à la royauté de l'argent. Rien là de sémite; c'est l'évolution naturelle de l'histoire. Plus de hiérarchie dans les sociétés nivelées; plus guère d'autres rapports entre les hommes que les relations établies par l'argent entre ceux qui payent et ceux qui sont payés.

On pourrait presque dire que l'argent est, de droit naturel, le souverain légitime des démocraties. Sur les ruines de la royauté, de la noblesse, de l'Église, se fonde la suprématie de la richesse. Du milieu des décombres accumulés autour d'elle, elle édifie son pouvoir sur la table rase des révolutions. Elle demeure l'unique supériorité reconnue de tous. A d'autres époques,

(1) Voyez la *Revue* du 15 mars.

la puissance de l'argent avait des contrepoids; presque tous ont disparu; rien ne lui fait plus équilibre. Il est le vrai bénéficiaire du renversement de toutes les autorités anciennes, de la destruction de tous les privilèges de naissance. Resté seul debout, sur un sol uni, il est presque seul à tracer des rangs parmi les hommes.

I

Chaque forme de société est grosse d'une aristocratie, c'est-à-dire d'une classe dominante par sa situation sociale. Or, que voulez-vous qu'il sorte d'une démocratie, d'une société égalitaire dont toutes les autres distinctions ont été effacées, si ce n'est une aristocratie d'argent? Serait-ce, comme nos pères l'avaient rêvé, l'aristocratie du talent et de l'intelligence? Mais comment le peuple en serait-il bon juge? La foule n'a, pour cela, ni assez de lumières, ni assez de connaissances. Elle n'a pas de quoi apprécier le talent; il lui manque d'habitude une mesure pour en prendre la hauteur; et elle n'a pas assez d'humilité pour s'en rapporter à autrui. C'est beaucoup quand le peuple reconnaît ses grands hommes, et ne confond pas l'aventurier empanaché avec l'homme de génie. Si matérialistes que nous soyons, nous plaçons bien, en théorie, l'art, la science, le talent, au-dessus de l'argent; mais tout cela n'est désigné par aucun signe extérieur; et les récompenses honorifiques, les croix multiformes et les rubans multicolores, inventés pour distinguer le mérite, deviennent trop souvent le prix de l'intrigue ou de la bassesse. Il n'y a guère, pour le peuple, qu'une supériorité tangible, que tous comprennent : la richesse. On la jalouse, mais on la convoite; on l'admire presque malgré soi. Il entre une sorte de vénération mêlée d'envie dans les regards des foules devant le millionnaire, devant le milliardaire d'Amérique. Comme autrefois sur les saints, on fait courir sur lui des légendes, et à l'argent, comme naguère à Dieu, l'on attribue volontiers des miracles.

La démocratie enfante la ploutocratie, — jusqu'aux révoltes de la jalousie des foules contre l'aristocratie nouvelle. C'est une loi de la nature, et c'est une loi de l'histoire. Il en a été ainsi, de tout temps : antiquité, moyen âge, temps modernes; en Orient comme en Occident, en terre sémitique comme en terre aryenne. Ainsi déjà des républiques grecques; ainsi de Rome comme de Carthage, la punique. Les « meilleurs », *aristoi*, c'est de bonne heure, en Grèce, les riches. A Rome, lorsque l'ascendant du patriciat décline, l'influence passe aux chevaliers, à l'ordre équestre, c'est-à-

dire à la finance, aux sociétés de publicains qui afferment les impôts, les terres du domaine, les travaux publics (1). Ainsi des républiques italiennes du *medio evo;* et plus démocratique est leur constitution, plus absolue est la domination de l'argent. Prenez Florence : *Christo regnante* est-il encore gravé sur le portail du palais de la Seigneurie? Pieux mensonge des amis de Savonarole! le roi de la cité du lis est le florin d'or ; et sous le Médicis, le florin devient souverain de droit, comme souverain de fait. Nos démocraties modernes seraient d'étroites cités, des communes, qu'elles risqueraient fort de finir, elles aussi, par la dictature, avouée ou sournoise, de l'argent.

Faut-il parler des contemporains? Regardez les États-Unis d'Amérique : c'est, par élection, le pays de Mammon et du Mammonisme. Quel est le souverain de la grande république, si ce n'est le roi dollar? — Et notre vieille Europe, à mesure qu'elle se délivre des legs de la tradition, est en train de faire comme l'Amérique. J'entends dire qu'elle se judaïse ; encore une fois, il serait plus juste de dire qu'elle s'américanise. Ou mieux, la ploutocratie, s'il faut l'appeler de ce nom, n'est ni américaine, ni européenne, ni anglo-saxonne, ni sémitique ; elle n'a rien à voir avec la race. La ploutocratie est la résultante de tout un état social. Elle naît, spontanément, de la prédominance de l'industrie et du commerce. Qu'est-ce qui dans nos démocraties contre-balance le pouvoir de l'argent? Une seule chose, en réalité, les convoitises des foules, anxieuses de jouir à leur tour.

Nos pères de 1789, en abolissant tous les privilèges, s'étaient flattés de fonder, à jamais, le règne de l'égalité, et sur cette égalité, ils avaient cru naïvement asseoir l'unité nationale. Plus de castes, plus de divisions de classes, s'étaient-ils dit ; plus de hiérarchie sociale : une nation homogène faite d'une seule pâte, comme d'un seul morceau. Et voici que, la Révolution à peine achevée et tout privilège abrogé, surgit une nouvelle hiérarchie des rangs, de nouvelles luttes et de nouvelles haines de classes. La nation tend derechef à se couper en deux ; et la déchirure se fait suivant le pli de la fortune : les riches d'un côté, les pauvres de l'autre. C'est la division antique des sociétés païennes, le schisme intérieur des cités de Thucydide.

« Il n'y a jamais eu et il n'y aura jamais que deux classes réellement distinctes, affirmait, dès avant 1789, le *Cahier des pauvres :* les propriétaires et les non-propriétaires. Toute autre distinction

(1) Voyez A. Deloume, *les Manieurs d'argent à Rome.*

pour le peuple n'existe point (1). » Il y a deux nations dans chaque nation, comme le disait déjà, de l'Angleterre encore aristocratique, le jeune Disraeli, vers 1845, — « deux nations entre lesquelles il n'y a ni relation, ni sympathie; qui n'ont ni même éducation, ni mêmes sentimens, ni mêmes mœurs, comme si elles habitaient deux zones différentes (2). » Combien cela est-il plus vrai, depuis un demi-siècle! L'unité nationale est, partout, plus ou moins compromise, parce que, à l'intérêt national, tendent à se substituer les intérêts de classes. Cela même est une conséquence du règne de l'argent, car le royaume de Mammon est fatalement un royaume divisé contre lui-même.

Plus de privilèges! avions-nous assuré, de bonne foi, aux masses; mais la fortune, à son tour, leur paraît un privilège, et le plus odieux comme le plus enviable. Nous avons beau leur démontrer que, en droit, la richesse est accessible à tous; qu'elle est, d'habitude, le prix de l'intelligence et du travail; les foules ne voient que le fait matériel, l'inégalité dans ce qui les touche le plus, dans la répartition des biens de ce monde. Et comme nous leur avons appris que les hommes naissent égaux en droits, cette inégalité leur paraît une iniquité. Notre égalité théorique ne fait que leur rendre plus blessantes et plus douloureuses les inégalités réelles. C'est toujours la remarque d'Aristote : les hommes, égaux sous un rapport, ont voulu l'être en tout (3). Égalité devant la loi, égalité politique, suffrage universel ne leur semblent qu'un leurre, — à moins qu'ils n'y découvrent une arme pour conquérir l'égalité sociale et convertir l'égalité des droits en égalité des conditions. Alors seulement sera achevée, pour le peuple, l'œuvre de la Révolution; car, après l'ancien régime et la féodalité, reste à détruire la nouvelle aristocratie : la bourgeoisie capitaliste. Derrière le tiers état, parvenu à la richesse, se dresse le « quatrième état » qui, à son tour, se plaint de n'être rien et prétend être tout (4).

L'évolution est singulièrement rapide; la démocratie, arrivée au règne de l'argent, s'insurge contre l'argent. Elle pourrait dire à

(1) Voyez M. Ch. Gomel, *les Causes financières de la Révolution française*, t. II, p. 626; Guillaumin, 1893.

(2) Benjamin Disraeli, *Sybil or the two Nations*.

(3) Aristote, *Politique*, liv. V, ch. I.

(4) Chose peu connue, cette expression de IVe état, de IVe ordre, dont on abuse quelque peu aujourd'hui, et que nous ne saurions prendre à la lettre, est antérieure à la Révolution. « Que parle-t-on d'ordres dans la nation, disait, dès avant 1789, un pamphlet intitulé : *Le IVe Ordre;* il n'y a que des classes : celle des pauvres, celle des gens qui ont le nécessaire, enfin celle des riches. » Voy. Ch. Gomel : *les Causes financières de la Révolution*, t. II, p. 626.

la richesse : *Nec tecum possum vivere, nec sine te.* De là, désormais, le principe de toutes nos révolutions.

II

Et pourquoi ne pas l'avouer? De toutes les aristocraties présentes ou passées, l'aristocratie d'argent a beau être la plus ouverte et, à tout prendre, la plus légitime, c'est peut-être celle qui excite le plus d'envie, et inspire le moins de respect. N'est-ce pas souvent sa faute? Peut-on toujours dire d'elle qu'elle est l'aristocratie du mérite? ou qu'elle a su mettre en pratique le « noblesse oblige »? Oserions-nous affirmer de la richesse qu'elle est au plus digne? L'argent est un roi dont les faveurs s'acquièrent parfois d'une manière trop choquante, pour que ses favoris soient toujours entourés de considération.

Qui l'aurait cru? l'homme supportait, avec moins d'impatience peut-être, le privilège de la naissance ou le droit de l'épée. C'est que l'argent, dès qu'il réclame nos hommages de son propre chef, sans autre titre que ses écus, semblera toujours chose peu respectable. Il n'a rien de noble. Il n'a derrière lui, d'habitude, ni l'antiquité du temps, qui impose à l'imagination; ni le prestige de la race qui relève l'homme vis-à-vis de lui-même, aussi bien qu'aux yeux d'autrui; ni l'autorité des grandes charges et les traditions patriciennes qui semblent léguer à une famille un long héritage d'honneur; ni l'éclat des hauts faits et des mâles prouesses qui illuminent un nom d'un éclair d'héroïsme. Il n'a, le plus souvent, pour faire accepter sa suzeraineté, ni la distinction personnelle, ni les générosités natives et les élégances héréditaires, rien de ce qui semblait légitimer jusqu'aux noblesses de boudoir ou d'antichambre, issues, par caprice royal, des flatteries d'un favori ou des complaisances d'une favorite. On ne voit, presque nulle part, dans l'aristocratie d'argent, de quoi fonder un patriciat, justifiant sa situation sociale par ses services. Bref, de toutes les supériorités, c'est encore celle devant laquelle l'homme se courbe le moins volontiers ; et cette répugnance est à l'honneur de la nature humaine. En dépit de Pascal, nous n'aimons point, pour céder le pas, à compter le nombre des laquais.

L'argent sait-il au moins se faire aimer? Peut-on dire de lui que son joug est léger? Les rois de l'or daignent bien nous faire participer à leurs fêtes et à leurs plaisirs ; mais, alors même qu'ils n'y mettent pas de morgue, nous sommes enclins à trouver qu'ils y mettent trop de vanité. Inconséquence démocratique! Nous avons, à la fois, pour les conquérans de la richesse, des indulgences et des

exigences excessives. Nous voudrions, naïvement, qu'ils se fissent pardonner leur fortune à force de noblesse d'âme et de distinction d'esprit, deux choses, à coup sûr, malaisées aux enrichis. On leur passe, de mauvais gré, ce qu'on tolérait sans peine des aristocraties militaires ou des noblesses de cour, le luxe, le faste, ce dont l'aristocratie d'argent ne saurait se priver; car c'est par là qu'elle établit ses titres et qu'elle affirme sa royauté.

L'argent a besoin de paraître, et l'esprit démocratique, qui le provoque à se montrer, est choqué de ses exhibitions. Quand les distinctions sociales sont fondées presque uniquement sur la richesse, chacun est porté à faire parade de ce qu'il possède. Mammon, le roi nouveau, aime à se donner en spectacle; il n'est ni simple, ni modeste. C'est, plus ou moins, un parvenu; l'ostentation ne lui déplaît pas; il ne craint point de froisser autrui; il a besoin d'éblouir son prochain. Et comme on imite partout les puissans du jour, les petits sont portés à copier les rois de l'argent. C'est, pour eux, une manière de se tirer du commun. Rester au-dessous des autres semble s'avouer leur inférieur; on voit, du haut en bas de ce qui s'intitule le monde, jusque dans la plus mince bourgeoisie, une émulation de luxe, un assaut de banales et factices élégances. Il est souvent bien pauvre et de bien mauvais goût, ce luxe frelaté de bourgeois mesquins; il n'en est guère moins irritant pour le peuple. C'est une barrière artificielle, une cloison élevée à dessein pour séparer les hommes et leur rendre plus sensible la différence des conditions. L'orgueil des riches ne redoute point de provoquer, au-dessous d'eux, les comparaisons blessantes; il s'y efforce plutôt : c'est, pour lui, une façon de faire preuve de fortune, comme autrefois on faisait preuve de noblesse.

L'existence de certains riches (ce ne sont pas toujours les plus opulens) semble un défi à la multitude des pauvres; elle est, à coup sûr, une incitation aux passions révolutionnaires. La futilité outrageante d'une vie toute de plaisir est une prédication quotidienne contre la richesse et contre les riches. Rien de malsain, pour les foules entassées dans nos capitales, comme le spectacle des oisivetés bruyantes qui s'étalent insolemment sur les boulevards de nos grandes villes. Deux choses, dans nos démocraties, compromettent la richesse, et avec elle la propriété : l'une, c'est la manière dont se font tant de fortunes; l'autre, c'est la façon dont on use de la fortune.

Plus qu'aucune autre, peut-être, l'aristocratie d'argent soulève autour d'elle l'esprit de révolte. Le règne de Mammon n'est jamais longtemps paisible. Les masses s'insurgent contre ce qu'elles appellent les privilèges des riches, et le socialisme sort du mam-

monisme. Mais, en se révoltant contre les rois de l'argent, la démocratie s'attaque moins à la richesse qu'aux riches. Elle ne veut pas détruire la richesse, elle prétend s'en emparer. Ce n'est pas l'esprit chrétien qui la pousse, l'esprit de renoncement et de sacrifice, joyeusement détaché des biens de ce monde. Tout au rebours, le socialisme, chez le peuple, n'est guère que le syndicat des appétits et le formulaire des convoitises. Dans les guerres civiles du royaume de Mammon, satisfaits et mécontens sont, en réalité, imbus du même esprit, les uns voulant prendre, les autres voulant garder. Deux égoïsmes aux prises.

Les classes en possession du pouvoir en ont, de tout temps, fait un moyen d'arriver à la richesse. Ainsi, à son tour, la démocratie. Je ne sais si elle y apporte plus d'âpreté; mais ce qui était facile aux aristocraties, nobiliaires ou bourgeoises, lui est singulièrement plus malaisé. Tous les citoyens ayant part à la souveraineté, tous prétendent avoir part aux profits du pouvoir. « Enrichissez-vous, » disaient, à leurs électeurs censitaires, les ministres de l'oligarchie bourgeoise. « Enrichissez-nous, crient, à leurs élus, les masses du suffrage universel; donnez-nous ce qui, jusqu'à présent, a été le lot du petit nombre : bien-être et loisir. » Ce n'est rien moins qu'un miracle, une sorte de multiplication instantanée des richesses, avec diminution du travail, c'est-à-dire du grand facteur de la richesse, que promet aux multitudes l'extrême démocratie. Elle me fait songer aux alchimistes qui s'ingéniaient, sous la protection des princes, à transmuer en or le cuivre et les métaux vils. Elle cherche, elle aussi, la pierre philosophale. Elle s'est engagée, vis-à-vis des peuples, à fondre à nouveau les sociétés. Elle a beau avoir pour creuset l'État, et pour moule la loi, si elle réussit jamais, il lui faudra des siècles.

En attendant qu'elle annule le pouvoir de l'argent par le transfert de la richesse à tous, la démocratie semble offrir plus de prise à l'argent qu'aucun des régimes qui l'ont précédée à l'empire. Jamais peut-être Mammon n'a tenu plus de place dans la vie publique des nations chrétiennes; aussi, quand elles seraient dirigées contre lui, il ne semble pas que les révolutions prochaines doivent de sitôt mettre fin à son règne. C'est un souverain malaisé à renverser, car, pour le détrôner, il ne suffit pas de proclamer sa déchéance.

III

L'intrusion de l'argent dans la politique est un des symptômes les plus alarmans de notre malaise social. La politique redevient

matière à trafic, partant à courtage. Je doute que notre époque soit plus corrompue que les précédentes. Il fut un temps, dans l'Europe chrétienne, — témoin l'Angleterre de Charles II, — où, tout comme les parlemens, les rois étaient à vendre (1). En Allemagne, en Pologne, en Suède, à Rome même, partout où siégeaient des assemblées, Versailles connaissait le tarif des consciences. L'immoralité, la vénalité sont de tous les temps, mais les institutions démocratiques en ont démesurément agrandi le domaine. Quand il n'y avait guère d'autre élection dans le Saint-Empire que celle de l'empereur, les princes, séculiers ou ecclésiastiques, étaient seuls à pouvoir mettre leur vote à l'encan. La mendicité des places et des faveurs, la course aux pensions et aux emplois, le négoce des influences, l'effort pour vivre et s'enrichir aux dépens du public, le parasitisme politique en un mot n'était autrefois permis qu'à une oligarchie, à la noblesse de cour, aux privilégiés de la naissance ou de la fortune.

Il en est autrement, depuis que les rameaux de l'arbre du pouvoir ont été abaissés à la portée de toutes les mains, et que toutes en prétendent cueillir les fruits d'or. Le cercle de la corruption s'est élargi à l'infini, avec le suffrage universel et avec l'avènement des nouvelles couches, d'autant que ces nouveaux venus avaient plus de besoins et moins de vergogne. — Puis les progrès de la civilisation et de l'industrie, la création des sociétés anonymes, les émissions de titres, les syndicats de garantie, les participations des banquiers nous ont enrichis de modes de corruption moins grossiers et moins périlleux. L'abject, le vulgaire pot-de-vin de nos ancêtres s'est bien affiné avec les inventions modernes; il s'est fait propre, il ne salit presque plus les mains. Que de manières de faire de l'argent inconnues de Panurge! La savante vénalité de nos jours a des procédés discrets qui ne laissent guère plus de traces que les poisons végétaux de la chimie moderne.

Prévarications, exactions, péculat, dilapidations, malversations, concussions, la vénalité et la corruption sont protéiformes; elles n'appartiennent en propre à aucun régime. L'ancienne monarchie et la Révolution en ont presque également pâti. Je dirai plus, en dépit de l'Angleterre de Walpole, le défaut de liberté politique, par suite du manque de contrôle, me semble rendre la vénalité plus difficile à réprimer sous un gouvernement absolu, témoin la France

(1) « Les Anglais, disait Montesquieu, encore au XVIIIe siècle, ne sont plus dignes de leur liberté. Ils la vendent au roi, et si le roi la leur redonnait, ils la lui vendraient encore. Un ministre ne songe qu'à triompher de son adversaire dans la Chambre basse, et pourvu qu'il en vienne à bout, il vendrait l'Angleterre et toutes les autres puissances du monde. » Montesquieu, *Notes sur l'Angleterre*, 1729.

de l'ancien régime, témoin la Russie autocratique (1). Mais en Russie et dans les États absolus, l'argent peut fausser les ressorts du gouvernement; il ne fait pas la loi. Dans les démocraties, au contraire, surtout aux époques de désarroi moral, l'argent menace de faire la loi.

De tout temps, les républiques ont été exposées à la tyrannie et aux usurpations; l'usurpation sournoise de l'argent et la tyrannie occulte du pot-de-vin sont de celles dont il leur est le plus malaisé de se défendre. Pour s'en mettre à l'abri, il ne suffit pas d'édicter des lois contre les riches; il faut des mœurs, il faut de la vertu, — comme disait ce bon Montesquieu, — et quand les mœurs déclinent, là même où subsiste encore de la vertu, ce n'est pas chez les politiciens qu'elle a son refuge.

Ici encore, nous pouvons renvoyer aux États-Unis d'Amérique. Faisons grâce au lecteur des républiques hispano-américaines; tenons-nous-en aux États-Unis. Sur les plages où débarquaient, au chant des psaumes, les pèlerins de la *Fleur de mai*, fuyant devant la corruption du vieux monde, règne le gras, le lourd Mammon, au front chauve, à la peau luisante (2). C'est sous l'œil louche de Mammon que délibèrent les Chambres du congrès, vainement fidèles à la tradition d'ouvrir leurs séances par une prière au Christ. La politique, aux États-Unis, est devenue une besogne suspecte où les honnêtes gens répugnent à tremper leurs doigts. Les partis y ressemblent à des compagnies de mercenaires, équipées et soldées par des groupes financiers qui se disputent à coups de bulletins, avec les emplois lucratifs, la machine à légiférer. La puissance des *trusts* n'a d'autre contrepoids que les coalitions des « chevaliers du travail » et les violences des syndicats ouvriers. Des États entiers sont les vassaux d'une société industrielle; et législatures d'États ou congrès fédéral se font les serviteurs des cupidités privées. Propriétaires de mines et rois des chemins de fer savent dicter des lois : ils font voter le *bill Mac-Kinley*, ils font voter le *Sherman bill* (3), qui enrichissent un groupe de privilégiés et appauvrissent le pays. La longue administration du parti républicain a été le règne des accapareurs, des monopoles et des coalitions de capitaux. La victoire des démocrates et de l'honnête Cleveland, en 1893, est sortie d'une réaction des intérêts privés et de la conscience publique contre l'oppression de la ploutocratie.

(1) Voyez *l'Empire des Tsars et les Russes*, t. II, liv. II, 3e édition; Hachette, 1893.

(2) Se rappeler le tableau du peintre anglais Wats, exposé, chez nous, au Champ-de-Mars, en 1889.

(3) La loi sur la frappe du métal argent récemment abrogée.

Nulle part, en pays chrétien, la domination de l'argent n'a été aussi éhontée et aussi tyrannique ; et, bien qu'on y compte, de longue date, des juifs nombreux, personne, que je sache, n'a encore découvert que cela fût dû à l'invasion des « Sémites ».

Il n'en est pas encore de notre France comme de la fédération américaine ; mais le mal, chez nous, est déjà grand, et à en juger par les dernières élections, le pays en paraît si peu inquiet que je ne sais s'il aura l'énergie d'en triompher. Cette France qui, depuis le Consulat et durant tout le XIXe siècle, était restée le modèle de l'intégrité administrative, voilà que, depuis une douzaine d'années, elle semble atteinte de la répugnante maladie dont nous la croyions à jamais indemne. Le chancre, le lupus hideux a pris la république par la tête, par le personnel parlementaire, par les ministères et les Chambres. A tous les yeux qui n'ont pas voulu demeurer fermés, les demi-révélations du Panama ont laissé entrevoir l'étendue et la profondeur de l'ulcère. Les dossiers de Cornélius Herz et le carnet d'Arton ont beau nous avoir été soustraits, nous avons aperçu, dans le cabinet de plus d'un homme politique, de louches agences où l'on trafiquait simultanément des croix d'honneur, des influences de partis et des concessions de l'État (1). Le courtage s'est introduit dans nos mœurs politiques ; et, Levantins ou juifs allemands, les courtiers de race, les *makler* au crayon tentateur se sont glissés dans les couloirs du Palais-Bourbon. Paris semble devenu la terre d'élection des aventuriers et des aigrefins de toute origine ; c'est que, selon le proverbe talmudique, la brèche appelle le voleur. Et que de brèches béantes ont trouvées dans nos murs les rôdeurs de nuit ! Il ne leur a pas fallu longtemps errer autour de nos monumens ; ils n'ont même pas eu besoin d'escalades nocturnes. Les veilleurs, préposés par le peuple à la garde de la chose publique, leur ont fait signe du doigt et leur ont tendu la main, les aidant à enjamber les grilles et à sauter les fossés.

Des deux larrons alliés pour exploiter l'ingénuité populaire, — de l'aventurier sans patrie qui se fait décorer pour accroître le nombre de ses dupes, et du ministre ou député, serviteur de la démocratie, dénonciateur attitré des abus, qui trafique de ses votes ou de son influence, — le plus abject me semble encore le politicien. L'homme d'argent, le tripoteur exotique fait son vil métier ; l'autre, le démocrate, ment à sa vocation. Il commet le

(1) On savait, depuis longtemps, à l'étranger que telles feuilles républicaines payaient leurs bailleurs de fonds avec des croix de la Légion d'honneur. Voyez notamment Sir Ch. Dilke, *l'Europe en 1887 ;* Quantin, édit. française, p. 70.

péché irrémissible dans une démocratie, le péché contre le peuple. Il ressemble au prêtre sacrilège qui n'a pas honte de profaner les mystères qu'il enseigne à révérer, et ne voit dans la religion qui le nourrit qu'une vache à lait. Et la République est-elle autre chose pour nombre des élus du peuple? La politique, à leurs yeux, n'est que l'art de traire sans l'irriter la vache populaire. — Comment se feraient-ils scrupule de soutirer des millions aux sociétés privées? De même que, autrefois, les chevaliers brigands du Rhin, les *Raubritter*, postés aux défilés du fleuve ou de la montagne, ils ont imaginé de lever un péage sur les marchands ou sur les industriels qui, pour passer, ont besoin d'une autorisation. Ils ont fait mieux: pareils aux naufrageurs du bon vieux temps qui, pour les piller, attiraient sur des écueils les vaisseaux en péril, les politiciens des nouvelles couches ont lié partie avec les écumeurs d'affaires pour exploiter en commun les sociétés en détresse. Panama nous les a montrés mettant à contribution la ruine des compagnies et vendant, à des financiers aux abois, le droit de dilapider les économies des petites gens.

Une des tristesses des hommes de mon âge, c'est de constater combien, depuis un tiers de siècle, a grandi, chez nous, le rôle de l'argent dans les coulisses de la politique. Nous nous indignions, jadis, contre « la corruption de l'Empire », corruption de cour, toute de surface, qui n'avait entamé aucun des organes essentiels de la nation. Qu'était cette corruption impériale en regard de ce que nous a valu l'austérité républicaine ? En vérité, nous avons été trop sévères pour le passé, ou nous sommes trop indulgens pour le présent. Déjà, sous l'honnête Louis-Philippe, vous savez ce qu'éprouvait Tocqueville : il lui semblait se trouver moins en présence d'un gouvernement que d'une compagnie industrielle. Il s'imaginait voir la France mise en actions au profit du parti au pouvoir (1). Ce morose Tocqueville, que dirait-il, aujourd'hui, de notre démocratie française, ou de sa démocratie américaine ?

Pour l'argent et par l'argent, telle semble, des deux côtés de l'Atlantique, la devise du gros des politiciens. Élus et électeurs travaillent réciproquement à se corrompre. A côté des syndicats de la Bourse, nous avons des syndicats électoraux qui se soutiennent par des procédés analogues. Les élections veulent de l'argent, et au lieu de se contenter des subventions de leurs amis politiques, certains démocrates, en France comme en Italie, ont trouvé plus commode d'y faire contribuer les banques privées ou

(1) Alexis de Tocqueville, *Souvenirs*. Et il n'était pas seul à avoir cette impression, témoin certaines lettres de La Mennais et de Léon Faucher, etc.

les établissemens financiers dans la dépendance de l'État. On s'expliquait mal, parfois, certaines connexités, devant le corps électoral, d'hommes et de groupes qui semblaient en guerre déclarée pour la conquête de la République. Le secret de ces scandaleuses alliances était, en partie, dans la complicité de certaines pratiques. Entre l'opportunisme et le radicalisme, ces deux frères ennemis, alliés des grands jours, il y avait un autre lien que l'esprit sectaire et la commune passion anti religieuse : le carnet de chèques. Plutus-Mammon est, après Vénus-Astarté, le dieu dont s'offusque le moins le zèle athée de nos laïcisateurs. Sous quels traits apparaîtra, dans l'histoire, cette concentration républicaine qu'on osait nous présenter comme l'arche du salut? Sous la figure du ministre des finances et du chef de l'extrême gauche, de l'opportuniste et du radical escortant, de concert, leur ami le baron de Reinach, chez leur ami Cornélius Herz. Qui voudrait peindre, en un vivant tableau, la politique des dernières années, aurait là le sujet d'un beau groupe symbolique.

Encore, n'est-ce pas dans les parlemens ou dans les ministères que se fait le plus sentir l'ingérence de l'argent. Son ascendant s'exerce plus encore, sur une puissance qui se dit supérieure aux autorités constituées, sur la presse. En France, en Allemagne, en Autriche-Hongrie, en Italie, tout comme dans les deux Amériques, peu de feuilles échappent entièrement à ce joug avilissant. La plupart ont au cou un collier d'or, sur lequel leur maître a soin de ne pas graver son chiffre. Les maisons de banque, les financiers subventionnent volontiers les journaux, les achetant ou les prenant à bail, en tout ou en partie. Les habiles consentent à y perdre de l'argent ; ils se rattrapent dans les émissions ou dans les fournitures, sur le dos du public ou sur le dos de l'État. Des faits récens l'ont montré : les feuilles les plus vénales sont souvent celles qui dénoncent le plus bruyamment « les exploiteurs du peuple ». Les journaux honnêtes (il en reste encore, Dieu merci) ne vendent ni n'afferment leur partie politique ; mais beaucoup ne se font pas scrupule de céder, au plus offrant, leur partie financière. Et le public est dupe de bizarres marchés ; telle feuille d'extrême droite, ultra-catholique, telle feuille d'extrême gauche, ultra-radicale, ont leur bulletin financier vendu au même courtier israélite ou protestant. Les gazettes les mieux pensantes ne dédaignent pas toujours de s'abreuver à ce Pactole. Aux époques d'émission, la presse, de toute nuance, passe à la caisse du banquier émetteur. Ainsi s'explique comment cette presse aboyante, pareille à un Cerbère aux cent têtes dont les gueules baveuses passent le temps à s'entre-mordre, montre tout d'un coup une

quasi-unanimité, psalmodiant à l'unisson la même litanie d'éloges.

Entre toutes les vilenies de l'affaire du Panama, le rôle de la presse a peut-être été le plus honteux, et sur cette complicité de la presse, d'autant plus pernicieuse qu'elle se reproduit à chaque occasion, on s'est tu dans tous les camps, les journaux quotidiens de toute couleur étant intéressés au silence. Encore si tous s'étaient tus ! Mais plusieurs ont érigé leur vénalité en maxime. Des journalistes, qui n'étaient pas tous juifs, ont posé en principe que le journal est un avocat qui plaide et se fait payer. Cette presse qui se vantait d'être l'éducatrice du peuple, qui prétendait remplacer auprès des foules émancipées le prêtre et le prône, se donnant comme le nouveau pouvoir spirituel appelé, sur les ruines des églises, à distribuer aux masses le pain de l'esprit, voilà comment elle pratique son sacerdoce ! Il n'est pourtant pas loin le temps où la plume nous semblait une épée, pure de tout sang versé ; où nous nous imaginions que, dans la confuse mêlée de la vie contemporaine, où les violences ne sont plus guère accomplies par la force, l'écrivain, le journaliste devait être le moderne chevalier, le redresseur de torts, combattant visière haute pour la défense des faibles. C'était trop demander à ces temps sans vertu. La plume du journaliste ressemble plutôt aux flèches empoisonnées du sauvage, et, pour écrire, il n'est, hélas ! nul besoin d'être armé chevalier. Nous avons vu se lever, derrière nous, une génération de condottieri de la presse, de *bravi* du journal, qui rançonnent effrontément les particuliers ou les sociétés, et entreprennent à forfait des *raids* financiers sur les terres du public. Certes, il y a encore de nombreuses et nobles exceptions ; mais, à tout prendre, il n'y a pas, pour nous écrivains, à être fiers de notre temps et de notre pays. Pour ne pas trop nous mépriser, nous avons besoin de nous rappeler l'époque peu lointaine où poètes et prosateurs étaient aux gages de qui les payait et tendaient publiquement la main aux grands seigneurs ou aux financiers. N'importe, de toutes les faillites dont a été témoin le XIXe siècle, je n'en sais pas de plus lamentable que la faillite de cette presse corrompue et corruptrice. Si l'on doit juger l'arbre à ses fruits, il faut bien avouer que, — chez nous au moins, — la liberté de la presse a fait banqueroute.

A cette corruption, à cette immixtion de l'argent dans la presse et dans la politique, certains docteurs apportent des remèdes d'apparence fort simple. Les uns recommandent de restreindre les libertés publiques et notamment la liberté de la presse ; les autres, — ou les mêmes, — conseillent de supprimer le parlementarisme,

de ramasser tous les pouvoirs dans une main, tout en accroissant les droits de l'État. Vieux remèdes qui n'ont jamais guéri personne. Le mal, qu'on ne s'y trompe point, n'est pas toujours imputable à la liberté ; les gouvernemens en sont, pour une bonne part, responsables. Les gouvernemens, ou les gouvernans ont beaucoup fait pour corrompre la presse, les Chambres, les électeurs. Ils ont employé, à cette œuvre de démoralisation publique, les subventions, les décorations, les faveurs de l'État. La vénalité a été, pour eux, un procédé de gouvernement. Les fonds secrets qui révoltaient nos pudeurs enfantines ne suffisent plus. En France, en Allemagne, en Italie, pour ne parler que de l'Europe, il a fallu inventer d'autres ressources. Nous avons entendu des ministres de la République se vanter d'avoir fait tomber, de préférence, sur leurs amis, la pluie d'or répandue par les courtiers des syndicats sur les journaux. De plus grands hommes n'ont pas dédaigné ces petites manœuvres. La presse de la vertueuse Allemagne n'a-t-elle pas, durant vingt-cinq ans, savouré la manne du fonds des Guelfes, du fonds des reptiles, artistement distribué par ce grand tentateur de Bismarck ? L'Italie a eu sa crise des Banques et son *Panamino*, plus grave peut-être en réalité que son homonyme français. C'est que, en politique aussi, l'argent trop souvent est le nerf de la guerre. Presque partout, sur le continent, les hommes ou les partis au pouvoir ont noué de louches alliances avec les financiers ; et, qu'on le remarque bien, si les banques ou les sociétés industrielles font parfois la loi aux gouvernemens, c'est, plus souvent peut-être, les gouvernemens qui exploitent les compagnies privées et les banques ; témoin le Panama et le *Panamino*. Comme les extrêmes se touchent, on retrouve parfois dans nos démocraties les plus coupables pratiques des gouvernemens d'ancien régime : pour obtenir la protection des lois, il faut acheter la connivence des hommes en place. Ainsi trop souvent, chez nous, depuis le règne du syndicat électoral de la concentration républicaine. En pareil cas, ce n'est ni des particuliers, ni des compagnies, que vient l'initiative de la corruption, c'est des représentans du pouvoir. Les mains qui payent sont ouvertes de force par la main qui reçoit : le vrai corrupteur, c'est le corrompu.

Après cela, que dire des autres remèdes préconisés des empiriques ? Faut-il parler de la revision ? La corruption politique n'est qu'une éruption du virus intérieur : comment la guérir avec une revision constitutionnelle ? En France, on est toujours enclin à chercher le salut dans une modification de la machine gouvernementale, comme si les textes de loi avaient une vertu curative. Qu'on ramène sénateurs et députés à leurs attributions

législatives; qu'on délivre l'administration de leur ingérence tyrannique, fort bien; mais faire nommer le chef du pouvoir par le suffrage universel, choisir les ministres en dehors des Chambres, risquerait fort de n'avoir d'autre résultat que de déplacer les abus. Il faut, dit-on, prendre modèle sur les États-Unis. Mais quand il serait possible, à une France unitaire, de copier la grande république fédérale, n'est-ce pas aux États-Unis que la plaie d'argent est la plus invétérée, et que le mammonisme est le plus puissant?

Reste la panacée à la mode : l'extension des attributions de l'État. Voilà, du coup, un traitement avec lequel on est sûr de voir le malade empirer. Étendre la sphère d'action de l'État, accroître les droits du pouvoir, lui conférer la haute main sur les banques, sur les mines, sur les sociétés financières et industrielles, c'est agrandir, à l'infini, le domaine de la corruption administrative, avec le champ d'exploitation des politiciens qui représentent l'État et vivent de lui. Voulez-vous de nouveaux Panama, élargissez les attributions de l'État. L'État, le gouvernement, n'est pas un être de raison infaillible, impeccable, incorruptible ; l'État est représenté par des hommes en chair et en os, sujets à toutes les passions et à toutes les cupidités, qui ne cherchent souvent au pouvoir que les satisfactions de leurs intérêts, de leur ambition ou de leurs haines. L'État, c'est, dans la pratique, le parti au pouvoir; c'étaient hier, en France, les patrons de Cornélius Herz; car, en ce sens, État ou gouvernement, c'est tout un. Hélas! ce n'est pas du dehors qu'il faut attendre la guérison. Le salut ne peut nous venir de l'État; tout au rebours, c'est à nous plutôt de sauver l'État. Ce ne sont ni les lois ni les institutions, ce sont les hommes, c'est nous-mêmes qu'il faudrait changer. Nous avons moins besoin de revisions constitutionnelles, de réformes législatives, que de réformes morales; et cela est autrement malaisé.

IV

Le mal est en nous, et ne peut être guéri par des remèdes extérieurs. Il ne nous est pas venu du dehors; ce n'est point une fièvre jaune ou un choléra des Indes importé d'outre-mer, avec des produits exotiques, par des marchands de race étrangère; c'est, à vrai dire, un choléra-nostras né, spontanément, chez nous, ou devenu endémique en Occident. Pour nous en défendre, peu nous servirait d'établir des lazarets à nos frontières, ou des léproseries aux portes de nos villes.

Le mal est en nous, mal organique qui tient à notre com-

plexion, à notre âge, à notre régime social, à toutes nos conditions d'existence; mal qui a gagné toutes les classes; non que toutes en soient également contaminées, mais aucune n'en est indemne. S'il est plus visible dans les couches moyennes ou supérieures, la pauvreté n'en préserve point. A trop de pauvres, il ne manque, pour avoir les vices des riches, que les moyens de s'y livrer. Le peuple est démoralisé par les exemples d'en haut. D'après ce qu'il en aperçoit, toutes les classes supérieures, tout ce qu'il confond sous le nom de bourgeoisie lui apparaît incurablement gangrené. « Que dit-on dans les ateliers? demandait à un ouvrier de sa connaissance un sénateur philosophe. — Monsieur Jules, on dit que tous les bourgeois sont pourris. Depuis le Panama, la démonstration est faite. »

La bourgeoisie, une pourriture! voilà le sentiment du peuple dans presque tous nos États modernes. Nous savons, nous autres, combien cela est faux; mais cette opinion s'enfonce dans les cervelles populaires; elle est en train d'y devenir un axiome. Les masses raisonnent des bourgeois, comme nombre de bourgeois raisonnent des juifs : tous exploiteurs, tous voleurs! Pour le peuple des villes surtout, tel est le sens de nos scandales politiques et financiers; Panama a été le procès de la société bourgeoise, enveloppée tout entière dans la même réprobation. Le peuple nous applique la théorie du bloc. Pas d'autre remède que de supprimer le bourgeois. Cela est radical, mais cela est au moins plus logique que de se contenter de supprimer le juif.

Supprimer le bourgeois, ce n'est point, il va de soi, la solution bourgeoise. Pas n'est besoin d'un remède aussi violent. Pour se délivrer de la corruption et s'affranchir des vilenies de l'argent, il n'y a, selon beaucoup, qu'à écarter les hommes d'argent. Mais où commencent, où finissent, de nos jours, les hommes d'argent? Bien simple qui les croit tous réunis sous les colonnades de la Bourse! Leur nom est légion. Le Fils de l'homme chassait les marchands des portiques du Temple, mais il leur laissait la ville et la campagne. Les philosophes grecs, plus sévères, mettaient les hommes de négoce en dehors de la cité ; ils leur permettaient d'y vivre, d'y trafiquer, non d'y prendre part aux affaires publiques. Aristote est formel à cet égard : il bannit les marchands de l'agora (1). Il n'y veut que des hommes libres, affranchis des préoccupations mercantiles qui s'opposent à la pratique de la vertu, car la recherche du gain empêche l'acquisition de la sagesse. Pareille

(1) Aristote, *Politique*, liv. I, ch. VIII; — liv. VII, ch. IX. Cf. Platon, *les Lois*, liv. XI.

exclusion était bonne, en Grèce, pour ces démocraties d'aristocrates fondées sur l'esclavage. Mais rayez des listes électorales, dans nos démocraties modernes, les hommes dont le gain est le principal souci, combien restera-t-il d'électeurs? L'Évangile dit bien : Si ton œil te scandalise, arrache ton œil, et si ta main te scandalise, coupe ta main; mais ici ce n'est pas un membre qui est malade : c'est tout le corps. Ou mieux, c'est l'âme elle-même. Notre mal, on ne saurait trop le redire, ce n'est pas l'argent, ce n'est pas la richesse; c'est la soif dévorante, la soif diabétique de l'argent, l'idée que le bonheur dépend de la richesse et que dans la fortune gît toute félicité.

Un écrivain du xve siècle raconte que le médecin juif du pape Innocent VIII (les papes, comme les rois, avaient encore des médecins juifs), ayant épuisé tous les moyens de guérison, inventa de sauver le vieux pontife à l'aide d'un élixir fait d'une dissolution de perles fines (1). Qu'était la fabuleuse potion du médecin sémite, sinon un symbole de notre foi, déjà ancienne, dans la toute-puissante vertu de la richesse? Et cette foi en la richesse n'a fait que grandir depuis le moyen âge. Jamais l'on n'a autant cru à sa vertu curative. C'est d'elle, c'est d'une infusion de richesse et de bien-être que presque tous les modernes attendent le salut des sociétés.

Eh bien! non; à quelque dose qu'elle soit prise, gaspillée témérairement par l'empirisme brutal des socialistes, ou prudemment administrée par la main savante des économistes, la richesse ne suffira point à nous guérir. Notre sang ne se refera point avec l'or. Le bien-être ne saurait nous rendre la santé. Notre mal, il faut toujours en revenir là, est avant tout un mal moral, et à mal moral remèdes moraux. La question d'argent, comme la question sociale, se ramène à une question de morale. Qu'on me pardonne d'insister sur des idées que j'ai déjà exprimées plus d'une fois ici même (2). Il y a des vérités auxquelles nous sommes toujours rappelés. Le mal est dans les âmes, et c'est des âmes qu'il faut d'abord s'occuper; c'est elles qu'il faudrait affranchir de la servitude de l'argent. Nous aurons fait un grand pas dans la voie libératrice, quand nous aurons cessé de croire au salut par la richesse et par la civilisation matérielle.

C'est là le premier point; le second serait de cesser d'attendre la guérison de l'État, de la loi, qui ne peut refaire l'homme intérieur. La loi est chose morte; elle n'a point en elle de principe de vie.

(1) Gregorovius, *Geschichte der Stadt Rom im Mittelalter*, t. VII (1870), p. 306.
(2) Voyez notamment, *la Papauté, le Socialisme et la Démocratie*.

Elle n'a jamais arrêté la décadence des nations. Tolstoï et les mystiques ont raison, à travers toutes leurs outrances : ni l'État, ni la loi, ni même la science n'ont de quoi fermer les plaies de nos sociétés. Le remède efficace est au dedans de nous, dans la rénovation morale.

Ici encore, si nous prétendons réformer la société, commençons par réformer l'individu, commençons par nous réformer nous-mêmes. Si nous voulons vaincre Mammon, sachons nous affranchir de tout ce qui donne à Mammon prise sur nos âmes. Et qu'est-ce qui lui donne prise sur nous, si ce n'est nos vices, notre mollesse affadie et débilitante, notre lâche amour du bien-être, notre fièvre de plaisirs ineptes et vides, la vanité qui est au fond de nos goûts de luxe, la sensualité qui est à la racine de nos besoins de confort, la satiété de blasés qui nous fait rechercher le ragoût des nouveautés coûteuses? Est-ce tout? Est-il besoin de nommer le vice qui est la grande anse par où l'argent a prise sur tant de nos contemporains? la débauche secrète ou cynique, le libertinage grossier ou raffiné, dont notre époque a étendu les ravages à toutes les classes et à tous les âges? La volupté, tel est le suppôt attitré de la royauté de l'argent, le grand agent de la corruption publique et privée. Asmodée l'impudique a toujours été le ministre de Mammon. Demandez aux bénéficiaires innomés des chèques d'Arton les conseils de probité que leur ont donnés le foyer de l'Opéra ou les coulisses des petits théâtres. Une société qui fait à l'Ève déchue, à la femme de luxe et de luxure, abjecte héritière des hétaïres grecques et des kedeshot syriennes, une place quasi officielle est vouée au joug de Mammon, à la servitude de l'argent. Les deux corruptions, la sensuelle et la vénale, les deux concupiscences de la chair et des yeux, comme s'exprime la vieille Église, se tendent la main. La vie morale forme une chaîne dont les anneaux se tiennent. Purifions-nous, élevons nos âmes, écartons de nous tout ce qui est vil, faisons fi des vaines délicatesses des sens, et Mammon n'ayant plus de prise sur nous, le règne de l'argent prendra fin.

V

Mais c'est trop demander à notre mollesse. Sommes-nous prêts à changer de vie? Avons-nous seulement la sincérité de nous reconnaître coupables? Il y a comme une vertu, un commencement de relèvement dans la confession du péché. Si nous n'avons pas le courage de nous convertir et de faire pénitence,

avons au moins la franchise d'avouer notre faute, et sachons dire : *Pater, peccavi.* Voilà qui serait viril, et qui serait chrétien. Est-ce ce que nous faisons? Est-ce ce que nous conseillent les dénonciateurs patentés des corruptions de l'argent? Non, tout au rebours; ils refusent de nous laisser nous accuser nous-mêmes; ils nous invitent, selon la déloyale méthode des lâches de tous les temps, à chercher, à côté de nous, un bouc que nous chargions de nos péchés. Ainsi, notamment, les antisémites, oublieux qu'en cela ils empruntent aux juifs une des pratiques les moins recommandables de l'ancienne loi. Désignant au peuple un groupe minuscule, ils rejettent sur lui toutes les fautes de la nation, disant : C'est lui le coupable, chassons-le du camp et le peuple sera sain.

Ce n'est pas que dans l'antisémitisme, allemand ou français, il n'y ait qu'hypocrisie ou haines surannées. Non, certes! L'antisémitisme, chez les plus honnêtes de ses adeptes (et parmi eux, les honnêtes gens, les naïfs sont après tout en majorité), l'antisémitisme a pu être, à sa façon, une révolte de la conscience publique contre le règne de l'argent. C'est, à travers ses injustices et ses ignorances, une protestation contre les tendances matérialistes de notre âge (1). Par là, ce vilain revenant du passé s'adresse aux meilleurs sentimens de notre nature, à ce qui reste de chrétien dans nos sociétés redevenues païennes. Mais, en même temps, avec une aveugle inconsistance, cette apparente réaction contre le matérialisme pratique de nos jours fait appel à tous les instincts mauvais qu'elle semblait devoir combattre, aux convoitises, aux cupidités, à tout ce qu'il y a de bas dans l'homme. Ainsi, dans ce torrent aux eaux troubles se mêlent et s'entre-croisent les sentimens les plus divers, la probité indignée de l'honnête homme et l'avide avarice des jaloux qu'irrite la richesse d'autrui ; les regrets douloureux des simples, dépouillés par la fraude des agioteurs, et les rancunes inavouées des intrigans ou des malhabiles, déçus de leurs rêves de fortune. Impur mélange d'instincts généreux et de vils appétits qui fait la force de l'antisémitisme, car il lui vaut simultanément les cœurs honnêtes et les âmes basses.

On a dit souvent que l'envie était la passion dominante des démocraties. Cela seul expliquerait l'antisémitisme ; s'il a grandi si vite, c'est qu'il a été semé dans la terre de l'envie, un sol qui ne manque nulle part. Toute rébellion du sentiment public contre la domination de l'argent devait, du reste, en Europe, tourner contre les juifs. Les peuples ont besoin de tout personnifier dans

(1) *Die Judenfrage : eine ethische Frage*, dit un Israélite allemand, le Dr Léopold Caro; Leipsig, 1892.

un homme, dans un nom; ils devaient personnifier l'argent dans le juif. Peu leur importe que la majorité des fils de Jacob soit pauvre; ils ne veulent voir en Israël que les rois de la finance; et poussés, à leur insu, par des réminiscences lointaines et par une aversion héréditaire, ils incarnent dans le juif la tyrannie de l'argent. La finance, c'est vague; le capital, c'est abstrait; — le juif, cela semble précis, cela donne un corps aux haines et une cible aux traits. Aux yeux des foules, le juif, c'est la spéculation, c'est le million fait homme.

Autre raison de cette identification du juif et de l'argent. Les juifs, par le fait de leur religion et de leur isolement séculaire, forment, parmi les nations, comme une sorte de classe, de caste à part, contre laquelle il est d'autant plus aisé d'ameuter les antipathies populaires que l'on peut les représenter comme des étrangers, des intrus d'un autre sang, n'ayant d'autre patrie que la Bourse et d'autres dieux que l'or (1). A la démocratie, naturellement jalouse de toute supériorité, il est facile de dénoncer Israël comme le noyau d'une nouvelle aristocratie, l'embryon de la vile noblesse d'argent qui va conquérant le monde à coups de millions. On voit en lui (bien à tort souvent) le nerf de cette antipathique « féodalité financière » qui règne par le droit de l'or. Les rois, en temps de révolution, sont victimes de leur royauté; et, pour la foule des petites gens, les juifs sont les rois de l'argent. Elle s'imagine qu'en les détrônant, comme nous avons fait de nos rois, elle s'affranchirait de la souveraineté de l'argent.

Erreur éternelle du vulgaire qui, pour conquérir la liberté, croit qu'il n'y a qu'à tuer César. Les dynasties de banquiers juifs viendraient à périr sur l'échafaud ou dans l'exil, comme les Stuarts et les Bourbons, que l'argent n'en continuerait pas moins à régner sur nous. Comme après bien des révolutions, il n'y aurait qu'un changement de personnes ou des mutations de familles. Le sceptre de la Bourse passerait à d'autres, à des protestans, à des Anglo-Saxons, à des Levantins, peu importe; pour être en des mains chrétiennes, peut-être n'en serait-il pas plus léger. La domination de l'argent, Israël en a profité plutôt qu'il ne l'a établie; ce n'est pas une royauté qu'il ait été seul à fonder, qu'il soit seul à faire durer. Nous avons dit ses origines; elle est sortie spontanément de notre évolution démocratique et de notre civilisation industrielle. Pour y mettre fin, il faut bien autre chose que la chute du juif. Il est très vrai que l'ascendant des juifs

(1) Voyez *Israel parmi les Nations;* Calmann Lévy, 1893, ch. XII.

tient, en partie, à la puissance de l'argent; mais ce n'est pas Juda qui fait la puissance de l'argent; c'est, à l'inverse, la domination de l'argent qui fait la puissance du juif. Ne prenons point l'effet pour la cause. Avec le rôle de l'argent, tend à grandir, partout, en Asie comme en Europe, le rôle des races que l'histoire et la persécution ont longtemps vouées aux affaires d'argent : Juifs, Grecs, Arméniens, Parsis. L'or étant roi, ses ministres règnent. Mais, hélas! il nous paraît moins dur d'incriminer « le Sémite » que de nous réformer nous-mêmes.

Allons jusqu'au bout de notre examen de conscience. S'il est inique d'imputer le mammonisme au juif et de rejeter sur les « Sémites » nos fautes et nos vices, est-il toujours juste de s'en prendre à la richesse? Il ne faut calomnier personne, pas même la richesse et les riches. Le coupable, force est bien de le répéter, ce n'est pas la richesse, mais l'amour immodéré des richesses. La richesse, avons-nous dit, n'est, en soi, ni bonne ni mauvaise; elle n'est ni belle ni laide. Elle est ce que nous sommes, et ce que nous la faisons. N'en déplaise à ses détracteurs, la richesse, l'opulence même, garde, dans notre culture moderne, un rôle essentiel. Elle a sa fonction sociale, fonction multiple que, par ces temps de démocratie, elle est seule à pouvoir remplir. Frêles ou durables, parmi les choses qui donnent du prix à la vie, plus d'une risquerait de périr avec elle. Ni l'art ni la science, pour ne point parler du reste, ne sauraient longtemps se passer d'elle; la supprimer, sous prétexte que ses élégances sont superflues, ce serait couper dans sa tige la fleur suprême de la civilisation. Ne faisons pas les raffinés : sa mission a beau être presque aussi mal comprise du riche que du pauvre, la richesse n'en est pas moins un des facteurs de ce que nous nous plaisons à nommer le progrès, et si elle venait à disparaître, le riche ne serait pas seul à en pâtir. N'en croyons pas des moralistes trop chagrins : la richesse n'est pas forcément chose vile et avilissante; il n'est pas toujours vrai qu'elle matérialise l'âme et qu'elle « prosaïse » la vie; si elle n'a pas de poésie en elle-même, elle a moins de peine à se défendre contre le prosaïsme de l'existence. Elle n'est pas toujours oppressive de l'esprit et desséchante du cœur; il est faux qu'elle étouffe partout l'âme sous le poids de plomb des soucis matériels, ou sous le lourd édredon du bien-être. Elle peut, elle aussi, être libératrice : elle peut émanciper ou soulager l'esprit, en allégeant le fardeau incommode des nécessités quotidiennes. Ceux-là seuls savent être riches qui de leur fortune ont fait un instrument de liberté.

De même, la richesse n'est pas toujours une cause d'isolement.

Plaignons les riches qui s'enferment dans leur argent, comme dans une prison aux grilles d'or dont les barreaux les séparent de leurs frères. Ceux-là, non plus, ne savent pas être riches. Ils ignorent les meilleures joies de la fortune. La richesse n'est pas toujours corruptrice; elle ne corrompt que ceux qui mettent leur cœur en elle. Bien mieux, selon le mot d'un contemporain (1), sa fonction, trop méconnue, est de créer autour d'elle les conditions matérielles de la moralité. Ainsi du logement, par exemple. C'est pour cela qu'il nous est permis d'en souhaiter la diffusion parmi nous: — non pour le confort des sens, non pour donner à tous les aises amollissantes et les joies banales du bien-être matériel; mais pour la pureté du foyer et l'intégrité de la famille; pour que le corps étant moins durement ou moins longtemps courbé vers le sol, l'âme aussi se tienne plus droite; pour que l'esprit ait plus d'aise et de liberté, et que, partout, dans la vie humaine, il entre plus d'humaine dignité.

La règle de la sagesse, elle nous a été donnée, voici bientôt deux mille ans, sur les collines de Galilée. Soyons pauvres en esprit, ce qui veut dire n'ayons pas notre cœur aux richesses. Et, pour être pauvre en esprit, le chrétien n'a pas besoin, comme le stoïcien de la Rome impériale, d'avoir dans son palais une chambre du pauvre, où s'enfermer, à certains jours, sous un vêtement grossier, avec un pain d'orge ou un peu de farine détrempée, comme pour se donner une heure la sensation de la pauvreté, et se prouver à soi-même que les privations n'en sont pas si dures. Il suffit au sage de ce versant du Calvaire (chose malaisée peut-être aux mondains affairés) de se retirer en silence dans la solitude de sa conscience et de sentir que son âme n'est par l'esclave des fades délicatesses du bien-être ou des fastueuses jouissances du luxe. Mais, riches ou pauvres, et juifs ou chrétiens, combien, parmi nous, savent être pauvres en esprit? Si les riches ne le savent plus, les pauvres eux-mêmes l'ont désappris. A suivre les convoitises des yeux, à surprendre les battemens des cœurs, je ne vois guère, autour de nous, que des riches en esprit. Les plus ardens à déclamer contre l'argent et contre le mammonisme n'ont, le plus souvent, d'autre dieu que Mammon. C'est pour cela que nos sociétés sont malades; car l'amour de la justice n'est pas seul à travailler notre démocratie.

ANATOLE LEROY-BEAULIEU.

(1) M. Paul Desjardins.

LE RÈGNE DE L'ARGENT

III [1]

LE CAPITALISME ET LA FÉODALITÉ INDUSTRIELLE ET FINANCIÈRE

Nous vivons, je le veux bien, sous le règne de l'argent. A vrai dire, ce n'est pas là, nous l'avons montré, une royauté nouvelle. Ce qui est relativement nouveau et reste un des traits de nos sociétés modernes, c'est la prédominance, chez les peuples contemporains, de la richesse mobilière ou, comme disent certains, du « capitalisme ». La richesse a pris d'autres formes; elle est devenue moins compacte, moins lourde, moins massive qu'autrefois; elle ne tient plus au sol et ne fait plus corps avec lui. Elle s'est en quelque sorte liquéfiée; elle est devenue fluide, et elle coule, elle circule à travers le monde, avec une mobilité et un bouillonnement inconnus des âges antérieurs. C'est là, nous l'avons déjà remarqué, un phénomène de grande conséquence. Ce changement de nature de la richesse, dû à la fois aux découvertes scientifiques et au caractère industriel de nos sociétés, a, dans toute l'Europe, amené un déplacement de la fortune. Alors que, autrefois, la fortune demeurait, le plus souvent, aux mains des propriétaires fonciers, représentés, d'habitude, par la noblesse territoriale, il s'est formé une classe riche nouvelle, plus opulente, qui est en train de supplanter les aristocraties

(1) Voyez la *Revue* du 15 mars et du 15 avril.

anciennes, et qui excite, en même temps, contre elle, les rancunes aristocratiques et les haines populaires. C'est ce qu'on appelle, vulgairement, d'un nom qui a fait fortune, la féodalité financière et industrielle. Cette féodalité nouvelle, grandie sur les ruines de l'autre, elle n'a point su, nous dit-on, se justifier par ses services, et elle menace le monde moderne d'un servage autrement lourd que celui de la glèbe seigneuriale.

I

Que, dans les sociétés modernes, la richesse mobilière tende à prédominer sur la richesse foncière, et que cette sorte de révolution économique ait des conséquences sociales multiples, personne ne le voudra contester. Dans la plupart des pays de l'Europe continentale, le capital foncier reste encore égal ou supérieur au capital mobilier; mais, presque partout, la valeur de la terre demeure stationnaire ou décroît; ou, si elle augmente encore, elle augmente moins vite que le capital mobilier. Au XVIIIe siècle, la terre était encore, partout, en Angleterre même, la source principale de la richesse; au XIXe siècle, la valeur de la terre et celle des capitaux se balancent dans maintes régions de l'Occident; au XXe siècle, la proportion sera renversée, au détriment de la terre, dans tous les pays riches. Déjà, dans la Grande-Bretagne, le sol en culture ne représente plus que la sixième ou la septième partie de la fortune nationale; les maisons, la propriété bâtie, l'emportent sur elle. En France, la richesse nationale est estimée, par les statisticiens, à environ 200 milliards; sur ce chiffre, les terres figurent en gros pour 80 milliards, les constructions pour 40, les valeurs mobilières pour 80 milliards (1). Les pays relativement pauvres, — l'Italie, l'Espagne, la Hongrie, la Russie, — restent déjà les seuls où la terre et l'agriculture continuent à former la richesse principale. Partout cependant, en Amérique, comme en Europe, dans tous les États du moins qui ne sont pas écrasés par des charges fiscales excessives, la fortune mobilière va sans cesse grossissant, grâce à la fécondité des capitaux, qui tendent indéfiniment à en produire d'autres, par le travail, par l'esprit d'entreprise, par l'épargne.

Comparée à la richesse foncière, la richesse mobilière présente

(1) Voyez, par exemple, M. de Foville : *la France économique*, p. 519. Je crains que ces chiffres ne soient plutôt trop élevés, notamment pour les terres, dont le revenu n'a cessé de diminuer. Cf. les hypothèses de M. Levasseur sur l'évaluation de la fortune de la France (IIIe volume de la *Population Française*), reproduites par M. A. Raffalovich : *Le marché financier en 1893-1894*, appendice XI.

plusieurs traits qui la distinguent en bien ou en mal; notons les plus saillans. En premier lieu, et par définition, la richesse mobilière est plus mobile; elle se fait et se défait plus vite; elle change plus souvent de mains, comme elle change d'aspect et de composition; elle est sans cesse en transformation; elle se réduit comme elle s'enfle, et s'affaisse comme elle s'élève. Pareille à la mer, elle a son flux et son reflux, ses accalmies et ses tempêtes; elle monte et elle baisse sans repos, avec les variations incessantes des prix et les crises périodiques de l'industrie et du commerce. Par là même, elle ouvre à l'intelligence, à l'esprit d'initiative et à l'esprit d'aventure, aux bonnes et aux mauvaises passions, un champ que ne leur offrait point la richesse foncière, de sa nature pesante et stable, comme le sol sur lequel elle repose. La richesse mobilière vit de mouvement; elle provoque l'imagination, elle stimule l'invention et fait sans cesse appel au calcul. Elle est, en grande partie, œuvre de l'esprit; elle met davantage en jeu les facultés intellectuelles; elle invite à la spéculation et provient souvent de la spéculation, autant que du travail et de l'épargne.

Ce n'est pas à dire, comme le prétendent les socialistes, que la fortune mobilière soit toujours viciée dans son principe. Rien de plus faux : elle n'est pas, nécessairement, le produit du vol ou du jeu. Il n'est pas vrai qu'elle sorte uniquement du monopole, de l'accaparement ou de la spéculation; et la spéculation même peut être souvent utile et légitime. Nous avons quelque honte à rappeler des vérités aussi simples; mais il y a, en ces matières, jusque dans les classes qui se disent éclairées, tant de préjugés et de sophismes que nous y serons souvent contraints. Loin de toujours provenir de sources illicites, la richesse mobilière a cet avantage sur la propriété foncière d'être, plus manifestement, le produit de l'intelligence et de l'activité humaine. Elle est souvent, à la lettre, une création du génie de l'homme. On ne saurait lui faire l'objection adressée tant de fois, dès avant Henry George, à la propriété foncière, que l'individu n'a pas le droit de s'approprier les forces de la nature, partant les forces du sol. A cet avantage théorique s'ajoutent des avantages pratiques de grande conséquence. A l'inverse de la fortune territoriale qui ne peut s'étendre, ni se fractionner au delà de certaines limites, la fortune mobilière est extensible, comme elle est divisible, à l'infini; si bien que, jusque dans les pays les plus peuplés, on peut la dire accessible à tous.

Laissons les socialistes répéter, sur la foi de Marx-Mordecai, le juif allemand, que le capital mobilier est le fruit d'un prélèvement dissimulé sur le travail d'autrui; ce n'est pas ici le lieu de discuter cette thèse, tant de fois réfutée par de plus compétens

que nous (1). Si l'on s'en tient aux faits, l'on voit que, au lieu d'appauvrir les travailleurs, la formation du capital tend partout à relever le prix du travail et le bien-être des travailleurs. Au rebours des théories de Karl Marx et de ce bon Tolstoï, les pays où le capital mobilier est le plus abondant, les pays où le capital grossit le plus vite, sont justement ceux où le travail manuel est le mieux rémunéré, où l'ouvrier est le mieux logé, le mieux nourri, le mieux vêtu, tout en fournissant le moins d'heures de travail. Au lieu d'empirer la situation des prolétaires, — comme ils aiment à se nommer pour protester contre l'ordre social dont ils se croient les victimes, — le capital améliore progressivement la situation matérielle de l'ouvrier, en rehaussant le taux des salaires. Que si l'on étudie l'histoire économique des cent dernières années, on découvre que les classes qui ont le plus bénéficié de la multiplication des capitaux sont celles qui se prétendent spoliées par le capital. En dépit des sophismes dont se repaît leur ignorance, elles le sentent elles-mêmes d'instinct; c'est pour cela que les ouvriers affluent dans les pays à capitaux accumulés, délaissant les régions pauvres pour les pays riches, parce qu'ils savent que leurs bras y seront mieux rétribués. Nous ne saurions donc, comme le font, à la suite des socialistes, certains mystiques plus zélés qu'éclairés, condamner *a priori*, au nom de la morale et de la justice, le « capitalisme » et la richesse mobilière. Affirmer que le capital appauvrit les classes ouvrières, c'est encourir le démenti des faits, et mieux vaut ne pas se brouiller avec les faits.

Il n'est pas besoin de longs voyages pour s'apercevoir que l'ouvrier est plus pauvre dans les pays pauvres que dans les pays riches. Qui en doute n'a qu'à visiter les solfatares de Sicile ou les distilleries de Russie. Si, à tout prendre, depuis un siècle, depuis un tiers de siècle surtout, nous sommes témoins d'un exhaussement régulier de la condition des masses, nous le devons, avant tout, à la multiplication des capitaux (2).

Le capital est partout le pourvoyeur du travail. Selon le mot d'un savant catholique (3), l'accroissement de la fortune des

(1) Voyez, par exemple, l'ouvrage de mon frère Paul Leroy-Beaulieu : *le Collectivisme, examen critique du nouveau socialisme.*

(2) Voyez, entre autres, M. Robert Giffen : *The Growth of capital*, 1890, et M. Leone Levi : *Wages and earnings of the working classes.* Ces savans ont montré que, en Angleterre, le revenu moyen des familles ouvrières, de 1857 à 1884, avait augmenté de 30 p. 100, et que cet excédent de revenu était loin d'avoir été absorbé par la hausse des prix, beaucoup d'objets de consommation ayant au contraire diminué. La même observation pourrait, au moins partiellement, s'appliquer à la France.

(3) M. Claudio Jannet, *le Capital, la Spéculation et la Finance au XIXe siècle*, p. 19.

classes hautes et moyennes, loin d'avoir déprimé la condition du peuple, est la cause directe, la cause mécanique de l'amélioration du sort des classes populaires. Encore une fois, nous sommes honteux d'insister sur des faits aussi patens ; mais nous y sommes condamné par les préjugés d'une partie du public. Les détracteurs du « capitalisme » ont beau dire, le capital n'est pas toujours un ogre affamé qui dévore tous les petits à sa portée ; il les nourrit de sa substance, plutôt qu'il ne s'engraisse de la leur. Ce n'est pas un arbre qui absorbe tous les sucs de la terre, épuise le sol et ne laisse rien pousser à son ombre. Au lieu de faire partout la pauvreté autour de lui, il tend plutôt à faire le bien-être, si l'on n'ose dire encore la richesse. Qui veut s'en rendre compte n'a qu'à comparer l'ouvrier italien, l'ouvrier espagnol, l'ouvrier russe, à l'ouvrier parisien, à l'ouvrier anglais, à l'ouvrier américain.

Autre vérité, trop ignorée d'en bas et trop oubliée d'en haut, vérité essentielle qu'il importe d'avoir sans cesse présente : le pouvoir de l'argent, avec la valeur du capital, décroît, à mesure que croît l'argent et que grandit la richesse. Tout au rebours, la valeur du travail va sans cesse en augmentant, à mesure que la richesse augmente. L'accroissement continu de la richesse tourne en quelque sorte contre les riches ; il se fait aux dépens du capital acquis, aux dépens des fortunes transmises en héritage, au profit du travail et de la main-d'œuvre. Le capital mobilier, en s'accumulant, tend lui-même à déprimer sa propre valeur : plus il grandit, plus son rendement baisse ; les capitaux nouveaux viennent diminuer le rapport des capitaux anciens. C'est là une des causes de la baisse du taux de l'intérêt ; la multiplication des richesses tend à réduire l'intérêt de l'argent, partant les revenus des riches. Si ce phénomène semble récent, nous en apercevons les effets partout autour de nous. L'indolent égoïsme du rentier ne gémit pas à tort : il devient, chaque jour, plus malaisé de vivre de ses rentes. Rentiers et capitalistes voient leurs revenus fléchir ; la richesse publique en croissant diminue le rendement des fortunes individuelles. Voilà encore un point par où les nouvelles fortunes mobilières et les anciennes fortunes territoriales diffèrent grandement. Avec la fortune mobilière, rien de semblable à la hausse continue de la rente de la terre, par le seul fait de l'accroissement de la population, telle que Ricardo avait osé l'ériger en loi, — avant que la vapeur et les importations des pays exotiques ne vinssent lui donner un démenti ruineux pour la propriété foncière. Ici, aucun doute : le rendement des biens mobiliers tend à décroître, à chaque génération, par suite de l'abaissement du taux de l'intérêt et de l'avilissement de l'argent. On compare sou-

vent la fortune mobilière à une boule de neige qui va sans cesse grossissant : soit, si elle ne se repose point, si elle est laborieusement entretenue par l'épargne ou accrue par le travail. Sinon, c'est une boule de neige qui, au lieu de grossir, fond petit à petit au soleil, dès qu'elle reste inactive.

Pour grande que semble une fortune financière ou industrielle, fût-ce celle des Vanderbilt ou des Rothschild, une famille ne peut vivre indéfiniment dessus, sans déchoir rapidement. Avec la richesse mobilière, les lois économiques justifient bien vite la loi morale du travail. Si opulens qu'aient été vos aïeux, il ne suffit pas, pour que vous demeuriez riche, que vos pères vous aient laissé leurs richesses (1). S'ils négligent de renouveler leur fortune par l'économie ou par l'intelligence, c'est-à-dire par l'effort personnel, les petits-fils des rois de l'or sont condamnés à voir leur situation s'amoindrir à chaque génération. En ce sens, la loi a beau garantir aux fils l'héritage paternel, la richesse ne se transmet pas longtemps. La nouvelle aristocratie d'argent, ce que vous appelez la nouvelle féodalité, est vouée à une décadence rapide, à moins qu'elle n'ait l'énergie de relever sans cesse le niveau toujours baissant de sa fortune. Le capitaliste, à l'inverse de ce qu'on attribuait jadis au propriétaire foncier, ne possède point de monopole qui lui assure à jamais les jouissances de la richesse. Le capital, l'odieux capital, loin d'engraisser naturellement sans rien faire, ou de garder son embonpoint dans le repos, le capital maigrit avec l'âge, perdant de son poids petit à petit, s'amincissant d'année en année, partout où il vit sur lui-même, sans se refaire par le travail ou par l'esprit d'entreprise. Dans la société capitaliste, l'oisiveté des pères est vite expiée par les enfans, car nulle famille ne peut vivre longtemps dans l'opulence, sur un même capital, si grand soit-il.

A quoi bon nous attarder à ces considérations générales? Pour tout esprit libre, aucun doute : la fortune mobilière, la grande parvenue des temps modernes, n'est ni moins légitime dans son principe, ni plus nuisible dans ses effets que la noble douairière évincée par elle, l'aristocratique reine des sociétés d'autrefois, la richesse territoriale. Loin de là, on pourrait dire que la richesse mobilière favorise davantage le progrès dans toutes les classes, parce qu'elle est plus accessible à tous, aux citadins comme aux ruraux. C'est, par excellence, la forme de la richesse dans la démocratie; elle en sort et elle y mène. Elle a

(1) Le vicomte d'Avenel a mis cette vérité en relief pour le passé : *la Fortune mobilière dans l'histoire*, *le Pouvoir de l'argent* (*Revue des Deux Mondes*, 15 avril 1892).

peine à se constituer en aristocratie durable, à se cristalliser en caste héréditaire, assise sur une base solide. Elle est, pour cela trop changeante, trop fluide. Elle n'offre pas, comme la terre, de support stable, de roc élevé sur lequel bâtir un massif donjon qui défie les siècles. C'est comme une glaise glissante sur laquelle il est malaisé de rien édifier de permanent. — Deux choses, en outre, caractérisent la richesse mobilière et lui donnent sur la propriété foncière un double avantage : son extensibilité et sa divisibilité. Elle est extensible, et elle est divisible, à l'infini, — si bien que, avec les progrès de la civilisation et de la richesse, chaque famille peut espérer en avoir sa part, et une part croissante. A l'inverse de la propriété territoriale, on peut la fractionner, la hacher en parcelles infimes (ce que font les sociétés par actions) sans en entraver la productivité.

Ici l'on nous arrête. — Assez raisonner! nous crient socialistes et « sociologues » de gauche et de droite. Tout cela peut être vrai en théorie; tout cela même peut sembler vrai en fait, si l'on envisage le cours de l'histoire; mais ce qui nous touche, c'est ce qui se passe sous nos yeux, ce dont nous sommes témoins, chaque jour, autour de nous, en France, en Allemagne, en Angleterre, en Europe, en Amérique. Or, que voyons-nous, depuis cinquante ans, depuis vingt-cinq ans surtout? Contrairement aux prédictions des économistes, le capital, au lieu de se répandre en tous sens, tend, presque partout, à s'agglomérer en un nombre de mains de plus en plus restreint. Au lieu de la diffusion de la richesse annoncée par la théorie, nous assistons à une concentration croissante de la richesse. Et ainsi surgit de nos démocraties, vainement émancipées des privilèges féodaux, une féodalité nouvelle, non moins puissante que l'ancienne et peut-être plus oppressive, parce que, à l'inverse des seigneurs du passé et des chevaliers bardés de fer, les seigneurs de l'usine et les hauts barons de la finance ne connaissent d'autre loi que l'amour du lucre, ne songeant qu'à exploiter les serfs de la fabrique et à rançonner le bourgeois des villes ou le manant des campagnes. A l'opposé de la féodalité issue de l'épée, cette féodalité du comptoir ou de la Bourse n'achète la jouissance de ses richesses d'aucun service social; elle s'arroge des droits, sans se reconnaître de devoirs. Mieux valait encore l'aristocratie territoriale. Car la fortune mobilière, au regard de la fortune territoriale, a ce désavantage, pour la société, qu'en volatilisant la richesse, en la rendant en quelque sorte immatérielle, elle l'affranchit, vis-à-vis du peuple et vis-à-vis de la patrie, des charges qui lui incombaient, aux époques où la richesse faisait corps avec le sol. Le joug de la

féodalité d'argent est d'autant plus dur qu'elle est souvent impersonnelle, anonyme, partant insensible; qu'elle ne connaît pas ceux qu'elle écrase, n'ayant ni yeux pour les voir, ni oreilles pour les entendre, sourde aux gémissemens qu'elle provoque et aveugle aux pleurs qu'elle fait couler. Aussi ne vous étonnez point si cette féodalité mercantile est devenue plus odieuse aux peuples qu'aucune aristocratie du vieux temps. Elle a soulevé une aversion universelle; toutes les classes lui sont presque également hostiles. Elle a, contre elle, et les haines accumulées des masses populaires qu'elle asservit, et la jalousie passionnée des noblesses anciennes dont elle usurpe la place, et les justes rancunes de la petite et moyenne bourgeoisie qu'elle est en train de dépouiller.

Et ce n'est pas tout! A en croire certains, cette féodalité de l'argent a une autre ressemblance avec la féodalité de l'épée, et une autre infériorité vis-à-vis des barons du moyen âge. On sait que, à la veille de la Révolution, beaucoup de Français du tiers et de la noblesse se représentaient la féodalité comme une institution d'origine étrangère, importée des forêts de la Germanie par les invasions teutoniques. Ainsi, aujourd'hui, parmi ceux qui dénoncent le plus bruyamment la féodalité nouvelle, beaucoup nous la dépeignent comme une institution étrangère à notre sol et antipathique à notre race, comme le produit exotique d'une autre invasion, d'une conquête sournoise qui s'effectue, clandestinement, sous nos yeux d'aveugles. A les entendre, comme la féodalité médiévale était d'essence germanique, la féodalité moderne est d'essence sémitique. La Révolution n'aurait affranchi le sol gaulois du joug de la première que pour le laisser tomber sous la domination de la seconde. Nous n'aurions fait que changer de servitude, et l'esclavage présent serait pire que l'ancien. Car, en dépit de ses origines, la féodalité germanique avait réussi à se nationaliser parmi nous; elle avait pris racine dans la terre des Gaules; elle était devenue française et patriote, tandis que la féodalité sémitique nous demeure étrangère, par l'esprit, comme par le sang et par les intérêts. Elle n'est point nationale et ne saurait le devenir; elle a des suçoirs pour pomper tous les sucs du sol, mais pas de racines pour s'y implanter. En dépit du mince vernis dont elle se recouvre, elle n'a point de patrie, elle ne se naturalise point: elle est cosmopolite; et, par là, elle reste aussi inférieure à la féodalité guerrière, au point de vue national qu'au point de vue social. Elle est non moins nuisible à l'État qu'au peuple; et tant qu'elle sera debout, ni l'État ne saurait reprendre son indépendance, ni le peuple recouvrer sa liberté. — Voilà bien des griefs, et je

ne sais s'il nous sera possible de les examiner tous aujourd'hui. Voyons, d'abord, ce que vaut ce rapprochement entre le présent et le passé, entre notre régime industriel et le régime féodal.

II

Elle est déjà ancienne, cette expression de féodalité financière et industrielle. Qu'elle nous vienne de Saint-Simon ou de Proudhon, elle est, à tout le moins, vieille d'un demi-siècle. Il est vrai qu'elle a fait du chemin depuis que Proudhon l'a lancée dans le monde, comme une de ces formules tapageuses dont cet assembleur de paradoxes se plaisait à scandaliser les oreilles bourgeoises (1). Pour être devenue courante, la formule proudhonienne en est-elle plus juste? Les nations modernes ont-elles, déjà, vraiment, enfanté une féodalité nouvelle? ou n'est-ce là qu'une vague et vide métaphore? Oui et non, selon les points de vue. Il est permis de découvrir des ressemblances plus ou moins ingénieuses entre la grande industrie moderne ou la haute banque contemporaine et la féodalité ancienne. Je n'oserais dire que ce soit là pur jeu d'esprit; encore, l'industrie se prête-t-elle plus à pareil rapprochement que la finance. Des mines, des filatures, des hauts fourneaux, qui comptent des centaines et des milliers d'ouvriers, forment, si l'on veut, une sorte de fief bourgeois, — à la condition, bien entendu, de ne pas trop presser le sens des termes. Prétend-on retrouver, dans la société contemporaine, l'équivalent des comtés, des duchés d'autrefois, ce ne peut être ailleurs. Les chefs d'industrie, les grands manufacturiers ont beaucoup plus de ressemblance avec les barons du moyen âge que les gentilshommes de vieille race qui n'ont gardé, de leurs ancêtres plus ou moins authentiques, que des titres vides, vains souvenirs de choses mortes. Si quelque chose, dans notre société, correspond aux seigneurs, aux *Herren*, aux *Ricos Hombres* des époques féodales, c'est assurément le grand fabricant, le manufacturier qui, dans l'enceinte de ses usines, exerce sur des centaines d'hommes un pouvoir réel. Ils ont beau, ces grands industriels aux noms roturiers, ne pas avoir toujours conscience de leur rôle historique (Saint-Simon et les saint-simoniens avaient en vain essayé de la leur donner), ils sont, à bien prendre, la vraie noblesse,

(1) Voyez notamment la préface de la 3e édition du *Manuel du spéculateur à la Bourse* (décembre 1856). Proudhon y signalait la naissance d'une féodalité industrielle, sortie de « l'anarchie industrielle » et devant aboutir à une concentration plus puissante, à ce qu'il appelait « l'empire industriel », en attendant « la république industrielle ».

l'aristocratie effective de la société moderne ; les autres, les héritiers ou les usurpateurs des écus armoriés, ne sont guère que le décor frivole de la vie mondaine et les ombres élégantes d'un passé évanoui.

Mais est-il vraiment sorti de la société nouvelle, avec une nouvelle aristocratie, une nouvelle féodalité ? Qu'on s'en attriste ou qu'on s'en réjouisse, cela est douteux pour qui n'est pas la dupe de vagues analogies. Rien, à tout prendre, — et, si nous étions sages, peut-être l'aurions-nous à regret, — rien de moins féodal que notre société moderne. Je ne vois pas que la France contemporaine ressemble à un donjon baronial ou à un manoir seigneurial, dans lequel la démocratie ait fait irruption sans pouvoir l'aménager à son usage. Entre notre société et la féodalité historique, j'aperçois, d'abord, une première et grave différence qui touche toute la vie politique et, par elle, toute la vie sociale. Sous le régime féodal, l'autorité et la propriété étaient, d'habitude, confondues ; la souveraineté était liée à la possession de la terre. C'était là un des caractères essentiels de la féodalité ; or, rien de pareil dans notre société. Le pouvoir ne suit point la fortune mobilière, comme il suivait autrefois la propriété foncière ; le droit de commander n'appartient pas, *de jure*, à l'argent et à la grosse maison bourgeoise, comme il appartenait autrefois à la terre et au château. A cet égard, loin de rappeler la féodalité, notre société en est tout l'opposé. La propriété, la richesse, comme telle, n'a aucun privilège dans l'État. Les droits et facultés que la France du moyen âge attribuait au seigneur féodal, que l'Angleterre du XVIIIe siècle concédait au lord ou au *squire*, la France contemporaine ne les accorde point au gros industriel ou au gros commerçant. Le millionnaire n'a nulle part, chez nous, le droit de haute et basse justice ; il n'est ni administrateur, ni juge de droit comme l'était, naguère encore, dans sa paroisse ou son comté, le squire anglais. En ce sens, il s'en faut que nous soyons sous le règne de l'argent. En ce sens, la richesse n'est plus qu'une reine détrônée ; et jamais l'argent n'a été moins souverain. Quand nous disons qu'il règne sur nous, c'est au moral surtout, c'est sur nos cœurs et sur nos âmes. En droit, il n'a aucun pouvoir dans l'État ; il n'exerce sur lui qu'une influence indirecte, par séduction ou par corruption. Le souverain, c'est le nombre, le suffrage universel, c'est-à-dire la foule, ceux qu'on assimile, gratuitement, aux vilains ou aux serfs des temps féodaux.

Le suffrage universel, l'omnipotence du nombre, deux choses qu'il n'est point permis d'oublier quand on parle de la féodalité industrielle, ou du règne de l'argent. Ne dites point : Ceci tuera

cela ; il faudrait plutôt dire l'inverse. Le suffrage universel est la négation du système féodal, et de toute oligarchie. La France, l'Angleterre surtout, ont connu un régime sous lequel l'aristocratie d'argent, grâce au cens électoral, était maîtresse du parlement et du gouvernement. Que ces temps sont déjà loin ! Toute trace de ce régime d'oligarchie bourgeoise a disparu de la France. Nous sommes en train de lui en substituer un autre tout contraire. On pourrait dire que tout l'effort de notre démocratie, au XIXe siècle, a été d'opérer un divorce légal entre la propriété et l'autorité, entre la fortune et le pouvoir. Le divorce a été prononcé ; elles ne sont pas rares, déjà, les localités où l'argent est d'un côté, et le pouvoir de l'autre. Dans les centres industriels qu'on nous dépeint comme leurs fiefs, les chefs d'industrie n'arrivent pas toujours à se faire nommer conseillers municipaux. Les temps approchent où les dépenses et les impôts de l'Etat et des communes seront, d'habitude, votés par ceux qui ne les payent point. A aucune époque, sous aucun régime, la fortune n'a eu moins de droits, et moins de garanties. Ses ennemis s'en réjouissent et la regardent, déjà, comme une proie sans défense qu'ils s'apprêtent à dévorer.

Les riches, dira-t-on, possèdent des moyens d'influence indirects. Par leur fortune et par la clientèle groupée autour d'eux, ils conservent, malgré tout, dans la commune ou dans l'État, un ascendant supérieur à leur nombre. Les lois ont beau l'avoir dépouillé de tout privilège, il n'est pas toujours vrai que le vote du riche ne pèse point davantage que celui du pauvre. Le grand propriétaire, le grand industriel entraînent, après eux, de nombreux suffrages dont ils disposent presque à leur gré. — Je voudrais, pour la France, que cela fût encore une vérité ; mais, en bien des contrées, dans les centres industriels notamment, cela est déjà de l'histoire ancienne. Ils se font rares les patrons qui mènent leurs ouvriers au scrutin, comme les patriciens romains conduisaient au forum leurs cliens. En mainte région, les ouvriers votent, ostensiblement, contre leurs patrons. Le patron est, pour eux, l'ennemi ; et ils le lui montrent à coups de bulletins. Nous touchons, ici, à une autre différence entre notre société et la société féodale, et ici encore, au lieu d'une ressemblance, nous ne trouvons entre elles qu'un contraste.

La féodalité était, essentiellement, une hiérarchie sociale. Or, peut-on dire que nous possédions, aujourd'hui, une hiérarchie sociale, sanctionnée par les lois, ou consacrée par les mœurs ? Non, sans doute ; cela manque manifestement à notre société ; et certains lui en ont fait un reproche. A l'inverse de l'épée et de la propriété territoriale, l'industrie, la finance, le commerce, les

grandes puissances du monde contemporain, n'ont pas su fonder une hiérarchie des classes, une hiérarchie du travail, avec une gradation des rangs et des droits. Ce qu'ils n'ont pu faire jusqu'ici, je doute qu'ils y parviennent jamais. C'est là, aux yeux de beaucoup, la grande infériorité de notre état social ; c'est parce que la société nouvelle n'a pas su se solidifier, se cristalliser en classes, en rangs, en états échelonnés, qu'elle est si agitée, si divisée, si instable, si précaire. La grande industrie avait-elle en elle-même les élémens d'une classification sociale, à cadres stables, elle n'a pas réussi à les coordonner ; elle est restée à l'état fluide. Par là, et c'est le point capital, au lieu de reproduire la féodalité, elle est en opposition avec la féodalité. Ce qui nous fait précisément défaut, pourraient dire les admirateurs du passé, c'est une féodalité industrielle, c'est-à-dire une organisation sociale ; et c'est parce que nous n'en possédons point, que nos sociétés modernes, à peine vieilles d'un siècle, restent exposées à toutes les convulsions et les révolutions. Ainsi la mer agitée par tous les vents.

Quant à ceux qui dénoncent, avec le plus de passion, la mercantile féodalité industrielle, ils oublient, s'ils l'ont jamais su, ce qu'était la féodalité aux époques de sa force. Ils ne voient dans le grand nom dont ils affublent l'égoïste aristocratie d'argent qu'un sobriquet injurieux, fait pour soulever, contre les seigneurs de l'usine ou contre les princes de la finance, les haineuses révoltes des masses. On sait si peu, chez nous, ce qu'était le régime féodal ; l'enseignement, tel qu'il est donné aux enfans du peuple, est plus propre à en obscurcir la notion qu'à l'éclairer. Autrement, nous sentirions qu'en les assimilant aux seigneurs féodaux, nous faisons, aux rois du commerce et de l'industrie, beaucoup plus d'honneur qu'ils n'en méritent. Car la féodalité fut, en son temps, une chose grande et noble, à laquelle, malgré tous leurs services, ni la grande industrie ni la haute finance ne sont dignes d'être comparées. Elles n'ont, pour cela, d'habitude, ni assez d'ampleur, ni assez de stabilité, ni assez de générosité d'âme, ni assez de hauteur de vues et de noblesse de cœur. Elles n'ont surtout pas assez conscience de leur fonction ; elles n'ont pas assez le sentiment de leur responsabilité. Elles commencent à peine à se douter qu'elles peuvent avoir une mission sociale. Prenez la féodalité chrétienne, au contraire, à l'époque de Philippe-Auguste ou de saint Louis, quand elle était encore digne de son rôle, — et non pas la noblesse enrubannée et pensionnée de l'ancien régime, pourvue de privilèges que ne justifiaient plus ses services et devenue une sorte de parasite de cour. Qu'est-ce que la féodalité ? une hiérarchie, avons-nous dit ; non pas seulement une hiérarchie des rangs, une

échelle des classes et conditions, mais une hiérarchie des droits et des devoirs, une échelle graduée de patrons et de cliens, le long de laquelle, du haut en bas de la société, du roi au serf, le seigneur doit aide et protection à son vassal, et le vassal, en retour, aide et fidélité à son suzerain. Ce n'est point là, me semble-t-il, le spectacle que nous offrent l'industrie et la finance contemporaines. Où voyons-nous, dans nos usines, cet échange affectueux de mutuels services, cette gradation et cette réciprocité des droits et des devoirs, entre les chefs et les subordonnés ? Où se retrouvent, hélas ! dans nos mines ou dans nos manufactures, la foi et le loyal hommage sur lesquels a reposé, durant des siècles, toute l'Europe féodale ? Et qui oserait dire que les sentimens des ouvriers ou des contremaîtres envers leurs patrons soient ceux de fidèles vassaux envers leur suzerain ? Ce qui manque entre eux, c'est ce qui faisait la force de la féodalité, un lien moral.

Supposez un instant, comme l'imaginait un jour M. Émile Montégut, que la grande industrie, avec la vapeur et les machines, est née au moyen âge. Les rapports du maître et de l'ouvrier eussent été fort différens. C'est alors que le monde eût vu une féodalité industrielle. « Il y aurait eu un chapelain dans les manufactures. Maîtres et ouvriers se fussent agenouillés au pied des mêmes autels. Sous cette influence morale, une hiérarchie du travail se fût organisée, des droits et des devoirs mutuels seraient nés. En retour de l'obéissance et du travail de son serviteur, le maître aurait étendu sur lui sa protection (1). » Une véritable féodalité industrielle, une hiérarchie des rangs, librement acceptée, n'eût pu en effet se former qu'à l'abri de l'Église, sous le couvert de la religion. Ils en ont le sentiment, ceux de nos réformateurs modernes qui veulent baptiser l'usine et christianiser l'industrie. C'est une des choses qui soulèvent contre eux les défiances des masses, impatientes de toute hiérarchie. Quoi qu'il en soit, il suffit de cette supposition de M. Montégut pour faire comprendre à quel point notre société industrielle diffère de la féodalité. Elle n'a rien de ce qui faisait le prix et la vertu du régime féodal, de ce qui, en dépit de tous les abus, l'a fait durer tant de siècles. Elle n'en a ni la valeur morale, ni l'efficacité sociale. Car il y avait un principe spirituel, il y avait une âme dans la féodalité ; et c'est ce qui fait défaut à nos sociétés industrielles, malgré tous les efforts d'hommes généreux pour leur en insuffler une.

Notre société industrielle n'a pas d'âme. Par là, force est bien de le confesser, elle est inférieure à la société féodale. Entre

(1) Émile Montégut, *Libres opinions morales et philosophiques*, p. 165 *De la toute-puissance de l'industrie ;* étude publiée dans la *Revue* du 1er mars 1855.)

les employés et les employeurs, il n'y a guère que des liens matériels, le lien du salariat entre la main qui paye et les mains qui sont payées; et toutes les tentatives pour nouer entre eux des liens moraux sont, hélas! demeurées impuissantes. Ce n'est pas qu'il n'y ait, dans ce sens, d'énergiques et méritoires efforts. Des chefs d'industrie, dont le nombre grandit tous les jours, s'appliquent à prendre sur eux les devoirs multiples d'un patronage véritable; mais, loin de s'en applaudir, les ouvriers sont plutôt enclins à s'en offusquer. Si le chef d'industrie montre quelque disposition à devenir un patron, un protecteur effectif, l'ouvrier n'en montre guère à devenir un protégé, un vassal, un client. Contraint par la nécessité d'accepter du travail d'un maître bourgeois, il n'accepte point de subordination morale. Il s'estime, dans son cœur, l'égal de son maître; et s'il lui faut obéir, il préfère se regarder comme un serf, un esclave assujetti par la force et guettant l'heure de la révolte. Mais, en cela, il se trompe, lui aussi; il est la dupe de son orgueil blessé. Quoi qu'il veuille nous en faire accroire, il n'est pas serf; il n'a rien des *adstricti glebæ;* il n'est pas enchaîné à la glèbe de l'usine; il est maître de ses bras et de sa personne; et il le montre assez, par ses grèves et ses coalitions.

Qu'on prenne la féodalité par ses grands aspects, ou par ses côtés sombres; qu'on s'en fasse un idéal de société hiérarchique, ou qu'on la maudisse comme un régime d'oppression, nos sociétés industrielles en diffèrent profondément, radicalement. Elles ne lui peuvent être comparées ni en bien, ni en mal : elle ne méritent ni cet honneur, ni cette injure. Et ce n'est point vers une féodalité qu'évoluent, en ce moment, nos sociétés modernes. Tout au rebours, au lieu des sentimens de foi et de solidarité qui liaient le seigneur à ses hommes et le vassal à son suzerain, l'esprit de défiance et de haine, d'inférieur à supérieur, d'ouvrier à patron, souffle presque partout sur nos ateliers. La devise féodale était: « Dieu et mon seigneur; » leur devise est : « Ni Dieu ni maître. » Il y, a dans chaque ville, dans chaque usine, comme une guerre intestine, guerre sourde ou déclarée, entre maîtres et ouvriers. Nos sociétés industrielles n'ont pas su enfanter de hiérarchie, partant de féodalité; les modernes ne connaîtront plus de cadres sociaux gradués sur une échelle fixe. Il est maintenant trop tard; l'usine et la fortune mobilière ne nous rendront point ce qu'avaient donné au moyen âge le château fort et la propriété foncière. Si, à travers notre anarchie morale, on entrevoit une tendance à de nouveaux groupemens des forces sociales, ce n'est point dans le sens féodal, hiérarchique, mais dans un sens tout différent et un esprit tout opposé.

III

Au point de vue moral, comme au point de vue politique, pour qui considère les sentimens et les idées, les bases spirituelles sur lesquelles reposent les sociétés, je ne vois rien de moins féodal que la France contemporaine. En est-il autrement, sous le rapport économique, quand on examine la diffusion de la richesse et de la propriété? Si l'industrie et la finance modernes n'ont pas su ramener les sociétés contemporaines à l'esprit hiérarchique du moyen âge; si le banquier et le manufacturier n'ont pas su créer, dans l'Etat, le « pouvoir industriel » rêvé par Saint-Simon, est-il vrai que la concentration des capitaux a reconstitué une sorte de féodalité matérielle, d'autant plus lourde et plus oppressive qu'étant sans âme et sans tradition, elle a tous les vices de la féodalité ancienne, sans en connaître les devoirs et sans en posséder les vertus?

Aux yeux du grand nombre, aux yeux de tous ceux qui jugent d'après les apparences, la chose est claire. En dépit de la suppression des privilèges, malgré les lois de succession qui semblaient devoir assurer le morcellement des fortunes, la richesse tend, de nouveau, à se ramasser aux mains de quelques-uns. Industrie, finance, commerce, les petits sont partout dévorés par les grands. L'argent va à l'argent, comme le fer à l'aimant; la fortune mobilière tourne à un monopole de fait, au profit de quelques hauts et puissans seigneurs qui accaparent toute la richesse publique et tiennent dans leur dépendance les peuples et les gouvernemens. Les masses populaires sont asservies, les classes moyennes sont menacées de disparaître. Comme la grande féodalité s'était constituée aux dépens des possesseurs de petits fiefs, on nous assure que la moderne féodalité, industrielle et financière, se constitue, sous nos yeux, aux dépens de la petite bourgeoisie (1). C'est là un des axiomes du socialisme; et c'est devenu un des lieux communs favoris des moralistes de la chaire et du journal.

On va répétant que la richesse s'accumule dans les coffres-forts de quelques Crésus, et que le « capitalisme » aboutit à l'enrichissement des riches et à l'appauvrissement des pauvres. Le pape Léon XIII, lui-même, n'a pas craint de nous représenter la richesse « affluant dans la main du petit nombre, tandis que l'indigence reste le lot de la multitude; *divitiarum in exiguo numero*

(1) Ainsi, par exemple, M. E. Drumont, *la Fin d'un monde*, p. 51.

affluentia, in multitudine inopia (1). Et plus loin, dans la même encyclique, *Rerum novarum*, le Saint-Père nous montrait « le monopole du travail et des effets de commerce devenu le partage d'un petit nombre de riches et d'opulens (*opulenti ac prædivites perpauci*) qui imposent un joug presque servile à l'infinie multitude des prolétaires » (2). Monopole et accaparement d'un côté, indigence et asservissement de l'autre, c'est presque le tableau que font de notre société les socialistes condamnés par le Saint-Père. Ce n'est plus le régime féodal, sanctionné si longtemps par l'Église; ce serait, sous des formes menteuses, l'antique esclavage des sociétés païennes. Si un pareil langage devait se prendre à la lettre, s'il n'y avait réellement, en face les uns des autres, qu'une poignée de riches, maîtres absolus de l'industrie, et une multitude de prolétaires réduits à l'indigence, rien ne saurait plus nous sauver. Jacqueries et guerres serviles, tel serait l'horoscope du XXe siècle.

Des seigneurs et des serfs, pour ne pas dire des esclaves, sans échelons intermédiaires entre eux; des maîtres dont le nombre va sans cesse diminuant, des esclaves dont le sort va tous les jours empirant, est-ce bien là l'image fidèle de la société moderne? Écartons les généralités dont les brouillards obscurcissent toutes les questions; défions-nous des lieux communs oratoires. Pour se rendre compte des phénomènes sociaux, il faut avoir la patience de les analyser, avec les balances de la statistique et avec le microscope des monographies. Hors de là, rien n'est sûr. Y a-t-il vraiment concentration des richesses, et, si cela est, en quel sens et dans quelles mains?

Deux lois semblent dominer le monde moderne, le monde économique surtout : la concurrence vitale et la concentration des forces; mais la seconde n'est pas toujours la suite de la première. Elle a ses causes propres. Finance, industrie, commerce, partout, depuis un siècle, les capitaux et les engins de production tendent à se concentrer; rien de plus vrai. La raison en est

(1) *Encyclique sur la condition des ouvriers.* Un tel langage n'est pas, du reste, une nouveauté dans l'Église. Nous avons remarqué déjà que, depuis les Pères, il était de tradition dans l'Église et dans l'éloquence sacrée de marquer fortement le contraste entre l'opulence des uns et la misère des autres. C'est une façon d'émouvoir les privilégiés de la fortune en faveur de ceux qui souffrent. (Voyez *la Papauté, le Socialisme et la Démocratie*, 1892, p. 86, 88.)

(2) Telle est du moins la traduction « officielle » de l'Encyclique. Le texte latin est un peu moins catégorique; on n'y trouve pas le mot de monopole, et il s'y rencontre un correctif (*fere*, presque) omis par le traducteur français. *Huc accedunt et conductio operum et rerum omnium commercia fere in paucorum redacta potestatem, ita ut opulenti ac prædivites perpauci prope servile jugum infinitæ proletariorum multitudini imposuerunt.*

aux choses, plus qu'aux hommes, aux nécessités de l'industrie et du commerce, aux conditions mêmes de la production; et non au capitalisme, à notre état social, à notre régime économique, à nos lois bourgeoises; car nos codes bourgeois poussent plutôt au morcellement des forces et des fortunes. Ce qui a le plus travaillé à cette concentration industrielle et financière, nous le savons bien : c'est la vapeur qui a substitué la grande industrie à la petite; c'est la houille et les moteurs mécaniques qui ont dressé vers le ciel des cheminées, hautes comme les clochers, et rassemblé des multitudes, de tout âge et de tout sexe, en de mornes usines, aussi vastes que des cathédrales. A prendre le jargon des « sociologues », la faute en est au « machinisme » plutôt qu'au « capitalisme ». Et pour détrôner la grande manufacture et décentraliser l'industrie, pour restaurer l'ancien régime des petits patrons et des petits ateliers, il ne faudrait rien moins qu'une autre révolution dans la mécanique, comme la découverte de moteurs nouveaux, électriques ou autres, capables de « démocratiser » la force motrice, de la mettre à la portée des humbles et des isolés, de la distribuer à peu de frais jusqu'aux ateliers de famille, à l'établi de l'ouvrier, à la machine à coudre de l'ouvrière. Encore, la production en grand, l'association des forces et des capitaux présentera toujours de tels avantages qu'aucune invention peut-être ne prévaudra contre la grande manufacture. Les donjons des seigneurs et les tours crénelées du château féodal ont pu être rasés par les bandes noires; les vulgaires usines de briques, aux murs enfumés, survivront à toutes nos révolutions.

Le grand commerce et la banque ont marché de pair avec l'industrie, stimulés par des causes analogues. Les travaux publics, les chemins de fer, la navigation à vapeur, les mines et la métallurgie, les transformations mécaniques de l'industrie exigeaient la création de grandes compagnies. Et comme il fallait réunir d'immenses capitaux pour construire et pour exploiter les nouveaux engins de production, il fallait de grandes banques pour fonder ou pour soutenir les grandes compagnies et les grandes sociétés industrielles. L'État lui-même, par ses dépenses toujours croissantes, l'État moderne, presque également prodigue pour la paix et pour la guerre, l'État démocratique, avec son insatiable besoin d'argent, avec ses déficits chroniques et ses incessans appels au crédit, l'État, tout le premier, a contribué plus que personne à l'essor de la haute banque. Et de fait, ce que vous appelez la féodalité financière est né et a grandi avec les emprunts d'État, au lendemain des guerres napoléoniennes.

Plus tard, enfin, est venu le grand magasin, l'énorme et bour-

donnant bazar de l'Occident qui, dans ses galeries au luxe criard, réunit les marchandises dispersées naguère chez mille commerçans. De tous les châteaux de la nouvelle féodalité, ce banal palais, édifié sur les ruines des petites boutiques, est peut-être celui qui provoque le plus de jalousies et le plus de rancunes. N'importe; par les facilités assurées au public, les grands magasins ont conquis sa faveur, et rien désormais ne les lui fera déserter. — Ainsi donc, impossible de le nier; heureux ou regrettable, il s'est produit, pour des causes analogues, dans toutes les branches de l'activité économique, un mouvement de concentration qu'il est presque aussi facile d'expliquer que de constater (1). Cette concentration industrielle et commerciale ne s'est pas opérée sans faire de victimes. Des classes entières en ont pâti; de nombreuses familles, ouvrières ou bourgeoises, ont vu leurs conditions d'existence brusquement transformées. L'évolution industrielle et commerciale, utile et féconde au point de vue économique, a parfois amené une perturbation sociale. Là où les petits ateliers cédaient la place aux usines monumentales et les humbles boutiques aux vastes bazars, les petits patrons étaient forcément convertis en employés, en commis, en contremaîtres, parfois en simples ouvriers. Des hommes autrefois indépendans, vivant chez eux en famille, sont contraints de travailler au dehors, pour le compte d'autrui. De son côté, l'ouvrier, l'ancien compagnon qui mangeait à la table de son maître, s'est vu enrégimenter en d'anonymes brigades de travailleurs; il a dû renoncer à l'espoir d'arriver au patronat. N'avons-nous pas là un équivalent moderne de l'évolution d'où est sorti le régime féodal? — Ici, en effet, les analogies sont réelles; mais, à travers les ressemblances, que de différences encore!

Anciens patrons et anciens compagnons sont-ils bien, comme on nous le dit, devenus les serfs, les corvéables de l'usine ou des grands magasins? Remarquez que, pour ce qui est de l'usine, personne ne songe à la fermer. Nous pouvons déplorer l'extension des grandes manufactures; aucun de nous n'aurait l'idée de les mettre sous les scellés, comme naguère les chapelles des jésuites. Les socialistes eux-mêmes ne rêvent que d'en chasser le patron; et notre préoccupation, à tous, est uniquement d'y relever la situation matérielle et morale de l'ouvrier. Et quand ce relèvement ne s'accomplirait pas, petit à petit, sous nos yeux, pouvons-nous, en bonne justice, assimiler nos ouvriers à des serfs, tenus dans un es-

(1) Certaines branches de commerce cependant sont, pour des raisons multiples et au grand dommage du public, demeurées en dehors de cette concentration; ainsi la boulangerie, la boucherie et généralement les denrées alimentaires.

clavage légal? Qu'importe, disent les socialistes, que la loi considère l'ouvrier comme un homme libre, si les nécessités économiques le maintiennent dans la dépendance d'un maître? Soit; mais l'ouvrier est-il donc, vraiment, dans une dépendance servile? La société bourgeoise le livre-t-elle sans défense à l'arbitraire du capital dont la faim le contraint à subir les conditions? Passe encore quand les ouvriers, isolés à dessein par la loi, ne possédaient ni le droit de coalition, ni le droit d'association; mais ce temps est déjà loin. L'association a mis aux mains des prolétaires une arme qui leur permet de lutter contre le capital. *Trade's unions* et syndicats veillent, avec un soin jaloux, à ce que l'ouvrier ne soit ni serf ni esclave; et, de fait, ni à Paris ni à Londres, l'ouvrier n'a le cœur ou l'attitude d'un serf.

Elles ont bien changé, depuis quelque vingt ou trente ans, les relations d'ouvrier à patron. Ce qui restait des anciennes mœurs patriarcales tend à disparaître, et cette révolution, qui partout dresse l'ouvrier en face du patron, est une conséquence directe de la concentration industrielle.

Qu'on veuille bien y réfléchir, les ouvriers des grandes manufactures, ces soi-disant serfs de l'industrie capitaliste, ce sont eux qui, par la faculté de faire masse, ont appris aux classes ouvrières à tenir tête au capital. L'ouvrier de nos jours est souvent plus à plaindre dans la petite industrie que dans la grande; car les travailleurs isolés ont plus de peine à se défendre contre les exigences du patron et contre la tyrannie des exploiteurs. C'est parmi eux surtout que sévit le *sweating system* (1). La mobilisation des ouvriers en armées industrielles, enrégimentées par les grandes manufactures, leur a donné la force et la conscience de leur force. Séparés par les cloisons des petits ateliers, ils étaient comme une poussière humaine sans cohésion et sans consistance. L'usine les a réunis, agglomérés en masse compacte; des travailleurs dispersés, de la main-d'œuvre éparse, elle a fait un bloc solide, cimenté par le sentiment de la solidarité. Les ouvriers ont appris à penser et à vouloir en commun; ils ont formé un organisme vivant. Ils sont déjà une puissance dans l'État. S'ils ne peuvent toujours, à leur gré, faire monter le taux des salaires et baisser le nombre des heures de travail, ils ont forcé les chefs d'industrie à débattre avec eux, patiemment, les conditions du salaire et du travail. Au lieu d'une cause d'asservissement, la concentration industrielle est devenue, pour l'ouvrier, un principe d'émancipation. Grâce à l'usine, ce que n'eussent pas osé rêver ses ancêtres, ce prétendu

(1) Voir les *Études sur l'Angleterre*, de M. Julien Decrais.

serf de la machine ne craint pas d'entrer en lutte avec les grands seigneurs de l'industrie. Déjà souvent il prétend, à son tour, faire la loi. Cette fabrique, construite et outillée aux frais du capital, les prolétaires salariés par le fabricant réclament le droit de la régenter. Pour un peu, beaucoup diraient déjà : La maison est à nous, c'est à vous d'en sortir.

La concentration commerciale a-t-elle eu les mêmes effets que la concentration industrielle? Oui et non, peut-être parce que l'évolution commerciale étant moins avancée et moins générale, elle n'a pu encore sortir toutes ses conséquences. Ici, l'autorité du maître est d'habitude restée intacte, et les victimes temporaires de la concentration des grands magasins n'y ont pas toujours trouvé les mêmes dédommagemens que dans la grande fabrique. Patience, le temps viendra où les gros commerçans devront, eux aussi, compter avec les syndicats de commis, et avec les syndicats ouvriers (1). En attendant, l'évolution est trop récente pour qu'il n'en reste pas, dans certaines couches, un malaise prolongé. A qui se voit contraint de fermer boutique, à l'honnête marchand du faubourg Saint-Germain ou de la Chaussée-d'Antin, qui, au lieu de léguer sa maison à ses fils, est obligé de solliciter pour eux une place de commis de nouveautés, le grand magasin doit paraître une invention diabolique. Aussi je ne m'étonne pas des doléances du petit commerce. Mais à qui doit-il s'en prendre? Au capitalisme? Je n'imagine toujours pas que ce soit au « sémitisme », bouc émissaire des « sociologues » ingénus. Le sémitisme, on nous permettra de le noter en passant, n'y est pour rien. Grands magasins ou grandes usines, — alors même qu'il s'y rencontrerait, çà et là, des capitaux israélites (2), — ne sont, à aucun degré, une invention juive. On pourrait même dire que les grands magasins sont plus menaçans pour le juif que pour le chrétien; car, dans le centre et dans l'est de l'Europe, chez nous-mêmes, en France, beaucoup d'israélites s'adonnent au petit commerce. Aucune race peut-être, on le lui reproche assez souvent, n'a autant pratiqué le commerce de détail. Aussi, loin d'être imputables aux sémites, et bien loin d'être un instrument de ce qu'on a dénommé la « prépondérance juive », les grands magasins, — et à certains égards nous verrons qu'il en est de

(1) De tous les griefs contre les grands magasins, le plus sérieux est celui que fournit la rigueur des conditions imposées par eux, dans certaines branches de travail, aux ouvriers ou aux ouvrières isolés auxquels ils font la loi. A ces abus, signalés par les travaux de M. du Maroussem, le remède devra encore venir de l'association des forces ouvrières.

(2) Je noterai ainsi que les fondateurs des magasins du Louvre, MM. Hériot et Chauchard, ont eu, à l'origine, en 1855, le concours financier de MM. Pereire.

même des grandes banques — ont porté un coup à nombre d'enfans de Jacob. Le petit juif, le petit détaillant risque d'en être partout la première victime.

La concentration mercantile, nous l'avons montré, n'a rien à démêler avec la race (1). Industrie ou commerce, les grandes agglomérations d'ouvriers et de capitaux sont sorties des besoins de la société nouvelle. On accuse les grands magasins d'accaparement, de monopole: en fait, leur succès vient de ce qu'ils ont renouvelé les méthodes du commerce, et non pas uniquement de ce qu'ils peuvent vendre à meilleur marché. On leur impute à crime de diminuer le nombre des intermédiaires. Mais réduire le nombre des intermédiaires, rapprocher le consommateur du producteur, n'est-ce pas un bien pour l'ensemble de la nation? Socialistes ou antisémites, tous ceux qui se posent en adversaires du « parasitisme » s'en devraient féliciter ; car, si quelque chose tient du parasite, c'est encore le petit commerce qui, ne faisant que peu d'affaires, ne saurait vivre qu'en prélevant sur le public des bénéfices élevés (2). Quand ils diminuent le nombre des commerçans et des détaillans de toute sorte (et le nombre, malgré tout, en reste toujours énorme), les grands magasins font tout le contraire de ce qu'on reproche d'habitude au sémitisme et au juif. Ils tendent à nous émanciper des intermédiaires inutiles et des courtiers ruineux, ils travaillent à notre affranchissement économique. Et cela de plusieurs manières. En introduisant la vente à prix fixe, en chiffres connus, et en substituant l'achat au comptant à l'achat à crédit, ils nous ont délivré des pratiques les plus choquantes des marchands orientaux, juifs, grecs ou arméniens, des « pratiques judaïques », comme disent les antisémites, oublieux que toutes ces répugnantes façons de duper ou d'écorcher le client étaient en usage, chez nous, au bon vieux temps. Non contens de nous affranchir de l'ignoble marchandage, ils ont mis fin à l'exploitation des acheteurs par le marchand et aux manœuvres usuraires tant reprochées aux juifs. Le petit commerce avait, plus ou moins, partout, les défauts imputés d'habitude aux trafiquans juifs ou arméniens, tendance à surfaire les prix, à mettre à profit l'inexpérience des naïfs ; les grands magasins l'ont contraint à s'en défaire. Service matériel et service moral à la fois, car le niveau moral du commerce en a été relevé ; service dont on ne mesure

(1) Il ne faut pas croire, du reste, que les grands magasins aient tué tout le petit et le moyen commerce. A Paris même le nombre des patentables de toute sorte n'a cessé de croître. Voir les statistiques municipales de M. Bertillon pour l'année 1893.

(2) On calcule qu'il est malaisé, au petit commerce de détail, de descendre au-dessous d'une majoration de 30 p. 100 sur les prix payés à l'industriel.

bien toute l'importance que dans les pays de l'Est qui n'en ont pas encore eu le bénéfice. Mais les préjugés n'entendent pas raison, et les intérêts froissés crient. Le petit commerce, qui se dit mourant, le petit commerce est encore le nombre, et les politiciens, avant tout soucieux de l'enjeu électoral, épousent volontiers ses doléances. Par cela même qu'ils sont grands, les grands magasins ont, pour certains démocrates, un air d'aristocratie, et inconséquence populaire, beaucoup, adoptant les rancunes du petit commerce, en même temps qu'aux grands magasins, s'en prennent aux sociétés coopératives, à l'institution démocratique par excellence, — aux coopératives qui offrent au menu peuple le plus sûr instrument d'émancipation, aux coopératives de consommation notamment qui menacent d'affranchir l'ouvrier de l'exploitation du boucher, du boulanger, de l'épicier du coin (1).

Fort bien, nous dira-t-on ; mais ne voyez-vous point que, avec cette concentration des capitaux, avec la diminution ou la disparition des intermédiaires, petits commerçans et petits patrons, disparaît, à brève échéance, la classe moyenne elle-même? Ce n'est rien moins que l'existence ou le recrutement de la bourgeoisie qui est en cause. Que le commerce passe, tout entier, aux mains d'une féodalité de gros marchands, ou qu'il tombe à celles d'une démocratie coopérative, peu importe ; la société sera comme fendue en deux classes : les maîtres et les ouvriers, les riches et les pauvres, l'oligarchie des capitalistes et la plèbe des prolétaires; bref, les nouveaux seigneurs et les nouveaux manans, une mince féodalité d'argent d'un côté, tout le peuple de l'autre. Séparation radicale, qui ne peut réjouir que les socialistes, car il est trop aisé de prévoir ce qu'il adviendra de la société, le jour où, pour la défendre, elle n'aura, derrière elle, que les gros industriels et les gros marchands.

Supprimer les classes moyennes, couper la société en deux, comme par une tranchée à pic, ce serait là en effet le grand péril social. Il vaut la peine de s'en inquiéter. Mais cette élimination des rangs intermédiaires, si elle semble s'effectuer sur quelques points, peut-on dire que ce soit un phénomène général? Quand le nombre des petits patrons irait, partout, diminuant, avec les petits ateliers et les petites boutiques; quand beaucoup d'anciens chefs de maison seraient contraints de se changer en employés ou en commis, cette douloureuse métamor-

(1) Les plaintes du petit commerce sont cependant fondées, il est équitable de le reconnaître, lorsque le législateur, ainsi qu'on l'a fait récemment en France, viole, en faveur des sociétés coopératives, le principe de l'égalité devant l'impôt, leur octroyant des privilèges, tels que l'exemption des droits de patente.

phose est-elle toujours, pour eux, une déchéance sans compensation? La plupart de ces petits patrons, obligés de fermer boutique, n'avaient qu'une existence précaire; beaucoup, en se résignant au rôle d'employé ou de chef de rayon, ont gagné en sécurité ce qu'ils ont perdu en indépendance. Je ne suis pas sûr que les commis des grands magasins aient un sort plus misérable que les petits boutiquiers. La transformation en salarié n'emporte pas forcément une décadence, et beaucoup de ces commis sont associés aux bénéfices de la vente. Je ne vois pas qu'on puisse les assimiler à des serfs, et je ne saurais concéder qu'ils soient retombés dans le prolétariat. Ils ressemblent moins aux ouvriers, aux prolétaires, qu'aux employés de l'État, et à plus d'un égard leur situation me semble préférable à celle des employés de l'État. Ils ont souvent plus de liberté réelle, étant exposés à moins de tracasseries. S'ils méritent le nom de serfs, il en est de même de tous les petits fonctionnaires dont la place est convoitée par des milliers de solliciteurs. — Mais laissons les grands magasins et la concentration du commerce; ce n'est qu'un des côtés de l'évolution économique, et ce n'est qu'un des aspects d'une question plus vaste. Peut-on dire, avec les socialistes et avec les antisémites, que dans la société actuelle les classes moyennes sont en voie de disparaître, que les classes moyennes tendent à « se prolétariser »? Voilà, encore une fois, la grande question; elle nous ramène au problème de la distribution des richesses et de la répartition de la propriété. Est-il vrai que notre démocratie française aboutit au même résultat que l'oligarchie britannique après la révolution de 1688? Est-il vrai que, dans la France contemporaine, la fortune mobilière passe par les mêmes phases que, dans l'Angleterre du XVIIe et du XVIIIe siècle, la fortune territoriale, alors que, par les actes d'*enclosure*, par l'appropriation des communaux et par les substitutions, l'aristocratie des grands *squires* s'emparait de tout le sol des trois royaumes, aux dépens des derniers *yeomen* (1)? Est-il prouvé, en un mot, que, sous le régime capitaliste, comme autrefois sous le régime féodal, la propriété tende à se concentrer en quelques mains privilégiées? que, selon la formule favorite du socialisme, les riches deviennent plus riches et les pauvres deviennent plus pauvres?

C'est là une question qui n'a rien d'abstrus et rien d'insoluble. Pour la résoudre, il suffit de procéder avec méthode en interrogeant les faits.

(1) Voyez M. Boutmy, *le Développement de la Constitution et de la Société politique en Angleterre*, IIIe partie p. 226-246. Cf. M. A. Chevrillon, *Sidney Smith et la Renaissance des idées libérales en Angleterre au XIXe siècle*, p. 94, 95.

IV

De la concentration de l'industrie et du commerce, il est sorti des amoncellemens de capitaux privés sans précédent dans l'histoire. C'est ici, surtout, qu'il importe d'analyser les faits et de décomposer les phénomènes. Cette concentration industrielle, en quelles mains s'est-elle opérée? cette accumulation de capitaux, qui en a été le bénéficiaire? Les grandes manufactures, sans doute, les grands magasins, les grandes banques, les grandes maisons, en un mot, — ce qui ne veut pas toujours dire des particuliers ou des familles isolées, des fortunes individuelles, des nababs ou des Crésus. — Car la grande manufacture ne suppose pas toujours le grand manufacturier, ni la grande banque, le grand banquier. Cette féodalité financière et industrielle que vous dénoncez si bruyamment, les compagnies, les sociétés par actions y tiennent une large place, — une place si large que, pour beaucoup de ses adversaires, les grandes compagnies incarnent la nouvelle féodalité. Et par là encore, soit dit en passant, notre état social diffère radicalement du régime féodal, fondé, presque tout entier, sur une hiérarchie de familles, sur les seigneuries individuelles, sur les rapports d'homme à homme.

Qu'est-ce qu'une compagnie, en effet? une collectivité, une libre association qui comprend dans son sein des hommes de toute origine et de tout rang. Ce n'est ni une personne, ni une dynastie. Chacune des puissantes sociétés, contre lesquelles on cherche à déchaîner les haines ignorantes des foules, compte, d'habitude, des dizaines de milliers d'actionnaires, et souvent des centaines de milliers d'obligataires. La plus grande dame, par exemple, de cette aristocratie financière, la plus puissante personne civile de ces seigneuries collectives, la Banque de France, n'est pas un consortium de banquiers ayant tous hôtel à la ville et château à la campagne. La Banque de France, dont les titres, par leur prix, semblent inaccessibles aux petites bourses, la Banque, journellement attaquée comme le coryphée du régime capitaliste, se composait, au 1er janvier 1894, de 28 290 actionnaires (1). Pour 182 500 actions, cela faisait une moyenne de six ou sept titres par co-seigneur de la Banque. Il en est de même, à plus forte raison, pour les autres grandes sociétés, pour le Crédit Foncier notamment, ou encore pour les

(1) Voyez le *Compte rendu* présenté à l'Assemblée des actionnaires du 25 janvier 1894.

Compagnies de chemins de fer, si odieuses aux politiciens de bas étage que les ruiner leur semble œuvre pie (1). Réunissez, en un seul faisceau, toutes les grandes compagnies de transport, terrestres ou maritimes, toutes les sociétés de crédit de la France, et jusqu'aux mines et aux établissemens industriels de toute sorte, que trouvez-vous, derrière ces puissantes compagnies dont l'ombre envahissante vous offusque? des milliers d'actionnaires et des millions d'obligataires. Pour une féodalité, voilà, il faut l'avouer, des seigneuries à bien des têtes. Et, toute proportion gardée, il en est de l'Angleterre, de la Belgique, de l'Allemagne comme de notre France, et de l'Amérique comme de l'Europe.

C'est que ces grandes compagnies, tant vilipendées, ont résolu le problème de concilier l'accumulation des capitaux avec le morcellement des capitaux. Énormes sont les fonds maniés par elles et les affaires traitées par elles; mais ces fonds appartiennent à des multitudes de toute origine. Ces sociétés par actions, elles ont le mérite d'avoir réalisé, pratiquement, jusque dans les plus vastes entreprises, cette divisibilité à l'infini du capital mobilier que nous signalions tout à l'heure. Elles nous ont permis de concentrer les forces et les capitaux sans dépouiller les individus. Pour grandes qu'elles soient par leur masse, si puissantes qu'elles semblent, ce sont moins des oligarchies que des démocraties; ou mieux, elles réalisent ce gouvernement mixte, si longtemps et si vainement rêvé par les philosophes. Par leur composition, si ce n'est toujours par leurs statuts, ce sont des démocraties électives. Si le vote, chez elles, a lieu d'habitude par action, et non par tête, elles ont, pour cela, de bonnes raisons : leur mode de représentation et de gouvernement, en proportion de la part d'intérêt de chacun dans la fortune commune, pourrait bien être supérieur à toutes nos constitutions politiques.

Ces grandes compagnies, sur lesquelles nous aurons plus d'une fois à revenir, ces sociétés par actions, veut-on leur trouver un équivalent dans le monde féodal, on ne peut les comparer qu'aux libres communes sorties de la féodalité pour renverser le régime

(1) Les 341 000 actions du Crédit Foncier se répartissaient, au 1er janvier 1894, entre 36 232 titulaires, possédant en moyenne 9 actions chacun, ce qui, au cours de la Bourse, représentait un capital de moins de 10 000 fr. (*Compte rendu* présenté à l'assemblée des actionnaires du 30 avril 1894). Les titres des Compagnies de chemins de fer n'étant pas tous nominatifs, nous ne saurions, pour elles, donner des chiffres aussi précis. Le nombre des certificats nominatifs suffit du reste à montrer que leurs actions sont également très disséminées. Quant aux obligations de toute sorte, nominatives ou au porteur, leur diffusion est incomparablement plus grande. Voyez ci-dessous, p. 546.

féodal. Et si nous n'avons pas de véritable féodalité industrielle, si le mouvement de concentration des forces de production et des capitaux ne s'est point, généralement, opéré au profit de quelques hautes maisons seigneuriales et de quelques puissantes dynasties manufacturières, nous le devons, pour beaucoup, aux grandes compagnies. Elles n'ont pas laissé se former de vraie féodalité, parce qu'elles en ont pris la place et qu'elles en ont rempli la fonction.

Si elles sont l'organe habituel du régime économique moderne, les grandes compagnies, les sociétés par actions n'ont point le monopole des affaires. Ni en haut, ni en bas, elles n'ont encore tout absorbé. A côté, et parfois au-dessus d'elles, subsistent, quoiqu'en nombre restreint, de grandes maisons industrielles ou financières, demeurées aux mains d'une seule personne ou d'une seule famille. C'est là, pour certains, la vraie féodalité de l'argent. Au premier rang, en avant des princes marchands des deux mondes, en avant des rois du coton de l'Angleterre ou des rois des chemins de fer de l'Amérique, brillent les hauts barons de la finance, les suzerains des Bourses du continent. Étendons notre enquête à ces potentats; d'eux, aussi, nous aurons à nous occuper plus d'une fois. Est-il vrai, comme on l'imprime, chaque jour, que les trésors des deux hémisphères vont s'engouffrer dans les coffres de ces rois de l'or, comme si leurs caisses étaient une mer où, par une pente fatale, se déversent toutes les économies des peuples civilisés, ainsi que fleuves et rivières se perdent dans l'Océan?

De grandes, d'énormes fortunes mobilières, édifiées dans la banque, dans les mines, dans l'industrie, dans les chemins de fer, par des mains juives ou chrétiennes (plus souvent par ces dernières), nous en connaissons assurément en France, en Angleterre, en Allemagne, en Amérique surtout. Telles de ces fortunes peuvent se chiffrer par des centaines de millions de francs; quelques-unes semblent dépasser un ou deux milliards de francs. Jamais le monde n'avait encore vu, en des mains privées, de pareilles accumulations de capitaux, parce que jamais le monde n'avait assisté à un aussi gigantesque mouvement d'affaires, à une production aussi colossale. Il n'est pas étonnant que jamais banquiers ou industriels n'aient entassé dans leurs coffres de fer de semblables monceaux d'or ou de papier; car, à la différence des temps anciens, la plupart des grosses fortunes d'aujourd'hui sont plutôt en papier qu'en métaux précieux : elles reposent sur le crédit, et elles s'évanouiraient avec le crédit. Le monde n'ayant jamais été aussi riche, il est naturel qu'il n'y ait jamais eu d'hommes aussi riches. Encore cela n'est-il peut-être pas toujours vrai (au moins en dehors de l'Amérique), si vous considérez la valeur

effective de l'argent. Les Fugger d'Augsbourg, les grands marchands de l'Allemagne de la Renaissance, étaient peut-être, en réalité, plus riches, pour leur temps, que les Rothschild pour le nôtre. Nos grands-pères saluaient respectueusement le millionnaire : le million aujourd'hui, même le million de roubles ou de dollars, est bien déchu. Veut-on être inscrit au livre d'or de Plutus, et encore ne fait-on qu'une modeste figure dans l'armorial de l'argent, il faut au moins le million sterling. L'Europe, l'Amérique surtout, ont vu apparaître le milliardaire; mais, à bien le regarder, c'est moins une figure nouvelle qu'un chiffre nouveau. Cela n'est pas seulement une preuve de l'accumulation des capitaux; c'est aussi un signe de l'avilissement de l'argent, une conséquence de la diminution de valeur des métaux qui servent de mesure à la richesse.

N'importe, il a surgi, depuis un demi-siècle, dans les deux mondes, d'immenses et parfois rapides fortunes, dues à la conquête de la planète par la science et par l'industrie modernes. Ces fortunes au taux fabuleux, on se les signale, d'un bord à l'autre de l'Atlantique, on se plaît à les dénombrer, on s'émerveille à en supputer les trésors; mais sait-on quelle est leur importance dans l'économie générale? a-t-on calculé quelle part de la richesse publique elles détiennent en réalité? C'est là, somme toute, le point important, et c'est là-dessus que je rencontre le plus d'ignorance.

A entendre les pamphlétaires de l'antisémitisme ou les tribuns du socialisme, vous croiriez que toute la fortune mobilière de la France, de l'Europe, des deux hémisphères, est répartie entre quelques dizaines ou quelques centaines de familles, comme autrefois la surface de l'Occident était découpée en grands fiefs. Or, pour peu que l'on se donne la peine d'analyser les faits et de peser les chiffres, l'on reste étonné de la petite place qu'occupent tous les Crésus, juifs ou chrétiens, d'Europe ou d'Amérique dans l'ensemble de la richesse des peuples modernes. Tous les hommes compétens en ont été frappés. N'en déplaise aux détracteurs de la « société capitaliste », il est faux que les grandes fortunes soient en train d'absorber la totalité ou la majorité des capitaux contemporains. Loin de là, sémites ou aryens, protestans, grecs ou catholiques, les rois de l'or des deux mondes, princes de la banque ou de l'industrie, en amoncelant en un seul tas toutes leurs richesses, ne possèdent, tous ensemble, ni la moitié, ni le quart du capital national de la France ou de l'Angleterre, de l'Europe ou des États-Unis. Tous les ploutocrates réunis ne possèdent point la dixième partie des capitaux du monde civilisé.

On évalue la fortune privée de la France à plus de 200 milliards, celle de l'Angleterre à 225 milliards, celle de l'Allemagne à 160 milliards, celle de l'Europe entière à plus de 1000 milliards, celle des États-Unis à 340 ou 350 milliards (1). Que sont, en face de ces centaines et de ces milliers de milliards, dispersés entre des millions et des millions d'individus, les fortunes d'un Hirsch ou d'un Rothschild, voire d'un Vanderbilt ou d'un Jay Gould, alors même qu'on leur attribuerait, à chacun, un ou deux milliards de francs. Mais de ces fortunes privées d'un milliard, combien en comptez-vous dans le monde? combien en Europe surtout? Peut-être pas dix.

D'une manière générale, les grosses fortunes, les fortunes géantes notamment, sont à la fois moins considérables et moins nombreuses qu'on ne l'imagine. Un banquier, un industriel qui possède vingt-cinq millions de francs, soit un million de livres sterling, a-t-il le droit de trôner, à côté des « milliardaires », dans l'empyrée des ploutocrates nimbés d'or? admettons-le, j'y consens, parmi les élus du paradis de Mammon. Ces millionnaires sterling possédant, chacun, un million de livres, en fortune assise, immeubles ou valeurs, savez-vous combien ils sont aujourd'hui sur le globe? Un homme qui a fait une étude spéciale de ces délicates questions, M. C. de Varigny, estimait, il y a peu d'années, que, de ces millionnaires sterling, il n'y en avait, dans le monde entier, que sept cents (2). Mettons qu'il y en ait mille, mettons douze cents, c'est tout au plus; et sur ce chiffre, l'Angleterre, à elle seule, en compte bien deux ou trois cents. Ce millier de millionnaires sterling, qui devrait former la haute féodalité de l'argent, vous croyez peut-être qu'il se partage les richesses du monde moderne. En fait, pour qui sait compter, pour le statisticien, ils n'en détiennent qu'une part infime.

Prenons la terre par excellence de la ploutocratie, l'aristocratique et marchande Angleterre, pays de grande propriété ter-

(1) M. de Foville, *la France économique*, 2e édition, pages 523 et suivantes. Cf. Claudio Jannet, *le Capital, la Spéculation et la Finance*, p. 18, et Fournier de Flaix : *A travers l'Allemagne*, t. II, chap. VII. Toutes ces estimations des statisticiens ne peuvent naturellement être qu'approximatives. Elles doivent varier avec le taux d'évaluation des capitaux. Il y a deux choses, en effet, qu'il ne faut pas oublier : la première, c'est que la valeur nominale des capitaux a partout considérablement augmenté par suite de l'avilissement de l'argent et de la diminution du taux de l'intérêt; la seconde, c'est que ces centaines de milliards, et spécialement les fortunes industrielles, commerciales, financières surtout, reposent sur le crédit, sur la confiance publique. Une grande guerre, une révolution, une crise économique, c'en serait assez pour diminuer toutes ces évaluations du quart ou de moitié.

(2) M. C. de Varigny, *les Grandes fortunes en France et en Angleterre*, ch. III. Cf. la *Revue* du 1er mai 1888.

ritoriale, et pays de grande industrie et de grand commerce, où la loi et les mœurs sont d'accord pour favoriser la formation et le maintien des grosses fortunes. Que nous apprennent sur l'Angleterre les registres de l'*income-tax* et les relevés des droits de succession ? C'est que les millionnaires, tous les richards ensemble, en accordant ce titre, non seulement aux vrais millionnaires anglais, aux millionnaires sterling, mais aux humbles, aux chétifs millionnaires de francs, à tous les hommes possédant un capital de 40000 livres ou jouissant d'un revenu de 50000 francs, tous ces riches, gros et petits, ne possèdent ensemble que la onzième ou la douzième partie du revenu national (1). Si l'on additionnait uniquement les fortunes géantes, celles qui se chiffrent par millions de livres, on trouverait que le total des biens mobiliers et immobiliers des deux aristocraties de naissance et d'argent ne forme peut-être pas la vingtième partie de la fortune britannique.

En Angleterre même, la masse du capital, au lieu de s'agglomérer aux mains des lords ou des princes marchands, est disséminée entre des millions de familles. En Angleterre même, les classes traitées de capitalistes ne possèdent que la moindre partie des capitaux. Ainsi en est-il, à plus forte raison, des pays du continent, de la France en particulier. Les grosses fortunes sont loin de monter chez nous au dixième du capital national. Quant à nos voisins d'Allemagne, on calculait, à une époque récente encore, que, dans le royaume de Prusse, tous les revenus au-dessus de 7500 (sept mille cinq cents francs) — ce qui n'est pas un revenu de nabab — ne formaient ensemble que la onzième ou la douzième partie des revenus du pays entier (2). Après cela, n'avons-nous pas le droit d'admirer l'ignorance des démagogues, de gauche ou de droite, qui ne cessent de dénoncer, à la crédulité populaire, l'accaparement de la fortune publique par quelques « monopoleurs ? » Et quand cela est faux des ploutocrates en général, par quel miracle serait-ce vrai des juifs qui, si riches qu'on suppose quelques dizaines d'entre eux, ne constituent, en somme, qu'une fraction des gros capitalistes ?

V

On voit à quel point le préjugé public est erroné. Encore si c'était, en ces matières, la seule opinion fausse ayant cours parmi

(1) Voyez particulièrement l'ouvrage de Paul Leroy-Beaulieu, *la Répartition des richesses*. Cf. Claudio Jannet, *le Capital*, etc., p. 24, et C. de Varigny, *les Grandes fortunes*, etc.

(2) *Ibidem*.

nous ! Mais non ; le public se trompe — ou se laisse tromper — sur un ou deux points d'égale importance. Nous nous laissons dire, tous les jours, que les revenus des grosses fortunes, comparés au revenu total du pays, vont sans cesse grossissant. Or, cette affirmation est précisément le contraire de la vérité. La part de la richesse nationale prélevée par les grandes fortunes tend partout à décroître. Cela est très sensible, depuis quelque quinze ou vingt ans, et cela s'explique par des raisons que nous avons déjà signalées. Cette fragile aristocratie d'argent qui, dans la plupart des États, n'a pour rempart ni majorats, ni droit d'aînesse, cette pseudo-féodalité, dépourvue de tout privilège légal, est minée incessamment par des agens de destruction plus nombreux et plus puissans peut-être que ceux qui ont détruit la féodalité guerrière. Le temps, au lieu de la grandir ou de la consolider, le temps l'use, la ronge par la base et par le sommet, par l'avilissement de l'argent et par le renchérissement de la vie. Faut-il le répéter ? alors même que leur fortune semble extérieurement intacte, les classes riches et aisées sont ainsi doublement atteintes ; elles voient leur fortune s'effriter peu à peu dans leurs mains. Moins de revenus à toucher, et plus de dépenses à solder, tel est le bilan de presque tous les ménages qui vivent de leurs revenus.

La gêne gagne, de proche en proche, jusqu'aux familles riches, et le prétendu accaparement des capitaux en est bien innocent. Pour apprécier la situation réelle des fortunes, on ne saurait se fier aux successions taxées par l'enregistrement. Le montant des successions, depuis une quinzaine d'années, représente moins un accroissement réel des capitaux qu'un accroissement de la valeur nominale des capitaux. L'augmentation est le plus souvent fictive ; le changement du taux de capitalisation enfle à l'œil les fortunes, et la hausse de la Bourse donne l'illusion qu'elles grossissent. La preuve en est que, pendant que la richesse semblait en croissance, avec le total des successions, le chiffre des donations entre vifs, c'est-à-dire, pour la plus grande partie, le montant des dots attribuées en mariage restait stationnaire, ou tendait à décroître (1). Et cela quand il semblait que, au lieu de diminuer, les dots eussent dû grossir pour compenser par l'augmentation du capital la réduction du revenu des capitaux, car on vit des revenus, non du capital. N'est-ce pas là un symptôme grave, dans un pays comme la France, où la tendresse paternelle et la vanité mondaine ont, de tout temps, été d'accord pour forcer les dots ; si bien qu'on ne saurait trouver

(1) Ce fait a été mis plusieurs fois en lumière par l'*Économiste français*. (Voyez particulièrement le n° du 23 janvier 1892.)

une meilleure mesure du degré d'aisance ou d'opulence des familles (1) ?

En même temps que les revenus des fortunes acquises baissent avec le rendement du capital, il devient plus difficile, même aux riches, d'accroître leur fortune, par des emplois rémunérateurs de leurs capitaux. L'argent rapporte moins et, grands ou petits, les capitalistes ont plus de peine à récolter des écus. Amasser une fortune, une grosse fortune surtout, devient de plus en plus malaisé. Il s'en fait encore, il s'en fera toujours ; mais il s'en fait déjà moins. Le présent offre aux conquérans de la richesse, aux Alexandre ou aux Attila de la Bourse, de moins nombreuses et de moins lucratives occasions que le passé. Jusque sur les terres aventureuses de la spéculation, nous le verrons à son heure, il y a moins de hardies chevauchées à tenter, moins de grands coups à risquer, moins de pays neufs à soumettre et de butin à rapporter. Dans notre Europe notamment, l'âge héroïque des *conquistadores* de l'or, des Cortez ou des Pizarre de la finance semble toucher à sa fin, — à moins que quelque Colomb de la science ou de l'industrie ne découvre de nouvelles Amériques à conquérir.

Bien des causes ont, au XIXe siècle, favorisé l'éclosion des grandes fortunes. Il pourrait, à ce titre, demeurer unique dans l'histoire. Ce XIXe siècle finissant a été l'ère des grandes inventions ou des grandes applications mécaniques. De lui, plus que d'aucun autre, on peut dire qu'il a renouvelé la face de la planète. La vapeur et l'électricité ont accompli, sous nos yeux, une transformation du globe, telle que l'humanité n'en verra peut-être pas une seconde. Je doute, quant à moi, que le XXe siècle offre aux capitaux et à l'esprit d'entreprise une carrière aussi ample et aussi fructueuse. Il leur reste bien l'Afrique, l'Amérique du Sud, l'extrême Orient, mais si le champ est vaste, sera-t-il aussi sûr et aussi fécond ? Déjà, les emplois des capitaux deviennent, presque partout, moins faciles et moins rémunérateurs. Les profits des grandes entreprises tendent à se réduire avec le taux de l'intérêt. Industrie ou commerce, la concurrence, dans toutes les branches, se fait plus dure. On ne peut plus gagner d'argent, gémissent les hommes d'affaires, et leurs doléances ne sont pas toujours hypocrites. Les capitaux, déçus par de nombreux mécomptes et par les mésaventures exotiques, se font timides ; beaucoup s'évadent lentement de l'industrie ou du commerce pour se réfugier dans les rentes et les pla-

(1) Au lieu d'augmenter, suivant une progression longtemps constante, le chiffre annuel des donations a, depuis 1880, fléchi de plus de 100 millions, soit d'environ 10 p. 100. Et comme les dots constituées aux époux sont constatées dans les contrats de mariage, l'intérêt des familles ne permet pas de supposer une dissimulation.

cemens à revenus fixes. Après tant de banqueroutes publiques et privées, l'argent semble aussi difficile à conserver qu'à amasser. La spéculation, qui détruit non moins de fortunes qu'elle en élève, est déjà presque seule à pouvoir édifier une fortune rapide; et c'est à travers tous les casse-cou que quelques téméraires parviennent encore à escalader l'échelle abrupte de la richesse.

A l'encontre des socialistes et des antisémites, deux faits nous restent acquis: premièrement les grandes fortunes n'ont point, dans l'économie générale, l'importance que leur donne l'ignorance du public; secondement, les grandes fortunes n'augmentent pas plus vite que la richesse nationale. La masse des capitaux de l'Europe et de l'Amérique n'est point captée par un groupe de familles, aryennes ou sémitiques, qui s'emparent peu à peu de toutes les sources de la richesse. Le sol de l'Occident n'est pas, de nouveau, découpé, comme un damier, en grands fiefs, au profit d'une oligarchie, d'origine étrangère ou nationale. Au rebours de la noblesse féodale, les capitalistes modernes ne constituent pas une caste, un ordre, pourvu de privilèges personnels ou héréditaires. A bien parler, ils ne forment même pas une classe. Leur nom est légion; il s'en trouve dans toutes les classes, dans toutes les conditions. La cuisinière qui possède une ou deux obligations de la Ville, la concierge qui a souscrit une action du Printemps, sont, en fait, des capitalistes; et si nous leur en refusons le titre, à quel chiffre de capital aura-t-on droit à ce nom de capitaliste? Impossible de fixer une limite; impossible de tracer une ligne de démarcation. Prétendons-nous réserver le nom de capitalistes aux hommes qui vivent uniquement du revenu de leurs capitaux, nous aboutissons à cette bizarrerie, que les capitalistes ne possèdent qu'une mince fraction du capital. Selon un mot déjà ancien, il y a quelqu'un d'incomparablement plus riche que tous les Rothschild : c'est M. Tout le Monde. Cela n'a pas cessé d'être vrai. Les capitaux sont tellement disséminés qu'ils sont déjà, en majeure partie, aux mains des familles qui vivent moins de leurs revenus que de leur travail.

Ainsi de notre France en particulier. La fortune mobilière, chez nous, n'est guère moins divisée que le sol. Nous estimons en France le nombre des propriétaires fonciers à huit millions d'individus, la plupart chefs de famille (plus de 14 millions de cotes foncières). Il n'y a guère moins de capitalistes. Prenons les rentes. On relevait, au grand-livre, fin décembre 1889, cinq millions d'inscriptions pour 856 millions de rente (1). Et quoique

(1) Claudio Jannet, *le Capital*, etc., p. 32. Lors de la récente conversion de la rente 4 1/2 en 3 1/2, le nombre de titres à convertir montait à 1 762 000.

plusieurs inscriptions appartiennent souvent à la même personne, nul doute que le nombre des rentiers sur l'État ne doive se chiffrer par millions d'individus et par millions de familles. Cette dette nationale, cependant, dont l'histoire nous dit les origines, cette dette colossale, presque également grossie par la guerre et par la paix, on nous la donne souvent comme une redevance ruineuse, payée à la féodalité financière. De soi-disant « sociologues » ont eu le front de nous représenter les emprunts publics comme une sorte d'hypothèque prise par la haute banque sur les peuples modernes. A les en croire, les rentes dues par l'État seraient un tribut annuel, imposé aux gouvernemens par la finance cosmopolite, par la banque juive en particulier (1). On est honteux d'avoir à réfuter de pareils enfantillages. Impossible de moins comprendre le rôle de la Banque, ou de mieux le défigurer. Si les banquiers souscrivent les emprunts d'États (en prélevant parfois des commissions excessives), ce n'est point pour en garder les titres dans leurs caisses, mais bien pour les placer dans le public; et ce n'est pas eux, c'est la foule anonyme des souscripteurs de tout ordre qui en touche les intérêts. De même, s'il est vrai que beaucoup de pays sont, par leurs emprunts extérieurs, assujettis à payer à l'étranger un juste tribut, ce n'est pas, d'habitude, aux maisons de banque. Juifs ou chrétiens, les banquiers ont hâte de se débarrasser des emprunts qu'ils sont chargés d'émettre; et s'il est un reproche à leur faire, c'est celui de ne pas toujours se préoccuper assez de la solvabilité des États dont ils offrent les titres au public. L'Italie, l'Espagne, les États de l'Amérique du Sud, la Grèce, l'Autriche-Hongrie, la Turquie, l'Égypte, la Russie surtout, sont, à cet égard, les tributaires de la France; mais ce n'est point à la haute banque, c'est à des Français de toute classe, souvent à de petits bourgeois, à de petits employés, à des paysans, à des domestiques, que le tsar, le sultan ou le khédive payent l'intérêt des milliards empruntés en leur nom. Voilà, quant aux fonds d'État, à quoi se ramène le prétendu vasselage auquel la féodalité financière a réduit les peuples et les gouvernemens modernes (2).

(1) « Jérusalem a imposé tribut à tous les empires. La première part du revenu public de tous les États, le produit le plus clair du travail de tous, passe dans la bourse des Juifs, sous le nom d'intérêts de la dette nationale. » Cette singulière assertion, souvent reproduite en France et à l'Étranger, est empruntée textuellement à un article signé Wolski dans le *Contemporain* du 1er juillet 1881. Voyez *la Russie juive* du même auteur (1889, 1891), p. 25. Cf. M. Éd. Drumont, *la Libre Parole*, 30 janvier 1894, article sur la Conversion.

(2) Nous aurons du reste à revenir, dans la suite de ces études, sur les rapports de la haute banque et des gouvernemens.

Les grandes compagnies prêteraient à des réflexions analogues. Faut-il examiner la répartition des actions, des obligations surtout, des sociétés anonymes? Leur diffusion est plus grande encore, peut-être, que celle des rentes sur l'État. Les seules compagnies de chemins de fer avaient, il y a peu d'années, plus de vingt millions d'obligations nominatives, réparties entre 660000 certificats dont la moyenne était de 32 titres, soit un capital d'une quinzaine de mille francs (1). Prend-on les titres au porteur, (10 millions d'obligations de chemins de fer en 1890); ils sont encore disséminés entre un plus grand nombre de mains. Ici c'est un véritable émiettement. Pour certaines obligations du Crédit Foncier, pour les obligations à lots de la Ville de Paris, il ne suffit plus de compter par unités, il faut compter par quarts ou par cinquièmes d'obligation (2). Et ce qui confirme nos observations précédentes, ce fractionnement va en augmentant, d'année en année, pour les actions et pour les obligations comme pour les rentes. Quand les socialistes ou les antisémites nous content que les grosses fortunes dévorent les petites, quand ils nous montrent « la propriété aux mains d'un nombre de plus en plus restreint de capitalistes voués, nous assurent-ils, à l'expropriation » (3), nous n'avons qu'à les renvoyer au grand-livre et aux registres des grandes compagnies. S'ils prenaient la peine d'y jeter les yeux, ils apprendraient que, à l'encontre de leur thèse favorite, les valeurs et les rentes se divisent et se subdivisent de plus en plus, se répandant en un nombre de mains toujours croissant (4). En France au moins, c'est un phénomène général, régulier, et je n'en sais pas de plus caractéristique; d'autant, notez-le bien, qu'il se fonde peu d'affaires nouvelles. A juger par les faits, il faudrait prendre le contre-pied des antisémites et des socialistes. Rentes nationales ou sociétés anonymes, dites que dans la richesse publique, la part des gros capitalistes, la part des grandes et des moyennes fortunes, diminue, tandis que celle des petits porteurs augmente, et vous serez plus près de la vérité.

(1) M. Alf. Neymarck, *l'Épargne française et les Compagnies de chemins de fer*, Guillaumin, 1890.

(2) Un fait comme exemple : lorsque, en 1888, on a renouvelé les titres au porteur des obligations de la Ville de Paris 1871, on s'est assuré que plus de la moitié des porteurs ne possédaient qu'une obligation entière ou de 1 à 6 quarts d'obligation. (Voyez l'*Économiste français*, 15 septembre 1888.)

(3) Ainsi textuellement dans la *Revue socialiste*, avril 1894, p. 408.

(4) Voyez MM. Claudio Jannet et Neymarck, ouvrages cités plus haut. Dans presque toutes les grandes compagnies, la moyenne des titres, par certificat nominatif, a toujours été en s'abaissant. Et le mouvement de division continue encore; le fait est aisé à vérifier, chaque lecteur peut s'en convaincre par les rapports annuels des diverses sociétés : ainsi par exemple les rapports du Crédit Foncier et des Compagnies de chemins de fer, de la Banque de France en 1894.

Autre fait qu'il n'est pas permis d'ignorer : le nombre des déposans aux caisses d'épargne (1). On compte, aujourd'hui, chez nous, quelque sept millions de livrets de caisses d'épargne, dépassant en moyenne 500 francs chacun. Si l'on songe aux responsabilités qui incomberaient à l'État, en cas de guerre ou de révolution, l'on est plus enclin à s'en épouvanter qu'à s'en féliciter. Or, que prouvent ces trois ou quatre milliards de dépôts, imprudemment attirés dans les caisses publiques par un intérêt trop élevé, sinon qu'il se forme toujours des capitaux par l'épargne? Et que vous représentent ces millions de déposans? De petits bourgeois, de petits employés, des serviteurs à gages, des paysans en blouse, des ouvriers en veston, des gens qui vivent, pour la plupart, de leur travail quotidien. Parmi eux, on le sait, beaucoup de femmes du peuple, d'humbles ménagères, des ouvriers de tout âge, beaucoup d'enfans même que l'on dresse à la prévoyance et à la fortifiante vertu de l'économie. Car toute cette plèbe démocratique, urbaine ou rurale, c'est autant de petits capitalistes, d'apprentis capitalistes, si l'on peut ainsi dire, de capitalistes inconsciens. Beaucoup peuvent être socialistes : n'importe! en remplissant sou à sou leur tirelire, et en en versant le contenu au guichet des caisses d'épargne, tout comme en achetant un quart d'obligation de la Ville ou du Crédit Foncier, ils font du capital, comme M. Jourdain faisait de la prose, sans le savoir.

VI

De quelque côté que nous tournions nos yeux, l'étude des faits nous ramène toujours au même résultat. Nous sommes en droit d'affirmer, avec les statisticiens, que la majeure partie de la fortune mobilière appartient, en France, aux petites gens (2). Et n'allons pas croire que ce soit là un privilège de cette terre d'élection qui se nomme la République française; la marche des phénomènes économiques, dans les autres pays de l'Europe et de l'Amérique, est plus ou moins analogue. La concentration des capitaux, pour les grandes affaires, n'arrête pas la dissémination des capitaux, quant à la propriété. D'un bout à l'autre du monde civilisé, jusqu'aux deux pôles du mammonisme, jusqu'en Angleterre, jusqu'aux États-Unis, le capital, sous toutes ses formes,

(1) Il faut bien constater cependant que, depuis quelques années, il y a un ralentissement de l'épargne. Elle semble fléchir sous le poids croissant des charges publiques; la gêne des classes riches ou aisées menace de se répercuter sur les classes populaires. Ce sont là des symptômes dont un gouvernement prévoyant devrait avoir souci. On estimait l'épargne nationale, il y a une douzaine d'années, à environ deux milliards : elle doit être moindre aujourd'hui. (Voyez l'*Économiste français* du 20 janvier 1894.)

(2) Voyez en particulier M. de Foville, *la France économique*.

tend à se répartir en un nombre de mains toujours plus grand. Le fait pourrait être érigé en loi de l'histoire. La diffusion de la richesse est un phénomène connexe à l'établissement de la démocratie : tous deux ont en somme les mêmes causes, tous deux procèdent l'un de l'autre.

Chez les plus prospères des États modernes, dans la société capitaliste, comme disent ses adversaires, les classes riches ne ressemblent pas à des pics isolés, ou à des montagnes abruptes, dressées au-dessus d'une plaine nue. La richesse forme, comme on l'a dit, une pyramide à large base, — non pas une pyramide à degrés brusquement coupés en échelons successifs, mais une pyramide régulière, à surface unie, dont l'épaisseur augmente du sommet à la base. Les grandes fortunes en représentent la cime aiguë, la pointe dorée, luisante au soleil, qui attire de loin les yeux; mais le centre de gravité en reste effectivement dans les couches moyennes, pour ne pas dire dans les assises inférieures. Et si, avec le travail de l'humanité, qui jamais ne se lasse, la pyramide symbolique ne cesse de monter, elle croît, heureusement, plus vite en largeur qu'en hauteur.

Socialistes ou antisémites, ils se trompent, les hommes qui nous dépeignent la société comme scindée en deux, par une faille profonde, les riches d'un côté, les pauvres de l'autre. Certes, entre les deux extrémités de la société, entre les classes supérieures arrivées à la richesse ou à l'aisance, et les classes inférieures, jalouses d'y parvenir à leur tour, il y a une défiance réciproque et souvent des griefs, également injustes de part et d'autre. Entre elles, il n'est que trop vrai, la fissure morale s'élargit, creusée par les préjugés économiques et par les sophismes révolutionnaires. Voilà le vrai péril : il est dans la scission des âmes. Si, comme on ose nous le répéter, la société moderne était partagée en capitalistes et en prolétaires, en exploiteurs et en exploités, la société moderne serait irrémissiblement condamnée. Peine perdue, pour elle, d'essayer de se défendre; elle n'aurait qu'à s'agenouiller devant ses ennemis et à tendre, de bonne grâce, le cou au socialisme. Mais ce qui nous interdit de désespérer d'elle, ce qui, malgré toutes ses défaillances et toutes ses divisions, lui donnera la force de vivre, ce qui fait qu'elle tient encore debout, c'est, précisément, qu'elle n'est point coupée en deux, du haut jusqu'en bas; c'est que, tout au rebours, les classes intermédiaires y sont les plus nombreuses, et que, loin de disparaître, elles gagnent en force et en nombre. Il est mensonger que les riches deviennent plus riches, et les pauvres plus pauvres. A prendre les faits, à s'en rapporter à la marche de la richesse, — que n'en est-il de même au moral, des âmes et des cœurs! — le fossé qui sépare

le riche et le pauvre, au lieu de se creuser davantage, est plutôt en train de devenir moins profond. Si l'égalité des conditions reste toujours une chimère, le savant qui analyse les faits économiques, avec les méthodes de la science, peut relever, dans nos sociétés, une tendance vers une moindre inégalité (1). Au lieu de couler dans un lit plus étroit, à mesure que ses eaux grossissent, le fleuve de la richesse se répand, petit à petit, au loin, sur les plaines dont il baigne les bords.

On se plaît parfois à comparer les phénomènes économiques aux phénomènes géologiques et les oscillations des sociétés aux mouvemens de l'écorce terrestre. Le rapprochement n'est pas toujours vain : il en est, à plus d'un égard, du relief de nos sociétés contemporaines comme de la surface du globe. De même que les chaînes de montagnes dans le relief de la croûte terrestre, les grandes fortunes n'ont pas, dans la richesse nationale, l'importance que leur prête l'œil de l'ignorant; et dans nos sociétés civilisées, tout comme à la surface du globe, le lent travail des siècles tend à niveler les inégalités, à raboter les aspérités. Le géologue qui annoncerait que la cime des montagnes s'élève sans cesse plus haut, et que le fond des vallées se creuse davantage, irait manifestement contre les lois du monde physique. J'en dirai autant des aveugles « sociologues » qui se vantent d'avoir découvert que les inégalités vont s'accroissant. Les vieux prophètes d'Israël étaient plus perspicaces quand ils voyaient de loin, en esprit, du haut du Carmel ou du Moriah, les collines s'abaisser et les vallées se combler.

Certes, si elle doit jamais être prise à la lettre, le temps où s'accomplira l'audacieuse prophétie est encore indistinct dans les brumes du lointain; mais, déjà, nous sentons à l'œuvre, autour de nous, les agens qui travaillent, silencieusement, à réaliser la vision des voyans de Juda. Non seulement il se produit, dans nos sociétés, un lent travail de nivellement, mais il y a, chez elles, comme un exhaussement continu du sol qui, presque partout, relève peu à peu le niveau social. N'allons pas, pour cela, oublier que nous ne sommes point, ici, en face du jeu fatal des forces de la nature, que l'homme peut observer sans les pouvoir aider. C'est l'humanité qui, par ses efforts et par son intelligence, est elle-même l'agent du progrès des sociétés; et ce progrès social, que nous désirons tous, dont nous devons tous être les libres ouvriers, prenons garde de le compromettre par nos impatiences ou par nos imprudences; prenons garde, en portant le trouble dans la vie économique et dans la production industrielle, d'enrayer le développe-

(1) Ainsi, en particulier, mon frère Paul Leroy-Beaulieu, dans son ouvrage : *De la répartition des richesses.*

ment naturel de la richesse publique. Car appauvrir le riche n'est pas enrichir le pauvre, et harceler le capitaliste, ou gêner la formation du capital, c'est tarir, dans sa source, la richesse d'un peuple.

A part ce que certains économistes ont appelé le résidu social, lamentable produit de l'imprévoyance ou du vice, les masses ont vu, partout, leur condition s'améliorer. Du fond de la société émergent des couches nouvelles qui, par le travail et par l'épargne, arrivent à leur tour à l'aisance. En dépit du poids croissant des charges publiques et du faix accablant de la paix armée, il y a, chez nos classes populaires, une ascension progressive vers le bien-être qui, pour être trop lente à notre gré, n'en est pas moins réelle. Et ce mouvement continu d'exhaussement social, les révolutions brusques, les éruptions volcaniques des forces souterraines ne pourraient que le retarder, au lieu de l'accélérer; car, dans l'évolution sociale, comme dans les formations planétaires, la nature procède lentement, graduellement et non, comme on le croyait au temps de Cuvier, par bonds et soubresauts, par cataclysmes et par révolutions. — Et à quoi bon une révolution puisque, pour ouvrir la voie au progrès social, nous n'avons ni cadres sociaux à rompre, ni moules usés à briser, ni organisation artificielle à détruire, ni hiérarchie surannée à jeter bas?

Au rebours de l'ancienne société féodale, la société nouvelle n'a pas de corset de fer qui, après lui avoir soutenu la taille durant des siècles, lui comprime la poitrine et arrête sa libre croissance. Elle ne connaît ni castes, ni privilèges de naissance, ni distinction de droits ou de personnes qui en gênent le développement naturel. Elle est flexible, elle a les membres souples, elle est libre de ses mouvemens, elle se prête à toutes les transformations pacifiques; aucun progrès ne lui est interdit. Pour émanciper ce qu'on appelle, assez improprement, le quatrième état, il n'est pas besoin d'un 1789, puisqu'il n'y a ni féodalité à renverser, ni droits féodaux à supprimer, ni donjons à démolir, ni chartres à brûler. Si, un siècle après le passage du rouleau de la Convention, il restait encore debout, sur notre terre de France, un ordre privilégié, je serais, quant à moi, de ceux qui appelleraient contre lui un nouveau 14 Juillet, ou qui réclameraient de lui une nouvelle nuit du 4 Août. Mais, en vérité, à moins qu'on n'exige des Français de renoncer au droit de propriété, — je le demande aux hommes qui s'efforcent d'ameuter le peuple contre la féodalité capitaliste, — où sont les droits féodaux et quels sont les privilèges dont nous devons, aujourd'hui, poursuivre l'abolition?

ANATOLE LEROY-BEAULIEU.

cette façon de jeter les bras en avant en marchant et un mouvement particulier de l'épaule. Mais où l'ai-je rencontré déjà?... je ne saurais le dire.

— C'est quelque berger des hauts-plateaux, chez qui nous nous sommes peut-être arrêtées un jour, reprit Mademoiselle.

Il n'est pas rare en effet que des bergers descendus de la montagne cherchent un raccourci en traversant le parc. Nous avons continué la promenade sans plus nous occuper de cet incident; mais, en rentrant, nous avons appris qu'un nouveau billet, plus comminatoire que le premier et de la même rédaction incorrecte, avait été trouvé par la comtesse dans son buvard. Cela devient étrange et mérite attention. En supposant que l'homme qui nous a croisés dans le parc soit l'auteur des lettres, comment a-t-il pu pénétrer dans le château et jusqu'à l'appartement de la comtesse sans être aperçu par l'un des nombreux hôtes ou domestiques du château? Il y aurait donc des complices à l'intérieur? On a visité la poterne basse, qui semble avoir été ouverte récemment. Elle va être soigneusement barricadée.

Nous sommes tous assez émus, et Mme de Maloussie plus que tout le monde, puisqu'elle est directement visée. Ses hymnes à la mort, qui, disait-elle, n'est que « l'apaisement du mal de vivre, » ont un peu baissé de ton. Sa vie qui semble menacée a pris tout à coup un prix inestimable à ses yeux, ce qui est fort humain et fort naturel.

On se perd en conjectures sur l'auteur des lettres, — très probablement un ancien domestique, quelque bas employé mis à la porte et qui cherche à se venger. Il se pose en justicier, offrant à la comtesse le pardon de toutes ses « méchancetés » moyennant le sacrifice d'un peu d'argent. Méchancetés, le mot y est. Tu penses si cette insolence a exaspéré Dagmar, qui n'est en réalité nullement méchante; elle est personnelle, égoïste, si l'on veut forcer l'expression; ne voyant qu'elle-même et par elle-même, elle oublie quelquefois de penser aux autres.

J'ai conseillé à M. de Maloussie de porter plainte près du procureur de la République : il n'y semble pas disposé, et croit que ces tentatives d'intimidation ne seront suivies d'aucun effet.

Peut-être aussi son cœur monarchiste répugne-t-il à mêler à ses affaires un magistrat républicain. Cela me semble vraisemblable.

P. Caro.

(*La dernière partie au prochain numéro.*)

L'ASSISTANCE PAR LE TRAVAIL

I

FAUT-IL FAIRE LA CHARITÉ?

Faut-il faire la charité? C'est là une question qui aurait certainement paru étrange il y a quarante ans. En ce temps-là, charité s'écrivait avec un grand C. On lui élevait des statues, on lui adressait des odes. En vers ou en prose l'éloge de la charité était un couplet assez banal, mais d'un effet infaillible, et l'on voulait bien savoir quelque gré au christianisme de l'avoir mise en honneur. Il n'en va plus de même aujourd'hui. La charité a cessé de plaire. Il est assez rare qu'on parle d'elle autrement que pour en médire. Voilà trois ans qu'en pleine Académie française, à une séance où il s'agissait cependant de décerner des prix à quelques braves gens qui l'avaient pratiquée, elle a été l'objet d'une attaque assez vive. Depuis lors, il est vrai, elle y a été fort éloquemment défendue. Mais, si elle a conservé des partisans, elle a aussi des détracteurs. Attaquée d'un côté, défendue de l'autre, elle est souvent mieux attaquée que défendue. Avant de chercher le meilleur moyen de la défendre, voyons d'abord avec quelles armes on l'attaque et quels sont les adversaires avec lesquels elle se trouve aux prises.

I

Les adversaires de la charité peuvent se diviser en trois groupes.

Le premier, qui pour être peu nombreux n'en demeure pas moins redoutable, est celui des philosophes économistes. J'appelle ainsi les philosophes qui, considérant comme abstracteurs de quin-

tessence les métaphysiciens d'autrefois, ont relégué au rang des vieilleries la notion de Dieu et ont entrepris de substituer à l'antique explication providentielle du monde une explication mécanique et fataliste. Prenant comme point de départ l'audacieuse hypothèse de Darwin sur la transformation et le progrès des espèces par la concurrence et le combat pour la vie, ils tiennent cette hypothèse pour démontrée et l'appliquent aux progrès de l'humanité. Ces progrès ne pourraient s'opérer que de la même façon, au prix des mêmes combats. Pour eux le faible c'est donc l'ennemi : il est légitime qu'il soit écrasé par le plus fort, et toute tentative pour lui venir en aide ne fait, en prolongeant la lutte, que retarder le bien général. Dans une pareille conception du monde, quel rôle peut jouer la charité ? Elle aussi, elle est l'ennemie ; car elle est la complice du faible dont elle prend la défense contre le fort. Et ce n'est pas là une conséquence excessive que tirent de la doctrine des disciples maladroits et compromettans. Le maître l'a dit ! Le maître, c'est Herbert Spencer, l'inventeur de la doctrine, dont en France, comme en Angleterre, l'influence a été si grande depuis vingt ans sur les jeunes esprits : « La pauvreté des incapables, la détresse des impuissans, l'élimination des paresseux et cette poussée des forts qui met de côté les faibles sont les résultats nécessaires d'une loi générale, éclairée et bienfaisante. »

Si cette pauvreté, cette détresse, cette élimination, sont des résultats bienfaisans, la charité serait assurément mal venue à intervenir pour y porter remède. Qu'on ne se figure pas non plus que l'illustre philosophe recule devant les conséquences extrêmes de sa doctrine. Il est trop bon logicien pour cela et il raille avec une verve impitoyable ceux qui, en présence de quelque grande calamité publique, proposent d'ouvrir une souscription nationale sans réfléchir aux conséquences que les retraits de fonds exercent sur l'encaisse des banques. Ainsi, quand au moment de la guerre entre le Nord et le Sud des États-Unis, des milliers et des milliers d'ouvriers et d'ouvrières du Lancashire se virent par le chômage exposés à mourir de faim, à la lettre, et quand, entraînés par un magnifique mouvement de charité, banquiers, grands seigneurs, patrons eux-mêmes, à moitié ruinés, s'unirent dans une souscription publique destinée à faire vivre ces malheureux, ils avaient grand tort ; ils auraient dû laisser leurs cadavres joncher les routes et ne pas compromettre l'encaisse des banques.

Le second groupe des adversaires de la charité est recruté parmi ceux que j'appellerai, faute d'un meilleur mot pour les désigner, les philanthropes. Il y a, en effet, toute une école de publicistes qui, sans méconnaître la nécessité d'un ensemble de mesures

destinées à combattre la misère, veulent que ces mesures s'inspirent d'un esprit totalement différent de celui dont la charité découle. Le principe de ces mesures doit être la solidarité, l'altruisme, grands mots qu'ils ont sans cesse à la bouche. Quant à la charité, telle que le christianisme l'a enseignée et comprise, il semble qu'elle leur soit odieuse, probablement à cause de son origine. « Il est impossible, disait, il y a quelques années, l'auteur d'un livre sur le paupérisme, M. Baron, de calculer le mal causé par la charité, que les meilleurs esprits n'hésitent pas à reconnaître et à proclamer inopportune, quand elle n'est pas funeste. » Et ce n'est pas là une opinion paradoxale et isolée, car M. Baron est un des lauréats du concours institué il y a plus de dix ans par M. Pereire pour récompenser les auteurs d'ouvrages sur l'extinction du paupérisme.

Tous les adversaires de la charité n'en parlent cependant pas avec cette dureté. S'ils n'en veulent plus, c'est qu'à leurs yeux elle se confond avec l'aumône, et l'aumône, ils la proscrivent absolument. Un jeune apôtre qui, par la générosité de son talent et l'élévation de ses idées, ne laisse pas d'exercer une certaine influence sur les générations nouvelles, M. Paul Desjardins, n'a pas consacré moins de neuf pages sur quatre-vingts d'un opuscule fort répandu à flétrir l'aumône : elle est inutile ; elle est *un déplacement d'égoïsme ;* elle suppose un suzerain et des serfs ; elle entretient la misère, etc. Ce qu'il faut faire vis-à-vis du malheureux, c'est redresser son idéal de vie et le lui faire aimer. Supposez par exemple que vous entriez dans la chambre d'un pauvre diable en proie à des souffrances intolérables qu'un cataplasme de laudanum ou une injection de morphine suffiraient à calmer ; votre premier mouvement serait, n'est-ce pas, de courir chez le pharmacien et, s'il refuse de faire crédit à ce misérable, de payer vous-même le cataplasme ou l'injection que vous rapporteriez ? Vous auriez tort ; ce serait vous conduire vis-à-vis de lui de suzerain à serf. Il faut prendre une chaise, vous asseoir à son chevet, et, pendant qu'il gémit à côté de vous, vous efforcer de lui faire aimer la vie en redressant son idéal. C'est là qu'est le devoir présent.

Enfin la charité rencontre encore un certain nombre d'adversaires qui, pour être les plus inattendus, sont peut-être les plus à craindre. Dans un article célèbre sur Lamennais, M. Renan a raconté le sentiment de stupeur et d'enthousiasme à la fois qui saisit une assemblée de barbares convertis par un apôtre, lorsqu'elle vit un de ses prêtres se lever et, s'armant d'une hache, frapper le premier la statue du dieu. Ainsi les coups les plus sen-

sibles portés à la charité le sont peut-être en ce moment par un groupe de catholiques. L'assertion peut sembler étrange : il est nécessaire de la justifier.

L'origine de cette campagne qu'un certain nombre de catholiques mènent aujourd'hui contre la charité est une querelle qui au premier abord peut sembler une pure discussion d'école. L'obligation pour le riche de communiquer sa richesse (pour employer une expression théologique), c'est-à-dire de sacrifier une partie de ses biens acquis ou de ses profits pour améliorer la condition de ceux qui sont dans la détresse, est-elle un devoir de justice ou un devoir de charité ? Cette question a été débattue pendant longtemps avec une certaine vivacité dans les milieux catholiques. La question peut paraître oiseuse parmi les fidèles d'une religion qui leur fait un devoir non seulement de la justice, mais de la charité. Les conséquences de cette distinction vont cependant plus loin qu'on ne pense. Si c'est un devoir de charité, le pauvre n'a rien à réclamer. Il n'en est plus de même si c'est un devoir de justice : ce sacrifice lui est dû par le riche, et la seule question qui subsiste est de savoir quelle est la sanction de son droit de réclamation. Néanmoins cette question n'avait guère été débattue qu'entre théologiens, dans des recueils spéciaux : l'*Association catholique* qui est l'organe des *Cercles* tenant pour la justice, la *Revue des Études religieuses* qui est l'organe de la Compagnie de Jésus tenant pour la charité, et la défendant par la plume du Père de Caudron dans un très substantiel article. Des recueils, la question avait gagné les congrès catholiques où elle avait été agitée, sans faire non plus beaucoup de bruit. Il n'en est plus de même depuis l'apparition de l'Encyclique *De conditione opificum*. La controverse a pris aujourd'hui une importance redoutable.

Qui aurait pu croire que ce document d'une inspiration si élevée et si prudente à la fois, qui adresse à la réconciliation des classes un si touchant appel, risquerait de devenir, dans la bouche ou sous la plume de commentateurs mal inspirés, un manifeste de discordes civiles ? C'est ce qui pourrait bien arriver cependant si, ce qu'à Dieu ne plaise ! certaine interprétation qu'on entend quelquefois dans la chaire chrétienne, ou qu'on trouve dans quelques recueils catholiques, venait à prévaloir. Ce document désormais célèbre, et dont le retentissement a montré l'immense influence qu'exerce la papauté, débute par un jugement sur la société moderne, jugement juste assurément dans sa sévérité, si on le compare à l'idéal d'une société chrétienne, mais qu'il serait permis peut-être de trouver un peu rigoureux si le point de comparaison

était pris (ce que rien n'affirme) dans les sociétés des siècles passés, où il ne paraît pas aux yeux de l'histoire impartiale que l'inhumanité, la cupidité et l'usure (pour employer les termes de l'Encyclique) fussent totalement inconnues. Dans ce préambule le Souverain pontife donne comme raison de son intervention que la plupart des hommes de condition inférieure, *in misera calamitosaque fortuna indigne versantur*, phrase que la version officielle traduit ainsi : sont pour la plupart dans une situation de misère imméritée. Imméritée n'est pas synonyme d'injuste. Un brave ouvrier réduit à la misère par la maladie est victime d'une misère imméritée et non pas d'une misère injuste. Mais comme l'expression prête un peu à l'incertitude, certains commentateurs, suivant toujours leur idée, l'ont interprétée autrement et ils y ont vu un encouragement à leur doctrine favorite. « Rome, ont-ils dit, a déclaré que la misère était injuste ; or l'organisation de la société moderne étant la cause de cette misère, c'est cette organisation même qui est injuste. Ce n'est donc pas un devoir de charité de porter remède, dans la mesure du possible, aux souffrances que l'ordre social engendre. C'est un devoir de justice de le réformer tout entier et, pour le réformer, il faut commencer par le dénoncer. »

On ne saurait croire quel chemin ces idées ont fait depuis deux ans dans certains milieux laïques et même ecclésiastiques. L'injustice de l'ordre social est devenue le thème ordinaire d'un grand nombre de sermons et d'articles de journaux. Entrez au hasard dans une église, à Paris ou en province. Il ne sera pas rare que vous entendiez quelque jeune vicaire récemment sorti du séminaire, ou quelque moine appartenant à l'un de ces ordres qui s'efforcent par leurs allures démocratiques de se faire pardonner leur habit, déclamer un sermon sur le thème suivant : Les souffrances des classes laborieuses sont intolérables, la misère va croissant chaque jour ; les riches, les capitalistes, la féodalité industrielle, les hauts barons de la finance (le vocabulaire est varié) sont responsables de ces souffrances. C'est le premier point. Cet état de choses ne saurait durer, ou sinon la France court aux plus grands périls. Pour le faire cesser, il suffit de s'adresser à l'Église ; elle seule possède en effet le remède à tous ces maux ; elle tient entre ses mains le moyen de rétablir la paix sociale et la prospérité matérielle, telles qu'elles existaient autrefois. C'est le second point. L'Encyclique *De conditione opificum* a tracé la voie ; et elle a éclairé d'une lumière nouvelle la route où il faut marcher désormais. C'est le troisième point. Un éloge de l'immortel pontife qui a trouvé le secret de resoudre la ques-

tion sociale sert de péroraison ; et le prédicateur descend de la chaire, sans avoir dit un mot de la charité, dont il semble aujourd'hui que, même dans la chaire chrétienne, une sorte de respect humain empêche de prononcer le nom, mais sans avoir indiqué non plus ni les remèdes, ni le secret. Il en serait fort empêché. L'Encyclique est en effet un document de l'inspiration la plus élevée et la plus touchante. Elle contient des enseignemens qu'il est d'autant plus utile de rappeler aux fidèles qu'ils ne sont pas nouveaux et que leur stricte observance aiderait assurément à résoudre la question sociale. Aux ouvriers elle recommande de pratiquer toutes les vertus de leur condition ; aux patrons elle prescrit de ne manquer à aucun des devoirs qui leur incombent vis-à-vis de leurs ouvriers, et elle leur interdit sévèrement d'abuser de la faiblesse de ceux qu'ils emploient. Mais en fait de solutions économiques elle n'est qu'une précieuse note à consulter sur les mesures qui paraissent recommandables (1). Aucune n'est prescrite ni même préconisée d'une façon particulière. Son vénérable auteur a fait des questions dont il traite une étude trop approfondie pour compromettre, par quelque indication hasardeuse, l'autorité dont il est investi en ce qui concerne la foi et les mœurs.

Ouvrez maintenant une de ces feuilles quotidiennes qui font, un peu imprudemment, je crois, traîner partout l'image du Christ en croix et dont la prodigieuse diffusion s'accroît chaque jour, grâce au zèle et à l'abnégation de ceux qui les dirigent. Ne les jugez pas d'après celle qui se publie à Paris, dans ce grand milieu où les opinions sont trop mêlées pour qu'une certaine modération de ton ne s'impose pas aux plus véhémens. Feuilletez de préférence celles de province : qu'y trouvez-vous trop souvent ? La dénonciation passionnée, violente, du *capitalisme ;* des déclamations et parfois des attaques personnelles contre les *milliardaires ;* ou encore des morceaux dans le genre de celui-ci : « Jacques Misère a faim sous ses haillons ; le froid lui roidit les membres pendant que la faim lui tord les entrailles. Il trime dur, le malheureux, depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher, pour gagner un morceau de pain à sa famille et payer l'affreux galetas où il s'abrite avec ses petits. Et pendant qu'il travaille, sa pensée marche ; il songe au bourgeois qu'il enrichit par son labeur et dont le riche équipage l'a éclaboussé tout à l'heure... Le bourgeois passe dans l'usine pour examiner l'ouvrage, et tout à coup Jacques Misère se relève menaçant : Tout aux uns, rien aux autres, dit-il, c'est injuste. Tu

(1) Il est superflu de renvoyer les lecteurs de la *Revue* aux belles études où M. Anatole Leroy-Beaulieu, en rendant un juste hommage à l'Encyclique, a mis en lumière son caractère prudent et libéral à la fois.

as trop de richesses, part à deux. » Est-ce tout? Non. On y trouve encore, à propos de l'exécution de Vaillant, des phrases comme celle-ci : « Jésus-Christ, le grand martyr et le grand révolutionnaire. » (Camille Desmoulins parlait déjà du sans-culotte Jésus-Christ . Ou bien des vers où l'on met dans la bouche divine des expressions tellement odieuses que l'évêque se fâche et impose une rétractation. Quoi encore? Des injures, ou des lazzis à l'adresse des riches « qui donnent aux pauvres leurs restes » ou qui croyaient « qu'ils pouvaient continuer tranquillement leurs petites aumônes ». Mais de remède pratique, de solution positive, rien, jamais rien.

Cette étrange affirmation que l'Église a mission de résoudre au point de vue économique la question sociale, ne se trouve-t-elle que dans la bouche de prédicateurs novices, ou sous la plume de publicistes inexpérimentés? Malheureusement non. Il faut convenir qu'elle reçoit encore des encouragemens qui viennent de haut. Je ne parlerai pas de l'étrange campagne entreprise en Belgique par un chanoine, avec l'encouragement d'un ou deux évêques, qui n'aboutirait à rien moins qu'à exproprier les industriels de leurs usines et les propriétaires de leurs fermes, en enlevant aux uns le droit de choisir leurs ouvriers et de fixer leurs salaires; aux autres, celui de débattre le prix auquel ils entendent louer leurs terres, et qui transfère ce droit à une collectivité chargée de stipuler en leur nom. Je veux seulement rappeler ici le langage qui a été tenu à des oreilles françaises. Il y a deux ans, un prélat américain très en faveur, qui se rendait de Rome aux États-Unis, s'est arrêté à Paris. Un auditoire d'élite a été rassemblé pour le recevoir. Des prêtres et des jeunes gens lui ont fait fête, et il leur a tenu un langage que des publications catholiques ont au moment même et depuis lors reproduit avec enthousiasme. Aux prêtres, il a dit : « Que l'ouvrier et le marchand sachent bien que, si nous voulons leur assurer le bonheur du ciel, nous prétendons aussi leur donner le bonheur sur la terre... Léon XIII comprend son temps. Il sait qu'il est inutile de promettre uniquement des récompenses dans le ciel, à moins qu'on ne puisse tout de suite escompter ces promesses et en donner des preuves dans le temps. Le peuple vous croira plus si vous commencez par là. » Et aux jeunes gens : « Un écrivain anglais a très bien dit : Ne prêchez pas l'Évangile à un estomac vide. Il n'écoutera pas. Et c'est vrai comme règle générale. Il faut donc dire : Ne prêchez pas trop souvent la vertu, à moins que le milieu dans lequel ces pauvres hommes vivent ne soit tel que la vertu soit facile. » Dans un sermon prononcé aux États-Unis, mais traduit dans une *Revue*

catholique, le même prélat a dit : « Jusqu'au moment où la condition des ouvriers sera améliorée, il est futile de leur parler de vie surnaturelle et de devoirs. » Ainsi la notion que fidèles ou incrédules s'étaient faite jusqu'à présent du rôle de l'Église serait tout à fait erronée. Elle n'aurait pas pour tâche de promettre à la vertu une récompense dans le ciel, mais de lui assurer d'abord le bonheur sur la terre. Elle aurait tort de prêcher la résignation aux estomacs vides et son premier devoir est de chercher à les remplir. Si elle n'y réussit pas, il serait futile à elle de continuer à entretenir les gens de vie surnaturelle. Le devoir ne doit être prêché qu'à ceux auxquels le milieu où ils vivent le rend facile. A ce compte l'Église devrait donc modifier le texte d'une de ses plus belles prières : *Ad te clamamus exiles et flentes in hac lacrymarum valle.* Cette vallée de larmes doit devenir une vallée d'abondance où l'Église distribuera les biens. Quand elle aura pourvu aux besoins matériels, il sera temps pour elle de penser aux besoins spirituels.

Ceux qui dénoncent avec tant de violence les injustices de notre état social et qui, pour réparer ces injustices, font fi de la charité ont sans doute découvert quelque autre moyen d'y mettre un terme. En assignant à l'Église une mission si nouvelle et dont, soit dit en passant, il est étrange qu'elle ne se soit pas avisée plus tôt, ils doivent avoir eu soin de préciser les moyens qui sont en son pouvoir pour s'en acquitter. On pourrait le croire assurément, mais on se tromperait, et l'on demeure confondu lorsqu'on compare à la violence du langage l'inanité des remèdes. En matière aussi grave, il faut en effet serrer les choses de près et il ne suffit pas de s'en aller disant qu'au programme du libéralisme économique on opposera le programme de l'Évangile. En effet, si on ouvre l'Évangile, on y trouve deux paroles; l'une est celle-ci : « Vous aurez toujours des pauvres avec vous, » c'est-à-dire la perpétuité de la misère, et l'autre : « Donnez tout votre bien aux pauvres, et suivez-moi, » c'est-à-dire la nécessité de la charité. Mais en matière économique on n'y trouve point autre chose. Il faut donc préciser un peu, et les socialistes catholiques (1) l'ont bien

(1) Je me sers de cette expression, bien que ceux auxquels on l'a appliquée l'aient repoussée avec vivacité, surtout depuis que l'Encyclique a prononcé une condamnation formelle contre le socialisme. Ils sont assurément dans leur droit si l'on entend par socialistes ceux qui poursuivent la mise en commun de la propriété. Mais on désigne aujourd'hui plus généralement ceux-là sous le nom de collectivistes, et l'on appelle socialistes ceux qui considèrent la liberté comme l'ennemie et la réglementation comme le salut. Entendant ainsi le mot, l'instinct public ne s'est pas trompé en attribuant la qualification de socialistes à l'école catholique dont je parle, et tout en donnant acte de leurs protestations à ceux qui appartiennent à cette école, c'est

compris. Rien n'est difficile cependant comme d'appréhender au corps quelques-unes des solutions qu'ils proposent. D'abord ces solutions varient d'année en année. Il n'y a pas bien longtemps le salut était dans le syndicat mixte avec patrimoine corporatif et comité d'honneur: c'est-à-dire tous les ouvriers et tous les patrons sinon d'une même industrie, du moins d'une même région confondus dans le même syndicat; l'harmonie maintenue entre ces élémens si différens par la propriété commune d'un patrimoine dont la composition problématique n'a jamais été bien clairement indiquée; enfin l'arbitrage de toutes les questions pouvant amener un désaccord, — taux des salaires, durée de la journée de travail, etc., — remis à un comité de membres étrangers à la profession et statuant souverainement (1). Voilà quelle était la solution où avaient abouti les méditations du comité de l'œuvre des cercles catholiques. Mais cette solution paraît avoir quelque peu perdu de la faveur qu'elle avait rencontrée dans les milieux où elle était née et dont elle n'est jamais sortie. Sans doute on aura réfléchi que, pour constituer ces syndicats, deux élémens feraient toujours défaut, d'un côté les patrons et de l'autre les ouvriers, et que ni les uns ni les autres n'accepteraient de remettre leurs destinées entre les mains d'hommes ne présentant d'autre garantie que leur inexpérience des questions sur lesquelles ils auraient à se prononcer. On trouve bien encore de temps à autre dans la bouche de ceux qui ont ressenti le plus d'enthousiasme pour cette conception bizarre un éloge à l'adresse des syndicats mixtes. Mais c'est pour l'honneur; on sent que la foi n'y est plus et que la mode est ailleurs.

La mode est aujourd'hui à l'intervention de l'État. C'était la conséquence inévitable de cette méfiance de la liberté qui est le fonds commun de toutes les écoles socialistes. Pour restreindre la liberté du travail, c'était d'abord aux syndicats mixtes qu'on avait prêté confiance. Les syndicats mixtes étant demeurés une création sur le papier, il était fatal que l'on finît par s'adresser à l'État, dont c'est le métier que de porter atteinte à la liberté. On ne dispute plus aujourd'hui entre socialistes catholiques que sur la forme et la mesure de l'intervention de l'État, mais la dispute est grande et la confusion à son comble. Je ne parle pas de cette intervention restreinte à la protection des femmes et des mineurs, dont le principe ne peut souffrir aucune difficulté, mais dont l'application est singulièrement délicate, l'expérience des dernières

ainsi, pour la clarté du discours et pour éviter une périphrase, que je continuerai à les désigner.

(1) Voyez sur cette organisation la *Revue* du 15 mars 1885.

mesures adoptés en leur faveur ayant, tout le monde semble d'accord sur ce point, tourné jusqu'à présent à leur détriment. Il s'agit de l'intervention de l'État dans la vie de l'ouvrier adulte, maître de ses droits et ne relevant que de lui-même. Il s'agit également du droit qu'aurait la puissance publique d'intervenir, par dérogation au principe général de la liberté des conventions, dans un contrat de nature spéciale, le louage d'industrie, et d'en fixer lui-même les principales conditions. Ce droit, pour les socialistes catholiques, ne fait plus aucun doute; le désaccord ne commence entre eux que sur les applications qu'il convient d'en faire. Mais le désaccord est profond et l'on peut s'étonner que des hommes si ardens à dénoncer le mal soient si incertains sur les remèdes. Lorsque les socialistes de l'école de M. Guesde proposent de *nationaliser* toutes les propriétés, de contraindre tout le monde au travail et de répartir par tête tous les produits, et lorsque, s'appuyant sur d'ingénieuses données statistiques empruntées à un socialiste néerlandais, Domela Nieuwenhuis, ils déclarent que, si chaque homme valide travaillait une heure vingt minutes par jour, l'aisance générale serait assurée, leur système peut assurément paraître chimérique, mais il a le mérite d'être simple et, à tant faire que de réclamer l'intervention de l'État, la chose en vaut la peine. Les socialistes catholiques, dont beaucoup ont d'excellentes raisons pour ne pas être partisans de la nationalisation des propriétés privées et du travail obligatoire, ne sont pas aussi déterminés. S'ils ont réclamé l'intervention de l'État, cela n'a été d'abord que pour fixer la durée de la journée de travail. Quelle doit être cette durée? Onze heures, disent les uns; neuf ou dix heures, disent les autres; huit heures, affirment les plus hardis; sans se laisser troubler par cette objection qu'il est assez irrationnel de fixer une durée absolument identique pour une journée de travail qui ne représente ni le même effort, ni le même produit. Mais comme la logique ne perd jamais ses droits, la question du maximum du travail en a fait naître immédiatement une autre : celle du minimum de salaire. Les socialistes pour de bon l'ont bien compris. « Quel service aurez-vous rendu à l'ouvrier, disent-ils, quand vous aurez défendu au patron de l'employer plus de huit ou dix heures par jour, si vous ne l'obligez pas à lui assurer la même rémunération? Si vous ne faites pas cela, le patron réalisera une économie. Sans doute il sera obligé de restreindre ses affaires, mais en fin de compte c'est l'ouvrier qui y perdra. » L'argument n'était pas sans force. Les socialistes catholiques se sont trouvés embarrassés pour y répondre, et ils ont emboîté le pas. Beaucoup d'entre eux admettent le principe d'un

minimum de salaire, et une proposition de loi en ce sens avait même été déposée par eux à la dernière assemblée. Une objection ne paraît pas les avoir touchés, c'est que ce minimum de salaire auquel le patron serait contraint est destiné à assurer trois choses : la nourriture, car l'ouvrier ne saurait vivre sans manger; le logis, car il ne saurait coucher à la belle étoile; le vêtement, car il ne saurait se promener tout nu. Il faut donc que le taux du salaire obligatoire soit calculé sur la moyenne de ces trois dépenses. Mais si l'un des facteurs qui ont servi au calcul de cette moyenne vient à s'élever dans telle ou telle localité ou dans le pays tout entier (et la chose pourrait bien arriver); si le pain, la viande, le logis ou le vêtement deviennent plus chers, voilà le salaire minimum qui devient insuffisant, et c'est comme si on n'avait rien fait. A cela il n'y a point de remède, dira-t-on. Pardon. Il y en a un, et, dans l'ordre d'idées où l'on entre, je ne vois pas pourquoi on reculerait devant ce remède. C'est à l'antiquité qu'il faut le demander. Un empereur romain, qui n'était l'ami d'aucune liberté, car il s'est signalé par ses persécutions contre les chrétiens, s'est avisé un jour de fixer le prix de toutes les denrées qui se vendaient dans son vaste empire. Cet empereur s'appelait Dioclétien et son *Édit du maximum* a donné lieu à un savant travail d'un membre de l'Institut mort récemment, M. Waddington. Pourquoi n'en reviendrait-on pas là?

Une autre objection paraît au contraire avoir frappé les socialistes catholiques. C'est que le minimum de salaire ne pourrait jamais être (le nom même l'indique) qu'un salaire minimum; c'est-à-dire un salaire très faible, strictement suffisant pour les besoins d'un seul homme. Rien n'est variable, on le sait, comme le taux des salaires. Deux causes influent sur ce taux : la valeur occasionnelle du travail, c'est-à-dire l'abondance ou la rareté de la main-d'œuvre ; sa valeur intrinsèque, c'est-à-dire l'habileté de l'ouvrier. Si ennemi qu'on soit de la liberté du travail, il est impossible cependant de supprimer ces deux causes. Le salaire minimum ne peut être évidemment que le salaire le plus bas, et, à moins que de vouloir condamner à la ruine les industries où la main-d'œuvre n'a qu'une faible valeur intrinsèque et où les profits sont faibles, il serait impossible de leur imposer le salaire des industries qui nécessitent une main-d'œuvre habile, et où les profits sont élevés. Mais ce salaire minimum, serait-il suffisant pour faire vivre l'ouvrier sobre et honnête et sa famille, comme l'Encyclique en exprime le désir? On pourrait craindre que non, et de cette crainte est née une nouvelle doctrine, qui est aujourd'hui fort à la mode dans certains milieux : celle du salaire *familial*.

Qu'est-ce au juste que le salaire familial ? Cela est assez malaisé à dire, car ceux qui ont inventé le mot et la chose ne sont déjà plus d'accord. Au premier abord, il avait semblé que cela irait tout seul. Le célibataire serait assuré d'un salaire minimum ; quant à l'ouvrier marié, le patron serait tenu d'augmenter son salaire proportionnellement par tête d'enfant. C'était très simple. Mais quelques plus grands clercs que les autres ont fait remarquer que peut-être il n'était pas très conforme à l'intérêt de l'ouvrier de l'inciter à avoir un enfant tous les ans pour augmenter son salaire, et que ce serait une manière assez brutale de pousser à la reproduction. Ils ont également fait observer que, si l'on pouvait, à la rigueur, contraindre le patron à majorer le salaire minimum par tête d'enfant, on ne pourrait cependant pas l'empêcher de prendre de préférence des ouvriers non mariés, puisqu'il les payerait moins cher, ou même de se refuser totalement à en prendre d'autres. Prime à la reproduction brutale dans certains cas, prime indirecte au célibat de l'autre : voilà ce que serait devenu dans la pratique le salaire familial. On s'est ému de ces objections et l'on s'efforce aujourd'hui d'y répondre. Il s'agirait de faire déterminer par la loi la famille moyenne. Doit-elle être de trois ou de quatre enfans ? La question n'est pas encore décidée. Sans doute, on prend l'avis des mères. Cette famille moyenne servirait de base à la fixation du salaire minimum. Tout le monde y aurait droit, aussi bien le célibataire et l'époux sans enfant que celui qui en aurait dix. Le célibataire qui aurait un salaire supérieur à ses besoins ferait des économies en vue de l'avenir. Quant à celui qui aurait dix enfans, tant pis pour lui, ce serait sa faute. Mais il est une chose à laquelle on n'a pas pensé, c'est que le plus heureux serait l'époux sans enfans. Il aurait toutes les joies et tous les profits du mariage sans les charges. De sorte que la prime au célibat et à la reproduction finirait par devenir une prime à la stérilité. Et voilà, comme remède à un état social, suivant eux intolérable, ce que certains catholiques ont trouvé !

Ce point de départ, que l'état social actuel est à la fois intolérable et injuste, semble aujourd'hui généralement admis par toute une école de catholiques. Depuis quelque temps ils vont même beaucoup plus loin dans ces affirmations qu'ils n'avaient été jusqu'à présent. On croyait en effet d'un commun accord que, si la condition des ouvriers de la grande industrie est, dans certaines régions du moins, assez dure, si leurs salaires étaient insuffisans et leur condition précaire, il n'en était pas de même de la condition des paysans. Sans établir avec le passé des comparaisons tou-

jours assez difficiles à serrer de près, qu'il s'agisse des paysans ou des ouvriers, il semblait que, par rapport aux autres pays de l'Europe, notre démocratie actuelle n'était pas trop à plaindre, que le nombre des petits propriétaires s'était singulièrement accru par rapport aux siècles passés et, à en croire les doléances des grands propriétaires et des fermiers, que les salaires agricoles avaient haussé également. Si ce bien-être relatif de nos populations rurales, qui frappe si fort les étrangers, a souffert depuis quelques années certaines atteintes, on était généralement d'accord que ces atteintes tenaient à la crise agricole que la concurrence du Nouveau Monde fait peser sur l'Europe, et si certaines provinces, au sol pauvre et infertile, où propriétaires et fermiers ne sont pas beaucoup plus à l'aise que leurs ouvriers, avaient participé moins que les autres à cet accroissement de bien-être, on était plutôt porté à s'en prendre à la nature qu'à la société. Il paraît que c'était une erreur. La condition de l'habitant des campagnes est intolérable comme celle de l'ouvrier des villes, et s'il ne se met pas en état de révolte et d'insurrection ouverte, c'est que l'étendue de sa souffrance ne lui a pas encore été révélée par quelque agitateur campagnard. Ainsi du moins l'a déclaré naguère une voix qui ne retentit jamais en France sans y soulever l'émotion, parce qu'au prestige de l'éloquence, celui qui la fait entendre ajoute celui d'une vie toute de générosité et de dévouement. Comme cette voix est celle d'un apôtre, elle a déjà entraîné à sa suite un certain nombre de disciples. Depuis deux mois en effet il n'est plus question dans certains journaux catholiques que de l'intolérable condition de Jacques Misère, cent fois plus à plaindre que le Jacques Bonhomme d'autrefois, et une petite feuille bas-bretonne n'a pas hésité à attribuer ses souffrances à la rapacité de propriétaires avides. Mais sans doute on n'a point ainsi révélé à Jacques Misère toute la dureté de sa condition sans avoir trouvé le moyen d'y porter remède, sinon il y aurait, à lui tenir ce langage, non seulement peu de prudence, mais peu de charité. S'il est impossible de soulager ses maux, ne vaut-il pas mieux qu'il les ignore? On en a eu le sentiment, et voici ce qu'on a proposé.

En 1839, un des jeunes États de l'Amérique du Nord, le Texas, voulant à la fois favoriser les grandes opérations de défrichement et offrir certaines garanties à ceux qui s'y livraient, introduisit dans sa législation une clause d'après laquelle était rendue insaisissable la partie du domaine contenant la maison d'habitation et à l'entour une certaine quantité de terre, fixée d'abord à cinquante acres et évaluée aujourd'hui à 5 000 dollars. Cette affectation spéciale, cette mise à l'abri d'une portion du gage des créan-

ciers n'était pas, au reste, absolue. Non seulement le *homestead* (c'était le nom donné à ce domaine réservé) demeurait aliénable de gré à gré avec le consentement de la femme; mais le propriétaire conservait le droit d'hypothèque, et le *homestead* n'était à l'abri que des revendications des créanciers chirographaires. La clause parut ingénieuse, car, tout à la fois, elle permettait au propriétaire d'entreprendre de vastes opérations agricoles et elle le mettait à l'abri des conséquences extrêmes de ces opérations, en lui assurant, en cas de ruine, un foyer où il pourrait toujours se réfugier. Un grand nombre de jeunes États désireux d'attirer à eux les travailleurs agricoles l'adoptèrent également, et même les vieux États de l'Est (aux États-Unis un État est vieux quand sa création remonte à plus de cent ans) suivirent cet exemple en imposant au propriétaire la nécessité d'une déclaration. Les résultats ont été bons en ceci surtout qu'ils ont encouragé les grandes opérations agricoles. Mais aujourd'hui que la fièvre de ces opérations s'est singulièrement calmée aux États-Unis, la clause du *homestead* est beaucoup moins répandue. Dans un grand nombre d'États elle est, à l'heure actuelle, abandonnée ou ignorée (1).

Pendant que ce mouvement en recul s'opérait, la protection que cette clause pourrait assurer en France aux petits domaines frappait quelques bons esprits. Elle a été discutée dans plusieurs séances de la Société d'économie sociale. Cependant la matière y a fait l'objet d'un rapport approfondi de M. de Loynes, professeur de droit à la Faculté de Bordeaux, qui n'a pas dissimulé l'inconvénient qu'il y aurait, dans notre état social, à enlever, comme quelques-uns le proposent, au propriétaire d'un petit domaine le droit d'hypothéquer son bien. C'est ce système préconisé par les uns, repoussé par les autres, en tout cas depuis longtemps connu, qui vient d'être proposé de nouveau, non sans un certain éclat, comme un remède aux intolérables souffrances du paysan français. Assurément la chose mérite d'être discutée, mais il est impossible de ne pas faire tout d'abord remarquer combien ce remède vient directement à l'encontre de ceux que proposent d'ordinaire les amis et les représentans de l'agriculture. On veut généralement rendre aux agriculteurs l'emprunt moins onéreux, et pour cela on cherche à le rendre plus facile. On s'est même demandé s'il n'y avait pas lieu, pour lui permettre de donner les récoltes en gage, de modifier les dispositions du code civil sur le nantissement et celles du code de procédure sur la saisie-brandon. Et c'est précisement à ce moment-là qu'on veut retirer au petit paysan

(1) Je tiens ces renseignemens très précis d'un jeune voyageur, M. Paul Bureau, qui s'est rendu aux États-Unis tout exprès pour étudier la question du *homestead*.

propriétaire la faculté d'hypothéquer son bien. On s'émeut, et je le comprends, à la pensée de la situation qui lui est faite lorsque son champ et sa maison sont mis à l'encan; mais on oublie que la question a une double face. Si de 1881 à 1890, le chiffre des ventes sur saisies immobilières s'est élevé de 7 506 à 13 288, cette augmentation assurément très regrettable tient à ce que le nombre des propriétaires qui se sont vus dans la nécessité d'emprunter a augmenté. Mais tous ceux qui ont emprunté n'ont pas été saisis, et la facilité que notre législation leur laisse de donner en gage leur bien, quelle que soit son importance, leur a servi à se procurer l'argent qui les a aidés à se tirer d'affaire. Si l'on vient en aide aux uns, on rend donc plus difficile la condition des autres, et n'est-ce pas en tout cas un singulier moyen de témoigner sa sollicitude à Jacques Misère que de commencer par lui retirer un droit? Il est vrai qu'on lui promet en échange l'organisation du Crédit agricole. Mais qu'est-ce que l'organisation du Crédit agricole? Cette organisation n'a réussi que dans les pays où l'État ne s'en est pas mêlé et a laissé faire l'initiative privée. C'est juste le contraire qu'on se propose en France, et lorsqu'on aura retiré au paysan la faculté de donner son bien en gage, je ne vois pas trop en quoi pourra consister cette organisation, à moins qu'il ne s'agisse de contraindre l'infâme capitaliste à lui avancer de l'argent sans chance de remboursement. Pourquoi pas tout de suite sans intérêt? Le *homestead* est cependant le remède le plus sérieux qu'on ait encore inventé.

Il ne faut pas croire qu'il soit sans inconvéniens d'exciter ainsi des espérances auxquelles on se trouve ensuite embarrassé pour répondre, car il se rencontre parfois des hommes de plus ou moins bonne foi pour vous le reprocher. Il n'y a pas longtemps, un journal catholique publiait une lettre d'un ouvrier de Reims qui, déclarant qu'il était dans une misère imméritée, et rappelant la nécessité proclamée par l'Encyclique de venir en aide aux hommes des classes inférieures par des mesures promptes et efficaces, gourmandait les catholiques de ne pas les avoir encore trouvées. Ce reproche en tout cas ne saurait s'appliquer à deux vénérables ecclésiastiques dont l'un a réussi à se faire nommer député et dont l'autre l'a essayé sans y parvenir. Celui qui a réussi promet à chaque paysan un champ et trois hectares, insaisissables. Qui sera chargé de faire la répartition? L'État, bien entendu. A quels procédés aura-t-il recours? Ce sont là des détails d'exécution qui ne regardent pas l'inventeur du système. Quant à celui qui a échoué, son système est plus simple encore. Paysan, ouvrier, que chacun pendant quarante ans achète tous les jours deux sous

son journal qui ne vaut qu'un sou, et la question sociale est résolue, le sou supplémentaire devant servir à constituer à l'acheteur une pension de retraite. « Que faut-il pour réussir? écrivait naguère le pieux fondateur de ce journal. Il faut nous demander les bulletins d'abonnement et les imprimés nécessaires. Il y va du salut de la France. » Je me serais reproché de ne pas appeler sur ces deux remèdes toute l'attention qu'ils méritent.

Parlons sérieusement, car il s'agit de choses sérieuses. Croit-on que ces chimères jetées en pâture à des intelligences troublées, cette rhétorique enflammée dont retentit parfois la chaire chrétienne, ces excès de langage devant lesquels certaines feuilles religieuses ne reculent pas, soient chose indifférente et inoffensive? Ce serait une erreur. On court ainsi de gaieté de cœur au-devant de deux dangers que c'est un devoir de signaler. Le premier est de jeter dans le découragement ceux-là qui, au prix de pénibles efforts, et non sans préjudice pour leurs propres intérêts, s'efforcent sinon de résoudre le problème des rapports entre le capital et le travail, du moins de les adoucir. Or on m'a raconté que, naguère, entre industriels profondément chrétiens, s'était agitée la question de savoir s'ils ne s'entendraient pas pour mettre à la disposition des théoriciens du socialisme catholique une usine toute montée avec un fonds de roulement, en les sommant d'y mettre en pratique leurs théories sur les syndicats mixtes avec comité d'honneur et salaire familial. Si leur découragement se bornait à prendre cette forme, il n'y aurait que demi-mal; car l'épreuve, pour être instructive, ne serait probablement pas longue. Elle durerait vraisemblablement aussi longtemps et donnerait les mêmes résultats que celle de la *Mine aux mineurs*, qui est tombée dans une effroyable anarchie. Mais ce découragement pourrait bien prendre une autre forme qui serait imitée par bien d'autres patrons, chrétiens ou non. Il y a quelques années, lorsque la crise agricole était au degré le plus intense, beaucoup de gros fermiers de la Beauce ou de la Brie, plutôt que d'engager à nouveau dans des exploitations agricoles les deux ou trois cent mille francs dont ils pouvaient disposer, préféraient les placer en rente et vivre chichement dans un petit chef-lieu de canton. Pareil phénomène pourrait bien se produire dans l'industrie, si l'on continue de dénoncer le *capitalisme* comme un régime barbare, et le patron comme l'ennemi. Ceux qui disposent du capital ne voudront pas l'aventurer dans des entreprises dont le profit de jour en jour plus incertain leur sera, en cas de succès, imputé à crime. Ils le porteront à l'étranger ou se contenteront d'en tirer un revenu modique. On se trouvera en présence d'une grève d'un nouveau genre, la

grève du capital, et les réformateurs de société auront été ainsi la cause inconsciente de la misère la plus effroyable qui puisse fondre sur un pays, celle du chômage qui, lorsqu'il dure et se généralise, défie tous les remèdes, intervention de l'État, mutualité, prévoyance et même charité.

Le second danger est plus grave encore. Depuis que l'humanité est entrée dans la phase de la civilisation, elle a toujours présenté le spectacle de l'inégalité des conditions, et cette inégalité a toujours été acceptée par ceux qui en étaient les victimes, parce qu'elle leur semblait une loi fatale. Le christianisme a pu adoucir quelques-unes des conséquences les plus douloureuses de l'état social, tel que le monde ancien le connaissait. Mais il n'a jamais prétendu le faire totalement disparaître, puisqu'il en cherche au contraire l'explication dans la chute originelle. Pour la première fois depuis dix-huit siècles, on vient dire à ceux qui souffrent que leurs souffrances sont injustes, qu'elles sont le résultat d'une organisation mauvaise, et en même temps on ne propose rien, absolument rien, pour porter remède à cette injustice et corriger cette organisation. Qu'arrivera-t-il? C'est que ceux-là auxquels on tient ce langage imprudent finiront par perdre patience. Voyant qu'on ne fait rien pour eux et que les choses continuent du même train, ils seront en droit de croire que c'est mauvaise volonté de la part de ceux qui les auront leurrés de promesses, et ils essayeront de se faire justice eux-mêmes. Ce ne sera pas la première fois dans l'histoire du monde que la société civilisée se trouvera en présence d'une insurrection du prolétariat. Depuis les guerres serviles de l'antiquité jusqu'à la Commune, en passant par la Jacquerie, ces insurrections n'ont jamais réussi, et elles ne sauraient réussir, car, s'il n'y a point de lois éternelles qui assurent l'hégémonie des nations, si des empires ou des royaumes peuvent être rayés de la carte politique du globe comme l'Empire romain ou la Pologne, il n'en est pas de même de la société organisée, qui ne saurait périr. Elle est en effet la forme nécessaire de l'inégalité providentielle ou fatale des conditions : on ne lutte point avec succès contre la nécessité. La société peut être ébranlée par la lutte, mais elle l'emporte toujours. A quel prix ? Il n'est pas besoin pour le dire de remonter bien loin dans notre histoire, il suffit de rappeler ce qui s'est passé il n'y a pas cinquante ans. En ce temps-là aussi des utopistes plus ou moins sincères avaient tourné les cervelles populaires en proclamant le droit au travail, comme on proclame aujourd'hui le droit au juste salaire; d'excellens prêtres avaient cru également qu'en se faisant les auxiliaires du mouvement, ils le dirigeraient; quelques-uns d'entre eux avaient

ouvert la chaire chrétienne aux revendications populaires les plus hardies; ils avaient béni les arbres de la liberté en criant : Vive la République! On sait comment tout cela a fini. Un jour est venu où la société s'est sentie menacée. Elle s'est défendue et elle a versé le sang à flots, car rien n'est impitoyable et brutal comme la répression exercée par les intérêts qui ont eu peur. 50 000 cadavres ont jonché les rues de Paris, et parmi eux celui d'un saint archevêque qui dans un moment d'entraînement avait salué avec enthousiasme la révolution dont il devait devenir la victime. A Dieu ne plaise que je veuille prédire au siècle finissant une aussi effroyable aventure, mais il ne faudrait pas cependant continuer trop longtemps le jeu qu'on joue, si on ne veut pas que tout finisse autrement que par des chansons. Le jour où les fusils Lebel feraient merveille dans les rues de Paris ou ailleurs, comme ils ont déjà fait à Fourmies, plus d'un parmi ceux qui donnent aujourd'hui libre carrière à leurs chimères aurait à se frapper la poitrine, car chaque parole imprudente sera comptable d'une goutte de sang répandu.

Heureusement ces imprudences sont le fait de quelques personnalités isolées; s'il y a en France des vicaires inconsidérés, il y a des évêques sages, et, Dieu merci, aucun d'entre eux n'a adopté ces allures de démagogie cléricale. Il semble même que quelques-uns commencent à avoir conscience du péril. Le mandement de carême du nouvel évêque d'Angers contient un éloquent et sage avertissement. On me permettra également de citer ce fragment d'une lettre que l'évêque de Montpellier adressait naguère à son clergé : « Ne disons pas qu'il n'y a rien à faire! mais ne faisons rien que de sage, rien qui ne soit en parfait accord avec ces lois sacrées de l'ordre chrétien, les seules qui puissent, par la charité, répondre pleinement aux aspirations légitimes de toute société humaine. Ne séparez jamais, messieurs, les hommes en deux classes, forcément hostiles l'une à l'autre. Tenez la balance égale entre les patrons et les ouvriers, montrant, par votre ferme bon sens, que la justice sociale ne consiste pas à oublier les uns au profit des autres, mais à stimuler le dévouement et la sollicitude éclairée de ceux-là, pour satisfaire, par une réglementation prévoyante, aux justes revendications de ceux-ci; à établir l'harmonie entre les diverses fonctions sociales, à maintenir dans son intégrité ce tout hiérarchique si complexe qu'on nomme la « société », telle que Dieu l'a faite et telle qu'il la veut! » Catholique alarmé, j'oserai recommander à quelques catholiques ces belles et sages paroles.

II

Il faut donc faire la charité. Il faut la faire parce que, dans nos sociétés complexes, si elle suspendait un seul jour son action, une si effroyable explosion de souffrances en résulterait, un tel cri de misère et de détresse s'élèverait vers le ciel que ceux-là mêmes qui auraient voulu l'abolir reculeraient effrayés devant leur œuvre, et qu'il faudrait recommencer le lendemain ce qu'on aurait cessé la veille. Il faut la faire aussi parce qu'elle est un devoir pour les chrétiens et que, suivant une belle parole de M. Guizot, nous sommes tous beaucoup plus chrétiens que nous ne le savons. Les principes du christianisme ont, grâce à Dieu, si profondément pénétré notre société laïque qu'elle ne peut, quoi qu'elle fasse, les éliminer, et lorsqu'elle croit faire de la solidarité ou de l'altruisme, c'est encore de la charité qu'elle fait. En présence de l'admirable développement de la charité qu'on rencontre dans les pays protestans, je ne me permettrai pas de dire qu'elle est un devoir spécial pour les catholiques, mais à ceux d'entre eux qui tiennent que de l'Encyclique *De conditione opificum* date une ère nouvelle, — comme si jamais, avant cette Encyclique, l'Église ne s'était occupée des misérables, — je me permettrai de demander pourquoi ils laissent volontairement dans l'ombre un de ses plus beaux passages, celui qui la termine et qui est un magnifique éloge de la charité, « la charité reine et maîtresse de toutes les vertus ». « C'est en effet, ajoute l'Encyclique, d'une abondante effusion de charité qu'il faut principalement attendre le salut, *magna effusione caritatis*. » Ceux qui se plaisent à répéter qu'en matière sociale et politique il n'est pas permis d'avoir une autre opinion que celle du Saint-Siège, devraient donc, ce semble, parler un peu moins de justice, et un peu plus de charité.

Mais s'il faut faire la charité, il faut la bien faire. Il n'y a rien qui supporte d'être mal fait, pas même le bien; je serais presque tenté de dire, surtout pas le bien; car le mal, mal fait, ne fait de tort qu'au mal, tandis que le bien, mal fait, fait du tort au bien. Or il s'en faut que la charité ait toujours été bien faite dans notre pays. Ce qui lui fait principalement du tort dans certains esprits de bonne foi et non prévenus, c'est que par un abus de langage on la confond presque toujours avec l'aumône. Or si l'aumône est la forme la plus fréquente de la charité, elle n'est pas toujours la meilleure; parfois même, nous l'allons voir, elle est la plus mauvaise. L'aumône, telle que chacun de nous, sauf exception, la pratique et la comprend, consiste à donner une partie de son

superflu à qui manque du nécessaire. Elle n'a donc rien de très méritoire et, comme toutes les choses qui coûtent peu, elle ne rapporte pas beaucoup. Le sou donné au mendiant, le bon de pain distribué à la porte, le mandat sur la poste envoyé à un inconnu, sont une manière facile de mettre sa conscience à l'aise et de s'acquitter à bon compte de ses devoirs envers le prochain. Nous verrons même tout à l'heure que l'aumône ainsi pratiquée fait souvent plus de mal que de bien; mais ce n'est pas cependant une raison pour se livrer contre l'aumône pure et simple à des déclamations banales. L'aumône encourage la paresse et entretient la misère. L'aumône dégrade celui qui la reçoit. Voilà ce qu'on trouve à chaque instant non seulement sous la plume de journalistes qui bâclent un article, mais sous celle d'hommes graves qui accouchent de gros livres. Je ne connais rien de dur et de révoltant comme le second de ces aphorismes. Comment! un brave journalier qui a femme et enfans vit péniblement avec son salaire de quatre francs par jour; il se casse la jambe et le voilà au lit pour trois mois. Comme il ne peut plus travailler, la misère entre dans le ménage. Les enfans n'ont plus de quoi manger, et le propriétaire réclame son terme. Une personne charitable intervient; elle paie le loyer et subvient aux besoins de la famille jusqu'à ce que le père soit en état de reprendre son travail. Et le brave homme qui n'accepte cette aumône que sous le coup de la nécessité serait désormais un être dégradé!

Quant à l'autre aphorisme, que l'aumône entretient la misère; oh! que je voudrais qu'un de ces docteurs en solidarité et en altruisme daignât un jour quitter sa plume et venir s'asseoir pour quelques heures dans le bureau d'une de ces modestes sociétés charitables dont les administrateurs ne sont peut-être pas grands clercs en matière d'économie sociale, mais s'efforcent de remplir de leur mieux les fonctions qui leurs sont confiées. Que dirait-il en présence d'une fiche comme celle-ci que je choisis entre mille semblables: Famille originaire des provinces annexées; le père, ancien courtier d'assurances, atteint de cécité par suite d'une ophtalmie purulente des deux yeux, sollicite depuis plusieurs mois son admission aux Incurables; la mère, d'une mauvaise santé, n'a pas l'habitude du travail manuel; deux enfans en bas âge, un fils sous les drapeaux, une fille dont le salaire fait vivre toute la famille est employée comme semainière dans un grand magasin, mais vient d'être congédiée provisoirement. Les enfans sont à peine vêtus. Le propriétaire réclame le loyer. — Que faire? Hâter par des démarches l'entrée du père aux Incurables, tâcher d'obtenir que le fils soit exempté comme soutien de

famille, intervenir auprès du patron pour qu'il reprenne la jeune fille si c'est en son pouvoir. Voilà la part de la charité, c'est-à-dire de l'effort individuel. Mais habiller les enfans et payer le loyer, voilà la part de l'aumône, et je gage que notre docteur en philanthropie, solidarité, altruisme, tout ce qu'on voudra, y contribuera lui-même de sa pièce de cent sous.

Pas plus cependant que la charité, l'aumône ne supporte d'être mal faite. Or il faut reconnaître que sinon toujours, comme on se plaît à l'écrire un peu étourdiment, du moins dans un trop grand nombre de cas, l'aumône est mal faite. Quelqu'un qu'il faut consulter à ce sujet, c'est M. Paulian, secrétaire rédacteur au Corps législatif, mais aussi à ses heures chiffonnier et mendiant, ce qui doit être parfois plus intéressant. Lorsque M. Paulian préparait son premier volume d'études sociales : *la Hotte du chiffonnier*, j'ai eu le plaisir de chiffonner en sa compagnie, mais je n'ai jamais mendié, et je le regrette, car il a fait des expériences bien curieuses. Tour à tour cul-de-jatte, aveugle, chanteur ambulant, ouvreur de portières, ouvrier sans travail, professeur sans emploi, paralytique, sourd-muet, etc., M. Paulian est arrivé à se faire des journées d'une quinzaine de francs, et il a démontré en même temps, ce qui était son but, combien il est facile d'exploiter à Paris le bon cœur et la crédulité du public. A ce point de vue, le livre de M. Paulian fait honneur aux Parisiens, et comme Parisien je suis tenté de lui en savoir gré. Mais, si j'étais mendiant, je lui en voudrais beaucoup, car il fait grand tort à cette corporation. Il dénonce en effet tous les ingénieux procédés, oserai-je dire les *trucs* des mendians, pour vivre, sans rien faire, aux dépens du public, soit en demandant purement et simplement l'aumône dans la rue, soit en pratiquant le système plus ingénieux et plus relevé de la mendicité par lettres. Il entre à ce propos dans des détails singulièrement curieux sur l'exploitation dont les personnes charitables sont victimes à Paris, sur le grand jeu, c'est-à-dire la liste avec annotation des personnes chez lesquelles on peut se présenter, qui coûte dix francs, le petit jeu moins complet qui ne coûte que trois francs, les journées de pied-de-biche (celles où les mendians se présentent à la porte des maisons) et les journées d'avenues. Mais ce qui est peut-être plus curieux encore, ce sont les traits que M. Paulian rapporte et qu'il a pu observer par lui-même de l'invincible horreur des mendians pour le travail. Il en cite entre autres une preuve curieuse. Comme la maison où il habite était assiégée par une foule de mendians dont il n'était pas un qui ne mourût de faim, et comme il voulait les mettre à l'épreuve, il avait inventé ceci. En échange d'une petite somme qui assurait leur subsistance

pour la journée, il leur imposait une corvée qui n'avait rien de pénible ni d'humiliant; c'était de tirer un certain nombre de seaux d'eau d'un puits assez profond pour les verser dans un réservoir. Quelques-uns refusaient, d'autres s'exécutaient en maugréant, acceptant cependant, au prix d'une demi-heure de travail, de vivre de loisir le reste de la journée. Mais voici ce que fit un plus rusé que les autres. Après avoir tiré son nombre réglementaire de seaux et reçu son salaire, il affecta, dans un élan de bonne volonté, de vouloir tirer un seau supplémentaire; et il profita d'un moment où la cuisinière avait le dos tourné pour le verser tout entier dans le pot-au-feu qui mijotait sur le fourneau. Puis il s'enfuit en riant. Celui-là trouvait probablement aussi que l'aumône dégrade, et il voulait se venger de l'affront qu'il avait reçu.

D'après ce que je viens de dire, on peut penser que M. Paulian est un adversaire déclaré de ce que j'appellerai l'aumône indistincte, c'est-à-dire de l'aumône faite au hasard et sans renseignemens préalables, sur celui qui la reçoit. Dans son récent discours à l'Académie, à propos des prix de vertu, mon confrère Coppée a spirituellement raillé les philanthropes qui reprochent à saint Martin d'avoir donné son manteau à un pauvre qu'il avait rencontré tout nu, sans enquête. Mais si le lendemain saint Martin avait rencontré le même pauvre encore tout nu, il lui aurait probablement demandé ce qu'il avait fait de son manteau, et il aurait ainsi entrepris la première enquête. Autant que possible, l'enquête doit donc précéder l'aumône, et c'est là une objection très juste contre le système, qui tend à se répandre beaucoup à Paris, du gîte et de la nourriture offerts habituellement à tout venant. Je dis à dessein : habituellement. En effet, lorsque des circonstances particulières déchaînent sur la population d'une grande ville des souffrances exceptionnelles, je comprends parfaitement que la charité publique ou privée s'en inquiète et prenne pour les soulager des mesures exceptionnelles également. Par exemple, un froid terrible survient comme en 1879 ou comme il y a deux ans : ce froid a pour conséquence d'interrompre un certain nombre de travaux, et de priver ainsi de leur gagne-pain ordinaire plusieurs catégories de travailleurs; en même temps la souffrance du froid est poussée jusqu'à l'exacerbation par une température anormale. Que la charité publique ou privée s'émeuve de cet état de choses, et que, pour y faire face, elle prenne des mesures temporaires, qu'elle crée des chauffoirs, des asiles de nuit, qu'elle distribue des soupes chaudes, rien de mieux. C'est un strict devoir, bien qu'il soit inévitable que, dans une grande ville comme Paris, cette population nomade et vagabonde, dont l'unique préoccupation est de vivre sans rien faire,

se rassemble autour de ces chauffoirs, se réfugie dans ces asiles de nuit, se rue à ces distributions de soupes. Ce n'est pas une raison pour y renoncer, car il n'y a pas de chose humaine qui ne puisse donner lieu à un abus. La seule question est de savoir si le bien l'emporte sur le mal. Or, dans un temps de calamités exceptionnelles, il n'y a nul doute que le bien ne l'emporte. Mais où le mal commencerait au contraire à l'emporter sur le bien, ce serait si ces mesures temporaires d'aumône nécessairement indistincte étaient prolongées et généralisées. Qu'on me permette d'illustrer par quelques exemples ce que je veux dire.

Une des œuvres les mieux entendues de la charité intelligente c'est assurément celle des fourneaux économiques, qui permettent à la fois de venir en aide d'une façon efficace aux indigens et de fournir à la population laborieuse un moyen sain et économique d'alimentation. Il existe à Paris plusieurs sociétés de fourneaux. Pour ne parler que de la plus importante, la Société philanthropique a distribué l'année dernière 2 629 181 portions d'alimens, dont 933 364 contre argent, c'est-à-dire à des consommateurs payans, et 1 695 817 contre bons, c'est-à-dire à des indigens. Il arrive assez souvent que ces derniers se présentent munis seulement d'un ou deux bons, ce qui ne leur assure qu'un repas assez court. Mais, dans la plupart des fourneaux, la directrice a en dépôt des bons que lui ont remis des personnes charitables, et lorsque, avec la grande expérience que lui donnent ses distributions quotidiennes, elle voit quelque pauvre diable, parfois connu d'elle, dont tout le déjeuner se compose d'un morceau de pain et d'une soupe, elle lui allonge un ou deux de ces bons qui lui permettent de compléter son repas. Voilà un spécimen de charité judicieuse et bien ordonnée. Voyons maintenant un autre exemple.

Il y a douze ans, lors de ce grand hiver qui causa tant de misères, une personne très riche et très charitable crut devoir établir dans un quartier très aisé de Paris un fourneau où la nourriture était distribuée à tout venant, et, le froid ayant pris fin, elle voulut néanmoins continuer le fourneau. Au bout de peu de temps, tous les drôles de Paris y affluèrent. On voyait faire queue à la porte du fourneau des jeunes gens dans la force de l'âge qui attendaient leur tour, les mains dans leurs poches, la plupart du temps la cigarette aux lèvres, échangeant des lazzis ou des propos obscènes, et se prenant souvent de querelle. Le scandale devint tel que les voisins se plaignirent. Il fallut fermer le fourneau, dont la fondatrice, non seulement très charitable, mais très intelligente, a fait depuis lors un beaucoup plus judicieux emploi de sa fortune en fondant à la porte de Paris un dispensaire modèle.

En dépit de cette expérience qui aurait dû être convaincante, il a été fondé il y a quelques années une œuvre à laquelle on a donné ce nom significatif : la Bouchée de Pain. La pensée était d'empêcher qu'au moins personne ne mourût de faim dans Paris, et put toujours trouver une bouchée de pain pour se nourrir. L'idée assurément était touchante. Dans la pratique quel résultat a-t-elle donné? C'est que la Bouchée de Pain est tous les matins assaillie d'une foule de vagabonds d'habitude qui trouvent très commode d'être nourris pour rien et qui viennent prendre leur premier déjeuner avant de se répandre dans Paris. Que cette œuvre ait empêché quelques pauvres diables de mourir de faim, je le veux bien, mais elle a surtout facilité à un grand nombre de vivre sans travailler.

Veut-on un autre exemple? La charité privée s'est justement émue, il y a quelques années, à la pensée qu'un certain nombre de malheureux pouvaient, par misère ou malchance, se trouver sans gîte dans Paris et tomber sous le coup de ces articles du Code sur le vagabondage qui sont si justement sévères pour le vagabond de profession, mais si durs pour le vagabond par accident. Une société privée a donné l'exemple : elle a fondé un, puis deux, puis trois asiles de nuit, aujourd'hui elle en possède quatre, En 1892 ces quatre asiles ont donné l'hospitalité à 107615 personnes (1) pendant 291 896 nuits. En 1878, la Société philanthropique ouvrait son premier asile de nuit pour femmes et enfans. Elle en possède trois aujourd'hui, qui en 1892 ont donné à 12350 femmes et 2503 enfans 56102 nuits d'hospitalité. Elle leur a délivré 110383 soupes et 35250 vêtemens. Voilà donc, en une seule année, plus de 120000 créatures humaines que la charité privée, judicieusement administrée, a sauvées du vagabondage. Était-ce faire assez? Les personnes qui ont l'expérience de ces questions n'hésitent pas à l'affirmer, et il est à ma connaissance que l'une de ces Sociétés tout au moins ne se chargerait pas volontiers aujourd'hui de la création d'un nouvel asile. Mais l'émulation s'en est mêlée, et l'édilité parisienne a voulu avoir ses refuges municipaux. Elle en a six aujourd'hui, deux pour les hommes, quatre pour les femmes, qui ont, en 1893, abrité 46413 pensionnaires. N'est-ce pas trop ? On peut assurément se le demander, et alors se pose aussi cette question que les adversaires de la charité n'hésitent pas à résoudre par l'affirmative. Les mesures prises pour venir en aide aux vagabonds d'accident ne profitent-elles pas

1. Ce chiffre est énorme; heureusement il ne représente pas autant d'individus distincts, car il est hors de doute que le même individu se représente plusieurs fois dans l'année.

surtout aux vagabonds de profession? La pensée qu'à Paris on peut facilement être nourri et logé pour rien n'est-elle pas de nature à engendrer l'oisiveté systématique chez un certain nombre de Parisiens et, de plus, à attirer dans cette cité bénie tous les paresseux de la banlieue et même de la province? Dans un asile municipal pour femmes que j'ai visité naguère et où l'on m'a donné avec beaucoup de bonne grâce tous les renseignemens que j'ai demandés, le nombre des Parisiennes d'origine n'était que de 330 contre 1 634 originaires des départemens. Il n'y a pas de raison de supposer que la proportion ne soit pas la même dans les autres.

Cette concurrence maladroite entre asiles de nuit privés et municipaux a eu de plus pour conséquence de réduire à néant les précautions que prenaient les asiles privés pour éviter que leurs hôtes se promenassent de maison en maison. Aujourd'hui rien n'empêche un amateur de couchage gratuit de se promener des asiles privés aux asiles municipaux, ou d'asile municipal en asile municipal, car aucune précaution n'est prise pour empêcher cette promenade. Naguère la directrice d'un asile municipal me citait le cas d'une femme qui avait trouvé le moyen, depuis ses couches jusqu'au moment où son enfant avait dix-huit mois, de se faire héberger et nourrir gratuitement d'établissement en établissement. Si l'on n'y prend garde, on développera à Paris l'existence d'une clientèle qui, systématiquement, ne couchera pas ailleurs que dans les asiles publics ou privés. Déjà cette clientèle commence à être connue des directeurs des asiles, et l'exemple de ce qui se passe à Londres est là pour montrer jusqu'à quel nombre elle pourrait atteindre. Il existe à Londres trente *workhouses* ayant chacun ce qu'on appelle un *casual ward* où l'hospitalité et la nourriture sont données à tout venant au prix d'un travail assez rude qu'on leur fait accomplir le matin avant leur départ pour les dégoûter de l'hospitalité qu'on vient de leur accorder. Or tandis que, depuis vingt-cinq ans, le paupérisme à Londres a diminué par rapport à la population, le nombre des hôtes de ces *casual wards* au contraire a été sans cesse en s'accroissant : de 37 321 en 1879, il a passé à 47 797 en 1892, et la police estime que ce chiffre croissant constitue une population nomade qui n'a point de domicile et couche habituellement dans ces asiles. Sur ce nombre 15 665 ont été recherchés par elle pour diverses causes. Il ne faudrait cependant pas que l'émulation entre asiles privés et publics amenât dans notre grande capitale le développement d'une pareille population, et l'on est sur le chemin.

On pourrait citer à Paris encore bien d'autres exemples de

charité mal faite : extension abusive des œuvres destinées à venir en aide aux filles-mères, qui tendent à constituer une véritable prime aux naissances illégitimes ; défaut d'entente entre les sociétés qui se proposent de venir en aide aux accouchées d'une part et les bureaux de bienfaisance d'autre part, ce qui permet à une mère un peu entendue de se faire délivrer trois layettes, dont deux sont aussitôt revendues, quand ce ne sont pas les trois ; rivalité irréfléchie entre protestans et catholiques auprès des habitans d'une même cité de chiffonniers, qui permet à une même famille de faire baptiser un enfant douze fois à l'église protestante et quatorze fois à l'église catholique, à vingt sous par baptême. On trouvera dans le livre de M. Paulian l'énumération de toutes ces escroqueries dont la bienfaisance est victime. C'est là un état de choses déplorable, non pas seulement parce que l'argent, ainsi dépensé à tort et à travers, permettrait de soulager un beaucoup plus grand nombre de misères, mais parce que ces malfaçons de l'aumône font tort à la charité et favorisent cette idée inhumaine et fausse qu'on peut, dans une société civilisée, supprimer la charité. Distinguer la charité de l'aumône, avec laquelle elle ne se confond pas nécessairement, voilà donc la première chose à faire. Bien faire et l'aumône et la charité, voilà la seconde. C'est aussi la plus difficile.

III

Comment bien faire la charité? C'est là une question des plus complexes, et celui qui écrit ces lignes n'a pas assurément la prétention de la résoudre en une fin d'article. Le but qu'il poursuit est beaucoup plus modeste, car il se propose principalement d'étudier un mode spécial d'assistance. Mais l'attrait de ces questions est tel qu'on lui pardonnera s'il ne peut se défendre de consacrer un mot en passant à ce sujet difficile entre tous : l'organisation de la charité.

On peut disserter tant que l'on voudra sur les mérites respectifs de la charité publique et de la charité privée, et donner avec raison la supériorité à la charité privée ; la charité publique n'en demeurera pas moins toujours nécessaire. Elle est nécessaire, parce que son office est de pourvoir aux lacunes et aux intermittences de la charité privée ; elle est nécessaire aussi et surtout peut-être comme une protestation contre cette fausse conception de l'État uniquement cantonnier, percepteur et gendarme, que l'économie politique avait trop mise à la mode. L'État n'est pas seulement tout cela : il est, il doit être encore ce que le code civil

appelle un bon père de famille. Or le bon père de famille ne ressemble pas au père de famille tel que le comprenait le droit romain, qui devait vendre, suivant Caton, tout ce qui était inutile, la vieille ferraille et les vieux esclaves. L'État moderne a des obligations vis-à-vis de ceux qui dépendent de lui. Il doit donc être charitable, et il l'est en fait. Mais il l'est souvent maladroitement et incomplètement : maladroitement, parce que les agens qu'il emploie sont médiocres; incomplètement, parce qu'il n'a pas les ressources suffisantes. Les agens que l'État emploie, — et par le mot État j'entends ici aussi bien les municipalités que le gouvernement proprement dit, — sont inévitablement et sauf exception médiocres, parce que la plupart font par obligation et par routine une besogne assez ingrate qui devrait être faite avec cœur et avec entraînement. Ils le sont devenus surtout depuis que l'esprit sectaire s'est emparé de l'État, même et surtout, pourrait-on dire, en matière de charité. Je ne voudrais pas que la politique parût inspirer les conclusions de ce travail, mais aucun homme de bonne foi ne peut nier qu'en écartant par exemple systématiquement des bureaux de bienfaisance des hommes qui avaient consacré leur vie à l'exercice de la charité, et en se privant volontairement de ces admirables instrumens qui s'appellent des sœurs, nos fanatiques édiles n'aient, à Paris en particulier, gravement compromis l'exercice de la charité. Les scandales récens qui ont amené devant les tribunaux un certain nombre des nouveaux administrateurs et l'effroyable gaspillage dont, à en croire les documens administratifs, nos hôpitaux sont le théâtre, en fournissent surabondamment la preuve.

A ces inconvéniens de la charité publique, telle qu'elle s'exerce actuellement, il serait facile de porter remède en faisant juste le contraire de ce qui a été fait depuis vingt ans. Mais elle demeurera toujours incomplète tant qu'elle ne sera pas assurée de ressources permanentes. Or elle ne pourra être assurée de ces ressources tant que nos législateurs n'auront pas pris bravement leur parti d'établir dans notre législation financière ce que j'appellerai le centime charitable. L'association de ces deux mots peut étonner, mais comme il n'est jamais trop tôt pour lancer une idée hardie et paradoxale qui, si elle est relevée, suscitera assurément beaucoup de contradicteurs, je demande la permission d'expliquer ce que j'entends par là.

Lorsqu'il y a quelque soixante ans un gouvernement, soucieux de développer la prospérité publique, voulut développer en France le réseau de la vicinalité, par la loi du 21 mai 1836 il autorisa les conseils municipaux à grever leur budget d'un ou plusieurs

centimes spéciaux (pour parler la langue administrative) qui figurent encore aux ressources des communes et qui ont contribué à doter la France de ce magnifique réseau de chemins, à la fois cause et indice de sa prospérité, au moins par comparaison à d'autres nations. Lorsqu'en 1850 le gouvernement de la seconde république voulut donner une impulsion vigoureuse au développement de l'instruction primaire, il accorda aux mêmes conseils municipaux la faculté d'inscrire à leurs budgets un ou plusieurs centimes spéciaux pour faire face aux dépenses scolaires, et, à défaut d'un vote spécial, il investit le pouvoir exécutif du droit de frapper cette imposition par décret. Ces centimes ont été inscrits longtemps au budget de toutes nos communes; s'ils ont cessé d'y figurer aujourd'hui, c'est que la législation nouvelle a fait, à tort ou à raison, du service de l'instruction primaire un service d'État. Mais le développement de l'instruction primaire dans notre pays, pendant près de quarante ans, a été dû incontestablement à cette faculté donnée à nos conseils municipaux. La vicinalité, l'instruction, c'étaient assurément deux services importans. La charité est-elle d'une importance moindre? Je ne le crois pas. C'est donc à ce service qu'il s'agirait de pourvoir. Une des grandes difficultés de la charité publique, c'est moins l'insuffisance de ses ressources que leur inégalité. Ici elle est richement pourvue parce qu'elle a été assez heureuse pour conserver des biens-fonds ou des revenus sur lesquels la Révolution n'a pas mis la main et dont la libéralité des fidèles avait autrefois doté certains instituts charitables. Ailleurs, au contraire, elle ne tire sa subsistance que des allocations nécessairement variables que les conseils municipaux mettent à sa disposition. Ailleurs, elle n'existe pas, même à l'état embryonnaire, parce qu'elle ne possède rien. C'est à cette inégalité, qui n'est pas du tout proportionnelle à la misère et qui est due au hasard, qu'il s'agirait d'apporter un terme en mettant à la disposition des conseils municipaux un moyen pratique d'assurer le service de la charité, comme les gouvernemens précédens ont mis à leur disposition les moyens d'assurer le service de la vicinalité ou celui de l'instruction.

Ce service à l'heure actuelle, dans les villes où il existe, est assuré ou complété par des subventions, comme autrefois aurait pu être assuré également par des subventions le service de la vicinalité et celui de l'instruction primaire. On n'en a pas moins affecté à ces deux services des centimes spéciaux, et il est certain que la création de ces moyens financiers leur a donné une puissante impulsion. Il en serait de même de la création d'un centime charitable. Nul doute que dans l'état présent des esprits, et à un moment où

pour une raison ou pour une autre les questions d'assistance intéressent tout le monde, un certain nombre de conseils municipaux n'inscrivissent ce centime à leur budget, et tous verraient dans la faculté qui leur serait ainsi donnée une invitation et un encouragement à organiser la charité.

Cette invitation discrète serait-elle suffisante, et n'y aurait-il pas lieu d'armer les pouvoirs publics du droit, dans certaines circonstances, de rendre cette inscription obligatoire, comme autrefois en matière d'instruction primaire? C'est là, je le reconnais, une question très délicate, mais puisque je suis en veine de hardiesse, j'irai jusqu'au bout de ma pensée.

Nous avons reconnu que l'État (j'entends par là la puissance publique, pouvoir central, départemental ou municipal, il n'importe), devait être charitable, et tout au moins subvenir aux défaillances de la charité privée. Or il y a trois natures de misère auxquelles la charité doit subvenir. Il y a d'abord la maladie. Il n'est pas admissible que l'homme qui vit de son travail et qui est terrassé par la maladie ou l'accident ne trouve pas les soins nécessaires, et ce n'est pas sérieux de dire, comme certains philanthropes, que, s'il demeure sans soins, il est puni de son imprévoyance, car il aurait dû se mettre à l'abri par la mutualité. Cela est parfait en théorie; mais en fait, sans compter qu'il y a certaines natures de soins que les sociétés de secours mutuels sont incapables de donner, il faudrait que ces sociétés fussent constituées partout : or il s'en faut. Il y a ensuite l'infirmité chronique ou accidentelle. Lorsque la nature livre à la société un être incapable de travailler, ou lorsqu'un accident l'a réduit à cette incapacité, il n'est pas admissible non plus que la société se désintéresse de sa subsistance et le réduise à faire un gagne-pain de son infirmité en l'exhibant dans les rues. Si ce n'était une question de charité, ce serait une question de voirie. Enfin, mais avec beaucoup plus de réserve, je dirai encore qu'il y a la vieillesse. Pour la vieillesse, on a le droit d'exiger en principe qu'elle soit l'objet de la prévoyance du travailleur, et qu'il prélève sur son salaire ce qui est nécessaire pour assurer la paix de ses vieux jours. S'il ne l'a pas fait, on peut exiger que sa famille subvienne à ses besoins. Mais il peut se faire que la famille fasse défaut; il peut arriver également que le travailleur, avec la meilleure volonté du monde, n'ait rien pu mettre de côté. Pour économiser, la première condition est de gagner. Or qui oserait affirmer que tous les travailleurs gagnent assez pour économiser, surtout dans les industries féminines? Et il ne faut pas oublier que les femmes forment un bon tiers du monde de

travail. Il y a donc là également pour la charité un devoir éventuel. Dans un grand nombre de cas, la charité privée pourvoit à ces trois misères : la maladie, l'infirmité, la vieillesse; mais dans les cas où elle n'y pourvoit pas, c'est à la charité publique de le faire, et lorsqu'il y aurait défaillance à la fois de la charité privée et de la charité publique, lorsque toute une circonscription urbaine ou rurale serait dépourvue de tout hôpital pour les malades, de tout hospice pour les incurables, de tout asile pour les vieillards, non pas faute de ressources, mais faute de bonne volonté, j'admettrais parfaitement que, dans ces cas exceptionnels, un arrêté du préfet pût imposer à ces circonscriptions un centime charitable, sauf recours devant le Conseil d'État, qui apprécierait si la mesure a été prise équitablement.

Ce système peut assurément soulever des objections dont je ne méconnais pas la gravité. Aussi voudrais-je essayer d'y répondre sommairement. La principale est ce que j'appelerai l'objection anglaise. Mais, dira-t-on, ce système que vous prônez existe déjà en Angleterre et y a produit des résultats déplorables : c'est la taxe des pauvres, *poor-rate*, et il est bien connu que la taxe des pauvres entretient la misère et développe en Angleterre, et à Londres en particulier, un paupérisme auprès duquel le nôtre n'est rien. Comment songer à importer un pareil système en France?

Ceux qui opposeraient ces objections me permettront de leur répondre à l'avance deux choses : la première, c'est qu'il y aurait toujours entre le système anglais et celui que je me permets de proposer une différence capitale; en Angleterre la taxe des pauvres est universelle et obligatoire, tandis que le centime charitable, tel que je le comprends, serait au contraire local et facultatif, sauf exceptions très rares ; la seconde, c'est que ces objections contre le système anglais sont vieilles d'un demi-siècle. Elles remontent au temps des études, fort belles du reste, de M. Léon Faucher. Les reproduire serait montrer qu'on ne sait pas ce qui s'est passé en Angleterre depuis cinquante ans. Dans un article publié ici même il y a treize ans (1), j'ai eu l'occasion de montrer que le paupérisme de Londres était une légende, au moins quant à l'indigence officielle, le nombre des indigens étant à cette époque de 3,07 sur 100 habitans tandis qu'à Paris il était de 6,25 sur 100 habitans.

En 1884, le chiffre des indigens à Londres était de 99 435 sur 3 816 483 habitans. A Paris il était de 123 324 sur 2 269 023 habitans. Aujourd'hui le chiffre des indigens à Londres est de 103 937

(1) Voir la *Revue* du 15 juin 1881.

sur 4 211 743 habitans. Il a donc légèrement diminué. A Paris, sur 2 386 232 habitans, le chiffre des indigens n'est plus que de 55 183, ce qui au premier abord semble indiquer également une diminution et même considérable. Mais le nouveau règlement du 12 août 1886 sur la distribution des secours à domicile ayant réduit sensiblement le nombre des catégories auxquelles des secours permanens étaient accordés, ce n'est pas le nombre des indigens qui a diminué, mais celui des secourus, ce qui n'est pas du tout la même chose. En tous cas à ces 55 183 indigens il faut ajouter 65 058 nécessiteux, ce qui fait une population indigente de 120 241, soit par rapport à Londres un chiffre supérieur avec une population inférieure de près de moitié.

Ces comparaisons de chiffres entre pays où les chiffres ne sont pas dressés de la même façon doivent toujours, je le reconnais, être accueillies avec réserve, et il serait possible, soit que l'inscription sur les listes de l'indigence officielle fût plus difficile à obtenir à Londres qu'à Paris, soit qu'un plus grand nombre de malheureux ne voulussent pas recourir à la charité légale. Mais on peut toujours comparer un pays à lui-même, lorsqu'il vous donne comme instrument de comparaison des statistiques très bien faites et établies depuis un demi-siècle d'après les mêmes données. Or l'Angleterre est le seul pays qui puisse se vanter d'avoir réduit son paupérisme légal. En veut-on la preuve? Pour être arides, ces chiffres n'en sont pas moins intéressans. En 1849, le nombre des indigens de toute classe secourus en Angleterre et dans le pays de Galles avec les ressources mises à la disposition des paroisses par la taxe des pauvres s'élevait au chiffre énorme de 1 088 659, ce qui donnait par rapport à la population générale une proportion de 62,7 pour 1000. Trente ans après, le chiffre des pauvres était descendu à 765 455, ce qui, la population ayant augmenté au contraire, ne donnait plus qu'une proportion de 30,6 pour 1 000. Enfin en 1893 le nombre des pauvres n'est plus que de 758 776. Mais, la population ayant augmenté encore, la proportion n'est plus que 25,8 pour 1 000. Ainsi, de 1849 à 1893, la proportion des indigens secourus officiellement est passée en Angleterre de 62,7 à 25,8 pour 1 000. Voilà des chiffres indiscutables. Que prouvent-ils? C'est que, si la charité légale accroît le paupérisme quand elle est mal faite, comme elle l'a été longtemps en Angleterre, elle le diminue au contraire quand elle est bien faite, et que l'exemple de nos voisins, bien loin de pouvoir être invoqué contre le système du centime charitable, viendrait au contraire à l'appui.

Une autre objection, assez forte dans la pratique, je le recon-

nais, pourrait être tirée de la situation financière de nos communes, dont la plupart sont obérées. Je ne veux pas rechercher la cause de leurs embarras : cela m'entraînerait à discuter la politique scolaire de ces quinze dernières années. Mais cette situation peut ne pas se prolonger toujours. Ce qu'il s'agirait de faire triompher, c'est un principe : le droit pour les communes de faire appel à l'impôt pour subvenir à des dépenses charitables, droit qui devrait cependant être tempéré par la nécessité de rétablir pour le vote du centime charitable le concours des plus imposés, si maladroitement supprimé par la loi du 5 avril 1882. Le principe une fois admis, quinze ans, vingt ans, un demi-siècle, pourraient s'écouler avant que les bienfaits s'en fissent sentir. Mais les générations futures en profiteraient, et, il ne faut pas se faire illusion : en matière de réforme sociale, c'est surtout pour les générations futures qu'on travaille.

Enfin une troisième objection, forte également je le reconnais, mais non pas insurmontable, peut encore être tirée de la façon dont la charité publique est aujourd'hui administrée. Il est certain qu'il faudrait apporter une réforme complète dans les procédés de l'assistance publique en France. Il faudrait, tant à Paris qu'en province, qu'en échange des ressources qui seraient mises à sa disposition par l'universalité des contribuables, elle renonçât à s'inspirer d'un esprit étroit et sectaire dans la distribution de ces ressources; que, sans adopter de parti pris aucun instrument, elle n'en exclût aucun, surtout pas le plus admirable de tous, les congrégations charitables, et qu'aucun citoyen ne fût, en raison de ses convictions politiques ou religieuses, écarté des conseils de la charité. Il faudrait, en un mot, qu'elle devînt un service national auquel seraient conviés à prendre part tous les hommes de bonne volonté, et en même temps qu'on enlevât autant que possible, à ce service, son caractère administratif, en faisant appel aux concours bénévoles, car la charité, bureaucratiquement faite, donnera toujours des résultats médiocres. S'il y a un terrain où la réconciliation des partis puisse s'opérer, c'est assurément celui-là. C'est un rêve, dira-t-on. J'espère que non. En tout cas, à ceux qui portent tout à la fois dans leur cœur un ardent amour pour la France et une pitié profonde pour les souffrances de quelques-uns de ses enfans, ne faut-il pas permettre le rêve, ne fût-ce que pour les consoler un peu des tristesses de la réalité?

Dans une prochaine étude, nous examinerons les meilleurs modes d'organisation et de distribution de la charité privée.

HAUSSONVILLE.

LE

MINISTÈRE ALTENSTEIN-DOHNA

ET LA

RENTRÉE DE HARDENBERG

(1809-1810)

Lorsque, au début de 1809 la crise nouvelle que l'Europe attendait depuis quelque temps déjà sembla se rapprocher, il parut dès l'abord assez probable que l'on n'assisterait plus cette fois à une guerre de coalition, mais à un duel entre la France et l'Autriche; et que l'Europe serait impuissante à rapprocher, même dans un assemblage apparent et boiteux, ses membres disloqués.

La Prusse était presque aussi bas qu'en 1807. Ses premiers efforts de relèvement n'avaient point abouti. Stein venait de prendre le chemin de l'exil, et sa chute apparaissait, non point seulement comme un revirement décisif de l'histoire intérieure de la Prusse, mais comme un événement européen; comme la banqueroute d'un grand projet d'insurrection européenne. En y regardant de plus près aujourd'hui, l'on ne saurait admettre qu'il ait dépendu alors du gouvernement prussien, même dirigé par un homme comme Stein, de soulever et d'affranchir l'Europe centrale. L'heure n'était pas venue où de semblables entreprises pouvaient être tentées et réussir; la situation du continent ne s'y prêtait pas encore; et sans être fataliste, l'on peut assurer que l'insuccès d-

L'ASSISTANCE PAR LE TRAVAIL

II [1]

COMMENT FAIRE LA CHARITÉ?

Dans une précédente étude je me suis laissé entraîner à esquisser rapidement un plan d'organisation de la charité publique. D'après ce plan, l'Assistance publique deviendrait un service vraiment national, non pas centralisé et bureaucratiquement dirigé de Paris, comme l'administration de l'enregistrement ou celle des douanes, mais ayant au contraire son indépendance locale et son autonomie, faisant appel au concours bénévole de tous les citoyens qui seraient disposés à y prendre part, tirant en principe ses ressources de sa fortune personnelle telle qu'elle est actuellement constituée et des contributions volontaires qui lui seraient apportées, mais ayant en cas d'insuffisance le droit de faire appel, avec certaines garanties, à un impôt communal. Pareille organisation ne saurait fonctionner (et je ne méconnais pas la force de l'objection) qu'au sein d'une France un peu idéale et sous un régime où aucun citoyen ne se verrait frappé d'ostracisme à raison de ses opinions politiques ou religieuses. Mais c'est là un rêve dont il n'est pas défendu de poursuivre la réalisation. Aux objections que ce système a soulevées, si je voulais répondre, j'essayerais de le faire en montrant, d'après la dernière statistique des bureaux de bienfaisance, combien leur répartition sur la surface du territoire est capricieuse, combien leur fortune est inégale, et je demanderais si vraiment ce ne serait pas faire œuvre rationnelle que de porter remède à ces caprices et à ces inégalités. Quant

(1) Voyez la *Revue* du 1er mars.

à la crainte témoignée par quelques bons esprits que le développement de la charité publique ne décourageât la charité privée, si j'y voulais répondre également, je leur demanderais de regarder ce qui se passe en Angleterre, à Londres en particulier, où les trois cent quatre-vingt-une pages du *Royal guide to London Charities* sont là pour montrer si le développement de la charité privée est ralenti par l'existence de trente *workhouses* qui ne sont guère en fait que des asiles pour la vieillesse ou des infirmeries. Mais sans compter qu'une aussi grave question mériterait une étude à part, je ne voudrais pas insister outre mesure sur cette organisation de la charité publique. Ce serait donner à croire à mes lecteurs qu'en elle je mets mon principal espoir. Or c'est précisément le contraire de ma pensée. Si je crois à la nécessité de la charité publique, c'est pour parer aux défaillances et aux inégalités de la charité privée qui sont malheureusement incontestables. Mais c'est à la charité privée que doit appartenir le premier et le grand rôle, la charité publique n'intervenant que pour être son auxiliaire ou sa suppléante. On me permettra donc, avant d'en arriver à ce qui aurait dû demeurer le sujet principal de ce travail, c'est à dire à l'étude d'un mode nouveau et spécial d'assistance, de dire un mot de l'organisation de la charité privée.

I

Que la charité privée soit abondante dans notre pays, cela n'est pas douteux. Quelques auteurs ont entrepris d'évaluer le budget de ses recettes ou de ses dépenses, comme l'on voudra, car dans la matière les deux chapitres se confondent, la charité ne faisant guère d'économies. Ils se sont trouvés pour le faire dans le même embarras que les économistes, lorsqu'ils s'efforcent de chiffrer la fortune de la France. Leurs évaluations diffèrent de plusieurs millions, comme celles des économistes diffèrent de plusieurs milliards. La vérité est qu'ils n'en savent absolument rien, mais ce qui est incontestable c'est la prodigieuse multiplicité des œuvres. Le manuel des œuvres charitables de Paris, qui n'est qu'un dictionnaire, comprend cinq cent quarante-six pages. Plusieurs villes, entre autres Nancy, Marseille, Angers, ont suivi cet exemple et ont publié également un manuel de leurs œuvres d'assistance. Il est à souhaiter que les publications de ce genre se répandent, surtout lorsqu'elles sont accompagnées de documens historiques. On verrait ainsi se créer toute une littérature qui serait fort à l'honneur de notre pays. Il suffit en effet de feuilleter ces manuels pour se rendre compte combien la charité y est active, prévoyante,

ingénieuse, se pliant non seulement à tous les besoins de la misère physique, mais à toutes les nuances de la misère morale. Et cependant on peut se demander si, malgré ce déploiement de zèle et de générosité, la charité privée remplit la plénitude de son devoir social. Pour y arriver, deux choses en effet lui font défaut : la liberté et l'organisation.

Pauvre liberté ! Elle a donné lieu depuis quelques années d'un côté à tant de déclamations et de l'autre à tant de mécomptes, ceux qui s'étaient donnés comme ses amans passionnés ont trahi si ouvertement la foi qu'ils lui avaient jurée, ceux qui avaient mis un peu naïvement leur confiance en elle, sans bien se rendre compte du prix auquel il faut la payer, ont eu tant de déceptions, que pour oser encore prononcer son nom sans en médire il faut un courage bien rare en France : celui de braver le ridicule. Et cependant, au sein d'un pays qui jouit d'un certain degré de civilisation et de lumières, elle demeure l'instrument le plus puissant qui puisse être mis au service de l'homme. Il n'y a protection ni tutelle qui la vaille ou la remplace. Elle est la condition de toute action efficace. L'obligation n'en tient pas lieu, et la réglementation la paralyse. Les peuples qui ont conservé « ce goût sublime » (est-il encore permis de citer Tocqueville?) prospèrent et se développent à travers les misères inhérentes au progrès des sociétés complexes ; ceux qui l'ont perdu ou qui sont incapables de le comprendre sont voués à la décadence.

La charité est-elle libre en France? Ainsi posée, la question peut paraître paradoxale. Assurément je suis libre dans le quartier où je demeure de faire les aumônes qui me conviennent. Mon voisin de droite et mon voisin de gauche jouissent de la même liberté. Encore fut-il un temps où cette liberté était contestée. Il ne plaisait pas à la Convention que les citoyens fissent individuellement la charité. Une loi du 28 juin 1793 avait interdit toute distribution de pain et d'argent aux portes des maisons publiques ou privées, ou dans les rues. Ces distributions devaient être remplacées par des souscriptions volontaires versées dans la caisse de l'agence des secours publics. La loi du 28 juin 1793 a été abrogée, mais l'esprit de la Convention est encore vivant dans notre législation. Supposez en effet que mes deux voisins et moi nous rencontrions, dans les visites qu'il nous convient de faire, d'autres habitans du quartier, porteurs d'aumônes comme nous, et que nous sentions la nécessité de nous concerter les uns avec les autres pour éviter de secourir les mêmes individus, tandis que nous en laisserions d'autres dans la détresse. Sommes-nous dix ou quinze ? cela nous est permis. Sommes-nous vingt et un ? nous deve-

nons des malfaiteurs et nous tombons sous le coup de la loi. Ainsi le veut l'article 291 du Code pénal que nous devons aux jurisconsultes du premier Empire, dignes héritiers des législateurs de la Convention, mais que tous les régimes successifs se sont soigneusement transmis : *Nulle association de plus de vingt personnes dont le but sera de se réunir tous les jours ou à certains jours marqués pour s'occuper d'objets religieux, politiques, littéraires ou autres, ne pourra se former qu'avec l'agrément du gouvernement et sous les conditions qu'il plaira à l'autorité publique d'imposer à la société.* On voit qu'aucune exception n'est faite, et que dès son premier pas, la charité vient se heurter contre le Code.

Je dis dès son premier pas. En effet la charité privée ne saurait vivre sans l'association. Que faut-il pour l'exercice efficace, habituel, constant de la charité? Deux choses : le temps et l'argent. Or souvent il arrive que ceux qui ont le temps n'ont pas l'argent, et que ceux qui ont l'argent n'ont pas le temps. S'il n'est pas permis à ceux qui ont le temps de se mettre à la disposition de ceux qui ont l'argent, et si leur association devient un délit, l'action de la charité est paralysée. A chaque page de ces manuels dont je parlais tout à l'heure on lit ces mots : Société pour... L'association est donc la vie de la charité. Or tel est présentement en France l'état de notre droit public, que la première question que doivent se poser les membres de toute association charitable est celle-ci : faut-il respecter la loi? faut-il la tourner?

Respecter la loi ; cela semble au premier abord ce qu'il y a de plus facile. Qui peut empêcher vingt et un braves gens, ayant envie de s'associer pour faire le bien, de demander au gouvernement l'autorisation nécessaire? Il leur faut pour cela : 1° adresser une demande sur papier timbré ; 2° arrêter des statuts et en joindre deux exemplaires à leur demande ; 3° donner leurs noms, prénoms, qualités et adresses afin que le bureau compétent puisse faire une enquête sur l'honorabilité des pétitionnaires, le but réel qu'ils poursuivent, la convenance du local choisi pour leur réunion. Voilà déjà bien des affaires. Est-ce tout? Non, si l'enquête est favorable, l'autorisation ne sera accordée qu'aux conditions suivantes : 1° soumettre à l'autorisation préalable les modifications qui seraient apportées aux statuts ; 2° faire connaître cinq jours à l'avance au moins le jour et l'heure des réunions générales ; 3° n'y admettre que des membres de la société et ne s'y occuper sous quelque prétexte que ce soit d'aucun objet étranger au but indiqué dans les statuts sous peine de suspension ou de dissolution ; 4° adresser à la préfecture chaque année une liste contenant les noms, prénoms, professions et domiciles des sociétaires, et la désignation des

membres du bureau, sans préjudice des documens spéciaux pouvant éclairer l'administration sur le mouvement du personnel et sur la situation financière, le tout sous peine de suspension ou de dissolution (1).

Nos vingt et un braves gens qui se sont soumis à toutes ces investigations, qui ont accepté toutes ces conditions, vont-ils au moins avoir la vie assurée et libre? Ont-ils conquis à ce prix une certaine garantie de durée et une certaine liberté d'action? Peuvent-ils vaquer légalement aux actes nécessaires à la vie de leur société, et dont l'accomplissement a été la raison d'être de l'autorisation qu'ils ont sollicitée? En aucune façon. L'autorisation qui leur a été accordée est une simple exception qu'ils auraient le droit d'opposer si d'aventure ils étaient poursuivis par un parquet mal informé. Elle les sauve de la police correctionnelle; pas autre chose. Pour tout le reste ils demeurent à l'état de ce que la jurisprudence appelle une société de fait, c'est à dire d'une société irrégulièrement constituée, dont tous les membres peuvent être tenus *in infinitum* des obligations contractées par la société. Si, ne pouvant rester sans feu ni lieu, ils veulent signer un bail, il faut que l'un des membres de la société se dévoue, qu'il loue un appartement en son nom et qu'il assume toutes les charges et toutes les responsabilités du locataire. De posséder, pour eux il ne saurait être question autrement qu'à titre précaire et par voie de simple détention matérielle de valeurs. Aucun titre ne peut valablement être mis à leur nom, et chez un banquier ou un agent de change, ce sera sous le nom d'un associé, à la bonne foi duquel il leur faut également se fier, que toute la fortune de la société devra être déposée. Quant à acquérir le plus modeste immeuble nécessaire à l'accomplissement de l'œuvre même qu'ils poursuivent en commun, il n'y faut pas songer, pas plus qu'à se défendre en justice ou à faire valoir quelque droit méconnu, à moins d'avoir recours à quelque artifice de procédure. En un mot leur association est simplement tolérée. Elle n'est pas une personne morale, vivant d'une vie juridique et propre, ayant des droits et avec laquelle il faille compter. Née du bon plaisir, elle peut disparaître par le bon plaisir, et la société de Saint-Vincent de Paul, qui s'était développée dans ces conditions,

(1) J'emprunte ces renseignemens et ceux qu'on trouvera dans le cours de cet article à un ouvrage intitulé : *Régime et législation de l'Assistance publique et privée en France*, par Léon Béquet, conseiller d'État. Léon Béquet, que j'ai personnellement connu et qui a été enlevé prématurément à l'affection de sa famille et de ses amis, n'était pas seulement un travailleur infatigable, mais encore un esprit libéral et généreux. Son manuel, auquel je ferai de fréquens emprunts, n'en est que plus curieux comme reflétant fidèlement l'esprit général de notre droit administratif et l'esprit particulier du conseil d'État en ce qui concerne la charité privée.

en a su quelque chose sous l'Empire. Pour sortir de cet état précaire, pour arriver vraiment à l'existence, il faut que leur association franchisse un dernier degré et obtienne la reconnaissance d'utilité publique.

L'utilité publique, c'est un bien gros mot, et l'on comprend que beaucoup de petites sociétés ne veuillent pas se décerner à elles-mêmes un brevet de cette importance. On comprend surtout qu'elles reculent devant les innombrables formalités qu'implique une demande en reconnaissance d'utilité publique introduite devant le Conseil d'État. Pour obtenir la reconnaissance d'utilité publique, il faut non seulement satisfaire à toutes les formalités que j'indiquais tout à l'heure comme nécessaires à la simple autorisation, mais encore justifier de ressources financières suffisantes et d'une existence assurée. Il faut surtout aller, venir, visiter, solliciter; être soi-même un personnage ou avoir de puissans protecteurs; se livrer à une foule de démarches qui supposent, à la fois le loisir et le séjour à Paris, en un mot il faut avoir le bras long, et comme ce n'est pas le fait de tout le monde, la reconnaissance d'utilité publique est une faveur, à tout prendre, rarement accordée. On pourrait dire que les sociétés reconnues constituent l'aristocratie des associations charitables. Les autres, c'est la plèbe; elles vivent d'une vie précaire et se tirent d'affaire comme elles peuvent. Vingt et un braves gens qui se sont entendus pour faire la charité ne doivent-ils point s'estimer heureux de n'être pas poursuivis de ce chef?

Notre société reconnue d'utilité publique est-elle devenue au moins grande personne? Va-t-elle pouvoir agir dans la plénitude de ses droits et se mouvoir librement dans la limite de ses statuts? Pas davantage. Immédiatement elle tombe en tutelle, et son tuteur c'est l'État, c'est-à-dire un tuteur qui ne plaisante pas. Quelle idée le tuteur se fait de ses droits, je ne saurais en donner une plus juste définition qu'en empruntant quelques lignes au manuel de M. Béquet dont je me suis déjà servi tout à l'heure. « Les associations de bienfaisance, une fois revêtues de la personnalité civile par la déclaration d'utilité publique, deviennent ce qu'on appelle des gens de mainmorte... La loi a sur tout ce qui les concerne et jusque sur leur existence même une autorité illimitée. Après les avoir faites, la loi peut les défaire ou les modifier à son gré; elle peut les supprimer; leur ayant communiqué la jouissance de leurs droits, elle peut examiner s'il est bon qu'elles conservent cette jouissance. Il est loisible de ne pas fixer la durée de leur existence, parce que, si celle-ci devient inutile au bien général en vue duquel elle leur a été donnée, on a la faculté de

la leur retirer; de même on peut ne pas admettre de bornes à la possession de leurs biens, parce que, si ces biens devenaient ou trop considérables ou trop improductifs, la loi qui ne leur a laissé cette possession que pour servir l'intérêt public peut en raison de cet intérêt ou changer les conditions de la possession, ou même rendre à l'État ou à la commune les biens possédés pour en disposer au mieux des besoins de l'État ou de la commune. »

On voit quels sont, vis-à-vis de son pupille, les sentimens de ce singulier tuteur. Il le considère comme lui devant l'existence et il croit avoir gardé sur lui droit de vie et de mort. Il peut également le dépouiller de tous ses biens, et les confisquer à son profit. De tous les droits qu'il lui confère, il n'y en a pas un dont il ne se réserve de lui retirer la jouissance. De plus, il n'y a pas un acte de sa vie dans lequel il ne se réserve d'intervenir pour en surveiller l'exécution. Il règle l'emploi de ses fonds, qui ne peuvent être placés qu'en rentes sur l'État, ce qui l'oblige à subir le dommage de toutes les conversions. Il ne lui permet pas d'accepter un legs sans son autorisation, et lors même que la délivrance de ce legs ne souffre pas la moindre difficulté, lorsque les héritiers sont consentans et ne demandent qu'à s'acquitter, un délai de dix-huit mois à deux ans ne s'en écoulera pas moins avant que l'autorisation nécessaire soit accordée. Tant pis si l'infortuné pupille ne peut pendant ce temps-là subvenir à ses besoins les plus nécessaires. Son tuteur n'a cure de ces détails. Les héritiers sont-ils récalcitrans ou de mauvaise foi? Il peut se voir imposer avec eux une transaction onéreuse. Dans le cas contraire, il pourrait se voir imposer d'accepter malgré lui une succession qu'il jugerait onéreuse également, car il n'a pas plus le droit de refuser que celui d'accepter. S'agit-il d'une libéralité entre vifs? le principe est le même : le chiffre n'y fait rien, et c'est pure tolérance si une autorisation n'est pas exigée pour une souscription de vingt francs. Pour peu que la libéralité soit de quelque importance, il se verra rappeler en termes assez rogues qu'il ne peut ni accepter ni refuser les dons qui lui sont offerts sans y être dûment autorisé. Veut-il acquérir un immeuble? En principe il n'en a pas le droit. Sa fortune doit être purement mobilière. Il sera dans l'obligation de démontrer que cet immeuble est nécessaire à la fin d'utilité générale qu'il poursuit. Et encore ne faut-il pas qu'il demande trop souvent cette autorisation, sinon il verra se dresser sur sa route le spectre de la mainmorte.

La mainmorte! Quand beaucoup de Français prononcent ce nom, il semble qu'ils aperçoivent en même temps un fantôme, aux doigts crochus, dissimulé derrière un voile et prêt, si l'on n'y prend

garde, à se jeter sur la France, pour la sucer comme un vampire. Il ne manque pas d'honnêtes gens qui sont fort partisans de la charité et qui n'ont même pas d'objections à la liberté d'association ; mais, disent-ils, il ne faut pas laisser se rétablir la mainmorte. Si on leur demandait ce qu'ils entendent par là, on découvrirait que, dans leur pensée, la France était autrefois couverte de vastes domaines appartenant à des communautés religieuses que celles-ci laissaient complètement stériles. Sans discuter cette assertion qui, au point de vue historique, souffrirait contradiction, est-il sérieux de prétendre que la latitude de posséder, accordée aux sociétés reconnues d'utilité publique, conduirait aux mêmes résultats? En fait, il ne manque pas d'établissemens charitables qui ont conservé des bois et des fermes provenant d'anciennes donations. Voit-on qu'ils laissent leurs arbres pourrir sur pied et leurs terres en jachère ? Lors même que ces biens appartiennent à des congrégations religieuses, ils sont mis en valeur de la façon la plus intelligente, et les enfans de lumière, sous ce rapport comme sous d'autres encore, sont devenus tout aussi sages que les enfans du siècle. Il faut cependant que le préjugé soit bien enraciné pour que les esprits les plus fermes sentent la nécessité de compter avec lui. Dans sa récente brochure sur la liberté d'association, dont la conception large et hardie dépasse de si loin tous les autres projets sur la matière, M. le Comte de Paris reconnaît que l'intérêt même des associations commande de soumettre leur droit de posséder des immeubles à certaines restrictions. On peut penser si l'aimable tuteur que les sociétés déclarées d'utilité publique possèdent en la personne du Conseil d'État est de cet avis. Un immeuble est-il laissé à une société? l'autorisation d'accepter le legs ne lui est accordée qu'à la condition de vendre l'immeuble, et la pensée de cette aliénation décourage la bonne volonté de beaucoup de testateurs. Enfin à toutes ces entraves se joignent encore des charges fiscales qui, sous prétexte de rétablir l'égalité devant l'impôt, ont en réalité pour résultat et même pour but de surcharger, aux dépens de l'équité, la fortune des associations charitables. Les valeurs ou propriétés qu'elles possèdent ne sont pas seulement, et ce n'est que justice, soumises aux charges qui pèsent sur la fortune des autres citoyens. Elles n'ont pas seulement à acquitter la taxe de 4 pour 100 sur le revenu de leurs valeurs mobilières, l'impôt foncier, l'impôt des portes et fenêtres, l'impôt mobilier sur la maison possédée ou occupée par elle, ainsi qu'une taxe spéciale dite de mainmorte, destinée à tenir lieu à l'État des droits de mutation qu'il ne perçoit pas. Elles ont en outre à payer tout un ensemble de taxes arbitraires créées depuis quelques années

sur des profits qu'elles ne réalisent pas, sur des revenus qu'elles ne touchent pas, sur des accroissemens dont elles ne s'enrichissent pas. On ne me demandera pas d'exposer ici le système compliqué de mesures fiscales auxquelles M. Brisson a eu le triste honneur d'attacher son nom et qui ont trouvé dans un ancien directeur de l'enregistrement, récemment nommé ministre, un si habile metteur en œuvre. Les conséquences de quelques-unes de ces mesures étaient tellement monstrueuses que le gouvernement propose aujourd'hui de transformer le mode de leur application. Mais le principe n'en subsiste pas moins dans nos lois financières. Le Code pénal qui les empêche de naître, le conseil d'État qui les empêche de vivre, le fisc qui s'applique à les ruiner, telle est la trinité qui est chargée de veiller en France à la destinée des associations charitables.

On comprend facilement que pour échapper à cette trinité malfaisante un certain nombre d'associations aient essayé de vivre d'une vie à la fois légale et indépendante. Elles ont cru en trouver le moyen en se constituant en sociétés civiles. Mais encore faut-il que pour cela elles remplissent certaines conditions. Aux termes de l'article 1832 du Code civil, pour qu'il y ait société deux conditions sont nécessaires : 1° un apport commun ; 2° que cet apport ait lieu en vue de réaliser le bénéfice qui pourra en résulter. « Or, ajoute M. Béquet dans son manuel, si l'on peut à la rigueur considérer les cotisations des membres d'une association de bienfaisance comme constituant un apport commun, on ne saurait dire que l'apport est fait en vue de constituer un bénéfice. » Et il n'hésite pas à conclure que les associations charitables ne sauraient se constituer en sociétés civiles. Cette forme a été cependant adoptée dans ces dernières années par un certain nombre d'associations et surtout de congrégations religieuses pour échapper aux difficultés que chacun sait. Mais celles-là seulement ont eu recours à ce procédé qui pouvaient mettre en commun un apport sérieux, généralement quelque immeuble. Dans tous les cas la constitution en société civile est une opération compliquée, coûteuse, pouvant, à moins que les statuts ne soient très bien faits, entraîner des risques sérieux pour ceux qui acceptent d'en faire partie. Ces risques ont encore été accrus, sous certains rapports, par la loi récente du 1er août 1893 qui imprime le caractère commercial aux sociétés civiles par actions, quel que soit leur objet, et les soumet par là même à toutes les obligations des commerçans de profession. Aussi comprend-on que cette forme soit rarement adoptée dans la pratique par les associations charitables. En règle générale ceux qui veulent s'associer au nombre de plus de vingt pour faire

la charité, se trouvent dans cette alternative : ou se contenter, en sollicitant une simple autorisation, d'une vie précaire, incomplète, qui ne leur assure aucune sécurité et aucun droit ; ou bien, en sollicitant leur reconnaissance d'utilité publique, se mettre pieds et poings liés dans les mains de l'administration.

Je crois avoir résumé fidèlement et sans rien exagérer l'esprit de notre droit en ce qui concerne les associations charitables. Cet esprit date de loin : il est en effet tout à la fois un legs des appréhensions monarchiques et de la tyrannie jacobine. La monarchie administrative, telle qu'elle s'est développée depuis Richelieu jusqu'à la Révolution, ne voyait pas sans inquiétude se constituer de grands corps indépendans. Elle ne voulait pas que ces corps prissent naissance sans son assentiment : « Voulons et ordonnons, portait l'édit de décembre 1666, qu'à l'avenir il ne pourra être fait aucun établissement de collèges, monastères, communautés religieuses ou séculières, même sous prétexte d'hospice, sans permission expresse de nous par lettres patentes, bien et dûment enregistrées en nos cours de parlement. » Mais une fois qu'elle avait accordé à ces collèges, monastères ou hospices la permission de naître, elle leur faisait confiance et n'intervenait point dans les détails de leur vie. La tyrannie jacobine n'a pu supporter tant de liberté. Elle a mis fin à toutes ces existences indépendantes pour laisser l'individu isolé en face de l'Etat. Elle a prétendu se substituer même à la charité privée. Par la loi du 7 frimaire an V qui a créé les bureaux de bienfaisance, elle a entendu créer l'État représentant des pauvres. C'est lui qui doit faire la charité, c'est à lui que les aumônes doivent être remises, c'est lui qui doit les distribuer. Quiconque fait l'aumône habituellement à côté de lui, lui fait concurrence, et l'État le regarde de l'œil dont on regarde habituellement un concurrent. Notre jurisprudence administrative est pleine de l'histoire de ces conflits entre les bureaux de bienfaisance et l'autorité religieuse, à propos des quêtes dans les églises ou d'autres incidens, et le conseil d'État consulté a toujours donné raison aux bureaux de bienfaisance, c'est-à-dire à la charité de l'État. Mais ces conflits, qui sont de tous les temps, ont pris dans ces dernières années un caractère aigu. Vis-à-vis de la charité privée, l'État était méfiant, il n'était pas hostile. Il n'en est plus de même aujourd'hui. Je ne voudrais pas que les conclusions d'un travail de cette nature parussent inspirées par un esprit d'étroites préoccupations politiques, mais je ne crois pas qu'on puisse contester de bonne foi que l'État est aujourd'hui animé d'un esprit d'hostilité de plus en plus marqué contre la charité privée lorsqu'elle s'inspire d'une idée

religieuse. Sans méconnaître que la charité neutre n'ait fait dans ces dernières années des efforts dont il y a lieu de lui tenir compte, il est non moins incontestable que l'idée religieuse demeure la source abondante d'où coule à grands flots dans notre pays le fleuve de la charité. Or, depuis quinze ans, l'État a fait tout ce qu'il a pu pour tarir cette source et pour resserrer ce fleuve entre d'étroites digues. Je ne veux pas dresser ici la nomenclature de toutes les mesures vexatoires qui ont été prises contre les congrégations religieuses, — c'est-à-dire contre l'instrument le plus ordinaire de la charité chrétienne, — qu'on a vues tantôt chassées de leurs antiques demeures, tantôt systématiquement dépouillées du glorieux monopole de fait qu'elles exerçaient, tantôt ruinées par des exigences arbitraires. Je veux rester sur le terrain administratif. Nous avons vu tout à l'heure que l'existence de toute association charitable était subordonnée au bon plaisir gouvernemental. Ce bon plaisir n'octroie plus aujourd'hui le privilège de l'existence aux sociétés animées de l'*esprit confessionnel*, c'est le terme à la mode. Certains préfets, à tendances libérales, peuvent encore accorder aux sociétés animées de cet esprit l'autorisation nécessaire pour que les braves gens qui les composent puissent échapper aux poursuites correctionnelles. Mais à cette faveur doivent se limiter toutes leurs ambitions. Quant à acquérir le droit à la vie, ils n'y doivent point songer. Le Conseil d'État est là pour s'y opposer. Aucune société à tendance confessionnelle ne saurait obtenir la reconnaissance d'utilité publique. C'est sur ce point que porte l'examen le plus rigoureux. Il faut qu'elles justifient de leur esprit laïque, et, si elles empruntent leurs instrumens aux ordres religieux, il faut qu'elles démontrent que c'est parce qu'elles n'en ont point pu trouver d'autres. Quant à celles qui existent déjà, il n'est sorte d'entraves et de difficultés qui ne leur soient suscitées, tantôt à l'occasion des autorisations qu'elles demandent et qui leur sont arbitrairement refusées, tantôt à propos des legs qui leur sont faits et dont, sous de fréquens prétextes, elles sont dépouillées. Je ne veux pas entrer dans un détail de faits qui sentirait la polémique, ni donner des preuves. Mais tous ceux qui sont au courant des choses savent que la vie des congrégations religieuses et celle des associations à tendances ouvertement confessionnelles, que la reconnaissance d'utilité publique a mises dans la main de l'État, n'est qu'une série de tracasseries et un long martyrologe.

Ce n'est donc rien exagérer que de dire qu'aux yeux de l'État la charité privée est aujourd'hui presque une ennemie. Que faut-il réclamer pour elle? La liberté; non pas la liberté comme un

monopole et un privilège, à l'instar de celle qui est accordée aux syndicats ouvriers, mais la liberté pure et simple, aux mêmes conditions que les autres citoyens. Catholiques, chrétiens, il faut que nous ayons le courage de nous en rendre compte et d'envisager virilement cette situation nouvelle : le temps des monopoles et des privilèges sera bientôt passé pour nous, le temps même des protections onéreuses qui coûtent en dignité plus qu'elles ne rapportent en profits. La seule chose que nous ayons désormais intérêt à demander et surtout chance d'obtenir, c'est le droit commun dans la liberté, et c'est par la liberté de la charité qu'il nous faut commencer. Or l'association est la forme nécessaire de la charité. C'est donc la liberté d'association qu'il nous faut d'abord réclamer : non pas une liberté étroite et mesquine, distribuée d'une main avare, mais une liberté large et hardie, exempte de restrictions capricieuses et arbitraires, telle qu'elle existe dans la monarchique Angleterre, dans la républicaine Amérique, dans la démocratique Belgique. Il ne faut pas nous laisser dire plus longtemps que ce qui est possible dans les pays et sous les régimes les plus différens est impossible chez nous. Les ouvriers ont obtenu cette liberté; pourquoi les chrétiens ne l'obtiendraient-ils pas, et quel est cet étrange régime qui un siècle après 1789 voudrait rétablir des catégories de privilégiés? Quand par la liberté d'association la liberté de la charité aura été conquise, du même coup un grand pas aura été fait, un grand résultat aura été obtenu, et le remède le plus efficace aux souffrances sociales aura été préparé. On me permettra de regretter que depuis vingt ans beaucoup de talent, de bonnes volontés et d'efforts se soient dépensés à la poursuite de conceptions chimériques ou de réglementations périlleuses au lieu de réclamer avec une énergie incessante la liberté de la charité.

II

Pour que la charité privée remplisse la plénitude de son devoir social, la liberté ne suffit pas. L'écueil de la liberté, c'est le désordre. Il faut donc que la charité apprenne à se gouverner elle-même. Pour parler en termes moins ambitieux et plus pratiques, il faut que la charité privée, tout en conservant la spontanéité qui fait sa force, s'astreigne cependant à l'entente et à l'organisation.

L'idée que la charité privée puisse être organisée est une idée tout à fait nouvelle en France, et sous ce rapport nous nous sommes laissé devancer par l'étranger. Pour ne parler que de

l'Angleterre et de l'Amérique, il existe depuis vingt-cinq ans à Londres une association qui a pris pour titre : *Charity organization Society*. Cette société se propose un double but : au point de vue théorique, propager des idées justes en matière de charité, favoriser la création d'établissemens fondés en conformité avec ces idées, et servir de lien entre eux; au point de vue pratique, ouvrir des enquêtes sur le compte des personnes qui s'adressent à la charité privée, et, lorsqu'elles sont reconnues dignes d'intérêt, proposer en leur faveur les mesures nécessaires. La société possède dans Londres quarante sous-comités de districts, entre lesquels se partage la besogne des enquêtes ou des distributions de secours, et elle est en relations avec quatre-vingt-treize sociétés qui dans le Royaume-Uni poursuivent un but analogue. Il y a là une organisation dont on peut aisément se figurer la puissance. Ajoutons que la société publie chaque mois un bulletin où sont traitées les principales questions relatives à l'exercice pratique de la charité. Une société analogue existe à New-York, une autre à Boston, une autre à Philadelphie. Dans ces pays d'initiative individuelle et de liberté, on a compris qu'il n'était cependant pas possible de livrer la charité privée à elle-même, à ses fantaisies, à ses inexpériences, et que la condition de son action efficace était sa bonne organisation. Il a fallu du temps pour que cette idée fît son chemin en France. Elle flottait dans beaucoup d'esprits sans avoir trouvé encore de formule pratique, lorsqu'elle a rencontré un homme, la meilleure bonne fortune qui puisse arriver à une idée. *Timeo virum unius libri*, dit le proverbe; oui, mais l'homme d'une seule idée, lorsque cette idée est ingénieuse, utile et qu'il consacre sa vie à la faire réussir! Ce serait cependant faire tort à M. Lefébure, l'ancien député d'Alsace et de Paris, de dire qu'il n'a eu que celle-là dans sa vie. Ses nombreux et intéressans ouvrages, entre autres celui sur *le Devoir social*, qui a été couronné par l'Académie française, sont là pour l'attester; mais pour ceux qui s'intéressent au mouvement charitable de ces dernières années, il est surtout l'homme qui a eu l'idée de l'Office central de la charité.

Qu'est-ce donc que l'Office central? C'est un petit bureau sis boulevard Saint-Germain, numéro 175, où se tient tous les jours un homme en qui s'incarne le dévouement modeste, joint à l'activité incessante, et où se réunissent, au moins une fois par mois, et plus souvent si c'est nécessaire, des hommes dont la plupart ont consacré leur vie à l'exercice de la charité (1). C'est bien peu de

(1) Tous ceux qui, depuis la création de l'Office central, ont eu recours à l'administrateur, M. Béchard, savent pour combien son dévouement et son expérience sont entrés dans le succès rapide de l'entreprise. Quant aux membres du Comité, ce sont

chose, dira-t-on avec raison. C'est beaucoup cependant si cet Office central est la traduction matérielle d'une idée juste et peut devenir comme une école pratique de charité.

Enseigner à bien faire la charité, telle est en effet, sans peut-être qu'au début ses fondateurs aient eu une ambition aussi haute, la fonction principale de l'Office central, et, dans un temps où la pédagogie est si fort à la mode, il y a peu d'enseignemens plus utiles. Que reproche-t-on en effet à la charité? D'être aveugle et indistincte, de ne pas soulager les infortunes véritables, de favoriser la misère intrigante. Parfois il y a du vrai. Quoi encore? D'être mal répartie, mal distribuée, abondante ici, défaillante là, en un mot d'opposer à un mal permanent et universel un remède inégal et capricieux, et il y a du vrai également. Mais si l'Office central pouvait aider la charité à bien placer ses aumônes et à bien diriger ses efforts, s'il devenait une sorte de bureau consultant auquel s'adresserait quiconque voudrait faire le bien et se trouverait dans l'embarras pour le bien faire n'aurait-il pas, dans l'état chaotique où se trouve la charité privée, rendu un immense service et répondu aux principales objections qu'on dirige contre elle? C'est ce que l'Office central s'est proposé de faire, et il est en train d'y réussir. Mettre celui qui veut donner en relations avec ceux qui savent donner, et celui qui a besoin avec celui qui peut satisfaire à ce besoin; tenir à la disposition des personnes charitables, mais inexpérimentées, un bureau de renseignemens perpétuellement ouvert; les aider à trouver le meilleur remède aux misères qui les sollicitent; rassembler d'autre part, sur les innombrables institutions charitables qui couvrent le sol de la France, des renseignemens qui permettent de s'adresser utilement à elles; servir de trait d'union entre des œuvres qui s'ignoraient et qui peuvent se prêter aujourd'hui un mutuel concours; constater ainsi les lacunes de la charité et pouvoir donner d'utiles conseils à ceux qui voudraient y pourvoir; en un mot régulariser, coordonner son action dans la mesure du possible, et d'aveugle, indistincte, capricieuse qu'on lui reproche d'être, la rendre méthodique, rationnelle et judicieuse, tel est le but que s'est proposé l'Office central. Je ne prétends pas que trois années d'existence lui aient suffi pour l'atteindre. Durant ces trois années, l'Office central est cependant intervenu dans 18735 affaires différentes; il a procuré des secours sous une forme ou sous une autre à 13463 personnes dignes d'intérêt, fourni du travail ou un emploi à 3342, placé 1304 vieillards ou orphelins, et réuni

les présidens des principales œuvres de Paris qui ont cru devoir s'adjoindre quelques concours dont ils n'avaient pas besoin, entre autres celui de l'auteur de ces lignes.

sur les œuvres charitables de France et même de l'étranger plus de 3000 dossiers. Si, comme on peut l'espérer légitimement d'après le succès de ses premiers efforts, son action s'étend et se généralise, si l'exemple est suivi dans toutes les grandes villes de France comme il l'est déjà à Bordeaux, à Marseille, si par l'intermédiaire de ces différens offices, les grandes œuvres de charité peuvent s'entendre et associer utilement leurs efforts, si enfin avec le temps et les années, car une pareille entreprise ne saurait être l'œuvre d'un jour, l'Office central arrive à mettre un peu d'ordre et de méthode dans l'action de la charité privée, il aura tout simplement rendu à la cause sociale le plus signalé des services : celui de réhabiliter la charité.

III

La liberté, l'organisation, tels sont les deux *desiderata* de la charité privée. Tant qu'elle n'aura pas obtenu l'un et qu'elle ne sera pas arrivée à l'autre, elle ne remplira qu'imparfaitement sa tâche. Mais à côté de la charité organisée, il faudra toujours laisser sa place à la charité individuelle. Pas plus qu'il ne faut permettre à la charité publique de se substituer à la charité privée, il ne faudrait non plus que des offices, des sociétés, des congrégations même prétendissent à tout faire, et à devenir l'intermédiaire en quelque sorte obligatoire entre le pauvre et le riche. Il faut en un mot que l'individu demeure charitable à son gré et comme il l'entend. Mais comment doit-il l'être ? Comment bien faire la charité? En pareille matière il y aurait quelque chose de parfaitement ridicule à paraître s'ériger en professeur. Il ne saurait cependant être défendu de traduire l'expérience des autres et de résumer ce que cette expérience enseigne.

La première condition est que la charité ne soit pas aveugle et indistincte. Je me permets d'appeler ainsi toute aumône faite à un mendiant inconnu, que la mendicité s'exerce par lettre, à domicile ou dans la rue. Je sais combien une pareille assertion peut sembler dure, et je suis le premier à reconnaître que le principe ne saurait avoir rien d'absolu. Me faisant naguère l'honneur de parler de cette étude, M. Édouard Rod croyait pouvoir en pressentir la conclusion et il assurait que je proscrirais l'aumône. C'était aller un peu vite en besogne. Il y a là une question de fait et je dirais presque de divination. Je ne saurai jamais très mauvais gré à celui qui, frappé de l'air misérable d'un mendiant, porte la main à sa poche pour lui donner quelque chose, et je comprends très bien qu'on dise : Mieux vaut mal placer deux sous

ou un bon que laisser mourir de faim un honnête homme. Mais il n'en est pas moins vrai que c'est là un mode de charité tout à fait défectueux qui très souvent entretient la paresse et, lorsqu'il s'adresse à des enfans, favorise une industrie détestable. Je ne suis pas non plus très frappé de l'argument que donne M. Rod en faveur de l'aumône dans la rue. S'il est partisan de l'aumône ainsi faite, c'est dans l'intérêt du riche, auquel la mendicité donne l'occasion de remplir son devoir envers la misère et auquel il sait gré de déboutonner son paletot par un temps froid. Dans cet ordre d'idées, je ferai remarquer au contraire, car je l'ai observé maintes fois, que ce sont fréquemment des personnes de condition très modeste qui font ainsi la charité dans la rue, sans doute parce qu'elles n'en peuvent point faire d'autre. Mais pour nous, qui déboutonnons des paletots fourrés, si nous descendons dans notre conscience, et si nous nous demandons pour combien entre dans notre générosité l'envie de nous débarrasser d'un importun, la paresse de demander les renseignemens nécessaires, peut-être la crainte en demandant ces renseignemens de nous trouver en présence d'une misère à laquelle nos quelques sous ne sauraient faire face, nous reconnaîtrons que des deux plateaux de la balance celui de la charité n'est pas le plus chargé. Je dirai la même chose des bons de fourneaux distribués par l'intermédiaire d'un portier, ou des mandats de petite somme envoyés à des solliciteurs inconnus. Ce sont là des moyens d'endormir à peu de frais nos scrupules ; c'est de l'aumône si l'on veut, ce n'est pas de la charité, car la charité véritable suppose un sacrifice ou un effort.

N'en déplaise à mon généreux confrère Coppée, l'enquête préalable demeure donc le grand principe en matière de charité. Assurément c'est une idée qui n'est, à la prendre d'un certain côté, ni neuve ni originale. Il y a longtemps que l'Assistance publique, les bureaux de bienfaisance et les œuvres qui se bornent à soulager telle ou telle nature de misère pratiquent le système des enquêtes. Un homme dont le nom est demeuré attaché à beaucoup d'idées ingénieuses en matière de bienfaisance, M. de Gérando, a écrit autrefois un manuel du visiteur. L'idée n'a donc rien de bien nouveau. Ce qui est nouveau et ce qui constitue un grand progrès, c'est la création d'un service qui réponde à cette nécessité et qui soit à la disposition de tous. Une œuvre privée s'en est chargée. Cette œuvre, dont les bureaux sont situés rue du faubourg Saint-Honoré, 170, a réuni, depuis vingt ans qu'elle existe, sur le personnel mendiant de Paris (et il ne s'agit que du personnel épistolaire) 113000 dossiers (1). Moyennant une très légère rétribution,

(1) L'Office central de la charité, bien que ce ne soit pas, à proprement parler,

car il faut bien que l'œuvre vive et subvienne à ses frais, elle fait libéralement profiter des renseignemens contenus dans ses dossiers tous ceux qui s'adressent à elle, ou elle en constitue un nouveau dont la lettre de demande qui lui est communiquée devient la pièce première. Il y a tel de ces dossiers qui contient plus de cent lettres émanant toutes du même solliciteur, sans être toutes cependant signées du même nom. Dans les *Misérables*, Victor Hugo a mis en scène un certain Thénardier qui adresse le même jour à trois *généreux bienfaiteurs* trois lettres dans lesquelles il prend trois qualités différentes. Ce Thénardier n'était qu'un assez pauvre inventeur en comparaison de tel solliciteur dont j'ai tenu entre les mains la nombreuse correspondance et qui tantôt ancien comptable, tantôt ancien officier, tantôt homme de lettres, change de nom en même temps que de qualité et se livre à de véritables efforts d'imagination pour trouver toujours des histoires attendrissantes qui conviennent en même temps à la qualité choisie. Tous les quémandeurs ne font cependant pas montre de cette fertilité d'invention. Beaucoup savent qu'elle n'est pas nécessaire et ils ont raison, car ils trouvent à vivre fort convenablement pendant des années du produit de leur correspondance qui leur tient lieu de métier. La mendicité épistolaire en prose ou même en vers est une branche de la littérature contemporaine qui n'est pas la moins lucrative.

Cela est possible, dira-t-on, mais tous ceux qui sollicitent ainsi par lettre la charité ne sont pas cependant dans la catégorie des intrigans. Assurément. Quelle est la proportion? On comprendra qu'il ne puisse être donné ici des chiffres positifs. D'après les données de l'expérience, la proportion des demandes vraiment intéressantes ne dépasserait pas vingt sur cent. C'est déjà quelque chose. Que faire pour celles-là? Il y aurait une grande témérité à prétendre le dire, tant les causes de la misère sont complexes et tant ses effets sont multiples. Ceux qui ont quelque expérience de ces questions ne peuvent s'empêcher d'éprouver un peu d'impatience lorsque dans des publications doctorales ils lisent des aphorismes dans le genre de celui-ci : *Un indigent placé dans un milieu bienfaisant perd une partie de son énergie égale à l'appui qui lui est donné ;* ou bien encore : *L'aumône est un mot qu'il faudrait pouvoir rayer du vocabulaire des sociétés modernes.* Les trois quarts du temps en effet il n'y a

le but qu'il poursuit, transmet également à ses souscripteurs des renseignemens sur les demandes qui leur sont adressées. Il a réuni ainsi en trois ans environ 6000 dossiers, et si on joint ces dossiers aux 113000 de l'œuvre dont je parle, on voit que la charité n'est exploitée à Paris que parce qu'elle le veut bien.

pas autre chose à faire que l'aumône. Je ne sais quel respect humain s'est introduit depuis quelque temps dans la langue sociale qui fait qu'on n'a pas le courage de le dire, et c'est cependant la vérité. Tel journal qui, à sa première page, insère les phrases creuses que je viens de rapporter, à la troisième fait appel à la charité de ses lecteurs en faveur d'une famille pauvre et se charge de lui transmettre... leurs dons en argent. Or c'est là précisément ce qu'il faut éviter, si l'on peut. C'est un fait d'expérience que l'aumône en argent directement remise au malheureux, même intéressant, est de toutes les formes de la charité celle qui est le moins recommandable. S'il est malade, mieux vaut le faire soigner gratuitement. A supposer que le bureau de bienfaisance ne veuille le faire, les dispensaires de la Société philanthropique sont là qui s'en chargeront. Si c'est le loyer qui presse, le propriétaire n'aura certainement pas d'objection à en être payé directement. S'il faut des vêtemens, rien de facile comme de les acheter ou faire acheter pour son compte. Mais l'argent directement remis en vue de pourvoir au jour le jour à la subsistance, s'il demeure parfois une nécessité, est toujours une nécessité très fâcheuse. Il est incontestable que celui vis-à-vis duquel il a été fait usage de cette forme de secours y revient volontiers, qu'il s'accoutume à y voir une ressource ordinaire et qu'il finit par trouver qu'il est moins fatigant de vivre de secours que de travail. Par là l'aumône, même faite dans la meilleure intention du monde, à quelqu'un qui n'est pas un exploiteur, mérite cependant quelques-unes des déclamations qu'on dirige indistinctement contre elle. Aussi ceux qui pratiquent, je ne dirai pas la science, le mot me paraît un peu ambitieux, mais l'art de la charité, se sont-ils préoccupés de cet inconvénient. Ils se sont demandé s'il n'y aurait pas moyen de venir en aide au malheureux d'une façon qui serait à la fois intelligente et efficace en lui procurant le moyen de gagner sa vie quand il est en état de travailler. Le rôle de la charité se bornerait alors à servir d'intermédiaire, et l'assisté se viendrait en quelque sorte en aide à lui-même. De là est née l'idée de l'assistance par le travail, à laquelle j'arrive enfin après de trop longs prolégomènes.

IV

Il y a peu d'idées nouvelles sous le soleil. A en croire cependant certains publicistes, l'assistance par le travail serait du nombre. Cette idée ne pouvait naître qu'au sein d'une démocratie ayant le sentiment de sa dignité et ne voulant pas devoir à l'aumône, etc. Il n'y a qu'un malheur. C'est que la première idée de l'assistance

par le travail remonte à saint Vincent de Paul qui, en matière de charité et même d'aumône, passe pour avoir été de bon conseil. Un seigneur de la cour lui avait abandonné un domaine marécageux aux environs de Paris. Saint Vincent de Paul eut l'idée d'y envoyer les mendians qui s'adressaient à lui et de les employer à creuser un grand fossé. La journée de travail leur était payée 15 sols. Au bout de quelque temps, le fossé fut creusé. On vint le dire à saint Vincent de Paul et lui demander ce qu'il fallait faire. Il réfléchit un instant, puis il répondit : « Faites-en creuser un autre à côté et comblez le premier. » Un économiste trouverait peut-être à redire, et non sans raison, au procédé employé par saint Vincent de Paul ; mais l'idée de l'assistance par le travail est là, dans son principe.

Qui nous raconte cette anecdote? C'est précisément l'homme qui à l'heure actuelle aurait le droit de se vanter d'avoir inventé le mot et la chose, c'est M. Victor Mamoz. Tous ceux qui ont suivi de près depuis quelques années l'étude des questions charitables connaissent le nom de M. Mamoz. Ouvrier pendant dix-sept ans, patron lui-même pendant dix-huit (pourquoi ne pas lui faire honneur de ces débuts modestes?), il est aujourd'hui membre du conseil supérieur de l'Assistance publique, et son opinion fait autorité en ces matières. Mêlé par ses origines et ses occupations à bien des mondes différens, il a été un des premiers à signaler le mauvais emploi des ressources de la charité à Paris et l'exploitation dont elle était l'objet. En même temps, il a pu se convaincre que la misère vraiment intéressante était moins celle qui sollicite des secours que celle qui demande du travail. Décourager l'une, venir en aide à l'autre, tel est le double but qu'il s'est proposé d'atteindre. Un service de renseignemens bien organisé suffit à défendre la charité contre l'exploitation. Mais fournir du travail à la misère est une œuvre autrement difficile, car elle a en même temps un côté économique, et il faut que l'industrie vienne en aide à la charité. Cette œuvre dépasse donc les forces d'un homme, et M. Mamoz l'a admirablement compris. Aussi s'est-il surtout attaché à faire de la propagande en faveur de l'idée; il s'en est constitué l'apôtre dans une publication spéciale, dans des entretiens, dans des conférences, et surtout il a mis au service de cette idée une ardeur de conviction qui a fini par devenir contagieuse. A ce point de vue, son succès a été complet. Non seulement l'idée a fait fortune, mais elle est devenue à la mode. Qu'est-ce qui montre qu'une chose est à la mode? C'est quand beaucoup de personnes en parlent sans savoir au juste en quoi elle consiste. C'est précisément le cas de l'assistance par le travail. A en croire certains publicistes, la solution de la question sociale serait trouvée.

Plus d'aumône, plus de charité. Aux malheureux du travail, aux paresseux la prison, et voilà une affaire réglée.

M. Mamoz sait bien que les choses ne sont pas aussi simples. Il sait que la misère est infinie, que ses formes sont multiples et ses causes complexes. Il sait également que le travail n'est pas toujours facile à procurer, que souvent il n'est pas rémunérateur et qu'il faut encore qu'il convienne aux aptitudes de celui auquel on le propose. Si son esprit très pratique et très positif ne lui avait révélé d'avance toutes les difficultés de l'entreprise, son expérience de directeur de l'Assistance par le travail n'aurait pas tardé à les lui faire découvrir. Il a eu cependant une idée très ingénieuse. Beaucoup de personnes charitables ont l'habitude d'acheter dans les grands magasins des vêtemens à bon marché qu'elles distribuent à des pauvres à Paris ou à la campagne. M. Mamoz a offert et offre encore à ces personnes de servir d'intermédiaire entre elles et les ouvrières qui à sa connaissance ont besoin de travail. Il se charge des commandes, fait faire l'ouvrage, paie les salaires, et livre les marchandises, prenant généreusement à sa charge les intérêts du fonds de roulement assez considérable dont il fait l'avance. C'est ainsi que l'année dernière, le magasin qu'il a établi rue du Colisée a réalisé un mouvement d'affaires de 181 000 francs. Ce chiffre se décompose en achats de matières premières, frais généraux et salaires. Les salaires représentent un quart de la somme, et par ce procédé il a pu procurer du travail pendant l'année à environ 300 ouvrières qui sans cela en auraient manqué. C'est ainsi que la charité alimente la charité et que l'aumône fournit en même temps du travail. M. Mamoz a été moins heureux jusqu'à présent dans les efforts qu'il a faits pour fournir du travail aux hommes, bien qu'il ait pu procurer à un certain nombre des travaux de cordonnerie ou d'écritures. Mais le véritable service qu'il a rendu a été de tourner du côté de l'assistance par le travail les préoccupations de la charité. A ce point de vue il peut se considérer comme le père ou le grand-père d'un certain nombre d'œuvres qui se sont fondées à Paris dans ces dernières années pour mettre l'idée en pratique. Sans prétendre à les énumérer toutes, j'indiquerai les principales d'entre elles. Les résultats auxquels elles sont arrivées par des procédés variés nous serviront à tirer quelques conclusions et à montrer quel rôle l'assistance par le travail peut jouer dans l'organisation de la charité.

La plus ancienne en date de ces œuvres au moins pour les hommes est celle fondée rue Clavel par M. le pasteur Robin, aujourd'hui transportée rue Fessart. M. le pasteur Robin est quelqu'un qui joint, comme M. Mamoz, à un esprit de charité inépuisable, un grand sens pratique. Il veut qu'on fasse la charité, mais il veut

qu'on la fasse bien. Or, il estime que c'est la mal faire que de remettre purement et simplement une petite somme au mendiant qu'on rencontre dans la rue sans s'informer ni de ce qu'il en fera ni s'il est digne d'intérêt. C'est ce qu'il appelle encourager les professionnels. Pour parer à cet inconvénient de l'aumône faite au hasard, voici ce qu'il a imaginé. Il met à la disposition de tous les souscripteurs de son œuvre, en aussi grande quantité qu'ils le demandent, des bons de travail. Le bon est destiné à être remis au mendiant qu'on rencontre dans la rue et lui donne le droit de se présenter à la maison de la rue Fessart. Là il sera hospitalisé, c'est-à-dire nourri et couché pendant un délai qui ne peut pas excéder quinze jours, mais en échange de cette hospitalité il devra travailler. La nécessité s'imposait donc de trouver un travail facile, qui pût être exécuté sans apprentissage préalable par tout homme valide. Ce travail, M. le pasteur Robin l'a découvert, c'est la confection des petits fagots. Il a même inventé un instrument que je n'essayerai pas de décrire, étant très inhabile aux descriptions, mais qui permet au plus maladroit de rassembler en margotins très bien serrés et ajustés les morceaux de bois sec qu'il aura débités d'abord avec une petite hachette. La tâche normale imposée à chaque hospitalisé est de 50 margotins par jour. Cette tâche représente un salaire de 1 fr. 50. Mais ce salaire est retenu par la maison comme équivalent des frais de couchage et de nourriture, et certes ce n'est pas là une exigence excessive. A ceux-là seulement qui peuvent confectionner plus de 50 margotins par jour, il est payé un salaire en argent qui leur constitue un petit pécule à leur sortie, mais le nombre n'en est pas grand. La maison hospitalière de la rue Fessart a reçu l'année dernière 1162 hommes qui ont fabriqué 119 185 margotins. La vente desdits margotins a produit 10988 francs. Les dépenses de la maison ont été de 21498 francs. L'écart a été couvert par des donations, des souscriptions, des allocations diverses et par le remboursement des bons de travail délivrés aux mendians par les souscripteurs. Chaque souscripteur s'engage en effet à rembourser 1 fr. 50 par bon de travail délivré par lui et présenté à la maison. Cette somme représente l'hospitalité pendant une journée. Pour les journées subséquentes, le travail de l'homme couvre son entretien limité à la nourriture et au couchage. Quant aux frais généraux, ils sont couverts par les souscriptions ou subventions.

Rien ne fait son chemin comme une idée juste et d'une application facile, lorsque celui qui l'a eue, loin de prendre un brevet d'invention, fait tout ce qu'il peut pour la répandre. Ainsi en a usé M. le pasteur Robin. Peu s'en faut que l'assistance par les margotins ne soit aujourd'hui synonyme de l'assistance par le travail,

et quelques esprits sont portés à croire qu'en appliquant à la confection des petits fagots tous les travailleurs de bonne volonté, on arriverait à supprimer la misère. C'est concevoir beaucoup d'espoir, mais il est certain que l'idée de M. le pasteur Robin a rendu de très grands services. Je ne parlerai pas de Marseille où, sous l'impulsion d'un philanthrope qui est en même temps un homme d'affaires éminent, M. Rostand, l'assistance par le travail a pris les proportions d'une entreprise véritable, achetant des bois en gros dans les Basses-Alpes, les faisant débiter et transformer en margotins par des mendians transformés en travailleurs, et les vendant ensuite en Algérie, surtout parmi la population indigène. Mais à Paris même, plusieurs œuvres se sont formées sur le même principe. Je citerai en particulier la société d'assistance de Batignolles-Monceaux qui ouvre ses ateliers de la rue Salneuve aux indigens, hommes ou femmes, qui se présentent pour demander du travail, à la condition qu'ils soient domiciliés dans l'arrondissement ou porteurs de bons de travail que l'œuvre délivre à ceux qui les lui demandent. Chacun de ces bons donne, à celui qui en est porteur, un droit à trois heures de travail qui lui seront payées 0 fr. 25 l'heure. Les hommes sont employés à la confection des margotins, ou d'allume-feu en bois résiné, les femmes à la confection de sacs en papier. La société de Batignolles-Monceaux distribue également aux ouvrières sans travail de l'arrondissement des travaux de couture à faire à domicile. La vente du produit du travail des hommes et de celui des femmes s'est élevée à 13000 francs. Les dépenses générales de l'œuvre ont atteint 41000 francs. L'écart, considérable comme on voit, car l'œuvre s'impose beaucoup de dépenses qui ont un caractère de pure charité (ainsi la distribution de soupes gratuites) a été couvert par des subventions ou des donations.

Le système des bons de travail mis à la disposition des souscripteurs de l'œuvre pour être donnés aux mendians est encore employé par l'Union d'assistance du XVIe arrondissement. Cette société s'est formée entre les habitans de Passy pour exclure de l'arrondissement la mendicité professionnelle qui y avait pris des habitudes encombrantes, et en même temps pour procurer du travail aux indigens dignes d'intérêt. Elle présente, comme au reste la société d'assistance de Batignolles-Monceaux, un intéressant spécimen de groupement et d'entente entre les habitans d'un même arrondissement pour arriver au meilleur exercice de la charité. Il serait à désirer que cet exemple fût suivi dans les autres arrondissemens, et, si tous ces groupes d'assistance étaient reliés par l'intermédiaire de l'Office central, comme le sont les comités de district à Londres, un grand pas serait fait. L'Union d'assistance du XVIe ar-

rondissement n'a pas encore d'atelier à elle. Il est fait honneur à ses bons soit par l'atelier de la rue Salneuve, soit par celui de la rue Fessart. Elle se propose d'en ouvrir un où les hommes seront encore employés à la confection des margotins. Mais n'y aurait-il pas une occupation plus lucrative à offrir aux travailleurs de bonne volonté? Une autre société l'a pensé et a fait une tentative très intéressante pour résoudre par un procédé différent la question de l'assistance par le travail.

Parmi les lecteurs de la *Revue*, personne assurément n'a oublié les pages que mon regretté confrère Maxime du Camp a consacrées (les pages de Maxime du Camp ne s'oublient pas) à l'œuvre de l'Hospitalité du travail, qui était située alors rue d'Auteuil et qui a été à Paris la première application de l'idée de l'assistance par le travail pour les femmes (1). Cette œuvre en était encore à ses débuts; sa situation était difficile, son avenir incertain. Combien il serait heureux, lui qui avait pris à cette création nouvelle de la charité un si grand intérêt, s'il pouvait la voir aujourd'hui installée au numéro 52 de l'avenue de Versailles, aménagée de façon à pouvoir employer aux travaux de blanchisserie plus de 3000 femmes par an, et, grâce à cette industrie rémunératrice, sûre de son avenir! Il aurait le droit de se dire qu'il est pour quelque chose dans cette prospérité, car la notoriété que son article a valu à l'Hospitalité du travail a été pour beaucoup dans certaines donations généreuses qui ont facilité le nouvel établissement de l'œuvre. Maxime du Camp était coutumier de ces bienfaits indirects. Ce n'est cependant pas de l'Hospitalité du travail pour les femmes que je voudrais parler. Je ne pourrais que redire ce que Maxime du Camp a déjà dit, et je le dirais beaucoup moins bien. C'est d'une œuvre et d'une maison annexe qui en forment le complément et qui font aujourd'hui de l'ensemble de ces bâtimens de l'avenue de Versailles un des spécimens les plus complets de ce que peut créer à Paris la charité ingénieuse.

A qui est venue la pensée de doubler l'Hospitalité du travail pour les femmes d'une Hospitalité du travail pour les hommes? Est-ce à la femme véritablement éminente que Maxime du Camp a déjà fait connaître aux lecteurs de la *Revue* et dont on peut dire sans exagération qu'elle joint au génie de la charité celui de l'industrie? Est-ce à M. Lefébure dont, au moment de la crise que traversait l'Hospitalité du travail, l'active intervention a contribué si efficacement à la reconstitution de l'œuvre et à la création de cette blanchisserie où elle a trouvé son salut? La question ne pourra jamais être tranchée, car interrogés séparément, la sœur

(1) V. la *Revue* du 1er avril 1884 et du 15 janvier 1888.

Saint-Antoine et M. Lefébure s'obstinent chacun des deux à en décliner l'honneur pour le rejeter sur l'autre. Ils ont mis au courant de leurs projets les membres de l'Office central qui, préoccupés également de cette question nouvelle de l'assistance par le travail, cherchaient quelque manière de l'organiser qui fût moins rudimentaire que la confection indéfinie des petits fagots. De leurs méditations communes était né un plan, celui de la création d'un atelier véritable où seraient employés non pas à un travail grossier, mais à une industrie suffisamment rémunératrice, les travailleurs de bonne volonté momentanément sans ouvrage. L'industrie choisie fut celle de la menuiserie, une courte expérience ayant révélé qu'un apprentissage de quelques jours, sous la direction d'un bon contremaître, apprenait à manier la scie, le rabot et le marteau avec assez d'habileté pour faire des caisses de toute dimension, des tables en bois blanc, des armoires de ménage et autres meubles primitifs. Mais comment se procurer le capital nécessaire à la création de l'atelier, à l'achat de matières premières et au fonds de roulement, car il s'agissait d'une véritable entreprise industrielle? C'est là un de ces embarras avec lesquels la charité ne reste pas longtemps aux prises à Paris. Une donation magnifique a permis d'acheter un terrain contigu à celui que possédait déjà l'œuvre et d'y élever des constructions auxquelles a été donné par reconnaissance le nom de *fondation Laubespin*. D'autres souscriptions ont fait le reste, et celui qui se rend aujourd'hui rue Félicien-David y voit fonctionner un véritable atelier de menuiserie, que rien ne distingue au premier abord d'un atelier ordinaire. Ce n'est pas un chantier où des hommes plus ou moins misérables d'aspect s'adonnent avec plus ou moins de bonne volonté ou d'humiliation intérieure à un travail assez rebutant. C'est une réunion d'ouvriers d'expérience inégale, mais adonnés tous à un travail analogue, sinon identique, à celui dont beaucoup d'entre eux devaient avoir l'habitude et qui ne les diminue pas à leurs propres yeux. Donner à ces hospitalisés du travail l'aspect et les habitudes de l'ouvrier libre est en effet une des choses auxquelles tient le plus la sœur Saint-Antoine. Elle estime qu'il faut rendre à celui qui avait peut-être pris des habitudes de mendicité et de paresse le respect de lui-même en l'assimilant à l'ouvrier ordinaire et en ne le traitant pas en prisonnier, même volontaire. Aussi la sœur Saint Antoine tient-elle beaucoup à ce que le salaire de chaque ouvrier, qui est de 2 francs par jour, lui soit remis en espèces, et payé quotidiennement. Sur ce salaire il doit prélever le prix de sa nourriture et de son coucher. Dans la maison existe un fourneau. C'est à ce fourneau que l'hospitalisé se nourrit, payant lui-même la nourriture qu'il consomme et dont il fait

choix, tout comme dans un fourneau ordinaire. Son déjeuner et son dîner lui reviennent à environ 18 sous. Pour son coucher il lui est remis tous les soirs un bon de logement dans un hôtel garni du voisinage avec lequel des arrangemens particuliers ont été passés. Ce bon lui est vendu 7 sous. C'est donc à peu près 15 sous par jour que chaque hospitalisé peut économiser sur son salaire. La durée maximum du séjour est de vingt jours, la durée moyenne de dix-sept. Chaque hospitalisé sort donc de la maison avec un petit pécule de 12 à 13 francs, ayant repris l'habitude du travail, le respect de lui-même que la mendicité lui aurait bien vite enlevé et parfois même les premiers principes d'un assez bon métier. Onze cent cinquante-six hommes ont passé en 1893 par les ateliers de la rue Félicien-David. Les dépenses totales de l'œuvre, y compris les salaires, les frais généraux, l'achat des matières premières, se sont élevées à 90 963 francs. La vente des objets fabriqués, dont la plupart sont livrés aux grands magasins, a produit 72539 francs. L'écart demeuré à la charge de l'œuvre est donc, en chiffres ronds, de 18 000 francs. On remarquera que, proportionnellement au mouvement des affaires, cet écart entre les recettes et les dépenses est bien moindre rue Félicien-David que rue Fessart ou rue Salneuve. Néanmoins l'œuvre ne désespère pas de le réduire encore, et les résultats de l'exercice en cours font prévoir que le déficit de l'année auquel l'œuvre devra pourvoir ne dépassera pas 14000 francs. Ajoutons, et ce n'est pas le renseignement le moins intéressant, que, sur cent hommes hospitalisés, quarante en moyenne sont placés par l'œuvre, trente-quatre sont des cliens habituels de la charité, et vingt-six disparaissent.

L'Assistance par le travail, telle qu'elle est organisée avenue de Versailles et rue Fessart, suppose l'hospitalisation. Sous une forme ou sous une autre, l'assisté est nourri et logé. Mais le défaut de travail ne suppose pas nécessairement le défaut de domicile, et avant que le chômage ait entraîné cette triste et dernière conséquence, la charité ne peut-elle pas intervenir pour procurer du travail? Ce serait là un nouveau progrès. Les bons de travail répondent dans une certaine mesure à cette pensée. Mais leur usage est encore peu répandu. Une œuvre récemment créée s'est efforcée d'y parvenir, du moins en ce qui concerne les femmes, et je suis heureux de la faire connaître à ceux qui se préoccupent de la condition des ouvrières à Paris. Il n'y en a pas de plus douloureuse, et le contraste est grand entre les réclamations arrogantes d'ouvriers qui gagnent parfois des salaires élevés et la résignation placide avec laquelle des milliers et des milliers d'ouvrières à l'aiguille travaillent pour des salaires qui méritent bien d'être

qualifiés de l'énergique expression anglaise : *starvation wages*, des salaires avec lesquels on meurt de faim. Sur la modicité du salaire des femmes, j'ai donné ici même, il y a quelques années, des renseignemens qui malheureusement sont toujours exacts. Dans un journal très répandu, M. Charles Benoist a repris la question de plus près et il est arrivé à des chiffres non moins tristes que les miens. Encore si ces lamentables salaires de trente sous, vingt-cinq sous, vingt sous (parfois moins) étaient réguliers. Mais il y a, dans les industries féminines, plus que dans toutes les autres, ce que dans le langage populaire on appelle de cette expression si énergiquement triste : la morte-saison. C'est alors qu'un salaire même de trente sous, même de vingt sous, serait reçu avec reconnaissance par la mère de famille qui, voyant s'en aller au jour le jour les quelques sous qu'elle a pu mettre de côté pendant l'hiver en prévision de cette triste saison, en est réduite à économiser sur tout, non pas seulement sur sa propre nourriture, mais sur le lait qu'elle achète pour ses enfans. De ces souffrances qu'amène avec lui ce beau soleil d'été qui nous réjouit, nulle femme, peut-être, n'avait reçu aussi souvent la confidence que la supérieure de l'Hospitalité du travail. Le chômage, la morte-saison, ces deux mots revenaient toujours dans les longs et monotones récits que versaient dans son oreille toujours ouverte les femmes recueillies par elle. Le mal lui apparaissait dans son intensité périodique, mais toute son ingéniosité n'y avait jamais trouvé de remède, lorsqu'elle apprit par hasard qu'un industriel d'Armentières avait reçu d'un grand magasin la commande de 12000 torchons, livrables à une certaine date, tout ourlés. Douze mille torchons, c'était du travail pour plus d'une ouvrière. Bravement la sœur Saint-Antoine s'entremit. Elle offrit, si on voulait bien lui envoyer les torchons, de se charger de l'ouvrage au prix que le vendeur aurait payé, et de livrer la commande au grand magasin à la date fixée. Le prix n'était pas considérable, sept sous la douzaine. Une ouvrière même active peut difficilement arriver à ourler trois douzaines par jour. Le cœur lui saignait de pouvoir offrir si peu ; elle fut étonnée, effrayée presque de l'empressement avec lequel l'ouvrage fut accepté par les ouvrières auxquelles elle s'adressa. Pas une ne recula devant la besogne, et la commande exécutée pendant les mois d'été fut livrée au jour dit. Mais la sœur Saint-Antoine fut curieuse de suivre le sort de ses torchons. Elle s'informa du prix de vente au détail, et elle vit que l'écart était considérable entre ce prix et celui de la matière première et de la main-d'œuvre réunis. La sœur Saint-Antoine ne crut pas que ce fût là sujet de se répandre en imprécations contre l'infâme capital, car elle se rendit compte que chaque torchon doit payer sa part

des frais généraux du grand magasin (construction, éclairage et loyer, chauffage, employés, impôts) et aussi assurer un certain bénéfice aux propriétaires, car il faut bien que tout le monde vive, même les patrons; mais elle se fit le raisonnement suivant : « Je ne cherche pas un bénéfice; je n'ai pas ou presque pas de frais généraux; si j'avais pu vendre directement à la clientèle les torchons que j'ai livrés aux grands magasins, j'aurais pu faire bénéficier de cet écart de prix les ouvrières que j'ai fait travailler. » De ce raisonnement si simple est née l'œuvre des mères de famille. Depuis deux ans, la sœur Saint-Antoine achète elle-même aux meilleures conditions la matière première : torchons, draps de lits, chemises communes, layettes d'enfans, jupons ordinaires; elle se charge de toutes les commandes qu'on veut bien lui faire directement, et ces commandes peuvent être faites sur échantillon dans un petit magasin qu'elle a installé au numéro 53 de la rue des Saints-Pères. Elle vend au prix des grands magasins des objets d'aussi bonne qualité, et elle fait bénéficier de l'écart que j'indiquais tout à l'heure les ouvrières qu'elle emploie, payant seize ou dix-sept sous la douzaine de torchons, dont l'ourlage est payé généralement sept sous, vingt-cinq sous les draps pour lesquels il est payé ordinairement douze sous, et ainsi pour tous les articles qu'elle fait fabriquer. Une seule chose devrait suffire pour lui assurer une clientèle, c'est la précaution qu'elle prend de faire passer par l'étuve à désinfection toutes les marchandises qu'elle livre pour les débarrasser des microbes qu'auraient pu leur communiquer les ouvrières. Par ce temps où le microbe inspire une telle terreur, il y a là une précaution qui devrait attirer au magasin de la sœur Saint-Antoine les personnes extra-prudentes.

L'œuvre des mères de famille qui a déjà fourni du travail à 534 ouvrières et leur a distribué pour 21 305 francs de salaires, ne se propose cependant pas de créer dans Paris une clientèle de lingères privilégiées qui seraient payées le double des autres. Son but est tout autre; il est de constituer une sorte d'assurance contre le chômage en fournissant un travail rémunérateur aux femmes qui s'en trouveraient momentanément privées, soit pendant la période où leurs professions chôment habituellement, soit par suite de quelque circonstance accidentelle. En un mot, l'ambition de la sœur Saint-Antoine serait d'avoir toujours du travail à donner aux femmes qui viendraient lui en demander. Par là, l'œuvre qu'elle a créée rentre bien dans la catégorie des œuvres d'assistance par le travail, puisqu'elle se propose de substituer le travail à l'aumône. Mais pour que cette ambition soit atteinte, pour que cette œuvre si intéressante puisse prendre tout son développement, deux choses

sont nécessaires. La première, c'est qu'elle trouve des acheteurs ou des acheteuses pour ses torchons, ses draps et ses chemises désinfectés. Il ne faudrait pas en effet que les objets qu'elle fait fabriquer à ses risques et périls, en faisant l'avance de la matière première et de la main-d'œuvre, finissent pas s'entasser dans les locaux de l'avenue de Versailles, faute de débouchés. Il faut en plus que la sœur Saint-Antoine trouve des auxiliaires; voici pourquoi. Si le magasin de vente sur échantillons est rue des Saints-Pères, c'est à l'avenue de Versailles que se distribue la besogne, et que les ouvrières doivent venir chercher l'ouvrage qu'elles auront ensuite à rapporter. Or l'avenue de Versailles est à Auteuil. Se figure-t-on ce qu'est pour une ouvrière qui demeure à la Villette, à Charonne ou aux Gobelins la nécessité de faire ce long trajet portant un lourd paquet d'une main et traînant peut-être un enfant de l'autre? Et il en arrive cependant, j'en ai vu. Je me souviens encore de la petite figure chlorotique d'une jeune veuve qui était venue chercher de l'ouvrage avec sa mère et son enfant. La mère avait les doigts enflés par le rhumatisme et ne pouvait pas travailler. Mais elle était de force à porter le gros paquet sous le poids duquel aurait ployé la jeune femme. Celle-ci se bornait à donner la main à l'enfant qu'il n'avait pas été possible de laisser seule à la maison et qui était aussi pâle que la mère. Elles s'en allaient contentes cependant, car ce gros paquet que portait la grand'mère c'était du pain pour la semaine. A les rencontrer dans leurs vêtemens noirs et propres, on les eût prises pour des petites bourgeoises qui revenaient de faire leurs achats. En réalité, c'était la misère décente dans sa silencieuse horreur.

Pour épargner aux ouvrières ces longs trajets qui sont des fatigues et des pertes de temps, il faudrait donc que la sœur Saint-Antoine eût des correspondantes dans les différens quartiers, c'est à dire des femmes charitables auxquelles les ouvrières en quête de travail pourraient s'adresser. Il faudrait que ces femmes consentissent à avoir chez elles un petit dépôt où les ouvrières viendraient prendre et rapporter l'ouvrage. Une fois ou deux par semaine, les mêmes voitures qui livrent les meubles fabriqués par les hommes aux grands magasins viendraient chercher ou déposer draps, torchons, chemises et layettes dans ces petits entrepôts. Ainsi l'œuvre en étendant son action et développant le chiffre de ses affaires pourrait devenir un véritable bienfait pour les ouvrières atteintes par le chômage. Des acheteuses, des correspondantes : voilà ce qu'il faudrait à la sœur Saint-Antoine. Puissent ces lignes lui en procurer quelques-unes.

Si maintenant des indications que j'ai données sur ces différentes œuvres d'assistance par le travail et sur leur fonctionne-

ment, on voulait dégager quelques conclusions, voici, je crois celles que l'expérience révélerait.

En théorie, et comme moyen de distinguer le mendiant professionnel du mendiant par accident, l'homme qui exploite la charité publique de celui qu'une infortune imméritée oblige à y avoir recours, la création d'œuvres d'assistance par le travail, c'est-à-dire d'ateliers où l'on donne du travail à l'indigent moyennant un salaire, est une chose excellente. Il est certain que l'homme qui dans la rue refuserait un bon de travail ou qui, l'ayant reçu, ne l'utiliserait pas, pourrait être considéré comme un faux pauvre ou plutôt comme un paresseux.

En fait, ce bon de travail peut-il être offert à tous les mendians? Il faut distinguer.

La première condition pour pouvoir travailler est d'être valide. La maison de la rue Fessart demande avec raison dans son règlement qu'on ne lui envoie point d'infirmes. Voilà donc toute une catégorie d'indigens qui est en quelque sorte exclue de l'assistance par le travail. Je sais bien qu'une bonne infirmité, bien exploitée, vaut un titre de rente, et que trop souvent un infirme devient bon gré mal gré un gagne-pain pour une famille. M. Paulian en cite dans son livre de curieux exemples. Mais il faut bien, cependant, que cet infirme vive et tant que la charité privée ou à son défaut la charité publique ne seront pas organisées de façon à ce qu'il soit pourvu d'une manière ou d'une autre à ses besoins (à supposer bien entendu qu'il n'ait pas de famille pour prendre soin de lui), il sera difficile de lui appliquer d'une façon rigoureuse les lois sur la mendicité. Or cette catégorie de mendians est fort nombreuse.

Lorsque les œuvres d'assistance par le travail supposent l'hospitalisation, il faut de plus que le mendiant adressé à ces œuvres soit dans une condition qui lui permette d'y avoir recours; je veux dire qu'il ne soit ni marié, ni père de famille, car s'il a une femme ou des enfans que son travail doit faire vivre, il est assez difficile de lui conseiller de les abandonner pour aller s'enfermer dans un atelier où son travail suffira strictement aux charges de son entretien. Avenue de Versailles, il arrive quelquefois que l'on reçoit à la fois le mari et la femme. Mais ce ne peut être là qu'une exception, et d'une façon générale l'assistance par le travail ne peut venir en aide, telle qu'elle est organisée dans les différens établissemens où l'on hospitalise l'assisté, qu'à l'individu isolé, sans domicile et n'ayant à satisfaire qu'à ses propres besoins.

Est-il possible d'aller plus loin, en généralisant l'usage de ce bon spécial qu'ont émis les Unions d'Assistance du XVIe arrondissement et du XVIIe arrondissement et qui donne droit à une rémunération payée en argent de vingt-cinq centimes par heure

de travail? La première condition serait pour cela qu'il y eût dans Paris un assez grand nombre d'ateliers de travail syndiqués les uns avec les autres et ouverts à tous les porteurs de ces bons. Il y aurait en effet quelque ironie à remettre à un mendiant qu'on rencontrerait à cinq heures du soir au bois de Boulogne un bon lui donnant le droit d'aller travailler à Belleville. Si le nombre des ateliers créés était assez grand, pareille entente ne serait pas difficile à établir; elle existe déjà pour les fourneaux. Mais le système en lui-même ne présenterait-il pas quelques inconvéniens? Ce bon spécial, ce billet à ordre de travail dont le mendiant serait muni, ne lui créerait-il pas à ses propres yeux un droit qu'il réclamerait impérieusement, et si l'atelier auquel il se présenterait ne pouvait pour une raison ou pour une autre le recevoir, si l'atelier était encombré, si le travail y faisait défaut ce jour-là (il faut bien prévoir ces difficultés), des scènes scandaleuses, pourraient se produire. L'expérience de l'avenue de Versailles, celle de la rue Salneuve, ont déjà démontré que l'individu qui se présentait porteur d'un bon donné dans la rue était généralement d'un maniement beaucoup plus difficile, que celui qui se présentait librement pour demander du travail. Mais ce sont là des objections, je le reconnais, assez mesquines, par lesquelles il ne faut pas décourager l'élan de l'opinion publique. Que les ateliers d'assistance par le travail se multiplient donc à Paris; qu'ils s'entendent et se syndiquent; qu'ils fassent indistinctement honneur aux bons de travail délivrés par leurs souscripteurs respectifs. L'expérience sera intéressante, et si la pratique révèle quelques inconvéniens, elle signalera peut-être en même temps le remède.

Mais ce qu'il ne faudrait pas, ce serait que l'expérience fût tentée dans des conditions qui la conduiraient à un échec certain et qui nuiraient par là même à l'idée de l'assistance par le travail. Or il en serait ainsi si l'on entretenait l'illusion qu'une œuvre d'assistance par le travail puisse être une entreprise industrielle ou peu s'en faut, subvenant elle-même à ses frais. C'est là une erreur absolue sur laquelle le jugement souverain des faits a prononcé. Les comptes de l'œuvre du pasteur Robin, la plus ancienne de toutes, très loyalement publiés, montrent que les produits du travail couvrent à peine de moitié les frais de l'œuvre. Il en est de même de l'atelier de la rue Salneuve, où l'écart est plus considérable encore. Si l'œuvre dirigée par la sœur Saint-Antoine est incontestablement celle qui a obtenu les résultats les plus satisfaisans, ce n'est pas seulement grâce à l'impulsion intelligente qui lui a été donnée; c'est aussi parce que des sommes considérables lui ont été fournies au début, qui l'ont déchargée de toute la portion afférente dans une entreprise industrielle aux

frais généraux, et lui permettent d'affecter aux salaires la plus grande partie de la vente des produits. Si au contraire une œuvre d'assistance par le travail créée en plein centre de Paris est à la veille de fermer ses portes, à moins qu'elle ne trouve un généreux bienfaiteur pour lui venir en aide, c'est qu'elle a trop compté sur le travail et qu'elle n'a pas demandé assez d'argent à ses souscripteurs. Sous une forme ou sous une autre, que ce soit en remboursant à l'œuvre le salaire des ouvriers, en prenant à sa charge les frais généraux annuels, ou en les réduisant à leur minimum par un capital une fois donné, il faut toujours que des souscriptions, des subventions ou des donations viennent assurer l'existence d'une œuvre d'assistance par le travail. En un mot, il faut toujours que la charité intervienne par des dons en argent, et ce mode de secours qui obtient aujourd'hui tant de faveur n'est après tout qu'un moyen judicieux et détourné de faire l'aumône.

Je sais combien ce vieux mot de charité sonne mal à certaines oreilles ; mais à ne jamais oser le prononcer, il faut prendre garde que ce ne soit pas seulement le mot, mais la chose elle-même qui tombe en désuétude. Notre démocratie orgueilleuse incline à croire en effet qu'elle pourrait rayer la charité de son organisation, et il n'est pas étonnant qu'elle s'abandonne à cette illusion lorsque quelques-uns de ceux qui devraient avoir le courage de lui ouvrir les yeux semblent l'y encourager. Elle a voulu l'égalité des droits : elle l'a obtenue ; elle veut aujourd'hui l'égalité du bien-être, c'est là qu'elle échouera, car elle vient se heurter contre la nature des choses, qui est plus forte qu'elle. Plaise à Dieu que le heurt ne soit pas trop fort et que le naufrage de ses espérances ne fasse pas trop de victimes. Ces victimes, c'est encore l'infatigable et patiente charité qui les recueillera et qui oubliera, comme c'est son devoir, toutes les infidélités et toutes les ingratitudes dont elle aura été l'objet. Néanmoins cette période d'épreuve et de discrédit qu'elle traverse ne lui aura pas été inutile. Elle aura appris à se montrer moins aveugle, plus réfléchie, ménagère de ses forces et meilleure distributrice de ses deniers. Mais il faudra bien revenir à elle comme à la grande consolatrice des affligés, *consolatrix afflictorum*, et l'on finira par reconnaître que dans ce monde obscur où nous vivons, dans ce monde voué sans trêve aux deux grandes souffrances de l'humanité :

L'éternelle douleur et l'immense désir,

le meilleur remède à la douleur comme au désir sera toujours la charité ; la charité, c'est-à-dire l'amour inspirant le sacrifice et le don de quelque chose de soi.

HAUSSONVILLE.

LES
THÉORIES NOUVELLES
DE LA CROYANCE

I. Spencer et Harrison, *On Agnosticism.* — II. William James, *Principles of Psychology.* — III. Paulhan, *le Nouveau mysticisme.* — IV. De Roberty. *L'Agnosticisme; l'Inconnaissable, sa métaphysique et sa psychologie.* — V. Secrétan, *la Civilisation et la Croyance.* — VI. E.-R. Clay, *l'Alternative.*

Personne aujourd'hui ne conteste plus aux sciences de la nature leur entière indépendance. Elles n'ont à se préoccuper, dans leur recherche de la vérité, que de la vérité seule. Les résultats qu'elles établissent sont-ils fâcheux pour des croyances généralement reçues, elles ne s'en inquiètent pas. Elles passent outre, en protestant que ce n'est pas là leur affaire. Ainsi, la géologie a établi que l'homme existe au moins depuis l'époque quaternaire. L'Écriture sainte ne lui attribuait pas, semble-t-il, une antiquité aussi reculée. Néanmoins les croyans ne se bornent plus à objecter aux géologues le texte de la *Genèse*. On cherche une conciliation : et, dans cette recherche, au lieu de plier comme jadis la science à la tradition sacrée, on essaie plutôt d'interpréter le texte religieux dans le sens de la science. De même, l'hypothèse de Darwin sur l'origine des espèces a heurté de front la croyance religieuse. Néanmoins, c'est surtout par des argumens scientifiques et par des faits que les adversaires du transformisme l'ont combattu. Bien peu lui ont objecté qu'étant contraire au dogme, il ne pouvait donc être que faux. En un mot, les sciences de la nature sont aujourd'hui maîtresses chez elles. Tant qu'une hypothèse n'est pas suffisamment vérifiée, libre à chacun de la rejeter et d'en établir

l'insuffisance par des argumens scientifiques. Une fois démontrée et entrée dans le corps de la science, on ne l'attaque plus. Sur ce terrain il n'y a plus, à proprement parler, de conflits entre la science et la croyance.

Les sciences morales, comme on sait, n'en sont pas encore là. Moins avancées, moins sûres de leurs méthodes, plus embarrassées de leurs objets plus complexes, elles n'ont ni l'autorité, ni le prestige des sciences de la nature. Elles n'en ont pas non plus l'indépendance. C'est même une question de savoir si elles l'auront jamais. Le psychologue, le moraliste, le sociologue, pourront-ils jamais procéder comme font le physicien et le chimiste, uniquement soucieux de la vérité qu'ils aperçoivent et qu'ils démontrent, indifférens au contre-coup que leur doctrine peut avoir en d'autres domaines? N'y a-t-il pas certains principes moraux et sociaux, certaines vérités fondamentales, véritables axiomes de la conscience humaine, qui doivent, sinon servir de guide aux sciences morales, du moins les empêcher de s'égarer? Une doctrine morale et sociale qui aboutit à la négation de la moralité, à la destruction de la société, n'est-elle pas déjà condamnée par ses conséquences? Malfaisante et pernicieuse, elle serait par là même convaincue de fausseté. Elle serait même coupable. La spéculation en pareille matière entraînerait une responsabilité inconnue aux autres sciences. Le philosophe devrait compte de ce qu'il enseigne, et certaines erreurs deviendraient des fautes graves. Sa bonne foi serait une circonstance atténuante, mais non une justification suffisante. Il aurait dû être averti, par les conclusions où il parvenait, que son système, si rigoureux, si exact qu'il lui parût, recélait un dangereux principe d'erreur. A prendre les choses ainsi, les sciences morales, loin d'être indépendantes, auraient pour première condition de se soumettre aux exigences imprescriptibles de la conscience.

La question est de celles qui, sous des formes diverses, se sont posées de tout temps. Pour ne pas remonter plus haut que la fin du XVIIIe siècle, nous la trouvons soulevée par un des esprits les plus brillans et les plus séduisans de cette époque, par le philosophe allemand F.-H. Jacobi. Sa doctrine du « sentiment » ou de la « croyance » n'est vraiment qu'un plaidoyer passionné contre le « fanatisme logique », et en faveur des convictions spontanées de la conscience. La philosophie courante du XVIIIe siècle, étroite, mesquine, sans clair-obscur, sans profondeur, — celle des successeurs de Wolff, en Allemagne, celle des encyclopédistes, surtout, en France, — cette philosophie, dit Jacobi, ne peut pas être vraie. Elle doit avoir un vice logique (et Jacobi s'efforcera, en effet, de

démontrer qu'elle pèche par excès d'abstraction); mais, avant même que ce vice soit découvert, je la rejette sans hésiter. Car la raison ne saurait conduire légitimement à des conclusions dont ma conscience est révoltée : je me refuse à l'admettre un seul instant. Une philosophie que la conscience proclame inacceptable ne peut être que fausse. Et je revendique le droit de déclarer une doctrine inacceptable, si elle est en contradiction formelle avec des principes moraux que je ne puis abandonner sans cesser d'être moi-même. Par exemple, il n'y a pas de démonstration qui me fasse jamais accepter pour une vérité scientifique que la vertu soit dans la poursuite du bonheur individuel. La conscience me dit, au contraire, que la vertu commence avec l'effort contre l'égoïsme, et c'est la conscience que j'en crois. Vous ne me prouverez pas non plus que je n'ai rien à attendre après la mort, puisque j'ai le sentiment très net d'appartenir à une essence qui n'a rien de commun avec les composés périssables. Et enfin, en dépit de tous les argumens, je ne croirai jamais que je sois un automate, une horloge, un mécanisme dont les rouages fonctionnent aveuglément. Car je sais, — sans pouvoir le démontrer, mais qu'importe, puisque j'en suis sûr? — je sais que je suis libre, que j'ai la responsabilité de mes actes, que la faute ou le mérite en sont miens. Renoncer à ces convictions, à ces espérances, à ces certitudes, je ne le puis pas, je ne le veux pas. La philosophie qui prétend m'y contraindre, je la repousse de toutes mes forces. Elle exige de moi pire qu'un suicide : elle m'impose le sacrifice de ce qui fait ma dignité d'homme, ma conscience, ma raison d'être. Nous n'avons pas la « prescience » du vrai. Mais, malgré notre ignorance, nous en avons pourtant le « pressentiment ». Et ce « pressentiment », la science ne saurait le convaincre de fausseté. Car il emporte notre conviction mieux qu'aucune démonstration ne saurait faire. *Verum index sui et falsi.* La formule de Spinoza ne s'applique pas moins bien à la vérité qui se sent, qu'à la vérité qui se prouve. Le cœur, dit Pascal, a ses raisons, que la raison ne connaît pas.

Plus d'une fois, depuis Jacobi, des doctrines analogues ont reparu. Moins naïvement indifférentes à l'intérêt logique, elles sont toutes soucieuses, au fond, comme la sienne, de préserver de chères certitudes. On se rappelle le mot célèbre de Kant, dans la préface de la seconde édition de la *Critique de la Raison pure :* « J'ai donc dû supprimer le savoir (en métaphysique), pour y substituer la croyance. » Une des pensées maîtresses de son œuvre n'était-elle pas de rendre impossibles à l'avenir les conflits entre la science et la morale, en assignant à la science les bornes de son domaine légitime? Cette préoccupation est devenue, pour notre

siècle, le problème philosophique par excellence. C'est ainsi que chez M. Renouvier, la théorie de la certitude et celle de la liberté, intimement liées, permettent une conciliation de la science et du libre arbitre. M. Boutroux, à un autre point de vue, explique qu'en métaphysique il n'y a pas de marque objective du vrai. En pareille matière, la certitude exige, pour s'achever, un élément d'adhésion volontaire, une acceptation, un choix. Différant en cela de la certitude proprement scientifique qui est toute générale et impersonnelle, la certitude métaphysique, comme le voulait Jacobi, s'individualise. La vérité ici ne s'impose plus par une démonstration logique uniformément valable pour tout esprit : il en est plutôt d'elle comme de la beauté, qui doit plaire à tous, et qui ne peut pourtant forcer l'admiration. On peut plaindre qui ne la sent pas, on ne peut pas le convaincre. Comme Pascal opposait à l'esprit de géométrie l'esprit de finesse, ainsi M. Boutroux distinguerait volontiers la région de la science (où les objets se définissent et où se démontrent les lois), et, au delà, un domaine métaphysique où l'âme entre pour une part dans la vérité qu'elle fait sienne. Enfin M. Secrétan et ses disciples n'hésitent pas à proclamer que le devoir, sous la forme de l'impératif catégorique, est le seul absolu qui nous soit accessible : toute doctrine que la conscience morale rejette est, selon eux, jugée sans appel. Ainsi se manifeste, de divers côtés, une tendance commune à ne pas laisser la fonction spéculative de l'esprit seule maîtresse et seul juge de ses démarches. On veut la soumettre, plus ou moins étroitement, à la tutelle de la conscience morale.

I

Un grand nombre de causes ont concouru à engager dans cette voie la philosophie de notre siècle. Ces causes sont de tout ordre les unes proprement philosophiques, les autres scientifiques, religieuses et sociales. Parmi les premières, et au premier rang, il faut placer le développement toujours croissant des théories de la connaissance. Depuis les *Méditations* de Descartes, jusqu'à la *Critique de la Raison pure*, de Kant, l'occupation constante et l'on pourrait dire principale de la philosophie a été la réflexion de l'esprit sur ses fonctions et sur sa nature. De là sans doute les progrès de l'idéalisme, qui prenait dans l'étude des lois de la pensée une conscience toujours plus nette de lui-même. Mais de là aussi, chez d'autres philosophes, beaucoup plus nombreux, l'idée que la connaissance humaine est relative. Nous ne saisirions le réel que sous certaines conditions, et notre raison aurait des bornes au delà des-

quelles elle devrait se déclarer impuissante. Il y a bien des façons d'entendre la relativité de la connaissance. Ce qu'elle implique dans tous les cas, c'est une opposition entre notre connaissance humaine, qui est relative, et une autre connaissance, que nous supposons, mais que nous ne concevons pas, et qui serait la connaissance absolue. La distinction devait donc s'établir peu à peu entre un domaine où l'esprit humain se rend parfaitement maître de son objet (domaine du relatif), et un autre domaine où la nature même des choses lui interdit d'espérer la science (domaine de l'absolu). Elle s'établit d'autant mieux que les sciences de la nature, rompant avec la tradition scolastique, venaient d'adopter définitivement la méthode expérimentale. Elles faisaient dès lors des progrès rapides et décisifs. Leurs découvertes toujours plus nombreuses, et la richesse de leurs applications témoignaient qu'elles tenaient le bon chemin. En s'enfermant dans la région du relatif, elles avaient trouvé le terrain solide qui manque à la spéculation sur l'absolu.

Il est aisé de suivre, dans ses grandes étapes, cette marche divergente de la science et de la métaphysique. Le point de départ s'en trouve déjà chez Descartes, qui fut pourtant un grand dogmatique. Personne n'eut jamais une plus intrépide confiance en sa raison. Il n'hésite pas à faire table rase de tout ce qui a été écrit et pensé avant lui. Il ne gardera aucune des opinions qu'il a jadis reçues en sa créance, avant de l'avoir ajustée au niveau de sa raison. Il n'admet pas la vérité fragmentaire et flottante : il ne l'accepte que justifiée et mise en sa place par la méthode, qui est la science même. Sa physique construit l'univers *a priori*, géométriquement, et il affirme l'identité de cet univers idéal avec le monde réel. Il espère de la science les résultats les plus merveilleux: il ne doute pas qu'un jour l'homme ne puisse lutter contre la mort même. Et enfin les principes de cette science découlent d'une métaphysique qui n'est pas moins certaine : Descartes n'avait-il pas démontré l'existence de Dieu et la nature spirituelle de l'âme avec plus d'évidence, s'il est possible, que les propositions de la géométrie? Néanmoins, à côté de cet enthousiasme scientifique et de cette foi superbe en la raison, nous trouvons déjà chez Descartes des réserves significatives. Il avoue qu'il a besoin de la véracité divine pour garantir la certitude de la déduction; il parle aussi, à diverses reprises, de la « faiblesse de son esprit ». Il distingue les objets qu'il peut atteindre, et d'autres qui lui échappent; il dit même expressément qu'il faut, une fois en sa vie, s'être posé cette question : « Quelle est la portée de notre esprit? » Dans sa théorie de l'erreur, Descartes, décrivant les caractères de l'entendement et

de la volonté, trouve celle-ci aussi ample qu'il peut la concevoir. Son entendement lui paraît au contraire imparfait, faible et borné. Si donc Descartes pose ce principe : « Tout ce que je conçois clairement et distinctement est vrai, » il ne soutient pas la réciproque : « Rien n'est vrai que ce que je conçois clairement et distinctement. » Il y a sans doute des vérités auxquelles je n'atteindrai jamais. Cela ne tient pas, il est vrai, à la structure de mon esprit, mais à sa faible portée. Sans espérer d'être jamais achevée, la science peut se promettre un progrès indéfini. Ce n'est pas encore la relativité de la connaissance : c'en est le pressentiment chez un dogmatique.

Entre Descartes et Kant, l'idée a fait du chemin. Chercher quelle est la portée de nos facultés : la *Critique de la Raison pure* n'a pas d'autre objet, et la distinction du connaissable et de l'inconnaissable occupe le centre même de l'œuvre. L'enquête instituée par Kant se clôt sur cette conclusion : l'objet de notre science, c'est-à-dire l'univers connaissable pour nous, est relatif à notre esprit, et dépend de sa structure. Il n'en est pas pourtant le pur produit. Il a son fondement dans une réalité absolue, dans la « chose en soi ». Mais cette « chose en soi », de par la nature même de notre faculté de connaître, nous est à jamais inaccessible. Ainsi notre science n'est plus seulement limitée, comme chez Descartes : elle est à la fois limitée et relative. Un esprit infiniment plus puissant que le nôtre, mais de même structure, ne sortirait pas plus que nous de la sphère des phénomènes. Il en connaîtrait mieux les lois, il n'en ignorerait pas moins l'essence. La chose en soi n'est pas un objet trop ardu, trop difficile à atteindre pour notre esprit : elle n'est pas un objet du tout. C'est, dit Kant, une inconnue, un x, absolument inaccessible par définition. S'il était le moins du monde connu, c'est donc qu'il serait tombé sous les formes de notre sensibilité et de notre entendement. Il ferait partie de l'univers pensable pour nous. Il serait devenu phénomène, il ne serait plus « chose en soi ». En nous, comme hors de nous, l'absolu nous échappe.

Maintenant, que Kant lui-même ait cru à la possibilité d'une métaphysique après la *Critique*, le titre des *Prolégomènes à toute métaphysique future* le donne à penser. Kant a même essayé d'en construire une. Mais ses œuvres de vieillesse ne comptent guère. Elles n'ont eu d'action ni sur ses contemporains, ni sur ses successeurs. La direction générale du kantisme, quand on l'estime comme il convient, non d'après la seule *Critique de la Raison pure*, mais d'après l'ensemble des trois *Critiques*, va évidemment à un compromis entre la science et la morale. Ce n'est

pas la morale qui y fait les plus grands sacrifices. Sans doute Kant garantit à la science le déterminisme inflexible des phénomènes (ce qui est peut-être plus qu'elle n'exige). Il lui assure, si l'on peut dire, la jouissance exclusive de son domaine. Mais, du même coup, il l'y enferme. Par la raison théorique, nous essaierions en vain de nous élever à la connaissance de l'absolu : l'effort même serait en contradiction avec notre nature intellectuelle. Par la raison pratique, au contraire, un accès nous est ouvert dans le monde des réalités absolues. Le devoir nous révèle notre dignité de sujets de la loi morale, de volontés libres, de « fins en soi » supérieures à tout ce que contient la nature. La connaissance n'a jamais qu'une valeur relative : la seule chose au monde qui ait une valeur absolue est une bonne volonté. En un mot, les principes de l'action dominent les principes du savoir.

Il est vrai que de la critique kantienne sont nés aussitôt de grands systèmes dogmatiques. De nouveau, les problèmes métaphysiques y ont été abordés avec une confiance, avec une audace même, qui n'avait jamais été, — je n'ose dire égalée, — mais du moins dépassée. Sans doute ; mais Kant, qui a connu la métaphysique de Fichte, l'a expressément désavouée. Il a refusé d'y reconnaître une suite légitime de ses principes. Il aurait repoussé encore plus sûrement les systèmes de Schelling et de Hegel. Il faut se souvenir aussi que ces ambitieuses doctrines ne s'inspirent pas seulement de Kant. On y distingue des élémens qui viennent de la philosophie antique, d'autres, de Bruno et de Spinoza, d'autres, enfin, de la théologie chrétienne et des mystiques du moyen âge, sans compter l'influence des écrivains romantiques. Tout cela est très loin de Kant, et lui aurait été fort antipathique. Enfin, cette floraison métaphysique a été aussi courte que brillante. Bientôt, en Allemagne, on en appela des successeurs de Kant à Kant lui-même. Les savans en particulier étaient scandalisés de la désinvolture avec laquelle Schelling, Hegel et leurs élèves déduisaient, englobaient, supprimaient ou supposaient au besoin les faits dans leurs systèmes. Ils appréciaient d'autant mieux les efforts de Kant pour assurer à la science positive une base solide et indépendante de la métaphysique. La délimitation proposée leur plaisait fort. D'un côté, le domaine de la science proprement dite, et les lois invariables de la nature ; de l'autre, une région où la science n'a pas à s'aventurer. La raison ne pourrait même pas s'y orienter, si nous n'avions la conscience pour guide et pour étoile polaire le devoir.

Avec Auguste Comte un pas de plus est franchi dans la distinction du connaissable et de l'inconnaissable. Kant séparait la

métaphysique du savoir afin de la conserver : Auguste Comte l'en sépare afin de la rejeter.

Invisible et présente, la « chose en soi » est partout chez Kant, et sa théorie des idées, malgré la divergence des doctrines, est encore un souvenir de Platon. Auguste Comte, au contraire, a rompu définitivement avec cette spéculation du passé, qui a eu sa raison d'être jadis, et qui n'en a plus aujourd'hui. L'esprit humain est entré dans la période positive, et il renonce à des recherches dont il a reconnu la vanité. Les faits et leurs lois, le domaine de la science proprement dite, voilà le champ, indéfini d'ailleurs, où l'activité intellectuelle de l'homme doit s'exercer désormais. A mesure qu'il saura davantage, il aura par surcroît la puissance. Il se rendra de plus en plus maître de sa planète, il réduira au minimum la somme de douleur inséparable de sa condition. Au delà, c'est l'inaccessible. Les questions d'essence, d'origine et de fin, n'ayant pas de solution possible pour nous, sont comme si elles n'étaient pas. Le positivisme ne nie pas l'existence des problèmes métaphysiques : il nie seulement la possibilité de les aborder. Qu'est-ce à dire, sinon que notre connaissance est à jamais bornée, et irrémédiablement relative? De savoir ce que sont les choses dans leur essence, l'ambition était trop haute. Contentons-nous donc, sans arrière-pensée, de la connaissance qui est à notre portée. Ne revenons pas, comme Kant, par un détour, à la métaphysique, justement abandonnée.

Enfin, chez M. Spencer (sur qui l'influence de Kant et surtout celle des positivistes sont assez évidentes), l'idée de l'inconnaissable est la cheville ouvrière du système. Elle est la pensée maîtresse qui anime les *Premiers Principes*. C'est par elle que s'opère la conciliation définitive de la science et de la religion. M. Spencer, il est vrai, affirme la présence de l'absolu dans la pensée de l'homme. Comment saurions-nous sans cela, dit-il, ce que c'est que le relatif? Mais cet absolu, il ne l'appelle pas, comme Kant, la chose en soi ou le « noumène ». Il n'en fait pas, comme Auguste Comte, l'objet illusoire de la métaphysique. Il le nomme expressément l'*inconnaissable*. C'est à la fois ce qu'il y a de plus réel et de plus inaccessible, de plus intime en nous et de plus mystérieux. La science a beau se développer à l'infini, et nous faire connaître des relations toujours plus complexes, se ramenant à des lois toujours plus simples. A mesure que la sphère de la science augmente, la sphère d'ignorance qui l'enveloppe prend aussi une surface plus vaste. Le temps, l'espace, la causalité, toutes les lois enfin de la connaissance, n'ont de sens que dans leur application au relatif. Plus nous acquérons une conscience claire de notre pouvoir

de connaître, mieux nous en apercevons les limites, et mieux nous comprenons l'impossibilité de les franchir.

Bref, de Descartes à Kant, de Kant à Auguste Comte, de Comte à M. Spencer, la distinction entre ce que l'esprit humain peut atteindre et ce qui lui échappe nécessairement n'a cessé de gagner en étendue et en importance. Elle est, selon les diverses doctrines, bien différente d'inspiration et de tendances. Elle apparaît tantôt favorable, tantôt hostile à la religion; tantôt pessimiste, tantôt au contraire optimiste et accompagnée de la foi au progrès, tantôt enfin indifférente, et purement naturaliste. Mais partout elle aboutit à une sorte de *lieu*, où convergent les théories de la relativité de la connaissance. Ce lieu est ce que l'on appelle « l'agnosticisme ». Certes, l'agnosticisme des néo-kantiens ne se confond pas avec celui des positivistes, ni celui des positivistes avec celui de M. Spencer, ni enfin celui de M. Spencer avec celui des libres penseurs qui y trouvent, en Amérique, les élémens d'une religion. Pourtant un trait commun se reconnaît dans ces doctrines, et permet de les réunir sous un même nom. Toutes proclament que le savoir humain a des bornes qu'il ne peut absolument franchir : toutes assurent que l'au-delà nous est à jamais inconnaissable. Aussi bien est-ce là une de ces idées diffuses dans l'atmosphère intellectuelle que les gens d'une même époque respirent, pour ainsi dire, sans y prendre garde. L'historien les retrouve partout, et même chez des hommes qui s'opposent les uns aux autres en toute autre chose. Elles suffiraient à marquer une date. C'est ainsi qu'à une certaine façon de célébrer la « nature » et la « vertu », on reconnaît aussitôt un contemporain de Rousseau et de Diderot. Pareillement, dans notre siècle, philosophes, romanciers et poètes ont cédé souvent, sans s'en apercevoir, à la séduction de la formule agnostique. Elle a fait échec aux progrès du matérialisme, quand elle ne s'est pas conciliée au contraire avec lui, au mépris de la logique. « La raison a son domaine d'où elle ne peut sortir; notre connaissance est irrémédiablement relative; l'absolu ne peut entrer dans notre pensée » : cela est devenu, pour beaucoup de gens, une sorte d'axiome qui se passe de démonstration. Les conquêtes mêmes de la science ont fait ressortir, par contraste, le mystère où demeure enveloppé ce que la science n'atteint pas. Ainsi se révèle, comme disent les pessimistes, le « contraste tragique » de notre temps : l'impuissance foncière de la raison éclatant dans son triomphe même. Jamais l'homme n'a su davantage. Jamais il n'a mieux senti l'inanité de son savoir. La science fût-elle aussi parfaite qu'il peut l'espérer, elle ne lui dirait encore rien de ce qui la surpasse aujourd'hui. Les « sept énigmes du monde » n'au-

ront jamais de solution scientifique. N'est-ce pas au nom de la science même que M. du Bois-Reymond a prononcé l'arrêt : *Ignorabimus!*

Or l'agnosticisme, hormis quelques cas très rares, ne saurait être pour l'esprit une position définitive. En fait, l'histoire de la philosophie montre qu'on ne s'y tient jamais. Ainsi l'agnosticisme était une des interprétations possibles du système de Kant; c'était même, semble-t-il, une de celles qui devaient se présenter d'abord. Nous voyons cependant qu'aucun des successeurs immédiats de Kant ne s'y est arrêté. Tous, ils ont préféré obéir aux suggestions métaphysiques qui leur venaient des *Critiques*. Schopenhauer a beau accepter la théorie kantienne de la connaissance, il n'en propose pas moins, lui aussi, une doctrine de l'absolu. Et, pour être exact, Kant lui-même n'avait-il pas, plus d'une fois, entr'ouvert la porte à une métaphysique nouvelle? Dans la *Critique du jugement*, par exemple, il explique ce que serait une connaissance des choses en soi, une « intuition intellectuelle ». Peu importe qu'il la déclare impossible pour l'homme : il suffit qu'il l'ait définie, et Schelling va s'efforcer d'y atteindre. Auguste Comte, à son tour, donne par sa seconde philosophie un démenti formel à la première. Son positivisme s'achève, ironiquement, par une religion, et il semble remonter, par-dessus la métaphysique, jusqu'à la période théologique. Enfin, M. Spencer, après avoir bien insisté sur l'essence mystérieuse de l'inconnaissable, l'a utilisé de tant de façons, lui a assigné tant de fonctions, qu'il a fini par construire, lui aussi, une métaphysique, intermédiaire entre celles d'Empédocle et de Hegel. Il appelle « force » cette substance primitivement indéterminée dont l'évolution constitue l'univers : conception que M. Renouvier a comparée, non sans raison, aux premières doctrines des philosophes de l'école d'Ionie. Elle a valu, d'autre part, à M. Spencer, de violentes attaques du côté des positivistes. M. Harrison, par exemple, y a dénoncé tous les élémens d'une métaphysique. Mais les positivistes eux-mêmes sont-ils de meilleurs agnostiques? Les uns se rallient peu à peu au matérialisme, une des métaphysiques les plus anciennes et les plus dogmatiques qui soient. La plupart des autres se croient, avec les formules positivistes, en possession de toute la vérité. Mais nier les objets de la métaphysique, ce n'est pas s'abstenir de la métaphysique elle-même. Ici encore, la doctrine, insensiblement, tombe du côté où elle penche.

Ainsi, sous aucune forme, l'agnosticisme philosophique ne parvient à se maintenir. C'est donc qu'il contient un vice logique, qui ne lui permet pas de se développer sans se détruire. C'est aussi

qu'il fait violence à des sentimens fonciers de la nature humaine : tôt ou tard ceux-ci ont leur revanche. Et, en effet, l'idée même d'un inconnaissable, conçu comme existant, est logiquement insoutenable. Rien n'est inconnaissable, à la rigueur, que ce qui, en fait, est et sera toujours inconnu, ce dont l'existence (quoique réelle) ne nous serait en aucune façon révélée, ce qui, enfin, pour nous, n'existe absolument pas. Mais alors ce n'est même plus une « idée négative ». C'est un mot vide de sens, un pur rien. Si, au contraire, tout en déclarant une réalité inconnaissable, nous en affirmons l'existence, nous la pensons. Dès que nous la pensons, nous la comparons (ne fût-ce qu'au connaissable, par opposition); — tout se passe enfin comme si nous en avions quelque idée. Ce n'est donc plus vraiment l'inconnaissable. La contradiction apparaît. Jamais inconnaissable n'a été plus scrupuleusement rejeté au delà des frontières de l'esprit que la « chose en soi » de Kant : c'est un x impensable, et dont l'existence est problématique. Pourtant Kant lui-même n'a-t-il pas risqué, ici et là, quelque détermination de la chose en soi? Dès que l'inconnaissable est nommé, il a commencé déjà à être connu.

L'idée d'une réalité à jamais inaccessible à la pensée est donc équivoque. C'est pour l'esprit un moyen de se faire illusion à lui-même. C'est une manière de contenter un besoin métaphysique en se donnant l'air d'y renoncer. S'il était définitif, l'agnosticisme équivaudrait à une fin de non-recevoir opposée à nos curiosités sur l'au-delà. Mais la métaphysique, « comme tendance naturelle », disait Kant, est indestructible. Il ne dépend pas de l'homme de poser ou de ne pas poser les questions suprêmes : elles s'imposent à lui. Comme le langage, comme la religion, comme l'art, elles sont une des manifestations universelles, immédiates, et je dirais volontiers irrépressibles, de la raison humaine. Et c'est pourquoi l'agnosticisme sera toujours une illusion ou une duperie. Quand une théorie de la connaissance aura déclaré l'absolu inaccessible, mis les choses en soi hors de notre portée, et proscrit la métaphysique comme chimérique, l'instinct se laissera-t-il frustrer pour si peu? Il trouvera à se satisfaire dans le refus même qu'on lui oppose. Il s'emparera de cet inconnaissable dont on lui concède l'existence, et il y trouvera tout ce dont il a besoin. Ne voit-on pas des gens qui se font de l'agnosticisme une religion, et de l'inconnaissable l'objet d'un culte? L'inconnaissable deviendra un symbole, souple, commode, de profondeur variable selon les intelligences. Il se substituera aux objets métaphysiques d'autrefois, définis et démontrables. La forme seule change, le fond subsiste. N'est-ce pas dire, en d'autres termes, que l'on demande aujour-

d'hui au sentiment et à la croyance ce que ne donne plus la connaissance? N'est-ce pas que la métaphysique, cessant d'être une science, se plie à suivre les convictions individuelles, et que l'homme, en un mot, croit trouver dans son cœur la réponse aux questions que sa raison s'avoue impuissante à résoudre? L'agnosticisme est donc moins une solution par lui-même que le signe d'un transfert. L'âme humaine n'a ni perdu sa curiosité, ni renoncé à la satisfaire. Mais, instruite par les échecs de la raison, et éclairée par la théorie de la connaissance, elle a déplacé le point d'appui de ses hypothèses sur l'absolu. Auparavant, elle croyait savoir. Aujourd'hui, elle sait qu'elle croit.

Telle est donc la principale signification des doctrines du sentiment et de la croyance que l'on a vues apparaître, se développer et se répandre depuis un siècle. Ce sont des doctrines de *compensation*. Elles ont avancé parallèlement à l'agnosticisme : elles en sont, si l'on peut dire, complémentaires. A mesure que la raison théorique s'avouait plus clairement qu'au delà de certaines limites elle est impuissante, à mesure aussi se fortifiait l'opinion que la raison pratique a ses principes propres et indépendans. Le cœur devenait une source originale, sinon de connaissances, au moins de convictions. En même temps qu'on s'apercevait de l'insuffisance de nos facultés intellectuelles pour la solution des problèmes transcendans, on s'avisait aussi qu'elles n'étaient pas seules compétentes. On cherchait une définition plus profonde et plus compréhensive de la certitude, qui fît sa place à la croyance et à la suggestion immédiate du cœur. En un mot, au moment même où il semblait aboutir à l'agnosticisme, l'esprit faisait effort pour y échapper.

Nous touchons ici à l'un des points où la pensée moderne s'est le plus sérieusement éloignée de la pensée antique. Dans l'antiquité classique (j'entends l'antiquité de la période purement hellénique, avant que le génie grec eût fléchi sous le poids des influences orientales), il n'y a pas de doctrine qui corresponde aux philosophies modernes du sentiment et de la croyance. Pourquoi? Parce qu'il n'y avait aucune raison pour que le besoin de compensation dont nous venons de parler se fît sentir. Le caractère propre de la philosophie des Grecs, comme de leur art, fut la sérénité libre et tranquille, dans une heureuse harmonie de l'esprit et de la nature. Pas d'antinomie définitivement insoluble pour la raison, pas d'opposition qui n'aboutisse enfin à un accord dans l'ordre de l'univers. Sans doute, les sophistes ont été, en un sens, les précurseurs de Hume et de Kant : ils ont pressenti la relativité de la connaissance. Gardons-nous pourtant d'introduire dans leurs formules un contenu moderne, qui était fort loin de leur pensée. La relativité de la con-

naissance, dans la célèbre maxime de Protagoras, n'implique pas du tout une limitation provenant de la structure de l'esprit humain, comme chez Kant, c'est-à-dire une impuissance irrémédiable de saisir jamais les choses telles qu'elles sont en soi, parce que nous ne pouvons connaître que sous certaines conditions. Au contraire, la relativité de la connaissance tient à la fois, selon Protagoras, à la nature de l'esprit et à celle de la réalité (surtout à celle de la réalité, qui n'est pas stable un seul instant). Cette réalité n'est pas objet de science, parce que la science exigerait un objet fixe et identique à lui-même. Mais cela n'équivaut pas à dire qu'elle soit inconnaissable, inaccessible à l'esprit humain. Il faut bien qu'elle soit accessible, puisque Protagoras la caractérise, et qu'il en décrit l'incessante mobilité.

Si la valeur de la connaissance est mise en doute, c'est-à-dire si l'objet n'est pas connu tel qu'il est en soi, la seule conclusion où la philosophie antique puisse aboutir est le scepticisme. Car, pour les anciens, comme l'a dit M. Boutroux, l'esprit qui connaît, pris en lui-même, est vide : il ne se soutient que par son rapport avec l'objet. Si l'harmonie entre eux est troublée, la connaissance ne sera pas relative : elle sera nulle. L'homme n'aura plus qu'à y renoncer, et à se diriger comme il pourra, par la coutume. Les anciens n'ont donc pas pu chercher les conditions de la connaissance vraie dans la structure de l'esprit même, comme fera Kant, qui réduira le rôle de la réalité extérieure à un minimum presque inconcevable. A plus forte raison, que le réel pût être inaccessible à la pensée, et pourtant se révéler à nous par une voie différente, cette idée leur aurait paru étrange et injustifiable. Ils n'auraient pas compris comment une connaissance refusée à la faculté de connaître pourrait être fournie, ou du moins compensée par la faculté de sentir, de vouloir ou de croire. Ce chassé-croisé leur aurait semblé paradoxal, déraisonnable, peu compatible avec le sérieux de la philosophie. Et cela ne prend un sens, en effet, que dans une philosophie pénétrée de l'esprit chrétien, dominée (parfois à son insu) par les idées de nature déchue, de péché et de rédemption. Celle-ci ne trouvera point de difficulté à considérer la raison comme bornée, sans renoncer pour cela à posséder la certitude sur les grands problèmes : « Dieu sensible au cœur, non à la raison. » Mais un Grec contemporain de Platon ou d'Aristote n'aurait vu sans doute dans cette subordination de la raison à la croyance qu'une superstition, et presque une absurdité.

Seul peut-être parmi les modernes, Spinoza rappelle la parfaite sérénité intellectuelle des anciens, et l'assurance de la raison qui fait tranquillement son œuvre. Il marche à la démonstration de la

vérité, sans s'arrêter à l'idée que cette vérité le dépasse sans doute à tout jamais. Le sage voit les choses telles qu'elles sont, en Dieu même, *sub specie æternitatis*. Le spinozisme est ainsi aux antipodes de l'agnosticisme. Spinoza dit, il est vrai, que Dieu est la substance infinie ayant, en nombre infini, des attributs infinis dont nous ne connaissons que deux, l'étendue et la pensée. Il semble ainsi rejeter les autres attributs, dont nous n'avons aucune idée, dans la région de l'inconnaissable. Mais de ces attributs-là il n'est plus question dans la suite du système. Spinoza ne les a sans doute mentionnés que pour parer à une objection possible. Il ne fallait pas que la substance absolument infinie pût être dite finie par le nombre de ses attributs. Quoi qu'il en soit, Spinoza s'élève d'un pas toujours égal, sans hésitation, sans retour inquiet sur lui-même, jusqu'à l'amour intellectuel de Dieu. Sa théorie de l'erreur diffère profondément de la théorie de Descartes. Il n'admet point que la volonté libre joue un rôle dans le jugement, il ne se plaint pas que l'intelligence soit faible et bornée. Il a l'optimisme intellectuel des grands anciens, et cette audace tranquille qu'Hegel a célébrée déjà chez Parménide.

De là l'admiration fervente et constante de Gœthe pour l'auteur de l'*Éthique*. Le ton du spinozisme s'accorde à merveille avec l'idée que Gœthe se faisait de l'art et de la poésie des anciens. Pacifier la nature par l'intelligence, percevoir l'harmonie sous les dissonances, et l'éternelle majesté des lois sous le vêtement changeant des phénomènes, voilà ce que Gœthe goûtait surtout dans la pensée antique, voilà ce qu'il préférait cent fois à l'attitude inquiète d'une raison pleine de doutes et, aux mouvemens d'une âme agitée de scrupules, de craintes et d'espérances mystiques. Voilà ce qu'il retrouvait chez Spinoza, avec, par surcroît, une puissance logique incomparable. Même sentiment chez les autres classiques allemands de la fin du XVIIIe siècle, admirateurs passionnés, eux aussi, de l'antiquité grecque. Pour eux, comme pour Gœthe, Spinoza est le grand païen de la philosophie moderne : la pensée la plus libre qui se soit jamais exprimée, et en même temps la plus religieusement consciente de l'ordre de l'univers. Il réalise ainsi, à leurs yeux, une sorte de beauté plastique dans l'abstrait. On comprend alors que Jacobi, leur contemporain, ait choisi le spinozisme pour type de la philosophie opposée à la sienne, et pour modèle de la philosophie naturaliste opposée à la philosophie chrétienne. Elle représente, selon lui, l'effort le plus indépendant et le plus énergique de la raison confiante en elle-même, et se haussant à l'absolu par ses seules forces.

Ainsi l'histoire confirme les conclusions où nous avait con-

duit l'analyse. Là où la confiance en la portée de l'esprit humain est intacte, comme dans les systèmes antiques, comme chez Spinoza, nulle trace d'une certitude métaphysique fondée sur le sentiment ou la croyance. Dès que la relativité de la connaissance a fait brèche dans le dogmatisme naturel de la raison, le besoin d'une compensation apparaît, et avec lui l'effort pour ressaisir par une autre voie ce que la raison théorique n'atteint plus. Et quand enfin l'agnosticisme semble un aveu de l'impuissance radicale de l'esprit à concevoir l'absolu, alors l'instinct métaphysique, comprimé, mais non supprimé, trouve à se satisfaire par ailleurs. Les questions que la raison ne résout plus, la conscience morale les évoque, et le sentiment les tranche.

II

Quand le mathématicien rencontre une équation pour laquelle il ne possède pas encore de méthode de résolution, il s'abstient. Pourquoi les philosophes qui admettent, avec la relativité de la connaissance, l'impossibilité d'atteindre l'absolu, ne suivent-ils pas cet exemple? pourquoi ne suspendent-ils pas leur jugement, fût-ce au prix d'un effort sur l'instinct? — Ils le feraient sans doute, si les problèmes métaphysiques étaient du même genre que les mathématiques. Mais il s'en faut de beaucoup. Outre leur intérêt théorique, les questions sur l'au-delà ont une portée morale qui ne laisse personne insensible. Nous ne tenons pas seulement à ce qu'elles soient résolues pour la satisfaction de notre curiosité. Nous voulons encore qu'elles soient résolues en un certain sens, pour le contentement de nos tendances. C'est là une nouvelle raison, et plus décisive que la première, qui fait de l'agnosticisme une position transitoire, jamais définitive. L'esprit ne s'y résigne, ou ne s'y complaît, qu'avec l'arrière-pensée (plus ou moins consciente) de l'utiliser au profit de ses besoins moraux. Dans le silence de la raison théorique, il se sent libre d'exercer entre les diverses doctrines une sorte de choix. Et dans ce choix ce sont ses préférences intimes et secrètes qui le guident.

Voyez, par exemple, ce qui se passe pour le problème du libre arbitre. C'est la dernière question sur laquelle les philosophes tomberont d'accord ; le déterminisme a des partisans et des adversaires également invincibles. Mais beaucoup de philosophes demeurent attachés à la solution proposée par Kant : la liberté à la fois inconnaissable et réelle. Chacun de nos actes serait déterminé nécessairement par l'ensemble des circonstances antécédentes ; mais dans son essence absolue, qu'il ignore, l'homme serait libre. Les esprits

se sont familiarisés avec cette hypothèse bizarre. Depuis Kant et Schopenhauer, nous l'avons vue renaître sous différentes formes. Mais affirmer à la fois que la liberté est inconnaissable et qu'elle est réelle, n'est-ce pas dire que nous sommes assurés de son existence par ailleurs que par notre faculté de connaître? La certitude est procurée ici par le cœur, par le sentiment, par la conscience morale, par la raison pratique. Le nom seul diffère, selon les doctrines. Rejeter ainsi le libre arbitre dans l'inconnaissable, c'est se donner en réalité le moyen de l'affirmer, sans entrer en conflit avec la science. Telle était bien la préoccupation de Kant, qui ne l'a point cachée. Il accorde sans hésiter à la science le déterminisme des phénomènes dont il croit qu'elle a besoin. Il lui suffit que, dans la réalité absolue et inconnue, la liberté demeure possible. Que la raison théorique laisse seulement la question ouverte : la raison pratique la tranchera, — sans l'élucider d'ailleurs, — par des motifs qui lui sont propres. C'est donc une croyance, et Kant l'avoue lui-même, tout en faisant observer qu'il s'agit ici d'une croyance « rationnelle ». C'est si bien une croyance, qu'un grand nombre de partisans du libre arbitre ont jugé que Kant concédait beaucoup trop au déterminisme. Ils ont cherché s'il n'était pas possible de concilier à moins de frais les exigences de la science et les besoins de la morale. Ils ont discerné dans les lois mêmes de la nature un élément de contingence. Cette conciliation est un chef-d'œuvre d'ingéniosité métaphysique; mais n'est-elle pas inspirée, elle aussi, par le désir de justifier une certaine interprétation de l'univers?

Ce qui est vrai de la question du libre arbitre, qui intéresse si fort la morale, l'est encore davantage de la morale elle-même : l'effort du philosophe ne va pas tant à chercher une doctrine qu'à justifier celle qu'il a par avance. A mesure qu'il a paru plus malaisé de fonder rationnellement la morale, à mesure aussi les principes fondamentaux, cessant d'être objets de démonstration et de science, sont devenus objets de convictions et de croyance. C'est un nouveau cas de la loi de compensation. Non que la difficulté de fonder la morale sur une base rationnelle fût moindre autrefois. Mais elle était moins sentie, et cela suffisait. La morale dépendait étroitement de la métaphysique, s'établissait sur elle, et participait de sa rigueur apparente. Ainsi, dans les systèmes antiques, la morale découle de la conception générale de l'univers; ainsi, dans les grandes philosophies du XVIIe siècle, la morale tire ses principes de la métaphysique. Sans doute, elle ne tient pas toujours une place également importante. Descartes se propose surtout la science pour objet, et Spinoza la béatitude. Mais tous, s'ils con-

struisent une morale, s'ils reconnaissent même dans l'art de bien vivre une fin essentielle de la science, sinon sa fin unique, — tous conçoivent que cette morale doit se fonder sur la connaissance de Dieu, de l'homme et de l'univers. La raison est législatrice, mais législatrice par l'application de sa science.

Tout autre est le point de vue de Kant, à la fin du XVIIIe siècle. La *Critique de la Raison pure* a porté, selon lui, le coup mortel aux métaphysiques dogmatiques. Il est donc impossible que la morale procède de ces doctrines. Édifiée sur ce fondement ruineux, elle tomberait avec lui. D'autre part, la conscience exige une morale. Il ne saurait être question ici de « suspendre son jugement ». Il ne s'agit pas de juger, mais d'agir. Il faut vivre; il faut même *bien* vivre. Et si l'on peut, à la rigueur, se passer d'une métaphysique, on ne saurait, semble-t-il, se passer de règle de conduite. C'est donc, dit Kant, que la raison a des principes pratiques, indépendans du savoir. Et en effet la conscience, ou raison pratique, nous donne, avec l'impératif catégorique, tout ce qui est nécessaire à la morale pour se constituer par elle-même, sans recourir à une métaphysique. Car le devoir se manifeste immédiatement à toute âme humaine, sans supposer rien d'autre que lui-même, et sans erreur possible sur sa signification. Il commande, et dans ce commandement apparaît son droit à être obéi. Chacun l'avoue, même en le violant. Que la « chose en soi » demeure ou non inaccessible à notre faculté de connaître, que la métaphysique, comme science, soit possible ou impossible, il faut faire notre devoir. Si l'absolu est inconnaissable, en savons-nous moins qu'une bonne volonté a seule une valeur absolue, et que l'homme ne doit jamais être traité comme un moyen, mais toujours comme une fin? Le devoir nous révèle que nous n'appartenons pas seulement à cet univers de l'espace et du temps, où nous sommes soumis aux lois inflexibles de la nature. En tant qu'êtres raisonnables et libres, nous sommes aussi citoyens d'un monde supérieur, que Leibniz appelait le règne de la grâce, que Kant appelle le « royaume des fins, » et dont l'ordre moral serait l'unique loi.

Morale non moins admirable par la rigueur de sa structure que par la pureté de son inspiration. Une fois admis le principe du devoir s'imposant par sa seule forme à l'être raisonnable, tout s'en déduit. Mais ce principe lui-même, d'où vient-il? Est-il vraiment et absolument *a priori?* Ne pourrait-on en rendre compte, en retrouver l'origine par l'hérédité, par le développement des tendances altruistes et de l'instinct social, par l'enseignement de la religion, par l'éducation morale transmise des pères aux enfans? Ce devoir, cet impératif catégorique devant lequel

Kant s'arrête avec un respect religieux, Schopenhauer l'appellera tout à l'heure un « vieux reste du Décalogue ». Et cette boutade irrévérencieuse, pour qui connaît l'éducation sévèrement piétiste que Kant avait reçue, ne paraît pas sans justesse. Même en laissant de côté les objections faites au point de vue évolutionniste, Kant n'est-il pas bien prompt à déclarer le devoir un mystère, dont nous ne pouvons rien comprendre, sinon que l'ordre est absolu, et qu'il faut obéir? N'y a-t-il pas quelque artifice dans la distinction, si largement utilisée, de la raison théorique et de la raison pratique? Il faut pourtant que ce soit, dans son fond, une même et unique raison. L'unité se retrouve, il est vrai, dans la forme de l'universalité. La loi morale nous apparaît, dit Kant, comme valable pour tout être raisonnable et libre. Elle ne saurait donc venir que de la raison législatrice. Mais elle n'en est pas pour cela plus intelligible. Précisément parce qu'elle participe de la nature de l'absolu, elle n'oblige que par sa seule présence. Le devoir s'impose parce qu'il est le devoir, et doit être accompli par respect pour le devoir. Il y a beaucoup de conséquences à tirer de cette loi, et qui indirectement la confirment. Mais il n'y a pas de principes d'où la déduire, et qui la fondent.

Ainsi, même dans son essence rationnelle, la loi morale conserve un caractère sacré et mystérieux. La critique de Kant, si hardie lorsqu'il s'agissait des fondemens du savoir, devient timide tout à coup quand le principe de la moralité est en jeu. Kant en donne des raisons qui ne sont pas mauvaises. Mais la meilleure est, évidemment, qu'à ses yeux croire au devoir est déjà un devoir. Il est impossible de méconnaître, à son accent, un sentiment profond, une sorte d'enthousiasme moral. C'est ce sentiment, croyons-nous, qui a donné à la morale de Kant une prise si vigoureuse sur tant de jeunes âmes. Ce ne sont pas les analyses ni les déductions abstraites, c'est la hauteur du désintéressement, c'est l'exaltation du sacrifice de soi, c'est le mystère sublime du devoir absolu et inexpliqué qui les a conquises. Si nous comprenions pourquoi il faut lui obéir, la loi morale serait moins belle. Le don de soi-même ne serait plus une telle joie, s'il était évidemment raisonnable. Il ne faut pas que l'impératif de la moralité ait rien de commun avec les impératifs d'habileté et de prudence. L'homme, en présence du devoir, se sent transporté ailleurs. Devant la majesté de la loi, la foule grouillante des désirs et des passions se tait, l'amour-propre a honte de lui-même et comprend sa vanité : la sublimité du devoir le terrasse. Qui ne connaît la fameuse exclamation de Kant sur le « ciel étoilé au-dessus de nos têtes, et la loi morale au fond de nos cœurs »? Sûrement il y a

là une « intuition qui emporte la conviction », et toute la morale de Kant se fonde sur la foi en cette intuition. La méthode sera d'analyse. Mais le principe est de sentiment. Et la force de ce sentiment est d'autant plus irrésistible que le devoir est à la fois ce qu'il y a de plus impérieux et de plus mystérieux. La raison peut le formuler, mais non pas le comprendre, et la conscience peut lui refuser l'obéissance, mais non pas le respect.

Rien n'est donc plus significatif que les efforts faits par Kant pour présenter sa morale comme purement rationnelle. C'était un moment nécessaire dans l'évolution des doctrines morales. Ses prédécesseurs avaient été surtout préoccupés de détacher la morale, une et universelle par essence, des dogmes et des croyances religieuses, variables avec les temps et les lieux. De là ces morales tirées déductivement de principes rationnels, chez Spinoza, par exemple, et chez Leibniz. De là ces développemens sur la morale naturelle, où le XVIIIe siècle s'est complu presque tout entier ; de là enfin ces considérations interminables sur la morale des Chinois, des Hindous, des sauvages même, qui vaut bien la nôtre. Kant reprit le problème en philosophe, et le débarrassa des lieux communs où toute idée morale un peu nette menaçait de se noyer. Le principe de la moralité ne pouvait plus reposer sur une révélation positive ; ce point était acquis. Mais Kant ne pouvait pas non plus fonder ce principe sur une métaphysique dogmatique, puisque l'absolu est hors de la portée de notre esprit. D'autre part, il voyait trop la faiblesse des morales fondées sur le sentiment, pour s'y arrêter, bien qu'elles fussent à la mode. Précisément parce qu'elles trouvaient faveur auprès de ses contemporains, il jugeait nécessaire d'en dénoncer le laisser aller et les dangers. Et enfin partir de l'expérience pour établir une morale lui eût paru un contresens, l'expérience ne pouvant jamais témoigner que de ce qui est, et non de ce qui doit être. Un seul parti restait possible : rapporter le principe moral à la raison, mais à la raison qui *ordonne*, et non pas, comme on avait fait jusqu'alors, à la raison qui *connaît*. Kant va donc proclamer que, si l'absolu nous est et nous sera toujours inconnaissable, il suffit du moins de la présence du devoir dans la conscience morale pour donner à l'action une règle fixe, obligatoire, et aussi certaine que si elle reposait sur la science. Plus certaine même : car, dans ce dernier cas, toute critique qui ruinerait le savoir renverserait du même coup la morale. Pour être absolument inébranlable, il faut que celle-ci ait son fondement propre et indépendant dans les principes de la raison pratique.

L'effort de Kant était puissant ; mais cette doctrine n'est-elle pas

le coup de désespoir du philosophe? La loi morale, avoue Kant, est « suspendue entre ciel et terre », sans qu'on voie par où elle se soutient. Peut-elle rester ainsi flottante, et en l'air? Ou l'impératif catégorique suppose une métaphysique latente, et alors la morale redevient, comme dans les théories antérieures, sinon dépendante, au moins solidaire de cette métaphysique. Ou le principe de la morale ne repose réellement que sur lui-même ; mais alors, comme M. Fouillée l'a bien montré, le règne de la moralité constitue une sorte de domaine à part, si bien distinct du monde où nous vivons que l'on ne voit plus par où ils pourront se rejoindre. La morale kantienne perd le contact du réel. L'idéal moral, placé trop haut, ou plutôt trop loin, hors des conditions de la vie, éblouit la conscience, mais ne l'éclaire pas. Or Kant n'aurait jamais accepté de pareilles conséquences. Il prétend, au contraire, que sa morale est parfaitement d'accord avec la conscience commune, et qu'elle dégage simplement les principes d'après lesquels nous jugeons tous de la valeur des actions. C'est donc, quoi qu'il en dise, qu'il ne s'en tient pas à la pure forme de l'universalité de la loi. C'est donc qu'il a, au fond, quelque idée d'un bien où tend cette loi, et même d'un législateur divin qui la symbolise pour l'esprit. Et, en effet, la métaphysique latente dont nous parlions affleure un peu partout à la surface de son système moral. Elle finit par se manifester ouvertement avec les postulats de la raison pratique. La morale de Kant ne pouvait-elle se passer de l'immortalité de l'âme, et d'un Dieu de sagesse et de justice? Elle le pouvait si bien, qu'elle en aurait paru plus rigoureuse et plus fidèle à son principe. Mais pourtant, en rattachant ces postulats à sa morale, Kant a obéi à une logique plus profonde. Il nous a révélé le lien caché de cette morale avec l'idéal métaphysique et théologique de la philosophie moderne. Il en a montré l'affinité intime avec les croyances chrétiennes. Sa morale ne veut plus se fonder sur elles : elle ne croit pas pourtant pouvoir s'en séparer.

Même attitude caractéristique chez les néo-kantiens d'aujourd'hui. Ils proclament, eux aussi, le caractère impératif et absolu du devoir. Mais ils ne renoncent pas, eux non plus, aux postulats métaphysiques de Kant. « Nous avons, disent-ils en substance, une conviction morale inébranlable, et nous y tenons comme au seul absolu dont nous soyons sûrs, grâce à la révélation du devoir dans la conscience. Nous ne voulons la faire solidaire ni des dogmes d'une religion, ni des démonstrations d'une métaphysique. Le devoir se suffit. Qui veut le garantir le compromet. Mais, comme cette conviction morale ne peut pourtant rester suspendue entre

ciel et terre, selon le mot de Kant, nous postulons, au nom du devoir, une métaphysique, hypothétique en soi, certaine par lui. » C'est un mouvement d'idées inverse de celui qui eut lieu lors de la Renaissance. Au sortir de la scolastique, la théorie de l'univers, se fondant de nouveau sur la seule raison, tendit à séculariser la morale. Aujourd'hui, au contraire, pour les néo-kantiens, la morale, posée d'abord comme absolue, tend à rendre religieuse la conception de l'univers. Mais de quel droit la posent-ils comme absolue? C'est qu'ils croient encore à l'origine rationnelle de l'impératif catégorique, tandis que les partisans de Schopenhauer, de Stuart Mill, de Spencer, de Guyau et de tant d'autres n'y croient plus.

Pour conclure, la morale métaphysique, la morale fondée *a priori*, n'est plus. La morale scientifique n'est pas encore, si elle doit être jamais : les doctrines utilitaires ou évolutionnistes n'en sont qu'une lointaine ébauche. Dans cet interrègne, dans cette crise, selon le mot de M. Scherer, la place est tenue par des morales de la croyance ou du sentiment. Principes du devoir, de l'altruisme, de la charité, de la pitié : autant d'impératifs qui se présentent à nous comme devant être observés, et auxquels nous nous sentons en effet obligés de conformer notre conduite. Pourquoi? Par respect pour eux-mêmes : non pas dans le sens où Kant l'entendait, mais parce qu'ils résument en eux l'effort moral de l'humanité qui nous a précédés. Nous éprouvons une gêne, une souffrance toutes particulières à l'idée de les violer. Nous y répugnons comme à une dégradation de nous-mêmes. Mais nous n'ignorons plus qu'en cela nous suivons autant notre cœur que notre raison.

III

Ainsi, même à ne considérer que l'évolution des doctrines philosophiques, un grand nombre de causes ont favorisé le progrès des philosophies du sentiment et de la croyance. En premier lieu, le progrès continu de l'agnosticisme, déterminé par les théories de la connaissance ; puis la répugnance naturelle de l'esprit à s'abstenir d'une métaphysique, tout en sachant que l'absolu est inaccessible ; et enfin, le besoin persistant d'une morale obligatoire, même quand l'impossibilité de fonder logiquement une telle morale est devenue évidente. Nombreux sont encore ceux qui ne peuvent se satisfaire ni de la science positive toute sèche, qui n'a pas de réponse aux questions dernières, ni de la religion révélée, qui exige une entière soumission à ses dogmes. A ceux-là il faut,

bon gré mal gré, une métaphysique. Et comme aucun système ne repose sur une démonstration nécessaire qui exclut les autres, ils choisissent, plus ou moins consciemment, d'après leurs convictions intimes, la doctrine à laquelle ils s'attachent. A leurs yeux elle *doit* être vraie, elle *ne peut pas* ne pas être vraie. Ce qui lui manque en solidité logique, ils le compensent par l'énergie de leur croyance.

Là devaient donc aboutir, au moins pour un temps, aussi bien les métaphysiques aventureuses du commencement de ce siècle que l'empirisme arbitraire d'Auguste Comte. Ce résultat n'est pas sans avoir ses avantages. La fonction de la philosophie est au moins double : faire apparaître d'abord la complexité et la profondeur des problèmes qui se posent à la raison, puis essayer de les résoudre par une conception rationnelle de l'univers dans son ensemble. Une philosophie de la croyance ou du sentiment est toujours faible sur ce second point : mais elle a, en revanche, le mérite de mettre le premier dans tout son jour. Nulle n'insiste plus fortement sur les bornes de notre raison, nulle ne montre mieux le mystère qui nous enveloppe de toutes parts, et que notre science purement relative ne perce pas. Nulle ne nous fait mieux toucher du doigt les ténèbres de notre ignorance. Le langage nous les dissimule, car nous croyons facilement avoir l'intelligence des choses quand nous en avons organisé les signes. Mais c'est une illusion : presque toujours nous ne comprenons que nos signes, et l'essence du réel nous échappe. Que savons-nous vraiment de la nature du mouvement, de la vie, de la société, et de la pensée même ? Tout cela nous passe infiniment, et quand nous essayons de le réduire en un système, nous substituons à la réalité, qui reste mystérieuse, un système de symboles intelligibles et commodes pour nous. Des considérations de ce genre, dont les philosophies du sentiment et de la croyance ne sont jamais avares, leur servent à rabattre les prétentions de l'orgueil rationaliste. Elles peuvent ainsi faire échec à la complaisance d'une philosophie trop sûre de soi. Elles la rappellent à la modestie qui sied à la faiblesse humaine.

Mais ces doctrines ne sont pas non plus sans conséquences fâcheuses. Si elles remplissent une fonction utile quand elles s'opposent à un intellectualisme exclusif, leur triomphe, à son tour, serait gros de dangers. Quoi de plus contraire, je ne dirai pas à la science, mais même à la méthode philosophique, que leur manière de s'établir et de se défendre ? Elles ne se fient point à la valeur de leurs argumens. Elles en appellent à la force du sentiment, de la conviction, ou de la croyance, comme nous l'avons

vu pour la morale du devoir. Elles se soutiennent uniquement par l'impossibilité où l'âme se sent de les abandonner. Leur grand moyen de défense est : *Noli me tangere*. Je ne puis admettre que telle conception de la nature ou de l'homme soit vraie : car, si elle l'était, je ne pourrais plus croire ce que je crois, et je tiens à mes croyances plus qu'à tout au monde. Ainsi raisonne Jacobi ; ainsi raisonnent, après lui, presque tous les philosophes du sentiment. Beaucoup, il est vrai, n'opposent pas seulement aux doctrines qui les choquent les besoins de leur conscience individuelle. Ils invoquent plutôt les nécessités de la vie morale ou de la conservation sociale. Mais tous, au fond, raisonnent de même. La vérité qu'ils avouent ne pas connaître, ils prétendent pourtant ne pas l'ignorer, puisqu'ils savent, de par leurs convictions intimes, ce qu'elle admet et ce qu'elle exclut.

Or, la première et la plus indispensable condition de la recherche de la vérité, c'est le désintéressement. Subordonnée à la défense de telle conception morale, ou de telles institutions sociales, cette recherche perd le caractère de la science pour prendre celui d'une apologie. A tout le moins ajoute-t-elle de nouvelles chances d'erreurs à celles que la méthode la plus scrupuleuse a déjà tant de peine à éviter. Les esprits les plus puissans ne sont pas à l'abri de telles faiblesses. Ainsi, Aristote ne concevait pas que la société civilisée pût subsister sans le travail des esclaves. Il a donc expliqué, dans sa *Politique*, que l'esclavage était de droit naturel, et il en a donné des raisons qui parurent excellentes. S'il eût condamné l'esclavage, s'il eût proclamé la nécessité de l'abolir, et le devoir de trouver, coûte que coûte, un autre moyen de pourvoir à la fonction que les esclaves remplissaient dans la société grecque, ce langage aurait certainement scandalisé ses contemporains. On l'aurait jugé révolutionnaire, immoral et impie. On ne se serait même pas arrêté à examiner une doctrine qui menait droit à la ruine de la cité, de ses institutions et de ses dieux. Pourtant la cité antique a péri, l'esclavage a disparu, et c'est à nous aujourd'hui que la doctrine d'Aristote paraît révoltante et fausse, quand il assimile froidement les esclaves à des « outils vivans ». Avec tout le progrès des sciences dont nous sommes si fiers, nous n'échappons sans doute pas à un aveuglement semblable à celui d'Aristote. Car, si nous savons un peu plus, nous nous trouvons aussi en présence de questions sociales bien autrement complexes. Nous devons être esclaves, nous aussi, de préjugés que des siècles plus éclairés jugeront monstrueux. C'est pourquoi il serait sage de ne pas appliquer les qualificatifs de « bon » et de « mauvais » aux résultats de la recherche philosophique.

Mais on insiste, et l'on dit : « Comment une philosophie, comment une doctrine morale ou sociale peut-elle être vraie, si elle tend à la négation de notre morale, et à la destruction de notre société ? Est-il possible que la science ruine les principes de l'action au lieu de les fonder, et si elle arrive à de pareilles conclusions, n'est-ce pas une preuve suffisante qu'elle est tombée dans l'erreur ? » — Une semblable doctrine risque fort d'être fausse en effet : encore faut-il en démontrer le vice. Elle est fausse si elle ne tient pas compte de toutes les données, si complexes, des problèmes, si elle interprète inexactement les faits, si elle manque enfin en quelque point aux règles de la logique et de la méthode convenable. Mais de favoriser la dissolution de l'état actuel des croyances, ce n'est, en soi, un signe ni de vérité ni d'erreur. C'est seulement un motif pressant, pour tous ceux qui tiennent à la conservation de cet état, de soumettre la doctrine à une exacte critique : cela vaut mieux que de lui jeter l'anathème. D'autant que rien n'est difficile à démêler, dans l'effroyable complexité des faits sociaux, comme un simple rapport de cause à effet, et peut-être devrions-nous en user avec plus de circonspection. A une époque donnée, toutes les forces sociales sont, comme dit Kant, dans une action réciproque universelle. On impute à certaines doctrines la dissolution du système actuel des croyances morales et des institutions sociales ; mais ne pourrait-on soutenir, avec autant de vraisemblance, que c'est la dissolution de ce système, au contraire, qui est cause de l'apparition de ces doctrines ? Et enfin, quoi qu'il en soit, comment pouvons-nous savoir ce qui, avec le temps, dans ses conséquences lointaines et décisives, aura été un bien ou un mal? Il se peut que nos efforts de conservation, au moins sur quelques points, soient aveugles et absurdes. Peut-être nous obstinons-nous à vouloir faire vivre ce qui est déjà comme mort, et à retenir ce qui doit s'éliminer pour faire place à des élémens nouveaux. Nous n'avons aucune raison de croire que l'avenir s'arrêtera juste là où s'obscurcit notre courte prévision. L'expérience de l'histoire prouve, au contraire, que les périodes dites de dissolution ne sont pas les moins fécondes, quand on les embrasse d'un coup d'œil avec celles qui ont précédé et celles qui ont suivi.

En un mot, s'il est extrêmement difficile de découvrir la vérité, ce n'en est pas moins de la connaissance de la vérité que l'homme peut surtout espérer quelque progrès dans l'avenir, et quelque amélioration à son sort. Il est donc déraisonnable de vouloir en subordonner la recherche à un intérêt immédiat de conservation. Sans doute cette recherche peut troubler l'homme dans ses habitudes, l'inquiéter dans ses croyances, le menacer dans sa tranquil-

lité sociale. La tentation alors est grande de se protéger en édictant par avance que tout ce qui met en danger l'ordre actuel ne peut être que faux. Optimisme complaisant, qui admet une sorte d'harmonie préétablie entre nos croyances, nos institutions, notre système social et les lois naturelles, et qui s'y obstine, malgré les démentis que lui ont infligés l'histoire et l'expérience. Mieux vaut un pessimisme qui ne se dissimule pas l'ignorance, l'erreur, les préjugés dont nous sommes pleins, qui avoue la parfaite indifférence des lois de la nature à l'égard de ce que les hommes appellent le bien, et qui inspire le courage de lutter pour le soulagement des souffrances communes. A tout le moins nous délivre-t-il de l'hypocrisie.

Enfin une doctrine qui se fonde sur le sentiment ou sur la croyance, qui le sait, qui l'avoue, n'a aucune chance de se développer ni de vivre. Elle ne succombe pas aux attaques de ses adversaires : — car elle se vante, non sans raison, d'y être invulnérable. Même ces attaques contribuent plutôt à la faire durer, chacun s'attachant d'autant plus à ses convictions qu'il les voit plus menacées. Mais elle tombe, ce qui est pire, par sa propre faiblesse intime, faute de soutien intérieur. Rien de si parfaitement convaincant que le sentiment, pour qui l'éprouve, et tant qu'il l'éprouve; rien de si insuffisant, pour qui ne l'éprouve pas, ou ne l'éprouve plus. La solidité de la doctrine dépend alors des dispositions de l'âme, qui peuvent changer à tout moment, sous des influences subtiles et insaisissables : qui ne sait qu'un édifice de croyances qui paraissait solide, lentement miné par-dessous, s'écroule parfois comme un rêve ? Mais admettons la constance du sentiment et de la croyance : une telle doctrine est du premier coup tout ce qu'elle peut être. Elle fait des prosélytes plutôt que des disciples. Elle touche des âmes prédisposées à éprouver des sentimens analogues; elle n'ouvre pas une voie nouvelle à l'esprit curieux de la vérité encore inconnue. Sans doute, à en croire ses partisans, le sentiment sur lequel elle se fonde est identique chez tous les hommes, et toute âme le connaît nécessairement. Ils disent de lui, comme Descartes du bon sens, que c'est la chose du monde la mieux partagée, et Jacobi va jusqu'à appeler « raison » le « pressentiment du vrai », ou l' « instinct » qui lui révèle l'absolu. Il y a là une confusion facile à dissiper. La croyance au libre arbitre, le sentiment d'une puissance absolue d'où dépend notre destinée sont bien quelque chose de spontané, et, si l'on veut, d'universel. Mais de là à affirmer que ce libre arbitre et cet absolu existent en effet, de là à une certitude objective et réfléchie, il y a fort loin. En fait, ce qui est naturel et immédiat, c'est une dis-

position à s'apercevoir des problèmes philosophiques : mais elle n'implique aucune solution exclusive de ces problèmes. Des doctrines opposées peuvent prétendre à la satisfaire. « A moi, dit Jacobi, une seule philosophie peut convenir : la foi en un Dieu créateur et distinct du monde, la croyance à une âme libre et immortelle. » Fort bien, mais votre voisin, au contraire, ne s'accommode que d'une conception matérialiste de l'univers. Qui décidera entre vous deux?

« La raison divise les hommes, le sentiment les unit » : cette maxime était courante chez les moralistes du XVIIIe siècle. Ils en avaient fait un lieu commun qu'ils opposaient à l'éloge de la raison, autre lieu commun cher aux « philosophes ». Rousseau, ennemi de ces derniers, a trouvé là une de ses meilleures armes. Le sentiment, pour lui, est la nature même. Il est le témoignage spontané de la conscience. Il atteste Dieu, l'auteur de toutes choses, il atteste la bonté et la vertu. Il s'exprime chez tous les hommes avec la même force, il leur révèle à tous la même vérité. Comment se fait-il donc que les hommes se haïssent, se persécutent et s'excommunient sur toute la terre, et avec d'autant plus de violence qu'ils se croient plus civilisés? Parce qu'au lieu d'écouter la voix de la nature, c'est-à-dire le sentiment, ils prétendent se guider par la seule raison. Alors toutes sortes de sophismes viennent offusquer la lumière naturelle. Chaque peuple, chaque secte s'attache à ses dogmes. Les institutions dépravent les mœurs, les cultes travestissent la religion. Les États et les Églises rendent l'homme méchant et malheureux. Tristes, mais inévitables conséquences de la faute qu'il a commise en dédaignant l'ingénuité véridique du cœur pour l'orgueil trompeur de la raison. Rousseau développa sur ce thème les variations les plus éloquentes, et ses lecteurs en furent ravis. Pourtant, à y regarder de près, on pourrait dire avec non moins de justesse : « Le sentiment divise les hommes, la raison les unit, » puisque, après tout, les seules vérités sur lesquelles les hommes aient pu se mettre d'accord jusqu'ici sont celles qui dépendent uniquement de la raison. Mais, en réalité, ni l'une ni l'autre formule ne serait rigoureuse. La raison et le sentiment servent également tantôt à rapprocher les hommes, tantôt à les diviser. Quant au sentiment en particulier, M. Renan a admirablement montré qu'il tend en effet à unir les hommes, mais en petits groupes définis. C'est bien un besoin pour l'homme de faire partie d'une vaste communauté, où la sympathie de tous le soutient, où la conformité des croyances et des actes lui renvoie comme l'écho de sa propre conscience. Mais il ne lui paraît pas moins indispensable de se faire dans cette même communauté

son entourage particulier, d'avoir son diocèse dans l'église, sa paroisse dans le diocèse, et ses voisins dans la paroisse.

Pareillement, si le sentiment décidait en dernier ressort des questions métaphysiques, il est à présumer que dans l'église philosophique il y aurait beaucoup de chapelles. Il y aurait même une riche diversité d'hérétiques. Quelques-uns seraient franchement mystiques, et traduiraient simplement leurs croyances religieuses en termes philosophiques. D'autres se laisseraient aller au dilettantisme et à la sentimentalité sceptique. A quel titre pourraient-ils essayer de se convaincre ou de se condamner réciproquement? Leur principe ne leur permet même pas de désavouer les caprices, les extravagances, et ce que j'appellerai le romantisme de la conscience individuelle. Car de quel droit contester à un homme la certitude de son sentiment, encore que raffiné ou bizarre, quand on a fait du sentiment la règle suprême de la certitude? Et alors dans cette anarchie, dans cette bigarrure infiniment variée des sentimens individuels, le besoin d'une discipline ne tarde pas à apparaître, puis à s'imposer. C'est l'heure favorable aux dogmes. Ainsi éclate la contradiction secrète dont souffre toute doctrine qui demande au sentiment, individuel par essence, la révélation de la vérité, universelle par essence. Ne voyons-nous pas que chacun se pique de sentir d'une façon personnelle, et, pour ainsi dire, unique? Mais chacun se pique, au contraire, de croire ce qui est vrai pour tous les esprits et non pour lui seul. Une doctrine du sentiment ne saurait établir, par elle-même, la valeur universelle des vérités qu'elle proclame. Et comme elle se défie de la raison, il reste donc que cette valeur universelle soit fondée sur quelque chose d'extérieur, sur un *credo*, dont l'origine mystique ne déplaît pas au sentiment.

Ainsi, par une ironie inévitable, le principe se nie lui-même. Ceux qui revendiquent la liberté du sentiment individuel contre le joug uniforme de la raison aboutissent rapidement à s'asservir à une autorité extérieure. C'est la raison, au contraire, qui affranchit. La contrainte qu'elle impose est salutaire. Les élémens individuels dont elle exige le retranchement, préjugés, préventions, legs du passé, résultats de l'éducation, sont autant d'obstacles dans la poursuite du vrai. Descartes, en soumettant tout cela à l'examen le plus rigoureux, prenait le seul chemin qui pût mener à la science certaine, et plus tard, à la conduite rationnelle en morale. En quoi consiste en somme le premier principe de sa méthode, sinon à s'efforcer de réaliser le type pur et complet de la raison humaine en un de ses représentans? Identique aux autres par essence, celui qui y parvient obtient pour tous ce qu'il con-

quiert pour lui-même. Les héros de la pensée sont les premiers et les seuls vrais communistes. L'effort rationnel est, lui aussi, une forme admirable d'altruisme, plus rare, non moins belle ni moins féconde qu'aucune autre. Mais une philosophie qui se fonde sur un sentiment, et qui l'admet comme primitif et absolu sans le contrôler par la critique, accepte ainsi en bloc l'héritage trouble et confus du passé. Première concession à la prévention, première méconnaissance du droit souverain de la raison à ne rien admettre pour vrai qu'elle ne juge évident : signe avant-coureur d'autres concessions plus graves qui ne pourront ensuite être refusées. Les doctrines modernes du sentiment et de la croyance se relient par une filiation assez nette aux formes religieuses du mysticisme. La courbe de leur évolution se fermera sans doute par un retour à leurs origines.

Kant, qui n'est pas suspect, je pense, de fanatisme rationaliste, avait appelé l'attention des philosophes du sentiment, assez nombreux de son temps, sur ces conséquences évidentes de leur doctrine. Que la raison abandonne de ses droits par découragement, par impuissance, ou par humilité, le danger est le même. Ces droits ne restent pas inoccupés. L'autorité s'empare bientôt de la place demeurée vide : la liberté de penser n'est plus entière, et les autres libertés, qui tiennent à celle-là par les liens les plus étroits, sont compromises du même coup. Toute restriction apportée à l'indépendance de la raison dans les hautes régions de la pensée spéculative, se répercute sous forme de réaction, persécution, intolérance, dans le domaine sous-jacent des luttes politiques, économiques et sociales. Tel qui croit faire œuvre sainte en plaçant la morale hors de la portée d'une analyse trop hardie, contribue, sans le vouloir, à retarder les progrès de la justice qu'il invoque. Car qui fixera la limite de ce qu'il faut protéger contre le libre examen? Les orthodoxies n'ont-elles pas toujours protesté qu'elles accordaient la liberté du bien? Elles ne proscrivent que les « mauvaises » doctrines. Mais une philosophie qui ne peut plus être que bien pensante a déjà cessé d'exister. La seule idée d'une vérité privilégiée, fût-ce la vérité morale, est injurieuse et funeste à cette vérité même que l'on veut protéger.

LÉVY-BRUHL.

POÉSIE

LES YEUX D'OR DE LA NUIT...

Les yeux d'or de la nuit, dans la mer qui les berce,
Luisent comme en un ciel lentement onduleux.
Le tranquille soupir exhalé des flots bleus
Se mêle à l'air muet et tiède et s'y disperse.

Les eaux vives, fluant sous les rosiers épais,
Qui d'un frisson léger meuvent les hautes mousses,
Éveillent des rumeurs subtiles et si douces
Qu'elles semblent accroître et répandre la paix.

Au fond des nids soyeux, la blonde tourterelle
Et l'oiseau de la Vierge, hôte furtif des riz,
Enivrés de l'odeur des orangers fleuris,
Sous leur plume entr'ouverte ont ployé leur cou frêle.

Derrière le rideau des pics silencieux,
Vers l'Orient baigné d'une brume de perle,
Émerge, en épanchant sa blancheur qui déferle,
La lune éblouissante épanouie aux cieux;

LES JUIFS

SOUS LA DOMINATION ROMAINE

HÉRODE LE GRAND

I

Dans cet enfer de Judée, autour d'un culte qui n'avait rien de supérieur aux religions du reste du monde, mais qui rapportait à ses exploiteurs des sommes prodigieuses, s'agitaient les passions les plus vives, la cupidité, la cruauté, les mauvaises mœurs. L'esprit d'Israël n'est pas là; le christianisme ne viendra pas de Jérusalem; le père de Jésus est probablement déjà né en Galilée, mais il faut que toute destinée s'accomplisse. Avant d'arriver à Jésus, nous avons à traverser Hérode. Hérode a maintenant trente-sept ans. Il est en réelle possession du pouvoir, mais de nombreux ennemis l'entourent. Douze ans s'écouleront encore avant qu'il puisse songer à ce qui fait la jouissance et la gloire d'un souverain.

Hérode était un superbe Arabe, intelligent, habile, brave, fort de corps, dur à la fatigue, très adonné aux femmes. Méhémet-Ali, de notre temps, donne parfaitement sa mesure et sa limite. Capable de tout, même de bassesses, quand il s'agissait d'atteindre l'objet de son ambition, il avait un véritable sentiment du grand; mais il était en dissonance complète avec le pays qu'il avait voulu gouverner. Il rêvait un avenir profane, et l'avenir d'Israël était

purement religieux. Aucun mobile supérieur ne paraît l'avoir dominé. Cruel, passionné, inflexible, tel qu'il faut être pour réussir dans un mauvais milieu, il ne considérait en tout que son intérêt personnel. Il voyait le monde comme il est, et, nature grossière, il l'aimait. La religion, la philosophie, le patriotisme, la vertu n'avaient pas de sens pour lui. Il n'aimait pas les Juifs; peut-être aima-t-il un peu l'Idumée ou, pour mieux dire, Ascalon. C'était, en somme, une fort belle bête, un lion à qui on ne tient compte que de sa large encolure et de son épaisse crinière, sans lui demander le sens moral. Après tout, il valait bien Jean Hyrcan et Alexandre Jannée. Étranger à toute idée religieuse, il réussit un moment à faire taire le fanatisme ; mais son œuvre ne pouvait être qu'éphémère. Le génie religieux d'Israël anéantit bien vite toute trace de ce qu'il avait créé. Il ne resta de lui que des ruines grandioses et une affreuse légende. Le peuple, en ses légendes, n'a jamais complètement tort. Hérode n'essaya pas de tuer Jésus, qui ne naquit que quatre ans après sa mort; mais il travailla à l'inverse du christianisme; il n'empêcha rien, il ne fit rien; à sa mort, il descendit dans le néant : il avait fait sa volonté, non celle de Dieu.

Sa volonté était des plus simples. Il voulait dominer pour les profits qu'on en tire. Il ne tenait pas à gouverner le peuple juif plutôt qu'un autre peuple. Souvent même il dut trouver que le sort l'avait loti de sujets désagréables. Les Juifs étant à sa portée, il voulait être leur roi. Il avait un avantage : c'était, tout en étant circoncis, d'être un étranger. La Judée ne pouvait plus avoir un souverain national. Antipater, son père, avait fait les trois quarts du chemin dans ce programme : remplacer les Asmonéens affaiblis avec le secours de la grande force du temps, les Romains. Hérode acheva ce qui restait à faire. Dans les grandes luttes du temps, il fut un *desultor* habile, passant rapidement du parti vaincu au parti vainqueur. Pour comble de bonheur, Auguste, en ses jours, fit régner la grande paix romaine. Appuyé au roc inébranlable de l'amitié d'un dieu, il fut dieu lui aussi. Celui qui était admis à cet Olympe devenait un associé de Jupiter : *ille deùm vitam accipiet.*

Une malveillance universelle de tous les partis hiérosolymitains accueillit le *demi-juif* que la nomination du sénat et l'exploit de Sosius venaient de leur donner pour roi. Les premiers actes d'Hérode entré dans Jérusalem furent terribles. Il fit exécuter quarante-cinq des plus notables partisans d'Antigone et confisqua leurs biens. On alla jusqu'à secouer les morts pour faire tomber l'or et l'argent qu'on pouvait avoir cachés dans leur lin-

ceul. Ces ressources lui furent fort utiles pour se conserver la faveur d'Antoine, qui était bonne, mais coûtait cher.

Au fond, Hérode n'était pas Juif de cœur; nous croyons même qu'il haïssait le judaïsme; c'était un Hellène, comme Antiochus Épiphane, mais un Hellène bien plus sage, qui ne songea jamais comme le roi de Syrie à la suppression du judaïsme. Il eût voulu un judaïsme libéral, tolérant, comme nous rêvons un catholicisme doué des mêmes qualités (qui ne serait plus un catholicisme). Il faisait à ses coreligionnaires d'apparence toutes les concessions possibles. Une des plus importantes fut de s'être interdit, comme les Asmonéens, de mettre son portrait sur ses monnaies. Sur aucun des monumens qu'il fit bâtir à Jérusalem il n'y avait d'images figurées (1). Pour les mariages de ses filles, il exigea toujours la circoncision de ses gendres. L'Arabe Syllæus, qui épousa sa sœur Salomé, fut amené par lui à embrasser le judaïsme. Il respecta toujours beaucoup les deux pharisiens illustres Saméas et Pollion et il les dispensa du serment de fidélité. Mais il se réservait personnellement des licences que les pharisiens devaient trouver excessives. Hors de Palestine, il n'observait pas la Loi; il élevait des temples païens; ses fêtes, même à Jérusalem, étaient des violations des préceptes les plus sacrés. Son entourage hellénique, sa vie toute grecque, étaient chez un roi des Juifs des inconséquences flagrantes. On dirait que, sous son règne, le sanhédrin n'exista pas, tant il eut un rôle insignifiant.

Il se riait à la lettre des grands prêtres, qui furent un jouet dans sa main. A Hananel succéda un inconnu, Jésu fils de Phabi, et à celui-ci un certain Simon fils de Boëthus, dont la fille passait pour la plus belle personne de Jérusalem. Hérode en devint amoureux, résolut de l'épouser, et, pour élever la famille jusqu'à lui, fit le père grand prêtre. Le chef de cette famille, Boëthus, d'Alexandrie, était un juif helléniste, riche, mondain, assez ressemblant à Hérode lui-même. Ce Boëthus et les siens passaient pour des mécréans, des épicuriens. Trois membres, au moins, de cette famille occupèrent le souverain pontificat dans la seconde moitié du règne d'Hérode et sous Archélaüs. Ils furent le centre d'un groupe que l'on confondit souvent avec les sadducéens, et qu'on appela les *Boëthusim*, mot synonyme d'impies, matérialistes, incrédules. Un gros parti raisonnable se forma ainsi; mais, comme

(1) L'aigle sur la porte du temple (Jos., *Ant.*, XVII., VI; *B. J.*, I, XXXIII, 1) et l'aigle sur la monnaie (Schürer, I, 327, note) paraissent devoir s'expliquer par l'hypothèse que, dans les derniers temps de sa vie, Hérode aurait eu moins d'égards pour les préjugés de ses sujets.

nous l'avons déjà dit, il n'osait s'avouer. Quand il voulait agir, il était obligé de se mettre derrière les pharisiens.

Chose singulière, Hérode trouva souvent les pharisiens assez traitables. Ces rigoristes firent au « demi-juif » une guerre moins vive qu'ils ne l'avaient faite à leurs souverains nationaux, Jean Hyrcan, Alexandre Jannée. Durant son long règne, ils s'occupèrent à peine de lui, tant ils étaient absorbés par la Loi et avaient peu de souci du pouvoir temporel. Les deux plus connus des pharisiens, Pollion et Saméas (Schemaïa et Abtalion), avaient, pendant le siège, conseillé de lui ouvrir les portes. On se rappelle que Saméas avait d'abord montré contre Hérode une grande fermeté. Mais bientôt les deux docteurs virent dans la victoire le doigt de Dieu et conseillèrent la résignation. Le parti pharisien admit en quelque sorte deux mondes, séparés par une cloison : le monde juif légal et le monde de la cour, pour lequel la Loi n'existait pas, surtout quand on pouvait invoquer la raison d'État. Hérode, dès que la politique est en cause, n'est plus Juif; ses mœurs sont purement et simplement celles d'un Grec et d'un Romain (1).

Les restes de la maison asmonéenne donnaient à Hérode bien plus d'embarras. Les descendans des dynasties légitimes deviennent des fléaux quand la déchéance les a frappés. Ces embarras étaient d'autant plus graves qu'ils pénétraient jusque dans l'intérieur de sa propre famille. Il avait épousé Mariamne, à la fois petite-fille d'Aristobule II par son père Alexandre, et de Hyrcan II par sa mère Alexandra. Cette dernière des Asmonéennes est le seul caractère qui repose un peu l'historien au milieu de tant d'horreurs. C'était une princesse d'une rare beauté, irréprochable dans ses mœurs, de la mine la plus imposante, digne et fière, courageuse et altière, respectant son nom et sa naissance, mais se créant beaucoup d'ennemis, surtout dans la famille de son mari, par son caractère entier et absolu. Hérode l'adorait, mais n'était pas heureux avec elle; car elle faisait peu de chose pour gagner ses bonnes grâces. Alexandra, sa mère (fille de Hyrcan II), était une femme méchante, intrigante et lâche; elle ne cessait de faire à son gendre la plus ardente opposition. Tout ce monde féminin était au plus mal avec Cypros, mère d'Hérode, et Salomé, sa sœur. Les scènes étaient perpétuelles; des tragédies étaient à prévoir.

Hyrcan II, prisonnier chez les Parthes, désirait son retour à Jérusalem; Hérode le désirait aussi, pour être plus sûr de lui. Hyrcan rentra donc et fut d'abord avec le nouveau roi dans la

(1) Esclaves mis à la torture, etc.

meilleure intelligence. Comme, à cause de sa mutilation, il ne pouvait être rétabli dans le pontificat, Hérode fit venir de Babylone un prêtre inconnu et insignifiant, nommé Hananel, à qui il conféra la dignité de grand prêtre. Alexandra fut outrée; elle regardait cette haute fonction comme appartenant de droit à son jeune fils Aristobule, frère de Mariamne, jeune homme de dix-sept ans, d'une remarquable beauté. Ce qui faisait la force d'Alexandra, c'est qu'elle avait des relations intimes avec Cléopâtre, reine d'Égypte, toute-puissante elle-même sur Antoine. Mariamne agit de son côté. Hérode fut obligé de céder. Il déposa Hananel et le remplaça par Aristobule. Le jeune grand prêtre eut un succès extraordinaire à la fête des Tabernacles de l'an 35. Quelques mois après, il payait cher ses honneurs précoces. Pendant une fête à Jéricho, Hérode l'amena se baigner dans une des grandes piscines qui entouraient le palais, et où déjà nageaient des petits jeunes gens de la maison à qui il avait donné le mot. Hérode avait mis les choses sur le ton de l'espièglerie. Les petits jeunes gens, pour continuer, s'amusèrent à tenir sous l'eau la tête du jeune grand prêtre. Il faisait sombre dans la piscine; ils la tinrent assez de temps pour qu'il fût noyé. Hananel fut établi à sa place sur-le-champ.

On devine la rage d'Alexandra. Elle agit de nouveau auprès de Cléopâtre, pour qu'elle fît évoquer le cas par Antoine. Hérode consentit à l'assignation et se rendit auprès d'Antoine à Lattakié. Cette fois encore sa caisse le sauva. Cléopâtre eut beau pousser à sa perte, elle dut s'entendre dire par son amant qu'il ne faut pas être si curieux des actions des princes. Antoine le renvoya blanc comme neige. Mais la haine des deux femmes, excitée encore par des intrigues dont nous omettons le détail, arrivait à son comble.

La plus mauvaise carte du jeu d'Hérode était l'antipathie de Cléopâtre, qui ne l'aimait pas et qui, de plus, convoitait la Judée. En 34, Antoine lui donne toute la côte de Palestine et Jéricho. Hérode se résigna à prendre à ferme, pour deux cents talens par an, les terres qui naguère faisaient partie de son domaine immédiat. Après cela, il lui fallut encore paraître satisfait et recevoir avec un visage rayonnant Cléopâtre à Jérusalem. Cléopâtre essaya de se faire aimer de lui, sans doute pour le perdre s'il cédait (1). Hérode fut très prudent; un instant, il songea à se débarrasser de cette femme, qui était dans sa main. Il se contenta de la combler de présens et de la reconduire avec les plus grands honneurs jusqu'à la frontière d'Égypte.

(1) Jos., *Ant.*, XV, IV, 2. Tout cela n'a pu être su que par Hérode lui-même et est, par conséquent, un peu douteux.

La guerre civile entre Antoine et Octave (32 av. J.-C.) fournit à Hérode une belle occasion de montrer son habileté politique. Il voulait d'abord se joindre avec une armée à Antoine; Cléopâtre lui ordonna d'aller combattre le roi nabatéen, dont elle ne recevait plus régulièrement le tribut. Ce fut pour lui un bonheur immense. La bataille d'Actium (2 septembre 31) se livra sans lui. Par la défaite d'Antoine, il perdait un puissant protecteur; mais du même coup il était débarrassé de Cléopâtre, sa pire ennemie. Sans attendre la mort d'Antoine et de Cléopâtre, qui n'eut lieu qu'un an après, Hérode prit son parti avec décision et résolut de se rendre auprès d'Octave. Pour plus de sûreté, cependant, il fit, avant de partir, tuer le vieil Hyrcan, âgé de plus de quatre-vingts ans, qui pouvait rallier encore les légitimistes du parti asmonéen. Chaque absence de Jérusalem mettait le soupçonneux Hérode dans des transes; il se rassurait en faisant mettre à mort ceux qui lui paraissaient pour le moment les plus dangereux (1).

Au printemps de l'an 30, il vit Auguste à Rhodes. En l'abordant, il se dépouilla des ornemens royaux, parut en suppliant. Il avait été un parfait ami d'Antoine : il aurait la même amitié pour Octave; son amitié ne ferait que changer de nom. C'était sincère : Hérode était bien décidé à être toujours pour le Romain le plus puissant. Octave le crut sans peine et le confirma dans tous ses titres. Pendant l'été de l'an 30, il reçut Octave à Acre, puis il aida efficacement l'armée romaine dans les marches d'été le long de la côte de Palestine.

En août de l'an 30, après la mort d'Antoine et de Cléopâtre, Hérode vit Octave de nouveau. Il gagna cette fois pleinement sa partie. Auguste lui rendit Jéricho et tout ce qu'Antoine avait retranché de son domaine; il y ajouta quelques villes : Gadare, Hippos, Samarie, Gaza, Anthédon, Joppé et la tour de Straton. Hérode accompagna le vainqueur jusqu'à Antioche. L'année qui devait, selon les apparences, entraîner sa perte avait été bonne pour lui. Il avait échangé la protection d'un patron fantaisiste, destiné à mal finir, dominé qu'il était par la femme la plus dangereuse du monde, contre l'appui du patron le plus sûr, destiné comme lui à durer de longues années.

L'année suivante (29) fut horrible. Malgré tout ce qui s'était passé, Hérode aimait plus éperdument que jamais la séduisante et altière Mariamne. Celle-ci, à ce qu'il paraît, sans repousser entièrement ce beau lion terrible, l'aimait beaucoup moins. Mais

(1) C'est cette disposition, bien aperçue par le sentiment populaire, qui créa la légende chrétienne (Matth., II), Hérode faisant tuer tout, dès qu'il entend parler d'un roi des Juifs autre que lui.

par derrière, l'atroce Salomé lui disait tous les jours : « Il faut la tuer. » Pendant ses absences, il avait coutume de charger un homme de confiance de l'observer et de la faire mourir s'il ne revenait pas (1). Il avait paru, en particulier, craindre qu'Antoine ne songeât à prendre la femme qu'il aurait laissée veuve par sa mort. Hérode aurait dû être rassuré par le caractère fier et digne de Mariamne. Mais il est sûr qu'en politique la conduite d'Alexandra et de Mariamne était de nature à justifier tous les soupçons. Ces deux femmes semblaient courir d'elles-mêmes à leur perte. Dans une espèce de conseil privé, Hérode fit condamner à mort la femme qu'il adorait. Alexandra, dans cette circonstance, fut hideuse. Voyant qu'un sort semblable la menaçait, elle voulut détourner le coup, feignant de ne partager en rien les sentimens de sa fille. Au moment où on la conduisait au supplice, elle sortit furieuse, se jeta sur la malheureuse, la frappant au visage, lui tirant les cheveux, l'appelant mauvaise femme, ingrate, qui n'avait que ce qu'elle avait mérité. Ce fut dans la foule un cri d'horreur. Mariamne ne dit pas un mot, ne changea pas de couleur. Elle mourut sans vouloir regarder sa mère.

Hérode avait obéi, en cette circonstance, à sa folle dureté. Après le supplice, sa passion se réveilla ; dans son délire amoureux, il croyait voir présente la femme qu'il adorait et qu'il avait tuée. Il lui parlait, l'appelait, donnait ordre de la faire venir. Pour s'étourdir, il se jeta dans des débauches sans nom, dans une furie de chasses et de courses éperdues. Il faillit en mourir à Samarie. Le bruit de sa mort se répandit à Jérusalem. Alexandra voulut en profiter pour prendre le pouvoir (2). Elle chercha à gagner les commandans des deux forteresses de Jérusalem. Hérode enfin la fit tuer (28 av. J.-C.). Il revint à la santé, mais conserva une étrange irritation physique et morale. Sous le moindre prétexte, il envoyait au supplice ses serviteurs, ses meilleurs amis. Tous les despotes orientaux suivent, comme des machines lancées, la même pente fatale.

L'ambitieux cependant survécut. Tandis qu'il exista un reste des Asmonéens, Hérode ne put demeurer en repos. Une famille parente, ce semble, des Asmonéens s'était signalée, sous Antigone-Mattathiah, par son zèle légitimiste ; on les appelait « les fils de Baba ». Au moment du danger, un riche Iduméen, Costobare, les avait sauvés, et depuis douze ans, Hérode, malgré ses soupçons, n'avait pas

(1) Les deux récits de Josèphe, *Ant.*, XV, II, 5, et XV, VI, 3, sont sûrement des doublets d'un même récit, provenant de sources différentes, que Josèphe, selon un procédé très ordinaire dans la rédaction des Evangiles, a juxtaposés.

(2) Autre doublet peut-être entre Jos., *Ant.*, XV, III, 7, et XV, VII, 8.

réussi à découvrir leur retraite. Costobare, qui menait à la fois beaucoup d'intrigues, avait épousé Salomé, la sœur d'Hérode; un jour, fatiguée de son mari, Salomé révéla tous ses secrets à Hérode, qui fit sur-le-champ mettre à mort Costobare et les fils de Baba. Il n'y avait plus désormais un seul descendant des Hyrcan qui pût lui faire ombrage ou, comme dit l'historien juif, s'opposer aux violations de la Loi.

Selon les Juifs, ce moment de la vie d'Hérode marqua dans son existence un progrès dans la perversion, en ce sens que jusque-là il avait gardé quelques apparences de judaïsme, et que désormais sa vie fut une injure à la religion et aux lois du pays. C'est là une appréciation juive. En tout temps, la vie d'Hérode fut une injure aux lois morales. Ce qu'il y eut de nouveau, quand il n'eut plus rien à craindre pour son trône, c'est qu'il récolta les fruits du crime, qui sont, dans l'ordre politique, tout différent de l'ordre moral, un pouvoir fort, la prospérité, l'art. Les vingt ans qui vont suivre sont d'un caractère qui ne s'était pas vu depuis Salomon. Tenant moins compte des préjugés juifs, Hérode s'engagea, hors de la Loi, en effet, dans ce qui est le couronnement d'un pouvoir établi, les grands travaux d'art et d'utilité publique, les œuvres toutes profanes qu'on ne pouvait guère accomplir sans manquer à la Loi. Nous serions indulgens pour ces manquemens, si, d'un autre côté, ces œuvres n'eussent été en réalité bâties sur le sable, la vocation du peuple n'étant pas de cette nature et l'appelant ailleurs.

Comme Octave, Hérode était sorti de la période des cruautés nécessaires; il passait à l'ère des œuvres brillantes, qui font tout pardonner.

. . . . . .

Pour se justifier d'avoir fait massacrer les janissaires, Méhémet-Ali ne disait qu'une seule chose : « Si je ne les avais pas tués, ils m'auraient tué. » C'était vrai. Pour être, il faut détruire son ennemi : sans cela il vous détruira. Les meurtres odieux d'Aristobule, de Mariamne, étaient la condition de ce qui va suivre. Vouloir Hérode sans ses crimes, c'est vouloir le christianisme sans ses rêves, la révolution « sans ses excès ». Certainement, si Hérode n'eût pas supprimé Alexandra, Alexandra l'eût supprimé. Maintenant, grâce à l'extermination des derniers Asmonéens et à l'amitié d'Auguste, il est vraiment roi. Il va passer aux œuvres qui pèsent lourdement sur les peuples, mais font ce qu'on appelle les grands souverains.

II

A ce nouveau point de vue, on ne peut vraiment refuser à Hérode le titre de Grand, qui lui a souvent été décerné. Comme éclat, son règne égala celui de Salomon; quelque chose de large, de libéral, le domine; un vrai sentiment de la civilisation le conduit. Ce n'était nullement un Juif. Il aimait la mode et ce qui était alors à la mode, la vie grecque, avec toutes ses recherches, toutes ses élégances. Ses édifices rappelèrent les ouvrages de la plus belle antiquité. Il est inconcevable qu'un petit État ait pu suffire à de tels prodiges (1), quand on sait que d'ailleurs, pour marcher dans cette voie, Hérode allait se heurter contre les idées les plus étroites. Une majorité inflexible de vieux retardataires refusa, comme du temps d'Antiochus Épiphane, d'abandonner les anciennes mœurs et d'embrasser l'hellénisme. Hérode nous apparaît ainsi comme une sorte de khédive éclairé, faisant jouer l'opéra au Caire, patronnant des arts que ses sujets ne comprennent pas, que la religion officielle condamne, faisant taire les murmures des orthodoxes, parce qu'il s'est appuyé sur l'Europe et qu'il est presque seul détenteur de la richesse du pays.

La reconnaissance pour Auguste fut le premier mobile de ces innovations si éloignées du goût juif.

Presque toutes les provinces instituèrent, vers l'an 27 avant Jésus-Christ, des jeux quinquennaux en l'honneur d'Auguste. Hérode ne resta pas en arrière du mouvement général. Pour la célébration de ces jeux, il fallait un théâtre, un amphithéâtre, un hippodrome. Hérode improvisa tout cela. Jérusalem eut en peu de mois tous les édifices contre lesquels elle avait si énergiquement protesté cent cinquante ans auparavant. Le théâtre, situé probablement au sud de la ville (2), était richement décoré; de pompeuses inscriptions rappelaient la gloire du maître du monde. Il n'y avait pas de statues; mais parmi les motifs de décoration, il y avait des trophées affectant la forme humaine, qui excitèrent l'animadversion des Juifs. Hérode eut beaucoup de peine à les calmer. Il fut obligé d'aller lui-même au théâtre, de démon-

(1) Le tombeau de David, déjà pillé par Jean Hyrcan, dut être une ressource bien insuffisante.

(2) Un théâtre a été découvert par M. Schick à un kilomètre à peu près au sud de Bir-Eyyoub (*Palest. Expl. Fund*, 1887, p. 161-166). Josèphe dit que le théâtre était *dans* Jérusalem; mais cela doit sans doute s'entendre par à peu près. Si le théâtre et l'amphithéâtre eussent été dans l'intérieur de la ville, il en serait question, comme il est question de l'hippodrome, dans les accidens du siege. L'amphithéâtre était probablement dans le plateau au nord de Jérusalem.

ter ces mannequins devant les plus obstinés, et de leur montrer que ce n'était qu'un assemblage de bûches de bois portant des accessoires. Ces nigauds éclatèrent de rire. Tout devenait difficile avec des esprits étroits, sans instruction, obstinément renfermés dans leur culture bornée.

Ces nigauds pourtant avaient du bon et devançaient à quelques égards le sentiment moral du monde. Les jeux quinquennaux furent splendides. Hérode les avait fait annoncer dans tous les pays circonvoisins. Les populations y vinrent en foule, sans distinction de race ni de religion. Rien n'égala la splendeur des costumes, l'éclat des concours d'athlètes, de musiciens. Il y eut aussi des combats de bêtes, où de malheureux condamnés furent exposés à la dent des animaux féroces. Les bêtes étaient rares et chères; mais ce qui ailleurs n'excitait que l'enthousiasme de la foule fut accueilli avec indignation à Jérusalem. Les pharisiens protestèrent et trouvèrent horrible qu'on cherchât son plaisir dans le péril que couraient des malheureux. Toutes les vieilles mœurs leur paraissaient renversées; mais il n'y avait plus moyen de résister: le moindre murmure était puni de mort.

L'art de bâtir était, du temps d'Auguste, dans un de ses meilleurs momens, et la Palestine, le sous-sol même de Jérusalem, offraient des matériaux de premier choix. Hérode eut évidemment à sa disposition des architectes excellens et une population d'ouvriers sûrement étrangers à Israël. Lui-même, sans doute, voyait les plans et s'intéressait aux travaux.

Il y eut ce qu'on peut appeler un style hérodien, d'un aspect général ressemblant au dorique (1), à Jérusalem surtout, caractérisé en Palestine par le monolithisme et l'emploi des superbes matériaux fournis par le sous-sol, ailleurs par l'emploi des colonnes de granit, de porphyre, de syénite, de marbres venus d'Égypte. Une sorte de jalousie du sort s'est attachée à ces monumens. Peu d'entre eux ont subsisté jusqu'à nos jours; mais ce qu'on en voit par les yeux de l'esprit provoque la plus grande admiration.

Le culte d'Auguste était devenu la religion principale des provinces. Les temples de Rome et d'Auguste se multipliaient de toutes parts. Hérode en édifia pour son compte quatre ou cinq, à Césarée, à Sébaste, au Panium, en Batanée. Ces temples, surtout celui de Césarée, purent compter entre les plus beaux du temps. Il n'osa pas en élever à Jérusalem. Outre le théâtre, l'amphithéâtre et l'hippodrome dont nous avons parlé, il se construisit dans cette

(1) Les colonnes des portiques du temple, cependant, étaient de style corinthien.

ville un palais qui parut une merveille. En raison de l'interdiction de la peinture et de la sculpture, Jérusalem ne prêtait pas à un art complet; Hérode y suppléa par la délicatesse du travail du marbre et une fine polychromie. Ses parcs étaient délicieux, pleins d'arbres, de ruisseaux, de bassins, de tours pour les pigeons ramiers. Les fortifications massives qui l'entouraient servaient en même temps à la défense de l'Acra. Hérode donna aux tours les noms de Phasaël, de Mariamne, d'Hippicus (1). Cette dernière, conservée jusqu'à nos jours, à l'entrée de Jérusalem, est un des ouvrages du monde qui font la plus vive impression (2). Il travailla aussi à la vieille tour Baris, qui dominait le temple du côté nord; mais, du nom de son premier protecteur, il l'appela Antonia. Jéricho dut probablement son théâtre, son amphithéâtre, son hippodrome, à Hérode, qui souvent y fit sa résidence.

C'étaient sans doute plus ou moins des hommages à Auguste que les constructions élevées par Hérode hors de Palestine, et dont le nombre étonne vraiment. La vie, si brillante et si jeune, des villes de Phénicie à cette époque, fut en partie l'œuvre des Hérodes. Délivrées du spectre noir du judaïsme, qui menaçait de les dévorer, ces villes semblèrent revivre. Empêchés, d'ailleurs, en Judée, de donner carrière à leur goût pour les arts, les princes de la dynastie hérodienne se rabattirent volontiers sur les villes voisines. Hérode les combla de bienfaits, et ses dons s'étendirent jusqu'aux villes de la Grèce. Ascalon, Acre, Tyr, Sidon, Byblos, Béryte, Tripoli, Damas, Antioche, Rhodes, Chio, Nicopolis (Actium), Athènes, Lacédémone, reçurent des marques de sa générosité en fait d'érections monumentales. A Rhodes, le temple d'Apollon Pythien, à Antioche, la grande colonnade de la rue principale furent son ouvrage. Il était le bailleur de fonds du monde grec. Apprenait-il qu'une ville avait à réparer un édifice de gloire hellénique, tout de suite il envoyait l'argent nécessaire. Ayant ouï dire que les jeux olympiques étaient devenus pauvres et mesquins, il fit des fondations pour les prix et les sacrifices, si bien qu'une belle inscription lui conféra le titre d'agonothète perpétuel. Il y avait quelque chose de bizarre à ce que l'argent des pieux Juifs fût appliqué à des fins si profanes (3). L'État, par le mécanisme de l'impôt, fait que le contribuable borné par-

(1) Cet Hippicus paraît avoir été un favori d'Hérode.

(2) C'est la tour qu'on appela tour de David au moyen âge.

(3) Hérode, n'étant pas grand prêtre, ne touchait sûrement rien du temple; mais les cadeaux qu'il se faisait attribuer devaient être énormes.

ticipe à une foule d'œuvres qui lui sont indifférentes ou même antipathiques.

Plus solide, au point de vue d'un Juif sensé, fut la gloire qu'il s'acquit par ses créations de villes nouvelles. Samarie, ville bien plus hellénique que samaritaine depuis Alexandre, avait été affreusement victime du fanatisme asmonéen. Pompée et Gabinius l'avaient déjà relevée. Hérode (27 av. J.-C.) en fit une ville splendide, qu'il appela *Sébaste*, du nom grec d'Auguste (1). Il en augmenta beaucoup le périmètre et y installa six mille colonistes, vieux soldats et habitans des environs. Une superbe colonnade dominait la ville, et les restes s'en voient encore aujourd'hui.

Sa grande création de Césarée fut plus belle encore. Le port de Joppé était très mauvais; la Palestine, alors comme aujourd'hui, avait besoin d'un grand port qui la dispensât d'être tributaire d'Acre pour communiquer avec l'Occident. L'emplacement de la petite ville sidonienne appelée tour de Straton, parut à Hérode plus avantageux. Il commença par un *kæsarion* ou temple de Rome et d'Auguste, le plus beau qu'il eût élevé, et dont les colonnes, bizarrement transportées de leur place, font aujourd'hui notre admiration sur la *piazzetta* de Venise (2). Le temple, situé sur une colline au fond du port, était d'un effet admirable, surtout vu de la haute mer. Deux statues colossales y trônaient, celle d'Auguste en Jupiter olympien, celle de Rome en Junon. La dédicace s'en fit avec des jeux et une pompe extraordinaire, l'an 10 avant Jésus-Christ.

Le môle du port fut un chef-d'œuvre de construction, par la perfection du travail, les difficultés vaincues, le choix des matériaux, les raffinemens de commodité qu'il offrait aux gens de mer. Presque toutes les provinces avaient des villes du nom de Césarée (3). Hérode donna ce nom à la première de ses créations. Ses vues politiques furent moins justes. Il voulut que la population de la ville fût composée par moitié de Juifs et de païens, vivant les uns à côté des autres, en pleine liberté, sous leurs lois. L'*amixia* des Juifs se vit ici par une triste expérience. Le Juif palestinien d'alors, comme maintenant le musulman, ne pouvait exister qu'en régnant sur ses voisins. La vie sociale dans Césarée fut impossible. Les rixes y furent continues; les massacres,

(1) Aujourd'hui *Sébastieh*.

(2) Les deux colonnes de la *piazzetta* (une troisième est enterrée dans la vase, sous le débarcadère des gondoles) furent enlevées par les Vénitiens des décombres de Césarée.

(3) Suétone, *Aug.*, 60.

effroyables. A partir de la fin du 1er siècle, l'élément païen domina tout à fait; Jérusalem ne fut plus qu'une sous-préfecture dépendante de Césarée.

Après Auguste, Agrippa tint la seconde place dans les souvenirs reconnaissans d'Hérode. Des deux grandes salles du palais royal de Jérusalem, l'une s'appelait « salle de César », l'autre « salle d'Agrippa ». Anthédon reçut le nom d'Agrippium ou d'Agrippias. Les souvenirs de son père, de sa mère, de son frère se retrouvent dans les noms d'Antipatris succédant à Capharsaba, de Cypros, citadelle de Jéricho, de Phasaëlis, dans le Ghor. Lui-même, il donna son nom et toutes ses complaisances à l'*Herodium*, grande et superbe villa fortifiée, qu'il fit bâtir sur une colline isolée, à une lieue à peu près au sud-est de Bethléem. Les traces qui s'en voient encore donnent l'idée d'un superbe séjour; les chasses surtout devaient être aux environs tout à fait délicieuses. Alexandrium, Hyrcanie, Machéro, Massada, remises en état, constituaient un ensemble de forteresses comme peu de royautés en ont jamais possédé (1). Les constructions de Machéro, entreprises en quelque sorte contre nature, ces chambres d'une beauté merveilleuse, ces citernes inépuisables au milieu du site le plus terrible, élevées comme un défi au désert arabe, frappèrent d'admiration tous ceux qui les virent.

Beaucoup d'œuvres excellentes, supposant de la vigueur, de la suite dans les idées, une force armée bien entretenue, recommandèrent également Hérode aux bons appréciateurs des choses gouvernementales. Il fit cesser le brigandage dans les parages à l'est du lac de Génésareth, qui jusque-là avaient été livrés aux pilleries des nomades, en y établissant des colonies d'Iduméens et de Juifs babyloniens. Il plaça des colonies militaires à Gaba, en Galilée, à Hésébon. Le commerce, l'industrie, florissaient, et, plus d'une fois, le roi fit des actes inspirés par un sentiment libéral. Quand l'expédition d'Ælius Gallus partit pour traverser l'Arabie, avec le caractère d'une espèce d'expédition scientifique armée, cinq cents Juifs s'y joignirent et prirent leur part des difficultés énormes de l'entreprise.

L'hellénisme triomphait sur toute la ligne. Alexandre et Aristobule, fils d'Hérode et de Mariamne, faisaient leur éducation à Rome depuis l'an 23. Ils demeuraient dans la maison d'Asinius Pollion, étaient reçus dans celle d'Auguste. Cela dura cinq ou six

(1) La superbe construction rectangulaire d'Hebron est bien dans le style hérodien; mais, si elle était d'Hérode, Josèphe le saurait et le dirait; car il est très bien renseigné sur les constructions d'Hérode, et il l'est très peu sur celles d'Alexandre Jannée.

ans. Ils purent connaître Virgile et Horace. Les rhéteurs grecs, du reste, remplissaient Jérusalem. Le cercle littéraire d'Hérode était tout hellénique. La philosophie péripatéticienne s'y enseignait hautement, et nul effort n'était tenté pour mettre d'accord la science grecque avec les enseignemens de la *Thora*.

Dans cette espèce d'académie, qui n'arriva point à laisser d'elle une bien longue trace, Nicolas de Damas fut l'étoile de première grandeur. C'était un homme vaniteux, mais fort instruit, issu d'une grande famille de Damas, profondément versé dans la philosophie péripatéticienne. Il s'attacha à Hérode et fut conseiller intime dans les dix ou quinze dernières années de sa vie. Hérode n'avait reçu dans sa jeunesse aucune éducation hellénique; sur ses vieux jours, il prit goût à ces curiosités. Nicolas lui enseigna la philosophie grecque, la rhétorique, l'histoire. Il paraît que, pendant le voyage d'Hérode en Italie (18 av. J.-C.), il ne cessa, sur le navire, de causer philosophie avec lui. Il avait dix ans de moins qu'Hérode. Nous le verrons s'employer pour son maître dans les négociations les plus importantes, et continuer ses fonctions auprès d'Archélaüs. Le plus grand service, sans contredit, qu'il rendit à Hérode fut d'écrire cette vaste histoire universelle, en cent quarante-quatre livres, où les temps contemporains étaient traités avec les plus grands développemens. Si la vie d'Hérode nous est si bien connue, nous le devons surtout à Nicolas de Damas. Josèphe ne fit que l'extraire, en modifiant ses appréciations, mais en laissant les exagérations adulatrices. Si Hérode écrivit ses Mémoires, il usa probablement pour cela de la plume de Nicolas de Damas.

Ptolémée, frère de Nicolas de Damas, occupait une place importante à la cour du roi, auprès duquel on trouve encore un ou deux autres lettrés du nom de Ptolémée (1). Andromachos et Gemellus étaient deux Grecs distingués, qui prirent part à l'éducation de ses fils et tombèrent dans la disgrâce lors des troubles domestiques. Un certain Lacédémonien, Euryclès, joue dans ces affaires un triste rôle; un rhéteur, Irénée, semble aussi y avoir été mêlé. Le roi avouait parfois qu'il avait plus de penchant pour les Grecs que pour les Juifs. Le souvenir de la conversion forcée de son grand-père, le sentiment du ridicule dont sa circoncision le couvrait aux yeux des Grecs et des Romains, lui faisaient comme une chape de plomb qu'il portait avec impatience et avec une secrète révolte (2).

(1) Ptolémée, auteur d'une vie d'Hérode (probablement Ptolémée d'Ascalon), paraît un biographe du Ier siècle de notre ère.

(2) La génération suivante des Hérodes fut bien plus dévote. Voir *Orig. du christ.*, index.

Ses relations avec Rome continuaient d'être excellentes. Hérode ne cessa jusqu'au bout de posséder les bonnes grâces d'Auguste. La position d'un *rex amicus atque socius* n'était pas toujours commode : ces pauvres rois, hors de leur royaume, à Rome surtout, avaient bien des couleuvres à avaler. Là, dépouillant la pourpre et le diadème, ils n'étaient plus que de simples cliens. On les voyait, vêtus de la toge, entourer le César et s'empresser de lui rendre les plus bas offices. Les gens comme il faut, à Rome, n'avaient pour ces *reges* aucune estime. Dans leurs États, au contraire, ils étaient tout. Ils avaient sur leurs sujets droit de vie et de mort, et Rome, contente de sa suzeraineté, s'immisçait rarement dans leurs affaires intérieures. Leur pouvoir n'était pas par lui-même héréditaire. Pour obtenir qu'il le devînt, ils étaient obligés de redoubler de bassesses et de cadeaux.

Les *reges socii* n'avaient pas le droit de battre des monnaies d'or; rarement on leur permettait la monnaie d'argent. Hérode n'émit jamais que de la monnaie de cuivre. On s'étonne de cette infériorité; car, par ailleurs, sa situation ne fit que grandir. En l'an 20, Auguste vint en Syrie, et Hérode alla lui faire sa cour. En 18 ou 17, il alla à Rome voir ses deux fils Alexandre et Aristobule, qui y faisaient leur éducation; Auguste lui permit de les ramener avec lui en Judée. Il fit encore deux voyages près d'Auguste en 12 et 10.

Hérode fut aussi toujours le courtisan assidu d'Agrippa. Pendant le séjour d'Agrippa à Mitylène (23-21 av. J.-C.), il lui rendit visite. En l'an 15, Agrippa vint en Judée, offrit une hécatombe au temple de Jérusalem et donna un festin aux Hiérosolymites. La foule fut enchantée de sa piété, et le reconduisit jusqu'à la mer en lui jetant des fleurs. En l'an 14, Hérode fait une nouvelle visite à Agrippa; il traverse avec lui toute l'Asie Mineure, ayant en sa compagnie Nicolas de Damas. Les Juifs d'Ionie vinrent se plaindre à Agrippa qu'on les gênât dans l'exercice de leur religion, en particulier dans l'envoi des sommes à Jérusalem. Hérode fit plaider pour eux devant Agrippa par Nicolas de Damas, et ils obtinrent gain de cause.

Ces empressemens étaient largement récompensés. Hérode devenait de plus en plus puissant. Son domaine reçut de notables accroissemens, par suite de la faveur d'Auguste et d'Agrippa. Le tyran Zénodore, qui s'était formé, dans le nord du lac Houlé, à Panéas, dans la Batanée, la Trachonitide et le Hauran, un domaine assez étendu, encourageait d'une façon déplorable le

(1) Suétone, *Aug.*, 60.

brigandage, qui a toujours été endémique en ces contrées. Le pays de Damas en était infesté. Auguste donna à Hérode l'investiture de ces provinces. Son domaine s'étendit ainsi jusqu'aux montagnes du Hauran. Il existe encore, près de Canatha, un bel édifice, — un *Augusteum* peut-être, — probablement construit par lui, et la base d'une statue qui lui fut érigée par un Arabe du pays. Le pays était à cette époque fort sauvage. La civilisation n'y avait pas pénétré. Hérode commença l'œuvre qui en fit, dans les premiers siècles de notre ère, une région extrêmement riche. L'ordre fut du même coup rétabli à Damas. Hérode obtint à cette époque, pour son frère Phérore, la tétrarchie de la Pérée. Il fut ainsi, dans la Syrie du sud, le grand agent de la paix romaine, le mainteneur de l'ordre contre les nomades et les brigands.

Quoique le titre de roi des Juifs fût territorial et n'impliquât pas une juridiction sur les Juifs de la *diaspora*, Hérode exerçait à l'égard de ces derniers une sorte de protectorat, leur servant de défenseur ou leur fournissant des avocats devant les Romains. Sa famille, au Ier siècle de notre ère, jouera ce rôle d'une manière encore plus caractérisée.

Le règne d'Hérode fut, comme on voit, un très beau règne profane. Le progrès était immense. Si Israël avait été susceptible d'être tenté par la gloire mondaine, il eût salué son maître dans ce roi, circoncis après tout, qui lui donnait toutes les prospérités. Mais il était voué à l'idéal religieux. Il ne fit que se cabrer. Ces grandes choses, il faut bien le dire, n'avaient rien de national; ce n'était pas la nation qui les faisait : elles passaient par-dessus la tête d'Israël sans le toucher. Au vrai Juif, les travaux d'Hérode paraissaient des œuvres sans but ou des œuvres de pur égoïste qui s'imagine qu'il vivra toujours. Dans les gouvernemens qui coûtent cher, le peuple voit l'impôt qu'il paie et non le résultat atteint par l'impôt. Derrière tant de belles créations, le Juif s'obstinait à ne voir que les charges du peuple. « Malheur, dit le livre d'Hénoch, à qui bâtit sa maison avec la sueur de ses frères! Toutes les pierres de ces constructions profanes sont autant de péchés. »

Les plaintes de ces piétistes chagrins étaient sévèrement réprimées. Une police impitoyable faisait taire les murmures; les rassemblemens étaient interdits; de nombreux espions rapportaient au roi tout ce qui se passait. Deux ou trois conspirations, provoquées par les scandales des jeux scéniques, par le paganisme des monumens publics, ou par la formalité, nouvellement introduite, du serment politique, furent étouffées dans le sang. Le courage des victimes fut admirable; un parti de sicaires, mettant leurs poignards au service de la Loi, se forma; la soif des supplices devint ar-

dente, comme du temps des Macchabées; mais une bonne police vient à bout de tout. Les citadelles, notamment Hyrcanie, regorgeaient de gens qu'on mettait à mort après une courte détention. Les soldats, tous mercenaires, Thraces, Germains, Galates (1), frappaient à tort et à travers. Fort de l'autorité romaine, Hérode pesait sur ce petit monde d'un poids infini. Il avait trouvé l'élément lourd qui calme les fermentations méridionales. La rage était dans les cœurs; le silence était absolu.

Même quand tu es seul avec toi-même, ne maugrée pas contre le roi au fond de ta chambre à coucher, ne dis pas un mot contre l'homme puissant; car l'oiseau du ciel pourrait saisir tes paroles et les faire voyager; la gent ailée (2) pourrait rapporter ce que tu as dit.

III

L'extrême liberté avec laquelle Hérode traitait les choses juives l'amena à une idée dont la hardiesse nous étonne. Le temple rebâti par Zorobabel avait cinq cents ans; le style en devait paraître mesquin. Les palais voisins, par leur splendeur, lui faisaient honte. D'un autre côté, l'or abondait dans les trésors du temple et dans ceux du roi. Entraîné par son goût pour les bâtimens, Hérode conçut le projet extraordinaire de reconstruire l'édifice sacré et de l'agrandir considérablement.

Quand il communiqua cette idée aux Juifs, l'étonnement et la crainte furent extrêmes. On soutenait que toutes les richesses du roi ne suffiraient pas à un tel ouvrage; et si, le vieux temple démoli, on se trouvait dans l'impossibilité d'achever la construction du nouveau, quelle situation! Hérode rassura les timorés en leur disant que l'ouvrage ne serait commencé que quand on aurait en réserve les fonds nécessaires pour le terminer. L'opposition céda ou fut étouffée. Au fond, l'idéalisme d'Israël le rendait indifférent aux questions de pierres. Son peu de goût pour l'art faisait qu'il n'attachait aucun prix au style de l'édifice. Pourvu que le sacrifice ne fût pas interrompu, — et l'on prit pour cela les précautions les plus minutieuses, — le reste était d'importance secondaire. Le grand prêtre Simon, fils de Boëthus, paraît ne s'être mêlé de rien; il était d'ailleurs dans la main du roi d'une manière absolue.

L'ouvrage fut commencé l'an 19 av. J.-C. Les parties essentielles furent achevées en huit ans. Les portiques accessoires exigèrent beaucoup plus de temps; le tout ne fut terminé qu'en

1 Les Thraces étaient de race gauloise. Dès le Ve siècle avant J.-C., ils jouaient dans les villes grecques le rôle de soldats de police.

(2) Les mouchards du temps.

l'an 63, à la veille de la grande révolte. Le temple nouveau ne vécut ainsi à l'état complet que six ou sept ans. Quand Jésus et ses disciples s'y promenèrent, bien des choses, dans l'entourage de l'édifice central, n'existaient encore qu'à l'état provisoire.

Ce fut un travail des plus grandioses et vraiment colossal (1). Non seulement Hérode ne se servit d'aucune partie des vieilles constructions, mais il détruisit le soubassement et doubla en superficie le terre-plein, le poussant jusqu'aux restes de l'ancien palais de Salomon, qui formèrent l'angle sud-est. Les remblais portèrent l'enceinte rectangulaire, — le haram actuel, — à une hauteur immense au-dessus des vallées environnantes. On avait le vertige en y plongeant les yeux (2). La grande allée à quatre rangs de colonnes qui dominait le val de Cédron était une vraie merveille. On l'appelait le portique de Salomon. Les portes en contre-bas du talus, communiquant avec l'intérieur par des escaliers souterrains, n'interrompaient pas les colonnades.

On reproduisit toutes les dispositions du temple de Zorobabel, en les agrandissant. L'autel des sacrifices, refait par Judas Macchabée, fut reconstruit sur le même modèle. La prescription de bâtir l'autel avec des pierres non taillées, provenant du Livre de l'alliance, maintenant considéré comme synchronique de tout le code mosaïque, fut peut-être tournée par quelque artifice architectural (3).

Les matériaux étaient superbes, extraits pour la plupart du sous-sol de Jérusalem (4). Cette belle pierre *maléki* porte aux blocs de grandes dimensions. Le *mur occidental*, que les Juifs aujourd'hui vont baiser, en donne un spécimen; les blocs ont en moyenne six ou huit mètres de long. Les portiques offraient la coupe d'une basilique à trois nefs; les soffites étaient en bois peints et ciselés. Le module de la colonne (5) des portiques était environ de 1^{m},75, la longueur de 12 mètres. Un passage souterrain (6) menait le roi de la tour Antonia à la porte orientale du temple. Là se trouvait une tribune en forme de tour, où il était à l'abri de la malveillance de la foule.

(1) Voir Vogüé, *Temple de Jérusalem*, pl. XV et XVI.

(2) Les fouilles anglaises à l'angle sud-est ont confirmé l'assertion de Josèphe.

(3) On se demande si Zorobabel et Judas Macchabée observèrent la prescription supposée mosaïque.

(4) Vogüé, *Temple de Jérusalem;* Perrot et Chipiez, *Hist. de l'art*, t. IV, p. 178-218.

(5) Colonne trouvée par Clermont-Ganneau. *Archæol. Researches in Palestine.* Cf. *Journ. des Débats* du 24 oct. 1871.

(6) Noter l'escalier souterrain, avec sa colonne monolithe et ses ornemens juifs au plafond.

La distinction des parties réservées au grand prêtre, aux prêtres, aux Juifs laïques, aux femmes, aux non-Juifs, était rigoureuse. Des inscriptions hautaines (1) excluaient les païens. Jésus ne put manquer de les voir, et sûrement ce haram divisé en compartimens, où chacun était parqué suivant sa classe, dut lui paraître le contraire de son église, ouverte à tous.

Les précautions les plus minutieuses furent prises pour que rien, dans le travail de la reconstruction, ne fût de nature à blesser les puritains (2). Les prêtres présidèrent aux travaux de bâtisse et de menuiserie. Hérode n'entra pas une seule fois dans les parties d'où les laïques étaient exclus. Le *naos* fut construit par les prêtres seuls en dix-huit mois. Il se forma des légendes pour expliquer la hâte qu'avait le ciel de voir s'achever le travail sacré. La dédicace se fit avec solennité ; le roi à lui seul fit immoler trois cents bœufs. Les Juifs pieux se montrèrent assez contens et ne ménagèrent pas l'expression de leur admiration. Hérode eut là un moment de popularité juive qui dut lui paraître chose assez neuve. La gloire, au sens grec, était le mobile principal de sa vie. Ce temple prodigieux fut la grande œuvre de son règne. Il s'en pavana sur ses vieux jours. Le temple du monde fut la gloriole d'un vieillard. Voilà qui est un peu mesquin.

Ajoutons que ce temple dura peu. Il fut comme l'effort suprême qui précède la fin. Jésus le vit et n'aima que la veuve qui jetait une petite monnaie dans le tronc. L'église chrétienne n'en sortit pas : elle sortit de la synagogue et de la basilique, non du temple. Au point de vue de l'architecture, le temple, boîte fermée, ou plutôt boîte dans une boîte, à la façon égyptienne, avec son haram rectangulaire, comme les grands temples de Syrie et les Caabas arabes, donna la mosquée. Le temple d'Hérode, cependant, eut sa grande destinée historique, puisque les chrétiens de la première église de Jérusalem y furent fort attachés. Jacques, frère du Seigneur, y passait, dit-on, ses journées en prières. La dévotion y commença (3). Le monde très pieux où se recruta le premier christianisme fut dévot au temple ; on y allait comme maintenant les personnes religieuses vont à l'église passer des heures en prières. Et ces prières-là furent des prières exaucées ; ce furent les soupirs, les larmes des habitués de ce

(1) Le dé de pierre portant l'inscription en grec a été conservé. Clermont-Ganneau, Acad. des Inscr., *Comptes rendus*, 1872, p. 170-192.

(2) Ce qu'on raconta plus tard d'un aigle d'or consacré sur la grande porte du temple est peut-être une invention de sectaire, destinée à fomenter une révolution. Ou bien il faut dire que, dans ses derniers temps, Hérode s'appliqua moins à ne pas blesser les susceptibilités juives.

(3) Cela est sensible surtout dans l'Évangile de Luc.

lieu qui produisirent la plus grande révolution religieuse de l'histoire, une révolution qui n'a pas encore dit son dernier mot.

IV

Par la reconstruction du temple, Hérode compléta une similitude qui dut être rappelée fréquemment dans les harangues de ses adulateurs. C'était vraiment un « nouveau Salomon » que celui qui avait procuré à ses États une prospérité sans exemple, accumulé des richesses, goûté des jouissances infinies, construit des palais merveilleux, donné la paix à ses sujets, bâti le temple de Dieu. Pour plusieurs, c'était là un haut éloge; pour d'autres, il s'y mêlait les pensées d'une philosophie triste. Toutes ces splendeurs ne pouvaient rien contre la vieillesse, la maladie, la mort. Le roi employait tous les artifices pour dissimuler son âge, se teignait les cheveux; rien n'y faisait. Le créateur de tant de merveilles arrivait à sa fin, sans savoir ce qui se passerait après lui, sans savoir à qui seraient ces trésors, ces palais. Sa vie n'avait été qu'une série d'inquiétudes, de soucis. Et, en définitive, à quoi bon travailler ainsi pour le vide? Vanité des vanités (1)!

Le premier Salomon avait été perdu par les femmes; le second le fut aussi. Hérode fut marié dix fois; on lui connaît au moins quinze enfans. Toujours la coutume juive avait reconnu aux rois le droit d'avoir plusieurs femmes. Les Asmonéens, cependant, ne paraissent jamais avoir profité de ce droit. Hérode en usa largement. Sa grande faute fut son mariage avec Mariamne l'Asmonéenne, qui introduisit dans sa famille les prétentions dynastiques contre lesquelles il avait lutté victorieusement au début de sa carrière. Nous avons vu cette situation contre nature aboutir au meurtre de Mariamne, suivi d'affreux remords. Douze ans après, la situation se reproduisit presque la même. Alexandre et Aristobule, les fils de Mariamne, revinrent de Rome, où ils avaient fait leur éducation dans le monde le plus brillant. Ils plurent beaucoup à Jérusalem; on leur trouva de la dignité, un air tout royal; on se souvint de leur mère, de leurs ancêtres, souverains légitimes du pays. Ils eurent un parti: les princes sont presque toujours perdus par leur parti.

Le soupçonneux Hérode ne fut pas sans voir tout cela. Sa sœur Salomé, pleine d'une haine sombre contre tout ce qui restait du sang asmonéen, et son frère Phérore envenimèrent la chose. On calomnia les jeunes princes; peut-être aussi ne furent-ils pas

(1) Ecclésiaste, II, 20 et suiv. C'est ce qui porte à placer sous Hérode la composition de l'Ecclésiaste; mais nous croyons le livre un peu plus ancien.

exempts de reproche. La popularité les portait; on leur prêtait la pensée de venger la mort de leur mère ; cette pensée, ils l'avaient sans doute. On prétendait que, quand ils voyaient sur des femmes de leur père des vêtemens qui avaient appartenu à Mariamne, ils s'emportaient, leur disaient qu'on leur arracherait ces belles robes, qu'elles iraient vêtues de sacs. Le crime engendre le crime. Il est sûr que l'œuvre d'Hérode courait le plus grand danger qu'elle eût rencontré jusque-là. La famille asmonéenne une fois rétablie, le fanatisme qu'il avait comprimé allait reparaître ; son règne aurait été non avenu.

Hérode dissimula d'abord ; il fit épouser à Aristobule Bérénice, fille de Salomé ; à Alexandre, Glaphyra, fille d'Archélaüs, roi de Cappadoce. Les jeunes princes devinrent plus imprudens. Pour apaiser leur orgueil, Hérode donna une haute place à la cour à Antipater, fils de Doris, sa première femme, qui jusque-là avait été tenu à l'écart. Il ne cachait pas qu'il le destinait au trône après lui ; il le présentait à Auguste et à Agrippa comme devant être son successeur.

L'an 12, le vieux roi prit un parti décisif ; il se rendit en Italie avec Alexandre et Aristobule, pour les accuser devant Auguste. Il trouva ce dernier à Aquilée. Auguste fut plein de tact. Sur un signe de lui, les deux fils de Mariamne tombèrent aux pieds de leur père, qui leur ouvrit les bras. Antipater feignit de prendre part à l'émotion générale ; Hérode donna trois cents talens pour les largesses qui se firent lors de l'inauguration du théâtre de Marcellus ; tous revinrent en Judée.

Les intrigues de cour reprirent de plus belle. Les femmes, les eunuques, les valets s'en mêlèrent. Ce brillant palais de marbre devint un enfer. Les tortures se succédaient sans trêve, appliquées à tort et à travers, sur le moindre soupçon. Hérode, par momens, paraissait fou ; il poussait des cris terribles durant son sommeil. Les malheureux mis à la question mouraient presque tous. On fabriqua des fausses lettres. Dans ce feu croisé d'intrigues et de délations, le grand prêtre Simon, fils de Boëthus, fut destitué et remplacé par Matthias, fils de Théophile, qui appartenait, au moins par ses alliances, à la famille de Boëthus.

Si, dès ce moment, Hérode ne fit pas subir à ses fils le sort de leur mère, c'est que deux gros embarras l'arrêtèrent. Archélaüs, roi de Cappadoce, vint à Jérusalem pour défendre sa fille et son gendre, et calma un peu les choses. D'un autre côté, Hérode, vers le même temps, encourut assez sérieusement la disgrâce d'Auguste, pour une expédition contre les Arabes, où l'on ne voit pas bien quels furent les torts du roi. Nicolas de Damas, en cette cir-

constance, lui rendit des services signalés. Le nuage qui s'était un moment élevé dans les relations de l'empereur et du roi se dissipa. Cette réconciliation fut l'arrêt de mort des deux princes. Auguste permit à Hérode de tenir à Béryte, la ville romaine du pays, une sorte de conseil supérieur de la famille et des hauts fonctionnaires de la province, où la conduite des jeunes gens serait examinée. Ce singulier tribunal, composé de cent cinquante membres, conféra à Hérode le droit de traiter les accusés comme il l'entendrait. Les Romains seuls, en particulier Sextius Saturninus et ses trois fils, trouvèrent cela excessif. Nicolas de Damas engagea aussi le roi à la clémence. Le parti du vieil ambitieux était pris : les deux fils de Mariamne furent étranglés à Sébaste (an 7 av. J.-C.). Pour le coup, le spectre d'une résurrection asmonéenne était écarté.

Hérode était comme tous les créateurs ; il regardait sa création comme sa propriété et prétendait en disposer après sa mort. Antipater, pour le moment, était hors de ligne et déclaré héritier présomptif. Mais rien n'était plus possible avec la volonté du roi, obstiné dans son plan général, devenu versatile dans les questions de détail. Antipater trouvait que son père vivait trop longtemps, ou on le lui faisait dire. Des débauches secrètes venaient compliquer le tout ; ces ambitieux étaient par-dessus le marché des gens de mauvaise vie. Les tortures d'esclaves recommencèrent d'une effroyable manière. A propos de la mort de Phérore, on parla de poison. Tout le monde fut suspect. Le manque absolu de sentiment moral qui caractérisait cette cour finissait par arriver à l'impossibilité de vivre ; tous cherchaient à exterminer tous. Auguste et les hauts fonctionnaires romains mettaient seuls un peu de raison dans ce monde de scélérats. Un moment même, Hérode songea à faire tuer sa sœur Salomé, qui avait inauguré à la cour ce système horrible de délations et de meurtres. Antipater fut chargé de chaînes et destiné au supplice.

Sur ces entrefaites, Hérode tomba malade et vit qu'il allait mourir. Alors ce fut une fièvre galopante de fureurs et de résolutions contradictoires. Chaque jour il change son testament, selon qu'une veine de soupçons chasse l'autre. En général, il inclinait vers les enfans qu'il avait eus de la Samaritaine Malthacé. Un moment, ce fut Antipas, son plus jeune fils, qui eut tout ; puis il rentra dans ses hésitations. Le roi mourant était plus méchant que jamais ; l'approcher était dangereux. Ce qui l'irritait surtout était la pensée que sa mort serait un sujet de joie pour ses sujets.

La terreur qu'inspirait sa garde, composée de Germains, de Thraces, de Galates, était telle qu'on continuait d'exécuter les or-

dres qu'il donnait. Le fanatisme, cependant, comprit qu'un grand poids allait cesser de peser sur lui. A la nouvelle de sa fin prochaine, deux docteurs très connus, et qu'entourait une nombreuse jeunesse, Judas fils de Sariphée et Matthias fils de Margaloth, poussèrent leurs élèves à purifier la ville des scolies païennes qu'Hérode y avait introduites. Ils montaient surtout les esprits à propos d'un aigle d'or que, sans doute pour quelque fête romaine, on avait appliqué en guise de trophée sur la porte principale du temple. Les deux docteurs ordonnèrent à leurs élèves d'aller abattre cet aigle, même au péril de leur vie. En plein jour, les jeunes fanatiques y coururent et mirent l'aigle en pièces. On arrêta les deux docteurs et une quarantaine d'exaltés. C'était la mort qu'ils voulaient. Conduits devant le roi, ils réclamèrent en quelque sorte ce qu'ils avaient mérité. Hérode rassembla les notables de la nation au théâtre et s'y fit porter en litière. Il fut menaçant, tous tremblèrent. L'assemblée demanda le supplice des coupables. Les chefs furent brûlés vifs; le grand prêtre Matthias fils de Théophile, qui avait pactisé avec l'émeute, fut remplacé par son beau-frère, Joazar fils de Boëthus.

La maladie du roi faisait des progrès effrayans. On le transporta aux eaux de Callirhoé, près de Machéro; on lui fit prendre des bains d'huile chaude; il faillit mourir. On le ramena à son palais de Jéricho. Il fit répandre de fortes largesses parmi les soldats. Dans son délire (1), il ne parlait que des moyens atroces par lesquels on pourrait amener les Juifs à être tristes le jour de sa mort; il rêvait de massacres; il cherchait à se tuer. Un moment le palais se remplit de hurlemens. Antipater, de sa prison, entendit ces cris, crut son père mort, et voulut persuader aux geôliers de le laisser sortir. Le chef des geôliers resta incorruptible et transmit au vieux roi la proposition que lui avait faite Antipater. La rage du mourant n'eut plus de bornes. Se dressant sur son coude, il ordonna de tuer son fils et de l'enterrer sans pompe à Hyrcanie. Auguste, que cette triste histoire avait fort ennuyé, dit en apprenant ce meurtre : « Voilà un homme dont il vaut mieux être le porc que le fils (2). »

Hérode vécut cinq jours après le meurtre d'Antipater. Pendant ce temps, il trouva moyen de changer encore une fois de testament. Archélaüs reçut la Judée et la couronne royale; Antipas

(1) On ne peut prendre au sérieux ce que raconte Josèphe, *Ant.*, XVII, VI, 5; IX, 2; *B. J.*, I, XXXIII, 6, 8. Peut-être y eut-il des otages renfermés dans l'hippodrome de Jéricho, qu'on relâcha après la mort du tyran. Le même conte se lit dans le Talmud, attribué à Jannée. Derenbourg, *Palestine*, p. 163-164.

(2) Macrobe, *Saturn.*, II, ch. IV.

eut la tétrarchie de Pérée et de Galilée; Philippe eut l'ancien pays de Zénodore; Panéas, la Gaulanitide, la Trachonitide, la Batanée, aussi avec le titre de tétrarque (1). Salomé, tous les membres de la famille hérodienne, Auguste, Julie, reçurent des legs énormes.

Les funérailles furent superbes, présidées par Archélaüs. Le corps fut porté de Jéricho à Hérodium sur une litière d'or capitonnée de pierres précieuses; le drap mortuaire était écarlate, le corps vêtu de pourpre, la tête ceinte du diadème, surmonté d'une couronne d'or, le sceptre à la main. Toute la famille était groupée alentour. L'armée suivait, divisée en ses différens corps : d'abord les gardes du roi, puis le régiment thrace, puis les Germains, puis les Galates. Puis venaient le gros de l'armée, comme si l'on allait à une expédition, et cinq cents domestiques portant des parfums. Hérode fut enterré dans son château favori. Le tombeau d'Hérode que l'on voyait près de Jérusalem n'était qu'un cénotaphe.

Le jour de la mort d'Hérode figura dans l'*album* des fêtes d'Israël comme un jour de joie. Le christianisme naissant, dans ses légendes, peignit aussi Hérode sous les plus noires couleurs. La famille de Jésus, en particulier, paraît avoir été contre lui une officine de calomnies. Il crut arrêter le christianisme dans son germe; il voulut tuer le petit Jésus; il extermina les innocens de Bethléem. La liste des crimes réels d'Hérode est assez longue pour qu'on ne l'amplifie pas de crimes apocryphes. Jésus n'était pas né quand Hérode mourut à Jéricho. Mais, en un sens, il est très vrai qu'Hérode voulut tuer Jésus. Si son idée d'un royaume juif profane eût prévalu, il n'y aurait pas eu de christianisme. Israël ne connut plus désormais de poigne comme la sienne; la liberté profita de l'affaiblissement de l'autorité. Hérode Antipas, Hérode Agrippa, les procurateurs romains, seront de faibles obstacles au développement des mouvemens intérieurs dont Israël porte le germe en son sein.

Ernest Renan.

(1) Le mot tétrarque ou tétradarque est ancien grec. Il signifie chef de tétrade ou de quartier d'un pays divisé en plusieurs parties.

LE

SOCIALISME ET LA LIBERTÉ

La liberté, croyons-nous, est l'essence même du progrès. Un certain nombre de socialistes professent ouvertement l'opinion contraire. Saint-Simon proscrit la liberté, qui n'est, à l'entendre, qu'un élément de destruction propre aux « époques critiques », mais ne saurait être un principe de vie dans les « époques organiques (1) ». On pourrait même se demander, écrit Dupont-White, qu'on peut classer parmi les socialistes inconsciens, si *Progrès* et *Liberté* sont choses compatibles en elles-mêmes (2). A vrai dire, tous les pontifes de la secte ne tiennent pas le même langage. Si M. Domela Nieuwenhuis, chef des socialistes hollandais, proclame sans détour que « la question sociale ne trouve point sa solution dans les parlemens, mais dans la rue », l'ancien officier allemand von Vollmar, que les *jeunes* qualifient, il est vrai, de « socialiste rassasié », préconise, au moins pour un temps, le parlementarisme, et Liebknecht, Liebknecht lui-même a lancé ce prudent aphorisme : « Parlementaire dans les moyens qu'il emploie, le parti est révolutionnaire quant aux buts qu'il poursuit. » Au demeurant, ce parti demande généralement, sans se soucier de l'énorme contradiction dans laquelle il tombe, une liberté politique sans frein, une servitude économique sans limites. Le programme d'Erfurt (octobre 1891) réclame non seulement le suffrage universel égal, direct, et le scrutin secret, pour tous les membres de l'empire âgés

(1) Comme celle dans laquelle il est temps d'entrer, poursuit-il, après la période critique, ouverte depuis que la réformation de Luther a détruit le moyen âge, époque organique.

(2) *L'Individu et l'État*, p. 256. Voir le même ouvrage, p. 280.

de plus de vingt ans, *sans distinction de sexe*, dans toutes les élections et dans tous les votes, mais encore « la suppression de toute limite des droits politiques, sauf aux personnes sous tutelle; la législation directe par le peuple au moyen du droit d'initiative et de *veto;* l'autonomie administrative du peuple dans l'empire, l'État, la province et la commune; l'élection des fonctionnaires par le peuple; l'abolition de toutes les lois qui bornent et oppriment la libre expression de l'opinion; le droit d'association et de réunion; l'abolition de toutes les lois qui, au point de vue du droit public et privé, subordonnent la femme à l'homme, etc. »

Nous nous proposons de montrer que le socialisme aboutit, par l'établissement de la tyrannie économique, à la suppression de toutes les libertés.

I

Il en est ainsi, sans nul doute, du communisme proprement dit.

Le *Manifeste de* 1814 (*Das kommunistische Manifest*), œuvre fondamentale de Karl Marx, énonce trois propositions essentielles. La première et la plus importante est ainsi conçue : « Suppression de la propriété privée, qui n'existe, pour le petit nombre, qu'à condition de ne pas exister pour la foule. » Comme tout le monde ne peut pas être propriétaire, personne ne doit l'être. M. P. Lafargue exprimait la même pensée sous une autre forme, en mai 1892, dans une conférence faite à l'hôtel de la Société de géographie : « Le prolétariat, maître des pouvoirs de la commune et de l'État, imitera l'exemple que lui a donné la bourgeoisie au siècle dernier; après avoir exproprié politiquement la classe capitaliste, il l'expropriera économiquement; il *socialisera* la propriété capitaliste : alors il y aura non seulement mise en commun des moyens de production, mais encore mise en commun des moyens de jouissance. » En Australie, dans les colonies de Victoria et de la Nouvelle-Galles du Sud, dominées par les radicaux socialistes, les Chambres ont été saisies de propositions tendant à faire passer la terre, par voie d'expropriation, dans les mains de l'État.

Supprimer la propriété privée, c'est tarir la source même de toute liberté dans la race humaine. L'homme naît assurément propriétaire non seulement de ses membres, mais encore de son esprit. Il a reçu ses facultés variées et puissantes pour les employer. C'est violer audacieusement la loi de sa nature que de lui lier les pieds et les bras ou de condamner son intelligence à l'éternelle torpeur. Mais s'il emploie ces facultés, c'est d'abord, selon toute ap-

parence, pour acquérir ce qui lui manque : pour se vêtir, s'il a froid ; pour se nourrir, s'il a faim. L'emploi naturel et nécessaire des facultés humaines consiste donc, pour l'homme, à recueillir le fruit de son travail. On ne peut pas le lui ravir, même au nom de la communauté, sans porter à sa liberté la plus grave de toutes les atteintes. Cette démonstration a été faite mille fois, et cependant elle est encore à refaire. Le plus implacable des esclavages est cette séquestration totale de la personne humaine, cette confiscation absolue du travail humain.

La propriété s'individualise d'autant plus nécessairement que les hommes naissent avec des facultés très inégales. L'un, robuste et laborieux, produit beaucoup ; l'autre, paresseux et débile, produit peu. Sans doute il n'en est pas ainsi de tous les animaux qui vivent en communauté. Que de fois on nous a dépeint les abeilles voltigeant sur les arbustes sans se tromper dans leur choix, puis, à leur retour dans la ruche, y travaillant en architectes infaillibles ! On a remarqué souvent que, parmi ces mouches industrieuses, il n'y a ni diligent ni paresseux, ni riche ni pauvre, parce que tout est gouverné par un guide invariable, l'instinct (1). Mais la société des hommes ne ressemble ni à la ruche ni à la fourmilière, parce que l'homme, né libre, diffère entièrement de l'animal, esclave de l'instinct. Étant libre, il est responsable : responsable, dans l'ordre moral, de ses bonnes et de ses mauvaises actions ; dans l'ordre économique, de son travail et de son inertie. C'est en vertu de cette responsabilité qu'il s'enrichira *lui-même* par l'un, qu'il s'appauvrira *lui-même* par l'autre. C'est ce qui semble intolérable à quelques réformateurs, et c'est pour eux un motif de chercher querelle à Dieu, si toutefois ils ne craignent pas de se compromettre en paraissant croire à l'existence de Dieu. Mais l'homme, quoique capable de retarder la marche de la civilisation ou même de marcher à reculons vers la barbarie, est impuissant à reconstruire l'édifice de la société sur un plan nouveau, contraire au plan divin. Il ne peut pas, sous prétexte de « corriger l'abus des suprématies naturelles » et de « redresser la nature (2) », anéantir le principe de la propriété privée parce que, ne pouvant pas extirper la liberté de l'âme humaine, il ne saurait tuer la responsabilité.

Les économistes, démontrant la légitimité de la propriété privée par sa nécessité sociale, ont établi que, si l'homme n'accumulait pas pour lui les fruits de sa pêche, de sa chasse, de sa

(1) Thiers, *De la Propriété*, liv. II, ch. IV.
(2) Expressions empruntées à *l'Individu et l'État*, p. 55.

culture, il ne se donnerait pas la peine de produire; qu'il renoncerait à tous les métiers exigeant du temps et de la réflexion s'il n'avait la certitude d'en recueillir les produits; enfin que, s'il s'arrêtait un instant dans son effort sur la nature, celle-ci redeviendrait sauvage. Il ne peut être contesté, par exemple, que la culture fut, de tout temps, rudimentaire sous le régime de la propriété collective et qu'un village arrivait très difficilement à défricher collectivement l'étendue inculte de son territoire. Laissant de côté les résultats, nous nous bornons à constater que le communisme, en paralysant par la suppression de la propriété privée le libre essor des facultés humaines, remplace l'organisation naturelle de la société par une organisation artificielle : « La société est une organisation qui a pour élément un agent intelligent, moral, doué de libre arbitre, perfectible (1), » ou elle n'est pas.

Cependant, dès que l'homme ne travaillera plus pour lui-même, mais pour la communauté qui lui commandera son travail, il faudra, pour empêcher la richesse et la pauvreté de renaître sous une forme quelconque, proscrire l'inégalité des salaires. Ce premier pas fait, comme l'ouvrier habile ou robuste ne se soucierait pas de dépenser pour autrui toute la force de ses bras, toute la fécondité de son intelligence, il deviendra nécessaire de le surveiller. On arrive par là même, ainsi que l'a fait ressortir M. Thiers (2), à « faire travailler sous les yeux les uns des autres les membres de la société nouvelle ». Il faudra donc forger une nouvelle chaîne, c'est-à-dire fonder l'obligation perpétuelle, universelle, inexorable du travail en commun. Mais si l'on accorde ensuite, après la remise des salaires, même égaux, la jouissance en particulier, l'hydre va renaître, parce que l'ouvrier sobre et laborieux sera certainement tenté, soit d'économiser pour sa famille, soit de prévoir pour son propre compte la maladie ou le chômage et de se réserver un pécule. Comme on ne déracinerait pas ce penchant, et comme on ne peut pas mettre incessamment une légion de surveillans aux trousses des travailleurs, la jouissance en commun devrait évidemment succéder au travail en commun. Quiconque mangerait hors de la table commune ou s'habillerait hors du magasin général serait un délinquant. Nous assisterions à l'établissement de la plus effroyable tyrannie que l'imagination puisse concevoir, mais toute accumulation secrète conduit à la formation d'un capital et, pour empêcher un tel abus, il n'est pas de sacrifice auquel on ne se résigne.

(1) Bastiat, *Harmonies économiques.*
(2) *De la Propriété*, liv. II, ch. II.

Toutefois, dans cette Jérusalem nouvelle, la famille reste une gêne. Selon l'organisation naturelle de cette société qui paraît si défectueuse aux communistes, l'homme choisit une femme, l'épouse, a des enfans et travaille pour eux. Qu'on les lui laisse, remarque encore M. Thiers, et vous n'extirperez plus de son cœur le désir de leur donner le bien de la communauté tout entière. Aussi Karl Marx a-t-il énoncé, dans son manifeste de 1847, cette seconde proposition : « Suppression de la famille, car la famille bourgeoise repose sur le capital et l'acquisition privée. » Cela suffit, et Karl Marx est, après tout, rigoureusement logique, car il n'y a pas, pour le travail individuel, pour l'appropriation individuelle, de stimulant plus énergique que la perspective, laissée au père, de transmettre à sa descendance le fruit de son labeur. Le communisme ne reculera donc pas devant cette seconde tentative, bien qu'elle soit le défi le plus éclatant à l'humanité, l'attentat le plus téméraire et le plus impardonnable à la liberté naturelle de l'homme. Tout le monde, aujourd'hui, peut vivre à sa guise, et quiconque se propose, comme un but idéal, de se vouer au bonheur des millions de femmes et d'enfans répandus sur le territoire national, peut garder le célibat. Il s'agit de *supprimer* la famille, c'est-à-dire de décréter l'obligatoire promiscuité des femmes et des enfans. La mère sera donc *tenue* d'abandonner sa fille (Karl Marx ne dit pas à quel moment) et de ne plus même la connaître ; il sera donc *interdit* aux parens, car il y aura toujours des parens, de protéger l'enfance de leurs rejetons, à plus forte raison, cela va sans dire, de développer et de cultiver leur intelligence, de leur inculquer le sentiment du bien. Enfin, pour mieux discréditer la famille, on flanque le substantif d'une épithète malsonnante : « famille bourgeoise », a-t-on dit, comme si l'union légitime de l'homme et de la femme avec ses conséquences était l'apanage d'une classe et n'était pas contemporaine du genre humain ! Cet incroyable effort pour faire descendre, par la plus odieuse des contraintes, l'homme au rang de la brute, mérite néanmoins, paraît-il, certains applaudissemens, puisqu'il faut à tout prix exterminer l'héritage pour empêcher la reconstitution de la propriété privée.

Mais Karl Marx ne s'arrête pas à mi-chemin, et la dernière proposition du manifeste est ainsi conçue : « Suppression de la nationalité. » Les prémisses mènent en effet à cette conclusion. Si je ne suis pas propriétaire de mon champ, disait déjà M. Thiers aux communistes de 1848, la France ne l'est pas davantage de ce qu'elle occupe du Rhin aux Pyrénées, l'Angleterre de ce qu'elle occupe du Pas de Calais aux îles Hébrides. Ce raisonnement a

troublé quelques traînards du communisme, et l'on trouve dans le programme de Gotha (mai 1875) cette phrase entortillée : « Le parti socialiste ouvrier d'Allemagne, bien qu'agissant *tout d'abord* dans le cadre national, a conscience du caractère international du mouvement ouvrier. » Mais M. Paul Leroy-Beaulieu a repris l'argumentation de l'illustre homme d'État avec un surcroît de vigueur et démontré (1) que non seulement on ne peut pas remplacer logiquement la propriété privée par la propriété communale ni par la propriété nationale, mais encore que, si la lune était par hasard habitée et qu'on trouvât quelque moyen de correspondre avec elle, les hommes de la terre devraient admettre ceux de la lune à partager la jouissance du sol terrestre. C'est ce que vient de faire encore, avec beaucoup de verve, M. Yves Guyot (2), commentant cette autre phrase du même programme : « L'affranchissement du travail exige la transmission des instrumens de travail à la société tout entière... » Tout entière ? Mais alors cette organisation engloberait le Mongol errant du désert de Gobi, le Fuégien de la Terre de Feu, le Touareg du Sahara, qui devraient pouvoir réclamer leur part dans « la distribution du produit général du travail (3) ». On se récrie. Mais qu'est-ce donc alors que cette société « tout entière » et suivant quelle règle groupera-t-on les participans (4) ?

C'est une nouvelle violation, et non la moins impudente, de la liberté humaine. Comment ? je n'aurai plus le droit de rester Français, Anglais, Allemand, alors même que, de toutes mes forces et de toute mon âme, je voudrais rester citoyen de la France, de l'Angleterre et de l'Allemagne ? Il faut, de toute nécessité, toujours en vue d'empêcher la reconstitution de la propriété privée, que je devienne, à mon corps défendant, citoyen de l'univers ! Je ne pourrai pas plus abdiquer ma patrie que la conserver ! Cependant M. Dupont-White, après avoir reproché vivement aux économistes de détourner le mot « liberté » de son véritable sens en tâchant de persuader aux peuples que leur liberté consiste à réserver la plus grande somme possible d'affaires à l'action des individus (5), s'écrie : « On ne s'y trompera pas : *la liberté que tout mortel adore*, c'est l'indépendance de la

(1) *Le Collectivisme*, 3e édit., p. 81.
(2) *La Tyrannie socialiste*, liv. II, ch. II.
(3) Voir encore le programme de Gotha.
(4) M. Yves Guyot se demande si l'on prétend constituer une seule société collectiviste, par exemple, entre les cent treize millions d'hommes qui habitent l'empire russe ou dans l'empire d'Autriche avec ses Allemands, ses Hongrois, ses Tchèques, ses Polonais.
(5) *L'Individu et l'État*, p. 3.

nation... Tout ce qui s'est osé, rêvé, tramé, chanté en son nom, tout cela, vu de près, n'est qu'une variante de cet éternel projet des peuples de s'appartenir. » Sans doute! L'indépendance d'un peuple est la première et la plus précieuse de ses libertés; mais voici que le communisme l'immole avec toutes les autres. Cette nation compacte, homogène, que l'affinité des races, la situation géographique, la communauté des traditions, des croyances, des souffrances, des intérêts, le sang versé sur les mêmes champs de bataille, un même patrimoine intellectuel, un même trésor de gloire, ont lentement formée, dont on ne peut distraire une parcelle sans la défigurer et sans l'atteindre jusqu'au fond du cœur, elle s'absorbe, elle s'abîme dans la confusion de toutes les races, elle se perd dans un gigantesque chaos. A l'indépendance des nations et, par conséquent, des membres qui composent chacune d'elles succède la complète unité dans l'absolue servitude (1). Tel est probablement le rêve des « internationalistes » qui, dans un journal français, *le Parti ouvrier*, s'efforcent de ruiner la superstition nationale et de ceux qui provoquèrent, après les dernières élections législatives, une bagarre sanglante dans les rues de Roubaix en poussant ce cri de ralliement : *A bas la Patrie!* ou, d'après une autre version : *A bas les patriotards* (2)!

II

Le collectivisme — du moins celui que l'ancien ministre autrichien Schœffle a décrit dans sa *Quintessence du socialisme* — diffère du communisme proprement dit en ce qu'il fait entrer en ligne de compte dans la répartition des produits non seulement la quantité, mais la valeur du travail accompli par chaque ouvrier. Il affecte, en outre, de conserver à chacun la libre détermination de ses besoins. Il se vante de ne pas supprimer complètement la richesse individuelle, détruisant la propriété privée des moyens de production, mais respectant la propriété privée des moyens de consommation, mettant en commun les moyens de production et non les produits. Il supprimerait la monnaie; mais, voulant conserver la mesure des valeurs, il lui substituerait des bons représentant l'unité de temps du travail social, eux-mêmes susceptibles de former une épargne, non un capital. Il permettrait donc une certaine épargne individuelle, non reproductive, en

(1) Cette partie de la thèse communiste est vivement combattue par quelques « indépendans » et notamment par M. Protot.

(2) M. J. Guesde, dans une lettre adressée au *Temps*, reconnaît qu'on a pu pousser le second cri, mais non le premier. (11 septembre 1893.)

même temps qu'il instituerait l'épargne collective; celle-ci sous sa forme la plus perfectionnée et reproductive. Le collectivisme déclare même qu'il respecterait l'héritage (1). Toutefois la ressemblance est grande entre les deux systèmes, et nous excusons volontiers les « socialistes révolutionnaires » français de prendre sans cesse dans le langage courant un mot pour l'autre (2). La liberté de l'homme et du citoyen est, sous l'un comme sous l'autre régime, anéantie.

Le collectivisme le plus modéré met tout au moins en commun la terre et les immeubles. Il débute donc, de toute nécessité, par une expropriation générale du sol, c'est-à-dire par une immense violation du droit. En effet, il est absolument démontré que les 100, 120 ou 150 milliards à emprunter par l'État français, s'il voulait indemniser pleinement les propriétaires actuels (un pareil emprunt ne pouvant se négocier qu'à un taux fort élevé), lui coûteraient annuellement un ou deux milliards de plus que ne rapporteraient les terres expropriées (3), et d'ailleurs cette opération gigantesque d'emprunt serait impossible, parce qu'il ne se rencontre pas dans tout le pays une somme de capitaux circulans disponibles, mobilisables, équivalente à la valeur des terres. Il faut donc trouver un expédient, et l'on en propose un certain nombre. L'État pourrait, comme l'y invite M. Gide (4), n'acquérir ces terres des particuliers que fort au-dessous de leur valeur. Il pourrait encore recourir au système des *annuités terminables*, imaginé par Schœffle : on payerait, par exemple, à l'exproprié, pendant quatre-vingt-dix-neuf ans, une somme égale à la rente de sa terre et, ce terme expiré, la communauté serait dégagée de toute indemnité. Ce sont deux formes, bien peu déguisées, de la spoliation, puisque, dans l'un comme dans l'autre cas, l'État donne le moins pour le plus, la partie pour le tout (5). C'est un acte de tyrannie violente, proscrit non seulement par la *déclaration des droits* de 1791, mais encore par celle de 1793, où sont inscrites ces deux maximes : « La loi doit protéger la liberté publique et individuelle contre l'oppression de ceux qui gouvernent... Nul ne peut être privé *de la moindre portion* de sa propriété sans son consentement, si ce n'est lorsque la nécessité publique légalement constatée l'exige, et sous la condition d'une *juste* et préalable indemnité. »

(1) P. Leroy-Beaulieu, *Le Collectivisme*, p. 8.
(2) Comp. Alfred Jourdan, *Le rôle de l'État dans l'ordre économique*, p. 331 et 355.
(3) Voir P. Leroy-Beaulieu, *Ib.*, p. 168.
(4) *De quelques nouvelles doctrines sur la propriété foncière*, p. 16.
(5) Comp. P. Leroy-Beaulieu, *Ib.*, p. 170.

Supposons toutefois l'expropriation consommée. Le collectivisme aboutit par la force des choses à la plus monstrueuse des contradictions. Le point de départ est, en effet, dans cette thèse de Herbert Spencer : chaque homme a le droit imprescriptible de posséder la terre ; sans la possession de cet instrument par excellence, il est esclave, il ne vit plus que par tolérance. Or que fera l'État, propriétaire unique du sol? Ira-t-il, d'aventure, en remettre à chacun la possession directe? C'est impossible. On a calculé, par exemple, que, si les réformateurs s'avisaient de partager le département de la Seine entre ses habitans, le partage n'en attribuerait pas deux ares par tête, c'est-à-dire la centième partie de ce qui serait nécessaire à chacun d'eux pour assurer sa subsistance. Il faut donc renoncer — les collectivistes le reconnaissent eux-mêmes — au morcellement indéfini. Va-t-on instituer, dès lors, pour que chacun se figure être propriétaire, l'exploitation directe de tout le sol par l'État? Mais nul n'oserait exposer à ce risque la vie nationale, tant il serait dangereux de joindre à tous les modes de centralisation qui existent sur le continent européen la centralisation de la production agricole et des approvisionnemens, tant il serait absurde de faire décréter à Paris, par un ministre de l'agriculture ou même dans chaque région par ses délégués, l'ordre des travaux et les conditions de l'exploitation! On est peu à peu réduit à choisir entre ces deux partis : la location à des sociétés coopératives agricoles, la location à de simples fermiers aux enchères. Mais les publicistes anglais qui s'attachent à la première de ces solutions paraissent ne pas se douter que, ces sociétés une fois constituées et leurs membres ayant contribué d'une manière ou de l'autre à l'actif social, leurs cadres seraient formés et fermés ; qu'une nouvelle classe de privilégiés naîtrait, peut-être plus étendue, mais non moins exclusive à coup sûr que celle des propriétaires actuels ; que le nouveau venu, l'immigrant, le naufragé n'y trouverait point sa place et serait réduit, pour vivre, à lui louer ses bras ; qu'au bout d'un certain temps la « question sociale » se poserait une seconde fois et tout serait à recommencer. Reste, il est vrai, l'affermage aux enchères, pour le compte de l'État, du sol nationalisé, le gouvernement créant en France, par exemple, cinquante mille fermes de mille hectares ou cent mille fermes de cinq cents hectares. Mais les plus proches parens des collectivistes : Laveleye, H. Spencer, par exemple, ont d'eux-mêmes aperçu le vice de ce régime et se sont demandé d'abord si c'était bien la peine de bouleverser toute l'organisation sociale pour substituer à des régisseurs nommés par les particuliers des régisseurs nommés par le gouvernement, ensuite si l'on arriverait à étancher par ce

procédé vulgaire la soif de bien-être et de progrès qui dévore l'humanité. M. P. Leroy-Beaulieu, la statistique en main, a prouvé qu'on n'améliorerait pas dans notre pays la situation des paysans en remplaçant huit millions et demi de propriétaires ruraux par cent mille fermiers de l'État. Quoi! pour élever tout le monde à la dignité de propriétaire, on exproprierait d'abord une si grande partie de la population! on commencerait par rompre le lien étroit et fort qui unit tant d'hommes à la terre natale! on leur infligerait cette déchéance matérielle et morale! A l'exception des cent mille fermiers, tous les autres travailleurs ruraux, plus de neuf millions, n'auraient désormais d'autre mode d'existence que le salaire! Mais la conclusion est au rebours des prémisses!

Est-il besoin d'ajouter que cette parodie du communisme, tout comme le communisme proprement dit, paralyse le libre essor des facultés humaines? Ne peut-on pas dire aux collectivistes comme aux communistes que la terre ne se couvre pas d'améliorations nouvelles dès qu'elle échappe à l'appropriation individuelle? que le simple tenancier, en sentant se rétrécir la sphère de ses espérances, rétrécit celle de ses travaux? que l'octogénaire ne plantera plus s'il ne songe à sa postérité? que le propriétaire est le seul agent des intérêts permanens et des améliorations lentes? que seul il décide les changemens organiques dans la destination des pièces de terre, défriche un bois, plante, convertit une terre arable en prairie, fait une vigne d'une garrigue? Par quelque ingénieuse combinaison qu'on substitue la propriété collective à la propriété privée, on arrête l'activité fructueuse de l'homme, on fait couler un poison dans ses veines, on glace officiellement son intelligence, on l'endort, on le plonge dans la nuit.

Encore n'avons-nous pris à partie qu'un collectivisme partiel et modéré, puisque le collectivisme total met en commun tous les moyens de production, exceptant à peine quelques outils très rudimentaires, par exemple l'aiguille à coudre. Les économistes répondent, non sans raison, qu'il n'est pas possible de tracer une ligne de démarcation nette entre les moyens de production et les moyens de consommation; que beaucoup de produits prennent, suivant l'intention du détenteur, l'un ou l'autre caractère. Les pommes de mon verger, les raisins de ma vigne sont des moyens de consommation si je les affecte à mon déjeuner, mais ils deviennent des moyens de production si j'en extrais du cidre ou du vin. Voici, par conséquent, une intolérable et nouvelle entrave à la plus élémentaire des libertés humaines,

puisque la communauté devra faire tous ses efforts pour empêcher la transformation accidentelle des moyens de consommation en moyens de production. On a réfuté par l'absurde toute l'argumentation de Schœffle en supposant que le propriétaire de la fameuse aiguille à coudre, au lieu de l'employer à son usage personnel, s'en sert pour raccommoder, moyennant une insignifiante rémunération, la chemise du voisin. L'équilibre légal est rompu, la nouvelle organisation sociale est en péril, et la gendarmerie de l'avenir n'a plus qu'à dresser procès-verbal.

Il est d'ailleurs impossible, ainsi que je l'expliquerai tout à l'heure, de laisser subsister la liberté de consommation en supprimant la liberté de production.

Quand on étudie l'organisation naturelle des sociétés humaines, on s'aperçoit que la plupart des phénomènes économiques s'opèrent d'eux-mêmes et sans que la puissance publique ait à s'en mêler, si ce n'est pour réprimer les atteintes portées à la liberté par la violence ou par la fraude. Il n'est pas besoin d'arrêtés ou de décrets pour que de grandes villes comme Paris, Londres, Berlin, soient approvisionnées abondamment et régulièrement : l'initiative individuelle, l'intérêt réciproque du producteur et du consommateur accomplissent paisiblement l'œuvre nécessaire. Mais en sera-t-il de même quand tous les moyens de production seront aux mains de la communauté? Non, sans doute, puisque la loi de l'offre et de la demande sera, par la force des choses, abrogée, puisque l'individu ne pourra plus concevoir, encore moins exécuter le dessein de se procurer, en échange des utilités qu'il possède, des utilités d'une autre nature. Pour justifier ce bouleversement et l'organisation artificielle qui doit en être la suite, les collectivistes ont imaginé le plus étrange sophisme. Ils se glorifient de substituer à la production libre, mais « inconsciente », la production unitaire et « socialement consciente ». D'abord il est faux que la production libre soit inconsciente ; elle sort de l'initiative privée, essentiellement déterminée dans ses motifs : c'est, au premier chef, une force harmonique et régulière. Ensuite, quand on propose, à l'exemple de Schœffle (1), de centraliser la direction de toutes les affaires de la production « sur un point économique, pour arriver à la distribution de tous les produits à toutes les catégories de besoins, en raison de la mesure de ces besoins manifestés dans toutes les branches de consommation », c'est-à-dire de remplacer la liberté des transactions par le mécanisme impuissant d'une agence officielle, illumi-

(1) *La Quintessence du socialisme*, trad. Malon, p. 66.

née par la statistique, on met une camisole de force à la famille humaine en même temps qu'on méconnaît ses besoins et qu'on se met hors d'état de les satisfaire.

Une autre erreur du collectivisme consiste à substituer le « capital collectif » au « capital privé » pour abolir la libre concurrence (1). D'abord les socialistes, afin de mieux pourfendre cet infâme capital privé, source de tous les maux, affectent, à l'exemple de Karl Marx, de ne voir dans l'industriel qu'une sorte de concrétion du capital et d'assimiler le capitaliste au capital personnifié. Rien n'est plus contraire aux faits, puisque ce capitaliste est un être vivant qui, par ses qualités ou ses défauts, augmente ou diminue la productivité du capital, fait naître ou disparaître la plus-value ou le profit (2). Il faut fermer les yeux à la lumière pour ne pas comprendre que le succès ou la chute d'une entreprise (par conséquent la fortune ou la ruine de l'employeur et des employés) dépend de la direction qu'on lui donne. Qui dirigera, si ce n'est l'intéressé? Qui saura trouver le moyen d'acquérir à bon marché les matières premières ou d'économiser du travail? Qui devra songer, du matin au soir et du soir au matin, au perfectionnement de la production? Lassalle a raillé spirituellement ces « soucis de la capitalisation » qui suivent à l'Opéra le seigneur des temps modernes et l'empêchent d'écouter la musique. Mais ce souci de toutes les heures est l'auxiliaire indispensable du travail manuel, et peut-être va-t-il préserver, dans quelques jours, les ouvriers du chômage.

Cependant il faut écraser à tout prix la libre concurrence. Je vais donc être obligé de me contenir, par crainte de surpasser mon voisin. Voilà ce qu'on obtiendra difficilement, si je ne me fais violence ou si l'on ne me fait violence, car, travaillant à ses côtés, je serai naturellement stimulé par le désir de faire davantage et de mieux faire. Mais quelle singulière façon de comprendre le progrès et d'aider au développement du genre humain! Je ne peux plus employer ma liberté qu'à me rapetisser moi-même et, si je me sentais capable de produire une œuvre exceptionnellement utile, je devrais m'arrêter à temps, quand j'aurais dû, par

(1) « Voici dans sa substance, dit Schœffle (*op. cit.*, p. 17 et 18), le programme du socialisme : remplacement du *capital privé*, c'est-à-dire du mode de production spéculateur privé, sans autre règle sociale que la libre concurrence, par le *capital collectif* qui produirait une organisation plus unifiée, sociale, *collective* du travail national. Ce mode de production collectiviste supprimerait la concurrence actuelle... » Schœffle ajoute que le système nouveau supprimerait les capitaux de prêt, le crédit, les fermages, le loyer, la Bourse de commerce en marchandises, le marché, les annonces, les réclames et par-dessus tout le numéraire métallique.

(2) P. Leroy-Beaulieu, *op. cit.*, p. 274 et 275.

quelque découverte, adoucir les maux ou soulager les misères des autres! On s'obstine, d'ailleurs, à ne voir dans le peuple qu'un producteur, dont les salaires sont abaissés par la concurrence; mais il ne produit pas une chose qu'il ne finisse par consommer lui-même. Même en admettant que la libre concurrence eût pour conséquence inévitable l'abaissement des salaires, on ne peut pas oublier qu'elle permet à l'ouvrier de tout se procurer, grains, vêtemens, logement même, en plus grande abondance, en qualité meilleure, à meilleur marché. Mais il est en outre établi, par des chiffres irrécusables, que l'ouvrier profite de la baisse survenue dans le prix d'achat des objets nécessaires à sa subsistance sans supporter une baisse correspondante dans ses salaires. En Angleterre, entre les années 1850 et 1883, les salaires ont augmenté de 40 pour 100 environ ; ceux des ouvriers mineurs ont doublé, dans notre pays, en quarante-sept ans ; en Allemagne, ils ont progressé, depuis un demi-siècle, de 75 à 150 pour 100 (1). Tels sont les fruits de la libre concurrence, et l'on oserait la détrôner au profit du monopole, comme si le monopole, fût-il exercé nominalement par la communauté, n'enchaînait pas du même coup, par l'inévitable arbitraire de ses procédés et de ses règlemens, toute économie, tout progrès, toute volonté de mieux faire, toute velléité d'agir!

Il n'est pas moins chimérique de tendre à remplacer l'épargne individuelle par l'épargne collective. Quelques modérés, comme Schœffle, prétendent encore, il est vrai, garder un *minimum* d'épargne individuelle; mais, comme l'État collectiviste détient tous les moyens de production et supprime la monnaie, cette épargne ne peut plus consister que dans le droit du travailleur économe, représenté par quelques bons de travail, d'obtenir gratuitement du dispensateur unique, dans sa vieillesse, quelques subsistances. Rien ne ressemble moins à cette épargne « capitalisée » des temps modernes qui imprime à l'industrie et au travail de tout un peuple une direction nouvelle (2). Qui pratiquera l'ordre et l'abstinence pour défoncer le champ inculte, pour améliorer la terre, pour agrandir ou consolider la maison ou l'atelier? Non; la sphère de l'ancienne épargne étant à ce point rétrécie, il faut bien se réfugier, comme l'a clairement aperçu Karl Marx, dans l'épargne collective. L'État collectiviste prélèverait donc sur les produits, avant toute répartition aux individus, une quote-part destinée non seulement à entretenir le capital national en son

(1) Yves Guyot, *op. cit.*, p. 97 et suiv. Comp. Thiers, *De la Propriété*, p. 251.

(2) Comp., sur la substitution de l'épargne capitalisée à l'épargne thésaurisée, P. Leroy-Beaulieu, *Ib.*, p. 230.

état actuel, mais encore à l'accroître. Laissons les économistes démontrer, chose assez facile! que, si l'État actuel amortit fort peu, l'État futur épargnant, sous forme d'impôt, économisera moins encore et que le total de ses réserves sera très inférieur dans notre pays, par exemple, aux deux milliards et demi ou aux trois milliards accumulés annuellement par l'épargne française. Ce qui nous paraît intolérable, c'est qu'on emploie, pour atteindre un tel but, une telle contrainte. Il est prodigieux qu'on bouleverse le monde pour empêcher les hommes de pratiquer ce double précepte de la morale antique : *Sustine et abstine*. C'est une étrange tyrannie que de me refuser le droit de prévoir, et de me lier les mains pour que mon travail accumulé ne puisse pas me servir à moi-même ni servir aux autres.

On lit encore dans la seconde Déclaration des droits de l'homme (juin 1793) : « Nul genre de travail, de culture, *de commerce*, ne peut être interdit à l'industrie des citoyens. » Quelques collectivistes modérés tentent inutilement de ne point paraître désavouer, en ce point, la signature de la Convention. Schœffle, par exemple, se trompe et ne trompe personne en essayant de soutenir, dans sa *Quintessence du socialisme*, que l'individu conservera, dans l'organisation artificielle de la société, la libre détermination de ses besoins. Il ne la conservera, répondons-nous, qu'avec l'agrément de l'État collectiviste, c'est-à-dire des gens qui le dirigeront. Je sais bien qu'on s'embarque à ce sujet dans des douceurs « congratulantes ». « L'État, s'il faut en croire M. Dupont-White (1), c'est l'homme moins la passion, l'homme à une hauteur où il entre en commerce avec la vérité même, où il ne rencontre que Dieu et sa conscience; il y a des types célèbres pour exprimer cela : Moïse sur le mont Sinaï, Numa dans le bois sacré du Capitole. » Sans doute, mais après Moïse, Bebel, qui promet une guerre d'extermination sociale; après Numa, Bakounine dont le programme, exposé dans la *Lettre à un Français*, fut exécuté ponctuellement par la Commune de Paris. Pourrai-je compter sur l'impartialité du vainqueur, devenu producteur unique? De quelques lumières qu'il soit inondé, ne va-t-il pas éliminer radicalement et passionnément, en ne produisant rien pour eux, ceux des besoins humains qui n'auront pas son approbation particulière? Non seulement il régnera sur mon estomac et je n'aurai plus, par exemple, de viande à me mettre sous la dent si le pouvoir tombe aux mains des « végétariens »; mais il sera le maître, le maître absolu de mon être intellectuel et mo-

(1) *L'Individu et l'État*, p. 172.

ral. Dans la société naturelle, la demande des produits en détermine l'offre : dans la société réorganisée, l'offre seule subsiste et règle tout au gré d'un producteur tout-puissant. Rien ne sera comparable à ce nouveau joug.

La liberté de consommation va donc succomber avec la libre détermination des besoins. D'abord tout le système aboutit manifestement à des *maxima* de prix fixés par l'autorité. Ensuite, puisque, dans l'organisation artificielle combinée par Schœffle, la répartition des produits s'opère en liquidant des bons de travail dans les magasins publics de livraison, se pose aussitôt la question suivante : comment remédierait-on à l'insuffisance des produits relativement aux bons de travail qui se présenteraient pour les réclamer? Du moment où la production a perdu sa boussole, c'est-à-dire la demande libre s'adressant à l'offre libre, ce problème est insoluble. La moindre erreur de cette immense administration publique chargée de tout apprécier et de tout prévoir suscitera tout à coup une crise terrible, celle des besoins inassouvis, celle de la famine inexorable. « Le collectivisme ne pourra donc vivre, conclut M. P. Leroy-Beaulieu, qu'en aboutissant au rationnement, non pas comme mesure exceptionnelle, mais comme procédé normal. »

La liberté du domicile est également abolie. A Java, où fleurit encore un régime de propriété collective mitigée, mais où le défrichement d'une terre communale inculte confère aux habitans un certain droit de propriété privée, ce nouveau propriétaire est lié néanmoins à la glèbe et, s'il quitte son village, son bien retourne à la commune. Il ne le quittera donc pas. Mais ce simulacre même de propriété privée disparaît dans la société réorganisée par le collectivisme moderne. « Le louage des logemens, écrit Schœffle (1), serait aussi supprimé, attendu que dans l'état socialiste toute perception de rentes sur les terres et sur les maisons devrait être absolument supprimée, comme on l'a déjà proclamé à Bâle, il y a dix ans... » Admirable innovation, si le loyer, comme ont immédiatement répondu les économistes, n'était pas le prix de la liberté du domicile. Il n'y a plus de maison à louer? Mais cela ne signifie pas que le premier venu puisse occuper de vive force un logement à sa convenance, car une bataille s'engagerait alors à chaque coin de rue. Le logement sera donc imposé, fixé par l'État : quand on en voudra changer, c'est à l'État qu'il faudra présenter sa requête. Souhaitons que l'État, « instrument humain, sous la main divine qui l'emploie », se soit

(1) *La Quintessence du socialisme*, p. 63.

assez « purifié, comme nous le promet Dupont-White (1), au contact des lois éternelles dont il est l'agent nécessaire » pour exaucer ou repousser en connaissance de cause, dans son infinie sagesse, les vœux de quiconque voudra déménager. Mais nous ne déménagerons plus sans que la collectivité s'en mêle.

En outre, la liberté des professions est nécessairement sacrifiée. Selon les lois de l'organisation naturelle, un mauvais médecin devient bon architecte et n'est comptable qu'à lui-même de sa résolution nouvelle. Il n'en sera plus de même dans l'organisation artificielle où la division même du travail et la classification des métiers auront été réglées par l'autorité publique. Aujourd'hui, si l'ouvrier se déplaît dans un atelier, il peut, du jour au lendemain, changer de patron; comment s'y prendra-t-il quand l'État sera devenu le patron universel? Il ne passera plus que par grâce d'un atelier dans un autre. Que fera-t-il si sa demande n'est pas agréée? Sous le régime de la liberté, la concurrence des patrons est sa sauvegarde. S'il se heurte, dans l'avenir, à des fonctionnaires élus qu'il n'aura pas élus, s'il n'appartient pas à cette majorité, dispensatrice unique de toutes les faveurs, quel espoir lui reste-t-il? Plus de protection aux faibles, plus d'asile aux persécutés. Le serf aura remplacé l'homme libre.

Ce ne sont là, dira-t-on peut-être, que des libertés civiles, et la liberté politique subsistera.

Mais d'abord la liberté politique ne peut guère se passer de la liberté civile. Celle-ci est la préface de celle-là. On l'a dit cent fois et sur tous les tons : les qualités et les vertus nécessaires à l'exercice de la liberté politique ne s'improvisent pas; elles ne s'acquièrent que par le développement spontané des énergies individuelles, par la pratique du devoir et de la responsabilité dans la vie civile. L'indispensable apprentissage de la liberté politique se fait dans la famille, aux champs, à l'atelier. C'est un lieu commun, que nous ne développerons pas.

Krapotkine et les anarchistes proprement dits parlent à point quand ils reprochent au socialisme d'organiser la tyrannie de l'État. Engels a beau leur répondre (2) que l'État, en s'emparant de la production, fait sa dernière étape et « qu'on aura désormais l'administration des choses au lieu du gouvernement des personnes ». Liebknecht a beau promettre, au Congrès de Halle (octobre 1890), que l'État, « institution réactionnaire », sera supprimé « sous toutes ses formes » ! De même que deux et deux font

(1) *L'Individu et l'État*, p. 174.
(2) *Die Entwickelung des Sozialismus von der Utopie zur Wissenschaft* (1883).

quatre, de même la collectivité future, être de raison, sera représentée par des fonctionnaires. Quelle tâche! Suivons du regard ces élus du peuple (1), astreints à diriger et à répartir non seulement le travail public concernant les chemins, les écoles, etc., mais tout le travail privé : le labourage, la pâture, la construction et la réparation des maisons particulières, la serrurerie, la menuiserie, etc. Les défauts des administrations publiques, dont nous nous plaignons déjà, s'accroîtront à mesure que la production sera plus vaste et plus compliquée. Qu'est-ce, à côté des budgets futurs, que le budget français actuel, de trois milliards ou trois milliards et demi, d'un mécanisme facile à saisir et n'impliquant, après tout, qu'une activité restreinte à certaines branches de services? Les « comités d'enquête », les « comités directeurs » de la production, chargés de pourvoir aux subsistances, aux vêtemens, au logement, à l'amusement même de tout un pays seront investis de fonctions colossales. Fourier qualifie d'*omniarques* ces maîtres de la production; M. Paul Leroy-Beaulieu dit qu'ils tiendront entre leurs mains la vie et la mort de leurs compatriotes, et ni l'un ni l'autre n'exagèrent. Il faudrait une grande dose de naïveté pour se figurer que la liberté politique peut se dégager de ce « solide engrenage organique » et survivre à la liberté civile. Deux ou trois partis subsisteront peut-être pour accaparer au profit de tel ou tel camp la distribution des produits; et l'appétit des places, de plus en plus nombreuses, ne connaîtra plus de bornes. Mais se figure-t-on qu'une pareille absorption de l'individu dans l'État laisse le moyen de garantir par une sage pondération des pouvoirs et par un harmonieux équilibre des institutions les droits et les intérêts de chacun? Après tout, quels droits, quels intérêts seront encore à défendre?

On n'a pas assez réfléchi que les satisfactions de l'intelligence supposent elles-mêmes, en général, l'emploi de certains objets sensibles, sans lesquels la pensée ne peut pas se manifester et se communiquer. Ne s'agît-il même pour l'orateur populaire que de réunir, sur une superficie de quelques mètres carrés, un certain nombre d'auditeurs, l'État, propriétaire unique du sol, peut lui contester le droit d'occuper un espace très étroit pour un temps très court. La liberté de la presse est encore plus clairement compromise, par cette simple raison qu'il faut un imprimeur pour imprimer. Or, sous le régime collectiviste, tous les caractères d'imprimerie, toutes les presses, tous les livres appartiendraient à

(1) Nous les supposons élus, quoique les collectivistes soient loin de s'entendre à ce sujet : « Pour le socialisme réalisé, dit Schoeffle (*Ib.*, p. 52), le suffrage universel n'est pas absolument nécessaire. »

l'État. Il existe en France des conseils municipaux qui, de peur que le nom de Dieu ne souille les lèvres des enfans, le font rayer des livres classiques : si leurs favoris peuplent les comités directeurs de la production, tous les catéchismes, tous les livres de piété, tous les ouvrages qui ne seront pas marqués au coin de l'orthodoxie positiviste pourront donc être proscrits. Leurs adversaires, s'ils les dépossèdent, pourront prendre une revanche d'intolérance et défendre à leur tour la publication de tous les ouvrages qui ne seraient pas empreints d'un sentiment religieux déterminé. Ces prévisions ne sont pas purement chimériques, et Karl Marx, par exemple, pour justifier son anathème à la liberté religieuse, la compare à la liberté qu'aurait l'aiguilleur de manœuvrer les aiguilles et d'opérer les changemens de voie au gré de son caprice. Il est aisé de mesurer la profondeur de l'abîme. Jamais, depuis que le soleil luit sur le monde, on n'aurait réduit la pensée humaine à ce comble d'asservissement ; jamais, par une conséquence inévitable, la liberté politique n'aurait été soumise à cette torture et chargée de tels fers.

Nous ne croyons donc pas sortir de notre cadre en étudiant, toujours au même point de vue, diverses applications de l'idée socialiste que les circonstances ont suggérées depuis un certain nombre d'années soit aux publicistes, soit aux hommes d'État.

III [1]

Bien que, d'après une motion du docteur Aveling, gendre et disciple de Karl Marx, votée le 4 septembre 1893 à Belfast par un congrès du « Parti indépendant du travail », la « question du travail » ne puisse pas être résolue tant que « tous les moyens de production et de distribution n'auront pas été nationalisés », les socialistes ne dédaignent pas de préparer cette victoire définitive par des conquêtes partielles. C'est ainsi qu'ils ont réclamé la suppression du salariat. Karl Marx l'avait demandée formellement dans son *Manifeste* de 1847. Je retrouve cette proposition littéralement transcrite dans plusieurs circulaires électorales de 1893. M. Lafargue a lancé cet aphorisme : « Tant que vous n'aurez pas aboli le salariat, vous n'aurez rien fait. » Le salaire, dit-on encore, c'est le vol organisé par le patron.

Il faut s'entendre. Personne ne soutient que « l'employé » ne doit pas être rémunéré de son travail. On ne blâme que le mode

(1) C'est à dessein, on le remarquera sans peine, que je n'examine pas chacune de ces questions sous ses diverses faces. Je me propose uniquement de faire ressortir l'antagonisme du socialisme et de la liberté.

rémunération. Mais d'abord de quel droit imposer à deux contractans les conditions de leur contrat? Cette question, nous la posons une fois pour toutes, car il faudrait la reproduire sans cesse à propos des restrictions innombrables et diverses que le socialisme entend mettre à la liberté des conventions. L'ouvrier demande du travail, le patron offre un prix. S'ils ne s'accordent pas, la convention n'est pas formée : s'ils s'accordent, ils s'obligent réciproquement l'un envers l'autre, dans la plénitude de leur indépendance. Ils ne sont pas en tutelle et, puisque leur capacité civile est complète, laissons-les faire. L'*employé*, dit-on, est à la discrétion de l'*employeur*. Il en serait ainsi sous le régime purement collectiviste, parce qu'il aurait affaire à l'*employeur* unique. Mais nous supposons en ce moment que l'organisation naturelle de la société subsiste encore et, par conséquent, que la concurrence des patrons, sauvegarde de l'ouvrier, n'est pas abolie. S'il ne conclut pas avec l'un, il conclura sans doute avec l'autre, et, s'il ne s'entend avec personne, c'est qu'il prise trop haut ses services. Enfin il faut recoudre après avoir taillé, c'est-à-dire remplacer le salariat après l'avoir supprimé. Par quoi? Selon toute apparence, par la participation *obligatoire* aux bénéfices. Nouvelle contrainte, car, si le salaire représente nécessairement une part des bénéfices, les intéressés sont assurément libres de traiter à forfait, ce qui peut diminuer la rémunération de l'ouvrier dans les années où l'on gagne beaucoup, mais ce qui l'assure dans les années où l'on ne gagne rien. Il n'est pas inutile de remarquer, en effet, que la participation obligatoire aux bénéfices, pure et simple (en admettant qu'elle n'implique pas la participation aux pertes), conduit l'ouvrier à manquer de pain toutes les fois que le bénéfice est nul. En aucune façon, m'ont répondu certains employés; nous serons alors rémunérés n'importe comment. En vérité! mais alors le salaire, le salaire exécré sort de son linceul et rentre par la grande porte! Il subsiste par la force des choses et prévaut contre les sophismes économiques. L'idée se transforme et nous apparaît dans toute sa simplicité : maintenir le salaire quand il est désavantageux au patron, l'abolir quand il est désavantageux à l'ouvrier. N'insistons pas.

L'abolition du salariat se heurtant à divers obstacles, un certain nombre de socialistes ont proposé, par exemple au congrès de Tours, d'établir l'égalité des salaires. C'est une nouvelle et non moins profonde atteinte à la liberté. D'abord, s'il s'agit d'établir cette égalité chimérique entre toutes les professions, on touche à l'absurde : si l'on prétend assimiler, quant à la rémunération, les métiers les plus faciles à ceux qui comportent de longs efforts,

des travaux préparatoires, un grand déploiement des facultés intellectuelles, par exemple les balayeurs aux ingénieurs, on ne trouvera plus d'ingénieurs. La fameuse *série des prix* de la Ville de Paris, dont l'application générale était encore réclamée, le 21 septembre 1893, par quelques centaines de terrassiers et de puisatiers parisiens, est d'ailleurs une protestation des plus significatives contre ce premier système : par exemple, les tailleurs de pierre pour ravalement y sont payés, à l'heure, quarante centimes de plus que les maçons ou les peintres; les plombiers dix centimes de plus que les menuisiers et cinq centimes de plus que les serruriers; les charpentiers en fer soixante-dix-sept centimes et demi de plus que les autres charpentiers : nul n'oserait proposer aux plus favorisés, même au nom de la démocratie, un absolu nivellement. Aussi l'on se rabat, en général, sur l'égalité du salaire dans la même profession (1). C'est sérieusement qu'on propose de dire au patron : Vous employez deux jardiniers ou deux imprimeurs; l'un travaille beaucoup, l'autre peu; l'un travaille bien, l'autre mal; nous vous défendons de les rémunérer inégalement. — Mais, répondra le patron, vous me ruinez en me liant ainsi les mains; car l'ouvrier laborieux, s'apercevant qu'il ne gagne rien à se donner du mal, ne s'en donnera plus et, d'autre part, obligé de hausser le salaire des plus paresseux, je paierai la moyenne du travail qui me sera livré bien au-dessus de sa valeur véritable. Certains publicistes se sont, il est vrai, figuré qu'on développerait chez l'ouvrier, par cette contrainte, des sentimens « altruistes » et qu'on l'amènerait à travailler, de toutes ses forces, par désintéressement, par pur amour de ses semblables. Les économistes n'ont pas de peine à démontrer que cette réversion de l'activité sur la paresse diminuerait la masse de la production générale et que l'ouvrier privé de son gain personnel ne serait pas même alléché par la vague perspective d'enrichir l'humanité. Nous nous bornons à constater que cette inique répartition est un outrage gratuit à la dignité du travailleur et qu'on ne sacrifie pas même au bien de la société la liberté des individus.

Fixons du moins, répliquent les socialistes, un *minimum* légal des salaires; et cette proposition, développée par le « groupe français » au congrès de Zurich (août 1893), vient d'être reprise par quelques feuilles radicales à l'occasion des troubles suscités dans les environs d'Aigues-Mortes par la concurrence des ouvriers

(1) Encore les mineurs grévistes du Pas-de-Calais réclamaient-ils, dans leur *ultimatum* du 25 septembre 1893, des tarifs différens selon qu'il s'agissait des ouvriers à la veine, des ouvriers à la corvée et raccommodeurs ou des rouleurs.

italiens et des ouvriers français. Mais d'abord que de difficultés dans la détermination de ce *minimum!* On évaluerait sans doute, pour les ouvriers de chaque région, un *minimum* de besoins matériels — peut-être, selon une formule d'Adam Smith, ce que coûte au juste l'entretien d'une famille de quatre personnes, — et ce premier chiffre servirait à fixer l'autre : l'embarras serait grand, car les besoins de chacun varient selon la santé, le tempérament et les habitudes. Admettons néanmoins que les pouvoirs publics, doués d'une clairvoyance exceptionnelle, touchent le but et marquent le point précis avec une exactitude infaillible : on ne saurait oublier que le problème a deux faces. Tous les patrons ne s'enrichissent pas; un grand nombre d'entre eux font même d'assez mauvaises affaires. Or, comme la baisse universelle des salaires dans une même industrie correspond nécessairement à quelque cause générale (guerre, émeute, épidémie, mauvaise récolte, disette, etc.) (1), il se peut que le patron soit placé dans cette alternative : réduire momentanément les salaires au-dessous du taux réglementaire ou fermer son usine. On aurait beau proclamer le droit au travail, même dans les rapports de « l'employeur » et de « l'employé », ou répéter après M. Ben Tillett : « Ce ne sont pas les prix qui doivent régler les salaires, mais les salaires qui doivent régler les prix; ces sophismes ne sauraient prévaloir contre la force des choses : le taux du salaire varie nécessairement avec les conditions économiques et sociales du marché, parce que nul ne peut contraindre « l'employeur » à se ruiner, moins encore à trouver, une fois ruiné, les moyens de continuer son commerce. La puissance publique elle-même est arrêtée dans ce nouveau mode d'intervention par un obstacle insurmontable : si le *minimum* possible est inférieur au *minimum* légal, il est seul légitime, étant seul praticable. Il faudra bien le subir, à moins que la collectivité ne se charge de combler la différence, ce qui serait absurde.

Par un motif analogue, on ne doit pas faire revivre cet arrêté de la Commune de Paris du 27 avril 1871 qui défendait d'inscrire au nombre des peines disciplinaires, dans les règlemens d'ateliers, une retenue quelconque sur les salaires. Le parti « socialiste ouvrier », ses programmes électoraux en font foi, tient beaucoup à remettre en vigueur cette mesure prohibitive, et la dernière Chambre des députés a cru devoir exaucer son désir en votant une proposition de M. Dumay, qui proscrivait les retenues et les

(1) Si d'aventure quelque baisse de salaire dépendait d'un caprice, la concurrence entre patrons d'une part, le droit de grève de l'autre, seraient les régulateurs du marché.

amendes. M. Yves Guyot a montré clairement que, si l'unique sanction des règlemens était désormais la mise à pied ou le renvoi, la situation des ouvriers aurait beaucoup empiré (1). Mais voici que les syndicats de mineurs réunis à Lens entendent parer à cet inconvénient en prohibant le congédiement des ouvriers de quarante ans, c'est-à-dire en conférant aux ouvriers de cet âge une sorte d'inamovibilité. Ceux-ci, quoi qu'ils fassent (2), ne seront comptables qu'envers eux-mêmes de leur inexactitude ou de leur indiscipline. Et les patrons? Ils ont le droit de se taire.

A quelle autorité peut-on commettre, en effet, la réglementation du travail et des salaires? Les syndicats d'ouvriers seraient investis, dans le programme du parti socialiste, de cette redoutable fonction. Le Grütli, vaste association radicale qui se propose depuis un demi-siècle d'accroître le bien-être matériel et moral des ouvriers suisses, ne s'est pas contenté d'acclamer, dans sa session de Neuchâtel (juillet 1893), les syndicats obligatoires, mais a demandé qu'on les chargeât de régler et de limiter la production. Le Congrès de Bienne (avril 1893) leur avait déjà donné le mandat de déterminer les conditions du travail, la journée normale, le taux du salaire, ajoutant que leurs décisions auraient « force de loi » pour tous les patrons et les ouvriers. Les *trades unions* jouent à peu près ce rôle en Australie, dans les colonies de Victoria et de la Nouvelle-Galles du Sud, en y maintenant par des procédés violens le taux factice des salaires (3). On arriverait, en suivant cet exemple, à constituer le plus monstrueux monopole au profit d'une infime minorité qui confisquerait toute l'activité nationale. M. Bernard-Lavergne a, dans un discours très vif, protesté, devant le Sénat français (4 juillet 1893), contre ces empiétemens, non seulement au nom de l'autonomie et de la liberté humaines, mais en invoquant la souveraineté du peuple et les principes de la Révolution française. A vrai dire, les habiles ne sont pas éloignés de croire qu'on dépasse le but, au moins pour le moment, en affichant cette prétention singulière, et là n'est pas en Europe, à l'heure présente, le véritable champ de bataille.

En 1875, on réclamait, à Gotha « la fixation de la journée de travail correspondant aux besoins de la société ». Les socialistes allemands avaient assurément sous les yeux la loi des États-

(1) *La Tyrannie socialiste*, p. 160 et 161.

(2) Le programme porte qu'il ne sera plus, à l'avenir, renvoyé d'ouvriers ayant encouru une condamnation, mais en exceptant le cas où la condamnation aurait porté préjudice à « l'employeur ».

(3) Voir un intéressant article de M. Chailley-Bert dans le *Moniteur des intérêts matériels* du 2 mai 1893.

Unis qui, depuis 1868, limitait à huit heures la journée de travail dans les chantiers fédéraux; mais ils savaient aussi que l'ouvrier pouvait, à sa convenance, d'après la jurisprudence américaine, travailler plus longtemps, étant présumé connaître les règlemens et les accepter par cela seul qu'il se laissait employer et payer (1). Une loi suisse de 1877 avait déjà réduit le travail des fabriques à onze heures, quand le régime des *quatre huit* se forma (vers 1880) dans quelques colonies australiennes : 8 heures de travail, 8 heures de repos, 8 heures de sommeil, 8 shillings de salaires. Si les trois premiers termes furent maintenus, du moins jusqu'à ces derniers temps (2), le quatrième fut, on pouvait le prévoir, promptement délaissé, rien ne pouvant empêcher les charpentiers, les gaziers, les plâtriers, les tondeurs de laine et beaucoup d'autres de gagner plus de 8 shillings par jour. On aspira donc exclusivement en Europe, comme en Amérique, au régime des *trois huit*. Dans l'enquête faite par la commission française du travail en 1890, sur 410 syndicats ouvriers, 186 demandèrent la journée de 8 heures sans travail supplémentaire, 48 la même journée avec travail supplémentaire, 2 une journée moindre, 38 seulement donnèrent une réponse négative. L'année suivante, le premier article du programme d'Erfurt (partie spéciale) fut ainsi rédigé : « Fixation d'une journée de travail normal, fixée à huit heures au maximum. » On sait enfin quelle fut, au dernier Congrès de Zurich, la tactique des meneurs allemands : malgré les efforts du groupe français, qui voulut tout embrasser au risque de mal étreindre, la majorité se concentra sur un seul point : la journée de huit heures; et revendiqua cette réforme avec toute l'énergie dont elle était capable.

Mais d'abord, pourquoi s'en tenir au régime des *trois huit?* Une surenchère démagogique devait s'organiser, et s'organisa. D'après M. Vaillant, il faudrait réduire la journée de travail à six heures, d'après M. Hyndmann à quatre, d'après M. Lafargue à trois, d'après MM. Reinsdorf et J. Noble de New-York à deux, d'après le docteur Joynes à une heure et demie. Cette spéculation à la baisse ne pouvait s'arrêter. M. J. Guesde, interpellé dans une réunion électorale, à Roubaix, par un contremaître qui lui reprochait de berner les ouvriers, a répondu, s'il faut en croire le *Journal des Débats* du 15 août 1893, que, si ces derniers travaillaient *une heure vingt minutes* par jour, cela suffirait aux besoins

(1) Voir sur la loi de l'État de New-York, de 1878, et sur l'interprétation qu'elle a reçue, Yves Guyot, *op. cit.*, p. 111.

(2) Aux dernières nouvelles, les *trades unions* de l'Australie demandent que la journée de travail soit réduite à six heures.

du peuple. Une heure vingt minutes, entendez-vous? De grâce, est-il avéré que cette solution soit définitive, et ne peut-on pas encore retrancher les vingt minutes?

On n'aboutit, d'ailleurs, en intervenant par voie d'autorité, qu'à des déterminations purement arbitraires. Chaque branche de l'industrie humaine a ses exigences et les besoins de l'heure présente ne sont plus déjà ceux d'hier. Les économistes anglais Senior et Wilson déduisaient de certains faits, jadis exacts, que le gain des fabricans était produit dans la dernière des dix ou onze heures formant la journée de travail : plusieurs de ces faits se sont modifiés, et la journée put être réduite à neuf heures ou à neuf heures et demie. Pourquoi les économistes contemporains croient-ils pouvoir reléguer les anciennes journées effectives de quatorze ou quinze heures dans la « période chaotique » de la grande industrie (1)? C'est que de grands progrès industriels ont amené, par le cours naturel des choses, une réduction graduelle de la journée dans presque tous les métiers, c'est que la force spontanée des ouvriers agissant collectivement s'est accrue, sous l'empire de nombreuses circonstances, et qu'ils en ont usé quelquefois hors de propos, mais quelquefois à propos pour se procurer tantôt une élévation légitime des salaires, tantôt une abréviation légitime de la durée du travail.

Ce qui semble intolérable, c'est que l'autorité publique s'interpose entre le patron et l'ouvrier adulte pour dire à l'un : « Tu ne feras pas travailler », à l'autre : « Tu ne travailleras pas plus de huit heures ou plus d'une heure vingt minutes. »

Le patron peut d'abord répondre qu'il a le droit de travailler, ayant le droit de vivre, et que la communauté n'a pas à s'immiscer dans l'exercice de ce droit élémentaire, ce qui suffirait. Mais il ajoutera sans doute qu'il ne peut pas réduire la journée de travail sans diminuer le salaire; car s'il reçoit, en échange d'une même somme, une moindre quantité de travail, il sera ruiné par tous ceux de ses concurrens étrangers qui ne subiraient pas le même joug. Ce second raisonnement fortifie le premier, car, jusqu'à ce qu'on ait établi l'État collectif unique, il est impossible de supposer que tous les peuples sans exception, malgré la diversité des intérêts et des mobiles, s'entendront pour établir une législation économique uniforme. Admettons qu'on passe outre, et le fabricant se trouvera pris dans ce dilemme : fabriquer plus cher et ne pas vendre, fabriquer à vil prix et vendre à perte. Quelque parti qu'il prenne, c'est la ruine. Aura-t-on du moins préservé l'intérêt

(1) Comp. P. Leroy-Beaulieu, *Essai sur la répartition des richesses*, chapitre XI.

de l'ouvrier, qu'on oppose, bien à tort, à celui du patron? Non, car si tous les patrons, dans une même branche d'industrie, sont réduits à se croiser les bras, leurs ouvriers sont réduits à chômer. Si l'on suscite, en limitant la durée du travail, une cause permanente de chômage, on leur coupe les vivres.

Mais l'ouvrier peut répondre à son tour : « De quel droit limiter mon travail? Je suis valide et robuste; le cabaret ne m'attire pas : il me plaît de travailler plus de huit heures et d'épargner pour mes vieux jours. J'ai d'ailleurs non pas seulement deux, comme Adam Smith le suppose, mais cinq enfans à nourrir, et le salaire dont mon voisin célibataire se contente ne me suffit pas. » C'est alors qu'un sophiste murmure à son oreille : « Tu travailleras moins, et tu ne seras pas moins payé. » Mais l'ouvrier clairvoyant sait à quoi s'en tenir : il comprend que, par la force des choses, en réduisant uniformément, dans un pays, la journée de travail, on abaisse la moyenne des salaires, à moins de tarifer aussi les prix de revient, ce qui n'est pas possible. C'est pourquoi les mineurs du Northumberland et du Durham s'opposèrent formellement au bill limitant à huit heures le travail des mines, que la Chambre des communes a cru devoir voter au mois de mai 1893. Les ouvriers cotonniers du Lancashire ont plusieurs fois déclaré que cette innovation serait funeste à l'industrie cotonnière anglaise (1). Stuart Mill avait reconnu lui-même qu'il faudrait, dans la plupart des cas, employer la contrainte. MM. Watson, Harford, Tait, secrétaires de diverses unions d'ouvriers, n'éprouvaient pas de leur côté le moindre doute à ce sujet et déclaraient nettement devant une commission de la même assemblée (avril 1893) : « Personne ne devrait être autorisé à gagner un sou une fois ses huit heures terminées, et celui qui, rentré chez lui, emploierait ses heures de loisir à faire des chaussures pour un magasin devrait être puni. » Nous n'insistons pas : MM. Watson, Harford et Tait ont achevé la démonstration.

Conséquens avec eux-mêmes, les docteurs en socialisme ont excommunié le travail à la tâche ou « marchandage ». Après la révolution du 24 février 1848, un décret du Luxembourg l'avait immédiatement aboli. Il faut lire, dans l'ouvrage que M. Thiers a publié sur : *la propriété* (septembre 1848), le chapitre VI du livre III : l'illustre homme d'État n'a pas écrit de page plus incisive et plus brillante. Un habile ouvrier, payé 5 francs par jour,

(1) Le congrès des *trades unions*, de Glasgow (septembre 1892), a rejeté seulement par 205 voix contre 155 une proposition transactionnelle, ainsi conçue : « Dans tout métier ou toute profession dont les ouvriers *organisés* désirent, en majorité, avoir une journée de huit heures, cette durée de travail doit leur être assurée par la loi. »

exécutait en dix jours une pièce de machine : son maître la lui commande au même prix en lui laissant le choix du temps ; il la termine en sept jours et gagne un peu plus de 7 francs. Plus tard, il sera chargé d'exécuter le cylindre d'une machine à vapeur, valant deux ou trois mille francs, calculera ce qu'il lui faut de temps et de main-d'œuvre, s'adjoindra plusieurs auxiliaires, tirera d'eux le meilleur parti possible, arrivera par là même à gagner un très gros salaire, tout en trouvant le moyen de stimuler leur zèle par un supplément de paye. En fin de compte, il aura gagné deux, trois ou quatre fois plus que par le travail à la journée, obtenu les bénéfices d'une spéculation véritable sans risquer les capitaux de l'État ni ceux qu'il a lui-même épargnés. Voilà, disait alors M. Thiers, une « organisation du travail » toute trouvée, toute facile, qui est à la fois un système d'éducation, de surveillance, de rémunération exactement proportionnelle au travail produit : elle existait et vous l'avez détruite ! « O les plus inconséquens des hommes ! Vous voulez que l'ouvrier devienne entrepreneur et, dès qu'il l'est devenu, vous le détestez, vous l'appelez *marchandeur*, indigne tyran qui exploite l'homme ! vous vantez le travail comme la plus sainte des vertus ! vous voulez que l'homme travaille, qu'il s'applique, qu'il gagne, qu'il prospère, et, lorsqu'il vous a obéi, qu'il a réussi, qu'il a spéculé heureusement dans les limites qui lui conviennent, vous l'appelez usurpateur, tyran du prolétaire ! Oui, pour vous plaire, il faut n'avoir pas réussi ! Et voyez comme la fin couronne l'œuvre ! Le lendemain du jour où le travail à la tâche était aboli, les bons ouvriers étaient découragés, les mauvais ne gagnaient pas plus, et les jeunes demeuraient sans ouvrage. »

Comme un grand nombre d'ouvriers associés, les « associés tailleurs », par exemple, avaient été, par la force des choses, amenés à rétablir très promptement le travail à la tâche, et l'épreuve de 1848 ayant complètement échoué, cette utopie fut discréditée pour un certain temps. Karl Marx recommença la lutte en ouvrant le feu contre le travail « intensif », c'est-à-dire en démontrant qu'il ne suffisait pas de réduire la journée de travail si l'ouvrier s'usait par un déploiement excessif de force musculaire ou de force nerveuse. Le congrès de Bruxelles vota donc à l'unanimité, le 22 août 1891, la suppression du travail aux pièces (1), et ce vœu fut renouvelé l'année suivante par le congrès de Tours.

(1) Dans les termes suivans : « Le congrès est d'avis que cet abominable système du surmenage est une conséquence du régime capitaliste, qui disparaîtra en même temps que celui-ci : il est du devoir des organisations ouvrières de tous les pays de s'opposer au développement de ce système. »

De même, au moment où j'écris ces lignes, l'abolition du travail en chambre figure au programme du congrès international des ouvriers gantiers qui se réunit à Grenoble (3 septembre 1893). Mais, encore une fois, si la société doit empêcher divers abus en prescrivant certaines mesures de salubrité, d'hygiène, de sécurité générale, elle ne saurait traiter les ouvriers majeurs, investis aujourd'hui presque partout des droits les plus étendus, comme des êtres incapables de se défendre. Certains excès du travail intensif ne légitiment pas la suppression du travail aux pièces. Aujourd'hui comme hier, l'ouvrier qui travaille aux pièces échappe à la surveillance tyrannique du patron, qui perd le droit de lui reprocher sa négligence ou sa paresse : n'étant plus astreint qu'à livrer dans des conditions déterminées la chose une fois promise, il acquiert une plus grande somme d'indépendance. Il a le droit absolu d'y aspirer. On peut rappeler aux congrès de Bruxelles et de Tours qu'ils avaient, dans ces mêmes sessions, réclamé l'abolition du salariat : en montrant le but aux travailleurs, ils lui défendaient de l'atteindre.

Le dixième congrès du parti ouvrier français, séant à Marseille, a dressé, comme on sait, un programme à l'usage des campagnes. Pour entraîner dans sa sphère d'action les deux couches de la démocratie rurale, il a proposé tout à la fois : pour les ouvriers agricoles de tarifer le prix du travail; pour les fermiers et métayers, de tarifer le prix des baux. Les deux propositions se tiennent et se valent. Tout ce que nous disons de l'une s'applique à l'autre.

La politique des syndicats ouvriers consistant à monopoliser le travail, ils entreprirent une croisade contre certains bureaux par l'entremise desquels se font actuellement plus des quatre cinquièmes des placemens d'ouvriers ou d'employés. C'est pour seconder cette campagne que MM. Mesureur et Millerand, Joffrin et Dumay saisirent la Chambre des députés d'un projet interdisant, sous des peines sévères, tout placement non gratuit. M. Yves Guyot combattit cette proposition avec un véritable talent (mai 1893), montrant que le rôle d'intermédiaire entre la demande et l'offre d'emploi est un service comme un autre, comportant une rémunération légitime, et que les cotisations payées aux syndicats par les ouvriers une fois placés seraient une forme de la rémunération, signalant en outre les conséquences abusives d'un monopole que le texte adopté par la commission législative affranchissait de tout contrôle. Il n'est presque pas de « revendication » socialiste qui ne tende à confisquer une liberté. Celle-ci devait gêner assurément chaque ouvrier en quête d'un emploi, puisqu'elle le contrai-

gnait dans ses démarches et l'exposait soit à la rancune, soit à la partialité d'un intermédiaire unique; mais elle préparait en outre, au grand détriment de la république, la dangereuse suprématie d'une infime minorité, c'est-à-dire de deux cent mille syndicataires sur l'ensemble de la population ouvrière et industrielle. La Chambre sentit ce péril, et la loi fut ajournée : les syndicats ont alors changé leur fusil d'épaule, et le piquant de l'aventure, c'est que, pour soustraire décidément les ouvriers à la « rapacité de l'intermédiaire », ils se sont érigés eux-mêmes en intermédiaires sans se soucier autrement de la gratuité. La redevance, au lieu d'être préalable, n'est touchée qu'après le placement (1).

Ce qui justifie, aux yeux des socialistes, cette entreprise persévérante, acharnée contre la liberté du genre humain, c'est la nécessité d'arrêter le développement excessif de la production. A côté de la plaie féodale qui vient de se fermer, écrivait Dupont-White en 1846 (2), une plaie nouvelle s'est ouverte, celle de l'industrie libre. Le régime de la libre production permet à tout venant d'élever manufacture, atelier, boutique, quel que soit le nombre des industries préexistantes; de recruter partout des ouvriers, de troubler les relations acquises, de ruiner les compétiteurs par la « surabondance des produits » et l'émulation du bon marché. La marche forcée des usines, la plénitude des magasins entraîne bientôt l'impossibilité de vendre que suit celle de produire, et le travailleur, après les malaises de l'intermittence, éprouve les désastres du chômage. Des brochures intitulées : *Crises pléthoriques, Anarchie de production*, ont été depuis cette époque répandues en Allemagne par les chefs de la secte; le programme d'Erfurt les résume dans une phrase laconique : « Les forces productives de la société actuelle sont devenues trop grandes. »

Il est incontestable que, même sous le régime de la liberté, la production ne s'adapte pas invariablement, avec une précision mathématique, aux besoins des consommateurs. Il n'en peut être autrement, les plus avisés ne pouvant pas tout prévoir. Il s'agit de savoir comment on pourrait suppléer à ce défaut de prescience et si chacun des remèdes proposés n'est pas pire que le mal. Nous avons déjà montré qu'on l'aggraverait en faisant de l'État un producteur unique, et que, la libre concurrence une fois écartée, chaque erreur aurait des conséquences incalculables. Tout porte à croire qu'on ne gagnerait pas davantage à concentrer la production entre un certain nombre d'associations ouvrières : il ne faut

(1) Voir le *Journal des Débats* du 19 août 1893.
(2) *Essai sur les relations du travail avec le capital*, ch. XVII.

attendre d'elles ni cette vigilance infatigable, ni cette prévoyance minutieuse que suscite l'intérêt personnel et que l'unité de direction tient en éveil. D'ailleurs on aurait déplacé, non supprimé la concurrence et ses effets, à moins que les associations ne s'entendissent entre elles pour limiter la production. Nous touchons donc à l'absurde, parce que nul n'est assez éclairé pour dire tout à coup, en connaissance de cause : Assez de fer, assez de draps, assez de vêtemens, assez de logemens. Nul n'est assez sûr de lui-même et du lendemain pour décréter que le prix des choses n'est plus en rapport avec leur utilité réelle et pour en déterminer la hausse par voie d'autorité. D'ailleurs on ne s'arrête pas sur cette pente et, comme le progrès d'une hausse factice peut sembler intolérable aux consommateurs, il faudra donc aussi, le cas échéant, décréter la baisse. Ce n'est pas impunément qu'on commence à détourner le cours naturel des choses : le plus simple et le plus sage est de laisser à la liberté le soin de corriger les maux de la liberté.

Si « la productivité du travail humain s'accroît dans des proportions gigantesques », c'est, lit-on dans le programme d'Erfurt, que « l'outil se transforme en machine ». Il y a longtemps que l'outil s'est révolté contre la machine. Personne n'ignore que les copistes ont brisé les premières presses, que les matelots ont détruit les premières chaloupes à vapeur. Proudhon décrivait en 1848, dans un style aussi violent que pittoresque, cette « sorte de choléra qui tantôt apparaît sous la forme de Gutenberg et tantôt revêt celle d'Arkwright ». Hier encore, les délégués d'une chambre syndicale parisienne demandaient au Parlement d'établir sur les machines un impôt équivalent au travail qu'elles épargnent. On ne comprend pas, en vérité, que cette erreur surannée résiste à l'étude impartiale et réfléchie des faits. L'invention de l'imprimerie a tué, sans doute, l'industrie des copistes; mais quel immense surcroît de travail elle procure à toute une armée de travailleurs! La transformation de la marine a dérangé quelques habitudes et froissé quelques intérêts; mais l'ancienne marine à voiles n'employait pas plus d'hommes que n'en occupent aujourd'hui les deux navigations réunies. En 1760, quand Arkwright prit son premier brevet pour une machine à filer, les filatures anglaises comptaient 7 900 ouvriers; elles en comptent aujourd'hui 500 000. Les chemins de fer ont ruiné les diligences, mais les compagnies françaises rémunèrent 230 000 employés (1). La perturbation provisoire que les machines apportent dans le marché du travail est, en général, largement compensée par un accrois-

(1) Comp. Yves Guyot, *La Tyrannie socialiste*, p. 68.

sement de la consommation qui correspond à la baisse des prix et, quoique l'application de la découverte économise immédiatement un certain travail, le nombre des ouvriers employés finit par augmenter. Il ne subsiste donc pas même un prétexte pour enfermer pendant plusieurs années au Conservatoire des Arts et Métiers, comme le proposa Proudhon, les nouveaux modèles. C'est ici qu'éclate la témérité, j'allais dire la folie du combat engagé contre la libre expansion des facultés humaines. Il faudrait, pour éviter un excès de production, marcher à reculons en maudissant tous ces grands inventeurs qui ont transformé la condition du genre humain. C'est une étrange entreprise que de bouleverser toute la société pour en arrêter le progrès, et je ne sache pas qu'on puisse mieux plaider la cause de la liberté.

On tente encore, pour arrêter l'excès de production, de supprimer ou de réduire le travail des femmes. Karl Marx a soutenu : 1° que la rémunération du chef baisse si les membres de la famille travaillent ; 2° que le salaire des femmes déprécie celui des hommes. Les économistes contemporains ont réfuté ces deux propositions, et je sortirais de mon cadre en reprenant leur démonstration. Je me borne à constater que l'*innovation* consiste non à laisser travailler les femmes, mais à les empêcher de travailler. Cependant leur droit a été reconnu dans tous les temps et dans tous les lieux ; il est égal à celui des hommes, et l'on ne peut pas les en priver sous le faux prétexte que, si tout le monde travaille dans la famille, la rémunération familiale n'augmente pas. Le congrès de Tours a voté (novembre 1892) la proposition suivante : « La femme mariée sera bannie de l'atelier. » Mais si le mari subit un chômage, s'il ne gagne pas, par sa faute, ou sans sa faute, de quoi subvenir aux besoins du ménage, s'il ne rapporte pas sa paye intégrale au logis? il faudra donc que la femme et les enfans implorent la charité publique! La loi française du 2 novembre 1892 fut un essai de transaction entre les partisans et les adversaires de la liberté industrielle. Nous laissons de côté, bien entendu, la partie de cette loi qui concerne le travail des enfans et des filles mineures, pensant que l'État a le droit d'intervenir pour protéger ceux qui ne peuvent pas se défendre. Mais fallait-il aussi réglementer le travail des femmes majeures? La Chambre des députés l'avait admis, malgré l'opposition de MM. Yves Guyot, F. Passy, Andrieux, Bernard Lavergne. Le Sénat fut tout d'abord, il est vrai, d'un autre avis (27 octobre 1891) ; mais, la Chambre ayant manifesté par l'organe de M. Jamais (21 novembre 1891) sa volonté de ne pas céder, il se laissa convaincre par M. Tolain (22 mars 1892). La Chambre des

députés, au contraire, céda sur la durée légale du travail, qu'elle avait fixée à dix heures, et que la Chambre haute porta définitivement à onze heures. Le Sénat avait aussi décidé (28 novembre 1889) que le travail de nuit ne devait pas être interdit aux femmes; mais, désarmé par l'opposition inflexible de la Chambre, il fléchit sur le principe, en atténuant la portée de la nouvelle mesure par une série d'exceptions. Sans doute on retirait à peu près d'une main ce qu'on avait donné de l'autre; mais il suffisait, pour le moment, aux députés, comme l'expliqua le baron Piérard dans un rapport ultérieur (1), d'avoir fait prévaloir l'idée de la réglementation contre les économistes et les libéraux. Cette loi, qui ne satisfaisait personne, souleva d'ailleurs, le même rapport en fait foi, de nombreuses protestations (2), et les ouvriers d'Abbeville, par exemple, s'enhardirent jusqu'à réclamer « la liberté entière du travail ». Nous ne pouvons pas leur donner tort. Quelques hommes d'État veulent faire au socialisme sa part; ils n'y parviennent pas.

Les chefs du socialisme prêchent, avons-nous dit, l'abolition des nationalités. En effet la conception d'un État collectiviste flanqué d'États fondés sur le double principe de la propriété individuelle et de la liberté civile est incompréhensible. Dépourvu des organes nécessaires pour échanger ses produits avec le reste du monde, il serait contraint de se replier sur lui-même et, plongé rapidement dans une misère profonde, il n'aurait plus même les moyens de se défendre contre ses puissans voisins. Mais le troupeau tourne, cette fois, le dos aux pasteurs, et le socialisme scientifique est doublé d'un socialisme pratique qui le contredit avec une aveugle violence. Si le travail des femmes déprécie celui des hommes, le travail des étrangers ne déprécie-t-il pas celui des nationaux? A quoi bon les coalitions, la proscription du travail aux pièces, la réclamation collective d'un plus fort salaire, etc., si des travailleurs, plus sobres et moins exigeans, subissent la loi du patron? De là ces conflits entre Français et Belges dans le Nord et dans le Pas-de-Calais, entre Italiens et Français dans l'Hérault et dans les Bouches-du-Rhône, cette série de mesures prises par les États-Unis d'Amérique contre l'émigration européenne (3), australienne et chinoise, cette lutte à outrance qu'ont

(1) Annexe à la séance du 8 mai 1893.

(2) Comp. dans l'*Officiel* du 24 août 1893 le nouveau projet de loi déposé par la « commission du travail » sur le bureau de la Chambre.

(3) Comp. la récente correspondance entre le secrétaire d'État des affaires étrangères et le baron Fava, ministre d'Italie à Washington. Si les Italiens sont expulsés de divers États (notamment du Colorado), c'est uniquement parce qu'ils font baisser le prix de la main-d'œuvre.

entamée plusieurs colonies australiennes contre l'immigration par mer, ces propositions déposées en 1885 par les députés français Castelin, Lalou, Macherez, Brincard, Hubbard, frappant de taxes plus ou moins lourdes les résidens étrangers, cette autre proposition du même genre faite à la Chambre des communes par M. J. Lowther et qui réunit, en février 1893, 119 voix contre 234 (1). Voilà donc les agapes auxquelles le socialisme convie les pauvres et les affamés du monde moderne! Cependant, si la guerre peut être entreprise entre les États pour l'indépendance ou pour l'honneur, elle ne se justifie pas, entre les individus, par l'âpreté de la concurrence. Il appartient aux travailleurs de conclure un premier traité de paix générale, et cette paix-là devrait resplendir sans ombre, dès aujourd'hui, sur tout le genre humain. Nous croyons que la liberté du travail, c'est-à-dire le droit de vivre suit les étrangers sur notre territoire, à la condition qu'ils remplissent *tous les devoirs* imposés par l'hospitalité, comme elle doit suivre les Français au delà de nos frontières.

Le socialisme marque encore de son empreinte un certain nombre de lois proposées ou déjà votées dans plusieurs pays de l'Europe. Il s'agit d'imposer par décret la prévoyance ou l'épargne. Nous n'avons ni le temps ni l'envie de raconter l'histoire, déjà longue, et d'exposer les progrès de l'assurance obligatoire chez les peuples civilisés. On commence, en général, par se convaincre que l'industrie particulière est impuissante à conjurer les effets de certains fléaux, et l'on arrive promptement à déclarer que « l'État doit prêter son concours pour organiser la solidarité entre tous les propriétaires (2) ». On ne se dissimule pas qu'une atteinte est portée par là même à la liberté. Mais quoi! l'obligation de payer une prime sera-t-elle plus vexatoire que l'obligation de payer l'impôt? l'impôt est-il autre chose, en réalité, qu'une prime d'assurance contre le désordre, la guerre, le vol, le meurtre, etc. (3)? Ce qui semble décisif, c'est que, si l'assurance reste facultative, on ne peut pas persuader aux intéressés de s'adresser à l'État, celui-ci n'allant pas au-devant de la clientèle comme les sociétés privées (4). Ainsi, en France, malgré les grands avantages qu'offre aux tra-

(1) Après les troubles d'Aigues-Mortes, la *Petite République française* demanda que les patrons occupant des étrangers fussent au moins frappés d'une taxe équivalente à la différence entre les salaires payés aux Français et les salaires plus faibles payés aux ouvriers du dehors. Voir encore, dans les journaux du 23 septembre 1893, le compte rendu d'une réunion d'ouvriers terrassiers tenue à Paris, rue de Flandre.

(2) Voir la proposition de loi ayant pour objet la création d'une caisse nationale d'assurances mutuelles agricoles entre les communes gérée et administrée par l'État (annexe à la séance de la Chambre des députés du 6 mai 1893).

(3) Même proposition.

(4) Même proposition.

vailleurs la caisse nationale des retraites, elle n'a enregistré que 800 000 déposans sur 9 600 000 ouvriers; encore le nombre des adhésions spontanées a-t-il été presque nul (1). M. Gladstone, en Angleterre, n'a guère mieux réussi dans une entreprise analogue. Donc, si l'on ne peut pas obtenir immédiatement un système de pensions « servies par l'État », comme on le proposait naguère au congrès de Belfast, il faut du moins pousser de vive force à l'assurance par l'État : *compelle intrare*.

Mais ce raisonnement ne nous subjugue pas. D'abord l'impôt diffère absolument de la prime : tout le monde est tenu de contribuer aux dépenses nécessaires que l'État fait dans l'intérêt général, et personne n'est astreint à s'assurer dans son propre intérêt. Ensuite, si plusieurs tentatives de ce genre ont échoué, c'est que l'État sort de son rôle naturel et veut faire le commerce sans être suffisamment commerçant (2). Enfin, quand le travailleur ne veut pas s'assurer, il n'a pas toujours tort : dans le commerce maritime, par exemple, certains armateurs trouvent un avantage à « s'assurer eux-mêmes », c'est-à-dire à constituer un fonds de réserve assez important pour parer aux conséquences des sinistres ; de simples « employés » peuvent faire un calcul analogue. Après tout, s'ils se trompent, c'est leur affaire. Quand il s'agit, en 1883, d'imposer aux ouvriers mineurs des retenues obligatoires sur leurs salaires pour coopérer à l'établissement des caisses de secours, les délégués entendus par la commission d'enquête ne s'accordèrent pas : il n'est pas certain, dit l'un d'eux, qu'on accepte, au Creuzot ou à Montceau-les-Mines, cette obligation (3). S'il n'est pas démontré que le régime de liberté pèse à la majorité des intéressés (et la démonstration n'est pas faite), l'État excède manifestement son droit en les contraignant. Il ne doit pas, je le répète, entamer le salaire de l'un, le pécule de l'autre, sans son consentement formel, même avec l'intention de le lui rendre sous une autre forme.

La loi française du 27 décembre 1892 n'organise qu'un arbitrage facultatif en matière de différends collectifs entre patrons et ouvriers ou employés. On ne peut qu'approuver notre parlement d'avoir, en quelque sorte, convié les ouvriers et les patrons à soumettre les questions qui les divisent d'abord à des comités de conciliation, ensuite à des conseils d'arbitrage, en conférant même au juge de paix le droit d'intervenir d'office en certains cas (4).

(1) Comp. le projet de loi du gouvernement sur les retraites ouvrières, déposé le 6 juin 1891.

(2) Comp. Léon Say, *Le Socialisme d'État*, p. 59.

(3) Voir mes *Questions sociales et politiques*, p. 319.

(4) Nous faisons nos réserves sur l'article 13.

Mais les socialistes se proposaient un autre but et n'ont pas cessé d'y tendre. Il s'agissait de rendre l'arbitrage obligatoire. On s'aperçut aisément que, s'il était aisé d'employer la contrainte envers les patrons, il serait difficile, quelquefois périlleux de forcer la main aux ouvriers (1). M. Raspail proposait, à vrai dire, un expédient bizarre : on enlèverait aux récalcitrans le droit de se mettre en grève. Mais comment le leur enlever sans recourir à la force? Grave dissonance dans la discussion d'un projet où l'on s'efforçait de substituer à la violence le raisonnement, l'entente amiable, le débat préalable et réfléchi. L'arbitrage obligatoire fut donc repoussé.

Quelques hommes d'État tombent dans une double erreur. Les uns se figurent qu'ils peuvent, en jouant sur les mots, se déclarer socialistes sans adhérer aux véritables principes du socialisme. Ils s'abusent et n'abusent guère qu'eux-mêmes. Les gens que tentent les doctrines collectivistes connaissent aujourd'hui la valeur des mots : si l'on ne gagne pas leur faveur en tâchant de prouver qu'ils s'égarent, on perd leur confiance en feignant de leur laisser croire qu'ils ont raison sans leur donner raison. D'autres politiques s'imaginent qu'on peut battre les socialistes avec leurs propres armes, les enlacer et les museler en caressant deux ou trois de leurs projets, par exemple en exagérant, comme l'a fait M. de Bismarck, certaines attributions de l'État pour les tenir sous la tutelle de l'État et tourner plus sûrement contre eux, au bon moment, ses armes offensives et défensives. Autant de songes! Les chefs du socialisme contemporain sont des logiciens terribles : il n'est pas une concession qui n'en provoque une autre et, quand un doigt est mis dans l'engrenage, tout est broyé. « Je veux vous l'avouer franchement, disait Bebel au Reichstag, si quelque chose a favorisé l'agitation socialiste, c'est le fait que le prince de Bismarck s'est jusqu'à un certain point déclaré pour le socialisme; seulement nous sommes dans ce cas le maître et il est l'écolier. » Il faut avoir le courage de confondre l'erreur par la vérité, le socialisme par la liberté.

Enfin toute conquête, même partielle, du socialisme sur la liberté civile est un échec pour la liberté politique. Il en est surtout ainsi dans les pays que leurs mœurs et leurs traditions préparent incomplètement à cette liberté.

ARTHUR DESJARDINS.

(1) Voir le rapport de M. Lockroy (23 janvier 1892).

BINDING SECT. JUL 1 8 1967

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

Acme Library Card Pocket
LOWE-MARTIN CO. LIMITED